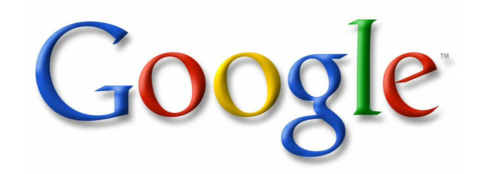




HISTOIRE GÉNÉRALE DES VOYAGES,

OU

NOUVELLE COLLECTION

DE TOUTES LES RELATIONS DE VOYAGES

PAR MER ET PAR TERRE,

QUI ONT ÉTÉ PUBLIÉES JUSQU'À PRÉSENT DANS LES DIFFÉRENTES LANGUES DE TOUTES LES NATIONS CONNUES:

CONTENANT

Ce qu'il y a de plus remarquable, de plus utile, & de mieux avéré, dans les Pays où les Voyageurs ont pénétré,

Touchant leur Situation, leur Etendue, leurs Limites, leurs Divisions, leur Climat, leur Terroir, leurs Productions, leurs Lacs, leurs Rivières, leurs Montagnes, leurs Mines, leurs Citez & leurs principales Villes, leurs Ports, leurs Rades, leurs Edifices, &c.

AVEC LES MOEURS ET LES USAGES DES HABITANS, LEUR RELIGION, LEUR GOUVERNEMENT, LEURS ARTS ET LEURS SCIENCES, LEUR COMMERCE ET LEURS MANUFACTURES;

POUR FORMER UN SYSTÊME COMPLET D'HISTOIRE ET DE GÉOGRAPHIE MODERNE, QUI REPRÉSENTERA

L'ÉTAT ACTUEL DE TOUTES LES NATIONS:

ENRICHIE DE CARTES GÉOGRAPHIQUES

Nouvellement composées sur les Observations les plus autentiques;

DE PLANS ET DE PERSPECTIVES; DE FIGURES D'ANIMAUX, DE VÉGÉTAUX, HABITS, ANTIQUITEZ, &c.

NOUVELLE EDITION,

Revue sur les Originaux *des* Voyageurs, *& où l'on a non-seulement fait des* Additions *& des* Corrections *très-considérables;*

Mais même ajoûté plusieurs nouvelles Cartes & Figures, qui ont été gravées par & sous la Direction de J. VANDER SCHLEY, Elève distingué du célèbre PICART LE ROMAIN.

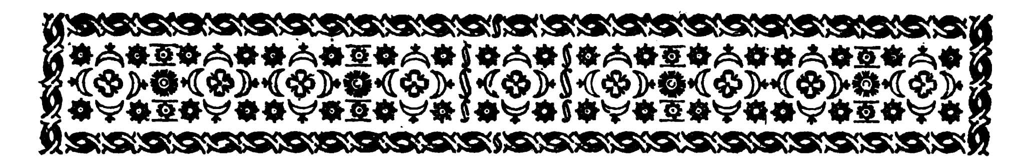
TOME DIX-SEPTIÈME.

A LA HAYE,

Chez PIERRE DE HONDT,

M. DCC. LXIII.

Avec Privilége de Sa Majesté Impériale & de Nos Seigneurs les Etats de Hollande & de West-Frise.



AVERTISSEMENT
DES
EDITEURS DE HOLLANDE.

RIEN de plus facile que de former de beaux Projets; rien de plus difficile souvent que de les bien exécuter. Cette vérité, que nous n'avons que trop éprouvée, nous tiendra lieu d'excuse auprès du Public pour le long retardement de ce dernier Volume sur les Indes Orientales. Les causes de ce délai naissent de la nature même de l'Ouvrage.

On avoit d'abord consideré que plusieurs Morceaux de l'Histoire des Etablissemens Hollandois aux Indes se trouvoient répandus dans les Parties précédentes de ce Recueil, & qu'il en restoit encore un grand nombre d'autres. L'idée de réunir, par des renvois, ces premiers Morceaux aux derniers, sous la Vie de chacun des Gouverneurs Généraux pour la Compagnie Orientale de ces Provinces, paroissoit belle, & nous l'avons suivie; mais les embarras se multiplioient à chaque pas. Il seroit trop long de les détailler ici. Le Plan est expliqué dans l'Introduction. C'est tout ce qu'il importe au Lecteur de connoitre avant que d'examiner le Livre.

Le mérite qui nous revient d'une Compilation en ce genre, est celui d'un Artisan qui rassemble, façonne & met en œuvre des Matériaux dispersés, brutes & hors d'usage, pour en construire un Edifice régulier, soumis aux loix de l'Ordre & de la Simmetrie. De

la

la façon dont on a employé ceux que l'on avoit amassés de toutes parts, depuis longtems, nous ósons nous flatter d'avoir assez bien rempli notre objet, s'il nous est permis d'en juger par les peines qu'il en a couté, & les soins infinis qu'on y a apportés. Cet Ouvrage pourra même paroitre nouveau à la plupart des Lecteurs, tant par son arrangement, que par une agréable variété de nombre d'Evénemens aussi ignorés que très intéressans.

*Les six premiers Articles de la seconde Partie de ce Volume, qui contient l'*Histoire Naturelle, *accompagnés de leurs treize Planches, sont tout ce qui nous restoit à donner du dernier Volume de l'Edition de Paris, sur les Indes Orientales. Nous avons seulement fait quelques augmentations à l'Article des* Arbres, Plantes, Fruits, & autres Productions, *qu'on a aussi mieux rangés selon l'ordre alphabétique, & dans les Descriptions & dans les Figures.*

C'est un beau spectacle que celui qu'offrent les Mers & les Terres des Indes, dans ce grand nombre de Poissons, d'Ecrevisses, de Cancres, de Quadrupedes & d'Oiseaux extraordinaires par leur forme, leur coloris & leurs propriétés singulieres: En satisfaisant à cet égard au desir de divers Amateurs, nous avons eû l'attention, pour épargner les fraix aux Acheteurs, de faire entrer dans une Planche, le plus de Figures qu'il a été possible. Nous sommes persuadés qu'on les trouvera d'ailleurs très bien exécutées.

Pour profiter du tems que demandoit la premiere partie de ce XVII. Volume, on a imprimé séparément la seconde, & même le XVIII. Tome en avance. Le Public, recevant ainsi deux Volumes à la fois, se plaindra sans doute moins d'un délai dont nous souffrons toujours le plus.

HISTOIRE



HISTOIRE GÉNÉRALE DES VOYAGES,

DEPUIS LE COMMENCEMENT DU XVme SIÈCLE.

DIX-SEPTIÈME PARTIE.

LIVRE SEPTIÈME.

VIES DES GOUVERNEURS GÉNÉRAUX, AVEC L'ABREGÉ DE L'HISTOIRE DES ETABLISSEMENS HOLLANDOIS AUX INDES ORIENTALES.

INTRODUCTION.

L'HISTOIRE de la Compagnie Hollandoiſe des Indes Orientales n'eſt pas moins admirable, que celle de la célèbre Republique, où elle a pris naiſſance. Egalement foibles dans leurs commencemens, les mêmes vertus, qui avoient ſervi à l'érection de l'une, ont operé la grandeur de l'autre. La tyrannie les fit éclore. Mais il ſeroit inutile de ramener le Lecteur à des événemens, dont on lui a déja donné le détail dans l'Introduction & dans les premiers Voyages des Hollandois, qui compoſent INTRODUCTION.

le

INTRODUCTION.

le dixième Volume. Après y avoir repréfenté l'origine & les progrès d'une Compagnie, qui, jufqu'à la conclufion de la Tréve de douze ans, n'avoit encore pû obtenir aucun état fixe, on fe borne à cette Epoque, pour continuër l'Hiftoire abregée de fes Etabliffemens aux Indes, fous une forme de Gouvernement plus régulière. Lorfque certains faits remarquables, arrivés depuis, tels que font la Fondation de Batavia, les deux Siéges de cette Capitale, la Conquête de Macaffar, auront été précedemment traités dans l'étenduë convenable, on fe contentera d'y renvoyer en peu de mots, fans cependant pouffer le fcrupule jufqu'à éviter quelques repétitions néceffaires pour la liaifon d'un petit nombre de moindres faits, difperfés de côté & d'autre, qu'il feroit trop ennuyant de faire chercher au Lecteur, en interrompant chaque fois l'ordre de la narration, qui fera celui des années; de façon que tout ce qui précedera la datte de la nomination d'un Gouverneur Général, & tout ce qui fuivra celle de fa demiffion, doit être regardé comme particulier à fa Vie, ou, enfin, comme fervant de fimple éclairciffement à des points, dont on n'aura pas eû encore occafion de parler. C'eft le Plan le plus naturel qu'on aît cru pouvoir imaginer, pour relever, par les principaux traits de l'Hiftoire générale, les Avantures perfonnelles de ces Gouverneurs, fouvent peu intéreffantes en elles-mêmes. On ne laiffera pas que d'y admirer quelquefois les bizarres effets d'une Fortune, qui femble fe plaire à tranfporter & placer fur ce Théâtre brillant de l'Inde, des Hommes qu'elle a tirés de la lie du Peuple, & perfecutés même en Europe, ce qui prouveroit, quand il feroit moins inconteftable, que dans tous les Tems, dans tous les Pays, & dans toutes les Conditions, il naît des Héros, qu'une heureufe conjonction des circonftances, & d'un Génie propre à les faifir, eft capable de produire avec éclat dans le Monde.



I. PIERRE



I. PIERRE BOTH, GOUVERNEUR GÉNÉRAL, natif d'Amersfort, fut nommé, en cette qualité, par l'Assemblée des Dix-Sept, & muni d'une Commission des Etats Généraux, dattée du 21 Novembre 1609; après un premier Voyage qu'il avoit fait, en 1599, comme Amiral de quatre Vaisseaux, pour compte de la nouvelle Compagnie de Brabant à Amsterdam. Dans ce Voyage, qu'il fit de conserve avec quatre autres Navires de l'ancienne Compagnie, pendant une partie de la route, il s'étoit borné à Bantam, d'où il avoit envoyé deux de ses Vaisseaux, sous les ordres de Paul *van Caerden*, à l'Isle de Sumatra, & revint lui même, au mois d'Août ou de Septembre 1601, en Hollande, avec une Flotte de sept Navires, chargés de poivre.

Vie de Pierre Both, Ier. Gouverneur Général des Indes.

1609.

Premier Voyage, comme Amiral.

ON lui donnoit dès lors quelquefois le titre de Général, aussi bien que celui d'Amiral; mais ce ne fut qu'à son second Voyage, comme on vient de le dire, qu'il prit celui de Gouverneur Général, qu'ont depuis porté tous ses Successeurs. Son Instruction l'autorisoit à recevoir, des Membres du Conseil des Indes, le serment de fidélité aux Etats Généraux & à la Compagnie.

Second Voyage, en sa nouvelle qualité.

CE fut avec ce titre & cette autorité qu'il partit au mois de Janvier 1610, à la tête d'une Flotte de huit Vaisseaux, qui souffrit beaucoup d'une violente tempête, dont elle fut accueillie en approchant du Cap de Bonne-Espérance. Le Vaisseau Amiral, ayant perdu son gros mât, se vit obligé, avec deux autres, de relâcher à l'Isle Maurice, d'où, après s'être un peu remis en état, ils ne tardèrent pas de continuer leur route pour Bantam, & malgré leur situation, ils y arrivèrent assez heureusement au mois de Janvier de l'année suivante.

1610.

Tempête qu'il essuye.

Arrivée à Bantam.

1611.

LES Hollandois, qui étoient aux Indes, virent avec étonnement, pour la première fois, des femmes de leur Nation, qu'on avoit permis, aux Ma-

Premières Hollandoises aux Indes.

Both. 1611.

Matelots & aux Soldats d'y mener avec eux. Il s'en trouvoit, sur cette Flotte, trente-six, dont deux étoient mortes; mais, en échange, les autres avoient eû quelques enfans pendant le Voyage.

Origine de l'Etablissement des Hollandois à Jacatra.

Le nouveau Gouverneur Général, après un court séjour à Bantam, ayant mouillé, au commencement de cette année, dans la Rade de Jacatra, il y jetta les premiers Fondemens de l'Etablissement des Hollandois dans le Royaume de ce nom, au moyen d'une Convention, qu'il fit avec le Roi *Widiak Rama*, qui leur accordoit la liberté du Commerce, &, pour leur argent, un Emplacement convenable dans ses Etats, sous promesse d'assistance mutuelle de part & d'autre. Telle fut l'origine de la premiére Loge, que les Hollandois bâtirent à Jacatra, sur le bord de la Mer, à l'Orient de la Rivière.

1612.

Les Espagnols nient la Tréve aux Moluques.

L'Année suivante, Both s'étant rendu aux Moluques, y trouva les affaires dans une situation des plus critiques, par le refus que les Espagnols, fiers de leurs avantages, faisoient d'observer les Conditions de la Tréve, sous prétexte qu'ils n'en avoient point reçu l'ordre du Roi leur Maître. S'ils l'avouoient, ce n'étoit que dans les occasions, où il leur importoit d'y obliger les Hollandois, qui, de cette façon, se voyoient constamment exposés à des surprises, & à des perfidies; contre lesquelles leur bonne foi n'avoit pas toûjours été en garde. Cette conduite tenoit en suspens les Indiens, qui ne savoient qu'en croire. D'un côté, les Hollandois soûtenoient hardiment la chose par leurs paroles; mais, de l'autre, les Espagnols la nioient encore plus hardiment par leurs actions; & les Alliés de ceux-là commençoient à prêter l'oreille à ceux-ci, quand le Roi de Ternate reçut une Lettre, que les Etats Généraux lui avoient écrite, à ce sujet, & qui étoit conçue en ces termes.

Elle est confirmée au Roi de Ternate par les Etats Généraux.

„ Il a plû au Tout Puissant, dans sa Bonté Divine, de benir tellement „ les armes, que nous avions prises pour la deffense de nôtre Liberté & „ des Priviléges de nôtre Patrie, contre le Roi d'Espagne & de Portugal, „ qu'après quarante-deux ans d'une Guerre sanglante & continuelle, par „ Mer & par Terre, ce Monarque, voyant nôtre Union, nos Forces & „ nôtre Constance s'accroitre, par les Alliances, que nous avions faites, de „ tems en tems, avec de puissans Rois & Princes nos Voisins, a trouvé en- „ fin à propos de nous offrir ce que nous requerrions de lui à main armée „ depuis si longtems; savoir, que nos Provinces sont des Pays libres, sur „ lesquels il n'avoit rien à prétendre, & qu'il consentoit à faire, avec „ nous, une Tréve pour plusieurs années. Cette offre, qui nous a paru „ être une nouvelle faveur du Ciel, a été par nous acceptée avec joye, „ après avoir pris, sur ce sujet, l'avis des Rois & Princes nos Amis & Al- „ liés; si bien qu'après plusieurs Conferences & Négociations, nous avons „ enfin conclu, le 9 d'Avril, une Tréve de douze ans. Entre autres Con- „ ditions de ce Traité, est celle de la liberté de la Navigation & du Com- „ merce, pour nôtre Etat en général, & pour chacun des Habitans de ces „ Provinces en particulier, non-seulement dans tous les Pays & Royaumes „ de ce Monarque, & avec tous les Peuples avec lesquels nous & nos „ Sujets avons exercé & fait exercer le Commerce & la Navigation avant la „ Guerre; mais encore dans tous les Pays du Monde sans exception, avec

tous „

„ tous les Peuples, Etats & Royaumes qui y ſont; Sa Majeſté faiſant deffenſes expreſſes à ſes Officiers, à ſes Sujets, & à tous ceux qui dependent d'Elle, d'aporter aucun trouble ou empêchement, ſoit directement ou indirectement, à la ſuſdite Navigation, & au Commerce déja établi, ou à établir, par Nous ou par nos Sujets, avec quelques Rois, Princes, Etats & Peuples que ce ſoit. Deſorte que Vôtre Majeſté ſe trouve compriſe dans cette Tréve, avec tous les Rois, Etats, Puiſſances, Peuples & Republiques des Indes, de même que de toutes les autres Parties de l'Univers. Ainſi V. M. & vos Peuples peuvent trafiquer librement avec nous & avec les nôtres, pendant le tems de douze ans, ſans craindre aucun acte d'hoſtilité de la part des Sujets du Roi d'Eſpagne & de Portugal. Vous pouvez entretenir vos Alliances avec nous, en contracter de nouvelles, uſer de la liberté de la Navigation & du Commerce, ſans apréhender que, pour ce ſujet, il y aît aucun trouble, ſoit par Mer ou par Terre, directement ou indirectement; & ſi le cas arrivoit que, contre toute attente, & contre les promeſſes ſolemnelles, qui nous ont été faites, lesquelles ſont ſignées de la propre main du Roi d'Eſpagne, & ſcellées de ſon ſceau, on vint à attenter quelque choſe au préjudice (ce que nous ne pouvons pas croire) V. M. peut ſe tenir aſſurée, qu'il ne nous manquera ni volonté, ni pouvoir, ni nombre de Vaiſſeaux & de Canons, ni Munitions de Guerre, ni Troupes, tant de nos propres Provinces que de celles des Rois, Potentats & autres nos Alliés, qui nous ont promis tout ſecours pour l'exécution de toutes les Conditions portées dans l'Accord de Tréve, & particuliérement pour ce qui regarde les Sujets & Pays de V. M., & des autres Rois, Princes, Peuples & Republiques des Indes, pour deffendre V. M., ſes Pays & ſes Sujets, leur procurer la reparation des pertes & dommages qu'ils pourroient avoir ſoufferts, & faire entretenir les Traités qui ont été ci-devant reciproquement faits entre nous, & ceux que nous pourrons faire à l'avenir. Cependant, nous ne doutons pas qu'il ne ſe trouve encôre des Officiers, Miniſtres, ou d'autres Créatures du Roi d'Eſpagne & de Portugal, qui s'efforceront de donner d'autres idées à V. M. & aux autres Rois, Princes, Peuples & Republiques, & de leur perſuader des choſes contraires à ce que nous diſons ici; Mais nous aſſurons V. M., par ces Préſentes, que c'eſt la pure vérité; que nous avons des intentions ſincères, & que V. M., ſes Sujets, & tous les Rois, Princes & Puiſſances peuvent s'y fier; Ainſi nous vous prions d'ajouter foi à ce que nous vous diſons & promettons, de continuër les marques de vôtre Amitié envers nous, & envers nos Sujets, d'entretenir la Navigation & le Commerce, de faire fleurir l'une & l'autre, & de faire obſerver tout ce qui eſt, ou qui ſera règlé dans nos Traités d'Alliance. Nous ferons aſſurément la même choſe de nôtre part, & nous eſpérons que Dieu, qui eſt le Roi des Rois, qui connoit les plus ſecrettes penſées des hommes, & ce qu'ils ont de ſincérité, tiendra en ſa ſainte garde la Perſonne de V. M., les nôtres, & nos Sujets de part & d'autre, & nous comblera de proſperité.

„ A la Haye en Hollande, le 16 de Septembre, l'an de nôtre Sauveur Jeſus Chriſt 1609".

Both. 1612.

Le Roi de Ternate sollicite celui de Tidor à la Paix, dans la vue de procurer la liberté aux Moluques.

Cette Lettre persuada bien les Ternatois de la vérité du fait; mais elle ne détruisoit pas les obstacles, que la continuation des hostilités, entre les Espagnols & les Hollandois, mettoit à l'exécution de leurs projets particuliers. Dans le chagrin secret que le Roi de Ternate en ressentoit, il auroit bien voulu se reconcilier avec celui de Tidor, & l'engager à travailler avec lui à la liberté des Moluques, & à en chasser deux Nations étrangéres, dont la Guerre ne servoit qu'à les assujettir de plus en plus; Mais le Roi de Tidor ne se trouva pas dans les mêmes dispositions, plutôt parcequ'il connoissoit que la chose étoit impossible, que par prédilection pour les Espagnols ses Alliés. D'ailleurs, il étoit persuadé, que le Roi de Ternate, une fois libre de sa contrainte, ne manqueroit pas de renouveller ses efforts pour subjuger ensuite les Moluques. La Réponse du Roi de Tidor fut communiquée au Gouverneur Both, qui y fit une Replique fort remarquable, & ces deux Piéces repandent trop de jour sur les événemens de ce tems, pour les refuser à la juste curiosité des Lecteurs.

Lettre *du Roi de Tidor au Roi de Ternate, reçuë le* 6 *May* 1612.

Réponse du Roi de Tidor, qui est d'avis qu'il faut commencer par reconcilier les Espagnols avec les Hollandois.

„ Très cher Fils, Roi de Ternate. Je vous souhaite toute sorte de „ prospérité, & la santé. La Lettre, que vous m'avez envoyée par „ *Foucke*, l'un de vos Officiers, m'a été renduë, & j'en ai fort bien com„ pris le contenu. Vous me représentez qu'il faudroit employer toutes sor„ tes de moyens pour tâcher de rétablir la Paix, entre les Ternatois & les „ Tidoriens, & la Religion des Maures dans les Moluques, ce qui m'a „ donné beaucoup de joye, comme étant une chose legitime, & ordon„ née de Dieu, & de Mahomet son Prophête. Moi, vôtre Oncle, qui „ suis un Homme d'âge, j'approuve fort vôtre dessein. Mais comme au„ jourd'hui les choses ne sont pas dans l'état où elles étoient au tems de „ nos Predécesseurs, ainsi que vous le sçavez aussi fort bien, puisque les „ Isles de Tidor & de Ternate sont en partie peuplées d'Espagnols & de „ Hollandois, il y auroit des mesures particulières à prendre pour faire une „ Paix qui fût durable, qui seroient d'engager ces deux Nations à y entrer. „ C'est-là, selon mon sentiment, l'unique moyen de parvenir à ce but, & „ de nous bien reconcilier ensemble.

„ Comme vous êtes le plus ancien des quatre Rois des Moluques, c'est „ vous qui avez le plus de pouvoir & de moyens pour faire réüssir cette „ grande affaire; car, selon l'expérience que l'âge a dû me donner, je ne „ puis pas comprendre qu'on en puisse venir à bout autrement; ou bien, si „ les Espagnols & les Hollandois n'y sont pas compris, la Paix ne sauroit „ être de durée. Par cette raison je persiste dans mon ancien sentiment, „ savoir, que nous ne pouvons rien résoudre ni conclure, à cet égard, que „ ces deux Nations ne se soyent accordées. Sans celà, nous ne pouvons „ faire une Paix qui soit solide. Ce ne seroit que suivre les anciennes traces „ qui nous ont été marquées, & la coutume, qui est comme établie aux „ Moluques, savoir de cesser de nous faire la Guerre, lorsque nous en som„ mes las, & que nous sommes épuisés, & les Lettres, par lesquelles nous „ nous nous en sollicitons, ne seroient que comme des signaux de nous

„ arrê-

„ arrêter pour quelque-tems, afin de reprendre haleine. Si les Ternatois „ n'approuvent pas cette propofition, ce fera leur faute: & fi les Tido- „ riens s'y oppofent, ce fera la mienne & celle de mes Sujets. Je le ré- „ pete encore; Pour faire une Paix durable, & qui établiffe la fureté de „ nôtre Religion, il faut que les Efpagnols & les Hollandois foyent recon- „ ciliés. C'eft-là l'unique moyen de faire un Traité qui puiffe fubfifter.

Both. 1612.

„ J'ai deffein d'aller faire un tour à *Gamma-Lamma* (*a*), pour conferer, „ fur ce fujet, avec le Gouverneur. Lorfque je ferai de retour, je vous en- „ verrai quelqu'un de mes Confeillers, pour vous donner avis de ce qui fe „ fera paffé, & pour vous porter une Réponfe décifive, par laquelle vous „ puiffiez favoir, s'il y aura lieu d'efpérer que l'affaire réüffiffe.

„ A l'égard de ce que vous me marquez, que le Roi vôtre Père eft en- „ tre mes mains, la chofe eft en effet véritable, dans un fens. Si les Ef- „ pagnols l'avoient fait prifonnier dans Ternate, ou à la prife de Gamma- „ Lamma, les Droits du Pays m'obligeroient à m'employer, de tout mon „ pouvoir, auprès d'eux, pour lui procurer la liberté; car telle eft la cou- „ tume des Moluques; Mais quand les Efpagnols fe rendirent Maîtres de „ Gamma-Lamma, il échapa de leurs mains, & fe retira à *Sabougo* (*b*). „ Ainfi, s'il eft prifonnier, c'eft vôtre propre faute. Il étoit libre. C'eft vous „ & les Seigneurs Ternatois qui l'obligeâtes d'aller fe mettre entre les mains „ des Efpagnols, & ce fut cette demarche qui caufa le rétabliffement de „ vos affaires. Vous vous fervites de lui comme d'un Médecin, pour gue- „ rir vôtre maladie, parcequ'elle vous mettoit tous en danger de périr. Sa „ retraite de Ternate, & la réfignation qu'il fit de fa Perfonne entre les mains „ des Efpagnols, furent les feules caufes de vôtre falut, & c'eft par-là que „ le nom des Ternatois dure encore.

„ Vous devez donc faire vos réflexions là-deffus, & chercher d'autres „ moyens de tirer le Roi vôtre Père de fa Prifon. Je ne fuis pas en état „ d'obtenir celà des Efpagnols, par ma fimple interceffion. Je me recom- „ mande bien à vous, & je fouhaite, que les Ternatois & les Tidoriens „ puiffent traiter enfemble, de bonne foi & fans diffimulation".

(*a*) Fortereffe des Efpagnols dans l'Ifle de Ternate.
(*b*) Place de l'Ifle voifine de Gilolo.

Lettre *du Sieur Pierre Both, Gouverneur Général, au Roi de Tidor. A Malèye dans l'Ifle de Ternate, le* 18 *May* 1612.

„ Puissant Roi, Dieu veuille combler Vôtre Majefté de profpérités fur „ la Terre, & la faire règner heureufement! Le Roi de Ternate, „ nôtre Frère, nous ayant communiqué la Lettre, que V. M. lui a écrite, „ contenant certain projet pour rétablir la Paix, entre les Ternatois & les „ Tidoriens, nous avons vû que V. M. ne croit pas qu'il puiffe y avoir „ de Paix durable entre ces deux Peuples, à moins que les Hollandois & les „ Efpagnols n'y concourent, & qu'ils ne la faffent auffi entr'eux. C'eft „ fans doute avec beaucoup de raifon que V. M. parle ainfi, & ce feroit-là „ le véritable moyen d'arrêter cette grande effufion de fang, qui dure de-

Replique du Gouverneur Both pour juftifier fa Nation.

„ puis

BOTH. 1612.

„ puis si long-tems. Dans cette disposition d'esprit, où nous voyons V. M., „ nous estimons qu'il est de nôtre devoir de lui représenter amplement ce „ qui a été résolu, sur ce sujet, dans nôtre Pays, & ce qui a été exécuté „ dans celui-ci, en conséquence des résolutions qui y ont été prises, afin „ que V. M. puisse entièrement connoître que nous sommes innocens de „ tout le mal qui se fait, & que ce n'est pas nous qui sommes cause que „ la Guerre se continue, au grand préjudice de vôtre Nation & de la nôtre.

„ Après une Guerre, qui avoit duré environ quarante-deux ans, dans nô„ tre Pays, entre les Espagnols & nous, nous étant rétablis dans la jouis„ sance de nos Droits & Priviléges, & maintenus dans l'exercice de nô„ tre Religion, il a été fait & publié, depuis quelques années, une Tré„ ve, dans laquelle sont réciproquement compris nos Amis & Alliés, „ ainsi que V. M. le verra plus amplement dans la Lettre de nôtre Prince, „ ici jointe. Cette Tréve devoit avoir lieu, & être publiée & observée „ ici, dans les Indes, un an après avoir été publiée en Europe dans nôtre „ Pays, c'est-à-dire, tant entre nos deux Nations, qu'entre nous & nos „ Alliés reciproques.

„ De nôtre part, nous avons fait tous nos efforts pour l'observer, & „ pour en exécuter les conditions. On nous a envoyé, de Hollande, des „ gens exprès, qui ont passé par l'Espagne, pour en apporter les avis par„ tout dans les Indes, & l'on étoit convenu que, de leur côté, les Espa„ gnols feroient les mêmes diligences. Cette publication fut faite immé„ diatement après la nouvelle reçuë, d'abord par mon Capitaine, ensuite „ par moi-même & en mon nom, dès que je fus arrivé ici, & je fis offrir, „ aux-Espagnols, d'observer la Tréve dans tous ses points, protestant, „ qu'au cas qu'ils en fissent refus, ni ma Nation, ni moi, ne serions point „ coupables des maux, & de l'effusion du sang humain, qui pourroient s'en „ ensuivre.

„ Mais Dom Juan *de Silva*, & les autres Officiers du Roi d'Espagne, „ au lieu de répondre à nos bonnes intentions, s'excusèrent de publier la „ Tréve, sous prétexte qu'ils n'en avoient point reçu l'ordre de leur Roi. „ Ainsi la faute de la continuation de la Guerre tombe nécessairement sur „ les Espagnols, soit sur le Roi, ou sur ses Sujets; Sur le Roi, s'il n'a pas „ envoyé, dans le tems requis, les ordres nécessaires pour l'exécution & „ l'observation de la Tréve, ou s'il a expedié un contre-ordre secret, pour „ faire suspendre, & pour revoquer l'ordre qu'il avoit donné publiquement; „ Sur ses Sujets, s'ils n'ont pas mis en exécution les ordres qui leur avoient „ été envoyés.

„ Cependant nous sommes pleinement assurés, qu'il y a déja deux ans, „ c'est-à-dire avant le départ de Dom Juan de Silva des Manilles, que lui „ & les autres Officiers étoient fort bien informés de la Tréve, & que la „ Copie du Traité en fut apportée ici, aux Moluques, par Dom *Jeronimo*. „ Outre celà, nous apprîmes dès lors, par les Portugais qui vinrent à Ban„ da & à Amboine, que la Tréve avoit été publiée à Goa & à Malaca, „ par ordre du Roi d'Espagne; d'où il paroit que ce n'est que par le goût „ qu'ils avoient pris à faire des captures & des conquêtes sur nous; ayant „ remporté la Victoire sur l'Amiral François *Wittert*, qu'ils espéroient qui

„ se-

„ feroit fuivie de beaucoup d'autres avantages; Victoire, obtenuë dans un „ tems où la Trève auroit dû avoir eu fon effet, & fait ceffer toutes les „ hoftilités; il paroit, dis-je, que c'eft par cette feule raifon, qu'ils n'ont „ voulu ni admettre ni obferver la Trève, d'autant plus qu'ils auroient été „ tenus de reftituër tout le butin fait fur cet Amiral, avec les Pays qu'ils „ avoient ufurpés depuis fur les Côtes de Sabougo & de Gilolo, & de ren„ dre & remettre en liberté le vieux Roi de Ternate, l'Amiral Paul *van* „ *Caerden*, & les autres Prifonniers, qu'ils pouvoient avoir entre leurs „ mains.

„ Pour nous, quoique nous tâchions d'obéïr exactement aux ordres de „ Noffeigneurs les Etats Généraux, & de nôtre Prince, & que nous ayions „ fait tous nos efforts, pour parvenir à l'exécution de la Trève, & arrê„ ter l'effufion du fang, ce n'eft pas que nous manquions de moyens ni de „ forces pour reparer au quadruple les pertes, qui nous ont été occafion„ nées frauduleufement par l'inexécution de la Trève; & nous prétendons „ bien le faire, en nous vangeant, en tems & lieu, & ufant de repréfail„ les fur le Roi d'Efpagne, fur fes Sujets, & fur tous leurs Adhérens.

„ Il feroit à fouhaiter que le défir infatiable, qu'ont les Efpagnols, d'exer„ cer leur Empire fur les Corps & fur les Ames, que les pratiques, qu'ils „ font pour cet effet, & que les moyens qu'ils employent, fuffent auffi „ bien connus à V. M. qu'ils nous le font. V. M. ne ferviroit pas comme „ de pont, aux Efpagnols, pour paffer à la tyrannie & aux maffacres, ainfi „ qu'Elle fait, au grand chagrin de tous les Peuples des Moluques. Au „ refte, Elle peut compter furement, que la recompenfe qu'Elle recevra de „ fon attachement pour eux, & des fervices qu'Elle leur rend, fera d'éprou„ ver à fon tour leur défir infatiable de dominer, & leur cruauté, qui a „ été pouffée, dans nôtre Pays, jufqu'à faire périr, par les mains des Bour„ reaux, plus de quarante mille perfonnes, & en Amérique, foit par le fer „ ou dans les Mines, plufieurs millions d'Habitans, dont le fang crie con„ tinuellement vengeance au Ciel.

„ Mais comme il feroit trop long de rapporter, à V. M., tous les ex„ emples qu'on a de leur barbarie, je me contenterai de lui en remettre „ devant les yeux deux, qui ne doivent pas lui être nouveaux, puis qu'ils „ font arrivés aux Indes.

„ Lors de la première Conquête que les Portugais firent de Malaca, & „ du Pays aux environs, ils reçurent de grands Services d'un nommé *Nina*„ *che Juan*, dont la fidélité pour eux ne pouvoit jamais être affez recom„ penfée. Il poffedoit l'Office de Sabandar, & il l'avoit exercé avec hon„ neur depuis fa jeuneffe. Cependant la reconnoiffance, que les Portugais „ lui témoignèrent, fut de le priver de cet Emploi; ingratitude, qui jetta „ Juan dans un tel defefpoir, qu'ayant fait dreffer un échaffaut au milieu „ d'un bucher, il s'y fit brûler tout vif en préfence du Peuple, aimant „ mieux finir ainfi une vie, que l'âge ne lui pouvoit permettre de confer„ ver encore longtems, que de vivre dans la honte, & même, felon les „ apparences, dans l'attente d'une mort ignominieufe, qui fembloit lui „ être préparée pour recompenfe des fervices qu'il avoit rendus.

„ L'autre exemple eft celui d'*Abdalla*, Roi de *Campar*. Il avoit aban-

BOTH. 1612.

„ donné ses Femmes, ses Parens, ses Sujets, son Royaume, pour le „ service d'Albuquerque & des mêmes Portugais. Pour prix de ces servi- „ ces, qui étoient au-delà de toutes les bornes, il se vit reduit à porter „ sa tête sur un échaffaut, & à la perdre publiquement par la main d'un „ Bourreau.

„ Il n'est pas nécessaire de rappeller ici ce qu'ils ont fait à un des Pré- „ decesseurs du Roi de Ternate. On peut dire, presque à la lettre, que „ la chair de ce miserable Prince put encore dans cette Isle, & que ses „ Sujets en sentent tous les jours l'infection, quelque soin que les Portu- „ gais ayent pris de le bien saler (a). Ils font profession ouverte d'assassi- „ ner les Princes & les Rois, ainsi qu'il est malheureusement arrivé au Pè- „ re de nôtre Prince. Deux Rois de France ont péri successivement par „ leurs intrigues, & ils ont dirigé les mains des parricides qui ont donné „ la mort à ces Monarques. Ils ont envoyé des Assassins, pour se defai- „ re de nôtre Prince, de la feue Reine d'Angleterre, & du Roi actuelle- „ ment régnant. Ils n'en font aucun scrupule; les Jesuites, qui sont leurs „ Docteurs impies, leur enseignant cette doctrine, & la soutenant haute- „ ment.

„ C'est là, puissant Roi, ce que j'avois à vous représenter. Les vœux „ les plus nécessaires, que je puisse faire, pour le bien de V. M., c'est qu'El- „ le puisse être entiérement delivrée de l'esclavage & du tyrannique joug „ des Espagnols. Pour cet effet je vous offre les armes & les forces de „ L. H. P. les Seigneurs Etats Généraux, & du Prince Maurice. Nous „ savons combien ce joug doit être pesant à V. M. & à ses Sujets, par „ l'expérience que nous en avons fait, pour l'avoir porté autrefois".

1613.

Traités d'Alliance entre les Hollandois & divers Princes des Moluques.

On trouve, sous l'année 1613, trois Traités faits par le Gouverneur Both, ou en son Nom, le premier, avec le Roi de *Bouton*, en datte du 5 Janvier, le second, avec les Chefs de l'Isle de *Machian*, du 16 du même mois, & le troisiéme, avec *Modafar*, Roi de *Ternate*, du 4 de Mars. Ce dernier Traité ne regardoit que quelques arrangemens pour prévenir les difficultés qui pouvoient naître des différends au sujet de la Religion entre les Hollandois & les Ternatois; mais, par le second, où ceux-ci sont aussi compris, les deux Parties contractantes se promettoient une assistance mutuelle contre leurs Ennemis communs, avec la condition, pour les Insulaires, de ne vendre leurs Cloux de Girofle qu'aux seuls Hollandois, qui les leur payeroient à cinquante pièces de huit le *Babar*, sans en pouvoir jamais hausser ni baisser le prix de part & d'autre.

Commerce exclusif du Girofle, en faveur des premiers.

Conditions de leur Alliance avec le Roi de Bouton.

Le Traité, que le célèbre *Apollonius Schot*, Commandeur, fit, par ordre du Gouverneur Both, avec le Roi de Bouton, contient un plus grand nombre d'Articles intéressans. Le Commandeur s'engageoit, à proteger son Pays & ses Sujets, contre toute violence, ou invasion étrangère; à laisser, provisionellement, pour cet effet, quatre pièces de Canon, & quelques Hollandois, dans un Poste fortifié sur le Rivage de l'Isle; à solliciter, du Gouverneur Général, une Garnison plus forte, avec un Vaisseau ou Yacht

(a) Ce Roi, qui se nommoit *Babou*, étant mort Prisonnier des Portugais, ils coupèrent son corps en morceaux, qu'ils salèrent pour le transporter à Goa.

Yacht, destiné à pourvoir aux besoins des deux Nations; à interceder, auprès du Roi de Macassar, pour qu'il se desistât de toutes hostilités contre le Roi de Bouton, ou ses Sujets; à ne point troubler ceux-ci dans leur Religion, Police, ou Gouvernement, renvoyant le châtiment des Contrevenans, de part & d'autre, à leurs Juges competens respectifs; à s'employer pour obtenir, du Roi de Ternate, le redressement de quelques griefs particuliers; à procurer, par la première occasion, une bonne quantité de Monnoyes de Cuivre, qui auroient cours dans les Etats de Bouton, pour la commodité du Commerce reciproque; &, enfin, à ne point molester le Roi & ses Sujets, ni permettre qu'ils fussent molestés par d'autres Nations (*b*).

BOTH. 1613.

Engagemens de ce Prince.

Le Roi de Bouton déclaroit, de son côté, qu'ayant appellé les Hollandois à son secours, il promettoit de faire une Guerre offensive & deffensive contre leurs Ennemis, ou ceux du Roi de Ternate; d'assister les premiers dans leur prochaine Expédition de Solor; de leur accorder le Commerce exclusif avec ses Etats; de fixer un prix aux marchandises & vivres qu'il en tireroient, sans payer aucuns droits; de leur permettre la culture des Terres, & le libre usage de ses Ports & Rades; de les y proteger, en cas de besoin, contre toutes molestations soit du dedans ou du dehors; d'obliger tous ses Sujets à semer du riz pour l'avantage mutuel des deux Nations, & le bien des Moluques en général; de tolerer les Mariages des Hollandois avec des Filles libres de son Royaume, qu'il n'empêcheroit poin d'embrasser le Christianisme; de laisser, aux Hollandois, la faculté d'acheter des Esclaves, sous la condition de se restituër reciproquement les Fugitifs, ou de convenir de leur prix avec le Propriétaire; &, enfin, d'écrire, à ceux de Banda, pour les informer de l'Alliance perpetuelle qu'il avoit contractée avec les Hollandois, les exhorter à faire aussi une Paix solide, & les avertir, qu'au cas qu'ils vinssent à attaquer ses nouveaux Alliés, il rappelleroit son Frère, & tous ses Sujets, qui se trouvoient à Banda.

Utilité que retirent les Contractans.

Ce dernier engagement du Roi de Bouton fut, dans la suite, fort utile aux Hollandois, qui, en revanche, reconnurent toûjours, par des secours prompts & efficaces, les services qu'ils reçurent de ce Prince. Mais on ne pût jamais porter ses Sujets, quoique bien intentionnés, à prendre d'autres manières, & à faire les choses qui étoient nécessaires pour leur propre deffense, ou pour leur utilité; tant la coutume & la molesse avoient d'empire sur eux.

Naturel des Insulaires de Bouton.

Reduction des Isles de Solor & de Timor.

L'Expedition de *Solor* & de *Timor* eut lieu encore dans le courant du même mois, & leur reduction fournit, aux Hollandois, l'occasion de faire alliance avec divers Princes de ces Isles, où ils laissèrent du monde, pour s'assurer de leur Commerce, qui consiste principalement en Bois de Santal, & en Cire; Objet peu considérable aujourd'hui, mais, relevé alors par des raisons de convenance, que Scot expose sur la fin de sa Relation, dont on donnera ici le précis.

Leur Commerce & leur importance.

Rapport d'Apollonius Scot touchant cette Expédition.

„ Le 9 de Janvier 1613, je partis à bord du *Terveer*, en compagnie du „ Yacht la *Demie-Lune*, que nous avions rencontré sur nôtre route, & de „ quel-

(*b*) Le Commis, qu'on laissa à Bouton, se nommoit Gregoire *Cornelisszoon*.

BOTH. 1613.

„ quelques Bâtimens Ternatois, pour nous rendre à Solor, où nous arrivâmes, le 17, devant le Fort des Portugais. Auſſi-tôt nous avons fait feu du *Terveer*, ſur une Batterie qui défendoit l'entrée de la Rade, & nous l'avons démontée; mais le gros tems nous ayant empêché de faire deſcente, nous avons été contraints de retourner à bord, avec perte d'un Homme ſeulement, après avoir brûlé, ce jour-là, une partie de la Ville. Le 21, nous nous ſommes emparés d'une Galiote, que les Ennemis avoient touée contre le Rivage, & nous avons mis le feu à pluſieurs Maiſons. Le 29, on a brûlé le reſte.

„ QUELQUES jours après, on fût averti, que deux Frégattes Portugaiſes, & une Navette, qui revenoient de la Chine, avoient relâché à Timor, où les Aſſiegés de Solor avoient trouvé moyen de faire ſavoir ce qui ſe paſſoit, & de demander des ſecours; ſurquoi j'y détachai le Yacht, avec la Galiote & une Coracorre, qui prirent la Navette chargée de Bois de Santal, & une Galiote, qu'ils brûlèrent, après en avoir enlevé la Cargaiſon. Les Habitans de Timor, voyant la déroute des Portugais, ſe ſont jettés ſur le reſte, & les ont pillés & diſperſés.

„ CETTE expédition faite, & nos gens de retour à Solor, où nous avions été joints, le 3 d'Avril, par le Vaiſſeau le *Zélande*, que le Général nous avoit envoyé des Moluques, on réſolut, le 5, de faire deſcente au côté occidental du Fort, que nous avons battu, le 7, de ſept pièces, qui tiroient inceſſamment ſur les dehors, dont les Ouvrages étoient garnis de terre. Le 9, outre cette première Batterie, nous avons encore fait porter à terre deux autres canons, auſſi de fer, qui ont abattu une Tour quarrée, qui nous incommodoit beaucoup. Le 18, nous avons été renforcés du *Patane*, venu d'Amboine; après quoi, nous avons fait ſommer encore une fois la Place, en déclarant que ſi elle ne ſe rendoit pas, il n'y auroit plus de capitulation ni de vie à eſpérer pour perſonne; ſurquoi ils ſe ſont rendus.

„ LE 20, ils ſont ſortis du Fort, avec armes & bagages, nous laiſſant la moitié de leurs marchandiſes, & toutes les munitions de Guerre, qui conſiſtoient en ſix barils de poudre, du poids de ſept quintaux, un gros canon de fer, une pièce & huit gros fauconneaux de fonte, ſans compter quelques pierriers. Nous leur avons fait cette compoſition, parce que leur ſecours de Timor approchoit, & qu'il auroit été difficile de l'empêcher d'entrer dans le Fort; outre que nous devions ménager nos Soldats & nos Munitions, la Place étant encore en état de ſe défendre long-tems, & de faire périr beaucoup de monde. Auſſi les Portugais ne ſe ſont-ils réſolus à capituler, qu'à la ſollicitation de leurs femmes & de leurs enfans.

„ IL eſt ſorti, du Fort, plus de mille perſonnes, dont au-delà de deux cens cinquante Noirs & Métifs, capables de porter les armes, & environ trente Portugais, tant ſains que malades, avec ſept Moines Dominicains. Le reſte des Portugais de Timor en eſt revenu deux ou trois jours après la reddition du Fort; de-ſorte que, tous enſemble, les Ennemis formoient le nombre de quatre vingts neuf Blancs, & de quatre cens cinquante Métifs. La Capitulation portant que ceux qui voudront ſe reti-

„ rer

„ rer, à Malaca, en auront la liberté, tous les Portugais en ont profité, à „ la reserve de deux ou trois; Les autres Chrétiens Noirs se joindront „ sans doute à nous. Both. 1613.

„ On a tiré plus de huit cens coups de gros canon contre le Fort, qui „ est avantageusement situé sur une hauteur, au bord de la Mer, & bâti de „ bonne Maçonnerie. Il y a, de chaque côté, une vallée assez profonde, sur „ tout celle de l'Orient, dont la montée est fort escarpée; mais, du côté „ de l'Occident, elle descend en pente douce vers les Terres. Les Portu- „ gais y avoient des Ouvrages avancés de terre & de bois. De l'autre „ côté, ils n'étoient enfermés que d'une simple muraille, le lieu étant, d'ail- „ leurs, presque inaccessible par sa nature.

„ Les Portugais étoient maîtres de plusieurs Villages, la plûpart habi- „ tés par de nouveaux Chrétiens. On en comptoit une dixaine dans l'Isle „ où étoit le Fort, & dans celle de *Serbite*, qui est tout près, avec environ „ deux mille huit cens Familles d'Insulaires, tous bien armés d'arcs, de „ fusils, de boucliers & de sabres. Chaque Village étoit gouverné par un „ Commandant & un Prêtre, qui animoient ces Peuples contre nous. Auf- „ si sont-ils entiérement à la dévotion des Ennemis.

„ Après avoir fait partir la plus grande partie des Portugais, je me suis „ rendu à Timor, pour traiter avec les Rois de la Côte intérieure de l'Isle. „ Les principaux sont ceux de *Coupan*, de *Mena* & d'*Asson*, tous Idolâtres, „ mais de meilleure foi que les Maures. Ils m'ont promis de nous vendre „ tout le Bois de Santal que leurs Pays pourroient fournir; & ils ont aussi „ beaucoup de Cire à très bon prix. Je laisse ici le Capitaine *van de Velde*, „ qui aura l'œuil sur ce Commerce. Si nous pouvons nous en rendre maî- „ tres, en l'interdisant aux Chinois, il nous ouvrira, sans doute, celui de la „ Chine, où il se fait une grande consommation de Bois de Santal, de „ même que sur la Côte de Coromandel, & en divers autres Lieux des In- „ des.

„ Les Rois Maures de Solor, qui se sont déclarés en nôtre faveur, ne „ paroissent pas moins bien disposés à nous recevoir, que ceux de Timor; „ & quoiqu'il n'y aît pas tant de profit à faire, avec la première de ces Is- „ les, il est cependant bon de veiller à sa conservation, parce qu'elle nous „ assure celle de la seconde. D'ailleurs on en pourra tirer commodément „ des vivres pour les Moluques, & il y a encore diverses raisons, qui doi- „ vent nous engager à nous y maintenir.

„ Avant que de rapporter ce que j'ai appris, de plusieurs Prisonniers ou „ Déserteurs Portugais, touchant les desseins de cette Nation, & les pré- „ paratifs qui se font dans les Pays où elle domine, je remarquerai, en „ général, que nous avons un intérêt essentiel à pourvoir à la fureté, & à „ la commodité des Indiens, qui nous sont comme soûmis, parceque dès „ que nous les laisserons dans l'embarras, ils nous abandonneront, sans en „ excepter même les Ternatois, quelque étroitement qu'ils semblent être „ unis avec nous.

„ Il est certain qu'il se forme de gros Nuages au-dessus de nos têtes „ dans les Indes; &, selon toute apparence, ils sont prêts à crever sur les

 „ Mo-

BOTH. 1613.

„ Moluques, sur Amboine, & sur Banda, peut-être encore avant la fin „ de cette année (*c*).

„ Le Roi d'Espagne, qui aspire à la Monarchie universelle de l'Euro- „ pe, n'a paru ceder, dans nôtre Patrie, que pour gagner du tems, ras- „ sembler ses Forces, & nous écraser premièrement dans les Indes, pour „ pouvoir ensuite pousser, avec plus de succès, ses ambitieux desseins en „ Europe. Ainsi nous devons nous attendre à tout ce dont sa dissimula- „ tion, sa mauvaise foi, sa haine, & sa tyrannie sont capables; mais sa „ dissimulation n'est pas moins à craindre, pour nous, auprès des Indiens, „ que le reste.

„ Un Pilote Portugais m'a dit fort sensément, qu'il passoit pour con- „ stant, à la Cour, & parmi les Peuples d'Espagne & de Portugal, que nos „ Forces ne venoient que de nôtre Commerce aux Indes, & que c'est uni- „ quement par son moyen, que nous nous sommes trouvés en état de re- „ sister à ce Monarque.

„ Il m'a aussi assuré, que les treize derniers Vaisseaux, qui sont arrivés „ ici, ont été suivis d'autant de Gallions, jusqu'au Cap de Bonne-Espé- „ rance, sous le Commandement du jeune Don Louïs *Fayardo*. Cette Esca- „ dre avoit mis en Mer sous prétexte d'aller croiser sur les Corsaires; „ Mais le bruit couroit, parmi les Espagnols, qu'elle étoit destinée pour „ les Manilles, quoiqu'on n'en eût aucune certitude.

„ Ce même Pilote m'a encore déclaré, que Christophe de *la Hotte*, ci- „ devant Gouverneur de Gamma-Lamma, fut envoyé, des Manilles, sur „ la fin de l'année passée, par Dom Juan de Silva, au Viceroi de Goa, „ avec beaucoup d'argent comptant, & des Lettres de change, pour faire „ équiper promptement sept gros Navires, & vingt Frégattes, qu'il doit „ conduire à Malaca, & ensuite aux Manilles, dès que la saison sera fa- „ vorable, pour y joindre les Forces qui y sont, & aller faire un grand ef- „ fort aux Moluques, dans le mois de Décembre prochain.

„ Il sçait, de plus, que le même Gouverneur des Manilles a envoyé, „ à Macao, un Général Espagnol, nommé *Tolledo*, pour en amener un Gal- „ lion, que les Espagnols y ont fait acheter, avec ordre d'y joindre six „ autres, qui s'y sont rendus de Malaca, & de les conduire aux Manilles.

„ J'ai appris, qu'il est venu deux Vaisseaux d'Espagne, exprès pour „ apporter des avis au Viceroi de Goa, & l'ordre d'envoyer ses Forces „ joindre celles des Manilles, afin de faire fondre le tout à la fois sur les „ Hollandois. C'est dans la même vuë qu'on fait construire trois gros „ Vaisseaux, en un lieu nommé *Pintados*.

„ Ceux qu'ils ont à *Cayta* sont, le *Gouda* & l'*Amsterdam*, que montoit „ l'Amiral Wittert, tous deux pris sur nous; le *S. Esprit*, le *S. Jean Bap- „ tiste*, le *Jean de Lupas*, Navire du plus gros calibre; le *S. André*; le *S.* „ *Marc*,

(*c*) Scot fait profession de tenir les avis qu'on va lire, d'un Pilote Portugais. Cependant le titre de sa Relation porte, que le dessein secret du Roi d'Espagne fut découvert dans une Lettre écrite, par un Pilote Portugais, à Mathieu *Couttels* à Bantam, en datte du 5 Juillet 1613.

„ *Marc*, petit Bâtiment; & l'on y en attendoit encore deux des Ports de „ Castille, avec de nombreux Equipages & quantité de Munitions pour cet- „ te Flotte.

„ On construit, aux Manilles, trois Galères neuves, & il y en a une „ autre depuis longtems. On compte que la Flotte sera composée de dix- „ huit gros Navires, vingt Frégattes & quatre Galères, & montée de cinq „ mille hommes de Troupes règlées, outre les Equipages. Mais, pour „ les six Vaisseaux, qui sont partis pour Macao, on doute qu'ils puissent s'y „ joindre. Don Juan de Silva commandera cette Armade, & c'est par cette „ raison qu'il est demeuré dans le Gouvernement des Manilles, au-delà „ de son terme.

„ Je suis encore informé que Don *Jeronimo de Silva*, après la prise de „ *Marieco* (d), avoit envoyé une Frégatte à Malaca, porter des avis, à „ Christophe de la Hotte, qui devoit conduire l'Armade Portugaise de Goa „ à Malaca, ainsi qu'il a été dit, pour la mener ensuite aux Manilles, & „ de-là se rendre aux Moluques dans le mois de Décembre ou de Janvier „ prochain.

„ Cette Frégatte avoit relâché à Bouton, pour faire de l'eau; mais le „ Roi a fait arrêter le Pilote, qui étoit descendu à Terre. Ce Prince, & „ Henry *van Raay*, ont tâché de se rendre maîtres de la Frégatte; ce qui „ leur auroit réüssi, si un Traitre n'en avoit averti l'Equipage.

„ Depuis que je suis ici, il y est venu un *Kitchil* de Macassar, avec d'au- „ tres Députés, & trente-trois Coracorres, qui apportoient des présens au „ Capitaine de ce Fort, à qui ils m'ont demandé la permission de parler; „ ce que je leur ai refusé. Ils prétendent exiger un Tribut des Habitans „ de Solor, qui ont répondu qu'ils n'étoient Tributaires que du Roi de „ Ternate. Je ne me suis servi, en cette occasion, que de raisons pour „ les combattre.

„ Ces Gens là étoient bien instruits des préparatifs des Portugais & „ Espagnols, qu'ils faisoient sonner fort haut, disant qu'ils tenoient ces „ nouvelles des Portugais établis dans leur Pays, & de quelques Espagnols „ des Manilles, qui avoient relâché, avec une petite Galère, à Macassar, „ en allant à Ternate. Ils rapportoient encore que nos Gens avoient „ été massacrés à *Masulipatnam*, & que nôtre Comptoir avoit été livré au „ pillage.

„ Plusieurs autres Portugais m'ont confirmé les rapports du Pilote. S'il „ vient des Vaisseaux de Hollande, il fera bon de les faire partir prompte- „ ment pour les Moluques. Il feroit encore à propos qu'il y en eût quel- „ ques-uns, qui, en passant, vinssent relâcher à ces Isles-ci, où l'on a be- „ soin de fer, de planches & de poutres.

„ J'espérois que le Gouverneur Général viendroit ici de Banda, où il „ étoit; mais je crains qu'il ne soit obligé de s'y arrêter plus longtems „ qu'il ne croyoit, à cause des affaires que les Anglois lui ont suscitées. S'il „ n'arrive pas, & que je ne reçoive point de nouveaux ordres, je partirai „ pour

(d) Fort de l'Isle de Tidor.

BOTH. 1613.

„ pour Bantam, vers la fin d'Août, & le Vaisseau, que je monterai, servira ensuite à transporter des vivres, & d'autres choses ici & aux Moluques, qu'on peut, je le repéte, avitailler plus commodément de ces Isles que d'ailleurs".

Apparition du Gouverneur Both à Banda, & demêlés avec les Anglois.

C'est là tout ce qu'on trouve de l'apparition du Gouverneur Both à Banda, & des demêlés qu'il y eût avec les Anglois; mais on sçait que ceux-ci, dès l'année 1609, avoient excité les perfides Bandanois à reprendre les armes contre les Hollandois, qui, depuis, leur faisoient une Guerre continuelle. L'objet de la jalousie des Anglois étoit le Commerce des Noix Muscades. Ils avoient des Gens à *Pulo Ay*, & à *Pulo Rhun*, deux des Isles du Ressort de Banda, qui étoient chargés d'acheter ces précieuses Epiceries des Insulaires.

1614. Son Départ.

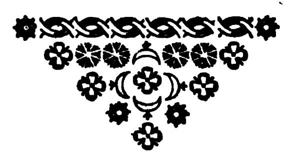
Suivons le Gouverneur jusqu'au dernier période de sa Vie, qui fut autant funeste que ses Exploits avoient été glorieux. Après avoir dirigé, avec beaucoup de prudence, les affaires des Indes, l'espace d'environ cinq ans, & posé, en divers Lieux, les bases d'une Puissance, dont on ne cessera plus d'admirer les progrés rapides, étant retourné à Bantam, il y installa, le 20 Décembre 1614, Gerard *Reynst* son Successeur, & partit, le 2 de Janvier de l'année suivante, avec quatre Vaisseaux richement chargés, pour revenir en Hollande; mais ayant mouillé à l'Isle *Maurice*, pour s'y rafraichir, deux (*e*) de ces Vaisseaux, dont il montoit l'un, eurent le malheur, dans une violente tempête, d'être repoussés en Mer, & ensuite jettés contre la Côte, où ils périrent avec la moitié de leurs Equipages, & parmi eux le Gouverneur Both (*f*) lui-même.

1615. Naufrage où il périt, avec deux de ses Vaisseaux.

Telle fut la fin tragique de ce Fondateur de l'Empire Hollandois aux Indes, à qui les sables de la Mer ont ravi l'honneur du Mausolée, que ses Services lui auroient mérité à de si justes titres. Son Portrait est le premier en rang de ceux de ses Successeurs, qui pendent dans la grande Salle du Conseil au Château de Batavia, & dont les Vignettes de cet Ouvrage représentent fidèlement les traits, & les habillemens.

(*e*) Valentyn dit *trois* Vaisseaux, & l'on doit remarquer ici, d'avance, que ce n'est pas le seul endroit où son récit se trouvera différer du nôtre; mais on peut compter sur nos éclaircissemens, qui viennent de source.

(*f*) C'est vraisemblablement de cet accident, qu'une des Montagnes de l'Isle Maurice a retenu le nom du Gouverneur, qui lui est donné, dans un Journal de l'an 1689, où le Pilote, nommé Govert *van Leeuwen*, à bord du *Petit Cocq*, Vaisseau de Rotterdam, remarque, „ qu'il y a, dans l'Isle Maurice, „ encore une Montagne., appellée *Pierre* „ *Both*". Deux ans après ce Naufrage, Pierre *van den Broek* y relâcha, pour en recueillir les débris.



II. GERARD



J. V. Schley del.

II. GERARD REYNST, GOUVERNEUR GÉNÉRAL, natif d'Amsterdam, étoit du nombre des Directeurs de la Compagnie Orientale, depuis le premier Octroi, quand il fut élû, le 20 Février 1613, par l'Assemblée des Dix-Sept, en cette qualité, sous une Capitulation de cinq ans de résidence fixe aux Indes, si la Compagnie le jugeoit à propos, sans y comprendre le tems du Voyage, en allant ni en revenant, avec les appointemens de sept cens florins par mois, & mille en une somme pour son Service. On lui fit encore quelques autres conditions, dont la principale lui conservoit le droit de reprendre, à son retour, sa Place de Directeur de la Chambre d'Amsterdam, quoiqu'elle pourroit se trouver alors remplie par un autre, & que le nombre de vingt fût complet dans cette Chambre. L'Etat lui fit présent aussi d'une Chaîne d'or de la valeur de mille florins, & d'une Médaille, sous la promesse que ses bons services seroient reconnus & recompensés en son tems. Muni d'une Commission du Prince Maurice, & des Instructions de l'Assemblée des Dix-Sept, approuvées par les Etats Généraux, à qui il avoit de même prêté le Serment ordinaire, Reynst partit, le 2 de Juillet de cette année, du Texel, avec une Flotte considérable, & mouilla successivement aux Isles du Cap Verd, d'Annobon & de Comorre, où il se procura, à bon prix, une abondance de rafraichissemens.

Vie de Gérard Reynst, II. Gouverneur Général des Indes.
1615.
Sa Capitulation.
Son Départ & sa Route.

APRÈS un mois de séjour aux Isles de Comorre, la Flotte Hollandoise s'avança vers l'entrée de la Mer-rouge. La Compagnie n'y ayant point encore envoyé de Vaisseaux, on résolut au Conseil de détacher Pierre *Van den Broek*, sur le *Nassau*, avec la qualité de Capitaine-Major, pour s'informer de la nature du Commerce, & des facilités qu'on pouvoit espérer dans les Ports. Il visita ceux d'*Aden*, de *Chibiri* & de *Cutsini*, ou *Kissen*, & laissa même des Facteurs dans les deux premiers; de sorte qu'on doit regarder

Van den Broek est envoyé dans la Mer-rouge.

REYNST.
1615.

Le Gouverneur arrive à Bantam.

Reynst comme le premier Fondateur du Commerce des Hollandois dans la Mer-rouge. Van den Broek s'étoit separé, le 2 d'Août, du Gouverneur, qui ayant continué sa route jusqu'à Bantam, y fut installé, par son Prédecesseur, ainsi qu'on l'a dit, le 20 Décembre 1614, en qualité de second Gouverneur Général des Indes.

Il se rend de Jacatra à Banda, avec une Flotte d'onze Vaisseaux.

Dès le lendemain, le Général Reynst, qui s'étoit rendu tout de suite à Jacatra, y fit, avec le Roi, une nouvelle Convention, & mit à la voile, encore dans le courant du même mois, à la tête d'une Flotte d'onze Vaisseaux, pour aller châtier les Bandanois, dont la destruction étoit enfin décidée. Tandis qu'il se trouvoit à l'ancre devant *Japara*, il y fut joint par Van den Broek, qui lui ayant fait rapport de ses découvertes dans la Mer-rouge, dont il témoigna être fort satisfait, en reçut ordre de passer par l'Isle de Bouton, pour y établir un nouveau Facteur. Sa Commission exécutée, il alla mouiller, le 6 d'Avril 1615, dans la Rade d'Amboine, & rejoignit, deux jours après, aux Isles de Banda, le Général Reynst, qui étoit à l'ancre, avec ses onze Navires, sous le Fort de *Nassau*, dans l'Isle de *Neira*.

Rencontre de Van den Broek, qu'il envoye à Bouton.

Les Anglois font contraints de quitter Amboine.

Ce Général, pendant son séjour à Amboine, contraignit les Anglois de partir de cette Isle, où les Chefs de trois Habitations les avoient reçus & trafiquoient avec eux, malgré les Conventions qui subsistoient entre les Hollandois & ces Insulaires, par rapport au Commerce exclusif des Cloux de Girofle, stipulé en faveur des premiers.

Eruption du Volcan de Banda, & autres Dangers qui menacent les Hollandois.

Le jour même que la Flotte de Reynst fit voile d'Amboine, le Mont *Gounong-Api*, qui n'avoit pas cessé de brûler depuis dix-sept ans, s'étoit ouvert avec un bruit prodigieux. Il avoit jetté tant de flammes, de grosses pierres & de cendre, que le canon du Fort en ayant été couvert, s'étoit trouvé hors d'état de servir. Dans une guerre fort animée, & qui ne paroissoit pas prête à se rallentir du côté des Bandanois, la Garnison Hollandoise auroit été fort en danger, si l'arrivée de la Flotte ne l'en eut délivré.

Ils se rendent maîtres de Pulo-Ay.

Le 14 de May, le Général envoya le *Nassau*, l'*Eole*, le *Neptune*, l'*Etoile du Matin*, avec deux Frégattes, une Chaloupe & dix Canots bien armés, pour se rendre maîtres de *Pulo-Ay*. Adrien *Van der Dussen* commandoit les Soldats, les Japonois & les Matelots, au nombre de neuf cens hommes. L'ancre fut jettée sous le Fort de Pulo-Ay, & la descente s'étant faite promptement, on chassa les Bandanois de leurs retranchemens; après quoi l'on attaqua le Bastion qui donnoit sur le rivage, & qui fit d'abord une vigoureuse résistance; mais, enfin, il fut emporté au bout d'une demie heure. Les Japonois furent les premiers à y arborer leurs Drapeaux. Les Bandanois voyant le Bastion pris, abandonnèrent la Place, & s'enfuirent vers les Montagnes.

Mais ils en font ensuite chassés avec perte.

Cependant la fatigue de cette journée ayant obligé les Hollandois à prendre quelque repos, les Insulaires profitèrent de leur négligence, & revenant sur leurs pas, ils rentrèrent, sans opposition, dans le Fort, du côté des Terres, separé par une muraille de la partie qui regardoit la Mer; Ils mirent aussi-tôt le feu au Pagode, & aux Magazins, remplis de noix muscades, de macis, de riz, & d'autres marchandises. Enfin, la flamme & la

REYNST. 1615.

la fumée, qu'un vent de la Montagne poussoit vers les Hollandois, & le feu des Ennemis, les contraignirent d'abandonner honteusement la Place le troisième jour, après y avoir perdu beaucoup de monde. A la première attaque ils n'avoient eû que neuf hommes tués, & quinze à seize blessés; mais la retraite leur en couta vingt-sept des premiers, & cent soixante & dix des derniers. Deux de leurs transfuges, qui étoient passés du côté des Bandanois, leur firent le plus de mal, en tirant continuellement contre eux de dessus un arbre.

Chagrin qu'en conçoit le Général.

CETTE fatale nouvelle étant arrivée à Neira, en même tems que tous les blessés, causa beaucoup de chagrin au Général Reynst, qui eût à se reprocher de n'avoir pas été en personne à l'expédition de Pulo-Ay, comme Van den Broek le lui avoit conseillé, en lui disant, avant son départ, que ceux qui l'en dissuadoient n'étoient pas de ses amis. Les Soldats étant rebutés par ce mauvais succès, il ne fut pas possible de rien entreprendre davantage cette année. Ce fût aussi la dernière de la vie du Général Reynst, qui mourut d'une dyssenterie, à Jacatra, le 27 de Décembre.

Sa mort.

VAN DEN BROEK, dont il est nécessaire de suivre les traces, pour lui voir jouër, dans peu, un rolle des plus intéressans, avoit quitté le Général d'abord après l'expédition de Pulo-Ay, pour exécuter, par son ordre, quelques Commissions aux Moluques, & de-là se rendre, en qualité de Président, aux Ports de la Mer-rouge, dont on lui devoit la connoissance. Il mouilla le 11 de Janvier 1616, à Chihiri, où il retrouva les Hollandois qu'il y avoit laissés; mais n'ayant pû obtenir la permission d'établir des Facteurs à *Mocka*, dont il visita le Pays, il abandonna la Mer-rouge, & prit la route de *Surate*, où après bien des difficultés, le Gouverneur lui accorda, comme aux Anglois, la liberté de louër une Maison, & d'y laisser quelques-uns de ses gens jusqu'à son retour, sous promesse que, dans l'intervalle, il s'efforceroit de lui obtenir l'agrément du Grand Mogol son Maître.

Van den Broek est renvoyé à la Mer-rouge.

1616.

Ses efforts infructueux à Mocka.

Premier Comptoir qu'il établit à Surate.

AYANT remis à la voile, Van den Broek s'empara, près de *Bassaïm*, d'une Frégatte Portugaise, qu'il emmena à Bantam, & qui fut une bonne prise pour la Compagnie. Sur sa route, il mouilla à *Calecut*, où les ordres du Général le chargeoient de demander, au Samorin, l'exécution d'un Traité précedemment conclu avec l'Amiral Pierre *Willemsz*, & dont il trouva que les Anglois avoient retiré l'avantage, sous le nom emprunté des Hollandois. En arrivant à Bantam, le 18 de Novembre, il y apprit la mort du Général Reynst, & le Président *Coen* ne tarda pas de le renvoyer aux mêmes Lieux d'où il venoit, avec ordre d'attaquer les Portugais, par tout où il pourroit les rencontrer; mais il ne devoit trouver, dans cette nouvelle Course, qu'une infinité d'avantures malheureuses, dont il y a peu de chose à tirer pour l'Histoire générale.

Son retour à Bantam & sa nouvelle Course.



Vie de Laurent Reaal, III. Gouverneur Général des Indes. 1616.

III. LAURENT REAAL, GOUVERNEUR GÉNÉRAL, aussi d'Amsterdam, & Docteur en Droit, sortit du Texel, au mois de May 1611, en qualité de Commandant de quatre Vaisseaux. En 1615, on le trouve déja pourvû du Gouvernement des Moluques, & le 19 Juin de l'année suivante, il fut nommé provisionnellement Gouverneur Général, par les suffrages unanimes du Conseil des Indes, assemblé pour lors à Ternate.

Tranquillité des Moluques, malgré les menaces des Espagnols.

DANS ce Poste, qu'il remplit avec beaucoup de distinction, jusqu'en 1618, il jouït constamment d'une tranquillité qu'on n'auroit pas dû attendre, à l'aspect du danger, dont on se croyoit menacé de la part des Espagnols. Mais l'ardeur de Don Juan de Silva avoit été si mal secondée par les autres Gouverneurs, qu'au lieu qu'il espéroit se rendre, aux Moluques, sur la fin de 1613, ou au commencement de 1614, il eut le chagrin de ne se voir en état de partir que deux ans après.

CETTE lenteur donna le tems, aux Hollandois, de se fortifier, en attendant les secours qu'ils se promettoient de l'Europe. Le péril étoit trop grand & trop pressant, pour que la Compagnie ne se hatât de le prévenir. Elle envoya des Flottes plus nombreuses qu'à l'ordinaire, & beaucoup de Troupes & de Munitions, dont la plus grande partie étoit destinée pour les Moluques. Les Espagnols, restant toûjours dans l'inaction, Laurent Reaal sçut profiter habilement des circonstances, pour leur enlever tantôt un Fort, tantôt une petite Isle, & pour faire de nouveaux Etablissemens, qu'ils ne jugèrent pas même devoir empêcher, parce qu'ils regardoient ces petits progrès comme les derniers efforts d'une Nation foible, à la veille d'être foudroyée par l'orage qui se formoit contre elle aux Philippines.

CEPENDANT, en Hollande, on ne s'en tint pas seulement à envoyer les secours nécessaires pour résister aux Ennemis; mais il fut résolu d'agir offensivément; &, dans la vuë d'operer une puissante diversion, on fit partir,

tir, au mois d'Août 1614, sept Vaisseaux, sous le commandement de l'Amiral George *Spilberg*, qui ayant passé par le Détroit de Magellan, se rendit longtems redoutable aux Espagnols sur les Côtes du Chili & du Perou, & battit une Flotte Royale, commandée par Dom Rodrigue de *Mendozà*, & composée de huit Vaisseaux, presque tous de gros Galions, montés de trois à quatre mille hommes d'Equipage.

REAAL. 1616.

Expédition glorieuse de Spilberg, sur les Côtes du Chili & du Perou.

LE Combat, qui se donna le 18 de Juillet 1615, fut très vif, quoiqu'il ne coutât, aux Hollandois, que quarante hommes tués, & environ soixante blessés. Les Espagnols eurent trois Navires coulés à fond, celui de l'Amiral, celui du Vice-Amiral, & un autre. Tout le reste fut dispersé, & Spilberg victorieux, ayant achevé de ravager les Côtes, se rendit, par la Mer du Sud, aux Philippines.

Son arrivée aux Philippines, & de-là aux Moluques.

EN y arrivant, au mois de Février 1616, il apprit, que la Flotte de Silva, qui avoit longtems attendu sa venuë, étoit enfin partie, quelques jours auparavant, pour les Moluques; qu'elle étoit composée de dix Galions, d'une grandeur prodigieuse, de deux Yachts & de quatre Galères; & qu'elle portoit deux mille Espagnols de Troupes de débarquement, avec une grosse Armée d'Indiens, de Chinois & de Japonois. Cependant la Flotte Hollandoise prit ou détruisit presque tous les Champans & les autres Bâtimens, qui étoient dans le Golfe de Manille; après quoi l'on se décida pour suivre celle de Silva; mais Spilberg mouilla, le 29 de Mars, à la Rade de Ternate, sans avoir appris aucune nouvelle de sa route.

Prise de Pulo-Ay par les Hollandois.

SI cette Armade se fut présentée, elle auroit trouvé plus de difficultés, que son Général ne se l'étoit promis. Jean Dirksz *Lam*, qui commandoit douze Vaisseaux de Guerre Hollandois aux Isles de Banda, auroit pû rejoindre promptement ceux qui étoient aux Moluques, pour s'opposer aux efforts des Ennemis; mais, n'ayant pas voulu perdre le tems à les attendre, il s'étoit emparé, le 10 d'Avril, du Fort de Pulo-Ay, où ses Troupes, sous les ordres du même Van der Dussen, qui l'avoit emporté & perdu l'année précedente, avoient fait paroître une bravoure extraordinaire, tant à la prise du Fort, qui fut nommé la *Revanche*, qu'à la reduction de l'Isle entière, dont les Habitans, avec ceux des Isles voisines, furent obligés de se soumettre, & d'accepter un nouveau Traité d'Alliance, à des conditions fort favorables pour la Compagnie, s'ils les eussent observées.

Bon état de leurs Places aux Moluques & à Amboine.

SPILBERG partit, le 18 de Juillet, avec deux Vaisseaux, pour se rendre à Bantam, après avoir visité les Places des Moluques, où il laissoit tout en bon état de deffense. La Ville & la Forteresse de *Maleye*, dans l'Isle de Ternate, étoient gardées par cinq Compagnies de cent hommes chacune, commandées par des Officiers d'expérience. Il y avoit aussi de bonnes Garnisons dans les Isles de Tidor, de Motir, de Machian & de Bachian, de même qu'à Amboine, & dans les autres Forts de sa dépendance. Le Gouverneur Général de l'Isle se nommoit Adrien Maartensz *Blok*, fameux par le Combat qu'il livra, au mois de Janvier 1612, près des Isles du Cap Verd, contre une Flotte Espagnole de dix-sept Vaisseaux, dont il ne s'étoit échapé que quatre. Sa prudence égaloit sa bravoure; & les mêmes qualités se trouvant réunies au suprême degré dans la personne du Général des Moluques, on sou-

REAAL. 1616.

souhaitoit, plutôt qu'on ne craignoit, de voir arriver les Espagnols dans ces Isles.

Sort de l'Armade de Don Juan de Silva.

Ce ne fut qu'à Jacatra, où Spilberg mouilla au mois de Septembre, qu'il apprit enfin que cette formidable Armade avoit fait route du côté de Malaca, dans le dessein de détruire premièrement les Hollandois à Bantam & à Jacatra, pour pouvoir, avec d'autant plus de facilité, reduire ensuite les Moluques; mais qu'ayant perdu son Général, Don Juan de Silva, qui étoit mort à Malaca avec de grands soupçons d'avoir été empoisonné, cette Flotte, extrêmement affoiblie, pendant un si long & si penible Voyage, se voyant sans Chef, s'étoit dispersée, & que la plûpart des Vaisseaux, qui la composoient, avoient repris la route des Manilles.

Avantures de Guillaume Schouten & de Jacques le Maire.

Tandis que Spilberg étoit encore à la Rade de Jacatra, il y vit arriver le Vaisseau la *Concorde*, de Hoorn, sous la conduite de Guillaume *Schouten* & de Jacques *le Maire*, qui étant partis de Hollande, au mois de Juin 1615, avec le dessein de tenter le passage dans la Mer du Sud, par quelqu'autre endroit que le Détroit de Magellan, qui étoit compris dans l'Octroi de la Compagnie, avoient effectivement trouvé un nouveau passage, qui fut nommé le *Détroit de le Maire*, & pénétrant dans la Mer du Sud, ils étoient venus ici, en dernier lieu, des Moluques. Mais dès qu'on sçut que leur Vaisseau avoit été chargé par de simples Particuliers, le Président, Jean Pietersz Coen, le fit confisquer au profit de la Compagnie, & distribua l'Equipage sur tous les autres Vaisseaux, malgré les représentations de Schouten, à qui il laissa la liberté de se pourvoir en Hollande par les voyes ordinaires de la Justice.

Soins que Reaal donne au Commerce.

On doit s'étonner, avec raison, que la même pensée ne fut pas venuë au Général Reaal, qui s'étoit, au contraire, empressé de faire, à ces Avanturiers, l'accueil le plus favorable à Ternate. Cependant personne n'étoit plus attaché que lui aux intérêts de sa Compagnie, dont il n'avoit pas cessé d'étendre le Commerce, même beaucoup plus loin que les soins, qu'il devoit donner à la sûreté de ses Etablissemens, ne sembloient lui permettre; Aussi les Retours, des dernières années de son administration, amenèrent, en Hollande, des richesses immenses.

1618.

Sa demission, son départ, & son arrivée en Europe.

Ce ne fut qu'avec peine, & sur ses vives instances, que les Directeurs de la Compagnie se déterminèrent, le 31 Octobre 1617, à lui accorder sa demission, qui ne lui parvint qu'au mois de Juin de l'année suivante. Un an après seulement, il rencontra Coen, son Successeur, près de l'Isle de Bachian, & s'en retourna avec lui, par Amboine, à Jacatra, où jusqu'à la Conquête de cette Place il eut beaucoup de part aux mesures qui se prenoient alors contre les Anglois & les Javanois, Ennemis de sa Nation, assistant le nouveau Chef de ses sages conseils & de ses lumières, dans ces circonstances critiques, & employant avec lui toutes ses facultés pour affermir l'état chancellant de la Compagnie aux Indes. Etant parti, le 5 d'Août 1619, à bord du Yacht la *Licorne*, il arriva heureusement, le 20 de Janvier 1620, en Hollande.

Ses services sont bien recompensés.

Si ses services avoient été importans, jamais il n'en fut aussi de mieux recompensés. On lui tint compte de ses Appointemens à six cens florins

par

par mois, depuis qu'il avoit exercé les fonctions de Gouverneur Général, jusqu'à son arrivée. On y ajouta, en présent, une somme de mille écus, & une autre de deux mille florins, outre une Médaille d'or à la discrétion de la Chambre d'Amsterdam, avec une Inscription honorable, en monument de la satisfaction que la Compagnie ressentoit de ses bons & fidèles services. REAAL.

Dans la suite, il fut élevé aux Emplois les plus distingués de l'Etat, & il étoit Vice-Amiral de la Flotte auxiliaire de dix Vaisseaux, que les Etats Généraux envoyèrent, en 1626, au Roi d'Angleterre, qui l'avoit créé Chevalier l'année précédente, en considération de son éclatant mérite (*a*), & à

Divers Emplois dont il est revêtu.

(*a*) Son Diplôme en est un Témoignage autentique, qui appartient, par distinction, à sa Vie, outre qu'il pourra paroitre assez curieux. Le voici.

„ Universis, et Singulis, cujuscunque „ Loci, Status, Gradus, Ordinis, ac Con„ ditionis, ad quos Præsentes pervenerint, „ *Gulielmus Segar*, Miles, alias dictus *Gar*„ *terus*, Principalis Rex Armorum Regni „ Angliæ, salutem in Domino sempiternam.

„ Cum omnium omnino sit veritatem, ac „ honestatem tueri, & testimonium virtutis „ cuilibet bono perhibere, tum mea impri„ mis interest, qui Rex Armorum florentis„ simi Regni Angliæ sum juratus, & regia „ authoritate sub magno Angliæ Sigillo muni„ tus, ut Genealogias Virorum Nobilium, „ atque virtute præclarorum, una cum Ar„ mis, sive Clypeis, Gentilitiis ac Insigni„ bus (tam exteris, quam subditis) in Offi„ cio Armorum fideliter conservem, eorum„ que dignitatibus, honoribus, præeminen„ tiis, quoties rogatus fuerim, attester. „ Quorum in numero, quum, per Diploma „ sub magno Angliæ Sigillo, 7mo. die Fe„ bruarii, annoque Regni primo Domini „ nostri Caroli, Magnæ Brittanniæ, &c., „ Regis, concessum, Dominum *Laurentium* „ *Reaal*, Amstelodamensem, Juris Docto„ rem, & quondam nomine Illustrium Domi„ norum Ordinum Provinciarum Unitarum „ Inferioris Germaniæ Gubernatorem in In„ dia Orientali, & nunc Vicarium Thalas„ siarchæ classis subsidiariæ, propter egre„ gia sua munera, merita eximia, eruditio„ nem præclaram, nec non conatus laudabi„ les in tam excellenti viro existentes, titu„ lo, honore, & Dignitate Ordinis Eques„ tris, sive Equitis Aurati, ab Illustrissima „ sua Majestate ornatum, & condecoratum „ fuisse invenerim, & rogatus ab illo fue„ rim, me, prædictum *Garterum* (ad officium „ quoniam meum proprie pertineat) hujus „ suæ dignitatis in Armorum Archiva, non „ tantum mentionem fieri velle sed & libris „ officii inserere, & in perpetuum conser„ vare antiquum Familiæ suæ clypeum Gen„ tilitium, seu insignia, videlicet in campo „ cæruleo Lilium auream inter duos Angues „ etiam aureos exsurgentem, & ut pristinæ „ suæ Cristæ loco (liliæ nempe Aureæ inter „ duas Alas cæruleas) novam aptamque ma„ jus excogitarem, excogitatam depingerem, „ depictamque illi, sine cujuspiam præjudi„ cio assignarem; pro virtute ergo Officii „ mei, ut voto suo (quoad in me est) res„ ponderem; sibi, & suis supra Galeam, è „ tortilio, inter duas Alas cæruleas Rosam „ Angliæ rubram duobus Anguibus aureis, „ culmum viridem Caducei in morem succin„ gentibus, (in Dignitatis istius in illum, a „ Regia sua magnæ Brittanniæ Majestate, „ haud Immerito non ita pridem collatæ me„ moriæ Immoritura Symbolum) excogita„ vi, depinxi, & assignavi, prout latius in „ margine depingitur. Quam Cristam præ„ dictus ego *Garterus*, virtute Officii mei, „ confirmo, concedo, assigno, prænomi„ nato Nobili Viro *Laurentio Reaal*, Equiti „ Aurato, &c., posterisque suis, ad uten„ dum, gerendum, & ferendum, in Clypeis, „ Vexillis, Armatura, & quocunque, prout „ sibi, & illis, libitum & placitum erit juxta „ jus fæciale. In cujus rei testimonium ma„ num meam apposui, & Sigillum Officii mei „ affixi. Datum Londini decimo die Februa„ rii, An. Dni 1626. Annoque Regni Do„ mini nostri Caroli, Dei Gratia, Magnæ „ Brittanniæ, Franciæ, & Hiberniæ Regis, „ Fidei Defensoris, secundo".

Gulielmus Segar Garterus.

Au dessous de l'Ecusson d'Armes on lit cette Devise, *Invidia florenti Infesta*, qui fait allusion aux deux Serpens, & à la Rose; & le Diplôme étoit muni du Sceau d'Office du Roi d'Armes, avec son nom autour, Sigill. Garterii principalis Regis Armorum.

REAAL. à la Cour duquel il parut aussi comme Ambassadeur de la Republique. Enfin, il occupa successivement, dans sa Ville, les Postes de Directeur de la Compagnie des Indes, de Membre du Conseil des Trente-six, d'Echevin, de Commissaire de la Banque, & de Curateur des Biens & des Successions des Orphelins, & mourut le 21 Octobre 1637, rassasié de jours, & couronné de gloire & d'honneurs, dont il est rare que les plus grands Hommes jouïssent, à ce point, dans leur propre Patrie. On a même donné son nom à un Quartier d'Amsterdam, appellé l'*Isle de Reaal*, comme pour immortaliser sa mémoire, d'ailleurs célebrée dans les Ecrits du Chevalier *Hooft* (*b*), & de *Vondel* (*c*), ce Prince des Poëtes Hollandois, son Ami intime (*d*). Reaal sacrifioit lui-même quelquefois aux Muses (*e*), & il avoit l'esprit aussi orné de belles connoissances, que l'ame douée des éminentes qualités qui l'avoient rendu si propre à ses différens Emplois. Sa phisionomie étoit des plus heureuses, & son air modeste annonçoit un de ces anciens Héros Bataves, qu'on distingue particulièrement à ce beau caractère.

Sa mort, & son éloge.

(*b*) Dans certain Poëme, où il le nomme *la Fleur & l'Ornement de la Jeunesse des Campagnes que l'Amstel arrose*; ce qui fait voir que ses grandes qualités s'étoient developpées de bonne heure.

(*c*) Par un beau Sonnet Hollandois sur son installation comme Chevalier, & par un Sixain, pour être mis au bas de son Portrait, de la main de Thomas *Keyser*, fameux Peintre.

(*d*) Voyez l'*Eloge de la Navigation*, dont ce Poëte lui avoit fait la Dedicace.

(*e*) Valentyn en donne un Echantillon, dans un Sonnet Hollandois, que Reaal adressa au Chevalier Constantin *Huygens*, Seigneur de Zuylichem, connu par ses Poësies Latines, & qui a été successivement Sécretaire de trois Princes d'Orange.

Reaal n'étoit pas moins Connoisseur de la belle Latinité qu'Amateur de la Poësie; *deux qualités*, ajoûte Valentyn en badinant, *qui sont fort rares dans un Gouverneur Général des Indes*; mais aussi ne les exige-t-on pas, pour un Poste, où il y a certainement bien d'autres choses plus essentielles à faire.



IV. JEAN



Vie de Jean Pieterſz Coen, IV. Gouverneur Général des Indes.

1618.

Premier Voyage.

IV. JEAN PIETERSZ COEN, GOUVERNEUR GÉNÉRAL, nâquit à Hoorn, le 8 Janvier 1587, ſuivant *Velius* dans ſa Deſcription de cette Ville. Ses Parens l'ayant deſtiné de bonne heure au Commerce, il eut l'occaſion de s'y former, pendant quelques années, dans la Maiſon des *Piſcatori*, fameux Négocians de Rome; & à l'âge de vingt ans, c'eſt-à-dire en 1607, il partit, en qualité de Sous Commis, à bord du Vaiſſeau la *Nouvelle Hoorn*, pour les Indes Orientales, d'où il revint, l'an 1611, ſur le même Navire, & avec le même caractère.

Second Voyage.

LE 12 May de l'année ſuivante, la Chambre d'Amſterdam, qui l'avoit nommé Premier Commis, & Commandant des deux Vaiſſeaux les *Provinces* & l'*Eſperance*, le renvoya, pour la ſeconde fois, aux Indes, où, par ſa capacité & ſa diligence, il ſçut ſe rendre ſi néceſſaire aux Chefs de ſa Nation, qu'en 1613, il fut élevé, non-ſeulement au rang de Conſeiller, mais encore à la Dignité de Directeur Général du Commerce; titre inconnu juſqu'alors, & à celle de Préſident à Bantam, avec ordre, à tous les Comptoirs extérieurs, de lui envoyer réguliérement les Etats de leurs effets & deniers, pour être examinés, & portés par lui ſur les Livres généraux, dont il devoit former, chaque année, une Balance juſte, qui montrât, d'un coup d'œuil, le profit ou la perte. Coen, au fait de ces Calculs, & de la manière de tenir les Livres à l'Italienne, ne tarda pas de prendre une idée nette du Commerce de la Compagnie Orientale, & de ſe mettre en état de juger, mieux que perſonne, de ce qui étoit à ſon avantage ou à ſon préjudice.

Ses Emplois diſtingués.

IL occupa ce Poſte de Directeur Général du Commerce avec une diſtinction ſi éclatante, que l'Aſſemblée des Dix-Sept, dans la néceſſité de déférer aux inſtances du Général Reaal, ne crut point trouver de ſujet plus propre à lui ſucceder au Gouvernement Général des Indes.

Il eſt nommé Gouverneur Général.

COEN.
1618.

Sa Nomination, dattée du 31 Octobre 1617, mais qu'il ne reçut qu'au mois de Juin de l'année suivante, étoit accompagnée d'une Commission des Etats Généraux, & d'une autre du Prince Maurice. C'est en vertu de la première, que Coen ôsoit écrire aux Directeurs de la Compagnie (a) qu'il ne pouvoit point obéïr à leurs Ordres, à moins qu'ils n'eussent été approuvés dans l'Assemblée des Etats Généraux; ce qui lui attira bien, de la part de ces Messieurs, une Réponse fort vive, mais dont il se mit peu en peine. C'est au dixième Volume de ce Recueil qu'on doit recourir, pour y voir ouvrir le Théâtre de son Administration, par le récit suivi de divers événemens surprenans, qui conduisirent, cette même année, les Hollandois à la *Fondation de* BATAVIA, aujourd'hui le Centre de leur Puissance aux Indes Orientales.

Fondation de Batavia.
1619.

Différends avec les Anglois, & leur origine.
1620.

La douceur & la patience, qui avoient ouvert l'entrée des Indes, aux Hollandois, n'étoient pas les vertus favorites des Anglois; aussi leurs progrès se trouvoient-ils, depuis longtems, proportionnés à cette difference de genie & de conduite. La jalousie, qu'en conçurent les Anglois, se convertit bien-tôt en une animosité, dont les effets, d'abord sourds, dégenerèrent enfin en une rupture ouverte de leur part, après que le sentiment de leur foiblesse aux Indes, les eut portés à s'assurer de l'appui des Souverains & des Peuples de ces Contrées, à la faveur des impressions sinistres qu'ils leur avoient données contre leurs paisibles Rivaux, dont la bonne foi les auroit laissés sans défiance, s'ils n'eussent pas eu, de longue main, pour Ennemis, les Espagnols, qui les avoient obligés à se tenir toûjours sur leurs gardes; Ceux-ci, par ce moyen, contre leur intention, contribuèrent beaucoup au salut des Hollandois. Les forces que la Compagnie étoit contrainte d'entretenir aux Moluques & à Banda, se trouvèrent à propos pour achever l'ouvrage de sa délivrance, par l'heureuse Révolution, dont on vient de parler.

On a recours à la voye des Négociations.

La Guerre qui se faisoit aux Indes n'étoit qu'entre les deux Compagnies Angloise & Hollandoise, sans que leurs Souverains parussent extérieurement y prendre part en Europe. La Compagnie Angloise avoit compté de profiter des travaux que les Hollandois avoient soufferts dans les Indes, & les progrès qu'elle fit, en peu d'années, temoignèrent de la solidité de ses vuës politiques; Mais, frustrée tout-à-coup de ces espérances, & ne se promettant plus rien de la force ouverte, elle eut recours à la voye des Négociations, qui ne pouvoit manquer de lui procurer de grands avantages, par les égards que les Etats Généraux devoient avoir pour son Roi. Ce Monarque, qui intervint à sa demande, leur fit savoir ses intentions sur cette Guerre, & témoigna qu'il souhaitoit de la voir terminée. Le même desir animant les Etats, la difficulté ne rouloit plus que sur les conditions de l'accommodement.

Association des deux Compagnies.

Les Hollandois avoient exposé, en leur particulier, sans aucune société avec d'autres Nations, leurs biens & leurs vies, pour obtenir, aux Indes, les Etablissemens qu'ils y avoient alors. Naturellement ils auroient bien voulu se les conserver sans partage avec des Etrangers, qui loin d'y contribuër, n'avoient cherché qu'à les détruire. Il fallut pourtant s'y résoudre, par la nécessité de conserver la bonne intelligence entre les deux Nations.

(a) Dans une de ses Lettres, trouvée parmi les Papiers du Gouverneur Général *Camphuis*.

tions. Leurs Compagnies entrèrent en alliance, pour joindre leurs armes, attaquer les Espagnols & les Portugais, leurs Ennemis communs, les dépouiller des avantages que la Guerre entre ces deux Compagnies leur avoit donné lieu d'obtenir, particulièrement au préjudice de celle de Hollande, & les chasser des Pays, qu'ils avoient de nouveau envahis; après quoi, le Commerce devoit être commun aux deux Nations dans ces Pays délivrés à fraix communs, & par les armes communes; & les conditions, qui devoient y être observées, furent règlées avec beaucoup d'exactitude, dans la vûe de prévenir de nouvelles disputes. Coen. 1620.

Mais les Anglois n'avoient pas résolu qu'il leur en coutât beaucoup pour s'acquérir la possession d'une partie de ces Isles qui produisent les Epiceries. Leur Compagnie n'envoya ni munitions, ni argent, ni ordres, pour aider au recouvrement de ce qu'on avoit perdu, moins encore à faire de nouvelles Conquêtes. Laissant le soin de tout aux Hollandois, elle ne doutoit pas que leur propre intérêt ne les portât à se rétablir dans leurs anciens droits, sur tout voyant qu'ils étoient assez en état de le faire, par les moyens que leur fourniroit une Place, telle qu'étoit alors Batavia. D'un autre côté, la Compagnie Hollandoise avoit encore moins entendu associer au fruit de ses nouvelles peines, ceux qui n'y auroient point eu de part; & elle ne s'y voyoit engagée par aucune clause des Traités. Elle prétendoit que les Lieux, où il faudroit que le Commerce fut commun, seroient conquis à fraix communs, & que s'il ne s'agissoit que de s'y établir, & non de les conquerir, les Etablissemens se feroient de même; ou que si les Anglois vouloient l'abandonner, & qu'elle fut obligée d'agir seule, elle agiroit aussi pour elle seule, sans leur faire part des avantages que ses forces & ses soins pourroient lui donner. Ses défauts.

Entre les clauses du Traité, qui fut conclu au mois de Juillet 1619, il y en avoit une, qui établissoit un Conseil composé de Membres des deux Nations, sous le nom de *Conseil de Deffense*, qui devoit résider à Batavia. L'Article huitième portoit; „ qu'à l'égard des Isles Moluques, de celles „ de Banda & d'Amboine, la Compagnie Angloise auroit par tiers le Com„ merce qui s'y feroit; c'est-à-dire qu'elle fourniroit le tiers de toutes les „ marchandises, qui y seroient portées & débitées, & qu'elle auroit le „ tiers de tous les fruits & des denrées qui en proviendroient, & la Com„ pagnie Hollandoise devoit faire les deux tiers des fournissemens, & reti„ rer aussi les deux tiers des fruits ". Principales conditions du Traité.

D'autres Articles contenoient les conditions suivantes; „ Comme un „ Trafic de cette importance ne se peut maintenir sans une vigoureuse „ deffense, &c. les deux Compagnies entretiendront, à fraix égaux, vingt „ Navires de Guerre, ou plus si on le juge à propos, chacun du port de six „ à huit cens tonneaux, & monté de cent cinquante hommes, avec trente „ pièces de canon, de huit jusqu'à dix-huit livres de balle. Le Conseil de „ Deffense règlera le nombre des petits Bâtimens à rames. Les Forts se„ ront entretenus du produit des droits & tributs, à fixer par le Conseil, „ qui sera composé de huit personnes des plus considérables des Indes, où „ les Anglois & les Hollandois présideront alternativement. Ce Conseil „ décidera & règlera toutes les affaires qui concerneront la deffense par

 „ Mer,

COEN.
1620.

„ Mer, & difpofera des Navires de Guerre, lefquels ne pourront être employés en Marchandifes, fi ce n'eft quelquefois pour en tranfporter feulement d'un lieu à l'autre, avec le confentement du Confeil de Deffenfe. „ Les Forts demeureront refpectivement entre les mains des Poffeffeurs „ actuëls. Ceux dont on pourra s'emparer, feront partagés, ou l'on y „ mettra Garnifon commune, felon que le Confeil de Deffenfe le jugera „ le plus convenable. Aucune des deux Compagnies ne pourra exclure „ l'autre du Commerce aux Moluques, ni d'aucun autre lieu, foit par Conftruction de Forts, ou par Contrats; & il fera libre à chacune de trafiquer „ par tout". Ce Traité devoit fubfifter vingt ans, & en cas de différends, le Roi de la Grande Bretagne & les Etats Généraux s'en refervoient le jugement.

On propofe en commun la reduction des Ifles de Banda.

COMME les Ifles de Banda étoient un des principaux objets, que la Compagnie Angloife avoit eu en vûe, fes Officiers s'étoient fait une efpèce de devoir de fournir d'armes & de vivres les Habitans, en fomentant leur revolte, qui, jufqu'à la publication de la Paix, n'avoit pû être entièrement étouffée. Non feulement ils s'étoient fouftraits à la jurifdiction du Fort de Naffau, & avoient vendu tous leurs fruits aux Etrangers, fur tout aux Portugais; mais ils exerçoient encore journellement toutes fortes d'hoftilités contre les Hollandois. Ainfi la première affaire que le Gouverneur Coen mit fur le tapis dans le Confeil de Deffenfe, fut la reduction des Bandanois, & le rétabliffement des affaires à Amboine & dans les autres Moluques.

Les Anglois fe déclarent hors d'état d'y contribuër.

QUOIQUE les Commiffaires Anglois reconnuffent la néceffité de faire ce que propofoient les Hollandois, & l'obligation où ils étoient de les affifter dans cette entreprife, ils déclarèrent néanmoins que le pouvoir leur manquoit, n'ayant ni Vaiffeaux, ni Fonds, & qu'ainfi ils fe trouvoient hors d'état de rien fournir; déclaration qui fut enrégitrée dans toute fon étenduë le premier de Janvier 1621. Coen y répondit féchement, que puis que les Anglois ne vouloient pas contribuër au rétabliffement des affaires communes dans ces Ifles, il l'entreprendroit feul, au profit de fes Maîtres, & que s'il fe voyoit privé du fecours de fes Alliés, il comptoit fur celui du Ciel, dont il avoit déja reçu de fi grandes faveurs. En effet, Coen mit à la voile dès le 13 du même mois pour Amboine, où il relâcha le 13 de Février, & le 27, il mouilla l'ancre fous le Fort de Naffau dans l'Ifle de Neira.

1621.

Les Hollandois l'entreprennent feuls.

Obftacles qu'ils rencontrent de la part des Anglois.

UN des Commiffaires Anglois, qui avoit affifté, le 1er de Janvier, aux déliberations du Confeil de Deffenfe, fe trouvant à Amboine, lorfque le Gouverneur Général en partit pour Banda, ne craignit pas de mettre des Lettres entre les mains des Hollandois mêmes, pour les rendre à fes Compatriotes de la petite Ifle de *Pulo Rhun*, à qui il donnoit avis des deffeins du Gouverneur, leur écrivant toutes les particularités qu'il en favoit, dont ils ne manquèrent pas de faire part aux Bandanois. On apprit auffi, qu'avant que la Flotte eut paru, ces mêmes Anglois de Pulo Rhun avoient envoyé quatre pièces de canon à *Lonthoir*, Ville fituée dans la grande Ifle de Banda; Mais les Habitans n'eurent pas le tems de les mettre en batterie, fans quoi ils auroient pû empêcher le paffage aux Vaiffeaux Hollandois. D'au-

D'autres Anglois, qui se trouvoient à Lonthoir, aidèrent les Habitans à se deffendre, & l'un d'eux servit même le canon. Coen les fit avertir de se retirer, & leur fit déclarer tout ce qui avoit été résolu dans le Conseil de Deffense, au sujet des Isles de Banda, d'Amboine & des autres Moluques. Cet avis ne produisit aucun effet; Les Anglois demeurèrent avec les Bandanois; ils agirent de concert avec eux, & n'eurent pas le moindre égard pour leurs nouveaux Alliés.

COEN. 1621.

Deux premières tentatives inutiles.

LE Gouverneur avoit eû dessein de débarquer par le côté méridional de la grande Isle, dans un endroit nommé *Luchuy*, & pour cet effet il ordonna, au Vaisseau *le Cerf*, d'y mouiller l'ancre. A peine avoit-il fait sa manœuvre, que le canon des Anglois l'incommoda tellement, que l'Equipage fut obligé de le touër vite avec deux ancres, & de le remorquer ensuite avec une Galère. Ceux qui avoient été sur le pont du Vaisseau firent leur déclaration que c'étoit un Anglois qui avoit tiré, qu'ils l'avoient reconnu & vû bien distinctement. Mais, quand, à l'occasion, l'on fit ce reproche aux Anglois, ils nièrent le fait.

Conquête de ces Isles.

LES Hollandois n'ayant pû debarquer en cet endroit, allèrent d'un autre côté faire une nouvelle tentative, qui ne leur réussit pas mieux, à cause du feu du canon Anglois. Mais à la troisiéme, qui se fit en deux endroits à la fois de chaque côté de l'Isle, ils attaquèrent promptement la Ville de Lonthoir, & la prirent. Les Habitans des petites Villes de *Madiangé*, *Luchuy*, *Orontatte* & *Sammer*, qui étoient bien moins en état de faire résistance, les abandonnèrent & s'enfuirent. Ceux de *Combir*, de *Celamme*, d'*Ouden-Denner*, & de *Wayer*, se soûmirent d'abord, aussi bien que ceux des Isles de Rossingyn & de Pulo Rhun. Ils consentirent tous qu'on détruisit leurs Retranchemens & leurs Forts, & livrèrent leur canon, leurs armes, & toutes leurs munitions de Guerre. Ensuite tous les Habitans des Isles de Banda s'étant assemblés, renouvellèrent les anciens Traités, & reconnurent la Souveraineté des Etats Généraux.

CEUX d'entre les Habitans de Lonthoir qui s'étoient dispersés à la prise de leur Ville, & qui faisoient le plus grand nombre, se tinrent cachés & mêlés parmi ceux des autres Places. Quelques-uns revinrent pourtant bientôt après, & firent aussi leur paix. La plûpart se retirèrent dans les Montagnes, où ils furent joints par ceux de diverses autres Places; Ils s'y maintinrent longtems; mais les Hollandois leur coupant les subsistances, les obligèrent, au bout de quelques années, de partir successivement de l'Isle, après que les premiers Gouverneurs de Banda en eurent fait périr un fort grand nombre. On en repartit aussi autour de huit cens à bord des Vaisseaux, qui les transportèrent à Batavia.

ON ne porta point la Guerre dans l'Isle de Pulo Rhun, parceque les Habitans n'y avoient pris aucune part; mais s'étant volontairement soûmis, ils furent desarmés comme les autres. Les Anglois avoient esperé de les détourner de leur résolution, & pour y mieux réussir, ils avoient fait des Retranchemens dans une autre petite Isle voisine de Pulo Rhun, & y avoient mis neuf pièces de canon en Batterie, pour s'en servir, au cas qu'ils pussent engager les Insulaires à faire résistance. On ne voulut point exiger ce canon, dans la vûe d'éviter de nouveaux différends avec les Anglois,

COEN. 1621.

glois, qui, de leur côté, témoignèrent extérieurement leur joye d'un si heureux succès. *Omphrey Filts Herbour*, leur Commandant, qui montoit le Navire l'*Exchange*, & qui étoit à l'ancre à la Rade d'Amboine, lorsqu'on y reçut cette nouvelle, fit faire une salve de treize coups de canon, pour en féliciter les Officiers du Fort Hollandois.

Etat où Coen trouve les affaires à Amboine.

TELLE est la façon dont les Isles de Banda ont été rangées sous l'obéïssance des Etats Généraux. Il restoit encore à rétablir l'ordre & la tranquillité à Amboine. Dès l'année 1615, le Gouverneur Blok, considerant l'inconvenient qu'il y avoit de ne consulter, à l'exemple de ses Prédécesseurs, que deux ou trois des principaux Orancaies Chrétiens sur les affaires qui regardoient ceux du Pays, avoit créé un Conseil National, d'abord seulement composé de sept Membres; mais en voulant remédier au mal, il ne put empêcher que la jalousie des autres Orancaies, qui se voyoient exclus de ce Conseil, ne leur fournit occasion de se revolter contre les Hollandois, à qui ils donnèrent bien de l'occupation pendant deux ans, jusqu'à ce qu'on eût formé un autre Conseil, dans lequel les Chefs de chaque Habitation avoient séance. Leur nombre étoit de quatorze, & parmi eux trois, qui portoient le titre de Rois. Cet Etablissement politique devint d'un grand secours pour reprimer les Brigandages des Rebelles. Herman *Van Speult*, Lieutenant Gouverneur d'Amboine, après avoir reduit par la faim, ceux de *Hoetoemoeri*, qui durant trois mois s'étoient vigoureusement deffendus dans une Forteresse presque imprenable, jugea à propos, pour mieux imprimer la terreur parmi les autres mal-intentionnés, de convoquer les Orancaies avec toutes leurs Coracores, pour faire une tournée dans ces Isles. La Flotte, composée de trente-cinq Bâtimens, montés d'environ quatre mille Insulaires, & de soixante Européens, partit, au mois de Novembre 1618, & ne revint pas sans avoir rétabli l'ordre par tout. Depuis ce tems, la même expédition s'étoit faite chaque année, avec le double but d'écarter les Etrangers qui venoient acheter le Girofle à haut prix; mais à l'arrivée de Coen les choses avoient bien changé de face, & la plûpart des Orancaies refusoient d'envoyer leurs Coracores, gagnés par les intrigues du Prince *Kimelaba Hidajat*, Stadhouder pour les Districts de Ceram qui relevoient du Roi de Ternate.

Il y rétablit le bon ordre.

LA première chose que fit le Gouverneur Général, fut de convoquer tous les Orancaies des Isles d'Amboine. L'Assemblée générale se tint le premier de Juin; mais on n'y vit point paroître Hidajat ni quelques autres. Les Députés présens renouvellèrent sans difficulté le serment de fidélité, & ceux, dont on avoit lieu de se plaindre, furent, à cette condition, de nouveau reçus en grace. Comme ils avoient rejetté leur faute sur Hidajat, Coen lui envoya Copie de leurs déclarations, les accompagnant des exhortations les plus sérieuses, avec menace d'employer d'autres moyens s'il ne changeoit point de conduite.

Démission & départ du Général.

LA tranquillité ainsi rétablie à Amboine, Coen retourna triomphant à Batavia, & ne respirant plus que le desir de jouïr d'un doux repos à l'ombre de tant de lauriers, il demanda sa démission par une Lettre, en datte du 11 May de cette année. Les Directeurs lui firent, en réponse, les plus vives instances, pour l'engager à continuër l'exercice de ses fonctions encore

core deux, ou trois années, sous l'augmentation de deux cens florins d'appointemens par mois; mais au cas qu'il persistât dans la résolution de quitter, on l'autorisoit, avec le Conseil des Indes, à nommer provisionnellement à sa place telle personne qu'ils en jugeroient la plus capable. Ainsi, profitant de cette permission, Coen, après avoir établi Pierre de *Carpentier* pour son Successeur, partit le 31 de Janvier 1623, à bord du Navire le *Dortrecht*, & arriva en Zélande le 23 Octobre suivant, ramenant cinq Vaisseaux richement chargés. Valentyn observe, comme une chose fort remarquable, que le poivre seul, qui consistoit en dix-neuf mille balles, fut tout vendu à un petit nombre de Marchands, qui en payèrent quarante-cinq tonnes d'or.

COEN. 1622.

1623.

Recompenses de ses services.

TANT d'avantages, que Coen avoit procurés à la Compagnie, méritoient bien les recompenses qui lui furent accordées. On lui paya ses Appointemens de Directeur Général à quatre cens florins par mois, & le double de cette somme, depuis qu'il eut reçu sa Commission de Gouverneur Général jusqu'à son retour, sa Table franche, avec un présent de trois mille florins & un autre de dix mille, pour les services rendus dans ces deux Emplois; sept mille florins pour la Fondation de Batavia, & trois mille pour la Conquête des Isles de Banda; outre une Chaîne d'or de la valeur de deux mille florins, avec une Médaille portant une Inscription honorable; une Epée de quatre cens florins, sans compter encore une somme de vingt mille florins pour quelques prétensions.

Renouvellement de l'Octroi de la Compagnie.

L'OCTROI accordé à la Compagnie expirant en 1622, l'on vit naître, à cette occasion, entre les Directeurs & quelques-uns des Intéressés, des différends, qui enfin allèrent si loin, que les Etats furent obligés d'en prendre connoissance. Ces sages Médiateurs appaisèrent tout par leur prudence. Les Comptes furent rendus, & l'on fit une distribution de vingt-cinq pour cent, qui furent payés en girofle, à raison de soixante sols la livre; Après quoi, la Compagnie obtint un nouvel Octroi pour vingt-une autres années, à commencer du 1er Janvier 1623; mais L. H. P. ayant trouvé ensuite nécessaire d'éclaircir quelques Articles de cet Octroi, y en ajoutèrent trois nouveaux le 13 Mars de la même année. Le précedent Octroi de 1602, & le Traité fait avec l'Angleterre, en sont la base. Ces Articles roulent principalement sur la reddition des Comptes, & sur l'emploi des Directeurs, à qui l'on accordoit, en considération de leurs peines, un pour cent du provenu net des effets vendus, y compris les Prises, tous faux fraix premièrement deduits. Enfin, il leur étoit ordonné, après le payement des Dettes de la Compagnie, de faire chaque année, soit en marchandises, ou en deniers comptans, une repartition de dix, quinze, vingt, ou plus pour cent, suivant ce qui resteroit en Caisse outre les Equipemens nécessaires &c.

Envoi d'une puissante Flotte par le Détroit de le Maire.

APRÈS cet Octroi, les Etats Généraux & la Compagnie prirent la résolution d'envoyer une puissante Flotte aux Indes, par le Détroit de le Maire, pour attaquer les Espagnols dans leurs Etablissemens en Amerique. Cette Flotte, qu'on nommoit la *Flotte de Nassau*, étoit composée d'onze Vaisseaux, sous les Ordres de Jacques *l'Hermite*, Amiral, & de Geen Huigen *Schapenham*, Vice-Amiral. Elle mit à la voile le 29 Avril de cette année.

V.



Vie de Pierre de Carpentier, V. Gouverneur Général des Indes.

1623.

Ses avancemens en peu de tems.

V. Pierre de Carpentier, Gouverneur Général, apparemment natif d'Amſterdam, quoiqu'on ignore les premières circonſtances de ſa vie, fit le Voyage des Indes en qualité de principal Commis, à bord du Vaiſſeau la *Fidèlité*, qui partit en 1616, & deux ans après, Coen, nommé au Généralat, étant à Amboine, l'établit Conſeiller ordinaire, & Directeur Général du Commerce à ſa place. Il en remplit les fonctions d'une manière ſi ſatisfaiſante, qu'en 1623, ſon Prédéceſſeur le jugea digne de lui ſucceder une ſeconde fois dans le premier Poſte des Indes, où il ne donna pas de moindres preuves de ſa capacité & de ſa prudence. Auſſi l'état naiſſant de la nouvelle Batavia demandoit-il des ſoins & des travaux immenſes pour y porter toutes choſes à une certaine conſiſtance.

Découverte d'une grande Conſpiration de la part des Anglois à Amboine.

Les premiers inſtans de ſon Adminiſtration furent marqués par un événement, dont les ſuites fâcheuſes ont longtems agité les Nations Angloiſe & Hollandoiſe, tant aux Indes qu'en Europe. C'eſt le fameux *Maſſacre d'Amboine*, ainſi nommé par les Anglois, qui ne vouloient pas reconnoître un Acte de Juſtice dans l'exécution de leurs Compatriotes, convaincus d'avoir tramé une grande Conſpiration contre les Hollandois de cette Iſle.

Aveu des Complices Japonois.

Un Japonois, que ſa curioſité indiſcréte avoit rendu ſuſpect, donna lieu à faire cette découverte. On ſe ſaiſit de ſa perſonne, & l'ayant examiné, il avoua que les Soldats de ſa Nation, qui étoient au ſervice des Hollandois, avoient réſolu de s'emparer de la Fortereſſe, ſollicités à cet effet par les Anglois, au Comptoir deſquels ils s'étoient tous aſſemblés depuis trois mois, pour y déliberer ſur le tems & ſur la manière d'exécuter l'entrepriſe.

Aussi-tôt on envoya deſarmer les Japonois, on les arrêta priſonniers, & chacun avoua le fait dans toutes ſes circonſtances, ſans varier. Il demeura pour conſtant, par leur confeſſion, qu'à la ſollicitation de Gabriel *Towrſon*, premier Commis, & des autres Officiers Anglois, les Japonois leur

leur avoient promis d'aider à surprendre le Fort. Toutes les circonstances des tems, des déliberations, & des lieux où elles avoient été tenuës, étoient bien marquées. Les Prisonniers reconnurent encore, qu'ils avoient eu plusieurs Conferences particulières, entr'autres avec Abel *Price*, Chirurgien Anglois, qui étoit alors détenu pour une méchante action, dont il s'étoit rendu coupable. On le confronta avec les onze Japonois, qui avoient déposé contre les Anglois, & son aveu confirma leurs déclarations unanimes.

CARPENTIER. 1623.

Accusation des Anglois contre leur Chef.

Towrson, qui se trouvoit le principal Auteur de la Conspiration, fut mandé pour comparoitre devant le Conseil, qui lui ordonna de faire venir tous ses gens, qu'on arrêta l'un après l'autre, donnant, à Towrson, le Comptoir même pour prison, où l'on mit des Gardes. Les Prisonniers voulurent d'abord nier le fait; mais ayant entendu les témoignages des onze Japonois, & du Chirurgien Anglois, ils confessèrent d'une voix; Que vers le premier de Janvier de cette année, presque tous les Commis Anglois des Comptoirs situés hors d'Amboine, y étant venus, Gabriel Towrson les avoit fait assembler dans sa Chambre, & leur avoit dit, qu'il avoit à leur proposer une affaire importante, mais que comme il y alloit de la vie, si la chose venoit à être découverte, il ne pouvoit la confier que sous le serment, qu'il leur fit prêter à chaçun sur les saints Evangiles.

Ouverture de son projet.

Après avoir pris ces précautions, il déclara, qu'il savoit une voye de se rendre maître du Fort d'Amboine, & leur ayant fait ouverture des moyens qu'il croyoit pouvoir employer avec succès, quelques-uns des Assistans objectèrent que les Anglois étoient trop foibles pour former une pareille entreprise; mais Towrson leur dit, qu'il avoit gagné tous les Japonois qui servoient à la Garde du Fort; qu'ils se joindroient à lui; qu'on surprendroit les Hollandois à l'impourvu, lors qu'il y en auroit peu dans la Place, ou lors que le Gouverneur en seroit absent avec une partie de ses gens.

Qu'on attendroit qu'il y eût des Vaisseaux Anglois à la Rade d'Amboine, tant pour soûtenir l'Action, que pour en tirer du monde, afin de s'en servir & de grossir la Troupe des Conjurés; qu'on auroit soin de mander à point nommé tous les Commis des autres Comptoirs, avec leurs Domestiques & leurs Esclaves; qu'il étoit assuré d'avoir assez de monde; qu'on devoit seulement se préparer à le seconder, & qu'il trouveroit bien les moyens de venir à bout de son dessein; que les Habitans de *Loubou* étoient d'intelligence, & qu'ils paroitroient, au tems marqué, avec leurs Coracores.

Ensuite, Towrson entrant dans le détail de l'ordre qu'on observeroit, leur dit, que les Japonois, qui servoient dans le Fort, prendroient soin qu'il se trouvât deux d'entr'eux sur chaque Bastion; que les autres demeureroient dans la salle pour observer le Gouverneur, & saisir le moment de l'assassiner; qu'ils se rendroient maîtres des Bastions, & introduiroient les Anglois dans la Place; qu'on tueroit autant d'Hollandois qu'il seroit besoin pour empêcher qu'ils ne fissent résistance, & qu'on feroit les autres prisonniers.

Qu'on pilleroit tous les effets de la Compagnie Hollandoise, & qu'ils seroient partagés entre les Anglois & les Japonois, après que chacun des derniers auroit prélevé la somme de mille réales de huit; que ceux d'entre

CARPENTIER. 1623.

les Bourgeois qui ne voudroient pas se soumettre, seroient tués sur l'heure même, ou persecutés dans leurs familles & dans leurs biens.

Que le tems de l'exécution n'étoit pas encore précisement déterminé; mais que les Conspirateurs devoient bientôt s'assembler pour le fixer & prendre leurs mesures; qu'on devoit alors convenir des signaux & de tout l'ordre qu'il faudroit tenir; que tous les Japonois en seroient informés à tems, & qu'on pourvoiroit si bien à tous les inconveniens qui pourroient survenir, qu'il n'y auroit pas lieu de douter d'un heureux succès.

Interrogatoire de ce Commis & sa confession.

On députa des Officiers du Conseil d'Amboine pour aller interroger Towrson, à qui ils demandèrent, qui l'avoit meu à former une si noire conspiration? Il répondit que c'étoit le desir de l'honneur & du gain. On voulut savoir encore à qui la gloire & le profit en devoient revenir, & pour qui il prétendoit se rendre maître de la Forteresse?

Ses explications firent connoitre, que si son projet eut réussi, il en auroit promptement donné avis aux Anglois de Bantam, & leur auroit demandé des secours; que s'ils lui en eussent envoyé, il auroit remis le Fort entre les mains de ceux qui seroient venus, pour en prendre possession au nom de la Compagnie Angloise; & que s'ils n'eussent pas voulu entrer dans cette affaire, il auroit tâché de garder le Fort pour lui, & de s'assurer de l'alliance des Insulaires.

Repentir qu'il témoigne de son dessein.

L'Interrogatoire fini, le Gouverneur se plaignit amèrement de l'inhumanité qu'on avoit résolu d'exercer en sa personne & en celles des autres Hollandois, disant à Towrson que c'étoit là une cruelle recompense de tant d'égards qu'il avoit eus pour lui, & de tant d'amitiés qu'il lui avoit témoignées; que son ingratitude étoit détestable, & ne pouvoit qu'exciter l'horreur de tous les honnêtes gens. L'Accusé ne répondit que par un grand soupir, en ajoutant; *Plût à Dieu que ce fût à recommencer! je ne m'engagerois pas comme j'ai fait.* Cet Interrogatoire, terminé par cette marque de repentir, est datté du 9 de Mars 1623; jour qui avoit été pris pour l'exécution du Complot.

Nombre des Déposans.

Les Déposans étoient au nombre d'onze Japonois, quatorze Anglois, & un Portugais, Capitaine des Esclaves des Hollandois; ils signèrent tous leurs confessions, & la plûpart furent condamnés au supplice.

Raisons qui justifient les Hollandois.

On n'entrera point ici dans le détail de toutes les raisons, que les deux partis employèrent en Europe, pour la deffense de leur Cause. Il suffira d'observer, que si, d'un côté, les faits paroissoient bien constatés, par les confessions des Complices mêmes, & les dépositions des Témoins; de l'autre, on produisoit une déclaration de sept Anglois, revenus d'Amboine, qui les représentoient sous une face toute différente; mais leurs plaintes, que le ressentiment, l'envie de sauver leur honneur, & d'autres motifs de cette nature, pouvoient avoir dictées, ne sembloient pas devoir prévaloir sur les décisions d'un grand nombre de Juges, qui avoient prêté serment à Dieu & à leurs Supérieurs, ni les rendre suspects de la plus noire & de la plus détestable imposture qui fût jamais. Si l'on n'avoit eu besoin que d'un prétexte, pour exclure les Anglois du Commerce des Moluques, on en auroit trouvé assez d'autres, sans faire perdre la vie à tant d'innocens. D'ailleurs, quel avantage en revenoit-il aux Hollandois? En punissant quel-

ques

ques Anglois, comme coupables de trahison, il ne s'ensuivoit pas que leur Compagnie eût part à leur crime. Aussi ne s'en est-on jamais pris à elle, ni à ses Officiers aux Indes. Cette raison seule, que le bon sens admet même avec la prévention la plus marquée, justifie au moins les Hollandois sur les vuës intéressées qu'on voudroit leur attribuër; mais elle n'empêche pas d'avouër, qu'il eût été beaucoup plus prudent, à tous égards, de renvoyer cette affaire en Europe, & de laisser, à la Cour d'Angleterre, le jugement des Coupables; malgré tout ce qu'on pourroit alléguer en faveur du Droit des Hollandois, & des formalités observées dans leurs procedures.

Carpentier. 1623.

Suites de cette affaire.

La Relation en ayant été publiée en Hollande, les Anglois la firent supprimer aussi-tôt, & n'y opposérent pas moins une Réponse fort vive, qui ne resta point sans Replique. Ces divers Ecrits ne servoient qu'à aigrir de plus en plus les Esprits de part & d'autre, tandis que les Etats Généraux, avec leur prudence & leur modération ordinaires, s'efforçoient d'appaiser un différend, dont les suites pouvoient devenir funestes à leur Republique. On crut y avoir réussi, en faisant, avec le Roi Charles Ier, un nouveau Traité d'Alliance, en datte du 7 de Septembre 1625, qui fut nommé le *Traité de Southampton*, & dont un des Articles abolissoit généralement toutes Lettres de Représailles contre les Sujets de l'un ou de l'autre des Confédérés; mais, deux jours après, ce Monarque le revoqua, par une Protestation en faveur de la Compagnie Angloise des Indes Orientales, fixant le terme de dix-huit mois pour obtenir la satisfaction qu'il exigeoit, au sujet des dommages & outrages qu'elle avoit soufferts, de la part de celle de Hollande, à Amboine & ailleurs, tant en deça qu'au-delà de la Ligne.

Négociations longues & infructueuses.

Les incidens d'une Négociation longue & infructueuse, & ceux qui survinrent dans le sistême Politique de l'Europe, tinrent cette affaire indécise pendant plusieurs années. On avoit d'abord rappellé en Hollande tous les Conseillers d'Amboine, pour répondre de leur conduite; mais les Anglois éludèrent longtems l'examen & la confrontation de leurs Témoins contre les Accusés, & s'ils y consentirent, ce ne fut que sous des conditions qui devoient toujours rendre également vaine la Sentence, que les Commissaires délegués auroient pu prononcer en conséquence, parcequ'ils la vouloient absolument à leur avantage; ainsi il ne fut point possible de rien terminer avant la grande Révolution qui arriva en Angleterre.

Après la Guerre sanglante, dont elle fut suivie, entre cette nouvelle Republique & celle des Provinces Unies, la Paix s'étant faite, le 15 d'Avril 1654, les Articles, qui regardoient l'affaire d'Amboine, furent couchés en ces termes;

Commission établie pour juger ce différend.

„ Les Etats Généraux des Provinces Unies feront justice de ceux qui „ ont eû part au Massacre d'Amboine, (la Republique d'Angleterre ne „ pouvant qualifier autrement cette Action) au cas qu'il en reste encore „ quelqu'un en vie. De plus, on nommera des Commissaires de part & „ d'autre, & en même tems l'on marquera le tems & le lieu où ils devront „ agir, lesquels par ces présentes seront & demeureront, sont & demeurent autorisés à examiner, accommoder & terminer les différends entre „ les Habitans & Peuples de chaque Nation, leurs griefs & les injures re-

CARPENTIER. 1623.

„ ciproques, qui peuvent avoir été faites, tant aux Indes Orientales qu'en „ Groenland, en Moscovie, au Bresil, & ailleurs, depuis l'an 1611, jusqu'au 18 de May 1625. V. st. Et en cas que les dits Commissaires ne „ puissent s'accorder dans le tems de trois mois, à compter du jour qui „ sera fixé à la fin du présent Traité, pour la première Conference, tous „ les susdits différends, qui resteront à terminer, seront remis à l'arbitrage des Cantons Suisses Protestans, qu'on priera d'en accepter la Commission, & de prononcer leur Sentence dans l'espace de six mois, après „ l'expiration des trois mois susmentionnés ".

Les Commissaires, qui furent nommés par les deux Republiques, s'étant à la fin accordés, il ne fut plus question de l'arbitrage des Suisses. La Sentence fut renduë le 30 d'Août suivant, V. st., & elle portoit en substance;

Sentence des Arbitres.

„ Que tous différends, procès & prétensions, tant contenuës dans les „ Actes & Mémoires remis devant les Juges Arbitres, que toutes autres „ qu'on pourroit encore former de la part de la Compagnie Angloise, sans „ aucune exception quelconque, demeureroient éteintes, annullées & anéanties; que cette Compagnie ne pourroit rien prétendre en aucun lieu „ sur la Compagnie Hollandoise, pas même à titre de Douane ou Péage, à „ Ormus, ou à Gamron, ou en quelqu'autre endroit de la Perse que ce „ fût; & que la dite Compagnie Hollandoise ne pourroit être inquiètée, „ par celle d'Angleterre, sur de pareils prétextes, ou tels autres, sans préjudice néanmoins, pour cette dernière Compagnie, de ses droits & prétensions contre le Roi de Perse, & contre tous autres, excepté les Hollandois.

„ De la même manière demeureront annullées, assoupies & éteintes „ toutes les prétensions de la Compagnie Hollandoise contre celle d'Angleterre, de quelque espèce, qualité & nature qu'elles puissent être.

„ Que la Compagnie Hollandoise restitueroit, à celle d'Angleterre, „ l'Isle de Pulo-Rhun, dans l'état où elle étoit alors, étant permis, aux „ Hollandois, d'en emporter tous les ustenciles, armes & munitions de „ Guerre, les marchandises, & tous les effets mobiliaires qu'ils pouvoient „ y avoir.

„ Que la Compagnie Hollandoise payeroit, à celle d'Angleterre, quatre-vingts cinq mille Livres sterlings, moitié à la fin du mois de Janvier prochain, & l'autre moitié dans le mois de Mars suivant.

„ Que par ce moyen toutes les prétensions, tant desdites Compagnies „ que des Particuliers de chaque Nation, demeureroient éteintes & annullées.

„ Qu'à l'égard de celles des Particuliers, pour les pertes qu'ils auroient „ souffertes dans l'Isle d'Amboine en 1623, la Compagnie Hollandoise „ payeroit trois mille six cens quinze Livres sterlings, dans le mois de Janvier suivant, aux divers Particuliers de Londres, dénommés dans la Sentence, comme Héritiers de ceux qui sont morts audit lieu & dans la dite affaire d'Amboine; moyennant quoi, personne ne pourroit plus intenter aucune Action aux Hollandois, ni les inquièter pour cause dudit „ fait ".

Il

Nouvelles disputes sur son exécution.

Il sembloit que cette Sentence devoit avoir mis fin à tous les différends; mais on ne tarda pas d'éprouver le contraire. Le tems fixé pour les payemens étant expiré, les Hollandois offrirent d'y satisfaire. On ne put convenir des termes ni de la forme des Quittances & des Actes nécessaires, & l'on en vint à de nouvelles Protestations de part & d'autre. Les Anglois ne prétendoient pas que la Sentence eut terminé tous les différends des Particuliers, & les Hollandois soutenoient l'opinion opposée. On voulut recourir à la voye de l'arbitrage des Suisses, accepté dans le Traité de Paix; mais le tems limité à cet effet étant écoulé, les Anglois refusèrent de s'y soûmettre. Cependant il fut enfin dressé un Acte, le 9 de May 1655, en vertu duquel de nouveaux Commissaires devoient s'assembler à Amsterdam, pour prononcer sur les nouvelles questions, & au cas qu'ils ne pussent encore s'accorder, l'arbitrage en seroit déferé aux Cantons Suisses, en conséquence du Traité de Paix.

De quelle façon ce point est enfin terminé.

Cette nouvelle affaire, à laquelle les Hollandois ne s'étoient pas attendus, n'eut point de suites. Cromwel, occupé d'autres objets plus importans, leur laissa le tems de respirer, & les Commissaires nommés de la part des Anglois, ne recevant point leurs appointemens, se mirent peu en peine d'exécuter leur Commission. Dans la suite, les affaires des Anglois ayant encore pris une nouvelle face, par le rétablissement de la Famille Royale, la Compagnie Angloise fit cesser ses difficultés, à l'égard des Sommes qu'elle devoit toucher, & ce point fut enfin vuidé.

Autre sujet de plaintes des Anglois touchant Pulo-Rhun.

Mais elle se reserva encore le sujet de querelle qui regardoit la restitution de Pulo-Rhun, stipulée par le Traité de 1654, & en dernier lieu par celui de Whitehal du 14 Septembre 1662, se plaignant de tems à autre qu'on la lui refusoit, & que les gens qu'elle envoyoit, dans cette Isle, y étoient constamment traversés par les Hollandois, qui soûtenoient au contraire que c'étoit à dessein que les Anglois ne s'en mettoient pas en possession; & voici de quelle façon les Directeurs de la Compagnie s'en exprimoient dans un Rapport fait aux Etats Généraux le 20 d'Octobre 1664.

Deffense des Hollandois.

„ A l'égard de l'évacuation de Pulo-Rhun, le Général & le Conseil des „ Indes ont écrit que plusieurs fois il n'a tenu qu'aux Anglois de rentrer „ en possession de cette Isle. La dernière fois, ils étoient allés la deman- „ der avec un Acte à la main, si crasseux qu'il en étoit presque tout effa- „ cé, & lequel ils disoient être du Roi de la Grande Bretagne; ce qui fit „ que nos gens eurent peine à le croire original, parce qu'on ne néglige „ guéres une telle Pièce, tant à cause de son importance que pour le res- „ pect du Monarque dont elle est émanée; Il y eut donc des Négociations „ & des Conferences sur ce sujet pendant quelques semaines. Enfin nos „ gens, craignant que les Anglois n'interprétassent cette difficulté comme „ un refus, se contentèrent d'une assurance par écrit qu'on leur donna, „ que l'Acte en question étoit réellement sous le sceau du Roi; surquoi ils „ se retirèrent, bien persuadés que les Anglois alloient prendre possession „ de l'Isle; Mais il se trouva qu'ils n'avoient ni Vaisseaux, ni monde pour „ cet effet, & ils furent contraints de dire qu'ils en attendoient d'Angle- „ terre, par où nos gens reconnurent qu'ils n'avoient présenté cet Acte que „ pour avoir un refus, & faire des protestations, afin de les emporter à

CARPENTIER. 1623.

„ Londres, & de former, ſelon leur coutume, de grandes prétenſions „ contre nous. En attendant, comme nos gens crurent que ces Anglois „ pourroient bien faire quelque nouvelle tentative, ſoit par la force, ou „ par la ruſe, pour parvenir à leur but, ils ſe virent dans la néceſſité de „ renforcer les Garniſons de leurs Places, & de pourvoir à la ſureté des „ Côtes voiſines; car Pulo-Rhun manquant d'eau douce & des choſes les „ plus néceſſaires à la vie, on ne doutoit pas que de pareils Voiſins ne „ cherchaſſent bientôt à ſe mettre mieux à leur aiſe, & ne fiſſent naître „ quelque nouveau ſujet de diſpute, quoique nous euſſions fort recomman- „ dé à tous nos gens, d'éviter ſoigneuſement de leur en fournir la moin- „ dre occaſion. Cependant depuis deux ans qu'ils ſont là, & qu'ils y ont „ deux Vaiſſeaux, ils ont pris à tâche de débaucher les Habitans du Pays, „ ſi bien qu'ils en ont tiré une partie des Epiceries que nous devions avoir, „ & ils ſeroient allés plus loin, ſi l'on n'eut pas fait châtier ceux qui les fa- „ voriſoient. Ainſi nous ſommes expoſés à leurs intrigues, à leurs artifi- „ ces, pour tirer nos marchandiſes, & avec celà nous ne devons pas nous „ attendre à autre choſe, ſi ce n'eſt que pendant qu'ils feront occupés à „ nous nuire, il faudra encore que nous leur fourniſſions les denrées dont „ ils manquent, & dont ſouvent l'on n'eſt pas trop bien pourvû; ou autre- „ ment nous ſerons traités de cruëls, de barbares; on nous décriera dans „ le monde, & l'on ſe prévaudra de ces prétextes pour nous déclarer la „ Guerre quand on en aura envie ".

Paix de Breda qui met fin à ces démêlés.

CETTE même année 1664, la poſſeſſion de la Côte de Guinée ayant excité une nouvelle Guerre, entre la Grande Bretagne & la Republique, les Anglois furent obligés d'abandonner Pulo-Rhun, d'où la Paix de Breda, concluë en 1667, les a exclus depuis, en terminant des différends, qui avoient duré près de quarante-cinq ans. L'ordre hiſtorique demandoit qu'on en continuât le récit ſans interruption juſqu'à la fin, auſſi ſuccintement qu'il nous étoit poſſible (a); & le Plan de cet Ouvrage nous invite à reprendre ici le fil des Affaires dans les Indes, au même point où nous les avions laiſſées.

1624.

Mauvaiſes diſpoſitions des Indiens.

LES Peuples voiſins d'Amboine, perſuadés qu'un événement de la nature de celui dont on vient de rapporter les ſuites, ne pouvoit manquer de faire naître une nouvelle Guerre entre les Hollandois & les Anglois, commencèrent dès lors à ſe flatter qu'elle leur fourniroit bientôt l'occaſion de rompre tous les engagemens qui les lioient aux premiers, & en attendant ils n'en laiſſoient échaper aucune de leur nuire, maltraitant, pillant & tuant les Gens de la Compagnie, tandis qu'ils favoriſoient ſes Ennemis, & leur vendoient hautement leurs cloux de Girofle au préjudice des Traités.

Meſures qu'on prend pour les réduire.

Le Gouverneur d'Amboine fit pluſieurs inſtances pour obtenir ſatisfaction de tant de deſordres; mais on ne faiſoit ſeulement pas ſemblant d'écouter ſes plaintes. C'étoit toujours Hidajat, qui ſuſcitoit ces troubles; & quoiqu'il mourût cette année 1624, *Leliato*, ſon Succeſſeur, ne continua pas moins à tenir la même conduite. Van Speult, ayant auſſi vainement employé

(a) Les Pièces de ce fameux Procès ſe trouvent dans *Aitzema*, & autres Hiſtoriens.

employé les menaces, résolut enfin de recourir à la force, pour tirer raison de ces insultes. Il venoit de reprimer les Peuples de quelques Isles situées à l'Orient de la grande Ceram, qui donnoient azile aux Fugitifs Bandanois; mais les Habitans de la Partie Occidentale, nommée *Houwamohel*, ou la *Petite Ceram*, soutenus par les Ternatois, n'étoient pas si faciles à réduire. L'arrivée de la *Flotte de Nassau* mit le Gouverneur en état d'exécuter un projet, que le mauvais succès de ses premiers efforts l'obligeoit de dissimuler depuis quelque tems.

CARPENTIER. 1625.

Arrivée de la Flotte de Nassau.

CETTE Flotte, après avoir fait beaucoup de mal aux Espagnols, sans pouvoir atteindre son but principal, qui étoit la Conquête du Perou, mouilla à la Rade d'Amboine, le 4 d'Avril 1625, sous le Commandement de Schapenham, l'Amiral Jacques l'Hermite étant mort dans le Voyage. Au commencement du mois suivant, le Gouverneur van Speult & Jean van Gorcum, nommé pour lui succeder, s'embarquèrent tous deux à bord de ces Vaisseaux, qui se rendirent sur la Côte de Ceram, attaquèrent *Loubou*, Forteresse du Stadhouder de Ternate, s'en emparèrent & la détruisirent, avec tous les Villages des Environs, dont les Habitans furent contraints de se sauver dans les Montagnes. Cette Expédition fut terminée par l'Abbatis de tous les Girofliers qu'on put découvrir dans une assez grande étendue de terrain, mais principalement de ceux qui étoient le plus à portée du Rivage; après quoi la Flotte prit la Route de Batavia, où elle fut séparée. Van Speult, qui étoit parti en même tems, & que les Ordres des Directeurs appelloient en Hollande, pour y répondre de sa conduite dans la fameuse affaire d'Amboine, mourut à Mocka, le 14 Juillet de l'année suivante.

Heureuse Expédition contre Loubou.

Départ & mort du Gouverneur d'Amboine.

VAN Gorcum, son Successeur, ne tarda pas d'éprouver de nouvelles chicanes de la part du Stadhouder de Ternate, au sujet des Limites entre le Roi son Maître & la Compagnie. On en vint même aux voyes de fait de part & d'autre. Cependant elles furent suspenduës par une Convention, du 5 Juillet 1626, qui laissoit les choses sur l'ancien pied, en attendant la décision du Roi de Ternate & du Gouverneur Général de Batavia, sous l'engagement formel de ne vendre de cloux de Girofle qu'aux seuls Hollandois; promesse, dont on ne tint pas plus de compte qu'auparavant, de sorte que les Etrangers continuoient d'enlever la meilleure partie de ces Epiceries.

1626.

Nouveaux demêlés avec les Ternatois.

EN 1627, on vit arriver, à Amboine, Gilles *Seist*, Commissaire envoyé de Batavia, avec les Vaisseaux l'*Orange* & la *Brille*, pour prendre connoissance de l'état des affaires de ce Gouvernement, & de celui des Moluques.

1627.

IL étoit venu, au mois de Novembre de l'année dernière, des Ports de la Hollande, en compagnie de l'Amiral Wybrand *Schram*, qui commandoit une Flotte de neuf Navires. Celui qu'il montoit & un autre, furent attaqués, à la hauteur de Sierra Liona, par un fameux Corsaire Hollandois, nommé *Claes Compaen*, qui répandoit la terreur dans ces Mers. Après un Combat des plus vifs, que Schram eut à soûtenir contre quatre Vaisseaux bien armés, il obligea les Pirates de lui abandonner la Rade & de s'éloigner fort maltraités. Valentyn dit qu'on ignore quel fut le sort du reste

Avanture de la Flotte de Schram.

de-

CARPENTIER. 1627.

de fa Flotte; mais nous trouvons la plûpart des noms de fes Navires dans un Recueil de Journaux manufcrits de ce tems.

Etat d'Amboine.

L'ETAT où Seift trouva l'Etabliffement d'Amboine n'étoit pas des plus favorables, puifque dans tout ce Gouvernement il n'y avoit que 450 hommes, & que la Garnifon du Fort n'en pouvoit mettre en parade que 84, y compris encore quelques Maçons & Charpentiers; mais il y amenoit deux Compagnies de 160 Soldats, dont 32 furent envoyés à Ternate, & ce renfort vint extrêmement à propos pour contenir dans le devoir ceux des fujets de la Compagnie, qui n'attendoient que le moment favorable de fe joindre aux Ternatois. Le Capitaine *Hitou*, qui commandoit à 3 mille hommes, menaçoit continuellement de leur fecours, pour obtenir juftice fur les griefs qu'il allgéuoit à la charge des Hollandois. Les Ternatois, à Louhou, avoient recommencé leurs infolences, & le Kimelaha, leur Chef, fe contentoit d'en promettre fatisfaction fans la donner jamais.

Nouveau Roi à Ternate.

A Ternate même, où Seift paffa d'Amboine, les afpects ne préfageoient rien de bon aux Hollandois. Le vieux Roi Modafar, qui, depuis peu, avoit déclaré la Guerre, avec eux, aux Caftillans & aux Tidoriens, étant mort le 16 Juin de cette année, *Kaitsjili Hhamfa*, qui fut proclamé à fa place, à l'infçu du Gouverneur le Fevre, fembloit être entiérement dévoué aux Caftillans, qui venoient de le renvoyer à Maleye, après avoir été vingt-trois ans leur Prifonnier à Manille. Cependant, loin de reconnoitre les fervices qu'il leur devoit, & qu'ils étoient en droit d'en attendre, il fit, à leurs Ennemis, plufieurs confidences importantes, dont la fincérité parut d'autant moins fufpecte, qu'il avoit toujours à craindre que les Efpagnols, pour peu qu'il ne fe foumit pas aveuglement à leurs volontés, ne lui oppofaffent l'ancien Roi de Ternate, nommé *Sahid*, qui étoit encore en leur puiffance, & qu'ils avoient jufques-là refufé aux vœux de fes Peuples, à moins que ceux-ci ne fe déclaraffent contre les Hollandois, pour aider à les chaffer des Moluques. C'eft ainfi que les mefures des Efpagnols produifirent, par un effet contraire à leurs vuës, une reconciliation entre ce Roi & les Hollandois, au lieu de la Guerre, qui paroiffoit être fur le point de s'allumer entre ceux-ci & les Ternatois.

Il répond mal à l'attente des Efpagnols.

Avanture du Gouverneur de Banda.

AVANT que de quitter les Moluques, difons un mot de l'avanture qu'eut, cette même année, le Gouverneur de Banda, nommé Pierre *Vlak*, qui, dans une promenade, où il s'étoit hazardé avec une Compagnie choifie, fut emmené Prifonnier à *Kelibon*, dans l'Ifle de Ceram, par fes propres Rameurs, Infulaires de Pulo-Rhun, qui ne vouloient lui rendre fa liberté, qu'en échange de celle de tous leurs Compatriotes, Captifs des Hollandois. Van Gorcum, informé de cet événement, affembla en diligence 12 Coracores d'Amboine, & fe rendit devant Kelibon, où après quelques menaces, il obtint fans rançon les Prifonniers, à la referve du Premier Commis, Jacques *Senepáar*, qui, quelque-tems auparavant, ayant voulu paffer de Kelibon à Banda, étoit apparemment péri dans ce trajet, puis qu'on n'en eût jamais de nouvelles. Van Gorcum ramena cette Compagnie le 10 Novembre à Amboine, d'où le Gouverneur Vlak, un peu remis de l'indifpofition qui lui étoit furvenuë dans cette chagrinante promenade, ne tarda

pas

Carpentier. 1627.

pas de retourner à son Poste, après avoir gratifié les Rajas & Orancaies d'Amboine, qui l'avoient délivré, de quelques Médailles d'or, qui se conservent encore dans leurs familles.

De son Prédecesseur.

Ce Gouverneur, Médecin de sa profession, venoit de remplacer Guillaume *Janszoon Admiral*, enfant trouvé d'Amsterdam, dont la fortune étoit aussi singulière que son caractère facetieux. Valentyn en rapporte quelques traits assez plaisans, surtout celui de la distinction qu'il fit entre deux femmes, se disant l'une sa Mère & l'autre sa Nourrice, qui se présentèrent à lui, lors de son retour à Amsterdam, & dont il ne voulut reconnoitre que la dernière, à qui il fit du bien depuis, rebutant la première, qui avoit eû la cruauté de l'exposer dans la ruë.

Et de son Capitaine.

Tandis que nous sommes sur le Chapitre des avantures particulières, nous ne pouvons guères passer sous silence celles de Nicolas *Colf*, Capitaine de la Garnison de Banda, un de ceux qui furent faits prisonniers avec le Gouverneur Vlak, & qui n'étant encore que simple Sergent à Amboine, avoit eû le bonheur de marier une riche Veuve Hollandoise, qui s'étoit formé une idée avantageuse de ses moyens, à la vuë d'un Coffre fort, rempli de pierres, que les Matelots, chargés de le transporter chez elle, & gagnés par quelque argent, laissèrent tomber dans la Mer, comme par accident, à la grande satisfaction intérieure du Fiancé, qui en témoignoit être inconsolable. Dans la suite, ne réussissant pas moins par sa valeur que par son adresse, il parvint, après un grand nombre de belles Actions, au grade de Capitaine, qu'il occupa longtems, avec une distinction si marquée de la part du Conseil souverain des Indes, qu'ayant été envoyé à Batavia, les fers aux pieds, par le Gouverneur actuel de Banda (*b*), pour s'être emparé de certain Fort sans son ordre, fut non-seulement promené en triomphe dans Batavia, une grosse chaîne d'or au cou, mais renvoyé l'année suivante au Gouverneur de Banda, les fers aux pieds, & la chaîne d'or dans une boëte, avec ordre de l'accompagner en personne chez le Maréchal, de lui faire ôter les fers, de le décorer ensuite de la chaîne, & de lui laisser à l'avenir la direction des affaires Militaires; Exemple rare d'une justification éclatante, en faveur de Subalternes, qui, plus encore aux Indes qu'ailleurs, ont presque toujours tort vis-à-vis de leurs Supérieurs, dont le pouvoir tyrannique ne tend, pour l'ordinaire, qu'à édifier leur fortune aux dépends de leurs Maîtres & d'une infinité de Particuliers, victimes de leurs passions, de leur cupidité, ou de leur ignorance.

Eloge du Général de Carpentier.

On a vû que le Gouverneur Général de Carpentier, qu'il est tems de conduire à son terme, étoit exemt de ce reproche. Sans avoir fait des Conquêtes, pendant son Administration, il sçut maintenir & affermir, par sa prudence, les Possessions de la Compagnie, dont il étendit moins les Limites que le Commerce, tant à Batavia que dans les autres Parties des Indes. Quelques Ecrivains lui attribuent personnellement l'honneur de la Découverte de la *Carpentarie*, Terre Australe, située entre la Nouvelle Guinée,

Il n'a pas découvert la Carpentarie.

(*b*) Ce n'étoit plus Vlak, mais un de ses Successeurs, dont Valentyn ne sçait pas le nom au juste.

CARPENTIER. 1627. Guinée & la Nouvelle Hollande; mais c'est sans aucun fondement apparent, puis qu'on fixe cette Découverte à l'année 1628, dans laquelle il revint en Hollande, le 12 de Juin, avec cinq Vaisseaux richement chargés. Il étoit parti, à bord du *Frédéric Henri* (c), de Batavia, le 12 Novembre de l'année précédente.

Son Retour.

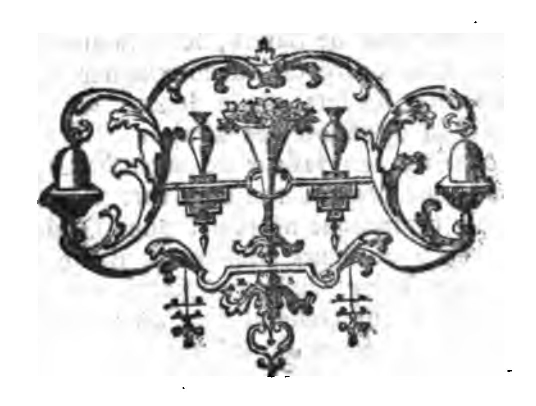
Appointemens & Présens qu'on lui accorde.

En considération des services qu'il avoit rendus, comme Conseiller & Directeur Général, il obtint aussi quatre cens florins par mois, & le double pour le tems qu'il fut revêtu de la Dignité de Gouverneur Général jusqu'à son arrivée dans ces Provinces, avec un présent de dix mille florins, une chaîne d'or & une Médaille du prix de deux mille, une Epée de quatre cens, & le payement d'une prétension de quatre mille florins.

Ses Emplois ultérieurs & sa mort.

Au mois d'Octobre suivant il fut élû Directeur de la Compagnie des Indes, dans la Chambre d'Amsterdam, Poste qu'il occupa encore plusieurs années, n'étant mort que le 5 Septembre 1659. L'année d'après son retour, on l'envoya à Londres, en qualité d'un des Plenipotentiaires pour terminer les différends de la Compagnie avec les Anglois; & nous savons que pendant son séjour en Angleterre, les Directeurs, avant que de rappeller le Général *Specx*, le sollicitèrent fortement de retourner aux Indes, comme Gouverneur Général; mais il s'en excusa, sous les témoignages de la plus vive reconnoissance, pour une offre qui lui étoit si glorieuse (d).

(c) *Hollandia*, selon d'autres.
(d) Il laissa un Fils, nommé *Philippe*, qui étoit Commis de Poulo Ay en 1661.



VI. JEAN

VI. Jean Pietersz Coen, Gouverneur Général, avoit trop mérité de la Compagnie, par ses services éclatans, pour qu'on se relachât si aisément sur les premières instances qui lui avoient été faites dans la vuë de l'engager à rester aux Indes. Si l'on ne put lui refuser d'abord sa demission, qu'il demandoit comme une grace, à peine fut-il arrivé qu'on le pressa vivement de reprendre sa Charge. Valentyn dit que cette invitation lui fut faite seulement par *quelques* Membres de l'Assemblée des Dix-Sept; mais c'est ce qui ne paroit nulle part dans les Registres de la Compagnie, & ce qui n'est même pas croyable, aprés les témoignages de satisfaction générale, qu'il avoit reçu de tous les Membres de ce Corps. Quoiqu'il en soit, Coen accoutumé à prendre promptement son parti, ne tarda point à se déterminer, & dès le mois d'Octobre 1624, il accepta pour la seconde fois le Généralat des Indes. Il n'eut qu'à proposer ses conditions. On lui accorda douze cens florins de paye par mois, & pour sa Table, qui devoit être de huit à dix couverts, à l'honneur de la Compagnie, il lui étoit permis de tirer, de ses Magasins, autant de vin, d'huile, de beurre & de vinaigre qu'il en auroit besoin dans une juste œconomie, outre deux cens réales de huit par mois; Mais dans le tems qu'il se préparoit à partir, il survint un Orage des Indes, qui l'empêcha d'entreprendre de si-tôt ce Voyage.

Suite de la Vie de Jean Pietersz Coen, VI. Gouverneur Général des Indes. 1627.

Conditions auxquelles il accepte de nouveau cette Charge.

C'étoit la fameuse Exécution d'Amboine, dont les Anglois vouloient faire rejaillir la vengeance jusques sur Coen, quoiqu'il ne pût avoir aucune part à un évenement arrivé un mois aprés son départ pour l'Europe; Mais on a vû combien la Conquête de Jacatra & des Isles de Banda les avoit indisposés contre lui, & c'en fut assez pour les engager à s'opposer de toutes leurs forces à son retour aux Indes. Dans l'intervalle, Coen occupa l'Emploi de Directeur de la Compagnie à la Chambre de Hoorn sa Patrie, jusqu'au moment qu'il trouva enfin le moyen de suivre sa destination, en dépit de tous les obstacles que ses Ennemis mortels lui avoient suscités.

Obstacles qu'il rencontre de la part des Anglois.

Les sentimens sont fort différens sur le départ de ce Gouverneur Général des Indes. Les uns prétendent qu'il s'embarqua secrettement, déguisé en Canonier; & les autres soutiennent le contraire. Valentyn rapporte fort au long l'Entretien singulier que Coen auroit eû avec le Capitaine de son Bord, qui après lui avoir refusé d'assembler le Conseil du Vaisseau à sa requisition, à moins qu'il ne sçut dequoi il s'agissoit, s'étoit emporté jusqu'à l'accabler d'injures & de menaces; ce qui n'empêcha pas Coen de revenir continuellement à la charge, avec tant de modération & de fermeté, qu'il vainquit enfin l'obstination du Capitaine, dont la surprise fut encore plus grande, lorsque Coen ne parut devant le Conseil que pour demander qu'on fit venir incessamment à bord l'Amiral de la Flotte, à qui il avoit à communiquer des choses de la dernière importance. Le ton imposant avec lequel il parla aux Membres du Conseil, ne les tint pas longtems en suspens, pour lui donner satisfaction, dans la crainte de se rendre eux-mêmes responsables. L'Amiral fut appellé, quoique fort tard, & cette Scène finit par l'ouverture de la Commission de Coen, qui, en attendant,

Quelques uns le font partir secrettement pour les Indes.

 avoit

II. COEN. 1627.

avoit pris un habit convenable à son Caractère. Il est aisé de se représenter quel dût être l'étonnement, & de l'Amiral & des Membres du Conseil, de voir un simple Canonier métamorphosé tout-à-coup en un Gouverneur Général des Indes; mais la confusion & la frayeur de l'insolent Capitaine du Vaisseau seroient difficiles à décrire. Cependant Coen, après une vive reprimande, voulut bien lui pardonner sa faute, sous la promesse que le Capitaine lui fit de ne plus y retomber de sa vie, ayant appris par cet exemple, combien il est souvent imprudent de mépriser & de maltraiter, sur-tout à tort, des Personnes qu'on ne connoit pas.

QUE ce soit un conte ou non, l'Auteur assure l'avoir entendu plus d'une fois raconter à diverses Personnes aux Indes, dont quelques-unes prétendoient même avoir lû de vieux Papiers, où ce fait étoit rapporté dans toutes ses circonstances. Quant à l'essentiel de la chose, savoir le départ secret du Général, la question semble décidée par David Pieterszoon *de Vries*, qui, dans la Relation de son Voyage, fait en Compagnie de Mr. Coen, dit positivement, „ qu'on fut fort surpris de le voir à bord de la *Galeasse* de Hoorn, „ personne ne sachant qu'il étoit du Voyage". C'est ce qui est de plus confirmé par la tradition constante tant aux Indes qu'en Europe, & il est d'ailleurs certain, comme le prouve une Lettre de l'Assemblée des Dix-Sept, du 15 Avril 1626, que jusques-là les Anglois avoient trouvé moyen de faire différer son renvoi aux Indes.

D'autres sont d'une opinion contraire.

CEUX qui soutiennent que Coen partit publiquement se fondent sur ce qu'il étoit accompagné de son Epouse & de sa Famille; & il paroit aussi, par les Journaux du mois suivant, qu'on en étoit bien informé en Hollande; mais celà n'empêche point que jusqu'au moment que la Flotte fit voile, ce ne pût être encore un mystère. Valentyn combat par diverses conjectures cette dernière opinion, qu'il trouve peu convenable à la dignité de l'Etat, à l'honneur de la Compagnie, & au caractère héroïque du Général même, qui n'ayant d'ailleurs rien à se reprocher ne pouvoit guères consentir à un déguisement que ce Théologien taxe de lâche & de reprehensible dans les principes de la Morale, sans faire attention qu'ils ne sont pas toujours de mise en Politique. Cependant nous nous rangerions volontiers à son avis, si celui de deux Personnes bien instruites des affaires de la Compagnie ne prévaloit en faveur du sentiment contraire.

Circonstances de son Voyage.

QUOIQU'IL en soit, Coen, après un séjour de trois ans & demi dans sa Patrie, pendant lequel il s'étoit marié, partit à bord de la *Galeasse* de Hoorn, le 19 Mars 1627, avec la même Commission qui lui avoit été donnée la première fois. La Flotte qu'il conduisoit aux Indes, étoit composée de neuf Vaisseaux, à bord de l'un desquels *Moussabek*, Ambassadeur de *Schab Abas*, Roi de Perse, s'en retournoit dans son Pays. Coen mouilla heureusement à la Rade de Batavia le 27 Septembre, & le 30, le Général de Carpentier lui remit les rênes du Gouvernement qu'il en avoit reçu lui-même.

Conspiration des Javanois pour le massacrer.

SI le retour de ce Fondateur de Batavia fut un sujet de joye pour sa Nation, il causoit d'autant plus de chagrin aux Anglois & aux Javanois. Ceux-ci ne tardèrent pas de former une dangereuse Conspiration pour lui ôter la vie. Dans une Lettre de Batavia, publiée en Hollande au mois de Juin 1628, le fait se trouve rapporté de la manière suivante.

„ LES

„ Les Javanois, mécontens du Gouverneur Général, ayant formé le „ Complot de le massacrer, équipèrent une Pirogue où se mirent les Conjurés, qui arrivés à la Barrière de Batavia s'annoncèrent au Comptoir du „ Receveur, Corneille *van Masyck*, comme venant d'un autre Endroit, & „ y délivrèrent en même tems leurs *Crisses*, ou poignards, selon l'usage; „ Mais ils furent trahis par un jeune Garçon, qu'ils avoient acheté de „ quelques Chinois, lequel s'étoit apperçu qu'ils tenoient d'autres armes „ cachées sous la Charpente de leur Pirogue, & qu'ils en vouloient particulièrement à la personne du Général, à qui il se hâta d'en donner avis. „ Aussi-tôt on se mit en devoir de saisir les Conjurés. L'un d'eux cherchant à s'évader, fut tué après qu'il eut massacré un Soldat; Les autres, „ voyant leur dessein découvert, prirent la fuite, & n'osant pas retourner „ à Bantam, où ils craignoient d'être poignardés, par ceux qui les avoient „ envoyés, ils allèrent joindre une autre Troupe de 7 à 800 Javanois dans „ le Bois près de la Ville, de l'autre côté de la Rivière. Le Capitaine „ *Adrien* fit une Course contre eux, & revint blessé sans aucun succès. „ On se vit obligé de tenir une forte Garde de ce côté-là, & d'envoyer „ toutes les nuits des Pirogues armées contre les Bantamois, avec lesquels les Anglois paroissoient être d'intelligence. Comme il n'y avoit „ auparavant qu'un petit nombre de Troupes à Batavia, on arma toute la „ Bourgeoisie, on garnit de Canons les Avenuës, & l'on prit toutes les „ mesures nécessaires, pour se mettre en état de défense, parce qu'on soupçonnoit que les Javanois avoient dessein de mettre le feu à la Ville, & „ qu'avant le départ du Général de Carpentier on avoit déja arrêté quelques Incendiaires". II. Coen. 1627.

Le récit de Valentyn différe un peu dans ses circonstances. Selon lui c'étoient plusieurs Pirogues, chargées de fruits, dans lesquelles on trouva ensuite des armes cachées. Les Conjurés s'étoient rendus avec leurs denrées sur le Marché, pour y attendre le Général, qui alloit tous les soirs faire visite au Capitaine des Chinois; mais la Garde dont il étoit accompagné, les empêcha d'exécuter leur dessein. Cependant ils sortirent cette même nuit armés de javelots, tuèrent un Soldat, François de Nation, & l'Inspecteur du Marché; après quoi ils passèrent du côté des Anglois, où la Ville étoit ouverte. Le Général ayant fait visiter là-dessus les Pirogues, on y trouva encore deux des Conjurés, dont l'un blessa mortellement le Capitaine Adrien, mais fut percé à son tour par un Soldat, que le Javanois, s'enfonçant la picque à travers du corps, & se glissant le long de la hampe, auroit immolé à sa fureur, si un second coup ne l'eut jetté mort par terre. Valentyn ajoute que les Javanois formèrent depuis une nouvelle Conspiration contre le Général, qui en fut averti par un jeune Garçon Chinois; mais ce n'est apparemment qu'une seule & même histoire. Autre récit du même fait.

Tandis que Coen se voyoit ainsi à tous momens en danger de la vie, un nouvel orage, qu'il sçut également prévenir, menaçoit aussi la Capitale des Etablissemens de sa Nation aux Indes. C'étoit le fameux Siège que l'Empereur de Java vint mettre devant cette Ville en 1628, & que ses Troupes furent obligées de lever au bout de quatre mois, ainsi qu'un second, que le même Prince entreprit encore l'année suivante, avec aussi peu de 1628. Siège de Batavia par l'Empereur de Java.

II. Coen. 1629.

de ſuccès. On en a donné la Relation au Dixième Volume de ce Recueil. Coen ne vit pas la fin de ce ſecond Siège.

Particularités de la vie & de la mort de Coen.

Comme on a rapporté ſa mort au même endroit, il ne nous reſte qu'à en ajoûter ici quelques circonſtances. Ses Ennemis ont voulu en attribuër la cauſe ſubite à l'avis qu'il reçut de l'arrivée du Conſeiller Specx, qui ne pouvoit que reſſentir vivement l'outrage ſanglant qu'il lui avoit fait dans la perſonne de ſa Fille naturelle, âgée de treize ans, laquelle ayant eu le malheur de ſuccomber aux traits de l'Amour, dans la Maiſon même du Gouverneur, dont elle ſervoit l'Epouſe, en qualité de Fille d'honneur, ce Maître rigide & d'une vertu farouche, crut ne pouvoir expier ſa faute, ſi excuſable aux yeux de l'humanité, que par l'exécution d'une Sentence étrange, qui la condamnoit à être fouettée publiquement, de la main du Bourreau, & ſon Séducteur, Pierre *Kortenhoef*, jeune Orphelin de dix-ſept ans, à perdre la tête ſur un Echaffaut, avec confiſcation de biens, quoique ces deux Amans infortunés ſe fuſſent promis mutuellement de s'allier enſuite par l'union conjugale. Mais, quelle apparence que Coen, qu'on avoit toujours vû intrépide au milieu des dangers les plus éminens, pût redouter aſſez la préſence d'un homme, dont le rang & l'autorité le tenoient d'ailleurs fort au deſſous de lui, pour mourir d'effroi à la nouvelle de ſon approche? Que *Van Rechteren*, dans la Relation de ſon Voyage, le faſſe mettre à table, encore *ſain & vigoureux*, le ſoir du 21 qu'il déceda, ſelon lui, entre minuit & une heure, le ſentiment d'un nouveau débarqué de la Flotte de Specx ne ſauroit prévaloir ſur celui de Pierre Van den Broek, ancien Directeur du Commerce à Suratte, & de David Pieterzen de Vries, qui tous deux préſens à Batavia, lors de la mort de ce Gouverneur Général, témoignent qu'elle arriva le 20, à minuit, des ſuites d'une dyſſenterie, dont il étoit affligé depuis longtems; & il n'eſt pas rare, aux Indes, de voir des perſonnes atteintes de la même maladie, expirer aſſez ſubitement, par l'exténuation de toutes leurs forces, ou comme une lampe qui s'éteint faute d'huile, après avoir donné quelques lueurs brillantes, mais de peu de durée. Velius remarque que Coen, tout foible qu'il fût, étoit monté, encore la veille de ſa mort, ſur la Galerie de ſon Logement, pour découvrir l'Ennemi avec une Lunette d'approche, & de Vries ajoute qu'il venoit d'ordonner le même jour le dernier Ouvrage à la Fortereſſe. Il étoit âgé de quarante-deux ans, ſix mois & douze jours. Son corps fut inhumé le 22, avec une pompe extraordinaire, dans l'Hôtel de Ville, qui ſervoit encore alors de Temple; Mais dès qu'on eut achevé de bâtir l'Egliſe Hollandoiſe, ſes os y furent tranſportés & dépoſés, ſous une Tombe fort ſimple, ainſi que ſes Armoiries (*b*), accompagnées des marques d'honneur convenables à la dignité d'un Gouverneur Général des Indes. C'eſt le premier qui ſoit mort à Batavia, & le ſeul juſqu'ici qui aît occupé deux fois cet éminent Poſte.

Son Eloge.

Les événemens de ſa Vie font l'éloge de ſa bravoure & de ſa prudence. Il fut l'inſtrument de la grandeur de la Compagnie, comme il avoit été celui

(*b*) Il portoit un Cocotier en pal, qu'il avoit apparemment pris de l'ancien nom de Batavia, dont la fondation pouvoit bien lui tenir lieu de Quartiers de Nobleſſe.

II. Coen. 1629.

lui de sa propre fortune. L'état où il trouva les affaires aux Indes, n'admet point de comparaison, entre ses Actions & celles des autres Gouverneurs Généraux, malgré toutes les Conquêtes faites par quelques-uns de ses Successeurs, parce qu'ils n'ont qu'étendu les bornes d'une puissance, dont il avoit affermi les fondemens chancellans, dans un tems où la Compagnie ne possedoit encore qu'Amboine & les Isles de son Gouvernement, devenu si important, depuis qu'on a réussi à y concentrer le riche Commerce du Girofle, comme celui des Noix Muscades à Banda, sa seconde Conquête, après Jacatra, seule capable d'éterniser sa Mémoire.

Caractère.

Son caractère étoit celui de la candeur & de la bonne-foi; s'il sçut triompher de ses Ennemis, jamais il ne dût ses victoires à aucune de ces voyes obliques, toujours indignes de l'honnête homme, de quelque zèle qu'on veuille se parer pour l'intérêt de ses Maîtres; Mais, quoiqu'incapable lui-même de tromperie, il n'entendoit pas moins l'art de la prévenir dans les autres, & de leur dérobber la connoissance de ses desseins (*c*). Il étoit circonspect, taciturne, infatigable au travail, expéditif dans les affaires, prompt de conseil, autant que d'exécution, sobre & modeste, ennemi du faste, jusqu'à paroitre méprisable aux yeux de ceux qui, à l'exemple des vains Orientaux, ne considèrent un homme qu'autant qu'il frappe par sa figure extérieure. On lui reproche trop de partialité pour ses Concitoyens, & trop de dureté même envers ceux qui avoient le malheur de s'attirer sa disgrace; défauts, où le penchant, qui le portoit naturellement à la vertu, a pu le faire tomber, avec peu d'égard pour les foiblesses humaines dans les autres; Mais, défauts, au reste, qui sont bien compensés par ses qualités héroïques, & par les grands services qu'il a rendus à sa Patrie (*d*).

Riches retours des Indes sous l'Amiral Van den Broek.

Sa Veuve partit trois mois après, à bord du *Hollandia*, un des sept Navires de la Flotte que Pierre Van den Broek ramena en Hollande, & dont les Cargaisons furent estimées huit millions; il perdit un huitième Vaisseau, où le feu prit sous les Isles Açores. Ce grand Homme, à qui la Compagnie a aussi des obligations infinies, étoit revenu cette même année à Batavia, de Suratte, où il avoit été revêtu, pendant près de dix ans, du titre de Chef & Directeur des Comptoirs d'Arabie, de Perse & des Indes, dont on a fait depuis autant d'Emplois différens. C'est le premier Fondateur du Commerce des Hollandois dans ces Quartiers, où l'on a remarqué qu'il fut d'abord envoyé par le Général Reynst, & ses succès sont rapportés amplement dans la Relation de ses Voyages.

Présent utile que la Compagnie fait à l'Etat.

L'Histoire n'a pas oublié de faire honneur à la Compagnie Orientale, d'avoir partagé cette année ses profits avec l'Etat, en lui fournissant pour deux cens mille écus de salpêtre; ce qui mit en état de faire commodément le fameux Siège de Bois-le-Duc, & de pousser avec vigueur la Guerre.

(*c*) Van Rechteren raconte qu'un Chinois, chargé d'exécuter auprès de lui une Commission importante, l'avoit observé une journée entière, & que Coen gardant comme lui le silence, il étoit parti sans lui rien dire. On peut voir dans la Relation de ce Voyageur, & dans celle de *Bontekoe*, ses desseins & leur succès touchant le Commerce à la Chine & au Japon, ainsi que l'Etablissement aux *Piscadores*, & dans l'Isle de *Formose*.

(*d*) Valentyn, qui aimoit les Pointes, a eu sur-tout beau jeu pour épitaphier ce Général, dont le nom, dans sa Langue, signifie *audacieux, hardi, intrépide*.



Vie de Jacques Specx, VII. Gouverneur Général des Indes.

1 6 2 9.

Son origine & ses Emplois.

VII. Jacques Specx, Gouverneur Général, originaire du Brabant, mais né à Dortrecht, où son Père s'étoit refugié pour cause de Religion, & d'une Famille connue, son Ayeul ayant été Conseiller, & sa Sœur Abbesse du Monastère de Florival, fit, en 1609, le Voyage des Indes, en qualité de Sous-Commis, à bord du *Griffon*, & fut placé, la même année, comme Chef du Commerce au Japon, où il resta jusqu'en 1613 (*a*), y revint l'année suivante, & ne quitta ce Poste qu'en 1621, pour occuper, à Batavia, celui de Président des Echevins; &, le 9 Septembre 1622, on le trouve revêtu du Titre de Conseiller extraordinaire des Indes. Les Directeurs, qui le croyoient encore Commis au Japon, lui envoyèrent cette année son rappel, qui lui fut reïteré en 1626, ainsi qu'à Martin *Sonk*, pour leur faire rapport de vive voix de l'état du Commerce dans ce Pays-là & dans la Chine.

Il établit le premier Comptoir Hollandois au Japon.

On doit le regarder comme un des principaux Fondateurs de celui du Japon en particulier, & c'est aussi lui qui a bâti la première Loge Hollandoise à *Firando*, en 1616, ainsi qu'on le peut voir amplement dans *Montanus* & autres Historiens.

Son retour en Europe, & départ pour les Indes.

De retour en Hollande, avec la Flotte de 1627 ou 1628, Specx s'embarqua de nouveau, le 25 Janvier 1629, à bord du Vaisseau *Hollandia*, accompagné de sa Femme & de ses Sœurs, en qualité d'Amiral d'une Flotte de huit Navires, avec le Titre de Conseiller ordinaire des Indes, & le premier en rang après le Gouverneur Général; desorte que celui-ci étant mort

(*a*) Il paroit qu'il ne faisoit pas alors une résidence fixe au Japon, puis qu'en 1611, il y retourna, de Patane, avec Pierre *Segerszoon*, à bord du Yacht le *Brak*, de la Flotte de Pierre Both, Premier Gouverneur Général des Indes.

mort deux jours avant ſon arrivée à Batavia, Specx fut nommé, d'une commune voix, le 25 Septembre, pour remplir proviſionellement ſa Place. Quoiqu'en diſe Valentyn, il n'a point été confirmé directement par l'Aſſemblée des Dix-Sept; & dans la Lettre qu'on lui écrivit, on ſe contentoit de lui ſouhaiter qu'il pût deſſervir cette Charge avec autant de zèle, de vigilance & de ſuccès que ſon Prédéceſſeur l'avoit fait d'une manière ſi louable. On ajoutoit, que quant à ſa Commiſſion, on y ſongeroit inceſſamment; mais il ne paroît pas qu'elle lui aît jamais été expediée. Cependant il en donnoit lui-même à d'autres, tant au nom des Directeurs qu'en celui des Etats Généraux & du Prince d'Orange.

Specx. 1629. Il ſuccede au Généralat.

Si l'on excepte les derniers événemens du ſecond Siége de Batavia, dont on lui a vu partager la gloire avec ſon Prédéceſſeur, il ne s'eſt rien paſſé de remarquable pendant ſon Gouvernement, ayant fait ſa principale occupation d'étendre le Commerce de la Compagnie, & de le fortifier par des Traités avec les Princes Indiens, comme il termina, en 1630, les différends qui avoient ſubſiſté, depuis quelques années, entre les Hollandois & les Stadhouders du Roi de Ternate dans les Diſtricts d'Amboine & de Ceram, quoique ce ne fût encore qu'un palliatif de peu de durée.

1630. Traité avec le Roi de Ternate.

Après avoir rempli les devoirs de ſa Charge avec beaucoup d'approbation, l'eſpace de trois ans moins dix-huit jours, Specx fut relevé, le 7 Septembre 1632, par Henry *Brouwer*, & partit le 3 ou le 4 Décembre, avec ſa Famille, à bord du *Prince Guillaume*, un des ſept Vaiſſeaux de la Flotte qu'il ramena en Europe au mois de Juillet de l'année ſuivante. Son Succeſſeur le reconduiſit juſques dans le Détroit de la Sonde, où il promit aux Equipages de toute la Flotte, une gratification de trois mois de gages, pour faire le tour par le Nord des Iſles Brittaniques, parceque les Anglois arrêtoient les Vaiſſeaux des Indes dans la Manche.

1632. Rappel du Général Specx.

Le Journal de Van Rechteren contient les circonſtances de ce Voyage, & l'on ignore entiérement celles du reſte de la Vie de Jacques Specx. Il avoit été marié deux fois; d'abord à une Fille du Conſeiller Penſionaire *Buis*, & en ſecond lieu, à la Demoiſelle *Doublet*, dont le Pére prenoit le Titre de Seigneur de *St. Anneland*. Il eut de la premiére un Fils & une Fille, qui ſe ſont mariés à Utrecht; le Fils avec une Demoiſelle de *Lennep*, dont il eut pluſieurs Enfans, tous morts jeunes, & la Fille avec le Sr. Barthelemy de *Gruiter*, Seigneur de *Groenewoude*, ancien Chef du Comptoir de Maſulipatnam, en 1643, & depuis Conſeiller & Bourguemaître de la Ville d'Utrecht, décedé en 1685. De ce Mariage nâquirent quatorze Enfans, dont huit Fils, qui furent preſque tous tués dans la Guerre de 1693 & 1695.

Circonſtances touchant ſa Famille.

On a rapporté, ſous la Vie du Général Coen, la cataſtrophe d'une autre Fille naturelle de Specx, & nous y ajouterons ſeulement que cette affaire, pendant ſon Gouvernement, attira beaucoup de chagrins au Préſident *Vlak*, au Fiſcal *Van den Heuvel*, & au Docteur *Bontius*, avec leſquels il ne vouloit pas aller à la Communion, ce qui fit qu'on la leur interdit pour quelque tems; après quoi il conſentit cependant à leur réadmiſſion, moyennant une réparation équitable en faveur de ſa Fille. C'eſt à quoi aboutirent les effets de ſon animoſité, quoiqu'échauffée encore par les ſolli-

Suites du Procès fait à ſa Fille naturelle.

SPECX, 1632.

ſollicitations d'un Oncle de l'infortuné Kortenhoef, dont Valentyn nous a conſervé une Lettre, remplie de toute l'amertume d'un cœur ulceré, qui ne reſpire que la vengeance. On y voit néanmoins que les Directeurs de la Compagnie avoient fait reſtituër d'abord, aux Parens de ce jeune homme en Hollande, les deniers qu'ils prouvèrent être compris ſous la confiscation de ſes biens; ce qui denote ſuffiſamment qu'ils desavouoient cette Sentence barbare; mais Coen étant mort, les Juges auront ſans doute rejetté toute la faute ſur lui, & qui connoit le pouvoir d'un Gouverneur Général de ſon caractère, ſera moins ſurpris de leur condeſcendance à ſes volontés.

Ses diſſenſions avec le Clergé de Batavia.

Au reſte, nous obſerverons encore, que durant toute l'Adminiſtration de Specx, il n'y a ſorte de chicanes auxquelles le Conſiſtoire de Batavia ne ſe ſoit vû exposé de ſa part, faiſant prévaloir, en toute occaſion, ſa propre autorité ſur les Droits & Immunités Eccléſiaſtiques, au grand ſcandale & préjudice de la Religion; ce qui pourroit bien lui avoir fait du tort en Hollande, où il eſt certain du moins que le Clergé cenſura hautement ſes prétenſions. Auſſi dans les Remarques particulières ſur chaque Gouverneur Général, qu'on nous a communiquées de ſource, nous ne trouvons pas un ſeul mot qui puiſſe faire juger de la ſatisfaction ou du mécontentement de la Compagnie, au ſujet de ſes derniers Services.



VIII. HENRY



VIII. HENRY BROUWER, GOUVERNEUR GÉNÉRAL, dont on ignore l'origine, quoiqu'on le croye nâtif d'Amsterdam, doit avoir fait de bonne heure le Voyage aux Indes, puisqu'en 1613 il commandoit déja une Flotte de quelques Vaisseaux. On lit du moins, dans la Relation originale de Van den Broek (*a*) „ que le Général Reynst mouilla, au mois „ de Novembre, en passant à *Ilha de Brava*, (une des Isles de Sel) pour „ voir si le Commandeur *Henry Brouwer* y avoit laissé des Lettres". Il n'y a aucun doute que ce ne soit le même dont il s'agit ici, & qui rempla-ça Specx cette année au Japon, en qualité de Commis. Il en fut relevé l'année suivante, au commencement de Septembre; après quoi, l'on ne trouve plus nulle mention de lui jusqu'en 1617, qu'il étoit Directeur de la Chambre d'Amsterdam; Poste qu'il occupoit encore quinze ans après, lorsqu'il fut envoyé à Londres de la part de la Compagnie, pour traiter de ses différends, touchant Pulo Rhun, avec les Anglois, qui l'accusérent de mauvaise foi & en portèrent de vives plaintes (*b*).

Vie de Henry Brouwer, VIII. Gouverneur Général des Indes.

1632.

Il est d'abord Commis au Japon, & ensuite Directeur de la Compagnie.

Sa Négociation à Londres.

Ce fut immédiatement après cette Négociation qu'il accepta le Généralat des Indes, aux mêmes conditions que Coen s'étoit stipulées; mais il ne voulut s'engager que pour trois ans de résidence fixe, & en conservant le Titre de Directeur de la Chambre d'Amsterdam; de façon que si à son retour le nombre s'en trouvoit complet, il y seroit admis comme surnumeraire, sans cependant jouïr d'aucune Provision, à compter du tems de son départ, jusqu'à ce qu'il rentrât dans le nombre des vingt par la mort d'un des Directeurs actuëls.

Conditions auxquelles il accepte le Généralat des Indes.

Ces conditions faites, Brouwer prêta le serment ordinaire aux Etats Géné-

Sa Commission.

(*a*) Cette circonstance a été supprimée dans la Traduction Françoise.

(*b*) Voyez *Aitzema*.

BROUWER. 1632. Généraux, & en reçut sa Commission, signée aussi du Prince d'Orange & de l'Assemblée des Dix-Sept. C'est le dernier Général qui, dans l'espace de cent-dix ans, c'est-à-dire de 1632 à 1742, soit parti d'ici, & ait été ainsi muni de la Commission de Leurs Hautes Puissances & de celle des Stadhouders.

Départ & arrivée aux Indes.

LE Navire qui le portoit aux Indes avec son Epouse, & une jeune Fille de deux à trois ans, se nommoit le *Zutphen*, Capitaine Nicolas *Braun*, & pour Commis Henry *Krayvanger*. L'Equipage étoit composé de 298 personnes. Il mit à la voile en compagnie des Vaisseaux le *Delfshaven* & la *Lionne*, dans le courant du mois de Mars 1632, sans qu'on nous apprenne d'autres particularités du Voyage jusqu'à son arrivée à Batavia, le 5 Septembre. Deux jours après, le nouveau Général prit possession de son Poste, qu'il occupa trois ans trois mois & vingt-quatre jours; Intervalle qui ne nous fournit encore ni Conquêtes, ni Evénemens remarquables.

1633.

Ambassade au Roi de Bali, pour le solliciter contre l'Empereur de Java.

CE ne sera peut-être pas suppléer desavantageusement à ce vuide, que d'insérer ici les principales circonstances de l'Ambassade que Brouwer fit faire, l'année suivante, au Roi de *Bali*, Isle peu connuë, quoique si voisine de Java, & assez souvent frequentée par les Vaisseaux des Moluques; d'autant plus que nous en avons la Relation originale en Manuscrit, & que Valentyn même paroit l'avoir entièrement ignorée.

„ APRÈS avoir passé le Détroit de *Balambouangh*, où les Courans sont fort „ rapides, on s'approcha de la Côte de Bali, & l'on reconnut successive„ment *Sansit* & *Pangeroukan*, dont le Sabandar étant venu à bord nous promit „ d'envoyer sur le champ à *Gilgil*, pour informer le Roi de nôtre arrivée „ & lui demander audience, n'étant permis à aucun Etranger de se rendre „ à la Cour sans l'agrément du Prince. C'est ce qu'il ne manqua pas d'exé„cuter dès le lendemain, 26 de Fevrier; & deux de nos Esclaves Baliens „ accompagnèrent ses Gens à Gilgil, chargés d'une Lettre au Sr. Jean „ *Courten*, pour le presser de faire ensorte que nous fussions expediés le plus „ promptement qu'il seroit possible. Mais le Sabandar nous en donnoit „ peu d'espérance, parceque le Roi étoit dans l'affliction de la mort de ses „ deux Fils aînés, dont le dernier devoit être brûlé au bout de quelques „ jours, avec 42 de ses Femmes & Concubines, suivant la coutume du „ Pays. Cet Officier nous amena une vache, & nous fit servir des rafrai„chissemens; attention que nous reconnûmes par d'autres présens.

„ EN attendant j'allai à terre pour visiter Pangeroukan, & *Bouleling*, en„viron une lieuë au-delà à l'Ouest, d'où je revins par le premier de ces „ deux Villages à Sansit, qui n'en est éloigné que d'une demi lieuë à l'Est, „ sans y avoir rien vû de remarquable. Le Pays est plat le long du Riva„ge devant ces trois Places. Sansit & Bouleling sont arrosés par de bel„les Rivières, où l'on peut faire de l'eau commodément. L'ancrage est „ bon à une petite portée de canon de ce dernier endroit du côté de l'Est; „ mais à l'Ouest, vers le haut Pays, & le Détroit de Bali, on ne doit pas „ trop s'approcher de la Côte, de peur de donner sur les Bancs de sable & „ les Rochers.

„ LE 6 Mars au soir, Courten arriva à bord, de Gilgil, & fut suivi, le „ lendemain matin, de deux Députés du grand Roi, deux de *Gusty Poni*-

„ *da*,

„ *da*, & quatre de *Juro Mandewan*, ses deux principaux Ministres, qui BROUWER.
„ nous rapportèrent que le dernier Fils mort de ce Prince avoit été brû- 1633.
„ lé le 28 du passé, & que S. M., par un effet de l'affection qu'Elle portoit
„ à Mr. le Gouverneur Général, s'étoit hâtée de les envoyer vers nous
„ pour prendre Copie de sa Lettre au Roi, à qui elle devoit être pre-
„ mièrement communiquée, avant qu'on put en obtenir audience, afin
„ de voir si les Titres de S. M. étoient bien mis, & si le contenu lui en se-
„ roit agréable, auquel cas Elle nous accorderoit d'abord audience; sinon,
„ il faudroit voir ce qu'il y auroit à faire.

„ SUR cette requisition, ayant donné Copie de la Lettre du Général, les
„ Députés sont repartis le 8 au matin, pour Gilgil, accompagnés du Sous-
„ Commis Charles *Quina*, avec le Cheval Persan, qui se seroit engourdi en
„ restant à bord plus longtems; mais à l'égard des autres présens, comme
„ il auroit été extrêmement penible de les transporter par terre, à cause
„ des mauvais Chemins, des Montagnes & des Vallons, qu'on rencontre
„ sur cette route, le Roi avoit ordonné à un Lamaneur Javanois, de conduire
„ nôtre Vaisseau à *Padang*, ou à *Couterawas*, dans une bonne Rade, d'où
„ l'on pouvoit se rendre facilement à la Cour; Ainsi, levant l'ancre la mê-
„ me nuit, après avoir reçu, de la part de *Pannaokan T'jous*, Frère du Roi,
„ un présent de deux vaches, deux porcs, deux chèvres, & quelques sacs
„ de riz, nous fîmes voile à l'Est-Nord-Est avec un vent frais du Sud-Est,
„ & le lendemain 9, nous passâmes un grand nombre de Villages, toute
„ cette Isle étant extrêmement peuplée. Le 10, nous entrâmes dans le
„ Détroit de *Lombok*, d'où nous eûmes bientôt la vûë de deux autres Is-
„ les, nommées *Pulo Roussa* & *Quyba*; Nous dirigeâmes nôtre cours entre
„ la première & la Côte de Bali, pour tâcher de gagner la Baye de Cou-
„ terawas, que nous dépassâmes le 11, sans le savoir, & où l'on revint
„ pourtant mouiller le lendemain, après bien des peines, à la faveur d'une
„ vingtaine de grandes Pirogues, que le Roi avoit envoyées pour nous
„ y conduire, celle de Padang nous ayant paru trop étroite à son en-
„ trée.

„ LE 13, Courten vint, de Gilgil, à bord, pour nous informer que
„ les présens devoient être transportés le lendemain à la Cour, d'où quel-
„ ques Députés du Roi étoient en chemin pour les prendre. A leur arri-
„ vée, le jour suivant, nous les envoyâmes à terre, où nous trouvâmes
„ sept chariots & plusieurs chevaux, qui les chargèrent avec nos bagages.
„ On se mit en marche, sous l'escorte de douze Picquiers de la Garde du
„ Roi, pour Gilgil, & à moitié chemin ou environ, nous rencontrâmes un
„ Ambassadeur du Roi, qui après nous avoir félicité sur nôtre arrivée,
„ descendit de sa Voiture pour nous faire asseoir à la manière du Pays, à
„ côté de lui, dans un cercle de plus de mille hommes, sans compter un
„ nombre infini de Spectateurs, que la simple curiosité y avoit attirés en
„ foule. On nous y présenta le betel de la part du Roi, & ayant pris quel-
„ ques rafraichissemens, nous montâmes sur la Voiture du Roi, avec
„ l'Ambassadeur, dont le Cortège s'étant divisé, la moitié devant & l'autre
„ moitié derrière, jusqu'à la Ville, y borda les ruës en deux hayes, entre
„ lesquelles nous passâmes pour nous rendre au Logement qu'on nous avoit

BROUWER. 1633.

„ préparé, où nous trouvâmes de nouveaux Députés du Roi, qui nous y „ firent une réception magnifique.

„ LE 15, les présens furent conduits à la Cour, & délivrés en grande „ cérémonie à *Pannackan Patiekan*, Fils du Roi, représentant son Père; & „ assisté de tous les Grands Officiers du Royaume, qui s'excusèrent de ne „ pouvoir nous procurer audience de S. M., étant Elle-même indisposée „ & d'ailleurs plongée dans la plus vive affliction, tant à cause de la mort „ de ses deux Fils aînés, que parceque la Reine-Mère se trouvoit dange- „ reusement malade, & ne laissoit même aucune espérance de vie. Ce- „ pendant on nous promit de prendre incessamment en déliberation la Let- „ tre de Mr. le Gouverneur Général, qui fut luë en pleine Assemblée, & „ de nous faire part de la réponse de ce Prince, dès qu'on auroit pu lui „ communiquer la Lettre. Après beaucoup de complimens de cette na- „ ture, qui n'avançoient pas nos affaires, nous sommes retournés à nôtre „ Logement, & le soir nous avons été faire visite à Gusty Ponida, pour „ lui remettre nos présens, & le presser de nous expédier le plutôt possi- „ ble, puisque l'affaire, pour laquelle Mr. le Général nous avoit envoyés, „ ne souffroit point de délai, au cas que S. M. agréât ses propositions. „ C'est à quoi il s'offrit de tout son cœur, en nous témoignant cepen- „ dant son regret de l'obstacle qu'y apportoit la maladie de la Reine „ Mère.

„ CETTE Princesse mourut effectivement le lendemain, & Gusty Poni- „ da, que nous allâmes de nouveau solliciter, nous déclara nettement, „ qu'il n'y avoit encore rien à faire pour nous, & qu'il faudroit atten- „ dre jusqu'après les Funérailles pour obtenir audience; ajoûtant néan- „ moins que le Roi, par pure complaisance à nôtre égard, avoit ordonné „ que cette Cérémonie se fit dans huit jours, contre leur ancienne coutu- „ me, qui ne permettoit pas de brûler leurs Morts qu'au bout d'un mois & „ sept jours; attention, dont tous les Grands avoient été surpris; & qu'a- „ près celà S. M. ne manqueroit pas de prendre en considération l'offre de „ Mr. le Général (qu'il nommoit *requête*) pour y répondre de la manière „ qu'Elle le jugeroit convenir à l'amitié qui subsistoit entre les deux Na- „ tions. L'après-midi nous remîmes nos présens à Pannackan T'jous, Frè- „ re du Roi, qui nous fit un accueil des plus gracieux. Nous délivrâmes „ aussi, les jours suivans, ceux qui étoient destinés pour les autres Grands, „ qui tous en parurent également satisfaits, & nous promirent leur faveur, „ ne doutant point du succès de nôtre Commission auprès du Roi, qui, se- „ lon eux, avoit assez de monde, & ne manquoit que de Vaisseaux pour le „ transport; que *Madura*, *Sourabaya*, *Gressic* & *Joartan*, ne lui valoient pas la „ peine de les attaquer, & qu'il pouvoit s'en rendre maître quand il lui „ plairoit; que S. M. méditoit quelque chose de plus grand contre le Ma- „ taram; mais qu'Elle ne commenceroit rien avant que d'être en état de „ pousser avec éclat l'entreprise. Nous leur apprîmes la Paix que ce Prin- „ ce venoit de faire avec les Portugais, en leur représentant la nécessité „ de réünir nos efforts pour en prévenir à tems les funestes effets.

„ TANDIS qu'on nous repaissoit ainsi de ces belles espérances à Gilgil, le „ Sous-Pilote de nôtre Yacht le *Texel*, nous apporta, le 20, un Billet du Pas-

„ teur

Brouwer. 1633.

„ teur *Hornius*, qui nous marquoit, qu'il étoit arrivé la veille à Couterawas, à bord du Yacht *Zouburch*, avec une Lettre de Mr. le Gouverneur Général, nous priant de lui procurer incessamment la permission de nous venir joindre pour nous communiquer ses nouveaux ordres. A l'instant nous nous rendîmes auprès de Gusty Ponida, qui ne pouvant lui-même parler au Roi, s'excusa d'abord de prendre la chose sur soi; mais enfin, à force de prières, il se détermina à nous accorder nôtre demande, seulement pour une couple de personnes tout au plus; après lui avoir représenté que le Yacht en question étoit le même, dont Mr. le Gouverneur Général faisoit mention dans sa Lettre au Roi, & qu'il l'envoyoit expressément pour savoir la résolution de S. M., qui décideroit de l'envoi d'un plus grand nombre de Vaisseaux destinés à l'expédition projettée; d'où il pouvoit aisément conclure que les intentions de Mr. le Général étoient droites & sincères, & que l'affaire ne souffroit point de remise. Surquoi Gusty Ponida nous dit que la Reine Mère seroit brûlée le lendemain, & que deux ou trois jours après, nous aurions sûrement réponse; ajoûtant qu'il étoit fâché de ces contretems, mais que nous voyions nous mêmes qu'il n'y avoit au moins point de sa faute; en quoi nous devons aussi lui rendre justice.

„ Le 21, de grand matin, nous avons envoyé le Sous-Commis Charles Quina, avec quatre Chevaux à Couterawas, pour en amener le Pasteur Hornius, qui arriva le soir à nôtre Logement, & nous remit nos dépêches.

„ Ce même jour, vers le midi, le corps de la Reine Mère a été brûlé hors de la Ville, avec 22 de ses Femmes Esclaves; & nous croyons devoir faire un rapport exact des Cérémonies barbares qui se pratiquent ici en pareille occasion, dont nous avons été les témoins oculaires.

Etranges Cérémonies des Baliens aux Funérailles de leurs morts.

„ On tire d'abord le corps, de la Maison, par un grand trou fait exprès à la muraille du côté droit de la porte, dans la ridicule opinion de tromper le Diable, que ces Insulaires croyent aux aguets sur le passage ordinaire. Les Femmes Esclaves, destinées à tenir compagnie au Mort, précèdent selon leur rang, les moins distinguées les premières, chacune soutenuë d'une vieille femme par derrière, & portée dans un *Badi*, fort artistement composé de bambous & orné de fleurs de toutes parts. On met devant elles un cochon de lait rôti, du riz, du betel, & d'autres fruits pour en faire offrande à leurs Divinités; & ces malheureuses victimes de la plus horrible Idolâtrie sont ainsi menées en grand triomphe, au son de divers Instrumens, à l'endroit où elles doivent être poignardées & brûlées ensuite.

„ Chacune y trouve son échaffaut particulier, à-peu-près de la forme d'un auge, élevé sur quatre poteaux courts, & bordé de planches des deux côtés. Après leur en avoir fait faire trois fois le tour, à mesure qu'elles arrivent, toujours assises dans leur Badi, on les en tire immédiatement l'une après l'autre, pour les mettre dans ces auges. Aussi tôt cinq hommes & une ou deux femmes s'en approchant, leur ôtent toutes les fleurs dont elles sont parées, tandis que, portant à diverses reprises leurs mains jointes au-dessus de la tête, elles élèvent les pièces de l'offrande, dont les autres

„ fem-

BROUWER. 1633. „ femmes, postées derrière, s'emparent de même, & qu'elles jettent par „ terre, ainsi que les fleurs. Quelques-unes lâchent ensuite un pigeon, ou „ un poulet, pour marquer par-là que leur ame est sur le point de s'envoler „ vers le séjour des Bien-heureux.

„ A ce dernier signal, on les dépouille de leurs habits jusqu'à la ceinture, „ & les quatre hommes, saisissant la victime, deux par les bras, qu'elle „ tient étendus, deux par les pieds, sur lesquels elle reste debout, le cin„ quième se prépare à l'exécution, & le tout se fait sans qu'on lui bande les „ yeux. Les plus courageuses demandent quelquefois le poignard, qu'el„ les reçoivent de la main droite, le passent dans la gauche, & l'ayant bai„ sé respectueusement, s'en piquent le bras droit, sucent le sang qui dé„ coule de la playe, s'en rougissent les lèvres, & en impriment une gout„ te sur le front, du bout du doigt qu'elles ont mouillé dans la bouche; a„ près quoi, rendant le poignard à leur Meurtrier, elles reçoivent, au cô„ té droit, un premier coup entre les fausses côtes, & un second, du mê„ me côté, sous l'omoplate, le poignard enfoncé jusqu'au manche, de biais, „ la pointe vers le cœur; & dès que les frayeurs de la mort commencent „ à se peindre sur leur visage, sans qu'il leur échape jamais la moindre „ plainte, on les laisse doucement tomber sur le ventre, on leur tire les „ pieds par derrière, & on les dépouille en même tems de leur dernier vê„ tement, desorte qu'elles restent absolument nuës.

„ Ceux qui poignardent les femmes ont 250 petites pièces de cuivre, de „ la valeur de cinq sols, pour leur salaire. Les plus proches Parens, s'ils „ sont présens, ou d'autres personnes louées à cet effet, viennent ensuite „ laver ces corps sanglans, & les ayant bien nettoyés, ils les couvrent de „ bois, de façon qu'on n'en voit que la tête, & y mettant le feu, ils sont „ ainsi réduits en cendres.

„ Toutes ces femmes sont déja poignardées, & plusieurs même en flam„ mes, avant que le Mort arrive, porté dans le plus superbe Badi, de for„ me pyramidale, ayant onze degrés en hauteur & davantage, lié de cor„ des par le haut aux quatre coins, & soutenu en équilibre par un grand „ nombre de personnes, proportionné à la qualité du Mort, & qui va quel„ quefois à plusieurs centaines. De chaque côté du corps sont assises deux „ femmes, l'une tenant son Parasol, & l'autre un Chasse-mouches de crin „ de cheval, pour en écarter ces insectes. Deux de leurs Prêtres précè„ dent de loin, dans une voiture particulière, tenant chacun en main une „ longue corde, attachée au Badi, comme pour donner à connoître qu'ils „ mènent le Mort au Ciel, & sonnant de l'autre main une clochette, avec „ un tel bruit de gongues, de tabourins, de fluttes & d'autres instrumens, „ que toute cette cérémonie a moins l'air d'une pompe funèbre que de la „ plus joyeuse fête de Village.

„ Quand le Mort a passé tous les buchers, qui sont rangés en file sur sa „ route, on le pose sur le sien, qui est tout de suite allumé, & l'on brûle „ en même tems la chaise, le banc &c. dont il se servoit pendant sa vie. „ Tous les Assistans se mettent alors à faire bonne chère, tandis que les „ Musiciens ne cessent de frapper l'oreille d'une mélodie bruyante, assez „ agréable, ce qui continuë jusqu'au soir, que les corps étant consumés,

„ les

BROUWER. 1633.

„ les Parens & les Grands s'en retournent chez eux, laissant seulement une „ bonne garde pendant la nuit auprès des os; Mais, cette fois, on ne con- „ serva que ceux de la Reine Mère, ceux des autres femmes ayant été ra- „ massés & jettés le même soir, contre la coutume; ce qu'on nous fit en- „ core valoir comme une attention marquée pour nous, dans la vuë de nous „ expédier plus promptement, en abrégeant ces cérémonies.

„ Le lendemain, les os de la Reine Mère furent rapportés avec une pom- „ pe égale à celle de la veille, dans son ancien Logement, où l'on observe „ encore les formalités suivantes. Chaque jour une troupe de Musiciens & „ de Picquiers y accompagne plusieurs vaisseaux d'argent, de cuivre & de „ terre, remplis d'eau; ceux qui les portent sont précedés de deux „ jeunes Garçons, tenant des rameaux verds, & marchant devant d'autres „ chargés du miroir, du badjou, ou vêtement, de la boëte au betel du „ Mort, & de ses autres meubles ordinaires. On lave devotement les os „ pendant un mois & sept jours; après quoi, les remettant dans un petit „ Badi fort propre, on les porte, sous le même Cortège que le corps, en „ un Lieu nommé *Labee*, où ils sont entièrement brûlés, les cendres re- „ cueillies soigneusement dans des urnes, & jettées en Mer, à une certai- „ ne distance du Rivage, ce qui termine la cérémonie.

„ Quand un Prince ou une Princesse du Sang Royal vient à déceder, ses „ Femmes ou Esclaves courent autour du corps, faisant des cris & des „ hurlemens affreux. Toutes demandent avec instance de mourir pour „ leur Maître ou Maîtresse; mais le Roi désigne le lendemain, nom par „ nom, celles dont il fait choix.

„ De ce moment jusqu'au dernier de leur vie, elles sont conduites cha- „ que jour, de grand matin, sur autant de chariots & au son des instrumens, „ hors de la Ville, pour y faire leurs dévotions, ayant les pieds envelop- „ pés de linge blanc, parcequ'il ne leur est plus permis de toucher la terre „ à nû, & qu'elles sont regardées comme consacrées. Les jeunes filles, peu „ au fait de ces exercices religieux, en sont instruites par les vieilles fem- „ mes, qui les affermissent en même-tems dans leur résolution.

„ Une femme, qui a perdu son Mari, vient lui offrir journellement de „ nouveaux mêts; mais voyant qu'il n'y touche point, elle recommence „ chaque fois ses lamentations ordinaires, poussant l'affection à son égard „ jusqu'à baiser & arroser de ses larmes, les trois ou quatre premiers jours „ après sa mort, ce qu'elle chérissoit le plus en lui pendant sa vie.

„ Ce deuil ne dure cependant que jusqu'à la veille des funérailles, pour „ celles qui se sont dévouées à la mort, parcequ'on leur fait passer toute „ cette journée & toute la nuit suivante, sans fermer l'œil, dans des dan- „ ses & des réjouïssances continuëlles. On s'empresse de leur offrir tout ce „ qui peut flatter leur goût; & dans la quantité de liqueurs qu'elles avalent, „ il leur reste peu d'objets capables d'effrayer leur imagination, d'ailleurs „ échauffée par les promesses de leurs Prêtres, & le déplorable aveugle- „ ment où sont ces Payens sur les délices d'une autre vie.

„ On n'oblige cependant aucune Femme ou Esclave à suivre cette bar- „ bare coutume; mais celles qui veulent s'y soustraire, & les autres qu'on „ en excepte, quoique pour l'ordinaire elles s'y offrent toutes avec un é-

BROUWER. 1633.

„ gal empressement, sont renfermées dans un Couvent pour le reste de leurs „ jours, sans qu'on leur permette jamais la vûe d'un homme. Si quelqu'u„ne trouve le moyen de s'évader de sa prison, & qu'on la saisisse, son pro„cès est tout fait; elle doit être poignardée, traînée dans les ruës, & jet„tée aux chiens pour en être dévorée, ce qui est le supplice le plus ignomi„nieux dans cette Isle.

„ Aux Funérailles des deux Fils du Roi, morts depuis peu, il y eût 42 „ Femmes de l'un, & 34 de l'autre, poignardées & brûlées de la façon qu'on „ vient de le dire; mais les Princesses du Sang Royal sautent elles mê„mes dans le feu, comme firent chacune des principales Epouses de ces „ deux Princes, parcequ'elles se croiroient deshonorées, si quelqu'un por„toit la main sur elles. On pratique, à cet effet, au dessus du bucher, „ une espèce de pont, qu'elles montent, tenant de la main un papier collé „ sur le front, leur robbe retroussée sous les bras; & dès qu'elles sentent la „ chaleur des flammes, elles se précipitent dans le brasier, qui est fermé „ d'un enclos quarré de palissades de cocotier. Si la fermeté les abandon„noit à cet aspect frémissant, il y a toujours un Frère ou un des plus pro„ches Parens, prêt à les y pousser, & à leur rendre, par affection, ce cruël „ office.

„ On nous raconta encore que la première Femme du cadet de ces deux „ Princes, fille de la Sœur du Roi, avoit demandé conseil à son Père, Roi „ de *Couta*, si elle devoit se brûler ou non, parceque n'ayant vêcu qu'envi„ron trois mois avec son Mari, elle croyoit que cette raison & sa grande „ jeunesse l'autorisoient à choisir préferablement la vie; Mais, respectant „ moins la voix du sang dans un enfant chéri, que les préjugés de la nais„sance, ce Père lui représenta, avec tant de force, les suites de la flétrissure „ qu'elle attireroit par-là sur elle & sur toute sa Famille, que cette jeune in„fortunée, s'armant de courage, sauta gayement dans le feu qui dévoroit „ déja le corps de son Epoux.

„ A l'égard des Rois règnans, toutes leurs Femmes ou Concubines, sou„vent au nombre de cent, à cent cinquante, se dévouent volontairement „ aux flammes, & c'est une distinction que l'usage leur accorde sur les au„tres, qui doivent être auparavant poignardées. Comme elles marchent „ ainsi sans contrainte, il étoit arrivé, à la mort du feu Roi de Bali, qu'une „ de ses Femmes, prête à suivre l'exemple de ses Compagnes, manquant tout„à-coup de constance à la vuë de cet horrible appareil, avoit eû cepen„dant assez de présence d'esprit, en approchant du pont, pour demander à „ s'écarter un instant, sous prétexte de satisfaire aux nécessités naturelles; „ ce qui lui ayant été accordé, sans défiance, elle prit la fuite à toutes jam„bes. La singularité du fait, plutôt qu'aucun motif de compassion, lui valut „ depuis sa liberté, & l'on nous assura qu'elle venoit encore tous les jours „ au Marché, pour vendre ses denrées; mais qu'elle étoit regardée de tous „ les Grands avec le dernier mépris, quoiqu'une longue habitude l'eût ag„guerrie à supporter patiemment leurs plus mordantes railleries.

„ Un autre objet de l'indignation de ces Peuples, & pour une cause aussi „ fort singulière, c'est la Femme Esclave, que le sort appelle à la vile fonc„tion de purifier le corps de sa Maîtresse deffunte pendant un mois & sept

„ jours.

„ jours. On la croiroit trop honorée de pouvoir l'accompagner dans l'autre „ monde, avec celles qui forment ce nombre; & c'est pourquoi on lui laisse la vie, avec la liberté de se retirer où elle veut à la Campagne, & de „ pourvoir elle-même à sa subsistance.

„ Pour prévenir l'infection des cadavres, qu'on garde si long-tems dans „ un Pays où les chaleurs sont d'ailleurs excessives, on est obligé de les „ frotter journellement de sel, de poivre & d'aromates, tant qu'ils soyent „ exténués jusqu'à la peau & les os, après quoi on les nettoye proprement „ de toutes ces drogues, qui forment une croute de trois ou quatre doigts „ d'épaisseur, & c'est ainsi qu'ils sont réduits en cendre. Le cercueil, qui „ renferme le Mort, est troué par le fonds, pour donner issuë aux humeurs, „ qu'on reçoit dans un bassin, qui est vuidé chaque jour en grande cérémonie".

La Relation, que nous traduisons presque de mot à mot, dans le récit de ces étranges coutumes, parce qu'on ne les trouvera nulle part expliquées avec cette exactitude, ou du moins sans des différences considérables, nous laisse à desirer d'autres éclaircissemens sur l'intérieur de l'Isle & les mœurs de ses Habitans, dont nos Hollandois, occupés de leurs affaires de Commerce, n'auront apparemment pas eû de même occasion de s'instruire.

Deux Lacs intérieurs dans l'Isle.

Ceux qui avoient fait le Voyage par terre, de Pangeroukan, ou du Nord de l'Isle, à Gilgil, remarquèrent seulement, sur cette route, deux grands Etangs, ou Lacs d'eau douce, fort bonne, dont le principal, qui est sans fond, s'étend une lieuë de chemin dans le Pays entre des Montagnes, & a son flux & reflux comme la Mer, avec un Volcan sur son bord, qui vomit continuellement de la fumée. Ces eaux servent à arroser tout le Pays, au moyen de bambous creux qui les conduisent sur les champs de riz & jusques dans les Habitations.

Volcan.

Montagne de Gilgil.

Bois de sandal.

Souffre.

La Montagne de Gilgil, qui est la plus haute de l'Isle, produit d'un de ses côtés, une grande quantité de bois de sandal; mais d'une espèce fort inférieure à celui de Solor & de Timor, sujet à la vermoulure, & à perdre son odeur en moins de tems. L'autre côté de la Montagne renferme beaucoup de souffre; mais les Habitans ignorent la façon d'en préparer le salpêtre.

Titres fastueux de la Famille Royale.

Sur l'article des Mœurs, la Relation ajoute, à la suite des coutumes barbares de ces Peuples, une simple explication de quelques-uns de leurs titres fastueux. Celui de *Gusty*, qu'on a lû souvent, ne signifie que *Conseiller*; mais le Roi, ses Frères, ses Sœurs & ses Fils, sont distingués par le nom de *Dewa*, c'est-à-dire *Dieu*, appellant leur Idole même *Dewa Ratus*, ou le *grand Dieu*; Dans les degrés plus éloignés de la Tige Royale, on n'employe que le Titre de *Sand Jang*, qui répond à celui d'*Ange*, & ces épithétes sont les mêmes pour les deux Sexes; La différence qu'on en fait ne consiste que dans les noms propres. Mais continuons le Journal des Facteurs Hollandois, pour voir au moins quel fut le succès de la Commission dont ils étoient chargés.

Continuation du Journal des Hollandois.

„ Le 23 au matin, une femme, nommée *Jure Lantingh*, qui sert de „ Messagère au Roi, & à qui nous nous étions addressés pour solliciter nô- „ tre audience, vint nous annoncer que nous l'aurions le lendemain, ou le

H 2 „ jour

BROUWER. 1633.

„ jour ſuivant ſans faute. Nous ne manquâmes pas de nous rendre le 25, „ au *Seban*, avec Guſty Ponida, pour voir l'effet de cette promeſſe; mais „ la même femme ayant demandé l'ordre du Roi, nous pria de ſa part de „ revenir l'après-midi, parce que S. M. étoit alors occupée. En y retour- „ nant, nous rencontrâmes une vieille femme de Guſty Ponida, chargée de „ nous dire qu'il n'y avoit encore rien à faire pour ce jour là; ſurquoi les „ Srs. Courten & Quina ſe rendirent auprès de ce Miniſtre, à qui ils re- „ nouvellèrent leurs inſtances, lui repréſentant que ſi le Roi étoit diſpoſé „ à accepter l'offre de Mr. le Gouverneur Général, & à tenter, ſous ſa „ protection & aſſiſtance, quelque Entrepriſe par Mer contre le Mataram „ de Java, nôtre Ennemi commun, il ſeroit plus que tems de nous le faire „ connoître, parceque le Yacht *Zouburch*, qui n'attendoit que cette déci- „ ſion pour ſe rendre à Amboine, & en ramener les Vaiſſeaux & Chalou- „ pes néceſſaires, devoit profiter de la Mouſſon, qui tiroit à ſa fin; & ne „ pouvoit différer plus longtems ſon Voyage.

„ Le lendemain matin nous ſommes retournés au Seban, en compagnie „ du Paſteur Hornius, du Sr. Courten & de quelques autres. On nous „ y fit encore attendre la réponſe du Roi jusqu'à midi, qu'on vint nous „ dire que S.M. avoit pris médecine, & ne pouvoit point nous admettre; „ de ſorte que nous partîmes de la Cour tout auſſi ſavans que nous y étions „ allés. Cependant nous fûmes invités, vers le ſoir, à la Maiſon de Guſty „ Ponida, où nous trouvâmes Guſty *Bonoga*, Juri *Kintur Baby* & Jure Lan- „ tingh, chargés des ordres du Roi, & en préſence de qui Guſty Ponida „ nous déclara ſans détour, que S. M. de Bali, vivant en amitié avec Mr. „ le Général comme avec *Key Patee*, (ainſi qu'il nommoit le Mataram, le „ traitant à l'égal des autres petits Rois de l'Iſle, ſujets de S. M.,) Elle n'a- „ voit aucune raiſon de faire la Guerre à ce dernier, & ne pouvoit par „ conſéquent point nous accorder nôtre *demande;* mais que ſi nous vou- „ lions venir, les uns & les autres, trafiquer dans ſes Etats en qualité d'A- „ mis, nous y ſerions également bien reçus; à quoi nous répondîmes que „ Mr. le Général ne requerroit point l'aſſiſtance de S. M. par aucun „ motif de crainte pour le Mataram; mais qu'ayant appris que S. M. é- „ toit en Guerre continuelle avec ce Prince, & ne manquoit que de Vaiſ- „ ſeaux pour le tranſport de ſon monde & des vivres, Mr. le Général, „ dans la vuë de favoriſer ſes intentions, & par un effet de ſa bonne & „ ſincère affection envers S. M., avoit bien voulu lui offrir liberalement ſes „ ſecours, d'autant plus que l'étroite alliance où le Mataram paroiſſoit être „ avec les Portugais, lui laiſſoit à apprehender qu'ils n'attentaſſent quelque „ entrepriſe ſur les Etats de S. M., & que Mr. le Général avoit cru „ qu'Elle aimeroit mieux les prévenir que d'en être prévenuë" &c.

Mauvais ſuccès de cette Ambaſſade.

Les Hollandois, auxquels ſe joignit enſuite le Sr. *Deutecom*, Commandant du Yacht le *Negapatnam*, s'arrêtèrent encore ici pendant plus de quinze jours, ſans pouvoir obtenir d'autre réponſe, ni même audience du Roi, quoiqu'ils furent appellés pluſieurs fois à la Cour, avec l'eſpérance de les ſatisfaire. On les renvoyoit toujours ſous de nouveaux prétextes; enfin, après avoir bien exercé leur patience, ils ſe virent obligés de partir, chargés d'une ſimple Lettre de ce Prince, & de quelques Préſens pour le Gouverneur

verneur Général, sans tirer, de leur Ambassade, d'autre fruit que la permission d'échanger leurs Marchandises contre du riz, & du pady, qu'ils ne trouvèrent même pas en grande abondance. Ils se plaignirent amérement de cette indifférence à Gusty Ponida, leur Hôte & leur Ami, qui s'excusa sur les incidens survenus à son grand regret, avec des protestations de zèle d'autant moins suspectes, que lui-même, quoiqu'un des principaux Officiers de la Cour, n'avoit pas vû le Roi depuis longtems; mais les Hollandois crurent s'appercevoir qu'ils étoient contrecarrés par d'autres Grands du Parti d'un nouveau Roi de *Balamboangh* dans l'Isle de Java, qu'ils virent même à la Cour, où il répandoit ses présens à pleines mains. La Relation le nomme *Singe Scbarry*, & comme elle le traite d'Usurpateur, qui ayant expulsé *Carewan*, légitime Roi de ce Pays, venoit d'en être chassé à son tour avec toute sa Famille, il y a apparence qu'il cherchoit à s'appuyer de la protection tant du Roi de Bali que du Mataram de Java, pour se remettre en possession de ses Etats. C'est du moins ce qu'on croit pouvoir inférer de l'insinuation qui fut faite aux Hollandois, de ne point assister ceux de Balamboangh, au cas qu'ils fussent en Guerre contre ce dernier Prince; proposition que le Commandeur Deutecom rejetta hautement, en disant qu'il étoit venu ici pour des affaires d'une toute autre importance.

A quelle cause on l'attribuë.

A la suite de cette Relation, nous en trouvons une autre, qui offre encore de nouvelles preuves de l'attention constante que le Général Brouwer donnoit aux affaires de la Compagnie. Les Sous-Commis (c) de deux Vaisseaux qu'il envoyoit sur la Côte de Sumatra, pour y charger du Poivre, dont on demandoit une quantité extraordinaire en Europe, avoient ordre en même-tems de faire tous leurs efforts pour obtenir la diminution des Droits excessifs que le Roi d'Achem avoit imposés sur cette Epicerie, en représentant à ses Officiers, que Mr. le Général & le Conseil de Batavia n'attendoient que de savoir les intentions de S. M. pour joindre leurs Vaisseaux aux Bâtimens de ce Prince, & le secourir efficacément contre les Habitans de Malaca, leurs Ennemis communs.

Expédition sur la Côte de Sumatra.

Ces Commis s'étant rendus à *Indrapoura*, y trouvèrent les choses entièrement changées de face. Le Roi & les principaux Marchands le plus affectionnés aux Hollandois, étoient péris par les Armes des Troupes d'Achem, avec une partie des Habitans de la Ville; & le reste avoit pris la fuite, abandonnant tous leurs effets au pillage, ainsi que leurs Provisions de Poivre, dont on avoit brûlé ou emporté plusieurs centaines de Bahars; de sorte que les Officiers du Roi d'Achem n'étoient pas en état d'en livrer autant qu'on auroit voulu, & ils demandoient encore que les Hollandois remontassent la Rivière jusqu'à la Ville, à plus de deux lieues du Rivage, pour le recevoir à bord de leurs propres Bâtimens, sans rien pouvoir changer d'ailleurs aux ordres du Roi, par rapport aux Droits établis.

Révolution à Indrapoura.

Le Commissaire de ce Prince, distingué par le Titre de *Kud-Joroan*, n'ôsoit pas descendre au bord de la Mer, dans la crainte d'être insulté par les Habitans, & il lui en avoit déja couté un bras, pour s'être hazardé contre

(c) Ils se nommoient *Grauman* & *Soury*. Le Premier Commis étoit Jean *Oosterwyk*.

BROUWER. 1633. contre eux; mais cette même raison empêchoit les Hollandois de courir les risques d'un trajet, dont ils avoient de plus à redouter les fatigues, & la ruine de leurs Equipages par les maladies. Cependant, après avoir visité quelques autres Lieux, sans trouver de Poivre, que le Roi d'Achem avoit fait transporter à *Ticou* & *Priaman*, pour le vendre aux Anglois, on fut contraint de revenir à Indrapoura, où l'on obtint enfin, du Commissaire Achemois, que les Marchands de la Ville apporteroient leur Poivre sur le Rivage, suivant l'ancienne coutume; mais en payant, au Roi son Maître, les mêmes Droits qu'à Ticou & Priaman, ou autres Lieux de la domination de ce Prince.

Peu de jours avant leur départ, les Hollandois apprirent du Kud-Joroan, qu'une certaine Femme, nommée *Radia Prompuan*, de *Lammanjuta*, se disant Niéce du feu Roi d'Indrapoura, étoit arrivée dans la Ville de ce nom, accompagnée d'un grand nombre de Fugitifs & Habitans de ces Quartiers, pour se faire simplement reconnoître Reine en vertu du Droit de sa naissance, sans cependant rien prétendre au préjudice du Roi d'Achem & de ses Officiers, promettant au contraire de vivre avec eux en bonne amitié & intelligence pour prévenir la ruïne ultérieure du peu d'Habitans qui étoient échappés du dernier Massacre. On lui avoit d'abord accordé une audience favorable, & le caractère ambitieux & turbulent de ces Peuples, faisoit craindre au Commissaire Achemois, une revolte générale, si les secours qu'il espéroit du *Panglima* de Priaman, ne le mettoient en état d'en prévenir les effets. En attendant il se tenoit neutre & ne bougeoit presque pas d'auprès les Hollandois. On reprocha à ceux-ci d'être d'intelligence avec cet Officier, comme ils l'avoient été autrefois avec Raja Nauda, & autres Grands, ajoutant qu'il n'en iroit plus de même, parceque le Commerce ne se feroit desormais que de l'avis de tout le Peuple; à quoi les Hollandois se contentèrent de répondre, qu'ils ne demandoient pas mieux, & que leur but n'étoit point de préjudicier personne.

Nous rapportons ce petit trait d'Histoire, parceque Valentyn & d'autres ne rangent point Indrapoura parmi les Conquêtes du Roi d'Achem, qui peut-être aussi ne le conserva pas long-tems.

1634.

Brouwer est un des premiers Fondateurs du Commerce à Siam.

On doit faire honneur au Gouverneur Général Brouwer, de la Loge de pierre qui fut construite, par son ordre, l'année suivante 1634, à *Judia*, Capitale du Royaume de Siam, & qui passoit alors pour la plus belle que les Hollandois eussent aux Indes. Il avoit aussi en quelque façon jetté les premiers fondemens de leur Commerce dans ce Royaume, quand il y passa en 1613, pour se rendre au Japon.

Troubles à Amboine.

Les troubles continuant toujours dans le Gouvernement d'Amboine, un des premiers soins du Général Brouwer fut d'y envoyer quelques renforts de Troupes, dont on retira de bons services. La Flotte des Coracores remporta aussi divers avantages sur les Rebelles. Mais le Commissaire *Van den Heuvel*, Fiscal des Indes, arrivé de Batavia, pour prendre connoissance de l'état des trois Gouvernemens Orientaux, n'approuvant pas la conduite du Sr. Arthus *Gysels*, Gouverneur d'Amboine, écrivit fortement contre lui, & l'accusa de plusieurs malversations, dont il ne put vérifier que la moindre partie; encore n'étoit-ce que des objets de très mince importance. Cependant,

Démêlé d'un Commissaire avec le Gouverneur, & ses fâcheuses suites pour le premier.

dant, de retour à Batavia, il allégua tant de faits à sa charge, qu'il le fit rappeller. Van den Heuvel, qui fut nommé à sa place, commença son administration, avec moins de prudence & de modération que son Prédécesseur, qui lui prédit aussi qu'elle ne dureroit pas longtems. Ce dernier se justifia si bien, à son arrivée à Batavia, qu'on jugea à propos de le renvoyer à Amboine, en qualité de Commissaire, avec ordre de relever Van den Heuvel, & d'établir Deutecom à sa place. L'ancien Gouverneur, sensible à cet affront, s'exhala en injures contre le Gouverneur Général & le Conseil des Indes, au point qu'il fut condamné à se retracter publiquement sur l'échafaut; après quoi il devoit subir la peine du fouët, & enfin celle d'avoir la langue percée; mais on obtint grace pour ces deux derniers articles. C'est le même que les Anglois voulurent employer depuis comme Plénipotentiaire, avec le Résident *Boswel*, contre la Compagnie Hollandoise, dont les Directeurs refusérent de traiter avec lui, & à juste titre.

BROUWER. 1634.

1635.

LE Général Brouwer ayant accompli le terme de son engagement, avec une approbation universelle, résigna sa Charge le dernier jour de cette année, ou le premier de la suivante, & partit le 4 Janvier 1636, à bord du Vaisseau la *Nouvelle Amsterdam*, un des huit de la Flotte qu'il ramena heureusement cette année en Hollande. Sa réadmission en qualité de Directeur dans la Chambre d'Amsterdam rencontra beaucoup de difficultés; mais à la fin il s'en désista; & après avoir déferé toutes ses autres prétensions à la disposition de l'Assemblée des Dix-sept, il lui fut accordé la somme de 24000 florins, outre les 2 pour Cent, qui lui revenoient des Prises faites sur les Ennemis.

Retour du Général Brouwer en Europe.

1636.

DANS la suite, la Compagnie des Indes Occidentales l'envoya, en 1641, avec la même qualité de Gouverneur Général, en Amerique, pour exécuter certain projet, contre le Chili; mais il mourut dans cette expédition, vers le milieu de l'année suivante, à *Karel Mappa*, Place qu'il avoit prise & brulée. On enterra son corps à *Baldivia*, & ses entrailles près d'un Havre qui porte son nom. Les Géographes du Siècle passé l'ont donné aussi à une Terre encore plus Orientale que l'Isle des Etats, dont on lui attribuoit la découverte; mais les Navigateurs modernes la regardent comme imaginaire.

Sa nouvelle Commission pour l'Amérique, & sa mort.

Terre imaginaire à laquelle on a donné son nom.



IX. ANTOINE



Vie d'Antoine van Diemen, IX. Gouverneur Général des Indes.

1636.

Le mauvais état de ses affaires l'oblige d'aller aux Indes.

Ses premiers Emplois.

Second Voyage.

IX. **ANTOINE VAN DIEMEN, GOUVERNEUR GÉNÉRAL**, nâtif de Cuylenbourg, où son Père étoit Bourguemaître, & son Ayeul maternel, du nom de *Hoevenaar*, Conseiller. Nos Mémoires manuscrits disent que ce fut pour se soustraire aux poursuites de ses Créanciers, qu'il prit le parti d'aller aux Indes, sous un nom emprunté, & avec un titre qui ne le distinguoit guères du commun des Soldats (*a*); mais il s'en tira bientôt par sa capacité extraordinaire dans l'Art de l'Ecriture, & quelques Placets, qu'il fit pour ses Camarades, suivant Valentyn, furent si admirés, que le Gouverneur Général d'alors, qui étoit apparemment Coen, le prit comme Clerc dans sa Sécretairerie. Peu après, le Poste de Teneur de Livres général étant venu à vaquer, on fut obligé de faire battre la Caisse, pour inviter jusqu'aux simples Soldats à venir offrir leurs services à cet effet; mais il ne se trouva personne que lui en état d'en remplir les fonctions. De Premier Commis, il passa assez rapidement à ce Grade, ensuite à celui de Conseiller ordinaire des Indes, tel qu'il paroit, le sixième en rang, par un Résultat de l'Assemblée des Dix-sept, du 15 Avril 1626; & enfin à celui de Directeur Général, qualité qui ne résidoit pas encore dans le Premier Conseiller, ainsi que depuis, mais pour laquelle on choisissoit le plus propre des Membres de ce Collége. En 1631, il vint en Hollande comme Amiral d'une Flotte, & retourna bientôt à Batavia, avec le double titre de Premier Conseiller, & de Directeur Général, après qu'on lui eût accordé, par décompte, 400 florins d'Appointemens par mois, depuis qu'il avoit desservi ce dernier Poste jusqu'à son arrivée ici, outre une Chaine d'Or, & une somme de 2500 florins, dont on lui fit présent, de même qu'un mois

(*a*) *Adelborst*, Cadet ou Appointé.

mois de Gages à son Epouse, en dédommagement des fraix que ce départ précipité lui avoit occasionnés. Ce fut, comme on l'a dit, le dernier Decembre 1635, ou le 1er. Janvier 1636, qu'il succeda au Général Brouwer, dans le Gouvernement des Indes.

VAN DIEMEN. 1637.

Ses Exploits à Amboine.

AU commencement de l'année suivante, il se rendit à Amboine avec une Flotte de 17 Vaisseaux, montés de deux mille hommes, en compagnie de deux Conseillers extraordinaires des Indes. Comme les Kimelahas, ou Stadhouders Ternatois, ne cessoient de faire une cruëlle Guerre à sa Nation dans ces Quartiers, le Gouverneur Général les attaqua d'abord avec tant de vigueur, qu'après une résistance des plus opiniâtres, il s'empara de leurs quatre Forteresses à *Luciela*, se rendit également maître de quelques autres Habitations des Rebelles, & força les Orancayes, ou Chefs de ces Insulaires, à prêter serment de fidélité à la Compagnie, & à renouveller les anciens Traités.

1638.

Convention qu'il conclut avec le Roi de Ternate.

EN 1638, le Général van Diemen parut une seconde fois à Amboine. La Flotte qu'il y conduisoit étoit composée du même nombre de Vaisseaux que la précedente. Il y eut, avec le Roi de Ternate, plusieurs Conférences, qui produisirent une nouvelle Convention, par laquelle les anciens Traités furent confirmés. Ce Prince desapprouvant la conduite de ses deux Stadhouders, les fit arrêter, & livra Leliato au Général, qui le ramena à Batavia, où il fut depuis décapité par ordre de son Maître; mais le Roi Hhamsa eut bientôt à se repentir d'avoir relâché l'autre, qui refusa de lui donner entrée sur ses propres Terres. Ainsi il restoit toujours des Rebelles & des Mécontens, qui continuèrent encore longtems d'occuper la vigilance des Hollandois. Ces derniers souffrirent quelques échecs en 1639, & ils coururent même de grands risques, par le défaut des renforts ordinaires de Batavia, qui étoient utilement employés ailleurs.

Premiers Voyages des Hollandois à Ceylon.

C'EST à Ceylon où l'on venoit d'ouvrir un théatre à des événemens plus importans. Deux premiers Voyages que les Hollandois firent dans cette Isle en 1602 & 1603, l'un heureux, sous George *Spilberg*, l'autre malheureux, par Sebald *de Weert*, qui y fut misérablement assassiné (*b*), leur avoient appris à connoitre les avantages & les difficultés qu'ils trouveroient à y former un Etablissement de Commerce. Aussi ne perdoient-ils point cet objet de vuë, quoique le caractère de la Nation Chingulaise, & la puissance des Portugais, y furent de grands obstacles pendant longtems.

Boschhouder est envoyé à l'Empereur de Candi.

APRÈS la conclusion de la Trève de douze ans, les Etats Généraux & le Prince Maurice de Nassau écrivirent des Lettres, remplies de témoignages d'amitié, à *Cenuwieraut*, Empereur de Ceylon, à qui elles furent portées, en 1612, par le Vaisseau le *Lion Noir*, de la Flotte de Pierre Both, Premier Gouverneur Général des Indes. Le Sous-Commis, nommé Marcel de *Boschhouder*, les remit dans une Audience qu'il eut de ce Prince, avec qui il parvint bientôt aussi à conclure une Alliance à des conditions très favorables pour les Hollandois; mais quand il voulut partir de *Candi*, il n'en put obtenir la permission, & l'Empereur, qui ne faisoit rien sans le consulter, l'éléva successivement aux Dignités de Prince de *Mingone*, Chevalier

(*b*) Voyez la Relation de ce malheureux Voyage.

VAN DIEMEN. 1638.

Fortune brillante de ce Commis.

Ses Exploits contre les Portugais.

lier de l'Ordre du Soleil d'Or, Préfident du fuprême Confeil de Guerre, Vice-Préfident du Confeil Privé, & Amiral Général, tandis que fes Compatriotes, qu'il avoit laiffés à *Cotjaar*, y furent furpris & maffacrés par les Portugais; attentat dont l'Empereur fe mit en devoir de tirer promptement vengeance. Le Prince de Mingone, honoré du commandement d'une Armée nombreufe, & l'année fuivante de celui d'une petite Flotte, remporta divers avantages fur eux, tant par Mer que par Terre. Son Credit augmenta tellement en cette Cour, qu'il fut enfuite chargé, avec le Prince d'*Oeva*, de la Tutelle & de l'Adminiftration pendant la minorité du Prince héréditaire. La découverte qu'il fit d'une confpiration contre la Famille Royale, & d'autres Exploits militaires, le mirent de plus en plus en faveur auprès de l'Empereur, fur l'efprit duquel il eut affez d'afcendant pour l'empêcher de marier fa Belle-fille, dont l'Impératrice, en mourant, lui avoit recommandé le foin, ainfi que de fes autres Enfans.

Il repaffe en Europe.

Parvenu à un tel degré de fortune, Bofchhouder obtint enfin, en 1615, la permiffion de fe rendre à Mazulipatnam, pour en amener les fecours promis contre les Portugais. *De Haze*, Chef de ce Comptoir, l'accompagna à Bantam, où le Général Reynft étant mort, & les affaires fe trouvant en affez mauvais état, par la Guerre des Moluques & de Banda, on jugea à propos de l'envoyer en Hollande, à fes fortes inftances, pour faire l'ouverture de fa Commiffion aux Etats Généraux, au Prince Maurice & à la Compagnie. Mais les diftinctions auxquelles il prétendoit à la faveur de fes Titres d'honneur, n'empêchant pas les Directeurs de le traiter comme un de leurs Serviteurs, il en conçut tant de chagrin, qu'oubliant fon devoir & fon ferment, il paffa à Coppenhague, & figna, le 30 Mars 1618, une Convention avec *Chrêtien IV*, Roi de Dannemarc, de qui il obtint, pour le compte de l'Empereur de Ceylon, un Vaiffeau & un Yacht, montés d'un bon nombre de Soldats & de Matelots. Bofchhouder partit encore la même année, avec fon Epoufe & fa Famille; mais fa mort, qui fut fuivie de celle de fon Fils, dont le Roi de Dannemarc étoit Parrain, fit évanouïr tous fes vaftes projets, avec les belles efpérances de la nouvelle Compagnie Orientale établie à Coppenhague, qui ne put point recouvrer les fraix de fon Equipement, parceque l'Empereur de Candi les trouvant exorbitans, nia d'en avoir jamais donné l'ordre.

Fait un Traité avec le Roi de Dannemarc.

Meurt en route.

Efforts des Portugais pour barrer l'entrée de l'Ifle aux étrangers.

Le départ de la Flotte Danoife, compofée de cinq Vaiffeaux de la Compagnie, outre les deux, dont on vient de parler, après bien des defaftres, qui ne font pas de notre fujet, donna occafion, aux Portugais de Ceylon, de fe fortifier dans tous les endroits de l'Ifle, abordables pour les Vaiffeaux étrangers. Cependant ils furent battus, en 1630, par l'Armée de l'Empereur, qui mourut deux ans après, & *Raja Singa*, fon Succeffeur, les contraignit de faire la Paix; mais voyant qu'ils ne cherchoient qu'à la rompre, dès qu'ils le pourroient avec quelque avantage, ce Prince appella, en 1636, les Hollandois à fon fecours.

L'Empereur appelle les Hollandois à fon fecours.

On prend le parti d'affifter ce Prince.

La Lettre qu'il écrivit, à cet effet, au Gouverneur de Paliacatte, Charles *Reynierfz*, contenant le récit de fes Guerres avec les Portugais, & les promeffes qu'il faifoit aux Hollandois, s'ils l'affiftoient à chaffer ces perfides Ennemis de fon Ifle, ayant été expediée à Batavia, le Gouverneur Géné-

Général & son Conseil, pour ne point négliger une si belle occasion, chargèrent tout de suite le Gouverneur Reynierſz du soin de cette importante affaire. Jean *Thyssen*, Capitaine de Vaisseau, qui avoit été auparavant à Ceylon, & Adrien *Helmont*, Commis, furent nommés pour aller exécuter la Commission auprès de Raja Singa, dont ils eurent Audience le 19 Novembre 1637; mais comme ils n'étoient pas autorisés à rien conclure, & qu'ils devoient faire premiérement leur rapport à l'Amiral de la Flotte, qui étoit devant la Barre de Goa, on convint que le Prince lui enverroit une Ambassade pour règler le tout ensemble, & prendre de concert les mesures nécessaires, en conformité de ses intentions.

Commissaires qui lui sont envoyés.

Son Ambassade à l'Amiral Hollandois devant Goa.

Dans l'intervalle, Raja Singa reçut une Lettre écrite au Prince de *Mately*, son Frère, par Diego *de Melo de Castro*, Gouverneur Portugais de Colombo, qui, sur l'avis de l'arrivée des Hollandois à la Cour de Candi, & du motif qui les y avoit amenés, les représentoit comme des Rebelles, détestés de toutes les autres Nations Européennes ou Indiennes, & se plaignoit amèrement de l'atteinte que le Roi donnoit à la Paix, en traitant avec ces Ennemis mortels des Portugais. Raja Singa voulut que les Commissaires prissent Copie de cette Lettre pour la communiquer à l'Amiral de la Flotte, disant qu'il étoit trop accoutumé aux discours insolens des Portugais pour s'en offenser, & qu'il n'y répondroit que par de grands complimens, tandis qu'il tâcheroit de s'emparer de leur Fort de *Mankeware*, situé au Sud-Ouest de l'Isle, en attendant l'arrivée des Vaisseaux Hollandois.

Plaintes & injures des Portugais de Ceylon.

Après avoir reçu des honneurs extraordinaires à la Cour de Candi, les Commissaires Hollandois en partirent le 27 du même mois, sous une forte Escorte, avec trois Ambassadeurs du Roi, & s'embarquèrent le 4 Decembre à bord de leur Yacht, lequel joignit le 19 la Flotte commandée par l'Amiral Adam *Westerwoldt*, à qui Raja Singa promettoit dans sa Lettre, sur sa Parole Royale, que s'il l'aidoit à s'emparer de Colombo, & de Baticalo, les Conquêtes se partageroient entr'eux, & que les Hollandois auroient non seulement la liberté de construire une Forteresse en tel Endroit qu'ils jugeroient à propos; mais qu'on conviendroit encore ultérieurement pour leur livrer tout le Poivre & toute la Canelle du produit de l'Isle, &c.

Promesses que Raja Singa fait aux Hollandois.

Pendant que les Ambassadeurs de Ceylon étoient auprès de la Flotte, dont l'Amiral s'empressoit de leur faire tout le bon accueil imaginable, ils eurent le spectacle d'un Combat Naval, qui fut donné le 4 Janvier 1638, à l'Armade Portugaise, composée de six gros Gallions, savoir, le *Bon Jesus*, Amiral, commandé par le Général Antoine *Telles de Meneses*, monté de 76 Pièces de Canon de fonte, & de 300 Européens, outre 100 Negres; le *Sta. Sebastien*, Vice-Amiral, Capitaine Antonio *Meneses Bourette*, 50 Canons de fonte, 150 Blancs & 200 Negres; le *Madre de Deos*, Contre-Amiral, Capitaine Louïs *Gonsalves*, 35 Canons de fer & de fonte, 130 Blancs & 120 Negres; le *Sta. Barthelemy*, Capitaine Don Louïs de *Castel Branco*, 26 Canons de fer & de fonte, 100 Blancs & autant de Negres; le *Sta. Francisco de Borje*, Capitaine Domingo *Fetera*, 26 Canons de fonte & de fer, 100 Blancs & 100 Negres; & le *Sta. Philippo*, Capitaine Don Diego de *Waes Consezi*, 24 Canons de fer & de fonte, avec le même nombre

Combat Naval entre leur Flotte & l'Armade Portugaise.

Noms des Gallions Portugais.

VAN DIEMEN. 1638. de Blancs & de Negres que les deux précedens. Ces six Gallions étoient accompagnés d'une vingtaine de Fregattes de Guerre.

Noms des Vaisseaux Hollandois.

LA Flotte Hollandoise consistoit en sept Vaisseaux, trois Yachts & une Fregatte; savoir les Vaisseaux l'*Utrecht*, Amiral, commandé par le Sr. Adam *Westerwoldt*, Conseiller extraordinaire des Indes, Capitaine René *Wybrants*, & Commis Jacques *Nolpe*, monté de 42 Piéces de Canon de fonte & de fer, avec 150 hommes, dont 35 Soldats, sous les ordres du Lieutenant *Hans Maegdelyn*; le *Flissingue*, Vice-Amiral, Jean *van Twist* (c), Premier Commis, Fiscal & Commissaire, Capitaine *Hubrechtsz*, 38 Canons de fonte & de fer, 140 hommes, dont 20 Soldats, & le Sergeant Corneille *Bloom*; les *Armes de Rotterdam*, Contre-Amiral, Capitaine, le Commandeur Herman *Baeck*, Teneur de Livres, Jean *van Wolfwinckel*, avec le même nombre de Canons de fonte & de fer, & 130 hommes, y compris 20 Soldats; le *s'Gravenhage* (ou *la Haye*) Premier Commis, Floris *van Castel*, Capitaine *Keert-de-Coe*, & Sous-Commis Jacques *van Capel*, 34 Canons de fonte & de fer, 110 hommes, dont 20 Soldats; le *Harderwyck*, Capitaine Paul *Claessen*, Sous-Commis Pierre *Brubaert*, 36 Canons de fonte & de fer, 115 hommes, dont 20 Soldats; le *Veere*, Capitaine *Kien*, Commis Laurent *de Marschalck*, 30 Canons de fer, 105 hommes, dont 20 Soldats; le *Texel*, Capitaine Corneille *Valck*, Sous-Commis *van Wielyck*, 24 Canons de fonte & de fer, 77 hommes, dont 12 Soldats; le *Bredam*, Capitaine François *Thyssen*, Sous-Commis Jean *Vos*, 24 Canons de fonte & de fer, 77 hommes, dont 12 Soldats; les Yachts, le *petit Amsterdam*, Capitaine Jacques *Struyck*, 8 Canons de fer, & 25 hommes; le *petit Enckhuysen*, Capitaine René *Deliffen*, 2 Canons de fonte, 6 de fer, & 20 hommes; le *Faucon*, Capitaine Jean *Thyssen*, Commis Adrien *Helmondt*, 16 Canons de fer, 40 hommes, dont 6 Soldats; & la Fregatte le *Dauphin*, Capitaine Pierre *van Camere*, 6 Canons de fer, & 20 hommes.

Relation du Combat.

LES Portugais, qui depuis le commencement du mois d'Octobre avoient équipé leur Armade à la vuë de la Flotte Hollandoise, sortirent de la Barre de Goa, le 4 Janvier avant le jour. Dès que les Vaisseaux Hollandois s'en apperçurent ils levèrent leurs ancres, & gagnèrent en Mer à petites voiles, formant une demi-lune, pour attirer l'Ennemi loin du Rivage. Le vent de Terre soufloit avec un peu de fraicheur, & la Mer étoit fort agitée. Les Portugais divisèrent leurs Vaisseaux en deux Escadres, le Général portant sur l'Amiral Hollandois, & le Vice-Amiral, avec son Escadre, sur les Vaisseaux le *Rotterdam*, le *Veere* & le Yacht le *Faucon*, restant lui-même un peu en arriere, parcequ'il n'étoit pas si bon voilier que ses autres Gallions. Comme l'Armade avançoit à pleines voiles, elle atteignit à neuf heures du matin la Flotte Hollandoise, à la distance d'environ trois miles de la Barre; l'Amiral, le Contre-Amiral & le Gallion le *St. Barthelemy*, auprès des Vaisseaux l'*Utrecht*, le *s'Gravenhage* & le *Harderwyck*, commençant à envoyer de loin quelques bordées à l'Amiral Hollandois, qui arborant là-dessus le Pavillon rouge, leur répondit à son tour, & ce feu, entre les trois Gallions & les trois Vaisseaux Hollandois, continua bien pendant trois

(c) C'est l'Historien qu'on suit ici.

trois heures, sans que les autres Vaisseaux ou Gallions pussent se joindre à cause du calme, mais ils n'en faisoient pas moins vivement jouër de loin leur grosse Artillerie. En attendant le Vice-Amiral Portugais & le reste des Gallions ayant aussi pris part au Combat, les Vaisseaux le *Veere* & le *Rotterdam* le saluèrent vigoureusement, & les autres Vaisseaux Hollandois firent également bien leur devoir pour en venir aux prises avec les Ennemis. Le vent de Mer se renforçant, & la Flotte Hollandoise ayant par-là gagné au lof des Portugais, on voulut les aborder; le Yacht le *Texel*, & la Fregatte le *Dauphin*, équipés en Brulôts, firent tous leurs efforts pour accrocher quelqu'un des Gallions, mais ils ne purent rien effectuer, parce que les Portugais, qui s'en apperçurent, se tinrent au dessus du vent, êvitant ces Brulôts, & les autres Vaisseaux Hollandois, autant qu'il leur étoit possible. L'Amiral Westerwoldt, à bord de l'*Utrecht*, pensa accrocher le Général Portugais, qui s'éloignoit en portant sur ses autres Vaisseaux; ce qui fit juger, aux Hollandois, que les Portugais craignoient l'abordage. Ainsi Westerwoldt voyant qu'il pouvoit atteindre leur Vice-Amiral, força de voiles sur lui, & parvint à le cramponer; mais il se dégagea, quoique ce ne fut pas sans perte. Les Portugais tiroient principalement contre le Vaisseau de l'Amiral Hollandois, qui n'en reçut que peu de dommage dans ses Agrêts. Le Gallion le *St. Barthelemy* fut successivement abordé par le *Veere*, dont il se dépêtra, & par le *'s Gravenhage*, après que ce dernier lui eut lâché toute sa bordée. Le *Flissingue*, remarquant que le Général Portugais cherchoit à délivrer ce Gallion, l'accrocha de même au lof, & le feu y ayant pris un peu après, gagna si rapidement les deux Vaisseaux qui le tenoient sous leur puissance, que quelque effort que fissent leurs Equipages, ils furent tous trois consumés par les flammes; accident, qui modéra la Victoire des Hollandois, parce que le reste de l'Armade, ne voulant pas se laisser aborder, se retiroit peu à peu vers la Barre de Goa, tandis que les Vaisseaux le *Rotterdam*, le *Veere* & le *Texel*, lui donnèrent la chasse, dans la distance d'un mile & demi jusques sous les Forts, faisant, de part & d'autre, un feu continuel de leur grosse Artillerie. Les autres Vaisseaux étoient occupés à sauver les Equipages & les Agrêts, Voiles, Mâts &c. des Navires brûlés.

Un des Gallions abordé brûle avec deux Vaisseaux Hollandois.

Retraite de l'Armade.

Dans ce Combat, qui ne finit que l'après midi, les Hollandois eurent environ trente-cinq hommes tués, avec le Capitaine Baeck, qui en poursuivant l'Ennemi fut emporté par un boulet de Canon; & une cinquantaine de blessés, la plûpart à bord du Vaisseau Amiral. La perte des Portugais, suivant les informations qu'on en reçut, se montoit à soixante & dix-huit Européens, & autour de cent cinquante Mulâtres ou Indiens, outre quelques Fidalgos ou Nobles Portugais. Les Hollandois firent prisonniers à bord du Gallion le *St. Barthelemy*, le Capitaine Don Louïs de Castel Branco, avec son Beaufrère Don Francisco *de Sousa*, & le Père Laurent *de Merinda*, Jésuite, ainsi que quatre-vingt-neuf Portugais, & quarante-neuf Mulâtres ou Négres, qui furent sauvés avec les Equipages du *Flissingue*, & du *'s Gravenhage*, par les Yachts & par les Chaloupes des autres Vaisseaux. Ces Prisonniers furent rançonnés depuis pour la somme de deux mille deux cens réales de huit, & l'échange de quelques Hollandois

Perte de part & d'autre.

VAN DIEMEN. 1638.

dois, qui étoient tombés entre les mains des Portugais. Ceux-ci perdirent encore, deux mois après, une Caraque chargée de poivre & de canelle, à laquelle le feu prit par accident, & le Gallion *Madre de Deos*, qui sauta en l'air; ce qui diminua beaucoup leur puissance navale aux Indes.

Etonnement des Ambassadeurs de Ceylon.

LES Ambassadeurs de Ceylon, qui étoient à bord du Yacht le *Faucon*, & qui furent témoins oculaires de ce Combat opiniâtre, ne pouvoient assez admirer la bravoure des Hollandois, mais surtout l'ardeur & l'intrépidité qu'ils avoient montré, en abordant d'aussi gros Gallions, si supérieurs à leurs Vaisseaux, par le nombre d'hommes, & par la quantité & la qualité de l'Artillerie, sans compter l'avantage que la proximité des Forts donnoit, aux Portugais, sur des Ennemis en pleine Mer, qui ne pouvoient tirer d'autres secours que de leurs propres Vaisseaux. Ces Ambassadeurs déclarèrent aussi qu'ils ne vouloient pas de preuve plus convaincante de la haine mortelle que les Hollandois portoient aux Portugais, puisqu'ils venoient de si loin les chercher jusques dans leurs Ports, & les combattre avec tant de furie.

Les Hollandois reçoivent un renfort de deux Vaisseaux.

APRÈS le Combat, la Flotte Hollandoise alla mouiller sous les Isles situées au Sud de Goa, pour y reparer ses Vaisseaux, qui avoient beaucoup souffert dans leurs Agrêts. Le bonheur lui en amena deux excellens, le *Bois-le-Duc*, de Suratte, & l'*Henriette-Louïse*, de Batavia, le premier richement chargé de diverses sortes de Marchandises, qui, pour moins de risque, furent reparties à bord de toute la Flotte; & le second portant de l'Argent pour les Comptoirs de Suratte, où il fut envoyé à bord de deux Yachts, tandis que le *Faucon* eut ordre de transporter à Batavia les Malades & les Blessés, pour y être traités dans les Hôpitaux. La Flotte étoit encore composée de sept Vaisseaux & de deux Yachts.

Coster est envoyé à Ceylon.

LES Portugais se tenant tranquilles depuis leur échec, le Conseil de la Flotte Hollandoise résolut de détacher le Vaisseau le *Texel*, & les Yachts le *Petit-Amsterdam* & le *Dauphin*, montés de cent dix Matelots & de soixante & dix Soldats, sous les Ordres de Jacques *Coster*, pour se rendre à l'Isle de Ceylon, avec les Ambassadeurs, qui furent chargés de remettre au Roi, une Lettre, dans laquelle l'Amiral Hollandois promettoit à ce Prince, de lui amener, vers le mois de May, de plus grandes forces, & le prioit, en attendant, de faire, de concert avec le Sr. Coster, les arrangemens nécessaires, pour attaquer alors les Portugais, conjointement par Mer & par Terre.

Il arrive avec les Ambassadeurs du Roi.

COSTER mouilla le 2 d'Avril à la Rade de *Tricoviel*, au Nord-Est de l'Isle de Ceylon, d'où les Ambassadeurs se rendirent en toute diligence à Candy, pour informer le Roi de l'arrivée de ces Vaisseaux, & lui faire rapport de la Commission qu'ils avoient exécutée auprès de l'Amiral Hollandois.

Victoire de ce Prince sur les Portugais.

CE Prince, depuis leur départ, n'étoit pas resté sans affaires. Les amas de canelle, de poivre & de cire, qu'il avoit faits, sans déguiser aux Portugais que c'étoit pour ses nouveaux Amis, l'ayant brouillé avec les premiers, ils avoient voulu surprendre sa Ville, sur le rapport d'un Prêtre, que le Roi en étoit sorti avec la plûpart de ses Troupes pour marcher vers les Quartiers méridionaux de l'Isle; mais ayant rebroussé chemin à la nouvelle de leur approche, & s'étant mis en Embuscade, il les avoit

avoit défaits, & obligés de prendre la fuite avec perte de soixante & dix Portugais, parmi lesquels se trouvoient le Général Diego de Melo de Castro, deux Capitaines, & d'autres Officiers, outre environ huit cens Chingulais, leurs Sujets, sans compter encore ceux qui furent pris ou tués dans la poursuite. Le Roi, en mémoire de cette Victoire, fit ensuite présent de l'Epée du Général Portugais à l'Amiral Hollandois.

VAN DIEMEN. 1638.

Mort du Général Diego de Melo de Castro.

TANDIS que les Ambassadeurs avoient pris la route de Candy, Coster, sans perdre de tems, s'étant concerté avec le *Modeliaar*, ou Gouverneur de la Province de *Mattaclape*, résolut de se rendre devant Baticalo, où il débarqua cent-dix Soldats & Matelots, divisés en deux Troupes, qui, à l'aide des Habitans, élevèrent deux Batteries, l'une à l'Est, & l'autre au Sud de ce Fort, où l'on plaça quatre Pièces de Canon. Le 14 de ce mois, le Roi y arriva avec un Corps de deux mille hommes, ayant laissé le gros de l'Armée sous les Ordres du Prince de Mately son Frère devant Colombo pour en faire le Siége. Coster fut reçu du Roi avec les plus grandes marques d'amitié & de confiance.

Préparatifs pour l'attaque de Baticalo.

TOUTES les mesures étant prises entr'eux pour l'attaque du Fort, l'Amiral Westerwoldt parut enfin, le 10 de May, avec sa Flotte, composée des Vaisseaux le *Maestricht*, *Harderwyck*, *Rotterdam*, *Veere*, & le Yacht le *Petit-Enckhuysen*, montés de huit cens quarante hommes, y compris Officiers, Soldats & Matelots, qui débarquèrent tous le lendemain, avec six Pièces de Canon, qu'on mit d'abord en Batterie, pour protéger la descente que les Troupes devoient faire dans l'Isle où étoit situé le Fort Portugais.

Arrivée de la Flotte Hollandoise.

CETTE descente se fit le 18 au matin, fort heureusement, avec cinq cens hommes bien armés, & comme, dans l'intervalle, les Batteries n'avoient cessé de jouër pendant quatre heures, en causant un dommage considérable au Fort, les Portugais arborèrent le Drapeau blanc, & envoyèrent deux Députés à l'Amiral, à qui ils convinrent de rendre le Fort & la Ville, dont ils sortirent sans armes & bagages; les Portugais & Mulâtres, au nombre de cent, avec leurs femmes & leurs enfans, pour être transportés à Nagapatnam, à bord d'un Yacht Hollandois, & là être mis en liberté; mais quant aux Habitans, qui se montoient à plus de cinq cens hommes, ils furent livrés au Roi, qui en fit exécuter cinquante des principaux, pour servir d'exemple, parce qu'ils avoient autrefois assassiné un de ses premiers Officiers. Ces malheureux furent empalés autour du Fort, & leurs femmes & enfans réduits à la condition d'Esclaves.

Reddition du Fort Portugais.

LE Fort de Baticalo, situé dans une Isle d'environ deux lieues de tour, étoit à trois Bastions, & revêtu de hautes murailles assez fortes, munies de douze Pièces de Canon de fonte & de fer, & de cinq Fauconneaux de bronze. Les Munitions de Guerre n'y manquoient pas, & l'on y trouva des provisions de riz pour deux mois; mais l'eau, que les Assiégés étoient obligés de tirer des dehors du Fort, leur ayant été coupée, ils en auroient eû bientôt disette. On y mit une Garnison de cent hommes, & Coster eut l'honneur d'être nommé Commandant de la premiere Place qu'il avoit conquise pour sa Nation dans cette Isle.

Sa situation.

Coster en est nommé Commandant.

APRÈS la reddition de Baticalo, l'Amiral Westerwoldt fit, avec le Roi de

VAN DIEMEN. 1638. Traité fait avec le Roi de Candy.

de Candy, un Traité, par le premier Article duquel ce Prince reconnoisſoit & acceptoit les Hollandois en qualité d'Amis, d'Alliés, & de Protecteurs de ſon Royaume, contre les Portugais leurs Ennemis communs.

SUIVANT le ſecond Article, tous les effets, qui ſe trouveroient dans les Places, comme Baticalo, & autres Forteresſes, dont on feroit conjointement la Conquête, devoient être partagés par moitié égale entre le Roi & les Hollandois.

PAR le troiſième Article, ces derniers étoient tenus de pourvoir ces Places de Garniſons, d'Artillerie, & de Munitions de Guerre, le Roi s'obligeant, de ſon côté, à faire fortifier, à ſes fraix & dépens, celles de ces Places que les premiers jugeroient être hors d'état de deffenſe.

EN vertu du quatrième Article, le Roi ſe chargeoit auſſi de la paye des Troupes, qui ſeroient employées à tenir Garniſon dans ſon Pays.

LE cinquième Article renferme une promeſſe de ſa part, de faire bâtir, en faveur des Hollandois, une Maiſon de pierre, dans les Lieux où il n'y en auroit point, pour garantir leurs Marchandiſes contre le feu, ou autres inconveniens; ainſi qu'un Magaſin à poudre, qui ſerviroit en même tems aux Munitions de Guerre & Agrêts de Vaiſſeaux.

EN conſéquence du ſixième Article, le Roi devoit ſe conſulter préalablement avec les principaux Officiers Hollandois ſur toutes les entrepriſes de Guerre qu'il voudroit former contre les Portugais.

PAR le ſeptième Article, ce Prince s'engageoit de faire conſtruire inceſſamment, dans ſes Etats, quelques Fregattes à rames, que les Hollandois fourniroient d'Equipages & de Munitions de Guerre, pour la ſureté des Rivières, Rades & Ports de l'Iſle, contre les invaſions ou attentats des Ennemis communs.

LE huitième Article aſſuroit aux Hollandois le payement entier tant de l'Equipement actuel que de ceux qui pourroient être faits enſuite chaque année pour le ſervice du Roi, lequel payement ſe feroit en toutes ſortes de Marchandiſes du produit de l'Iſle, à l'exception de la Canelle *de Matte*, ou Canelle ſauvage.

LE neuvième Article accorde aux Hollandois le libre Commerce avec exemption de tous Droits, dans les Etats du Roi, de qui ſeul ils devoient acheter la canelle, le poivre, la cire & les dents d'Eléphant, ſous promeſſe, à l'égard des Eléphans, que ſi S. M. en vendoit à des Etrangers, Elle en fourniroit un pareil nombre aux Hollandois au même prix.

LE dixième Article contient une interdiction expreſſe de tout Commerce des Sujets du Roi avec d'autres Nations Européennes ou Indiennes, dont les Vaiſſeaux ne ſeroient admis dans aucun des Ports de Ceylon, à l'exception des Barques des Habitans de *Davey* & de *Tanjour*, voiſins de cette Iſle.

LE Roi s'engageoit, par l'onzième Article, pour le payement des fraix des Equipemens qui ſe feroient à ſes Ordres, d'envoyer chaque année, à Batavia, au moins une ou deux Cargaiſons de canelle, de poivre, de cardamome, d'indigo, de cire, ou telles autres Marchandiſes, & ſi le montant excedoit celui des fraix, il lui ſeroit bonifié par échange, ou en deniers comptans, à ſon choix.

LE douzième Article permet aux Facteurs Hollandois le libre Trafic dans

dans tous les Etats du Roi, & ordonne aux Sujets de leur fournir les Bêtes de somme nécessaires pour transporter les Marchandises qu'ils auront achetées, à condition que ces Hollandois soyent soûmis à la jurisdiction de leurs supérieurs, comme les Habitans de Ceylon à celle du Roi.

SELON le treizième Article, toute Personne qui aura contracté avec les Hollandois pour quelques Marchandises, ne pourra les livrer à d'autres, qu'après avoir donné satisfaction aux premiers, qui à ce défaut, sont autorisés à les saisir & arrêter pour les y contraindre, de même que les Débiteurs, qui refusent de les payer, sous la simple condition d'en informer le Roi, ou ses Gouverneurs.

LE quatorzième Article défend à chacun de hausser ou baisser le prix fixé aux Monnoyes par le Roi & les Hollandois, sous peine aux Contrevenans, de quelque Nation que ce soit, d'en être punis arbitrairement suivant l'exigence du cas, avec confiscation de tous leurs biens au profit de S. M. seule.

SI quelques Hollandois coupables de mauvaises actions venoient à se refugier dans les Etats du Roi, l'Article quinze ordonne qu'ils soyent extradés, & établit la même Loi réciproquement à l'égard des Chingulais qui se seroient jettés entre les mains des Hollandois.

L'OBJET du seizième Article est l'interdiction de toute Correspondance des Sujets de part & d'autre avec les Portugais, leurs Ennemis communs, sous peine de punition corporelle aux Chingulais qui leur auroient vendu quelques Marchandises.

LE dix-septième Article porte l'exclusion formelle de tous Prêtres, Moines ou autres Ecclesiastiques de la Religion Romaine, attendu qu'ils ne cherchent qu'à soulever les Sujets contre leurs Souverains, pour conquérir, par ce moyen, les Pays où ils sont tolerés.

LES Prises que les Vaisseaux Hollandois au service du Roi pourroient faire sont adjugées, par l'Article dix-huitième, à la Compagnie seule, à la condition de reparer à ses fraix les dommages que ses Vaisseaux auroient soufferts en pareilles occasions. Si les Hollandois transportent, de leurs Vaisseaux dans les Forteresses, quelques Pièces de Canon pour être employées au service du Roi, ils seront toujours les maîtres de les retirer, sans que personne puisse y mettre la moindre opposition.

Livraison que le Roi fait en vertu de ce Traité.

TELLES étoient en substance les conditions de cet important Traité, qui fut signé à Baticalo le 23 May de cette année. Le Roi, en vertu des engagemens qu'il y avoit pris, fournit d'abord, à compte des fraix qui étoient à sa charge, quatre cens bales de canelle, quatre-vingt-sept quintaux de cire, & trois mille cinquante-neuf livres de poivre.

Son Ambassade à Batavia.

CE Prince nomma ensuite deux Ambassadeurs pour accompagner l'Amiral Westerwoldt à Batavia, & mettre le dernier sceau à l'Alliance qu'il venoit de conclurre avec les Hollandois. Leur commission étoit trop agréable pour qu'on ne les renvoyât pas chargés de Présens beaucoup plus considérables que ceux qu'ils avoient portés au Gouverneur Général & aux Conseillers des Indes.

Siége de Colombo.

L'ARMÉE du Roi continuoit en attendant le Siége de Colombo, & les Por-

VAN DIEMEN. 1639.

Prise de Trinquemale.

Portugais ayant d'ailleurs été battus en diverses rencontres, on se flattoit qu'ils ne pourroient plus y tenir longtems après l'arrivée d'Antoine *Caan*, Conseiller ordinaire des Indes, qu'on y envoya l'année suivante, de devant Goa, & qui s'empara, le 1er de May, de *Trinquemale*, autre Forteresse située aussi du côté Oriental de l'Isle.

1640.

Et de Negombo, reprise par les Portugais.

CELLE de *Negombo*, du côté Occidental, tomba, le 9 Février 1640, au pouvoir de Philippe *Lucaszoon*, Directeur Général des Indes, qui mourut dans son retour à Batavia le 5 Mars; mais les Hollandois ne conservèrent pas longtems sa Conquête, dont les Portugais se rendirent de nouveau maîtres le 8 de Novembre de la même année.

Coster emporte d'assaut Punto-Gale.

DANS l'intervalle, Coster avoit emporté d'assaut, le 13 de Mars, la Ville de *Punto-Gale*, Forteresse considérable, au Sud de Ceylon, dont il fut le premier Gouverneur; mais ayant été obligé de faire en personne un Voyage à Candy, pour mettre ordre à bien des choses qu'on négligeoit en cette Cour, & ne recevant aucune satisfaction sur ses justes demandes, il s'exhala en menaces & en injures, dont le Roi fut si piqué qu'il le fit inhumainement massacrer par les Chingulais qu'on lui avoit donnés pour le reconduire; Action d'autant plus détestable, qu'elle étoit la funeste récompense d'un homme, qui avoit soûmis & cedé, à ce Prince, Baticalo, Trinquemale & Punto-Gale, avec toutes les Terres de leurs dépendances, quoique le Traité n'obligeât pas les Hollandois à cette complaisance. Depuis ce tems, Râja Singa, leur cherchant toutes sortes de querelles, favorisoit sous main les Portugais, pour les mettre en état d'occuper ses nouveaux Alliés, dont il commençoit à redouter la puissance.

Le Roi le fait assassiner.

Conduite perfide de ce Prince.

Premieres tentatives vaines des Hollandois contre Malaca.

PASSONS au récit d'une autre Conquête, qui devoit l'affermir encore davantage. C'est celle de la fameuse Ville & Forteresse de *Malaca*. Le mauvais succès de l'Expédition de l'Amiral Matelief (*d*) contre cette Ville, en 1606, n'empêcha pas les Hollandois d'y revenir peu de tems après, dans le dessein de s'emparer d'une Place si importante pour la sureté de leur Commerce. Verhoeven, en 1608, (*e*) fut encore obligé de se désister de cette entreprise, qui auroit exigé des forces beaucoup supérieures aux siennes. D'autres Ordres, donnés par la Compagnie, en 1623 & 1627, ne furent pas mieux exécutés. Il en résultoit néanmoins toujours quelques avantages, qui préparoient de loin les choses pour la consommation de ce grand ouvrage.

Relation du Siége de cette Forteresse.

DÈS le commencement de cette année 1640, les Portugais se trouvoient si resserrés dans leur Ville, qu'à peine pouvoient-ils se procurer les secours les plus nécessaires à la vie. Le Conseil de Batavia résolut aussi-tôt de profiter de la situation où les Yachts de la Compagnie, secondés des Bâtimens du Roi de *Johor*, venoient de réduire ces fiers Ennemis. Pour cet effet, on fit partir, au mois de May de la même année, un renfort de trois Vaisseaux, sous le Commandement du Sergent Major Adrien *Antoniszoon*, bon Officier, qui fut chargé de la conduite du Siége.

APRÈS avoir tenu la Ville presqu'entierement bloquée pendant quelque tems,

(*d*) Voyez le Recueil des Voyages pour l'Etablissement de la Comp. Holl. des Indes Orientales. (*e*) *Ubi suprà.*

tems, on se prépara pour la descente. Les Hollandois avoient douze Vaisseaux, & six Chaloupes, montés d'environ quinze cens hommes, outre un nombre pareil de Malais, que le Roi de Johor leur avoit envoyés à bord de quarante Bâtimens du Pays. Le débarquement se fit le 2 d'Août, à une bonne demi-lieue au Nord du Fauxbourg, d'où l'Ennemi ayant été délogé, on s'y établit, & l'on éleva deux Batteries de seize Pièces de Canon à la portée du pistolet du Rempart de la Forteresse. On y fit plusieurs brêches, sans en rendre l'assaut plus praticable. Rien ne paroissoit vaincre l'obstination des Portugais, acharnés à se deffendre. Ce Siége meurtrier dura jusqu'à la fin de l'année, sans que les Hollandois vissent encore le moindre jour à s'emparer de la Ville. Leurs espérances ne se soutenoient que par les avis qu'ils recevoient journellement du mauvais état de la Garnison, qu'on assuroit n'être plus composée que de deux cens Européens, & de quatre à cinq cens Mulâtres, qui manquoient de tout. Les Portugais avoient eû la cruauté de chasser leurs femmes, leurs enfans, & toutes les bouches inutiles hors de la Ville, où la Famine étoit si âpre, qu'une Mère déterra son propre enfant, & le mangea, après l'avoir encore gardé deux jours. La Peste faisoit aussi de grands ravages, qui n'épargnèrent pas les Hollandois. Le Général Antoniszoon, Jacob *Koper*, son Successeur, le Commissaire Jean *de Meere*, & le Commandeur Pierre *Van den Broek* (*f*) y perdirent la vie. Tout l'ancien Conseil de Guerre étant mort, on en avoit formé un nouveau, composé des principaux Officiers qui restoient à l'Armée, & à bord de la Flotte. Le Commandement en Chef étoit dévolu à un des Capitaines de Vaisseau, nommé *Minne Willemszoon Caartekoe*, qui, de concert avec le Conseil, résolut enfin de faire un dernier effort contre la Ville, qui n'offroit plus qu'une foible résistance.

Van Diemen. 1640.

Le 14 Janvier 1641, à la pointe du jour, & la prière faite, avec beaucoup de ferveur, tous les Soldats & les Matelots en santé, au nombre d'environ six cens cinquante, furent repartis en trois Divisions, dont la premiere étoit conduite par le Capitaine Laurent *Forssenburg*, la seconde par le Commis *Hurdt*, & la troisième par un autre Commis, nommé Nicolas *Janszoon Houtkooper*, sous les ordres du Sergent Major *Lamotius*, chargé de faire les dispositions générales de l'Attaque. Ces Troupes trouvèrent, au Bastion *S. Domingo*, une résistance aussi vigoureuse qu'inattenduë de la part des Portugais, qui après leur avoir abandonné successivement quatre autres Bastions, les obligèrent de se retirer jusqu'au dernier Poste qu'on venoit d'emporter, d'où l'on se flattoit de pouvoir enfin réduire les Assiégés, avec moins de risque, à la faveur de la grosse Artillerie, lorsque le Commandeur Caartekoe, qui étoit malade, se présenta sur les remparts de la Ville, & accorda, fort à contre-tems, une Capitulation à l'Ennemi, dont les Soldats furent conduits d'abord au Camp Hollandois; mais on permit aux Habitans de rester dans la Place, sous la condition néan-

1641.

Sa reddition.

Capitulation qui lui est accordée.

(*f*) Ce grand Homme, qu'on a vû figurer avec éclat sous la Vie du Gouverneur Général Coen, ayant dissipé, en Europe, par ses largesses, les Biens considérables qu'il avoit amassés aux Indes, y étoit revenu dans un assez pauvre état.

VAN DIEMEN. 1641.

néanmoins de porter, à l'Eglise de St. Paul, toutes leurs richesses en or, en argent & en pierreries. On pourvût à leur sureté, & l'on mit si bon ordre à tout qu'il n'y eut personne qui osât attenter à la vie des Portugais, ni à l'honneur de leurs femmes, quoique les Soldats, dans les premiers instans, se montrassent fort avides au pillage. Les Malais de Johor, qui avoient manqué de courage à l'Attaque, étoient les plus acharnés au sac de la Ville; mais on les prévint à tems.

Circonstances de la prise de cette Place.

C'EST ainsi que cette Ville fameuse tomba enfin au pouvoir des Hollandois, qui donnèrent, dans sa Conquête, une nouvelle preuve de la bravoure des Bataves, digne d'être transmise à la Postérité la plus reculée. En effet, Malaca, par sa force & par son opulence, tenoit, après Goa, le premier rang entre toutes les autres Places de l'Orient, & elle avoit été anciennement le Siége des Rois Malais. Les Portugais s'y étoient maintenus pendant six-vingts ans. S'ils se virent obligés de se rendre, ce ne fut qu'après une deffense aussi opiniâtre que l'attaque, & lorsque la longueur d'un Siége meurtrier, la peste & la famine, eurent triomphé de leur courage, plutôt que les Ennemis qu'ils avoient à combattre. On compte que de vingt mille Habitans qu'il y avoit dans la Ville, au commencement du Siége, il n'en restoit pas trois mille. Le plus grand nombre avoit pris la fuite; mais celui des morts ne laissoit pas que de monter encore à plus de sept mille. Les Hollandois en perdirent au-delà de quinze cens, la plûpart par les maladies. Le Gouverneur Portugais, Manuel *de Sousa Coutinho*, ne survécût que deux jours à cet évenement. Les Vainqueurs se piquèrent de lui accorder une sepulture honorable. Les autres Officiers de sa Nation, les Ecclesiastiques, les principaux Bourgeois, & les Soldats, furent envoyés une partie à Batavia, & l'autre à Nagapatnam; de sorte que la Ville ne demeura presque peuplée que de Mulâtres & de Négres; & durant quelques mois la maladie contagieuse y fit encore de grands ravages. Jean *Van Twist*, Conseiller extraordinaire des Indes, qui arriva dix-sept jours après la reddition de Malaca, qu'on traitoit de *miraculeuse*, fut le premier Gouverneur de cette Place, & ses soins, aidés de ceux du Commissaire Juste *Schouten*, parvinrent bientôt à y établir toutes choses dans l'ordre convenable. C'est du propre Rapport du dernier qu'est tirée la Rélation qu'on donne ici de ce mémorable Siége.

Van Twist en est le premier Gouverneur Hollandois.

Blocus de Goa.

LA Forteresse de Goa continuoit de faire aussi, depuis longtems, un des principaux objets de l'attention du Gouvernement Hollandois de Batavia; & l'année d'après le Combat que l'Amiral Westerwoldt avoit livré aux Portugais, Corneille *Simonszoon Van der Veer*, qui commandoit une autre Flotte, attaqua, sous les Forts de cette Ville, trois gros Gallions, nommés le *Bon Jesus*, le *Bon Ventura*, & le *St. Sebastien*, & les brûla sans perdre un seul de ses Vaisseaux. Il fit, à cette occasion, un grand nombre de Prisonniers, & s'il avoit eû deux à trois mille hommes de plus, Goa n'auroit pas résisté longtems; mais la premiere idée de s'emparer de cette Forteresse fit ensuite place à la réflexion qu'elle seroit plus à charge que profitable, & qu'il valoit mieux y tenir une Flotte pour veiller sur les Gallions Portugais. Ainsi il y en avoit encore une, de six Vaisseaux, en 1640, sous les Ordres du Commandeur Dominique *Bouwens*, qui fut relevé, l'année

Trois Gallions Portugais détruits devant cette Place.

suivante,

fuivante, par Matthieu *Quast*, lequel s'empara d'un Gallion richement chargé, & arrivé en dernier lieu de Portugal; mais ayant été bleffé à la jambe, d'un éclat de bois, ce brave Officier perdit la vie peu de tems après. Son Succeffeur fe nommoit Corneille Leendertszoon *Blaeuw*. On touchoit à une Epoque qui devoit laiffer refpirer plus tranquillement les Portugais.

VAN DIEMEN. 1641. Autre Gallion pris.

LA nouvelle de l'avenement du Duc de Bragance au Trône de Portugal, fous le nom de *Don Juan IV*, étant arrivée à Goa, le Viceroi Comte d'Aveiras envoya, en 1642, des Ambaffadeurs à Batavia, chargés d'y communiquer les efpérances fondées qu'on avoit d'une Alliance intime entre ce Prince & la Republique, & d'infifter en conféquence fur une fufpenfion d'Armes pour les Indes. Ces Ambaffadeurs furent bien reçus; mais on voulut attendre des Avis ultérieurs de l'Europe, avant que d'entrer en négociation avec eux. On ne refta pas longtems en fufpens à cet égard, & dès le 8 d'Octobre la Treve de dix ans fut publiée à Batavia, comme enfuite dans toutes les Indes.

1642. Ambaffade du Viceroi de Goa à Batavia.

Conclufion de la Treve de dix ans.

MAIS le Viceroi Portugais l'obferva fi mal à Ceylon, qu'après bien des difcuffions inutiles, dont on trouve le détail dans *Baldeus*, le Gouvernement de Batavia prit enfin la réfolution d'y envoyer le Directeur Général *Caron*, en qualité de Général & d'Amiral de fes Forces dans cette Ifle, avec la Commiffion de reprendre, s'il étoit poffible, la Forteresse de Negombo fur les Portugais. Il l'emporta d'affaut le 9 Janvier 1644, & la fortifia fi bien, que le Gouverneur *Mafcarenas*, qui voulut furprendre cette Place après le départ de Caron, échoua dans fon entreprife, & fut obligé de fe retirer avec perte de beaucoup de monde.

Mal obfervée par les Portugais à Ceylon.

1644. Caron reprend Negombo d'affaut.

SUR la fin de cette année, le Gouverneur Général chargea le Confeiller *Maatzuiker* de fe rendre à Goa, en qualité d'Ambaffadeur, pour tâcher de terminer à l'amiable les différends qui avoient fruftré jufques là les effets de la Treve entre les deux Nations aux Indes. Le Viceroi n'y paroiffoit pas facile d'abord; mais fe voyant férieufement menacé de la Guerre, il confentit enfin à l'Accommodement, qui fut figné le 10 de Novembre, & l'on prétend que le rufé Maatzuiker fçut tirer, du Comte d'Aveiras, fix cens mille florins plus que ne portoient fes ordres. C'eft en vertu de cette Convention, qu'on proceda l'année fuivante au réglement des limites des deux Nations dans l'Ifle de Ceylon, où Raja Singa reftoit le feul obftacle à la tranquillité des Hollandois.

Convention avec les Portugais.

LA mort les avoit délivrés, & purgé en même tems la Terre, d'un autre Monftre de cruauté & de perfidie; C'eft le Roi d'Achem dans l'Ifle de Sumatra. La Reine lui fucceda paifiblement en 1641, & tout alloit à fouhait pour la Compagnie, fans la perte confidérable qu'elle fouffrit fur une très grande partie de bijoux de prix, que le Roi avoit commandés, & que la Reine refufa de payer enfuite. André *Soury* fut envoyé en 1643 en qualité d'Ambaffadeur auprès de cette Princeffe, pour la féliciter, de la part de la Compagnie, fur fon avenement au Trône.

Mort du Roi d'Achem à qui la Reine fuccede.

Perte que fouffre la Compagnie.

LE Gouvernement d'Amboine jouïffoit, vers le même tems, d'un repos momentané, que les Rebelles & les Mécontens étoient accoutumés à

Suite des affaires aux Moluques.

VAN DIEMEN. 1644.

à troubler depuis bien des années. Le Stadhouder Louhou se voyant reduit à l'extrêmité, par l'abandon d'un grand nombre de ses Adhérens, qui s'étoient soûmis, fit enfin aussi sa paix en 1642, sous promesse de se comporter à l'avenir comme un fidéle Sujet du Roi de Ternate son Maître, & comme l'Ami des Hollandois. Diverses Lettres qu'il produisit, pour justifier ses précedens attentats, firent connoitre jusqu'où alloit le caractere perfide de son Prince, à qui cependant on n'en temoigna rien; Mais, soit qu'il le sçut, ou qu'il eut conçu quelque mécontentement contre son Stadhouder, il le peignit des plus noires couleurs dans sa Lettre au Gouverneur *Demmer*, demandant qu'on se saisit de Louhou & de toute sa Famille, & qu'on les fit mourir comme coupables de trahison, tant envers lui qu'envers la Compagnie. Le Roi vouloit en même tems qu'on lui envoyât, à Ternate, le jeune *Madjira*, d'une Race illustre, accompagné de tous les Orancayes, pour l'établir Stadhouder à sa place.

Le Stadhouder Louhou se reconcilie avec les Hollandois.

Le Roi le sacrifie à son ressentiment, & établit Madjira à sa place.

Le Gouverneur, qui avoit encore besoin de Louhou, lui cacha soigneusement cet ordre, & le traita même avec plus de politesse que de coutume; mais le 14 May 1743, l'Amiral Caan ayant convoqué à la Forteresse tous les Sujets, tant de la Compagnie que du Roi, leur fit la lecture de ces Lettres, leur ordonna de conduire Madjira à Ternate, pour y être installé, & termina cette assemblée par s'assurer de Louhou & de son Frère. On eut recours au ministere de Madjira, pour se faire livrer les autres Personnes de cette Famille. La fille du Stadhouder, dont le Roi avoit fait sa Concubine, cinq ans auparavant, lorsqu'il se trouvoit à Cambello, lui fut renvoyée à Ternate; mais Louhou, sa Mère, sa Sœur, & son Frère, eurent la tête tranchée le 17 Juin, dans le Fort de la Victoire à Amboine. Telle fut la fin de ce turbulent Stadhouder Ternatois, qui, moins criminel que son Maître, dont il servoit les volontés secrettes, sembloit mériter plus de grace.

On se saisit de Louhou & de toute sa Famille.

Ils sont décapités à Amboine.

Caan partit là-dessus pour Ternate, avec Madjira, qu'il ramena à Amboine & l'établit Stadhouder pour le Roi de Ternate, qui avoit donné, aux Gouverneurs Hollandois, la Commission d'exercer la souveraine autorité dans tous les Districts de sa dépendance à Amboine, avec le droit de punir les Rebelles, & d'y faire, en un mot, tout ce qu'exigeroit le service de la Compagnie. On s'en servit pour exécuter encore, par ses Ordres, trois autres des principaux Auteurs des troubles, qui furent décapités le 16 Septembre, & le 31 Novembre suivant, Leliato eut le même sort à Batavia, où il avoit été detenu depuis cinq ans. Le *Himam*, ou Prêtre Mahometan, de Cambello, également condamné au supplice, se sauva dans les Bois, où il perit de faim & de misere. L'année d'après, le 24 de Mars, le Himam de Louhou perdit aussi la tête, sur un nouveau commandement du Roi de Ternate, qui envoya en même tems deux Commissaires à Amboine, chargés d'exiger le payement d'une amende, que ce Prince avoit infligée au reste de ses Sujets rebelles, qu'il avoit pardonnés. Les Macassarois eurent beaucoup de part aux troubles de ces dernieres années; & s'ils augmentèrent l'embarras des Hollandois, ils en furent aussi fort maltraités en plusieurs occasions. Les choses continuèrent sur le même pied encore long-

Caan fait un tour à Ternate avec Madjira.

Importante Commission que le Roi lui donne.

Autres Séditieux punis de mort.

longtems, & durant tout cet intervalle, nous sommes obligés de passer sous silence un grand nombre d'évenemens particuliers, quoiqu'assez remarquables, pour ne nous borner qu'aux principaux.

Violent Tremblement de Terre à Amboine.

Avant que de quitter Amboine, ajoutons qu'on y ressentit, au mois de May de cette année 1644., un Tremblement de Terre des plus violens, qui y causa un dommage considérable, sur tout aux Ouvrages du Fort la Victoire, & aux Edifices publics.

Etablissement du Commerce au Tonkin.

Parmi les événemens particuliers qui illustrent le Gouvernement du Général Van Diemen, on ne doit pas oublier de remarquer d'abord que c'est lui qui établit le premier le Commerce de la Compagnie dans le Royaume de *Tonkin* en 1637. Charles *Hartsink*, qu'on y envoya, & que le Roi avoit adopté pour son fils, y fit successivement trois Voyages, avec de belles apparences qui ne se sont pas soutenuës.

Catastrophe des Hollandois à Camboya.

Il en est de même des espérances qu'on avoit conçuës du Comptoir érigé quelque tems auparavant à *Camboya*, où, en 1643, l'infortuné *Regemortes*, qui, revêtu du caractère d'Ambassadeur se croyoit à l'abri de toute violence, fut assassiné avec les personnes de sa suite, par ordre du Roi, au moment qu'on l'introduisoit à son audience. Ce fatal événement fut suivi du massacre des Hollandois qui étoient restés dans la Loge; Il leur en couta encore la perte de deux Vaisseaux. Une partie des Equipages furent aussi égorgés, & les autres réduits à l'esclavage; mais au bout de trois ans, ceux qui étoient restés en vie obtinrent la liberté de s'en aller à bord d'un de ces Bâtimens, qui, après bien des infortunes, les rendit enfin à Batavia. Le Monstre qui règnoit alors à Camboya, étoit un Usurpateur, dont l'élevation avoit fait couler des torrens de sang dans le sein de sa propre famille. Les Portugais avoient trouvé moyen de le gagner par leurs présens.

Récit d'une de leurs Ambassades au Roi de Laos.

Deux ans avant cette catastrophe, le Général Van Diemen avoit fait visiter, par quelques Hollandois, le Royaume de *Laos*, qui borne au Nord celui de Camboya, tous deux situés sur le *Mecon*, sortant des Montagnes du Pegu pour se jetter, par deux Embouchures, dans la Mer à l'Est de Siam, après un cours d'environ trois cens lieues. Ils mirent onze semaines à remonter ce Fieuve dans de petites Pirogues, depuis Camboya jusqu'à *Winkjan*, Capitale du Pays des Laos, où le Roi fait sa résidence. Dans quelques endroits, ils trouvèrent la Rivière fort large, dans d'autres fort étroite, & remplie de roches. Souvent même pour éviter des cataractes affreuses, qui s'opposoient à leur passage, ils étoient obligés de porter leurs effets un bout de chemin sur leurs épaules. Le rivage leur offroit, par intervalles, des Bourgs & des Villages assez bien bâtis à la façon du Pays. Ils rencontrèrent aussi de fort hautes Montagnes, & diverses petites Isles formées par la Rivière. On croit devoir donner ici quelque étenduë à une Relation unique, & qui regarde des Contrées si peu connuës.

„ Le Commis, Gerard *Van Wusthof*, Chef de cette Ambassade, étant ar-
„ rivé dans les environs de la Capitale, quelques Officiers vinrent lui de-
„ mander communication particuliere de ses Lettres de Créance, avant
„ qu'il lui fut permis de les remettre. Ces Lettres ayant été examinées &
„ trouvées en bonne forme, trois grandes Pirogues, montées chacune de

„ qua-

VAN DIEMEN. 1644.

„ quarante Rameurs, furent envoyées pour prendre l'Ambaſſadeur & ſon „ Cortège. On mit les Lettres dans la principale ſur un vaſe d'or, poſé „ ſous un dais magnifique. Les Hollandois ſe placèrent derriere. Un „ *Tevinia*, ou Viceroi particulier, étoit chargé de les conduire au Loge- „ ment que le Roi leur avoit fait préparer. Ils y furent complimentés par „ un autre Tevinia, au nom de ce Prince, qui leur fit offrir des rafraichiſ- „ ſemens & quelques préſens. On ne tarda pas de fixer le jour de l'Au- „ dience, à laquelle l'Ambaſſadeur fut introduit avec beaucoup de pompe. „ Un élephant portoit la Lettre du Gouverneur Général, ſur un *Doulang*, „ ou baſſin d'or. Cinq autres élephans étoient pour l'Ambaſſadeur & pour „ ſes gens. On paſſa devant le Palais du Roi, au milieu d'une double haye „ de Soldats, & l'on arriva enfin auprès d'une des Portes de la Ville, dont „ les murailles étoient de pierre rouge, aſſez hautes, & environnées d'un „ large foſſé ſans eau, mais tout rempli de broſſailles. Après avoir marché „ encore un quart de lieue, les Hollandois deſcendirent de leurs élephans, „ & entrèrent dans les tentes qu'on leur avoit fait dreſſer, en attendant „ les ordres du Roi. La plaine étoit couverte d'Officiers & de Soldats, „ qui montoient des élephans ou des chevaux, & qui campoient auſſi tous „ ſous la toile.

„ Au bout d'une heure, le Roi parut ſur un élephant, ſortant de la Vil- „ le, avec une Garde de trois cens Soldats, les uns armés de mouſquets & „ les autres de piques. Après eux venoit un train de pluſieurs élephans „ tous montés par des Officiers armés, & ſuivis d'une Troupe de Joueurs „ d'Inſtrumens & de quelques centaines de Soldats. Le Roi, que les Hol- „ landois saluèrent en paſſant devant leurs tentes, ne leur parut âgé que „ de vingt-deux ans. Peu de tems après, ſes femmes défilèrent auſſi ſur „ ſeize élephans. Dès que les deux Cortèges furent hors de la vue du „ Camp, chacun rentra dans ſa tente, où le Roi fit porter à dîner aux „ Hollandois.

„ A quatre heures après midi, l'Ambaſſadeur fut invité à l'Audience, „ & conduit à travers une grande place, dans une cour quarrée environ- „ née de murailles avec quantité d'embraſures. Au milieu ſe voyoit une „ grande pyramide, dont le haut étoit couvert de lames d'or du poids „ d'environ mille livres. Ce monument étoit regardé comme une Divini- „ té, & tous les Laos venoient lui rendre leurs adorations. Les préſens „ des Hollandois furent apportés & poſés à l'air, à quinze pas du Prince. „ On conduiſit enſuite l'Ambaſſadeur dans un grand Temple, où le Roi ſe „ trouvoit avec tous ſes Grands. C'eſt là qu'il lui fit la revérence ordinai- „ re, tenant un cierge de chaque main, & frappant trois fois la terre de „ ſon front. Après les Complimens uſités en pareille occaſion, le Roi lui „ fit préſent d'un baſſin d'or, & de quelques habits. Les perſonnes de ſa „ ſuite ne furent pas oubliées. On leur donna auſſi le divertiſſement d'un „ combat ſimulé, & d'une eſpèce de bal, qui fut terminé par un très beau „ feu d'artifice. Ils paſſèrent cette nuit là hors de la Ville, de même que „ le Roi, ce qui étoit ſans exemple, & le matin on les ramena dans leur „ Logement avec quatre élephans. Depuis ce jour, l'Ambaſſadeur fut en- „ core traité pluſieurs fois à la Cour, & on s'efforça de lui procurer tous

„ les

Van-Diemen. 1644.

„ les amusemens imaginables. Après s'être arrêté ici pendant deux mois, „ il en partit pour retourner à Camboya, où il n'arriva qu'au bout de „ quinze semaines, fort satisfait du succès de sa Commission; mais la ré- „ volution de Camboya ne permit pas depuis d'en recueillir les fruits qu'on „ s'en étoit promis.

Productions du Pays.

„ Le Royaume de Laos produit une grande quantité de benjoin, dont „ l'espèce est la plus parfaite des Indes Orientales. On y trouve aussi beau- „ coup d'or, du musc, de la gomme-lacque, des cornes de rhinoceros, „ des dents d'élephans, des peaux de cerfs ou d'autres animaux, & de „ la soye".

Entraves du Commerce Hollandois au Japon.

Le Commerce, qu'on s'efforçoit d'établir dans ces trois petits Royaumes, étoit principalement lié avec celui du Japon, qu'on se proposoit d'étendre avec des avantages considérables; mais on sait dans quelles entraves il fut réduit en 1641, par l'ordre que les Hollandois reçurent de l'Empereur, de démolir la Loge de pierre, que le Président Caron avoit fait bâtir à Firando, & de se retirer à *Decima*, petite Isle, qui fait partie de la Ville de *Nangasacki*, où ils sont dans une espèce de prison, sous la dépendance totale des Japonois. Les Portugais y avoient été relegués avant eux, & les Hollandois ne comptoient guères de leur succeder dans la même place.

Découverte de la Nouvelle Zelande & de la Terre de Diemen.

L'année suivante 1642, fut célèbre par le Voyage d'Abel Jansen *Tasman* aux Terres Australes, où il découvrit une Côte inconnuë, à laquelle il donna le nom de *Nouvelle Zelande*, après avoir doublé la Pointe la plus méridionale de la Nouvelle Hollande, qui fut appellée la *Terre de Diemen*; desorte qu'on se trompe en attribuant personnellement sa découverte au Gouverneur Général de ce nom; & il est apparent que la promesse que faisoit Thevenot dans la Préface de son Recueil, de publier ensuite le *Voyage de Diemen aux Terres Australes*, ne regardoit que celui de Tasman, dont on trouva le Journal dans quelques Cahiers incomplets d'un cinquième Volume, que ce savant Collecteur préparoit lorsqu'il mourut. Cette Relation ayant été donnée dans le XVIme Volume de ce Recueil, on se dispense d'en rapporter ici les circonstances.

Erreur qui l'attribuë au Général de ce nom.

Voyage fait à l'Est du Japon par ordre du Général.

Un autre Voyage fameux, fait l'an 1643, c'est celui des Vaisseaux le *Castricum* & le *Breskens*, entrepris par le Sr. *de Vries*, pour la découverte de la Côte Orientale de Tartarie, de la Côte Occidentale de l'Amerique & des Isles riches en Mines d'Or & d'Argent qu'on supposoit être situées à l'Orient du Japon. On renvoye aussi le Lecteur à la Relation plusieurs fois publiée de ce malheureux Voyage.

Deux Eglises bâties de son tems à Batavia.

La grande Eglise de Batavia, & celle du Château, construites sous le Gouvernement de notre Général, sont des Monumens dûs à sa gloire. Ces deux Eglises furent commencées en 1640, & chaque Personne au Service de la Compagnie fut obligée de contribuër un mois de ses Gages dans cette dépense. Le Général legua à sa mort quarante mille écus pour bâtir une nouvelle Eglise.

Ecole Latine.

L'Ecole Latine, érigée en 1642, est encore une de ses fondations.

Code de Loix formé par ses soins.

Ce fut aussi lui qui mit le premier la main au Recueil des *Statuts de Batavia*, tiré des Ordonnances & Résolutions de la Régence; Ouvrage qui, continué & achevé par un de ses Successeurs, le Général Maatzuyker, sert

Van Diemen. 1645.

encore de Code universel dans tous les Etablissemens Hollandois aux Indes Orientales.

Réglement pour les Ecclesiastiques.

On lui doit de même un Réglement général, qui fut fait en 1643, pour les Ecclesiastiques, & qui contient près de cent Articles.

Van Diemen demande sa demission.

Accablé sous le poids de tant d'occupations, & sentant de jour en jour ses forces diminuër, à mesure qu'il avançoit en âge, le Général Van Diemen avoit sollicité sérieusement sa demission, sans recevoir d'abord que de nouvelles instances aussi pressantes de vouloir bien continuër ses services; mais, inflexible à cet égard, on se vit enfin obligé, à regret, de lui accorder sa demande. On exigea seulement, de lui, qu'avant son départ il fit choix d'un sujet qu'il croiroit le plus capable pour remplir provisionnellement sa Place, en attendant l'approbation de Mrs. les Directeurs; mais sa mort avoit devancé de quelque tems l'arrivée de cet Ordre.

Ses dernieres Dispositions.

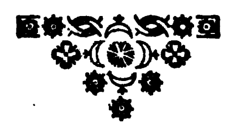
Durant sa maladie, qui ne fut pas longue, il fit assembler, devant son Lit, les Conseillers des Indes, & leur proposa, le 12 Avril 1645, le Sieur Corneille *Van der Lyn*, Directeur Général, pour son Successeur, sous le Titre de *Président du Conseil des Indes*, jusqu'à-ce qu'il fut ultérieurement disposé à cet égard par la Compagnie. Deux jours après, dans une autre Assemblée du Conseil, il recommanda son Epouse aux Membres, qui lui promirent de la laisser occuper les Appartemens du Gouvernement jusqu'à son départ pour l'Europe, ou jusqu'à-ce que Mrs. les Directeurs eussent nommé un autre Général à sa place. Il mourut le 19 du même mois, sans laisser d'Enfans, & fut inhumé le 21 dans l'Eglise Hollandoise, qu'il avoit fait construire.

Sa mort.

Récompense accordée à sa Veuve.

Sa Veuve, nommée Anne *van Aalst*, partit encore la même année avec la Flotte commandée par l'Amiral Maximilien *le Maire* pour revenir en Hollande, où étant arrivée, les Directeurs, en considération des services signalés de son Epoux, & dans la vuë d'animer l'émulation parmi les Officiers de la Compagnie, lui accordèrent non-seulement une récompense de 20 mille florins, mais on laissa encore suivre, par pure libéralité, tous les effets & meubles qu'elle avoit amenés en quantité extraordinaire.

Valentyn dit au commencement de la Vie du Gouverneur Van Diemen, que cette Dame se remaria ensuite à Mr. Gibert *Van der Holack*, Député aux Etats Généraux; & à la fin, il lui fait épouser Mr. *Constant*, qui avoit été Directeur en Perse, & avec lequel elle étoit revenuë des Indes, sans expliquer mieux si ce fut en secondes ou en troisièmes Noces.



X. Corneille



X. CORNEILLE VAN DER LYN, GOUVERNEUR GÉNÉRAL, natif d'Alkmaar, Ville de la Hollande Septentrionale, arriva à Batavia en 1627, à bord du Vaisseau la *Nouvelle Hoorn*, en qualité d'Assistant, & parvint successivement aux Emplois de Sous-Commis, de Premier-Commis, de Teneur de Livres général, & enfin de Conseiller extraordinaire des Indes. Depuis deux ans il étoit entré dans le Conseil supérieur, lorsqu'en 1640, le Directeur Général Lucaszoon étant mort, il fut établi à sa Place.

Vie de Corneille van der Lyn, X. Gouverneur Général des Indes. 1645-50.

Ses premiers Emplois.

ON a vû de quelle façon son Prédécesseur le proposa pour remplir le Poste de Gouverneur Général, sans en prendre néanmoins le titre, mais simplement sous celui de Président du Conseil des Indes, quoique ce fût contre les Instructions éventuelles de la Compagnie. Aussi l'Assemblée des Dix-sept, dans son Rescrit du 10 Octobre 1646, trouvant ce résultat un peu extraordinaire, ordonna aux Conseillers des Indes „ de déferer à leur „ Président la qualité de Gouverneur Général, & de l'autoriser provision„ nellement à cet effet, jusqu'à-ce qu'il en pût être autrement disposé".

De quelle façon il parvient au Généralat des Indes.

SON Administration n'a été marquée d'aucun événement considérable. Le seul qui mérite quelque attention, c'est l'Alliance qu'il conclut cette année avec *Sousouhounan Ingalaga*, Empereur de Java, qui venoit de succeder à son Père, contre lequel les Hollandois avoient soutenu ces deux Sièges, si célèbres dans l'Histoire. Le jeune Prince, plus heureux en Guerre, & d'une valeur distinguée, se rendit Maître des Etats de *Damak*, de *Pajang*, de *Japan*, de *Panaraga*, de *Cadiri*, de *Touban*, de *Lassem*, & de *Balamboang*, & mit sous le joug tous ces Rois de Java, auparavant si fameux. Celui de *Cheribon*, dont il avoit épousé la Fille, lui ayant cedé le Pays qu'il possédoit le long du Rivage entre cette Place & *Samarang*, sa domination s'étendoit ainsi sur toutes les Côtes de l'Isle à l'Orient de Batavia.

Alliance avec l'Empereur de Java.

UNE

VAN DER LYN. 1645-50.

Ambassade qu'on fait à ce Prince.

UNE des premieres choses que fit ce Prince, après son avenement au Trône de son Père, fut de rechercher l'amitié des Hollandois, offrant de faire la Paix avec eux, pourvu qu'ils rompissent celle qu'ils avoient concluë tout récemment avec le Roi de Bantam; surquoi le Conseil de Batavia envoya deux Ambassadeurs à l'Empereur, & retint en attendant les siens en ôtage. Les premiers, qui étoient le Receveur *Wonderer*, & Jean *Barentzoon*, partirent, le 8 d'Avril, à bord d'un Yacht pour se rendre à Japara, & de-là, par Terre, à *Mataram*, où ils arrivèrent le 26 du même mois. Ils furent reçus par quatre des premiers Conseillers de l'Empereur, & conduits au Palais, qui n'étoit encore bâti que de bambou, & garni de nattes, sur lesquelles on les pria de s'asseoir pour quelques momens; mais il se passa bien quatre heures avant qu'on leur apportât le betel & le tabac; après quoi on leur présenta du thé dans des tasses. Un de ceux qui les servoient ne put s'empêcher de dire que c'étoit un triste régal pour des gens de bon appetit. Quelques femmes vinrent ensuite trois à trois en rang, ayant chacune un plat de porcelaine sur la tête, avec des fruits du Pays & divers ouvrages de leurs mains. Dès qu'elles eurent mis bas leurs plats, les unes prirent place auprès des Ambassadeurs, tandis que d'autres, pour leur procurer du divertissement, exercèrent leur talent pour le chant & pour la danse.

Audience qu'il accorde.

L'EMPEREUR parut sur le midi, vêtu d'une robbe d'écarlate, avec une longue pipe à la bouche, & accompagné de quatre de ses principaux Ministres. Son Chancelier suivoit, tenant un Livre de feuilles de Palmier, avec une plume, qui paroissoit être de fer, pour écrire sur ces feuilles. Le Prince s'étant assis sur une natte qu'on avoit étendu exprès, ses grands Officiers se jettèrent à genoux devant lui, avec un grand nombre d'autres Javanois de sa suite. L'Empereur leur ordonna de complimenter les Ambassadeurs en son nom, ce qu'ils firent; & au bout de quelques momens, il sortit de l'appartement, en faisant dire aux premiers qu'ils pouvoient aller au Marché, où ils trouveroient un Logement préparé, & que quand ils se seroient reposés une couple de jours, il traiteroit de la Paix avec eux.

Conditions du Traité de Paix.

ELLE fut concluë le 1er. de May, sans la condition de la rupture avec le Roi de Bantam, dont l'Empereur ne se désista que lorsque les Ambassadeurs eurent déclaré nettement, qu'ils ne pouvoient point l'admettre. Ceux-ci étant partis le 3, arrivèrent le 9 à Batavia; mais il survint des difficultés qui retardèrent la redaction du Traité jusqu'au 24 Septembre, jour auquel il fut signé à Batavia, avec les nouveaux Ambassadeurs que l'Empereur y avoit envoyés, & qui proposèrent ces six conditions.

EN premier lieu, qu'on donneroit au Sousouhounan Mataram une spécification des étoffes & autres raretés, qui arrivoient chaque année de l'Etranger à Batavia, & qu'on feroit en même tems une Ambassade à S. M.

EN second lieu, que si S. M. vouloit envoyer quelques Personnes, soit Prêtres, ou autres, dans des Pays lointains, les Hollandois seroient tenus de les y transporter à bord de leurs Vaisseaux.

EN troisième lieu, que tous les Javanois, Sujets du Mataram, qui étoient Prisonniers à Batavia, seroient remis en liberté.

EN quatrième lieu, qu'on extraderoit, de part & d'autre, tous les Debiteurs ou Malfaiteurs fugitifs, sans exception, sur la première requisition qui en seroit faite.

EN

En cinquième lieu, qu'au cas que l'Empereur vint à faire la Guerre à quelqu'un de ses Ennemis, on seroit obligé de l'assister, comme S. M. promettoit aussi de son côté de le faire.

Et en sixième lieu, qu'on accorderoit aux Négocians Sujets de l'Empereur la liberté de se rendre par tout où ils voudroient avec leurs marchandises, & que les Malais qui frequentoient les Etats de S. M. jouiroient du même privilege.

Ces Conditions examinées & pesées murement, on trouva bon d'accepter les quatre premières sans restriction, de même que la cinquième, mais avec la clause qu'on ne seroit tenu de s'assister mutuellement que contre les Ennemis déclarés de part & d'autre. On accorda encore le sixième & dernier Article, sous la reserve néanmoins, que les Sujets de l'Empereur ne navigueroient point aux Isles d'Amboine, de Banda & de Ternate, & qu'ils n'iroient pas à Malaca, ni ne passeroient devant cette Ville, qu'avec Passeport Hollandois, qu'ils seroient obligés de venir prendre à Batavia. Les Ambassadeurs Javanois ayant accepté ces restrictions, le Traité fut conclu dans les formes. Les troubles domestiques qui occupèrent depuis l'Empereur, & les scènes tragiques dont ses Etats furent le Théâtre, servirent de Garans de la Paix que les Hollandois avoient concluë avec ce Prince.

Demêlés avec l'Empereur de Ceylon.

Celui de Ceylon n'étoit pas si tranquille. Maatzuyker, après avoir conclu le Traité qui régloit entr'autres les différends sur les limites entre les Portugais & les Hollandois dans cette Isle, y avoit succedé, le 30 Avril 1646, au Sieur Jean Thyssen *Payart*, en qualité de troisième Gouverneur de Punto-Gale. On étoit alors en Guerre ouverte avec Raja Singa, qui fit assassiner, le 19 May de la même année, le Commandeur Adrien *Van der Stel*, dont il envoya la tête, envelopée dans un mouchoir de soye, à la Forteresse des Hollandois, & emmena Prisonniers à Candy 688 hommes de leur Nation. Quelque tems auparavant, Nicolas *Overschie*, Chef de Negombo, avoit fait saisir, hors des limites de la Compagnie, les Eléphans privés de l'Empereur, qui en fut si outré, qu'ayant rassemblé ses principales forces, il obligea les Hollandois de se rendre à discretion.

Efforts du Gouverneur Maatzuyker pour les appaiser.

Pour remédier à tout, Maatzuyker écrivit à l'Empereur, que Payart & Overschie avoient agi sans ordre, & que c'étoit la raison pour laquelle ils étoient rappellés. Il lui notifioit en même tems sa nomination au Poste du premier, & offroit de lui restituer les quatre Elephans qu'on lui avoit enlevés, dès que S. M. voudroit bien recevoir la Lettre & les Présens du Gouvernement de Batavia. Dans une seconde Lettre Maatzuyker donnoit à l'Empereur les plus fortes assurances que jamais l'intention des Hollandois n'avoit été de s'emparer de ses Etats, mais de les protéger contre les Portugais, & d'en faire jouïr les fruits à S. M. pour le payement de leurs frais de Guerre ; que si S. M. pouvoit se deffendre elle-même on étoit prêt à s'en desister ; qu'on ne lui demandoit autre chose que d'obtenir, à un prix raisonnable, les productions de ses Etats, suivant la Convention faite avec l'Amiral Westerwoldt, & que si S. M. vouloit bien designer une Place pour l'assemblée des Commissaires respectifs, on travailleroit immediatement à terminer les différends de part & d'autre.

L 3 Mais

VAN DER LYN. 1645-50.

Il parvient à disposer l'Empereur à la Paix.

Elle se conclut en 1649.

Maatzuyker est rappellé de ce Poste.

MAIS Raja Singa n'en continuoit pas moins les hostilités, & il exerça encore long-tems la patience du Gouverneur Hollandois, qui lui écrivoit Lettres sur Lettres, sans se rebuter de ne point recevoir de réponse, ni de satisfaction à ses justes demandes. Cette conduite moderée, qui étoit toûjours accompagnée d'une infinité de complaisances & d'attentions pour tout ce qui pouvoit flatter le goût de ce Prince farouche, triompha enfin de son opiniâtre roideur, au point que la Paix fut signée en 1649, & quoiqu'il y eut bien encore quelques petits demêlés de tems à autre, on ne laissa pas que de rester assez tranquille dans la possession des avantages qu'on s'étoit procurés. L'année suivante 1650, Maatzuyker fut relevé par Jacques de *Kittensteyn*, sous le Titre de Président, à qui il laissa une Instruction, qui répand beaucoup de jour sur les affaires de Ceylon, mais qui est d'une trop grande étenduë pour pouvoir trouver ici place.

Affaires des Moluques.

Abolition de la Régence Nationale de Hitou.

Nouveaux Troubles.

CONTINUONS ici en peu de mots l'Histoire des principaux événemens des Moluques. La mort du Capitaine *Hitou*, & la Conquête de la partie de l'Isle d'Amboine qui porte ce nom, donnèrent lieu, au Gouverneur *Demmer*, d'en abolir la Régence Nationale, consistant en quatre Chefs, outre le Capitaine, & de déclarer la Compagnie Souveraine du même Pays. Le coup étoit hardi, & il ne faloit pas moins de fermeté pour le soutenir contre le mécontentement général des fiers Habitans de Hitou. *Touloucabesi*, un des Prétendans à la Dignité de Capitaine, ne pouvant digerer un changement qui frustroit tout à coup ses espérances, leva de nouveau l'étendart de la revolte, & ayant formé un Parti considérable de ceux de ses Compatriotes qui voulurent suivre sa fortune, il eut l'audace de faire savoir au Gouverneur Hollandois que sa Loi & sa Religion l'obligeoient à cette démarche.

Heureuse Expédition contre les Rebelles.

PEU de tems après la Flotte des Coracores eut ordre de s'assembler, & dans l'Expédition qu'elle fit le long des Côtes d'Amboine & de Ceram, les Troupes détruisirent un grand nombre d'Habitations sur les Montagnes, & obligèrent les Insulaires de venir s'établir près du Rivage. Le Gouverneur, qui pénetra dans des endroits qu'on avoit toûjours crus inaccessibles aux Européens, en fit plus en un mois que tous ses Prédecesseurs n'avoient fait avant lui; pour reprimer les Rebelles jusques dans leur azyles impraticables.

Touloucabesi reste à reduire.

Diverses attaques inutiles.

MAIS il ne se crut pas assez en force cette fois, pour aller attaquer les Fugitifs qui avoient accompagné Touloucabesi à *Capaha*, d'où le Gouverneur comptoit d'ailleurs qu'ils seroient bientôt obligés de descendre, faute de subsistances. Cependant il se trompoit, & l'on eut à se repentir depuis, de ne point leur avoir voulu accorder la grace qu'ils avoient vainement sollicitée. Le Gouverneur prétendoit qu'ils se rendissent à discretion. Il entreprit, à l'occasion d'une autre Expédition, de les forcer jusques dans leur retraite; mais il y trouva des difficultés insurmontables. Une seconde tentative ne lui réüssit pas mieux.

EN attendant on avoit remporté d'autres avantages. Le Capitaine *Verheiden* s'étoit saisi de deux des Chefs des Rebelles, qui furent exécutés à Amboine. Quelques mois après on en condamna encore cinq à être décapités. *Patiwani*, leur principal Heros, & qui s'étoit rendu redoutable

aux

aux Hollandois, fut tué dans une rencontre qu'il eut avec un Enseigne nommé *Swagers*, qui y perdit aussi la vie. Enfin l'on brûla quelques Habitations sur la Côte Méridionale de Ceram, d'où Touloucabesi tiroit ses subsistances.

On résolut de l'attaquer une troisième fois. Pour cet effet le Gouverneur partit le 10 Avril 1645, avec sept Vaisseaux & quinze Coracores, cinq Compagnies de Soldats, 150 Matelots & 140 hommes destinés à porter les provisions. Une Hauteur, qu'on croyoit dominer Capaha, & qui n'avoit pû être emportée auparavant, le fut cette fois; mais comme on ne trouva pas ce poste aussi avantageux qu'on se l'étoit promis, on retourna à bord, & le Gouverneur ne voyant aucune apparence de se rendre maître de Capaha, à moins que de sacrifier beaucoup de monde, il se contenta de laisser quelques Vaisseaux & Coracores pour en faire le blocus.

Les Orancayes de Hitou, que Demmer avoit menacés, parce qu'il les soupçonnoit de fournir sous main des secours à l'Ennemi, firent semblant d'employer leurs offices à gagner Touloucabesi, qui de son côté témoigna être disposé à la paix, dont il demandoit seulement de savoir les conditions.

Ses Députés parurent deux ou trois fois au Château sans rien faire. On exigeoit qu'il y vint lui même; & c'est ce qu'il auroit enfin accepté, si l'Orancaye *Buros* ne l'en eut detourné, en l'animant avec les autres à continuër la Guerre.

Ce dernier, qui venoit de rejoindre les Rebelles après avoir obtenu sa grace, tomba bientôt entre les mains des Hollandois, & le 4 de Septembre il paya de sa tête cette perfidie. Avant sa mort il avoua que toutes les négociations précedentes des Orancayes n'avoient eu pour but que de gagner du tems, & que loin de songer à la Paix, ils avoient même établi, avec un nouveau Capitaine Hitou, quatre nouveaux Chefs, dont Touloucabesi ne faisoit point nombre, quoiqu'il se trouvât à la tête des Rebelles déclarés. On tint cet aveu secret pour empêcher les autres Orancayes de prendre la fuite vers eux.

Au mois d'Octobre suivant la Flotte des Coracores, qui, dans ces tems de troubles, faisoit déja deux fois par an sa tournée, reparut devant Capaha; & le Gouverneur Demmer, chagrin que cette Guerre durât si long-tems, reprocha vivement aux Orancayes de Hitou d'en être la cause, par les secours qu'ils fournissoient sous main aux Rebelles, & leur déclara en même tems qu'ils ne devoient pas se flatter de voir jamais rétablir leur Régence Nationale. Ces Orancayes, pour se justifier, offrirent de se transporter avec leurs Familles au Château, plutôt que de rester exposés à de pareils soupçons qu'ils ne méritoient pas. Mais le Gouverneur leur répondit nettement qu'il avoit déja assez de Scélerats au Château, & qu'ils feroient beaucoup mieux de se rendre à Capaha, où il pourroit les attaquer comme ses Ennemis déclarés, puisqu'ils feignoient seulement d'être ses amis.

En attendant il laissa dix Coracores sur leur Rivage, pour leur interdire la pêche, & passa avec dix-huit autres à Cambello, d'où étant de retour le dernier jour de ce mois sur la Côte de Hitou, il demanda aux Orancayes,

VAN DER LYN. 1645-50.

cayes, ce qu'ils avoient avancé aupres de ceux de Capaha, pendant son absence. La réponse ambiguë qu'il en reçut, lui fit bien redoubler ses menaces; mais il ne jugea pas à propos de rien entreprendre contre Capaha, d'où après le depart de la Flotte les Rebelles eûrent la liberté de se pourvoir de vivres le long de cette Côte. On apprit aussi qu'ils avoient envoyé de nouveau des Députés aux Rois de Macassar, d'Achin & de Tidor, pour en solliciter des secours, sans trop d'espérance de les obtenir. Bientôt les Rebelles de Capaha, devenant de jour en jour plus hardis & plus opiniâtres, mirent trois Coracores en Mer avec lesquelles ils exerceoient la pyraterie. On en envoya là-dessus six du Château pour couvrir ce Rivage. *Soumayl*, Lieutenant de Touloucabesi, qui s'étoit rendu à bord d'une Pirogue à *Caybobo* pour en rapporter des vivres, fut atteint par un Bâtiment de Madjira & tué avec ses gens. Tout commençoit à manquer aux Rebelles, dont les femmes & les enfans venoient journellement se rendre aux Hollandois, & il règnoit d'ailleurs de grandes dissensions parmi eux.

Entreprise hardie du Capitaine Verheiden.

Le Capitaine Verheiden, très bon Officier, mais qui s'étoit attiré la disgrace du Gouverneur, ayant été envoyé devant Capaha, comme en un exil, pour punition de sa faute, entreprit courageusement de la reparer, en se rendant maître de ce Poste imprenable. Le 24 Juillet 1646, il partit, avec Gibert *van Mourlag* son Lieutenant, & un Détachement de 187 hommes, Soldats, Matelots & Indiens, divisés en quatre Troupes. L'Enseigne *Willemszoon* marchoit le premier à la tête de 26 hommes. Van Mourlag suivoit avec 40 Soldats & Matelots. Après lui Verheiden conduisoit le Corps de Bataille, consistant en 23 Soldats & 44 Matelots, sous les Ordres des Pilotes *Liman* & *Isewyn*; & l'Arriere Garde de 25 Soldats & de 20 Indiens étoit menée par le Sergent *Janszoon*.

Dans cet ordre ils sortirent de leur Fort la nuit, par un beau clair de Lune, & gravirent avec beaucoup de peine la Montagne de Capaha, dont le chemin étoit embarrassé en divers endroits par des abbatis de gros Arbres, sur lesquels il fallut grimper, ce qui fut cause que la plupart se trouvèrent separés, & qu'il n'y eut qu'environ la moitié de cette Troupe, qui put gagner le sommet de la Montagne.

Il s'empare du Poste imprenable des Rebelles.

Verheiden, résolu néanmoins d'exécuter son dessein à tout prix, exhorta ses Soldats à s'armer de courage, & fit passer premièrement l'Avant-Garde, qui arriva à la pointe du jour au sommet, où l'on ne trouva point de Sentinelles.

Mais on eut à suivre un Défilé, où il ne pouvoit marcher qu'un homme de front. L'Enseigne se mit à la tête de la file, & l'on s'avança de cette façon jusqu'aux Habitations. Une vieille femme dont ils furent d'abord apperçus, & qui avoit commencé à donner l'allarme en criant, *Hollanda*, *Hollanda*, fut tuée immediatement d'un coup de fusil; & continuant de faire feu dans les Habitations, les Ennemis encore entre les bras du sommeil, se reveillèrent en sursaut, & ne songèrent plus qu'à enfiler les portes & les trous de leurs Cabanes, pour se sauver. Quelques-uns se précipitèrent du haut des rochers embas, & ceux qui n'y trouvèrent pas une mort subite, poussoient des cris affreux dans son attente. On ne fit qu'un petit nombre de Prisonniers, & parmi eux deux frères & un fils de

de Touloucabesi, qui ne dut lui-même son salut qu'à une de ses femmes, laquelle voyant qu'on alloit le saisir, se jetta entre deux, & fut tuée d'un coup de fusil, tandis qu'il prit la fuite. On fit un butin considérable dans les Maisons, où il y avoit encore une bonne provision d'Armes & de Munitions de Guerre, mais presque point de Vivres.

Cette action avoit étrangement surpris tous les Habitans, qui s'étoient souvent moqués des Hollandois, en leur disant qu'aucun d'eux ne pourroit jamais parvenir à Capaha, à moins qu'il ne lui crut des ailes. Cependant ils y étoient montés sans ce secours; mais de quelle façon, c'est ce que ces Indiens ne comprenoient pas. En attendant toutes leurs espérances se trouvoient par là évanouïes.

Mourlag se rendit encore le même jour, par terre, au Château, pour donner part de cette bonne nouvelle au Gouverneur, qui se transporta le lendemain à Capaha avec une suite nombreuse.

Aveu des Prisonniers.

Les deux frères de Touloucabesi, interrogés en sa présence, avouèrent naïvement qu'ils n'avoient entrepris cette Guerre qu'à l'instigation des Orancayes qui étoient restés dans le plat Pays, & que tous les Chefs de la Côte de Hitou, à l'exception de ceux de deux Habitations, leur avoient promis par serment de ne jamais les abandonner, mais de les assister de toutes leurs forces, comme ils l'avoient fait aussi de tems à autre, jusqu'à ce que la Pêche leur eut été interdite. Les Macassarois leur avoient d'abord vendu de la poudre; mais depuis ils s'en étoient pourvûs eux-mêmes. Touloucabesi entendoit parfaitement sa préparation & ils trouvoient, sur la Montagne, du salpêtre & du souffre en abondance.

Les Orancayes de *Leytimor*, que le Gouverneur avoit amenés, détruisirent entierement ce nid de Rebelles. On trouva sur le Rivage, en retournant au Château, environ deux cens quatre-vingt Fugitifs de Capaha, avec quelques femmes des principaux Chefs, & entr'autres une de Touloucabesi, tous extenués par la faim, & qui furent reçus en grace.

Après avoir de nouveau reprimandé vivement les Orancayes de Hitou, Demmer les exhorta à ne point receler les Coupables s'ils ne vouloient pas être traités eux-mêmes comme des Rebelles. La crainte leur fit promettre tout, & bientôt ils en amenèrent deux, *Pati Touban* & *Wangsa*; Trois autres rodèrent encore quelques mois dans le Bois de *Ceyt*, & passèrent à Kelang, d'où deux, *Telissema* & *Ridjali*, se retirèrent successivement à Bouro & à Macassar. Le Prince *Pantigaloon* les y prit sous sa protection, & engagea le dernier à écrire l'Histoire du Pays de Hitou, dont Valentyn a tiré de grands secours pour la sienne. *Bakar* resta caché à Kelang jusqu'au mois de Janvier de l'année suivante 1647, que le Gouverneur d'Amboine lui envoya ses Lettres de grace.

Touloucabesi se rend à discretion.

Touloucabesi, las d'errer de côté & d'autre, se rendit enfin, sur tout lors qu'il apprit que plusieurs Orancayes de Hitou étoient detenus en prison pour l'amour de lui & de Ridjali, & vint, le 19 Août 1648, au Château, accompagné des Orancayes qu'il avoit demandés. Sa confession fut la même que celle de ses frères. Il rejettoit toute la faute sur ceux qu'on avoit exécutés, & même sur Madjira, Stadhouder du Roi de Ternate. Il

VAN DER LYN. 1645-50.

Il offrit d'embrasser le Christianisme pour sauver sa vie; mais s'étant rendu indigne de cette grace, il eut la tête tranchée le 3 de Septembre. Immediatement après sa mort, Demmer envoya onze Orançayes de Hitou à Batavia pour y rester prisonniers, & le Gouverneur fit en même tems desarmer tous les Habitans de cette Côte.

Il est decapité.

Le Stadhouder Madjira, qui devoit son élevation à la faveur des Hollandois, ayant été appellé à Ternate, en étoit revenu deux ans auparavant, dans des sentimens peu conformes à ceux qu'on étoit en droit d'attendre de sa reconnoissance. Il protegeoit sous main les Rebelles, les empêchoit de se soumettre, & paroissoit n'agir en celà que par les ordres du Roi de Ternate; mais ce Prince, mécontent de lui à son tour, le dépouilla de sa principale autorité, & en revêtit le Sr. de *Vlaming* nouveau Gouverneur d'Amboine.

Revolution de Ternate.

Le Roi Hhamsa, le plus fourbe des hommes, mourut peu de tems après, & eut pour Successeur *Mandarsjah*, fils du Roi Modafar, Prince doué d'excellentes qualités, & d'un caractère fort pacifique. En vain Madjira & ses Adhérens tâchèrent-ils de l'indisposer par toutes sortes de fausses insinuations contre les Hollandois. Ceux-ci se justifièrent si bien, que le Gouverneur d'Amboine obtint la confirmation des pouvoirs qui avoient été accordés à ses Prédecesseurs. Le nouveau Roi fit payer, de ses revenus, douze mille écus que le feu Roi étoit resté redevable à la Compagnie, à qui il ceda de plus toutes les Habitations de ses Domaines de Ceram, soit Chrêtiennes ou Payennes, & ordonna qu'on lui renvoyât d'abord tous les Mahometans Sujets de Ternate, à l'exception de son Stadhouder. Ce Prince, en donnant ainsi sa confiance aux Hollandois, ne pouvoit manquer de s'attirer la haine des Grands de son Royaume. Aussi le deposèrent-ils, le 31 Juillet 1650, & ils élurent à sa place l'imbecile *Manilha*, son Frère cadet. Mandarsjah n'eut d'autre parti à prendre que de se jetter entre les bras de ses Amis, en se sauvant avec sa famille & ses tresors qu'il put faire emporter, dans le Fort d'Orange à Ternate. *Van den Bogaarde*, qui en étoit Gouverneur, se hâta d'en avertir celui d'Amboine.

La nouvelle de ce fatal événement y causa une consternation d'autant plus grande, que Vlaming en étoit parti depuis peu pour Batavia, & qu'on n'avoit pas des Troupes de reste à envoyer au secours de Ternate. Cependant le Commandant *Cos*, pour prévenir le mauvais effet qu'une telle revolution pouvoit produire auprès des Peuples d'Amboine & de Ceram, en fit donner part au Stadhouder Ternatois, en l'exhortant à rester fidéle à son legitime Maître, dont la Compagnie ne manqueroit pas d'épouser efficacément la deffense contre un tas de Mutins qu'il seroit facile de reduire. Madjira feignit d'ignorer le tout, & promit de remplir exactement son devoir; mais aussi éloigné d'un parti que de l'autre, il ne songea, dès ce moment, qu'à profiter de l'occasion pour se faire Roi des Pays dont il n'avoit que l'administration; & ce dessein ne tarda pas de produire de nouveaux troubles. On verra, sous le Gouvernement suivant, quelles mesures l'on prit à Batavia, pour arrêter les funestes progrès de cette revolution de Ternate.

Il ne nous reste qu'à remarquer, que selon Valentyn, le Général Van der Lyn, après avoir gouverné cinq ans & huit mois, se demit de sa Charge, le 7 Octobre 1650, fort mécontent de ce que Messieurs les Dix-sept avoient rappellé son Ami, le Sr. François Caron, Premier Conseiller & Directeur Général, qu'il voulut accompagner pour l'aider à défendre sa cause; Mais nous sommes informés de source que sa resignation ne fut point volontaire, & que l'ordre lui avoit été envoyé de revenir avec sa Famille par les premiers Vaisseaux, après qu'il auroit remis les rênes du Gouvernement entre les mains du Sr. Charles *Reynierszoon*. VAN DER LYN. 1645-50. Resignation du Général Van der Lyn.

On ne nous explique pas ce qui lui attira cette disgrace. Tout ce que nous en savons c'est que la Compagnie étoit peu satisfaite de son administration. Etant parti de Batavia le 20 Janvier 1651, à bord du Vaisseau la *Princesse Royale*, & de retour en Hollande, il y eut quantité de conferences tant avec lui qu'avec le Sr. Caron (*a*), avant que le premier put obtenir sa demission dans les formes. A la fin pourtant elle lui fut accordée, & on lui bonifia aussi les Arrérages de ses Appointemens; mais la Compagnie, *pour des raisons*, lui refusa le présent ordinaire, dont ses Prédecesseurs avoient été gratifiés. Mécontentement qu'il donne à la Compagnie. Son retour en Hollande.

Valentyn ajoute que Van der Lyn occupa depuis le Poste de Bourguemaitre dans sa Ville pendant plusieurs années; mais il ignore le tems de sa mort. Son Epouse, qu'il avoit ramenée des Indes, se nommoit *Livina Poltth*. Il ne nous paroit pas qu'il en ait eu des Enfans.

(*a*) C'est ce même Caron, qui passa ensuite au service de la Compagnie des Indes de France.





Vie de Charles Reynierſz. XI. Gouverneur Général des Indes.

1650-3.

Ses premiers Emplois.

XI. Charles Reynierszoon, Gouverneur Général, étoit natif d'Amſterdam, mais on ignore les premières circonſtances de ſa Vie, juſqu'environ l'an 1634, qu'il occupoit le Poſte de Gouverneur de la Côte de Coromandel. En 1639, il fut élevé au rang de Conſeiller ordinaire des Indes, & nos Mémoires manuſcrits portent qu'il arriva, en 1645, à Batavia, revêtu de la même qualité, à bord du Vaiſſeau *la Salamandre*, ce qui peut faire préſumer qu'il étoit entre-tems retourné en Europe. On le trouve enſuite comme Préſident des Echevins juſqu'au 29 May 1650, année où il fut élevé au Gouvernement Général des Indes, par préference au Sr. Jean Maatzuyker, quoique plus ancien Conſeiller, à cauſe que celui-ci avoit profeſſé autrefois la Religion Catholique Romaine.

Envoi d'une Flotte à Ternate.

La nouvelle de la revolution de Ternate étant parvenuë à Batavia preſque dans le même tems, on s'empreſſa d'y envoyer une puiſſante Flotte, dont le Commandement fut donné au Sr. de Vlaming, qui étoit revenu depuis peu d'Amboine. Il mit à la voile le 23 Decembre, & mouilla à Bouton au commencement de l'année ſuivante. Il y vit encore le Roi de cette Iſle, à qui il avoit fait déja une viſite à ſon premier paſſage, pour le remercier des faveurs qu'il avoit accordées aux Equipages de cinq Vaiſſeaux Hollandois, peris ſur le Banc de *Sangori*, au mois de Mars 1650. Si ce Prince eut ſuivi l'avis des Grands de ſa Cour, tous ces Infortunés auroient été cruellement maſſacrés. Mais Vlaming, en garde contre le caractère perfide des Maures, ne ſe détermina cependant à ſe rendre dans ſa réſidence, que ſous une Eſcorte de cinq cens Soldats, & d'un grand nombre de Matelots. Les vents & les courans contre leſquels l'Amiral eut à lutter dans le Détroit de Bouton, retardèrent beaucoup ſon Voyage. Enfin il parut devant l'Iſle de Machian après trois mois d'une Navigation des plus penibles. Il y apprit que les Revoltés ne ſe croyant pas aſſez en force

force à Ternate, étoient passés sur la Côte de Gilolo, où il résolut de les aller attaquer tout de suite avec la Flotte; mais le bruit de son arrivée avoit déja porté l'imbecille Manilha & la plûpart de ses Adhérens, à se reconcilier avec Mandersjah, par l'entremise du Prince *Calamatta* son autre Frère. Il n'y eut que l'Amiral de Ternate, nommé *Kaitsjili Saydi*, Prince du Sang Royal, qui refusât de se soumettre. Vlaming, le trouvant retranché jusqu'aux dents, jugea à propos de revenir devant Machian, dans le dessein de châtier les Habitans de cette Isle, qui favorisoient les Rebelles. On parvint à les faire descendre de leurs Montagnes, & Vlaming fut forcé de les recevoir en grace, contre son intention, par un événement inopiné, qui le jettoit dans un embarras inexprimable.

Reyniersz. 1650-3. Manilha se reconcilie avec le Roi son Frère. Saydi Amiral de Ternate refuse de se soumettre.

C'étoit la revolte de Madjira, dont on venoit d'apprendre la nouvelle d'Amboine. *Amblau*, *Manipa*, *Lessidi*, & divers autres Lieux de ce Gouvernement avoient été pillés, & cent quatre-vingts Hollandois miserablement assassinés par les Insulaires. Le Commis Barent *Zeeuw*, Chef du Comptoir de Louhou, tout aveugle qu'il fût, découvrit assez à tems les mauvais desseins du Stadhouder Ternatois; mais celui-ci avoit tellement fasciné les yeux du Sr. Cos, Commandant d'Amboine, que d'autres avertissemens qu'on voulut lui donner, furent également méprisés. Madjira avoit pris la fuite; mais on s'étoit saisi de Jean *Pays*, Chef de *Hative*, un de ses Complices. Ils avoient formé le projet de se faire Rois, le premier des Maures & le second des Chrêtiens.

Revolte de Madjira. Jean Pays un des Complices est arrêté.

Vlaming renvoya d'abord le Bâtiment qui lui avoit apporté ces tristes nouvelles, & il le suivit lui-même avec une seule Flutte. Le 24 Avril ayant mouillé devant Cambello, il fit venir à son bord le Commandant Cos, le Capitaine Verheiden, & le Capitaine Lieutenant *Danen*, pour se concerter avec eux sur les moyens d'arrêter promptement les progrés de la revolte. Un de ses premiers actes de vigueur fut de faire décapiter *Lecatoulin*, Orancaye d'*Ouriën*, l'un des Traitres, & il laissa à Cambello un Officier avec quarante-cinq Soldats, pour garder ce Poste; après quoi s'étant rendu à Amboine, il fit renouveller, aux Orancayes de Hitou & d'*Ibamabou*, le serment de fidélité à la Compagnie.

Retour de Vlaming à Amboine. Il fait décapiter un des Traitres.

Le 14 de May *Tamin Amsana*, un des Oncles maternels du Roi de Ternate, arriva ici, avec la commission de Stadhouder de ce Prince. On le reçut très bien, & il fut logé au Château pendant quelque tems; mais on ne jugea pas à propos de l'établir dans son Poste, l'exemple de Madjira & de ses Prédecesseurs n'ayant que trop fait connoitre combien l'autorité de ces Officiers étoit dangereuse tant pour le Roi que pour la Compagnie.

Arrivée d'un nouveau Stadhouder de Ternate. Abolition de cette Charge.

On commença ce mois-ci à fortifier la Côte de Hitou par divers Ouvrages; mais avant qu'ils fussent en état, les Ennemis y firent une descente avec 14 Coracores, pillèrent quatre Habitations, tuèrent dix-neuf personnes, & en emmenèrent trente-neuf prisonniers. Cette irruption causa tant de frayeur aux Peuples de Hitou, qu'abandonnant le Rivage, ils se sauvèrent tous dans les Montagnes. Cependant, malgré ces apparences, on n'ignoroit pas que la plûpart étoient devoués aux Rebelles.

Irruption de l'Ennemi sur la Côte de Hitou.

REYNIERSZ. 1650-31

Ravages des Hollandois.

En attendant Vlaming partit pour Banda, après avoir ravagé l'Isle Manipa, où il fit abbattre tous les Girofliers & Arbres fruitiers, y laissant trois Vaisseaux & trois Compagnies de Soldats, sous les Ordres du vaillant Capitaine Verheiden, qui acheva de ruïner cette Isle, & de vanger la mort de sa Sœur, femme du Commis *Comans*, sur laquelle les Rebelles avoient exercé les plus horribles barbaries. Amblau & d'autres Lieux eurent le même sort que Manipa; mais ces degâts nuisoient moins aux Rebelles qu'ils ne remplissoient un objet des plus importans pour la Compagnie.

Projet de Vlaming par rapport au Girofle.

Le Gouverneur Vlaming avoit compris depuis longtems combien la trop grande abondance de Cloux de Girofle lui étoit devenuë onereuse; mais ses tentatives pour la reduire, en 1650, manquèrent de soulever contre lui les Habitans de ces Isles, de qui la Compagnie s'étoit engagée de prendre toute la recolte à un prix fixe. Il ne pouvoit s'offrir de plus belle occasion que celle-ci pour executer son projet de détruire tous les Girofliers, sur les Terres du Roi de Ternate & ailleurs, hors de l'Isle d'Amboine.

Il conduit le Roi de Ternate à Batavia.

C'est dans ce but qu'ayant invité ce Prince à Amboine, il l'engagea à l'accompagner à Batavia, où l'on s'étudia à lui faire une reception des plus magnifiques.

Traité important qu'on conclut avec lui.

Le Traité qu'on conclut avec lui le 31 Janvier 1652, contenoit ces trois Articles principaux.

I. Que tous les Girofliers dans les Etats du Roi, à Ternate & à Amboine, seroient détruits.

II. Qu'on payeroit, pour cet effet, au Roi, chaque année, la somme de 12000 écus, à son Frère Calamatta 500, & aux autres Grands 1500, tant qu'ils resteroient fidèles au Prince & à la Compagnie.

III. Enfin, qu'il n'y auroit plus de Stadhouder du Roi à Amboine.

C'est ainsi qu'au moyen d'une mince dépense de 14000 écus par an, la Compagnie, sans être surchargée de Cloux de Girofle, restoit absolument maîtresse de cette branche considérable de Commerce. On n'eut pas de peine à gagner ce point sur le Roi, à qui l'on fit comprendre que sans cela jamais on ne parviendroit à rétablir la tranquillité dans ses Etats.

Vlaming le ramene aux Moluques avec une Flotte.

Huit jours après, ce Prince fut renvoyé aux Moluques, en compagnie de Vlaming, qui y conduisoit une nouvelle Flotte de dix Vaisseaux. On ravagea en passant l'Isle de Bouro, dont les Habitans s'étoient aussi revoltés.

Saydi passe à Amboine.

Vlaming y apprit que le fameux Kaitsjili Saydi, ne pouvant plus tenir à Gilolo, avoit joint les Rebelles d'Amboine. Il résolut d'abord de le chercher; mais il le trouva encore cette fois dans un Poste extrêmement avantageux, nommé *Locki*, dont il entreprit néanmoins le Siège.

Comme la présence du Roi à Amboine, loin d'operer le moindre effet sur l'esprit de ses Sujets rebelles, l'exposoit chaque jour à de nouvelles avanies de leur part, Vlaming jugea à propos de le renvoyer à Ternate, où les Revoltés, à la tête desquels se trouvoit alors le Prince Calamatta, avoient recommencé les hostilités.

Les Rebelles sont chassés de leurs Forteresses.

Malgré le départ du Roi, & la maladie dont Vlaming fut atteint, ce Général intrepide avoit continué depuis quelque tems de resserrer de si près Madjira & Saydi, qu'ayant eû avis qu'ils songeoient à prendre la fuite, il forma le hardi dessein de les forcer, coute qui coute, pour leur

coupes

couper la retraite, & terminer par-là cette Guerre. Ce fut le 30 Juin de grand matin qu'il mit ce projet en exécution. Sa foiblesse ne l'empêcha pas de conduire lui-même la principale Troupe, appuyé sur un bâton, mais avec tant de courage & de précipitation, qu'en moins d'une heure il se rendit maître des sept Forteresses de l'Ennemi, situées l'une au dessus de l'autre. Madjira & Saydi, reveillés aux cris de *Hollanda*, n'eurent que le tems de se sauver en chemise. Un rang entier de Soldats fit feu sur le premier, qui tomba à terre. Cependant il se releva & prit la fuite, laissant les Maures dans la persuasion qu'il savoit le secret de se rendre invulnerable. On les chassa encore successivement de divers autres Postes de Houwamohel, d'où ils passèrent sur la Côte de Kelang & de Manipa. Madjira ayant rassemblé son monde en un Lieu inaccessible de cette derniere Isle, se rendit à Maçassar, & Saydi à Gilolo, pour y solliciter des secours.

Fuite de Madjira & Saydi.

Peu après, Vlaming ordonna, le 28 Août, une grande exécution de plus de vingt Orancayes, Assassins des Hollandois. Les uns furent roués, d'autres étranglés, & d'autres jettés dans la Mer, où on les assomma de coups. Un Prêtre Maure sauta d'une Redoute en bas, & se cassa la jambe. Vlaming lui fit repeter le même saut, qui lui couta la vie. Les Peuples d'Ihamahou, consternés par la fuite honteuse de Madjira & de Saydi, livrèrent, au Général Hollandois, trois de leurs principaux Orancayes & un Prêtre, qu'on retint prisonniers à la Citadelle.

Exécution de plusieurs Meurtriers.

Enfin, tous les Habitans de la Côte Orientale de Houwamohel s'étant soûmis, & les choses paroissant assez tranquilles dans ces Quartiers, Vlaming se rendit aux Isles de *Xoula*, dont le Stadhouder Ternatois, nommé *Terbile*, également Rebelle à son Maître, lui fut livré par le Sengadi de *Mangoli*, son propre Beaufrère, avec seize des principaux Ternatois de la suite de Saydi, qui avoit passé par ces Isles. Terbile voulut s'évader; mais on le saisit de nouveau, & son Beaufrère fut établi Stadhouder à sa place.

Vlaming passe aux Isles de Xoula.

Le Stadhouder Terbile lui est livré.

Après qu'il eut envoyé de-là un renfort de deux cens hommes avec deux Yachts à Ternate, Vlaming partit pour Manipa. La Troupe du Lieutenant François *Male* ayant découvert le Poste où Madjira avoit laissé son monde, on résolut de détruire ce nid de Rebelles. Vlaming se mit pour cet effet en marche, le 4 Decembre, avec 150 Soldats & 166 Louhounois; mais il trouva la Montagne herissée de tant de difficultés, qu'il commençoit déja à desesperer de son entreprise; Cependant, irrité par les injures de l'Ennemi, & remarquant qu'on pouvoit gagner le sommet de la Montagne avec moins de peine, par un autre côté, il y envoya les Lieutenans Male & Laurent *Keller*, tous deux braves Officiers, qui se cachèrent cette nuit dans les broussailles. Le lendemain, à la pointe du jour, ils attaquèrent les Ouvrages de l'Ennemi avec tant de furie, qu'ils s'en emparèrent l'épée à la main, après une foible résistance, & forcèrent la plûpart des Rebelles à se précipiter du haut de la Montagne en bas, ou à se sauver à travers des Chausse-trapes, & des tas d'Epines dont ils s'étoient couverts. On les fit poursuivre par douze Troupes, &, obligés, à la fin, de se rendre à discrétion, ils furent reçus en grace, à condition qu'ils abattroient tous leurs Girofliers, & que chaque Orancaye donneroit un de ses fils

Ses Exploits à Manipa.

REYNIERSZ. 1650-3.

fils en ôtage. On amena, à Vlaming, Sengadi *Cowosa* & sept des principaux Orancayes; mais, craignant l'arrivée des secours de Macassar, il ne jugea pas à propos de prendre, pour le coup, d'autre vengeance de ces Rebelles.

Et à Bonoa.

CETTE Expédition heureusement terminée, l'Amiral Hollandois se rendit, avec le Major Verheiden, & deux Yachts, dans la Rivière de l'Isle de Bonoa, dont le Sengadi refusoit encore de se soumettre. On s'empara, le 22 Decembre, de son principal Fort, d'où s'étant sauvé avec ses gens, il fallut les assiéger dans un autre Poste, qu'on ne put les empêcher d'abandonner aussi, au mois de Janvier 1653, en même tems que l'Isle entière.

Nouvelle exécution de Chefs rebelles.

DE retour à Amboine, le 15 de ce mois, Vlaming assembla un Conseil de Guerre pour faire le Procès aux Coupables. Le Stadhouder Terbile, & onze des principaux Ternatois du Parti de Saydi, furent condamnés à perdre la tête, *Besilole*, Roi d'*Iba*, & *Toulapia*, Roi de *Nollot*, à être aussi décapités, après qu'on leur auroit coupé la main droite, & un Prêtre Maure, nommé *Lissaloon*, à être roué vif. Cette exécution eut lieu le 6 de Fevrier. On admira la fierté avec laquelle Terbile parut sur l'échaffaut, & présenta le cou au Boureau, sans marquer la moindre émotion dans sa contenance.

Flotte de Macassar.

EN attendant, sur l'avis qu'on eut du départ d'une Flotte de Macassar, composée d'une centaine de Jonques, avec plus de six cens hommes, sous les ordres de *Dain Bolecan*, & de Madjira, Vlaming s'étoit d'abord rendu aux Isles de Xoula, avec quelques Yachts & Chaloupes, croyant d'y rencontrer l'Ennemi; mais ayant appris à Manipa l'arrivée de cinq Jonques à Bouro, il se hâta d'y passer, & envoya l'ordre au Major Verheiden, à Bonoa, de venir incessamment le joindre.

Vlaming va à sa rencontre.

Prise d'un Fort à Bouro.

ON ne trouva point les Jonques, mais bien un petit Fort où les Macassarois firent une vigoureuse défense. Cependant, le Lieutenant Male s'étant emparé d'une éminence qui dominoit ce Fort, les Ennemis furent contraints d'en sortir, abandonnant une pièce de canon, & quelques mousquets, & autres armes. On leur brûla aussi deux Jonques.

Attentat des Insulaires contre Verheiden.

LES Hollandois eurent, à cette occasion, deux hommes tués & quatorze dangereusement blessés. Là-dessus Vlaming fit offrir le pardon aux Insulaires de Bouro, s'ils vouloient descendre; mais le Guide, au lieu de s'acquitter de ce message, forma, avec *Cadjali*, fils d'un Sengadi, un complot qui faillit à couter la vie au brave Verheiden, que Cadjali, lui tendant de loin la main, en signe d'amitié, engagea à se rendre à terre, où il fut assailli par une troupe de gens armés de dards & de javelots, qui tuèrent un de ses Soldats. Les Rameurs consternés, ayant regagné la Barque, s'éloignèrent au plus vite. Le Major n'eut d'autre parti à prendre que de se jetter dans l'eau pour les suivre à la nage. Il parvint avec bien de la peine à s'accrocher à la prouë du petit Bâtiment, où il rentra heureusement avec quatre ou cinq autres, tandis que le Soldat qui étoit à l'avant les menaçoit continuellement de faire feu sur eux.

Comment il échape au danger.

Change-ment de scene à Ternate.

AU mois de Mars, on apprit de Ternate, que les Princes Calamatta & Manilha s'étoient reconciliés avec le Roi leur Frère, à qui ils avoient livré la Forteresse des Rebelles à Gilolo, & plusieurs de leurs principaux Chefs; mais

Reyniersz. 1650-3.

mais que Saydi & quelques autres s'étoient sauvés à *Sabou*, où ils ne pourroient cependant pas tenir longtems. Le Prince Calamatta feignit de ne s'être joint aux Rebelles que dans la vuë de rétablir les affaires de son Frère; mais il est beaucoup plus apparent, qu'ayant remarqué que Saydi n'approuvoit pas son choix, & qu'il formoit un grand parti contre lui parmi les Rebelles, il saisit l'occasion de se tirer de leurs mains, & de s'en faire encore un mérite. On voulut bien l'en croire en faveur de l'importance du service qu'il venoit de rendre.

Apparition de la Flotte de Macassar.

La Flotte de Macassar, qu'on attendoit depuis si longtems, parut enfin le 6 Mars à la hauteur de Manipa, au moment que Vlaming, qui étoit à l'ancre devant la Pointe Occidentale de cette Isle, se préparoit à aller la chercher ailleurs. Elle étoit forte de quarante Bâtimens sous les ordres de l'Amiral Dain Boulecan, mais Madjira ne s'y trouvoit pas. Le vent contraire, pour les Vaisseaux Hollandois, & la lenteur des Coracores à s'assembler, donnèrent occasion, aux deux premières Jonques de Macassar, d'entrer sans obstacle dans la Rivière de Kelang. Les autres voulant traverser la *Passe de Nassau*, essuyèrent une vive canonade du Vaisseau le *Zas de Gand*. Les Ennemis perdirent deux Jonques; mais le reste de leur Flotte gagna la Rivière *Assaboudi*, où les Macassarois se retranchèrent d'abord si bien, qu'ils se trouvèrent à l'abri de l'Artillerie des Vaisseaux Hollandois. Ainsi l'on en vint à des pourparlers amiables avec eux; mais, peu satisfait de leurs réponses, Vlaming attaqua leurs Ouvrages, s'en rendit maître, & brûla cinq Jonques aux Ennemis. Ensuite ayant fait fortifier deux Postes pour les tenir en respect, il se rendit à Amboine.

Hostilités entre elle & les Vaisseaux Hollandois.

Exécution de Jean Pays, & d'autres Traitres.

Comme il y apprit que le Roi de Ternate avoit fait mourir deux des principaux Chefs des Rebelles, Vlaming en prit occasion de proceder au jugement de Jean Pays, qui avoit été renvoyé de Batavia à Amboine, pour y recevoir sa sentence. Convaincu du crime de haute trahison, il fut condamné à être décapité & écartelé, de même que quelques autres Orancayes à perdre aussi la tête. L'exécution se fit la nuit du 21 May, parcequ'on craignoit quelque soulevement de la part des Insulaires; mais le lendemain leurs principaux Chefs ayant été convoqués au Château, le Gouverneur, après les avoir exhortés à la fidélité envers la Compagnie, leur montra tout à coup les têtes des Coupables, pour donner plus de poids au pardon général qu'il accordoit à ceux qui pouvoient avoir été leurs Complices, & pour s'attacher d'autant mieux les autres par un effet de la terreur dont ils furent saisis à cet aspect tragique. Le malheureux Pays, originaire d'Amboine, étoit doué de grandes qualités, & son talent pour la Chaire avoit été admiré en plusieurs occasions; mais, préferant la pompe mondaine à la simplicité ecclesiastique, le Poste de Chef de Hative, qu'il obtint du Gouverneur Demmer, ne servit qu'à augmenter son ambition naturelle, jusqu'à lui inspirer le projet de se faire Roi des Chrêtiens d'Amboine, à la faveur d'une trahison des plus détestables. Quelques-uns attribuent son crime à un desir de vengeance contre Vlaming, pour en avoir été traité une fois avec le dernier mepris; mais un motif si particulier ne semble pas avoir pu s'étendre à la ruine générale

REYNIERSZ. 1650-3.

des Hollandois dans cette Isle. Il est beaucoup plus naturel de supposer que Jean Pays, quoique Chrêtien en apparence, fut toujours Mahometan dans l'ame, & ce sentiment est appuyé de divers indices.

Conspiration des Chinois dans l'Isle de Formosa.

On doit ici interrompre le récit des événemens d'Amboine & de Ternate, pour rapporter les circonstances d'une autre Conspiration à laquelle les Hollandois furent exposés environ le même tems, dans l'Isle de *Tayowan*, ou *Formosa*, où, depuis leur départ des *Piscadores* en 1624, ils avoient formé un Etablissement assez considérable (*a*).

Les Chinois de Formosa, ayant conçu le dessein horrible de massacrer tous les Hollandois, ordonnèrent, à cet effet, pour le 7 Septembre 1652, un grand Festin, auquel ils s'étoient proposés d'inviter leurs principaux Officiers, & en les ramenant le soir de pénetrer avec eux dans la Forteresse, & de s'en rendre maîtres. L'Auteur de ce Complot étoit un Capitaine Chinois, nommé *Fayet*; mais *Pauw*, autre Capitaine, & son propre Frère, à qui il avoit communiqué son projet, lui ayant fait de vaines remontrances pour l'en détourner, par la considération des difficultés d'une pareille entreprise, il en donna connoissance à tems au Gouverneur Nicolas *Verburg*, qui, surpris de cette découverte, retint provisionnellement Pauw en arrêt, & envoya sur le champ quelques hommes au Quartier des Chinois, qu'ils trouvèrent tous en mouvement; desorte que les premiers se crurent fort heureux de pouvoir regagner au plus vite la Forteresse.

Comment elle est découverte.

En attendant Fayet voyant son dessein trahi, se rendit à la tête d'environ 16000 hommes, à un Village nommé *Sakam*, où il prit poste, pillant & massacrant tout ce qui se présentoit à sa rencontre. Cependant il ne put empêcher un Ecuyer, nommé *Marinus*, & trois Palfreniers, de passer, le sabre à la main, à travers ce Village, & d'entrer heureusement dans la Forteresse, où ils firent rapport au Gouverneur de tout ce dont ils avoient été les témoins oculaires.

Vigoureuse résistance des Hollandois.

Sur ces entrefaites, un Facteur Hollandois, nommé *Danker*, à la tête de 120 hommes de sa Nation, & soutenus de 2000 Formosois Chrêtiens, rassemblés à la hâte, repoussa d'abord l'Ennemi, & l'obligea de prendre la fuite. Fayet fut tué dans cette Escarmouche, où périrent encore 1800 hommes de son parti, & l'on fit prisonnier le Lieutenant de Fayet, nommé *Louegua*, qui fut rôti vif devant un petit feu, & trainé ensuite à la queuë d'un Cheval par toute la Ville; après quoi sa tête fut mise sur un piquet. Deux autres Capitaines Chinois, qui avoient ouvert le ventre d'une Negresse, & arraché l'Enfant dont elle étoit grosse, furent roués & écartelés. Un grand nombre de Femmes & d'Enfans tombèrent aussi entre les mains des Hollandois.

CETTE

(*a*) Le Voyage de *Bontekoe* étant entre les mains de tout le monde, on y a déja renvoyé le Lecteur pour s'instruire de l'origine de ces deux Etablissemens. Tavernier accuse faussement les Hollandois d'avoir massacré les Anglois à Formosa pour s'emparer de cette Isle. On a des preuves incontestables que Martin *Souk*, qui en fut le premier Gouverneur, acheta des Insulaires mêmes l'Emplacement nécessaire pour la Compagnie. La Résolution prise touchant cet Achat, le 19 Fevrier 1625, est signée par ce Gouverneur, & par quatre Membres du Conseil de Formosa.

CETTE Revolte, qui dura quinze jours, couta la vie à 4000 hommes, & 5000 femmes, sans compter les Enfans du côté des Chinois. Ce qu'il y eut d'admirable, c'est que les Hollandois ne perdirent aucun Soldat, & qu'il n'y eut de tués que ceux qui faisoient leur demeure à la Campagne. Sans la délation du Chinois Pauw, c'en étoit fait de l'Etablissement des Hollandois dans cette Isle. Le Gouverneur recompensa aussi généreusement le service qu'il rendit à cette occasion. Le nombre des Chinois, dans l'Isle de Formosa, devoit être considérable, puisque, le 10 de May 1651, la Capitation imposée sur eux se monta à plus de 200000 florins. On verra, par la suite, quel fut le sort fatal de cette Colonie. REYNIERS. 1650-3.

Guerre avec les Portugais à Ceylon.

DANS cet intervalle la Guerre avoit recommencé à Ceylon entre les Hollandois & les Portugais, & l'Empereur de Candy s'étoit déclaré pour les premiers, qui s'emparèrent d'abord de la Forteresse de *Caliture*; mais ils perdirent à leur tour, au mois de Janvier 1653, le Fort d'*Angurattote*, par la faute de Raja Singa, qui ne les avertit pas à tems du dessein de l'Ennemi, sur lequel il venoit de remporter un avantage. Cependant les ménagemens qu'on lui devoit engagèrent le Gouverneur Kittensteyn à le remercier de ce fidèle avis, quoique fort inutile. Ses Troupes eurent encore cette année quelques autres succès, dont les Hollandois ne tirèrent pas plus de fruit. Le Raja, de son côté, auroit voulu qu'on entreprit le Siège de Colombo, principale Forteresse des Portugais, & c'est à quoi l'on trouvoit trop de difficultés, avant l'arrivée des puissans renforts qu'on attendoit incessamment tant de Batavia que de la Hollande.

Etablissement Hollandois au Cap de Bonne Espérance.

CE fut en 1652, que les Hollandois prirent possession du *Cap de Bonne Espérance*, qui est devenu depuis un de leurs plus considérables Etablissemens. Lorsqu'en 1648 la Flotte de retour vint y mouiller, un habile Chirurgien, nommé Jean Antoine *Van Riebeek*, s'étant avancé dans les Terres, beaucoup plus loin que personne ne l'avoit fait encore, eut l'occasion de s'assurer de la bonté & de la fertilité du Pays aux environs de la Baye *de la Table*, dont il fit, tant de vive voix que par écrit, un Rapport si exact & si favorable, que Mrs. les Dix-sept résolurent de l'envoyer, sur la fin de l'année 1651, avec quatre Vaisseaux & quantité de matériaux & de provisions pour y fonder une nouvelle Colonie, & faire de cette Baye un lieu de rafraichissement pour les Navires & les Equipages de la Compagnie.

Van Riebeek en est le Fondateur.

VAN RIEBEEK y aborda le 6 Avril 1652. Ses premiers soins furent donnés à la construction d'un Fort de bois & de terre, à quatre Bastions, qu'il nomma *Keerdekou*, pourvû de Logemens commodes, d'un Magasin pour les Marchandises & d'un Hôpital pour les Malades. A une demi-lieue du Fort il fit bâtir une vaste Ecurie, destinée à recevoir les bestiaux que les Hottentots venoient échanger, & qui étoient ensuite repartis aux Paysans. On y mit une Garde de 150 hommes avec de bons Chevaux, pour empêcher les Hottentots, plus legers à la course que les Hollandois, d'enlever le bétail dans les Prairies, d'ailleurs à couvert par la Rivière *du Sel*, qu'ils n'auroient pu repasser si vite. Enfin, cette Colonie, par l'activité & les sages mesures de son Fondateur, qui en fut aussi le premier Com-

REYNIERSZ. 1650-3.

mandant, s'étendit & s'accrut bien-tôt à un point qu'on ne sauroit assez admirer, quand on rapproche son état présent de son origine (*b*).

Occupation de l'Isle Maurice.

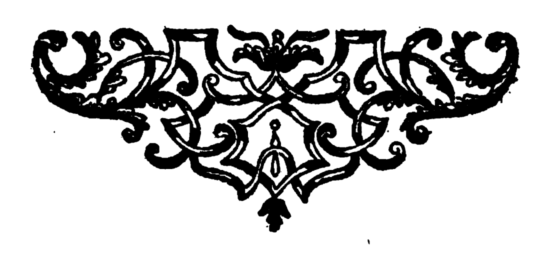
L'ISLE *Maurice*, qui en dépendoit autrefois, & qui avoit eu pour premiers Facteurs Pierre *de Goyer* & Adrien *Van der Stel*, jusqu'en 1644, mais abandonnée ensuite, fut de nouveau occupée en 1650, par ordre des Directeurs de la Compagnie, pour en éloigner les autres Européens qui venoient y charger du bois d'ébene, dont on résolut en même tems qu'il ne seroit coupé que quatre cens piés par année, afin d'en maintenir le prix. Cependant l'Isle fut encore abandonnée environ trois ans après.

Rappel & Mort du Gouverneur Reyniersz.

LE Gouverneur, dont nous terminons ici la Vie, a eu peu de part aux événemens remarquables de son tems. Comme on ne lui trouvoit ni la capacité, ni la vigueur requises pour une Charge si importante, & que d'ailleurs une atteinte d'apoplexie le rendoit encore moins propre à en exercer les fonctions, Mrs. les Directeurs lui écrivirent de revenir avec les premiers Vaisseaux; mais il étoit déja mort avant l'arrivée de cet Ordre, le 18 May 1653, âgé d'environ cinquante ans. On dit que pendant son Généralat, qui ne fut que de deux ans & cinq mois, il épousa une Demoiselle *de Witt*, dont il avoit été Parrain en 1634, lorsqu'il étoit Gouverneur de la Côte de Coromandel, & qu'il laissa apparemment Veuve sans Enfans.

SON zèle religieux avoit produit deux Résolutions louables, l'une en 1651, pour faire abattre les Temples des Chinois & des Maures; l'autre de l'an 1652, pour exhorter les Ministres de l'Evangile à s'employer sérieusement à la Conversion des Chinois.

(*b*) Voyez la *Description du Cap de Bonne Espérance* par *Kolbe*.



XII. JEAN



XII. JEAN MAATZUIKER, GOUVERNEUR GÉNÉRAL, étoit né le 14 Octobre 1606, à Amsterdam, du moins à ce que Valentyn suppose, quoique la plûpart de ses Parens fussent établis à Haerlem. On a déja eû occasion de remarquer qu'il avoit été élevé dans la Religion Catholique Romaine. Quelques-uns prétendent même qu'il auroit été Jesuite, & Valentyn témoigne avoir des raisons particulieres de le croire. Comme il avoit étudié la Jurisprudence à Louvain, les Directeurs de la Compagnie, qui connoissoient sa capacité extraordinaire, l'envoyèrent aux Indes en 1636, à bord du Vaisseau le *Prince Guillaume*, avec le Titre de Pensionaire de la Cour de Justice de Batavia, & la Commission d'assister ce Conseil de son avis & de ses lumières en toutes affaires. Deux ans après il fut nommé Baillif de Batavia, Charge qu'il exerça avec quelques autres Emplois jusqu'en 1641, qu'il parvint au Grade de Conseiller extraordinaire, & en 1644, à celui de Conseiller ordinaire des Indes.

Vie de Jean Maatzuiker XII. Gouverneur Général des Indes.

1653.

On l'a cru Jesuite.

Premiers Emplois qu'il exerce aux Indes.

CE fut cette année qu'on l'envoya en qualité d'Ambassadeur, auprès du Comte d'Aveiras, Vice-Roi Portugais de Goa, avec qui il conclut un Traité de Paix à des conditions fort avantageuses pour la Compagnie.

LA même année Maatzuiker présida au jugement du fameux Procès de ce Juste *Schouten*, Conseiller extraordinaire des Indes, & Président du Conseil de Justice, dont Tavernier, qui le nomme *Scot*, depeint le crime dans ses affreuses circonstances, moins pour en inspirer l'horreur qu'il mérite, qu'à dessein d'en faire rejaillir la honte sur toute une Nation, à laquelle ce Voyageur auroit dû plutôt faire honneur de la séverité de sa justice en cette occasion remarquable.

ON a rapporté, sous la Vie du Général Van der Lyn, les événemens de Ceylon, depuis 1646, jusqu'en 1650, intervalle dans lequel Maatzuiker, revêtu de la qualité de Gouverneur de cette Isle, donna tant de preuves

 écla-

MAATZUIKER. 1653.

éclatantes de sa prudence. De retour à Batavia, ayant remplacé le Sr. Caron comme Directeur Général du Commerce, le second Poste des Indes, il fit encore mieux connoitre ses talens supérieurs aux Directeurs, par un Avis important qu'il leur addressa en datte du 18 Janvier 1651, sur les affaires des Hollandois aux Indes Orientales.

Il parvient au Généralat, qu'il occupe vingt-cinq ans.

Il occupa ce nouveau Poste avec la plus grande distinction jusqu'au 18 May 1653, qu'à la mort du Général Reyniersz, arrivée à trois heures du matin, il fut élû à sa place une heure après, par les Conseillers des Indes, en conformité de l'Instruction de 1617, & approuvé ensuite par l'Assemblée des Dix-sept. S'il souffrit un Passe-droit à l'avenement de son Prédecesseur, à cause de sa premiere Religion, il en fut bien dedommagé, par une Administration de vingt-cinq années entieres, qui vont nous fournir tant d'événemens intéressans, que pour les exposer avec quelque ordre, il nous paroit nécessaire de former des Articles séparés de chacun des Gouvernemens principaux qui y a servi de Théatre. On reviendra ensuite à ceux de ces événemens particuliers, qui n'auront pû y trouver place, & le tout sera terminé par les dernieres circonstances personnelles de la Vie du Général, dont nous écrivons l'Histoire. Ainsi, reprenant ici le fil des affaires aux Moluques, nous le continuërons sans interruption jusqu'à la fin de ce long terme.

Division des événemens de sa Vie.

§. I.

Département des Moluques.

Suite des affaires aux Moluques.

AU mois de Juin 1653, Vlaming remit en Mer pour chercher Madjira, dont il n'avoit point de nouvelles certaines; mais ne le trouvant plus aux Isles de Xoula, il se rendit à Ternate, où pendant son séjour l'on déclara la Guerre au Roi de Tidore, qui favorisoit les Rebelles. Cependant sur l'avis que Madjira étoit retourné aux Isles d'Amboine, avec trois Coracores & neuf Champans, Vlaming revint, le 10 Septembre, au Camp d'Assahoudi, & aprés avoir fait les dispositions nécessaires pour tenir en échec les Macassarois, qu'il ne se crut pas en état de pouvoir encore reduire, il se détermina à prendre la route de Batavia, avec le dessein d'en ramener de puissans renforts.

La Guerre est declarée au Roi de Tidore.

Départ de Vlaming pour Batavia.

Echec des Ennemis qui vouloient se retirer.

Les Ennemis respirant par son départ, voulurent se soustraire à la faim qui les devoroit dans leur Poste, & 400 hommes s'embarquèrent à bord de cinq Jonques; mais les Hollandois ne leur permirent pas de s'éloigner du Rivage, sans fondre sur eux avec tant d'impetuosité, qu'ils s'emparèrent d'abord d'un de leurs Bâtimens. Les Macassarois eurent ensuite leur revanche par la faute de l'Equipage d'une Chaloupe Hollandoise, qui tomba entre leurs mains, & dont ils massacrèrent tout de suite huit hommes, sans compter une douzaine de blessés. Cependant leurs Compatriotes, redoublant d'efforts, reprirent la Chaloupe & firent un carnage général des Ennemis. On apprit d'un des Prisonniers que leur dessein étoit de repasser à Macassar, & qu'ils devoient être suivis encore de trois Champans, mais que Dain Bolecan, avec deux autres Chefs, 300 Macassarois

rois & 250 Malais resteroient à Assahoudi, dont le Major Verheiden jugea à propos de lever le blocus peu après, pour se fortifier sur la Côte de Hitou & ailleurs, contre la Flotte de Macassar, qui étoit attenduë à tous momens.

Expédition contre les Isles des Papous.

Celle des Coracores d'Amboine fit, dans l'intervalle, une Expédition aux Isles des *Papous*, dont le succès auroit pu être des plus heureux, si deux Coracores chargées des Provisions, ne se fussent écartées du reste de la Flotte. Ces Insulaires infestoient la Mer par leurs Pyrateries, sans être proprement attachés aux Rebelles. Ceux-ci perdoient toujours quelques-uns de leurs Partisans. Le 6 Decembre les Orancayes de sept Négreries ayant demandé à se soumettre, le Gouverneur Guillaume *Van der Beek*, Beau-Pere de Vlaming, les reçut en grace.

Retour de Vlaming avec de nouveaux renforts.

La Flotte que le dernier ramena de Batavia, à la fin de ce mois, étoit composée de six Vaisseaux, une Galliote, une Chaloupe & trois Tingangs. Elle avoit à bord 500 hommes ou 10 Compagnies de Soldats. Deux de ses Vaisseaux s'emparèrent, près de Bouton, de 10 Jonques ennemies, chargées de riz; mais le lendemain les Hollandois perdirent un Tingang, sur lequel il se trouvoit trente-deux hommes, qui furent tous massacrés par les Ennemis, à la reserve de cinq hommes, qu'ils emmenèrent Prisonniers à Macassar, d'où ils n'obtinrent leur liberté qu'à la Paix.

Différentes rencontres avec les Jonques de Macassar.

1654.

Les Yachts Hollandois prirent encore, du côté de Bouro, une Jonque ennemie, à bord de laquelle 37 hommes furent faits Prisonniers & mis aux fers. Mais on manqua le reste de la Flotte de Macassar en deux ou trois autres occasions.

Madjira se separe de ses Adhérens.

La disette augmentant de plus en plus dans le Camp ennemi d'Assahoudi, les Kimelahas Madjira & *Hasi* se separèrent, & le dernier passa à Kelang avec cinq Coracores; mais le premier joignit les Macassarois dans la Rivière des *Meurtriers*. Comme on parvint à détruire tous les Arbres qui servoient à leur subsistance, les Ennemis s'en vangèrent, le 27 Mars, en tombant sur le Village de Louhou, auquel ils mirent le feu, tuant tout ce qui se présentoit devant eux; après quoi ils voulurent aussi attaquer la Forteresse, au nombre d'environ mille hommes; mais le Canon des Hollandois dissipa bien-tôt ces furieux, qui, au bout de deux jours, se retirèrent à *Laala* sur la Côte de Ceram, & s'y fortifièrent de nouveau, tandis que Vlaming, de son côté, faisoit construire contre eux un grand nombre de Redoutes, & prenoit par tout les mesures convenables pour soutenir les efforts de tant d'Ennemis qu'il se voyoit sur les bras.

Les Ennemis brûlent Louhou, mais sont repoussés.

Paix avec Tidore & retour de Saydi à Assahoudi.

Au mois de Juin, la Paix fut faite avec le Roi de Tidore, & Saydi revint de Ternate à Assahoudi, accompagné du Houkom *Tomagola*. Il amenoit 21 Coracores neuves, & 5 Jonques; mais mal pourvuës d'hommes & de vivres.

Verheiden s'empare de Caboula.

Le mois suivant Verheiden, qui avoit reçu quelques renforts de Ternate, attaqua, le 29, les Forteresses de l'Ennemi à *Caboula*, & les emporta d'assaut, avec perte de 10 hommes tués & de 60 blessés. On comptoit parmi les morts un Lieutenant & trois Enseignes. Verheiden eut un coup de feu à l'épaule gauche. Les Ennemis laissèrent sur le carreau 130 hom-

MAATZUIKER. 1654.

hommes; mais ces Forteresses n'étant d'aucun avantage essentiel, on les brûla peu de tems après.

Vlaming renonce à l'attaque d'Assahoudi.

Le dernier jour du mois d'Août Vlaming ayant fait assembler toutes les Coracores au nombre de 45, auxquelles se joignirent 8 Vaisseaux, 10 Chaloupes & Tingangs, se rendit, le 6 Septembre, avec toutes ces Forces, devant Assahoudi; mais après avoir bien examiné la situation de ce Poste, où l'Ennemi n'avoit pas moins de neuf Forts, il se désista, pour cette fois, de son entreprise.

Arrivée du Roi de Ternate à Amboine.

Sur ces entrefaites le Roi Mandersjah, que ce Général avoit invité à Amboine, pour l'aider à reduire ses propres Sujets rebelles, arriva de Ternate, avec le Prince Calamatta, son Frère & les Rois de Gilolo & de Bachian à bord d'un Yacht, qui devoit être encore suivi d'une Flutte & de 4 Coracores, montées de 800 Ternatois. Vlaming conseilla à ce Prince d'attendre ici ces renforts, tandis qu'il se rendroit devant Laala avec deux Vaisseaux, & une partie des Coracores.

Défaite des Macassarois à Laala.

La résistance que Vlaming rencontra de la part des Macassarois dans ce Poste, fut si opiniâtre, qu'après cinq jours de Siège, lorsqu'on en vint à un assaut général, ces Peuples, dont la bravoure est connuë, déclarèrent qu'ils ne vouloient point de quartier, prévoyant bien qu'on ne leur en feroit pas, & se jettant dans la Mer jusqu'à la ceinture, on les voyoit courir en forcenés entre les Chaloupes, & contre les Armes à feu des Hollandois, qui les tuoient les uns après les autres, de sorte qu'il n'en rechapa que 60, pour aller porter à leurs amis la nouvelle de la prise de Laala, où l'on trouva 7 Canons, 20 Mousquets & une très petite quantité de balles & de poudre. Le nombre des morts de l'Ennemi se montoit à 700 hommes, outre près de 400 qu'on fit prisonniers, & que Vlaming accorda, pour Esclaves, à ceux qui s'en étoient saisis. Les Amboiniens en avoient aussi caché plusieurs dans leurs Coracores à l'insçu des Hollandois. C'étoit une Victoire fort importante, & d'autant plus agréable pour ces derniers, qu'elle leur avoit couté bien peu de monde.

Départ de la Flotte pour Bouton.

Le Roi de Ternate n'eut pas plutôt appris cette nouvelle qu'il abandonna le blocus d'Assahoudi, dont il étoit déja las, & vint joindre le Général à Laala pour le féliciter sur sa victoire. On résolut de se rendre avec lui à Bouton, dans la vuë de secourir le Roi de cette Isle, nommé *Aali*, qui avoit donné plusieurs preuves de son attachement aux Hollandois.

Vlaming passe à Macassar.

Vlaming ayant mis ordre à tout, passa à Macassar, pour s'informer si l'on y préparoit une nouvelle Flotte; mais il ne put s'en procurer aucun avis certain, parce qu'après la mort du Roi, & celle du fameux Régent Crayn Pantigaloon, l'élection d'un nouveau Roi occupoit alors entiérement ces Peuples.

Et de-là à Batavia.

Ainsi Vlaming continua sa route pour Batavia dans l'espérance d'en ramener des secours. Il y arriva le 6 Novembre de cette année. Dans l'intervalle, on rebâtit à neuf, suivant ses ordres, la plûpart des ouvrages de la Citadelle d'Amboine.

Il revient à Bouton.

Mandersjah en fait déposer le Roi.

A son retour à Bouton le 17 Decembre, il fut fort surpris d'apprendre que Mandersjah eut fait déposer le Roi de cette Isle, à la requisition de ses Sujets, si animés contre lui, qu'il ne fut pas possible ensuite de lui sauver

ver la vie. Comme le mal étoit sans remède, Vlaming étouffa son ressentiment contre Mandersjah, & reconnut le nouveau Roi que ce Prince avoit établi pendant son absence.

On se rend maître de Tibore.

L'ANNÉE suivante 1655 commença par une Expédition contre *Tibore*, Village situé au côté occidental de *Pangesane*. On s'en rendit maître avec tant de promptitude, que les Ennemis surpris se virent contraints de prendre la fuite dans le plus grand desordre. On leur tua bien deux cens hommes. Leur Roi & la plûpart de ses fils étoient du nombre des morts. Cette Action ne couta que trois hommes aux Hollandois & Ternatois, qui firent un grand butin, sur-tout en Esclaves, que le Général abandonna aux Soldats, pour recompenser leur bravoure. La Forteresse que les Ennemis avoient construite en ce lieu pouvoit passer pour imprenable par sa situation naturelle.

Vlaming retourne à Amboine.

APRÈS quelques autres courses dans ces parages, Vlaming ayant eu avis que les Macassarois d'Assahoudi avoient surpris deux Chaloupes Hollandoises, & infestoient de nouveau la Mer par leurs pyrateries, se hâta de retourner à Amboine, où il arriva le 22 Février. Son premier soin fut de renvoyer, dans la Rivière d'Assahoudi, un de ses Vaisseaux, qui y détruisit un grand nombre de Bâtimens ennemis. Le Commandeur Cos eut ordre de se rendre à Kelang, & d'y bâtir un Fort, sur l'avis qu'on eut que Madjira s'étoit établi dans cette Isle.

Ordres qu'il donne à tout.

Nouvelle rebellion du Prince Calamatta.

TANDIS que Vlaming mettoit ainsi bon ordre à toutes choses, il arriva un événement des plus inopinés, qui ne pouvoit qu'embarrasser furieusement ses mesures. C'étoit la nouvelle rebellion du Prince Calamatta, qui s'étoit flatté que le Roi son Frère l'auroit nommé Roi de Bouton, de préference à tout autre; mais, frustré dans son espérance, il en conçut un tel chagrin, que dès ce moment il ne chercha plus que l'occasion favorable d'en tirer vengeance. Elle se présenta bientôt dans le différend qui s'éleva sur l'exercice de l'autorité entre le Prince *Colofino*, Amiral, & le *Gougougou Douwani*, premier Ministre de Ternate, que Calamatta fit inhumainement assassiner dans le Golfe de *Cajeli* de l'Isle de Bouro, ainsi que deux autres des plus fidèles Officiers du Roi son Frère. Ce Prince auroit eû le même sort s'il n'eut été averti à tems du péril qui le menaçoit: Il fut assez heureux de rejoindre le Commandeur Cos, à bord d'un petit Bâteau, & de se refugier ensuite au Château la Victoire, où il arriva le 5 Avril, avec *Bokje Bouton* sa nouvelle Epouse.

Occasion de sa revolte.

Le Roi se sauve à Amboine.

Pour-parlers inutiles avec les Rebelles.

Cos se rendit d'abord dans la Baye de Cajeli, où il fut suivi, peu après, par Vlaming, pour prendre connoissance de l'état des choses, & tâcher d'y apporter promptement remède. On apprit que le Prince Calamatta & ses Adhérens s'étoient fortifiés à une demi journée en remontant la Rivière *Woabbo*, sur laquelle Vlaming fit aussi construire une Forteresse, pour en boucher l'entrée & la sortie, voyant que Colofino, qu'il avoit envoyé aux Rebelles, quoique fort suspect lui-même, tardoit trop à revenir. A la fin cependant il parut, contre toute attente; mais la réponse qu'il apportoit, n'étant rien moins que satisfaisante, Vlaming renvoya l'Espion dont Colofino étoit accompagné, avec une replique séche au Prince Calamatta, qui là-dessus déclara sans détour, „ qu'il ne descendroit point vers

MAATZUIKER. 1655. „ le Général, ni n'entendroit à rien avant qu'on ne lui eut livré Mandersjah, pour lui faire porter la peine qu'il avoit méritée à son égard". Ainsi toute négociation fut rompuë.

Vlaming retourne à Assahoudi.

Le Général Hollandois ayant eu avis qu'il règnoit de grandes dissensions entre les Ennemis à Assahoudi, où la disette étoit d'ailleurs fort grande, partit le 8 de May pour s'y rendre, dans la vuë de profiter de ces circonstances. En arrivant il trouva la Flotte des Coracores d'Amboine, forte de 37 Bâtimens, dont il envoya 30 à *Lissabatta* & à *Hatouwe*, pour faire provision de *Sagou*, moëlle d'arbre qui tient lieu de pain dans ces Quartiers. Ces Coracores s'emparèrent de quelques Bâteaux qui en étoient chargés, ravagèrent *Nuniali*, & revinrent le 27, amenant prisonnier un Orancaye rebelle, que Vlaming fit pendre tout de suite.

Vaine tentative contre ce Poste.

Ce Général entreprit le 29 une descente contre Assahoudi, sans pouvoir engager les Ennemis à se montrer en Campagne; mais étant marché plus loin, ils firent quelques sorties, dans une desquelles Crayn *Bcuta Touba*, Général Macassarois, perdit la vie. Dayn Bolecan, qui lui succeda dans le Commandement, ne passoit pas pour être aussi brave, mais il ne lui cedoit rien du côté de la prudence.

Retour de Mandersjah à Ternate.

Après avoir vû encore échouer cette nouvelle tentative, Vlaming prit le parti de congedier la Flotte des Coracores, & laissant devant Assahoudi quelques uns de ses Vaisseaux, avec ordre d'en continuër le blocus, il jugea à propos de reconduire le Roi Mandersjah à Ternate, pour le rétablir dans ses Etats, terminer les différends, & faire abattre en passant tous les Girofliers dans les Isles de Bachian & de Machian, en exécution du Traité de 1653. Il réussit parfaitement à ce dernier égard, si important pour la Compagnie.

Mesures vigoureuses du Général Hollandois.

A son arrivée à Ternate le 26 Juin, avec un nombre respectable de Vaisseaux & de Troupes, Vlaming réinstalla d'abord le Roi Mandersjah dans la grande Salle du Fort d'Orange, en présence de tous les Grands bien intentionnés du Royaume, & fit publier en même-tems une Amnistie générale pour tous les Rebelles, dont il n'excepta que le Prince Calamatta, le Kimelaha *Tico*, & sept à huit de ses principaux Adhérens, qui s'étoient rendus indignes de cette grace. Huit à neuf autres Mutins furent condamnés à être poignardés, & parmi eux *Sadaba Sougale*, que le Prince Calamatta avoit envoyé de Bouro à Ternate, dans la vuë d'y fomenter la rebellion; mais ce rusé Traitre fut arrêté, par le Gouverneur *Hustaert*, & transporté à Amboine, d'où Vlaming le ramena ici pour en faire un châtiment exemplaire. On confisqua au profit du Roi tous les Biens des Proscrits. La Compagnie épargna encore les sommes qu'elle devoit payer au Prince Calamatta, & aux autres Grands qui persistoient dans la Revolte. Pendant son séjour à Ternate, Vlaming eut la curiosité de faire le tour de l'Isle. Le Gouverneur Castillan de *Gamma-Lamma* vint à sa rencontre, & l'invita fort poliment dans sa Forteresse, que le Général Hollandois trouva en beaucoup meilleur état que celle d'Orange.

Exécution qui se fait par ses ordres.

Il revient à Assahoudi, dont il se rend maitre.

Tout étant pacifié dans l'Isle, Vlaming en partit pour retourner à Amboine, avec trois Vaisseaux & deux Chaloupes. Il arriva le 22 Juillet devant Assahoudi, & se prépara aussi-tôt à l'Assaut, qui fut fixé au 29.

La

La veille il ordonna des prières publiques sur toute la Flotte, pour implorer la benediction du Ciel en faveur de cette entreprise. Le Lieutenant Male fut commandé, avec quatre Compagnies de Matelots, pour former l'attaque; le Capitaine Lieutenant *Van Outhoorn* eut ordre de se poster sur la Rivière avec 400 Soldats & 40 Matelots, & l'Enseigne *Buitendyk*, à la tête de quelques Enfans perdus, devoit tâcher de grimper de nuit sur le Rocher par le côté du Nord, & parvenu au sommet répandre l'allarme parmi les Ennemis, tandis qu'on les attaqueroit de tous côtés. On examina de jour l'endroit où le Rocher étoit le plus accessible, & profitant de l'obscurité, ces Enfans perdus le gravirent avec une peine incroyable, se tenant aux buissons & aux racines des arbres. Arrivés à 4 heures du matin au sommet, où ils se trouvèrent beaucoup plus haut que la Forteresse des Ennemis, le Trompette, qui accompagnoit l'Enseigne Buytendyk, sonna l'Air favori de *Guillaume de Nassau*, & au même tems l'Artillerie de la Flotte ayant donné le signal de l'attaque, les Troupes descendirent sur le Rivage, & marchèrent contre les Ennemis, qui se voyant assaillis de toutes parts, ne songèrent qu'à chercher leur salut dans la fuite. Ainsi l'on se rendit bientôt maître de leurs Forteresses, qui s'étoient accrues à neuf, & l'on y trouva 30 basses & fauconneaux, avec 4 petites pièces de métal, mais peu de butin. Cette Victoire ne couta aux Hollandois que deux hommes tués, outre quelques blessés; & parmi eux le brave Lieutenant François Male, qui en mourut aussi peu de tems après. Les Ennemis ne perdirent personne, s'étant tous sauvés sur le *Roodenberg*, ou la *Montagne rouge*, occupée par les Insulaires de Bonoa, qui y avoient deux Forteresses. Mais, trop petites pour contenir tant de monde, les premiers se retirèrent sur la Montagne de *Calike*; Les derniers, las de la Guerre, demandèrent grace & l'obtinrent, pour animer d'autres à suivre le même exemple.

Les Ennemis se sauvent à Calike.

Il restoit à réduire encore les Ennemis à Calike. On y marcha le 5 Août avec 350 hommes, sous la conduite d'un Prêtre Maure, qui après avoir deserté le parti des Rebelles, s'étoit offert de livrer le Prince Saydi aux Hollandois, à qui il donna son fils pour otage. Ce Traitre fit si bien qu'on se rendit non seulement maître de ce Poste, mais qu'on se saisit encore de Saydi, de sa femme & de son fils. Le Prêtre, marchant à la tête de l'Avant-garde, fut le premier à mettre la main sur ce Prince, qui, beaucoup plus robuste que lui, l'auroit terrassé en un instant, si l'un des Soldats, volant à son sécours, n'eut porté, à Saydi, un grand coup de sabre à la jambe gauche, ce qui l'ayant fait tomber avec son Adversaire, on se jetta sur lui, & tandis qu'il se debattoit encore, *Tabalile*, Capitaine Ternatois, lui coupa le pouce de la main gauche pour avoir sa bague. On le porta au Général Hollandois, qui auroit bien souhaité de le conserver en vie pour lui donner la mort qu'il avoit méritée, & le faire servir d'exemple aux autres Rebelles; mais la perte du sang qui couloit abondamment de ses blessures, l'avoit rendu si foible, que paroissant sans mouvement, Vlaming lui poussa jusqu'à trois fois la hampe de sa pique dans la bouche, en lui disant par raillerie; *Dormez-vous Mr. l'Amiral? Allons! reveillez vous;* mais il n'en reçut point de réponse. A peine Saydi eut-il une

Mort du Prince Saydi.

MAATZUIKER. 1655.

ſeule fois ouvert les yeux, qu'il les referma tout de ſuite, en détournant la tête avec le dernier mépris, pour ne point voir le plus grand de ſes Ennemis. On l'abandonna là-deſſus à la fureur des Soldats, qui pour ſe vanger de toutes les fatigues qu'il leur avoit fait eſſuyer pendant ſi longtems, le meurtrirent de coups, encore vivant, enſuite le hachèrent en pièces, & précipitèrent ſes membres du haut en bas de la Montagne.

Telle fut la fin du fameux Prince Saydi, Grand Amiral de Ternate, & principal Chef des Rebelles. Son fils, âgé de quatorze ans, fut transporté à Batavia, & ſa femme renvoyée dans l'Iſle de Bonoa ſa Patrie.

Fuite des Macaſſarois.

Les Macaſſarois ne perdirent à cette occaſion que vingt hommes, la plûpart ayant encore eû le bonheur de ſe ſauver, & la négligence d'un Enſeigne, à qui Vlaming avoit confié la garde du Pas de *Tanouno*, acheva de favoriſer leur retraite juſqu'à *Hatoupetola*, près de Liſſabatta; mais le 24, ils y furent attaqués par l'Enſeigne *van Mamalo*, & les Montagnards Alfourois, avec tant de ſuccès qu'il ne s'en échappa qu'un très petit nombre. La plûpart furent tués. L'Amiral ou Général Dain Bolecan, le Vice-Amiral, *Malim Bougis*, le Chef d'Eſcadre *Karaleſa*, l'Epouſe legitime de Madjira, & une de ſes Concubines, étoient parmi les morts, & l'on fit Priſonniers deux Frères de Dain Bolecan, avec quelques femmes, ſœurs & enfans des principaux Macaſſarois, que Vlaming envoya au Roi de Ternate, pour en faire ce qu'il jugeroit à propos. On ſaiſit encore, en d'autres rencontres, environ 250 Fugitifs de la même Nation, qu'on employa depuis avec fruit aux travaux des Fortifications d'Amboine.

Leur défaite totale.

Soumiſſion des Kelangois.

Trois jours avant cette défaite, les Kelangois auſſi las de la Guerre que de leur Kimelaha *Dagga*, Frère de Madjira, avoient apporté la tête de ce Chef au Général Hollandois, qui à ce prix voulut bien les recevoir en grace. Ainſi il ne reſtoit plus, des principaux Rebelles, que le Prince Calamatta, le Kimelaha Haſi, & Madjira, dont la puiſſance n'étoit pas fort à craindre. Les deux premiers continuoient leur ſéjour à Cajeli dans l'Iſle de Bouro; mais le dernier, qui ne pouvoit point les ſouffrir, & qui avoit entiérement joué ſon rolle, ſe tenoit à *Wayſamma*, n'attendant que l'occaſion de repaſſer à Macaſſar, ou de ſe retirer ailleurs.

Vlaming ayant les mains plus libres, ſe rendit dans le Golfe de Cajeli, dont il fit fermer la Rivière & tous les Canaux par de gros cables, & des abattis d'arbres, mit une garde de 46 hommes dans le Fort, & y laiſſa quelques Bâtimens, pour couper toute retraite aux Ennemis; Ce Général paſſa enſuite à Bouton, dont il trouva la Forteresse *Djangan Kata* détruite, la Garniſon Hollandoiſe, après ſept aſſauts, s'étant fait ſauter avec plus de deux cens Macaſſarois qui y étoient entrés. La Flotte, qui en avoit formé le Siége, étoit compoſée de 700 Bâtimens montés de 20 mille hommes. Le Roi de Bouton avoit été obligé de ſe rendre tributaire de celui de Macaſſar; malheur dont le premier attribuoit la faute au Commandeur *Roos*, qui, contre ſes avertiſſemens reïterés, avoit abandonné trop tôt le Détroit de Bouton, quoiqu'il ne l'eût fait que par l'ordre exprès de ſon Chef, qui ne prévoyoit pas alors que le danger fut ſi proche; mais comme il n'y avoit plus de remède, ce dernier partit là-deſſus pour Macaſſar, dans l'intention d'en tirer vengeance.

Sort fatal des Hollandois à Bouton.

IL

IL arriva, le 1er d'Octobre, devant la Ville, où il envoya d'abord un de ses Prisonniers, chargé de porter, au Prince *Crongron*, le Plan de la prise d'Assahoudi, & le poignard de Malim Bougis, Vice-Amiral de Macassar, tué à l'attaque de Hatoupetola. Ce présent insultant lui fut renvoyé par le même Messager, sans autre réponse, & les Macassarois n'ayant point voulu accepter son défi de venir avec tous leurs Bâtimens contre son seul Vaisseau, Vlaming, après une vive canonade sur la Ville, se vit obligé de retourner devant Bouton, où il ne mouilla qu'au bout d'un mois. Pendant son absence Roos y étoit revenu, & avoit laissé dans l'Isle des traces de sa fureur en apprenant le sort de ses Compatriotes. Vlaming fut d'autant plus fâché de cette conduite, qu'il manquoit d'eau, & que les Insulaires effrayés ne lui accordoient plus aucune confiance. MAATZUIKER. 1655. Vlaming va défier le Roi de Macaſſar. Il revient à Bouton.

A peine fut-il parti d'ici qu'il apprit avec un redoublement de chagrin, la mort de deux des meilleurs Officiers de la Compagnie, Verheiden & Buitendyk, dont on a vanté plus d'une fois la bravoure. Le premier ayant été nommé Commandant du Fort de *Solor*, avoit entrepris le Siége d'*Amakone*, Place Portugaise dans l'Isle de *Cbimaar* près de *Timor*; mais, lâchement abandonné de ses Soldats, dans une surprise des Ennemis, il fut taillé en piéces. Le second, se trouvant dans son Tingang sur la Côte de Macassar, éloigné des Vaisseaux, se vit tout-à-coup environné par 30 Bâtimens ennemis, dont il coula à fond un des principaux, en mit un autre hors de combat, & soûtint vigoureusement les efforts de ce grand nombre d'Ennemis pendant longtems, jusqu'à ce qu'enfin le feu ayant pris à ses poudres, il sauta en l'air, avec 24 Soldats dont il étoit accompagné, quoique d'autres prétendent, avec autant de vraisemblance, qu'il périt par les armes des Macassarois. Mort de Verheiden & de Buitendyk.

LES Vaisseaux dispersés de la Flotte de Vlaming ne le rejoignoient que pour lui apporter de mauvaises nouvelles. Une des plus fâcheuses fut le départ de la Flutte *Hillegaartsberg*, & de 7 Yachts à Rames, ou Chaloupes, qui, dans une tempête, avoient fait route vers Batavia, peut-être moins par nécessité, que par mécontentement contre Roos, dont on connoissoit l'humeur farouche & incommode. Celui-ci, qui avoit cherché Vlaming jusques devant Macassar, revint auprès de lui au mois de Novembre, dans le Détroit de Bouton, avec 2 Vaisseaux & 2 Chaloupes. Comme il étoit d'ailleurs homme de tête & entreprenant, l'Amiral jugea à propos de l'envoyer à Solor, pour l'opposer aux Portugais, & le Capitaine Lieutenant *Keller* eut ordre en même tems de se rendre aux Isles de Xoula avec 7 Chaloupes, parcequ'on craignoit que Calamatta, obligé d'abandonner Bouro, ne cherchât à s'établir dans ces Isles. Autres disgraces.

ON ne tarda pas d'apprendre que ce Prince s'étoit en effet échappé de Bouro, dès le mois d'Octobre, avec onze Bâtimens neufs & un grand nombre d'Insulaires, à la faveur d'un Canal qu'il avoit fait creuser au dessus du Fort Hollandois, pour passer de la Riviere Woabbo dans une Crique d'eau salée, d'où ayant gagné la Mer, il se rendit d'abord à Manipa, dont il se flattoit d'attirer à son parti les Habitans; mais il en fut si bien reçu, qu'il se vit obligé de se retirer avec perte de quelques hommes tués & blessés. Le Roi de Bachian, qui se trouvoit parmi ces derniers, mourut ensuite de sa blessu- Calamatta se sauve aux Isles de Xoula. Le Roi de Bachian est blessé à mort.

MAATZUIKER. 1655.

blessure. Calamatta étoit passé à Xoula *Besi*, d'où après avoir fait main basse sur tous les sujets fidéles au Roi son Frère, & amis des Hollandois, le mauvais tems l'avoit contraint de relâcher à Bachian, avec l'espérance de porter aussi les Habitans à la revolte; mais, trompé dans son attente, il revint à Xoula Mangoli, s'empara du Village de ce nom, & de celui de Waytima, dont les deux Sengadis furent forcés de se sauver dans les Bois avec leur monde.

Sur ces entrefaites Vlaming parut au commencement de Decembre devant Xoula Mangoli, où il fut suivi le 16 par Keller, qui depuis son départ du Détroit de Bouton avoit causé beaucoup de dommage aux Ennemis. Calamatta s'étant retiré successivement de Mangoli & de *Fockotoe*, Vlaming, dans l'incertitude où étoit ce Prince, laissa le Capitaine Lieutenant Van Outhoorn avec une Flutte devant Xoula *Teljabo*, pour avoir l'oeil sur les demarches des Rebelles, & retourna lui-même à Bouro, pour retirer la Garnison du Fort, qui ignoroit encore la fuite du Prince Calamatta.

1656.

Paix avec le Roi de Macassar.

Il revint à Amboine le 3 Janvier 1656. Un mois après on y reçut la nouvelle de la Paix concluë entre l'ancien Gouverneur Van der Beek & le Roi de Macassar, à des conditions fort avantageuses pour ce Prince. On y avoit stipulé que les Prisonniers de part & d'autre seroient remis en liberté, à l'exception de ceux qui auroient changé volontairement de Religion; que le Roi pouvoit recevoir à Macassar autant de Mutins d'Amboine qui seroient disposés à s'y rendre, & qu'il lui seroit libre d'exiger le payement des sommes qui lui étoient dues de la part de ces derniers. Il y avoit encore d'autres Articles également favorables aux Macassarois, & qui chagrinoient beaucoup Vlaming, dans un tems où il triomphoit des Ennemis à Amboine.

Réunion des Chefs rebelles à Bouro.

Les Chefs des Rebelles, privés des secours de Macassar, paroissoient faciles à reduire. Cependant ils s'étoient réunis à Bouro, où peu s'en fallut que le Prince Calamatta & Madjira ne tombassent entre les mains du Capitaine Lieutenant David *Perdrix*, qui s'empara d'un Bâtiment où étoit le Roi de Gilolo, qu'il fit prisonnier avec 30 hommes. Ce Prince avoit fait trop de mal pour lui accorder quelque grace; mais, dans la crainte que sa mort ignominieuse n'excitât de nouveaux troubles, Vlaming donna ordre, au Capitaine Lieutenant Perdrix, de le jetter secrettement dans la Mer, lui & 25 de ses gens. On n'épargna que les femmes & les enfans.

Le Roi de Gilolo pris, est jetté dans la Mer.

Calamatta repasse aux Xoulas, & delà à Macassar.

L'objet du retour du Prince Calamatta n'étoit que d'enlever des Otages pour s'assurer de la fidélité des Habitans. Il se rendit ensuite à Xoula Besi, d'où il passa peu de tems après à Macassar, emmenant un grand nombre d'Insulaires qu'il vendit pour l'esclavage.

Départ de Vlaming pour Batavia.

Au mois de May Vlaming, relevé par le Sr. Hustaert, Gouverneur des Moluques, partit pour Batavia, après avoir fait, à Amboine, divers arrangemens politiques, dans le but d'affermir de plus en plus l'état de cette Colonie. Il créa un nouveau Conseil national, composé des Orancayes Chrêtiens & Maures de Leytimor & de Hitou, où il fit transporter tous les Habitans de Houwamohel, de Bonoa & de Kelang, assigna, à leurs principaux Chefs, des Logemens près du Château, & dispersa tellement ces Peuples, que les Personnes d'une même famille ne pouvoient plus avoir aucune

cune

cune communication ensemble. Le bonheur, qui avoit accompagné jusqu'ici Vlaming, sembla l'abandonner en quittant Amboine; Il perdit un de ses Yachts par le mauvais tems, & l'expédition qu'il avoit méditée contre les Portugais de Timor, fut sans succès. Cependant il ramena les debris de sa Flotte à Batavia, & servit depuis dans la Guerre de Bantam, où il donna encore de nouvelles preuves de sa bravoure.

MAATZUIKER. 1655.

Paix avec les Ceramois Orientaux.

SON Successeur fit, au mois de Novembre de cette année, une Convention avec les Peuples de la Côte Orientale de Ceram, qui avoient demandé à renouveller le Traité conclu l'année précedente & leur hommage à la Compagnie; mais ces derniers engagemens ne furent pas mieux observés.

1657.

Mauvais état du Prince Calamatta à Macassar.

LE 17 Janvier 1657, on eut avis que les affaires du Prince Calamatta se trouvoient dans le plus mauvais état à Macassar, la Cour même ayant pris parti contre lui en faveur de Madjira, qui avoit juré de vanger la mort de son Frère, étranglé par les ordres de ce Prince.

Moyens pour assurer la tranquillité à Amboine.

POUR assurer d'autant mieux la tranquillité d'Amboine, le Gouverneur Général ordonna d'envoyer à Batavia tous les Orancayes des Peuplades qui avoient été reçuës en grace, & lesquels, avec leurs femmes & leurs enfans, étoient au nombre de 282 personnes. Maatzuiker imagina encore un autre moyen dans le même but de tenir en respect les Habitans; Ce fut de ne leur payer que 25 pour Cent du montant de la recolte du Girofle, qui avoit été fort abondante cette année, & de continuër par la suite à leur retenir toûjours une partie des Sommes qu'ils auroient à prétendre de la Compagnie.

Guerre contre les Peuples de Ceram.

LE Conseil de Batavia, sachant que les Habitans de la Côte Orientale de Ceram, malgré leurs engagemens, ne cessoient de favoriser les Ennemis, & de leur accorder azyle, donna ordre, au Gouverneur Hustaert, de faire construire une Redoute dans leur Pays. Un Commis, nommé *Danen*, y fut envoyé avec quatre Coracores, & les matériaux nécessaires à cet effet; mais ayant trouvé 1500 hommes assemblés pour s'opposer à son entreprise, il se vit contraint de s'en retourner, & le mauvais tems lui fit perdre ses quatre Coracores. Cependant il eut le bonheur de se sauver avec la plus grande partie de son monde. Quelque tems après, Herman Van Outhoorn parvint néanmoins à bâtir, sur le Roc de *Gouli Gouli*, un petit Fort de bois, qui fut ensuite revêtu de murailles.

1658.

LES Habitans, qui avoient pris la fuite & s'étoient retirés dans l'Isle de Goram, commirent divers meurtres contre les Hollandois, à qui ils enlevèrent huit Coracores, que les Insulaires, qui les montoient, avoient lâchement abandonnées. Le Gouverneur fit faire le procès aux Chefs, qui furent condamnés à être promenés par la Ville en habits de femmes, & à payer une amende de cent écus; Une Chaloupe Hollandoise, surprise par les Goramois, & ne voyant aucun jour à se sauver, se fit sauter en l'air avec 12 de ces Insulaires. Les Macassarois avoient approvisionné de riz leur Isle, dont le Rivage étoit défendu par trois petits Forts.

Les Kimelahas Hasi & Tico sont reduits.

LES affaires des Hollandois avoient pris une meilleure tournure à Bouro. Les Kimelahas Hasi & Tico, reduits à l'extrêmité, ayant demandé à faire leur Paix, le Gouverneur accorda le pardon au premier, qui parut au mois d'Octobre au Château la Victoire, avec plusieurs Orancayes, qu'on reçut égale-

MAATZUIKER. 1659.

également en grace à certaines conditions. Tico, craignant encore trop la colere de son Roi, se tenoit caché dans les Bois; mais on le saisit quelque tems après. Il fut envoyé ensuite à Batavia, & remis en liberté depuis.

Grand renfort de Batavia.

On reçut de cette Ville un renfort considerable de 4 Vaisseaux, 2 Chaloupes, & 400 Soldats, dont on envoya une partie à Banda & l'autre à Ternate. La Flotte des Coracores ayant été assemblée, le Gouverneur d'Amboine se rendit, au mois d'Octobre 1659, devant Goram, où après quelques escarmouches meurtrieres on s'empara d'un des Forts de cette Isle, & l'on fit un grand nombre de Prisonniers. Au mois de Fevrier, les Habitans de Goram, de *Ceram-Laout* & de *Keffing*, las de la Guerre, firent leur Paix, ce qui acheva de rendre la tranquillité générale à Amboine.

Paix avec les Ceramois.

1663. Départ des Espagnols des Moluques.

Les Espagnols, dont l'Etablissement aux Moluques étoit devenu plus onereux que profitable, prirent, en 1663, le parti d'évacuër tous les Forts qu'ils y tenoient encore, & de se retirer à Manille.

Le Roi de Ternate, tranquille Possesseur de ses Etats, par la faveur des Hollandois, les servit depuis fort fidélement dans les deux Guerres qu'ils eurent à soutenir contre les Macassarois jusqu'en 1669, & dont il retira aussi de grands avantages. Le Prince Calamatta son frère, qui avoit fixé son séjour à Macassar, s'étoit reconcilié avec lui, & il reparut à Batavia parmi le nombre des Princes, qui y furent conduits en triomphe après la Conquête de l'Isle de Celebes. (*Voyez le Tom. XV.*)

1669. Guerres & Conquête de Macassar.

1674. Violens tremblemens de Terre à Amboine.

La Guerre ayant cessé de toutes parts dans ces Quartiers Orientaux, un autre fléau ravagea les Isles d'Amboine pendant les années 1671, 1673 & 1674, qui furent accompagnées de diverses secousses de tremblemens de Terre les plus furieuses qu'on y eut encore ressenties. Le dommage qu'elles causérent étoit immense. La plûpart des Maisons furent renversées & 2322 personnes ensevelies sous leurs ruines, ou périrent d'une autre maniere.

1675. Mort du Roi de Ternate.

En 1675, mourut le Roi Mandarsjah, auquel succeda son Fils aîné *Kaitsjili Sibori*, communément appellé le Roi *Amsterdam*, qui renouvella tous les Traités conclus entre la Compagnie & ses Ancêtres; mais les écarts de ce jeune Prince rendirent son régne des plus malheureux.

§. II.

Département de l'Isle de Java.

Affaires de Java & de Bantam. 1652-68.

Le nouvel Empereur de Java, occupé à épandre le sang de sa Famille & de ses Sujets, entrétenoit encore la Paix avec les Hollandois, quand le Roi de Bantam, qui avoit fait la sienne presque dans le même tems, l'enfreignit de nouveau en 1652, & amena, devant Batavia, une Armée de 60 mille hommes pour en former le Siége. Cette Expédition n'aboutit cependant qu'à brûler ou détruire les Moulins à sucre, les Maisons & les fruits de la Campagne aux environs; mais la désertion d'un grand nombre d'Esclaves mécontens, qui passoient journellement du côté des Bantamois, fut l'effet le plus préjudiciable de cette petite Guerre. Quelque tems après, c'est-à-dire en 1656, l'Empereur jugea aussi à propos de se brouiller avec les Hollandois, & de leur interdire l'entrée de ses Ports; mais on lui envoya le Sr. Jean *Van Zyll*, qui, dans cinq Ambassades consécutives qu'il remplit à la Cour, parvint à applanir toutes les difficultés.

En

En 1659, Arnold de Vlaming conclut enfin aussi la Paix avec le Roi de Bantam. La même année celle de l'Empereur, à cause de son Alliance avec les Macassarois, fut encore rompuë jusqu'en 1664, & rétablie alors. En 1668, on vit arriver, à Batavia, deux Ambassadeurs de sa part, chargés d'une Lettre pleine de témoignages d'Amitié, & comme il demandoit quelqu'un qui possedât bien la Langue Malaye, pour pouvoir traiter avec lui d'affaires importantes, le Commis *Verspreet*, homme fort capable, eut ordre de se rendre à sa Cour, où il fut reçu avec beaucoup de distinction, & admis à l'Audience du Prince, qui ne l'entretint que de choses indifférentes; mais les Grands lui insinuérent que S. M. verroit avec plaisir qu'on lui fit une pareille Ambassade chaque année; & qu'elle reclamoit, au reste, les Droits d'entrée & de sortie, que les Javanois payoient à Batavia pour leurs Marchandises, & qui montoient bien annuellement à 10 mille réales. Après cette ridicule prétension, Verspreet partit, sans plus revoir l'Empereur, qui mourut dans le cours de l'année 1670.

MAATZUYKER. 1652-68.

1670. Mort de l'Empereur.

Pangoran *Aria Mataram* son fils, qui lui succeda, eut, comme lui, de violens demêlés avec son Frère, & divers Grands de l'Empire, dont il avoit enlevé les femmes; mais ces Revoltés furent entiérement défaits dans une Bataille. Le nouvel Empereur conserva la Paix avec les Hollandois, qui lui rendirent à leur tour les services les plus importans.

Guerres que son Successeur eut à soutenir contre les Macassarois.

La premiere occasion s'en présenta en 1675. Un Prince de Macassar, nommé Crain *Montemarano*, qui s'étoit sauvé de son Pays, fort mécontent, ayant abordé à *Demon*, à l'Orient de *Sourabaja*, avec une Troupe nombreuse de sa Nation, répandoit la terreur sur cette Côte de l'Isle de Java, où il exerçoit toutes sortes de brigandages par Mer & par Terre. Comme sa Troupe s'accroissoit journellement par une infinité de Vagabonds & de Mécontens Javanois, l'Empereur, ne se croyant pas assez en force pour chasser ce Pyrate, envoya, le 29 Mars de cette année, son Fils en Ambassade à Batavia, avec un présent de 240 vaches & de quelques bufles. Son objet étoit de requerrir l'assistance du Gouvernement Hollandois, dans un cas qui intéressoit la sureté commune. Ainsi l'on ne balança point à la lui promettre, & l'on détacha d'abord, de ce côté-là, un gros Corps de Troupes, sous les Ordres du Capitaine *Holstein*; mais cet Officier n'apportant pas toute la diligence convenable à l'exécution de sa Commission, on y envoya le Major *Poleman*, bien malgré lui, dans un tems où il sollicitoit vivement la permission de revenir en Hollande.

1675.

Les Hollandois lui accordent des secours.

A son arrivée, sur la fin de l'année suivante, il fit débarquer ses Troupes & celles du Sousouhounan, à la faveur d'une ruse de Guerre qui lui réussit au mieux. Il n'avoit d'abord demandé que la permission de pouvoir faire de l'eau, ce que l'Ennemi lui accorda, moyennant quelques présens, & la promesse de repartir tout de suite. On mit l'Artillerie & les Munitions à terre dans des tonneaux, dont on se servit en guise de batterie & d'épaulement, pour faire feu sur les Macassarois, & l'on s'empara, les deux ou trois premiers jours, de quelques Paggers ou Fortins des Ennemis; mais cette expédition n'ayant pas laissé que de couter beaucoup de monde, le Major Poleman écrivit à Batavia pour avoir des renforts. En attendant il brûla les Barques des Macassarois, détruisit leurs Habitations, & pressa tellement les

1676. Succès d'une belle ruse de Guerre.

MAATZUIKER. 1676.

les Ennemis, qu'ils se virent reduits à prendre la fuite dans les Bois, où Crain Montemarano, avec quelques centaines de Macassarois, perdirent la vie.

Au lieu de soutenir le brave Major Poleman, ses Ennemis, à Batavia, trouvèrent le moyen de faire envoyer ensuite un autre Chef à sa place; ce qui n'empêcha pas qu'il ne se tirât d'affaire & ne revint triomphant à Batavia, en dépit de ses Envieux. Mais avant que de continuër ce recit, nous devons rapporter ici les circonstances d'un autre événement, qui va fournir le motif d'une nouvelle Guerre dans l'Isle de Java.

Nouvelle Guerre de Java.

CERTAIN Prince Javanois, nommé *Tarouna-Djaja*, issu des Princes de Madura, suscita une rebellion dans l'Empire; On le croyoit bâtard de l'Empereur régnant, & il est certain au moins que sa Mére sortoit du Sérail de ce Prince, lorsqu'il la maria à celui de Madura. Ce jeune homme avoit épousé la fille de *Cadjoran*, Prêtre Maure, qui sçut le persuader si fortement de son illustre origine, que dès ce moment l'ambitieux Tarouna Djaja ne s'occupa plus que de projets de vanger l'affront fait à sa Mére, de poursuivre son droit à la Couronne, & de forcer l'Empereur, les armes à la main, de le reconnoître pour son héritier legitime.

CADJORAN, son Beau Pére, qui passoit pour un Saint dans l'esprit des Peuples, s'étoit fait un gros parti de Madurois & de Javanois, qui fut encore augmenté des debris des Macassarois de Crain Montemarano, dont le Fils, Crain *Glisson*, s'étoit retiré à Madura avec eux. Ce dernier s'engagea de ne point mettre bas les armes qu'il n'eût établi Tarouna Djaja sur le Trône du Sousouhounan, & en échange il devoit être reconnu Roi des Pays de Sourabaja & de Passarouwan. Ses premières armes furent accompagnées de succès si rapides, qu'en peu de tems il se rendit maître de tous les Ports de Mer du Sousouhounan, jusqu'à Cheribon; ce qui obligea l'Empereur à reclamer, du Gouvernement de Batavia, les secours stipulés par les anciens Traités.

On y employe des Troupes de Macassar.

TANDIS que ces choses se passoient dans l'Isle de Java, il s'étoit élevé de grands différends à Macassar, entre le Roi de Palaka & celui de Goa, qu'on ne crut pouvoir mieux appaiser qu'en faisant venir ces Princes à Batavia, où ils parurent tous deux. Le premier, qui craignoit qu'on ne l'y retint prisonnier, avoit amené environ 4000 hommes d'élite, qui furent repartis en différens Quartiers de la Ville, où ils commettoient, pendant la nuit, toutes sortes d'excès. D'ailleurs leur entretien coutoit beaucoup à la Compagnie. On ne trouva pas d'expédient plus propre, pour se defaire de ces Hôtes incommodes, qu'en engageant leur Chef à les mener au secours de l'Empereur de Java, & l'on s'estima fort heureux qu'il acceptât la partie contre toute attente.

Speelman est nommé Généralissime de l'Armée.

LE Gouvernement de Batavia, allarmé lui-même par les progrès journaliers de Tarouna Djaja dans les Etats du Sousouhounan, jugea à propos d'envoyer Corneille Speelman, ce grand Vainqueur de Macassar, en qualité de Général & d'Amiral, au secours de l'Empereur de Java, contre ces Rebelles. Il partit le 29 Decembre 1676, avec des forces respectables, & en peu de tems il parvint à faire rentrer les Peuples de la Côte sous l'obéïssance de leur Souverain legitime.

L'EMPEREUR, pour en marquer sa satisfaction à la Compagnie Hollan-

doise,

doise, lui accorda divers nouveaux Privileges, comme l'exemption de tous Droits d'entrée & de sortie à travers son Pays; & la permission d'établir des Comptoirs de Commerce dans tous ses Ports & en tels Lieux de l'intérieur de l'Empire qu'on le jugeroit convenable, ainsi que d'avoir des Chantiers à *Rembang* ou ailleurs, à la seule charge de payer, une fois pour toutes, une réale d'Espagne aux Officiers du Prince.

MAATSUIKER. 1677.

Grands Privilegès que l'Empereur accorde aux Hollandois.

LES Marchands de la Compagnie, qui acheteroient du Sousouhounan, ou qui lui vendroient quelques denrées, payeroient deux pour cent au dessus du prix de la Marchandise.

LE Sousouhounan promettoit de livrer annuellement, à Batavia, 4 mille lasts de riz, au prix du Marché, ou à celui des lieux où les Hollandois viendroient le charger à bord de leurs Vaisseaux.

LES Habitans de Batavia, & tous autres Sujets des Hollandois établis en divers lieux de Java, en produisant le passeport de la Compagnie, seroient toujours préferés aux étrangers dans l'achat des denrées au prix commun, moyennant qu'ils payassent trois pour cent de Droits d'entrée & de sortie, & une réale d'Espagne de chaque last de riz.

L'EMPEREUR promettoit aussi de ne souffrir dans ses Etats aucuns Macassarois, ni Malais ou Maures, qui auroient la moindre liaison avec eux, à l'exception de ceux qui seroient pourvûs de passeports Hollandois; mais lesquels n'auroient cependant point la liberté d'y fixer leur domicile.

LES Hollandois pouvoient attaquer leurs Ennemis dans tous ses Ports, & les Sujets de l'Empereur devoient leur prêter par tout main forte, & les assister également à recouvrer les effets naufragiés sur les Côtes de l'Isle.

LE Sousouhounan acceptoit de payer, pour les fraix de Guerre déja faits, depuis un an, & encore à faire, la somme de 250 mille réales en argent comptant, la moitié encore cette année, & l'autre moitié les années 1678 & 1679; promettant en outre de livrer, à Batavia, chacune de ces trois années, la quantité de trois mille lasts de riz, pour peu que la tranquillité fut favorable à la recolte.

CE Prince étoit aussi convenu de s'en tenir à l'Accommodement raisonnable que les Hollandois pourroient faire avec les Ennemis; mais au cas que la Guerre dut durer plus longtems que jusqu'à la fin de Juillet de cette année, il payeroit encore 20 mille réales par mois, au dessus des sommes stipulées.

LES Hollandois, de leur côté, s'engageoient de faire occuper par leurs Troupes la Montagne de Japara, pour la sureté du Sousouhounan; mais à ses fraix & depends.

CE nouveau Traité fût signé le 28 Fevrier, à Japara, entre le Général Speelman, & le Plenipotentiaire du Sousouhounan, qui le ratifia ensuite, de même que ses quatre Fils.

SPEELMAN marcha immédiatement après contre Sourabaja, où Tarouna Djaja s'étoit fortifié, & restoit encore maître de tout le Pays aux environs de cette Place, ainsi que des Villes de *Gressic*, de *Cidajou*, de *Cadiri*, de *Wirasaba*, de *Kakapar* & de *Passarouwan*, dans une étendue de plus de soixan-

Prise de Sourabaja.

MAATZUIKER. 1677.

soixante lieues jusqu'à la Mer du Sud. Sourabaja fut emporté, & Tarouna Djaja contraint de prendre la fuite à Cadiri, abandonnant 104 piéces de Canon, partie de métal & le reste de fer; mais lui & son Beau-Pére ayant sçu adroitement persuader aux Javanois que les Hollandois ne cherchoient qu'à s'emparer de leur Pays, la crainte détermina la plupart de ces Peuples à suivre le parti de Tarouna Djaja plutôt que celui de leur Empereur, qu'ils accusoient de les avoir livrés à ces généreux Alliés.

Fuite du Sousouhounan.

L'EFFET de cette prévention fut si prompt & en même tems si général, que Tarouna Djaja ne trouvant plus d'obstacles à pénétrer dans l'intérieur du Pays, s'avança jusqu'à *Mataram*, d'où le vieux Sousouhounan se retira lâchement avec ses Fils, sans ôser faire la moindre résistance. Tarouna Djaja entra là-dessus dans la Ville, mais il n'y fit pas un long séjour, & se hâta de retourner à Cadiri avec un butin immense. Il fit revêtir d'un mur de pierre cette derniere Ville, bien résolu de s'y deffendre mieux qu'à Sourabaja, si les Hollandois se proposoient de le venir attaquer encore dans cette Place.

Il meurt en chemin.

LE timide Sousouhounan tomba malade en chemin, & mourut à *Tagalwangi*, à une journée de *Tagal*, non sans soupçon d'avoir reçu du poison au lieu de médicamens. Ses quatre Fils ainés l'avoient déja abandonné, & il n'étoit resté auprès de lui que deux jeunes Princes, l'un âgé de dix-sept ans & l'autre de douze. Le Sousouhounan fut enseveli à Tagalwangi, d'où il a retenu le nom depuis. La nouvelle de sa mort augmenta encore la confusion dans le Pays, & occasionna d'abord que plusieurs des Habitans, qui avoient été soûmis, rejoignirent les Rebelles.

Speelman établit son fils ainé à sa place.

CEPENDANT le Général Speelman y mit bientôt ordre, & marcha avec toute son Armée à Japara, où parut en même tems le Fils ainé de l'Empereur, nommé Pangoran *Depati Anom*, qui prit le titre de Sousouhounan, & pria le Général Hollandois de vouloir être son Protecteur, sous promesse de ne rien faire que de son consentement, & de renouveller les Traités avec la Compagnie. Ses instances étoient d'autant plus vives, que ses Frères exigeoient chacun une portion de l'Empire, en vertu du Partage qu'ils prétendoient que le Sousouhounan leur Père en avoit fait entr'eux; ce que l'Ainé nioit, & les informations que prit Speelman l'ayant convaincu du droit incontestable de ce Prince, il le proclama Empereur de Java, sur la fin de cette année.

Nouveaux Avantages que ce Prince accorde à la Compagnie.

APRÈS son avénement, le nouvel Empereur, qui se faisoit appeller Sousouhounan *Amangkourat*, n'eut rien de plus pressé que de reconnoitre le grand service que la Compagnie venoit de lui rendre. Il confirma le précedent Traité conclu avec son Pére, reconnut la Dette de 310 mille réales, & des 3 mille lasts de riz, ceda non seulement son Droit sur le Royaume de Jacatra, mais l'étendit même jusqu'à la Rivière de *Pamanoukan*; accorda le Commerce exclusif de l'Opium, des Toiles & du Sucre dans ses Etats, & donna à la Compagnie la Province de Samarang avec toutes les Terres & Habitations de sa dépendance, à condition que les revenus en seroient employés annuellement à l'acquit de sa dette, & qu'ensuite on lui en tiendroit compte.

SPEEL-

Speelman ayant ainsi établi ce Prince sur le Trône, fut appellé à Batavia au mois de Janvier 1678, à l'occasion de la mort du Gouverneur Général, pour occuper le Poste de Directeur Général du Commerce.

Maatzuiker. 1678.

Rappel de Speelman.

§. IV.

Département de l'Isle de Ceylan.

Affaires de Ceylan.

Malgré l'alliance des Hollandois avec l'Empereur de Candy, les Portugais avoient reçu, à Colombo, de puissans renforts, qui arrêtèrent longtems les premiers dans leurs projets de Conquête, quoi qu'ils eussent remporté, par Mer, deux avantages considérables sur les derniers. L'Empereur, las d'attendre les secours promis de Batavia, pour entreprendre le Siége de Colombo, étoit retourné à Candy, avec son Armée, après un assez violent échec qu'elle eut à souffrir au mois de Janvier 1655. Ainsi il ne se passa rien de fort important jusqu'à l'arrivée du Sieur Gerard *Hulst*, Directeur Général du Commerce & Premier Conseiller des Indes. Il étoit arrivé de Hollande, l'année précedente, pour remplir ce Poste, & éclairer de près, à ce qu'on croyoit, la conduite du nouveau Gouverneur Général, lequel en prit du moins une telle défiance, que pour se defaire de ce témoin importun, il imagina un moyen qui ne pouvoit manquer de le faire donner dans le piége. Les affaires de Ceylan y servirent de prétexte. Maatzuiker représenta dans le Conseil, avec beaucoup d'énergie, la nécessité qu'il y avoit d'envoyer un habile Général pour exécuter le projet formé de s'emparer de Colombo, & il ajouta que l'objet étoit d'une si grande importance, qu'il ne prétendoit point s'y soustraire lui-même, mais qu'il étoit prêt à se charger du Commandement de cette Expédition, à moins que les Membres du Conseil ne trouvassent bon d'élire quelqu'un d'entr'eux plus capable de remplir les vuës de la Compagnie. Ensuite allant aux opinions, Hulft, qui devoit parler le premier, quoique frappé d'une proposition à laquelle il ne se seroit jamais attendu, loua fort cette offre généreuse de la part du Gouverneur Général; mais il fut d'avis que sa présence étoit trop nécessaire, à Batavia, pour qu'il put consentir à l'en voir partir, & qu'il étoit bien plus de son devoir d'offrir lui-même ses services à cet effet. Il se flattoit que d'autres des Membres de l'Assemblée imiteroient son exemple. Cependant personne ne témoigna la moindre envie de se charger de cette Commission, & il y a apparence qu'ils étoient la plûpart, si non tous, de concert avec Maatzuiker, qui tenant Hulft dans ses filets, exalta jusqu'aux nuës son zèle, sa vigueur, sa prudence & sa grande expérience, qui le rendoient beaucoup plus propre que lui pour une Entreprise de cette nature. Les autres Membres y applaudirent tous d'une voix, & félicitèrent le nouveau Général sur un choix qui lui faisoit plus d'honneur qu'il ne lui étoit agréable.

1655.

Maatzuiker y envoye le Directeur Hulft pour s'en defaire.

Prédictions sur son sort.

On ne sauroit s'empêcher de rapporter, à cette occasion, d'après Valentyn, deux circonstances assez remarquables. La première prouve que le secret du Général Maatzuiker ne fut pas bien gardé, & qu'il l'avoit effectivement confié aux autres Membres du Conseil des Indes, puis que le facetieux

MAATZUIKER. 1655. tieux Abraham *Pittawyn*, Procureur du Conseil de Justice, & Ami intime de Hulft, l'en avoit averti, en se mettant en deuil pour lui, qu'il regardoit comme mort, parceque, suivant l'explication qu'il lui en donna, on l'enverroit dans peu à Ceylan, d'où il ne reviendroit jamais. Hulft, qui ne croyoit rien avoir à craindre de pareil, se moqua de lui, & traita sa prédiction de ridicule. En revoyant Pittawyn, qui, le jour de sa nomination, changea son petit deuil en grand, il lui avoua qu'il avoit deviné juste contre son attente; mais que cela ne vouloit pas dire que ses jours fussént en danger; à quoi Pittawyn repartit, que celui qui avoit sçu si adroitement l'envoyer à Ceylan, sauroit bien aussi l'empêcher d'en revenir, & même le faire périr plutôt qu'il ne pensoit. L'autre circonstance encore plus digne d'attention, est la prédiction de *Vondel*, ce célébre Poëte Hollandois, lequel, dans un rêve, l'avertit „ de se defier des *Colombes*, qui, toutes simples qu'el„ les soyent, le menaçoient d'un sort funeste (*a*)".

Il est tué devant Colombo. 1656. En effet, l'infortuné Hulft le trouva devant Colombo, dont le nom fait une allusion singuliere avec celui de ces oiseaux domestiques. Il fut tué d'un coup de balle le 10 Avril 1656, tandis qu'il étoit occupé à reconnoître les Ouvrages, & à faire éteindre le feu d'une Galerie, où les Portugais avoient jetté des artifices. Il assiégeoit la Ville depuis le 9 Novembre de l'année précedente, après s'être emparé, le 15 Octobre auparavant, de la Forteresse de Caliture.

Prise de cette Ville. VAN DER MEYDEN, Successeur de Kittenstein, dans le Gouvernement de Ceylan, ayant pris le Commandement des Troupes, continua les opérations du Siége de Colombo, & se rendit maître, le 12 May, de cette Ville, dont les Hollandois ont fait depuis leur principal Comptoir, & que les Portugais avoient possedée pendant 150 ans.

Autres Conquêtes. 1658. EN 1658, la Ville de *Tutucorin* sur la Côte de Madure se rendit, le 18 Fevrier, au Major *Van der Laan*, l'Isle & le Fort *Manaar* le 22 du même mois, à l'Amiral Ryklof Van Goens, qui s'empara encore, le 27 Avril, du Fort *Caïs*, & le 22 Juin, du Château de *Jaffanapatnam*, & au mois d'Août, la Ville de *Nagapatnam*, sur la Côte de Coromandel, tomba au pouvoir du même Major Van der Laan, qui s'en mit en possession, par Capitulation, sans tirer un seul coup de fusil. Ainsi les Portugais furent entiérement chassés de l'Isle de Ceylan, & des deux principales Places qu'ils occupoient sur la Côte opposée de la Presqu'Isle de l'Inde. On passe rapidement sur toutes ces Conquêtes, dont Baldeus rapporte les circonstances.

Mauvaise humeur de Raja Singa à cette occasion. TANT de succès mirent Raja Singa de si mauvaise humeur, qu'il fallut employer la force pour le chasser des environs de Colombo & de *Regamwatte*, où il exerçoit des hostilités ouvertes contre les Hollandois; Ce Prince, qui leur redevoit d'ailleurs des sommes immenses pour les fraix de la Guerre, avoit d'abord prétendu qu'ils remissent Negombo & Colombo à ses Officiers. On lui offrit la premiere avec promesse de démolir les principales Fortifications de la seconde; mais ne se contentant pas d'une partie, il perdit le tout par son opiniâtreté déraisonnable, & la Compagnie resta depuis

(*a*) Il faut lire le Poëme Hollandois dans les Oeuvres de Vondel, *Tome II. pag.* 132.

depuis en possession de ces Places, qui lui appartenoient par double droit de Conquête & d'Hypoteque. MAATZUIKER. 1660.

Le victorieux Van Goens succeda, en 1660, à Van der Meyden, à qui il n'avoit pas rendu de bons offices auprès du Gouvernement de Batavia; mais le dernier s'étant pleinement justifié, eut bientôt ordre de retourner à son Poste, revêtu de la nouvelle dignité de Conseiller ordinaire des Indes. Van Goens lui remit l'année suivante les rênes du Gouvernement, qu'il reprit en 1663, jusqu'à l'arrivée du Sieur Hustaert, qu'on avoit nommé à sa place; mais Van Goens, de retour à Batavia, se fit si bien valoir, qu'il fut renvoyé pour le relever l'année d'après. Ces fréquens changemens procedoient d'une animosité, dont on reconnoit les traits dans divers Mémoires volumineux, que Valentyn nous a conservés, & qui sont moins curieux par cet endroit que par les éclaircissemens de toute espèce qu'on y trouve sur l'état ancien de cette Isle.

Changemens des Gouverneurs Hollandois.

1663.

La même année 1664, Raja Singa, qui avoit transferé sa Cour de Candy à *Nilobe*, & qui ne s'occupoit qu'à faire tout le tort possible aux Hollandois, se vit tout à coup exposé à une Rebellion presque générale de la part de ses Sujets, qui s'attroupant tumultueusement au Palais, la nuit du 21 Decembre, égorgérent la plûpart des Grands de son parti, & ne se proposoient pas de faire un sort moins rigoureux au Prince, s'il n'eut prévenu leur furie, en se sauvant avec une cinquantaine d'hommes dans les Montagnes. Les Mutins, qui auroient pû aisément le saisir, si le courage ne leur eut manqué à sa poursuite, marchèrent à Candy & proclamèrent le jeune Prince son fils Empereur à sa place; mais voyant que leur nouveau Souverain, plus chagrin de l'infortune de son Pére, que disposé à s'en prévaloir, l'avoit suivi dans sa retraite, avec la Princesse sa Tante Sœur du Roi, cet évenement inattendu jetta les Revoltés dans une consternation, qui ne tarda pas de les diviser les uns contre les autres. Tandis qu'ils s'égorgeoient ainsi, sans savoir pour qui, ni dans quelle vue, un des Grands de l'Empire, devoué à Raja Singa, ayant pris les armes en sa faveur, parvint à appaiser la sédition, & à rétablir l'Empereur sur le Trône.

1664.

Rebellion des Chingulais contre Raja Singa.

Ce Prince, dont la cruauté faisoit le caractère, inventa tous les supplices que cette détestable passion pouvoit lui suggerer pour châtier les Coupables, & croyant apparemment que les Bourreaux Hollandois le surpasseroient encore à cet égard, il envoya l'un des principaux Rebelles, nommé *Ambombile Rale*, au Gouverneur de Colombo, avec priére de le punir ainsi qu'il le méritoit; mais loin de condescendre à ses volontés, le Criminel fut délivré de ses chaines, & traité comme un homme de qui l'on pouvoit retirer de bons services. Le Gouverneur lui donna le titre de Don *Ryklof*, son nom de Baptême, & lui assigna des gages, qu'on lui payoit exactement tous les mois. C'étoit une grande faute, de la part de Raja Singa, d'avoir livré un Ennemi irrité entre les mains d'un autre Ennemi plus puissant; mais il faut croire que ce Prince rusé & politique ne se porta à une démarche si surprenante, que dans la vuë de persuader ses Sujets de l'étroite liaison qui subsistoit entre lui & les Hollandois, & ce qui semble le confirmer, c'est qu'il ne marqua pas le moindre ressentiment à ceux-ci de l'avoir abandonné dans une conjoncture si pressante. On auroit pu se faire un

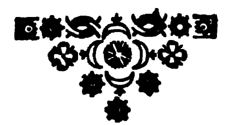
MAATZUIKER. 1664. un grand mérite de cette assistance, & il étoit assez de l'intérêt de la Compagnie de saisir une occasion si favorable; mais quels que furent les motifs qui en empêchèrent le Sieur *Rootbaas*, qui commandoit à Colombo, en l'absence du Gouverneur Hustaert, parti depuis peu pour Batavia, il est certain que la Compagnie n'en souffrit point de préjudice, par l'attention qu'apporta Van Goens, l'année suivante, à étendre ses limites, & à occuper tous les Postes abandonnés par les Troupes du Raja, qui se confina lui-même dans ses Montagnes.

Cruautés de ce Prince.

QUOIQU'IL ne put ignorer que sa tyrannie avoit été la seule cause de la revolte de ses Sujets, il n'en continua pas moins à les traiter avec plus de barbarie que jamais. Il fit empoisonner secrettement son propre Fils, moins pour le punir d'un crime auquel il n'avoit point eu de part, que pour ôter aux Peuples toute espérance de lui offrir de nouveau la Couronne, à un âge où il se seroit trouvé plus disposé à la recevoir, & mieux en état de la défendre. Mais ce qu'il y a d'inconcevable dans la conduite barbare de l'Empereur de Candy, c'est qu'il envoya de même au supplice la plûpart des Grands qui avoient été les fidéles Compagnons de son infortune. On n'en peut guères imaginer d'autre raison, que la crainte qu'ils ne prétendissent trop de sa reconnoissance. Depuis cette revolte, Raja Singa fixa sa résidence dans la Ville de *Dietlige*, où il se croyoit le plus en sureté contre de pareils attentats.

LA Relation de *Knox*, qu'on peut consulter ici (*b*) pour quelques autres circonstances de cette revolte, contient encore les avantures de divers Ambassadeurs Hollandois prisonniers, & le Journal de M. de *la Haye* (*c*) fait le récit de l'Expédition de ce Viceroi François dans l'Isle de *Ceylan*, ce qui termine cet Article.

(*b*) Voyez le Tome XI. pag. 114 & suiv.
(*c*) Même Volume pag. 265 & suiv.



§. V.

Maatzuiker. 1662.

§. IV.

Département de la Côte de Malabar.

Guerre Malabare.

L'Histoire de la Conquête des Villes Malabares a été rapportée dans le XVI. Volume de ce Recueil (*a*), ainsi l'on se contente d'y renvoyer le Lecteur, & de reprendre ici le fil des événemens que la Relation de Schouten laisse à désirer depuis la levée du Siége de Cochin. Les Vaisseaux ayant mis à la voile, s'avancérent jusqu'au nouveau Fort d'Orange, dans l'Isle de Vaypin, où le Général établit, pour Commandant, le Capitaine Pierre *du Pon*, bon Officier, à qui il laissa 7000 hommes, bien pourvûs de toutes sortes de munitions, avec l'ordre de serrer de près la Ville de Cochin, & d'en incommoder les Habitans. La plus grande partie de l'Armée se rendit ensuite à Cranganor, où l'on mit 500 hommes en Garnison, aux ordres du Capitaine *Versprect*.

Traité fait avec le Samorin.

En attendant Van Goens, avant de partir pour Batavia, conclut, le 7 de Fevrier, avec le Samorin, un Traité par lequel ce Prince s'engageoit de joindre aux Hollandois un Corps de deux mille Naïres; de leur fournir journellement trois cens Travailleurs; de livrer à la Compagnie, au prix du marché, tout le poivre qui se recueilloit dans ses Etats, sans en payer de Droits; non plus que pour le Bois, le Cardamome, la Cire & les autres Marchandises qui y seroient achetées par les Hollandois. La Compagnie promettoit, de son côté, de conserver, pour le Samorin, la Ville de Cranganor, Paliport & Vaypin, s'il étoit possible, jusqu'au mois de Novembre suivant, & au cas qu'on vint à se rendre maître de Cochin, de partager avec lui l'Artillerie Portugaise qui se trouveroit dans cette Forteresse; après quoi le Samorin devoit faire démolir Cranganor, dont le Roi seroit compris dans ce Traité, ainsi que tous les Princes de Malabar, qui voudroient avoir part à la même Alliance.

Nouvelle tentative sur Cochin.

On ne perdoit point de vuë le projet de s'emparer de Cochin. Au mois de Septembre le Sr. Hustaert, ancien Gouverneur d'Amboine, y revint avec une belle Flotte, & un nombre considérable de Troupes. Van Goens, rétabli de l'indisposition qui l'arrêtoit à Batavia, suivit quelque tems après. Toutes les dispositions faites, on commença, au mois de Novembre, l'attaque de la Ville. Le brave Major Pierre du Pon fut le premier qui se fit voir sur l'un des Bastions; Cette action intrépide causa une telle consternation parmi les Assiégés, qu'ils furent contraints de rendre la Forteresse le 7 Janvier 1663, au Général Van Goens, qui deux jours après la fit occuper par 24 Compagnies de ses Troupes. Le Général, pour recompenser la valeur des Srs. *Bax*, *Van Rheede* & *Van Schuylenbourg*, les nomma

1663.

Reddition de cette Ville.

(*a*) Pag. 193-205.

MAATSUIKER. 1663.

ma Capitaines effectifs, de simples surnuméraires, ce que le Conseil de Batavia voulut bien approuver, en considération de la bonne conduite de ces Officiers; mais il ordonna au Général de ne plus le faire une autre fois. Le Capitaine Poleman s'étoit encore fort distingué à son ordinaire. On trouva peu de butin dans la Ville, parceque les Portugais, prévoyant bien qu'ils ne pourroient la garder, avoient envoyé à Goa leurs meilleurs effets. La Garnison obtint de sortir avec tous les honneurs de la Guerre.

Prise de Cananor.

Après la reddition de Cochin, Hustaert, accompagné des Capitaines du Pon & Van Rheede, partit, avec le gros de l'Armée, pour Cananor, qu'il attaqua vigoureusement, & s'en empara par Capitulation, au bout de quelques jours, le 13 Fevrier de cette année, l'Ennemi ne pouvant point se flatter de recevoir de renforts. Les Portugais y étoient établis depuis cent soixante-un ans. La plûpart se retirèrent à Goa; mais Antonio *Cardosa*, Gouverneur de Cananor, fut décapité par ordre du Viceroi, qui jugeoit qu'il auroit pû mieux deffendre cette Forteresse.

Le Gouverneur Portugais est décapité.

La Conquête de deux Places si importantes fit d'autant plus de plaisir à Batavia, qu'elle précedoit immédiatement la publication de la Paix, qui avoit été signée le 6 Août 1661, entre le Roi de Portugal & les Etats Généraux, mais dont les Ratifications ne furent echangées que le 24 Decembre de l'année suivante. Comme c'étoit le terme fixé pour la cessation des hostilités, aussi se moqua-t'on, en Hollande, de toutes les représentations que firent ensuite les Ministres Portugais, dans la vuë d'obtenir la restitution de ces deux Villes.

Paix entre le Portugal & la Republique.

Politique des Hollandois à l'égard du Samorin.

Le Samorin & les autres Princes, qui avoient sollicité les Hollandois pour chasser les Portugais de leur Pays, n'assistèrent leurs Alliés que de quelques subsistances. D'abord après la reddition de Cochin, le premier mit tout en œuvre pour se faire aussi déclarer Roi de cette Ville; mais sa demande lui fut poliment refusée. On s'excusa de même de le mettre en possession de l'Isle de Vaypin, sur laquelle il formoit des prétentions injustes. La saine Politique ne permettoit pas de le rendre encore plus puissant qu'il n'étoit, ni de servir ses projets ambitieux.

Arrangemens de Commerce.

On ne s'occupa plus que des mesures pour se conserver les nouvelles Conquêtes, & d'autres arrangemens de Commerce. Le Commis *Van Weerden*, depuis Chef de Cananor, fut blâmé de ne s'être pas stipulé le Commerce exclusif du Poivre, du Cardamome & de l'Opium en faveur de la Compagnie, dans la Convention qu'il fit avec le Roi de Cananor. Il fallut ensuite remédier comme on put à cet oubli, en s'accommodant avec un Négociant Maure, qui s'étoit emparé de tout ce Commerce depuis plusieurs années. On lui livroit, en échange, à lui seul, les Marchandises de la Compagnie. Un objet des plus essentiels, pour les Hollandois, c'étoit d'empêcher le trafic de la Canelle sauvage qui croit sur cette Côte. Au moyen d'un mince présent annuël de 46 Ducats, le Roi de Calicoulang promit de l'interdire à ses Sujets.

Soumission du Roi de Porca.

Vers le même tems, le Roi de Porca, qui avoit toujours tenu le parti des Portugais, fut aussi forcé de se mettre sous la protection de la Compagnie, à qui il permit de bâtir une Loge dans son Pays. Enfin, l'on fit divers

divers Traités avec tous ces Princes pour s'assurer les avantages de Commerce, que ceux des Armes donnoient lieu de se procurer. Ce fut un grand bonheur que Raja Singa se tint tranquille à Ceylan, pendant qu'on étoit occupé ailleurs.

MAATZUYKER. 1670.

C'est ainsi que dans l'espace de trois ans, toute la Côte de Malabar fut reduite, & est restée depuis sous la puissance de la Compagnie. D'abord on trouva bon d'en faire une dépendance du Gouvernement de Ceylan; mais ensuite on y a envoyé des Commandans particuliers.

Reduction de toute cette Côte.

En 1670, les Hollandois eurent une nouvelle Guerre à soutenir contre le Samorin, qui avoit permis aux Anglois de bâtir une Loge à Calicut. Ce fut aussi vers ce tems que les François, sous le Directeur Caron, établirent un Comptoir à *Mirs
ou*; mais le mauvais état de leurs affaires les obligea de l'abandonner deux ans après.

Nouveaux demêlés bientôt appaisés.

§. V.

Département de la Côte de Coromandel, & affaires du Mogol.

1672.

Affaires de Coromandel.

C'est à cette Epoque qu'on commence l'histoire des événemens sur une Côte de l'Inde, où, à l'exception de la prise de Nagapatnam, rapportée sous l'Article de Ceylan, en 1658, ils s'étoient bornés jusqu'ici aux simples avantures de Commerce, & à l'établissement de divers Comptoirs avec la permission des Princes du Pays.

Le Viceroi François, Mr. de la Haye, obligé d'abandonner la Baye de Trinquemale, avoit fait voile, avec une partie de sa Flotte, vers *St. Thomé* ou *Meliapour*, Place de la Côte de Coromandel, dont il s'empara sur les Maures. Tandis que le Roi de Golconde en faisoit le Siège par Terre, & les Hollandois par Mer, le Commandeur *Quaalbergen*, avec 13 Navires, y attaqua, au mois d'Août 1673, une Escadre de 10 Vaisseaux Anglois (*a*), & la mit en déroute après quatre heures d'un Combat très vif, dans lequel il se rendit maître de leur Vaisseau Vice-Amiral, le *President*, de 41 piéces de Canon, & de 130 hommes, ainsi que du *Samson*, Contre-Amiral, de 36 piéces & 120 hommes; L'*Antilope*, Vaisseau de 34 piéces & de 112 hommes, coula à fond la nuit suivante. Après le départ de Van Goens, qui ne pouvoit plus tenir dans ces parages, à cause du mauvais tems, les François perdirent deux de leurs Vaisseaux par la tempête, ce qui augmenta leurs embarras, la Flotte de Mr. de la Haye se trouvant par là presque anéantie.

Les François s'emparent de St. Thomé, dont les Hollandois font le Siège.

1673.

Combat naval de ceux-ci avec les Anglois.

Le Roi de Golconde poussoit en attendant le Siège de la Place, que les François défendoient avec une opiniâtreté admirable; mais sans Vaisseaux, sans Provisions & sans aucune espérance de secours, ils furent enfin contraints de rendre la Ville par Capitulation, le 6 Septembre 1674, à Mr. Antoine *Pavillon*, Gouverneur de la Côte de Coromandel, qui les renvoya en France à bord de deux Vaisseaux Hollandois, & du dernier des leurs.

1674.

Reddition de St. Thomé, & renvoi des François.

Le

(*a*) L'Angleterre & la France s'étoient alors liguées pour faire la Guerre à la Republique.

MAATZUIKER. 1662.

Le Roi de Golconde fit d'abord raser St. Thomé, pour qu'elle ne servît plus de retraite à de nouveaux Ennemis.

On a déja vû une partie de ces évenemens dans le Volume XI. (*b*) ce qui n'empêche pas de les rappeller ici, parce qu'on en avoit de nouveaux à y ajouter, & l'on peut lire, au Tome XIII (*c*), la Relation curieuse de deux visites que le Roi de Golconde fit, aux Hollandois, à Masulipatnam; la première en 1676, & la seconde en 1678.

Ambassade Hollandoise au Grand Mogol.

Son Royaume tomba quelques années après au pouvoir du Grand Mogol *Eurang-Zeb*, à qui le Gouvernement de Batavia envoya, en 1662, Mr. *Dirk van Adrichem*, Directeur de Surate, en qualité d'Ambassadeur, lequel obtint de ce Prince un Firman, fort avantageux pour le Commerce de la Compagnie dans les Provinces de Bengale, d'Orixa & de Pattena. Suivant la coutume orientale cet Ambassadeur ne parut pas à Delly sans de riches présens. Ceux qu'il en rapporta n'y répondirent guères. C'étoient deux Robbes d'honneur, l'une pour lui, l'autre pour le Gouverneur général, & un beau poignard garni de pierreries.

Firman qu'il accorde à la Compagnie.

1663.

Ce Prince en requiert des secours pour conquérir Arrakan.

L'année suivante Eurang-Zeb ayant formé le projet de conquérir le Royaume d'Arrakan, où Chah-Sousa son Frère s'étoit retiré (*d*), s'addressa à la Régence de Batavia pour en requerir deux Vaisseaux, à bord desquels il se proposoit de faire transporter les Troupes du Bengale, Pays entre-coupé d'une infinité de Rivières & de Canaux, qui offroient trop d'obstacles à leur Marche. Les Hollandois lui accordèrent sa demande avec d'autant plus d'empressement, qu'ils regardoient cette occasion comme très favorable pour chasser entiérement les Portugais du Royaume d'Arrakan; mais en attendant le Grand-Mogol, qui avoit sçu attirer ces Pirates & les engager à lui prêter leurs Galeres, remercia la Compagnie de ses deux Vaisseaux, dont il n'avoit plus besoin, & se rendit maître de l'Isle de *Sundiva*, & de tout le Royaume d'Arrakan à l'aide des Portugais, qu'il plaça ensuite à *Decca*, où il les tenoit absolument sous sa puissance; de sorte qu'ils furent encore plus cruellement dupes que les Hollandois ne l'avoient été, des belles promesses de ce Prince aussi rusé que fourbe, qui ne pardonna pas aux prémiers d'avoir servi auparavant le Roi d'Arrakan contre les Mogols.

Il préfere ceux des Portugais, & trompe les uns & les autres.

1665.

(*b*) Pag. 174 & suiv.
(*c*) Pag. 347.
(*d*) Voyez Tom. XVI. pag. 168.

§. VI.

Département de l'Isle Formose, & affaires de la Chine.

1661.

Perte de l'Isle Formose.

Les Conquêtes des Hollandois, dans diverses parties des Indes Orientales, sous le Gouvernement de Maatzuiker, furent mitigées par la perte de l'Isle *Formose*, dont les Chinois, sous l'Amiral *Coxinga*, s'étoient rendus maîtres. On en a aussi donné la Relation au Tome XVI. (*a*), &

(*a*) Pag. 188–193.

& cet Extrait, paroissant sufire à nôtre dessein, ceux qui desireroient de plus grandes lumières tant sur l'événement meme que sur ses causes, peuvent satisfaire leur curiosité, dans l'Ecrit si connu sous le titre de *Formose négligée*. C'est une Apologie très solide de la conduite du Gouverneur Coyet, à qui l'on imputa à tort la perte de cette Isle. On y voit qu'il n'oublia rien, de tout ce qu'exigeoit le soin de sa conservation; mais il avoit, à Batavia, des ennemis, qui interprétoient mal ses rapports, & qui empêchoient le Conseil de déferer à ses instances réïterées, pour obtenir des secours capables de conjurer à tems l'orage. Ceux qu'on se détermina enfin à lui envoyer, furent rendus inutiles par la faute de leurs Chefs, qui l'abandonnèrent lâchement à son sort, sous prétexte qu'il n'y avoit rien à faire pour eux.

MAATZUIKER. 1661. Apologie du Gouverneur Coyet.

L'INFORTUNÉ Coyet, arrivé à Batavia, fut mis en prison, & traité avec la dernière ignominie. On assure même que la fureur de ses ennemis le conduisit sur l'échafaut, & que le Bourreau lui passa le glaive au-dessus de la tete. Banni ensuite pour sa vie durant à Pulo-Ay, une des Isles de Banda, il n'obtint sa liberté en 1674, qu'à l'intercession du Prince d'Orange, & d'autres Personnes distinguées de l'Etat, bien convaincuës de l'innocence de ce digne Officier, dont le mérite & les talens avoient paru avec éclat en différentes occasions. La Compagnie, en le faisant élargir, lui permettoit de revenir en Hollande, à condition qu'il s'engageroit, par serment, de ne point passer au service de quelque Etat étranger pour aller aux Indes. On avoit déposé, entre les mains des Directeurs, la somme de 25 mille florins pour sureté de l'exécution de sa promesse. C'étoit faire son éloge, que de prendre de telles précautions.

Procès qu'on lui fait.

LA Compagnie, qui avoit possedé 37 ans le beau Gouvernement de Formose, fit de vaines tentatives, les deux années suivantes, pour le recuperer à l'aide des Tartares, nouveaux maîtres de la Chine; mais avant que d'en parler, nous rapporterons ici en peu de mots ce qui s'étoit passé jusqu'alors entre ces Peuples & les Hollandois.

Vains efforts pour reprendre Formose.

APRÈS la fameuse révolution de cet Empire, & sur l'avis qu'on eût que le Souverain Tartare, qui en occupoit le Trône, avoit dessein d'ouvrir ses Ports aux Nations étrangéres, on résolut, à Batavia, d'y envoyer, de Tayovan, au mois de Janvier 1653, le Commis *Schedel*, à bord d'un Yacht richement chargé, mais qui fut obligé de revenir sans rien effectuer, à cause des obstacles que les Portugais de Macao lui avoient suscités.

Mauvais succès de diverses Expéditions à la Chine.

1653.

SUR l'insinuation qui fut faite aux Hollandois, que pour solliciter, avec fruit, la liberté du Commerce, ils devroient premiérement envoyer, à la Cour de Pekin, une Ambassade distinguée, avec de magnifiques présens, le Conseil de Batavia se hâta d'en demander la permission à Mrs. les Dix-sept, & d'expédier de nouveau deux Yachts à Canton, dont les Portugais leur firent encore interdire l'entrée.

EN attendant l'Ordre étant arrivé, de Hollande, d'envoyer une Ambassade à l'Empereur de la Chine, on nomma, à cet effet, Pierre de *Goyer* & Jacob de *Keizer*, qui partirent le 24 Juin 1655, avec une suite de 14 Personnes, & de riches présens. Cette Ambassade, dont *Nieuhof* a publié la Relation,

1655.

MAATZUIKER. 1661. lation, couta, à la Compagnie, près de cent mille florins, qui furent encore dépensés à pure perte.

Le dessein de s'emparer de Macao, formé à Batavia, en 1660, & celui de venger la perte de Formose, deux ans après, n'eurent pas un meilleur succès. On avoit destiné, à cette dernière Expédition, une Flotte de 12 Vaisseaux, sous les Ordres de l'Amiral *Bort*, accompagné du Sr. Constantin *Nobel*, qu'on députoit au Viceroi Tartare de Canton. Cette Flotte revint à Batavia, au mois de Mars 1663, après avoir perdu un de ses Navires.

1663.

Tous ces revers n'empêchèrent pas le Conseil Hollandois de renvoyer la même année l'Amiral Bort à la Chine, avec une Flotte de 16 Vaisseaux, à bord de laquelle se trouvoient 1234 Matelots, & 1034 Soldats, outre 47 Volontaires. On convint, avec les Tartares, qu'on attaqueroit de concert les Pirates Chinois de Coxinga, de qui l'on avoit appris la mort dans le dernier Voyage. Ce fameux Corsaire, jadis Tailleur d'un des précedens Gouverneurs de Formose, ne survêcut guères plus d'une année à sa Conquête. On raconte, qu'ayant été fait prisonnier par les Tartares, il se coupa, à belles dents, la langue & les doigts antérieurs de la main, pour que ses Ennemis ne le forçassent à déclarer ou à écrire des choses qu'il ne vouloit pas leur faire connoitre. Son Fils, nommé *Simpsia*, ou *Sepoan*, lui avoit succedé, & c'étoit contre lui que se préparoit cet Armement formidable.

Mort de Coxinga.

Le vaillant Capitaine Poleman commandoit les Troupes Hollandoises. Il s'empara d'abord des Isles de *Quemuy*, d'*Aymoy* & de *Goetze*, dont les Habitans furent taillés en pièces par les Tartares; mais vû le peu d'accord qui régnoit entre ces derniers & leurs Alliés, par rapport aux opérations ultérieures, ceux-ci remirent à la voile le 1er Janvier 1664, pour *Peboe*, ou les Isles *Piscadores*, dont on se rendit maître, après quelque résistance, & l'on alla ensuite mouiller devant la Forteresse de Zélande, dans l'Isle de Formose. Il s'y trouvoit encore une centaine de femmes & d'enfans des Hollandois. Les Chinois offrirent de rendre ces Prisonniers, & même la Place, moyennant une rançon de dix mille Tayls d'argent, la moitié payable en avance. Les Hollandois demandoient premièrement les Prisonniers, qu'on leur refusa, & quand on en vint aux négociations, ils poussérent si loin leurs prétensions pour les fraix de cette Guerre, que les Chinois, se moquant d'eux, rompirent les Conférences. Les Otages furent renvoyés de part & d'autre. Les Troupes se rembarquèrent, & l'Amiral Bort ramena à Batavia cette belle Flotte, dont on auroit pu se promettre de plus brillans succès, si l'on se fut mieux entendu avec les Tartares, pour fondre d'abord sur les Jonques des Chinois de Coxinga, qui se soumirent ensuite à payer Tribut aux derniers, & à se couper la chevelure.

1664.

1666. L'Empereur *Canghi*, ou *Cambi*, accorda cependant, aux Hollandois, la permission de venir trafiquer à *Hoeksieuw*, tous les deux ans; mais on souhaitoit que ce privilége ne fut limité à aucun terme, & c'est dans la vuë de l'obtenir qu'on envoya, à la Chine, en 1666, une nouvelle Ambassade, à la tête de laquelle étoit le Sr. Pierre *Van Hoorn*, Conseiller extraordinaire des Indes, accompagné de Nobel, & d'une suite nombreuse. Cette Ambas-

Etat du Commerce dans ces Quartiers Orientaux.

baſſade, dont Nieuhof a auſſi donné la Relation, fut encore infructueuſe, & Van Hoorn revint, à Batavia, au mois de Janvier 1668, avec la permiſſion de l'Empereur de lui envoyer des Ambaſſadeurs de huit en huit ans, & de continuër le Commerce, non à Hoekſieuw, mais à Canton, ſeulement tous les deux ans une fois. Son Fils, qui parvint au Trône, ſe contenta de leur confirmer les mêmes privilèges. La perte de Formoſe, ſi bien ſituée pour le Commerce de la Chine & du Japon, ne pouvoit qu'en diminuër extrêmement les avantages. On vit également tomber ceux des Comptoirs établis dans les Royaumes de Tonkin, de Cambodia, & de Siam, dont les événemens ultérieurs n'offrent rien qui paroiſſe mériter l'attention des Lecteurs.

MAATZUIKER. 1668.

NOTA. Voyez pour tout ceci les Relations de la Chine.

* * * * *

Après avoir achevé cette eſpèce de tournée dans les Indes Orientales, diſons un mot ici de l'Etabliſſement du Cap de Bonne Eſpérance.

Cap de Bonne Eſpérance. 1659.

Cette Colonie, qui par les ſoins du Sr. Van Riebeek ſon Fondateur, devenoit de jour en jour plus floriſſante, échapa, en 1659, à une Conſpiration tramée dans ſon ſein pour ſa ruine totale. Le Vaiſſeau l'*Eraſme* ſe trouvant ici à la Rade en très mauvais état, après avoir eſſuyé une violente tempête, les Soldats de la Garniſon du Fort, la plûpart Anglois, Ecoſſois, & Irlandois, formèrent le déteſtable projet d'en maſſacrer les gens de l'Equipage, quand ils deſcendroient pour couper du bois. Les Conjurés devoient après celà s'emparer du Fort, & faire main baſſe ſur tous les Hollandois, tant Officiers de la Compagnie, que Bourgeois libres, en conſervant ſeulement la vie aux femmes qu'ils voudroient ſe choiſir pour compagnes. Enſuite, au moyen d'un ſignal, ils ſe propoſoient d'attirer à terre le reſte de l'Equipage, & de le ſacrifier également à leur perfidie. En cas de réuſſite ils auroient fait vendre le Navire aux Portugais d'Angola, & ſi le coup eut manqué, ces Malheureux s'en ſeroient ſervi pour ſe retirer en Portugal; mais le Barbier trahit leur confiance, & le Commandeur, averti à tems de cet horrible complot, prit de ſi bonnes meſures, qu'il en prévint heureuſement l'exécution, en ſe ſaiſiſſant des principaux Complices, qui furent gardés étroitement dans les Priſons du Fort juſqu'à l'arrivée de la Flotte qu'on attendoit des Indes. L'Amiral *Sterthemius*, qui la commandoit, ayant reçu, de leur part, une Requête, où ils faiſoient bien l'aveu de leur crime, mais alléguoient pluſieurs griefs à la charge du Sr. Van Riebeek, qui les traitoit en eſclaves, jugea à propos, de l'avis du Conſeil de la Flotte, de renvoyer à Batavia la déciſion de cette affaire.

Conſpiration qu'on y découvre.

Les Criminels ſont renvoyés à Batavia.

Le Commandeur du Cap eût encore d'autres démêlés avec les Hottentots, dont il avoit d'abord acheté quelques Terres pour la Compagnie. La Guerre, qui ſurvint entre les Hollandois & ces Peuples, ayant donné lieu aux premiers d'étendre ſucceſſivement leurs poſſeſſions à meſure qu'ils en chaſ-

Démêlés avec les Hottentots.

MAATZUIKER. 1659. chassoient les derniers, ceux-ci voulurent en avoir satisfaction; mais après quelques hostilités, ils conclurent la Paix, au mois de Janvier de l'année suivante. On y stipula, en faveur des Hollandois, la liberté de cultiver les Terres à trois journées de chemin à la ronde. Depuis cette Paix, les Hottentots sont restés fort tranquilles.

1662. Depart de Van Riebeek. 1672. Ysbrand Godsken 1er Gouverneur du Cap. Forteresse qu'il y bâtit.

VAN RIEBEEK, ayant gouverné plus de dix ans sa Colonie, avec une vigilance dont le succès fait l'éloge, partit pour Batavia, & fut remplacé, en 1662, par le Sr. Zacharie *Wagenaer*, qui eut trois Successeurs, sous le titre de *Commandeurs*; mais en 1672, le Sr. *Ysbrand Godsken*, Conseiller extraordinaire des Indes, y arriva en qualité de *Gouverneur*, avec Ordre exprès de Mrs. les Dix-sept de faire bâtir au Cap une nouvelle Forteresse, qui est celle qui y subsiste encore.

1675. Ambassade de l'Empereur d'Abyssinie à Maatzuiker.

RIEN n'est plus ordinaire que de voir, à Batavia, des Ambassades de diverses Contrées des Indes; mais celle de *Cbodja Moraad*, qui y parut, en 1675, de la part de l'Empereur d'Abyssinie, mérite une remarque particulière. Cet Ambassadeur étoit chargé d'une Lettre pour le Général Maatzuiker, à qui elle prodigue les épithétes les plus magnifiques, comme à celui qui est „ l'Ornement de la Religion Chrétienne, sa Colomne, son Bouclier & sa Cuirasse; qui est venu à la place de la Robbe d'Aron, qui est „ doué de Talens divins, riche en honneur & en dignité, sans avoir besoin de beaucoup de titres . . . . *le Capitaine de Batavia*". Cette chute est plaisante; mais la Titulature du Monarque d'Abyssinie est bien plus curieuse.

Titres que prenoit ce Prince.

„ MOI *Alaf Saggied* (ou *Saddzyd*) Fils de Sulthan *Alam Saggied*, le „ Chef suprême de mon Empire, singuliérement aimé de Dieu, Pillier „ de la Foi, issu de la Tribu de Juda, Fils de David, Fils de Salomon, „ Fils des Colomnes de Sion, Fils de la main de Marie, Fils de Nahu, selon la chair, Fils des Sts. Pierre & Paul, *Par la Grace de Dieu*, Empereur „ de la haute & basse Mauritanie, & de plusieurs Royaumes & Seigneuries; Roi de Noa & des Caffres, de Feriger, d'Angala, de Baeim, de „ Balingasa, d'Aden, de Gur & d'Ajanou, où le Nil a sa source".

Caractère de Maatzuiker.

ON trouve plusieurs autres Lettres de Princes Orientaux qui donnoient le titre de *Roi* au Général Maatzuiker, & quelques Voyageurs ont prétendu qu'il le prenoit lui-même; mais c'est une calomnie absurde. Si l'éclat de la Royauté étoit nécessaire à son Poste, il n'en paroissoit pas moins modeste dans son habillement, & affable avec tout le monde; zèlé à remplir ses devoirs, il vouloit que chacun en fit autant, & malgré les occupations de sa Charge, il écrivoit assez souvent aux Pasteurs extérieurs, pour leur envoyer des Livres de dévotion, & les exhorter à veiller au salut des ames de leurs Troupeaux.

Il redige les Statuts de Batavia.

ON lui doit non seulement la continuation du grand Recueil des Placcards ou Ordonnances, commencé par Antoine Van Diemen, mais encore l'Extrait qu'il en a fait sous le titre de *Statuts de Batavia*; Ouvrage qui sert de Code, pour tous les Tribunaux de Justice, où la Compagnie a des Etablissemens, & qu'il a poussé jusqu'à son tems.

IL avoit l'esprit aussi actif que delié, mais un peu tourné à la malice. Au

Au moyen d'une lunette d'approche & d'un tuyau, qui communiquoit de son Appartement dans la Sécretairie privée, il épioit tout ce que faisoient ses Clercs, & les reprimandoit ensuite sur des faits, dont ils ne croyoient pas avoir de témoins étrangers. Ces surprises arrivoient si souvent, & elles se trouvoient en même tems si justes, que quelques-uns le soupçonnérent d'abord de Magie; mais d'autres moins crédules, ayant observé ce tuyau, se doutérent de son usage, & pour s'en assurer ils mirent au devant un Carton, qu'ils avoient soin d'ôter quand le Gouverneur paroissoit dans la Chambre; de sorte qu'il fut quelque tems sans savoir ce qui manquoit à son tuyau, & sans pouvoir gronder ses Clercs; mais la ruse qu'il avoit employée eut son effet, qui fut de les tenir plus assidus à leur ouvrage.

MAATZUIKER. 1675. Ruse qu'il employe pour contenir ses Clercs.

Ses Ennemis avoient autant à craindre, que ses Amis à se défier de sa politique. On a vû avec quelle adresse il sçut se défaire du Sr. Hulft, dont il avoit conçu de l'ombrage, & le Sr. *Van Dam*, Gouverneur de Banda, & ensuite d'Amboine, qui lui confia sa Promise, eut le chagrin, à son arrivée à Batavia, de la trouver mariée au Gouverneur général, lequel ne fit que rire de toutes les injures dont il accabloit ce Couple perfide, avouant lui-même qu'il n'avoit pas tant tort, & qu'il falloit au moins lui laisser la satisfaction de se plaindre, puis que c'étoit aussi tout ce qu'il en auroit, & qu'il seroit plus avisé une autre fois. Cette Dame, riche & belle, étoit Fille de Mr. Fréderic *Abbema*, ancien Pasteur de Viane, & ensuite de Ternate; elle avoit été mariée au Sr. *Cos*, Gouverneur d'Amboine, qui mourut en 1664. Maatzuiker étoit veuf depuis l'année précedente.

Son Mariage avec la Promise du Sr. van Dam son Ami.

Sa nouvelle Epouse eut beaucoup à souffrir de la mauvaise humeur de ce Vieillard bizarre, qui sembloit se plaire à lui chercher chicane, & même à lui faire des affronts sanglans. Valentyn en rapporte un trait singulier. Elle lui avoit donné par mégarde une chemise, à laquelle la Couturiere avoit oublié d'attacher une manche. La mode étoit alors de porter de courts pourpoints à manches fenduës, qui laissoient voir la chemise. Le Gouverneur s'habille à part, se rend d'abord au Conseil, & revient ensuite se présenter dans un cercle de Dames, qui tenoient compagnie à son Epouse, affectant de montrer son bras nud, sans rien dire encore, jusqu'à ce qu'elle se fût apperçuë elle-même de la bevuë innocente qu'elle avoit commise. On peut juger du vacarme que fit Maatzuiker, après s'y être préparé avec tant de malice. Son Epouse avoit aussi toutes les peines du monde à lui faire mettre un habit neuf, & elle n'en venoit à bout qu'en le substituant adroitement au vieux, sur lequel elle faisoit prendre de nuit la mesure; mais c'étoit toujours même couleur & même etoffe. Il perdit cette vertueuse Epouse le 27 Novembre 1674.

Chagrins qu'il cause à son Epouse.

Mort de cette Dame.

Le Gouverneur général ne lui survécut guères plus de trois années, étant mort le 4 Janvier 1678, après une maladie de six semaines, âgé de 71 ans, 2 mois & 23 jours. Son Corps fut inhumé le 7, dans la principale Eglise de Batavia, avec beaucoup de pompe. On distribua de fort grandes Médailles d'or (*b*) à ses funérailles, dont les fraix furent restitués,

Et de Maatzuiker.

1678.

(*b*) Elles portoient d'un côté ses Armes, & de l'autre son nom, sa dignité, la date de sa naissance, & celle de sa mort.

MAATZUIKER. 1678.

tués, par Mrs. les Directeurs, à sa Succession, qui étoit très considérable, comme on peut le croire. Un de ses Neveux aux Indes, nommé Guillaume *Maatzuiker*, qui a été aussi Gouverneur de Banda, doit en avoir obtenu la meilleure partie (*c*). Sa Sœur, Religieuse séculière, qui a vêcu encore longues années à Haerlem, en hérita deux cens mille florins, & cent mille tombèrent en partage au Fils d'une autre Sœur, nommé Henry *de Boer*, fameux Comédien d'Amsterdam (*d*), que son Oncle avoit souvent tâché d'attirer aux Indes, pour lui procurer quelque Emploi plus convenable; mais le Neveu, content de son sort, lui écrivit en réponse; „ qu'il aimoit mieux se voir ici tantôt Prince, tantôt Roi, & se retrouver libre, après avoir joué ces beaux rolles, que de se rendre *esclave* „ pour toujours aux Indes". On peut dire, en effet, que telle étoit la condition de son Oncle, qui passa près de 41 ans de sa vie dans les premiers, & les plus pénibles Emplois au service de la Compagnie.

Ses Héritiers.

Ce n'est pas qu'il n'eût assez souvent demandé, quoiqu'avec beaucoup de modestie & de discretion, à pouvoir jouïr du repos de ses longs travaux; mais on l'avoit toujours animé à les continuër d'une année à l'autre. Cependant, sur la fin, les affaires souffroient de son grand âge, le Commerce particulier gagnoit le dessus, & l'on ne trouvoit pas, dans quelques-uns des Conseillers des Indes, les qualités requises à leurs Emplois. Pour tâcher d'y remédier, l'Ordre fut expédié, à Batavia, de remercier les trois Conseillers ordinaires, Laurent *Pith*, Pierre Antoine *Overtwater*, & Pierre *Van Hoorn*, ainsi que les Conseillers extraordinaires, Antoine *Pavilloen* & Sybrand *Abbema* (*e*), nullement dans l'intention de flêtrir leur honneur, qu'on mettoit au contraire à couvert, en leur laissant le rang après le dernier des Conseillers actuëls, soit ordinaires ou extraordinaires; & peu s'en fallut même qu'on ne congédiât aussi Maatzuiker, bien loin que les autres dussent leur disgrace à de simples plaintes de sa part, comme le dit Valentyn, qui se trompe également à d'autres égards (*f*). Le Général étoit mort avant l'arrivée de cet Ordre (*g*), qui n'en fut pas moins exécuté, & l'on croit que c'est plutôt le Directeur général Van Goens, qui l'avoit effectué, par ses Rapports particuliers; mais on n'eut pas lieu de s'appercevoir que les choses en allassent mieux.

Cinq Conseillers des Indes sont remerciés.

Rêve singulier de Maatzuiker.

On ne peut s'empêcher de rapporter ici une circonstance bien singulière de la Vie de Maatzuiker, d'autant plus qu'elle regarde le Sr. Arnold de Vlaming Van Outshoorn, dont nous avons eu souvent occasion de parler

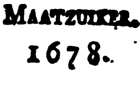
(*c*) Ce même Gouverneur de Banda étoit mort dès 1675, ainsi il y a erreur ici.

(*d*) Il s'établit ensuite à Haerlem, où il bâtit une belle Maison.

(*e*) Valentyn a oublié le dernier.

(*f*) Outre cette preuve, qu'il donne du grand crédit de notre Général, auprès de Mrs. les Directeurs, il ajoute, qu'ils lui avoient permis de prendre autant d'appointemens qu'il jugeroit lui-même être convenable. Nous sommes très fondés à corriger ces deux erreurs, qui sont d'ailleurs palpables.

(*g*) Barent *Fokkensz*, qui en étoit le porteur, partit d'ici le 3 Novembre 1677, & arriva le 10 Avril suivant à Batavia. Valentyn lui fait faire le trajet, à bord d'une Galiote, dans l'espace de 3 mois, & dit qu'il descendit près de la Porte-d'eau, tout botté, ce qui ne s'étoit jamais vû.



parler avec éloge. Ce dernier étant parti de Batavia au mois de Decembre 1661, en qualité d'Amiral de la Flotte qui revenoit en Europe, le Gouverneur général rêva, le 11 Fevrier 1662, qu'il le voyoit en danger de perir, & qu'il l'entendoit reclamer son secours. Maatzuiker se réveilla en sursaut, & s'étant rendormi un moment après, il crut alors être temoin de l'infortune de son Ami, englouti dans les flots. Cette idée le frappa si fort, qu'il marqua le jour, l'heure, & toutes les particularités de son rêve, dont il donna connoissance le lendemain au Conseil, & remit en même tems ce billet cacheté au Sécretaire, à qui il recommanda de le bien garder jusqu'à ce qu'on auroit reçu des nouvelles de cette Flotte, par la voye du Cap de Bonne Espérance. On fut informé depuis, que le malheureux Vlaming avoit réellement fait naufrage avec son Vaisseau, nommé *la Cour de Hollande*, & quelques autres, au jour & à l'heure que Maatzuiker eut cette espèce de vision, qui ne passera pas pour une fable, après en avoir ainsi déposé le récit dans les Archives de la Régence. La certitude que le Général attachoit d'avance à un simple rêve, est presque aussi remarquable, que la façon dont elle fut vérifiée ensuite.





Vie de Ryklof Van Goens, XIII. Gouverneur Général des Indes.

1678.

XIII. RYKLOF VAN GOENS, GOUVERNEUR GÉNÉRAL, nâtif d'Embden, suivant les uns, & suivant d'autres, de *Geuns*, petit Village en Oost-frise, dont ils prétendent aussi qu'il avoit pris le nom. Quoiqu'il en soit, c'étoit un de ces Héros, qui n'empruntent point leur noblesse de leur origine, & qui sont les premiers de leur Famille. On ignore en quelle qualité il passa aux Indes, mais il est apparent qu'un jeune étranger inconnu, comme lui, ne fut avancé que quand il eut l'occasion de faire éclater son mérite. La première fois qu'on le trouve nommé dans les Papiers de la Compagnie, c'est avec le titre de premier Commis & Membre du College des Commissaires pour les affaires matrimoniales, en 1646 & 1647. L'année 1652, il fut envoyé en Ambassade à l'Empereur de Java, avec qui il stipula divers avantages pour la Compagnie (*a*). Les deux années suivantes, il paroît comme Président de la Chambre des Orphelins, & dans le cours de la dernière, il avoit été en Perse en qualité de Commissaire; en 1655, il commandoit la Flotte qui arriva en Hollande, d'où il retourna, en 1657, aux Indes, à bord du Vaisseau l'*Orange*, après avoir été élevé au Grade de Conseiller extraordinaire.

Ses premiers Emplois.

SES exploits à Ceylan, & sur les Côtes de Malabar & de Coromandel, ont déja fourni matière à trois Articles importans de la Vie de son Prédécesseur, & on lui vit exercer tour à tour les Emplois de Superintendant, de Général & d'Amiral, avec autant d'intelligence que de bravoure. Il eut deux fois l'honneur d'être nommé au Gouvernement de Ceylan, & la satisfaction de le laisser, en dernier lieu, à son Fils, Ryklof Van Goens, *le jeune*, Conseiller extraordinaire des Indes. Le Pere, qui avoit été fait Conseil-

ler

(*a*) Il est fait mention de lui dans le Traité que le Général Speelman conclut avec le Fils & Successeur de ce Prince, en 1677.

ler ordinaire depuis 1661, fut appellé en 1675 à Batavia pour remplir le Poste de Directeur général, qui est le second des Indes. Le Gouverneur général & les Conseillers le reçurent à son arrivée le 2 Juin, au bas de l'Escalier du Château, & le 20 du même mois il fut installé dans sa nouvelle dignité. A la mort de Maatzuiker, le 4 de Janvier 1678, il parvint au Gouvernement général, pour lequel Mrs. les Directeurs l'avoient désigné du vivant même de son Prédécesseur qui touchoit à la fin de sa longue carrière.

VAN GOENS. 1678.

Il parvient au Poste de Gouverneur général.

DANS ces deux derniers Postes, le Sr. Van Goens ne fit rien de fort remarquable. Les événemens de Java & des Moluques en font presque les seuls Articles.

§. I.

Département de l'Isle de Java.

LA Guerre de Java subsistoit toujours. Après le rappel de Speelman, Mr. de St. Martin eut le Commandement de l'Armée jusqu'à nouvel ordre. A peine le premier étoit-il parti, que Tarouna Djaja, délivré d'un Ennemi si redoutable, recommença ses Courses, & força d'abord plusieurs Places. On jugea à propos d'envoyer, à Japara, Antoine Hurdt, ancien Gouverneur d'Amboine, en qualité de Supérintendant, Général & Amiral de la Côte Orientale de Java, avec trois Compagnies d'Insulaires d'Amboine.

Affaires de Java.

Tarouna Djaja recommence ses Courses.

Hurdt est nommé Général en Chef.

CE nouveau Général, résolu d'attaquer Tarouna Djaja, dans Cadiri, partagea ses Forces en trois Corps, dont il conduisoit l'un, & les Capitaines *Tak* & *Renesse* étoient à la tête des deux autres. Il fit planter 5 pièces de Canon sur le bord de la Rivière, qu'il passa, & s'empara de la Ville après cinq jours de Siége au commencement de Decembre. Le Prince de Sourabaja, à qui l'on avoit vû faire des prodiges de valeur, fut tué dans l'assaut, au moment qu'il entroit par la Porte. Peu s'en fallut qu'on ne se saisit de Tarouna Djaja, qui ne s'échapa qu'à la faveur de deux chariots chargés d'Argent, qu'il répandoit à pleines mains pour se faire ouvrir les passages; mais on s'empara de son Trésor, qu'on nommoit *Boukit Peirac*, ou le *Mont d'Argent*, & qui renfermoit des richesses immenses. Les Soldats mesuroient entr'eux l'Or & l'Argent par pleins chapeaux. On leur abandonna tout ce butin, qu'ils dissipèrent presque aussi vite. La belle Porcelaine, qu'ils dédaignoient, tomba en partage au Prédicateur *Manteau.*

Attaque & prise de Cadiri.

Mort du Prince de Sourabaja.

Djaja échape à force d'Argent.

Il laisse des Trésors immenses.

L'EMPEREUR ne reclama que les Trésors enlevés à la Couronne, & en particulier le Diademe d'Or, enrichi de Perles & de Diamans, d'un prix inestimable. On l'appelloit la Couronne de *Madjapabit*. Ce fut, dit-on, un des Soldats du Capitaine Tak qui la trouva, & la lui remit entre les mains (*a*). On ajoute, que ce Soldat avoit déclaré, qu'alors la principale

Couronne d'un grand prix trouvée par un Soldat.

(*a*) Suivant *Friklus*, c'étoit un Tambour, qui avoit trouvé cette riche Couronne, qu'on estimoit 7 millions. Il obtint son Congé & 40 mille florins de recompense.

VAN GOENS. 1678. le pierre, qui manquoit quand son Capitaine rendit la Couronne, y étoit encore ; mais l'affirmation d'un simple Soldat ne fournissoit pas une preuve suffisante pour attaquer en Justice un Officier de distinction, qui soutenoit la negative. Quoiqu'il en soit, il est certain que l'Empereur en voulut toujours du mal au Capitaine Tak, dont il se vangea aussi cruellement depuis.

Hurdt la met sur la tête de l'Empereur.

APRÈS l'heureuse reddition de Cadiri, le Général Hurdt mit cette Couronne sur la tête du Sousouhounan, qu'il fit proclamer Empereur de Java, à la tête de l'Armée.

Réjouïssances à Batavia.

CES grandes nouvelles causèrent une joye inexprimable à Batavia, où l'on étoit dans les plus vives inquiétudes au sujet du Sr. Hurdt, qui n'avoit jamais suivi le mêtier des Armes. On prit même des mesures en cas de malheur, & l'on renvoya le Major Poleman, avec quelques Renforts, à Sourabaja, où le Général étant aussi arrivé, reçut l'ordre, au mois de Janvier 1679, de lui remettre le Commandement de l'Armée. Hurdt auroit fait la Paix avec les Ennemis, si le Major ne s'y fut opposé, par le motif d'une juste défiance pour leurs promesses illusoires, qui n'avoient d'autre but que de gagner du tems. Après le départ du premier, son Successeur attaqua & emporta la Forteresse où Crain Glisson s'étoit retiré, près de *Sipandji*, à quelques miles de Sourabaja; mais ayant eû le malheur de tomber de son Cheval, qui se cabra, en voulant sauter dans la Rivière, ce brave Officier, qui avoit très bien servi la Compagnie, tant à Macassar qu'à Malabar, & ailleurs, mourut des suites de sa chute, le 31 Juillet de cette année. Durant sa maladie, il eut le chagrin d'apprendre que le Sr. Jacob *Coeper* venoit le relever. S'il eut vêcu encore deux mois, il auroit eu la satisfaction de recevoir la nouvelle de sa promotion au grade de Conseiller ordinaire des Indes. Il fut enterré à Sourabaja, où l'on voit sa Tombe avec une Epitaphe fort honorable.

1679.

Rappel de Hurdt, à qui Poleman succede.

Ce dernier s'empare de la Forteresse de Crain Glisson.

Sa mort funeste.

Dispositions de Coeper son Successeur.

COEPER, qu'on envoyoit comme Général, étant arrivé le 10 de Juin à Samarang, détacha d'abord le Capitaine *Sloot*, avec 27 Compagnies d'Européens & 2 de Bouguis, au Sud de Java, pour se joindre à l'Armée de l'Empereur, & marcher à *Carta Soura di Ningrat*, dans le dessein d'enlever Cadjoran, Beau-pere de Tarouna Djaja, qui s'y étoit fortifié, tandis que Coeper, de sa personne, se rendit à bord des Vaisseaux à Sourabaja, & de-là avec ses Troupes, consistant en 8824 hommes, devant *Cacapar*, retraite de Crain Glisson, dont il entreprit le Siége, après s'être laissé amuser, pendant deux mois, par de vaines Négociations de Paix.

Bravoure de Raja Palaka.

LE fameux Raja Palaka, qui, comme on l'a dit, avoit été mandé à Batavia, où ses Macassarois commettoient de grands desordres, & s'étoit laissé persuader de marcher avec eux au secours de l'Empereur de Java (*b*), se trouvoit présent à cette expédition, qui lui fournit l'occasion de faire preu-

qu'il devoit toucher à son retour en Hollande; mais ayant presque achevé son Voyage, il mourut près de l'Isle Ferro. Cependant la somme promise fut payée à ses sœurs à Middelbourg.

(*b*) Voyez ci-dessus, pag. 183, où il est fait aussi mention de Raja Goa, à l'égard duquel nous remarquerons ici, qu'ayant offert de même ses services à la Compagnie, il partit pour Cheribon, où, peu après son arrivée, il fut empoisonné, & revint mourir à Batavia.

preuve de sa bravoure ordinaire. Ayant reçu une blessure au front, il promit d'emporter la Place dans trois jours, ce qu'il exécuta le 21 Octobre. Ce Raja passa le Fleuve à la nage, une planche sur sa tête, pour se garantir des coups, & se cacha dans une hute sur l'autre rive, en attendant les Troupes qui devoient le soutenir; l'assaut fut rude, & couta la vie à la plupart des Macassarois de Crain Glisson, qui lui-même, blessé à mort, se sauva auprès de Tarouna Djaja sur la Montagne d'*Antang*, où il expira au bout de cinq semaines. Il avoit 2000 hommes portant les armes, dont 300 furent faits prisonniers avec 2 des principaux Chefs. Les autres Grands, qui l'accompagnoient, s'étant rendus ensuite, on les transporta à Macassar à bord des Vaisseaux. Les Bouguis de Raja Palaka firent sur eux un grand butin d'Esclaves & de toutes sortes d'Armes. Les Hollandois n'eurent que deux hommes tués & huit blessés, tandis qu'on comptoit bien 500 morts du côté des Ennemis. On leur prit 8 petites pièces de Canon, qu'on donna à l'Empereur, & quelques Basses.

VAN GOENS 1679. Prise de Cacapar. Mort de Crain Glisson. Soumission des Macassarois.

Le Capitaine Sloot n'avoit pas été moins heureux dans son expédition contre Cartasoura, où il prit Cadjoran dans sa Forteresse, & le fit poignarder; mais il retint prisonniers ses deux Fils avec plusieurs des principaux Chefs. Ceci se passa dans le courant du mois de Septembre.

Cadjoran est saisi & mis à mort.

D'un autre côté, Coeper, maître de Cacapar, ne tarda pas à se mettre en devoir d'aller chercher Tarouna Djaja, qui rejettoit avec insolence les propositions qu'on lui avoit faites jusqu'à deux fois. On s'empara de toutes les avenuës, pour l'affamer dans sa retraite. Environ mille Macassarois, hommes, femmes & enfans, qui se souvenoient encore de la prise de Cacapar, vinrent se rendre d'abord aux Hollandois. Le 10 Decembre, Coeper s'empara des deux principaux Forts de l'Ennemi situés sur la pente d'une Montagne escarpée, & que Tarouna Djaja jugeoit imprenables. Ce dernier ne se sauva qu'à la faveur d'une grosse pluye, & quoique poursuivi pendant deux lieuës de chemin, il gagna une Montagne inaccessible, n'ayant auprès de lui que mille hommes, tandis qu'environ deux mille autres, excedés de faim & de fatigue, tombérent entre les mains des Vainqueurs.

Sort de Tarouna Djaja son Gendre. Il ne se sauve qu'avec peine.

Les provisions commençant à manquer, Coeper fut obligé de se retirer par la Montagne de *Briana*, auprès du Sousouhounan, où il apprit que *Aria Sindou-Raja*, Général de l'Armée de ce Prince, étoit arrivé de Mataram avec 4 mille hommes, & que Tarouna Djaja, abandonné de la plûpart des siens, ne se trouvoit qu'à une petite journée de-là, ce qui avoit engagé l'Empereur à détacher, le même jour, le Capitaine *Jonker*, qui étoit de garde auprès de lui, avec ses trois Compagnies d'Amboiniens, pour tâcher de couper le passage à ce Rebelle. Le Général Javanois, à la tête de mille hommes, se rendit à Antang, pour s'y mettre en embuscade. L'on envoya aussi mille autres Javanois pour soutenir le Capitaine Jonker, & un pareil nombre à un troisième Poste. Ces Troupes étoient pourvuës de vivres & de munitions pour huit jours, & leurs ordres portoient de tomber toutes à la fois sur Tarouna Djaja, qui fut saisi le 25 Decembre, avec 174 Madurois, & 68 Macassarois, quoiqu'il en vint un plus grand nombre

Le Capitaine Jonker est envoyé pour le prendre.

se

Van Goens. 1678.

Relation de cette Expédition.

se rendre à discretion quelques jours après. La relation de cette Expédition mérite d'être ici rapportée.

„ Le Capitaine Jonker ayant reçu ordre, du Général Coeper, de veiller „ à la fureté du Sousouhanan Among Kourat, & de lui servir de Garde, „ avec son monde à Sourabaja dans la vieille Cour Impériale, le Général „ partit là-dessus pour Passarouwan, dans la vuë de chercher Tarouna „ Djaja, qui avoit pris la fuite de ce côté-là.

„ En attendant l'Empereur, averti que ce Rebelle se tenoit sur la Montagne de *Galiot*, ou sur celle de *Selimban*, qui n'est pas fort éloignée de „ Cadiri, demanda, au Capitaine Jonker, s'il ne feroit point disposé à le „ saisir, comme il lui étoit fort facile. Le Capitaine témoigna qu'il ne „ demanderoit pas mieux; mais qu'il n'ôsoit quitter son Poste sans ordre. „ L'Empereur répondit qu'il prenoit la chose sur lui, d'autant plus que la „ Compagnie y étoit d'ailleurs fort intéressée.

„ Jonker accepta donc la commission, & après s'être bien concerté „ avec ses gens, il partit, à la tête de 3 Compagnies, faisant environ 200 „ hommes à cheval, sans compter ceux qui étoient chargés des vivres, „ des munitions, & de quelques pièces d'Artillerie. Arrivé au pied de la „ Montagne, il l'investit tellement, que Tarouna Djaja ne pouvoit plus se „ procurer une seule goute d'eau d'aucun de ses côtés. Sur celà Jonker „ lui envoya quelques Députés avec un Drapeau blanc; mais ils furent „ maltraités par les gens de Tarouna Djaja, qui l'ayant appris, voulut „ reparer leur faute, par l'envoi de quatre de ses Députés, aussi avec un „ pareil Drapeau, au Capitaine Jonker, lequel en fit mourir trois, & renvoya le quatrième pour informer son maître des raisons qu'il avoit eû „ d'en agir de la sorte.

„ Tarouna Djaja, pressé de la soif & de la faim, ayant encore 3 mille „ ames auprès de lui, ne laissa pas que de renvoyer d'autres Députés au „ Capitaine, pour le prier de le recevoir en grace. Il disoit que les Astrologues lui avoient prédit, que malgré le grand rolle qu'il jouëroit dans „ le monde, il seroit vaincu & pris par ses ennemis, & qu'il croyoit ce „ fatal moment enfin venu; mais qu'il se promettoit, de la part du Capitaine Jonker, en qualité de Naturel d'Amboine, un traitement favorable.

„ Avant qu'il se fût ainsi soûmis, le Général Coeper écrivit une Lettre „ fulminante au Capitaine Jonker, sur ce qu'il avoit eû l'audace d'abandonner son Poste, lui ordonnant de revenir tout de suite. Jonker s'excusa sur le Commandement exprès de l'Empereur, qui l'empêchoit d'obéïr à ses ordres. Coeper le rappella encore une seconde & une troisième „ fois; mais le Capitaine lui fit savoir en réponse, *qu'il tenoit le gibier en sa „ puissance, & qu'il ne retourneroit pas sans le lui amener.*

„ Là-dessus Tarouna Djaja fit lier en faisceaux ses piques, javelots, „ & crisses, & les envoya, avec tous ses gens, au Capitaine Jonker, se faisant précéder de ses Courtisans, de ses Femmes, & de son Fils, encore „ fort jeune. Il suivit lui-même, & vint se jetter aux pieds de Jonker, „ qui le releva aussi-tôt. Son habillement étoit à la Portugaise, de satin

„ noir,

„ noir, avec un turban de même couleur, à fond d'Or sur la tête, & un „ long bâton noir à la main; il parloit peu, suivant sa coutume, & se contentoit de répondre avec beaucoup de modération aux questions qui lui „ étoient faites, sans attribuër qu'à lui-même la cause de sa disgrace ". Van Goens. 1678.

Les effets qu'il déclara avoir enlevé de Mataram, consistoient en 19 mille réaux d'Espagne, 60 Catis d'Or en lingots; quelques selles, l'une d'Or & les autres d'Argent, avec tout ce qui en dépend; la vieille Couronne d'Or de Madjapahit, dont il a été fait mention, & diverses piéces d'ornement, ou de vaisselle d'Or & d'Argent. Tous ces effets étoient restés à Cadiri, ainsi que la plupart des sommes immenses qu'il avoit extorquées du Pays. Il dit qu'après la prise de cette Place, son dessein étoit de se rendre, s'il n'en eut été empêché par la continuation des hostilités. Le nombre de personnes qui partagèrent sa prison, se montoit à 681, y compris femmes & enfans. On lui demanda sa Couronne de Sultan; mais il assura qu'il n'en avoit point, & qu'il n'étoit pas Sultan, quoique ses adhérens à Cadiri lui donnassent ce titre.

Circonstances touchant ce Rebelle.

Le Capitaine Jonker lui avoit promis son pardon & la vie; mais le malheureux Tarouna Djaja semble avoir été la victime de la jalousie que le Général Coeper conçut au sujet de sa capture, qui valut à Jonker 3380 réales de recompense. Quoiqu'il en soit, on prétexta que le Prisonnier avoit tenu des discours peu respectueux contre l'Empereur, & qu'il s'étoit même trouvé muni d'un poignard, dont il méditoit de se servir pour tuër ce Prince, le jour qu'il fut conduit à son audience. Comme il étoit au pouvoir des Hollandois, le Sousouhounan avoit prié Coeper de l'envoyer à la Cour, ayant à lui parler d'affaires importantes, & le Général eut toujours tort de condescendre à sa demande, sans l'avis du Conseil de Guerre. Aussi Valentyn l'accuse-t-il nettement d'avoir fait cacher, parmi les effets qu'on portoit après Tarouna Djaja, le funeste poignard qui devoit causer sa perte la nuit suivante, & il ajoute, qu'il craignoit encore que ce Prisonnier d'Etat ne se plaignit de quelques actions violentes & odieuses de sa part, dont il avoit une parfaite connoissance. Ce fut l'Empereur lui-même qui lui donna le premier coup de Crisse, & ses Conseillers achevèrent cette exécution barbare.

Jalousie du Général Coeper, qui lui cause la mort.

Il est poignardé par l'Empereur & ses Grands.

Jonker l'apprit avec autant de chagrin, que de fureur, & dans les transports de son ressentiment, il jura plusieurs fois que s'il n'étoit retenu par le respect qu'il devoit à ses Maîtres, il casseroit le cou à l'Empereur & à ses indignes Ministres, qu'il traita toujours depuis avec le dernier mépris. Tarouna Djaja lui avoit fait présent de son Crisse à poignée d'Or, enrichie de pierreries, & d'un Arc de pur Or, d'un travail exquis. Coeper demandoit pour lui cet Arc, & une belle Femme de Crain Glisson; mais Jonker lui refusa l'un & l'autre, ce qui ne servit qu'à les brouiller encore davantage.

Brouillerie entre Coeper & Jonker à son occasion.

1680.

Après la mort de Tarouna Djaja la Principauté de Madura revenoit au Sousouhounan, qui la donna au Pangoran *Tsiacra di Ningrat*; mais les Habitans de *Sammanap* ayant refusé de le reconnoître, il n'eut que la Partie Occiden-

Madura rentre sous le pouvoir de l'Empereur.

VAN GOENS. 1680.

dentale de l'Isle, & *Mansjan-Woulang* obtint la Partie Orientale, dont les Peuples, deux ans après, se mirent sous la protection de la Compagnie.

Nouvelle Guerre contre le Panombahan de Giri.

A l'égard de Java, la Partie Orientale de l'Empire de Mataram se trouvoit entièrement pacifiée par la défaite des Rebelles; mais il restoit encore à soumettre le *Panombaban* de *Giri*, à deux ou trois lieuës de Sourabaja, Ennemi secret de l'Empereur, & d'autant plus dangereux, que l'hypocrisie servoit de voile à ses perfidies. Tandis qu'il affectoit d'être détaché du Monde & occupé du Ciel, il intriguoit sourdement, refusoit de se présenter à l'Empereur par un pressentiment de la punition de ses crimes, excusoit sa desobéïssance sur son âge & ses infirmités, & le supplioit de ne point le détourner de ses contemplations. Il avoit aidé sous main Tarouna Djaja, & induit les Habitans de Sammanap à ne pas reconnoître pour leur Chef le Pangoran Tsjacra di Ningrat. Ce perfide Hypocrite, neveu du Prince de Sourabaja qu'il haïssoit depuis long-tems, & proche parent de l'Empereur, trouva moyen, sous le précédent Régne, de se défaire de l'un, en trompant la crédulité de l'autre. Il se rendit à la Cour, se prosterna devant l'Empereur, & lui baisa les pieds avec une douleur apparente. Le Sousouhounan, surpris de cette démarche, lui en ayant demandé le sujet, il répondit qu'il étoit venu lui offrir sa vie, & qu'il aimoit mieux finir ses jours avec honneur, qu'être mis à mort ignominieusement pour crime de trahison. Il ajouta qu'il n'étoit entré dans la Conspiration formée contre sa Personne, que parce qu'il en craignoit les Complices, & conclut par accuser le Prince de Sourabaja, Beau-père de l'Empereur, & ses trois fils, qui furent assassinés par son ordre exprès. Le Panombahan reçut des remercimens d'un service si digne de sa noirceur d'ame, & retourna à Giri, content d'une belle femme qu'il obtint en recompense.

Ses Crimes.

Ressentiment du nouvel Empereur.

AMANG-KOURAT I., Héritier présomptif de l'Empire, & qui n'avoit alors qu'onze ans, crut que l'Empereur son Père ne s'étoit porté à cette extrémité que pour de justes raisons; mais, mieux informé dans la suite, il dissimula son ressentiment, & remit jusqu'à son avénement à l'Empire le dessein de venger la mort de son Ayeul & de ses trois Oncles.

Vains prétextes que lui allégue le Panombahan pour sa justification.

LE 19 Janvier 1680, il envoya signifier au Panombahan, qu'il eût à venir lui rendre compte de ses actions. Trop criminel pour ôser comparoître, il fit réponse qu'il étoit en état de se justifier de tout ce qu'on lui imputoit, nommément d'avoir occasionné & fomenté la revolte de Sammanap & souffert les Macassarois dans son Pays; qu'il n'étoit point astreint aux ordres de paroître à la Cour; qu'il avoit été dispensé de cette obligation par feu l'Empereur qui l'avoit nommé *Frere*, & que bien plus, celui d'aujourd'hui l'avoit honoré du titre de *Pere*; que d'ailleurs son Emploi ne lui permettant pas de s'absenter de Giri, il ne pouvoit s'en éloigner qu'à la distance de *Gressic*, où il consentoit de se trouver, si l'Empereur le jugeoit à propos. Amang-kourat, peu satisfait de ces vaines excuses, s'avança jusqu'à Sourabaja, & fit ce trajet à pure perte; ce qui le détermina à mettre le Panombahan à la raison par la force des armes. Il marcha à Giri, avec ses Troupes & les Hollandois, & l'y attaqua le 25 Avril.

LE

Le Combat fut rude, le succès d'abord douteux, mais enfin décisif, & funeste pour le Panombahan & les siens. Blessé au genou, il se fit transporter sur la montagne où son Temple étoit bâti, & où un Madurois le poignarda la nuit suivante. Tous ses Fils, s'étant rendus à discrétion, eurent le sort de leur Pere. Ils furent massacrés, ainsi que tous ceux de leur race, qui avoient participé à la revolte, les premiers le lendemain du Combat, les autres le 30 de ce mois & le 1er. de May. Les Hollandois perdirent dans cette action le Capitaine *Altmeyer* & 15 hommes. Van Goens. 1680. Sa mort & celle de tous ses Proches coupables de rebellion.

Dès que la tranquillité fut rétablie à Giri, dont l'Empereur nomma Gouverneur *Radin Anga Casouma*, neveu du Panombahan, le Sieur Coeper mit à la voile de Sourabaja pour *Wanna Carta*, où il arriva avec l'Armée le 13 Septembre. Tranquillité rétablie à Giri.

Il restoit encore à réduire le Pangoran *Pougar*, à qui Coeper, le Capitaine Sloot, & l'Empereur même écrivirent pour l'exhorter à se soumettre, mais sur son refus, le Prince s'empara de Mataram & l'obligea, lui & les Grands de sa Cour, de s'enfuir à *Bagalain*, abandonnant entre autres 44 pièces de canon & 400 vieilles femmes. Cependant après plusieurs rencontres il vint, un an après son expulsion de Mataram, à Ambal le 17 Novembre de cette année, accompagné de ses Proches & de ses principaux Conseillers, s'offrir à Coeper sans condition, & sous promesse qu'il suivroit en tous points les ordres qui lui seroient donnés, soit de marcher contre *Nimrod*, l'un des Ennemis de l'Empereur, ou de se soumettre à ce Prince. Coeper le reçut avec les marques d'amitié, & de distinction qu'il méritoit en qualité de Frere de l'Empereur, & exigea de lui la soumission qu'il promettoit. Le Pangoran tint parole, renonça à toutes ses prétensions, partit pour Carta-Soura avec une pompeuse suite, escorté de 15 Hollandois, & se soumit à l'Empereur son Frere. Autre Guerre contre le Pangoran Pougar. Soumission de ce Prince.

Nimrod, le dernier des Rebelles, étoit un rusé Macassarois, Esclave fugitif de Batavia, qui retiré au Pays de Bagalain, dépendance de Mataram, y vivoit avec les Bandits dans les Montagnes, où il se tint tranquille aussi longtems que Java fut exempte de troubles; mais dès que Tarouna Djaja eut levé l'étendart de la revolte, il se joignit à Cadjoran, & servit sous lui en second. Après la mort de ce Chef, Nimrod, serré de près par le Capitaine Sloot, se sauva à *Salinga*, d'où s'étant allé renfermer dans une Forteresse, nommée *Masschier*, il exigeoit des Contributions, dans tous les environs, jusqu'à ce qu'enfin attaqué, & vaincu par les Hollandois, il perdit la vie avec beaucoup de monde, au mois de Decembre 1681. Coeper annonça cette nouvelle à Batavia, où il y eut des réjouissances publiques pour l'entière réduction des Rebelles. Dernière Guerre contre Nimrod. Sa défaite & sa mort. 1681.

Au reste les Princes de Cheribon, que Tarouna Djaja avoit obligés, par son invasion, de se choisir un Protecteur, dans la personne du Roi de Bantam, s'étoient mis sous la protection de la Compagnie, d'un côté parce qu'ils n'avoient aucun secours à espérer de feu l'Empereur, & de l'autre, parce que Sultan *Sapoh*, l'aîné de ces Princes, voyant Amang-kourat à la veille de succéder à son Pere, ne vouloit rien avoir à faire avec un homme, qui, malgré toutes ses requisitions, avoit retenu sa Concubine, & disposé d'elle en faveur de Sultan *Anom*, son Frère cadet. Les Princes de Cheribon se mettent sous la protection de la Compagnie.

Van Goens.
1680.

§. II.

Département des Isles Moluques.

Cruautés du Roi de Ternate.

LE jeune Roi de Ternate, dont nous avons annoncé les écarts funestes, étoit un Prince inhumain, sanguinaire, qui ne comptoit pour rien la vie d'un homme, & qui dans ses caprices se soucioit aussi peu de tuer ses propres Femmes, que les moindres de ses sujets. A peine eut-il épousé la Princesse *Rooze*, qu'il se dégouta d'elle & chercha le moyen de s'en défaire; mais s'étant apperçue de son dessein, elle s'enfuit à Macassar avec quelques-uns de ses Esclaves. Il se remaria ensuite avec la Veuve d'un Chinois, qui avoit un fils, de la femme duquel il devint si éperdûment amoureux, qu'impatient de la posséder, il noya la mere dans un Bain & fit égorger le fils.

Son acharnement contre la Compagnie.

Moyens qu'il met en usage.

NON moins avide du sang des Employés de la Compagnie, ce Prince ne respirant que leur perte, tant à Ternate que dans l'Isle d'Amboine, sur laquelle il formoit des prétensions, il chargea un nommé *Pati Lima*, Maure de Ceram, Renegat & Transfuge, d'une Lettre adressée à tous les Habitans des Isles d'Amboine, sur-tout à ceux des Côtes de Hitou & de Bouro, avec plein pouvoir de leur déclarer, de sa part, „qu'autant par attachement „ pour leur Croyance, que par obéïssance aux Ordres de leur Souverain, „ en vertu d'un ancien droit, ils eussent à massacrer tous les Hollandois, à „ se soumettre à lui & à le reconnoître pour leur Roi". Le Renegat, après s'être acquitté de sa Commission en divers lieux, vint sur la Côte de Hitou, & remit la Lettre à *Hassan Souleyman*, ci-devant Prêtre, mais homme rusé, le plus opulent de toute la Côte; où rien ne se faisoit d'important sans son avis. La Lettre fut portée à la Mosquée, ouverte & lûe à tous les Prêtres, Princes & Grands que l'on y avoit convoqués. Ils déliberèrent & résolurent, conformément à la volonté du Roi de Ternate, d'effectuer le Massacre le plutôt possible. Un seul Orancaye nommé *Healossy*, qui persistoit dans la fidélité de ses Ancêtres envers la Compagnie, alla de nuit trouver le Sieur *Van Thye*; Commandant de Hila, à qui il revéla le Complot, & lui dit que s'il différoit de se saisir de Pati Lima, il en perdroit l'occasion. Le Commandant, lié d'amitié & d'intérêt avec Hassan, craignit qu'en arrêtant l'un, il n'exposât l'autre, qui étoit aussi criminel. Il allégua, à Healossy, de mauvaises raisons, auxquelles celui-ci répondit par des menaces qu'il en parleroit au Gouverneur d'Amboine. Enfin Van Thye se contenta de s'assurer de celui qu'il avoit le moins à ménager. Pati Lima fut pris dans un Village de l'Isle *Honimoa*, & conduit à Amboine, où il subit un supplice proportionné à son crime, dont on avoit eû la conviction la plus évidente, par la Lettre du Roi de Ternate, qui fut trouvée sous sa ceinture. Il fut roué & écartelé. Hassan Soleyman se tira d'affaire, sans qu'on sache comment, mais probablement par la connivence du Commandant de Hila, & peut-être même du Gouverneur d'Amboine.

Prise & punition de son Confident.

Scélerateſſe inutile à laquelle il a recours.

LE Roi Amsterdam ne se rebutant pas de ce mauvais succès, imagina, sous le Gouvernement du Sieur *Padbrugge*, une autre scélerateſſe encore plus

plus énorme. Il invita ce Gouverneur, avec plusieurs des principaux Employés de la Compagnie & leurs Epouses, à un soupé dans son Palais, où il méditoit de faire périr tous les hommes. Sa Sœur aînée, par un pressentiment que ce projet pourroit bien être funeste à son Auteur & à elle, avoit tâché inutilement de l'en dissuader. Comme elle faisoit les honneurs de la Table, la Femme & la Fille du Gouverneur, ainsi que plusieurs autres, remarquèrent, dans sa contenance, quelque présage d'un événement sinistre. On en eut bien-tôt une preuve dans les instances du Roi, qui vouloit qu'on fit sortir les Gardes du Gouverneur pour célébrer la santé du Prince d'Orange, par une décharge de leurs mousquets; mais Padbrugge s'en défendit sous de bonnes raisons, & voyant qu'elles ne satisfaisoient pas le Roi, il fit certain signal à sa Fille, qui, là-dessus, feignit de tomber en défaillance. Cet accident simulé servit de prétexte au Gouverneur pour quitter la table, & prenant congé avec tous les Convives, il suivit sa Fille, que l'on transporta en litière à la Forteresse, jusqu'où le Roi voulut l'accompagner à toute force. Il en demanda l'entrée pour lui & sa suite; mais le Gouverneur la lui refusa poliment, & se tint en sûreté contre les attentats de ce Prince, qui ne tarda pas de les faire éclater, par l'exemple de quelques Soldats que l'on trouva massacrés, tant sur les chemins de Ternate, que dans la Forêt voisine.

Ses préparatifs à la Guerre.

N'AYANT pû assouvir sa rage de l'une ou de l'autre manière, il défendit à ses sujets de porter desormais aucunes denrées au Marché pour la subsistance des Hollandois. Ensuite il fit transporter secrettement, de son Palais, qui n'étoit pas loin de la Forteresse d'Orange, ce qu'il y avoit de plus précieux en ameublemens, & se retira dans les Terres. Ces démarches n'annonçoient que trop clairement une rupture, quoique contre le sentiment des Grands & de son Conseil, qui n'attendoient qu'une occasion favorable pour se détacher de leur Souverain, & se jetter entre les bras de la Compagnie.

Soumission des Principaux de la Cour.

IMMÉDIATEMENT après son départ, le Prince *Alam*, son premier Ministre, l'Amiral *Ali* & le Kimelaha *Marasaoli*, se rendirent sans suite auprès du Gouverneur, dont ils demandèrent la protection, avec offre d'être reçus comme Otages pendant la Guerre, ou d'être envoyés à Batavia selon son choix, pourvû qu'il les dispensât de servir contre leur Prince. Le Gouverneur accepta leur offre avec plaisir, leur donna un appartement dans la Forteresse & eut pour eux tous les égards possibles, en attendant l'occasion de les embarquer pour Batavia, où on ne leur fit pas moins d'accueil.

Parti que prend sa Sœur aînée.

QUANT à la Sœur aînée du Roi, alors mariée avec le premier Ministre, & que rien ne pouvoit rassûrer contre la crainte de porter un jour, avec son Epoux, tout le poids de la vengeance de son Frere, elle se refugia à la Cour du Roi de Tidore, dont elle se hâta d'épouser le Fils, qu'elle avoit aimé auparavant, & qu'elle ne fut pas fâchée de substituer à son vieux Epoux, sous prétexte de garantir sa vie.

Revolte à Bouro.

SUR la fin de cette année, ceux de Bouro se déclarèrent pour le Roi Amsterdam, par une Revolte, qui occasionna, au commencement de l'année suivante, une Guerre entre ces Peuples & les Hollandois d'Amboine. Après l'arrivée des secours de Batavia, partie des Rebelles furent

1681.

VAN GOENS. 1681.

rent passés au fil de l'épée, & partie d'autres exécutés par les mains des Bourreaux. Ceux, à qui on laissa la vie, devinrent esclaves des Officiers & des Soldats, qui les avoient fait prisonniers. Cependant le Roi se renforçoit, & n'ôsoit paroître en rase campagne. Toutes ses opérations se bornoient à des embuscades sans succès, & dès qu'il étoit attaqué ou poursuivi, il prenoit la fuite, tantôt d'un côté, tantôt de l'autre, & toujours plus avant dans les terres. Il écrivit au Prince de Mangindanao une Lettre peu conforme à la vérité, & par laquelle, après s'être déchaîné contre la conduite de la Compagnie, il le prioit de lui envoyer des Vaisseaux & des munitions de guerre. Enfin cette vie errante commença tellement à ennuyer les Grands qui l'avoient suivi, que manquant du nécessaire faute de recolte des champs ravagés ou non ensemencés, ils résolurent, avec le peu de Ternatois ses Adhérens, de lui ôter la vie pour se tirer de la misere, persuadés que s'ils le livroient mort au Gouverneur, ils pourroient se réconcilier avec la Compagnie. Ils dépêchèrent, au Sieur Padbrugge, un Prêtre, qui s'étoit offert de l'égorger, mais il lui défendit de mettre la main sur son Prince, sous peine d'en être puni, & n'exigea que de le lui amener vif. Le Prêtre en fit son affaire, & aussitôt le Gouverneur envoya un Détachement à *Sawou*, où étoit le Roi. Le Lieutenant *Crombuyssen* l'y surprit assis sur une natte dans une Chaumière, se faisant oindre le corps par la Reine, à qui l'on vola deux bagues, chacune de la valeur de 5 à 6000 Ecus, qu'elle avoit mises de côté.

Punition des Rebelles.

Opérations du Roi.

Cruelle résolution des siens & de ses Adhérens.

Il est surpris & conduit à la Forteresse.

Le Roi, investi à l'improviste & hors d'état de défense, se rendit de bon gré, & se laissa conduire à la Forteresse, où la Reine le suivit. Chemin faisant, elle se souvint d'avoir oublié ses Bijoux dans l'excès de son émotion. Elle en parla au Lieutenant, qui, malgré ses recherches, ne put lui en restituer qu'un seul, dont un Soldat s'étoit emparé. Le Gouverneur reçut honorablement le Roi & la Reine; après quoi, il s'embarqua pour Manado, d'où il fit voile au Nord-Ouest vers l'endroit le plus reculé de Celebes, dont les Habitans, qu'il instruisit de la disgrace du Roi, prêtèrent serment de fidélité à la Compagnie. Il avoit envoyé provisionnellement l'Enseigne *Franszoon*, avec quelque monde armé, à l'Anse de *Tormini*, ou au Golfe du gros Village *Gorontalo*, avec plein-pouvoir non-seulement d'informer de l'état actuel du Roi de Ternate, tous les Princes qu'il rencontreroit; mais aussi de les convoquer à Manado, ou à Gorontalo, pour y prêter serment à la Compagnie, attendu que le Roi étoit déchû de ses droits, & que pour cette raison ils devoient regarder comme Ennemis tous ceux qui s'étoient rangés de son Parti. Cromhuysen, ayant reçu ordre du Gouverneur, qui avoit mis à l'ancre dans le Détroit de *Lembe*, de se transporter à *Saccana*, y brula 6 Villages, *Databan*, *Passan* & autres endroits de leur dépendance.

Expédition du Sieur Padbrugge à Celebes.

Pendant ce tems-là Padbrugge passa à la Rivière de Gorontalo, & y apprit que les Habitans avoient bouché aux Hollandois le chemin de *Gommougou*. Il y envoya une poignée de Soldats, avec ordre de se frayer le passage; mais on les empêcha de pénétrer au-delà de *Padang*, sous prétexte que tels étoient les ordres du Roi, en les assûrant qu'aussi-tôt après l'arrivée de ses Ambassadeurs, le chemin leur seroit ouvert. En effet, ils

Endroits brûlés par Cromhuysen.

vin-

vinrent le même jour à bord du Vaisseau avec des présens de fruits & des protestations que tout étoit au service de la Compagnie & de son Gouverneur. Padbrugge leur dit que si leur Roi & d'autres vouloient s'épargner des désastres, ils pouvoient se rendre au Vaisseau & y donner des assûrances de leur soumission à la Compagnie. Peu accoutumés à un pareil langage, ils ne daignèrent point y faire réponse; ce qui obligea le Gouverneur de se préparer à attaquer le Fort de Padang. Il fit prendre les devants aux Barques armées & à une Chaloupe, & tandis qu'il n'étoit encore qu'à moitié chemin de l'endroit, il eut avis par une des Barques que ses gens avoient été repoussés avec perte. Aussi-tôt faisant force de voiles, il s'avança jusqu'aux murs, qu'il grimpa. Cette hardiesse étourdit si fort les Ennemis, qu'ils prirent l'épouvante & se sauvèrent par deux Portes de derrière, au nombre de 900 hommes, tandis qu'il n'en restoit, aux Hollandois, qu'environ une quarantaine, encore falloit-il en retrancher une douzaine de lâches; de sorte qu'il ne fut pas possible de poursuivre les Fuyards. De son côté Padbrugge n'eut que 4 hommes tués & quelques blessés; de l'autre on en comptoit jusqu'à 24 de tués, parmi lesquels plusieurs Chefs apparentés à des Princes, outre une grande quantité de blessés, dont le plus considérable & le plus furieux étoit le Roi de Gorontalo.

VAN GOENS 1681.

Réponse du Gouverneur à des Députés.

Siége & prise du Fort de Padang.

Le Gouverneur mit Garnison dans le Fort, alla prendre des Troupes fraîches à Gommougou, & ayant été joint à son retour par Cromhuysen avec la plus grande partie des Chaloupes, il en forma deux Escadres, & marcha par terre droit à Gorontalo. Au bruit de sa marche, les Habitans du lieu & ceux de *Limbotto*, lui envoyèrent des Députés, qui, au nom de leurs Rois, demandèrent pardon à genoux & se rendirent à discrétion. Padbrugge prétendit que leurs Princes vinssent eux-mêmes en personne. Il n'y eut que *Kaitsjili Bea*, Roi de Gorontalo, qui s'en défendit. On se saisit, non sans beaucoup de peine, des trois ou quatre principaux Auteurs de la Guerre, & à la fin on vint à bout de surmonter, par de fortes ménaces, l'opiniâtreté du Roi Bea. Il se présenta avec environ 2000 hommes, & malgré toute sa fierté & son orgueil, il fut contraint de s'humilier & de livrer ses armes. On mit son Parasol en piéces pour marque de son assujettissement à l'autorité de la Compagnie, & on le déclara indigne de règner plus long-tems. Après cet affront, le Gouverneur lui laissa la liberté, sous promesse qu'il ne feroit aucune difficulté d'être conduit à bord d'un des Vaisseaux, d'où il se seroit sauvé, si un Sergent, qui le poursuivit, ne l'avoit arrêté & blessé d'un coup de sa hallebarde. Pendant le trajet de Gorontalo à Ternate, il essaya encore d'échapper, en se jettant dans l'eau au risque de sa vie, & lorsqu'il se vit destitué de toute espérance, il exhala sa fureur en menaces, & imprécations. Ses Sujets & ceux de Limbotto furent punis par une obligation de fournir annuellement pour le service de la Compagnie 150 poutres & 72 grosses planches propres à la construction des affuts de Canon, outre une Contribution de 50 Esclaves pour servir à bord de la Flotte Hollandoise, sinon, d'en payer la valeur, soit en Or ou en Argent. De plus il fut décidé qu'à l'avenir chaque Village n'auroit que son Roi particulier avec titre de

Progrès ultérieurs de Padbrugge.

Traitement fait au Roi de Gorontalo.

Son desespoir.

Taxes imposées sur ses Sujets & ceux de Limbotto.

Raja

VAN GOENS. 1681.

Raja Laout & Raja *Agama*, c'eſt-à-dire *Roi de la Mer* & *Roi du Service divin*.

Iſles dépeuplées pendant la Guerre.

PADBRUGGE trouva les Iſles de *Bangay* & de *Gape*, autrement appellées le *petit Bangay*, entièrement dégarnies d'Habitans. Ces Inſulaires, à leur requiſition, avoient été tranſportés à *Mondoue*, par ordre de Raja Palaka, après que leur Roi *Caboudo* eut été aſſaſſiné de la main de deux Officiers Ternatois. Telles furent les ſuites de la Guerre imprudemment entrepriſe par le Roi Amſterdam, & ſi heureuſement terminée à l'avantage de la Compagnie, dont ce Prince n'étoit plus qu'un Vaſſal. Il fut envoyé, avec la Reine, à Batavia, où ils arrivèrent le 6 Octobre. On s'empreſſa à leur faire une reception des plus diſtinguées, pour tâcher d'effacer, autant qu'il étoit poſſible, l'idée de leur ſujettion actuelle.

Arrivée du Roi de Ternate à Batavia.

* * * * *

Troubles de Sumatra en différentes années.

CETTE même année les Forces de la Compagnie furent encore employées à reprimer de nouvelles revoltes dans l'Iſle de Sumatra, dont il eſt bon de remarquer ici que preſque toute la Côte Occidentale avoit été réduite par la Flotte du Sieur Pierre *de Bitter* en 1664. L'année ſuivante, les Habitans de *Pauw* maſſacrèrent le Commiſſaire *Gruis*, le Sr. *Van Iperen*, 2 Capitaines, 3 Lieutenans, 2 Commis & 130 Soldats de la Garniſon du Fort voiſin dans l'Iſle de *Tsjingo*; mais après avoir vangé ce meurtre, & diſſipé les Revoltés en 1666, les Hollandois étoient reſtés les maîtres de toute cette étenduë de Côtes entre *Sillebar* & *Baros*, où ils établirent divers Comptoirs, dont celui de *Padang* eſt le principal depuis 1667. Le Commandant, qui y réſide, eſt en même-tems Stadhouder de l'Empereur de *Maningcabo*, à qui la Compagnie a cedé, ſous diverſes reſtrictions & limitations, la Souveraineté ſur tous les Peuples qui habitent le long du Rivage, & leſquels occupent ſouvent les Hollandois par leurs fréquentes ſéditions. Il y en eut une en 1670, qui fut cependant bien-tôt appaiſée.

CELLE de 1680, paroiſſoit plus ſérieuſe; mais ſur les rapports que le Gouvernement de Batavia en reçut à tems, on y envoya un renfort d'environ 1200 hommes, avec leſquels on attaqua les Rebelles de *Bajang* & de *Trouſang*, qui furent battus & contraints de ſe retirer dans les Montagnes. Les Vainqueurs demeurèrent en poſſeſſion de deux Mines d'Or, que les Habitans leur avoient cachées.

Mines d'Or de Sillida.

ON travailloit depuis quelques années à exploiter d'autres Mines, dont le Sr. Pierre *Hartzing*, avoit promis monts & merveilles aux Directeurs de la Compagnie. Le Sr. Benjamin *Olitſch*, Saxon, y arriva en 1681, avec les renforts dont on vient de parler, & le Titre d'Inſpecteur de ces Mines de *Sillida*; mais loin que l'effet répondit à l'attente, on trouva enſuite que les fraix excédoient de beaucoup les profits.

* * * * *

Affaires de Ceylan, 1678-81.

DANS le cours de l'année 1678, on ſe crut auſſi menacé, à Ceylan, d'une nouvelle Guerre de la part de Raja Singa, qui n'eut pourtant point de ſuites.

suites. Cet Empereur ayant fait marcher une Armée de 30000 hommes pour assiéger *Maluwane*, Forteresse à deux petites lieuës de Colombo; son Général, nommé *Jennekool*, pour se vanger de quelques mauvais traitemens qu'il en avoit reçus, passa, le 20 Juillet, avec 300 de ses meilleurs Soldats, du côté des Hollandois. Van Goens, le jeune, Gouverneur de Colombo, lui fit bon accueil, & lui donna en présent une chaine d'Or de la valeur de 300 écus; mais dès que l'Empereur eut été informé de la trahison de ce Général, il fit massacrer toute sa Famille, & ordonna en même tems à ses Troupes de lever le Siége.

Van Goens. 1680.

Le 7 Novembre suivant, un Prince Chingulais, du sang du dernier Empereur, & qui avoit vêcu depuis 6 ans parmi les Hollandois, auprès de qui il s'étoit refugié, trouva moyen de s'évader avec toute sa suite. On perdit par-là non-seulement ce qu'il en avoit coûté pour fournir à son entretien honorable, mais encore l'espérance d'en obtenir jamais la recompense, au cas qu'il parvint à monter sur le Trône de Candy, où il sembloit devoir être porté par les vœux des Chingulais, dont il avoit gagné l'affection aussi bien que celle des Hollandois.

Perfidie des Chingulais.

Le ménagement, qu'on devoit toujours au Raja, engagea Van Goens à lui envoyer, au mois de Mars 1679, un nouveau présent fort riche, sous l'escorte de deux Compagnies de Soldats. Le grand nombre de Chingulais armés, qui vinrent le prendre sur la frontiere, donna d'abord de la défiance aux Hollandois. Cependant on le leur remit, avec beaucoup de cérémonies. Lorsqu'il fut question de se séparer, après s'être amicalement congediés de part & d'autre, aucune des deux Troupes ne vouloit partir la première. La nuit qui approchoit, augmentant l'inquietude des Hollandois, ils se déterminèrent enfin à se retirer en présence des Chingulais, qui laissèrent la premiere Compagnie passer tranquillement une assez grande Rivière; mais dès qu'ils la virent de l'autre côté, ils fondirent à dos sur la seconde, qui se deffendit si bien en retraite, qu'elle parvint aussi à passer la Rivière, quoiqu'avec perte du Lieutenant qui commandoit toute la Troupe, & de deux Soldats. Les Chingulais y eurent plusieurs hommes tués & blessés.

Le Sr. Laurent *Pyl* ayant relevé, la même année, le jeune Van Goens, envoya, en 1680, à Raja Singa, un Ambassadeur nommé *Mierop*, avec de nouveaux présens, qui furent bien reçus, & le vieux Empereur se tint depuis fort tranquille.

* * * * *

1681.

Dernières circonstances de la Vie de Van Goens.

Son retour en Europe.

Le Gouverneur Général, qui ne jouïssoit pas d'une santé robuste, ayant demandé & obtenu sa démission, accompagnée d'un témoignage honorable de satisfaction de la part de Mrs. les Directeurs, pour les services importans qu'il avoit rendus à la Compagnie, il eut le choix de revenir en Europe, ou de rester aux Indes, en conservant le rang après le Gouverneur actuël; mais il préfera le premier parti, & s'embarqua, le 25 Novembre 1681, à bord du Vaisseau *le Pays de Schouwen*, accompagné de Me. Jeanne *Van* Om-

Van Goens. 1681. *Ommeren*, son Epouse. L'année suivante il arriva heureusement au Texel (*a*); mais sa maladie augmentant de jour en jour, il mourut quelques semaines après, le 14 Novembre 1682, à Amsterdam, quoique son Corps fut transporté à la Haye & inhumé dans l'Eglise du Cloître, où l'on voit encore ses Armoiries, qui sont d'une grandeur extraordinaire, placées à côté du Banc des Conseillers de la Cour de Hollande.

Sa Mort.

Il laisse trois Fils.

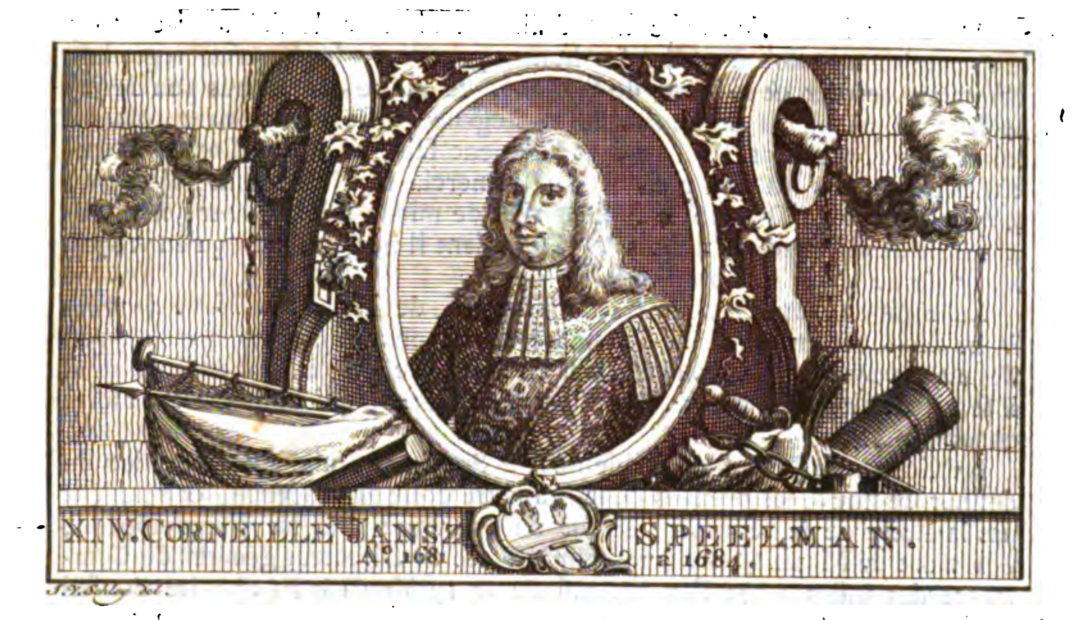
OUTRE l'ainé de ses Fils, qui avoit été Gouverneur de Ceylan, & lequel, après un Voyage en Hollande, retourna aux Indes en 1685, avec le Titre de Conseiller ordinaire, le Gouverneur Général en laissa encore deux autres, dont l'un fut Membre du Conseil de Justice; mais Valentyn ignoroit la qualité du troisième (*b*).

(*a*) Valentyn raconte une histoire qui s'étoit passée à bord du Vaisseau entre Van Goens & un des Directeurs, à qui le premier avoit refusé de ceder sa Place, sous prétexte qu'il ne dépendoit ni de lui, ni de Mrs. les Dix-sept, quoique ses Seigneurs & Maîtres, de le congédier; mais en même-tems & sur-tout de L. H. P., dont il tenoit sa Commission, &c. Nos Mémoires laissent cette anecdote pour le compte de l'Auteur, attendu qu'il n'en est fait aucune mention dans les Papiers de la Compagnie.

(*b*) Dans la Liste imparfaite qu'il donne ailleurs des Membres du Conseil de Justice, on trouve, sous l'année 1677, Mr. *Volger Van Goens*, & sous l'année 1698, un autre Mr. *Ryklof Michel Van Goens*, arrivé de Delft à Batavia, en la même qualité. Ce dernier étoit Vice-Président de ce College en 1706, & revint, deux ans après, comme Amiral en Hollande.



XIV. CORNEILLE



XIV. Corneille Speelman, Gouverneur Général, étoit de Rotterdam, où il nâquit le 3 Mars 1628, & arriva à Batavia, en 1645, à bord du Vaisseau le *Hillegersberg*, en qualité d'Assistant, fut fait Teneur de Livres en 1648, Sous-Commis l'année suivante, & Commis en 1652. Il obtint le Poste de Teneur de Livres général en 1657, suivant nos Mémoires, ou deux ans plutôt selon Valentyn, dans les Listes duquel on le trouve d'abord parmi les Echevins, & depuis 1659 à 1661, à la tête des Commissaires pour les Successions des Chinois. Vie de Corneille Speelman, XIV. Gouverneur Général des Indes. 1681. Ses premiers Emplois.

On l'envoya, en 1663, comme Gouverneur à la Côte de Coromandel, où il donna de grandes preuves de son habileté à tenir les Livres, ayant mis ceux de ce Comptoir en un tout autre ordre l'année d'après; mais il fut rappellé de ce Poste au sujet d'une affaire dont il ne se seroit tiré qu'avec peine. Heureusement pour lui, la Compagnie se trouvoit alors en Guerre avec le Roi de Macassar, & plus on avoit besoin d'un bon Général contre la plus brave Nation de l'Orient, moins se présentoit-il de Sujets qui voulussent accepter un Emploi si dangereux. Il est nommé Gouverneur de Coromandel.

Speelman, dont le grand cœur ne redoutoit point de périls, parut, aux yeux de tout le Conseil, le seul propre à cette entreprise. Le motif de son rappel, dont il ne fut plus question depuis, fit place aux instances les plus vives pour l'engager à se charger du Commandement de la Flotte & de l'Armée. Après s'être fait beaucoup prier, il se rendit enfin, & l'on a vû de quelle manière sa bravoure triompha jusqu'à deux fois (a) des Macassarois, qu'il réduisit entièrement sous la puissance de la Compagnie. Ses exploits à Macassar.

De

(a) A la première il étoit aussi Commissaire des trois Gouvernemens Orientaux d'Amboine, de Banda & de Ternate.

SPEELMAN. 1681.

De retour à Batavia, avec tant d'illustres témoins de sa Victoire, tout le monde s'empressoit à rendre ses hommages à un Héros qu'on regardoit comme la terreur & le fléau de l'Orient, ce qui ne causoit pas peu de jalousie aux premieres personnes de la Régence. Le Gouverneur Général lui annonça, que Mrs. les Dix-sept l'avoient fait, en 1667, Conseiller extraordinaire des Indes; mais il l'en remercia fort fiérement, ajoutant, „ que si Mrs. les Dix-sept n'avoient rien de mieux à lui donner, il préféreroit de rester tel qu'il étoit". Cependant il ne fut élevé qu'en 1671, au grade de Conseiller ordinaire.

Le bruit de l'arrivée de la Flotte Françoise de Mr. de la Haye dans les Mers des Indes en 1672, le fit encore choisir pour commander celle qu'on devoit envoyer à sa rencontre, & il en avoit accepté la Commission, dont il se vit ensuite dispensé par le vaillant Van Goens, qui dissipa cette Flotte ennemie.

Dans l'Isle de Java.

La Guerre de Java fournit bientôt, à Speelman, une autre occasion de donner de nouvelles preuves de sa bravoure & de sa prudence, & s'il n'eut pas la gloire de la terminer, ce fut un avantage pour lui d'être appellé, à la mort de Maatzuiker, à remplir le Poste de Directeur général du Commerce des Indes (b); il y fut installé le 13 May 1678 (c). Le Conseil avoit prévenu les Ordres de Mrs. les Dix-sept, qui l'élevoient à la même Dignité, à l'occasion du changement, dont on a parlé sous l'Article précedent.

Il est fait Directeur général du Commerce.

Sa grande capacité.

Ce grand Homme manioit aussi bien la plume que l'épée, & n'étoit pas moins entendu dans le Commerce que dans la Guerre. On peut dire que jamais Directeur, ni avant, ni après lui, n'égala sa capacité pour cet Emploi pénible. Souvent il écrivoit une main de papier par jour, tandis qu'il dictoit des Lettres aux uns, & qu'il parloit encore à d'autres, sans que la diversité des objets qui l'occupoient à la fois, lui occasionnât la moindre distraction. Cette force d'esprit étoit accompagnée d'une robuste constitution de corps, d'autant plus surprenante dans un Homme, qui joignoit les plaisirs de Bacchus à ceux de Venus, & les poussoit même quelquefois à l'excès, ce qui obligea son Epouse, Me. Petronelle *Wonderel*, Fille du Receveur général de ce nom, de se séparer volontairement de lui, quoiqu'elle en eut un Fils, dans le tems qu'il n'étoit encore que Conseiller ordinaire, sans que la fortune ultérieure de son Epoux, ni les attentions infinies qu'il avoit pour elle, ayent pû engager depuis cette Dame vertueuse à retourner entre ses bras.

Négligence dans son Administration comme Gouverneur Général.

Il parvint au Géneralat des Indes le 25 Novembre 1681; mais ce fut en même tems le terme de sa gloire. Devenu son propre maître, il ne sçut plus se gouverner soi-même. Ses débauches l'entrainèrent dans des négligences très préjudiciables aux affaires, au grand mécontentement de ses Maîtres, qui le lui témoignèrent de la manière la plus vive en différentes occa-

(b) Le 23 Avril il fut résolu de le saluër à son arrivée par une triple décharge de 7 pièces de Canon, & de la Mousqueterie, honneur qu'on rend depuis à tous les Conseillers des Indes, qui reviennent d'une Expédition militaire.

(c) On le trouve comme Président des Echevins, jusqu'au 28 de ce mois.

occasions. Speelman eut cela de commun avec Van Goens, son Prédécesseur, qu'il se distingua dans les Emplois subalternes, & qu'il ne fit plus rien de remarquable dès qu'il se trouva à la tête de la Régence. Ainsi les événemens de son Administration, qui fut d'ailleurs courte, ne nous arrêteront pas longtems.

SPEELMAN. 1681.

La nouvelle Guerre de Java en fournira les principaux; encore serons-nous obligés de rappeller quelques détails, qui appartiennent à l'Article précédent, & d'anticiper sur d'autres faits particuliers, pour ne point interrompre si souvent le fil de la narration d'une même affaire.

Malgré la conclusion de la Paix avec le Roi de Bantam, Sultan *Agong*, ce Prince ne discontinua pas de molester les Sujets de la Compagnie & de retenir leurs Esclaves, jusqu'à ce que parvenu à l'âge de 63 ans, il résigna, en 1680, la Couronne à son Fils aîné, *Abou il Nasaar Abdul Cabar*, communément appellé Sultan *Hadji*, se réservant de gros Revenus pour aller passer le reste de ses jours à *Tirtajassa*, Ville à 6 miles de Bantam.

Le Roi de Bantam résigne sa Couronne à son Fils.

Le nouveau Roi n'eut pas plutôt pris les rênes du Gouvernement, qu'il envoya des Ambassadeurs à Batavia y notifier l'abdication de son Pere & son avénement au Trône. Ils étoient encore chargés de proposer le renouvellement des anciennes Alliances; mais on leur représenta, „ qu'ayant „ été violées de tems à autre par le Sultan Agong, qui non-seulement avoit „ retenu les Esclaves & les Employés de la Compagnie, mais attaqué „ hostilement ses Yachts, pillé le Comptoir d'Andragiri, massacré le Chef „ avec les Subalternes de cet Etablissement, & ravi tous leurs Biens, la „ Régence ne pouvoit traiter avec son Successeur, à moins que préalablement il ne redressât ces griefs & reparât les pertes".

Celui-ci envoye des Ambassadeurs à Batavia.

Réponse à leur demande.

Les Ambassadeurs s'excusérent sur ce qu'ils n'avoient aucun ordre là-dessus, & le nouveau Roi répondit aux instances de ceux que la Régence trouva bon de lui envoyer de son côté, qu'il se croyoit dispensé de donner satisfaction de choses arrivées avant son tems & sans sa participation; qu'il prioit seulement la Compagnie de vouloir bien le reconnoître en sa qualité de Roi & lui accorder son amitié, étant disposé à lui rendre tout ce qu'il pouvoit encore y avoir d'Esclaves retenus par son Pere. On conclut avec lui un nouveau Traité, & l'année suivante la Compagnie Angloise renouvella le sien, par lequel elle le reconnut également Roi de Bantam. La Régence de Batavia lui envoya, la même année, le Sr. Jean *Van Hoorn*, Conseiller extraordinaire des Indes, en qualité d'Ambassadeur, pour le féliciter sur son avénement au Trône.

Traité avec le nouveau Roi.

Cependant ce Prince n'y étoit pas encore des mieux affermi; il avoit congédié honnêtement les anciens Ministres, & fait choix d'autres en qui il avoit plus de confiance, ce qui déplut tellement à son Pere, qu'il résolut de le détrôner, & de lui substituer un autre de ses quatre Fils. Agong attira dans son parti un grand nombre de sujets, mécontens des nouvelles impositions que les gros Revenus, qu'il s'étoit réservés, rendoient nécessaires pour le soutien de l'Etat. Quelque secrettes que fussent ces menées, le nouveau Sultan les pénétra, & dit cruement à son Pere, qu'actuellement il lui convenoit moins de s'ingérer des Affaires du Royaume que de-

Brouillerie entre lui & son Pere.

 vivre

SPEELMAN. 1682.

vivre tranquillement à Tirtajassa, ou d'entreprendre le Voyage de la Mecque, le menaçant que s'il continuoit d'intriguer avec ses Ennemis, il seroit obligé de prendre des mesures pour le repos de ses Etats, & la sûreté de sa Couronne.

Leurs préparatifs de guerre.

Le Pere, enflammé de colere, hâta ce qu'il avoit résolu d'exécuter, & arma ouvertement contre son Fils, autant qu'il lui fut possible. Celui-ci, non moins déterminé à lui résister, chargea le Pangoran *Wiragouna*, auparavant Maçon, & assez bon Architecte (*d*), de construire au plutôt, dans la Ville, un Fort où il pût se retirer en cas de besoin.

Bantam assiégée.

Agong vint avec une nombreuse Armée se présenter fiérement devant Bantam, en brula les dehors & força son Fils, abandonné des siens, à l'exception de quelques-uns de ses Confidens, de se réfugier dans le Fort. Il y fut assiégé & réduit à une telle extrémité, tant par le feu des Batteries de son Pere, que par l'assistance des Anglois & des Danois, que malgré toute sa défense, l'expérience & la bravoure de son Capitaine Jacques *de Roy*, il lui étoit impossible de tenir plus long-tems. Dans ce fâcheux état il dépécha Wiragouna à Batavia, où le Pangoran arriva à travers de mille dangers. Il y demanda du secours avec d'autant plus d'instance, qu'en qualité d'Allié, le Roi s'intéressoit à la conservation du Comptoir & des Effets de la Compagnie; mais malgré un avis positif qu'eut la Régence, que le tout étoit déja ravagé & détruit, malgré même une Lettre pressante de la propre main du Roi, elle prit la résolution de s'entre-mettre pour la réconciliation du Pere & du Fils, sans se mêler d'une affaire si délicate.

Fâcheux état du nouveau Roi.

Entremise de la Régence pour leur réconciliation.

En conséquence elle écrivit aux deux Princes, & fit partir 4 Vaisseaux ayant à bord 3 Capitaines & 200 hommes commandés par le Major St. Martin, par précaution contre tout événement. A leur arrivée à la Rade de Bantam, ils firent parvenir les Lettres à leur adresse, en offrant aux Princes les bons offices de la Régence par le moyen du Major St. Martin, qu'elle avoit nommé Général de ses Troupes, & chargé de l'arrangement de ses Affaires dans le Pays. On attendit quelques jours la réponse d'Agong, qui cependant n'en canonnoit pas moins vigoureusement le Fort. A la fin, voyant qu'il ne daignoit point répondre aux offres obligeantes de la Régence, & que l'on ne hésitoit pas même de faire feu sur ses Vaisseaux, le Général se mit en devoir d'exécuter l'ordre qu'il reçut de Batavia de secourir le Prince assiégé, qui étoit aux abois. Il se prépara à la descente; mais comme il étoit naturellement fort lent, & qu'il y avoit déja trois mois qu'il vouloit débarquer ses gens, vis-à-vis la Rivière, sans pouvoir l'effectuer, le Capitaine Jonker avertit sourdement la Régence, que si on ne leur donnoit un Chef plus expéditif, le Roi & les Troupes s'en trouveroient mal. Sans ôter le Commandement au Sieur St. Martin, on lui adjoignit le Sieur Tak, pour lui servir de conseil. Celui-ci, trois jours après son arrivée, fit la descente dans un endroit auquel on ne s'étoit point atten-

Elle donne du secours au nouveau Roi.

(*d*) C'étoit un Déserteur Hollandois, Renegat, qui revint dans la suite à Batavia, & embrassa de nouveau le Christianisme. Il se nommoit Henry Lucasz *Cordeel*, natif de Steenwyk.

attendu, défit l'Ennemi & délivra le nouveau Roi. St. Martin en fut piqué, & ayant sçû qui l'avoit desservi, il conçut une haine implacable contre le Capitaine Jonker, dont il se vengea dans la suite.

SPEELMAN. 1682.

Il est délivré par le Sieur Tak.

D'UN autre côté le Capitaine *Hurtzing* s'empara du Fort de *Tangerang*, & obligea Agong, quoiqu'à la tête de 50,000 hommes, de s'enfuir avec tant de précipitation, qu'il abandonna toute sa grosse Artillerie pour regagner d'autant plutôt Tirtajassa, où il se renforça. Néanmoins l'Ennemi ne laissoit pas d'incommoder beaucoup les Troupes de la Compagnie, par les sorties qu'il faisoit de ses Barques armées sur différentes Rivières; mais les Vaisseaux en occupèrent bientôt les embouchures, & tinrent les Barques si bien en respect, qu'aucune n'ôsa revenir à la charge.

Prise du Fort Tangerang. Fuite d'Agong.

Dès que le Prince se vit si heureusement, & si promptement dégagé, il voulut que son Pavillon fût arboré à côté de celui d'Hollande, tant pour inspirer de l'épouvante à l'Ennemi, que pour marquer l'estime qu'il portoit à la Compagnie. En effet, autant il faisoit de cas des Hollandois, autant il témoignoit de mépris pour les Anglois & autres Européens, qui, contre la foi des Traités, avoient pris les armes contre lui. Sa fureur alla même si loin, que sans les remontrances du Général, il les auroit tous fait égorger, & n'eût point épargné leurs Biens. Il permit au contraire, à sa réquisition, qu'ils sortissent francs & libres du Royaume, avec lequel il leur interdit tout Commerce, & leur défendit d'y rentrer. Il en vouloit aux Anglois plus qu'aux autres; aussi enjoignit-il, au Pangoran Wiragouna, de clouër leurs fenêtres, d'abattre leurs galeries, & chargea son Capitaine de Roy d'arracher, du frontispice de la Maison de Jean *Fischer*, le Drapeau de cette Nation, qu'il déchira en plusieurs piéces, & qu'il distribua à ses gens pour s'en faire des écharpes. Personne ne voulut accommoder les Anglois, ni de Navires, ni de Chaloupes pour le transport de leurs Marchandises & Effets à Batavia. Ils obtinrent de la Compagnie des Vaisseaux, sous promesse de lui en payer le fret. Dans cet intervalle le Sieur Tak emporta le Village de *Markesari*, après un sanglant Combat. L'année suivante il attaqua la Ville de Tirtajassa, qu'Agong défendit avec beaucoup d'opiniâtreté. Tak, s'étant apperçu que le jour ne lui étoit pas favorable, s'y prit de nuit avec tant de succès, que l'Ennemi, accablé d'une pluye de grenades & de feux d'artifice, demanda à capituler, mais inutilement. Il fit les derniers efforts, mit le feu à la Ville la troisième nuit de l'attaque, & se retira derrière les Montagnes. Tak entra dans Tirtajassa, que les flammes achevoient de consumer. Il trouva quelque butin dans le Palais, quantité de Canons de fer sur les Remparts, mais il n'y avoit point de Munitions de bouche. Ensuite il passa la Rivière, & n'y ayant vû que quelques Forts abandonnés, il songeoit à retourner sur ses pas, lorsqu'une grosse Troupe de Bantamois vint à l'improviste lui couper le passage. Il y laissa quantité des siens, les uns faute de savoir nager, & la plupart en opposant leur bravoure à la supériorité du nombre. Pour lui, il échappa à la faveur de 4 ou 5 Barques qu'il regagna fort à propos. Il se vengea de cet échec sur Tartajassa, dont il augmenta l'incendie, revint à Bantam, & plaça la plus grande partie de ses Troupes dans un Camp retranché, sous la conduite du Capitaine Hartzing.

Estime du nouveau Roi pour la Compagnie, & son ressentiment contre les Anglois.

Combat sanglant.

1683.

Tirtajassa est attaquée & prise.

Echec du Sieur Tak & ses suites.

PEU

SPEELMAN. 1683.

Prise d'Anir par de Ruiter.

Soumission de plusieurs Grands & leur sort.

Peu de tems après, le Capitaine *de Ruiter* assiégea & prit la Ville d'*Anir*, la derniere des Places maritimes, & sans laquelle l'Ennemi ne pouvoit occuper plus longtems les Montagnes; aussi vit-on bien-tôt nombre de Grands venir se soumettre au jeune Roi, & poser à ses pieds leurs armes liées en trousseau. Il leur promit le pardon; mais, considérant ensuite le mal qu'ils lui avoient fait & la situation où il s'étoit trouvé, il les fit mourir petit à petit par des tourmens extraordinaires. La Régence exhorta ce Prince à la clémence, d'autant plus nécessaire que de pareilles cruautés épuisoient d'habitans le Pays, qui n'étoit déja que trop dépeuplé.

Celle du vieux Roi, qui est mis en prison.

Le vieux Roi ne tarda pas aussi à se rendre à la merci de son Fils, qui, à la premiere vûe, auroit immolé son Pere à sa fureur, si le Sieur Tak ne l'eût émû par des sentimens d'humanité, que la nature auroit dû lui inspirer. Il le regarda avec le dernier dédain, dans la posture la plus humiliante, & voulut tout au moins l'enfermer dans une étable; mais il avoit trop d'obligation au Général Hollandois pour ne point déférer à ses prières. Il tint Agong deux ans en prison à Bantam, & la Régence, craignant que tôt ou tard il n'ajoutât un parricide à l'assassinat de plusieurs Javanois, qui s'étoient intéressés pour la délivrance de leur vieux Roi, elle fit transporter ce malheureux Prince à Batavia en 1686, où il vécut, pendant quelques années, dans un des Bastions du Château aux dépens de la Compagnie. Après sa mort, arrivée environ l'an 1695, son corps fut envoyé à Bantam pour y être inhumé dans le Tombeau de ses Ancêtres.

Sa détention à Bantam & à Batavia.

Sa mort & sa sépulture.

Reconnoissance mutuelle du nouveau Roi & de la Compagnie.

Par reconnoissance pour les importans services que le jeune Roi avoit reçus de la Compagnie, il la gratifia, le 17 Avril 1684, du Privilege exclusif d'acheter du Poivre dans ses Etats, & d'y vendre des Toiles blanches ou peintes. En revanche on lui quitta, au nom de la Régence, la somme de 60,000 Ecus, dont il étoit redevable pour les fraix de la Guerre; à condition néanmoins, que si l'Octroi ou Privilege venoit à être revoqué, dès lors la Dette retomberoit à la charge du Roi. La chose, ainsi concluë, fut rédigée par écrit, confirmée par serment de part & d'autre, & signée par le Prince, le Sieur Tak, le Capitaine *Wanderpool*, le Commis *Vander Schuur*, & *Wan Abdul Bagous*, Capitaine des Malais.

Brouilleries entre les Anglois & les Hollandois.

Ce seroit ici le lieu de parler des impressions que les événemens de Bantam firent en Europe, & sur-tout en Angleterre; mais comme ce détail nous meneroit trop loin, on renvoye le Lecteur à la Continuation de l'Histoire d'*Aitzema* par *Sylvius*, où il trouvera amplement à satisfaire sa curiosité. En attendant les Affaires entre les Compagnies Hollandoise & Angloise restèrent sur le même pied dans le Royaume de Bantam, sans que celle-ci fît la moindre démarche pour s'y rétablir. Au contraire, elle en perdit insensiblement l'idée; à quoi ne contribuèrent pas peu les Troubles excités en Angleterre par Jacques II., & l'élévation de Guillaume III. au Trône Britannique.

Entreprise de Sjeich Joezef contre l'Empereur.

A peine le jeune Roi de Bantam fut-il ainsi affermi dans la possession de ses Etats par les armes de la Compagnie, que le Pangoran *Pourabaja* son Frere se mit du Parti d'un Balien, nommé *Sjeich Joezef*, autrefois Esclave, & l'un des principaux instigateurs du vieux Roi de Bantam contre le jeune

ne Prince. Sjeich avoit résolu de marcher à Mataram; il le suivit avec 3000 des siens, dans l'idée de tenter fortune avec lui; mais faisant attention à sa démarche, & au peu d'avantage qu'il avoit à attendre d'un homme si vil, il changea d'avis & crut qu'il valoit mieux solliciter sa grace par une Ambassade, à Batavia. Il se flattoit d'autant plus de l'obtenir, qu'il n'étoit coupable d'autre crime que d'avoir aidé son Pere. SPEELMAN. 1683. Ce Rebelle est suivi & abandonné du Pangoran Pourabaja.

Le Capitaine Ruys, que l'on avoit détaché à *Kawarang*, apprit qu'un second Balien, Esclave évadé, nommé *Sourapati*, s'étoit fixé dans le voisinage avec 70 ou 80 autres Fugitifs. Il essaya de les gagner par la persuasion, & les ayant trouvé disposés à recevoir leur pardon de la Compagnie, elle y consentit. Ensuite Ruys mit aux trousses de Sjeich Joezef le Lieutenant *Van Happel*, qui dirigea sa marche au Nord, tandis que deux Détachemens se portérent au Sud pour l'empêcher de pénétrer par Mataram à Sourabaja, & de passer de-là à Macassar, dont le Roi étoit son proche parent. Ces derniers le joignirent près du Lac de *Sagara Nakan*, le mirent en fuite, & menacèrent de pendre aux arbres ceux des vaincus qui avoient échappé au fil de l'épée, s'ils ne se rendoient à discrétion. Van Happel ayant sçû le lieu de la retraite de Sjeich, alla le trouver travesti en Maure, & l'engagea par stratagême à se soumettre; ce qui arriva sur la fin de cette année 1683. Plein de confiance d'être favorablement reçu, comme on l'en avoit assûré, Sjeich vint à Batavia, d'où on l'embarqua pour le Cap de Bonne Espérance, de crainte qu'il ne se fît un Parti parmi les Javanois, chez qui il étoit en réputation de sainteté. Il mourut dans son exil. Sourapati se soumet avec d'autres. Poursuite & défaite de Sjeich. Il est pris & transporté au Cap.

De son côté, le Capitaine Ruys envoya Sourapati, devenu Lieutenant des Baliens, sonder les sentimens du Pangoran Pourabaja, qui se montra incliné à la réconciliation. En conséquence Guillaume *Kuffeler*, Enseigne du Poste de *Tandjong Poura*, Forteresse à 28 miles de la Rivière Kawarang, fut chargé par la Régence de remettre au Prince des Lettres de grace. Déja le Pangoran avoit, en signe de soumission, lié ses armes en faisceau selon la coutume, excepté son Crisse & quelques ornemens de parade, lorsque Kuffeler, voulant avoir, sans la participation de Sourapati, tout l'honneur de la négociation, exigea du Prince son Crisse & le reste. Il poussa même les choses si loin, que le Pangoran, indigné de son procedé, s'esquiva avec tout son monde à la pointe du jour. L'Enseigne s'en prit à Sourapati, & l'outragea de parole & de fait, jusques-là que les Baliens eurent honte de la lâcheté de leur Chef, & l'obligèrent, à force de menaces, de ne plus servir sous lui, & de tirer raison de l'affront fait à sa personne. Sourapati fondit sur la tente de Kuffeler, & lui tua 28 hommes. Celui-ci courut à Batavia, & rendit la conduite de l'autre si criminelle, que l'on dépêcha, à Cheribon, le Sieur Coeper, avec deux Capitaines, pour le poursuivre. Sourapati se jetta entre les bras du Sousouhounan, dont il fut reçu & traité en Favori. 1684. Disposition du Pangoran Pourabaja à rentrer en grace. Sans effet par la faute de l'Enseigne Kuffeler. Suites d'un démêlé entre celui-ci & Sourapati.

Cependant le Pangoran Pourabaja ne tarda pas d'envoyer des Ambassadeurs à la Régence, & sur la foi des Lettres de grace, qui lui furent accordées, il se rendit à Batavia, où pendant un séjour de plusieurs années il jouït des honneurs attachés à la Dignité de Conseiller des Indes. Ce Prince étoit le seul de qui l'on pût savoir au juste lequel des deux, de Kuffeler ou de Réconciliation du Pangoran avec la Compagnie.

SPEELMAN. 1684.

Sourapati se justifie en vain.

de Sourapati, avoit tort ou raison; mais on considéroit moins l'origine que la suite du différend: aussi ce dernier eut beau se justifier par écrit; il suffisoit qu'il fût coupable de meurtre. Néanmoins l'affaire resta assoupie quelque tems; mais on verra ci-dessous de quelle façon elle fut terminée.

Précautions qu'on prend contre le Roi de Ternate.

Le Roi de Ternate continuoit d'être gardé de près à Batavia, où il n'offroit plus qu'un fantôme de sa grandeur passée; la Régence, connoissant sa férocité, lui deffendit de faire mourir aucun de ses Sujets, qui n'étoient plus responsables de leurs actions qu'à la Chambre de Justice. On se dispensa de lui payer, & à ses Grands, les 12 mille écus pour détruire les Girofliers, mais on leur quitta ce qu'ils devoient à la Compagnie, se réservant de leur faire des dons gratuits, selon qu'ils s'en rendroient dignes par leur conduite. On menaça d'ailleurs le Roi, sur les instances de la Reine, qui craignoit le sort de ses autres Femmes, que s'il avoit pour elle de mauvaises manières, il éprouveroit, à tous égards, les effets du ressentiment de la Régence. Le Roi promit de se comporter d'une façon également satisfaisante pour la Reine, & pour tous ceux qui s'intéressoient à sa conservation, & à sa tranquillité. Attendu l'impuissance actuelle de ce Prince, la Régence lui remit généreusement une Dette de 41,865 écus, & avança aux Grands un an de Gages qu'elle leur avoit fixés. Elle résolut aussi d'établir, à Ternate, un Conseil de douze personnes, qui, conjointement avec le Roi, dirigeroient les affaires d'Etat sous certaines conditions. L'année suivante 1684, elle trouva bon de lui payer encore mille écus, de faire les fraix de nouveaux habillemens, & de certaines provisions dont il avoit besoin, & d'acquitter toutes ses Dettes, qui montoient à 44 mille écus, mais en retranchant tous les ans 2000 écus de ses appointemens, pour rembourser cette avance. Ensuite elle lui permit, sur la fin de cette année, de retourner à Ternate, où il vêcut depuis en fort bonne intelligence avec les Officiers de la Compagnie.

Générosité de la Compagnie envers ce Prince.

Il est renvoyé dans ses Etats.

Mort du Général Speelman.

Nous revenons au Général Speelman, dont la mort avoit terminé la carrière, ainsi que celle de son second, le Sr. Balthasar Bort, Directeur général du Commerce, qui expira quelques heures après lui le 4 Janvier 1684. Le premier fut inhumé le 15 dans la principale Eglise de Batavia, avec une pompe dont on n'y avoit pas encore vu d'exemple (e). Le Roi de Ternate & quantité de Grands, avec les Ambassadeurs de divers Princes Indiens assistèrent à ses Funerailles, qui coutèrent une somme excessive de 131,400 Rixdales, y compris les Médailles d'Or & d'Argent, que les Exécuteurs Testamentaires avoient fait distribuër, ayant d'un côté ses Armes, & de l'autre son nom, sa qualité & les dattes de sa naissance & de sa mort.

(e) Valentyn donne 4 pages *in folio* à la description du Cortége.

XV. JEAN



XV. JEAN CAMPHUIS, GOUVERNEUR GÉNÉRAL, né à Haerlem, le 18 Juillet 1634, & dans sa jeunesse Garçon Orfevre, dont il avoit pris le marteau pour ses Armes, fit le Voyage des Indes comme Assistant, à bord du Vaisseau le *Dragon*, qui arriva en 1654 à Batavia, où il fut d'abord employé dans la Sécretairie du Gouverneur Général Maatzuiker, qui l'en fit Premier Clerc en 1667, après lui avoir successivement conferé les titres de Sous-Commis & de Commis. Depuis 1671 jusqu'en 1675, on l'envoya trois fois en qualité de Chef de Comptoir au Japon, & dans cet intervalle il fut aussi Membre du Conseil de Justice. Au mois de Mars 1677, il devint Sécretaire de la Régence, Poste qu'il occupa avec beaucoup de diligence, & où il donna particulièrement ses soins à rechercher, dans les Archives de la Compagnie, les Mémoires nécessaires pour écrire l'histoire mémorable de la *Fondation de Batavia*, dont nous avons fait usage. Le 4 Avril 1678, peu de tems après la mort du Général Maatzuiker, & à l'occasion de la démission des cinq Conseillers ordinaires & extraordinaires, il fut élevé à cette derniere Dignité, & le 25 Novembre 1681, lors du départ du Général Van Goens, à la première, qu'il remplit jusqu'au 11 Janvier 1684, jour de la mort de Mrs. Speelman & Bort, l'un Gouverneur & l'autre Directeur général du Commerce des Indes.

Vie de Jean Camphuis, XV. Gouverneur Général des Indes.

1684.

Ses premiers Emplois.

Il écrit l'histoire de la Fondation de Batavia.

SUIVANT l'ordre de Mrs. les Dix-sept, le Conseil assemblé, après avoir invoqué le nom de Dieu, & prêté le serment accoutumé, ayant procedé à l'élection d'un nouveau Gouverneur Général, par voye de scrutin, on fut bien surpris de trouver que la plupart des suffrages se fussent réunis en faveur de Camphuis, quoiqu'il fût un des derniers des Conseillers ordinaires, & même haï de tous ses Collégues, dont chacun lui donna sa voix, dans l'attente que les autres feroient un choix différent, en quoi ils se virent tous trompés. Après avoir prêté serment à l'Assemblée, il reçut celui

De quelle façon il parvient au Généralat.

CAMPHUIS. 1684-5. de tous ses Membres; mais il ne fut proclamé que le 2 Mars suivant, âgé alors d'environ 50 ans.

Affaires de Bantam.

IL ne se passa rien de fort intéressant pendant les deux premières années de sa Régence; si ce n'est, comme on l'a dit, qu'on reçut, au mois d'Avril 1684, le privilege accordé par le jeune Roi de Bantam à la Compagnie, & qu'en 1685, le Conseil résolut de donner le nom du Général au Fils du Pangoran Pourabaja Frère de ce Prince, à qui l'on fit un présent convenable. Cette même année le Sr. Van Hoorn fut de nouveau envoyé en Ambassade à la Cour de Bantam, pour y traiter d'Affaires importantes.

* * * * *

1686.

Ambassade à l'Empereur de Java.

Sa haine contre l'Ambassadeur Tak.

Il le fait massacrer.

AU commencement de l'année suivante, le Sr. Tak, Beau-frère de Van Hoorn, alla aussi comme Ambassadeur auprès du Sousouhounan, pour lui demander, à ce qu'on disoit, la tête de Sourapati, ou que celui-ci obtint sa grace, soit au nom de la Compagnie, ou au nom de l'Empereur. On ajoutoit encore, que non seulement ce Prince la lui avoit accordée; mais qu'il lui avoit même donné sa Fille, & s'étoit étroitement engagé avec son Gendre, contre Tak, à qui il en vouloit, par rapport à la grosse pierre qu'il le soupçonnoit d'avoir ôtée à la Couronne de Madjapahit, & qu'il fit tuër avec tout son Cortege. Quoiqu'il en soit, le tems fit connoitre qu'Amangkourat avoit eu beaucoup de part à ce massacre, commis par une troupe apostée de Baliens, le 8 Février. D'ailleurs, comme il ne cherchoit qu'à susciter des embarras à la Compagnie, la Régence suspendit les affaires de Macassar, jusqu'à ce que celles de Java fussent en meilleur état, & prit toutes les précautions possibles pour retirer sain & sauf, de Carta-Soura, le reste de ses Sujets qui avoient été de l'Ambassade. Dans la suite elle fit conduire, à Batavia, le Pangoran Pougar, à quel effet elle envoya exprès deux des Vaisseaux de la Compagnie.

1687.

Le Sousouhounan est pillé par Sourapati.

Usurpations & excursions de ce Brigand.

QUANT à Sourapati, il enleva à l'Empereur ses meilleurs Chevaux, ses Armes, & généralement tout ce qu'il trouva à sa bienséance, avec quoi il s'enfuit à Passarouwan, dont il usurpa les environs jusqu'à la Principauté de *Madion* & de *Panaraga*, de sorte que de 21 excellens Districts, l'Empereur ne tira aucun revenu de long-tems. A la vérité Sourapati y fut investi pendant 7 à 8 ans consécutifs par 100 mille Javanois, mais qui se retirèrent en 1697, sans avoir rien effectué.

LA présence de ces Troupes n'empêcha pas qu'il ne fit, dans cet intervalle, deux fortes incursions jusqu'à Carta-Soura, d'où il ramena près de 2000, tant femmes qu'enfans, avec un gros butin, détruisant & brûlant ce qu'il ne pouvoit enlever aux Javanois, qui n'étoient pas en état de lui résister, sans le secours de la Compagnie. Telle fut la reconnoissance de Sourapati pour les bienfaits de l'Empereur, & telle la gratitude de ce Prince pour les services reçus de la Compagnie, dont les dépenses, qu'elle avoit faites à son occasion, de tems à autre, jusqu'en 1682, augmentèrent l'ancienne Dette de quelques Tonnes d'Or. Dans la suite, il ne se mêla plus de rien, sinon qu'il rompit ses alliances, viola ses engagemens, & porta préjudice aux prérogatives de la Compagnie. On reviendra aux dernières

Ingratitude de l'Empereur envers la Compagnie.

nières circonstances de ce Prince, & du Rebelle, qui occupa si long-tems ses forces & celles des Hollandois. CAMPHUIS. 1687.

✿ ✿ ✿ ✿ ✿

Mort du Roi de Bantam.

Guerre entre son Successeur & un Roi de Borneo.

Terminée par le secours de la Compagnie.

Le jeune Roi de Bantam mourut en 1687, & fut remplacé par son Fils *Abou il Falaal Mohhammed Jachia.* Ce Successeur eut une Guerre à soutenir contre un certain Roi de l'Isle de Borneo, qui possédant une Négrerie à 18 ou 20 miles de la Rivière, s'empara non-seulement de *Succadana* & de deux Villages appartenans au Royaume de Bantam, mais encore se saisit réitérativement de 16 ou 17 *Pantsjalangs*, dont il fit les Equipages prisonniers & esclaves. Abou il Falaal demanda du secours à la Compagnie, qui lui envoya 4 Vaisseaux avec du monde & des munitions, & en donna le Commandement au Sr. *Goens.* Le Roi ennemi se sauva d'abord vers les Montagnes, où un Commis Anglois, qui étoit son appui, le suivit quelques jours après, nonobstant que son Poste fut imprenable & à l'épreuve du Canon. Vû de mauvais œil par les Fuyards, l'Anglois fut obligé de se retirer avec les siens dans un Village voisin de Succadana, & de se rendre aux Hollandois. Lui & les autres occupèrent les trois Rivières, & bouchèrent ainsi toutes les issuës par où le Roi pouvoit faire sa retraite. Cependant Goens, qui par inadvertance s'étoit emporté le pouce d'un coup de fusil, & qui n'avoit plus la force de consommer l'expédition, laissa le Commandement des Troupes au Sieur *Klaaszoon*, qui vainquit l'Usurpateur, remit le Roi de Bantam en possession de ses trois Négreries, & revint à bord de l'Escadre, où mourut le Sieur Goens lorsqu'à peine elle avoit fait 3 lieues de trajet vers Batavia. Le Roi de Bantam, en récompense de ce Service, envoya à la Régence deux Navires chargés de poivre avec un peu de terre dans un bassin d'argent, pour lui marquer le recouvrement de ses trois Négreries, & lui remboursa, selon la coutume, les fraix qu'elle avoit faits à cette occasion.

Accident & mort du Général Goens.

Gratitude d'Abou il Falaal.

✿ ✿ ✿ ✿ ✿

Griefs malfondés des Anglois à Sumatra contre les Hollandois.

Vers le même tems, les Anglois de *Bancolo* & de *Batang Kapas*, dans l'Isle de Sumatra, porterent de grandes plaintes en Europe contre les Hollandois. Le jeune Roi de Bantam, ayant aussi chassé les premiers de Sillibar, Territoire de sa dépendance, ils s'étoient retirés dans ces deux endroits, & avoient élevé une Forteresse à Bancolo contre toutes sortes de droits. En effet, la Compagnie Hollandoise possédoit ces Pays à titre de Conquête, ou de Cession de la part de ses Habitans naturels, avant que les Anglois s'y fussent établis, & quant aux hostilités auxquelles ceux-ci se virent exposés, elles regardoient également les Hollandois, qui les avertirent même du dessein des Insulaires, dont ils reçurent les premiers coups.

Guerre entre ceux ci & le Roi de Jamby.

La Compagnie étoit alors en Guerre contre le Roi de Jamby, dont le Pere, Sultan *Inguelaga*, peu après la révolution de Bantam, avoit été fait prisonnier par les Hollandois; son Fils *Kiay Gedé*, jeune homme effeminé, qui

CAMPHUIS. 1687.

qui régnoit à sa place, avoit pour concurrent & pour ennemi un Frère nommé *Pringgabaja*, beaucoup plus propre au Gouvernement, & cheri de tous les Peuples; mais il fut obligé de se refugier dans le haut Pays auprès de l'Empereur de Manincabo dont il épousa la Fille. Ce Pangoran Pringgabaja tomba quelques années après entre les mains des Hollandois, qui l'envoyèrent en exil à Pulo Ay, une des Isles de Banda.

Mort de la Reine d'Achin & de l'Empereur de Candy.

LA vieille Reine d'Achin étoit morte en 1688, & l'année d'auparavant le fameux Raja Singa, Empereur de Candy, avoit aussi enfin payé le même tribut à la Nature. On se rappelle combien ce Prince avoit causé d'allarmes & d'inquietudes aux Hollandois pendant le cours de son long règne; mais les mauvais succès de sa perfide Politique lui ayant inspiré, sur ses vieux jours, des sentimens plus moderés & plus pacifiques, il recommanda fortement à son Fils & Successeur, *Fimala Darma Souria Mabaraja*, de vivre en bonne intelligence avec la Compagnie, qui n'eut jamais aucun différend avec ce Prince, d'ailleurs livré aux superstitions de sa Religion, & dépendant presque entièrement de ses Prêtres.

❁ ❁ ❁ ❁ ❁

1684.

Révolution de Golconde.

AU mois d'Octobre 1685, le Roi de Golconde ayant été obligé de prendre la fuite à l'approche de l'Armée du Grand Mogol, à qui il n'avoit pas payé le Tribut annuel depuis quelque tems, le Peuple, qui en attribuoit la faute aux Administrateurs *Madona* & *Akkuna*, massacra ces deux Frères, lesquels peu auparavant avoient forcé un Banian, nommé *Chodenda*, Courtier de la Compagnie, à livrer à la Monnoye une grande quantité de cuivre, sans lui en avoir jamais payé la valeur, ce qui mit cet homme hors

Perte que fait la Compagnie.

d'état d'acquitter une somme d'un million de florins qu'il devoit à la Compagnie, & que ses Employés avoient laissé accumuler d'année en année.

Ambassade du Sr. Pit à ce sujet.

Ce fut ce qui engagea à envoyer en 1686, le Sr. Laurent *Pit* le jeune, Chef du Comptoir de Mazulipatnam, pour faire à ce sujet des représentations au Roi de Golconde, qui l'écouta favorablement, & nomma même des Com-

1686.

missaires pour examiner & traiter avec lui l'affaire. Mais comme les deux Ministres accusés étoient morts, les Plénipotentiaires du Roi lui répondirent qu'on pouvoit mettre à leur charge tout ce qu'on vouloit, & qu'ils ne croyoient pas qu'ils eussent exercé une telle violence. Cependant le Roi offrit de payer la Dette de Chodenda, au cas que celui-ci voulut ju-

Son mauvais succès.

rer qu'elle étoit légitime, ce qu'il refusa, sous prétexte que sa Religion ne le lui permettoit pas, de sorte que l'affaire en resta-là, & que l'on ne retira aucun fruit de l'Ambassade du Sr. Pit, qui avoit couté encore au delà de 30 mille florins à la Compagnie. En attendant, on avoit arrêté & envoyé à Palleacate, le Chef du Comptoir de Golconde & son second, dont la conduite n'étoit pas exempte de soupçons au sujet de cette Banqueroute.

Prise de Mazulipatnam.

DE retour à Mazulipatnam, le Sr. Pit convoqua auprès de lui les Chefs des quatre Comptoirs extérieurs, fit venir des Troupes de Ceylan, & ayant donné ordre à tout, il s'empara des deux Portes de la Ville, d'où il chassa les Maures & les Gentils. Ensuite il exigea qu'on lui remit la Douane du Roi,

Roi, & après quelques difficultés, les Maures voyant qu'il se préparoit à les y attaquer, composèrent pour leur sortie. On fit des Inventaires de tout ce qui se trouvoit dans la Ville, & on laissa aux Maures & aux Gentils la liberté d'y rester, ou d'en partir avec leurs effets. La Place fut immédiatement renforcée de 12 Bastions & d'un Fossé, sans le moindre obstacle, si ce n'est que les Maures avoient coupé l'eau à la Garnison; mais on y remédia bientôt en faisant sur eux une vigoureuse sortie, dans laquelle ils perdirent 30 à 40 hommes; après quoi, ils ne refusérent plus rien aux Hollandois; au contraire, ils firent, à différentes reprises, des propositions fort avantageuses, jusques-là que le Roi se vit contraint d'accepter la Paix, à la condition qui lui fut prescrite de payer, dans l'espace de cinq années consécutives, la somme de 120 mille Ducats en dédommagement de la perte que la Compagnie avoit soufferte, & le Traité signé, on lui remit la Ville.

CAMPHUIS. 1687.

Accommodement avec le Roi de Golconde.

L'ANNÉE suivante, le malheureux Roi de Golconde tomba au pouvoir d'Eurang-Zeb, qui s'empara de ses Etats, & traita le Vaincu avec la derniere indignité, jusqu'à lui faire manger la poussiere sous ses pieds. Son dernier sort fut d'être conduit prisonnier dans une Forteresse, où le poison termina sans doute bien-tôt ses jours. La Compagnie ne put que se ressentir des désastres de cette Guerre. Les Soldats du Mogol avoient pillé le Comptoir de *Nagelwanze*, & maltraité cruëllement ses Employés. Un grand Incendie, qu'il y eut cette année à Mazulipatnam, lui causa encore bien du dommage.

1688.

Sort fatal de ce Prince.

Décadence du Commerce Hollandois sur cette Côte.

SUR ces entrefaites on vit arriver, à Coromandel, un nouveau Commissaire général, chargé, par Mrs. les Dix-sept, d'y rétablir les choses, de la façon qu'il le jugeroit le plus à propos. C'étoit le Sr. Henry Adrien de *Rheede*, Seigneur de *Meydrecht*, auquel on avoit joint le Sr. Jean *Baccherus*, dont l'Ambassade au Grand Mogol fut suivie de très bons effets pour le Commerce tant à Golconde que dans d'autres Endroits. En attendant le premier exerçoit un pouvoir presque illimité sur cette Côte. Les deux Employés *Janszoon* & *Carstenszoon*, arrêtés pour l'affaire de Chodenda, furent envoyés par son ordre, en 1689, à Batavia, où l'on se contenta de les tenir en prison, sans instruire leur procès, les Membres de la Régence ne voulant rien avoir à faire avec ce grand Commissaire. Ce fut lui qui, de son autorité, transfera, en 1690, le Comptoir général de cette Côte, de Palleacatte à Negapatnam, où il fit construire, à des fraix immenses, qu'on fait monter à 12 tonnes d'Or, cette belle Forteresse, qui passe pour la meilleure de toutes les Indes, quoique son utilité soit à peine connuë, n'étant pas même en état, à ce qu'on prétend, de protéger les Vaisseaux dans la Rivière.

Arrivée du Commissaire général Van Rheede.

1690.

Negapatnam Comptoir général.

LA même année, le 10 Juillet, le Sr. Laurent Pit battit une Escadre Françoise de 6 Vaisseaux, commandée par Mr. *du Quesne*, qui avoit paru sur la Côte de Coromandel, après s'être emparé de deux Bâtimens Hollandois à la hauteur de l'Isle de Ceylan. Le Combat fut rude, mais se termina assez promptement par la retraite des François, qui coupèrent leurs cables pour gagner au large.

Combat entre le Sr. Pit & une Escadre Françoise.

DE-

CAMPHUIS.
1684.

* * * * *

Brouillerie avec les Persans.

Prise de l'Isle Kismis.

DEPUIS 1683, la Compagnie étoit en Guerre avec les Persans, qui refusoient de lui livrer la soye au prix de la Convention, tandis qu'ils la donnoient à meilleur marché aux Anglois. On avoit équipé, à Batavia, trois Vaisseaux de Guerre, sous le Commandement du Sr. *Cazembrood*, qui, à son arrivée dans le Golfe de Perse, y en trouva 5 autres, & avec cette Escadre de 8 Navires, se rendit maître, le 4 Août 1684, de l'Isle *Kismis*, & de sa Forteresse, après s'être emparé, devant Gamron, de 13 Navires Maures. En attendant le Directeur *Van den Heuvel*, & le Sr. Herbert *de Jager*, s'étoient rendus à Ispahan, pour voir s'il n'y avoit pas moyen d'accommoder l'affaire à l'amiable; mais le Sophi ne voulant entendre à rien, qu'on ne lui eut remis l'Isle Kismis, & relâché tous les Bâtimens arrêtés, on s'y détermina le 27 Juin de l'année suivante; après quoi les affaires furent remises sur un meilleur pied, mais seulement encore pour un certain tems.

1685.
Sa restitution.

1689.
Ambassade à Ispahan & son succès.

SUR de nouvelles difficultés la Compagnie envoya, en 1689, au Sophi *Schab Solyman*, le Sr. Jean *Van Leenen*, Conseiller extraordinaire, en qualité d'Ambassadeur, accompagné du Sr. Jean *Keyts*, Directeur en Perse, qui mourut en chemin, & d'une suite d'environ 40 personnes, dont le nombre diminua beaucoup par les maladies & les fatigues de ce pénible Voyage. L'Ambassadeur fit une Entrée royale dans Ispahan, & y reçut les plus grands honneurs. Son Présent fut accepté avant ceux des Ambassadeurs de 8 ou 10 Nations étrangères, qui s'y trouvoient en même tems. Le 13 Octobre 1691, on lui remit la Lettre du Sophi pour le Gouverneur Général Camphuis, avec quelques présens, qui ne sont jamais équivalens à ceux de la Compagnie; mais elle obtint une diminution de 14400 *Tomans*, sur les Droits de l'année précédente, & le renouvellement des anciennes Conventions. Cependant on ne tarda pas d'éprouver encore le peu de fond qu'il y avoit à faire sur les belles promesses des rusés Persans.

1691.
Son retour.

* * * * *

Étrange brouillerie entre le Gouverneur & son Conseil.

IL arriva, en 1686 ou 1687, une étrange affaire dans le Conseil des Indes, qui en divisa le Chef & les Membres. C'étoit à l'occasion du choix d'un Baillif de Batavia. Le Gouverneur général se déclaroit pour le Sr. *Dispontyn*; mais tous les autres donnoient leur voix au Sr. de *Bollan*, & poussoient plus vivement la chose qu'il ne convenoit contre la premiere Personne du Gouvernement, qui en tout cas peut prendre sur soi de faire ce qu'il juge à propos, à la charge d'en répondre. La conduite bruyante des Conseillers choqua le Sr. Camphuis, qui vit bien que s'il cedoit en cette rencontre, son autorité ne seroit plus respectée dans la suite. Il voulut donc absolument que son Candidat eut la préference. On s'y opposoit encore avec beaucoup de chaleur, quand un des Membres du Conseil, dans l'excès de son emportement, lui dit, *que ceux qui l'avoient fait Gouverneur général pouvoient bien aussi le défaire, ou le déposer de sa Charge.* Camphuis, peu accou-

Camphuis. 1691.

accoutumé à un langage si impérieux, dans une Assemblée où il présidoit, & plus éloigné que jamais de se laisser prescrire la loi par ses inférieurs, répondit, avec son sang froid ordinaire, *que si Mrs. les Conseillers avoient assez de pouvoir pour le déposer, il n'avoit plus rien à faire ici, & qu'il leur souhaitoit le bon jour*; en même tems il se retira, & ne parut plus de deux ans dans l'Assemblée. Les autres continuoient de s'y trouver régulierement aux jours marqués pour vaquer aux affaires, mais s'ils prenoient quelque résolution qui ne fut pas du goût du Gouverneur, il l'annulloit sans s'embarrasser de rien, & disposoit de tous les Emplois à sa fantaisie, sans qu'ils osassent plus lui contredire. Les Conseillers en portérent des plaintes amères, que la modération du Général rendit toujours vaines. Sa conduite fut approuvée au grand chagrin de ses Antagonistes, qui ne voyoient plus en lui un Gouverneur Général, mais un Despote, exerçant une autorité, dont il n'y avoit jamais eû d'exemple dans ce Poste. C'en étoit assez pour faire rechercher sa faveur, & rendre ses ennemis odieux. Quant à l'Emploi de Baillif, il fut rempli provisionnellement par le Sr. *Van Mook*, Sénéchal du Pays, qui à sa mort en 1680, laissa ces deux Postes vacans, dont Camphuis confera le premier au Sr. Dispontyn, & voulut bien donner le dernier au Sr. de Bollan, pour qui il avoit d'ailleurs beaucoup d'estime. Malgré sa douceur naturelle, Camphuis fit voir qu'il ne pardonnoit pas aisément une offense reçuë, & ce fut, dit Valentyn, à son instigation que Mrs. les Dix-sept remercierent en 1689, le Sr. Antoine Hurdt, Directeur général, en lui laissant le choix de rester aux Indes comme Franc-Bourgeois, ou de revenir en Hollande. Il prit le dernier parti, mais mourut encore la même année, & le Sr. Pit ayant également payé le tribut à la nature l'année suivante, les affaires publiques prirent une face plus favorable, parceque ces deux Personnages étoient les principaux que Camphuis avoit toujours trouvés contraires à ses intentions.

Affaire bravante entre le Sr. de St. Martin & le Capitaine Jonker.

On a parlé ailleurs de la haine que portoit le Général de St. Martin au fameux Capitaine Jonker, Naturel d'Amboine. Le premier ne trouva que cette année 1689, l'occasion de s'en vanger, par un affront sanglant qu'il lui fit un jour dans sa maison, en le laissant debout tandis qu'il invita un autre Capitaine des Baliens, qui avoit été son Esclave, à s'asseoir en sa présence, quoique celui-ci s'en excusât, par respect pour son ancien Maître. Jonker, ne pouvant digérer une injure si atroce, témoigna au Sr. de St. Martin que s'il le tenoit hors de sa maison il laveroit ses mains dans son sang, jurant qu'il le lui payeroit bien, tôt ou tard, & là-dessus il sortit pour aller se plaindre au Gouverneur général, qui desapprouva fort la conduite de St. Martin, & promit de lui en parler, ce qui étoit tout ce qu'il pouvoit faire, à cet égard, chacun étant d'ailleurs maître chez soi. Jonker, peu satisfait de cette réponse, chercha depuis cent occasions d'assouvir sa fureur contre le Sr. de St. Martin. Il donna plusieurs festins à tous les Conseillers des Indes, auxquels ce Général, invité comme les autres, n'avoit garde de paroître. Enfin, voyant qu'il ne pouvoit atteindre son but, & qu'un de ses Neveux, nommé Raja *Bongso*, convaincu d'avoir voulu attenter sur la vie du Sr. de St. Martin & du Général Camphuis, avoit

CAMPHUIS. 1691.

été écartelé, ce Capitaine se laissa emporter à de si grandes violences, même contre la Compagnie, dans les environs de Batavia, où il mettoit tout à feu & à sang, qu'on se vit obligé de recourir aux mesures les plus vigoureuses pour dompter ce dangereux Rebelle. Dans une rencontre qu'il eut avec un gros Détachement de la Garnison, le Lieutenant *Holscher*, dont il ne se défioit pas, lui déchargea un si furieux coup de sabre sur la tête, qu'il tomba à ses pieds, tandis qu'un des Soldats de la Troupe, en lui tirant un coup de fusil, acheva de lui ôter la vie. Cependant il blessa encore au bras le Lieutenant en lui jettant sa zagaye. On lui coupa d'abord la tête, & ceux de ses Partisans, qui ne furent pas pris, se sauvèrent dans les montagnes. Quelque tems après, le 27 May 1690, on en fit rouër 8 & pendre 27, & l'on compte que tant à Batavia qu'à Japara, il y eut bien 108 personnes exécutées pour l'affaire du Capitaine Jonker, en qui la Compagnie perdit un de ses plus braves Officiers.

Sur la fin de la Régence de Camphuis on vit arriver, à Batavia, le même Chodja Moraad, qui y avoit été du tems de Maatzuyker, & qui y revenoit en qualité d'Ambassadeur du nouvel Empereur d'Abyssinie, avec une Lettre de ce Prince, non moins singuliere que la précedente, pour le Gouverneur général, *qui étoit*, y dit-on, *la gloire & le plus noble Sultan des Sultans des Hollandois, comme le plus grand Roi des Rois de l'Empire de Java, le Général* Jean, &c. On peut juger du reste par cet échantillon, qui promet plus de belles paroles que de riches présens; ceux que l'Ambassadeur Abyssin amenoit, ne consistoient aussi qu'en 5 Chevaux, mais *de la plus noble race*, 20 Esclaves & 2 Autruches. La Lettre finit par prier le Général de ne point mépriser ce présent, en l'assurant que l'Empereur ne pouvoit l'offrir à quelqu'un qui en fut plus digne.

Cérémonie de la résignation du Général.

Les infirmités du Gouverneur général l'ayant obligé à demander plusieurs fois sa demission, il l'obtint enfin de la maniere la plus honorable. L'Assemblée des Dix-sept lui laissa la liberté de revenir en Europe, ou de rester aux Indes, en conservant son rang après le Gouverneur général, & ses Appointemens, avec une Garde d'un Enseigne, un Sergent, un Caporal, & 12 hommes aux frais de la Compagnie. Il choisit le dernier parti, & résigna son Emploi le 24 Septembre 1691, entre les mains du Sr. Guillaume *Van Outhoorn*, Premier Conseiller & Directeur général, que Mrs. les Dix-sept avoient nommé pour lui succeder. Les deux Généraux étoient assis au haut bout de la Table, & les Conseillers des Indes suivoient chacun selon son rang; à droite des deux Généraux furent placés les Membres du Conseil de Justice avec les deux Fiscaux, & à gauche les Echevins de la Ville. Le reste de l'espace de la Salle du Conseil étoit occupé par un grand nombre de personnes de distinction, que la curiosité y avoit attirées pour voir cette cérémonie. Toutes les Clefs de la Ville & du Château ayant été apportées sur la Table, Camphuis se leva & fit un beau Discours sur les devoirs de la Charge dont il avoit eu l'honneur d'être revêtu jusqu'ici, & qu'il quittoit avec joye pour se reposer des travaux qui y étoient attachés; après quoi, prenant les Clefs, il les remit à son Successeur en l'avertissant qu'elles étoient un peu pesantes. Ensuite

il

il se retira dans son appartement, & se rendit le même jour à sa Maison de Plaisance. L'Ambassadeur Abyssin, qui étoit présent à cette solemnité, ne pouvoit assez témoigner son admiration au sujet de la tranquillité avec laquelle tout s'étoit passé, tandis qu'un pareil changement auroit couté, disoit-il, des milliers de têtes dans son Pays. CAMPHUIS. 1691.

CAMPHUIS avoit fait bâtir une belle Maison hors de la Porte-Neuve sur la Rivière & le Chemin de Jacatra, accompagnée d'un Jardin où se voyoient les Plantes les plus rares des Indes, avec les Vestiges de ce fameux Fort que les Hollandois ne défendirent qu'en jettant des ordures sur les Javanois (*f*). C'étoit dans ce Lieu de délices que notre Général avoit pris sa retraite. Il alloit souvent à l'Isle *Edam*, qui lui appartenoit, & où il avoit aussi une belle Maison construite à la manière du Japon, avec un Jardin planté de tout ce que l'Orient pouvoit fournir de plus digne de l'attention de ce curieux Amateur des merveilles de la Nature (*g*). Ses Amis en partageoient avec lui le plaisir, & il invitoit fréquemment de grandes Compagnies qu'il y retenoit pendant quelques jours. Il avoit un goût décidé pour les Ouvrages & pour les Mêts du Japon, dont sa Table étoit servie réguliérement tous les Jeudis. Le repos qu'il s'étoit flatté de trouver dans sa retraite, ne laissa pas que d'être troublé de tems en tems, par de petits chagrins & embarras qu'on lui suscitoit, & qui lui firent regretter plus d'une fois d'avoir déposé une autorité qu'on employoit ensuite contre lui-même. Sa retraite.

IL mourut dans sa Maison de Plaisance le 18 Juillet 1695, & fut enseveli avec les honneurs funebres dûs à la Dignité dont il avoit été revêtu. Ses Biens, qui étoient considerables, passerent pour la plus grande partie à ses Amis, principalement à Mrs. *Chastelein* & aux Fils du Sr. *Parvé*, qu'il affectionnoit beaucoup, & qu'il institua ses Héritiers, à la charge de donner, à sa sœur, mariée contre son gré au Sr. *Van Dilzen*, qu'il ne pouvoit souffrir, une pension alimentaire de 6 florins par jour sa vie durant, dans sa Maison de Plaisance, où elle finit aussi ses jours en 1714. Après la mort de Camphuis, on distribua à ceux qui avoient porté son corps, des Médailles d'Or de la pesanteur de 66 florins, qui n'étoient pourtant pas les plus grosses; mais celles-ci & d'autres encore avec des chaines d'Or furent données en particulier aux Enfans dont il avoit été Parrain &c. Ces Médailles portoient d'un côté son Nom, la datte de sa naissance à Haerlem, celle de sa résignation comme Gouverneur Général des Indes Hollandoises, & celle de sa mort, arrivée à pareil jour que sa naissance, de sorte qu'il avoit précisément 61 ans. On lisoit de l'autre côté 8 Vers Hollandois, qu'il avoit composés, ou du moins fournis lui-même à cet effet, & dans lesquels, sous l'idée de son Nom, qui signifie *Mai-* Sa mort. Médailles distribuées à ses funerailles.

(*f*) Voyez ci-dessus pag. 96.

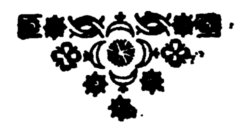
(*g*) C'est à lui, dit Valentyn, qu'on est redevable de l'existence d'un grand & superbe Ouvrage de *Rumphius*, l'ancien, qu'il fit copier avant que d'envoyer l'Original à bord du Vaisseau le *Waterland*, lequel coula à fond en 1692, avec l'Amiral *Keyts*, après s'être battu contre quelques Vaisseaux François.

CAMPHUIS. 1691. Eloge de ce Général.

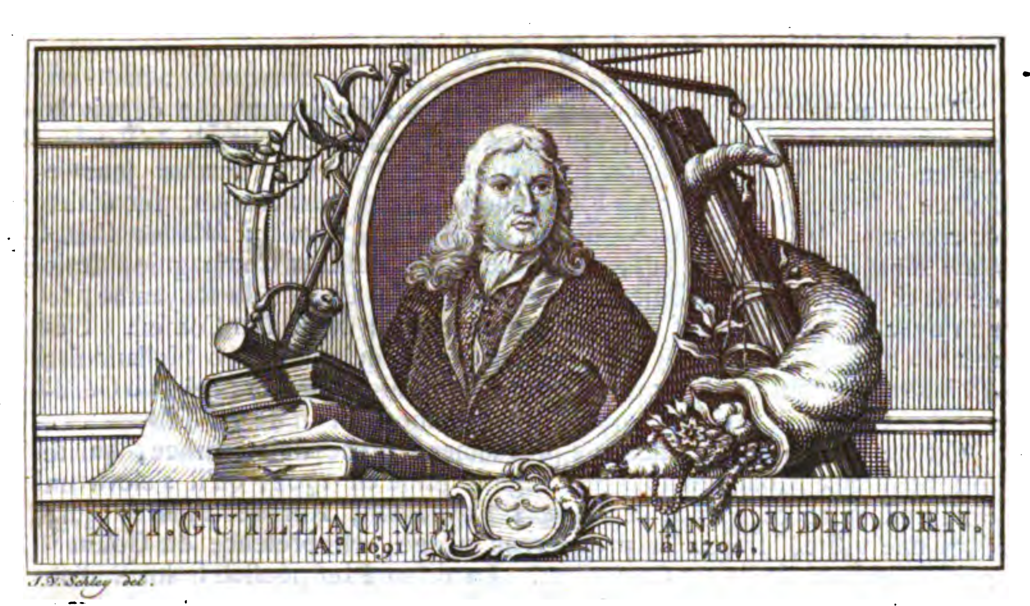
Maison de Combat, il exprimoit ses espérances pour la félicité éternelle (*b*). Il préfera sans doute ces Vers à la représentation de ses Armoiries, qu'il paroit avoir adoptées moins par vanité que pour se ressouvenir de sa premiere profession, ou pour montrer qu'il ne cherchoit pas à en effacer la mémoire. On a remarqué qu'il avoit été Garçon Orfevre. Lors qu'il parvint au Généralat des Indes, il donna, au Prédicateur *Schaak* à Amsterdam, la commission de lui faire faire un superbe Service par son ancien Maitre, qu'il lui indiqua, & lequel fut fort étonné d'apprendre la fortune de son Garçon *Jan*, qu'il ne se rappella qu'avec peine. Ayant reçu ce Service, Camphuis en témoigna sa reconnoissance à Mr. Schaak, & recompensa généreusement l'Ouvrier. Ce trait seul de la Vie de notre Général vaut le plus bel éloge de sa vertu solide, & son élévation fait celui de sa capacité extraordinaire. Il étoit affable envers tout le monde, mais ferme sur ses droits, parloit peu, mais avec énergie, & savoit se faire aimer autant que respecter des Européens & des Indiens. Officieux, sincere, modeste & religieux, il emporta au Tombeau la réputation d'un parfait honnête homme, & quoiqu'il ne fut point marié, on ne le vit jamais livré aux excès de libertinage, qui sont si scandaleux & si communs dans ces Contrées Orientales.

(*b*.) Voici ces Vers pour les Lecteurs qui entendent cette Langue.

Myn aardze Camphuis *was vergaan,*
Myn Tabernakel kon niet staan:
Dog ik zag op een vast gebouw,
Dat eeuwig zyn, en duuren zou;
Een plaats, door Jesus toegezeid,
En in zyn's Vaders huis bereid:
Wel zalig is dien man zyn lot
Die heeft een timmering by God.



XVI. GUILLAUME



XVI. GUILLAUME VAN OUTHOORN, GOUVERNEUR GÉNÉRAL, nâquit le 4 May 1635, dans l'Isle d'Amboine, au Comptoir de *Larike*, dont son Père étoit alors Chef, quoiqu'il fut depuis Gouverneur de Banda, ce qui le mit en état d'envoyer son Fils en Hollande, & de lui faire donner une éducation convenable. Il y étudia le Droit, & devint habile Jurisconsulte. Valentyn avoit vu un Ecrit de sa façon, qu'il dit lui mériter cet éloge. Le jeune Van Outhoorn n'étoit âgé que de 24 ans, quand, en 1659, il retourna aux Indes, à bord du Vaisseau le *Malaka*, en qualité de Sous-Commis. En 1664, il étoit Membre du Conseil de Justice; en 1672, Receveur Général; en 1678, Conseiller extraordinaire; & en 1679, Conseiller ordinaire des Indes. On le trouve aussi, en 1683, comme Président du Conseil de Justice. Ce fut lui qui succeda en 1689, au Sr. Antoine Hurdt, dans le Poste de Directeur général du Commerce, & le 24 Septembre 1691, on a vu de quelle façon il fut établi Gouverneur Général à la place du Sr. Camphuis. Il vécut en meilleure intelligence que son Prédécesseur avec les autres Membres de la Régence, & la Paix profonde qu'il entretint par tout avec ses voisins, servit à rendre Batavia & les Etablissemens de la Compagnie aux Indes, plus florissans qu'on ne les avoit jamais vûs. Une Administration si tranquille ne nous fournissant presque aucun de ces grands événemens, dont la plûpart des Articles précedens sont marqués, on ne sera pas surpris de trouver celui-ci plus rempli de faits particuliers, quoiqu'assez curieux, ce qui nous empêche de les resserrer dans des bornes moins étenduës.

Vie de Guillaume Van Outhoorn, XVI. Gouverneur Général des Indes.

1691.

Il fait ses Etudes en Hollande.

Ses Emplois aux Indes.

Tranquillité de sa Régence.

✵ ✵ ✵ ✵ ✵

Tolucco, nouveau Roi de Ternate.

A commencer par les Moluques, nous dirons simplement que depuis la mort du Roi Amsterdam, arrivée le 14 Avril 1690, les Grands du Royaume en eurent l'Administration jusqu'au 20 Juillet 1692, auquel jour le Prince *Tolucco* son Frère, mais Fils naturel du Roi Mandarsjah, fut établi & couronné Roi de Ternate. Il prit le nom de *Tuttaboul Wanhou Calbahoum Kaitsjili Tolucco*, & eut, par grace spéciale de la Compagnie, droit de vie & de mort sur ses Sujets, à l'exception des Grands du Royaume, sinon avec le consentement du Gouverneur général & de son Conseil. C'étoit un Prince trop sensuël pour causer de l'inquietude aux Hollandois; d'ailleurs il paroissoit cherir sincérement leur amitié, sur-tout celle du Général Van Outhoorn, dont il voulut donner le nom à l'un de ses Fils.

Différend de ce Prince avec le Roi de Tidore.

On ne trouve pas le moindre événement digne de remarque, qui se soit passé aux Moluques sous son règne, jusqu'en 1702, qu'il s'eleva un différend entre ce Prince & *Hhamza Fabaroddien*, Roi de Tidore, qui, dans une visite, frappa le premier au visage, en présence du Gouverneur *Roosélaar*, & de ses Conseillers. La dispute fut poussée si loin, d'un côté par les mépris de l'Injurié, & de l'autre par les reproches de l'Aggresseur, qu'il possedoit sa Royauté en Usurpateur, que peu s'en fallut qu'ils n'en vinssent à se faire une Guerre ouverte.

✵ ✵ ✵ ✵ ✵

Assassinat de la Reine de Dompo. Etrange bevûe du Sr. Prins.

Il régnoit depuis long-tems de plus vifs démêlés entre les Rois de l'Isle Celebes. La premiere affaire fâcheuse, qui y arriva, en 1691, ce fut l'assassinat de la Reine de *Dompo*, commis par le Roi de *Tambora*. Le Gouverneur *Prins*, trompé par un faux avis, le manda à la Régence de l'Isle & convoqua les Grands du Pays & les Alliés, par devant lesquels il accusa le Roi de *Bima* de ce meurtre. L'Assemblée ayant été autorisée par la Compagnie de connoître du crime & de le punir, suivant les Loix du Pays, procéda contre le Roi accusé & le condamna à expirer sous le poignard. Mais Prins, qui probablement commençoit à douter de la vérité des éclaircissemens qu'il avoit reçus, jugea devoir suspendre l'exécution de la Sentence pendant quelque tems, & trouva moyen de convertir la peine de mort en un Bannissement à Batavia. Ensuite il eut, du Sjahbandar *Junius*, des informations bien différentes, & qui constatoient l'innocence du Roi de Bima. Il demanda que la seconde Sentence fût encore modérée; mais le Roi de *Boni*, qui étoit le fameux Raja Palacca, s'y opposa, & lui dit „ que ce Prince ayant été accusé de sa propre bouche & jugé par les „ Grands comme coupable, les Loix du Pays, que lui Gouverneur n'igno„ roit pas, n'admettoient aucun changement, & qu'au moins le Bannisse„ ment devoit avoir lieu; qu'au reste si lui Gouverneur étoit porté à favo„ riser le Roi condamné, il dépendoit de lui de prier la Régence de re„ voquer le jugement sur des preuves d'innocence qui étoient venuës trop „ tard". Le Sieur Prins ne pouvoit prendre cette voye, sans s'accuser

Condamnation injuste du Roi de Bima & ses suites.

lui-

lui-même d'imprudence dans un cas aussi grave. Il ne voulut point absolument que la Sentence fût exécutée, & mourut peu de tems après. OUTHOORN. 1692.

LE Roi de Bima étoit toujours détenu en prison, & celui de Boni, mécontent de l'inobservation des Loix à l'égard du prétendu Criminel, se mit en Campagne & fit de si grands mouvemens du côté de Macassar, que le bruit s'en étant répandu à Batavia, la Régence jugea à propos que le Sieur *Hartzing* reprît la qualité & les fonctions de Gouverneur. Celui-ci étoit bien le seul capable de parer aux inconvéniens qui pouvoient résulter de la bevûe du Sieur Prins & des préparatifs de Raja Palacca. Il trouva que le Roi avoit raison de prétendre que l'on traitât l'affaire selon les Loix de l'Isle. En conséquence il eut soin que le Bannissement du Roi de Bima fût exécuté, quoiqu'il se proposât de ménager son rappel & de le rétablir dans son Royaume; mais cet infortuné Prince mourut de douleur dans sa prison.

Son bannissement & sa mort.

MALGRÉ sa capacité, Hartzing tint envers Raja Palacca une conduite assez bizarre. Il se rendit d'abord trop familier avec ce Prince, ensuite trop réservé, & à la fin si ombrageux, qu'il ne lui confioit rien. De-là bien des maux, auxquels le Sieur *Van Thye* sçut remédier en se conciliant l'amitié du Roi, qui n'en vouloit point à la Compagnie, mais au Sjahbandar Junius & à d'autres qu'il n'aimoit pas.

Conduite du Sr. Hartzing envers Raja Palacca.

Celle du Sr. Van Thye.

L'ANNÉE 1696, la mort enleva ce Raja, qui laissa le Royaume à *Lapatauw* son Neveu. Pendant sa vie, il avoit destiné à celui de *Soping*, en dépit du Roi de Goa, une de ses Concubines qu'il considéroit beaucoup. Appuyés par celui-ci, les Sopingois se donnèrent une autre Reine; tellement que la Concurrente en porta des plaintes au nouveau Roi de Boni, qui leur envoya demander plusieurs fois la raison d'un pareil changement, & les pria de rétablir cette Princesse dans ses droits. Comme il entrevoyoit, dans leurs réponses, peu de déference pour ses sollicitations, il se mit en état de les y forcer par les armes. Il communiqua son dessein au Sieur Van Thye, dont il requit l'avis. Le Gouverneur lui conseilla, sur de bonnes informations du Capitaine *Wasselbourg*, de retirer ses Troupes & de ne prendre aucune part à ce différend. Lapatauw se rendit aux raisons qui lui furent alleguées, & ses Alliés, prêts à le suivre au premier clin d'œil, quittèrent les armes à son exemple. Peut-être eût-il mieux valu les agacer contre le Roi de Goa, n'eût-ce été que pour affoiblir & humilier ce Prince, qui présumoit trop de sa puissance.

1696.

Mort de Raja Palacca.

Son Successeur s'intéresse pour une de ses Concubines.

Il se rend aux dissuasions du Sr. Van Thye.

LA mort de Raja Palacca & l'avénement de son Parent au Thrône avoient achevé de dissiper les inquiétudes de la Régence. Mais quatre ans après on en eut de nouvelles à l'occasion de *Dain Mabani*, l'un des principaux Princes de la Cour de Soping, qui fut assassiné par ordre d'*Arou Teko*, également illustre & le plus proche Héritier de la Couronne de Boni. Celui-ci eût peut-être ignoré toute sa vie l'affront fait à son honneur, s'il n'avoit éclairé de près les galanteries de l'autre, ou si *Saëna* son Epouse avoit été assez discrete, pour garder le secret sur ses intrigues amoureuses. Il y avoit déja quelques années, qu'elle s'étoit prostituée à Dain Mabani, même avant l'an 1695, lorsqu'Arou Teko, après avoir contribué

1700.

Nouveau sujet d'inquiétude dans l'assassinat de Dain Mabani par Arou Teko.

OUTHOORN. 1700.

Brigandage de celui-ci.

tribué avec quelques autres Princes de Macassar & les Troupes de la Compagnie, à vaincre, dans l'Isle de *Sumbawa*, les Rois de Bima & de Dompo ligués contre Raja Tambora, au lieu de quitter l'Isle à l'exemple de tous les Alliés, y fit le métier de Brigand, enlevant hommes & bétail, jusqu'à ce qu'exposé au ressentiment du Roi de Boni, il s'en mit à couvert sous la protection de la Compagnie. Il s'étoit associé, outre quelques Bouguis, le Prince Macassarois Crain *Jerenica* & le Bandit *Pomelican*, qui depuis 11 à 12 ans s'étoit sauvé de Celebes.

Infamie de son Epouse & sa fuite.

Le premier fut tué dans l'Isle *Salamparan*; le second, beaucoup plus coupable, échappa aux Baliens. A son retour Arou Teko ne savoit encore rien du commerce de son Epouse avec Dain Mabani. Il remarquoit seulement en elle des bizarreries, & une certaine répugnance, fondée sur l'appréhension de sa perte & de celle de son Amant. Elle s'éclipsa & sollicita son divorce, sans autre sujet que celui de mettre leur vie en sûreté. Arou Teko eut beau la ramener chez lui par la douceur; elle s'enfuit à Goa.

Démêlés entre divers Princes. Effet de l'entremise de la Compagnie.

Cependant plusieurs Princes des Cours de Boni & de Soping eurent quelques démêlés, à l'occasion desquels ils s'adressèrent à la Régence. Elle interceda si efficacement pour eux auprès du Roi des uns & de la Reine régnante des autres, que tous ces Princes, parmi lesquels Arou Teko étoit le plus considérable, rentrèrent en faveur & furent non seulement rétablis dans leurs Dignités & leurs Biens, mais reçus sous la protection de la Compagnie. Par la même occasion on opéra aussi la réconciliation des Rois de Boni & de Goa, qui étoient à la veille d'une rupture.

Suites de l'affaire de Dain Mabani.

Ce dernier avoit encore Saëna à sa Cour. Il écrivit à Arou Teko, qu'il exhorta à consentir au divorce, & insista fortement sur leur séparation. L'Epoux se rendit à Goa, tant pour faire ses soumissions à ce Prince, qu'afin de résoudre sa Femme à le suivre. Il perdit ses peines & revint seul; mais un matin à son reveil, il apprit que Saëna lui avoit été ramenée par un Grand-Prêtre qui étoit aveugle. Elle se jetta aux pieds de Teko, lui confessa son crime, & prit de concert avec lui des mesures pour se rejoindre avant le tems prescrit par la Loi de Mahomet. Il fit confidence de la chose au Gouverneur Van Thye, en informa les Rois de Boni & de Goa, & s'en expliqua avec Dain *Malaba*, Frère aîné de Dain Mabani, dont il exigea la vérité du fait, la restitution d'une bague & d'un mouchoir, ainsi que des Billets que Saëna devoit lui avoir écrits. A ces conditions il promettoit de se désister de ses poursuites, & faute de quoi il le menaçoit de vuider leur querelle par les armes. Dain Mabani, l'Amant de son Epouse, nullement disposé à se battre, lui renvoya la bague, à l'exception du mouchoir, qu'il dit avoir donné à sa Mere, & ajouta que tant s'en falloit qu'il eût séduit Saëna, qu'au contraire c'étoit elle qui l'avoit corrompu. Dain Malaba tâcha d'excuser son Frère & obtint sa réconciliation, pourvû qu'il rendit les Billets, livrât deux Entremetteuses d'amour, & vint demander pardon. L'affaire fut remise au jugement des Frères de Teko, qui accepta l'arbitrage. En attendant leur arrivée de *Mandhar*, le Roi de Boni le piqua si sensiblement du côté de l'honneur, que Teko

Teko l'assûra que dès le lendemain il auroit la Vie de Dain Mabani, ou qu'il perdroit la sienne. Le Roi l'ayant averti que son Ennemi devoit se trouver à un Combat de Cocqs, il profita de l'occasion & aposta ses gens, qui egorgèrent Mabani, non loin du Château. OUTHOORN. 1700.

Faute du Sr. Van Thye en cette occasion.

LE jour même de cet assassinat, le Sieur Van Thye en manda la nouvelle à Batavia, & défendit à Arou Teko de paroître dans les environs du Château, ou dans la Négrerie de *Vlaardingen*. Il eût mieux rempli le devoir d'un Gouverneur actif & résolu, si l'ayant fait appréhender, il l'avoit condamné à mort selon les Loix de Macassar & de Boni. Non seulement il auroit répondu par-là aux vœux de tous les Rois & Princes du Pays, mais satisfait à l'équité de la Compagnie: au-lieu qu'en donnant à l'Assassin tout le tems de s'évader, il exposa la Régence à de grands embarras, & prépara bien de la besogne à son Successeur. Les uns l'accuserent d'avoir connivé à l'assassinat, d'autres d'avoir épargné le Meurtrier pour une somme d'argent; mais Valentyn, à qui ces présomptions ne paroissent pas vraisemblables, excuse en quelque sorte le Gouverneur. Il met en doute si, en punissant de mort Arou Teko, il eut été approuvé par la Régence, qui dans des cas aussi graves s'en réserve toujours la connoissance & la décision, quoique d'ailleurs il ne disconvienne pas que malgré la défense du Sieur Van Thye & celle du Roi de Boni, l'Assassin revint plusieurs fois avec une nombreuse suite à la Négrerie de Vlaardingen, sans que l'un ou l'autre se donnassent le moindre mouvement. Quoi qu'il en soit, innocent ou coupable, la mort enleva le Gouverneur peu de tems après, & servit à sa justification.

Justifié par sa mort.

Instructions du Sr. Beernink son Successeur.

LA Régence nomma à sa place le Sieur *Beernink*, & lui donna, sur l'affaire d'Arou Teko, des ordres qui ne marquoient que trop visiblement l'incertitude du parti que l'on avoit à prendre, tantôt de procéder rigoureusement à sa condamnation de mort, en ménageant les intérêts de la Compagnie, & tantôt d'engager secrettement, par tous les moyens possibles, les Grands à solliciter sa grace auprès de la Régence. Un autre embarras étoit que le nouveau Gouverneur ignoroit l'état actuel du Gouverneur de Macassar. On lui remit pour son instruction tous les Papiers de ce qui s'y étoit passé depuis l'an 1698, & on lui recommanda sur-tout le soin de conserver l'équilibre entre les Alliés de la Compagnie, de tenir le Roi de Boni dans les bornes du devoir, & de prendre à l'égard de celui de Goa & de ses Grands telles mesures que ses Papiers lui dicteroient être nécessaires. On le chargea encore de ne point commettre la Régence dans de fâcheuses affaires auxquelles des voyes de fait pourroient donner lieu, mais au contraire de prévenir la ruine de l'un ou l'autre parti, & d'accommoder à l'amiable les différends par l'interposition de l'autorité de ses Supérieurs; de maintenir tous les Princes de Sumbawa, ci-devant opprimés par ceux de Celebes, dans la possession de leurs droits, & de rendre la Compagnie d'autant plus recommandable aux Habitans fugitifs, en les rétablissant dans les Biens, dont ils étoient furtivement dépouillés. Quant au massacre de Dain Mabani, sur lequel on n'avoit encore que de legers éclaircissemens, mais dont la Cour de Goa sembloit respirer la vengeance, le Sieur Beernink devoit prendre garde, que par sa jonction avec celle de

OUTHOORN. 1700.

Soping, le Roi de Boni ne lui fût inférieur en forces, & que de deux puissantes Couronnes l'une ne l'emportât sur l'autre par un Parti considérable, au préjudice de l'autorité de la Compagnie.

Instances de la Compagnie pour la punition d'Arou Teko.

QUOIQUE la Régence eût déja écrit, en termes fort pressans, au Roi de Boni & à la Reine régnante de Soping, de ne pas laisser impuni l'assassinat de Dain Mabani, néanmoins le Roi, qui souhaitoit si ardemment la mort d'Arou Teko, & la Reine, qui étoit la plus offensée, dirent que la chose ne les regardoit pas, & estimérent qu'il valoit mieux passer là-dessus que prononcer Jugement. De-là le Sieur Beernink conclut, que pour ne point compromettre l'honneur de la Compagnie & lui attirer sur les bras les puissans amis d'Arou Teko, le meilleur seroit de lui pardonner son crime.

Alternative qu'elle propose aux Cours de Boni & de Soping.

Mais la Régence crut qu'il étoit de son devoir d'enjoindre au Roi & à la Reine qu'ils eussent à punir exemplairement le Meurtrier, sans égard pour son rang, en ajoutant, que si de part & d'autre on consentoit à l'impunité, aucun des autres Alliés ne se mêleroit de l'affaire, bien moins encore la Compagnie, à qui il ne convenoit pas de risquer son honneur par une Sentence, qui, quoique juste, deviendroit un objet de mépris; qu'ainsi la Régence jugeoit plus à propos, au cas que les Cours de Boni & de Soping se laissassent induire sous main à reprendre les poursuites contre Arou Teko, elles intercedassent alors pour lui, & demandassent sa grace, au lieu d'insister sur un Jugement; que par ce moyen on sauveroit l'honneur de la Régence, & l'on inspireroit, suivant leur intention, à Arou Teko, un attachement d'autant plus fort pour les deux Cours & pour la Compagnie.

1701.

Ses Présens à divers Princes.

Conquêtes qu'elle restitue.

LA Régence envoya divers Présens au Roi de Boni; à Dain Tahalile, Veuve du Raja Palacca; à *Dato Riwato*, Reine régnante de Soping, & assûra le Roi de Goa qu'elle lui feroit parvenir, dans une boëte d'Argent, l'Acte de rénonciation aux Pays de *Polong Bangkit*, dont elle lui avoit promis la restitution du tems du Sieur Van Thye. Dès 1697, & pendant les deux années suivantes, elle avoit rendu, sur de simples représentations du même Gouverneur, à ce Monarque, aux Grands de sa Cour & à plusieurs autres Princes de Celebes, les Provinces de *Maros* & de *Sodiang*, avec leurs hautes & basses Contrées, dont la conquête avoit couté tant de sang aux Hollandois, & qu'on ne pouvoit même espérer de reprendre sur les Macassarois aussi facilement que sous le Gouvernement du Sieur Speelman.

Article stipulé en faveur du Roi de Goa.

Une autre particularité enore plus remarquable, c'est que cette année la Régence déchargea le Roi de Goa du payement de tout ce qu'il devoit en vertu du Contract de Bonaye, en stipulant simplement que cette décharge n'auroit lieu qu'autant qu'il ne romproit ou n'enfreindroit pas l'Alliance qui subsistoit entre lui & la Compagnie.

Autres restitutions.

DANS la suite elle renonça encore au Fort de *Pannakoke*, à plusieurs beaux Districts, sur-tout à l'Isle de *Cadjang* & à divers Pays le long du Rivage de Celebes; autant de démembremens des vastes Conquêtes du Sieur Speelman, que quelques Gouverneurs de Macassar arrachérent, pour ainsi dire, des mains de la Régence, sous de spécieux prétextes, & en lui faisant envisager de grands Domaines comme des Territoires de peu de conséquence. Une bonne Carte de l'Isle de Celebes, entre les mains du Conseil de Batavia, lui en auroit pu faire voir l'importance. D'un autre côté le

Roi

Roi de Boni obtint gratuitement, après le décés de la Reine Dain Tahalile, la cession de *Bonteyn* avec toutes ses Dépendances, & usurpa de tems en tems plusieurs autres Régions, sur lesquelles on ferma les yeux. Par là ces Rois, également ambitieux, mais dont on avoit si avantageusement restreint les frontières, parvinrent à les reculer, & à se rendre tout à la fois redoutables à leurs Voisins & incommodes à la Compagnie.

Le Gouverneur Beernink, après avoir sondé les Rois de *Doubou*, de *Tanetta*, de *Wadjou*, de Boni & autres Princes sur les motifs & les circonstances de l'assassinat de Dain Mabani, vit clairement que l'on s'étoit trompé, en croyant que l'on vouloit mettre tout sur le dos de la Compagnie, sans que personne s'en mêlât, afin que lorsqu'elle auroit condamné à mort Arou Teko, sa sentence servît de risée. Loin de-là, il fut convaincu que toute la faute venoit, ou du Sieur Van Thye, ou de la Régence, pour n'avoir pas condamné sur le champ l'Assassin au dernier supplice. D'ailleurs il étoit apparent que, forcés par d'autres raisons d'Etat, ceux de Goa s'opposeroient à une peine capitale, & que le Roi de *Tello*, ami d'Arou Teko, suivroit leur exemple; mais d'un autre côté il étoit certain que le Roi de Boni & la plûpart des autres Alliés tomboient d'accord sur un Bannissement, & que si la Compagnie y concouroit par son suffrage, non seulement ce châtiment auroit lieu malgré toute opposition, mais aussi qu'elle conserveroit son autorité en entier, outre que l'on donneroit également satisfaction aux Alliés & aux Mécontens. Ce parti étoit le seul praticable, le meilleur & le plus sûr de tous les expédiens, vû qu'il tendoit encore à montrer aux Grands, que désormais leur naissance ne les mettroit non plus à couvert du bras de la Justice que les petits; au lieu que le moyen, proposé par la Régence au Roi de Boni & à la Cour de Soping, d'employer leurs bons offices en faveur d'Arou Teko, étoit d'une impossibilité si absoluë, que le Roi ne consentiroit jamais à son pardon, lui qui craignoit l'Assassin plus qu'aucun de tous les autres Princes, & qui en désiroit la mort avec tant d'ardeur.

Embarras touchant la condamnation d'Arou Teko.

Cependant Arou Teko, à qui le Gouverneur avoit fait remettre un Présent de la part de la Régence, prit cette faveur pour un indice qu'il n'étoit pas si criminel aux yeux de la Compagnie qu'il ne pût contrevenir, avec moins d'offense que ci-devant, à la défense de s'approcher du Château de Vlaardingen. Il traversa hardiment à cheval cette Négrerie & en parcourut le circuit: il fit plus, il donna à connoître qu'il seroit bien aise de s'aboucher avec le Gouverneur & de soumettre son cas au jugement de la Régence. Il s'étoit vanté qu'il se tireroit d'affaire au moyen de sa bourse; mais il reconnut bientôt son erreur; s'étant présenté dans l'Anti-chambre du Château avec une suite de cinq ou six personnes, il demanda humblement ou son absolution, ou sa mort. On lui dit que l'on travailleroit promptement à instruire son Procès, mais qu'il devoit se consoler d'en attendre la décision dans une des places du Château. Incontinent le Gouverneur y convoqua, pour le 10 Novembre à neuf heures du matin, tous les Rois & Princes alliés, afin de terminer l'affaire par suffrages. Arou Teko, au desespoir de s'être livré si aveuglément au pouvoir de ses Juges, eut recours à de nouvelles offres d'Argent, & tâcha au moins de se rendre le

Il contrevient à la défense à lui faite.

Il se rend au Château, où il est arrêté.

Convocation de tous les Princes alliés.

OUTHOORN. 1701. le Gouverneur propice, en lui faisant un aveu ingenu de tous ses crimes; sur-tout d'avoir reparu dans des endroits, dont lui & le Roi de Boni lui avoient défendu l'accès; autant de transgressions dont il demanda pardon à genoux. L'Assemblée ne s'ouvrit pas moins au jour marqué, par une Harangue, que le Sieur Beernink finit par requerir les Alliés de confirmer chacun leur avis de leur propre seing. Le Roi de Boni démentit Arou-Teko de lui avoir ordonné l'assassinat de Dain Mabani; celui de Goa se justifia de ce qu'il lui avoit imputé touchant Saëna son Epouse, & Arou *Manpou*, son propre Frère, interrogé sur ce qu'il avoit à alleguer pour sa justification ou condamnation, répondit qu'il ne se mêloit point de ses affaires. Sur quoi le Gouverneur exposa à l'Assemblée le cas du Criminel en 35 articles, de la vérité desquels Arou Teko convint en présence des Commissaires que l'on avoit nommés pour ouïr sa défense. Enfin, il fut décidé, à la pluralité des voix, qu'il seroit banni & relegué au Cap de Bonne Espérance; ce qui fut changé dans la suite.

Il demande pardon.

Les Rois de Boni & de Goa se purgent de ses accusations.

Son aveu.

Sa Sentence.

Le Roi de Tanetta est condamné à une Amende.

CINQ jours après cette Assemblée, les Alliés en tinrent une autre dans le Jardin de la Compagnie, à l'occasion de *Crain Aganouja*, Roi de Tanetta, qui en avoit calomnieusement imposé, en prêtant au Gouverneur quelque mauvais dessein, dont il disoit s'être apperçu dans un entretien secret qu'il avoit eu avec lui depuis peu. On le condamna à une Amende pécuniaire, qui fut payée par le Roi de Boni.

1702.

Nouveaux ordres de la Régence au sujet d'Arou Teko.

Nous avons dit que la Régence étoit d'avis que les Cours de Boni & de Soping sollicitassent sécrettement auprès d'elle le pardon d'Arou Teko. Le Gouverneur reçut de nouveaux ordres de procéder contre lui suivant toute la rigueur des Loix, sans s'embarrasser de sa naissance, ni de la puissance de ses Frères; mais en même tems de tâcher sous main, & à l'insçu des Alliés, que le Roi de Boni, la Reine Dain Tahalile & autres Grands, le priassent de s'adresser à la Compagnie pour obtenir sa grace; que si le Roi s'y refusoit, lui Gouverneur eût à engager d'autres Princes à faire cette démarche, qui rendroit Arou Teko & ses Amis sensibles au bienfait de la Compagnie, & qu'alors on enverroit un Vaisseau pour l'amener à Batavia avec sa Femme, ses Enfans & sa suite. Beernink s'en ouvrit au Roi de Loubou, qui, loin de lui laisser entrevoir d'aucun côté quelque apparence de succès, lui conseilla plutôt de mettre la Sentence d'Arou Teko en exécution, & de partager ses Biens à la satisfaction commune de tous les Alliés. Quoique prévenu que sa proposition seroit mal reçue du Roi de Boni, il la risqua, & eut une réponse d'autant plus aigre & menaçante, que ce Prince étoit persuadé qu'Arou Teko lui envioit sa Couronne, & qu'il abuseroit de son pardon au préjudice de la tranquillité. Le Roi de Goa se récria contre l'indulgence pour un Téméraire qui souleveroit toute l'Isle, si jamais il avoit les coudées franches. En effet, tandis qu'il étoit encore détenu sous Sentence & étroitement gardé à vûe, il donna lieu de conjecturer, par une dangereuse entreprise, ce que l'on auroit à attendre de lui après son élargissement. Il écrivit au Chef du Comptoir Anglois à Banjar Massin, dans l'Isle de Borneo, une Lettre, où il disoit, que dès qu'il seroit en liberté, il feroit voir, soit à Macassar ou à Batavia, la manière dont on se proposoit d'en agir avec lui, & que si on ne lui

Mais sans aucun succès.

Dangereuse entreprise d'Arou Teko.

lui rendoit pas justice à sa fantaisie, il se porteroit à Banjar-Massin suivi d'une nombreuse Troupe, afin d'aider les Anglois à se maintenir dans cet endroit, où non seulement ils avoient déja construit un Fort, mais invité ceux de Célebes à venir les joindre & à s'enrôler sous leurs Drapeaux de bon ou de mauvais gré.

OUTHOORN. 1702.

SUIVANT un Décret du Conseil, Arou Teko fut transporté dans une Chaise fermée à bord d'un Vaisseau, avec ordre au Capitaine de prendre garde qu'il ne lui échappât. Pour plus grande sûreté, on embarqua avec lui 12 hommes sous la conduite d'un Sergent, que l'on chargea d'un Billet cacheté, qu'il ne lui étoit permis d'ouvrir que dans un cas de naufrage, ou de quelque autre danger imminent. Ce Billet portoit, qu'en pareilles circonstances il eût à massacrer Arou Teko. Peu de tems après son départ tous ses Biens furent partagés entre ceux qui y avoient prétention. Saëna, son Epouse, dont il avoit demandé la mort au Gouverneur, déceda le 7. Septembre, & lorsqu'il fut arrivé à Batavia, la Régence, au lieu de le releguer au Cap de Bonne Espérance, trouva plus à propos de le confiner dans l'Isle de Ceylan.

Il est embarqué pour Batavia avec des précautions.

Partage de ses Biens.

Mort de son Epouse.

Son Bannissement à Ceylan.

LE Roi de Boni tenoit encore les petits Princes alliés dans une sujettion qui approchoit de l'esclavage. Il avoit même paru si ambitieux de sa supériorité, si éloigné de les rétablir dans leur indépendance primitive, que le Gouverneur Beernink, desespérant de le ramener au degré de pouvoir que souhaitoit la Compagnie, crut devoir se désister de ses remontrances inutiles, excéder ses ordres & lui accorder cette autorité comme un droit légitime sur des Princes qui étoient déja accoutumés à porter le joug. La démolition des Murs de Goa s'étoit effectuée conformément à la Convention de Bonaye, malgré le repentir du Roi & les clameurs de ses Enfans contre le premier Ministre Crain Bontosonggo, qui s'y étoit engagé par promesse.

Déference blâmable du Sr. Beernink pour le Roi de Boni.

Démolition des Murs de Goa.

1703.

DAIN Tahalile, Veuve de Raja Palacca & Reine de Boni, conservoit toujours l'affection particuliere que ses bonnes qualités personnelles lui avoient acquise, tant parmi les Boniens que chez les Bouguis & autres Habitans de Celebes. La Régence n'avoit pas moins d'estime pour cette Princesse, persuadée qu'aussi long-tems qu'elle vivroit, elle employeroit ses soins à prévenir tout sujet de dispute & de révolte dans l'Isle de Macassar. Aussi dans la vûe de cultiver son amitié, & pour lui donner des marques de reconnoissance, la Compagnie résolut de lui envoyer de riches Présens, qui seroient continués d'une année à l'autre. Ci-devant on s'étoit oublié au point d'admettre les Rois de Boni & de Goa à une même Audience; ce qui avoit occasionné, ou de grandes discordes, ou une meilleure harmonie entre ces deux Princes, contraire aux intérêts de la Compagnie, témoin, sur-tout le Mariage du premier avec la Fille du second: alliance qui répugnoit à la saine politique. Pour éviter désormais de pareils inconvéniens, le Gouvernement de Batavia ordonna expressément, qu'on y veillât avec soin, quoique d'ailleurs il s'en fallût tant que cette alliance eût assoupi l'ancien différend des Rois de Boni & de Goa, qu'au contraire ils étoient devenus si ennemis, que l'un ne demandoit pas mieux que d'attaquer l'autre.

Marques d'estime de la Compagnie pour la Reine Dain Tahalile.

Instruction particuliere du Gouverneur Erberveld.

OUTHOORN.
1703.

* * * * *

Mort de l'Empereur de Java.

CETTE année 1703, mourut le Soufouhounan Amang-kourat, dans le courant du mois d'Août, après un règne de 26 ans, ayant nommé son Fils, le Pangoran *Depati Anom*, son Successeur à l'Empire de Java avec l'approbation générale des Grands. Ce Prince, alors âgé de 33 à 34 ans, boitoit de la jambe droite, & avoit le nom d'être fort cruel. Dès qu'il fut élevé au Trône, il envoya des Ambassadeurs à la Régence de Batavia avec une Lettre, par laquelle il informoit la Compagnie du décès de l'Empereur son Père & de son Avénement à l'Empire.

Notification de son Fils à la Compagnie.

Celle de Pougar son Oncle.

EN même-tems le Pangoran Pougar son Oncle, proclamé Empereur par ceux de Mataram, de Waras & de Bagaleen, envoya également des Ambassadeurs à Batavia y faire la même notification. Le Capitaine *Hogerlinde*, en ce tems-là Chef de Tamarang, reconnut & reçut mal à propos les Ministres de Depati Anom, sans savoir s'ils étoient dûement qualifiés, & sans en avoir les ordres de ses Supérieurs. Il fut mandé à Batavia, où les Ambassadeurs des deux Compétiteurs eurent audience le lendemain de leur arrivée. L'Assemblée fut d'abord d'avis de laisser le Fils en possession du Trône de son Père; mais le contenu de sa Lettre, peu satisfaisante, indisposa tous les Membres. Il ne parloit ni de renouveller les Alliances, ni de payer ou de cautionner les Dettes de la Couronne. On se rappella qu'il s'étoit toujours déclaré l'ennemi juré de la Compagnie, & que l'on avoit intercepté de ses Lettres, où il disoit qu'il n'attendoit que le moment qu'il seroit bien affermi sur le Trône, pour lui faire sentir ce qu'il méditoit dans l'ame. Ces raisons déterminerent la Régence à ne point agréer sa nomination. Elle trouva à redire à la basse condition de ses Ambassadeurs, & convint de lui écrire qu'il en envoyât d'autres d'un rang à pouvoir traiter avec eux.

La Régence refuse de reconnoitre Depati Anom.

1704.

Elle se déclare pour le Pangoran Pougar.

TANDIS que l'on gagnoit ainsi du tems par des prétextes, on prenoit des mesures non seulement pour mettre le Pangoran Pougar sur le Trône, mais pour l'y maintenir contre les efforts de son Concurrent, suivant la résolution qui en fut prise dans le Conseil le 18 Mars. Cependant les Troupes se rassemblerent, non sans causer de l'inquiétude à Depati Anom. Il en fit demander plusieurs fois la raison, & envoya au Sieur Knol, qui s'étoit déja porté à Samarang, jusqu'à trois Ambassadeurs avec 70,000 Ecus & des ordres exprès de renouveller les anciennes Alliances, & d'acquiescer à tout ce que la Compagnie exigeroit de lui. Ces Ambassadeurs arriverent à *Tingkar* précisément lorsque les Troupes étoient en mouvement, ce qui les obligea de précipiter leur retour, & l'argent, dont un bon usage eût peut-être contribué à changer la face des affaires, tomba, on ne sait entre quelles mains.

Vaine tentative de Depati Anom envers la Compagnie.

ENFIN, le 19 Juin, la Régence reconnut formellement Pougar Empereur de Java, & lui donna un Sceau pareil à celui qu'elle avoit donné à Amangkourat. Elle en informa les Rois de Bantam, de Goa & de Boni, ainsi que les Princes Macassarois, en les requerrant, comme fidèles Alliés de la Compagnie, de l'aider dans la Guerre qu'elle avoit dessein d'entreprendre con-

Elle reconnoît Pougar Empereur, & en donne avis à ses Alliés.

contre Depati Anom; mais ces Princes s'excuferent poliment d'y prendre part, pour n'avoir aucun démêlé avec cette Cour. On n'en commença pas moins les opérations. Les Capitaines Knol & Bintang eurent ordre de marcher à Damak & de s'en rendre maîtres. Leur Armée n'étoit que de 1500 hommes. Knol en prit mille & alla à la rencontre de Depati Anom qu'il mit en fuite, quoique fort de 40,000 combattans, pendant que Bintang, avec le reste de l'Armée, attaqua & emporta la Place. C'est à quoi se borna la première Campagne. La seconde produisit des événemens plus intéressans.

OUTHOORN. 1704. Ils s'excusent d'entrer en guerre.

Fruit de la premiere Campagne.

* * * * *

LA Guerre qui subsistoit entre la France & la Republique, donna occasion à la Compagnie de s'emparer de Pondichery, sur la Côte de Coromandel. Au mois d'Août 1693, le Sr. Laurent Pit se rendit devant cette Place, avec une Escadre composée de 19 Navires, plusieurs Bots & Demi-Bots, doubles Chaloupes & Bâtimens du Pays. Il fut mis à terre plus de 1500 hommes de Troupes réglées sous plusieurs bons Officiers, nombre de Matelots, des Bouguis, des Macassars, des Chingulais, plus de 2000 hommes, 15 ou 20 piéces de Canon de fonte de 18 livres de balle, 24 piéces de Campagne, 6 mortiers & des munitions en abondance. Pondichery fut attaqué vigoureusement, & après avoir résisté plusieurs jours, le Sieur *Martin*, qui en étoit Gouverneur, voyant qu'il ne pouvoit plus tenir, fit battre la chamade le 6 Septembre, après quoi l'on dressa les Articles de la Capitulation, en vertu de laquelle, on délivra généralement tout ce qui se trouvoit appartenir à la Compagnie de France dans cette Forteresse, dont la Garnison fut renvoyée en Europe l'année suivante à bord des Vaisseaux de retour de la Compagnie Hollandoise. Après la Paix de Ryswick de 1699, les François rentrèrent en possession de la Place, moyennant 16000 Pagodes d'or, valant 96000 liv. de France, qu'ils en payèrent aux Hollandois, pour les acquisitions & fortifications que ceux-ci y avoient faites.

1693. Prise de Pondichery par les Hollandois.

1699. Restitution de cette Place.

LA Compagnie eut, cette même année, de fâcheux démêlés avec le Gouverneur Maure de Suratte, au point que l'on fut obligé d'abandonner ce Comptoir, pendant quelques années de suite. Ces extorsions étoient duës à une cause des plus injustes. Les Maures, ou Mahometans de Suratte, avoient perdu deux de leurs Vaisseaux richement chargés, dont des Pirates Européens s'étoient emparés, sur les Côtes de l'Arabie. Le Gouverneur s'en prit aux François, aux Anglois & aux Hollandois qui avoient des Comptoirs dans cette Ville. Il vouloit en particulier que ces deux dernières Nations en portassent par moitié le dommage. Le Sr. *Ketting*, Directeur du Commerce, fut forcé à signer, le 4 Fevrier 1699, un Acte par lequel il engageoit la Compagnie à payer aux Maures la somme de 24000 roupies, c'est-à-dire environ trois millions six cens mille florins d'Hollande, & à faire escorter leurs Navires allant à la Mecque ou en revenant, par deux ou trois Vaisseaux Hollandois, aux fraix des Commerçans Maures. Le Conseil de Batavia jugea à propos, pour de bonnes raisons,

Demêlés avec les Maures de Suratte.

OUTHOORN. 1699.

sons, d'accorder ce second Article, dans l'espérance qu'il pourroit contribuër à appaiser les Maures. Ces Convois eurent lieu, pendant deux ou trois ans, avec un si grand préjudice pour la Compagnie, qu'elle y perdit trois ou quatre de ses Vaisseaux. Ce ne fut pas le tout. Les Maures insistèrent sur le payement de la somme promise par le premier article du Contract extorqué aux Employés de la Compagnie, qu'ils arrêterent dans leur Comptoir, jusqu'à ce qu'ils eussent satisfait non seulement pour eux, mais encore pour les Anglois. Le Sr. Henry *Zwaardekroon*, qui remplaça Ketting sur la fin de cette année, ayant voulu, quelques années après, faire des démarches pour retirer ce Contract, il se vit exposé au même traitement que son Prédécesseur, & ne dut la liberté qu'à l'arrivée d'une Flotte sous les ordres du Sr. *de Vos*, qui venoit le relever de ce Poste; mais à peine les Vaisseaux eurent-ils remis à la voile, que les Maures continuèrent leurs violences contre le nouveau Directeur & les autres Employés.

Heureuse feinte qui procure la liberté aux Employés de la Compagnie.

ENFIN, lassés de voir que toutes les voyes de la douceur ne produisoient rien, les Hollandois s'emparèrent d'un Navire Maure, revenant de la Mecque à Suratte, à bord duquel se trouvoit le propre Prêtre du Grand Mogol, Personnage qui étoit dans la plus haute faveur auprès de ce Prince, & qui jouïssoit d'une reputation de sainteté parmi ceux de sa secte. Cependant cette capture n'apporta d'abord aucun soulagement aux Employés, qui étoient toujours resserrés dans leur Loge à Suratte, parceque le Prêtre Mahometan affectoit, au commencement, de prendre sa prison en patience; mais remarquant un jour, à bord du Vaisseau, plus de mouvemens qu'à l'ordinaire, dont il demanda la raison, sur la réponse qu'il reçut, qu'on se préparoit à combattre 5 Vaisseaux de Guerre François, qu'on découvroit à peu de distance, ce qui n'étoit pourtant qu'une feinte, les Vaisseaux étant Hollandois, la peur le saisit tellement, que pour garantir sa vie, qu'il croyoit par tout en danger, il consentit à se laisser fourrer à fond de calle, dans l'endroit le plus obscur, le plus sale & le plus puant du Navire, d'où il écrivit bientôt au Gouverneur Maure de Suratte & au Grand Mogol même, les Lettres les plus lamentables & les plus pressantes pour qu'on lui procurât sa liberté, moyennant l'élargissement des Hollandois du Comptoir, ce qui produisit son effet, l'ordre étant venu de la Cour de les relâcher, de leur rendre le Contract, & de les faire sortir de la Ville: condition sensible pour le Commerce de la Compagnie, qui avoit d'ailleurs amplement reparé ses pertes par la prise de plusieurs Bâtimens Maures. On fit la même année 1705, une tentative inutile pour s'y rétablir. Cependant les Hollandois y revinrent environ deux ans après, & depuis on les y laissa tranquilles.

Nouveaux démêlés avec les Persans.

LES Persans leur avoient aussi occasionné de nouveaux embarras & de nouveaux fraix. A peine le Sr. Van Leenen, fut-il de retour de son Ambassade, en 1693, qu'il fallut renvoyer la même année, le Sr. Herbert de Jager (*a*), & le Sr. *Lycogton*, à la Cour d'Ispahan, au sujet de quelques

(*a*) Il visita en passant les Ruines du Palais de *Darius* dans l'ancienne *Persepolis*, dont il dessina une fort belle Vuë, que Valentyn a donnée.

-ques équivoques qu'on avoit glissées dans la Convention, & dont les Commissaires de la Compagnie ne s'étoient pas apperçus, faute d'entendre bien à fond la Langue Persane. Le Sr. de Jager, qui la possedoit parfaitement, parvint à lever les difficultés. On continua le Commerce pendant quelques années, avec plus ou moins de succès; mais en 1700, les Persans retinrent leur soye, sous prétexte de sa rareté, quoiqu'ils en eussent envoyé des parties considérables à Alep, & en Moscovie. L'année suivante le Sr. *Hoogkamer*, qu'on venoit de faire relever par le Sr. *Wichelman* dans le Poste de Directeur du Commerce en Perse, eut ordre de se rendre à Ispahan, pour tâcher de terminer ces différends. L'Ambassade fut encore nombreuse, la réception des plus gracieuses, les dépenses énormes, & les demandes accordées d'abord, mais limitées ensuite, par rapport à la soye, qui en faisoit le principal article. Le Sr. Hoogkamer eut beaucoup à lutter contre l'avidité de quelques grands Officiers de l'Empire, qui formoient des prétensions exorbitantes pour les présens ou dons gratuits particuliers, auxquels on ne se croyoit tenu en aucune maniere. Le Sophi *Shah Hossein*, qui avoit succedé à son Pere, mit fin à ces longues contestations, & passa sur tout ce qu'on avoit souhaité, sans que cela empéchât l'Athemad-Daulet de susciter de nouvelles chicanes, que l'Ambassadeur ne put mieux lever qu'en promettant une grosse somme à ce Premier Ministre. Au reste jamais personne n'avoit été traité avec plus de distinction à la Cour d'Ispahan, que le fut Hoogkamer, & le Conseil de Batavia ne témoigna pas être moins satisfait de la façon dont il avoit executé sa Commission, avec une prudence & une habileté qui lui attira beaucoup de considération à son retour dans cette Ville; mais il n'y fut pas long-tems à l'abri des derniers revers de la fortune. Envelopé dans de malheureux procès en 1706, il s'evada de Batavia avec quelques Anglois, & se rendit à Borneo, où, dans la suite, attaqué par les Insulaires, qui avoient mis le feu au Vaisseau, à bord duquel il comptoit de s'échapper de leurs mains, il se sauva, à ce qu'on croit, dans les Montagnes de l'Isle, & comme il se trouvoit alors fort mal de la fièvre, il y a toute apparence qu'il termina bientôt sa triste vie de maniere ou d'autre; du moins l'on n'en entendit plus parler depuis.

Ambassade du Sr. Hoogkamer à Ispahan.

Son succès.

Il semble que le Général Van Outhoorn eut quelques vuës particulières d'ouvrir un Commerce dans l'Ethiopie. L'Ambassadeur d'Abyssinie subit, par son ordre, divers interrogatoires en 1692, & en 1697, dont Valentyn donne le dernier rapport, avec de nouvelles remarques sur le premier, qu'il n'a pas inseré de même. On y trouve des éclaircissemens, qui devoient être alors fort curieux; mais il ne paroit pas qu'on en ait profité, sans doute à cause des difficultés qui auroient accompagné cette entreprise.

Informations que donne l'Ambassadeur d'Abyssinie touchant son Pays.

* * * * *

Malgré l'état florissant où le Commerce avoit été porté sous le Gouvernement du Sr. Van Outhoorn, & la Direction du Sr. Van Hoorn, Mrs. les

Embarras pour remplir le Poste de Gouverneur général.

OUTHOORN. 1701-3. les Dix-sept ne voyoient pas avec plaisir une alliance si étroite entre les deux premieres Personnes de leur Empire aux Indes. C'est ce qui les porta, dès le 26 Septembre 1701, à remercier le Beau-pere, pour mettre le Gendre à sa place. Le 3 Juillet 1702, après l'expiration des quinze jours que cet Ordre donnoit au premier pour opter s'il vouloit rester aux Indes, ou revenir en Europe, il déclara de son côté qu'il étoit prêt à résigner; mais le dernier déclara du sien qu'il ne se sentoit pas les qualités requises pour cette Charge. Ensuite ils sortirent l'un & l'autre du Conseil pour laisser le cours libre aux délibérations. Comme le cas étoit sans exemple, & que Mrs. les Dix-sept n'y avoient point pourvu, on crut ne pouvoir rien faire à cet égard sans le Gouverneur général, qui, après quelques excuses, se laissa persuader à reprendre provisionnellement ses fonctions. Dans l'Assemblée du 4 Juillet le Sr. Van Hoorn réitera son refus, & pria les Membres de vouloir faire choix d'un autre d'entr'eux. Le 9, encore mêmes complimens. Tout ce qu'on put obtenir de lui fut, qu'il conserveroit son Emploi de Directeur jusqu'à l'arrivée des Ordres ultérieurs de la Patrie; mais le Sr. Van Outhoorn insista là-dessus pour qu'on lui accordât sa démission, & qu'on procedât à l'Election de son Successeur. Etant sorti, le Sr. Van Hoorn fit difficulté de donner sa voix dans une affaire qui concernoit son Beau-pére. Les Conseillers, toujours également embarrassés, priérent celui-ci de continuër à remplir son Poste. Le 7 Juin 1703, le Sr. Van Hoorn, persistant dans son refus, & dans la demande de sa démission comme Directeur général, & le Sr. Pyl, premier Conseiller, s'étant excusé d'accepter cette derniére Charge à cause de son grand âge & de ses infirmités, elle fut conferée au Sr. Abraham *Van Riebeek*, second Conseiller en rang, sous l'approbation de Mrs. les Dix-sept, de façon qu'il n'étoit en attendant que comme Adjoint au Sr. Van Hoorn, qui, nommé Gouverneur général sans l'être, formoit, pour ainsi dire, un double Occupant dans chacun de ces deux Postes, tandis qu'il y avoit sept Conseillers ordinaires des Indes, par l'admission du Sr. *Van Zwol*, que Mrs. les Dix-sept avoient nommé en cette qualité, quoique la sixiéme Place, qui devoit vaquer, suivant leurs intentions, fut encore remplie. Voilà un cas bien extraordinaire, & qui n'eut, ni n'aura sans doute jamais d'exemple.

1704. Le Sr. Van Hoorn l'accepte à la fin. ENFIN, pour en venir à l'issuë de ces longues contestations, nous ajouterons que la réponse de Mrs. les Dix-sept étant arrivée le 20 Juillet 1704, & contenant de nouvelles instances au Sr. Van Hoorn, de vouloir accepter le Généralat, il témoigna avoir besoin encore de quelques jours pour se décider sur une affaire si importante, comme s'il n'avoit pas eû le tems d'y réfléchir depuis trois ans. Cependant, le 28 du même mois, il donna à connoitre, par écrit, qu'il acceptoit la Charge, à condition que les Srs. *Zwaardekroon*, *de Haan* & *de Roo*, seroient nommés, sous l'approbation de Mrs. les Dix-sept, Conseillers extraordinaires des Indes, & le Sr. *Garsin*, Sécretaire intime de la Régence; ce qui lui ayant été accordé, par le Conseil, il fut installé Gouverneur général, & son Beaupere obtint en même-tems sa démission de cette Place éminente, dans

dans laquelle il avoit rendu de bons & fidéles services, pendant près de 13 ans. — OUTHOORN. 1704.

AYANT pris le parti de rester aux Indes, il fut traité à l'égal de son Prédécesseur, tant pour la Garde que pour le Rang, & les Appointemens, qu'il devoit conserver sa vie durant, dont il comptoit filer les jours avec le plus parfait agrément sous l'administration de son propre Gendre; mais celui-ci s'étant aussi retiré cinq ans après, le Beau-pere vit encore trois autres Gouverneurs généraux, qui lui firent avouër, en plus d'une occasion, l'amertume qu'il éprouvoit de se voir soumis à une autorité, qu'il avoit exercée lui-même. Sans cette idée chagrine, sa retraite ne pouvoit être d'ailleurs que fort agréable. Il mourut le 27 Novembre 1720, âgé de 85 ans, 6 mois & 25 jours. C'étoit le second qui eût résigné sa Charge, & terminé ensuite sa carrière à Batavia. On ne nous apprend ni le nom, ni aucune circonstance de la vie de son Epouse, dont il eut cette Fille unique, mariée au Sr. Van Hoorn son Successeur, qui la perdit au bout de quelques années.

Retraite de l'ancien Général.

Sa mort.





Vie de Jean Van Hoorn, XVII. Gouverneur Général.

1704. Ses premiers Emplois.

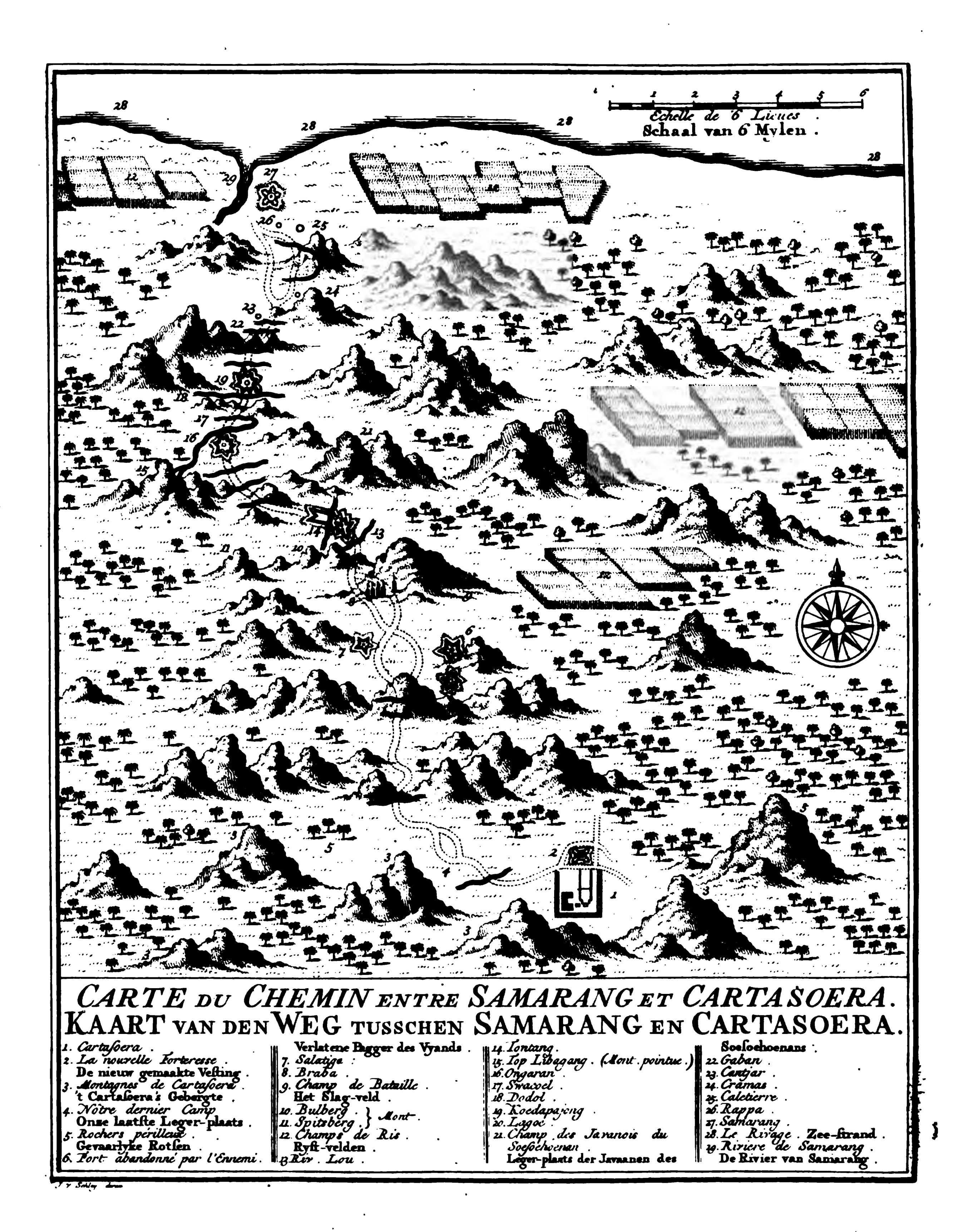
XVII. JEAN VAN HOORN, GOUVERNEUR GÉNÉRAL, né à Amsterdam, en partit fort jeune avec son Pere pour les Indes, à bord du Vaisseau l'*Alphen*, mais sans gages ni titre. Il arriva à Batavia en 1663, fut fait Sous-Assistant en 1665, Assistant en 1671, Sous-Commis en 1673, Commis & Premier Clerc en 1676, Sécretaire provisionnel de la Régence en 1679, Sécretaire absolu en 1680, Poste qu'il remplit avec beaucoup d'approbation jusqu'au 11 Août 1682, que le Sieur Speelman, à son avenement au Généralat, l'éleva, de sa propre autorité, à la Dignité de Conseiller extraordinaire des Indes, ce que Mrs. les Dix-sept desapprouverent hautement, & cassant la résolution de Speelman, ils voulurent nommer eux-mêmes le Sr. Van Hoorn, pour montrer qu'ils n'avoient rien contre sa Personne. Il fut deux fois envoyé en Ambassade au Roi de Bantam, la derniere en 1688. Deux ans après il obtint le Grade de Conseiller ordinaire des Indes, & en 1691, le Poste de Directeur général, dont il exerça les fonctions avec une habileté & une intelligence peu communes.

Etat florissant du Commerce sous sa Direction.

LE Commerce fleurissoit par-tout d'une façon extraordinaire. Les Employés subalternes faisoient bien leurs affaires, & celles de leurs Maîtres. Le Directeur lui-même amassa des richesses immenses, que personne ne lui envioit, parceque l'acquit en étoit légitime, & que tous les autres se trouvoient aussi à leur aise. Le seul chagrin que témoignoient quelques-uns, c'étoit de voir la faveur qu'il accordoit aux Chinois, dont il tiroit ses principaux profits. Mais il savoit si bien le reparer, par ses bonnes façons envers tout le monde, qu'on sortoit toujours content de son audience.

Il succede au Général Van Outhoorn son Beau-pere.

ON vient de voir de quelle maniere il remplaça son Beau-pere dans le Gouvernement général des Indes. Il nous reste à y ajouter que l'exemple de Speel-



Echelle de 6 Lieues.
Schaal van 6 Mylen.
CARTE DU CHEMIN ENTRE SAMARANG ET CARTASOERA.
KAART VAN DEN WEG TUSSCHEN SAMARANG EN CARTASOERA.
1. Cartasoera.
2. La nouvelle Forteresse.
De nieuw gemaakte Vesting.
3. Montagnes de Cartasoera.
't Cartasoera's Gebergte.
4. Nôtre dernier Camp
Onze laatste Leger-plaats.
5. Rochers périlleux.
Gevaarlyke Rotsen.
6. Fort abandonné par l'Ennemi.
Verlatene Bagger des Vyands.
7. Salatiga.
8. Braba.
9. Champ de Bataille.
Het Slag-veld.
10. Bulberg.
11. Spitsberg. } Mont.
12. Champs de Ris.
Ryst-velden.
13. Riv. Lou.
14. Iontang.
15. Top Libagang. (Mont. pointue.)
16. Ongaran.
17. Swacoel.
18. Dodol.
19. Koedapajong.
20. Lagoe.
21. Champ des Javanois du Soesoehoenan.
Leger-plaats der Javaanen des Soesoehoenans.
22. Gaban.
23. Cantjar.
24. Cramas.
25. Caletierre.
26. Rappa.
27. Samarang.
28. Le Rivage. Zee-strand.
29. Riviere de Samarang.
De Rivier van Samarang.

Speelman, qu'il suivit, en avançant les Srs. Zwaardekroon, de Haan & de Roo, au Grade de Conseillers extraordinaires, & le Sr. Garsin à celui de Sécretaire intime, quoique le Conseil y eut consenti, ne fut pas mieux pris par Mrs. les Dix-sept, qui retardèrent long-tems leur approbation, par rapport aux deux derniers Conseillers. Le premier avoit été nommé en Hollande presque dans le même-tems qu'il le fût aux Indes. En attendant les autres n'en continuèrent pas moins leurs fonctions.

VAN HOORN. 1704.

Desaveu d'une promotion de sa part.

DANS les commencemens de son Administration, le Général ne vivoit pas en bonne intelligence avec le Directéur Van Riebeek, qui étoit assez brusque à son égard, & qui, doué d'une éloquence mâle, soutenant son avis avec fermeté, emportoit ordinairement la plupart des suffrages; mais les choses changèrent bien de face entre ces deux premiers Officiers, lorsque le Gouverneur, qui avoit perdu son Epouse, devint Gendre du Directeur, en mariant sa Fille ainée, Veuve du Sr. Gerard *de Heere*, Conseiller extraordinaire & Gouverneur de Ceylan. La Benediction Nuptiale leur fut accordée, (*a*) avec beaucoup de solemnité, le 16 Novembre 1706, jour anniversaire de la naissance de l'Epoux, âgé de 53 ans.

Mauvaise intelligence entre lui & le Sr. Van Riebeek.

Il se remarie avec la Fille de ce Directeur général.

(*a*) Le Prédicateur *Van Holten* avoit pris pour Texte le dernier verset du Chap. 3. du Cantique des Cantiques. Son Sermon, qui ne devoit durer qu'une demi-heure, lui fut bien payé, par un présent de mille écus.

1705.

Continuation de la Guerre de Java.

* * * * *

CE fût sous son Gouvernement que commença tout de bon, en 1705, la fameuse Guerre de Java entre le nouvel Empereur & le Pangoran Depati Anom; Guerre qui dura quelques années tant contre ce Prince, que contre le Rebelle Sourapati; & Guerre, dont on veut que notre Général ait été la principale cause, par vengeance contre le dernier Empereur Amang-kourat, sur qui il rejettoit l'assassinat du Sr. Tak son Beau-frère. Quoiqu'il en soit, suivons-en les événemens, dont le récit a déja été conduit jusqu'à la seconde Campagne, qui s'ouvrit cette année.

Ouverture d'une seconde Campagne.

LE Sieur Herman de Wilde, chargé du Commandement de l'Armée, partit, le 4 Juillet, pour Samarang, accompagné du Prince de Madura son Lieutenant Général, & de *Tsjakra Ningrat*. Il avoit sous ses ordres 6 à 7000 Javanois, non compris d'autres Indiens, 7 à 8000 Européens, auxquels se joignit une belle Troupe de Madurois, que l'on attendoit depuis six semaines. L'Armée ne s'ébranla qu'après l'arrivée du nouvel Empereur. De Wilde comptoit fort sur la défection de *Djaja de Ningrat*, Général de Depati Anom, qui en effet vint le trouver, & lui livra *Koudapajong*, *Tontan* & *Salatiga*, trois Postes de résistance. L'Ennemi, dont les forces montoient à environ 30,000 hommes, occupoit en demi-lune une Montagne vis-à-vis d'un Baggar, ou petit Fort, & s'étendoit sur un terrein à la distance de deux miles. Quoiqu'il manquât de Canon, & n'eût que quelques Basses, il auroit pû sans peine, à la faveur d'une position si avantageuse, repousser l'Armée de la Compagnie; mais dès qu'il vit le Capitaine Knol ap-

Défection du Général de Depati Anom.

Forces de l'Ennemi.

Sa fuite.

Van Hoorn. 1705.

approcher de la Montagne, il prit la fuite avec beaucoup de précipitation du côté de Carta Soura, où Depati Anom étoit resté. On poursuivit les Fuyards jusqu'à près de trois miles de-là, & l'on entendit 9 coups de Canon, qui étoient le signal donné au Pangoran de se retirer de la Ville. Plusieurs Grands vinrent se soumettre au nouvel Empereur. Il reçut d'eux le serment de fidélité; mais il fit étrangler ou poignarda plutôt, de sa propre main, comme on le croit, l'un de ses sept Fils, pour avoir servi sous les Drapeaux de Depati Anom. Ensuite l'Armée entra dans Carta Soura, tandis que le feu en consumoit le Palais & les environs. On trouva dans cette Capitale 4 à 500 belles Piéces d'Artillerie sans affuts, outre une grande quantité de munitions de guerre.

L'Empereur punit de mort un de ses Fils.

INCONTINENT le Prince de Madura proclama solemnellement Pougar Empereur de Java, suivant la volonté du Commandant en Chef, le Couronnement n'ayant pû avoir lieu, parceque la Couronne étoit entre les mains de Depati Anom. Avant de prendre congé de l'Empereur, de Wilde conclut avec lui le 5 Octobre, un nouveau Traité, par lequel, en renouvellant les anciennes Alliances, ce Prince cédoit en propriété à la Compagnie tous les Pays situés à l'Occident des Rivières & des Montagnes depuis l'embouchure du *Donau*, & le long de ce Fleuve à l'Occident jusqu'à *Passarouwan*, où commence le Lac, suivant, au Nord, jusqu'à l'embouchure du *Tsiboram*; à l'Orient & au Nord d'un Marais inaccessible jusqu'à *Tsisatia* près du Village *Madura*; depuis là au Nord-Est par-delà les Montagnes de *Dailour* jusqu'au Mont *Soumana* ou *Soubang*; en outre au Midi & à l'Orient du Mont *Bonkokom* jusqu'auprès du Fleuve *Lassari*, y compris le District de *Gabang*. Il renonçoit aux Provinces de *Sammanap* & de *Pamacassam*, dans l'Isle de Madura, les laissant sous la protection de la Compagnie; confirmoit la donation de *Samarang* avec ses dépendances; y ajoutoit *Torrabaja*, *Gamoula*, & tous les Villages qui y appartiennent, à condition que les revenus des Douanes, établies en ces endroits, resteroient affectés à l'Empire. En révanche la Compagnie s'obligeoit de restituer à l'Empereur 60 Villages des Territoires de Samarang & de *Caligawe*, tenant quitte ce Prince de toute Dette, nommément d'une somme de plusieurs tonnes d'or, qu'elle avoit à prétendre, soit de lui ou de la Couronne. Enfin l'Empereur reconnoissoit les Princes de Cheribon & leurs Etats pour indépendans.

Il est proclamé par le Prince de Madura.

Nouveau Traité entre l'Empereur & la Compagnie.

APRÈS la conclusion de ce Traité, de Wilde reprit le chemin de Batavia, où il arriva en 5 jours, n'ayant employé qu'environ 4 mois à cette Expédition.

Départ du Sr. de Wilde.

CEPENDANT le Pangoran Depati Anom s'étoit retiré auprès de Sourapati, dans le dessein de se renforcer avec lui de l'un ou de l'autre côté, & de tâcher, sinon de débusquer son Rival du Trône de ses Ayeux, du moins d'empêcher qu'il n'en jouït tranquillement.

Retraite de Depati Anom.

1706.

LE Sieur Govert *Knol* fut nommé cette année Général en Chef de l'Armée, & eut pour second le Sieur *Van Bergen*, ci-devant Capitaine à Bantam. Ils arrivèrent le 4 Août à Samarang. Les Troupes, qu'ils trouvèrent assemblées le 23, étoient au nombre d'environ 30,000 hommes, dont seulement la moitié équippés à la Guerre. Elles ne se mirent en marche que

Arrivée des Chefs de l'Armée à Samarang.

que le 9 Septembre. Dès le 3 du mois le Prince de Sourabaja, qui ne marqua dans la suite que trop d'attachement pour Sourapati, avoit donné avis que le Capitaine *de Roode* s'étoit emparé du Pays de *Caloewang*, & que quatre des plus notables de ce District avoient mis bas les armes après la mort de leur Chef. Il ajoutoit que le Pangoran Depati Anom, ayant reçu les Lettres sécrettes qui lui avoient été adressées, de la part de la Régence, avoit répondu qu'il ne croyoit point avoir offensé la Compagnie; que son intention n'étoit pas de rien entreprendre contre elle, mais que si elle lui faisoit violence, il sauroit lui résister. Quelques jours après, le Pangoran envoya dire par un de ses Gens qu'il n'étoit point éloigné d'un accommodement, pourvû que la Compagnie voulût le rétablir sur le Trône de son Père, & lui en donner des assûrances munies de son Seau; mais qu'avant tout il en feroit part à Sourapati son Allié & l'appui de sa juste Cause, d'autant plus qu'il lui avoit promis de ne rien conclure sans son consentement.

Van Hoorn. 1706. Avis que leur donne le Prince de Sourabaja.

Celui qu'ils reçoivent de Depati Anom.

On jetta, à 4 miles de *Panangongan*, 5 ponts sur la Rivière. Quoique l'Ennemi y eût élevé un Fort de 9 pieds de haut & de difficile accès par des abattis, il fut emporté, sans autre perte qu'une dixaine de Madurois & de Javanois, outre 50 à 60 blessés. Il en couta à l'Ennemi plusieurs Officiers de marque.

Fort pris sur l'Ennemi.

L'Armée n'étoit plus qu'à environ deux miles de *Bangel*, lorsqu'un Corps de quelques mille hommes, que l'on avoit envoyé visiter les chemins & éclaircir un Bois pour le passage de l'Armée sur deux Colonnes, fut surpris & mis en déroute. Le Sieur *de Bevere* fut chargé d'y conduire un renfort de 4 Compagnies Hollandoises & de 15 autres de Troupes nationales, avec défense expresse de sortir du Bois & de tomber sur l'Ennemi; mais, emporté par son ardeur, l'Officier s'avança à un mile & demi au-delà du Bois & s'engagea dans un malheureux Combat, qui eût entrainé la destruction de l'Armée, si le Général Knol ne l'avoit prévenue avec autant de sagesse que de promptitude. De Bevere ne manqua point de prétextes pour excuser sa disgrace, qu'il imputa en partie à la mauvaise conduite des Javanois; mais il avoit contre lui les régles de la Guerre, qui enjoignent l'obéissance aux ordres du Général. On comptoit que dans cette Action, où il étoit le double plus fort que l'Ennemi, il avoit perdu 138 hommes, parmi lesquels 3 Enseignes & 6 Sergens Hollandois, quelques Lieutenans & Enseignes nationaux. Sourapati, qui avoit commandé en cette occasion, eut 4 Demangs avec 150 Soldats tués, & 50 blessés.

Echec d'un Détachement de l'Armée.

Faute du Sieur de Bevere.

Perte de part & d'autre.

Tandis que l'Armée se préparoit à marcher en avant, le Capitaine de Roode manda que ceux de *Pranagara* & de plusieurs Villages, ainsi que le *Mangkonagara* d'une Communauté dans la Principauté de *Madion*, avec tout le Pays, étoient venus se soumettre.

Progrès du Capitaine de Roode.

Sourapati s'étoit porté à Bangel & l'avoit fortifiée à la hâte. On éleva quelques Ouvrages à la portée du Canon de la Place, & vers la moitié de cette distance on construisit 5 Redoutes, afin d'attaquer à la fois l'Ennemi par autant d'endroits différens. L'assaut fut donné à la Place le 16 Octobre à 6 heures & demie du matin. Elle ne tint que jusqu'à 9 heures, malgré l'épaisseur & la hauteur de ses Boulevards, qui avoient près d'un demi

Approches de Bangel.

Prise d'assaut.

Van Hoorn. 1706. Bravoure du Capitaine de Bevere. demi mile d'étenduë. Le Capitaine de Bevere y grimpa le premier; & quoiqu'il en fût dangereusement culbuté par un coup de pique, qu'il reçut au nœud de son écharpe, il remonta la brèche, y planta son Etendard, & effaça, par ce trait de bravoure, la honte qu'il s'étoit attirée le mois précédent. Sourapati, blessé d'un éclat de grenade, se fit porter sur un brancard à *Randa Tellou*, d'où ayant été transporté contre son gré à Passarouwan, il y mourut de sa blessure trois semaines après. Mort de Sourapati. Perte des Assiégeans. La perte des Assiégeans se réduisit à 4 ou 500 hommes, la plûpart Madurois & Soldats du Capitaine Vander Horst, qui, ayant été repoussés jusqu'à trois fois, revinrent à la charge, tuèrent à l'Ennemi 50 des siens, entre autres quatre principaux Officiers, & en blessèrent un grand nombre. Conduite du Prince de Sourabaja. Le Prince de Sourabaja ne fut que simple Spectateur, & prétexta n'avoir eu aucun ordre du Général de faire agir ses Troupes. On négligea de profiter de la consternation, & l'on donna à l'Ennemi le tems de se remettre & de se fortifier à Passarouwan, dont on auroit pû s'emparer facilement du jour au lendemain. Imprudente décision du Conseil de Guerre. Bien plus, le Conseil de Guerre crut avoir assez fait jusques-là; il trouva bon d'abandonner toutes les Places conquises, & résolut de mettre les Troupes en Quartiers d'Hyver à l'abri des incommodités de l'Arrière-saison. En conséquence l'Armée s'achemina vers Sourabaja; ce que la Régence prit en fort mauvaise part. Lettre de la Régence au Sieur Knol. Elle en écrivit au Général Knol, & lui demanda „ ce „ qu'il avoit fait de son épée pour abandonner des Postes qu'on avoit subjugués avec tant de peine, & à quelle fin on s'étoit empressé à annoncer par des réjouissances publiques les succès des armes de la Compagnie"? Audace de l'Ennemi. En effet, cet abandon releva tellement le courage abattu de l'Ennemi, qu'il ôsa dans la suite se présenter vis-à-vis de Sourabaja, & que pour se garantir de ses insultes, il fallut placer du Canon sur une éminence voisine, & établir des Gardes dans les déhors.

Ses incendies. En se retirant de Bangel, où l'on trouva une grande abondance de vivres, l'Ennemi mit le feu à *Calianjer*, Village maritime & le plus commerçant qu'eût Sourapati. Le Transfuge *Nalladika* brula 60 autres Villages dans les environs de Sourabaja, & la Ville de *Gressic*, dont il étoit ci-devant Temangon, fut presque entièrement réduite en cendres.

Fin de la Campagne. Ainsi finit la Campagne sans autre avantage que celui de s'être défait de Sourapati, & de n'avoir plus à combattre que le Pangoran Depati Anom, qui, après avoir vendu tous ses Bijoux à son Défenseur, erroit çà & là abandonné de la plûpart de ses Généraux, ayant à peine dequoi soutenir son état & entretenir sa suite, dont il retranchoit journellement une partie.

1707. Le Sieur de Wilde va à l'Armée. Au mois de Juin 1707, de Wilde alla prendre, à Samarang, le Commandement du gros de l'Armée. Sur l'avis qu'il étoit en chemin pour Carta Soura, le Sousouhounan y envoya ses deux Fils, & s'y rendit lui-même pour le complimenter sur son heureuse arrivée. Punition d'un Vagabond. On leur amena le fameux Vagabond *Perwata Sari*, qui fut publiquement massacré de 23 coups de poignard. Les Capitaines Beilwits & de Roode quittèrent leur position sur la Rivière *Solo*, & suivirent l'Armée dans sa marche par le Pays de *Jagaraga* vers la Principauté de Madion. Fort démoli. De Wilde & le Général Knol chargèrent le premier de se porter à *Tandourang*, Fort de la Compagnie, avec sa Brigade

gade composée d'Européens & de Nationaux; de démolir ce Fort & de déloger l'Ennemi d'un autre qu'il occupoit sur les frontières du *Cadouwang* & de *Paranaga*. Beilwits l'emporta d'assaut, & n'eut que deux hommes de tués & 6 de blessés. La prise de ce Poste, à l'entrée d'un défilé fort étroit entre les Montagnes de Java, ouvrit à l'Armée le passage par la Province de Paranaga dans la Principauté de Madion, & facilita la jonction des Troupes avec la grande Armée, qui eut lieu au mois d'Août.

VAN HOORN. 1707.

Autre Fort emporté.

Jonction des Troupes.

On passa la Rivière de Cadiri sur un Pont, & l'on ne rencontra aucun ennemi jusqu'à la hauteur de *Cacappar*, où le Général Knol fit prendre les dévants à l'Enseigne *Herri* avec un Détachement, pour savoir s'il y avoit de l'eau de source; mais l'Ennemi, qui s'étoit retranché aux environs de la Montagne, les enveloppa si brusquement, que l'Enseigne y perdit la vie, outre un Sergent, un Caporal & 6 Soldats.

Détachement surpris par l'Ennemi.

Par la réunion du Prince de Sourabaja, du Panombahan de Madura, des Capitaines Sergeant & Vander Horst, l'Armée se trouva forte de 60,000 hommes, y compris les *Batoos* ou Goujats. On résolut de forcer l'Ennemi dans ses Retranchemens, qui empêchoient l'entrée du Pays de Pananggongan, ainsi que l'accès à Bangel & à Passarouwan. Ils consistoient en un Mur de pierre, & le Poste étoit d'ailleurs si fortifié par la nature, que 10,000 hommes pouvoient en repousser 50,000; joint à cela la bravoure & l'expérience de deux Chefs, les Ingabeis *Loor* & *Kidol*. Malgré ces difficultés, Knol persista dans le dessein de risquer l'attaque à quelque prix que ce fût. Elle se fit dès le même jour avec tant de conduite de la part des Officiers, d'intrépidité du côté des Soldats, & sur-tout des Madurois; mais en même-tems avec tant de danger & de peine, qu'à la fin le succès couronna les travaux. L'Armée rentra tout de suite dans les beaux & fertiles Pays de Pananggongan, de Derma & de Bangel, que l'on avoit imprudemment abandonnés l'année précédente. On envoya construire un Fort sur la rive du Calianjer, auquel on employa 2000 Javanois.

Force de l'Armée.

Celle des Retranchemens de l'Ennemi.

Succès de l'attaque & ses suites.

Fort construit.

Il y avoit précisément un an que le Capitaine de Bevere s'étoit fait battre; on prit de si bonnes précautions contre un nouvel événement, que l'Ennemi fut chassé de son Poste à coups de Canon. Ayant reparu en force dans le Champ de *Singirie*, il entama les Madurois, que le Capitaine Bintang avec sa Brigade couvroit à l'Aîle gauche. Ceux-ci soutinrent courageusement le premier choc, mais accablés par le nombre, ils lâchèrent pied & donnèrent occasion à l'Ennemi d'enfoncer la Brigade, qui perdit un Lieutenant & 15 hommes. Le Capitaine de Roode la dégagea avec la sienne, & cette débandade rendit l'affaire si sérieuse, que sans quelques Matelots, qui avoient la direction de l'Artillerie, & qui la firent jouer, sans en avoir l'ordre, toute l'Armée eût été en risque d'être taillée en pièces. Elle essuya une seconde attaque à la proximité de Passarouwan, où Depati Anom fondit sur elle avec ses deux Généraux & les fils de Sourapati, mais que 37 à 38 Baliens & deux Officiers, qui tenoient du côté de la Mer chacun un Poste de 60 hommes, attaquèrent à leur tour & pous-

L'Ennemi est chassé de Bangel.

Combat à Singirie.

Danger de l'Armée, & sa victoire.

VAN HOORN. 1707.

Valeur du Prince de Sourabaja, & pourquoi.

Fuite de la race de Sourapati, dépouillée de ses usurpations.

poussèrent dans l'eau jusqu'à la ceinture. Le Prince de Sourabaja, dont l'amitié pour Sourapati s'étoit manifestée en diverses occasions, se distingua fort dans celle-ci, non par zèle pour les intérêts de la Compagnie, mais par ressentiment de ce que les fils du Rebelle avoient brûlé ses Villages & enlevé ses Bufles. Au reste cette défaite obligea la race de Sourapati de s'enfuir dans les Montagnes de *Malang*, & la priva à jamais de toutes ses usurpations, dont elle jouissoit depuis 20 ans, nommément de 21 Districts depuis les confins de Java & de Demon jusqu'à Sourabaja, de toutes les Terres au Midi du même côté, & de l'autre jusqu'à Cadiri, ainsi que du titre de *Radin Aria Wirapagara*, le plus respectable après celui de Prince du Sang.

Têtes apportées aux Généraux.

Traitement fait au corps de Sourapati, & au Prince de Sammanap.

On apporta aux Sieurs de Wilde & Knol, à leur entrée dans Passarouwan, les têtes de l'Ingabei Loor, de *Kiay Maas* & de 10 ou 12 autres Personnages du premier ordre. Quant à la perte des vaincus, elle dut avoir été très considérable, eu égard à la prodigieuse quantité d'oreilles que l'on exposoit de jour à autre dans la Ville. Quantité de Grands & autres Adhérens du Pangoran Depati Anom revinrent des Montagnes implorer la clémence de la Compagnie. On rasa le Temple de Sourapati, on exhuma son cadavre, & on en brula les ossemens avec ceux de plusieurs autres, dont les cendres furent jettées au vent. *Sederma*, Prince de Sammanap, qui avoit favorisé l'Ennemi, n'en porta pas loin l'impunité. Il fut poignardé à Sammanap en plein Conseil par ordre de la Regence. L'Ingabei de *Tarrebay*, autre Perfide, évita le même sort, en prenant la fuite.

Retour du Sr. de Wilde à Batavia & sa mort, favorable au Sr. de Bevere.

Dès que la répartition des Troupes en Quartiers d'Hyver fut réglée, de Wilde retourna à Batavia, où il mourut peu de jours après son arrivée, heureusement pour le Sieur de Bevere, qui, malgré les Piéces qu'il y avoit déja produites pour se justifier de l'affaire de Derma en 1706, auroit eu en sa personne un Antagoniste aussi rigide que le Sieur Knol étoit résolu de lui faire expier sa contravention aux ordres du Commandant en Chef de l'Armée. La mort enleva encore cette année *Sedjena Pouta*, Prince de Japara, & le vieux Panombahan de Madura, auquel succeda *Souria Nagara*, préferablement au Fils aîné, que l'on sçut engager par des promesses à se désister de sa prétension.

1708.

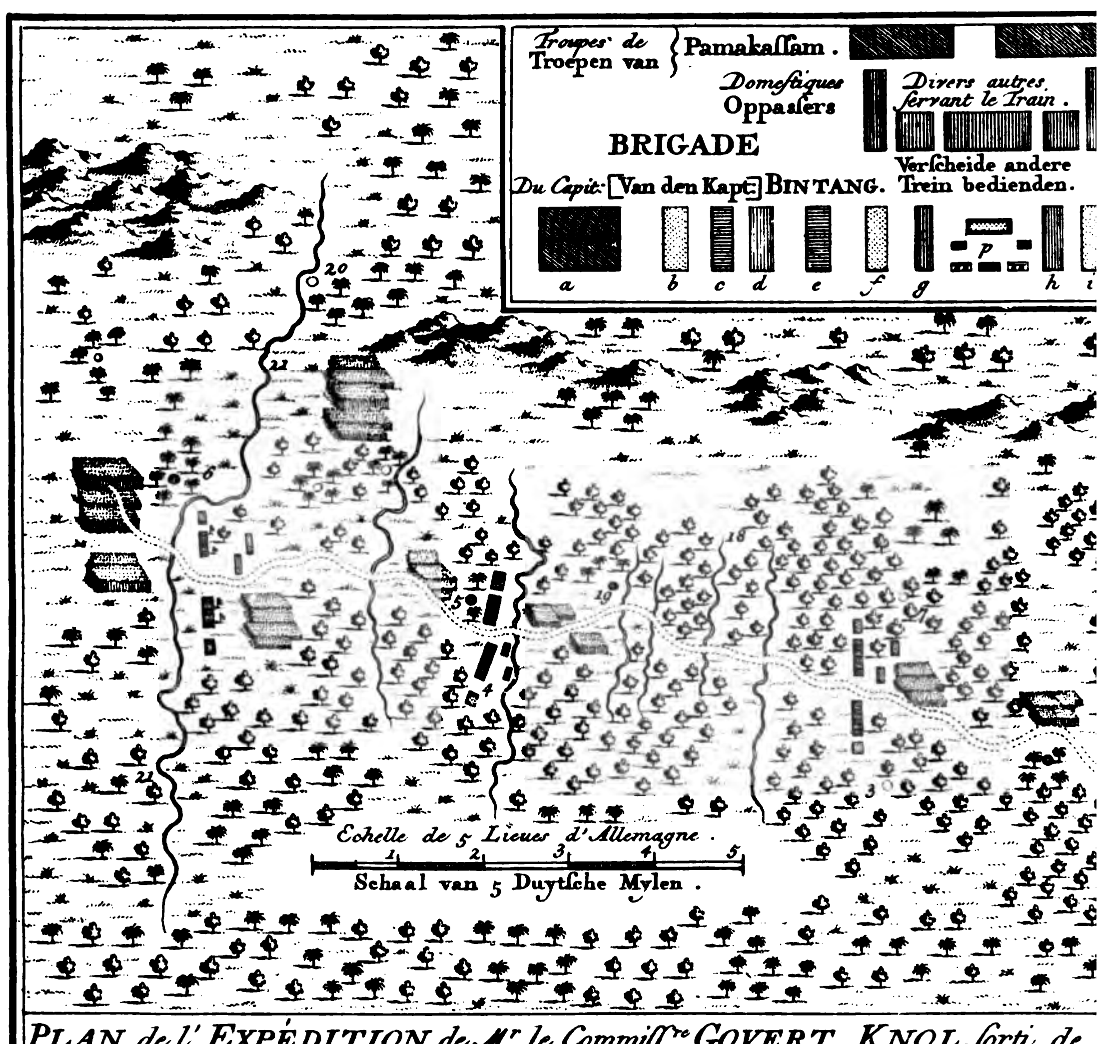
Ouverture de la 5me Campagne sous le Sieur Knol.

Depati Anom lui offre de se soumettre.

Différens sentimens dans le Conseil.

Comme l'Empire de Java ne pouvoit espérer d'être tranquille aussi longtems que le Pangoran Depati Anom en envieroit la possession, la Régence envoya le Sieur Knol vers les Montagnes de Malang, avec ordre de se saisir de la personne de ce Prince s'il étoit possible, & avec plein-pouvoir de traiter avec lui, au cas qu'il voulût se soumettre. Depati Anom n'étoit déja que trop las de lutter contre sa mauvaise fortune; il dépêcha au Général, qui étoit arrivé à Sourabaja, des Ambassadeurs pour lui offrir sa soumission. Sur ce que le Sieur Knol, faisant mystere de ses ordres, dit qu'il n'en avoit point par écrit d'accepter l'offre, les sentimens furent partagés dans le Conseil. Les uns croyoient qu'il ne falloit pas aller si vîte en besogne dans une affaire de si grande importance; les autres soutenoient qu'il étoit nécessaire de la finir sans délai; & ceux, qui portoient

leur

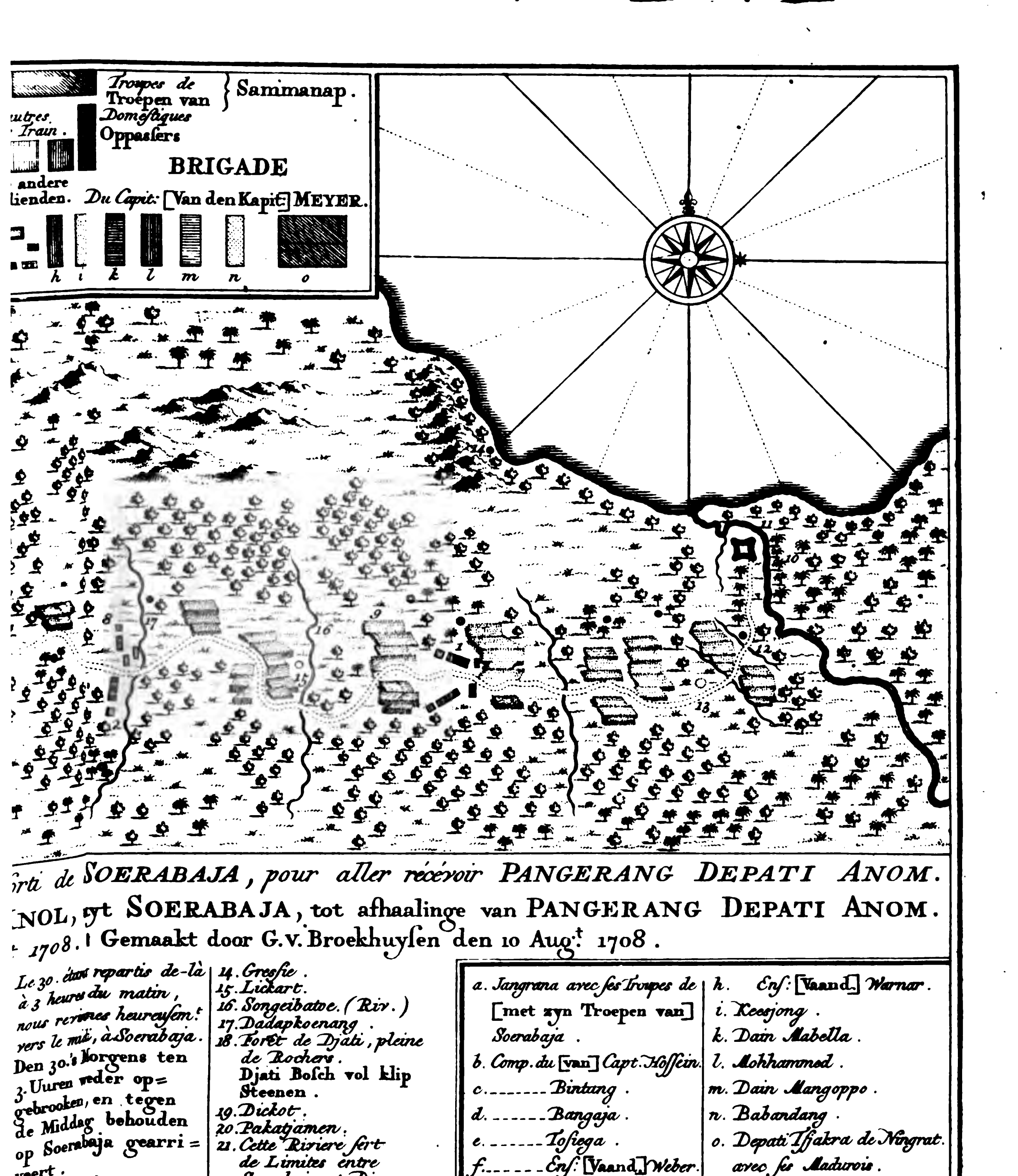


PLAN de l'EXPÉDITION de M.r le Commiss.re GOVERT KNOL, sorti de

AF TÉKENING der EXPEDITIE van de H.r Commiss.is GOVERT KNOL,

Dessiné par G. v. Broekhuysen, le 10 Août 1708.

1. *Le 17. Juillet, on marcha au* [Den 17 July gemarcheert in 't] *Campement de Packal.*
2. *Le* [Den] *18. à* [te] *Dellée.*
3. *Le* [Den] *19. à* [te] *Mantok.*
4. *Ici vers le Midi on fit halte, & environ 1. heure, on se remit en marche.* Hier tegen de Middag halte gehouden, en omtrent 1. Uur weder op de Mars begeeven.
5. *Le* [Den] *20. à* [tot] *Benteng.*
6. *Le* [Den] *21. à* [tot] *Landean. Le 27. au matin, nous décampâmes avec Pangerang Depati Anom.* Den 27.'s Morgens zyn wy met Pangerang Depati Anom opgebrooken.
7. *Environ les 5. heures du soir, nous arrivâmes au Campem.t de Dompi, et en repartîmes au point du jour.* Omtrent 5. Uuren tegen den Avond, quamen wy in het Campem.t Dompi, met den Dag weder opgebrooken.
8. *Le 28. environ Midi, on entra dans ce Campem.t et le lendemain matin, on se remit en marche.* Den 28. omtrent Middag, in dit Campem.t gekoomen, en 's Morgens weder opgemarcheert.
9. *Le 29. environ les 2. heures de l'après midi, nous arrivâmes dans ce Campement de Damang.* Den 29. omtrent 2. Uuren na de Middag, zyn wy in dit Campem.t van Damang aangekoomen.
10. *Le 30. éta… à 3 heure… nous rev… vers le m…* Den 30.'s … 3. Uuren … gebrooke… de Midd… op Soer… veert.
11. *Loge.* L…
12. *Dortman…*
13. *Koepan.*



Troupes de
Troepen van
Sammanap.
utres.
Train.
Domestiques
Oppassers
BRIGADE
andere
lienden.
Du Capit: [Van den Kapit:] MEYER.
h i k l m n o
8
17
16
9
1
15
2
7
10
11
12
13
14
rti de SOERABAJA, pour aller récévoir PANGERANG DEPATI ANOM.
NOL, uyt SOERABAJA, tot afhaalinge van PANGERANG DEPATI ANOM.
1708. | Gemaakt door G. v. Broekhuysen den 10 Aug.t 1708.
Le 30. étant repartis de-là à 3 heures du matin, nous revinmes heureusem.t vers le midi, à Soerabaja.
Den 30.e 's Morgens ten 3. Uuren weder op= gebrooken, en tegen de Middag behouden op Soerabaja gearri= veert.
Loge. Logie.
Dortmans Bergje.
Koepan.
14. Gresie.
15. Lickart.
16. Songeibatoe. (Riv.)
17. Dadapkoenang.
18. Forêt de Djati, pleine de Rochers.
Djati Bosch vol klip Steenen.
19. Dickot.
20. Pakatjamen.
21. Cette Riviere sert de Limites entre Soerabaja et Djapan.
Deeze Rivier is de Limiet-schydinge van Soerabaja en Djapan.
a. Jangrana avec ses Troupes de [met zyn Troepen van] Soerabaja.
b. Comp. du [van] Capt. Hossein.
c. -------- Bintang.
d. -------- Bangaja.
e. -------- Tosiega.
f. -------- Ens: [Vaand.] Weber.
g. -------- Lieut: [Luyt.] Boreel.
h. Ens: [Vaand.] Warnar.
i. Keesjong.
k. Dain Mabella.
l. Mohhammed.
m. Dain Mangoppo.
n. Babandang.
o. Depati Tsjakra de Ningrat. avec ses Madurois. [met zyn Madureers.]
p. Maîtres de l'Artillerie.
Artillery - Meesters.
J.V. Schley direx.

VAN HOORN. 1708.

leur vûe plus loin, jugeoient qu'il seroit injuste de ne point tenir ce que l'on auroit promis à ce Prince en plein Conseil; qu'on n'étoit pas même autorisé à lui faire une pareille promesse, & qu'ils ne vouloient y avoir aucune part. Knol, ayant écouté ces différens avis, se contenta de dire que l'on iroit recevoir le Pangoran le 17 Juillet, & tout le Conseil s'en rapporta à sa décision. Au tems fixé il partit avec 2 Capitaines & une Escorte de 990 hommes, & rencontra le 21 à *Landean*, sur les frontieres de Sourabaja & de Djapan, Depati Anom, qui lui dit que s'il n'eût été averti, par de bons amis dans l'Armée de la Compagnie, qu'on lui casseroit le cou lorsqu'il se seroit rendu à elle, il y avoit long-tems qu'il en auroit fait le pas.

Knol va trouver le Prince.

KNOL, ayant amené le Prince à Sourabaja, l'introduisit dans le Conseil, & lui présenta ses Lettres de grace, par lesquelles non-seulement on lui promettoit l'entière absolution du passé, mais encore une pleine liberté comme à un Prince du Sang, avec pouvoir de gouverner une portion de Pays sous l'autorité souveraine de la Compagnie. Persuadé de l'accomplissement de ces promesses, Depati Anom s'embarqua le 24 Août pour Batavia avec ses trois Fils, ses Femmes, ses Concubines & sa suite.

Il l'amene à Sourabaja & lui remet des Lettres de grace.

DEUX jours après, le Sieur Knol se mit en marche vers les Montagnes de Malang, & vint d'autant plus facilement à bout d'exterminer la plus grande partie des autres Ennemis de la Compagnie, que différemment à ce qui s'étoit pratiqué jusqu'alors, le butin étoit pour le Soldat, sans en excepter les Esclaves.

Ses succès contre les Rebelles.

CEPENDANT l'infidèle & ambitieux Prince de Sourabaja fut créé Surintendant de toutes les Provinces maritimes de l'Empire de Java en considération des marques de bravoure, qu'il avoit données l'année derniere au Combat de Singirie. Ce Poste le rendit plus altier & plus inhumain que jamais. Une femme Japonoise, dont il avoit fait assassiner l'oncle sans sujet & malgré les services qu'il en avoit reçus, déclara au Sieur Knol qu'elle avoit porté & reporté plusieurs de ses Lettres à Sourapati, qui l'avoit chargée de lui remettre de sa part un Crisse à poignée d'or. Knol en informa l'Empereur, & lui conseilla de tuer au plutôt une vipere qu'il nourrissoit dans son sein. Ce méchant homme avoit un puissant Parti, possédoit de vastes Domaines, & pouvoit en trois fois 24 heures armer 60,000 hommes. L'Empereur hesita sur la proposition, & n'y consentit que par les menaces qu'il seroit abandonné de la Compagnie. Il prit l'occasion d'un Combat de Tygres, auquel il invita tous les Princes & les Grands de l'Etat, & lorsqu'il fut fini, le Prince de Sourabaja, averti que l'Empereur avoit à lui parler d'affaires d'importance, passa jusqu'à la troisième porte du Palais, où, ne pouvant plus ni avancer, ni reculer, il fut poignardé à la sourdine. Ses deux freres, qui l'avoient accompagné au divertissement & qui l'attendoient à la premiere porte, se douterent de ce qui étoit arrivé, & comme ils eurent ordre de se présenter devant l'Empereur, ils demanderent grace à genoux. *Jangrana*, l'aîné des deux, eut le Gouvernement de Sourabaja, non en qualité d'*Adepati*, mais comme *Pouspadité*, ou l'un des Chefs ordinaires de Java. Revenons à Depati Anom.

Emploi dont est revêtu le Prince de Sourabaja.

Accusé d'assassinat & de trahison.

Il est poignardé.

Un de ses Freres le remplace.

VAN HOORN. 1708.

Arrivée de Depati Anom à Batavia.

Propos que lui tient sa Belle-Mere.

APRÈS 12 jours de trajet, il arriva à la Rade de Batavia, sans être salué d'un seul coup de Canon. Sa Belle-Mere, Princesse fort spirituelle, & dont les cheveux étoient blanchis par l'âge, affligée d'une réception si seche, lui parla en ces termes: „ Mon Fils, ne vous l'ai-je pas dit, que „ vous eussiez mieux fait de disputer en courageux Empereur, jusqu'à la „ derniere goute de votre sang, le droit que Dieu, votre Pere & tous les „ Conseillers de la Cour vous avoient donné, & de mourir plutôt avec „ gloire les armes à la main qu'avec mépris comme un vil Esclave, „ tel que vous allez devenir, maintenant que vous vous êtes laissé prendre „ au piége. Vous voyez déja un commencement de ce que je vous ai „ prédit; ce n'est que le prélude de ce que vous avez encore à attendre". Le Prince la consola, en lui donnant de meilleures espérances, quoiqu'il n'eût guères lieu d'en avoir lui-même.

Sa réception.

DEPATI ANOM fut reçu à bord par le Sieur Vander Horst, Introducteur des Ambassadeurs & des Grands de Java, ainsi que par le Sieur *Heirmans*, qui le conduisirent au Château. Il refusa jusqu'à trois fois de remettre à l'Introducteur son Crisse, qu'il garda au côté, jusqu'à ce qu'étant entré dans la Salle de l'Assemblée, il le quitta, ôta de sa tête la Couronne, posa l'un & l'autre avec son Sceptre aux pieds du Gouverneur Général, & tint ce Discours à l'Assemblée. „ Je suis, non seulement par le „ droit de ma naissance, que je tiens de Dieu, mais aussi par la volonté „ de mon Pere de benite mémoire, & en vertu de la déclaration qu'il fit „ publiquement en présence de tous les Membres de son Conseil, peu de „ tems avant sa mort, je suis celui qui fus proposé & choisi pour son Successeur; choix que les Conseillers de l'Empire ont unanimément confirmé „ du sceau de leur approbation.

Son Discours à l'Assemblée.

„ MAINTENANT je ne sache point avoir jamais offensé la Compagnie, „ ou vous, Messieurs, en quoi que ce soit, ni porté préjudice à vos intérêts. Aussi ne saurois-je me figurer les raisons pourquoi vous m'avez „ si durement persécuté, moi qui suis l'Héritier légitime de l'Empire & „ un fidèle Allié, jusqu'à me dépouiller de ma Couronne, me priver de mon „ Trône, & en disposer en faveur d'un autre, qui n'y a pas la moindre ombre de droit.

„ MAIS, que dirai-je de plus? L'affaire est faite, il n'y a plus de retour. Je me contente seulement de vous prier, que conformément à vos „ promesses & suivant la teneur de ces Lettres de grace, dont je vous „ fais, Messieurs, des remercimens, il vous plaise me donner ma liberté „ comme à un Prince du Sang, & une portion de Pays que je gouverne „ en Prince libre, & indépendant de l'Empereur, mais soûmis à votre autorité; & dont les Revenus puissent suffire pour ma subsistance & celle „ de ma Famille, selon mon état. J'ôse vous promettre, Messieurs, que „ je perdrai à jamais le souvenir de mon Empire, & que la tranquillité „ sera mon unique objet. Au reste ce sont-là les conditions stipulées entre moi & ceux de vos sujets qui en ont eu le pouvoir, & sous lesquelles „ je me suis rendu à eux".

Sa méfiance à l'égard du Sieur Vander Horst.

LE Sieur Vander Horst ayant voulu interprêter ce Discours, Depati-Anom s'y opposa plusieurs fois avec beaucoup de vivacité, de crainte que

le connoiſſant pour ſon mortel ennemi, il n'en tordît le ſens à ſon desavantage. Enfin le Gouverneur Général desavoua, au nom de l'Aſſemblée, les promeſſes contenuës dans les Lettres de grace, comme hazardées par le Sieur Knol & ſon Conſeil, & dit ſimplement au Prince, qu'il ſeroit déliberé ſur ſes demandes. En même-tems il lui rendit ſon Criſſe, ſon Sceptre & ſa Couronne, en ajoutant qu'il pouvoit les garder auſſi long-tems qu'il ſe comporteroit en fidéle ſujet de la Compagnie. Depati Anom fut reconduit à ſon logement au Château, non pour lui faire honneur, mais pour être ſûr de ſa perſonne. Quoiqu'ainſi gardé à vûe & ſans autre accès que des Sieurs Vander Horſt, Heirmans & Garſin, il trouva moyen d'envoyer Copie de ſes Lettres de grace & un détail de ſon état actuel au Roi de Bantam ſon proche Parent. Celui-ci prit la choſe ſur un ſi haut ton, que le Gouverneur Général même ſe vit obligé d'entreprendre le voyage de Bantam pour l'adoucir.

VAN HOORN. 1708. On desavoue ce qui lui a été promis. Il en informe le Roi de Bantam.

ENVIRON un mois après l'arrivée du Prince à Batavia, la Régence conclut de l'embarquer pour Ceylan, où on lui aſſigna ſa réſidence à Point-de-Gale, une Garde d'un Enſeigne, d'un Sergent & de 24 Soldats, une penſion de 250 écus par mois, outre le riz & autres proviſions néceſſaires, tant pour ſa ſubſiſtance que pour celle de ſes trois Fils, de 19 femmes & de 52 hommes de ſa ſuite. C'eſt dans ce lieu qu'il a fini ſes malheureux jours.

Il eſt envoyé à Ceylan.

* * * * *

L'HEUREUSE iſſuë de cette Guerre en juſtifia peut-être les motifs, qui, dans la balance de l'équité, ont toujours paru ceder à des raiſons d'État impénétrables pour le vulgaire. Quelques-uns prétendent que Mrs. les Dix-ſept en furent extrêmement mécontens, tandis que d'autres ſoutiennent qu'ils n'ont jamais expliqué leurs ſentimens à cet égard, ce que nous laiſſerons à ſa place. On ne manqua cependant pas d'attribuër à cette cauſe le rappel du Général Van Hoorn, & Valentyn, indécis ſur ce point, panche plus à croire que ce fut au ſujet de ſa ſeconde alliance avec le Directeur général, ce qui ne lui paroit pas ſans vraiſemblance. En effet, quand même l'on auroit desapprouvé la Guerre dans ſon origine, ſon ſuccès ne permettoit plus d'en faire un crime à ceux qui l'avoient entrepriſe. D'ailleurs, ſi la Compagnie croyoit avoir lieu de s'en plaindre, il lui eut été facile de donner ſes ordres en conſéquence. A l'égard du rappel de Van Hoorn, Valentyn poſe en fait qu'il ne s'y attendoit pas, & que ce fut à regret, ſur un ſecond Reſcript de Mrs. les Dix-ſept, qu'il ſe vit obligé, le 30 Octobre 1709, de réſigner ſa Place au Sr. Van Riebeek ſon Beau-Pere, & il allégue, en faveur de ſon opinion, les Maiſons que le premier faiſoit alors bâtir ſur la grande Riviére; mais voici ce que nos Mémoires, tirés des Papiers de la Compagnie, portent, en propres termes; „ que ſur ſes inſtances très ſérieuſes, & ſouvent réïterées, ſa dé-„ miſſion lui fut accordée, au mois de Mars 1708, de la façon la plus „ honorable, & qu'on nomma en même-tems le premier Conſeiller & „ Directeur général, Abraham Van Riebeek, pour remplir ſa Place; mais

1709. Réflexion ſur les motifs de la Guerre de Java. Rappel du Sr. Van Hoorn, & examen de ſa cauſe.

VAN HOORN. 1709.

„ que le Sr. Van Hoorn, au lieu de s'en demettre d'abord après la ré„ception de cet ordre, ayant differé à le faire jusqu'à son départ en „ Automne 1709, Mrs. les Dix-sept prirent la chose en fort mauvaise „ part, & écrivirent, au mois de Novembre de la même année, à la Ré„gence de Batavia, que si, contre toute attente, il n'avoit pas encore „ résigné, à l'arrivée de ce second ordre, il eut à le faire immédiate„ment, & à revenir par la première occasion, & qu'en 1710, il ramena „ heureusement la Flotte de retour des Indes, dont il fut remercié & gra„tifié d'une Médaille avec une Chaine d'Or, de la valeur de 1500 flo„rins". Le Sr. Van Hoorn ayant prévenu ce second ordre, il s'ensuit qu'on ne peut point le citer à son préjudice, & le Présent qu'il reçut acheve de mettre sa réputation à couvert de tout blâme. Van Hoorn s'acheta une belle Maison à Amsterdam; mais il n'y vécût pas long-tems, étant mort le 21 Février 1711. On l'ensevelit, sans la moindre pompe funebre, le soir à la lueur de quelques lanternes, dans un Tombeau qu'il s'étoit choisi lui-même quinze jours ou trois semaines auparavant.

Son retour en Europe.

Sa mort.

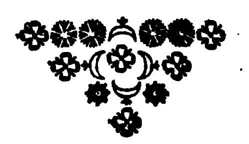
Circonstances touchant sa Famille.

SA Veuve se remaria l'année suivante avec Mr. Corneille *Bors van Waveren* &c. Echevin & Conseiller de la Ville d'Amsterdam, & l'un des Directeurs de la Compagnie des Indes Occidentales.

LA Fille unique qu'il avoit eu de son premier lit, épousa, après la mort de son Père, Mr. Jean *Trip*, Sécretaire de la Ville d'Amsterdam, & Fils du Bourguemaître de ce nom. Elle convola en secondes noces avec Mr. Lubbert Adolphe *Tork*, Seigneur de *Roozendaal*, &c. Conseiller au College d'Amirauté à Amsterdam, de la part de la Province de Gueldre.

Ses richesses immenses.

ON ne croit pas que jamais Gouverneur Général des Indes fut si opulent que l'étoit le Sr. Van Hoorn, à qui les Papiers publics donnoient 100 Tonnes d'Or, & Valentyn dit qu'il n'a trouvé personne aux Indes qui osât évaluër, ou qui sçut à quoi se montoient ses Richesses. Mais, vanités des vanités! s'il eut le tems d'amasser des Biens, il ne l'eut pas d'en jouïr, & l'on peut dire qu'il passa presque toute sa vie dans un brillant esclavage.





XVIII. ABRAHAM VAN RIEBEEK, GOUVERNEUR GÉNÉRAL, étoit Africain de naiſſance. Il reçut le jour le 18 Octobre 1653, au Cap de Bonne Eſpérance, où ſon Père ſe trouvoit alors à la tête de la nouvelle Colonie, qu'il avoit formée. Dans ſa jeuneſſe il fut envoyé en Hollande, & y étudia le Droit avec beaucoup de ſuccès. A l'âge de 23 ans, en 1676, il partit pour la Chambre d'Enckhuyſen, à bord du Vaiſſeau la *Liberté*, en qualité de Sous-Commis, arriva l'année ſuivante à Batavia, où il épouſa bien-tôt Mlle. Eliſabeth *Van Boſten*, & fut admis le 2 Août 1678 comme Membre ſurnumeraire dans le Conſeil de Juſtice. En 1684, le Gouverneur Camphuis lui confera le Poſte de Sécretaire intime de la Régence, qu'il remplit avec beaucoup de reputation, juſqu'en 1690, lorſqu'il fut fait Conſeiller extraordinaire, & en 1693, Conſeiller ordinaire des Indes. Quoiqu'élevé, dès le 7 Juin 1703, à la Dignité de Directeur général, ce ne fut pourtant que le 31 Janvier 1704, que le Sr. Van Hoorn s'en dépouilla entièrement pour revêtir celle de Gouverneur général, dans laquelle le Sr. Van Riebeek ſon Beau-père lui ſucceda encore le 30 Octobre 1709, ainſi que nous l'avons amplement rapporté ſous les deux Articles précédens.

Vie d'Abraham Van Riebeek, XVIII. Gouverneur Général des Indes.

1709.

Né en Afrique il fait ſes études en Hollande.

Emplois qu'il occupe aux Indes.

SA Régence ne fut pas heureuſe, ni marquée d'événemens fort intéreſſans. L'Iſle de Java venoit d'être pacifiée, mais celle de Celebes ne tarda pas de redevenir le théâtre à de nouvelles Guerres inteſtines entre ſes Princes.

1710.

Affaires de Macaſſar ſous ſon Gouvernement.

POUR ſe former une idée nette de ces différends, il eſt néceſſaire de remonter à leur origine. Le Roi de Boni avoit trois Fils, *Sampowali*, *Arou Parang* & *Arou Manpou*. Il étoit convenu avec le Roi de Goa ſon Beau-père, que Sampowali l'aîné lui ſuccéderoit après ſon décès. Arou Parang s'étoit marié avec la Fille de *Dain Mangimba*, Général en Chef des Boniens; de ſorte que ſa poſtérité, n'étant point iſſuë du Sang Royal, n'avoit aucun

Brouillerie entre les Rois de Boni & de Goa.

VAN RIEBEEK. 1710.

cun Droit au Trône, à moins qu'il n'eût d'autres Enfans avec quelque Princesse. Il en prit une de Boni à son choix & au gré de son Père; mais qu'il quitta au bout de trois jours, au lieu de neuf, suivant les Loix du Pays, probablement à la suggestion de Mangimba. Ils s'enfuirent tous les deux; le Prince à la Cour de Goa; le Général dans les Montagnes de Mandar. Le Roi de Boni, en colere contre son Fils, requit le Roi de Goa de le lui renvoyer. Celui-ci répondit qu'il n'avoit pû refuser azyle à un Prince qui lui appartenoit de si près, & s'excusa de le lui livrer dans l'excès de son emportement. En même-tems il fit consulter le Gouverneur de Macassar, qui, d'accord avec son Conseil, lui conseilla de remettre le Prince entre ses mains, & s'offrit de travailler à sa réconciliation.

Mort du dernier.

DANS l'intervalle le Roi de Goa vint à mourir. Les Grands déliberèrent s'ils nommeroient Arou Parang pour lui succeder préferablement à Sampowali, qui avoit moins de vivacité & d'esprit. Crain Bontosongo, homme d'un grand âge & consommé dans les affaires, appuya le droit de l'Aîné & insista fortement sur la dernière volonté du feu Roi. En conséquence Sampowali fut élevé au Trône de Goa, mais contre l'usage qui demandoit l'approbation de tous les Rois de Celebes, Alliés de la Compagnie, & de deux Commissaires du Gouverneur, & de son Conseil comme représentant la Compagnie. D'un autre côté le Roi de Boni se plaignit de cette Cour, & s'emporta en plein Conseil contre la violence qu'elle lui faisoit au sujet de son second Fils Arou Parang. Il demanda l'assistance des Alliés, à quoi l'on consentit, pourvû qu'il ne molestât ou n'offensât pas les Rois qui auroient reçu les deux Fugitifs.

Son Fils aîné lui succéde.

CE fut-là le signal d'une Guerre ouverte entre les Rois de Boni & de Goa. La Compaagnie prit le parti du premier, lui fournit 3 Compagnies, chacune de 48 hommes, commandées par le Capitaine *Steenbergen*, avec un train d'Artillerie & des munitions de bouche. L'Armée s'étant rassemblée à *Jongay*, qui étoit le Rendez-vous général, se mit en marche vers Goa. On la comptoit forte d'environ 6,000 Combattans, par conséquent fort supérieure à celle de l'Ennemi; mais dont les Troupes étoient mieux armées. A peine en vinrent-elles aux mains, que les Boniens tournèrent le dos. Aussi-tôt le Capitaine Hollandois tâcha de rallier les Fuyards, & lorsqu'il se préparoit à repousser l'Ennemi, il apperçut le Roi de Boni dangereusement blessé, qui le pria de voler au secours de celui de *Loubou*, auquel il devoit sa vie, & qu'il voyoit alors en risque de perdre la sienne. En effet, elle ne dépendoit que d'un moment de plus de la durée du Combat. Déja son Etendart, le Tambour d'Etat & autres ornemens de la Royauté, avoient été abandonnés dans la fuite au pouvoir de l'Ennemi. Il dit au Capitaine Steenbergen que son secours lui étoit inutile après que ses gens s'enfuïoient comme des lâches, & laissoient derrière eux jusqu'à leur Artillerie; tellement qu'il fallut quitter le Champ de Bataille & rentrer dans le Camp, tandis qu'à l'aspect des Troupes de la Compagnie, ceux de Goa prenoient le parti de se retirer. Outre le Roi de Boni, blessé de deux balles à la jambe, le Prince Manpou, le plus jeune de ses Fils, reçut un coup de feu au ventre. Le Colonel *Arou Palenna* eut

La Guerre se déclare.

Fuite des Boniens.

Leur Roi est blessé.

Perte de part & d'autre.

VAN RIEBEEK. 1710.

eu la tête coupée, & *Arou Gourou Tojoumat*, l'un d'entre les principaux Loubounois, fut tué avec beaucoup d'autres, dont on évaluoit le nombre à cent hommes, sans le reste des blessés. Quant à la perte de l'Ennemi, on n'en put rien savoir de positif, sinon que le Prince Arou Parang avoit eu une blessure à la jambe, & que le fils de Crain *Bontemenompo* étoit parmi les morts.

Le Roi de Loubou commande en Chef.

Le Roi de Boni, hors d'état de commander l'Armée, en donna la conduite au Roi de Loubou, lui adjoignit celui de *Tanetta* & *Arou Belo*; mais à condition qu'ils n'entreprendroient rien qu'avec l'avis du Capitaine Hollandois. Il se tint, au Quartier général, un Conseil de Guerre, auquel il fut appellé. On y résolut que pour faire les approches de Goa avec plus de sûreté, on éleveroit des Redoutes & des épaulemens à mesure que l'on avanceroit chemin. L'Ennemi en construisit de son côté; ce qui donna lieu à disputer le terrain, tantôt dans l'un, & tantôt dans l'autre endroit, avec plus ou moins d'avantage ou de perte de part & d'autre. Dans un second Combat le Roi de Goa, qui s'étoit trop exposé, eut le même sort que le Roi de Boni avoit eu dans le premier. Il fut vigoureusement repoussé, blessé de trois balles & obligé de se retirer dans sa Capitale, en laissant sur la place onze de ses principaux Chefs, dont les têtes furent apportées au Quartier général des Alliés. A l'arrivée de deux Ambassadeurs qu'il y dépêcha, on convint d'écrire à ce Prince, à son premier Ministre & aux autres Grands de sa Cour, une Lettre, par laquelle les Alliés les requéroient amiablement, au nom de la Régence, de remettre entre les mains du Roi de Boni le Prince son Fils, en les assûrant qu'alors la Guerre seroit finie. Ils ajoutoient qu'un acquiescement à cette demande satisferoit beaucoup la Compagnie, au lieu que par leur refus ils seroient cause de l'effusion ultérieure du sang innocent qu'il leur étoit si facile d'épargner, & dont les Alliés protestoient qu'ils ne vouloient être nullement responsables: qu'au reste ils pouvoient compter que loin de se rebuter de leur obstination, on redoubleroit de force & de vigueur. Cette proposition, tout à la fois amiable & menaçante, n'attira que du mépris & des excuses sur l'inflexibilité d'Arou Parang, qui ne vouloit absolument point entendre aux raisons du premier Ministre, ni aux persuasions des Grands du Royaume. On recommença les opérations, & il fut résolu de forcer l'Ennemi dans ses Retranchemens. Après deux sorties infructueuses, il abandonna celui vis-à-vis la Porte de *Marassa*, au moment qu'il étoit menacé d'un assaut général. On le délogea de quelques Postes au-delà de la Rivière, & les Marosiens parvinrent à s'établir si près de la Ville de Goa, qu'ils pouvoient facilement y jetter des grenades.

Celui de Goa est blessé à son tour.

Tentative inutile des Alliés pour un accommodement.

Leurs succès.

Suspension d'armes.

Dans cette extrémité le Roi de Goa envoya des Ambassadeurs demander une suspension d'armes, pendant laquelle ils s'expliqueroient sur la résolution finale de la Cour. On ne leur accorda qu'un seul jour de répit, & on les congédia sans autre espérance d'accommodement, sinon de se conformer à la volonté de la Régence. Quelques jours se passèrent en négociations pour la sûreté d'Arou. Il exigeoit l'envoi d'une troupe de soldats qui l'escortassent, lui, sa Femme & ses Enfans, jusqu'au Fort Rotterdam, & que les Alliés occupassent Theyn & Goa, tant pour éviter les

VAN RIEBEEK. 1710. Arou Parang se rend, sous la Sauvegarde de la Compagnie. Sa détention & son évasion.

les embarras que pour le rassûrer contre ses craintes. Le Gouverneur *Van Tholl* lui ayant promis ce qu'il souhaitoit, & voulant être obéi sans délai, enfin ce Prince, escorté par 30 Européens, un Sergent & deux Caporaux, vint avec une suite d'environ 1600 personnes au Fort, se rendre sous la Sauvegarde de la Compagnie. On y renouvella les Alliances avec son Frere le Roi de Goa, qui l'avoit accompagné. Pour lui, il fut détenu comme prisonnier jusqu'au 23 Août 1713, qu'ennuyé de ce genre de vie, il se sauva de la Forteresse, dans le dessein d'entreprendre une nouvelle Guerre contre le Roi son Pere.

1711. Fugitifs de Saleyer renvoyés à la Compagnie.

La Régence ayant répeté une quarantaine d'Insulaires de Saleyer, qui s'étoient refugiés auprès du Roi de Boni, ce Prince les renvoya au Gouverneur. Lorsqu'ils furent arrivés au Fort le Capitaine Steenbergen leur demanda à chacun leurs Crisses. Soit qu'ils ignorassent que ce fût l'usage de les livrer en pareille occasion, ou qu'ils craignissent quelque mauvais traitement, ils se mirent à crier *Amoc*, ou *tuë*, *tuë*, & se jetterent à main armée sur tous ceux qui étoient présens, blesserent le Capitaine d'un coup de Crisse dont il mourut trois jours après, & faillirent de tuer le Gouverneur même. On assomma la plûpart de ces Fugitifs à coups de crosse de fusil, & on se saisit du reste, non sans qu'il en eût couté la vie à 7 ou 8 Européens.

Massacre, à quelle occasion.

1712. Les Grands de Goa déposent leur Roi.

Les Grands de Goa démirent leur Roi & substituerent à sa place celui de Tello, sans qu'ils en eussent d'autre droit que leur bon plaisir, & quoi qu'ils fussent bien moins encore autorisés à exercer ces actes de Souveraineté sans l'approbation de la Compagnie, à laquelle ils n'avoient pas même donné un avis préalable de leur résolution.

1713. Emeute à Bima excitée par le Roi de Tambora.

Il y eut quelque tumulte, occasionné par le Roi de Tambora, ce Meurtrier de la Reine de Dompo, qu'il avoit poignardée en l'absence du Prince son Epoux, dont il respiroit la mort; assassinat au sujet duquel le Roi de Bima, injustement accusé, fut banni en 1691. Quoique le vrai Coupable, reconnu pour tel, & en punition de la hardiesse qu'il avoit eue alors de s'attaquer aux Troupes de la Compagnie avec 2,000 hommes, eût souffert un emprisonnement de plusieurs années au Cap, & qu'il dût son élargissement aux soins du Sieur Van Hoorn; néanmoins l'envie de s'aggrandir ne lui permit pas d'être tranquille. Au contraire, étant venu du Cap à Batavia, il y intrigua par lettres, & excita à Bima, par de sourdes pratiques, une émeute, qui, loin de le mettre en possession de ce Royaume, de celui de Dompo, & de toute l'Isle de Sumbawa, comme il l'avoit espéré autrefois & l'espéroit encore, ne servit qu'à le faire reconduire dans sa Prison au Cap de Bonne-Espérance.

Il est renvoyé en prison au Cap.

Nouveau différend entre les Rois de Tidore & de Ternate.

Aux Moluques, il s'étoit aussi élevé de nouveaux différends entre Tolucco Roi de Ternate, & *Garcea Hassanodin*, Roi de Tidore, qui venoit de succeder à son Pere & d'hériter de sa haine implacable contre le premier, lequel, pour lui donner à son tour de l'embarras, s'avisa de s'approprier un petit chemin dans l'Isle de Gilolo, qui de tout tems avoit été commun aux Sujets respectifs. Il y posta une Garde avec ordre d'empêcher les autres d'y passer; de sorte qu'ils étoient souvent obligés de faire un détour de 20 journées de chemin.

DANS

Van Riebeek. 1713.

Dans la vûe de prévenir de fâcheuses suites, le Gouverneur *Peterson*, qui avoit intention de faire du chemin un passage public, le demanda pour la Compagnie, avec d'autant plus de raison, que tout le Pays lui appartenoit, & que Tolucco n'y exerçoit d'autre autorité que par sa faveur. Il lui dit aussi de retirer sa Garde; mais le Prince refusa hautement l'un & l'autre, tellement que le Gouverneur se vit obligé d'en écrire sérieusement à la Régence, qui fit embarquer quelques Troupes avec autant de munitions & d'attirails de guerre qu'elle crut nécessaire pour dompter l'opiniâtreté du Roi. Dès que ce secours fut arrivé, le Gouverneur & le premier Commis se rendirent au Palais & demanderent amiablement à Tolucco, s'il vouloit céder le chemin d'un Pays qu'il ne gouvernoit que par concession, ou que l'on employeroit des moyens pour l'y contraindre, en ajoutant qu'ils avoient ordre de lui retirer les 6,400 Ecus d'Appointemens annuels. Il fut moins interdit de ce message, qu'intimidé des préparatifs de guerre; mais le sort du Juge suprême du Pays, son principal & inflexible Instigateur, que l'on arrêta, & relegua à Banda, le rendit si docile, qu'il abandonna le chemin de *Dodingo* à la Compagnie. Elle y fit construire un Fort, qui fut garni de 12 Piéces de Canon & gardé par 15 hommes.

Refus qu'il fait au Gouverneur.

La Compagnie s'en approprie l'objet.

A Amboine, la mort avoit enlevé, en 1709, le fameux Hassan Souleyman, le plus riche, le plus spirituël & le plus dangereux de tous les Maures de la Côte de Hitou, qu'il gouvernoit à sa fantaisie. Malgré ses fréquentes conspirations en faveur du dernier Roi de Ternate, malgré tant de prévarications qui lui avoient merité la mort plus d'une fois, la Compagnie le favorisa toujours, & lui accorda des distinctions, dont on ne pouvoit qu'être scandalisé à bien des égards. Mais les raisons d'Etat ne s'accordent souvent guères avec les sentimens des Particuliers. Cependant, la Politique du Conseil de Batavia ne lui permit pas de mettre le Neveu de Souleyman à sa place, qui fut donnée à un autre.

Mort de Hassan Souleyman à Amboine.

Nous quittons ces deux Gouvernemens & celui de Banda, qui n'offrent plus que des événemens fort ordinaires, pour revenir à l'Isle de Java, où il se préparoit de nouveaux troubles, qui éclatérent quelques années après.

En 1712, la Régence reçut deux Ambassadeurs du Sousouhounan, dont la mission regardoit principalement deux Articles, qui étoient, 1°. de savoir si la Compagnie approuveroit, que le Prince héréditaire succedât au Trône après le decès de l'Empereur son Pere, âgé pour lors de 60 ans, & au cas que ce fût le sentiment de la Compagnie, de prendre, à cet égard, une ferme résolution, afin de prévenir les difficultés qui pouvoient naître dans la suite, à l'occasion de son avénement à l'Empire, dont le Roi de Bantam continuoit par ses soins d'assurer la succession; 2°. de requerir l'assistance ultérieure de la Compagnie, supposé que les bruits de préparatifs de Guerre que faisoient Jangrana & Wira-Deridja son Frere, Princes de Sourabaja, eussent quelque fondement.

Premiere Ambassade de l'Empereur de Java à Batavia.

Cette Ambassade fut suivie d'une autre qui eut pour objet des affaires d'importance. Le 2 May 1713, la Régence de Batavia nomma des Députés pour aller recevoir & complimenter les Ambassadeurs de l'Empereur, qui apportoient, à la Compagnie, des Présens considérables. Ayant été

Seconde Ambassade du même Prince.

admis

VAN RIEBEEK. 1712. Déclaration de la Régence.

admis à l'Audience, le Gouverneur Géneral les pria de rappeller au Sousouhounan le souvenir des embarras où la Compagnie s'étoit plongée à son occasion, les risques qu'elle avoit courus, les sommes qu'elle avoit dépensées, les promesses qu'il lui avoit faites en conséquence, & l'obligation où il étoit de les accomplir. Ces Ministres furent renvoyés avec un beau Chameau pour Présent réciproque à leur Maître.

Mouvemens du Pouspadita de Sourabaja & de ses Alliés.

CEPENDANT le Pouspadita de Sourabaja & son Frere continuoient de se préparer à la guerre. Ils avoient conclu avec le Prince de Balamboan une Alliance, dans laquelle étoient entrés les fils de Sourapati. Le Pouspadita fut mandé à la Cour, & refusa de s'y rendre, persuadé que l'Empereur lui ôteroit la vie comme au Prince son Frere aîné. Tandis qu'ils rassembloient secrettement leurs forces du côté de Passarouwan, les Baliens étoient en rumeur dans le voisinage de Demon. On crut que c'étoit par rapport à certains griefs contre le Capitaine *Boreel*, mort en 1710, peu de tems après qu'ayant été chargé de ramener à l'obéissance de l'Empereur, soit par la douceur ou par la force, ceux de leur Nation dans les environs de Panaroukan, il avoit investi leur Village & fait main basse sur eux contre sa parole pour s'enrichir de leurs dépouilles, nonobstant qu'ils eussent mis bas les armes. Une raison plus forte engagea les Baliens à se réunir à une ou deux portées de Canon de Passarouwan, la voici. Le Gouverneur de *Gombong* avoit fait signifier à celui de *Winongan* de venir recevoir les ordres de l'Empereur. Arrivé avec une nombreuse suite, on lui dit que le Lieutenant de la Forteresse lui remettroit la Lettre du Sousouhounan. Il en conçut du soupçon, & rebroussa chemin; mais lorsqu'il se vit poursuivi, il battit le Détachement & regagna Gombong. Aussitôt ceux de Winongan, de Djapa, de Madura & autres s'attrouperent & formerent une Armée qui se mit en Campagne. L'Aîle droite en fut défaite. Les deux fils de Sourapati, dont l'un étoit Gendre du Prince de Balamboan, réparerent cette perte par les secours qu'ils en obtinrent; de façon que cette Armée s'empara non-seulement de Bangel, Calianjer, Gombong & Pananggongan, mais qu'elle resserra les Montagnes de Malang au point que la communication de Passarouwan fut coupée par terre, & rendue dangereuse par mer.

Rumeur des Baliens, à quelle occasion.

QUELQUES années s'écoulèrent pourtant encore avant que les choses en vinssent à une Guerre, dont ces premiers mouvemens devoient être suivis; mais nous bornant à en rapporter ici l'origine, voyons ce qui s'étoit passé jusqu'à cette époque dans d'autres Quartiers des Indes.

Mort du l'Empereur de Candy & du Grand Mogol.

LA mort avoit enlevé, dès 1707, deux puissans Monarques, l'un paisible, l'autre remuant, qui avoient été remplacés par un méchant, & par un bon Prince. C'est de l'Empereur de Candy & du Grand Mogol, dont nous voulons parler. Le Fils & Successeur du premier, nommé *Wira Pouccaram Narendra Singa*, âgé alors de 17 ans, étoit d'un caractere féroce & perfide, qui faisoit craindre, aux Hollandois, de voir un second Raja Singa ressuscité en sa personne. Cependant nous ne trouvons rien qui ait vérifié ces inquietudes.

Successeur du premier & son caractere.

Successeur du dernier.

SHAH *Alem Bhadur*, qui étoit monté sur le Trône du fameux Eurang-Zeb, ne tenoit aussi rien du naturel de son Pere. La Compagnie résolut en

en 1710, de lui envoyer une Ambaſſade ſolemnelle. On choiſit, pour la remplir, le Sr. Corneille *Bezuyen*, Directeur à Suratte; mais étant mort dans l'intervalle, la Commiſſion fut donnée, l'année d'après, à ſon Succeſſeur le Sr. *Ketelaer*, qui fut très bien reçu à la Cour du Mogol, & à qui l'on accorda toutes ſes demandes, par la faveur d'une Dame Portugaiſe, nommée *Donna Juliana Dias da Coſta*, Gouvernante du Serrail de l'Empereur; mais le 28 Fevrier 1712, le jour même que l'Ambaſſadeur recevoit les complimens ſur l'heureux ſuccès de ſa Négociation, ce fut le dernier de la vie de ce Prince, qu'on diſoit avoir été poignardé par un de ſes Généraux, qui fut ſur le champ taillé en piéces par les Gardes.

VAN RIEBEEK, 1713.

Ambaſſade qu'on lui envoye de Batavia.

Mort du Grand Mogol.

Donna Juliana ſe hâta de donner part de ce triſte événement à l'Ambaſſadeur, pour qu'il ſe précautionnât contre les violences des Troupes que les quatre Fils du Mogol aſſembloient chacun de ſon côté dans la vûe de s'emparer du Trône de leur Pere. La plupart des Princes & des Grands de l'Empire ſe declarèrent bien pour *Moſoddien*, l'ainé de ces Princes, qui fut auſſi reconnu par ſes deux Freres cadets, mais le ſecond, nommé *Mahmud Azem*, avoit la ſupériorité en Argent & en Troupes.

Troubles à cette occaſion.

Dans cette confuſion générale on ne penſoit guères à l'Ambaſſadeur Hollandois, qui avoit fait murer les portes de ſon Jardin, pour y mettre les effets de la Compagnie, & s'étoit pourvû d'une Garde de 200 hommes du Pays; foible ſecours, qui ne diſſipoit pas ſes inquiétudes continuelles, tandis qu'il perdoit ſon tems & ſon argent ſans ſavoir quel ſeroit le ſuccès de ſes affaires. L'embarras du Sr. Ketelaer augmenta encore par l'ordre qu'il reçut, le 3 de Mars, de l'ainé des Princes, de ſe joindre à lui avec tout ſon monde pour l'aſſiſter contre ſon Frere. L'Ambaſſadeur s'en excuſa poliment ſur ce que la choſe n'étoit pas en ſon pouvoir, & qu'il ſe trouvoit d'ailleurs malade. Ses raiſons furent admiſes, & pour empêcher que les autres Princes ne lui fiſſent la même réquiſition, & ne l'y forçaſſent peut-être, on lui conſeilla de ſe retirer dans la Ville de Lohor, qui s'étoit déclarée pour l'ainé, & où il fit tranſporter dès le même ſoir tous ſes effets.

Embarras & inquietudes de l'Ambr. Hollandois.

Le prix exorbitant qu'il payoit de ce nouveau Logement, l'engagea à retourner, le 2 Avril, dans ſon Jardin hors de la Ville, après que Moſſoddien, Vainqueur de tous ſes Ennemis, ſe fut affermi ſur le Trône. Il en eut Audience le 7 du même mois, & obtint de ce Prince les mêmes avantages que ſon Prédéceſſeur lui avoit accordés. La première Sultane lui fit auſſi l'honneur de paſſer devant ſon Jardin pour voir les Hollandois de ſa ſuite. Elle étoit accompagnée de Donna Juliana, dont la fortune mérite d'être rapportée. Cette Dame, Fille d'un Portugais, Médecin du Prince Shah Alem Bhadur, eut tant de ſoins & tant d'attentions pour ce Prince pendant les neuf années qu'Eurang-Zeb ſon Père le tint en priſon, que depuis qu'il eut recouvré ſa liberté, mais ſur tout après ſon avenement au Trône, il voulut reconnoitre les ſervices importans qu'elle lui avoit rendus. Il l'éleva aux plus grands honneurs, lui aſſigna des appointemens conſidérables, & lui forma une Cour nombreuſe. C'étoit ſon oracle, & l'ame de ſes Conſeils. Officieuſe & deſintéreſſée, elle s'étoit acquis l'amitié &

Son Audience & honneurs qu'il reçoit.

Hiſtoire d'une Dame Portugaiſe en cette Cour.

VAN RIEBEEK. 1713.

& l'estime de tout le monde. Les Chrêtiens d'Agra la regardoient comme leur Mère.. Ce furent eux, qui après la mort de Shah Alem Bhadur, la détournèrent du dessein qu'elle avoit formé de se retirer à Goa, & la persuadèrent d'accepter les offres du nouvel Empereur Mosoddien, à la Cour duquel elle étoit en credit & en autorité une seconde Madame de Maintenon. Les Hollandois partagèrent constamment sa faveur, dont ils se promettoient, pour l'avenir, les plus heureux effets, lorsque l'année suivante, une nouvelle révolution fit perdre la tête à Mosoddien, & mit *Farochsieer* sur le Trône des Mogols. Ce dernier avoit enlevé, au Bengale, une somme considérable du Comptoir de la Compagnie, à qui l'Ambassade du Sr. Ketelaer couta d'ailleurs 3 Tonnes d'Or, seulement en Présens, outre les fraix, qu'on faisoit monter à 30 mille florins; autant d'argent jetté sans le moindre fruit. Les nouveaux Présens qu'il fallut faire encore au nouvel Empereur n'en eurent pas davantage. C'est tout ce que nous en savons.

Nouvelle révolution au Mogol. Pertes de la Compagnie.

EN Perse, la Compagnie souffrit cette année 1713, un dommage de 5 Tonnes d'Or par l'imprudence du Directeur Pierre *Macare*, qui s'étant refugié sous la protection du Sophi, fut reclamé sans qu'on pût l'obtenir, jusqu'en 1716, que le même Ketelaer, envoyé en Ambassade à ce Prince, le disposa à le lui remettre entre les mains. Transporté à Batavia, & mis aux fers dans les Prisons de la Compagnie, le Conseil de Justice entama son Procès, en conséquence de divers Ordres de Mrs. les Dix-sept touchant cette affaire, dont Valentyn a eu de bonnes raisons de supprimer les particularités.

Autres revers en Perse.

TOUS ces revers ne provenoient point de la faute du Gouverneur général; mais ils n'en étoient pas moins fort desagréables pour Mrs. les Directeurs en Hollande. A cela se joignit, en 1713, une Revolte de la part des Habitans de la Côte Occidentale de Sumatra, où l'on fut obligé d'envoyer quelques Troupes. Il y eut aussi de grandes dissensions dans le Gouvernement de Malaca, dont on vit les deux premiers Membres, Mrs. *Six* & *Van Suchtelen*, déposés de leurs Emplois & condamnés à des Amendes, par le Conseil de Justice de Batavia, pour cause de desobéïssance, mais ensuite rétablis en honneur & en dignité par la Régence, au grand étonnement de bien des gens, qui ne comprenoient rien à de si étranges procédures, dont chacun expliquoit les motifs à sa fantaisie.

Revolte à Sumatra.

ENFIN, ce fut la dernière année de la Vie de notre Général, qu'on vit paroitre pour la première fois aux Indes, un Ordre de Mrs. les Dix-sept, portant *Liste & Réglement* de ce qu'un chacun, suivant sa qualité, peut prendre à bord du Vaisseau à son retour en Europe.

Liste du bagage qu'on accorde au retour en Europe.

ON voit, par cet Abregé d'histoire, que le Sr. Van Riebeek n'eut point d'occasions favorables pour faire montre de son grand genie, dont on ne doit pas juger par les fréquentes contestations qu'il avoit, tantôt avec le Directeur *Douglas*, tantôt avec l'un ou l'autre Membre du Conseil suprême des Indes, & tantôt avec les Employés subalternes. Les Sieurs Van Zwol & Chastelein étoient les seuls, dans le Conseil, qui osassent prendre le parti du Directeur, que le Général traitoit si mal, en pleine Assemblée, qu'il étoit souvent obligé d'en tenir le lit quelques semaines de suite. On par-

Caractère du Sr. Van Riebeek.

parvint cependant, par l'entremise de ces deux Conseillers, à les reconcilier, du moins en aparence; mais sous la condition, de la part du Gouverneur, que *ce qui étoit écrit, resteroit écrit*, & seroit envoyé en Hollande. Sa langue & sa plume étoient également redoutables. D'ailleurs honnête-homme, spirituel, vigilant & modeste, le Sr. Van Riebeek n'avoit contre lui que son humeur chagrine, qui le rendoit insupportable à lui-même & aux autres. Son front ne se déridoit jamais, & personne ne pouvoit se vanter de l'avoir vû sourire. Sa trop grande sévérité ne se laissoit point adoucir par les Présens. Il étoit inaccessible à la corruption, desintéressé, sans être généreux, à son aise, par ses revenus, mais peu riche de ses propres fonds. Il avoit une grande passion pour les Chevaux, & faisoit souvent des Courses à une Terre qui lui appartenoit à 7 ou 8 lieues de Batavia, suivi ordinairement par une Cavalcade de quelques Femmes esclaves, assises sur des Anes. VAN RIEBEEK. 1713.

Ce qu'il fit de principal, pendant sa Régence, ce fut cinq ou six Expéditions, sur les frontières des Royaumes de Jacatra & de Bantam, ou vers la Mer, au Midi de l'Isle. Il y fit même faire un Chemin, & bâtir un Village, pour être averti en peu de jours s'il arrivoit des Vaisseaux sur cette Côte. Quelques personnes prétendent que ces Expéditions ont été fort avantageuses pour la Compagnie, à divers égards, d'abord parcequ'on recevoit depuis le *Picol* de souffre au prix de trois quarts d'écu, & en second lieu parce qu'on avoit appris à connoître mieux l'intérieur du Pays, ainsi que ses frontières; Mais Valentyn met en doute si pour cela un Gouverneur général devoit s'absenter de Batavia si long-tems, plutôt que de laisser ce soin à d'autres, outre que ces Excursions le fatiguoient beaucoup, & ne se faisoient pas sans couter la vie à plusieurs Javanois, obligés de suivre à pied le Général & ses Officiers, qui montoient de bons Chevaux. Ses Expéditions dans le Pays.

Ce fut dans une de ces Expéditions, où l'on eut beaucoup à souffrir des chaleurs brûlantes du jour, & d'un froid excessif de nuit, que notre Général se trouva si mal, qu'il se vit obligé de se faire porter par quelques hommes, ne pouvant plus se tenir à cheval, & de revenir à Batavia, où il n'arriva encore que par le plus heureux hazard du monde, ayant été séparé de sa Troupe, & égaré dans des Lieux déserts, par la faute de son Guide. Mais s'il échappa en cette occasion aux dangers éminens dont sa vie étoit à chaque instant menacée, ce ne fut que pour la terminer au bout de quelques semaines dans sa résidence, où il mourut, le 17 Novembre 1713, & fut inhumé le 20, avec la pompe accoutumée. Son Epouse ne lui survêcut que de cinq mois, & ses Enfans revinrent l'année suivante en Hollande. Le Fils acquit le titre de Seigneur de *Bunschoten*. La Fille cadette s'étoit mariée à Batavia avec le Sr. Gerard *Van Oosten* son Cousin, & Mme. Bors Van Waveren, dont il a été parlé ci-devant, se retrouvoit alors veuve pour la troisieme fois. Sa Maladie, Et sa Mort. Enfans qu'il laisse.

Ajoutons ici, que suivant nos Mémoires, le Gouverneur Général Van Riebeek avoit sollicité, dès l'an 1710, sa démission, à cause de sa maladie dangereuse, & que dans la suite il renouvella ses instances à cet effet, entr'autres par rapport aux vives dissensions qui régnoient entre lui & son Conseil; mais que sa demande lui fut refusée chaque fois.

XIX. CHRISTOPHE



Vie de Chriſtophe Van Zwol, XIX. Gouverneur Général des Indes.

1713.

Ses premiers Emplois.

XIX. CHRISTOPHE VAN ZWOL, GOUVERNEUR GÉNÉRAL, étoit d'Amſterdam, d'où il partit, en 1683, à bord du Vaiſſeau la *Demoiſelle Anne*, comme Aſſiſtant, fut fait Teneur de Livres en 1686, Commis & Premier Clerc de la Régence en 1690, Sécretaire intime proviſionnel en 1695, & effectif l'année ſuivante. Il occupa cet Emploi à la parfaite ſatisfaction de ſes Supérieurs juſqu'en 1708, qu'il parvint au grade de Conſeiller extraordinaire, & deux ans après à celui de Conſeiller ordinaire, ſur la nomination de Mrs. les Dix-ſept, en vertu de laquelle il fut admis comme *ſeptième* Conſeiller, contre la coutume. On en a expliqué la cauſe.

Paſſe-droit qui lui eſt fait pour le Poſte de Directeur général.

Au départ du Sr. Van Hoorn, ſon rang de Premier Conſeiller l'appelloit au Poſte de Directeur général; mais les cabales qu'on forma en faveur du Sr. Douglas, firent obtenir, à celui-ci, la préference, quoiqu'il n'égalât pas le premier par ſa capacité, étant d'ailleurs d'une conſtitution peu robuſte.

Comment il parvient au Généralat des Indes.

A la mort du Gouverneur Général Van Riebeek, le 17 Novembre 1713, le Sr. Van Zwol, encore Premier Conſeiller, l'emporta à ſon tour ſur le Directeur, par la pluralité des ſuffrages, ayant eû 7 voix, & ſon Compétiteur ſeulement 5. S'il en faut croire Valentyn, pour le compte de qui nous le laiſſons, ce choix occaſionna enſuite beaucoup de débats dans l'Aſſemblée de Mrs. les Dix-ſept, où ceux d'Amſterdam ſe déclaroient pour le Sr. Douglas, & ceux de Zelande pour le Sr. Van Zwol, qui fut à la fin approuvé, & inſtallé en ſa nouvelle Dignité le 18 May 1715.

1715.

Guerre avec le Samorin.

LA Guerre qu'on eut cette année avec le Samorin de Calicut ſur la Côte de Malabar, obligea la Régence d'y envoyer, au mois de Septembre, 1573 hommes de Batavia, ſous les ordres de 4 Capitaines & de quelques autres Officiers.

Son occaſion.

CETTE Guerre avoit été occaſionnée par l'action imprudente autant qu'injuſte du Sr. Barent *Ketel*, Commandant de Malabar, qui, de ſa propre autorité,

autorité, sans aucun ordre, & contre l'ancien Traité, s'étoit émancipé d'y faire construire un Fort de pierre. Le Samorin le fit prier de le démolir, & sur son refus ce Prince se mit en marche pour l'y contraindre. Ketel alla à sa rencontre; mais fut battu, & perdit 40 hommes. Il se retira honteux à Cochin, tandis que le Samorin s'empara du Fort qui n'étoit pas encore achevé, où il tua 30 hommes, & d'une Loge revêtuë de palissades, qu'on lui rendit par composition. Ketel ayant été mandé l'année suivante à Batavia, pour y répondre de sa conduite, l'on envoya, à sa place, le Sr. *Hertenberg*, en qualité de Commandant de Malabar, & le Sr. *Bakker*, comme Général, avec le Sergent Major *Bergman* & 1500 hommes de nouvelles Troupes, sous les ordres de 5 Lieutenans, qui furent avancés au Grade de Capitaines.

VAN ZWOL. 1717. Le Commandant Ketel est battu. Envoi de nouveaux renforts.

L'ARMÉE, qui étoit forte de 3000 hommes, auxquels s'en joignirent 15000 du Roi de Cochin, attaqua vigoureusement le Samorin, qui après un combat des plus opiniâtres fut mis en fuite & poursuivi quelques miles dans les Terres. Ce Prince, qui d'abord n'avoit pas tort, mais qui l'eut ensuite, n'ayant voulu entendre à aucune raison, perdit environ 3000 hommes dans cette Guerre, qui n'en couta qu'autour de 200 aux Hollandois.

Défaite du Samorin.

ENFIN le Sr. Bakker fit la Paix avec lui au mois de Janvier 1718, heureusement pour la Compagnie, qui avoit alors sur les bras des Ennemis bien plus formidables.

1718. Paix avec ce Prince.

L'ÉTINCELLE qui couvoit sous la cendre dans l'Isle de Java, depuis 1713, avoit allumé le feu d'une nouvelle Guerre contre l'Empereur, & jetté Batavia dans une consternation d'autant plus grande, qu'elle tiroit tous ses grains de Java. Les transports de riz & d'autres denrées cesserent tout d'un coup, & le Gouverneur Général, moins Guerrier que grand Politique, avoit eu depuis quelque tems, comme on vient de le voir, assez de besogne avec la Guerre de Malabar, sans prendre part à celle de Java, qui étoit encore pire.

Nouvelle Guerre de Java.

DANS ces circonstances, où le Prince de Madura se liguoit ouvertement avec les Princes de Sourabaja & le Prince de Balamboang, dans la vûe de se rendre maître de Madura avec l'assistance de quelques Baliens, la Compagnie ne pouvoit se dispenser de soûtenir ses Alliés les Princes de Sammanap & de Pamacassan. On mit le Sieur *Gobius* à la tête des Troupes, & l'on en embarqua un bon nombre d'autres pour Java, sous le commandement du Capitaine *Chavonnes*. Le Prince de Madura, sans attendre le secours des Baliens, voulut surprendre les deux autres Princes, qui l'obligerent de se sauver dans des Barques de Pêcheurs, avec son Fils, son Frère, ses Femmes & ses Enfans. Chavonnes les reçut à bord de son Vaisseau, mit le Pere sous la garde d'une Sentinelle, & le Fils sous celle de l'Enseigne *la Rose*. Le malheur voulut que les deux Princes vainqueurs abordassent le Vaisseau pour informer le Capitaine du succès du Combat. Aussi-tôt le Fils, voulant garantir sa vie, qu'il craignoit de perdre s'ils étoient découverts, blessa legèrement de son Crisse l'Enseigne, dont il fut tué. L'Oncle enfonça son Poignard dans le dos de la Sentinelle, & le Pere perça de son Epée le Capitaine, qui, malgré sa blessure, lui porta un coup mortel à la poitrine. Ainsi périt Chavonnes, sans avoir sçû pourquoi, ni qui étoit

La Compagnie prend la défense de deux de ses Alliés. Défaite & fuite du Prince de Madura.

VAN ZWOL. 1718.

son Ennemi. On se saisit de l'Oncle, le seul avec l'Enseigne qui avoit échappé au massacre. Il fut livré au Général Gobius, poignardé par ordre du Premier Ministre de la Cour de Java, & sa tête envoyée à l'Empereur avec celles des deux autres Princes.

Succès du Sieur Gobius contre les Rebelles.

LES opérations de la Campagne eurent tout le succès possible. On chassa l'Ennemi de Sourabaja, on abattit son orgueil, mais on ne put vaincre son opiniâtreté, & quoique la Guerre fût autant que finie, l'année suivante fournit à l'esprit de revolte une nouvelle occasion de reprendre les armes. Mais ne passons point les bornes que nous prescrit la Vie courte que nous écrivons.

Grand Commerce des Jonques Chinoises à Batavia.

ON a parlé ci-devant des efforts inutiles que la Compagnie avoit faits, à différentes reprises, jusqu'en 1685, pour établir un Commerce règlé avec la Chine. Depuis ce tems les Jonques de cet Empire y avoient suppléé, en apportant, à Batavia, leurs marchandises, pour lesquelles ils prenoient du poivre & d'autres denrées en échange; de sorte qu'on épargnoit par-là les fraix qu'il auroit fallu faire pour entretenir la Navigation avec les Ports de la Chine, & que la Compagnie y trouvoit encore un avantage très considérable. Mais au mois de Mars 1717, le Conseil de Batavia, ayant jugé à propos de forcer les Chinois à lui livrer leur Thé un tiers au dessous du prix qu'ils en demandoient, sans quoi l'on ne leur permettroit pas de décharger leurs Jonques, on ne les y vit plus revenir, & l'Empereur de la Chine, outré de ce traitement, rappella l'année suivante tous ses Sujets, qui n'étoient pas domiciliés à Batavia, sous peine de faire leurs femmes, leurs enfans & tous leurs parens esclaves. Le dommage, que la privation de ce Commerce lucratif causa à la Compagnie en général, & à Batavia en particulier, étoit immense, & l'on eut toujours à se reprocher le pernicieux effet d'une politique aussi fausse qu'injuste & tyrannique à tous égards.

Violence qui les empêche d'y revenir dans la suite.

Préjudice considérable qu'en souffre la Compagnie.

Autres pertes.

Avantages que le Sr. Van Zwol procure à ses Maîtres.

MALGRÉ cette perte, & celle de plusieurs bons Vaisseaux, malgré les dépenses d'une Guerre onereuse sur la Côte de Malabar, & dans l'Isle de Java, on vit cependant les Actions de la Compagnie monter de 10 pour cent, & se soutenir assez avantageusement durant la Régence du Sr. Van Zwol, qui, à ce qu'on assuroit, d'après un des Directeurs, avoit fait gagner, à ses Maîtres, dès la première année, dix millions de plus que le Sr. Van Riebeek, qu'on n'accusa jamais de malversation, mais bien de trop de relâchement dans le Commerce, qu'il n'entendoit aussi pas des mieux.

Eloge de ce Gouverneur Général.

SON Successeur, sans y être beaucoup plus versé, en avoit pénétré, depuis long-tems, les principaux abus; il usa de douceur & de fermeté pour les corriger, portant par tout un œil attentif, mais circonspect à y appliquer des remedes qui opéroient d'une façon merveilleuse & presque imperceptible. Valentyn raconte comment il s'y prit pour retirer, des mains de six Monopoleurs distingués, le Trafic de l'Amphion à Batavia, dont ils s'étoient emparés, au grand préjudice des Marchands particuliers, ou Bourgeois libres de cette Ville, qu'il protégeoit en toutes occasions.

EN un mot, Van Zwol avoit toutes les bonnes qualités de son Prédécesseur, & n'en avoit point les défauts. Actif, laborieux, & zèlé pour le Service de ses Maitres, il joignoit plus de modération à une candeur égale, qui

qui ne lui permettoit jamais de déguiser ses véritables sentimens. C'est ce dont il donna une preuve remarquable, en protestant seul, dans le Conseil des Indes, contre la déposition du Pangoran Depati Anom, parce qu'il ne vouloit pas participer à une injustice selon son idée. Son desintéressement & sa fidélité incorruptible parurent assez dans la médiocrité de ses moyens. Ils suffisoient d'ailleurs à sa façon de vivre toute simple & toute unie. On ne lui connoissoit de penchant favori que pour le travail, auquel un genie vaste & une grande facilité à s'exprimer nettement dans ses Ecrits, le rendoient d'autant plus propre. VAN ZWOL. 1718.

CEPENDANT cette application continuelle ne pouvant, d'un autre côté, que nuire à sa santé, il contracta une maladie qui l'enleva au bout de trois mois, le 12 Novembre de cette année 1718, âgé de 57 à 59 ans. Ses funérailles se firent le 26 du même mois, avec la pompe ordinaire. Sa mort.

VALENTYN ne parle de sa Famille que pour remarquer qu'elle se ressentit par après de la haine secrette que le Sr. Van Zwol devoit avoir portée au Sr. Zwaardekroon son Successeur, qu'il cherchoit continuellement à employer en qualité de Général, tantôt à Malabar, & tantôt à Java, mais à quoi le dernier se refusoit toujours.





Vie de Henry Zwaardekroon XX. Gouverneur Général des Indes.

1718.

Ses premiers Emplois.

XX. Henry Zwaardekroon, Gouverneur Général, natif de Rotterdam, partit en 1684, pour les Indes, à bord du Vaisseau le *Purmerend*, qui y portoit le Commissaire général Adrien Van Rheede, à la suite duquel il s'étoit engagé comme *Cadet* (Adelborst) alors âgé de 23 à 24 ans. En 1686, il fut fait Teneur de Livres, la même année Sous Commis; en 1689, Commis, & en 1694, Premier Commis de Batavia, où sa figure avantageuse le faisoit briller parmi la Jeunesse de cette Ville, au point qu'ayant été un jour chargé, de la part d'un des principaux Membres de la Régence, d'aller demander en mariage une jeune Demoiselle de condition, elle lui dit fort naïvement „ que s'il parloit pour lui-même, elle „ ne seroit pas embarrassée de lui répondre". Ce petit conte, qui est de Valentyn, ne doit rien diminuër de l'idée du mérite réel, qui forma bientôt la fortune de cet aimable jeune Homme. Sur la fin de la même année il fut envoyé, en qualité de Commandant, à Jaffanapatnam, dans l'Isle de Ceylan, d'où il passa, en 1699, comme Directeur, à Suratte. Il y donna des preuves extraordinaires de sa capacité dans le maniement des affaires du Commerce. A son retour à Batavia en 1703, le Gouverneur Van Outhoorn lui confera le Poste de Sécretaire intime de la Régence, qu'il remplit jusqu'au 4 Août de l'année suivante. On a vu de quelle façon il fut alors élevé au Grade de Conseiller extraordinaire des Indes, tant par le Sr. Van Hoorn, que par Mrs. les Dix-sept presqu'en même-tems, sans quoi sa promotion auroit pû être sujette à des difficultés de la part de ces derniers, ainsi que le fût celle de deux autres de ses Collégues, qu'on a nommés. Ses talens se déployèrent encore avec honneur dans le Département qui fut commis à ses soins. Il en resta chargé jusqu'en 1715, qu'il fut créé Conseiller ordinaire des Indes.

Comment il parvient au Généralat.

Le lendemain de la mort du Gouverneur Van Zwol, le Conseil assemblé,

ble, se trouva fort embarrassé sur le choix d'un Successeur, Mr. *Casteleyn*, le premier en rang, quoique fort capable, ayant d'abord déclaré qu'il ne se sentoit pas les qualités requises pour cette Charge. Mr. *de Haan*, qui n'étoit pas moins propre à la remplir, trouva des raisons d'excuse dans son grand âge, & Mr. Zwaardekroon, plus en état que les deux autres de porter ce fardeau, s'y refusa jusqu'à trois fois; mais, enfin, il l'accepta, sur les instances réïterées de ses Collégues; il ne fut cependant confirmé & installé dans les formes qu'en 1720.

ZWAARDEKROON. 1719.

EN attendant le Sousouhounan Pakouboana avoit terminé sa carrière au mois de Fevrier de l'année précedente, âgé de 71 ans, après en avoir régné 16, sans avoir rien fait de mémorable, quoiqu'il eut presque toûjours été en Guerre.

Affaires de Java, & mort du Sousouhounan.

SON Fils aîné, *Mangko Nagara*, âgé de 40 ans, lui succéda au Trône, & prit le nom d'*Amangkourat II.*, avec tous les Titres de son Pere; mais il n'en jouït pas aussi tranquillement qu'il se l'étoit imaginé. Deux de ses Freres, ayant d'abord attenté à sa vie, se mirent en état, à l'aide d'un assez puissant Parti, de lui contester son droit par la force des armes; de sorte que la Compagnie se trouva enveloppée dans une nouvelle Guerre.

Son Fils aîné lui succéde.

Attentat & entreprise de deux de ses Freres.

ELLE duroit encore, lorsque 9 Rebelles, parmi lesquels deux proches Parens de l'Empereur, lui furent amenés. Après les avoir fait publiquement ranger en ligne & lier côte à côte, il ordonna à ceux de ses principaux Courtisans, qui avoient de l'amour pour leur Souverain, de le lui témoigner, en punissant ces Perfides. Incontinent quelques Grands se jetterent sur eux, & les poignarderent. Les uns furent inhumés, mais la plûpart laissés en proye aux oiseaux. Le reste des Rebelles s'étoient retirés dans les Montagnes de Malang, dont ils ravageoient les environs. On fut obligé d'embarquer de nouveaux renforts pour l'Armée, qui avoit assez de peine de reprimer ces desordres. Le Pangoran *Blitar*, l'un des trois Chefs des Rebelles, mourut au mois de Janvier. Les deux autres, ainsi que les Partisans du Prince de Sourabaja, poignardé en 1708, se sauvèrent dans les Etats du Prince de Balamboang, sous la protection duquel ils s'étoient mis.

1722.

Prise de neuf Rebelles.

Leur punition.

Retraite du reste des Rebelles.

Mort d'un de leurs Chefs.

ENFIN l'année suivante les Princes Javanois, qui jusqu'alors avoient fait la Guerre à la Compagnie, se rendirent à sa discrétion. Ils arrivérent le 19 Juillet à Batavia avec leurs Femmes & Enfans, au nombre de 44 personnes. Le Prince de Carta Soura, ou son Frere, & le jeune Fils de l'Empereur occupèrent le Logement des Ambassadeurs près de la Porte-Neuve. Le Prince de Sourabaja & le fils de Sourapati furent mis dans d'autres appartemens de la Forteresse, & le Prince héréditaire de Java, qui s'étoit joint aux Rebelles, resta, jusqu'à nouvel ordre, sous la garde du Sr. *Dubbeldekop*, Commissaire, Commandant & Chef de la Côte Nord-Ouest de Java. Telle fut la fin de cette fameuse Guerre, qui avoit couté tant de sang & tant de Tresors.

Les Princes Javanois révoltés viennent se rendre à Batavia.

BATAVIA venoit d'échaper au danger éminent de sa ruïne totale. Un nommé Pierre *Erberfeld* avoit fait un Complot avec plusieurs Javanois, & quelques autres Chefs Indiens, pour surprendre la Ville, la Citadelle & les Forts, massacrer le Gouverneur Général, les Conseillers, en un mot tous les

Découverte d'une horrible Conspiration contre cette Ville.

ZWAARDE-KROON. 1722. les Chrêtiens qui se trouvoient dans l'Isle. La Conspiration fut heureusement découverte à tems. On s'assura de la personne du Chef, & d'un grand nombre de ses Complices. Après avoir été plusieurs fois appliqués à la question, ils avouérent leur crime dans toutes ses détestables circonstances.

ERBERFELD étoit âgé de 58 à 59 ans, Bourgeois de Batavia, Chrêtien, du moins de nom, & né d'un Pere Européen (*a*), mais d'une Mere Javanoise: Outre ce Chef, la Sentence nomme plusieurs des Conjurés tant Javanois qu'autres Indiens, avec trois de leurs femmes. Suivant leur propre confession, ils étoient convenus; „ Premiérement de massacrer les Hollandois & „ autres Européens, & par conséquent tous les Chrêtiens sans en épargner „ aucun, dans l'attente qu'après ce coup, les Peuples de l'Isle de Java, aussi „ bien que les Etrangers, comme Chinois, Negres, Macassars, demeurant „ à Batavia, & dans ses Environs, se joindroient d'abord aux Rebelles, ou „ du moins se soumettroient à eux, sans quoi l'on devoit tuër tous ceux „ qui feroient la moindre résistance. Erberfeld, pour donner plus de relief „ à son autorité, avoit pris le titre de *Thowang Gusti*, qui signifie Grand „ Seigneur ou Premier du Gouvernement, & son second, nommé *Catadia*, se faisoit appeller *Rading*, ou Prince. La Conspiration avoit été „ tramée dans la Maison du premier, située hors de la Ville sur le Chemin „ qui mêne au Fort de Jacatra, & les Conjurés s'étoient aussi souvent assemblés dans une autre Maison de plaisance, qui lui appartenoit, sur le „ *Sunder*, d'où ils entretenoient correspondance avec quelques Princes Mahométans, & plusieurs Chefs Indiens, qu'ils avoient gagnés. Ils étoient „ à quatre chargés d'écrire les Lettres & d'interpreter les Réponses en autant de langues, tandis que d'autres se répandoient dans différens Districts, pour y vendre & distribuër des Billets marqués de certains caracteres, qu'ils assuroient avoir la vertu de rendre invulnerables ceux „ qui les portoient sur eux. L'attaque étoit fixée au premier jour de l'an, „ à porte ouvrante, & les Conjurés devoient se glisser partie dans la Ville, partie dans la Citadelle. Pour prévenir toute dispute entr'eux, ils „ avoient fait un Réglement, qui assignoit à chacun son titre & ses fonctions. Le Chef régneroit dans la Ville & la Citadelle, & son Lieutenant sur le Plat-Pays jusqu'aux Montagnes. Les autres, en qualité de „ *Pangorans*, de *Mantris*, & de *Tommagons*, formeroient leurs Conseils, „ ou commanderoient les Troupes. Ils avoient eu la précaution de s'assurer des moyens pour être soutenus par un Corps de 17 mille hommes, „ tirés de différens endroits aux environs de Batavia, & divisés en plusieurs Détachemens, dont chacun, au premier signal, devoit se mettre „ en mouvement vers l'endroit qui lui seroit indiqué pour s'emparer à la „ fois de toutes les portes, & empêcher que personne ne pût se sauver de „ leurs mains. Tout ce projet avoit été entiérement arrêté trois jours avant qu'il dût s'exécuter, & les mesures étoient si bien prises, que le „ succès paroissoit immanquable".

Sentence des Criminels.

Il

(*a*) Ce Pere, natif de la Westphalie, mort Conseiller & Capitaine d'une Compagnie de Cavalerie Bourgeoise de la Ville, lui avoit laissé de grands biens.

Il y avoit deux ans, que Catadia sollicitoit Erberfeld à entrer dans cet horrible complot. La Sentence de ces deux malheureux portoit; „ qu'ils „ seroient étendus & liés chacun sur une croix, où ils auroient la main „ droite coupée, & seroient tenaillés aux bras, aux jambes, & aux mam- „ melles, de façon que les tenailles ardentes en emporteroient des mor- „ ceaux de chair; qu'ils auroient ensuite le ventre ouvert du bas en haut, le „ cœur arraché & jetté au visage, la tête tranchée & mise sur un poteau, „ le corps écartelé & ses parties exposées hors de la Ville pour servir de „ pature aux Oiseaux".

Leur Supplice.

Quatre autres Criminels étoient condamnés à subir le même supplice, à l'exception que leurs corps ne seroient pas écartelés, mais qu'ils demeureroient vivans sur la roue. Dix devoient être rompus sans recevoir le coup de grace, & les trois femmes étranglées. Cette Sentence, prononcée le 8 d'Avril 1722, fut exécutée le 22 du même mois. Les 14 Criminels, qui avoient été exposés encore en vie, étoient tous morts avant les 6 heures du soir. Le Dimanche 24 on rendit à Dieu des Actions de graces publiques pour la découverte de cette horrible Conspiration.

Autres Complices arrêtés depuis.

Dans la suite on saisit encore une trentaine des Complices, qui furent tous mis à mort les uns après les autres. La Maison, où demeuroit ordinairement Pierre Erberfeld, fut abbatuë & rasée jusqu'aux fondemens. A sa place on érigea une colomne d'ignominie, dont le chapiteau étoit surmonté d'une tête de mort, & au devant de cette colomne on lisoit, en 5 différentes Langues, l'Inscription suivante. *Ici a été autrefois le Domicile de l'execrable Traitre Pierre Erberfeld, sur laquelle place il ne sera jamais bâti jusqu'à la fin des siècles: Batavia le 22 Avril* 1722.

Monument d'ignominie.

On ignore par qui le Complot fut découvert.

On ne sait pas précisément par qui cette trahison fut découverte. Les uns disent que ce fut par un Esclave, d'autres par une femme, & d'autres enfin, par quelques-uns des Conjurés mêmes. Quoiqu'il en soit, il y a apparence que le Gouverneur général en fut informé par le Roi de Bantam, puisqu'Erberfeld, en écrivant à ce Prince pour lui faire confidence de son projet, ajouta, qu'après qu'il se seroit emparé de Batavia, & qu'il y auroit mis fin à la Domination des Chrêtiens, il iroit combattre l'Empereur de Java. Ainsi le Roi de Bantam, qui commençoit à craindre pour lui-même, crut, dit-on, ne pouvoir mieux faire, pour prévenir ses attentats audacieux, que de le dénoncer à la Compagnie.

Expédition du Sr. Roggeveen aux Terres Australes, pour la Comp. d'Occident.

Cette année on vit arriver, sur la Côte de Java, deux des trois Vaisseaux que la Compagnie des Indes Occidentales avoit envoyés l'année précédente, sous le Commandement de l'Amiral Jacob *Roggeveen*, pour „ faire la découverte des Terres inconnuës situées dans la Mer du Sud „ à l'Ouest de l'Amérique". C'est ainsi que s'exprime le Journal de cette fameuse Expédition, dont nous avons eu l'Original en Manuscrit entre les mains. Comme il est assez conforme à la Relation qui en a été publiée en François (*b*), on renvoye le Lecteur à celle-ci, notre plan n'embrassant point les Observations Marines, qui pourroient rendre l'autre infiniment plus recommandable aux Navigateurs. Cependant on remarque-

(*b*) *Histoire de l'Expédition de trois Vaisseaux.* La Haye 1739.

ZWAARDE-KROON. 1722.

Remarques sur cette route.

quera, pour concilier les récits, que deux des Vaisseaux, qui passèrent par le Détroit de le Maire, le troisième ayant pris par celui de Magellan, ne s'éleverent pas à une plus grande hauteur que celle de 60 degrés 44 min. de Latitude Australe. L'*Isle de Paques*, dont ils firent la découverte, git par les 27 d. 4 m. de Lat. Merid., & par les 265 d. 42 m. de Longitude; mais on ne parle pas de *Geans*, que d'autres prétendent y avoir été vûs. Comme cette Isle est la seule que Roggeveen eut trouvée, dans une distance de 658 lieues à l'Ouest de *Kopayapo*, il en conclut que *Davids*, *Dampier* & *Waffer* ont inventé à plaisir tout ce qu'ils ont écrit d'une Côte de la Terre Australe inconnuë, que le premier se vantoit faussement d'avoir découverte. L'Amiral ne traite guères mieux l'Auteur de la Relation du Capitaine *Schouten*, dont il avoit vainement voulu suivre la route, sans pouvoir la reconnoitre; ce qui fut cause de la perte d'un de ses Navires.

Confiscation des deux Vaisseaux à Batavia.

Procès à cette occasion.

Enfin, ayant terminé cette longue Course à Batavia, il eût le chagrin de voir confisquer les deux autres par la Régence, en vertu du privilège exclusif de la Compagnie Orientale. Cependant celle d'Occident gagna dans la suite son Procès, & les Etats Généraux condamnèrent la première à la dédommager, puisqu'il étoit manifeste que les Vaisseaux de la dernière n'avoient exercé aucun Commerce dans les Indes.

Erection d'une nouvelle Comp. Orient. à Ostende.

Si cette jalousie étoit si grande entre des Compatriotes, on peut juger de celle que causoit la nouvelle Compagnie, qui venoit d'être érigée à Ostende. Les Ecrits qui parurent alors pour & contre en sont autant de monumens. Les Hollandois soutenoient que l'établissement de cette Compagnie étoit opposé au 5e Article du Traité de Munster, & que les Peuples de la Flandre Autrichienne ne pouvoient faire aucun Commerce aux Indes. Bientôt les Anglois prirent part à la querelle. La Guerre alloit éclater entre les deux partis, quand on convint, par la médiation de la Cour de France, de régler les intérêts de l'un & de l'autre dans un Congrès, qui devoit se tenir à Aix la Chapelle. Peu de tems après, cette disposition fut changée à la requisition du Roi de France, qui avoit nommé M. le Cardinal de Fleury pour y assister. Ainsi on choisit un endroit plus à portée de la Cour, d'où S. Em. ne pouvoit s'absenter long-tems. Cambray fut proposé & accepté. Déja les Ministres étrangers y avoient loué des Hôtels, quand on remontra encore que cette Ville étoit trop éloignée de Paris. Un Voyage, que le Roi devoit faire à Compiegne, détermina les Plénipotentiaires pour Soissons. On y debattit les raisons de part & d'autre; mais rien ne fut décidé dans ce Congrès; & l'on en demeura aux Articles préliminaires, suivant lesquels les Cours intéressées étoient convenuës que les privileges de la Compagnie d'Ostende seroient *suspendus pour sept ans*, à condition que les Vaisseaux qu'elle avoit envoyés aux Indes avant la signature des Préliminaires, reviendroient librement en Europe, mais qu'elle n'y en expédieroit plus.

Négociations à ce sujet.

Son privilége est suspendu pour sept ans.

Grands retours des Indes en Hollande.

Dans le cours de l'année 1720, la Compagnie Hollandoise avoit reçu une Flotte extraordinaire de 26 Vaisseaux des Indes richement chargés; mais les retours de l'année suivante furent encore bien plus considérables. Ils composoient le nombre de 33 Navires, dont la Charge avoit couté d'Achat 98 Tonnes d'Or, 33169 fl. 17. Six de ces Vaisseaux, qui arrivèrent les

les premiers dans les Ports de la Republique n'avoient mis que 7 mois & six jours à faire le Voyage. ZWAARDEKROON.

1723.

COMME dans le même-tems la Compagnie Angloise reçut aussi 3 de ses Navires des Indes, en particulier de la Chine, d'où ils apportoient plus de 425,000 livres de Thé, de différentes espèces, & que d'ailleurs les Vaisseaux de la nouvelle Compagnie d'Ostende revenoient aussi chargés de cette Marchandise autrefois si précieuse, le prix en tomba si fort, qu'on vendoit le Thé à Amsterdam, *par brouëttées*, le long des ruës. L'année 1722, fut plus malheureuse tant pour les Hollandois, que pour les Anglois. Les premiers cependant reçurent 22 de leurs Vaisseaux; mais une violente Tempête en avoit fait périr deux de la même Flotte, dont il ne s'étoit sauvé qu'un homme de l'un, & deux de l'autre, & pour comble de disgrace, on apprit, que le même malheur étoit arrivé à 6 Navires de Noël de l'année précédente, allant aux Indes, dans un affreux Ouragan, qu'ils essuièrent le 16 Juin à la Rade du Cap de Bonne Espérance. On n'en put retirer que peu d'effets, & quelques deniers comptans. La plûpart des Equipages y périrent; on en compta 208 hommes du premier Vaisseau, 205 du second, 59 du troisième, 62 du quatrième, & 1 du cinquième; mais tous ceux du sixième furent sauvés. Il se trouvoit, dans la Rade du Cap, 3 Vaisseaux Anglois, & 1 Navire François, qui eurent le même sort, & dans certain Ecrit publié en 1733, les premiers évaluent leur perte, en cette occasion, à plus de 200,000 Livres sterlings. Mais le coup étoit bien plus terrible pour la Compagnie Hollandoise, sur-tout en y ajoutant encore la perte de six de ses Vaisseaux de retour en pleine Mer sur la fin de la même année. Mais ceux qui revenoient successivement, en nombre plus qu'ordinaire, la mettoient bien en état de se consoler de ces disgraces, & de soutenir la gageure contre ses rivaux de Commerce.

Abondance & bas prix du Thé.

Perte que la Comp. fait de plusieurs de ses Vaisseaux.

IL est à remarquer que celui de la Chine s'étoit peu-à-peu rétabli, d'abord au moyen des Bâtimens Portugais, mais ensuite par le retour de quelques Jonques à Batavia, d'où le Sr. Van Zwol les avoit bannies. Son Successeur, se conduisant par des principes mieux entendus, remit, à cet égard, les choses sur l'ancien pied, & s'acquit par-là autant de gloire, qu'il procura d'avantage à la Compagnie.

Retour de quelques Jonques de la Chine, à Batavia.

C'EST à ses soins qu'elle doit aussi la culture du Caffé dans l'Isle de Java, où il a réussi au-delà de toute attente, & est devenu depuis une branche considérable de Commerce. Le Général commença d'en faire planter les arbres dans sa belle Terre de *Cadauwang*, à 4 lieues de la Ville. Quelques années en ayant fait voir les fruits, bientôt les Habitans imitèrent cet exemple. La Compagnie fit avec eux un Contract, en vertu duquel on leur payoit le Caffé à raison de 15 écus le *Picol*, d'environ 125 livres.

Culture du Caffé dans l'Isle de Java.

1725.

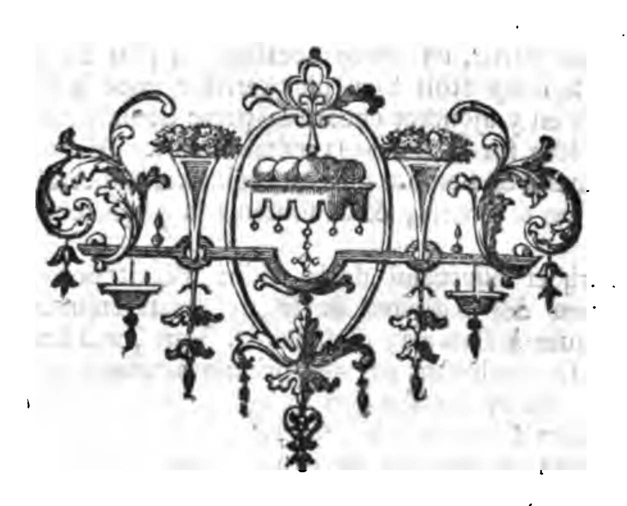
ENFIN, le Général Zwaardekroon, qui avoit amassé de grandes richesses, & qui se proposoit d'en jouïr dans le repos, obtint la permission qu'il avoit sollicitée de résigner sa Charge, ce qu'il fit le 8 Juillet 1725, en prenant le parti de rester aux Indes. Pour dire ici deux mots à sa louange,

Résignation du Général.

ZWAARDE-KROON. 1725. Son éloge.

louange, c'étoit ce qu'on appelle un Homme du beau monde, galant, agréable, splendide. Sa Maison de Plaisance, à Cadauwang, dans la situation la plus riante, avoit l'air d'une petite Cour, par le grand nombre de Personnes de distinction, que la politesse du Général invitoit à en partager avec lui les charmes. Au reste, intelligent, habile & expéditif, il s'attacha avec autant de soin que de succès, à rétablir plusieurs branches de Commerce, qu'il avoit trouvées dans un état de décadence (c).

(c) Valentyn fait remarquer, qu'il portoit les mêmes Armes que la Compagnie; une *Epée*, comme en signe de l'autorité dont il devoit être revêtu, & une *Couronne* ou Guirlande, comme pour désigner la recompense, que lui mériteroient ses services. Ces Armes *parlantes* n'ont pas été bien représentées dans notre Figure.



XXI. MATHIEU



XXI. Mathieu de Haan, Gouverneur Général, étoit né à Dortrecht, en 1663, & avoit suivi son Pere, Notaire de cette Ville, qui partit le 26 Octobre 1671, avec sa Famille pour les Indes, où ses Parens, Mrs. *Van den Broeke*, occupoient des Emplois considérables. Le Pere de notre Général y alloit lui-même en qualité de Sous-Commis, pour la Chambre de Rotterdam, & ses trois Fils en obtinrent le titre de *jeunes Assistans*, quoique le second, dont nous écrivons la vie, ne fut alors âgé que de 8 ans. Le Pere arriva à Batavia avec ses trois Fils & une Fille, après avoir perdu son Epouse, nommée Jeanne *Van Wyngaarden*, dans le Détroit de la Sonde. Il ne lui survécut que 17 jours. On ne nous apprend rien de la fortune des Frères du jeune *Mathieu*, qui fut envoyé bientôt à Suratte, où il servoit, en 1676, comme Assistant provisionnel; en 1681; Assistant, en 1683, Teneur de Livres; en 1685, Sous-Commis, & en 1695, Commis. De retour à Batavia, il parvint successivement aux Emplois de Sous-Commis du Château en 1696, de Premier en 1698, de Sécretaire intime du Gouvernement en 1700, Membre adjoint de la Régence en 1704, Conseiller extraordinaire des Indes en 1709, ordinaire l'année suivante, & Directeur Général en 1722. Dans l'intervalle de ces différentes promotions il avoit aussi été Président des Echevins, & Colonel de la Bourgeoisie de Batavia. Enfin, il fut nommé le 8 Juillet, & installé le 7 Août 1725, Gouverneur Général des Indes.

Vie de Mathieu de Haan, XXI. Gouverneur Général des Indes.

1725.

Ses premiers Emplois.

La seconde année de sa Régence on ne compta pas moins de 36 Vaisseaux, richement chargés, qui revinrent fort à propos des Indes en Hollande, dans un tems où le Commerce de la République étoit menacé par la situation critique que présentoient alors les affaires de l'Europe.

1727.

Retours considérables des Indes en Europe.

Ce fut cette même année 1727, qu'on obtint, comme on l'a dit, la suspension

DE HAAN. 1727. Erection d'une nouvelle Compagnie Danoise des Indes Orientales.

sion du Privilege de la Compagnie d'Ostende, pour 7 ans; mais à peine avoit-on gagné ce point important, que quelques Avanturiers, réchappés du fameux Systeme de 1720, trouvèrent moyen d'engager la Cour de Dannemarc à pousser le Commerce des Indes directement à Coromandel, au Bengale & à la Chine. La nouvelle Compagnie d'Altena étoit du même genre que celle d'Ostende; & elle rencontra les mêmes obstacles. L'Angleterre & la Republique éclaterent dès qu'elles apprirent qu'il y avoit une Banque établie dans cette Ville pour recevoir les Actions des Souscripteurs, avec cette Inscription sur la Porte, en caractères dorés: *C'est ici la nouvelle Maison des Indes pour négocier à Tranquebar, à la Chine & autres Lieux.*

Opositions des Hollandois & des Anglois.

Le Roi d'Angleterre, en qualité d'Electeur de Hannovre, fit répandre dans Hambourg, un avertissement, par lequel il deffendoit à tous ses Sujets d'Allemagne de faire aucun Commerce de ces Actions, ni d'y prendre aucune part, sous peine de payer le quadruple de la somme fixée pour cet effet, & ceux qui n'en auroient pas le moyen, seroient condamnés aux travaux publics. Les Etats Généraux s'unirent avec S. M. Brit. contre l'établissement de la nouvelle Compagnie. Le Lord *Glenorchi*, conjointement avec Mr. d'*Assendelft*, Ministre de L. H. P., présentèrent au Roi de Dannemarc un Mémoire de remonstrances & d'opositions. Ce Prince trouva mauvais qu'on voulût lui imposer des Loix dans une affaire qu'il croyoit ne regarder que le Commerce & le Gouvernement de ses Etats. On soutint son droit avec une égale chaleur de part & d'autre; mais enfin le projet de la Compagnie tomba de lui-même.

Elle tombe d'elle même.

Projets de Josias Van Asperen, Hollandois.

Un Hollandois, nommé Josias *Van Asperen*, Marchand d'Amsterdam, étoit le Promoteur secret de cette affaire. On jugea que son engagement, dans une Compagnie étrangère, le rendoit coupable de felonie suivant les Loix de la Republique, & le grand Officier d'Amsterdam lui fit son procès. Ce *Chevalier errant des Actions*, comme on l'appelloit, alla ensuite offrir ses Services aux Cours de Berlin & de Stockholm. La première rebuta le projet qu'il lui présenta pour ériger à Stettin une Compagnie des Indes; mais il fut mieux reçu à la dernière.

1729. Riches retours des Indes en Hollande.

Les retours des Indes, en 1729, pour la Compagnie Hollandoise, furent encore des plus considérables. De 25 Vaisseaux, qui arrivèrent dans le cours de cette année, la Charge des 20 premiers avoit couté d'achat 4 millions, 630 mille florins.

Mort du Sr. de Haan.

Le Gouverneur Général avoit terminé sa carrière le 1er Juin de la même année. Il fut enseveli le 4 de ce mois avec les honneurs dus à son rang. Le Sr. Valentyn, qui étoit son Concitoyen, & qui écrivoit de son tems, fait les plus grands éloges de ses vertus & de ses qualités éminentes. Sa capacité extraordinaire lui avoit seule frayé les voyes à sa fortune. Son caractère généreux & bien-faisant l'en rendoit digne à double titre; mais comme chacun a ses ennemis, & que le plus grand mérite n'est d'ailleurs jamais exempt de défauts, les Amis de son Prédécesseur lui ont reproché des foiblesses, qui, dans le vrai ou dans le faux, justifient ces vérités.

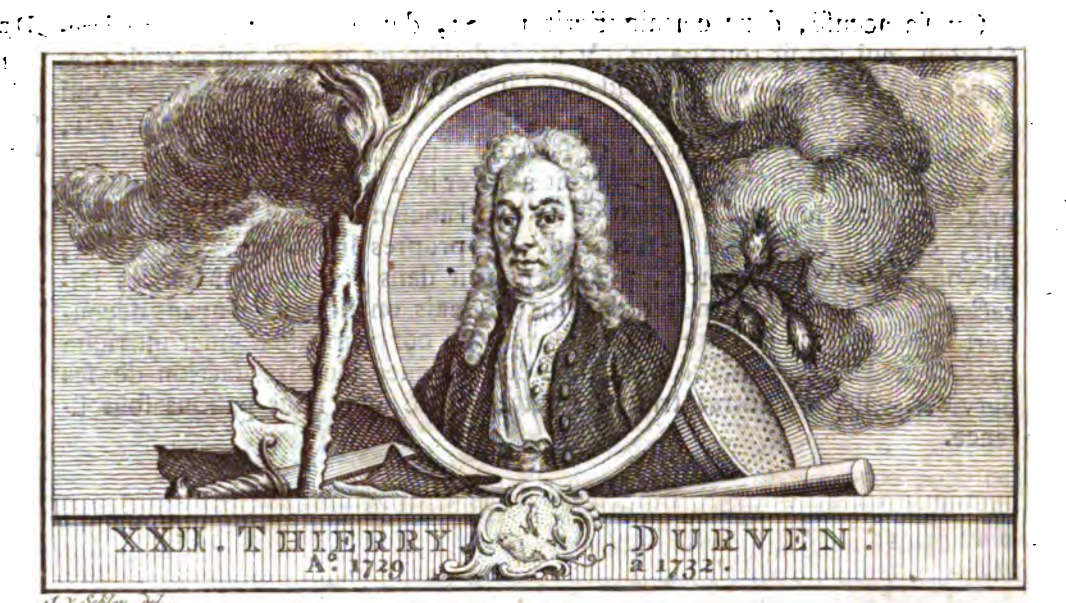
Son éloge.

On

On l'a accusé, dans certain Ecrit public, d'une lenteur & d'une irrésolution, qui gâtoit tout ce qu'il y avoit de bon en lui, & qui portoit préjudice aux affaires. On prétend qu'à l'instigation d'un de ses favoris, qui en vouloit à Mr. Zwaardekroon, il s'étoit laissé aller à des mesures, qui, paroissant avantageuses pour ses Maîtres, tendoient à ruïner ce dernier, & à vexer les Habitans, qu'on forçoit à livrer leur Caffé, à la Compagnie, au prix de 6 écus le Picol, au lieu de 15 que l'ancien Général leur avoit promis, & qu'il exigeoit lui-même de ses propres livraisons. C'étoit-là, dit-on, ce qu'on cherchoit, pour le noircir dans l'esprit de Mrs. les Directeurs, & le faire rappeller des Indes; mais on ajoute, qu'ayant découvert le piége dans la suite, ils résolurent au contraire de donner un riche présent à Mr. Zwaardekroon, pour lui marquer leur satisfaction de ses Services. Il y a d'autres traits de cette nature, que nous passons sous silence.

De Haan. 1729. Défauts qu'on lui reproche.





Vie de Thierry Durven, XXII. Gouverneur Général des Indes.

1729-31.

Son prompt rappel de ce Poste.

XXII. **Thierry (Diederick) Durven, Gouverneur Général**, Avocat, de Delft, en partit à bord du Vaisseau *le Grimmesteyn*, & arriva à Batavia l'an 1706, en qualité de Conseiller de Justice, fut fait Conseiller extraordinaire des Indes en 1720, & ordinaire en 1724, & parvint au Généralat le 1er Juin 1729. Il n'occupa ce Poste éminent que jusqu'au 28 May 1732. Les Directeurs l'avoient rappellé en Europe dès l'année précedente. Divers autres Employés reçurent en même-tems l'ordre de l'accompagner dans ce Voyage. Ce changement subit prouve assez le peu de satisfaction que le nouveau Général & ses partisans donnoient à la Compagnie. Sans parler du caractère personnel de Mr. Durven, dont on a peut-être trop chargé les traits, il semble au moins qu'on ne sauroit le justifier sur des faits aussi publics que les Taxes énormes qu'il imposa aux Chinois, que les supplices affreux auxquels il condamna les malfaiteurs de cette Nation opprimée, & que les faveurs qu'il accordoit à des Créatures indignes. Ces accusations sont revêtues de tant de circonstances, qu'on doit les croire fondées, & nous sommes fâchés de ne rien trouver qui les rende suspectes. Mais une simple démission du Service laisse la Cause de Mr. Durven indécise pour le Public & pour nous.

Retours avantageux des Indes.

Prise de deux Vaisseaux de la Comp. par les Algeriens,

Rançonnés ensuite.

Les retours des Indes continuoient cependant d'être toujours extrêmement avantageux. Ces deux années 1730 & 1731, on en vit arriver 63 avec de riches cargaisons; mais les Algeriens s'emparèrent, en 1730, de deux des Navires qui étoient partis de la Hollande. Mr. *Schryver* les fit pourtant relâcher moyennant la somme de 157000 florins, c'est-à-dire la moitié de l'Argent comptant qui se trouvoit à bord, & sa conduite fut d'autant plus approuvée, qu'il n'y avoit pas d'autre moyen que celui-là de prévenir la confiscation des Vaisseaux, & la déclaration de Guerre de ces Corsaires Barbaresques contre la Republique.

L'Oc-

L'Octroi de la Compagnie d'Ostende fut enfin entièrement revoqué par l'Article 5 du Traité de Vienne de 1731; mais il y eut encore bien des contestations par rapport à ses Vaisseaux qui exerçoient le Commerce aux Indes, à la faveur du Pavillon & des Passeports de quelques autres Princes étrangers. Les Anglois & les Hollandois en avoient attaqué & saisi deux dans le Gange. Il en étoit arrivé un troisième nommé l'*Apollon*, à Hambourg, où il fut déchargé & sa Cargaison venduë. Les Ministres des Princes qui avoient accordé leurs Pavillons & leurs Passeports demandoient satisfaction à l'égard des premiers: Ceux d'Angleterre & de Hollande se plaignoient au sujet du dernier, & l'Empereur se déclaroit pour le maintien des Droits d'une Ville libre & Impériale, sans approuver ce qui pouvoit avoir été fait de la part de ses Sujets d'Ostende contre la teneur des Traités. Mais enfin, ceux-ci, en le faisant, autorisoient leurs Rivaux à les traiter de la sorte.

Duyven. 1731.

Revocation de la Comp. d'Ostende.

Démêlés au sujet de ses Vaisseaux aux Indes.

Le fameux Josias Van Asperen avoit fait approuver en Suede, son Projet pour l'Erection d'une Compagnie des Indes Orientales, quoique son nom ne fut pas exprimé dans l'Octroi, qui est du 14 Juin 1731, au Commissaire *König* & Compagnie. Il s'étendoit à 15 ans, & uniquement aux Lieux par delà le Cap de Bonne Espérance, où le Commerce étoit permis à toutes les Nations, mais non dans les Possessions des Européens.

Erection d'une Compagnie des Indes en Suede.



XXIII. Theodore



Vie de Dirk Van Cloon, XXIII. Gouverneur Général des Indes.

1732.

Ses premiers Emplois.

XXIII. Theodore (Dirk) Van Cloon, Gouverneur Général, né à Batavia, fut envoyé en Hollande pour y faire ses Etudes, & retourna aux Indes en 1720, à bord du Vaisseau *'t Huys Assenburg*, en qualité de Sous-Commis. Il devint Premier Commis en 1724, & la même année Conseiller extraordinaire, comme en 1730, Conseiller ordinaire des Indes. Mrs. les Dix-sept, en rappellant le Sr. Durven, en 1731, nommèrent le Sr. Van Cloon Gouverneur Général à sa place; mais il ne fut installé que l'année suivante dans ce Poste.

Jugement & exécution de Pierre Vuyst, Gouverneur de Ceylan.

La premiere & presque la seule affaire importante qui soit arrivée aux Indes durant sa courte Administration, c'est l'exécution de Pierre *Vuyst*, Conseiller extraordinaire des Indes, ancien Fiscal, Directeur de Bengale, & en dernier lieu Gouverneur de Ceylan, d'où il avoit été transporté à Batavia le 24 Fevrier 1730, & detenu depuis les fers aux pieds & aux mains dans les Prisons de cette Ville. Ses crimes odieux, qui ont fait trop de bruit pour pouvoir les passer sous silence, se trouvent amplement détaillés dans sa sentence, dont nous allons donner ici le précis. Elle contenoit trois principaux chefs d'accusation & de conviction.

„ Le premier, d'avoir violé les Privileges, en erigeant un Conseil de Guer-„ re sous le faux prétexte de nécessité indispensable, d'avoir-par-là porté „ atteinte à l'Autorité Souveraine, & de s'être rendu Criminel de Leze-„ Majesté; Conseil néanmoins dont il avoit été tout à la fois Président, „ Juge & Bourreau. Le second, d'avoir prétexté une Trahison dans le „ Pays, mais qui n'existoit que dans son idée, & offensé de puissans Mo-„ narques, Associés & Alliés de la Republique des Provinces-Unies, nom-„ mément les Rois de la Grande Bretagne & de Portugal, ainsi que l'Em-„ pereur de Candy, comme s'il n'avoit voulu avoir aucun égard pour les

„ Vaif-

„ Vaisseaux qui faisoient voile aux Indes Orientales sous le Pavillon de „ ce Prince. Le troisième, de s'être conduit, avec son prétendu Con„ seil, d'une maniere absolument contraire aux Coutumes & à toutes les „ Règles du Droit, jusqu'à faire appréhender, sous ombre d'équité & de „ justice, appliquer à la Question, avec une cruauté extraordinaire, & met„ tre à mort par différens genres d'affreux supplices, 19 personnes inno„ centes, sans aveu préalable; d'avoir à force d'insupportables & longs „ tourmens, épuisé de vigueur & de biens un plus grand nombre de mal„ heureux; d'avoir enfin par sa tyrannie & ses forfaits, d'autant plus exé„ crables qu'il y ajoutoit l'invocation du nom de Dieu, non-seulement „ réduit au desespoir, ruiné & détruit les Habitans de l'Isle, mais privé „ l'Etat de bons & utiles Sujets".

CETTE Sentence, renduë par le Conseil de Justice de Batavia le Lundi 19 May 1732, portoit en outre „ que Pierre Vuyst seroit conduit au lieu „ ordinaire des Exécutions, où, lié & garotté sur une chaise, il auroit „ la gorge coupée avec un couteau, le corps divisé en quatre parties & „ brulé au-dessous de l'Echaffaut, avec confiscation de tous ses Biens & „ Appointemens jusqu'alors échûs, & condamnation aux fraix & mises „ de la Justice".

SON exécution n'eut lieu que le 3 du mois suivant, Mardi de la Pentecôte. Telle fut la fin de ce fameux Criminel, dont le sang & les cendres furent soigneusement ramassés & jettés dans la Mer avec le Gril qui avoit servi à consumer son corps, afin qu'il ne restât de lui aucune marque qui pût en rappeller le souvenir.

Mauvaise conduite de son Successeur.

MALGRÉ cet exemple, le Successeur de Vuyst, nommé *Versluys*, gouverna presque aussi despotiquement que lui; mais il s'y prit avec plus d'adresse, & sans faire mourir personne. Egalement convoiteux du bien d'autrui, & avide à s'en emparer, il ne se vit pas plutôt établi dans son Poste, qu'il fit mettre le riz à un si haut prix, que la plûpart des Habitans se trouvoient hors d'état de s'en procurer le nécessaire. Les représentations humbles & réïterées qu'ils en firent au Gouverneur ne servirent à rien, & les choses allèrent toujours de mal en pis jusqu'à ce qu'on en fut enfin informé en Hollande. On y eut égard aux plaintes des pauvres Habitans, & l'on envoya un autre Gouverneur nommé *Doembourg*, dans l'Isle de Ceylan, avec l'ordre très precis de ménager les Sujets de la Compagnie, & de les traiter avec la douceur convenable.

On envoye un autre Gouverneur à sa place.

Opposition du premier.

LE nouveau Gouverneur, à son arrivée dans l'Isle de Ceylan, trouva des obstacles à prendre possession de sa Charge. Versluys refusa absolument de la lui résigner. Ce changement le porta au desespoir à un point, qu'il fit faire feu sur les Vaisseaux de la Compagnie, qui venoient d'arriver à la Rade de Colombo; mais il fut enfin obligé de ceder à la force. On s'assura de sa personne, & on le transporta à Batavia, où il fut mis aux arrêts. Pendant qu'il y étoit, on examina les griefs qui avoient été portés à sa charge, & l'on instruisit son procès. Quelque tems après il fut relâché, sous cau-

On lui fait son procès.

VAN CLOON. 1735.

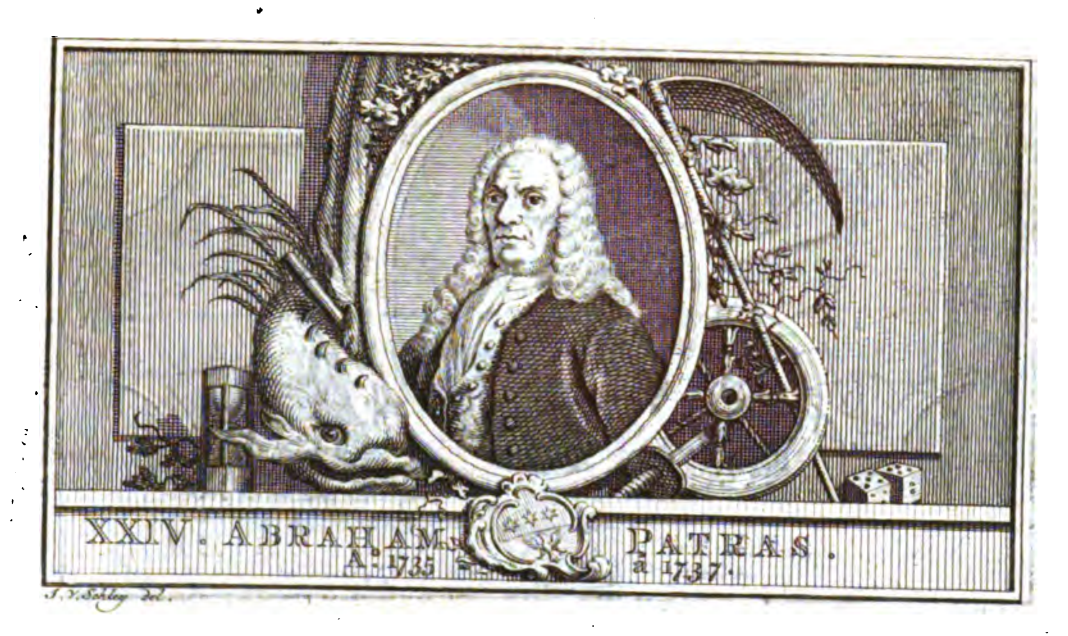
tion d'une grosse somme d'Argent, qu'il consigna, pour avoir plus de liberté & de moyens de travailler à sa deffense. On ignore ce qui s'est passé depuis au sujet de cette affaire, qui sera peut-être demeurée indecise.

Mort du Général Cloon.

En attendant le Général Van Cloon mourut dans sa Maison de Plaisance nommée *Molenvliet*, près de Batavia, le 10 de Mars 1735, sans avoir rien fait de remarquable; mais on louë sa capacité & son bon caractère.



XXIV. Abraham



Vie d'Abraham Patras, XXIV. Gouverneur Général des Indes.

XXIV. Abraham Patras, Gouverneur Général, nâtif de Grenoble, s'engagea comme simple Soldat au Service de la Compagnie, partit en 1690, à bord du Vaisseau le *Hobrée*, fut fait Assistant en 1696, Teneur de Livres en 1698, Sous Commis en 1703, Commis en 1709, Premier Commis en 1713, Visitateur général en 1720, Directeur de Bengale en 1724, une seconde fois en 1730, Conseiller extraordinaire des Indes en 1732, & Gouverneur Général en 1735.

1735. Il parvient du plus bas au premier Poste.

Ses avancemens, du plus bas grade jusqu'à celui de Conseiller extraordinaire n'ont rien qui surprenne, parce qu'ils étoient dûs à son mérite, à ses talens & à ses vertueuses qualités. Mais le dernier saut est un *Coup de fortune* bien singulier & sans exemple. A la mort du Sr. Van Cloon, le Conseil assemblé, comme de coutume, pour proceder à l'Election d'un Successeur, les suffrages se trouvèrent égaux entre le Sr. *Valckenier* & le Sr. Patras, celui-ci seulement Conseiller *extraordinaire*, & l'autre Conseiller *ordinaire*. On n'avoit jamais encore agité la question si les Membres d'une Classe *inférieure* étoient éligibles de pair avec ceux d'une Classe *supérieure*. Ainsi l'on se sépara ce soir-là sans pouvoir décider les contestations des deux partis; mais le lendemain on convint de s'en remettre au *sort*. Les *Dez* furent jettés, &, *par un point*, le Sr. Patras remporta le prix.

Circonstance singulière de son élection.

1737. Sa mort & son éloge.

C'étoit un Homme des plus respectables, qui avoit blanchi au Service de la Compagnie, & s'étoit concilié l'affection de tout le monde; mais son grand âge ne lui promettoit pas de jouïr long-tems de sa dernière fortune; aussi mourut-il le 3 May 1737, regretté d'un chacun, laissant de grands Biens à sa Famille, qui tient encore un rang distingué en Hollande.



Vie d'Adrien Valckenier, XXV. Gouverneur Général des Indes.

1737.

Ses premiers Emplois.

XXV. ADRIEN VALCKENIER, GOUVERNEUR GÉNÉRAL, d'une Famille distinguée d'Amsterdam, arriva à Batavia en 1725, à bord du *Lindschooten*, en qualité de Sous-Commis, fut fait Commis en 1726, Teneur de Livres général en 1727, Conseiller extraordinaire en 1730, Conseiller ordinaire des Indes en 1733, Directeur général en 1736, ayant manqué auparavant, comme on l'a vû, le Poste de Gouverneur général, auquel il parvint le 3 May de l'année suivante.

Naufrage de huit Vaisseaux de retour au Cap.

LA Compagnie, qui depuis l'année derniere avoit reçu 44 Vaisseaux des Indes, souffrit ce mois-ci un échec bien sensible, par la perte de huit autres de retour, nommés *Yperode*, *Goudrian*, *Flora*, *Paddenburg*, *Westerwyk*, *De Buys*, *Duynbeek* & *Rodenrys*, qui, le 20 au soir, veille de leur départ du Cap de Bonne Espérance, y furent surpris d'une tourmente des plus terribles qu'on ait jamais vû, & dont on attribuë la cause à quelque tremblement de Terre, au dessous des eaux, parceque le vent, du moins dans la Rade, ne souffloit pas avec assez de force pour les élever à une hauteur si prodigieuse, & pour exciter une agitation si violente, qu'il sembloit que les abimes de la Mer se mêlassent avec les vagues pour tout détruire. Cependant les Vaisseaux en soutinrent l'effort jusqu'au lendemain matin entre 9 & 10 heures, que les uns furent engloutis, & les autres brisés contre les Rochers, ou poussés sur le Rivage. L'un de ces Navires reçut un coup si furieux, qu'il se rompit par son milieu en largeur, comme s'il eut été séparé par une scie. Un Barquentin fut jetté à terre à une distance étonnante, & ce saut épouvantable ne couta la vie qu'à un seul homme. Presque tout l'Equipage du *Westerwyck*, qui étoit échoué, se sauva homme par homme, dans la grande marmite du Cuisinier, au moyen de deux cordes attachées l'une au Vaisseau, & l'autre sur le Rivage. Ce fut un bonheur qu'on eut envoyé la veille une Chaloupe de chaque Vais-

Circonstances de cet accident.

seau

seau avec du monde à terre, pour la derniere fois. De 740 hommes qui composoient les Equipages de ces 8 Navires, il n'en périt que 207. Le *Papenburg* vit, à son départ du Cap le 30, deux ou trois hommes assis sur les débris d'un Vaisseau, & auxquels la grosse mer empêchoit encore de donner secours. On sauva aussi une bonne partie des Effets, par les soins de la Régence du Cap, qui fit pendre immédiatement sur le Rivage quatre Caffres, & arrêter quelques Matelots pour en avoir volé, ce qui servit à reprimer le pillage.

VALCKENIER. 1737.

Au mois de Novembre suivant un Ouragan affreux, suivi d'une grande Inondation, réduisit le Bengale dans un état des plus déplorables. Des milliers d'Habitans y trouvèrent la mort sous les ruines de leurs Maisons ou au fond des eaux. On peut juger des tristes effets d'un vent, que les Relations de Hougly assurent avoir été capable d'emporter des Vaisseaux de 60 tonneaux, par dessus les plus grands arbres, jusqu'à deux miles dans les Terres. Les Anglois en perdirent deux de 500 tonneaux; mais ceux des Hollandois ne furent qu'endommagés. La misère que ces dégâts occasionnèrent dans le Pays étoit inexprimable.

Furieux Ouragan au Bengale.

Nous touchons à l'événement le plus mémorable de tous ceux dont nous avons fait l'Histoire. C'est celui du Soulevement & du Massacre des Chinois à Batavia, en 1740. On en a diverses Relations, & celle que nous allons donner ici n'en comprend pas moins de sept, qui, à quelques circonstances près, sont absolument les mêmes. Toutes annoncent une Conspiration générale formée depuis long-tems par ces Peuples, pour se rendre maîtres de l'Isle de Java, après qu'ils en auroient détruit tous les Européens. Ils ne devoient épargner que le Gouverneur & le Directeur Général, qu'ils destinoient à porter le Parasol, l'un du Gouverneur & l'autre de la Gouvernante de leur Nation. Ils auroient empalé les Conseillers; ils auroient brûlé les Vieillards, & les vieilles femmes; ils auroient fait un hachis de Mrs. *Imhoff* & *Thedens*, qu'ils regardoient comme leurs plus mortels ennemis, & ils les auroient mangés. Les jeunes filles jolies leur auroient servi de Concubines; quelques unes seroient passées à la suite de la Gouvernante, & le reste, ainsi que les jeunes hommes, auroient été enchainés & réduits à l'esclavage.

1740.

Relation du Soulevement & du Massacre des Chinois à Batavia.

Tel étoit, de l'aveu même des Chinois, le Plan général de cette horrible Conspiration. Un de leurs Lieutenans, nommé *Niloco*, en avoit conçû le monstrueux dessein, dès l'année 1734; mais la mort ne lui laissa tout au plus que le tems d'en faire jurer l'exécution à son fils *Nikoekong*, Capitaine des Chinois. Celui-ci avoit dans son parti quatre de ses frères, nommés *Nicoangeong*, *Nilierkong*, *Nitjetkong*, & *Niebvekong*. A la tête de ces Conjurés, se trouvoit certain Vagabond, que la plûpart de nos Relations disent être fils naturel du dernier Empereur de la Chine. Il avoit aspiré à la Couronne de cet Empire, mais ayant manqué son coup, il s'étoit vû obligé de prendre la fuite, à bord d'une des Jonques, qui étoient venuës de la Chine l'année précédente. Le mécontentement des Chinois de Java lui parut une occasion favorable pour établir sa fortune. Ses offres de services furent acceptées avec joye, & l'idée de la Royauté, qui en devoit

 être

VALCKENIER. 1740.

être le prix, flattoit trop son ambition, pour qu'il négligeât aucun des moyens qu'il croyoit propres à assurer le succès de son entreprise.

CE Proscrit, qui se nommoit *Tayoewan-Soey Oey*, commandoit un gros Corps de Rebelles dans le Haut Pays, d'où il entretenoit des intelligences secrettes avec ceux de la Ville & des environs, dont le nombre se montoit autour de trente mille hommes. Une de ses Lettres, addressée au Capitaine *Toalang*, & interceptée dans la suite, fera connoître sa politique, & ses dangereuses machinations. Voici la Traduction de cette Lettre.

„ QUELQUE grande que soit la Ville de Batavia, elle peut être gagnée „ si vos Cœurs sont unis; au-lieu que s'ils ne sont pas d'accord, bien „ que Dieu soit tout-puissant, il faut que l'entreprise échouë, & s'en „ aille en fumée. Car quoique l'Empereur de la Chine soit un Tar- „ tare, cependant son Régne est durable, parce qu'il a de bons sentimens, „ qu'il traite avec douceur les moindres de ses Sujets, & qu'il en est aimé „ pour cette raison. J'ai sous moi, dans le Haut Pays, 60000 hommes. La „ Chine est une Région vaste & étenduë; néanmoins si les Cœurs ne sont „ pas sinceres, elle ne peut subsister en entier; & Batavia au contraire est „ si petite!: combien donc seroit-il plus facile de la détruire, en cas qu'il „ ne s'y trouve point de sincérité & de droiture dans les Cœurs. Ici les „ Chinois sont mal-traités & opprimés d'une maniere insupportable; aussi „ me suis-je mis à leur tête par compassion, & les ai rassemblés pour „ combattre Batavia. Je remercie Dieu de ce qu'ayant marché le 15, pour „ la premiere fois, j'ai remporté la victoire; ce qui me donne lieu de pen- „ ser que Dieu me sera en aide. J'ai reçu deux Envoyés, qui m'ont „ apporté de très bons avis. C'est pourquoi je vous écris cette Lettre, „ afin que les Prisonniers puissent être élargis, & que conjointement avec „ le Capitaine & le Lieutenant ils viennent me joindre demain. Alors je „ me consulterai ultérieurement. Je vous prie donc de vouloir bien as- „ sembler du monde, & de me seconder aussi efficacement au dedans, „ que je vous secourerai au dehors. Au reste je n'ai rien de plus à „ vous dire".

L'OPPRESSION, dont il est fait mention dans cette Lettre, étoit un faux prétexte, fondé sur ce que la Régence, ne pouvant endurer plus longtems les Vols & les Meurtres que les Chinois commettoient de jour en jour, avoit jugé à propos d'envoyer à Ceylan une bande de 50 d'entre eux, convaincus ou soupçonnés de larcin. Cette voye de la douceur, qui ne tendoit qu'à procurer à ces Brigands plus de facilité de gagner leur vie sans crime, loin de ramener les autres à leur devoir, ne servit qu'à les rendre d'autant plus résolus dans leur Complot, dont l'exécution étoit fixée au 9 d'Octobre, Fête anniversaire de leur principale Idole. Dès le 26 du mois précédent, quatre Chinois, nommés *Limtsouko*, *Oey-Theko*, *Oyet-Somko* & *Khouw-Tsinko*, ou *Khou-Thsingseeng*, avoient averti la Régence que ceux de leur Nation couvoient un pernicieux dessein; mais quelque vraisemblable que fût cet avis, on avoit peine à y ajouter foi, tant on étoit prévenu de la timidité naturelle des Chinois, & de la sécurité où l'on devoit être à l'égard d'une Nation, qu'on regardoit comme Alliée, & qui

qui depuis tant d'années jouïssoit de toute la liberté possible sous la Protection de la Compagnie. Cependant la prudence vouloit que l'on se précautionnât contre tout événement. Ce jour-là, à 8 heures du soir, le Conseil s'assembla & tint séance jusqu'à 11 heures. Nikoekong, Capitaine des Chinois, y fut mandé & interrogé sur la Conspiration, dont il protesta ne rien savoir, & affecta beaucoup de surprise de ce qu'on le croyoit capable de trahison. On le congédia, & sur le champ tous les Officiers eurent ordre de redoubler d'attention pour la sûreté de la Ville, de renforcer les Corps-de-Garde, & de les pourvoir d'une quantité suffisante de Munitions de guerre. En même tems on leur enjoignit de ne laisser passer aucun Chinois, & de faire feu sur quiconque d'entr'eux s'obstineroit à leur résister. VALCKENIER. 1740.

Le 27, la consternation se répandit dans la Ville, d'autant plus que l'on y comptoit 7 à 8000 Chinois & au-delà de 60000 dans les environs, qui s'étoient attroupés & dispersés de côté & d'autre en différens Corps plus ou moins nombreux. La crainte d'en être assailli à l'improviste, au dedans & au dehors, fit que l'on envoya des Patrouilles battre les ruës & les carrefours; ce qui dura réguliérement toutes les nuits jusqu'au 2 Octobre. Dans cet intervalle, les premiers avis, qu'on avoit eus de la Conspiration, furent confirmés par celui que reçut le Sr. *Thornton*, Directeur de la Maison des Orphelins de la Ville. Il portoit qu'une multitude innombrable de Chinois, tous armés, s'étoit campée dans sa Terre.

Le 6, on garnit de monde & de munitions tous les Postes extérieurs, & environ midi plusieurs Messagers de Justice & Crieurs publics annoncerent qu'on eût à ne pas molester les Chinois & à les laisser continuer leur trafic, sous peine de la vie en cas de désobéïssance; mais sur les 9 heures du soir on leur fit défense d'ouvrir leurs portes & de sortir de leurs maisons, à moins de s'exposer à être tués à coups de fusil. Ensuite deux Compagnies de Marchands, de Facteurs, de Clercs & d'Employés, chacune de 218 hommes sous les armes, furent reparties en différens Quartiers de la Ville, de maniére à s'entre-secourir en cas de besoin. La nuit s'étant passée sans tumulte, elles furent congédiées le matin, avec ordre de se représenter au premier coup de tambour.

Tandis que l'on travailloit ainsi à se garantir dans la Ville, & que l'on se préparoit à faire tête dans le Haut Pays, ces Perfides, sous le voile d'amitié, requirent la Régence de leur permettre de dresser, selon leur coutume, 24 *Wayeangs*, ou Théatres, à la faveur desquels ils se proposoient d'assouvir leur rage. On n'avoit que trop lieu de s'en douter; on rejetta leur demande, & l'on démolit les Théatres qu'ils avoient déja élevés sans octroi.

Sur le rapport que 10 à 12000 Chinois s'étoient portés le 4, à *Tanna-Abang* (a), qu'ils s'étoient logés à *Paningaran* au-delà du District de *Grogol* à 3 lieues de chemin de Batavia, & qu'ils y avoient construit un Retranchement muni d'Artillerie, on envoya de ce côté-là le Capitaine Jean *Van Oosten*, sous la conduite de Mrs. Imhoff & *Van Aarden*, l'un Conseiller ordinaire, l'au-

(a) Négrerie ou petit Village à une lieue & demie à l'Occident de la Ville.

VALCKENIER. 1740.

l'autre extraordinaire, avec 200 Européens, quelques Compagnies franches de Baliens, de Macassars & de Milice nationale, outre quelques-uns des Chinois les plus notables de la Ville, qui devoient servir de Députés pour savoir de leurs Compatriotes le motif d'une entreprise aussi desespérée, & ce qu'ils avoient dessein de faire ultérieurement. Ils répondirent qu'à moins que l'on n'affranchit & ne rappellât les Prisonniers de leur Nation qui étoient à Ceylan, ils étoient résolus de combattre & de répandre jusqu'à la dernière goutte de leur sang.

Défaite des Rebelles.

CEPENDANT les Partis Chinois ne cessoient de ravager les Terres & d'en enlever le Bétail; mais les Troupes ayant été successivement renforcées jusqu'à 1800 hommes par de nouveaux secours, tant d'Infanterie que de Cavalerie, les deux Chefs résolurent le 8 d'attaquer l'Ennemi, dont les débris furent obligés de chercher leur salut dans les Bois & les Bocages. S'étant réunis, les Chinois commencerent à diriger leur marche vers Batavia, surprirent & réduisirent en cendres le Poste *de Qual* (*b*), qui n'étoit occupé que par 15 hommes, dont ils tuerent le Sergent & deux Soldats. Un autre Détachement de 27 hommes, destiné pour renforcer la Garnison de *Tangerang*, & commandé par l'Enseigne *Rengers*, tomba près de *Cadouwang* (*c*) entre les mains d'un de leurs Partis, qui hâcha inhumainement l'Officier en piéces, & mit sur le carreau un Sergent & 11 hommes, le reste ayant heureusement échappé par la fuite.

LA nouvelle de la défaite des Chinois avoit prévenu le retour des deux Conseillers, qui rentrérent victorieux dans Batavia avec leurs Troupes, à l'exception des Grenadiers & d'un grand nombre de Baliens, qu'ils avoient laissés à Tanna-Abang sous le Commandement du Capitaine Van Oosten. Ce fut un coup de foudre pour Nikoekong. Il étoit alors chez Mr. *de Haze*, Président de la Chambre des Echevins & Colonel de la Bourgeoisie; mais si émû, qu'on lui en demanda la raison. On le prit à part, on lui dit qu'il étoit trahi par ses Complices, on ajouta que s'il vouloit faire un aveu ingénu du Complot, il pourroit encore en obtenir le pardon; autrement qu'il devoit s'attendre à une fin des plus cruelles. Il déclara simplement qu'il venoit d'apprendre qu'il y avoit quelques armes chez un Fabriquant de Cercueils Chinois, & en plusieurs autres endroits qu'il nomma, en protestant de nouveau qu'il n'avoit aucune connoissance ultérieure de la Conspiration. On trouva qu'il avoit accusé juste, hormis quelques autres armes qui étoient cachées dans la goutière de sa Maison. Elles furent toutes portées à l'Hôtel de Ville.

ON eut avis que d'autres Partis Chinois avoient insulté le Fort de Tangerang & celui de *Nieuwendam* (*d*); & qu'y ayant été vigoureusement repous-

(*b*) A l'embouchure de la Rivière *Tangerang*, sur les frontiéres du Royaume de Jacatra & de Bantam, à 13 lieues par mer de Batavia, & à 9 par terre. Ce n'est qu'une simple Garde, entourée de bambous, & composée d'un Sergent, de 2 Caporaux & de 12 Soldats, pour empêcher la Contrebande.

(*c*) Terre à environ 4 lieues de chemin de la Ville, & qui appartenoit ci-devant au Général Zwaardekroon.

(*d*) Situé dans les Terres, à 3 lieues de la Ville, entre le grand Chemin & la grande Rivière, afin d'empêcher le passage de-là à Batavia.

poussés, ils s'étoient repliés du côté de *Maronde* (e) & de *Tanjong-Paryok*; mais principalement au-dessus de Tanna-Abang & vers *Bacassy* (f), où ils avoient surpris de nuit & massacré le Lieutenant *Arends*, l'Enseigne *Hompel*, quelques Bas-Officiers & 50 hommes; qu'entre autres horreurs commises dans toutes ces Places, ils y avoient assassiné deux des Habitans, nommés Arnold *de Groot* & Salomon *Hermson*; que la femme du premier s'étoit sauvée dans un Canot & réfugiée à l'Isle *Edam*; qu'ils avoient emmené celle du second avec son Enfant dans des Forêts, & qu'elle y avoit passé deux ou trois jours, jusqu'à ce qu'elle eût été délivrée de leurs mains par le Capitaine Van Oosten, qui, les ayant attaqués, en avoit tué une partie & mis l'autre en fuite. Cet Officier leur enleva dans cette Escarmouche 6 Basses de bronze, qu'on prétend avoir été volées autrefois dans l'un ou l'autre Jardin.

VALCKENIER. 1740.

Le même jour à midi on fit savoir par Cri public aux Chinois, qu'aucun d'eux n'eût la hardiesse d'ouvrir ses fenêtres après le Soleil couché, d'allumer ni feu ni chandelle, bien moins encore de se tenir sur sa porte, ou de paroître dans les ruës, au risque d'être tué. A 4 heures après midi on plaça l'une des deux Compagnies de Commis & d'Employés devant les murs de l'Eglise-Neuve, ayant en front la *Porte-Neuve*, & l'on distribua l'autre aux quatre Bastions du Château, en face duquel on posta la Bourgeoisie, tant à pied qu'à cheval. A 6 heures du soir on rapporta au Gouverneur-Général, que les Chinois s'avançoient en force vers une des Portes de la Ville, nommée *Diestpoort*, que malgré les décharges que l'on y faisoit sur eux, ils tâchoient de mettre le feu au Pont-levis, & qu'ils se disposoient à attaquer la Garde Bourgeoise à l'opposite du Bastion *Zelandia*. Comme ils bruloient tout ce qui se présentoit à leur vûe, & que déja l'on découvroit un embrasement du côté de la Porte d'*Utrecht*, une des Compagnies Hollandoises, commandée par le Capitaine *Van der Linden*, quitta le Château & vint se ranger en avant de l'Eglise Hollandoise pour avoir l'œil sur ceux des Conjurés domiciliés dans la Ville. L'autre ne s'ébranla qu'à minuit, & alla s'étendre sur les Remparts du Château, tandis que 50 hommes de renfort marcherent à la Porte-Neuve. De crainte d'un surcroît d'incendie, on prit le parti de jetter dans l'eau, non seulement 10000 livres de poudre qui se trouvoient dans les Moulins du *Waterplaats* (g), mais encore 8 tonneaux pleins de cette munition avec quelques Caisses remplies d'armes, de grenades & de feux d'artifice, que l'on tira du Laboratoire sur le *Buffels-Velt* Plaine vis-à-vis du Château. En même tems on détacha vers le Bastion Zelandia, où la Barrière retenoit l'Ennemi, l'Infanterie & la Cavalerie Bourgeoises sous le Capitaine *Moll*. Il en vint aux mains avec les Chinois, qui firent grande résistance; mais se sentant blessé à

(e) Aussi nommé *Meester Cornelis*, petit Poste au bord de la Mer, à l'embouchure de la Rivière *Maronde*, à 3 lieues de la Ville, pour prévenir les surprises.

(f) Situé à l'Orient, & éloigné de 7 à 8 lieues de la Ville.

(g) C'est proprement un Poste destiné à couvrir les Moulins à poudre, situé au Midi du Fauxbourg à la distance d'environ une demi-lieue de la Porte d'Utrecht, qui est exposée au Couchant de la Ville.

Valckenier. 1740. à la tête d'un coup de fusil, il quitta la partie, après avoir perdu quelques-uns des siens. Sa retraite obligea le Détachement, privé de son Officier, d'en suivre l'exemple. Dans ces entrefaites survint le Lieutenant *Henning-son*, suivi d'une Compagnie de Grenadiers. Celui-ci rétablit si bien le Combat, qu'il prit aux Chinois quelques Canons, dont il amena une couple dans la Ville, & en jetta autant dans les Fossés. Trop supérieurs en nombre, ils tinrent ferme jusqu'à 3 heures du matin, lorsque 6 petites Piéces de Campagne, que l'ancien Echevin Thornton, chargé du Commandement des Troupes du Pays par ordre du Gouverneur Général, avoit eu soin d'envoyer à propos, les forcerent, à la faveur du feu de la grosse Artillerie du Bastion Zelandia & de celle de la Porte de Diest, à prendre la fuite, en abandonnant 2 Piéces de Campagne & 3 Drapeaux. Dans leur retraite ils mirent le feu aux maisons des environs, se jetterent sur le Waterplaats qu'ils méditoient de prendre d'assaut, & s'efforcèrent de pénétrer dans les Moulins à poudre. Après quelques vigoureuses, mais vaines attaques, on les foudroya de deux gros Canons, qui les mirent en déroute, & ceux des Fuyards les moins alertes furent passés au fil de l'épée. Il y eut moins à faire au Laboratoire, où il ne se présenta qu'une poignée de Chinois, que trois hommes chasserent de-là, qu'ils tuerent en partie, & dont les Baliens acheverent le reste.

Le 9, pendant que les Compagnies de Commis & d'Employés rentroient dans la Ville, & qu'ils étoient occupés à se partager aux Bastions du Château, les Chinois mirent le feu aux quatre coins de leurs maisons. On y dépêcha de l'Hôtel de Ville une Compagnie Bourgeoise, qu'ils attaquerent à son arrivée. Leur intention étoit, que les flammes venant à se communiquer au Chantier, l'embrasement répandroit une allarme générale dans la Ville, & qu'ils profiteroient du desordre pour en égorger les Habitans. Ce nouvel & horrible attentat fut comme le signal donné aux Chrétiens pour la conservation de leur vie & pour la perte de celle de tous les Mutins dans Batavia. Ainsi commença le Massacre, que le Conseil autorisa par une Ordonnance, aussi rigoureuse que nécessaire, de n'épargner aucun des Chinois, à l'exception de leurs Femmes, Concubines, Esclaves & Enfans. On enfonça leurs portes, on les arracha de leurs maisons, & le Carnage en fut si grand, que le sang, répandu dans les ruës à la hauteur de la cheville du pied, ruisseloit dans les Canaux & dans la Riviére. Ce qu'il y eut de remarquable, c'est que ces gens, malgré leur nombre & la quantité de leurs armes, se laissoient tuer & poignarder sans résistance, comme des moutons à la Boucherie. Il n'échappa en ce jour à la fureur commune que ceux qui se sauverent sur les toits de leurs maisons pour éviter la présence d'une foule d'Européens, la plûpart Matelots, moins acharnés au massacre qu'au pillage.

Horrible Carnage des Chinois.

Quant à Nikoekong, il s'étoit fait transporter au Château avec ses Oncles dès les 6 heures du matin. Ce scelerat, dont la conduite simulée pendant tous ces troubles n'avoit pû donner prise contre lui, quoique griévement suspect de perfidie, rentra adroitement dans sa voiture, sans autre danger que d'avoir été reconduit par 12 coups de fusil, qui lui furent lâ-

chés

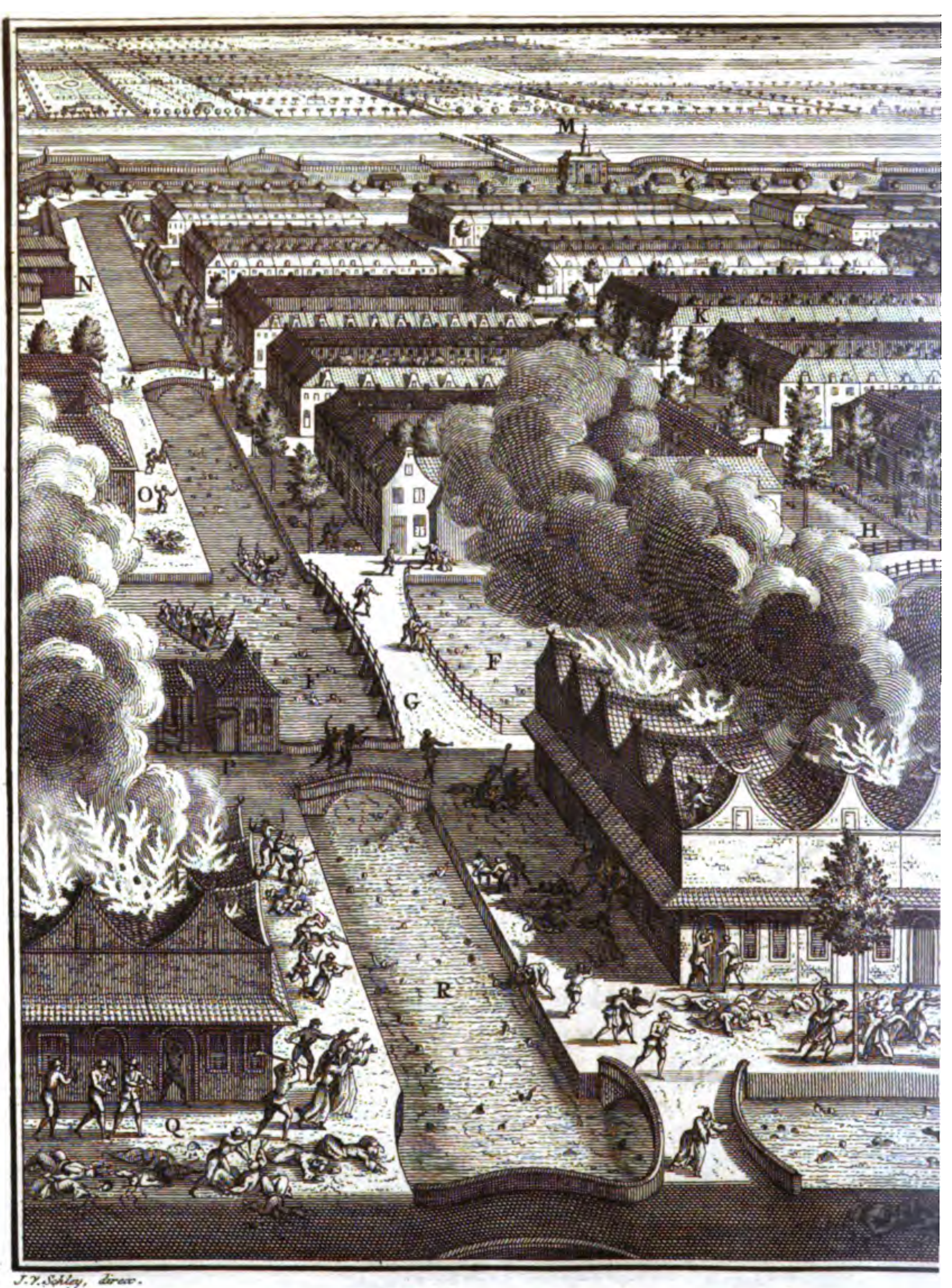
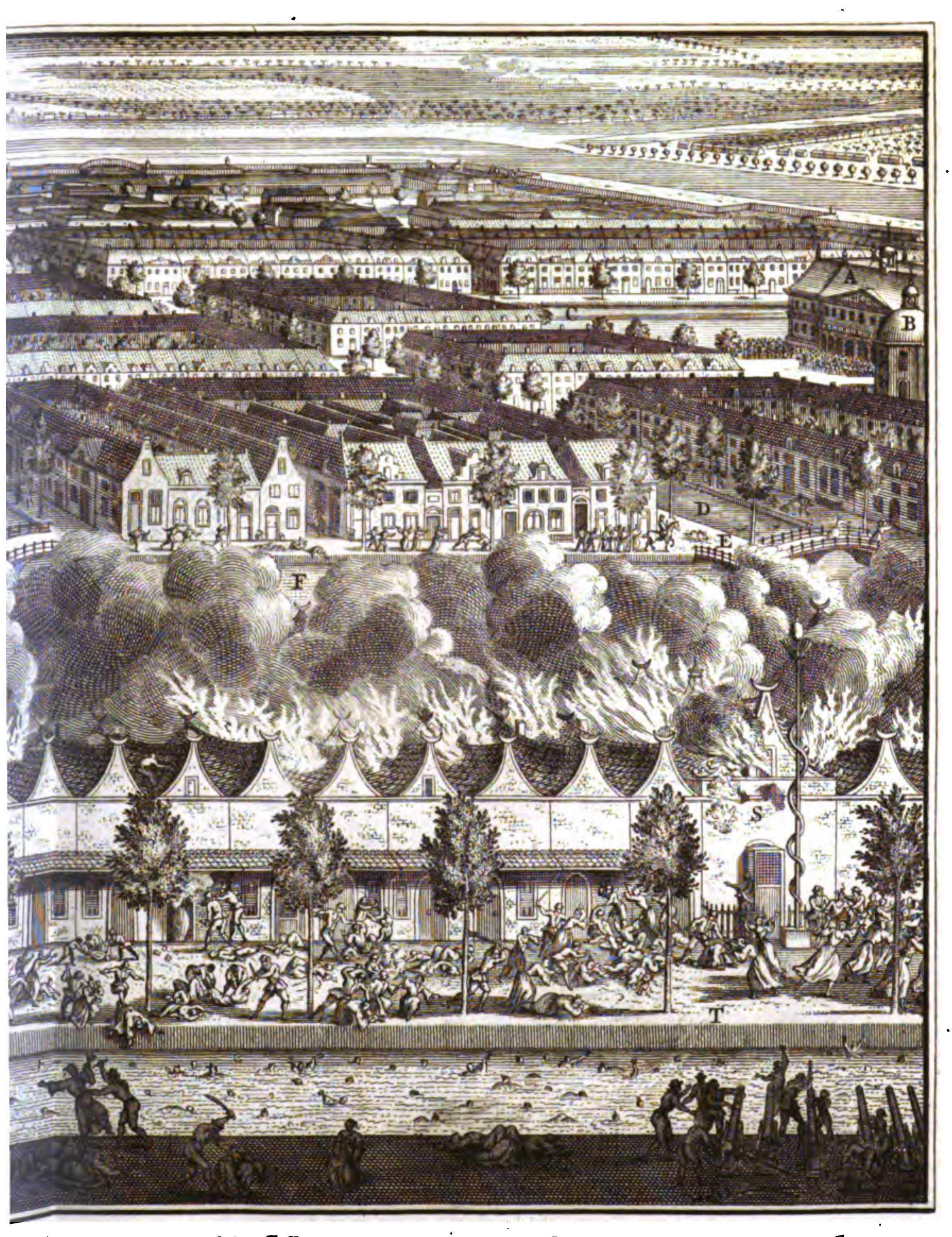


TABLEAU de la Partie de **BATAVIA**, *où s'est fait propren*

AFBEELDING van dat Gedeelte van BATAVIA, alwaar eigentlyk de ſch



vrement le terrible ***MASSACRE*** *des* ***CHINOIS,*** *le 9 Octob. 1740.*

e schrikkelyke **SLAGTING** der **CHINEZEN** geschied is, den 9 Octob. 1740.

chés par la Garde du Pont entre la place vis-à-vis le Château & la Ville, mais qui porterent à faux. De retour chez lui, il y rassembla 3 à 400 Esclaves munis d'armes; de sorte qu'on n'osa le matin forcer sa maison. Comme par la faute des Pillards, plusieurs Chinois avoient garanti leur vie, ils mirent le feu à leurs habitations en différens Quartiers; ce qui augmenta tellement l'incendie, que l'on craignit pour la Ville. On courut au secours des maisons des Chrétiens les plus voisines, qui furent toutes heureusement préservées des flammes.

VALCKENIER. 1740.

Incendies dans différens Quartiers.

L'APRÈS-MIDI une Compagnie de Commis & d'Employés, commandée par son Lieutenant *Van Suchtelen*, eut ordre de partir du Château, de se joindre à la Cavalerie, & d'entourer la demeure de Nikoekong, où le Capitaine Van Obsten avoit aussi pris poste, avec la Compagnie des Grenadiers & 2 Piéces de Canon destinées à démolir, ou à brûler cette maison, afin de l'obliger, lui & ses Esclaves, à évacuer leur azyle. Ils firent diverses sorties; mais furent toujours mal reçus par les Bourgeois, les Soldats & Matelots, qui les tenoient investis du côté du *Bazaer*, de celui de *Roewa-Malaca*, & de la grande Rivière. Lorsqu'on eut remarqué qu'ils étoient fort affoiblis par leurs pertes, les Charpentiers, la hâche à la main, escortés par les Grenadiers, s'ouvrirent un chemin jusques dans les Chambres; & y firent un nouveau massacre. Peu de tems après, le feu prit à la maison avec beaucoup de violence. Les uns voulurent s'évader & furent tués; d'autres, ne trouvant point d'issuë, périrent dans les flammes, ou s'étranglerent eux-mêmes; quelques-uns se précipiterent dans des Puits; plusieurs se jetterent dans la Rivière, & y furent assommés par des Matelots dans des nacelles sur la rive. Voyez ci-dessous les renvois du Plan de ce Massacre. (*b*).

LA Canonade dura tout l'après-midi jusqu'au lendemain, sans que l'on ôsât percer dans le fond de la maison du Capitaine Chinois, où il y avoit des Coupures, des Munitions de guerre & des Fougasses comme dans une Place forte. On apprit que la maison de son Frère, située dans le voisinage, étoit en feu. Elle fut consumée jusqu'aux fondemens, avec d'autres qui lui étoient contiguës, non sans causer une extrême inquiétude, parce qu'on les disoit & croyoit toutes minées. En effet, on y entendit à minuit un épouvantable fracas, suivi d'un plus violent, qui fit sauter en l'air quantité de pierres dont quelques personnes furent blessées, mit en piéces des croisées de fenêtres & dégarnit plusieurs toits de leurs tuiles à une distance considérable. Entre autres maisons Chinoises, où l'on découvrit des matières combustibles & de l'orpiment, destiné, selon toute apparence, à empoisonner les eaux de source, on en remarqua une, dont la platte-forme au-dessus de la porte étoit flanquée de trois petits Canons. Une Compagnie de Marine fondit sur cette maison fermée, & après en avoir retiré l'Artillerie, elle y mit tout à sang & au pillage.

A

(*b*) A. Maison de Ville. B. Eglise neuve Holl. C. Quay du Tygre. D. — du Lion. E. Pont de la Redoute du Milieu. F. La grande Rivière. G. Pont du Bazaer. H. Quay Verd. I. Heere-Straat. K. Quay du Cayman. L. Ruë du Prince. M. Porte Rotterdam. N. Magasin au fer. O. Arsenal. P. Poissonnerie. Q. Zand-zee. R. De Grip. S. Maison du Capit. des Chinois. T. Roewa Malaca.

VALCKENIER. 1740.

A mesure que le Carnage diminuoit, l'incendie augmentoit dans l'enceinte & au-delà de la Ville, avec cette différence que les Pompes servirent utilement à Batavia, & que faute d'un pareil secours, les flammes ne s'éteignirent ailleurs que lorsque le tout fut réduit en brasier. Tel fut le sort des Fauxbourgs du *Sud*, & de l'*Ouest*, depuis la Porte de Diest jusques par delà celle d'Utrecht.

Le Lundi, 10 du mois, on vit les rues de la Ville & celles des Fauxbourgs jonchées de corps morts. *Nilier-kong*, l'un des Frères du Capitaine Chinois, prêt à s'esquiver dans une Barque hors de la Porte Neuve, & le Lieutenant *Tan-Sjango*, caché dans son Jardin, furent saisis & ramenés garottés à Batavia. Ces prises intéressoient moins la Régence & le Peuple que la capture de Nikoekong, que l'on avoit cherché inutilement la veille & la nuit. Il s'étoit tenu dans quelque recoin de sa maison, à l'abri des dangers dont il étoit environné; mais n'ayant pû y résister plus long-tems, il crut pouvoir s'éclipser le matin, travesti en femme parmi ses Esclaves, à qui l'on avoit défendu d'ôter la vie, mais sa physionomie le trahit. Reconnu par Mr. *Van Dyck*, Vice-Président de la Chambre des Echevins, qui voulut s'assûrer de sa personne, il se jetta dans l'eau, d'où un Domestique le tira de force & le remit entre les mains du Vice-Président. Celui-ci le confia aux soins du Capitaine Van Oosten, Commandant des Grenadiers. On le conduisit sur le champ au Château, où il fut renfermé, pieds & poings liés, dans le Bastion le *Rubis*, sous bonne garde.

Capture du Capitaine des Chinois.

On employa tout le jour à découvrir & à tuer ceux des Chinois qui s'étoient soustraits au Massacre de la veille. Une Compagnie de Cavalerie & celle de Grenadiers sortirent pour le même effet de la Ville, autour de laquelle rôdoient encore quelques bandes de Conjurés, mais si découragés, qu'après la perte de quelques-uns des leurs, ils tournèrent le dos. Cependant le feu, loin de discontinuer, se répandit dans deux rues, nommées *Chitse-* & *Lepel-straat*. Il y sauta aussi une Mine; ce qui faillit d'embraser les Magazins à Sucre, à Cordages & Agrêts, que l'on garantit par le secours des Pompes & de Voiles mouillées.

Le feu ayant cessé le 11., le petit Peuple se remit à piller avec tant d'avidité & de fureur, qu'on s'entre-tuoit les uns les autres. L'Officier *Weerman* envoya d'abord 12 hommes pour arrêter le desordre. Ils furent menacés & obligés de revenir sur leurs pas. La Cavalerie fut aussi peu respectée; de sorte qu'il fallut y joindre une Compagnie de Grenadiers, la Bourgeoisie à cheval & l'Infanterie. Tout cela ne fit aucune impression sur la multitude. Enfin le Capitaine Van Oosten s'étant avancé avec une douzaine d'hommes au son des Flûtes & des Tambours, signifia à la Populace & aux Matelots qu'ils eussent à se retirer paisiblement, ou qu'il fauroit les en faire repentir. Quelques coups de mousquet en l'air mirent la confusion parmi eux, & les déterminerent à abandonner chacun leur butin, sous promesse que tout ce qui avoit été pillé, soit en or & argent monnoyé, soit en vaisselle & bijoux, leur seroit distribué. Ces effets, ou plutôt ces trésors, furent portés & déposés à l'Hôtel de Ville.

Ce

VALCKENIER. 1740.

CE jour-là l'Officier, qui occupoit le petit Fort de *Ryswick*, manda que comme il n'avoit pû tenir avec 6 hommes contre une si grande supériorité d'Infidèles, il avoit abandonné ce Poste, après y avoir mis le feu pour empêcher l'Ennemi de s'y loger.

MALGRÉ le rétablissement de la tranquillité au dedans & au dehors de la Ville, tout le monde continua d'être sous les armes & de faire soigneusement la Garde. Le 14, le Cornette *Chits*, étant allé reconnoître les environs avec la Compagnie de Cavalerie, celle de Grenadiers & quelques autres d'Infanterie Bourgeoise, attaqua sur le Chemin de *Sondbar* une troupe de Chinois, en tua 200 & leur prit 5 Drapeaux, un fusil, une Cote de maille à chaînons de cuivre & un Plastron de cuir de Buffle, Trophées qu'il apporta au Gouverneur.

ON avoit commencé dès le 11, à enlever les cadavres, dans les Maisons Chinoises, les Ruës, les Fossés & les Canaux ; on acheva de purger la Ville de l'infection le 15, jusqu'au 19. Suivant la supputation que l'on fit des Malheureux, qui avoient péri dans le Massacre général, & qui furent assassinés depuis, soit dans la Ville ou hors de son enceinte, on en évalua le nombre à 10000. Parmi plus de 40 Drapeaux, dont les Chrétiens s'emparèrent lors de cette Scène tragique, il s'en trouva 5, dont les Devises, traduites en Langue vulgaire, signifioient: N°. 1, *Perséverance dans l'ancienne fidélité*; N°. 2, *Choix de jours favorables & de tems à propos*; N°. 3, *Le grand jour de* JOOSJE *dans le mois d'Octobre*; N°. 4, *Pour le secours de nos Infortunés & Opprimés*; N°. 5, *Notre unique esperance en Dieu*.

Expédition hors de la Ville.

LE 18, on reçut des avis que le gros des Chinois s'étoit niché dans les Moulins à sucre sur le Chemin de Tangerang, & que les allans & les venans y étoient massacrés sans distinction. Sur quoi la Régence assemblée résolut unanimement qu'il seroit ordonné au Capitaine *Grummel* de nettoyer les Routes, de combattre & d'exterminer cette race d'Infidèles à quelque prix que ce fût. On lui donna un Corps d'Européens, de Baliens de Macassars, & de Cavalerie Bourgeoise, faisant à-peu-près 2000 hommes, mais qui augmentèrent considérablement par les renforts dont ils furent joints pendant leur Marche au Poste d'*Ankee*, où le Lieutenant *Gernits* les attendoit avec un Caporal, 24 Soldats & 6 Charpentiers. De-là l'Armée dirigea sa Marche sur *Pising* & le long du *Moockervaart*. Instruit par 2 Espions que l'Ennemi avoit fortifié le Moulin *Camal*, le Commandant y envoya un bon Détachement sous le Capitaine Moll. Après 3 sorties également funestes pour les Chinois, le Moulin fut abandonné & réduit en cendres. Celui de *Capok* essuya 3 attaques, & subit le même sort. Ensuite on dépêcha un Exprès au Gouverneur Général avec 4 de leurs Etendarts & la tête d'un Porte-Enseigne, réputé être, par son équipage, un des Chefs des Conjurés.

DANS le reste du District il ne se montra que quelques petits Partis, qui à l'aspect des Troupes s'enfoncerent dans les Bois, où il n'étoit pas possible de les suivre. L'Armée se porta aux environs de Cadouwang, puis à Tangerang. On y apprit, du Lieutenant *Korenaar*, Commandant du Fort, que *Barang Koeda*, *Cadouwang*, *Salapadjang*, *Boedjong-Renje*, *Tolonaga* & *Cam-*

 pon

VALCKENIER. 1740.

pon Malayo, autant de Moulins à sucre situés le long de la Riviere, fourmilloient de Chinois. Il fut résolu de les déloger successivement de ces 6 Moulins. En conséquence l'Armée décampa le 21, à la pointe du jour pour Parang Koeda avec deux Canons. Après avoir défilé par un chemin fort étroit entre les Cannes de sucre, elle découvrit l'Ennemi sur une Hauteur garnie d'un Bois & de Maisons de chaque côté. La vivacité du feu, auquel elle se vit d'abord exposée, ne l'empêcha pas de s'avancer en Lignes serrées jusqu'au pied de la Hauteur, d'où les Chinois descendirent, précédés de 50 à 60 Buffles, pour mettre les Troupes en desordre; mais ces Animaux ayant pris, contre leur attente, un chemin différent, les Chrétiens firent sur les Infidèles des décharges si vives & si continuës pendant une demi-heure, qu'ils furent contraints d'abandonner la Hauteur, & de s'enfuir par le Bois & les Cannes. On mit le feu au Moulin & à toutes les Maisons voisines. Les Trophées, remportés sur eux en cette occasion, consisterent en une sorte de mousquet, d'environ une demi-livre de balle & de plus de 10 pieds de long, en un Drapeau, plusieurs hoyaux, hâches, couperets & coutelas.

Publication de l'Amnistie.

L'ARMÉE, de retour à Cadouwang, y reçut de Tangerang un renfort de 48 Européens, des Munitions de guerre & de bouche. Peu de tems après arriva le Traducteur Jean *Simon*, avec 2 Copies d'un Acte d'Amnistie, que la Régence avoit trouvé bon de publier en date du 22 de ce mois. Il fit aux Habitans la lecture de l'une en Langue Malaye, pour leur en donner avis, & de l'autre en Langue Hollandoise, aux Troupes pour leur servir de défense d'attaquer ceux qui mettroient les armes bas. Après quoi, ces Copies furent affichées aux dernieres Hayes du Jardin du lieu, afin que personne n'en prétextât cause d'ignorance. Par cet Acte la Régence accordoit, à tous les Chinois qui, soit par crainte ou de force, se trouvoient parmi les Rebelles, le terme d'un mois pour rentrer sous l'obéissance de la Compagnie. On y promettoit le pardon à quiconque livreroit le Commandant des Rebelles vif ou mort, avec une recompense de 1000 Ecus dans le premier cas, de la moitié dans le second, & 500 Ecus, outre sa grace, à celui qui remettroit, entre les mains de la Compagnie, quelqu'un de leurs Chefs, mort ou vif.

LE 25, à midi, 500 Chinois sous 7 Drapeaux, se présenterent aux Postes avancés que l'on avoit établis, pour la garde des Ponts sur le Mookervaart. Ayant été relancés jusqu'au Bois, on détacha aussitôt à leurs trousses le Capitaine Moll & les Cornettes Chits & *Donker*, avec 2 Compagnies de Cavalerie. Ils en taillerent une partie en pièces & dissiperent le reste.

Succès dans les environs de Batavia.

ON ne marcha au Moulin de Salapadjang, qu'après avoir mis des Espions en Campagne & pris toutes les précautions possibles. Le Capitaine Crummel forma ses Troupes entre des Cannes de sucre de moyenne hauteur, plaça tous les Européens au centre derrière l'Artillerie, partagea les Baliens sur les 2 Aîles, & les couvrit de la Cavalerie. En cet ordre l'Armée continua de s'approcher du Moulin. L'Ennemi ne tarda point à déboucher. Il s'avança irréguliérement, mais non jusqu'à la portée du Canon; étendit son Aîle gauche le long d'un Chemin creux, & se porta en avant. Dès qu'il fut parvenu à une certaine distance, on fit jouer l'Artillerie; elle ne

ne put l'ébranler. On l'attendit de pied ferme, jusqu'à ce qu'étant assez près pour en venir aux prises, les Baliens, les Macassars, les Mandares & les Javanois, conduits par l'Ajudant Donker, & secondés par toute la Cavalerie, se jetterent sur les Chinois, avec tant de furie, que ceux-ci abandonnerent au plutôt le Champ de Bataille pour se retirer, dans un Bois voisin. On ne put les poursuivre par des routes inconnuës & inaccessibles; on se contenta de brûler le Moulin, sauf la maison, qui étoit entourée d'un mur de pierre, & que l'on conserva comme un épaulement dont on pourroit avoir besoin dans la suite. En même-tems on fit marcher 2 Détachemens, l'un de Cavalerie, de Troupes Nationales & de Marine, l'autre de Baliens, vers les Moulins de Cadouwang & de Boedjong-Renje, qu'ils détruisirent par les flammes. Ce dernier Détachement ramena un vieux Chinois, qui avoit demandé quartier & s'étoit offert d'aller proposer à ses Compatriotes un Pardon au nom de la Compagnie, & le rétablissement de leur Trafic, s'ils vouloient se soumettre. L'arrivée inattenduë des Troupes & la terreur les avoient obligés de se sauver tous à Campon Malayo. Revenons pour un moment à Batavia.

Nikoekong, Capitaine des Chinois, y fut transferé du Bastion le Rubis, à l'Hôtel de Ville, où étoient détenuës sa Femme, sa Belle-Mere & ses Concubines. On l'appliqua à la torture; mais on ne put lui arracher aucun aveu, quoique ses Complices ajoutassent de plus en plus à sa conviction, en ne cessant de mettre le feu dans le Haut-Pays à tous les Jardins, de saccager & de ruiner les Habitations.

L'Armée se remit en marche le 26 à 5 heures du matin, & s'achemina droit aux Moulins de Tolonaga & de Campon Malayo. Elle apprit sur la route, par un Exprès de Nicolas *Gysepyl*, Maître de l'Isle Onrust, qu'il avoit repris la veille le Poste de Qual sur les Chinois, & qu'il se disposoit à attaquer ce qui restoit de Moulins dans les environs de la Terre du Marchand *Simong*. Chemin faisant, on acheva de consumer Boedjong-Renje, & l'on incendia Tolonaga. Suivant les rapports, Campon Malayo devoit être l'endroit le plus formidable pour les préparatifs de guerre. On fut surpris de n'y rencontrer que très peu de Chinois; encore s'enfuirent-ils par la Riviere du côté de Bantam. Il se trouva, dans les avenuës, qui conduisoient au Moulin, 6 Canons de bois garnis de fer, un de 6 livres de balle, une petite Piéce de bronze, quelques autres de fer, plusieurs armes à feu & tranchantes, un tonneau de poudre, des enclumes, des vis, de la mitraille & quantité d'instrumens de différente espèce. A l'exception des armes utiles, le tout fut jetté dans l'eau, ainsi qu'une provision de riz & de viande, qui auroit suffi pour la subsistance de 4 à 500 hommes pendant le cours d'une année. On réduisit en cendres le Moulin, les Magasins & les Maisons; on rompit 4 Canons de bois, & l'on hâcha en pièces les *Champangs* avec lesquels l'Ennemi auroit pû passer la Riviere.

Comme il ne se présentoit rien de plus à faire, l'Armée alla reprendre son Camp de Cadouwang. Gysepyl vint y apporter la nouvelle qu'ayant côtoyé la Riviere & visité les 6 Moulins détruits, il n'avoit fait rencontre d'aucun Chinois; mais qu'il étoit informé que la plûpart des Javanois se tenoient avec leurs Femmes du côté de Bantam, & que faute de Batteaux,

que

VALCKENIER, 1740. que l'on avoit mis en piéces, ils ne pouvoient repasser la Riviere. Il ajouta qu'un Envoyé du Roi de Bantam s'étoit rendu auprès de lui, & l'avoit assûré que 1000 hommes armés épioient, par ordre de ce Prince, les Chinois le long de la Riviere, & qu'ils en avoient déja tué plus de 300; que pour lui, il s'étoit emparé de 2 Moulins situés à l'autre rive, & auxquels il avoit fait mettre le feu.

Le 31 Octobre & le 1 Novembre furent employés à reconnoître les bords du Mookervaart, & le Bois à dos du Camp, où les Détachemens n'ayant apperçu aucun Ennemi, l'Armée, après avoir laissé à Tangerang, 48 hommes avec leurs Officiers, renforcé de 50 Baliens le Poste de Cadouwang, & renvoyé les 24 Soldats à Ankee, se prépara le 2 à retourner à Batavia, conformément aux ordres du Gouverneur Général & de la Régence.

Cependant une partie des Rebelles s'étoit soumise, & avoit profité de l'Amnistie; mais le plus grand nombre persévéroit dans le crime & l'aggravoit par de nouveaux forfaits. Des environs de Bacassy, où ils s'étoient rassemblés, ils vinrent se répandre dans les Terres de Maronde, de *Tsiling* & de *Toegoe*; ce qui obligea les Chrétiens, tant au dedans qu'au dehors de la Ville, d'être d'autant plus sur leurs gardes pour prévenir un second événement.

Dans l'intervalle du 6 au 7, le Lieutenant *Sobiers*, Commandant du Fort Tanjong Paryok, en donna avis, avec ces circonstances que les Chinois s'étoient logés dans 6 Moulins à sucre entre *Ansjol* & *Sondbar*, deux desquels ils avoient fortifiés, en y creusant à l'entour un Fossé de la largeur d'environ 2 toises; que le circuit & les chemins en étoient embarrassés par des abattis d'arbres & semés de Chausse-trapes, & qu'abondamment pourvûs d'armes, ils brûloient tout & portoient le dégât dans les Campagnes. Par une autre nouvelle on sçut que les Baliens, postés vers les Jardins de Mrs. le Directeur & *Noltbenius*, les avoient chassés & mis en fuite; que 2000 de ces Rebelles souhaitoient de se soumettre; qu'ils demandoient la signature de leur Capitaine & une Sauve-garde du Général; qu'alors ils obéiroient dans l'instant & mettroient bas les armes. On leur expédia, de la part du Gouverneur Général & de la Régence, un Sauf-conduit en Langue du Pays, qui leur indiquoit de quelle maniere ils pourroient revenir & se soumettre.

Peut-être que bien d'autres, de même sentiment que leurs Compatriotes *Limtsouko*, *Oey-Theko*, *Oyet-Somko* & *Khouw-Tsinko*, s'étoient méfiés du Placard, & n'avoient voulu risquer le pas qu'avec plus de certitude. Voici la Lettre que ceux-ci écrivirent à ce sujet au Capitaine *Moor*, & qui fut traduite du Malays en Hollandois par le Sr. *Evertzon*, premier Clerc juré de la Chambre de Justice de Batavia.

„ Nous remercions humblement le Capitaine Moor d'un Papier qu'il a „ rendu public, & par lequel il nous est permis, à nous viles Créatures, „ de revenir à Batavia; mais nous craignons d'établir là-dessus notre con„ fiance, attendu que ce Papier n'est qu'un simple Ecrit, non signé de la „ main du Capitaine Moor, ni confirmé du sceau de la Compagnie. Pour „ ces raisons nous avons renvoyé ce Papier original ou Placard, après en

„ avoir

„ avoir tiré & gardé une Copie, par celui-là même qui nous l'a remis. VALCKENIER. 1740.
„ Le nom du District ou de l'endroit, où nous sommes actuellement, est
„ *Kalteban*. Quelque empressement que nous ayons de retourner à Batavia,
„ néanmoins nous craignons si fort, que nous n'ôsons nous en reposer sur
„ cet Ecrit ou Placard.

„ Le jour du Massacre des Chinois dans Batavia, nous nous sommes ré-
„ fugiés ici. Maintenant nous voyons que le Capitaine Moor & l'*Orangs*
„ *Boessaer*, ont compassion de nous, pauvres gens, qui vivons ici dans la
„ misere & dans la plus grande inquiétude. C'est pourquoi nous reque-
„ rons que l'Orangs Boessaer, daigne nous accorder des Lettres de Par-
„ don, & qu'elles nous soient apportées par le Capitaine Chinois, ou au-
„ trement des Lettres de même nature, signées du Capitaine Moor, &
„ confirmées du sceau de la Compagnie. Alors nous nous rangerons in-
„ continent sous son obéissance, puisque nous n'ôserions être assez hardis
„ pour lui résister.

„ Nous vous saluons, Capitaine Moor, ainsi que l'Orangs Boessaer, &
„ vous prions de nous pardonner, &c".

Entre le 10 & le 14 de ce mois, on se défit d'une trentaine d'obstinés Rebelles, qui, ayant obtenu le Pardon, promis par l'Amnistie, avoient été repris sur l'Ennemi, & reconduits dans la Ville. Les uns furent punis de mort, les autres envoyés à la Chine.

Le 15, la Régence résolut de fixer au 23 suivant un Jour solemnel d'Actions de Graces & de Prieres dans toutes les Eglises de la Ville, pour remercier Dieu de ce que par sa puissante assistance elle avoit été préservée de destruction & délivrée de la main de ses Ennemis; pour implorer ses benedictions sur les Armes, les Pays, le Commerce & la Navigation de la Compagnie, & pour le prier de détourner les fléaux dont elle avoit été frappée sans cesse depuis quelques années.

Le 16, on requit les Princes de Cheribon, Alliés de la Compagnie, par un Billet, de faire marcher le plutôt possible, au Fort de Tanjong Poura, 3000 de leurs Sujets, avec ordre de s'y poster sous le Canon, & d'attendre la jonction d'un Détachement de 500 hommes, que les Chefs des Cantons où croît le Pinang devoient y envoyer, suivant l'intention de la Régence, pour prendre à dos les Chinois, lorsque les Troupes de Batavia les attaqueroient dans leurs Cantonnemens.

Le 17, il se répandit un faux bruit, forgé par des mal-intentionnés, & qui se soutint jusqu'au 22, savoir, que tous les Esclaves des Habitans seroient massacrés; ce qui fut cause que plusieurs, saisis d'effroi, déserterent les maisons de leurs Maîtres: mauvais exemple, qui auroit eu de fâcheuses suites, si la Régence n'eut fait afficher un Avertissement, par lequel il promettoit, à celui qui dénonceroit l'Auteur de ce bruit, une récompense de 300 écus.

Jour solemnel d'Actions de Graces.

Enfin, le 22, veille du Jour solemnel d'Actions de Graces, chacun fut averti de se rendre à l'Eglise, & le 23, pendant la solemnité, les Patrouilles roulerent dans la Ville & les dehors, pour prévenir l'exécution de tout mauvais dessein. Après le Service Divin, les Drapeaux déployés furent plantés sur les Remparts, les Pavillons arborés sur les Vaisseaux

VALCKENIER. 1740.

à la Rade, au son des Cloches, & au bruit du Canon, tant du Château & des Fortifications autour de la Ville, que des Postes extérieurs & de l'Isle Onrust.

Manifeste du Général & ses griefs contre quelques Membres de la Régence.

On venoit d'étouffer l'hydre de la Rebellion des Chinois; mais il en renaissoit une autre dans le sein même de la Régence. Le 6 Decembre au matin, le Conseil suprême s'étant assemblé, selon la coutume, le Général tira de sa poche un Manifeste, par lequel il communiquoit aux Membres; „ qu'il avoit été obligé, depuis quelque tems, de s'absenter des „ déliberations à cause de plusieurs tumeurs & pustules, dont il s'étoit trou- „ vé incommodé au point qu'il ne lui avoit pas été possible de s'habiller: „ que maintenant il en étoit presque tout-à-fait guéri & en état de repren- „ dre, en sa qualité, la direction des Affaires publiques: que toutes les In- „ structions, les Ordonnances & les Coutumes de la Compagnie établis- „ soient, comme un fondement inébranlable, que le Gouverneur Général „ devoit être & rester le Chef suprême, non-seulement de tous les Em- „ ployés de la Compagnie en général, mais aussi en particulier des Trou- „ pes & de leurs Officiers, qui lui étoient absolument subordonnés, & „ ne recevoient qu'immédiatement de lui leurs ordres, soit avec la concu- „ rence des Conseillers, soit par l'autorité privée du Gouverneur & Capi- „ taine général selon les cas: qu'en conséquence il déclaroit ne s'être dé- „ porté d'une partie de son pouvoir & de son autorité, par Résolution „ du 8 Octobre dernier, que pour les raisons qui y étoient contenuës, & „ qu'à cause de l'exigence & de la nécessité des conjonctures, en constituant „ les Conseillers de la Régence Commissaires particuliers des Portes & de „ l'Hôtel de Ville de Batavia; mais qu'il croyoit être plus que tems qu'il „ revoquât cette Commission en vertu de son Emploi: qu'ainsi, entant que „ Gouverneur Général, il se dégageoit de ce lien dès l'instant, dans l'in- „ tention d'exercer lui seul cette autorité prêtée, annullant pour cet effet „ la dite Commission, dont lui Gouverneur Général avoit chargé Mrs. les „ Conseillers, extraordinairement & indépendamment de leurs fonctions: „ qu'en outre il exigeoit d'eux la restitution des Clefs des Portes de la „ Ville, dont le soin leur avoit été confié à cette occasion, & lesquelles „ il entendoit qu'ils remissent au Baillif du Lieu; le tout pour la raison que „ les circonstances, qui avoient rendu leur Commission nécessaire, ne sub- „ sistoient plus, & que les affaires avoient entiérement changé de face; „ vû d'ailleurs que le danger apparent de la part des Chinois, qui mena- „ çoient la Ville de sa ruine totale, n'étoit plus à craindre, & que le „ reste de ces Rebelles, qui se tenoit encore dans le Haut-Pays, suivant „ les rapports journaliers, paroissoit être réduit à l'impuissance d'attaquer „ la Ville ou le Château: que même l'une & l'autre, ainsi que les Postes „ extérieurs, étoient déja en très bon état de défense, & suffisamment „ munis de tout le nécessaire: que cela étant, lui Gouverneur Général pour- „ roit, sans la moindre peine, à l'aide d'Employés inférieurs, & des Offi- „ ciers subalternes des Troupes, pourvoir à tout ce que la nécessité deman- „ deroit dans la suite: qu'outre tous les principes & les motifs allegués ci- „ dessus, lui Gouverneur Général se trouvoit obligé de révoquer, sans aucun „ délai, la susdite Commission, eu égard à la conduite despotique, tumultueu-

„ se

„ se & arbitraire de quelques-uns d'entre les Conseillers, qui, bien qu'ils „ sçussent que l'autorité, qu'on leur avoit cédée, ne pouvoit & ne devoit s'é- „ tendre plus loin qu'à procurer aux Départemens, commis à leur soin, „ tout ce qui étoit requis pour leur défense contre l'attaque de l'Ennemi, à „ préparer & à tenir prêt tout ce dont ils avoient besoin; néanmoins, „ malgré qu'ils fussent toujours assujettis au souverain Commandement & „ à la subordination inséparable du Gouverneur & Capitaine Général, ils „ avoient ôsé amplifier leur Commission jusqu'à donner des ordres direc- „ tement contraires à ceux du Gouverneur, & à s'arroger non-seulement „ le pouvoir de se mêler des Affaires à son insçû, mais même d'empiéter „ sur son autorité & sur celle de ses principaux Officiers; que, sans parler „ d'autres démarches, que lui Gouverneur Général se réservoit de détailler „ à la première occasion, il étoit pleinement informé, que quelques Com- „ missaires des Portes Neuve, de Diest & d'Utrecht avoient entrepris, mê- „ me avant que la Régence eût encore pris certain résultat inconsistant „ à cet égard, de contremander & d'empêcher l'exécution d'un Ordre que „ le Sergent Major avoit donné de sa part aux Officiers des Portes, qu'ils „ eussent pour ce tems-là à laisser jouïr les Officiers Chrétiens de la Bour- „ geoisie des honneurs militaires accoutumés: qu'en outre Mrs. les Conseil- „ lers Gustave Guillaume d'Imhoff & Elie de Haaze, s'étoient émancipés, „ de leur propre chef, & sans en avoir donné préallablement connoissance „ au Gouverneur Général, (si ce n'est que le lendemain le premier lui en „ parla *tellement quellement*, par maniere de conversation dans une courte „ visite qu'il lui fit) d'aller le Samedi, 26 Novembre dernier, reconnoître „ & chercher les Chinois, & de se faire accompagner non-seulement par „ un Détachement de 12 Cavaliers de la Bourgeoisie, & de 200, ou plu- „ tôt, comme on le disoit, de 700 Nationaux, tant à pied qu'à cheval, „ & munis de leurs armes; mais encore par une foule d'Employés de la „ Compagnie, parmi lesquels se trouvoient, au grand étonnement d'un cha- „ cun, outre plusieurs autres, François Rykloff *de Geus*, Capitaine de la Com- „ pagnie Bourgeoise du Quartier Oriental de la Ville; Christophe *Moll*, Ca- „ pitaine de la Cavalerie Bourgeoise; le Cornette Pierre *Donker*; Ferdinand „ *de Roy*, Commissaire des Nationaux; le Lieutenant *Cuner*, préposé à l'Ar- „ tillerie de la Ville; *Souta Wangsa*, Capitaine des Javanois Orientaux; Dayn „ *Mabella*, Capitaine des Macassars; *Babanda*, Capitaine des Baliens, & un „ Lieutenant national, nommé *Akin*: que cependant on ne sauroit disconve- „ nir que ces deux Conseillers, non plus que les susdits Officiers, Bour- „ geois, Nationaux & Employés, ne peuvent entreprendre de pareilles „ Expéditions sans Ordre exprès, ou Commission du Gouverneur Géné- „ ral, bien moins encore dans ce tems critique, où l'on n'avoit qu'à pei- „ ne chassé les Rebelles du Fauxbourg, & que n'ayant encore aucune „ notion de leurs desseins, il ne convenoit nullement de soustraire aux „ ordres, que le Commandant en Chef pouvoit avoir à rendre sur le „ champ, l'assistance nécessaire des Employés, des Militaires & des „ Officiers, & de l'empêcher par-là de s'en servir au plutôt dans le be- „ soin: qu'aussi lui Gouverneur Général se trouvoit absolument contraint „ de revoquer cette Commission, dont on avoit si fort excedé les bor-

 „ nes,

VALCKENIER. 1740.

„ nes, afin de prévenir les desordres & les suites qui pourroient résulter d'u-
„ ne liberté illégitime de disposer des Employés de la Compagnie, des Mili-
„ taires & des Officiers, au préjudice du Chef, en qui résidoit le souverain
„ Commandement: que lui Gouverneur Général ne pouvoit, sous aucun pré-
„ texte, souffrir plus long-tems de pareils procedés, ni permettre que la
„ Commission, qu'il avoit donnée, produisît des effets ultérieurs, d'autant
„ plus qu'il avoit découvert, par des preuves récentes, à sa plus grande
„ indignation, que quelques Membres de la Régence, qui avoient pris
„ goût à ce petit Commandement, s'efforçoient à vûe d'œil de parvenir
„ à un plus haut dégré de supériorité: que dans ce dessein, & à leur instiga-
„ tion, on avoit pris plusieurs fois privativément dans le Conseil des Indes
„ des Résolutions tout-à-fait irrégulieres & défectueuses sur des Affaires
„ militaires, sans juger qu'il fût nécessaire d'avertir ou de consulter le
„ Gouverneur, Commandant & Capitaine Général: que bien plus, il lui
„ étoit revenu qu'à la sollicitation, & sur la proposition de Mr. d'Imhoff,
„ l'on avoit poussé la hardiesse au point d'arrêter, dans l'Assemblée de
„ Vendredi dernier, une Résolution inouïe touchant certaine Enquête
„ des susmentionnés excès & procedés irréguliers des Commissaires
„ subordonnés; Enquête, faite en conformité des ordres précis du Gou-
„ verneur, par le Sergent-Major, & dont il étoit décidé qu'il lui seroit
„ demandé la minute, sans en donner avis ou communication au Com-
„ mandant en Chef; & qu'au cas que le Major s'en défendît, par respect
„ dû à son supérieur, on le menaceroit d'une pénalité (dont le bruit pu-
„ blic annonçoit que l'on étoit aussi déja convenu par une Résolution se-
„ crette), & qu'il lui seroit absolument enjoint de produire ces informa-
„ tions à la prochaine Assemblée: que cependant chaque Membre de la
„ Régence, qui étoit obligé de reconnoître la subordination, devoit être
„ convaincu que ces sortes de Résolutions turbulentes & injurieuses en
„ tout sens au souverain Commandement, ne pouvoient ni ne devoient é-
„ maner du Conseil des Indes contre la personne du Sergent-Major, &
„ touchant de pareilles inquisitions particulieres, que le Gouverneur Gé-
„ néral avoit droit de faire prendre aussi souvent qu'il lui plaisoit, sans
„ la participation des Conseillers ses Adjoints, auxquels il n'étoit pas per-
„ mis de les limiter par des restrictions, ou d'y apporter des obstacles,
„ puisqu'ils n'avoient aucun pouvoir exécutorial, relativement à la per-
„ sonne du Gouverneur Général, & qu'ils pouvoient beaucoup moins faire,
„ en conséquence de ce qui avoit été en outre résolu le même jour, des dis-
„ positions pour obliger le Gouverneur de produire à l'Assemblée toutes
„ les informations qu'il avoit trouvé bon de se procurer à la charge des
„ Membres de la Régence, non de tous, comme le dicte cette Résolu-
„ tion, mais uniquement de ceux qui avoient excedé leur Commission
„ contre leur serment & leur devoir, & qui s'étoient arrogé, d'une ma-
„ nière aussi inouïe que punissable, un pouvoir par lequel ils avoient porté
„ atteinte à l'autorité de leur Commandant en Chef: que lui Gouverneur
„ Général déclaroit, qu'attendu de si grands excès par eux commis, & au-
„ tres de même nature, qu'il feroit mettre au jour à la première occasion,
„ il étoit indispensablement obligé, malgré sa patience connuë, de répri-

„ mer

„ mer enfin la conduite peu respectueuse de ces Mrs., en se servant des „ moyens, qui, quoique inusités, tendoient néanmoins à sa conservation; moyens qu'il croyoit propres à le maintenir dans les prérogatives „ de son haut Rang, & dans l'inviolable exercice de l'autorité dont il avoit „ été si honorablement revêtu par Mrs. les Directeurs; ne pouvant point „ souffrir, que par une pluralité de suffrages on voulût extorquer de lui „ de pareilles informations, persuadé qu'il appartenoit au Gouverneur Général non-seulement d'en faire, sans l'entremise des Membres du Conseil, ou de qui que ce fût; mais même qu'il étoit tenu, en vertu de „ ses Instructions, de se les procurer, d'avoir l'œil à tout, d'épier les actions d'un chacun, d'employer à cet effet telles personnes qu'il jugeroit à „ propos, & de se comporter à ces égards de manière qu'il pût en répondre à ses Seigneurs & Maîtres, sans que ni lui Gouverneur en particulier, ni ceux en général qu'il employoit à ces fins, fussent sujets à aucune Défense, Ordonnance ou Jurisdiction de la part des Conseillers ses Adjoints, Membres de la Régence: qu'enfin, lui Gouverneur Général recommandoit très sérieusement à tous les Membres de la présente Assemblée de se souvenir que chacun d'eux, suivant son Emploi, son devoir „ & le serment solemnel qu'il avoit prêté entre les mains du Gouverneur „ Général en fonction, étoit & continuoit d'être dans l'obligation de „ lui marquer une dûe obéïssance & fidélité, & qu'ils ne devoient point „ s'émouvoir ou s'inquiéter à la vûe des Soldats armés, tant dans la Salle de l'Assemblée qu'au dehors, puisque ce n'étoit point pour intimider „ les bien-intentionnés, ou pour leur faire violence; mais seulement par „ rapport à la pressante nécessité de mettre fin au concert ou complot „ formé par quelques Membres mal-intentionnés contre la Personne de „ leur légitime Commandant en Chef, ainsi qu'au susdit téméraire attentat „ de Vendredi dernier, qu'ils avoient déja poussé si loin, que si lui Gouverneur Général ne mettoit en usage des moyens de rigueur, il étoit fort „ apparent, à juger de toutes les circonstances de l'affaire, qu'en peu de „ tems il seroit prévenu par son Adversaire, qui, aspirant avec impatience „ à la gloire d'être revêtu du souverain Commandement, avoit déja plusieurs fois donné évidemment à connoître son mauvais dessein de se „ l'aproprier sous l'un ou l'autre prétexte, quoique personne dans la Régence, quel qu'il pût être, ne fût en droit d'exécuter une pareille entreprise, sinon dans le seul cas que le Gouverneur Général se rendît „ coupable de trahison: qu'il demandoit de plus qu'on lui découvrit immédiatement & sans délai tout ce qui s'étoit passé & conclu dans cette invalide Assemblée en son absence, soit sous le titre de secret, ou sous „ telle autre dénomination, sans lui en avoir donné préalablement avis, „ ou communication postérieure, afin d'être en état de prendre les mesures nécessaires pour le prompt redressement de ces procedés irréguliers: „ qu'à cette fin il enjoignoit aux Sécrétaires, sous le serment de leurs Charges, de lui donner, sans aucun détour, les éclaircissemens qu'il prétendoit, comme à leur Gouverneur Général & légitime Commandant en „ Chef de la Régence".

APRÈS cette Déclaration, le Gouverneur Général réïtera, avec plus de vi-

VALCKENIER. 1740. Scene bruyante à cette occasion.

vivacité qu'auparavant, les ordres qu'il avoit donnés aux Sécretaires, & exigea à toute force qu'ils lui montrassent les Résolutions secrettes que l'on avoit prises contre sa personne pendant son absence. Ils l'assûrerent qu'ils n'en savoient rien; mais continuant de hausser la voix, il insista sur sa demande, & voulut que les Régistres fussent apportés & mis sur la table. Le Sécretaire *Otto* ayant obéi, il lui commanda de lire les Articles où il étoit question de sa personne. Otto ayant cherché quelque tems, lui présenta la Notule du 2 Décembre, qui n'avoit été ni résumée, ni approuvée. Là-dessus le Conseiller ordinaire d'Imhoff pria le Sécretaire de montrer les Articles qui le concernoient, lui & le Major; mais le Gouverneur Général s'emporta contre le Conseiller, & prétendit que l'Article fût lû à haute voix. On entendit alors que le Major, sur les plaintes de quelques Membres de la Régence, étoit occupé à faire dresser des Déclarations contre ceux qui avoient été chargés du Commandement aux Portes de la Ville. Sommé de comparoître à l'Assemblée, le Major s'y présenta, & sur la question qu'on lui fit si ces Mrs. avoient agi de leur propre chef, ou par ordre, il avoua qu'ils s'étoient comportés suivant leur Commission. On lui demanda ensuite la minute de la Déclaration présentée aux Capitaines des Portes d'Utrecht, de Diest & de la Porte-Neuve pour qu'ils la signassent, & comme il s'en deffendit plusieurs fois sous prétexte qu'il l'avoit égarée, on lui dit que ce n'étoit pas ainsi qu'on se moquoit de la Régence, & on lui accorda terme jusqu'à la prochaine Assemblée, pour produire en même tems la Déclaration, sous peine de correction.

Le Sécretaire, ayant continué la lecture de la Notule, en vint à une Résolution ultérieure de l'Assemblée, portant que l'on donneroit à connoître au Gouverneur Général l'étonnement avec lequel elle avoit appris de bonne part, qu'il tiroit d'une maniere clandestine des Déclarations contre elle & à la charge de ses Membres, requerrant d'en avoir communication, & que ce message lui ayant été fait par le Directeur Général, après la séparation de l'Assemblée, il avoit répondu, témoin le rapport couché au Régistre, qu'il enverroit ces Déclarations à la Régence dès qu'il auroit reçu celles dressées par ses Membres contre sa personne. A peine le Sécretaire eut achevé de lire cet Article, que le Gouverneur Général cria au mensonge, & soutint que bien loin d'avoir été disposé à produire ses Déclarations, il s'en étoit défendu, en ajoutant que s'il consentoit à la proposition, au moins il vouloit qu'au préalable les Déclarations tirées contre lui par les Membres lui fussent remises. Le Sécretaire, taxé par-là de menteur & de faussaire, aima mieux se taire que se justifier, vû qu'il étoit impossible de faire entendre raison. Ce fut pour cela même que les premiers Conseillers en rang, & entr'autres Mr. d'Imhoff, prirent également le parti du silence, en attendant que quelqu'un des précedens ouvrît la bouche pour se plaindre d'un si cruël procedé. Il y en eut des suivans, qui protestèrent contre la violence, & dirent avec une noble hardiesse, en présence des Troupes, qu'on les traitoit, non en Conseillers des Indes, mais comme des Décroteurs. Mrs. Guillot, Nolthenius & Van Aarden ne furent pas plus ménagés, tant le Gouverneur Général, outré de colere, se déchaînoit contre quiconque ôsoit lui adresser la parole. Il échapa, à Mr. Van Suchtelen,

de

de dire, en observant les Grenadiers rangés autour de la table, qu'il étoit accoutumé à ces bonnets, & qu'il en avoit vû plus d'une fois en sa vie. Aussi-tôt le Gouverneur l'avertit de se taire, ou qu'il le prendroit à partie comme un des Coupables. Le Conseiller Van Schinne dit que pour lui, il n'avoit point d'avis à donner dans une pareille Assemblée, & Mr. d'Imhoff se contenta de faire signe à Mr. Guillot d'être tranquille, puisque tous autres discours n'aboutiroient qu'à prostituër encore plus l'honneur de la Régence.

Ensuite le Gouverneur demanda où étoient les Clefs des Portes de la Ville. Quelques-uns & entr'autres Mr. d'Imhoff, dédaignèrent de satisfaire à une demande, d'autant plus ridicule, qu'ayant journellement le rapport des Troupes de tous les Postes, le Gouverneur pouvoit, ou du moins devoit savoir qui étoient les dépositaires des Clefs. D'autres répondirent qu'elles étoient aux Portes sous la garde des Officiers Commandans. Le Sécretaire *Cluysenaar* fut chargé de leur expédier un Hallebardier pour qu'ils eussent à se rendre, chacun en personne, avec les Clefs, à l'Assemblée; mais le Capitaine des Troupes, qui en investissoient la Salle, ayant fait souvenir le Gouverneur que l'Officier de garde au *Vierkant*, en avoit toujours par-devers lui les Clefs, suivant un ancien usage, on envoya contre-ordre à ce Poste. Le Hallebardier revint bientôt faire raport qu'ayant trouvé les Portes du Château fermées il ne pouvoit exécuter sa Commission. On lui donna un billet, qui enjoignoit de le laisser passer; circonstance remarquable que l'on apprit par cette occasion. On sçut même que l'on avoit levé le Pont-levis & fermé les Barrières; que toute la Garnison étoit sous les armes, & commandée par le Major Duurvelt; que l'on avoit envoyé aux Portes divers ordres confus, tantôt de lever les Ponts, tantôt de ne laisser entrer aucun Mahometan, tantôt encore de leur permettre le passage, mais en petit nombre à la fois.

A peine le Hallebardier eut-il été redépêché, que le Gouverneur Général rentra dans sa première fureur, en présence des Soldats, contre les Membres de la Régence, & que jettant des regards enflammés de colere sur Mrs. d'Imhoff, de Haaze & Van Schinne, il les traita de Séditieux & de Conspirateurs, leur annonça leur arrêt, & appella l'Officier, qui, de la porte de la Salle, où il s'étoit tenu posté, vint se mettre derrière le Siége de Mr. d'Imhoff. Les trois Conseillers resterent assis, mais lorsque le Gouverneur leur eut dit jusqu'à deux fois qu'ils pouvoient se lever, Mrs. d'Imhoff & de Haaze répondirent qu'ils ne tenoient leurs places que de leurs Seigneurs & Maîtres; qu'ils se soumettroient volontiers au Jugement de l'Assemblée, mais non à ses ordres despotiques, & qu'ils n'étoient point dans l'intention de quitter leurs places. Cette réponse fut suivie d'une protestation presque unanime contre la violence, l'injustice & l'offense faites à la liberté de l'Assemblée. Le Gouverneur cria qu'il prenoit tout sur lui, qu'il pouvoit en répondre, & qu'il en répondroit en qualité de Capitaine Général.

Arrêt de trois Conseillers ordinaires des Indes.

Jusques-là l'Officier avoit attendu le moment de faire sa charge; mais le Gouverneur, ennuyé sans doute lui-même, le fit retirer. Il continua de murmurer, de quereller par intervalles, & de reprocher au Conseiller d'Imhoff qu'il étoit la cause du malheur de quelques-uns de ses Collegues. Ainsi s'écoula le tems jusqu'à onze heures, que les Clefs, qu'on ne cessoit de-

VALCKENIER. 1740. demander, furent apportées par un Officier, qui les posa à côté du Gouverneur. Alors il déclara de nouveau qu'il révoquoit la Commission aux Portes, quoiqu'elle n'eût pas été donnée aux Membres de son autorité privée, mais de l'avis unanime de toute l'Assemblée. Il ajouta qu'il reprenoit le soin de tous les détails, & témoigna qu'il devoit des remercimens aux Membres pour autant, qu'en ces jours-là ils avoient pris à cœur le bien public. Les uns soûrirent, d'autres firent semblant de ne point l'entendre. Pendant ces Complimens, l'Officier & un Hallebardier portoient les Clefs des Portes au Logement du Gouverneur, qui se leva & ordonna au Capitaine de ranger son monde en double haye près d'une grande Jalousie qui est à l'entrée de la Salle. En même tems il lui enjoignit de laisser sortir tous les Membres de l'Assemblée, à l'exception des trois Conseillers auxquels il avoit annoncé l'arrêt, & que si on lui opposoit de la résistance, il eût à pénétrer dans la Salle avec la Garde. De si affreux ordres, donnés à la face de toute une Assemblée, joints au départ du Gouverneur, exciterent de nouvelles protestations, si non de tout le Corps, du moins de la plus grande partie; mais dont le Gouverneur se soucioit aussi peu, que des remontrances amiables de Mrs. Van Aarden, *Laakeman*, & autres, qui tâchoient d'adoucir ce Chef irrité & inflexible. Il fendit la presse & s'enferma soudainement dans la Galerie de son Domicile, dont l'avenuë, pour plus grande précaution, étoit gardée par quatre Hallebardiers munis de pistolets chargés, outre que les Grenadiers formoient un rang depuis la porte de la Salle d'Assemblée jusques sur le perron, tant pour assurer l'exécution de l'entreprise, qu'afin de garantir la Personne du Gouverneur.

Les Membres de la Régence se regarderent les uns les autres, ne sachant quel parti prendre. Ils s'étoient flattés qu'avant la séparation d'une Assemblée si tumultueuse, on auroit trouvé moyen de gagner sur l'esprit du Gouverneur Général, si non de congédier les Soldats, du moins de les faire attendre à la porte de la Salle, puisqu'on n'avoit jusques-là encore rien discuté sur cette fâcheuse affaire. Quelque violent & tyrannique que fût le traitement envers les Conseillers arrêtés, néanmoins l'équité vouloit qu'on leur accordât le tems de plaider leur cause; mais Mrs. d'Imhoff & de Haaze n'avoient encore pû rien alleguer pour leur justification, & Mr. Van Schinne, accusé, au milieu d'une troupe de Soldats armés, d'avoir complotté avec d'autres de déposer le Gouverneur & de l'envoyer en Hollande, ne s'étoit autrement purgé de cette calomnie, qu'en disant qu'il tenoit pour mal-honnête homme quiconque lui attribuoit un pareil dessein: expression dont s'étoient aussi servis Mrs. Guillot & Nolthenius à l'égard de la prétenduë secrette Résolution que le Gouverneur soutenoit avoir été prise contre sa personne. Une négation, aussi forte que celle de Mr. Van Schinne, auroit conduit à la source de cette fausse accusation, si on lui avoit donné le tems de se justifier.

Ce n'étoit pas ce que l'on cherchoit; aussi, pour éviter toute apologie, le Gouverneur ne quitta l'Assemblée avec tant de précipitation, que pour se mettre en sureté, & pour faire exécuter par la force des armes, sans courir lui-même aucun hazard, le violent projet qu'il avoit formé contre les trois principaux Membres d'une respectable Assemblée, mais deshonorée

née par sa conduite envers ces Conseillers, qui étoient en son chemin depuis long-tems. Valckenier. 1740.

Après le départ du Gouverneur, les Arrêtés se tournant du côté de leurs Collegues, leur demanderent ce qu'il y avoit à faire dans ces circonstances, en protestant devant Dieu & devant les hommes contre tout ce qui pouvoit résulter de l'outrage fait à la Souveraineté légitime de l'Etat, & déclarant que comme Membres, ils ne souffriroient pas que l'autorité, qu'ils partageoient avec d'autres, & qu'ils avoient légitimement reçue de Dieu & de leurs Supérieurs, fût foulée aux pieds; qu'au contraire ils étoient prêts à la maintenir jusqu'à la dernière extrémité. Ils déclarerent encore qu'au cas qu'il plût à l'Assemblée de conclure que le Gouverneur Général ne s'étoit porté à ces excès de violence que pour exécuter le dessein du Conseil, ils s'en consoleroient avec soumission, & attendroient du tems les occasions de faire éclater leur innocence.

Cependant on s'apperçut bientôt, à l'irrésolution de quelques Membres, qu'ils manquoient de vigueur, quoique nombre d'autres, sur-tout les Conseillers extraordinaires & Mr. Laakeman, Président du Tribunal de Justice, scandalisés au dernier point d'un si odieux événement, marquoient assez de courage pour maintenir efficacement l'autorité avilie d'un College établi par le Souverain, & respecté dans les personnes de leurs Prédécesseurs. Après quelques déliberations, sur un sujet si affligeant, on convint de faire appeller l'un des Sécretaires par un Hallebardier qui, au grand scandale d'un chacun, entra en pleine Assemblée, avec deux pistolets chargés. Le Sécretaire, qui étoit si saisi de crainte, qu'à peine ôsoit-il paroître, avoit été mandé à l'occasion d'une Députation, composée de Mrs. le Directeur Thedens, Van Suchtelen & Van Aarden, qu'on envoyoit au Gouverneur Général, pour lui représenter amiablement les conséquences d'un pareil procedé, & le prier, au nom de l'Assemblée, de revenir à la Salle, avec offre que s'il vouloit seulement en retirer les Soldats, afin que l'on pût, sans honte & sans prostitution de la dignité du Corps, avoir la liberté de parler, les Membres lui donneroient, en pleine Assemblée, satisfaction sur les griefs qu'il formoit à la charge des Accusés, & que, conjointement avec eux, il prendroit à leur sujet les conclusions qu'il jugeroit à propos.

Il étoit irrévocablement décidé que le Gouverneur n'entendroit à aucune raison; l'expédient fut sans succès. Il fit entrer le Directeur, & laissa, par un mépris marqué, les autres Députés devant la porte, exposés aux insultes des Hallebardiers armés, qui les obligerent de s'éloigner. Le Directeur, n'ayant pû, malgré toute son éloquence, persuader le Gouverneur, en rapporta à l'Assemblée une proposition, aussi ignominieuse qu'inacceptable pour gens d'honneur. Elle consistoit en ce que ne pouvant consentir à la satisfaction offerte, il n'en vouloit d'autre, sinon, que les trois Conseillers arrétés passassent un Acte, par lequel ils se reconnussent coupables de ce dont on les accusoit, sans quelques autres clauses si dures & si humiliantes, que le Directeur eut honte d'en faire rapport. Mr. de Haaze répondit qu'il aimeroit mieux, dès l'heure même, mourir innocent, que conserver sa vie au prix d'un aveu contraire à sa conscience.

VALCKENIER. 1740.

DANS ces entrefaites les trois Conseillers, qui paroissoient être l'objet de la haine du Gouverneur, offrirent, sous parole d'honneur, de s'enfermer dans leurs Maisons jusqu'à ce que l'Assemblée eût réglé ce qu'elle croiroit nécessaire touchant leurs personnes, & que si leurs Collegues étoient de ce sentiment, ils se soumettroient, pour le mieux, au pouvoir tyrannique & illégitime que leur Gouverneur, sous le titre de Capitaine Général, avoit exercé ce jour-là avec tant de violence contre les Membres & le Corps de la Régence. Ils firent plus: ils consentirent, pourvû que l'Assemblée fût satisfaite de ce qui s'étoit passé, & qu'il n'arrivât rien de plus, d'acquiescer à son approbation. Le Directeur Général se chargea une seconde fois du Message, & reçut pour réponse que le Gouverneur n'étoit point encore content; que néanmoins il vouloit bien permettre, aux trois Conseillers, d'avoir leurs Maisons pour arrêt, au-lieu de les faire renfermer dans les Prisons du Château, comme il se l'étoit proposé; mais aussi qu'ils seroient escortés par des Soldats devant & derriere leurs Carosses, & gardés chez eux par des Sentinelles, sans aucun accès. Cette révoltante proposition occasionna de nouveaux murmures, & de nouvelles délibérations entre les Membres. Les trois Conseillers offrirent d'en passer par-là, en cas que l'Assemblée l'ordonnât, & de couvrir, par leur consentement, l'odieux de cette démarche, qui avilissoit la dignité & l'autorité légitimes de cet illustre College.

PERSONNE ne voulut y donner son suffrage, & les deux principales Têtes de l'Assemblée n'avoient point assez de fermeté pour entreprendre la défense de l'honneur outragé des Représentans du Souverain; tellement que le tems se passa en délibérations confuses & indécises, pendant lesquelles on se souvint, entre autres particularités, que le Gouverneur, lorsqu'il attendoit les Clefs des Portes de la Ville, avoit reproché à Mr. d'Imhoff, que le 2, (ce dût être le 8 Novembre) il s'étoit hazardé de dire dans la Salle qu'*au cas que l'année ne fût pas si avancée, on trouveroit encore bien le moyen* .... propos que le Gouverneur interprétoit dans le sens que si les Vaisseaux n'étoient pas à la veille de faire voile pour l'Europe, on pourroit bien enlever le Gouverneur Général, & l'embarquer pour la Hollande. Il est vrai que ce discours non-fini fut tenu, mais par maniere de conversation, & nullement dans l'idée que le Gouverneur prêtoit au Conseiller, & qu'aucune personne raisonnable ne lui auroit attribuée. Mr. d'Imhoff dit là-dessus qu'il n'y avoit point de confiance entre eux, puisque l'on donnoit à un discours particulier une interprétation si maligne, & qu'il avoit été sans doute rapporté au Gouverneur par quelqu'un qui fréquentoit l'Assemblée. Le Directeur Schagen déclara qu'il lui en avoit fait la confidence; aussi fut-il remercié en termes convenables au sujet. Il répondit qu'il n'avoit pas lieu d'être porté pour ces Mrs., qui le traitoient toujours avec dureté, mettoient toutes choses sur son compte, & trouvoient à redire à tout.

CEPENDANT Mrs. Crul & Thedens s'étoient rendus jusqu'à deux fois auprès du Gouverneur, qu'ils avoient trouvé furieux & inexorable. Ils rapporterent qu'il ne vouloit point entendre parler d'entremise, ni recevoir

de

de remontrances; qu'il prétendoit absolument que ses ordres fussent mis en exécution; qu'il se rendoit responsable de tout ce qui en arriveroit; qu'en permettant aux trois Conseillers d'être chez eux en arrêt, c'étoit tout ce qu'il pouvoit faire, & qu'il se repentoit de s'y être prêté. Enfin Mrs. Crul & Thedens finirent par dire qu'ils s'excusoient d'être porteurs de tout autre Message de cette nature; que le Gouverneur affectoit des contretems, ou qu'il étoit à table, ou sur son lit, & laissoit les Membres de la Régence en butte à la licence des Militaires, qui de plus en plus devenoient insolens, & que le Gouverneur même traitoit tout cela de bagatelle. Le Sécretaire fut le dernier qu'on lui dépêcha sur les quatre heures après-midi. Cet Exprès l'assûra, que toute la Régence étoit prête à venir s'expliquer avec lui, & que les trois Conseillers, contre lesquels il étoit si irrité, lui donneroient satisfaction du tort qu'ils pouvoient lui avoir fait, ou que s'il refusoit de leur parler, les autres Membres le supplioient de leur accorder audience. Il répondit qu'il n'étoit pas nécessaire de prendre cette peine. Le Sécretaire ayant été renvoyé pour tâcher de le persuader, il le congédia avec cette autre réponse, qu'il ne parloit à personne, & qu'il n'avoit rien de plus à dire. Là-dessus il fut décidé d'une voix unanime que les trois Conseillers obéiroient provisionnellement. En conséquence tous les Membres sortirent de la Salle, à l'exception du Sécretaire Otto. Après rapport fait sur des informations particulieres, entra le Major Duurvelt, qui dit, que par ordre du Gouverneur Général, ces Mrs. étoient ses Arrêtés. On lui répondit que les ordres du Général seroient respectés. Ensuite il demanda les épées des trois Conseillers, lesquelles lui furent remises, non sans qu'on lui fît sentir qu'il étoit excusable d'en agir de cette maniere, lui qui savoit si peu les Coutumes militaires, ou qui peut-être n'avoit jamais servi en Hollande; mais qu'autrements ces Mrs., eu égard à leur rang, pouvoient bien être arrêtés sans se dégarnir de leurs épées; que si néanmoins il falloit qu'ils les livrassent pour raison de leur Arrêt, il en seroit assez tems lorsqu'ils entreroient chez eux, & que cet affront ne tendoit qu'à prostituer encore plus l'honneur de la Régence. Le Major promit d'en parler au Gouverneur Général, & voulut rendre les épées, que les trois Conseillers refuserent. Ils lui dirent qu'en attendant, il pouvoit les consigner au Capitaine Van Oosten, qui avec le Lieutenant Hemmingson, & les Grenadiers gardoit encore la Salle. Le Major, de retour, annonça que le Gouverneur Général ne vouloit pas que les Arrêtés conservassent leurs épées; qu'il laissoit à leur option, ou d'être escortés de jour par 24 Grenadiers, qui sous un Officier seroient de garde à leurs Maisons, ou d'attendre la soirée. On répondit que le Gouverneur en disposeroit comme il le jugeroit à propos. Le Major retourna sur ses pas, & rapporta que le Général faisoit ses complimens aux trois Conseillers, & qu'il s'en remettoit à leur choix. Surquoi ils prirent le parti d'être plutôt menés en arrêt à la vûe de tout le monde, que dans l'obscurité de la nuit. Avec la permission du Major ils sortirent de la Salle, marcherent chacun le long d'une double haye de Grenadiers jusqu'à leurs Maisons, où ils arriverent vers les 5 heures du soir. Une heure après le

VALCKENIER. 1740.

Capitaine Crummel vint signifier qu'on leur interdisoit tout accès, excepté celui de leurs Epouses, Enfans & Domestiques (*i*).

Envoi des trois Conseillers prisonniers en Hollande.

Des procedés aussi violens & aussi inouïs, qui furent suivis de l'envoi des trois Conseillers prisonniers en Hollande, ne pouvoient guères mériter l'approbation de Mrs. les Directeurs; Aussi en témoignerent-ils leur mécontentement d'une façon bien sensible au Général Valckenier, qui ayant demandé & obtenu auparavant sa démission étoit parti lui-même, au mois de Novembre 1741, pour revenir dans sa Patrie. Mais en arrivant au Cap, il y trouva des Ordres de ses Maitres, en vertu desquels il fut arrêté & renvoyé à Batavia (*k*), pour y répondre de sa conduite, tant à l'égard du Massacre des Chinois, que par rapport à l'emprisonnement des trois Conseillers ordinaires. Ce fameux procès, qui ne fut jamais bien dévoilé aux yeux du Public, a laissé le champ libre aux amis & aux ennemis de Mr. Valckenier, pour le condamner ou le justifier, suivant leurs informations, leurs préjugés, ou leurs différens intérêts. Sans prendre aucun parti entr'eux, sans entrer dans les reproches odieux qu'ils se sont faits les uns aux autres, nous dirons seulement que les premiers paroissent aujourd'hui avoir gagné le dessus, & qu'ils prétendent être munis d'une infinité de Documens, qui prouvent avec la derniere évidence, que sans les soins de ce Gouverneur Général c'en étoit fait du principal Etablissement de la Compagnie aux Indes. Ce qu'il y a de fâcheux, c'est que ces malheureuses dissensions, entre le Chef & les Membres de la Régence de Batavia, ne sont pas indifférentes dans la Cause des Chinois. Avouons-le franchement avec des Personnes aussi éclairées qu'impartiales, la Revolte de ces Peuples étoit détestable; ils méritoient la punition qu'ils en ont reçuë; mais les causes qui ont produit ce terrible effet y seroient-elles aussi opposées qu'on nous l'assure, & l'humanité auroit-elle prescrit les bornes de la vengeance qu'on en a prise?

1741.

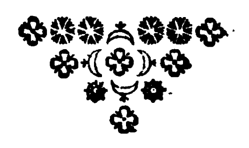
Départ du Général, qui est arrêté au Cap & renvoyé à Batavia.

Jugemens pour & contre à son sujet.

Nous quittons cette matière desagréable pour voir ce qui se passa, à Batavia & dans l'Isle de Java, tandis que l'ancien Général & son Successeur désigné, tous deux Prisonniers d'Etat, étoient en route, celui-ci pour se rendre en Europe, & celui-là pour retourner aux Indes.

(*i*) On sent assez par le style de cette Relation historique, que ce sont les trois Conseillers qui plaident leur Cause. Il est juste de laisser exposer à chacun ses raisons.

(*k*) Etant parti le 12 d'Août 1742, du Cap de Bonne Espérance, à bord du Vaisseau la *Sara Jacoba*, il arriva quelque tems après à Batavia, & fut mis en prison au Château, tandis que les Sieurs Corneille *Philips*, Avocat Fiscal, & Guillaume Vincent *Helvetius* eurent les Arrêts dans leurs Maisons.



XXVI. JEAN



XXVI. JEAN THEDENS GOUVERNEUR GÉNÉRAL, natif de Friederichstad fit le Voyage des Indes à bord du Vaiſſeau *l'Union*, en 1698, en qualité de ſimple Soldat, & paſſa de 1702 à 1736, aſſez rapidement de l'Emploi d'Aſſiſtant, par tous les Grades ſupérieurs juſqu'à celui de Conſeiller ordinaire des Indes. Le 2 de Decembre 1740, Mrs. les Dixſept l'adjoignirent au Directeur général *Schagen*, auquel il devoit ſucceder en cas de vacance de ce Poſte, ou du premier de la Régence des Indes. Comme Mr. d'Imhoff, qui étoit nommé pour remplacer Mr. Valckenier, lequel avoit obtenu ſa démiſſion, ſe trouvoit aux Arrêts, Mr. Thedens ſe vit, par cette circonſtance, à la tête du Gouvernement lorſqu'il y penſoit le moins. Quoiqu'il ne fut pas confirmé dans un Poſte qu'il n'occupoit que proviſionnellement, on ne ſauroit lui refuſer le rang de Général, qu'il conſerva comme ancien juſqu'à ſa mort, arrivée en 1748 (*a*).

Vie de Jean Thedens, XXVI. Gouverneur Général des Indes.

1741-3.

Il s'engage comme ſimple Soldat.

De quelle façon il parvient au Gouvernement.

LES Chinois qui avoient échappé au Maſſacre de Batavia, s'étoient raſſemblés en Corps dans le Haut Pays, où ils ravageoient les Terres & cauſoient une grande diſette & cherté de vivres. On envoya contre eux le Commiſſaire *Roos* avec 8000 hommes. A ſon approche ils prirent la fuite, abandonnant une très bonne Fortereſſe, qu'ils avoient élevée à 8 lieues de la Ville. Après en avoir infeſté les environs pendant quelque tems, ils ſe retirèrent près du Souſouhounan, avec qui ils prirent des engagemens ſolemnels pour exterminer tous les Européens. Ils formerent le projet de ſurprendre un Fort Hollandois, peu éloigné de la Réſidence Impériale, où il y avoit 200 hommes en Garniſon. Pour cet effet l'Empereur manda au-

Déroute des Chinois dans le Haut-Pays.

Leur Alliance avec l'Empereur de Java.

(*a*) Made. ſa Veuve vivoit encore en 1752.

THEDENS. 1741-3.

auprès de lui le Capitaine commandant, le Lieutenant & l'Ecrivain, pour leur demander la raison qui les empêchoit de fréquenter sa Cour depuis quelque tems. Mais le Capitaine, averti du danger par deux Fils de ce Prince, qui étoient dans le Fort, pour se former à la façon de vivre des Hollandois, répondit hardiment qu'il n'ignoroit pas la trahison que l'Empereur méditoit contre la Compagnie, en recompense des services importans que lui & ses Ancêtres en avoient reçus. L'Empereur irrité eût recours aux plus terribles menaces pour faire avouër aux trois Officiers Hollandois de qui ils tenoient cet avis. Apprenant que c'étoit de ses propres Fils, il les envoya querir, & les fit massacrer immédiatement, de même que le Capitaine, le Lieutenant & l'Ecrivain, dont les corps furent jettés dans des cavernes. Là-dessus les Javanois, joints aux Chinois, marchèrent à la Forteresse. La Garnison, manquant de vivres, fut enfin obligée de se rendre après une vigoureuse deffense. L'Empereur, fléchi par les prières de sa Mere, accorda la vie aux Hollandois, mais il les fit tous circoncire & les repartit entre ses Troupes. Ce Prince s'empara encore de quelques petits Postes de la Compagnie. Avec l'Artillerie & les Munitions qu'il y trouva, il se rendit devant Samarang, principal Comptoir de la Côte de Java, & serra cette Place de si près, que les Assiégés n'en purent sortir pendant six mois. La Régence de Batavia fut obligée de dégarnir les Comptoirs extérieurs pour former un Corps d'environ 12000 hommes, tant Européens que Nationaux, qu'on envoya au secours des Assiégés, avec une grande quantité de provisions de toute espèce. Ce renfort étant entré dans Samarang, on fit une sortie générale sur les Ennemis, avec un succès si heureux, que quoiqu'ils fussent au nombre d'environ 200 mille hommes, on parvint à les mettre en fuite, abandonnant dans leurs Ouvrages toute leur Artillerie, qui consistoit en 200 pièces de Canon, plusieurs Mortiers, avec une immense quantité de Munitions & de Bagages. Après cette Victoire, les Hollandois reprirent successivement tous leurs Postes. L'Empereur fut contraint de leur renvoyer les Prisonniers qu'il avoit faits sur eux, & de se déclarer contre les Chinois, dont il fit mourir un grand nombre. Son Premier Ministre, qui étoit l'Auteur de cette malheureuse levée de bouclier, voulant éviter la colere de son Maître, se refugia auprès des Hollandois; mais il fut envoyé à Batavia, & jetté dans les prisons de la Forteresse. Les Chinois, pour se vanger du Sousouhounan, proclamerent son troisième Fils Empereur de Java à sa place, & le Père se vit même reduit à chercher son salut dans les Montagnes, sans pouvoir se flatter d'être soutenu par les Hollandois, à cause de l'éloignement & de la situation des Lieux. D'ailleurs, comme on n'avoit plus rien à craindre de la part des Rebelles, on se mettoit peu en peine de ce qui se passoit dans l'intérieur de l'Isle, tandis qu'on pouvoit être tranquille.

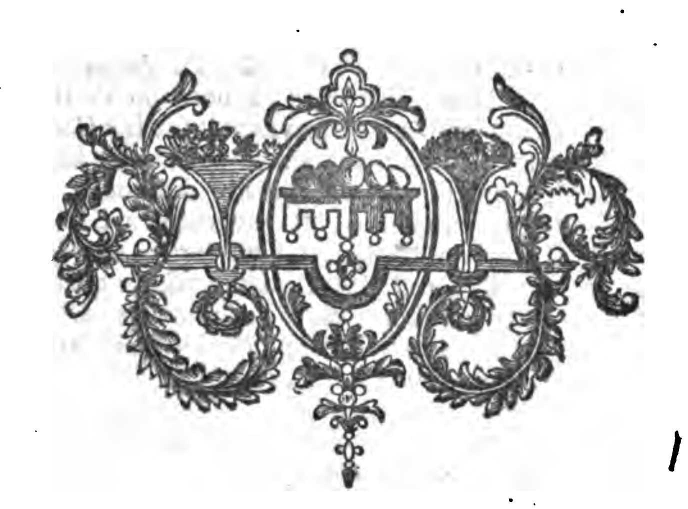
[Marginal notes: Ce Prince fait massacrer deux de ses Fils & trois Officiers Hollandois. — Il s'empare du Fort de ces derniers. — Siège de Samarang. — Secours qu'on y envoye. — Heureuse sortie. — L'Empereur se déclare contre les Chinois. — Ils proclament son Fils à sa place.]

Cette grande Victoire fut célébrée à Batavia le 29 Novembre 1741, par un Jour solemnel d'Action de Graces, sous une salve de 341 pièces de Canon, & l'on expedia le Vaisseau *'t Huys ten Duyne*, exprès pour en apporter l'agréable nouvelle en Hollande. Ce fut dans le cou-

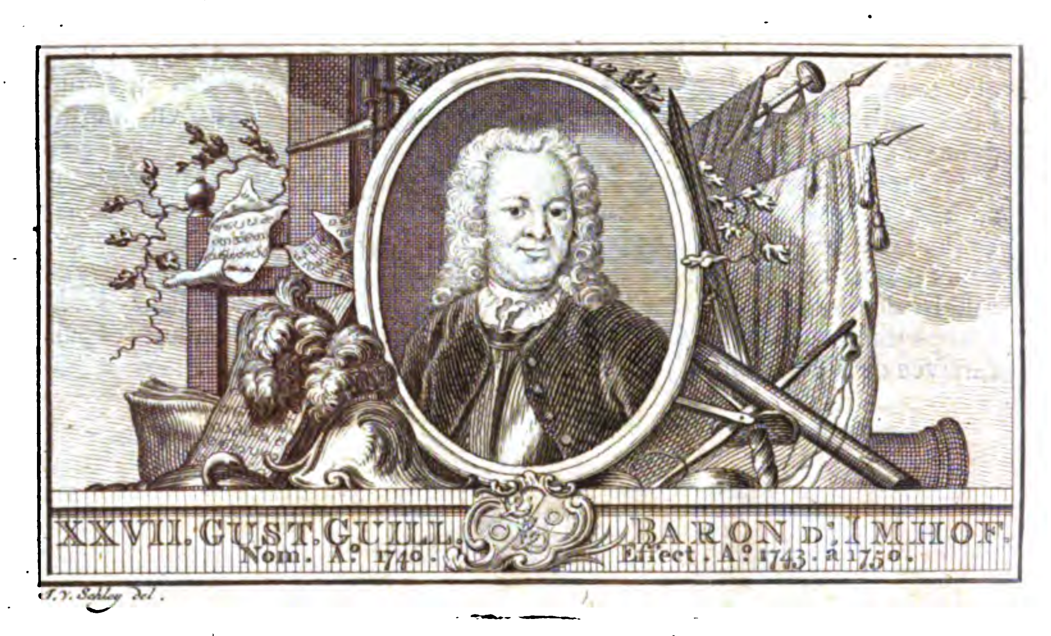
courant de ce mois, que le Général Valckenier s'embarqua pour revenir en Europe; mais comme il s'étoit démis de sa Charge depuis quelque tems, nous ne pouvions placer ces derniers événemens que sous l'Administration de son Successeur *ad interim*, qui ne nous en fournit point d'autres. THEDENS. 1741-3.

L'OCTROI de la Compagnie, qui subsistoit depuis 40 ans, expirant au 1er. Janvier 1741, fut renouvellé seulement pour une année, & en 1742, encore pour une autre année. Les Etats Généraux étoient occupés, dans ce tems-là, d'affaires plus importantes, & d'ailleurs il s'agissoit de donner une meilleure consistance à l'état chancellant de la Compagnie des Indes Orientales. C'est à quoi l'on travailloit depuis l'arrivée de Mr. d'Imhoff, à l'Article duquel nous allons passer.

Prolongation de l'Octroi de la Compagnie.



XXVII. GUSTAVE



Vie de G. G. Baron d'Imhoff, XXVII. Gouverneur Général des Indes.

1743.

XXVII. Gustave Guillaume Baron d'Imhoff, Gouverneur Général, nâtif de Lier en Oostfrise, s'engagea au service de la Compagnie, & arriva à Batavia l'an 1725, à bord du Vaisseau le *Cockenge*, en qualité de Sous-Commis. L'année suivante il fut fait Commis; en 1730, Sécretaire de la Régence, & la même année Fiscal des Eaux. En 1733, il obtint le Grade de Conseiller extraordinaire des Indes.

Ses premiers Emplois.

Il est envoyé à Ceylan comme Gouverneur.

Imprimerie qu'il y établit.

Echantillon des Ouvrages qu'il fait publier.

On l'envoya en 1736, en qualité de Gouverneur à Ceylan, où entr'autres bons effets de son administration, on vit sortir, de l'Imprimerie qu'il y avoit établie, plusieurs Livres de Pieté, la Bible & les quatre Evangelistes, en Caractères Chingulais pour l'instruction des Insulaires. L'Oraison Dominicale, que nous avons fait graver, fut le premier fruit de ses soins, dont les Missionnaires de Tranquebar, qui l'avoient secondé, parlent avec les plus grands éloges. En effet, quand on considere les difficultés qui se présentoient à l'exécution de ce dessein, on ne peut qu'être surpris de la constance qu'il a fallu pour les surmonter. Avant son départ, en 1737, il fit assembler les Malabares & Chingulais de Colombo, leur distribua des Livres de Prières & un Catechisme, & les exhorta à vivre en bons Chrêtiens.

Il revient en Europe.

L'Empereur de Candy lui envoya une Ambassade de cinq Personnes de distinction pour lui souhaiter un heureux Voyage. Le Gouverneur s'étoit toujours empressé à cultiver soigneusement l'amitié de ce Prince, & à rétablir la tranquillité parmi les Habitans de l'Isle, qui s'étoient revoltés sous le Gouvernement de feu Mr. Doemburg son Prédécesseur; de sorte que Mr. d'Imhoff laissa les choses dans un meilleur état qu'il ne les avoit trouvées.

Retourne à Batavia.

Pendant son séjour en Hollande, Mr. d'Imhoff, qui avoit été élevé à la dignité

ORATIO DOMINICA IN LINGUA CINGALAEA

අපෙ සවාමීදුරු වානන්වන යෙසුස් ක්‍රිසතුස්
වහන්සෙගෙ යාඥාවයි

සවගීගසනලයෙහි අපෙ පියානෙනි තමුන්
වහන්සෙගෙ නමය සුබවෙවයි තමුන්වහන්
සෙගෙ රාජ්‍යය එනුඩවෙවයි සවගීගසන =
ලයෙහි සෙම භූමියෙදීත් තමුන්වහන්සෙගෙ
කැමැත්ත යෙදෙන්ඩ වෙවයි අපෙ නිතිපතා
බොජනය අපට අද දෙවාවදාරනවාසෙවෙ =
අපෙ වරදකාරයින්ඩ අපි සමාවෙතනා සෙම
අපෙ වරදවලින් සමාවෙනවාසෙවෙ අපට
උපදුවලට අයුතුනොකර නපුරෙනුත් අප ගල =
වාඅරිනවාසෙවෙ මක්නිසාද රාජ්‍යයත් වලල =
පනමුත් මොක්ෂයත් සදාකාලෙටම තමුන්වහ =
න්සෙගෙනිසායයි ආමෙන්

dignité de Conseiller ordinaire, fournit à Mrs. les Directeurs divers projets pour continuër efficacément l'ouvrage salutaire qu'il n'avoit pu que commencer, & cependant avec beaucoup de succès, en faveur de cette Colonie, dont personne ne connoissoit mieux que lui les besoins & l'importance. D'Imhoff 1740.

Ses avis furent bien reçus, & dans la vuë de profiter de ses lumières à d'autres égards, on jugea à propos de le renvoyer à Batavia, pour y assister aux délibérations du Conseil suprême des Indes.

On s'apperçut bientôt du changement que sa présence apportoit dans ce College, où le Gouverneur Général trouvoit plus de résistance que de coutume, ce qui put contribuër à augmenter la haine qu'il avoit conçuë depuis quelques années contre Mr. d'Imhoff, & qu'il poussa si loin peu de tems après.

Ce fut le 2 Decembre que Mrs. les Dix-sept, en accordant au Gouverneur Général la démission qu'il avoit demandée, nommérent Mr. d'Imhoff pour le remplacer, & ce fut le 6 du même mois, c'est-à-dire quatre jours après, que le dernier subit les Arrêts à Batavia, de la façon dont on a rendu compte. Mr. Valckenier ne tarda pas de l'envoyer en Hollande, où il apprit, en 1741, la premiere nouvelle de sa promotion. L'accueil qu'on lui fit ne pouvoit être plus gracieux, & jamais Prisonnier d'Etat ne se vit livrer avec tant de satisfaction & de distinction entre les mains de ses Juges. Il est arrêté & envoyé en Hollande. 1741.

Son Procès fut ce qui l'inquieta le moins. Ses *Considerations sur l'Etat présent de la Compagnie* &c. qu'il remit à Mrs. les Directeurs, parurent aussi les occuper davantage. La Chambre des Dix-sept fit, en conséquence des principaux Articles, de beaux Réglemens, qui ont été publiés. On peut y avoir recours (a). Les autres objets sont entrés plus ou moins dans ses Instructions particulieres. Nouveaux Réglemens qu'on fait sur ses propositions.

Il n'est pas possible de faire en un seul mot le plus bel éloge du nouveau Gouverneur Général, qu'en disant que Mrs. les Dix-sept firent construire tout exprès un Vaisseau de Guerre long de 160 pieds, auquel ils donnèrent le nom de *Restaurateur* (Hersteller) pour le transporter aux Indes. 1742. Son départ comme Gouverneur Général.

Il mit à la voile, du Texel, le 29 Octobre 1742, muni d'une Commission de L. H. P., & accompagné de plusieurs bons Officiers Militaires, que la Compagnie avoit pris à son Service; savoir, 1 Colonel, 1 Lieutenant-Colonel de Cavalerie, 2 Lieutenans Colonels d'Infanterie, 1 Lieutenant Commandant de l'Artillerie, 4 Majors, 1 Capitaine de Cavalerie, 4 Capitaines d'Infanterie, 3 Lieutenans, 2 Lieutenans d'Artillerie, & 5 Enseignes. Promotion de vingt-quatre Officiers Militaires.

Après une Navigation aussi heureuse que courte, Mr. d'Imhoff étant arrivé au Cap de Bonne Espérance, le 21 Janvier 1743, il fut résolu, le lendemain, de l'installer, le 26, dans la Salle du Conseil, où tous les Officiers & Employés, tant de la Colonie que des Vaisseaux, furent appellés, ainsi 1743. Arrivée & installation de Mr. d'Imhoff au Cap.

(a) Voyez le Réglement du 26 Juillet 1742, & celui de Batavia en Juin 1743.

D'IMHOFF. 1743.

ainsi que les Membres du Conseil de Justice, les Prédicateurs, &c. Quand tout le monde fut entré, Mr. d'Imhoff adressa à l'Assemblée un fort beau Discours, dont nous rapporterons ici les principaux traits.

Discours qu'il fait à cette occasion.

„ L'occasion qui vous assemble ici (leur dit-il) n'est pas moins rare que „ remarquable; rare, parcequ'on n'y vit peut-être jamais arriver ce dont „ nous sommes aujourd'hui témoins; remarquable, en ce que les circon- „ stances, qui ont rapport à cet événement, sont toutes extrêmement dignes „ d'attention.

„ Lorsque je me trouvai auprès de vous, il y a environ deux ans, dans „ une situation bien différente, j'étois déja revêtu de la même qualité en „ laquelle vous allez me reconnoître solemnellement. A peine vous avois- „ je quitté que la nouvelle de ma promotion à cette Charge éminente, „ qui paroissoit alors venir trop tard pour apporter du remede à mes pro- „ pres affaires, dût fournir, à toute personne attentive, un nouveau sujet „ d'étonnement, & lui faire penser qu'il falloit peut-être qu'un redresse- „ ment général précedât le mien, & que, comme un autre Joseph, je „ fusse vendu à des Madianites avides & barbares, pour soulager & l'É- „ gypte & Caanan dans leur grande détresse. C'est ainsi qu'il plait sou- „ vent au Tout-Puissant de manifester sa force dans la foiblesse de ses „ chetives créatures" &c. Mr. d'Imhoff termina ce Discours par les exhortations les plus pathétiques qui arrachèrent des larmes à ses Auditeurs.

Tout le monde se rendit ensuite de la Salle d'Assemblée sur le Perron du Château, au devant duquel les Troupes de la Garnison & les Compagnies de la Bourgeoisie, tant de Cavalerie que d'Infanterie, étoient sous les Armes. La Cloche ayant sonné, on fit lecture de la Commission de L. H. P.; & l'on prêta serment de fidélité au nouveau Gouverneur Général, sous les acclamations les plus vives de la part des Habitans, tandis que l'air retentissoit des décharges de la Mousqueterie & de l'Artillerie tant du Château que des Vaisseaux à la Rade. Le Gouverneur Général avoit fait préparer un grand Diné, auquel il invita tous les Officiers & Employés de la Compagnie, ainsi que les plus notables d'entre les Bourgeois.

Festin qu'il donne aux Officiers & Employés du Cap.

Médailles distribuées aux Convives.

Après le repas on distribua à tous les Convives une Médaille d'Argent, portant d'un côté le Buste du Baron d'Imhoff avec son Nom & son Titre; & sur le revers la Compagnie sous la figure d'une Femme, de la façon qu'on la représente, avec la Légende *spes meliorum temporum*, & dans l'Exergue le nombre de l'Année MDCCXLIII. Cette solemnité se termina dans le meilleur ordre, & à l'égale satisfaction de tout le monde.

Grands changemens à Batavia.

A son arrivée à Batavia, le 23 May de cette année, le Gouverneur Général n'y fut pas reçu avec moins de joye & d'affection de la part des Habitans. Sa présence sembloit y ramener le repos. Cheri de tout le monde par son affabilité, autant que craint des méchans pour sa justice, chacun se rangeoit à son devoir, chacun tâchoit d'imiter ce noble exemple. Le Général visita en personne divers Comptoirs extérieurs, pour prendre inspection de tout, & mettre les affaires de Police & de Commerce en bon ordre. Il supprima à Batavia le *Quartier des Métiers*, réduisit le nombre des Employés dans la Sécretairie à 36 personnes, & permit

1743.

mit à tous les Habitans d'exercer un Commerce libre avec les Isles Philippines, en payant les Droits d'Entrée & de Sortie. Toutes lès affaires de la Compagnie furent affermées, & l'on se promettoit de ces divers changemens un profit considérable. Au mois de Juin, on publia, au nom de Mrs. les Directeurs, une *Notification* tendant à favoriser leurs Employés, & les Habitans de Batavia, par rapport au Commerce du Thé entre cette Ville & les Provinces Unies. Les Maisons, qui avoient été réduites en cendres par le dernier Incendie, étoient rebâties, & les Chinois, à qui l'on avoit assigné un quartier hors de l'enceinte de la Ville, exerçoient tranquillement leur Commerce. Enfin, la Guerre de Java venoit d'être suivie d'une heureuse Paix, & le Roi de Bantam étoit entré dans une nouvelle Alliance avec les Hollandois.

Prolongation de l'Octroi de la Compagnie.

CETTE année l'Octroi de la Compagnie fut prolongé pour 12 ans, sur une Reconnoissance de 3 pour Cent des Dividendes annuelles.

1745.

Guerre contre le Prince de Madura.

LE 16 Fevrier 1745, la Régence de Batavia publia un grand Manifeste contre le Prince rebelle de Madura, à qui l'on faisoit la Guerre. Deux Officiers Hollandois, nommés *Sterrenberg* & *Smout*, à la tête de quelques Troupes, battirent en deux rencontres environ 3170 Madurois & Baliens, & les mirent en fuite, avec perte de 200 hommes tués, & d'un grand nombre de blessés. Parmi les derniers se trouvoit le Fils du Prince de Madura. On leur prit encore 10 Basses & 3 piéces de Canon. Les Rebelles dans le Haut-Pays faisoient de tems à autre des mouvemens, mais de peu de conséquence.

Grand démêlé entre les Compagnies de Hollande & de France.

LES Anglois ayant pris trois Vaisseaux de la Compagnie des Indes de France, qu'ils vendirent à Batavia, la Cour de Versailles en demanda la restitution aux Etats Généraux, & ce fut un des motifs qui la portèrent à revoquer les privileges accordés aux sujets de la Republique, par le Traité de Commerce de l'an 1739; mais après bien des Négociations (*b*) l'affaire fut ajustée entre les deux Compagnies, moyennant 3 millions de Livres, que celle de Hollande paya à celle de France, pour la Charge de ces Vaisseaux, qui furent renvoyés en France aux frais de la premiere, & le Baron d'Imhoff échappa ainsi à la satisfaction qu'on avoit exigée contre lui au sujet de sa conduite.

1747.

Autre querelle avec la Cour d'Espagne.

CE Général se retrouva bientôt impliqué dans une seconde affaire également fâcheuse pour l'Etat & pour la Compagnie. Le Marquis *del Puerto*, Ambassadeur d'Espagne, présenta à L. H. P., en 1747, deux Mémoires, conçus en termes extrêmement violens, où il se plaignoit & demandoit la satisfaction la plus éclatante au sujet d'une Expédition que Mr. d'Imhoff avoit fait faire sur la Côte Méridionale de la Nouvelle Espagne, dans la vuë, disoit-il, non-seulement d'y exercer un Commerce illicite, mais encore de favoriser les Ennemis déclarés de la Couronne d'Espagne. On accusoit les Hollandois d'être parus comme Aggresseurs sur cette Côte, où ils avoient débarqué du monde, dont 16 hommes étoient tombés entre les mains des Espagnols.

LES

(*b*) Tout le monde a vû les Mémoires de Mr. l'Abbé *de la Ville*, & de Mr. *Saladin d'Onex*, Syndic de la Compagnie des Indes de France.

D'IMHOFF. 1747.

Les Etats Généraux firent à ce Mémoire une réponse à tous égards aussi moderée que conforme à l'équité & à la justice; elle portoit; „ que „ comme cette affaire étoit entiérement inconnuë à L. H. P., & qu'Elles „ ne souhaitoient rien plus que d'entretenir, avec S. M. Cath., la „ bonne intelligence qui subsistoit, suivant les Traités, entre les deux „ Nations. Elles avoient donné connoissance du contenu de ce Mémoire „ aux Directeurs de la Compagnie des Indes Orientales de ces Provin„ces, & pris, du reste, telles mesures qui pussent faire cesser les motifs „ de plaintes de S. M. Catholique, &c."

Comme il falloit du tems pour tirer de si loin les informations requises, l'affaire en est restée là jusqu'à la mort du Baron d'Imhoff, dont la Cour de Madrid *exigeoit la punition la plus prompte & la plus rigoureuse*; mais, en attendant, les Prisonniers Hollandois, à l'exception de trois ou quatre, qui ont eû le bonheur de se sauver, croupissoient miserablement dans les Prisons d'Espagne, & toutes les démarches, qu'on a faites pour obtenir leur liberté, ont été inutiles.

Différends avec les Anglois.

Environ le même tems, il s'étoit aussi élevé des différends entre les Hollandois & les Anglois aux Indes. Ces derniers se plaignirent de quelques desordres commis par les premiers, au sujet de certaines prétensions que formoient les Gouverneurs des Forteresses Hollandoises. Le Comte de *Sandwich* présenta le 17 Janvier 1748, un Mémoire à L. H. P., pour demander la revocation de la déclaration, donnée par ces Gouverneurs Hollandois, & tendant à ravir, aux sujets de la Grande Bretagne, le droit incontestable de pouvoir naviguer librement & exercer le Commerce dans toutes les Places neutres des Indes.

Le Comte de *Holderness* revint à la charge par un nouveau Mémoire, qu'il remit sur le même sujet, le 24 Novembre de l'année suivante. Cet Ambassadeur exigeoit aussi une prompte & entiere satisfaction à l'égard de l'assassinat des Equipages de 2 Navires Chinois, qui trafiquoient sur la Côte de Sumatra, à la faveur des Passeports du Gouverneur Anglois de *Bancoul*. Les Etats Généraux promirent & firent donner la satisfaction qu'on leur demandoit sur ces deux articles, & le Résident d'*Ayrolles* témoigna, en 1751, par Mémoire, à L. H. P., que Sa Majesté Brittannique étoit très contente en particulier de la punition exemplaire qui avoit été exercée à Batavia, contre les malheureux Auteurs de ce meurtre horrible &c.

Le Baron d'Imhoff, qui ne devoit pas trouver beaucoup d'agrément à répondre à toutes ces plaintes, avoit sollicité, par Lettre du 28 Janvier 1746, la permission de pouvoir revenir l'année suivante; mais il fut prié & il accepta enfin de continuër à remplir sa Charge. Il ne s'attendoit peut-être pas à l'honneur qu'il eut bientôt de se voir le Lieutenant immédiat du grand Prince, que la Republique venoit de se donner pour Chef, & à son exemple aussi la Compagnie des Indes Orientales.

D'IMHOFF. 1748.

GUIL: CHAR: HENRY FRISO,

PRINCE D'ORANGE ET DE NASSAU, &c. &c. &c. STADHOUDER HÉRÉDITAIRE, CAPITAINE ET AMIRAL GÉNÉRAL DE L'UNION, SUPRÊME DIRECTEUR ET GOUVERNEUR GÉNÉRAL DES INDES ORIENTALES HOLLANDOISES,

Installation du Prince d'Orange, comme suprême Dir. & Gouv. Gen. des Ind. Or.

fut mis, sous ces deux dernières Qualités, à la tête de la noble COMPAGNIE, d'abord par la Chambre d'Amsterdam, le 1er Decembre 1748; & successivement par les autres Chambres. Son installation se fit à la Haye le 16 Avril 1749. La Députation étoit composée des 12 DIRECTEURS suivans. 1749.

POUR la Chambre d'AMSTERDAM, Mrs. *Six*, *Vry Temmink*, *Boudaan*, *Scheerenberg* & *Backer*. Pour celle de ZELANDE, Mrs. *Van Borsele* & *Duvelaer de Campen*. Pour DELFT, Mrs. *de Vreedenburch* & *Van der Goes*. Pour ROTTERDAM, Mr. *Senserf*. Pour HOORN, Mr. *Abbekerk Crap*. Et pour ENKHUISEN, Mr. de *Bleiswyk*. Ils étoient suivis de 4 *principaux Participans jurés*, savoir, Mrs. *Emtink*, *Citters Willemsz*, *de Foreest* & *de Loosen*; des deux *Avocats* de la Compagnie, Mrs. *Hartman* & *Sweerts*, & de 12 *Participans*, Députés des 6 Chambres, nommément Mrs. le Comte *de Moens*, *de Marselis*, *de Jever*, *Van der Giesen* & *Is. de Pinto*, de la part de la Chambre d'AMSTERDAM; *Marsis* & *Lampsius*, pour celle de ZELANDE; *Bogaart de Beloys* & *de Schuylenburgh*, pour DELFT; *Castelein*, pour ROTTERDAM; *Schagen*, pour HOORN; & *Druyff* pour ENKHUISEN.

CES Députés se rendirent dans 12 Carosses à la Cour de S. A. S., où ils furent reçus par les Gentils-hommes de ce Prince, à qui ils remirent le DIPLOME de son Installation dans un Coffret d'Agathe Orientale, garni en Or, & d'un grand prix. Mr. Hartman, Premier Avocat de la Compagnie, lui adressa en même tems un beau Discours, auquel S. A. S. fit une réponse des plus gracieuses.

LE Réglement, sur lequel la Compagnie déferoit à ce Prince l'autorité & les prééminences de *suprême Directeur & Gouverneur Général*, sous l'approbation de L. H. P., contenoit 15 Articles, dont voici la substance.

„ I. QUE S. A. S. présideroit dans l'Assemblée des Dix-sept, dans les Conférences de la Haye, & dans toutes les Chambres ou tous les Départemens de la Compagnie des Indes Orientales, où Elle auroit Voix délibérative & concluante, soit en Personne, ou par ses Représentans, qui ne pourroient occuper d'autres Emplois, mais devoient être du nombre des principaux Participans domiciliés dans les Provinces de Hollande & de Westfrise ou de Zelande.

„ II. QUE S. A. S., soit par Elle-même, ou par ses Représentans, pourroit proposer toutes affaires qui ont quelque rapport au bien-être de la Compagnie.

D'IMHOFF. 1749.

„ III. Qu'Elle favoriseroit & maintiendroit tous les Droits, Octrois, „ Privileges, Réglemens, Instructions &c. des Chambres, Ministres & „ principaux Participans.

„ IV. Que S. A. S. convoqueroit, ou feroit convoquer, toutes les Assemblées & Conférences extraordinaires, au tems & lieu qu'Elle jugeroit „ convenable.

„ V. Que S. A. S. auroit soin que les Directeurs & Employés, qui „ devoient se conduire suivant les anciens Réglemens, ne prissent aucune part dans quelque Commerce, Livraison, Vente d'Effets, de Matériaux, Fabriques, &c., & que par rapport à la collation des Charges, „ Bénéfices &c., ils ne reçussent point de présens, ou de retributions, „ soit en Argent, ou en valeur, soit par voye d'échange avec d'autres „ Emplois & Bénéfices; le tout sous peine de cassation & d'infamie.

„ VI. Que les abus, qui peuvent s'être introduits & avoir été mis en „ pratique de tel tems que ce soit, ne feroient point tolerés; mais que „ S. A. S. tiendroit & feroit tenir efficacément la main à l'observation des „ Instructions & des Réglemens.

„ VII. Que tous Différends entre les Chambres respectives ou leurs „ Ministres, seroient remis à la décision de S. A. S.

„ VIII. Que S. A. S. feroit l'Election d'un Directeur sur une Nomination de trois Personnes.

„ IX. La même chose par rapport aux Places vacantes d'Avocats ou „ d'autres Employés de considération.

„ X. Touchant les Charges à remplir aux Indes, *usf.*

„ XI. Que S. A. S. donneroit une attention particuliere à l'Oeconomie, & feroit à ce sujet, de concert avec les Directeurs & les principaux Participans jurés, les Réglemens qui seroient jugés nécessaires.

„ XII. Que de la même manière il seroit donné des Ordres ultérieurs „ relativement à l'Administration aux Indes.

„ XIII. Qu'à l'égard des Forteresses & Postes de la Compagnie, ainsi „ que par rapport aux Affaires Militaires dans ce Pays-là, S. A. S. formeroit & feroit exécuter tels Réglemens qu'Elle jugeroit convenables.

„ XIV. Que comme il est raisonnable que les principaux Participans „ ayent de tems à autre connoissance de l'état des Affaires de la Compagnie, pour autant qu'elles ne doivent pas être traitées dans le secret, „ S. A. S. le jugeant nécessaire, convoqueroit une Assemblée générale „ des principaux Participans, qui pourroient faire des propositions, lesquelles approuvées par la pluralité des Voix, seroient portées à la Chambre des Dix-sept, dont on communiqueroit le résultat à l'Assemblée „ suivante des principaux Participans.

„ XV. Que les Directeurs & les principaux Participans pourroient „ déférer à S. A. S. tous les Points & Articles qui ne seroient pas bien „ exprimés dans le présent Acte, au moyen d'une déclaration ultérieure, „ sous l'approbation & ratification de L. H. P".

Les Appointemens de suprême Gouverneur Général de la Compagnie ne furent point fixés, parceque le Prince refusa généreusement de les accep-

cepter, en témoignant: „ qu'Il feroit plus que satisfait de voir l'effet désiré des soins qu'Il employeroit pour la faire fleurir de plus en „ plus".

S. A. S. nomma, le même jour 16, pour ses Représentans à la Chambre d'Amsterdam, Mrs. Philippe *Van der Giesen*, & Josué *Van der Poorten*, qui y furent introduits le 31 du même mois.

Fêtes à Batavia.

Les Relations de Batavia sont remplies du détail des Fêtes brillantes & des solemnités qui y succedèrent à la nouvelle de l'élévation de S. A. S. au Stadhouderat, & à celle de son installation en qualité de suprême Gouverneur Général des Indes Hollandoises. Le premier de ces heureux événemens fut célébré le 30 May 1748, Jour anniversaire de la Conquête de Jacatra, auquel se fait aussi le changement de la Magistrature de cette fameuse Ville. On y fêta le second événement le 22 Juin 1750, précisément un an après celui du rétablissement de la Paix générale en Europe; autant d'occasions, où le Baron d'Imhoff fit éclater sa magnificence, ainsi que son attachement pour S. A. S., qui l'avoit créé, en 1748, Lieutenant Général d'Infanterie; mais ce grand Homme touchoit à la fin de sa brillante Carrière. Il mourut le 1er de Novembre 1751, & fut enterré le 5, avec une pompe funebre vraiment Royale.

1750.

Mort du Baron d'Imhoff.

1751.

Avis d'une nouvelle Revolte dans l'Isle de Java.

Ce ne fut qu'après sa mort qu'on reçut en Hollande divers avis intéressans, que nous ajouterons ici, sans pouvoir en garantir l'autenticité dans toutes leurs circonstances. Suivant des Lettres particulieres de Batavia du 14 Juillet 1751, il y avoit eû, quelque tems auparavant, une nouvelle Revolte de la part des Habitans de *certain* District de l'Isle de Java, qu'on ne designe pas. On l'attribuoit à une cause aussi singuliere que mystérieuse. „ *Certain* Potentat Indien, vieux & cassé, qui faisoit son „ séjour à Bantam, ayant abdiqué en faveur d'une de ses Femmes, la „ nouvelle Reine fut détrônée & enlevée en 1749. On mit un jeune „ Prince à la place du vieux, qui étoit venu à mourir dans l'intervalle. „ L'année suivante les Indiens, informés de ce qui s'étoit passé, redemandèrent leur Reine; mais il étoit impossible de les satisfaire, attendu qu'elle avoit aussi payé le tribut à la nature. Ce fut le prétexte „ qu'ils prirent pour tomber tout à coup sur les Possessions des Hollandois, dont ils ruinèrent d'abord une partie, & s'étoient même portés „ jusques devant Jacatra. Les Hollandois avoient successivement remporté deux Avantages signalés sur ces Rebelles, & les avoient enfin „ entièrement dispersés de ce côté là; desorte qu'on espéroit de pouvoir „ bientôt délivrer la Ville de Bantam, qu'ils tenoient assiégée par une „ Armée formidable, d'autant plus que l'Empereur de Java paroissoit disposé à sécourir les Hollandois de toutes ses forces, pour mettre plus „ promptement fin à cette Guerre".

Cette attente fut heureusement remplie par l'arrivée d'un Renfort considérable, & voici ce qu'on en trouve rapporté dans une Lettre du Capitaine du Vaisseau de la Compagnie le *Gustave Guillaume*, parti du Texel, pour Batavia, le 18 Novembre 1750.

„ Le 16 Juillet 1751 (dit-il) je mouillai en bon état à l'Isle Onrust, où

D'IMHOFF. 1751. „ je reçus immédiatement ordre de me rendre à Bantam. J'y arrivai le „ 20, avec 204 hommes tous en santé, qui le lendemain mirent courageusement pied à terre. Les autres Troupes Hollandoises, qui se trouvoient dans le Fort, entreprirent là-dessus une Attaque, avec tant de „ bravoure, que l'Ennemi se vit contraint de prendre la fuite. On „ lui brûla ses Négreries, on s'empara de 5 de ses Forts, on lui enleva „ 30 piéces de Canon, & l'on jetta son autre Artillerie au bas des Remparts. Le même jour, avant le coucher du soleil, nous rentrâmes dans „ le Château de Bantam, où l'on célébra joyeusement cette Victoire, „ depuis laquelle la plûpart des Chefs des Ennemis sont venus nous demander grace, & s'offrir eux-mêmes pour Sujets de la noble Compagnie. La tranquillité ainsi rétablie, je suis parti avec tout mon monde pour Batavia, &c.

On y étoit sur pied de toutes parts; les Troupes avoient été envoyées dans les environs de la Ville pour en chasser les Indiens, & les Bourgeois gardoient la Forteresse. La puissance des Rebelles étoit considérablement diminuée par tous ces échecs, selon une Lettre ultérieure du 24 Sept. 1751, apportée par le Navire la *Fidelité*. „ Cependant (ajoute-t-on) „ *Klay Tappy*, leur Chef, ne laisse pas que de donner encore bien de la „ tablature aux Hollandois, s'étant retiré, après la grande Bataille du 24 „ Juillet, avec 400 des siens, sur la Montagne de *Monara*, où il s'est „ retranché; mais on apprend dans le moment que les Hollandois, joints „ aux Bantamois bien intentionnés, l'ont attaqué avant-hier de trois „ côtés à la fois, & se sont rendus maîtres de la Montagne avec perte „ d'un homme tué, & de 12 blessés. Les Ennemis, en prenant la fuite „ ont abandonné toute leur Artillerie, 3 Drapeaux, & quelques armes à „ la main. La Montagne, qui étoit leur Lieu d'assemblée, a été ensuite „ occupée par 60 Soldats Européens, 300 Orientaux & 200 Bantamois. „ On ajoute qu'il y avoit, auprès de cette Bande, 4 Chefs, dont l'un a été „ tué à l'attaque de la Montagne, deux se sont vûs abandonnés de leurs „ propres gens, & le quatrieme s'est enfui avec 600 hommes. On a „ promis à celui qui livreroit le dernier, mort ou vif, une récompense de „ 4 mille écus".

Mais par une autre Lettre du 19 Decembre, qu'un Vaisseau avoit apportée du Cap de Bonne Espérance en Angleterre, les affaires de l'Isle de Java ne paroissoient pas sur un pied fort favorable pour les Hollandois, à qui leurs Victoires avoient couté beaucoup de sang & de trésors. Cette Lettre porte; „ que le Prince de Bantam venoit de remporter un grand „ Avantage sur eux, les ayant coupés de leurs Factories à *Lampon*, & s'étant mis en possession de ce District; qu'un Prêtre Chinois, réchappé „ du Massacre de Batavia, & qui commandoit un Corps de 12 mille hommes, la plûpart Javanois, avoit mis les Hollandois en déroute jusqu'à „ deux fois; que néanmoins ceux-ci, à la faveur des renforts qu'ils avoient reçus, n'avoient pas tardé de prendre leur revanche de l'Ennemi, en l'attaquant à leur tour avec beaucoup de succès, ce qui n'avoit „ pas empêché les Rebelles de brûler les Magasins Hollandois qui étoient

„ rem-

„ remplis des Epiceries & autres Marchandises qu'on devoit envoyer „ cette année en Europe". D'IMHOFF. 1751.

QUOIQU'IL en soit de ces avis, où il paroit régner plus de vérité dans les faits, que de clarté dans leurs causes, on se rappellera les bruits qui coururent alors sur le compte du Baron d'Imhoff, qu'on accusoit d'avoir fait enlever la Reine dont parle la premiere Lettre; mais il nous manque des Mémoires sur cette affaire, qui est peut-être de nature à être tenuë secrette.





Vie de Jacob Mossel, XXVIII. Gouverneur Général des Indes Oriental.

1751.

Ses premiers Emplois.

Il est élu Gouvern. Général par le Ser. Prince Stadhouder.

1752.

Son installation.

XXVIII. Jacob Mossel, Gouverneur Général, natif d'Enkhuysen, arriva à Batavia, à bord du Vaisseau le *Haringtuyn* en 1720, encore fort jeune, fut fait Assistant provisionnel en 1724, & Assistant la même année, Teneur de Livres en 1730, Sous-Commis en 1732, Commis en 1736, Premier Commis en 1738, Gouverneur de Coromandel en 1740, Conseiller extraordinaire en 1744, Conseiller ordinaire des Indes, en 1746, Directeur général en 1751, & d'abord après la mort de Mr. d'Imhoff, le Conseil des Indes l'établit provisionellement Gouverneur général, qualité en laquelle il fut élu, le 8 Octobre suivant, par S. A. S., sur la nomination de Mrs. les Représentans de ce Prince & de l'Assemblée des Dix-sept, & créé en même tems Lieut. Général d'Infanterie. Son installation se fit le 24 Juillet 1752, avec beaucoup de solemnité, quoique dans la plus profonde tristesse, occasionnée par l'affligeante nouvelle qu'on avoit reçu, douze jours auparavant, de la mort de S. A. S., dont le Conseil des Indes régla le Deuil pour 3 mois, sur le pied qu'on le prit dans les Provinces-Unies.

Fête brillante qu'il donne.

Le 2 de Novembre suivant, jour anniversaire de la naissance de S. A. R. Madame la Princesse Gouvernante, cette Fête fut célébrée à Jacatra, dans un Edifice superbe, construit exprès vis-à-vis le Jardin de Mr. Mossel *Van Stralen*, & avec une magnificence qui fait un honneur infini à ce Général, mais dont la description nous meneroit trop loin, quand même elle seroit moins étrangere à cet Ouvrage (*a*).

Bon état des affaires de la Compagnie.

Les bonnes nouvelles des Indes, & l'heureuse arrivée de plusieurs Vaisseaux, tant à Batavia que dans les Ports de la République, firent remonter, cette

(*a*) On la trouve dans le *Nederlandsch Gedenk-Boek* de 1754. Part. Ire. pag. 1—16.

cette année, au prix ordinaire de 600 pour cent, les Actions de la Compagnie, qui vers le milieu de l'année précedente étoient tombées au-dessous de 500 pour cent de l'ancien Capital.

Liste & repartition de ses Vaisseaux à Batavia.

Pour donner une idée de l'extension du Commerce de la Compagnie, nous ajouterons ici la Liste des Vaisseaux qu'on expedia de Batavia en 1753, vers diverses Côtes des Indes. Le 9 Février, l'*Amitié* à Timor & l'*Oranje-Zaal* à Coromandel & Bengale; le 16, le *Sansonnet* à Banjar-massin, & la *Gertrude* à Java, Timor & Macassar; le 13 Mars, le *Batavia* à Bassora & Gamron; le 16, le *Gouverneur Général* à Bengale & Mocha; le 1er Avril, le *Brochet* par Coromandel à Bengale; le 6, *Woitkensdorp* & *'t Huis ten Duine* à Coromandel, & *Witsburg* au Japon; le 10, *Thornvliet* par la Cochinchine, Ceylan & Malaca à Suratte; le 11 May, *Slooterdyk* par Siam à Ceylan, & le *Poirier* à Siam; le 5 Juin, *Vlietlust* au Japon; le 19, *Stralen* par Palliacatte à Bellasor; le 26, *Bloemendaal* & les *Trois Perroquets* à Suratte, la *Fidélité*, la *Fortune*, & la Barque *Jacatra* en Perse, le *Scheibeek* sur la Côte Occidentale de Sumatra, & le *Kerkwyk* à Bassora; le 31 Juillet, l'*Amiral de Ruyter*, & le *Pylsweert* à Malabar, & le *Wimmenum* & la *Paix* à Suratte; le 10 Août, *Cattendyke* par Java à Ceylan; le 28, le *Delft* par Malaca à Bengale le 4 Septembre, le *Wel-te-vreeden* à Porto-Cinto; le 16 Octobre, le *Zaamslag* à Ceylan; le 13 Novembre, *Arnestein* par Macassar à Banda; *Eindhoef* à Ternate, *'t Huis ten Duine* par Java à Banda; *Ouwerkerk* par Banda à Amboine; le *Brochet* par Macassar à Banda; & le *Sansonnet* & l'*Amitié* à Timor, &c.

Malheur de trois de ces Vaisseaux attaqués par des Pirates.

Trois de ces Vaisseaux, le *Wimmenum*, monté par le Capitaine Jean Louis *Philippy*, la *Paix*, commandé par le Capitaine Simon *Root*, & la Barque *Jacatra*, destinés pour Suratte, eurent le malheur de rencontrer entre Goa & Bombay, toute la Flotte du fameux Pirate *Angria*, qui infestoit depuis long-tems les Mers de l'Inde. Après un rude Combat, le feu ayant pris aux Bâtimens des Pyrates se communiqua successivement au *Wimmenum*, qui sauta en l'air avec un fracas épouvantable. Le même accident arriva, sans qu'on sache comment, à l'Arrière du Navire la *Paix*, & peu après l'Avant coula à fonds, tandis que quelques hommes de l'Equipage de la Barque *Jacatra*, qui s'y étoient retirés, regagnèrent au plus vite leur Bâtiment démâté & hors de défense. Ils étoient onze, qui tirèrent à leur bord le Capitaine du Vaisseau la *Paix*, lequel nageoit vers eux. Ces 12 hommes se virent bientôt au pouvoir des Pirates, qui les conduisirent dans leur Forteresse, où ils les rouèrent de coups. Les autres Prisonniers, que ces Barbares avoient faits en cette occasion, n'eurent pas un meilleur sort. Les Angriens choisirent ceux qui n'étoient pas blessés pour les employer aux travaux les plus pénibles de leurs Fortifications. Le Maître Charpentier du *Wimmenum* fut obligé de reparer la Barque, qui trois mois après se trouva en état de joindre la Flotille des Pirates. On apprit les circonstances qu'on vient de rapporter, par un de ces infortunés Hollandois, lequel s'évada de l'Isle *Geriab* sur trois piéces de bois liées ensemble, qui le portèrent heureusement au Rivage de Visiapour, d'où il s'étoit rendu par terre à Negapatnam, à travers mille dangers & embarras.

 L'Ex-

MOSSEL. 1754.

Succès d'une Expédition du Baron de Kniphausen contre Bassora.

L'EXPEDITION que le Baron de Kniphausen fit l'année suivante contre la Ville de Bassora dans le Golfe de Perse, eut un meilleur succès, & la conduite de ce Commandant lui mérita les plus grands éloges. La mauvaise foi & les fourberies du Bacha, ou Gouverneur Turc de cette Ville, ses refus injustes & réïterés de restituër à Mr. de Kniphausen une somme d'Argent considérable, qui lui avoit été enlevée contre tout droit, furent les principaux motifs de l'entreprise de ce Baron. Ayant appris que deux Vaisseaux Maures étoient partis de Suratte pour Bassora, il forma le dessein de les intercepter, les prit effectivement & les conduisit à *Careek* (*b*), où il leur ôta les voiles & le gouvernail. Mr. de Kniphausen, avec ses Vaisseaux, s'y empara d'un Poste avantageux, qui le rendit maître du Détroit; de sorte que rien ne pouvoit entrer dans Bassora ni en sortir sans tomber entre ses mains. Il fit aussi une descente avec 100 hommes sur la Terre d'un des principaux de la Ville, & en enleva 300 piéces de bétail, tant Bœufs que Moutons, ce qui jetta l'épouvante dans la Ville même. Le Bacha prit enfin le parti d'envoyer à Careek des Députés, qui proposerent de sa part à Mr. de Kniphausen de lui faire une réception des plus honorables à Bassora, & de lui restituër tout ce qu'on lui avoit pris. Le Baron leur répondit, qu'il enverroit le Capitaine & le Supercargo des deux Vaisseaux Maures arrêtés, avec les instructions & les plein-pouvoirs nécessaires pour régler la satisfaction qu'on devoit lui donner. Ces deux Députés se rendirent à Bassora le 11 Août. Ils y assistérent au Divan, qui avoit été convoqué pour déliberer sur leurs propositions. Dans ce Conseil, le Supercargo déclara que si l'affaire ne se régloit sur le champ, il avoit ordre d'aller directement négocier avec le Bacha de Bagdad, & que les lettres qu'il portoit contenoient un détail de plusieurs intrigues & fourberies, dont la découverte seroit funeste au Gouverneur de Bassora & à ses Créatures. Cette Déclaration menaçante leva toutes les difficultés, & d'abord la satisfaction fut réglée ainsi que les moyens de l'exécuter. On convint que les Grands du Pays payeroient en Dates & autres fruits la moitié de la somme requise, de quoi ils donnèrent caution, & que l'autre moitié seroit payée en Argent comptant, pris en partie sur le Pays, & en partie sur la Cargaison des Vaisseaux Maures, qui valoit bien un million de piastres. On devoit compter cet Argent dans le terme de trois jours, ce qui fut exécuté. De plus, on accorda à Mr. de Kniphausen l'entière liberté de vendre & de transporter tous les effets & meubles de la Factorie Hollandoise, ce qu'on avoit constamment refusé pour obliger les Hollandois de retourner à Bassora. En conséquence de cette Convention, Mr. de Kniphausen vendit sa Maison de Campagne & la Factorie. D'un autre côté il fit relever, dans l'Isle de Careek, une très bonne Forteresse qu'il pourvût d'Artillerie & d'une Garnison suffisante. Il y jetta même les fondemens d'une Ville où seront reçus les Marchands qui voudront aller s'y établir. Plusieurs Habitans de *Benderick* s'y sont transportés avec leurs effets, tant pour se soustraire à la tyrannie de leur parricide

(*b*) Isle d'environ 4 lieues de tour, à quelque distance de Bassora.

cide Chef, qui venoit de tuer son Pere, de sa propre main, que pour profiter des avantages qu'on leur fait à Careek, où leurs Marchandises ne payent aucuns droits ni d'entrée, ni de sortie. Le nouveau Chef de Benderick a non-seulement confirmé la cession, que son Pere avoit faite de la Ville de Careek aux Hollandois; mais il leur a encore cedé l'entiere Souveraineté de l'Isle, que son Prédécesseur s'étoit reservée. Le *Check* de *Bouchera*, qui avoit fait tous ses efforts pour traverser ce nouvel Etablissement, rechercha bientôt la protection des Hollandois, à qui il s'empressa d'envoyer des Députés avec des présens considérables.

Tremblement de Terre à Amboine.

On ressentit, le Dimanche 18 Août 1754, à Amboine & dans les Isles voisines, un Tremblement de Terre des plus terribles. La premiere secousse ébranla toutes les Maisons jusqu'aux fondemens, en bouleversa plusieurs, & endommagea tellement les autres, que la plûpart étoient inhabitables. Le *Bazaer* ou Marché, soutenu par 60 pilliers de pierre, fut enlevé subitement, avec son toit de tuiles, & jetté à terre. Le Château la *Victoire*, & en général tous les Edifices publics, souffrirent beaucoup, & la perte qui résulta de ces dégâts, tant pour la Compagnie que pour les Habitans, étoit immense.

Furieux Ouragan au Bengale.

Il faudroit un Livre entier pour décrire les tristes effets de ce Tremblement de Terre, de même que ceux d'un furieux Ouragan, qu'on essuïa le 1er Octobre suivant, sur la Côte de Bengale, & qui ne causa pas de moindres ravages que celui de 1737. Sans compter le préjudice qui naissoit de la désolation publique, 5 Vaisseaux de la Compagnie étoient échoués sur le Rivage de *Volta*, & deux autres se trouvoient entièrement hors d'usage. Quelques semaines après, la Côte de Coromandel eut son tour, & le principal Comptoir de Negapatnam courut grand risque d'être détruit par la cruë extraordinaire des eaux, & la violence des vagues. Enfin, pour surcroit de malheur, on apprit que le Comptoir de *Bimilipatnam*, situé sur la même Côte, avoit été pillé par les Marates. On évaluoit la perte des effets de la Compagnie à 400 mille écus.

Autres malheurs.

1755.

Réglement de Loix somptuaires publié à Batavia.

Le Luxe immoderé, qui régnoit dans ses Etablissemens, sur-tout à Batavia, étoit une autre peste publique, dont on avoit souvent tenté d'arrêter les progrès excessifs, mais toujours vainement, depuis plus d'un Siécle. Sur de nouveaux Ordres très pressans de Mrs. les Dix-sept, le Gouverneur Général fit publier & afficher, le 1er Janvier 1755, un Réglement de Loix somptuaires, comprises en 123 Articles, divisés sous 12 Titres, dont les 4 premiers ne regardent uniquement que la Capitale, qui étoit aussi la plus infectée de ce mal contagieux.

Autre Ordonnance contre le Commerce illicite & frauduleux.

Une seconde Ordonnance, non moins utile & nécessaire, est celle que Mr. Mossel rendit le 29 Mars de la même année, contre le Commerce illicite & frauduleux, suite naturelle de ce Luxe desordonné, auquel il fournissoit sa principale substance; mais le succès entier de ces sages mesures sera toujours plus à souhaiter qu'à espérer, quoiqu'une attention constante à les faire observer le plus rigoureusement qu'il est possible, ne laissera pas que d'être un frein respectable, au moins pour la plupart des Employés subalternes, & des Habitans particuliers de ces Contrées Orientales.

Mossel. 1755.

Prolongation de l'Octroi de la Comp. pour vingt ans.

C'est par de tels moyens que sous la Benediction Divine la Compagnie s'est relevée pour ainsi dire de ses ruïnes dans l'espace de douze ans, & qu'elle pourra se soutenir jusqu'à la fin des Siècles. Son Octroi, qui expiroit en 1755, ayant été prolongé de nouveau pour 20 ans, lui a laissé le tems de travailler efficacément à rétablir ses affaires déperies aux Indes.

Comme ses plus redoutables Rivaux sont les Amis & les Alliés les plus naturels de la Republique, il n'y a aucun lieu de douter que ces Liaisons d'Etat ne prévalent toujours sur les Intérêts particuliers de Commerce, à quelque degré de violence que ceux-ci soyent poussés contre les ordres & les intentions des Souverains des deux Nations. En attendant il n'est que trop certain que les Différends, qui se sont élevés au Bengale, entre les Compagnies Angloise & Hollandoise, ces dernieres années, sont des plus fâcheux & des plus difficiles à ajuster, parceque chaque parti prétend avoir raison, & qu'il faut pourtant que l'un ait tort, sinon peut-être tous les deux.

1756-61.

Fâcheux différends entre les Anglois & les Hollandois.

Griefs des premiers.

Les griefs de la Compagnie Angloise sont exposés dans l'Extrait d'une Lettre du Président & Conseil de Calcutta, annexé au Mémoire présenté à L. H. P. par Mr. Yorke, Ministre Plenipotentiaire de S. M. le Roi de la Grande Bretagne, le 14 Août 1760, & suivant l'énoncé de ce Mémoire, d'ailleurs fort moderé, ils se réduisent en substance à ces deux Points;

„ Que les Vaisseaux équipés en 1759, à Batavia, & partis de-là au mois „ de Juin, avec quelques Troupes, avoient été destinés contre les Etablis„ semens & les Sujets de S. M. Britt.

„ Qu'en conséquence de ce projet, à l'arrivée de ces Vaisseaux dans la „ Rivière de Bengale, les Employés de la Compagnie Hollandoise, sans „ aucune raison, & sans y avoir été provoqués, avoient commis, contre „ les Sujets de Sa Maj., plusieurs hostilités, qui, si le sort des Armes n'eut „ été à l'avantage des Anglois, auroient entrainé la ruïne totale d'un „ des principaux Etablissemens de S. M. Britt. aux Indes Orientales".

Défense des derniers.

Les Directeurs de la Comp. Holl., bien loin d'avouër, dans leur Réponse, aucun de ces griefs, en alléguent de très graves à la charge des Employés Anglois, contre les leurs, à *Hougly*, qui avoient donné, aux Sujets de S. M. Britt., tous les secours qui dépendoient d'eux, même dans des cas au préjudice notable de la Compagnie de ces Provinces.

Avant que d'entrer dans l'examen des plaintes du Président & Conseil Anglois, les Directeurs Hollandois remarquent d'abord que le simple témoignage de leur Partie dans sa propre cause, doit être tenu pour très suspect à tous égards.

En convenant de l'embarquement de quelques Troupes, parties de Batavia, ils déclarent être absolument faux qu'elles fussent destinées contre les Sujets de S. M. Britt. au Bengale, ce que les Employés Anglois ne disent pas non plus, quoique la Compagnie Hollandoise, ayant des Etablissemens importans dans ce Pays là, pouvoit bien y faire passer des renforts, sans que pour cela d'autres Nations Européenes fussent autorisées à en prendre ombrage. Mais le véritable & l'unique objet de l'envoi des Troupes regardoit Coromandel, où les Comptoirs Hollandois, malgré l'exacte neutralité

tralité qu'ils observoient dans la Guerre qui subsistoit alors entre les Anglois & les François, avoient déja été souvent exposés aux insultes des deux partis, ce dont on rapporte divers exemples, & l'on ne fit encore que profiter de l'occasion des Vaisseaux qui vont ordinairement prendre les Cargaisons de cette Côte & de Bengale. Ces Navires relâchèrent aussi tous à Negapatnam, pour y débarquer les Troupes, ce qui prouve bien qu'il ne s'agissoit point de Bengale, puis qu'autrement on ne leur auroit pas fait faire ce détour inutile, qui éloignoit même de l'objet qu'on avoit en vuë. Un seul de ces Vaisseaux, nommé le *Visvliet*, séparé des autres par un orage, fut contraint de se rendre sur le Gange. Cependant comme la Compagnie avoit aussi eu beaucoup à souffrir des extorsions du Nabab de Bengale, le Gouverneur de Coromandel eut ordre d'y envoyer les Troupes dont il pourroit se passer, afin de pourvoir ainsi en même tems à la sureté & protection des Comptoirs de ces deux Départemens. C'est à quoi les Anglois s'opposèrent de force, & l'on s'attache ici à démontrer en détail qu'ils furent les Aggresseurs tant à Terre que sur la Riviere. Voilà en peu de mots le fond de la dispute, & la source des griefs que les Hollandois & les Anglois, qui différent pour ainsi dire du blanc au noir, forment mutuellement à la charge les uns des autres. La Réponse des premiers est accompagnée de quantité de preuves. La Replique des derniers a aussi les siennes. Nous ne pousserons pas plus loin l'analyse de ces deux Pièces, qui ont été d'ailleurs renduës publiques (*c*). En attendant la Compagnie Orientale de ces Provinces a envoyé à Londres 3 Commissaires pour tâcher de convenir d'un Accommodement amiable avec celle d'Angleterre.

MOSSEL. 1756-61.

TEL qu'en puisse être le succès, le Général Mossel n'en sera pas plus responsable, que son Prédécesseur ne l'a été de la Dispute survenuë avec l'Espagne, étant mort, comme lui, avant qu'on pût avec justice le condamner ou l'absoudre.

Mort du Général Mossel.

C'EST à présent Mr. PIERRE ALBERT VAN DER PARRA, qui, depuis 1761, remplit le Siége principal de la Compagnie, en qualité de XXIX. GOUVERNEUR GÉNÉRAL de ses Etablissemens aux INDES ORIENTALES; & pour terminer cet Ouvrage par un vœu qui l'intéresse, avec l'Univers entier, puisse l'aimable PAIX, que le Ciel vient d'accorder à l'Europe, contribuër, par sa durée, à rendre l'Administration de ce nouveau Général, & de ses Successeurs, assez heureuse, assez tranquille, & par là-même assez peu intéressante, pour que personne ne s'avise plus d'écrire leur *Vie*, mêlée avec l'*Histoire des Evénemens* de leur tems!

Mr. Van der Parra lui succede.

(*c*) La 1re., avec ses Annexes, remplit environ 32 feuilles *in folio*; la 2de est de 250 pages *in-8vo*. La derniere a été traduite en François, & toutes les deux ont paru aussi en Anglois.

Supplément

Supplément à la Description de Batavia, & de ses Environs.

Il a été si souvent fait mention de cette célébre Capitale des Etablissemens Hollandois, de ses Postes extérieurs, & de l'Isle *Onrust*, que nous avons cru ajouter un grand Ornement à la Description, qui s'en trouve dans le X. Volume, en faisant graver, d'après un Ouvrage curieux publié il n'y a que peu d'années en Allemagne, quelques-unes des principales Planches, dont il contient un grand nombre; mais l'occasion étant passée de les employer à propos, nous sommes obligés de les expliquer ici en peu de mots. D'abord nous donnons;

1. *Vuë de Hôtel de Ville* de Batavia, *a* où se voyent, *b* les Logemens du Concierge des deux côtes, *c* l'Entrée dans la Ruë nommé Toorenstraat, *d* l'Eglise neuve Hollandoise, *e* des Arbres de Tamarinde le long de la grande Rivière, *f* Bâtimens qui bordent le Quay du Tigre, *g* Arbres qui se trouvent sur cette place, *h* le Quay du Tigre & *i* Pont par où l'on va dans la Ruë nommée Natte-Koningsstraat.

2. *Vuë de la Batterie Ansjol*, Poste à une lieue de Batavia, *a* est la Batterie de 8 Canons, *b* Logement du Sergent, *c* Corps de Garde ou Quartier des Soldats, *d* Magasin, *e* Rivière ou Canal, *f* Allée qui mene à Batavia, *g* deux Maisons dans un Jardin, *h* Cocotiers & autres Arbres, *i* Chemin du Pont neuf vers Batavia, & *k* Marais, où il y a des Crocodiles.

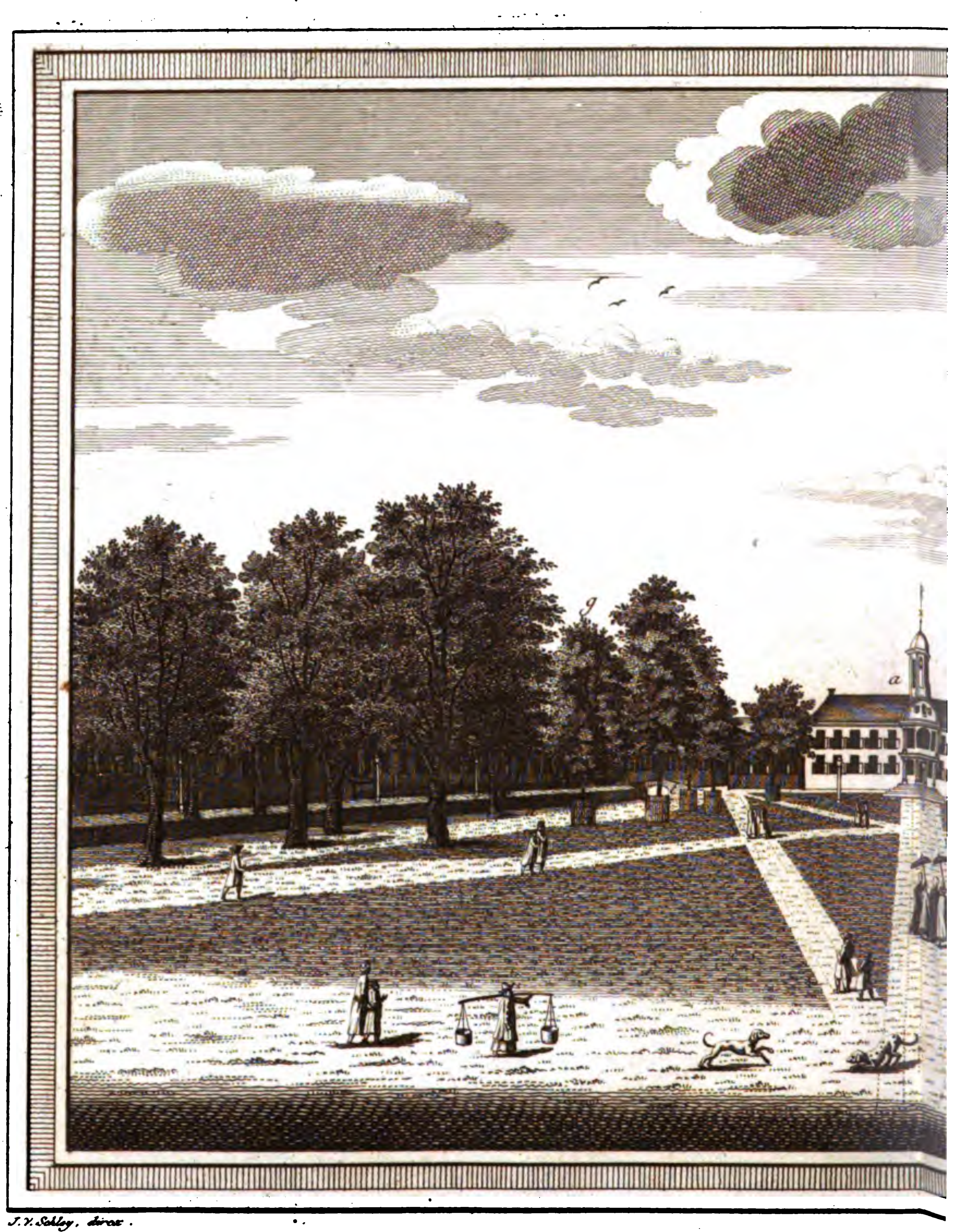
3. *Vuë du Poste Ryswick*, à une lieue de Batavia, *a* Muraille autour du Poste, *b* Porte ou Entrée, *c* Corps de Garde, où logent les Soldats, *d* Patates & autres Arbres, *e* Verger planté de Cocotiers, *f* Arbres qui portent l'Areque, *g* Habitations Malayes, *h* Jardins des Européens, *i* Rivière, *k* Pont sur lequel on passe aux Jardins, *l* Chemin qui mene à Noortwyck, & *m* Chemin pour aller au Passar Tamawang.

4. *Vuë du Fort Noortwyck*, à une lieue de Batavia en venant de Ryswick, *a* est le Fort où il y a 26 Canons, *b* Corps de Garde, occupé par 20 ou 24 hommes, *c* la Cuisine, *d* le Clocher, *e* Gatattiers ou Dattiers des Indes, *f* Allée d'Arbres de Canari, *g* Cocotiers, *h* Marais, & *i* Barriere avec un petit Pont levis.

5. *Autre Vuë du Fort Noortwyck*, en venant de Jacatra, *a b c d* les mêmes que dessus, *e* Jardins des Européens, *f* Ecluse, *g* Privé, *h* Rivière, *i* Chemin de Jacatra, *k* Gatattiers, *l* Cocotiers, *m* Arequiers, *n* Marais.

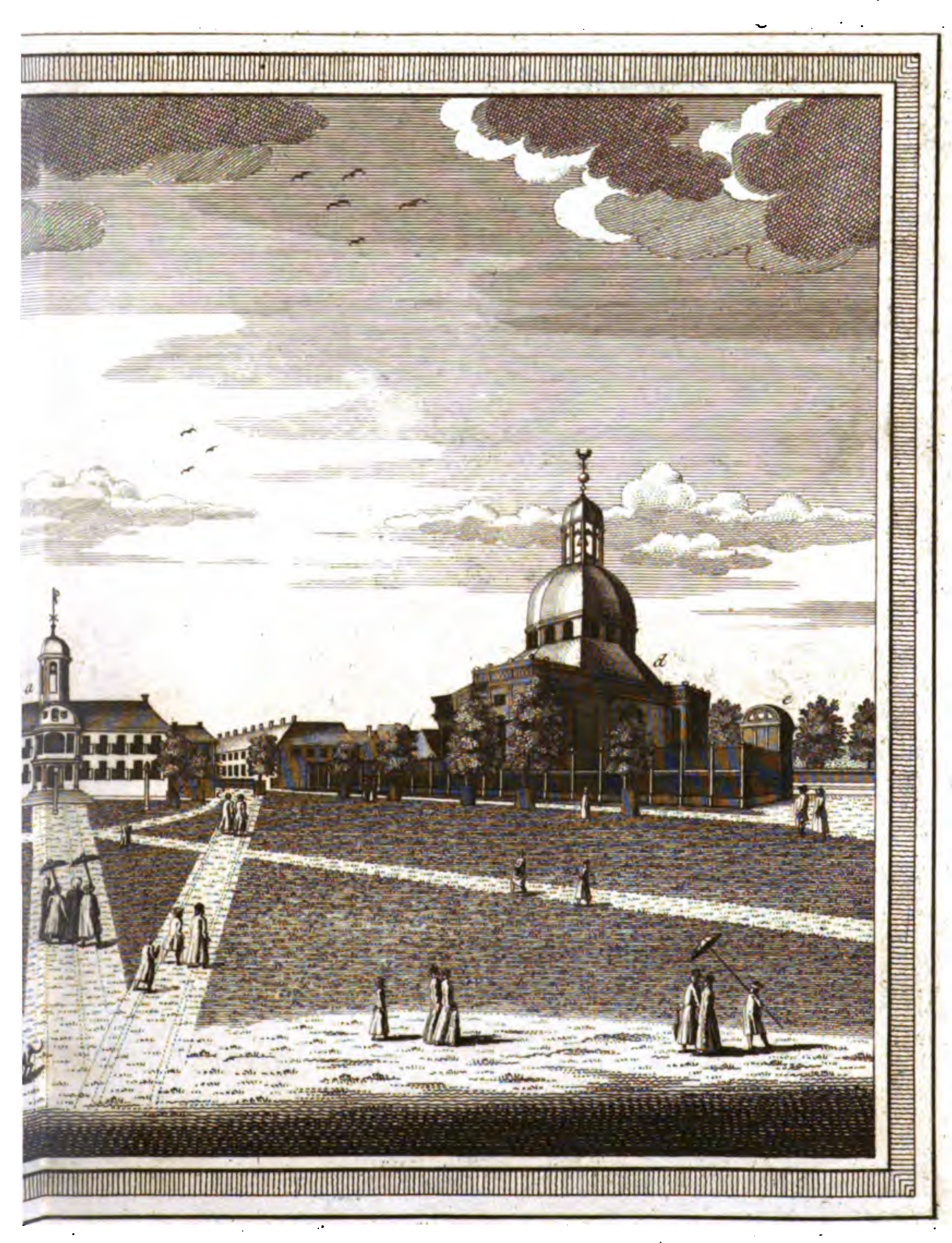
6. *Vuë du Fort Tangeran*, à 3 bonnes lieues de Batavia, *a* Muraille du Fort, *b* Quartier de l'Officier, *c* Gloriette sur un des Bastions, *d* Porte ou Entrée, *e* Cloche, *f* Cuisine, *g* Sentinelle de jour, *h* Verger planté de Cocotiers, *i* Berceau dans le Jardin de l'Officier, *k* Potager, *l* Gatattiers, Tamarindes & autres Arbres, *m* Bestiaux Indiens & Persans dans la prairie, & *n* Chemin de Batavia.

L'Isle

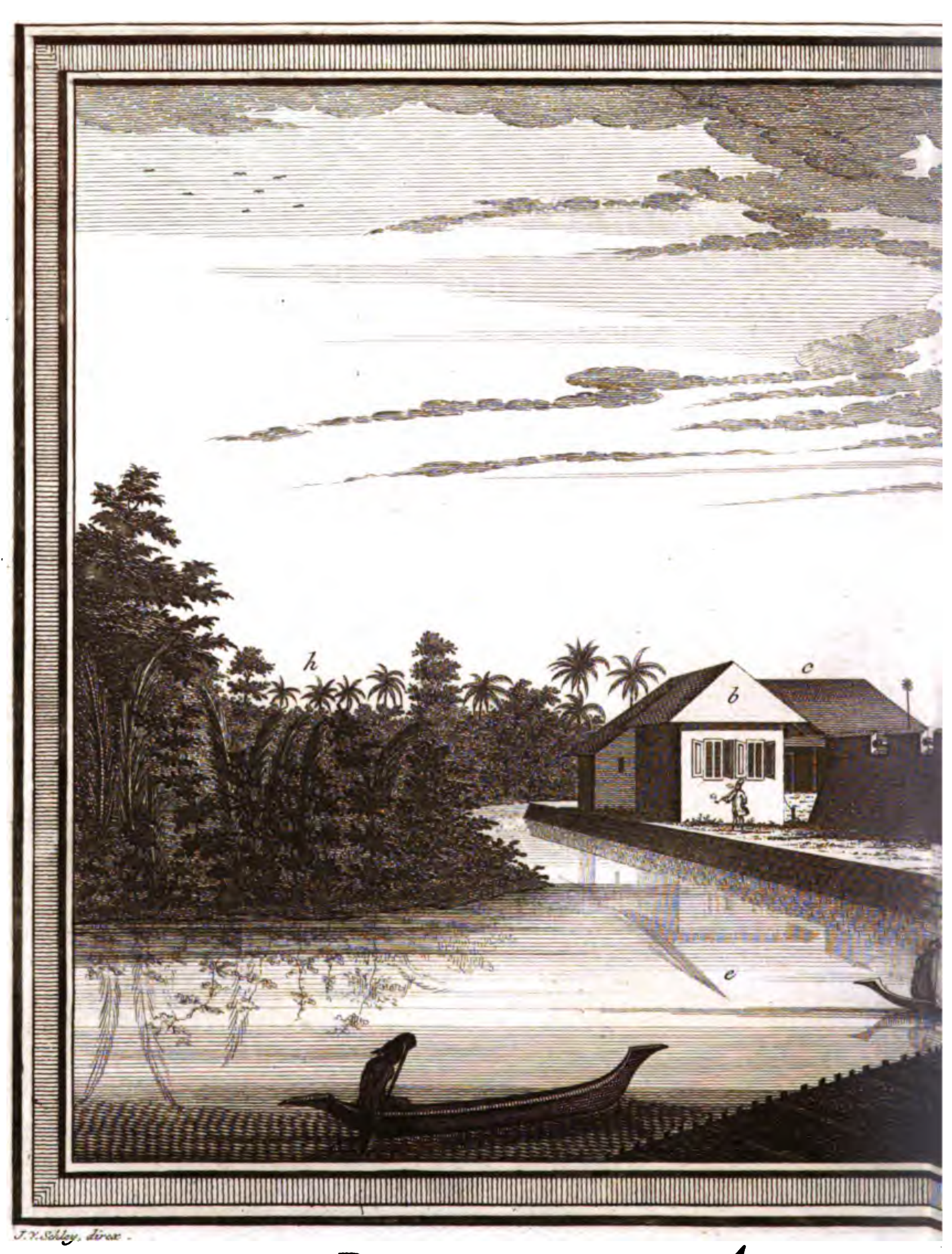


J. V. Schley, direx.

VUE DE LA MAISON DE VILLE À BATAVIA. II (

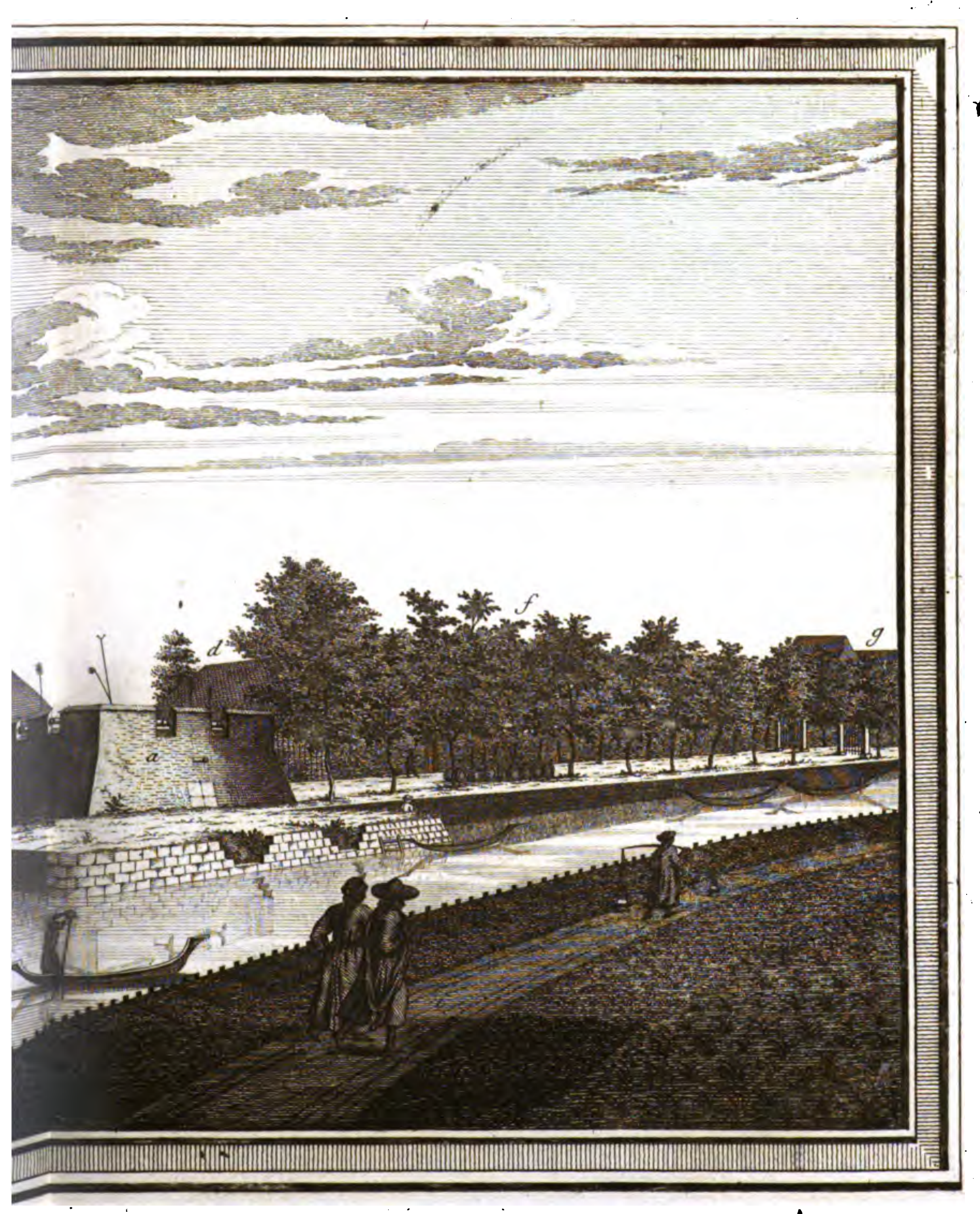


GEZIGT VAN 'T STADHUYS TE BATAVIA.

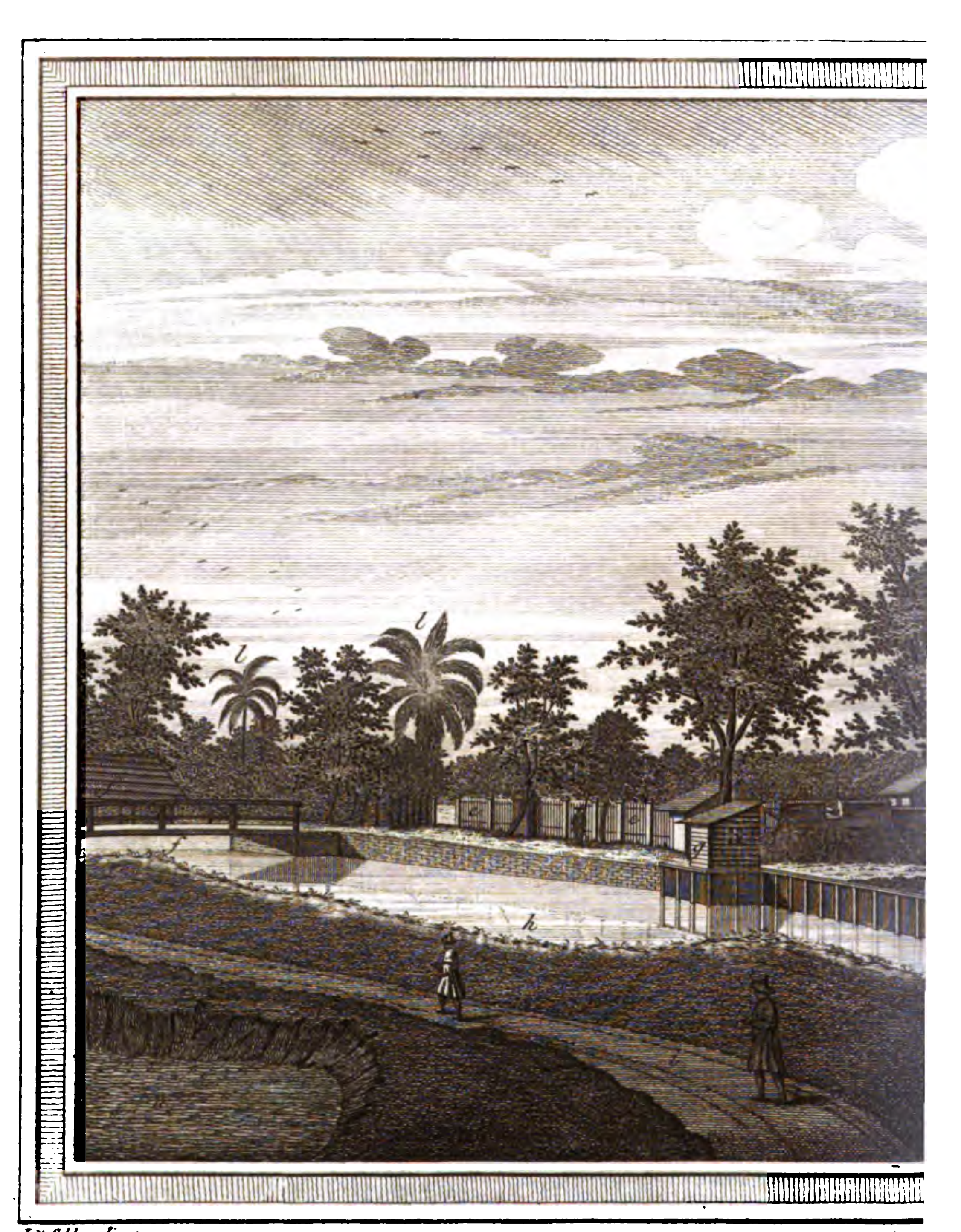


J. V. Schley, direx.

VUE DE LA BATTERIE ANJOL



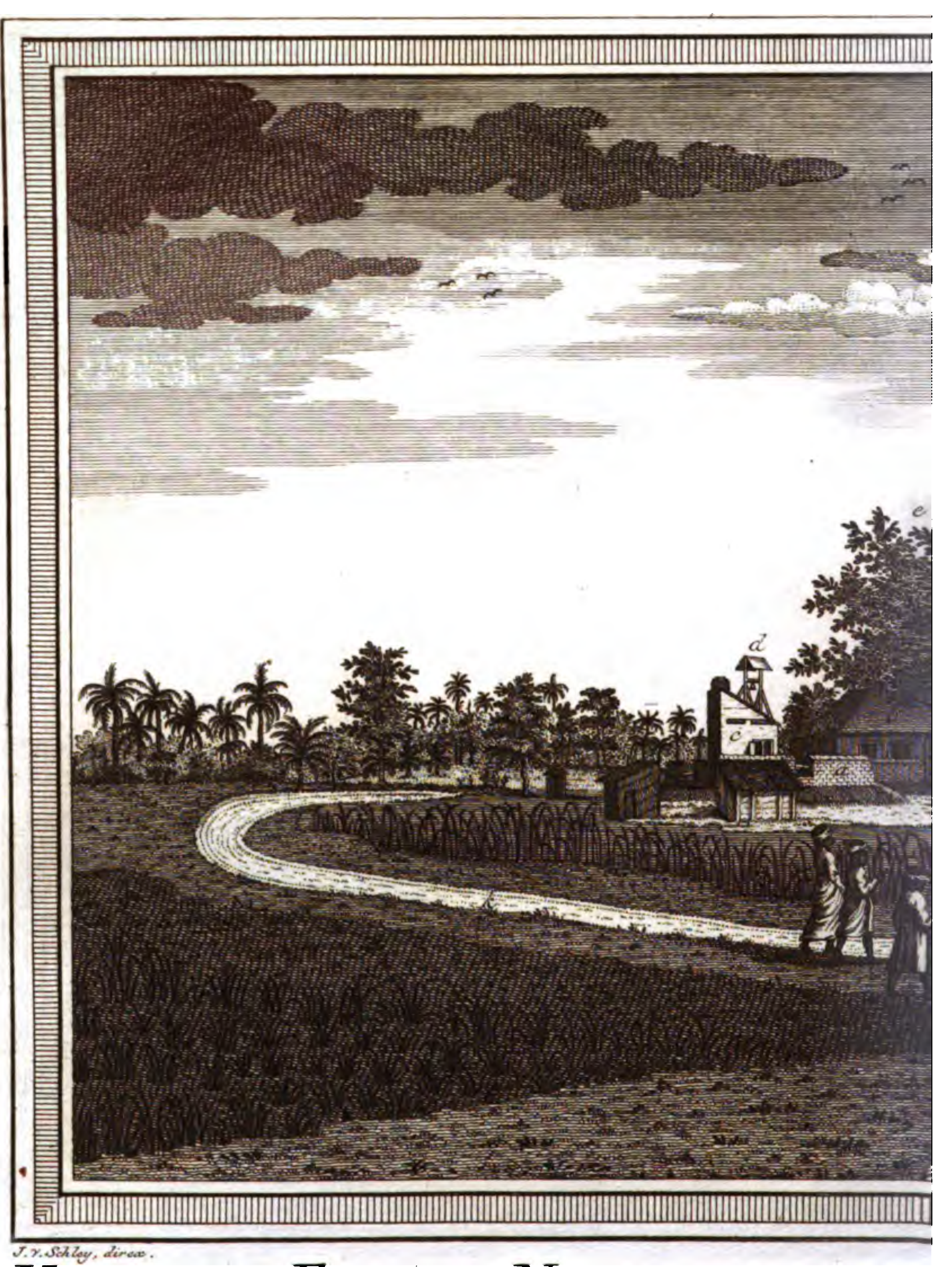
L. GEZIGT VAN DE BATTERY ANJOL.



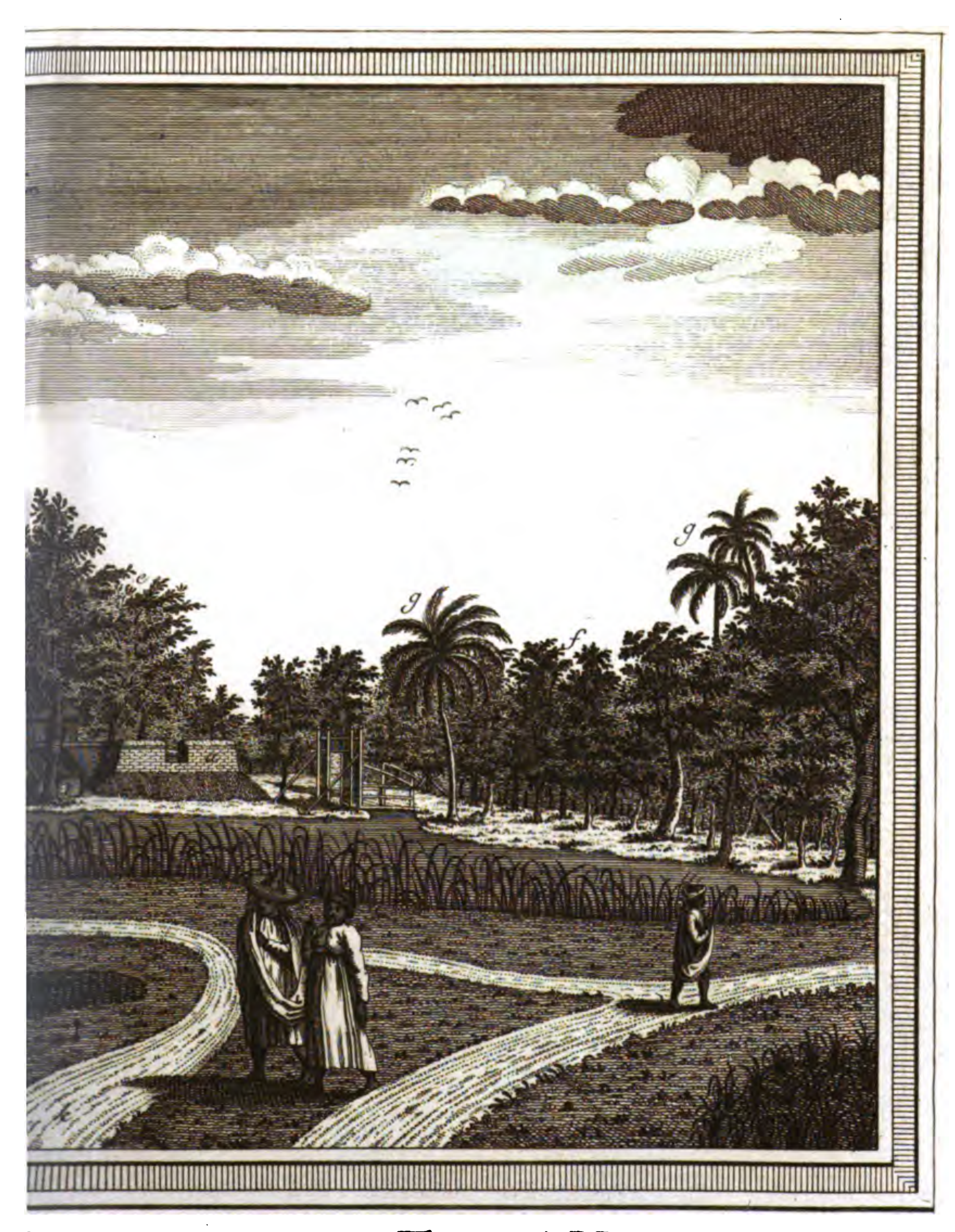
VUE DU FORT NOORTWYCK,
en venant de Jacatra.



K, I GEZIGT VAN 'T FORT NOORTWYCK,
als men van Jacatra komt.



VUE DU FORT NOORTWYCK
en venant de Ryswyck.



GEZIGT VAN 'T FORT NOORTWYCK,
als men van Ryſwyck komt.

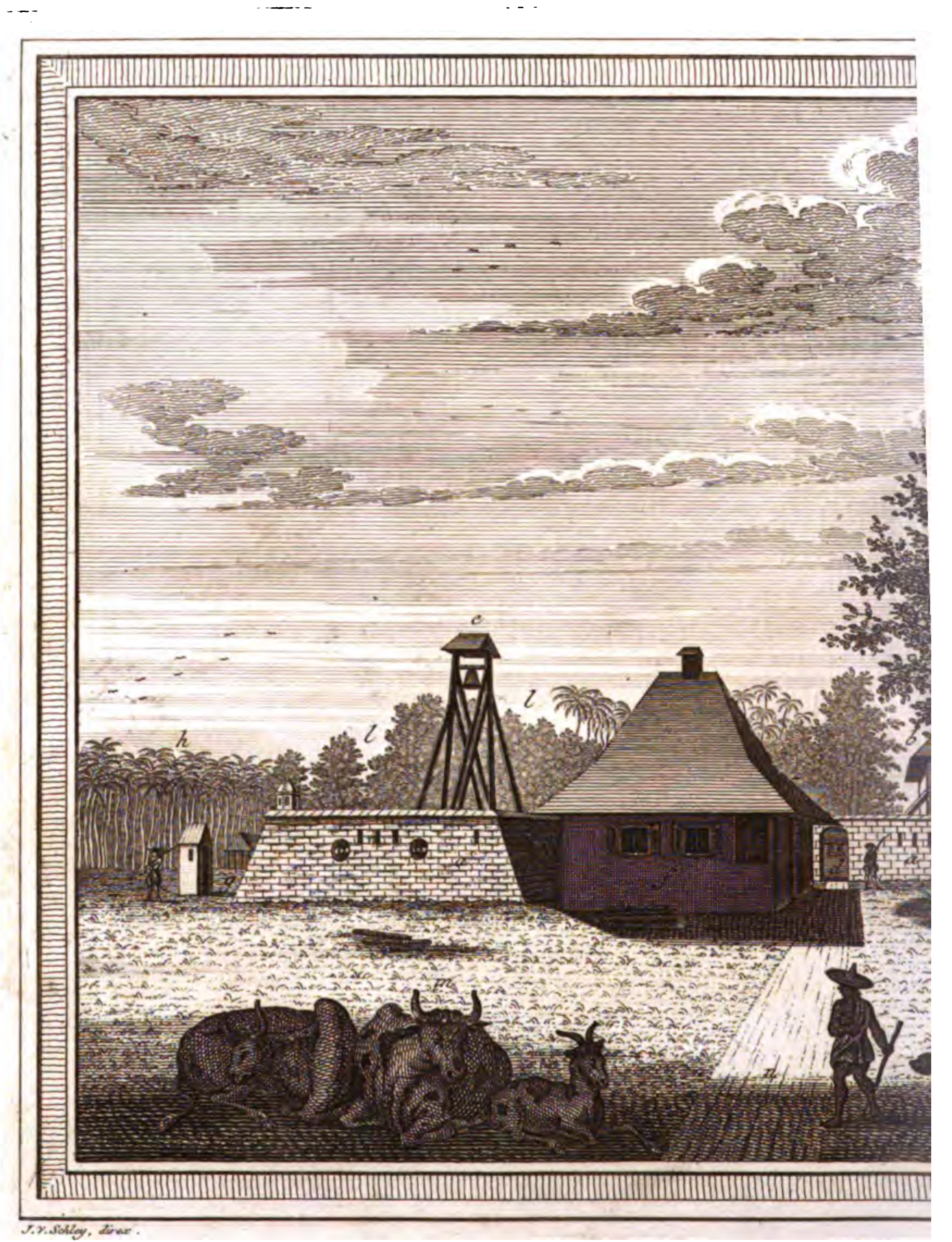


J. V. Schley, direx.

VUE DU POSTE RYSWICK.



E ZIGT DES POSTS RYSWICK.



VUE DU FORT TANGERANG.



G. GEZIGT VAN 'T FORT TANGERANG.

L'Isle *Onrust*, ou *sans repos*, mérite une Description particulière. Elle est à deux lieues de Batavia; cependant on peut s'y rendre aisément en une heure de tems. Cette Isle est destinée à reparer les Vaisseaux & même à en construire de neufs. Au devant se présente d'abord le Bâton de Pavillon, qu'on arbore à tous les Comptoirs de la Compagnie aux Indes. Au dessus de la grande Batterie à droite, on voit le Magasin à poudre, qui est couvert de fortes tuiles, avec une muraille épaisse & voûtée, à l'épreuve de la bombe. Plus loin sont deux Moulins à vent, ou Scies, derrière un Réservoir d'eau dans lequel on conserve les bois qui y sont transportés d'ailleurs. On les y fait passer, de la Mer, par un petit Canal au moyen d'une Ecluse, & ils restent dans l'eau jusqu'à ce qu'on ait occasion de les employer. Tout au bout, à droite, sur le bord de la Mer, est une Guerite, & auprès une statuë de bois, qui représente un Soldat en sentinelle.

Du côte gauche de l'Isle on découvre quantité de mâts de Vaisseaux & de Bâtimens qu'on y repare, ou qu'on construit à neuf; au devant se voit un demi-bastion, environné seulement de palissades; mais fort proprement travaillées. On y a dressé cinq pièces de Canon contre la Mer, & une pour défendre la Courtine. Derrière ce Bastion se présentent ces énormes Machines, dont on se sert pour tourner sur leur côté les Vaisseaux qui doivent être reparés. Entre ce demi-bastion & le Bâton de Pavillon, sont la Forge, avec d'autres Logemens & Magasins. Derrière, l'Eglise Hollandoise offre une Tourelle, surmontée d'un Globe, au dessus duquel est un drapeau voltigeant au gré des vents. Il y a ici un Prédicateur, qui fait tous les Dimanches un Sermon en Hollandois dans cette Eglise, & chaque jour la Prière ordinaire, dont personne n'oseroit s'absenter, sans de bonnes raisons. On trouve dans cette Isle quantité d'Européens de toutes sortes de professions; mais la plupart consistent en Charpentiers & Maréchaux, qui, avec les Esclaves, travaillent continuellement aux Vaisseaux.

Le Plan de l'Isle, qu'on joint à sa Perspective, achevera d'en faire connoitre toutes les parties. On remarquera seulement, que le Mole, qui est à droite, a trente-six pieds de long, & est fait de manière qu'on peut y monter tout de suite en sortant du Bateau. Tout près de ce Mole, à gauche, on voit des triangles, qui marquent les Machines dont on se sert pour tourner les Vaisseaux sur le côté. Ici l'eau est si profonde, que les plus gros Navires peuvent avancer jusqu'aux palissades dont cette partie de l'Isle est environnée. On employe les petites Machines à reparer les Canots & autres Bâtimens de cette nature, qu'on tire, pour cet effet, dans le Réservoir, qui est auprès. Entre le Bastion de bois & le Bastion Beekhuys, est un Cabinet de plaisance, dont la vûe donne sur ce Réservoir, & où se tient ordinairement, de jour, l'Inspecteur, ou le Maître Charpentier, tant pour avoir l'œil sur les Ouvriers, que pour observer les Vaisseaux qui viennent de Batavia ou d'ailleurs, & dont aucun ne peut entrer ni sortir sans sa permission. On fait aussi bonne garde pour empêcher que personne ne s'échappe de l'Isle. Les Artisans n'obtiennent pas aisément la liberté de se rendre à Batavia, si ce n'est deux fois par an, dans les *bons mois*, pour recevoir leur paye, qu'ils dépensent souvent en entier durant les trois jours qu'on accorde à leurs divertissemens; &

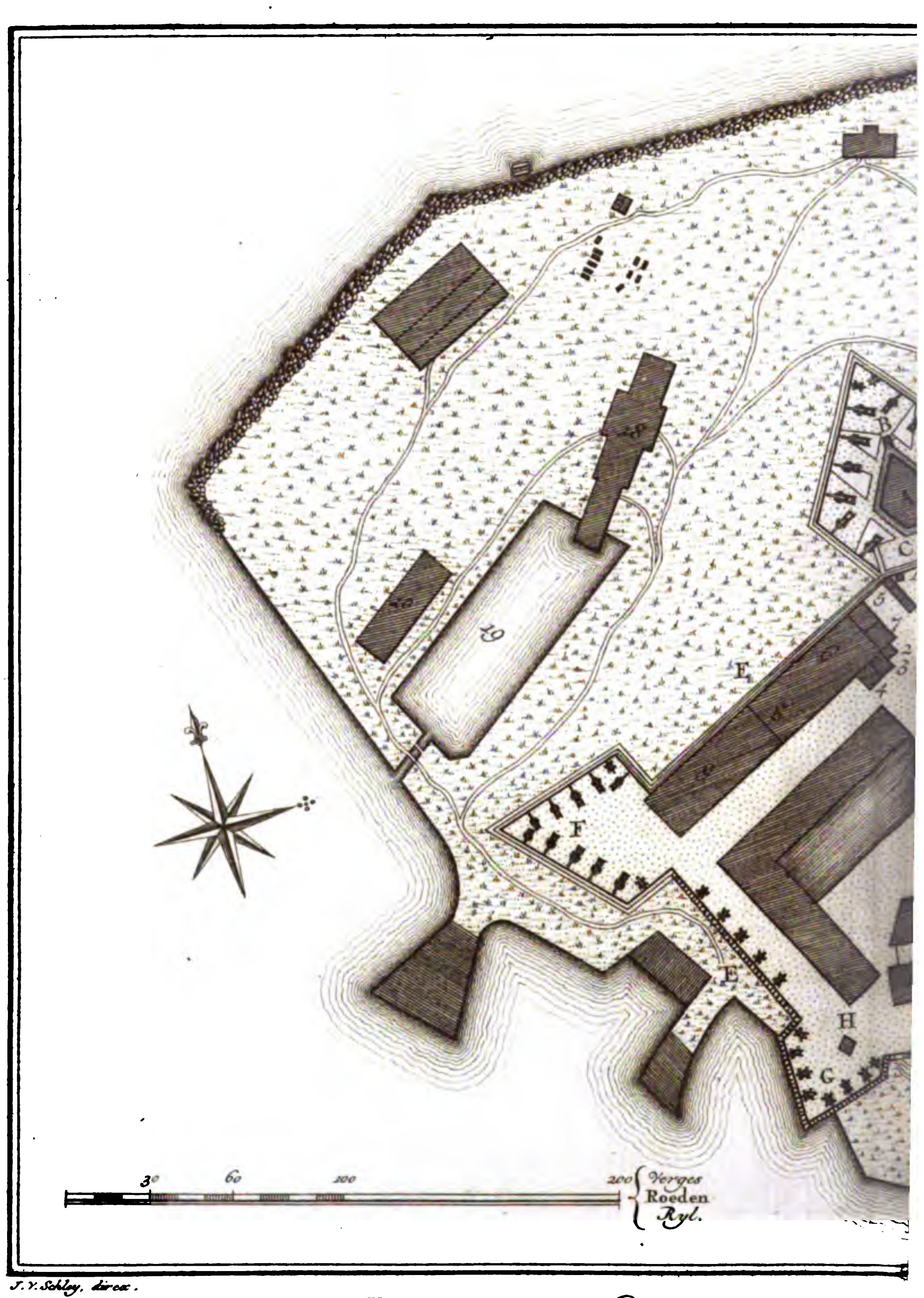
n'ayant point fait de provisions, ils se voyent bientôt réduits à travailler pour la simple nourriture. Les Esclaves & les Criminels ne vont pas à Batavia; mais ce qu'ils ont à prétendre, ils le reçoivent dans l'Isle, qui seroit assez belle & bien située, si elle avoit seulement plus d'étendue; mais ceux qui l'ont mesurée ne lui donnent que trois cens cinquante pas de tour.

Renvois de la Perspective. *a* Bâton de Pavillon, *b* Scies à vent, *c* Magasin à poudre, *d* Forge, *e* Machines pour tourner de côté les Vaisseaux, *f* Eglise Hollandoise, *g* Réservoir pour les Bois à scier, *h* Bastion environné de Palissades, *i* la Mer, & *k* Guerrite.

Renvois du Plan. A Magasin à poudre. B la grande Batterie. C le Réservoir d'eau. D Montée sur la Batterie. E Courtine & Allée le long des Palissades & Murailles. F Bastion de pierre. G Bastion de bois. H Laboratoire à poudre sur ce Bastion. I Bastion Beekhuys. K Bastion & Touw-Punt. L autre Laboratoire à poudre. M Magasin au riz. N Magasin d'eau-de-vie & d'Arrak. O Magasin pour P la Forge. Q Logement du Maitre Maréchal. R la grande Porte. S Logement du 1er, & T du 2d Maitre-Garçon Charpentier. V du Consolateur des Malades. W de l'Administrateur. X du Teneur de Livres. Y du 1er Chirurgien. Z Magasin au poivre, où sont les Logemens des Ouvriers. 1 Citerne. 2 Cuisine. 3 4 Gallerie & Corps de Garde. 5 6 7 Logement des Assistans. 8 Magasin du Jardin. 9 Magasins au poivre. 10 autres Magasins. 11 Machines pour mettre de côté les Vaisseaux. 12 Mole. 13 Magasin aux Outils des Charpentiers. 14 leur Attelier. 15 Maisons particulieres. 16 Cabinets de plaisance. 17 l'Eglise. 18 Moulins à vent. 19 Réservoirs où sont les Bois à scier, & 20 Bâton de Pavillon.

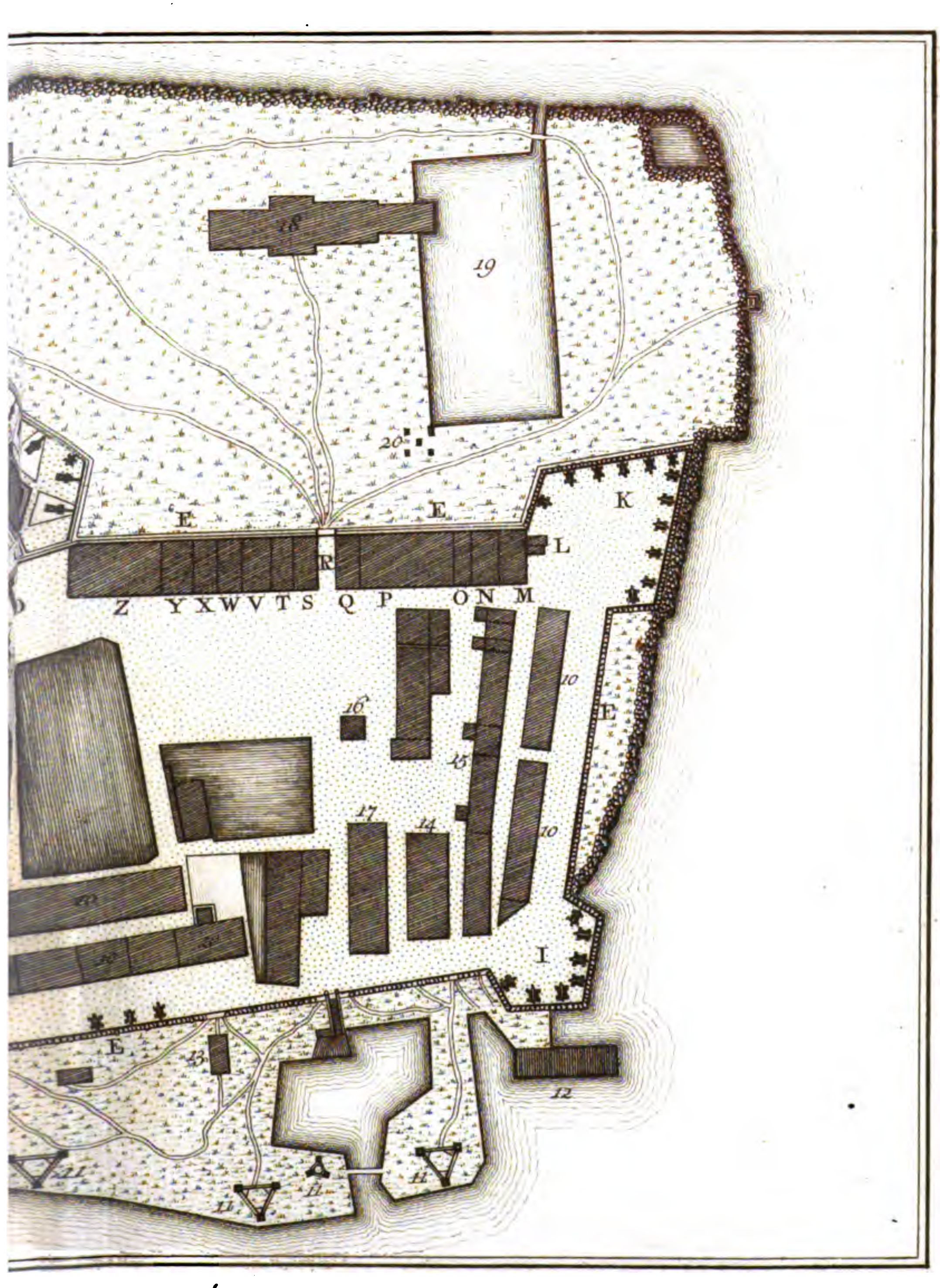
Un des plus fameux Monumens d'Antiquité des Indes, c'est le *Tombeau de Sjeich Ibn Moelana*, Docteur Arabe, qui vint, environ l'an 1406, dans l'Isle de Java, où il étendit le Mahometisme, & se fit un grand parti parmi les Habitans, qui le regardoient comme un saint Personnage. Les Princes de *Damak* & de *Padjang* le proclamerent Sousouhounan, ou Empereur, & firent bâtir pour lui la Ville de Cheribon, dont son Mausolée n'est qu'à une lieue. On lui donne à-peu-près la hauteur du Dome de l'Hôtel de Ville d'Amsterdam. Il y a cinq étages avec autant de Platte-formes auxquelles on monte par des degrés; mais ce qu'on pourroit dire dans une Description, la Figure l'explique suffisamment aux yeux. Il n'est permis, aux Hollandois & autres Chrétiens, de monter que jusqu'au troisiéme Etage. On dit que Mr. Coeper a poussé plus haut jusqu'à la Tombe de Moelana, & que 3 ou 4 de sa suite en étoient morts, apparemment pour avoir été empoisonnés par quelques Maures superstitieux. Plus de 300 Familles demeurent auprès de ce Mausolée, & vivent des Aumônes des Passagers. On peut juger de la célébrité du Lieu, par la vénération que portent les Javanois à un Saint, dont ils tiennent leur Croyance, & dont les Rois de Bantam, les Princes de Cheribon, &c. prétendent tirer leur origine.

HISTOIRE.

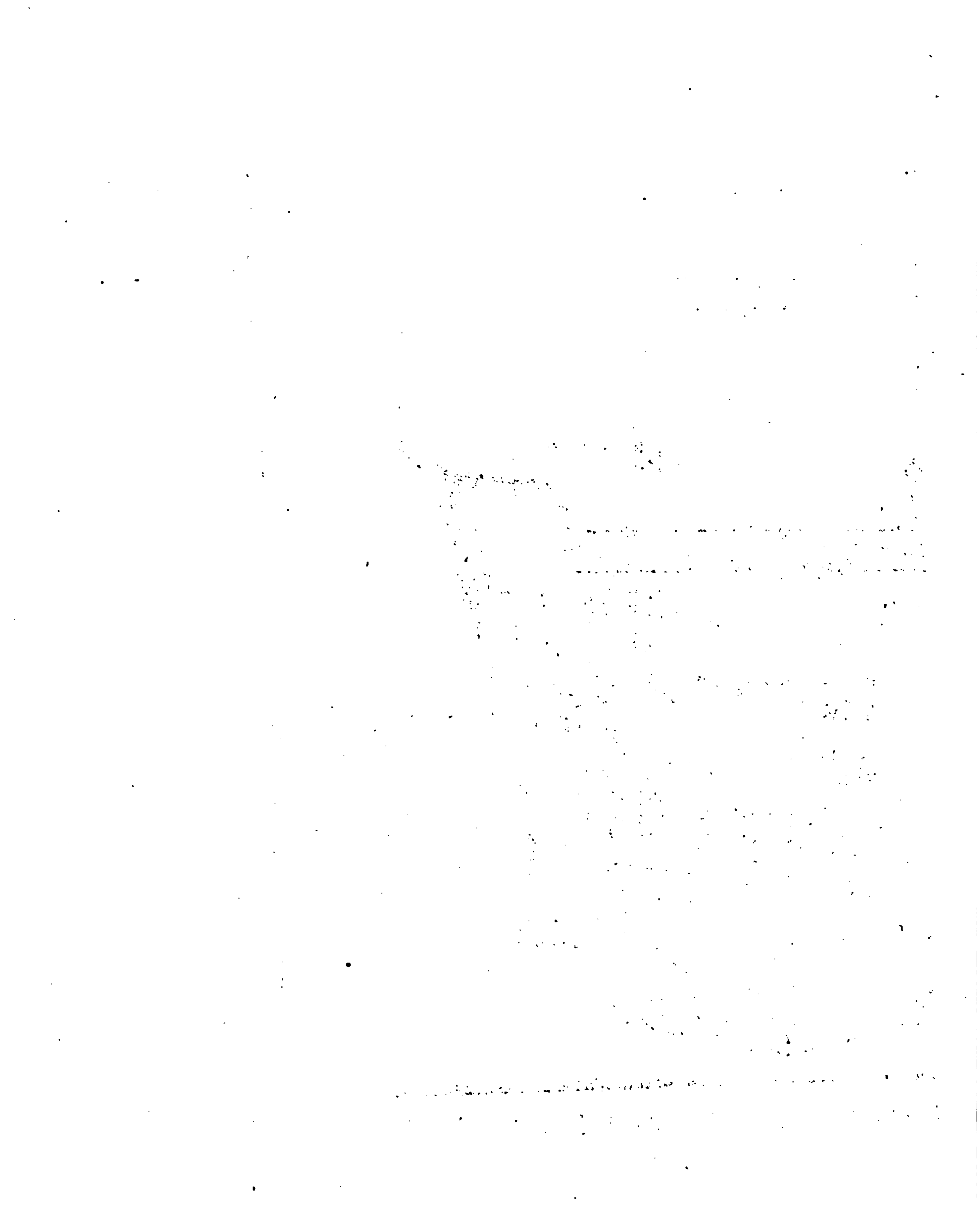


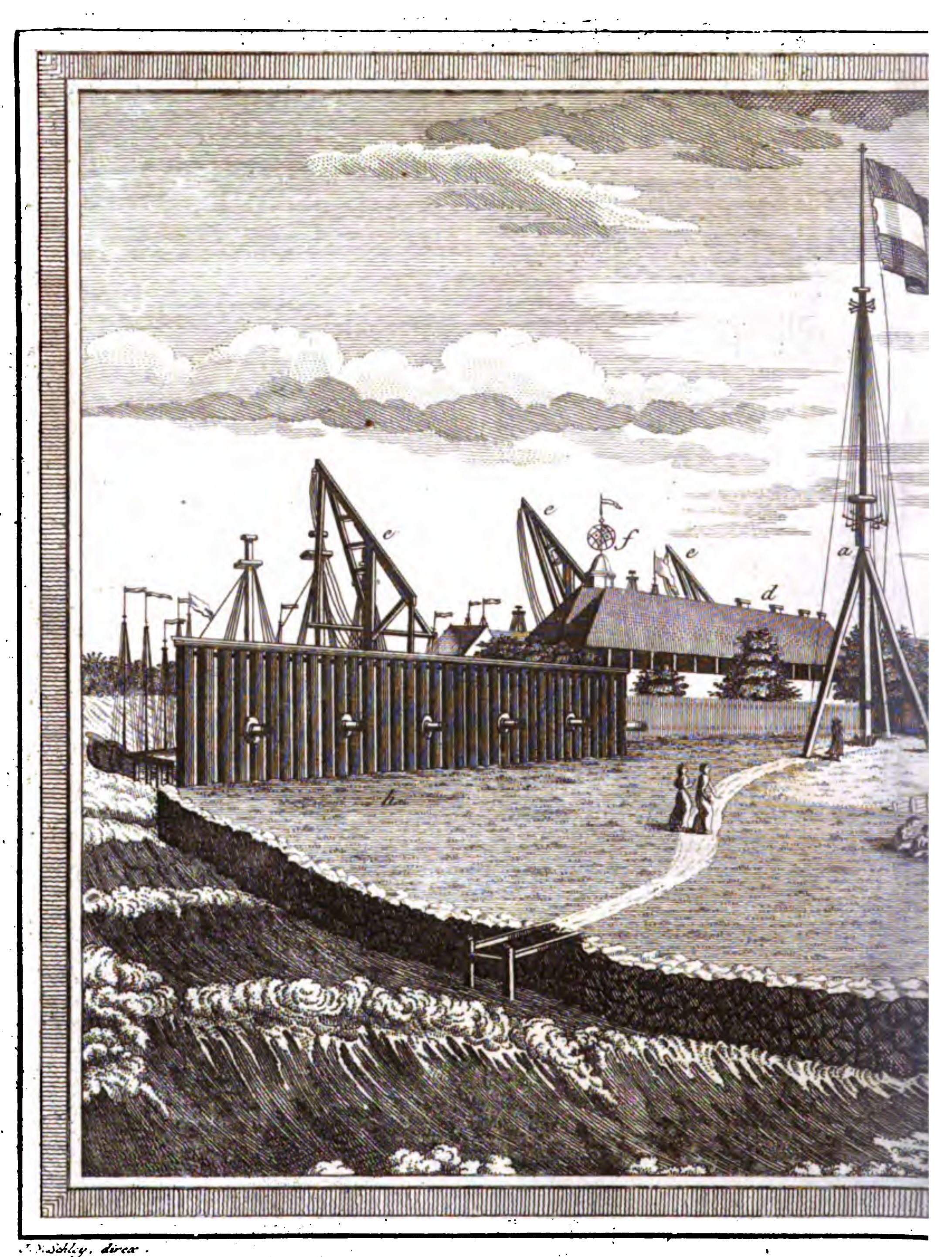
J. V. Schley, direx.

PLAN DE L'ISLE ONRUST.

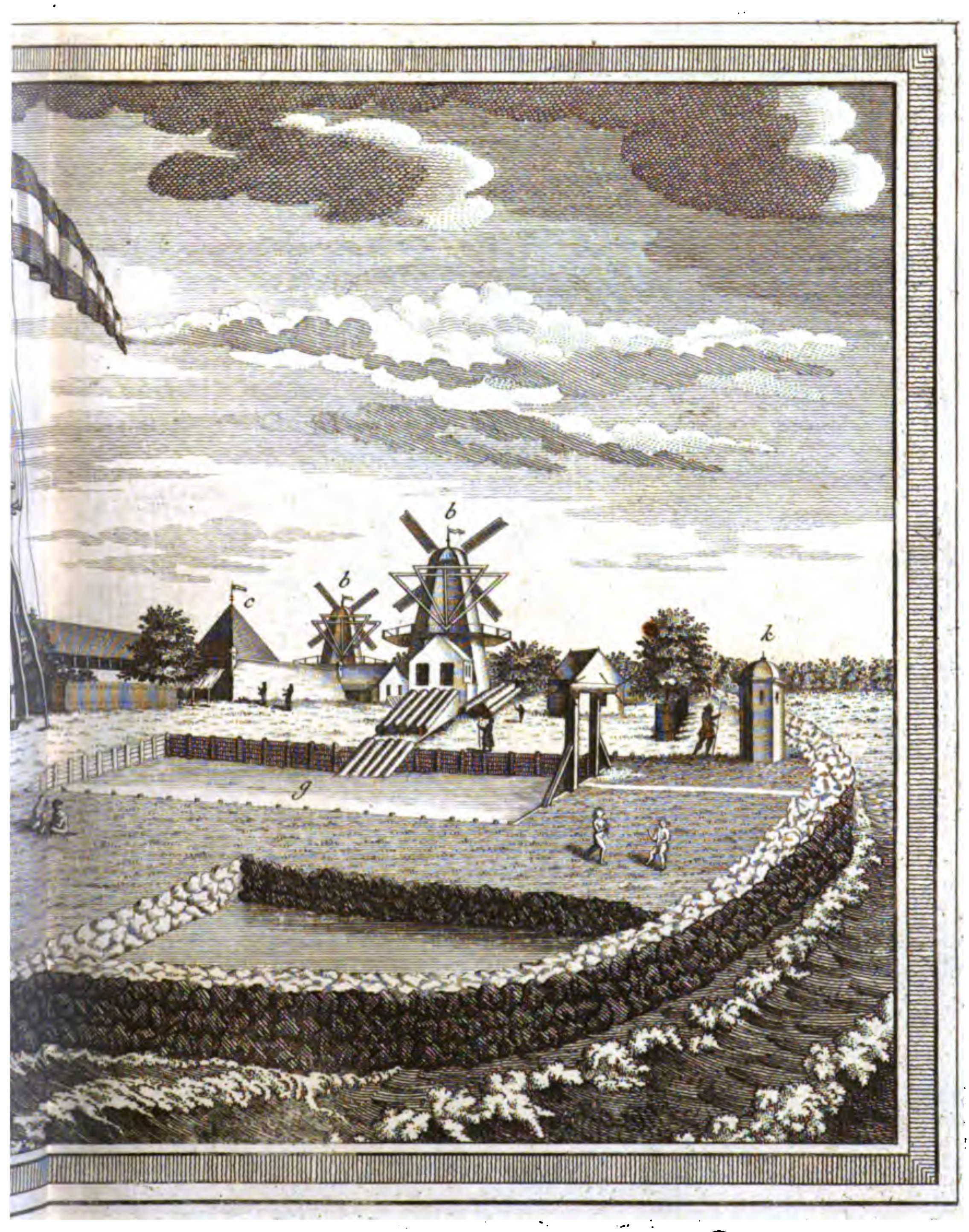


GRONDTÉKENING VAN 'T EILAND ONRUST.

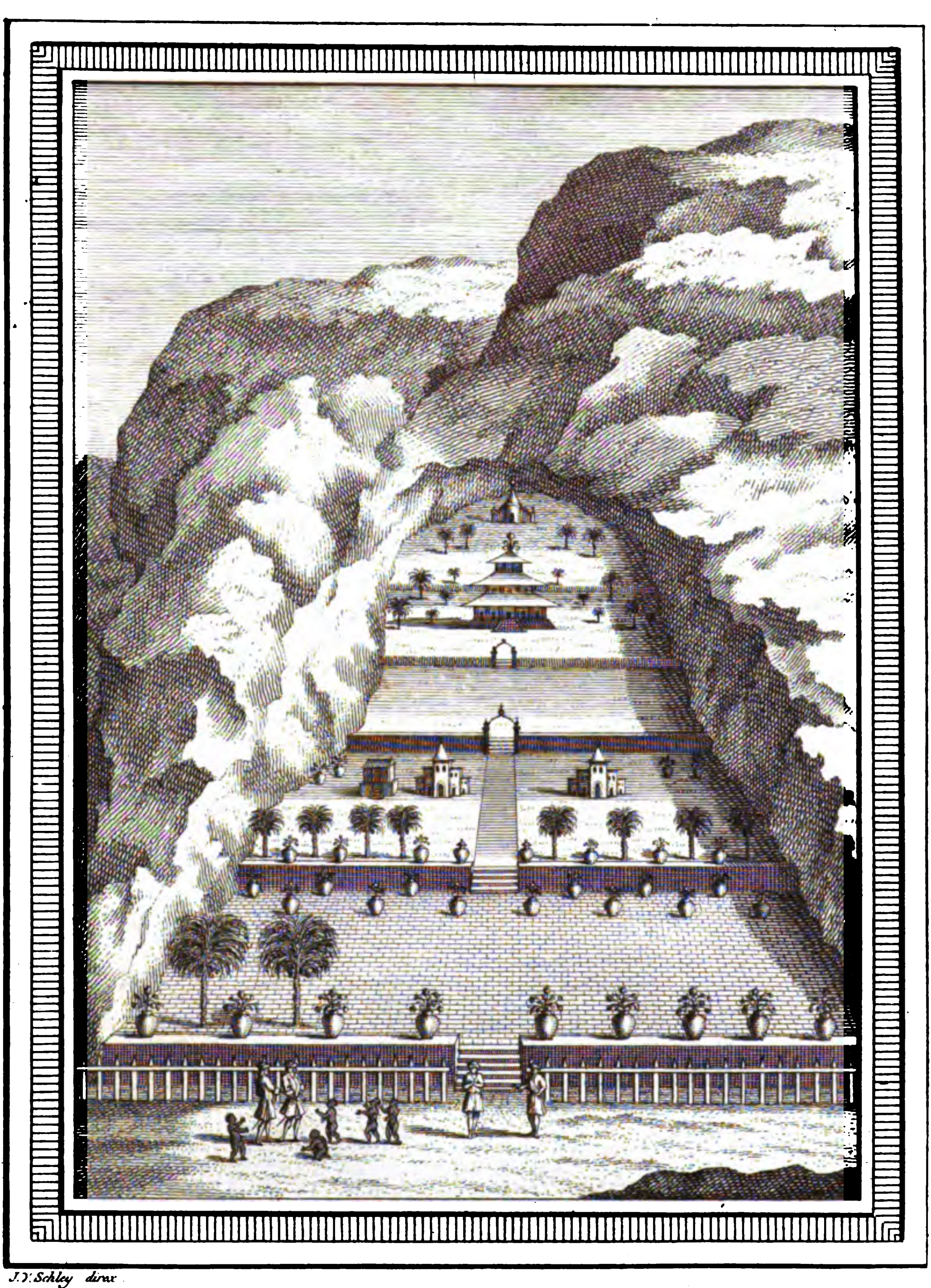




VUE DE L'ISLE ONRUST.



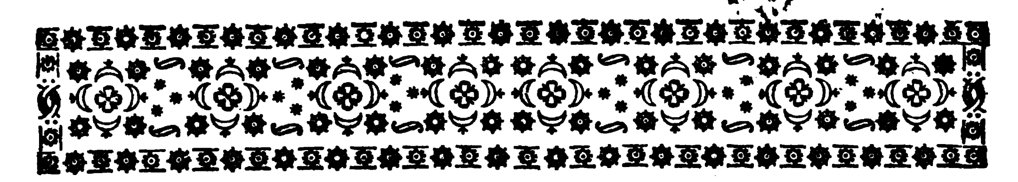
T. I GEZIGT VAN 'T EILAND ONRUST.



J. V. Schley direx.

TOMBEAU DE SJEICH IBN MOELANA.

GRAF-STEDE VAN SJEICH IBN MOELANA.



HISTOIRE NATURELLE DES INDES ORIENTALES.

INTRODUCTION.

SI l'on se rappelle que dans un si grand nombre de Journaux & de Descriptions, qui regardent les Indes Orientales, on a pris pour méthode, d'y joindre les recherches des Voyageurs sur les productions particulières de chaque Pays; & que pour cet Article, qui doit faire la conclusion d'un si long travail, on ne s'est proposé de reserver que leurs Observations générales, c'est-à-dire, celles qui sont communes à la plûpart de ces belles Contrées; il ne paroîtra point surprenant que ce qui reste à traiter soit d'une médiocre étendue. D'un autre côté, on reconnoîtra mieux que jamais combien cette distribution étoit nécessaire, pour éviter une longueur excessive, dans un sujet qui formeroit plusieurs Volumes, si toutes ses parties étoient rassemblées. C'est au Lecteur qu'on laisse le soin de les rapprocher, pour satisfaire sa curiosité, ou pour faciliter son instruction; ce qui lui sera toûjours aisé en consultant les Tables. On n'a donné, jusqu'à présent, que celles des Chapitres & des autres Divisions; mais on ne manquera point d'en joindre une des matières, à la fin de l'Ouvrage, & d'y faire entrer tous les noms des Animaux, des Plantes, & des autres Productions remarquables, qui se trouvent dispersées dans les Descriptions. INTRODUCTION.

§. I.

Saisons de l'Année (a).

COMME l'Hyver & l'Eté sont les plus différentes Saisons de notre Climat, c'est la Saison séche & la Saison humide, qui sont les plus opposées dans la Zône torride & dans les Régions voisines. Les Européens ne SAISONS DE L'ANNÉE.

(a) On peut rapprocher d'ici quelques remarques de Gautier Schouten, que d'autres raisons ont fait placer à la fin de son Article Tome XVI. pag. 206. & suivantes. Celles qu'on donne ici sont tirées de tous les Voyageurs, particulièrement de Dampier.

SAISONS DE L'ANNÉE.

Rapport des Saisons entre les Climats de la Zône torride & des Zônes tempérées.

Leur différence.

ne laissent pas de leur donner communément le nom d'Eté & d'Hyver, parce qu'elles se succédent avec la même régularité; c'est-à-dire, que comme on a l'Eté, dans le Climat voisin de chaque Pôle, lorsqu'on a l'Hyver dans l'autre, il fait de même un tems sec & beau au Nord de l'Equateur, lorsque le tems est venteux & pluvieux au Midi, excepté à quelques degrés de la Ligne, & dans quelques endroits seulement. Mais il y a cette différence, entre la Zône torride & les Zônes tempérées, que lorsqu'il fait un tems sec & beau dans l'une, c'est alors la Saison de l'Hyver dans celle des deux autres, qui est du même côté. Quand le Soleil passe l'Equinoxe, & qu'il approche de l'un ou l'autre des Tropiques, il commence à échauffer son Pôle; de sorte que plus il en approche, plus l'air est serein, sec, & chaud, hors des Tropiques mêmes. Au contraire, dans la Zône torride, quoique du même côté de la Ligne, plus le Soleil est éloigné, plus le tems est sec. A mesure que le Soleil s'approche, le Ciel se couvre de nuages, & le tems devient plus pluvieux; car les pluies suivent le Soleil. Elles commencent, de chaque côté de la Ligne, peu après qu'il a passé l'Equinoxe, & d'ordinaire elles continuent jusqu'à son retour.

Tems déclaré des Saisons dans la Zône torride, au Nord de l'Equateur.

LA Saison humide, au Nord de l'Equateur, dans la Zône torride, commence au mois d'Avril ou de Mai, & continue jusqu'à celui de Septembre ou d'Octobre. La saison séche commence dans le cours de Novembre ou Décembre, & dure jusqu'au mois d'Avril ou de Mai. On a fait, en mille endroits de ce Recueil, la description de leurs Phénomènes.

DANS la latitude Méridionale, le tems change aux mêmes mois; mais, avec cette différence, que les mois, qui sont secs dans cette latitude, sont humides dans celle du Nord, & réciproquement. On observe néanmoins que les deux saisons ne commencent pas toujours en même-tems, & que tous les Pays ne sont pas également partagés de sécheresse & d'humidité. Dans quelques Régions, les pluies sont plus abondantes que dans d'autres, qui ont par conséquent plus de tems sec. Mais, en général, les Pays, ou les Parages, qui sont sous la Ligne, ou qui en sont voisins, ont le fort des pluies aux mois de Mars & de Septembre.

Différence prise des lieux.

LES Pointes de Terre, ou les Côtes, qui sont les plus exposées aux vents généraux, ont ordinairement le plus de part au tems sec. Au contraire, les grandes Bayes, ou les détours de terre, particuliérement sous la Ligne, sont plus sujets à la pluie. Cependant cette régle n'est pas sans exception. Le tems semble se régler, comme les vents, par des causes accidentelles, qui paroissent sujettes elles-mêmes à beaucoup de variation.

Exemples sur les Côtes séches.

COMMENÇONS par les Côtes les plus séches. Sur celle d'Afrique, la sécheresse est extrême depuis le mois de Mars jusqu'à celui d'Octobre; & c'est aussi la saison séche du Pays. L'humide, ou la pluvieuse, qui dure depuis Octobre jusqu'au mois de Mars, est modérée, ou du moins, sans ces excès de pluie, qui sont communs dans la plûpart des autres Pays de ces latitudes. On n'y ressent que des pluies fort douces. Il y arrive quelquefois des Tornados, mais ils n'y sont pas si fréquens qu'aux Indes Orientales. Sur les Côtes du Pérou, depuis le troisiéme degré de latitude Méridionale jusqu'au trentiéme, il ne pleut jamais, ni sur Mer, jusqu'à deux ou trois cens lieues de Terre, ni sur Terre du côté de la Mer, sans qu'on sçache précisément

ment à quelle distance. Cependant, on y voit, le matin, de petits brouillards, qui durent l'espace de deux ou trois heures, & qui ne continuent guéres après dix. La nuit amene aussi des rosées. Cette Côte est Nord & Sud. Elle est exposée à la Mer du côté de l'Ouest, avec une chaîne de Montagnes fort hautes, qui s'étendent le long du rivage. Les vents y sont toujours au Midi. Mais il y a cette différence, que les vents régles de Côte, du côté de l'Amérique, soufflent plus loin de terre que ceux d'Afrique; ce qui vient apparemment de la disproportion des Montagnes, dans les deux Continens. La hauteur excessive des Andes, ou des Cordelieres, est cause sans doute que le vent d'Est ne se fait sentir qu'à deux cens lieues de terre, dans la Mer pacifique, tandis que le vent général régne jusques près de quarante lieues de la Côte d'Afrique, qui n'a pas des Montagnes si hautes. Or, si celles d'Amérique arrêtent les vents dans leur carrière, on doit se persuader aisément qu'elles sont capables d'arrêter les nues, avant qu'elles puissent atteindre la Côte, & que le tems sec ne vient que de-là. Le gisement des Côtes est le même, & les mêmes vents y régnent: d'où viendroit la différence du tems, demande Dampier, si ce n'est de celle des Montagnes? On sçait d'ailleurs que leurs parties Orientales ne manquent pas de pluie. Il n'en faut pas d'autre preuve que ces grandes Rivières, qui se déchargent de-là dans la Mer Atlantique; au lieu que les Rivières de la Côte du Sud sont petites & en petit nombre. On en connoît même qui tarissent tout à fait, pendant une bonne partie de l'année. A la vérité, elles reprennent leur cours dans leurs saisons, c'est-à-dire, quand les pluies reviennent au mois de Février; ce qui ne manque jamais au couchant de ces Montagnes. SAISONS DE L'ANNÉE.

PASSONS aux Côtes humides, telles que la Côte de Guinée, depuis le Cap Lopez, à un degré de latitude Méridionale, jusqu'au Cap de Palmes, en y comprenant le détour de terre & toute la Côte, à l'Ouest. C'est un Pays extrêmement humide, sujet à de terribles Tornados & à des pluies excessives, sur-tout pendant les mois de Juillet & d'Août, qui n'ont presque pas un beau jour. Toute cette Côte est si proche de la Ligne, que sa partie la plus éloignée n'en est pas à plus de six ou sept degrés. Cette proximité suffit pour faire conclure que c'est une Côte pluvieuse, puisqu'on a posé, pour principe, que la plûpart des lieux voisins de la Ligne sont fort sujets aux pluies. On a remarqué aussi que les uns le sont plus que d'autres, & la Guinée peut passer pour une des plus humides parties de l'Univers. S'il y a des Pays où les pluies continuent plus long-tems, on n'en connoît point où elles soient plus abondantes. Son gisement doit le faire juger, autant que sa situation, parce qu'au Nord de la Ligne, on y trouve un grand enfoncement, d'où elle s'étend, à l'Ouest, parallélement avec la Ligne. Suivant les observations de quelques habiles gens, il y a plus de fond à faire sur ces circonstances prises à part, que lorsqu'elles se trouvent réunies. Exemples sur les Côtes humides.

D'AILLEURS, on ne sçauroit douter qu'il n'y ait aussi des causes étrangeres qui préviennent ces effets, ou qui servent du moins à tempérer la violence des pluies, comme on le voit sur d'autres Côtes. Il n'est pas besoin d'autre exemple que la Côte opposée de l'Amérique, entre le Cap du Nord, Causes étrangeres.

 qui

SAISONS DE L'ANNÉE.

qui est au Nord de l'Equateur, & le Cap Blanc, au Brésil, qui est du côté du Sud. Le gisement de cette Côte est à peu près semblable à celui de la Côte de Guinée, avec cette différence, que l'une est au Midi, & l'autre au Nord de l'Equateur. Les deux Caps lui sont paralléles, & diffèrent très peu dans leur distance de ce cercle. Mais l'un pointe à l'Ouest, & l'autre à l'Est; de sorte que l'un fait la partie la plus Occidentale du Continent d'Afrique, & l'autre la partie la plus Orientale du Continent d'Amérique. Une de ces deux Côtes n'a qu'un vent, qui repousse la marée, & qui semble être l'effet de deux vents contraires. L'autre est exposé au vent réglé général, & ne manque jamais de Brise. La première a ses Tornados & ses grandes pluies, dans la saison humide, c'est-à-dire, aux mois de Mai, de Juin, de Juillet, d'Août & de Septembre; entre lesquels ceux de Juillet & d'Août sont les mois pluvieux. Celle du Continent d'Amérique, étant exposée à l'Est-Nord-Est, ou au Sud-Est, est bien moins sujette aux pluies. Cependant, comme elle est proche de la Ligne, elle en a sa part, mais sans excès, & beaucoup moins que la Guinée. Elle est au Midi de la Ligne; & par conséquent sa saison pluvieuse tombe entre les mois d'Octobre & d'Avril, comme la saison séche entre Avril & Octobre. Ces saisons y régnent jusqu'à six ou sept degrés au Nord de la Ligne; ce qui n'arrive dans aucune autre partie du Monde connu. On ne nomme du moins que le Cap Lopez en Guinée, au premier degré de la partie du Sud, qui soit sujet au même tems que la Guinée, quoique le reste de ce Pays appartienne à la partie du Nord.

Saison qu'on choisit pour les moissons.

LA raison, qui fait donner, par les Européens, le nom de Saison séche à l'Eté, & de Saison humide à l'Hyver, c'est que la moisson se fait dans la saison séche, surtout dans les Plantations où l'on recueille le sucre. Les cannes de sucre sont alors du plus beau jaune; & quoiqu'elles en ayent moins de jus, il est incomparablement plus doux que dans la saison humide, où quelque mûres, que soient les cannes, non-seulement elles rapportent moins de sucre, mais le sucre n'en est pas si bon, & coûte plus de peine à préparer. Aussi, dans les Climats au Nord de la Ligne, on commence vers Noel à faire le sucre, lorsque les cannes sont mûres, après la saison séche; au lieu que dans les Climats Méridionaux, tels que celui du Brésil, on y travaille au mois de Juillet. On connoît aussi quelques endroits, proche de la Ligne, dans la partie du Nord, où les saisons sont les mêmes que dans la partie du Sud. Tel est le Pays de Surinam. Au reste, quoique la saison séche soit le tems ordinaire de cueillir les cannes, & la saison humide le tems propre à les planter, cet ordre n'est pas suivi si constamment que chacun n'ait égard aussi à sa commodité; d'autant plus qu'en tout tems de l'année, on peut les planter avec succès, surtout après une pluie modérée, qui tombe souvent dans le cours même des saisons séches.

Les Bayes, plus sujettes aux pluies que les Pointes de terre.

QUE les Bayes soient plus sujettes aux pluies que les Pointes de terre, c'est sur quoi tous les exemples paroissent s'accorder. En Amérique, il pleut excessivement dans la Baye de Campêche, sur-tout aux mois de Juillet & d'Août; tandis que toute la Côte, depuis le Cap Catoche jusqu'au Cap Condecedo, qui est plus exposée au vent réglé, n'est pas de la moitié si plu-

pluvieuse. Le Golfe de Honduras a des pluies excessives, comme toute la Côte, entre le Cap Gratia-di-Dios & Carthagene; mais sur la Côte de Caraccos, & vers le Cap de la Vela, où les vents sont plus frais, les pluies sont plus modérées. On remarque néanmoins quelque différence dans les petites Bayes, qui sont entre ces deux points. Celle de Mericaya, par exemple, qui est un peu à l'Est du Cap de la Vela, est plus sujette aux pluies que les environs du Cap. Les pluies extraordinaires de la Baye de Panama, sont une autre preuve, surtout au Midi de la Baye, depuis le Golfe Saint Michel, jusqu'au Cap Saint François, où les pluies continuent depuis le mois d'Avril jusqu'à celui de Novembre, & sont de la derniere force aux mois de Juin, de Juillet & d'Août. On nomme aussi plusieurs petites Bayes, à l'Ouest de celle de Panama, qui se ressentent extrêmement de la saison humide, telles que les Bayes de Dulce, Caldera, Amapalla, &c. Mais à l'Ouest de celle-ci, où la Côte est plus unie, il pleut beaucoup moins, & les Tornados y sont terribles.

SAISONS DE L'ANNÉE.

Grandes pluies de quelques endroits des Indes Orientales.

Les Indes Orientales ont quantité de Bayes & de Golfes, où les pluies sont fort grosses. Tels sont les Golfes du Tonquin & de Siam, & le fond du Golfe de Bengale, avec sa partie Orientale. Sur la Côte de Coromandel, qui est au Couchant du même Golfe, & dont les terres sont plus basses & plus unies, le tems est plus tempéré. Au contraire, la Côte de Malabar, qui est au Couchant de la Côte de Coromandel, & dont les terres sont montagneuses, est sujette à de grandes pluies; sur quoi l'on observe, en général, que les parties Occidentales des Continens sont plus sujettes à la pluie que les Orientales, à l'exception des Côtes d'Afrique & du Pérou. On a déja rapporté la sécheresse de celui-ci, à l'extrême hauteur des Andes, qui arrête les pluies. D'un autre côté, lorsqu'on observe que les Montagnes ordinaires sont plus sujettes aux pluies que les Pays bas, on n'entend que les Pays maritimes. Les Anglois rendent témoignage qu'au Midi de la Jamaïque, qui commence à Leganez, & qui s'étend, à l'Ouest, jusqu'à la Rivière noire, Pays fort uni, qui a la Mer au Midi, & des Montagnes du côté du Nord, il pleut toujours sur les Montagnes avant qu'il en tombe vers la Mer; qu'on y voit tous les jours des nuages noirs, & qu'on y entend le bruit du tonnerre; que ces nuages, qui semblent d'abord s'avancer vers la Mer, sont arrêtés dans leur cours; qu'ils retournent du côté des Montagnes, où ils se dissipent, au grand regret des Habitans, dont les Plantations & les Bestiaux ont beaucoup à souffrir de la sécheresse. En un mot, le défaut de pluie, dans sa saison, est une des plus grandes incommodités de cette partie de l'Isle. L'herbe y est quelquefois brûlée, & le Bétail y périt faute de fourage; au lieu que dans la partie Septentrionale, où les Montagnes sont voisines de la Mer, on ne manque point de riches ondées, jusques dans la saison séche, vers la pleine ou la nouvelle Lune. A la vérité, l'excès des pluies y est incommode dans la saison humide. La petite Isle des Pins, près de Cuba, est si fameuse par ses pluies, que si l'on en croit les Espagnols, il y pleut tous les jours de l'année. On n'en trouve point d'autre cause, qu'une haute Montagne élevée en pointe, qui en fait le centre, autour de laquelle les nuages se rassemblent,

Pluies plus ordinaires sur les Montagnes.

SAISONS DE L'ANNÉE.

blent, & qui en est presque toujours couverte. Tous les Voyageurs font le même récit de la Gorgone, petite Isle de la Mer du Sud. On croit pouvoir conclure que les Terres élevées sont ordinairement les plus sujettes aux pluies. Il paroît même que la Mer l'est moins que la Terre. Quand on est proche du rivage, dans la Zône torride, on voit souvent pleuvoir sur terre, & le Ciel couvert de nuées, tandis que le tems est clair & serein sur Mer. Quoique le vent vienne de terre, & que les nuées semblent avancer sur Mer, elles retournent souvent en arriere, comme attirées ou retenues par une cause ignorée. On lit, dans toutes les Relations, que les Matelots qui font voile près des Côtes, & qui voyent approcher une nuée, en marquent peu d'embarras, & disent, dans leur langage, que la terre va la dévorer. Au reste, tout ce qu'on a dit ici, ne regarde que le voisinage des terres; ce qui n'empêche pas qu'à de plus grandes distances, il ne pleuve beaucoup aussi sur Mer.

Il pleut plus la nuit que le jour.

ENFIN, l'on a toujours observé que dans la saison humide, il pleut beaucoup plus la nuit que le jour. Après les plus beaux jours, il est rare que la nuit se passe, sans une ou plusieurs grosses pluies. Elles durent trois ou quatre heures. Mais c'est ordinairement proche des Côtes, que les nuages ont le plus d'épaisseur, qu'ils jettent plus d'éclairs, accompagnés d'un horrible bruit, & que l'eau tombe en plus grande abondance.

Observations utiles.

UN Ecrivain, dont les récits sont toujours accompagnés d'utiles Observations, se trouvant aux Indes Orientales, en 1688, vers les dix-neuf degrés de latitude Septentrionale, s'attacha particulièrement à l'étude des saisons. Il remarque d'abord, comme tous les autres Voyageurs, que dans les Pays qui se trouvent entre les deux Tropiques, on distingue les saisons en séches & pluvieuses, avec autant de justesse que nous les distinguons en saisons d'Hyver & d'Eté: mais, ajoûte-t-il, comme le changement de l'Eté en Hyver, & de l'Hyver en Eté, n'arrive pas tout d'un coup, & que dans l'intervalle, il se trouve les saisons du Printems & de l'Automne, qui participent un peu de l'un & de l'autre; on voit aussi, dans les Indes, sur la fin de la saison séche, de petites pluies passageres, qui précédent les mois où elles régnent avec une violence extrême; & de même, à la fin de ce mauvais tems, il fait d'assez beaux jours, qui conduisent à la grande chaleur. Les saisons sont généralement fort semblables, pendant le même tems de l'année, dans tous les endroits de la Zône torride, qui sont du même côté de l'Equateur. Mais, à deux ou trois degrés de chaque côté, le tems est plus mêlé & plus inconstant, quoiqu'il approche de l'humidité extrême; & souvent même il est contraire au tems qu'il fait alors du même côté de l'Equateur, plus loin vers le Tropique: de sorte que pendant le régne du tems pluvieux, dans les parties Septentrionales de la Zône torride, il peut néanmoins faire un tems sec & chaud, à deux ou trois degrés au Nord de la Ligne. On peut dire la même chose des latitudes & des saisons opposées; mais ce qui est vrai par rapport à la séchereste ou à l'humidité, dans la Zône torride, peut l'être aussi généralement à l'égard du chaud & du froid; car, pour toutes ces qualités, il y a sans doute une différence qui naît de la situation particulière du

du Pays, ou d'autres causes accidentelles, outre celle qui dépend de leur différente latitude. C'est ainsi que la Baye de Campêche, dans les Indes Occidentales, & celle de Bengale dans les Indes Orientales, qui ont à peu près la même latitude, sont tout à la fois extrêmement chaudes & humides. Il est difficile de juger si c'est de leur situation que cela vient, ou de la foiblesse & de la rareté des Bises: cependant, si l'on prend garde à la latitude de ces lieux, on trouvera qu'étant près des Tropiques, cette seule raison doit les rendre généralement plus sujets aux grandes chaleurs, que ceux qui sont proche de l'Equateur.

SAISONS DE L'ANNÉE.

C'EST ce qu'on éprouve dans plusieurs autres endroits des deux Indes, qui ont la même latitude. Les parties, qui sont près des Tropiques, sont toujours les plus chaudes, particulièrement à trois ou quatre dégrés de ces cercles, où la chaleur se fait beaucoup plus sentir que sous la Ligne même. On en peut apporter plusieurs raisons, indépendamment de la situation particulière du Pays & des vents. Par exemple, le jour n'a jamais plus de douze heures sous l'Equateur, & la nuit est toujours de la même longueur; au lieu que sous les Tropiques, le plus long jour a près de treize heures & demie, & que cette longueur, qui diminue la nuit d'une heure & demie, faisant une différence de trois heures sur la nuit & sur le jour, ne peut manquer de produire un effet considérable. D'ailleurs, dans les endroits, qui sont, par exemple, à trois degrés des Tropiques, ou à vingt degrés de latitude du Nord, le Soleil vient à deux ou trois degrés du Zenith, au commencement de Mai; & lorsqu'il a passé le Zenith, il ne va pas plus de deux ou trois degrés au-delà, pour revenir & passer encore une fois. Ainsi les Habitans de ces Pays ont le Soleil, comme sur leur tête, depuis le commencement de Mai jusqu'à la fin de Juillet. Au contraire, lorsque le Soleil vient sous la Ligne, dans les mois de Mars & de Septembre, il passe d'abord vers le Nord ou le Sud, & ne demeure pas vingt jours à passer depuis trois degrés, d'un côté, jusqu'à trois degrés de l'autre; ce qui doit faire juger que dans le peu de séjour qu'il y fait, la chaleur ne sçauroit être égale à celle du voisinage des Tropiques, où il continue si long-tems d'être vertical, au Midi, & où il demeure plus long-tems sur l'horizon chaque jour particulier, qui se trouve suivi d'une nuit plus courte.

Chaleur excessive près des Tropiques.

CE que l'expérience rend certain, c'est qu'aux Indes Orientales, vers les vingt degrés de latitude du Nord, la chaleur est excessive pendant les mois humides, particulièrement lorsque le Soleil se dégage des nuées & peut les pénétrer. Ceux qui ont passé quelques années au Tonquin, qui est à peu près dans cette position, rendent témoignage que c'est un des Pays les plus chauds qu'ils ayent jamais vûs. Les pluies y sont aussi très abondantes, quoiqu'il se trouve divers endroits dans la Zône torride où elles le sont encore plus, & qui sont néanmoins dans la même latitude & du même côté de l'Equateur. La saison humide y commence à la fin d'Avril, ou au commencement de Mai, & dure jusqu'à la fin d'Août, qui se termine par des pluies d'une extrême violence. Mais elles ne laissent pas d'être mêlées de quelques intervalles de beau tems.

ON

SAISONS DE L'ANNÉE.

Irrégularité des Saisons dans leur retour, & leur durée.

On convient néanmoins que ces différentes saisons ne sont pas si régulières dans leur retour, qu'il ne diffsame quelquefois d'un mois ou six semaines. Elles ne se ressemblent pas toujours, non plus, pendant toute leur durée. Quelquefois les pluies sont plus violentes & plus longues, & quelquefois elles sont plus modérées. Dans certaines années, elles ne sont pas suffisantes pour produire une récolte médiocre. Dans d'autres, elles viennent à contre-tems; ce qui nuit beaucoup au riz, ou qui retarde du moins son accroissement. On a remarqué plusieurs fois que dans les Pays de la Zône torride, toute l'agriculture dépend de ces inondations annuelles, qui humectent & engraissent la terre. Si la saison humide est plus séche qu'à l'ordinaire, les terres qui portent le riz n'étant pas bien détrempées par le débordement des Rivières, la recolte est médiocre; & si le riz, qui est le pain des Habitans, manque dans des Pays si peuplés, il devient impossible d'y subsister sans le secours des autres Régions. De-là vient que dans ces tems de nécessité, les Pauvres se trouvent réduits à vendre leurs Enfans, pour se conserver la vie, & que si cette ressource leur manque, ils meurent misérablement dans les rues. Cet usage, d'acheter des vivres au prix de ce qu'on a de plus cher, est ordinaire dans toutes les parties des Indes Orientales, & particulièrement sur les Côtes de Malabar & de Coromandel, où la famine est plus fréquente & cause quelquefois de furieux ravages. En général, ces deux Contrées sont fort séches. Elles n'ont pas de grandes Rivières, qui puissent engraisser la terre, & leur récolte dépend uniquement des pluies. Si ce secours leur manque, comme il arrive quelquefois plusieurs années de suite, la désolation des Habitans est incroyable. Les Voyageurs nous font d'affreuses peintures, des extrêmités dont ils ont été témoins. Ils ont vû périr des milliers d'Indiens, & leurs cadavres épars dans les Campagnes. Les plus heureux sont ceux qui conservent la force de gagner quelques Villes maritimes, habitées par les Européens, pour se vendre eux-mêmes, après avoir vendu leurs Femmes & leurs Enfans; quoique sûrs d'être transportés à l'instant hors de leur Patrie, & de ne la revoir jamais.

Il y a cette différence, entre ces deux Pays & les terres plus basses, que jamais ils ne peuvent être incommodés par l'excès des pluies: au lieu que dans les autres il peut arriver que les eaux soient trop grosses pour leur situation. Dans ces fâcheuses circonstances, les Habitans font des digues, pour contenir les Rivières dans leurs bornes, & creusent des fossés pour faire écouler l'eau que les digues ne peuvent arrêter. Mais ce travail même devient quelquefois inutile contre la violence des Courans, surtout lorsqu'ils arrivent hors de leurs saisons; car les inondations régulieres ne causent aucun mal, & laissent au contraire un limon qui engraisse les terres. Dans les sécheresses extraordinaires, les Contrées basses ont l'avantage de pouvoir être arrosées par des Canaux qu'on tire des Rivières; & la nécessité l'emporte, alors, sur la paresse naturelle aux Indiens.

§. II.

Répresentation du Cours ordinaire des ***VENTS DE TRAVERSE****, qui r*

Afbeelding van de ordinaire COURS der PASSAAT-WINDEN, welke l

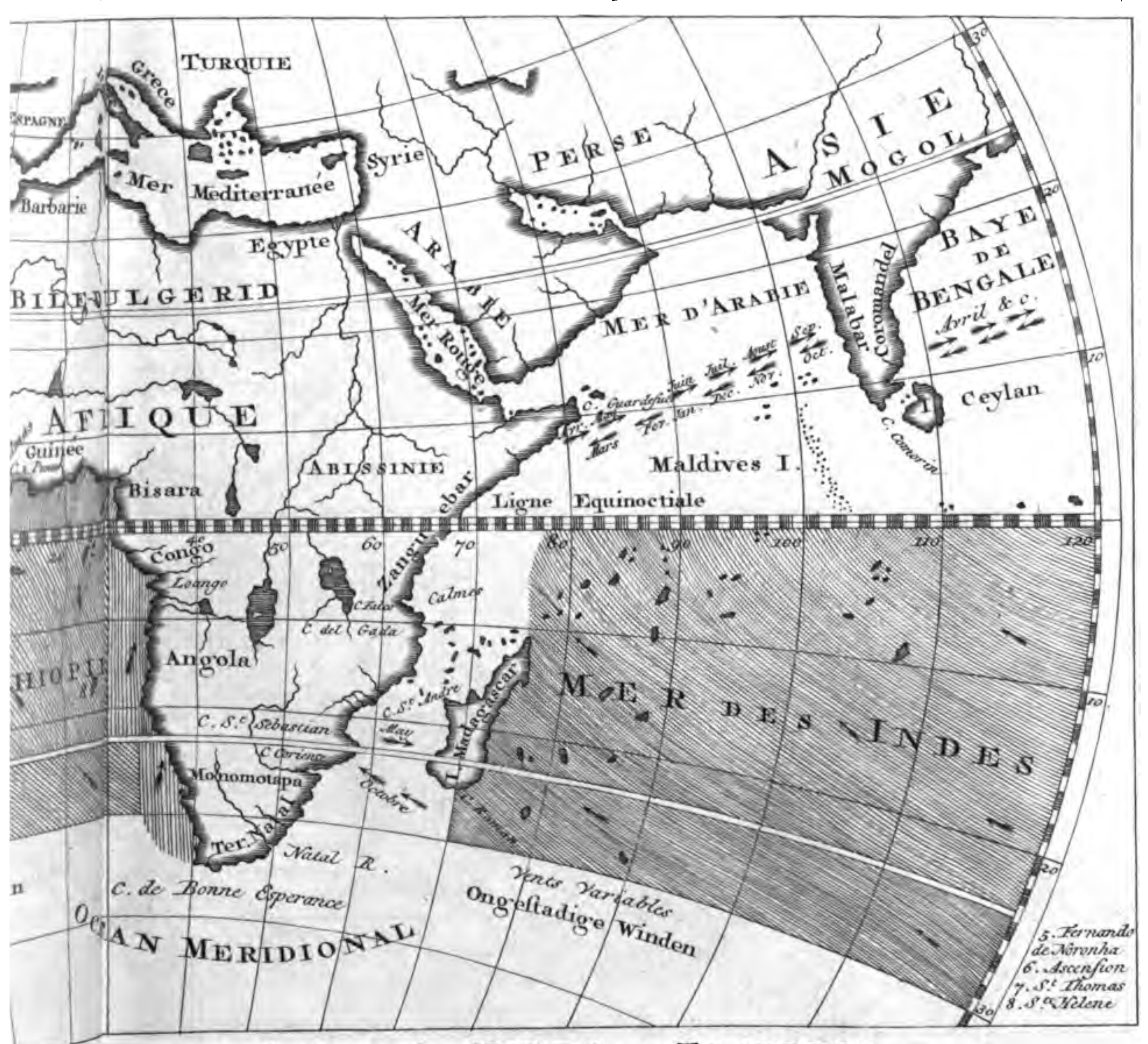


Remarquez, que les Fléches dans les Espaces vu
qui varient si souvent; & que les Abréviations des noms a

Nota, dat de PYLEN in de ledige PLAATSEN wyzen aan d
en dat de Verkortingen van de naamen der Maanden be

…, qui regnent le long des Côtes dans la MER ATLANTIQUE & celle des INDES.

… welke langs de KUSTEN van de ATLANTISCHE EN INDIESE ZEËN regeeren.



… vuides montrent le Cours des VENTS DE TRAVERSE,

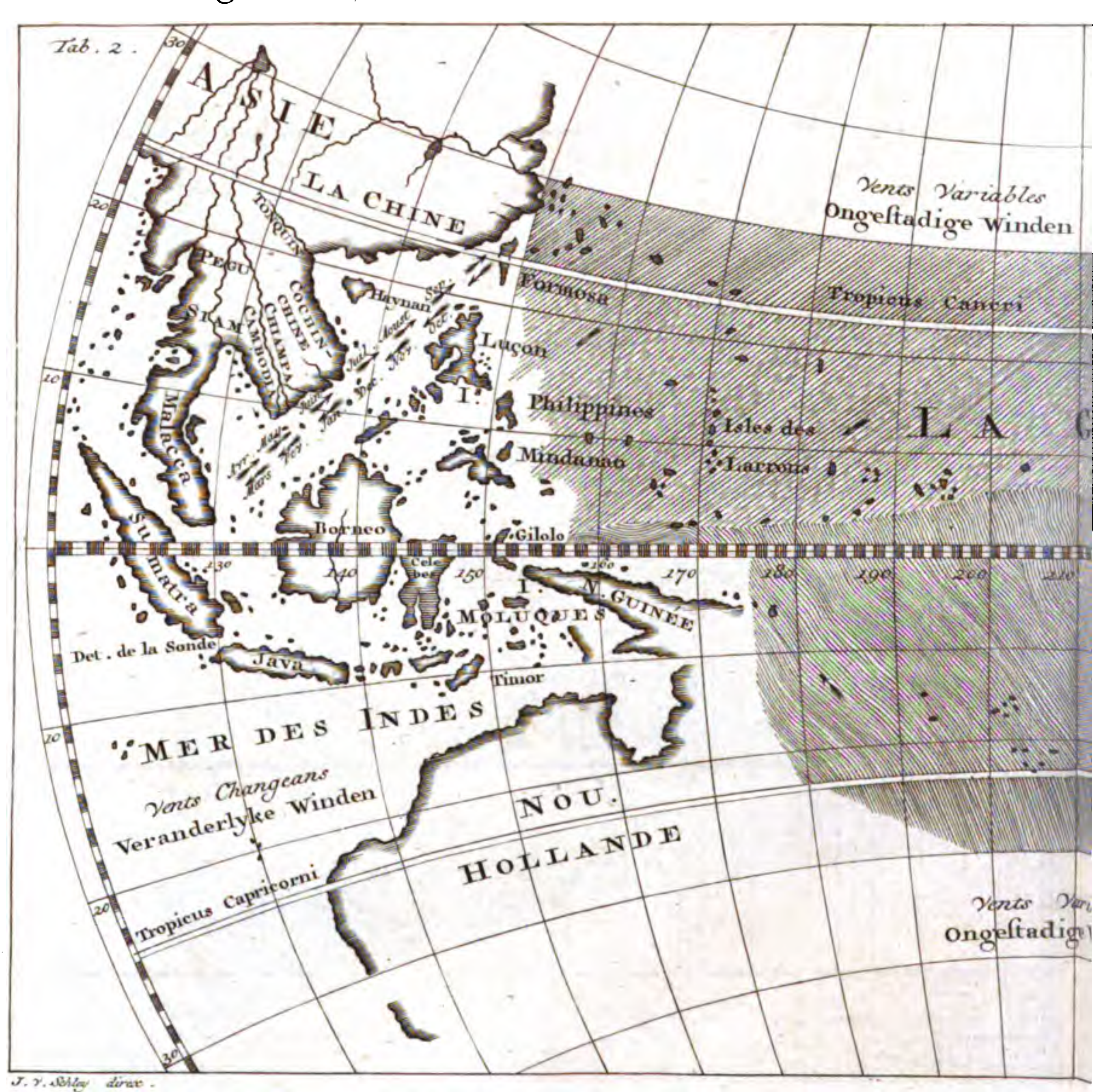
… des Mois marquent les Tems de l'année aux quels ces Vents regnent.

… aan den COURS der zo dikwyls varieerende PASSAAT-WINDEN,

… en beteekenen de Tyden des jaars, in de welke deeze Winden regeeren.

Réprésentation du Cours ordinaire des VENTS DE TRAVERSE,

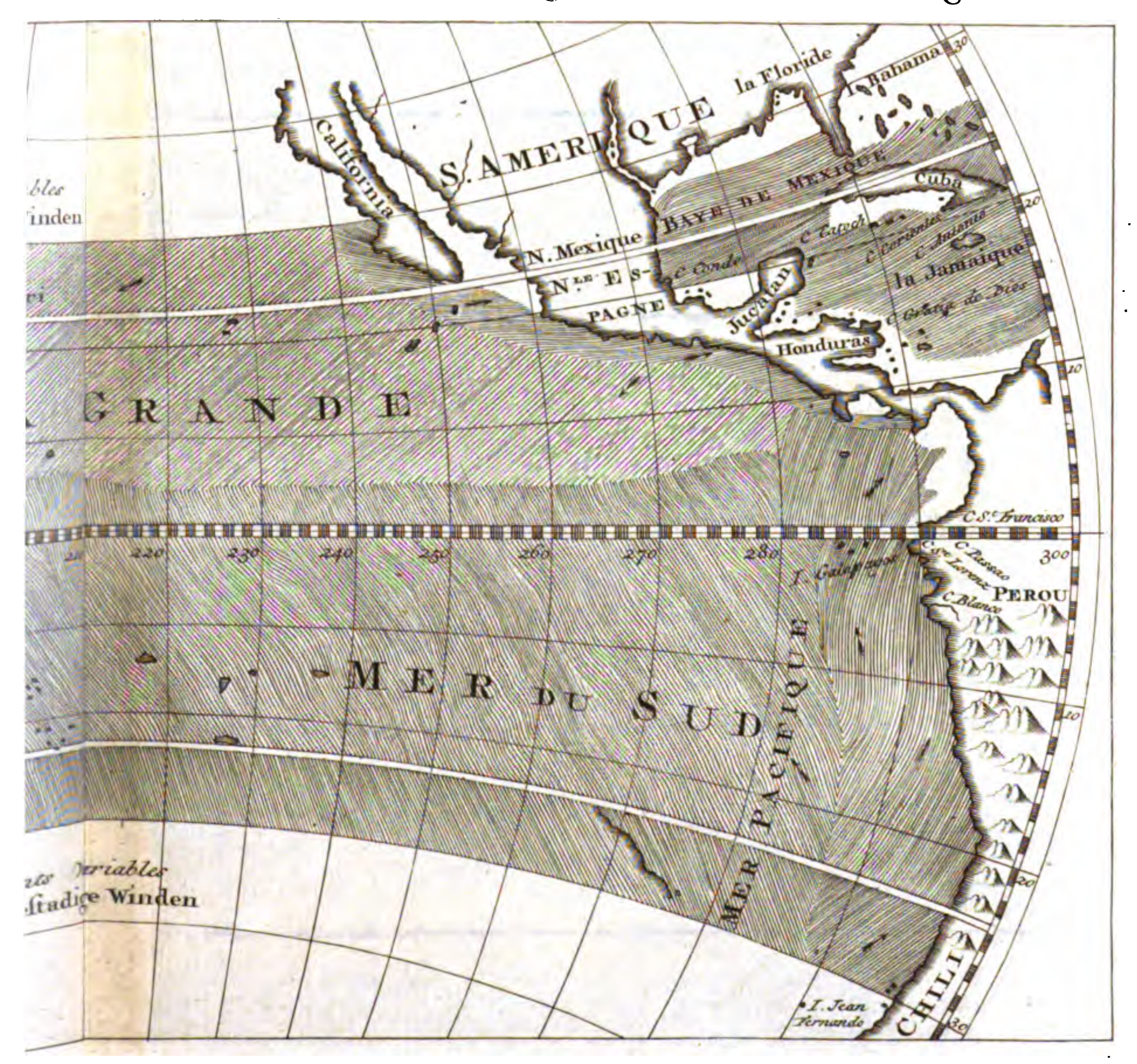
Afbeelding van de ordinaire COURS der PASSAAT-WINDEN,



Remarquez, que les Fléches, qui sont entre les Lignes,

Nota, dat de PYLEN, tussen de STREEPEN, wyzen de

RSE, qui règnent sur les Côtes dans la grande MER DU SUD.
EN, welke op de KUSTEN van de groote ZUID-ZEE regeeren.



s, montrent le cours ordinaire de ces VENTS DE CÔTE.
de ordinaire COURS deezer KUST-WINDEN aan.

§. II.

Vents Alisés, & autres Vents.

Différences des Vents.

Les Vents, que les François nomment *Alisés*, les Anglois *Vents de Commerce* (*a*), & qu'on appelle aussi *Généraux* ou *Règlés*, sont ceux qui soufflent constamment d'une pointe ou d'un trait du Compas, c'est-à-dire, d'un certain endroit de l'Horizon, particuliérement depuis le trentiéme degré de Latitude du Nord, jusqu'au trentiéme degré de Latitude du Sud. Cependant, on en distingue plusieurs sortes, les uns, qui soufflent de l'Est à l'Ouest, les autres de l'Ouest à l'Est, du Sud au Nord, &c. Quelques-uns soufflent réellement, toute l'année, d'un même endroit; d'autres, soufflent d'un côté, pendant la moitié de l'année, & du côté contraire pendant l'autre moitié. D'autres encore soufflent six mois d'un côté, & changeant ensuite de huit ou dix rhumbs au plus, y continuent six mois; après quoi, ils reprennent leur premiere direction; tels sont tous les Vents alisés changeans, qui dans le cours de l'année se suivent tour à tour, chacun dans la saison qui lui est propre. Ceux qu'on appelle Vents de Terre & Vents de Mer, différent beaucoup des précédens. Les uns soufflent le jour & les autres la nuit, avec tant de constance & de régularité, que jamais ils ne manquent de se suivre.

Vents alisés généraux.

Mais le Vent alisé, sur Mer, est un Vent général, auquel on peut donner ce nom, par opposition aux autres Vents alisés, fixes ou changeans, qui semblent dépendre d'une cause accidentelle; parce que la cause de ce Vent général, qui est peu connue (*b*), semble fort réguliere. Ces Vents généraux ne se trouvent que dans la Mer Atlantique, qui sépare l'Afrique de l'Amérique, dans l'Océan Oriental, & dans la grande Mer du Sud. Dans toutes ces Mers, excepté sous la Ligne, ils soufflent constamment & sans intermission dans la bande du Sud, comme dans celle du Nord: mais ils ne soufflent pas d'une même force en tout tems, ni dans les deux Latitudes. Ordinairement, ils ne soufflent que sur l'Ocean, sans s'approcher des Côtes de plus de trente ou quarante lieues, surtout du côté de l'Ouest,

(*a*) Parce que leur régularité les rend extrêmement favorables au Commerce. L'origine du mot Alisé est assez obscure. Quelques-uns le font venir de *Lisiere*, parce que l'espace où ces Vents règnent, fait une sorte de Lisiere autour du Globe. Mais il paroît plus probable qu'il vient du vieux mot *Alis*, qui a signifié doux & uni.

(*b*) Il y a beaucoup d'apparence que le Vent alisé d'Est, qui souffle continuellement entre les deux Tropiques, est causé par le mouvement circulaire de la Terre, & par la rarefaction perpétuelle & violente de l'air, sous la Zône torride, qui doivent donner à l'air un cours d'Orient en Occident. Le Vent général d'Est, doit recevoir des variations, qui causent un Nord-Est & un Sud-Est règlés sous la Zône torride; & ce sont ces Vents qu'on appelle proprement Alisés. On y peut mettre aussi le Vent d'Ouest, qui souffle réguliérement hors des Tropiques, de part & d'autre, jusqu'au quarantiéme degré de latitude, & qu'on croit causé principalement par le reflux d'air, qui doit s'ensuivre de ce Vent d'Est, qui règne entre les Tropiques. Ces Vents ne soufflent réguliérement que sur les grandes Mers, parce que sur la Terre, ou sur des Mers trop proches des Terres, ils reçoivent une infinité de variations, par les fermentations de la Terre, par la situation des Côtes, & par d'autres causes particulieres.

VENTS.

l'Oueſt: car, de celui de l'Eſt, le vent d'Eſt, qui eſt le véritable aliſé, s'étend preſque juſqu'à la Côte, ou s'en approche aſſez pour y être ſurpris par le Vent de terre. Il reçoit ſouvent auſſi le vent de Mer, qui le détourne quelquefois de quatre ou cinq pointes du Compas. En quelques endroits, ſurtout dans la Mer & dans la bande du Sud, le véritable aliſé ne ſe trouve qu'à cent cinquante ou près de deux cens lieues de la Côte: mais, au Nord de la Ligne, dans ces Mers, il ſouffle juſqu'à trente ou quarante lieues de la terre.

Vent aliſé de l'Ocean Atlantique.

EN partant de l'Europe pour les Indes Orientales ou Occidentales, ou pour la Guinée, on trouve preſque toujours ces Vents à la hauteur de trente degrés, & quelquefois de trente-deux ou trente-cinq. Il peut arriver qu'en ſortant de la Manche avec le vent au Nord-Eſt, il continuera juſqu'à ce qu'on trouve le véritable Aliſé; mais c'eſt ſur quoi l'on ne peut faire aucun fond: au lieu que le vent réglé ne manque jamais entre les trente & les vingt-huit degrés. Avec ce vent, quand il eſt fixe, le tems eſt preſque toujours beau, ſi le Soleil eſt dans un Signe Méridional. Mais ſi le Soleil ſe trouve dans un des Signes Septentrionaux, le tems eſt ordinairement couvert. Au contraire, ſur la Mer Atlantique, dans la bande du Sud, lorſque le Soleil eſt dans les Signes Septentrionaux, le tems eſt clair; comme il eſt couvert, lorſque le Soleil eſt dans un Signe Méridional.

C'EST le vent Eſt-Nord-Eſt qu'on trouve vers le vingt-huitiéme degré de latitude, ſurtout quand le Soleil eſt au Midi de la Ligne: mais, aux mois de Mai, de Juin, & de Juillet, on trouve le vent à l'Eſt-Quart-de-Sud, ou à l'Eſt-Sud-Eſt. Ces vents, ſoit qu'ils ſoient au Nord ou au Sud de l'Eſt, ſoufflent avec modération depuis leur premiere rencontre au trente ou vingt-huitiéme degré, juſqu'au Tropique, où ils ſoufflent avec plus de force, particuliérement depuis la latitude du vingt-troiſiéme degré juſqu'à douze ou quatorze, où ils ſoufflent conſtamment entre l'Eſt Nord-Eſt & l'Eſt. Mais entre les dix ou douze degrés de la Ligne, ils ne ſont pas ſi frais, ni ſi fixes, entre les mêmes pointes du Compas. Aux mois de Juillet & d'Août, les vents du Sud ſoufflent fort ſouvent entre les onze & douze degrés de latitude Septentrionale, demeurant fixes entre le Sud-Sud-Eſt & le Sud-Sud-Oueſt ou Sud-Oueſt: mais aux mois de Décembre & de Janvier, le véritable vent règlé ſouffle entre le trois & le quatriéme degré. A meſure que le Soleil reprend ſa courſe vers le Nord, les vents du Sud augmentent & s'approchent du Nord de la Ligne, juſqu'au mois de Juillet, auquel ils ſe retirent peu à peu vers la Ligne. Quand le Soleil eſt dans les Signes Méridionaux, c'eſt le meilleur tems de l'année pour paſſer de la Ligne au Sud; car, outre l'avantage du Vent aliſé, qui conduit un Vaiſſeau proche de la Ligne, le vent eſt alors plus certain & plus frais, le tems plus beau; & les vents, qui en d'autres ſaiſons ſont entre le Sud-Sud-Eſt & le Sud-Sud-Oueſt, tournent au Sud-Eſt. Mais, dans nos mois d'Eté, il n'y a que des calmes, & de ces dangereux tourbillons, nommés *Tornados*, qui s'élevent ordinairement contre le vent règlé. Ils ne durent pas long-tems, car le vent qui les cauſe s'appaiſe tout d'un coup, ou tourne au Sud, ſans qu'on puiſſe s'aſſurer qu'il y demeure trois minutes.

CE

VENTS.

Ce qu'on dit ici des vents du Sud, des calmes & des Tornados, doit être entendu de la partie Orientale de la Mer Atlantique, jusqu'environ trois cens cinquante-quatre degrés de longitude Ouest; car, plus loin, du même côté, on trouve d'ordinaire les vents au Sud-Est, lors même qu'on passe la Ligne; & c'est alors un vent frais. Aussi, du côté de la Guinée, les plus habiles Marins font route au Sud de la Ligne, jusqu'à ce qu'ils soient parvenus à cette longitude. Quelques-uns néanmoins s'avancent plus vers les Côtes de l'Amérique, avant que de passer la Ligne. En venant des Indes Orientales, les Anglois passent aussi la Ligne près des Côtes de l'Amérique, pour trouver, au Sud-Est, des vents frais, qui durent toute l'année. Mais, en allant aux Indes, ils font leur route Sud, depuis l'Isle de Saint Jago, où ils trouvent les vents dans cette longitude.

Conduite des habiles Marins.

Les vents près de la Ligne, dans la Mer des Indes & dans la Mer du Sud, différent de celui-ci. Cependant, ils y sont aussi Méridionaux, & par conséquent différens de ce qu'ils sont dans les Parages plus éloignés; car, à deux ou trois degrés de chaque côté de la Ligne, les vents sont fort incertains. Il y a même des calmes fréquens, ou du moins de fort petits vents, & quelquefois des tourbillons, dans la Mer des Indes. Dans celle du Sud, proche de la Ligne, les vents sont au Sud, à cent trente lieues des Côtes. Là, il ne souffle que de petits vents, mais règlés. Le tems y est beau entre Mars & Septembre; mais, vers Noel, les Tornados y exercent leur empire. Cependant, dans l'une & l'autre de ces deux Mers, proche, ou même sous la Ligne, les vents sont souvent au Sud; mais ils ne soufflent qu'à deux ou trois degrés de la bande du Nord ou du Sud, excepté vers les Terres. On a déja remarqué que dans la Mer Atlantique, les vents de Sud & Sud-Ouest soufflent quelquefois jusqu'aux dix & douze degré de latitude Septentrionale. On ne doit pas s'étonner que les vents de Sud règnent constamment près de la Ligne, entre le Cap Verd en Afrique, & le Cap Blanc du Brésil, si l'on considere que ces deux Promontoires, l'un au Nord & l'autre au Midi de la Ligne, ne laissent qu'un petit espace aux vents pour souffler, & qu'il y a toujours un vent frais, principalement du côté de l'Amerique. Comme ce Parage, à deux ou trois degrés de la Ligne, est fort sujet aux calmes, aux tourbillons, & aux petits vents des autres Mers, qui ne sont pas si resserrées, cette Mer y est beaucoup plus sujette que toute autre, sur-tout du côté de l'Est, depuis le fond de la Côte de Guinée jusqu'aux vingt huit ou trente degrés de l'Ouest. Dampier l'attribue, non-seulement à la Ligne, mais encore à la proximité de la Terre, vers la Ligne. Cette partie de la Mer, étant, dit-il, comme entre la Terre & la Ligne, est rarement exempte de mauvais tems, sur-tout depuis Avril jusqu'en Septembre. Mais lorsque le Soleil s'est retiré vers le Tropique du Capricorne, le tems y est moins fâcheux.

Observations sur les vents de différentes Mers.

Effet du Cap Verd en Afrique, & du Cap Blanc au Brésil.

Sous la Ligne même, entre le Cap d'Afrique & celui d'Amérique, non-seulement les calmes & les tourbillons sont moins fréquens, mais on y trouve des vents frais, avec un assez beau tems. De-là vient que les Anglois & les Hollandois, qui vont aux Indes Orientales, s'efforcent de passer la Ligne dans une distance égale de ces deux Caps; & quoiqu'ils trouvent quelquefois les vents au Sud-Sud-Est, ou Sud-Sud Ouest, ou plus à l'Est ou à l'Ouest, ils

Méthode des Anglois & des Hollandois.

VENTS.

ils n'avancent pas néanmoins plus d'un degré à l'Est ou à l'Ouest du milieu du Canal, dans la crainte de rencontrer, vers l'Ouest, quelque rapide courant, ou des calmes du côté de l'Ouest, qui retarderoient également leur course. Les Portugais, dans leurs Voyages au Brésil, en usent de même, & font voile au Sud de la Ligne avant que d'approcher de Terre, pour éviter le Cap Saint Augustin, qu'il n'est jamais prudent de vouloir passer à peu de distance.

Difficultés du retour de Guinée.

Les Anglois qui ont leur Commerce en Guinée, au Nord de la Ligne, où ils trouvent toujours un bon vent d'Ouest, font ordinairement leur route sans s'assujettir à toutes ces précautions: mais, à leur retour, ils passent la Ligne jusqu'au trois & quatriéme degrés du Sud, pour y trouver un vent frais entre Sud Sud-Est & Sud-Sud-Ouest. Avec ce vent, ils s'éloignent de trente-cinq ou trente-six degrés dans le même paralléle, avant que de repasser la Ligne, c'est-à-dire, presqu'à moitié chemin entre les Pointes des deux Caps. Là, ils trouvent un vent frais qui les porte en Amérique. Quelques-uns poussent jusqu'à quarante degrés, pour repasser la Ligne, & trouvent là des vents forts; au lieu que s'ils faisoient leur route au Nord de la Ligne, dans l'espérance de raccourcir le voyage, ils rencontreroient, ou des calmes près de la Ligne, ou des vents d'Ouest, rangeant la Côte, ou tout à la fois ce double inconvénient, s'ils vouloient tenir un milieu entre les deux; sans compter les Tornados; sur-tout aux mois de Mai, de Juin, de Juillet & d'Août. En un mot, ceux qui passent la Ligne du Nord au Sud, & qui la repassent à distance égale des deux Caps, ont l'avantage d'employer peu de tems près de la Ligne, & de manquer rarement de vent; parce que dans ces Mers il n'a pas d'autre passage qu'entre ces deux Promontoires.

Les Passages sont plus aisés dans de plus grandes Mers.

Dans les autres Mers, telles que l'Ocean Oriental & la Mer du Sud, on passe avec moins de difficulté. Ces Mers sont d'une si grande étendue, qu'on n'y trouve point les inconvéniens inévitables dans l'Atlantique. A l'égard des vents, entre la Ligne & les deux Tropiques, dans l'Ocean Oriental & dans la Mer du Sud, ils sont, du côté du Sud, à l'Est-Sud-Sud-Est; & du côté du Nord, à l'Est-Nord-Est. Ce sont toujours des vents frais, surtout dans la Mer du Sud, à un ou deux degrés de la Ligne, Nord comme Sud, jusqu'au Tropique ou vers les trente degrés de latitude. Les vents alisés de la Mer Atlantique, ni ceux de la Mer des Indes Orientales, ne sont, ni si frais, ni si certains, ni si généraux qu'ils le sont ici. Lorsqu'une fois on a gagné le vent règlé, & qu'on est hors de la portée du vent des Côtes, on ne manque plus de vent frais dans toute cette vaste étendue de Mer. Tous les Anglois, qui ont fait ce Voyage, confirment là-dessus le témoignage de Dampier; & Dampier confirma lui-même sa premiere expérience, dans le Voyage du Cap Coriente à l'Isle de Guaham.

Expérience confirmée.

Vent au Midi de la Ligne.

A l'égard du vent, au Midi de la Ligne, David, son ancien Capitaine, ne lui en laissa aucun doute. Il étoit parti, comme Dampier, des Isles Gallapagos; & de-là, faisant route à l'Ouest-Sud-Ouest, jusqu'à ce qu'il eût gagné le véritable alisé à l'Est-Sud-Est, il changea sa route, alors, directement au Sud, sans passer la Ligne, & par conséquent sans le secours du vent règlé, jusqu'au Midi du Tropique.

DANS

Vents.

Dans l'Ocean Oriental, entre la latitude de trente degrés & de quatre, au Midi de l'Equateur, le véritable vent règlé est à l'Est Sud-Est, ou Sud-Est-Quart-d'Est: mais il est moins frais & moins fixe que dans la Mer du Sud. Outre que cette partie du même Ocean, qui est Nord de la Ligne, ne jouit pas d'un vent si règlé, il est plus sujet aux calmes; & vers la Côte, il l'est à d'autres vents qui changent avec les Saisons.

Vents alisés des Côtes, fixes ou changeans.

Alises fixes.

Les vents alisés des Côtes sont fixes ou changeans. Les Côtes, sujettes aux vents alisés fixes, sont celles du Midi de l'Afrique & du Pérou, avec une partie de celles du Mexique & de la Guinée.

Côtes du Pérou & d'Afrique.

Les parties Méridionales de l'Afrique & du Pérou sont dans la même latitude, toutes deux au Sud de la Ligne, & toutes deux dans la partie Occidentale de leurs Continens. Quoiqu'elles ne soient pas absolument paralléles, les vents ne laissent pas d'y être à peu près les mêmes sur les Côtes, pendant toute l'année. Sur la Côte d'Angola, les vents sont entre le Sud-Ouest & le Sud; & sur la Côte du Pérou, entre le Sud-Sud-Ouest & Sud-Sud-Est. Mais on doit observer que les vents règlés, qui soufflent sur les Côtes, à l'exception de la Côte Septentrionale d'Afrique, soit qu'ils durent toute l'année ou qu'ils changent de Pointe, ne soufflent jamais directement sur la Côte, ou le long des Côtes, mais de biais, en faisant un angle aigu d'environ vingt-deux degrés, & qu'à proportion que le Pays se détourne à l'Est ou à l'Ouest du Nord ou du Sud de ces Côtes, les vents ne manquent point de changer; au lieu que le vent alisé de la Côte Septentrionale d'Afrique, souffle à deux ou trois pointes loin des Côtes. Ces vents Méridionaux, qui soufflent constamment toute l'année, sur les Côtes du Pérou & sur celles d'Afrique, sont forts, & soufflent plus loin des Côtes qu'aucun vent sujet à changer. Au Pérou, ils soufflent jusqu'à cent quarante ou cent cinquante lieues de la Côte, avant qu'on puisse remarquer leur changement: mais ensuite, à mesure qu'on s'éloigne, le vent tourne de plus en plus du côté de l'Est, jusqu'à la distance d'environ deux cens lieues, où il se fixe à l'Est-Sud-Est, qui est le véritable alisé. Entre Angola & le Brésil, les vents sont à peu près de même que dans les Mers du Sud, pour les parties Occidentales des Côtes du Pérou; excepté que vers les quatre degrés du Sud, ils demeurent fixes au Sud-Sud-Ouest ou au Sud-Ouest, pour vingt-huit ou trente degrés de longitude.

Côtes du Mexique & de Guinée.

Les Côtes du Mexique & de Guinée ont aussi leurs vents règlés. Comme la Côte du Pérou règne du Nord au Sud, celles-ci ont leur situation plus proche de l'Est & de l'Ouest. Suivant le cours des vents généraux, le vent devroit être d'Orient sur ces Côtes; au lieu qu'il est tout-à-fait contraire: car depuis la latitude des dix degrés aux vingt du Nord, sur la Côte du Mexique, il est constamment presque d'Ouest sur toute la Côte; du moins lorsqu'il ne se trouve pas repoussé, comme il l'est quelquefois, par les Tornados, qui se levent d'ordinaire contre le vent. On fait la même observation sur les Côtes d'Angola, qui sont aussi sujettes à des Tornados. Les Côtes du Pérou en sont exemptes; mais il y a quelquefois des calmes, qui continuent l'espace de deux ou trois jours. Ces calmes n'arrivent ordinairement vers les Côtes d'Angola & du Mexique, qu'après un tourbillon.

VENTS. Mêmes paralléles.

Les Côtes du Mexique & de Guinée, comme celles d'Angola & du Pérou, sont dans le même paralléle; & les vents y sont à peu près les mêmes. Comme le Continent du Mexique commence près de Panama, au huit ou neuviéme degré de latitude Septentrionale, la partie de Guinée, dont on parle ici, commence près du vieux Callabar, vers quatre ou cinq degrés de la même latitude. Le Pays court à l'Ouest de ces deux endroits, pendant quelques centaines de lieues. Ce n'est pas sur une même pointe de Compas, parce qu'il s'y trouve de petites pointes de terre, des Bayes & divers détours: cependant les vents règlés qui soufflent sur ces Côtes, à deux pointes de la Mer, soufflent aussi de l'Ouest, & réguliérement, sur la Côte de Guinée. La partie Orientale de cette Côte est celle où le vent donne, & la partie Occidentale en est à l'abri: cette vérité observe Dampier, est si contraire à l'opinion commune des gens de Mer, parce qu'ils la jugent opposée au cours ordinaire des vents, qu'ils ne la reconnoissent qu'après en avoir fait l'expérience.

Toute cette partie de l'Afrique, qui est entre le Cap Verd, au quatorziéme degré de latitude Septentrionale, & le Cap Boyadar au vingt-septiéme, est sujette aux vents de Nord, ou entre Nord & Nord-Est; vents qui sont toujours très frais. De-là vient que les Vaisseaux, qui font le Voyage de la Guinée, tâchent de se maintenir près de cette Côte, & doublent souvent les Caps. Lorsqu'ils sont arrivés au Midi du Cap Blanc, qui est vers les vingt & un degrés de latitude, ils se trouvent quelquefois fort incommodés d'un sable rouge que le vent leur porte de terre. Leurs Ponts & leurs Voiles en sont couverts.

Du Cap Verd au Cap Sainte-Anne, qui est vers six degrés du Nord, le vent règlé est entre Est & Sud-Est. Du Cap Sainte-Anne jusqu'au Cap Palmas, vers quatre degrés, il est au Sud-Ouest; & de ce Cap au détour de la Côte de Guinée, il est à l'Ouest-Sud-Ouest. C'est ici qu'il commence à passer au Sud; & jusqu'au Cap Lopes, qui est au Midi de la Ligne, il est au Sud Ouest, comme dans tout le reste de cette Côte, jusqu'à trente degrés du Sud.

Alisés de Côte changeans.

Entre les Côtes où les vents ont des changemens réguliers, on compte principalement, dans le nouveau Monde, cette partie de la Côte, qui est entre le Cap Gratia di Dios & le Cap la Vela, la Côte du Brésil, & la Baye de Panama dans la Mer du Sud; & dans le Monde ancien, toute la Côte depuis le Cap de Bonne Espérance jusqu'aux parties les plus éloignées de la Chine. Ce qui regarde Gratia di Dios & la Vela, n'appartient point aux Relations qui ont paru jusqu'à présent dans ce Recueil. Sur la Côte du Brésil, où l'on n'a pû se dispenser de suivre quelques Voyageurs, les vents sont à l'Est, depuis le mois de Septembre jusqu'au mois de Mars; & au Sud, depuis Mars jusqu'en Septembre. Dans la Baye de Panama, les vents sont à l'Est depuis Septembre jusqu'au mois de Mars; & au Sud, ou Sud-Sud Ouest, entre Mars & Septembre.

Côte d'Afrique jusqu'à la Mer rouge.

Depuis le Cap de Bonne-Espérance, du côté de l'Est, jusqu'au Pays de Natal, & au Cap des Courans, les vents, entre Mai, & Octobre, sont constamment entre Ouest & Nord-Ouest jusqu'à trente lieues des Côtes, mais toujours plus forts au Nord-Ouest. Lorsque le vent passe au Nord-Ouest,

Oueſt, c'eſt d'ordinaire avec un gros tems & quantité de pluie. Entre Octobre & Mars, les vents ſont à l'Eſt, entre Eſt-Nord-Eſt & Eſt-Sud-Eſt, avec un beau tems. Les vents d'Eſt-Nord-Eſt ſont frais; mais ceux d'Eſt-Sud-Eſt ne ſont que des petits vents, qui donnent un peu de pluie par intervalles. VENTS.

Du Cap des Courans juſqu'à la Mer rouge, les vents ſont variables depuis Octobre juſqu'au milieu de Janvier; le plus ſouvent au Nord, mais ſautant quelquefois de rhumb en rhumb juſqu'à faire le tour du Compas. Les plus forts ſont au Nord; la plûpart violens, orageux, avec des bouraſques de pluie. Avant les tempêtes, la Mer s'enfle ordinairement du côté du Nord. Depuis Janvier juſqu'à Mai, les vents ſont au Nord-Eſt & Nord-Nord-Eſt, & le tems fort beau. Depuis Mai juſqu'en Octobre, ils ſont Méridionaux. Aux mois de Juillet, d'Août, & de Septembre, il y a de grands calmes dans la Baye de Pate & de Melinde, & un grand Courant dans la même Baye. Les Vaiſſeaux qui paſſent vers cette Côte, dans l'eſpace de ces trois mois, doivent s'en garder à plus de cent lieues, s'ils ne veulent être emportés dans la Baye par ce Courant. Les calmes durent quelquefois ſix ſemaines entieres: mais à cent lieues de la Côte, on trouve un vent frais du Sud. Vers l'entrée de la Mer rouge, proche du Cap de Guardafu, les vents ſont preſque toujours forcés, & le tems eſt gros, lors même que les calmes ſont ſi grands dans la Baye de Melinde, & que le tems eſt fort beau, avec un vent frais en Mer, à dix ou douze lieues du Cap.

Alifés de la Mer rouge.

DANS la Mer rouge, les vents ſont forts au Sud-Oueſt, entre les mois de Mai & d'Octobre; & le Courant eſt ſi rapide, que pendant tout cet intervalle on eſt forcé de ranger la Côte du Sud, où l'on trouve des vents de terre & des ras. Dans le cours de Septembre & d'Octobre, le vent tourne du côté du Nord, & ſe fixe enfin au Nord-Eſt. Il continue, dans cette direction, juſqu'au changement de la Mouſſon, qui arrive au mois d'Avril ou de Mai. Alors, il paſſe pour quelque-tems au Nord, enſuite à l'Eſt, & de-là au Sud, où il ſe fixe.

Alifés des Indes Orientales.

LE changement des vents, dans cette partie du Monde, ne s'étend pas ſeulement le long de cette Côte, mais auſſi depuis le Golfe de Perſe juſqu'au Cap de Comorin; & depuis ce Cap, ſur toutes les Côtes du Golfe de Bengale. Il s'étend même juſqu'au Détroit de Malacca; & du côté de l'Eſt, juſqu'au Japon, où les vents variables ſoufflent tour à tour, pendant tout le cours de l'année. Mais dans tous ces lieux, le vent réglé ne ſouffle pas exactement du même trait de Compas. On a déja fait obſerver que ces ſortes de vents ſoufflent de biais, ſur les Côtes, d'environ deux ou trois pointes. Dans les Bayes, qui ne ſont pas ſur un même rhumb, le vent change à proportion. Cette régle néanmoins ne ſe trouve pas toujours vraie dans les Bayes profondes; mais elle regarde ſur-tout une Côte aſſez droite, & d'une ſituation preſqu'égale; car les pointes de terre n'y apportent point de changement. Sur les Côtes & au fond des grandes Bayes, telles que le Golfe de Bengale & celui de Siam, le vent différe beaucoup des deux côtés, & plus encore en pleine Côte. Mais ils changent tous dans leurs ſaiſons, qui ſont Avril & Septembre. Ils paſſent tous, en même tems, à leurs points.

VENTS.
Comment ils forment les Mouſſons.

points oppoſés. Dans les Indes Orientales, on donne, à ces vents variables, le nom de Mouſſon, dont l'une, qui s'appelle Mouſſon d'Eſt, commence au mois de Septembre & règne juſqu'au mois d'Avril, où elle fait place à la Mouſſon d'Oueſt, qui règne juſqu'au mois de Septembre ſuivant. L'une & l'autre ſoufflent de biais dans la Côte. La Mouſſon d'Eſt amene le beau tems, & celle d'Oueſt eſt accompagnée de la pluie & des tourbillons. La plûpart des Pays de Commerce, dans les Indes Orientales, ſurtout ceux qui ſont dans le Continent, entre la Ligne & le Tropique du Cancer, ſont ſujets à cette variété de changemens & de ſaiſons. Les Iſles qui ſont ſous la Ligne, & au Midi, entre la Ligne & le Tropique du Capricorne, ont leurs ſaiſons oppoſées; ce qui n'empêche pas qu'elles ne changent en même tems.

Différence entre les Mouſſons au Nord & au Sud de la Ligne.

Le différence qu'on remarque, entre les Mouſſons au Nord, & les Mouſſons au Sud de la Ligne, c'eſt qu'au mois d'Avril, lorſque la Mouſſon d'Oueſt commence au Nord, les vents de Sud-Sud-Oueſt commencent au Midi: c'eſt ce qu'on a nommé Mouſſon Sud-Sud-Oueſt. Enſuite, au mois de Septembre, lorſque la Mouſſon d'Eſt tourne au Nord de la Ligne, le vent de Nord-Nord-Eſt ſouffle du côté du Sud, & ſe nomme Mouſſon Nord-Nord-Eſt. La Mouſſon d'Oueſt eſt accompagnée de Tornados & de pluies, dans la latitude Septentrionale. Au contraire, la Mouſſon Sud-Sud-Oueſt, qui règne en même tems dans la latitude Méridionale, amene le beau tems: & comme la Mouſſon d'Eſt amene le beau tems dans la bande du Nord, la Mouſſon Nord-Nord-Eſt, qui règne en même tems dans la bande du Sud, amene le mauvais tems & les Tornados. Quoique ces vents ne changent pas toujours en même tems, les mois de Septembre & d'Avril paſſent néanmoins pour les mois du changement, & ſont ordinairement ſujets aux deux ſortes de vents. Ainſi les Mouſſons ſoufflent réguliérement tour à tour; & c'eſt à la faveur de cette révolution, que les Navigateurs ont l'avantage de voyager d'une partie des Indes avec un vent, & de retourner avec un autre. La navigation dépend de cette alternative.

Avantages des Navigateurs.

Il ſeroit difficile de concevoir comment le Commerce pourroit ſe faire dans ces Mers, ſans cette admirable diſpoſition de la Nature. La plûpart des Royaumes Indiens, où il ſe fait, ſont entre la Ligne & le Tropique du Cancer; & la terre git tellement Nord, qu'il eſt impoſſible aux Vaiſſeaux de gagner le Nord du Tropique, pour entrer dans les vents variables, comme l'on fait aux Indes Occidentales, lorſqu'on veut aller loin à l'Eſt. Il n'y auroit pas non plus d'avantage à tenir la Mer, comme dans la Mer du Sud, parce qu'alors on s'approcheroit tant de la Ligne, qu'on y ſeroit expoſé ſans ceſſe aux calmes & aux Tornados. Si l'on paſſoit au Sud de la Ligne, pour achever le Voyage par cette route, il n'y auroit pas plus de ſuccès à ſe promettre; car cette partie de la Mer, qui eſt au Midi de la Ligne, eſt ſous l'empire du véritable vent règlé, qui ne manque preſque jamais d'y régner, & ce vent porteroit un Navire, au Sud, juſqu'à la hauteur où les vents commencent à changer. D'ailleurs, la Mer n'y eſt point aſſez large, pour aider à cette ſuppoſition. Les Vaiſſeaux Européens, qui font le Voyage de Siam, du Tonquin, &c. ſont obligés de prendre la Mouſſon d'Oueſt; & quoiqu'après avoir paré le Cap, ils ayent la commodité

dité

dité de faire leur route à l'Eſt, auſſi loin que la terre le permet, ils ne peuvent avancer autant qu'il eſt néceſſaire, avant qu'ils ſoient contraints d'entrer dans le vent reglé; ce qui leur fermeroit la route, s'il étoit auſſi reglé qu'il l'eſt en d'autres Mers. Ainſi, ſans la ſucceſſion conſtante des Mouſſons anniverſaires, on ne pourroit faire route que d'un côté. On iroit à l'Oueſt; mais on ſeroit forcé d'y demeurer, ou d'employer pluſieurs années à revenir d'un Port, d'où l'on peut revenir en ſix ſemaines. Il eſt vrai, que pour les Ports, qui ne ſont pas éloignés l'un de l'autre, on fait ſouvent voiles contre la Mouſſon, à l'aide des briſes, ou des vents frais de Mer & de Terre, qu'on trouve près des Côtes; mais les grands Voyages demandent néceſſairement d'autres ſecours. VENTS.

Les Mers du Sud, les Côtes de Bréſil & de Guinée, & toute cette Côte d'Afrique, qui eſt entre le Cap de Bonne-Eſpérance & la Mer rouge, ont de ces vents frais de Terre & de Mer, qui peuvent ſervir contre le vent aliſé, dans une courte navigation. Pour les Voyages mêmes de long cours, on y a trouvé des méthodes qui ne peuvent convenir aux Indes Orientales. Par exemple, vers la Côte du Pérou, où les vents de Midi ſoufflent toujours, les Vaiſſeaux, qui doivent aller au Sud, portent à l'Oueſt juſqu'à ce qu'ils ſoient hors du vent reglé de Côte. Alors, ils trouvent, à l'Eſt-Sud-Eſt, le véritable vent reglé, qui les mene auſſi loin qu'il leur plaît vers le Sud, & de-là droit à leur Port. Vers le Mexique, où le vent de Côte eſt à l'Oueſt, on court au large juſqu'au véritable vent reglé, qu'on rencontre à l'Eſt-Nord-Eſt; & de-là on fait route au Nord, juſqu'au terme. Combien de fois n'a-t-on pas lû, dans les Relations précédentes, que les Vaiſſeaux qui viennent des Philippines à la Côte du Mexique, font leur route Nord juſqu'à quarante degrés, pour trouver le vent qui les amene à la Côte? De même, tous les Vaiſſeaux qui vont de l'Europe aux Indes Orientales, n'ont pas plutôt paſſé la Ligne dans la Mer Atlantique, qu'ils portent Sud au-delà du vent reglé, pour faire de-là leur route à l'Eſt vers le Cap. A leur retour des Indes, après avoir repaſſé la Ligne, ils portent Nord, avec le vent à l'Eſt-Nord-Eſt, juſqu'à ce qu'ils ſoient arrivés au Nord du vent reglé, d'où ils font route à l'Eſt. Tel eſt l'avantage que la Navigation tire d'une grande Mer.

Brifes, ou vent frais de Mer & de Terre.

Ce qu'on vient de nommer les Briſes, ou les vents frais de Mer & de Terre, ne demande pas moins d'explication. Les vents frais de Mer, en général, ne ſont que des vents de Côte reglés: mais ils différent de tous les autres vents reglés, en ce que les autres ſoufflent jour & nuit avec la même force, au lieu que ces vents frais de Mer ſoufflent le jour & ceſſent la nuit. On y remarque encore cette différence, que tous les autres vents reglés, ceux qui varient comme ceux qui ne varient point, ſoufflent toujours à peu près d'une même pointe; au lieu que ces vents frais ou ces Briſes de Mer, en ſe levant le matin, ſoufflent preſque toujours, à peu près comme les vents de Côte reglés, du même trait de Compas: mais, vers midi, ils s'éloignent de deux, trois, ou quatre pointes de la Terre, & ſoufflent preſque directement dans la Côte; ſur-tout lorſque le tems eſt beau, car c'eſt alors qu'ils ſont plus reglés.

VENTS. Cours des Brifes de Mer.

Ils fe levent ordinairement vers neuf heures du matin, mais quelquefois plutôt ou plus tard. D'abord, ils s'approchent de terre avec une douceur, &, pour employer les termes de Dampier, „ d'un air languiffant, qui fe„ roit croire volontiers qu'ils appréhendent de fe rendre incommodes. Ils „ s'arrêtent. Il femble qu'ils foient prêts à fe retirer. La vûe de tous ces „ mouvemens forme un fpectacle agréable fur la Côte. Dans les approches de ce vent, l'efpace de Mer, qui eft entre le vent & la terre, eft unie comme une glace. Il commence à frifer doucement l'eau, en la faifant paroître un peu noirâtre. Une demie heure après avoir atteint la terre, il fouffle un peu plus fort; & fes forces augmentent par degrés jufqu'à midi. Il eft alors au plus haut degré, dans lequel il continue jufqu'à deux ou trois heures: mais, vers midi, lorfque le tems eft beau, il faute de deux ou trois points du côté de la Mer. Après trois heures, il commence à perdre fes forces; & vers cinq heures, un peu plus ou moins, fuivant le tems, il ceffe tout-à-fait, jufqu'au lendemain.

Leur régularité.

On attend ces vents, dans leurs latitudes, avec autant de régularité que le jour eft attendu après la nuit. S'ils manquent quelquefois, ce n'eft que dans la faifon humide. Sur toutes les Côtes de l'Océan, dans les deux Indes & dans la Guinée, ils fe levent le matin & fe retirent vers le foir: mais ils font plus forts, ils fe levent plutôt, & tombent plus tard, aux Caps & aux Pointes de terre. Au contraire, ils ont moins de force & de durée dans les Bayes & dans les Anfes. Les Ifles, qui font le plus à l'Eft & à l'Oueft, ont l'avantage de ces vents, des deux côtés. Cependant on obferve que la vraie Brife de Mer ne fe détourne pas tant, fi ce n'eft à peu de diftance de la terre. Dampier la fixe à trois ou quatre lieues. Au-delà, dit-il, on ne trouve que le vrai vent de Mer.

Cours des Brifes de Terre.

Le vent, qu'on appelle Brife de terre, eft directement contraire à la Brife de Mer. L'une fouffle droit dans la Côte, & l'autre de la Côte. L'une fe leve de jour & fe repofe la nuit; l'autre ne fouffle que la nuit & fe repofe le jour. Auffi-tôt que la Brife de Mer a fini fon cours, le même ordre de la Providence fait fortir l'autre de fa retraite, pour commencer fon office, & rafraîchir l'air, jufqu'au lendemain, par une douce agitation. Il n'eft pas aifé de marquer le tems de fon lever, ni celui de fa durée. L'un & l'autre dépendent de la faifon, de la difpofition de l'air, ou de quelque autre caufe accidentelle. On donne, à ces vents, le nom de Brifes de terre, parce qu'ils fouffient de terre, quelle que foit la fituation de la Côte. Ils fouffient non-feulement près du rivage, mais dans quelques parties de la Mer affez éloignées, fur-tout à l'Ifthme de Darien. Ils fe font fentir rarement fur les Pointes. Les plus forts fe trouvent ordinairement dans les Golfes ou les grandes Bayes, dans les grands Lacs intérieurs, & dans un affemblage de petites Ifles fur le bord de la Mer. Dans la Mer du Sud, les Bayes de Panama, de Guaiaquil, de Paita, &c, ont leurs Brifes de Terre & de Mer: mais en plufieurs endroits, particuliérement dans la Baye de Paita, la Brife de Terre ne fe leve qu'à minuit. Elle y eft toujours fraîche, jufqu'à fept ou huit heures du matin; & fon retour eft conftant pendant toute l'année; au lieu que dans le Golfe de Panama, elle n'eft pas fi certaine dans la faifon humide que dans la faifon féche.

Leurs différences.

SUI-

VENTS. Détours des Côtes.

SUIVANT les détours des Côtes, ces vents de Terre sont aussi plus forts ou plus foibles. Sur la Côte de Guinée, entre le Cap Sainte Anne & le Cap Palmas, ils sont à l'Est, & continuent frais jusqu'à quatre lieues de terre. Les Brises de Mer y sont au Sud-Sud-Ouest. Sur la Côte d'Angola, la Brise de Terre est à l'Est-Nord-Est, & celle de Mer à l'Ouest Sud-Ouest, toutes deux régulieres. Sur les Côtes du Pérou & du Mexique, dans la Mer du Sud, celle de Terre souffle presque généralement, de la Côte, en droite ligne. Le vent de Mer n'y étant pas moins régulier, les Pêcheurs ont l'avantage de partir avec un vent, & de retourner avec l'autre. Aux Indes Orientales, les Brises de Mer & de Terre ne sont pas moins réglées dans les grandes Isles, que dans le Continent; mais quelquefois elles y soufflent de biais. En général, les Brises de Terre sont fort froides, & beaucoup plus que celles de Mer; quoique celles-ci soient toujours plus fortes, & que leur fraîcheur, telle qu'elle est, soit d'un grand soulagement pour ces Climats chauds, où le fort de la chaleur est dans l'intervalle des deux Brises, lorsque le tems est ordinairement calme. On a peine à respirer, jusqu'au premier souffle de ce vent, qui se leve pour rafraîchir l'air. De même, lorsqu'il tombe, vers le soir, on sent une extrême chaleur, jusqu'à l'arrivée du vent de Terre, qui ne se leve quelquefois qu'à minuit ou plus tard. De-là vient que ceux qui se couchent nuds, sur des nattes, & quelquefois à l'air, pour y trouver du rafraîchissement, se trouvent le lendemain transis de froid, & gagnent des flux de sang, qui en font périr un grand nombre.

Vent nommé Popogajos.

SUR la Côte Méridionale du Mexique, entre le Cap Blanc, au neuviéme degré cinquante-six minutes de latitude du Nord, & Realejo, à onze degrés de la même latitude, c'est-à-dire, dans une distance d'environ quatre-vingt lieues, on trouve un vent que les Espagnols ont nommé *Popogajos*, & qui ne se fait sentir qu'aux mois de Mai, de Juin & de Juillet. Il souffle jour & nuit, sans interruption, quelquefois trois ou quatre jours, & même six ou sept de suite. C'est un vent frais, mais qui n'est pas violent.

Vent nommé Terrenos.

LA Côte de Coromandel, aux Indes Orientales, a des vents que les Portugais nomment *Terrenos*, parce qu'ils viennent de Terre, mais qui ne ressemblent pas néanmoins à ceux qu'on a décrits sous le même nom. Les véritables Brises de Terre ne soufflent que la nuit, en y comprenant le soir & le matin; & ceux-ci soufflent trois ou quatre, & quelquefois huit ou dix jours de suite. Ceux-là sont fort froids; ceux-ci sont au contraire les plus chauds de tous les vents. Ils sont à l'Ouest, & ne soufflent qu'aux mois de Juin, de Juillet & d'Août, qui est le tems de la Mousson d'Ouest, quoique la véritable Mousson de cette Côte soit alors Sud-Ouest. Aussi-tôt que ces vents commencent à souffler, non-seulement les Européens se tiennent à couvert, mais ils ferment soigneusement leurs portes & leurs fenêtres; & dans cette retraite même, ils s'apperçoivent du changement de l'air, par l'altération qu'ils ressentent dans leur tempérament. Quoique cette chaleur soit excessive, elle n'excite aucune sueur dans les Indiens, qui ont la peau extrêmement rude, sur-tout celle du visage & des mains; & la plûpart ne s'en trouvent pas incommodés. Les mêmes

Il est fort dangereux.

VENTS. vents se font sentir aussi sur la Côte de Malabar, mais dans une autre saison, qui arrive aux mois de Décembre, de Janvier & de Février, & qui est aussi la Mousson d'Est ou Nord-Est: car le vent d'Est, véritable Mousson de cette saison, vient alors de terre, sur cette Côte, qui est au Couchant du grand Promontoire des Indes, comme celle de Coromandel en est à l'Orient.

Ses effets au Golfe Persique.

Le Golfe Persique n'est pas moins incommodé de ce vent, avec cette différence qu'il y souffle aux mois de Juin, de Juillet, & d'Août, pendant la Mousson de l'Ouest, & qu'il y est encore plus chaud. Les Marchands de l'Europe, qui se trouvent dans les Ports, quittent alors leur demeure & se retirent à Ispahan. Ceux que la nécessité de leurs affaires y retient, passent le tems dans des cuves pleines d'eau, pour se garantir des mauvaises impressions de l'air.

Harmatan.

On nomme plusieurs fois, dans les Relations de ce Recueil, les Harmatans, les Typhons & les Eléphans; mais c'est ici qu'on en a remis l'explication. Le Harmatan est un vent particulier de la Côte de Guinée, qui commence à souffler entre la fin de Décembre, & le commencement de Février, sans que jamais il arrive plutôt ni plus tard. Il continue deux ou trois jours; & rarement il en dure cinq. Il est si froid & si perçant, qu'il ouvre les jointures du Plancher des Maisons, les Ponts des Navires, & les côtés qui sont au-dessus de l'eau, jusqu'à pouvoir y passer la main. Ces ouvertures se soutiennent aussi long-tems qu'il est dans sa force; ensuite tout se rejoint comme auparavant. Pendant le cours d'un vent si pernicieux, les Habitans du Pays, comme les Etrangers, sont obligés de tenir leurs Maisons bien fermées, & de n'en pas sortir. Ils ont le même soin pour leurs Bestiaux, qui ne sont pas moins en danger. Quelques Voyageurs ont vérifié, par l'expérience, que des Chevres exposées à l'âpreté du Harmatan, meurent dans l'espace de quatre ou cinq heures. Les hommes, qui n'ont pas les commodités nécessaires, ou qui ne se frottent pas le corps de quelque huile douce, perdent la liberté de respirer, & sont presque suffoqués par la force ou la malignité de l'air. Ce vent souffle entre l'Est & le Nord-Est, & n'approche pas plus du Nord. Il est toujours frais, & d'une force égale; sans éclairs, sans tonnerre & sans pluie. Pendant toute sa durée, le Soleil ne luit point, & le tems ne cesse pas d'être fort couvert. Aussi-tôt qu'il expire, le vent alisé, qui, sur cette Côte, est toujours Ouest-Sud-Ouest, & Sud-Ouest, recommence à souffler; & le tems redevient clair & serein.

Description de ses effets.

Les vents qui forment les tempêtes, entre les deux Tropiques, ont reçu des noms particuliers, qui les distinguent des vents connus. Quoiqu'elles n'y soient pas si fréquentes que dans les latitudes plus voisines des Pôles, on les y attend néanmoins, chaque année, dans la saison qui leur est propre. Il se passe quelquefois des années sans aucune tempête; & quelquefois, elles sont aussi moins furieuses. Lorsqu'elles sont de la derniere force, elles en durent moins long-tems.

Typhon.

Le vent qu'on nomme Typhon, dans les Mers de la Chine, est peu différent de ce qu'on appelle Ouragan, aux Indes Occidentales: ils ont les mêmes présages & les caractères; c'est-à-dire, le nuage diversifié par une affreu-

affreuse variété de couleurs, un vent, au Nord-Est, d'une force extraordinaire, avec un torrent de pluie; tout cela suivi d'un calme, auquel succéde un vent au Sud-Ouest, aussi véhement que le premier. Le Typhon & l'Ouragan arrivent dans la même saison de l'année, c'est-à-dire, pendant les mois de Juillet, d'Août & de Septembre, & presque toujours vers la pleine ou la nouvelle Lune. Aussi remarque-t-on que les Régions, où se forment ces Météores, sont au Nord de la Ligne, quoiqu'ils ne soient pas exactement dans la même latitude (*c*). VENTS.

LE plus mauvais tems, dans les Mers des Indes Orientales, est aux mois de Juillet & d'Août. C'est alors que la Mousson ordinaire d'Ouest souffle presque sans interruption, & que le Ciel est toujours couvert de nuages noirs, qui causent de grandes pluies, accompagnées de vents fort impétueux. La fin de cette Mousson produit une horrible tempête, qui en fait la derniere scène, & que les Portugais ont nommée *Elephanta*. On se met ensuite en Mer, sans craindre d'autres tempêtes dans cette saison. Ce vent furieux souffle directement dans la Côte, & bouche, par conséquent, les Havres. Ils arrivent sur les Côtes de Malabar & de Coromandel, & dans le Golfe de Bengale, au même tems de l'année, que les Typhons sur les Côtes de la Chine, du Tonquin, de la Cochinchine & de Camboye. Elephans.

PLUSIEURS Mers sont sujettes aux Tornados, sur-tout près de l'Equateur; mais elles le sont moins que la Mer Atlantique, & celle-ci même ne l'est pas tant à quelque distance considérable des Terres, qu'à moins d'éloignement. En général, il paroît que la Mer y est moins sujette que la Terre. Lorsqu'on est près de la Côte, dans la Zône torride, on voit souvent pleuvoir sur terre, & le Ciel s'y couvrir de nuée, pendant que le tems est clair & serein sur Mer. Quoique le vent vienne de terre, & que les nues semblent avancer sur la Mer, elles retournent souvent vers la Côte, comme attirées par quelque vertu secrette; & lorsqu'elles avancent en effet, elles se dissipent insensiblement. Aussi, les Matelots, qui sont voile à quelque distance des Côtes, & qui voyent approcher un Tornado, en mar- Tornados.

(*c*) Voici la peinture qu'un célébre Voyageur fait du Typhon. Les Typhons, dit-il, sont une espèce de violens tourbillons, qui regnent sur diverses Côtes des Mers Orientales, aux mois de Juillet, d'Août & de Septembre. Ils arrivent ordinairement lorsque la Lune change, ou devient pleine, & sont presque toujours précédés par un tems beau, clair & serein, accompagné de vents doux & modérés, qui tournent du vent ordinaire de ce tems de l'année. Avant que ces tourbillons commencent, il paroît une grosse nuée, au Nord-Est, qui est fort noire près de l'horizon, mais d'une couleur rougeâtre enfoncée, vers la partie supérieure, & plus brillante encore au-dessus; tandis qu'à ses extrêmités, elle est pâle, & d'une couleur blanchâtre, qui éblouit les yeux. Cette nuée est véritablement affreuse. Elle se fait quelquefois voir l'espace de douze heures, avant la naissance du tourbillon. Lorsqu'elle commence à se mouvoir avec rapidité, on peut s'attendre, à coup sûr, que le vent ne tardera point à souffler. Il se leve impétueusement, & souffle au Nord-Est, avec une véhemence terrible, pendant environ douze heures, accompagné de furieux coups de tonnerre, de gros & fréquens éclairs, & d'une pluie extrêmement violente. Lorsqu'il commence à s'abbattre, la pluie cesse aussi tout d'un coup, & le calme succede pour une heure ou deux: mais ensuite, le vent, devenant à peu près Sud-Ouest, souffle avec autant de violence & aussi long-tems de ce côté-là, que pendant qu'il étoit Nord-Est. *Dampier, Tome III. page* 39.

VENTS.

Manière dont ils se forment.

marquent peu d'inquiétude. *La terre*, disent-ils, *va le dévorer*. Si les Tornados gagnent quelquefois la Mer, c'est rarement qu'ils en tirent leur origine. Ils se forment d'abord de la terre. On voit souvent une petite nuée s'élever au-dessus d'une Montagne, & grossir si prodigieusement, qu'elle cause deux ou trois jours de pluie. Ces petites nues effrayent beaucoup les Navigateurs, lorsqu'elles paroissent la nuit. Dans ces latitudes, l'usage des Matelots est de se coucher sur le tillac. On y étend des nattes. Chacun a la sienne, avec un oreiller pour la tête, & une couverture velue pour se couvrir. S'ils sont surpris, dans cet état, par un Tornado, outre le chagrin d'être en un moment pénétrés de pluie, ils sçavent, par une expérience continuelle, que leurs embarras & leurs craintes durent trois ou quatre heures de suite; au lieu que pendant le jour, c'est une affaire d'une heure au plus. Mais il est toujours surprenant qu'une si petite nuée puisse produire tant de pluie. Si l'on est à la vûe de la Côte, les nuages paroissent fort épais sur la terre. On y voit les éclairs, accompagnés d'un tonnerre affreux, & la pluie semble y tomber en plus grande abondance. Au contraire, de l'autre côté du Vaisseau, c'est-à-dire, plus loin, en Mer, il pleut moins que sur le Vaisseau même, & le tems y paroît assez clair.

§. III.

Marées & Courans.

MARÉES ET COURANS.

ON entend, par le terme vulgaire de Marées, le flux & le reflux de la Mer, dans la Côte, & hors de la Côte; faculté de l'Océan, qui semble être universelle, quoiqu'elle ne soit pas également régulière sur toutes les Côtes, ni pour le tems, ni pour la hauteur de l'eau; & l'on entend, par les Courans, un autre mouvement de la Mer, qui diffère des Marées dans sa durée, comme dans son cours.

Comparaison des Marées aux vents de Mer & de Terre, & des Courans aux vents de Côte.

LES Marées peuvent être comparées aux vents de Mer & de Terre, en ce qu'elles ne s'éloignent pas des Côtes; quoiqu'en effet la Mer flue & reflue successivement deux fois le jour, en vingt-quatre heures. Il y a cette différence, à la vérité, que les vents de Mer soufflent de jour dans la Côte, & les vents de Terre, vers la Mer, pendant la nuit. Mais ils sont aussi règlés que les marées, dans leur mouvement; & comme elles, ils ne s'éloignent pas des terres.

LES Courans ont aussi beaucoup de rapport avec les vents règlés de Côte. Les uns & les autres sont plus éloignés de terre; & tout porte à croire que les vents règlés de Côte ont beaucoup d'influence sur les Courans.

ON regarde comme un des premiers Elémens de la Navigation, de sçavoir le tems des hautes marées; & cette science est en effet d'une nécessité absolue dans les Mers de l'Europe, où les marées sont plus régulières, que dans toute autre Mer. Mais on se borne ici à celles des Indes Orientales, de la Mer du Sud, & des autres lieux dont on a recueilli, jusqu'à présent, les Relations dans cet Ouvrage.

C'EST

Marées et Courans. Principes généraux.

C'est une observation assez générale, que les plus grandes embouchures des Rivieres ont les plus fortes marées, & qu'au contraire, sur les Côtes qui ont le moins de Rivieres ou de Lacs, elles sont plus petites, ou moins sensibles. On remarque aussi qu'en montant, avec plus de force, dans les embouchures des grandes Rivieres, elles ne laissent pas d'y monter moins haut, que dans celles dont le passage est étroit. D'ailleurs, elles ne sont jamais si fortes ni si hautes, autour des Isles, qui sont fort éloignées du Continent, qu'autour de celles qui en sont voisines, ou que dans les parties mêmes du Continent.

Marées les plus irrégulieres des Indes Orientales.

Dans la plûpart des Indes Occidentales, les marées ne sont guéres plus hautes que dans la Manche. Dans les Indes Orientales, elles montent fort peu, & ne sont pas si régulieres qu'en Europe. Les plus irrégulieres sont celles du Tonquin, vers le vingtiéme degré de latitude du Nord, & celles de la Nouvelle Hollande, vers les dix-septiéme degrés du Sud. A peine y peut-on discerner les basses marées. Celles du Tonquin ont été décrites par Davenport, & publiées dans les Transactions philosophiques de la Société Royale. Dans la Nouvelle Hollande, la Mer flue & reflue d'environ cinq brasses; le flux à l'Est-Quart-de-Nord, & le reflux à l'Ouest-Quart-de-Sud.

Marées extraordinaires de la Nouvelle Hollande.

Dampier raconte que pendant deux mois qu'il passa sur cette Côte, la plus grande marée n'arriva que trois jours après la pleine & la nouvelle Lune; ce qui lui parut d'autant plus étrange, qu'il ne vit aucun changement dans le tems. Lorsque le Vaisseau fut carené, ceux qui n'avoient pas fait cette remarque se flatterent de pouvoir le mettre à flot, la troisiéme marée après la nouvelle Lune. Mais ils furent extrêmement surpris de ne le pas voir flotter, ni cette marée, ni la marée suivante; & la plûpart s'imaginerent que l'unique moyen de le mettre à flot étoit de creuser le sable. Ils ne revinrent de cette consternation qu'à la sixiéme marée, lorsqu'ils la virent monter assez haut pour soulever le Navire. La marée suivante se trouvant encore plus haute, ils furent parfaitement convaincus qu'elle est fort irréguliere sur cette Côte. Dampier ajoûte, qu'il n'y a ni Riviere, ni Lac, qui puisse causer son irrégularité, ni son excessive hauteur. Mais il croit en pouvoir donner pour cause, ce grand détour de terre, qui se trouve entre la Nouvelle Hollande & la Nouvelle Guinée. Il peut être vrai aussi, suivant l'opinion de quelques Navigateurs, qu'il y ait quelque passage entre ces deux terres, ou du moins quelque grande & profonde Baye. Cette supposition ne paroîtra pas la moins vraisemblable, si l'on considere que le flux est extraordinaire, du côté de l'Est, dans toute cette Mer, entre la Nouvelle Hollande & les Isles au Nord. C'est ce qu'on découvre sensiblement, en approchant de la Nouvelle Hollande, & d'où l'on doit conclure qu'il y a nécessairement quelque plus grand réceptacle qu'une Riviere ou un Lac. L'apparence qu'il y a quelque passage, ou du moins quelque Baye profonde, augmente encore lorsqu'on observe que la marée passe le long du Continent, & qu'elle ne monte point entre les Isles au Nord; outre que le Promontoire le plus Septentrional de la Nouvelle Hollande, avançant presque jusqu'à la Ligne, & lui servant de barriere de ce côté-là, il s'ensuit qu'elle doit avoir quelque autre passage.

MARÉES ET COURANS. Marée du Détroit de Malacca.

DANS le Détroit de Malacca, la marée monte à l'Est & descend à l'Oüest. Le flux & le reflux y sont d'environ six pieds, dans les plus grandes marées. A l'Orient de la Côte d'Afrique, entre le Cap de Bonne-Espérance & la Mer rouge, le cours de la marée est régulier. Elle monte au Sud & descend au Nord; & dans les grandes Rivieres de cette Côte, surtout celle de Natal à trente degrés de latitude du Sud, le plus grande hauteur du flux & du reflux est de six pieds.

Du Golfe de S. Michel dans la Mer du Sud.

AVEC une égale rapidité dans les embouchures des Rivieres, on connoît des lieux où le flux & le reflux sont beaucoup plus hauts que dans les autres. Tels sont le Golfe de Saint Michel & la Riviere de Guaiaquil. Le Golfe de Saint Michel a plusieurs grandes Rivieres, qui se déchargent toutes dans une espece de Lac, large de deux ou trois lieues, & séparé de la Mer, par de petites Isles basses, entre lesquelles il y a des Canaux, par où la marée passe dans le Lac, & de-là dans les Rivieres. Elle reflue de même; & souvent toutes les Isles en sont inondées, jusqu'au sommet des arbres.

De la Riviere de Guaiaquil.

Les Rivieres, qui se jettent dans ce Lac, sont assez étroites. Leurs rives sont escarpées, & ne sont guéres plus hautes que le vif de l'eau. Comme le Lac & les Rivieres sont le seul réceptacle de la marée, il n'est pas surprenant qu'elle y monte & descende de dix-huit & vingt pieds. Il en est à peu près de même de la Riviere de Guaiaquil, excepté que les lagunes y sont plus larges. La marée y monte & descend de seize pieds. De plusieurs autres grandes Rivieres, de la même Côte, où elle ne paroît ni plus, ni moins rapide, il n'y en a point où la hauteur du flux & du reflux soit si remarquable.

Si la Mer du Sud communique, sous terre, à celle du Nord?

ON a déja remarqué que ces grandes marées du Golfe S. Michel ont fait penser à quelques Observateurs, qu'il y a, sous terre, une communication entre les Mers du Nord & du Sud, & que l'Isthme de Darien est une espece de Pont, sous lequel la Mer a son flux & son reflux, comme sous le Pont de Londres. D'autres, pour confirmer cette opinion, assurent qu'on ne cesse pas d'y entendre d'étranges bruits, dont ils ne cherchent point d'autre cause; qu'en faisant voile dans la Baye de Panama, les Navires s'y trouvent prodigieusement agités, & quelquefois brisés contre les Isles, par la violence de cette agitation; qu'en d'autres tems, il sont attirés comme par la force d'un gouffre, & menacés d'être emportés, sous terre, dans la Mer du Nord. On ajoûte que dans les grandes marées, les Isles de la Baye sont couvertes d'eau; que le Pays même est inondé dans une grande étendue, & qu'on n'y voit que la cime des arbres. Dampier proteste contre ce récit:

Expériences & reflexions de Dampier.

„ IL est assez étrange, dit-il, que mes Compagnons & moi, nous n'ayons „ rien observé d'approchant. J'ai passé deux fois cet Isthme; & la seconde fois, j'y demeurai vingt-trois jours, sans y entendre aucun bruit „ souterrain. J'ai fait voile aussi, dans la Mer du Sud, pendant près de „ trois années, desquelles j'ai passé quelques mois dans la Baye de Panama; „ & lorsque j'en fus parti, notre Equipage y demeura plus long-tems. „ Cependant, loin d'y trouver de si terribles gouffres, nous observâmes „ que la Navigation y étoit aussi douce que sur aucune autre Mer. Dans „ mes entretiens, avec les Indiens & les Espagnols, je n'ai rien appris de con-

MARÉES ET COURANS.

„ conforme à toutes ces idées. Je sçais que Gage, Voyageur Anglois, „ n'a pas fait difficulté de les adopter: mais on peut lui reprocher trop de „ crédulité, ou, si l'on juge de sa santé, par cette Relation, qui est im- „ parfaite & mal soutenue, on doit juger qu'il se portoit mal dans ce Vo- „ yage. A l'égard des marées, qu'on représente si grandes dans toute „ cette Mer, on exagere beaucoup, & je ne connois que le Golfe Saint „ Michel, où le flux & le reflux soient excessifs, jusqu'à couvrir les peti- „ tes Isles, & n'y laisser que le sommet des arbres à découvert. Mais ces „ Isles sont fort basses, & ne produisent que de petits arbres en comparai- „ son des Isles de la Baye de Panama, où la Ville de ce nom seroit bien- „ tôt submergée si les Isles de la Baye pouvoient l'être. Les Isles des „ Perles, qui sont basses & plates, ne le sont jamais. Le flux & le re- „ flux n'y sont que d'environ dix ou douze pieds, dans les plus grandes „ marées; sans excepter les parties Méridionales, qui sont presqu'oppo- „ sées au Golfe Saint Michel, & qui n'en sont éloignées que de treize ou „ quatorze lieues. Cependant la marée y monte plus haut, de deux ou „ trois pieds, qu'aux environs de Panama, ou dans tout autre endroit de la „ Baye".

Marées moins hautes, autour des Isles éloignées de terre.

On a fait observer que les marées sont moins hautes, dans les Isles éloignées du Continent. Aux Isles Gallapagos, qui en sont à près de cent lieues, le flux & le reflux ne sont que de deux ou trois pieds, plus ou moins, suivant que la Côte a plus ou moins de Bayes ou de Rivières. A *Guaham*, une des Isles Mariannes, la marée ne monte que deux, ou trois pieds au plus. Dans la Baye de Panama, elle est plus réguliere, qu'en tout autre endroit des Côtes du Pérou & du Mexique. Elle monte à l'Est, & descend à l'Ouest, d'environ cinq pieds, comme sur tout le reste de cette Côte.

A Rialejo, elle est de huit ou dix pieds; & de même aux environs d'Amapalla, où elle monte à l'Est & descend à l'Ouest. Dans le Golfe Dolce & la Rivière de Necoya, elle monte jusqu'à dix ou onze. Elle est moins haute sur la Côte du Pérou, particuliérement entre le Cap Saint François & la Rivière de Guaiaquil, où elle monte au Sud & descend au Nord. Autour de l'Isle de Plata, elle est de trois ou quatre pieds; mais depuis le Cap Blanc, qui est au troisiéme degré, jusqu'au trentiéme de latitude méridionale, elle n'est que d'un pied & demi ou deux pieds. Sur toute cette Côte, elle monte au Sud & descend au Nord.

Différences entre les Courans & les Marées.

Passons à la description des Courans. Ils différent des marées à plusieurs égards. Dans celles-ci, les eaux avancent & refoulent deux fois, en vingt-quatre heures; & les Courans, au contraire, prennent leur direction d'un côté, pour un jour, ou une semaine, ou quelquefois davantage; après quoi ils retournent de l'autre. Dans quelques endroits, ils courent jusqu'à six mois d'un côté & six de l'autre. Quelquefois, ils ne courent, d'un côté, qu'un jour ou deux, vers le tems de la pleine Lune; ensuite, ils retournent d'une grande force & reprennent leur premier cours. La force des marées se fait généralement sentir près des Côtes; au lieu que les Courans en sont éloignés. On ne s'apperçoit pas de l'effet des Cou-

MARÉES ET COURANS.

rans, comme de ceux des marées, par l'accroissement & le décroissement de l'eau, parce que les marées poussent du côté de terre.

Les vents reglés gouvernent les Courans.

C'EST une observation commune à tous les gens de Mer, que partout où les vents reglés dominent, le Courant est reglé par le vent, & prend la même direction. Mais sa force n'est pas toujours égale; & le mouvement n'en est pas si sensible en haute Mer, que près des Côtes, sur-tout près des Caps qui s'avancent fort loin en Mer. Autour des Isles, les Courans se font aussi plus ou moins sentir, suivant leur exposition aux vents reglés. Au reste, il est certain qu'en divers tems de l'année, tous les Courans changent leur cours. Quelquefois la force du vent, qui souleve les vagues & qui les emporte d'un côté, n'empêche pas que le Courant, sous leur surface, n'ait une direction contraire. En un mot, il n'est pas extraordinaire de voir deux Courans opposés, dans le même tems, dans le même lieu, & réellement l'un sur l'autre.

Courans des Indes Orientales.

AUX Indes Orientales, leur direction, pendant une partie de l'année, est de l'Est à l'Ouest; & pendant l'autre partie, elle est directement opposée. En Guinée, comme aux Indes Occidentales, ils ne changent que vers la pleine Lune: ce qu'il faut entendre néanmoins des parties de la Mer, qui ne sont pas éloignées des Côtes. S'il y a des Courans, en haute Mer, qui ne suivent pas ces règles, l'exception est rare; & l'on se contente de la remarquer ici, sans entreprendre d'en trouver la cause (*d*).

Courans de la Côte d'Afrique.

SUR la Côte de Guinée, le Courant se porte à l'Est, excepté dans le tems même, ou vers le tems, de la pleine Lune. Mais au Midi de la Ligne, depuis Loango jusqu'aux vingt-cinq ou trente degrés, il court, avec le vent, du Sud au Nord, à la réserve des tems qu'on vient d'excepter.

A l'Est du Cap de Bonne-Espérance, depuis les trente degrés jusqu'aux vingt-quatre du Sud, il se porte à l'Est-Nord-Est, depuis le mois de Mai jusqu'à celui d'Octobre; & le vent est alors Ouest-Sud-Ouest ou Sud-Ouest. Mais depuis Octobre jusqu'au mois de Mai, lorsque le vent est entre Est-Nord-Est & Est-Sud-Est, la direction du Courant est à l'Ouest. Ce qui doit s'entendre, de cinq ou six lieues de terre jusqu'environ cinquante, car plus près de la Côte, on n'a que la marée, sans Courans; & cinquante lieues au-delà des terres, le Courant cesse tout à fait, ou devient imperceptible.

Côte des Indes au Nord de la Ligne.

SUR la Côte des Indes, au Nord de la Ligne, le Courant suit la Mousson; mais il ne change pas tout à fait si-tôt, & la différence est quelquefois de trois semaines, ou plus. Ensuite, il ne change point, jusqu'à ce que la Mousson soit fixe du côté contraire. Par exemple, la Mousson d'Ouest commence au milieu d'Avril; mais le Courant ne change qu'au commencement de Mai; & la Mousson d'Est commence vers le milieu de Septembre, mais le Courant ne change qu'au mois d'Octobre.

Aux

(*d*) Chaque Relation de ce Recueil contient quelques remarques sur ces Courans particuliers.

AUX Isles Gallapagos, dans la Mer du Sud, on trouve un Courant fort incommode, quoique d'une force médiocre; & les Voyageurs, qui s'en plaignent, ne doutent pas que plus loin, où les vents du Sud regnent, les Courans ne soient plus rapides.

MARÉES ET COURANS. Courans de la Mer du Sud.

LES plus fameux Courans, dans cette Mer, sont ceux des Caps Saint François, de Passao, de Saint Laurent, & du Cap Blanc. Ce dernier Cap en a de fort violens, qui ont leur direction au Nord-Ouest, & qui apportent d'autant plus d'obstacle à la Navigation, que le vent y soufflant presque toujours avec force, on est souvent obligé d'y faire voile contre le Courant. Les Voyageurs connoissent moins ceux de la Côte du Mexique, parce qu'ils y prennent soin de se tenir ordinairement dans l'étendue des marées. A la Côte de Guatimala, entre douze degrés cinquante minutes, & treize degrés, Dampier rencontra un Courant qui se portoit au Sud-Ouest, & ne douta point qu'il ne suivît le vent; sur le principe général que près des terres, les Courans sont gouvernés par le vent reglé de Côte.

Utilité de ces Observations.

DANS ce petit Recueil d'Observations, fondées sur l'expérience de quelques habiles Navigateurs, on ne prétend pas avoir réuni toutes les connoissances qui appartiennent au même sujet. Mais il ne sera pas sans utilité, pour l'explication d'un grand nombre de difficultés de la même nature, qui se trouvent répandues dans toutes les parties de cet Ouvrage.

§. IV.

Arbres, Plantes, Fruits, & autres Productions.

ARBRES, PLANTES ET FRUITS.

IL est à propos de répéter, que le soin qu'on a pris constamment de joindre à la description de chaque Pays, ses productions particulieres, ne laisse à nommer, ou à décrire ici, que celles qui sont communes à la plus grande partie des Indes Orientales. On va les réduire à l'ordre Alphabétique.

L'Aavora.

Aavora est le nom d'un arbre, & de son fruit, qui est de la grosseur d'un œuf de Poule, & qui croît avec plusieurs autres, en maniere de bouquets, contenus ensemble dans une grande gousse. La chair renferme un noyau très dur, osseux, gros comme un noyau de Pêche, qui a trois trous aux côtés, & deux plus petits, proches l'un de l'autre. Ce noyau renferme une belle amande, qui est astringente, & vantée pour arrêter le cours de ventre.

L'Abbal.

L'*Abbal* est une espece de Cyprès, dont le fruit, qui porte le même nom, est de la grosseur de celui du Cyprès, & de couleur rousse. On le regarde comme un puissant Emmenagogue, qui sert aussi, dit-on, pour hâter l'expulsion des Fœtus morts dans la matrice.

L'Achiar.

L'*Achiar* est moins un arbre qu'une sorte de grande canne, qui se confit jaune & en verd, dans le Pays, avec de fort vinaigre, du poivre, quelques épiceries, & d'autres ingrédiens.

[LE mot d'Achiar signifie une compôte faite de toutes sortes de matières végétales confites. Ainsi ce nom n'est point affecté particuliérement à une sorte de canne, comme on le suppose ici. Il est vrai que le *Bambou*, espece

ARBRES, PLANTES ET FRUITS.

espece de roseau, est fort en usage sur les tables, étant confit, encore verd, avec du bon vinaigre de cocos, & assaisonné de poivre & d'ingrédiens aromatiques; mais alors il est nommé *Achiar-Bambou*. Les différentes sortes d'Achiar prennent leur second nom de la matiére même dont chacune est composée. On en fait avec des racines, des côtes tendres & vertes, des fruits verds &c. Chaque fruit ne se confit pas à part, mais, dans la même bouteille on en met de diverses espèces. Cette confiture, extrêmement estimée dans toutes les Indes Orientales, & dont il se fait un très grand Commerce, vient en Europe dans des urnes de terre, d'environ un pied de hauteur, & autant de largeur, dont l'embouchure se resserre, & est assez étroite; la meilleure vient de Perse.

Les morceaux de canne ont un pouce & demi de diamétre, & un peu plus de deux pouces de long, de la consistance à-peu-près des cornichons qu'on confit en Europe, étant aussi fermes, & se coupant aussi nettement. Leur couleur est d'un jaune pâle, & au lieu de poulpe, ce n'est qu'un composé de fibres assez serrés, comme celui qu'on trouve au dedans de nos cannes ordinaires, quand on en a enlevé la pelure.

Les Hollandois apportent beaucoup de cette confiture, principalement de la derniere, ou de l'Achiar Bambou, dont ils mangent avec le roti, & en font le même usage que des cornichons ou jeunes concombres confits au vinaigre.]

L'Adhatoda.

L'*Adhatoda* est une espèce de Noyer, dont les feuilles croissent opposées les unes aux autres. Le calice de la fleur est oblong, & composé d'une seule piéce; la fleur est du genre des Monopetales irréguliers, divisée en deux levres. Sa partie supérieure est courbée en forme d'arc, & ses levres sont retournées vers le bas. Son ovaire se change en un fruit dont l'écorce est ligneuse, & est partagé en deux cellules, qui contiennent une semence applatie, & qui a la forme d'un cœur. On lui attribue, comme à l'Abhal, la vertu d'expulser le Fœtus mort, & c'est ce que signifie son nom.

L'Agathy.

L'*Agathy* est un arbre d'environ trente pieds, dans sa plus grande hauteur, & de cinq ou six pieds de circonférence, dont les branches du milieu, & celles du sommet s'étendent beaucoup plus en hauteur qu'en largeur. Il croît dans les lieux sablonneux. Sa racine est de couleur noire, d'un goût astringent, & pousse des fibres à une distance considérable. Son bois, qui est fort tendre, le devient d'autant plus qu'il approche du cœur. Une incision, dans l'écorce, en fait sortir une liqueur claire & aqueuse, qui s'épaissit en gomme peu de tems après.

L'Agoucla.

L'*Agoucla*, [ou *Agallochum*] que les Portugais nomment *Aquila*, par corruption, & les François *Bois d'Aigle*, est un grand arbre, qui ressemble, d'ailleurs, à l'Olivier. Son bois est compacte, dur, pesant, de couleur grise, brune, ou noirâtre, résineux. Il rend, quand on l'approche du feu ou qu'on le brûle, une odeur fort agréable. Ceux qui ont cru que le bois d'Aigle étoit le premier bois qu'on trouve sous l'écorce de l'Aloës, & qui par conséquent ne le regardent point comme un arbre particulier (*a*), igno-

(*a*) Voyez le même Arbre, entre les Plantes du Japon, *Tome XIV*.

ignorent qu'il n'est point amer, & que le bois d'Aloës l'est beaucoup. Il n'a qu'une legere âcreté, qui ne se fait même sentir qu'aprés l'avoir mâché long-tems. C'est dans la Cochinchine qu'il croît particuliérement; mais les Habitans en font un commerce, qui le rend assez commun dans toutes les parties des Indes, où l'on s'en sert contre les maladies contagieuses, pour fortifier le cœur & l'estomac. Les Grands & les personnes riches en font brûler dans des lieux bien fermés, où ils en reçoivent précieusement les vapeurs, comme une fumigation salutaire pour tout le corps. Il fait suer. Il ranime les esprits. On en fait aussi des poignées de sabre & divers petits ouvrages. [Voyez l'Article *Calamba* ci-dessous.]

L'Ahate de Paunscho Recchi.

L'*Abate de Paunsbo Recchi*, arbre commun dans les Indes, sur-tout aux Philippines, dont on le croit originaire, est d'une grosseur médiocre, d'environ vingt pieds de haut, couvert d'une écorce fongueuse, dont le dedans est rouge. Son bois est blanc & extrêmement dur; mais le cœur & l'aubier sont verdâtres, sans odeur, d'un goût amer, & un peu austere. Ses branches, qui sont en petit nombre, sont couvertes d'une écorce verte, parsemée de petites taches couleur de cendre; sa racine est jaunâtre, extrêmement fibreuse, & revêtue d'une écorce d'un rouge foncé, d'une odeur forte & d'un goût onctueux. Ses feuilles sont oblongues, unies & rases, posées alternativement; la partie de dessus est verte & luisante; celle de dessous l'est beaucoup moins. Elles donnent une huile, étant froissées dans les mains, mais sans aucune odeur. Les fleurs sont attachées, par des pédicules, aux plus petites feuilles, dont elles prennent la place, & composées de trois feuilles épaisses, triangulaires, semblables à du cuir, blanches par dedans, & d'un verd pâle en dehors. Lorsqu'on les jette dans le feu, elles ont l'odeur du cuir brûlé. Le fruit sort des étamines de la fleur; & dans sa maturité, il est de la grosseur d'un citron, verd & frisé par dehors, blanc en dedans, plein d'une poulpe succulente, d'un goût & d'une odeur agréables. Cet arbre fleurit deux fois l'année, en Avril, & vers le mois de Septembre. Les deux maturités de son fruit arrivent en Août & Février. Ses feuilles, réduites en cataplasmes avec du sel, font suppurer les tumeurs malignes. Son fruit est apéritif & rafraîchissant.

L'Ahegast.

L'*Abegast* est un grand arbre, qui produit un fruit qu'on abandonne aux Oiseaux, mais dont les racines servent à teindre en bel incarnat. On n'abbat pas l'arbre pour les prendre. L'usage est de les couper seulement d'un côté, & de leur laisser le tems de repousser.

L'Aloë.

L'*Aloë* des Indes, qui passe pour le meilleur dans les usages de la Médecine, est assez semblable au Squille, mais plus gros. Ses feuilles sont aussi plus grasses, canelées obliquement, & convexes par leur partie inférieure. Les bords en sont ornés, d'un & d'autre côté, de pointes émoussées, obliquement couchées, & qui paroissent rompues. Il porte une tige semblable à celle de l'Anthérique. La plante entiére répand une odeur très forte. Elle est d'un goût très amer, & n'a qu'une racine, qui s'avance perpendiculairement en terre, comme un pieu. L'Aloë croît en abondance dans toute l'Inde.

[Mr. Prevost avoit écrit *Aloès*, mais on ne doit pas confondre l'*Aloë*, qui

ARBRES, PLANTES ET FRUITS.

qui est cette Plante, & l'*Aloës*, Bois ou Arbre, dont on fait mention dans les Articles *Agoucla* & *Calamba*.]

L'Alpam.

L'*Alpam* est un fameux arbrisseau, dont le tronc se divise en deux ou trois tiges. Il est couvert d'une écorce de couleur verte & cendrée, sans odeur, & d'un goût acide, astringent. Ses branches sont d'un bois blanchâtre, partagées par des nœuds. Elles ont une moelle verte. La racine est rouge, composée d'un grand nombre de fibres capillaires, qui s'étendent en tout sens. Les feuilles sont de figure oblongue, étroites, & terminées en pointe très aigue, d'un verd foncé en dessus, & pâle en dessous. Elles ont un très grand nombre de côtes. Leur odeur n'est pas desagréable, mais le goût est un peu âcre. Les fleurs, qui sont couleur de pourpre foncé, & sans odeur, croissent sur des pédicules foibles & ronds, & sont quelquefois deux ou trois ensemble. Elles ont chacune trois feuilles, ou petales, assez larges, très pointues par le bout, qui sont couvertes, en dedans, d'un coton fort blanc. Les fleurs ont, dans le milieu, trois étamines rouges & oblongues, qui se croisent l'une sur l'autre. Aux fleurs succédent des cosses pointues, rondes, & pleines d'une poulpe charnue, sans aucune semence visible. L'Alpam est toujours couvert de feuilles. Il croit dans les terreins sablonneux & découverts. Quelque partie qu'on en prenne, on en fait, avec de l'huile, un excellent onguent, pour les ulceres & les maladies de la peau. Le suc de ses feuilles & celui de sa racine sont des Antidotes fort vantés.

L'Ambalam.

L'*Ambalam* est un grand arbre, qui croît dans les lieux sablonneux, & dont le tronc est si gros, qu'à peine un homme peut l'embrasser. Sa racine est longue & fibreuse; son bois, lisse, poli, & couvert d'une épaisse écorce. Les plus grandes branches sont de couleur verte, & couvertes d'une poussiere bleue. Chaque feuille est composée de deux paires de feuilles plus petites, terminées par une autre feuille de figure irréguliere. Des jets que poussent les plus grandes branches, il sort un grand nombre de fleurs, qui ont, comme les jets, un goût amer & acide, approchant de celui du fruit du Manguier, & une odeur forte & acide. Les fleurs sont blanches, petites, & semblables à de petites étoiles. Elles sont composées de cinq ou six petales, minces & pointus, un peu durs & luisans. Lorsque les boutons des fleurs viennent à pousser, l'arbre se dépouille de ses feuilles, & ne les reprend que lorsque le fruit paroît.

L'Ambaré.

L'*Ambaré*, arbre qui quitte ses feuilles, est d'une hauteur médiocre. Il produit un fruit de même nom, dont la figure & la grosseur sont celles d'une petite Pêche, & qui a, comme elle, un petit noyau. Il est employé à l'assaisonnement des viandes, auxquelles il donne un goût qui approche de celui du verjus.

L'Ambela.

L'*Ambela* est un arbre dont on distingue deux especes: l'une de la grandeur du Nefflier, & dont les feuilles ressemblent à celles du Poirier. Son fruit approche de la Noisette. Il est terminé par plusieurs ongles, & il a le goût du Verjus, mais beaucoup plus agréable. On le confit, avant & après sa maturité, & on le mange avec du sel. L'autre espece est de la même grandeur; mais ses feuilles sont plus petites que celles du Pommier, & son fruit

fruit plus gros. Les Indiens font bouillir son bois avec le Sandal, & en donnent la décoction contre les fiévres.

ARBRES, PLANTES ET FRUITS. L'Ambon.

L'*Ambon* est de la forme du Nefflier: mais son fruit, qui est délicat & savoureux, approche de la figure des Prunes blanches. Il contient un noyau, de la grosseur d'une Noisette, auquel on attribue l'étrange pouvoir de faire tourner l'esprit, pour peu qu'on en mange. Pyrard assure qu'en ayant imprudemment goûté, il se sentit la raison troublée pendant vingt-quatre heures. Si l'on en mange beaucoup, il cause de mortelles maladies.

L'Amsaleira. L'*Amsaleira*, arbre de hauteur commune, porte un fruit qui croît au gros des branches, & qui ressemble à la pomme d'or. Il a des côtes extérieures, comme le melon. Le dedans est blanc, & contient un noyau. On en fait d'excellentes confitures, dont le goût tient de l'épine-vinette. Il meurit aux mois de Février, de Mars & d'Avril.

L'Ananaseira. L'*Ananaseira*, Plante qui produit l'Ananas des Indes Orientales, est peu différent de celui des Indes Occidentales & d'Afrique. Son fruit a la même forme, & ces piquans, qui lui donnent quelque ressemblance avec l'artichaut. Sa grandeur commune est d'une palme de long, sur une demie de diamétre. Mais sa poulpe jette une odeur de musc. Elle est dure, mêlée de jaune & de blanc, d'un goût aigre-doux, qui devient encore plus agréable, lorsqu'après l'avoir pelée on la met dans de l'eau & du sucre. La passion que les Indiens ont pour ce fruit ne leur permet pas toujours d'attendre qu'il soit mûr; mais ils en corrigent l'aigreur à force de sucre. Il est d'ailleurs fort sain, quoique si chaud, qu'un couteau qu'on y laisseroit l'espace d'un jour en perdroit tout-à-fait sa trempe. [Ils sont meurs depuis Avril jusqu'en Juillet.]

L'Anavinga. L'*Anavinga* est un arbre de grandeur moyenne, qui est toujours verd, & dont le fruit est mûr au mois d'Août. Le suc de ce fruit, pris en décoction, excite la sueur, chasse les maladies qui ont de la malignité, & tient le ventre libre. De la décoction des feuilles, dans de l'eau, on fait un bain salutaire pour ceux qui ont des douleurs dans les articulations.

L'Angolam. L'*Angolam* est un fort bel arbre, d'environ cent pieds de haut, & douze pieds de grosseur, qui croît sur les Montagnes, & parmi les Rochers. Il est toujours verd. Son fruit ressemble à celui du Cerisier, & dure très longtems. Les Indiens du Malabar le regardent comme le symbole de la Royauté, parce que ses fleurs sont attachées à ses branches en forme de diadême. Le suc qu'on tire de sa racine, par expression, tue les vers, purge les humeurs phlegmatiques & bilieuses, évacue l'eau des Hydropiques. Sa racine, en poudre, passe pour un spécifique contre la morsure des Bêtes venimeuses.

L'Angsana. L'*Angsana* est un arbre dont on ne donne point la description, mais qui est employé dans la Médecine. Sa partie utile est une liqueur, qui en découle par incision, & qui se condensant forme une larme de couleur rouge, enveloppée dans une écorce déliée. C'est dans cet état qu'elle se vend chez nos Droguistes. On attribue, à cette gomme, une qualité astringente, & beaucoup de vertu pour les Aphtes.

Anis.

ARBRES, PLANTES ET FRUITS.

Anis des Indes, recherché des seuls Hollandois.

Anis. Les Hollandois achetent, en divers endroits des Indes, une graine, qui croît sur de petits Buissons, & qu'ils appellent *Anis*, parce qu'elle ressemble à l'Anis par l'odeur & le goût. Ils sont les seuls Européens qui ayent du goût pour cette espece de fruit; ou, si les Anglois s'en servent quelquefois pour leur *Punch*, c'est lorsqu'ils y sont forcés par le besoin. Mais les Hollandois en transportent beaucoup à Batavia, & le font distiller avec l'Arrac. Ils en boivent de longs traits, qui leur tiennent lieu d'eau-de-vie; sans être arrêtés par la violence de cette liqueur, qui ruine souvent les meilleures constitutions (*b*).

L'Anoneira & l'Anona.

L'*Anoneira* est un fort grand arbre, qui produit un fruit nommé *Anona*, dans les mois de Février, de Mars, & d'Avril. Ce fruit est de la grosseur d'une poire. Il est rouge & jaunâtre en dehors, blanchâtre en dedans, plein d'une substance molle, douce & agréable, qui se mange avec une cuillière. Il a quelques petits pepins, noirs & durs. Careri, qui en fait cette description, ajoûte, qu'il n'a nulle sorte de ressemblance avec aucun fruit de l'Europe.

L'Areka.

L'*Areka* [ou *Areque*], qu'on mêle avec le Betel, est un fruit qui croît sur un arbre fort haut, fort droit & fort délié. L'arbre n'est propre qu'à faire des mâts & des vergues, pour des Barques d'un port médiocre. Le fruit est de la grosseur d'une petite noix, & couvert aussi d'une peau verte; mais il n'a point de coquille. Dépouillé de sa peau, il ressemble fort à la noix muscade. Lorsqu'il est récent, il contient une matière blanche & visqueuse, dont le goût & l'odeur ont peu d'agrément. Ceux qui, n'étant point accoutumés au Betel, mâchent de l'Areka sans en avoir ôté cette matière visqueuse, s'enivrent aussi aisément que s'ils avoient pris du vin avec excès: mais cette ivresse dure peu. Si l'Areka commence à vieillir, cette mucosité se desséche; le fruit perd sa force, & n'enivre plus. Quoique récent, il ne produit pas le même effet sur ceux qui en font un usage habituel.

Comment le Betel & l'Areka se mêlent dans l'usage.

POUR mâcher le Betel, on en prend deux ou trois feuilles, sur une desquelles on étend une petite quantité de chaux éteinte, c'est-à-dire, environ la grosseur d'un petit pois. On plie ces feuilles, & l'on en fait un petit paquet, auquel on ajoûte la quatrième partie d'une noix d'Areka. On mâche ce paquet, mais on n'en avalle point le suc. Cette préparation, qu'on nomme simplement le *Betel* (*c*), rougit la salive, la langue & les lèvres. On joint quelquefois, au paquet, un grain de cardamome, un clou de girofle, ou un peu d'ambre gris. Ce mêlange n'a pour objet que de flatter le goût, & ne contribue point à la belle couleur, qui n'est que l'effet du betel mêlé avec l'areka & la chaux (*d*). Mais ces trois ingrédiens sont si nécessaires pour le changement de couleur, que si l'on en supprimoit un, la salive demeureroit verte, & ne deviendroit jamais rouge.

Ou-

(*b*) Un Voyageur assure qu'elle est en fort grande estime dans toutes les Indes Orientales. *Dampier*, *Tome III. page* 70. Les Indiens, dit-il ailleurs, la regardent comme un cordial, d'une vertu particuliere, surtout, comme il l'apprit, lorsqu'on y a fait infuser des Serpens & des Scorpions. *Ibid. page* 59.

(*c*) Les Hollandois connoissent mieux cette preparation sous le nom Malays de *Pinang*, qui est celui du fruit de l'Areque. R. d. E.

(*d*) Ce n'est que l'Areque seule qui donne cette belle couleur rouge. R. d. E.

Arbres, Plantes et Fruits.

Outre le beau vermillon que ce mêlange donne aux lèvres, & l'agréable odeur qu'il laisse à la bouche, il fortifie l'estomac, il aide à la digestion, & ceux qui en font habituellement l'usage peuvent se passer du secours du vin. On prétend aussi qu'il préserve de la gravelle & de la pierre, & qu'il apporte un merveilleux soulagement à ceux qui sont attaqués de ces cruelles maladies. Tous les Voyageurs assurent qu'elles ne sont pas connues dans les Pays où le betel croît, & où l'usage en est commun. Aussi les Européens, qui font quelque séjour dans l'Orient, s'y accoutument-ils d'abord, & ne manquent-ils pas d'en faire bientôt leurs délices (e).

L'Asafreira.

L'*Asafreira*, arbre un peu plus grand que notre Prunier, produit le Saffran dans les Indes. Sa fleur a le pied jaune, quoique ses feuilles soyent blanches. Elle sert aux mêmes usages que le Saffran en Europe, mais il n'a pas la même bonté. La plus grande singularité de cet arbre, est de fleurir pendant la nuit, sans aucune différence de saison dans tout le cours de l'année.

L'Asjogam.

L'*Asjogam* est d'une grosseur médiocre, & s'éleve d'environ vingt pieds. Le jus de ses feuilles, mêlé avec de la graine de Cumin pulvérisée, guérit la colique. On les prend en poudre, avec du sucre, pour rectifier & purifier le sang.

L'Asutinat.

L'*Asutinat*, fruit d'un arbre ignoré, est une graine fort chaude, qui est en usage pour les assaisonnemens, dans toutes les Indes.

L'Ateira & la Pomme de Canelle.

L'*Ateira*, qui est de la grandeur du pommier, a les feuilles fort petites. Son fruit a reçu, des Portugais, le nom de *Pomme de Canelle*. Il ressemble à la pomme du pin; verd en dehors, blanc en dedans, mêlé de pepins noirs, & d'une substance si molle qu'on le mange avec la cuilliere. Il est plus doux & plus agréable que l'Anone. Son odeur est celle de l'ambre & de l'eau-rose, mêlés ensemble. Il est dans sa maturité aux mois de Novembre & de Décembre.

Le Badukka.

Badukka est le nom d'un arbrisseau médecinal, dont les feuilles donnent un suc, qui, mêlé avec de la graisse de Sanglier, forme un bon liniment pour la Goutte. La décoction des fleurs & des feuilles donne une liqueur purgative, dont la fumée déterge les ulceres de la bouche. Mais sa propriété, la plus singuliere, est que son fruit, pris dans du lait, rend impuissant.

Le Babel Schulli.

Le *Babel Schulli* est un arbrisseau épineux, qui croît dans les lieux humides, & dont la racine, en décoction, a des vertus fort apéritives. On en distingue une autre espece, qui vient dans les sables, & dont les feuilles, comme les tiges, sont d'un verd gai. Ses fleurs sont blanches, tirant un peu sur la couleur d'azur.

Le Bambou, ou Mambou.

Le *Bambou* ou *Mambou*, si célébre & tant de fois nommé dans toutes les Relations des Indes Orientales, est une sorte de gros roseau, qui croît en maniere d'arbre, quelquefois jusqu'à la grandeur du Peuplier, & dont les branches s'élevent droit vers le Ciel. Ses feuilles sont un peu plus longues que

(e) Dellon, Tome I. page 196.

ARBRES, PLANTES ET FRUITS.

que celles de l'Olivier. Le tronc est de la grosseur de la cuisse humaine, près du genou. Les jointures, ou les nœuds du tronc, sont à la distance d'un empan & demi les unes des autres. Sur la Côte de Malabar & de Coromandel, on trouve dans ces jointures une matiere blanche & coagulée, que les Indiens nomment *Sucar Mambu*, c'est-à-dire, *Sucre de Mambu*, comme les Arabes, les Persans & les Maures, lui donnent le nom de *Tabaxir*, qui signifie, dans leur langue, *Jus blanc*. Ses vertus médecinales la rendent si précieuse, qu'en Arabie & en Perse, elle se vend ordinairement au poids de l'argent. On l'employe pour la fiévre chaude, la colique, le flux de sang, & pour les maladies secrettes. Dans la plûpart des autres parties des Indes, les Bambous n'ont point cette substance. Mais leur tronc & leurs grosses branches servent, partout, à mille usages, qui ne demandent point d'être répétés.

Le Bandura. LE *Bandura* est un arbre, qui n'a de remarquable qu'une sorte de graine, de la figure d'un *Penis*, long quelquefois de plus d'un pied, & beaucoup plus gros que le bras humain. Il est attaché à l'arbre, par une feuille, & presque toujours rempli d'une eau fort agréable à boire. Les qualités de sa racine sont astringentes.

Le Basnal. LE *Basnal* croît dans des lieux sablonneux. Il ne porte des fleurs & des fruits qu'une fois l'an; ce qui dure jusqu'à sa quinziéme année. La décoction de ses feuilles, dans l'eau, avec un peu de Gingembre, est un gargarisme éprouvé pour les maux de gorge.

Le Baxana. LE *Baxana* est un arbre dont la racine, les feuilles & le fruit passent, dans toutes les Indes, pour un antidote contre toutes sortes de Poisons; mais dans le voisinage d'Ormuz, son fruit suffoque, dit-on, ceux qui en mangent. On prétend même que son ombre y est mortelle, si l'on y passe seulement un quart d'heure.

Le Belilla & le Belilli. LE *Belilla* n'est qu'un arbrisseau, qui porte des baies. Sa racine est fort vantée, en décoction, pour rafraîchir le foie, & purger les humeurs pituiteuses. Quelques-uns croyent que c'est du suc de cet arbrisseau, mêlé avec d'autres ingrédiens, qu'on compose le *Belilli*, drogue des Indes, qui nous vient dans des cannes de Bambou, sous la forme d'un suc épaissi, & qui passe pour un antidote égal à la Thériaque. Il est infaillible aussi pour les Hemorrhagies.

Le Belutta. LE *Belutta*, grand arbre, dont la racine broyée, avec du Gingembre frais, provoque puissamment la sueur.

Le Benjoin. L'ARBRE qui produit le *Benjoin* est grand, touffu, & ses feuilles ressemblent à celles du Limonier. Il en découle naturellement une sorte de Gomme, qui est le Benjoin, nommé *Lov*, par les Arabes. Mais on fait, dans les arbres, & dans leurs rejettons mêmes, des incisions & des fentes, pour en tirer plus de cette espece d'encens, qui est une des plus précieuses marchandises de l'Orient, par le cas qu'on fait de son odeur, & de ses usages pour la Médecine. Les plus jeunes arbres produisent le meilleur Benjoin, qui est noirâtre. Le blanc, qui sort des vieux arbres, est bien moins estimé; mais, pour vendre tout au même prix, ceux qui font ce commerce les mêlent ensemble.

Le Betel. LE *Betel*, si souvent nommé dans ce Recueil, avec les différences que

l'u-

l'usage de chaque Pays y fait mettre, demanderoit une longue explication pour réunir toutes ses qualités. Cette fameuse feuille est celle d'un arbrisseau rampant, comme le lierre & le poivre. Elle ressemble beaucoup, par la figure, aux feuilles de ces deux Plantes; mais son goût est aromatique. Elle est naturellement d'un beau verd. Cependant, on a trouvé le secret de faire blanchir les feuilles de Betel, en les renfermant dans de petits coffres, composés d'un tronc récent de Bananier, & les arrosant au moins une fois par jour. La perte de leur couleur naturelle ne change rien à leur goût, qui en devient, au contraire, plus fin & plus délicat. On ne présente jamais, chez les personnes de qualité, que de celles qui sont parfaitement blanches. [Rapprochez cette description de celle de l'Areka.]

Le Belimbeira.

Le *Belimbeira* est un arbre de la grandeur du prunier, avec des feuilles très-minces. Il porte, pendant toute l'année, des fruits qui se nomment *Bilimbins*, & dont la couleur approche du verd. Leur figure est celle d'une longue courge. Leur goût, qui tire sur l'aigre, les rend propres à servir d'assaisonnement, & à confire. Tout se mange, parcequ'ils n'ont point de noyau.

Le Bilimbi ou Bilingbing.

Le *Bilimbi* ou *Bilingbing*, petit arbre, qui ne s'éleve gueres au-dessus de dix pieds, & dont le fruit est une espece de Pomme, de forme pentagone, porte des fleurs & des fruits pendant toute l'année.

Le Bintambaru.

Le *Bintambaru*, Arbuste, ou grande Plante, qui abonde en sel purgatif. Son suc est laiteux, & picote vivement la langue & le gosier.

Le Brindeira & les Brindons.

Le *Brindeira* est de la grandeur du Poirier, avec des feuilles plus petites. Les *Brindons*, qui sont ses fruits, & qui meurissent dans les mois de Février, de Mars & d'Avrìl, ressemblent aux Pommes d'or de l'Europe; mais ils ont la peau dure, & la poulpe rouge, visqueuse, tirant sur l'aigre, avec trois noyaux fort tendres. On ne fait que mâcher la poulpe, pour en avaller le suc; & l'écorce s'employe pour les sauces.

Le Cajan.

Le *Cajan* est une sorte de Buisson, qui ne prend jamais une hauteur d'arbre, mais qui n'en est pas moins estimé par ses pois rougeâtres; ils croissent quatre à quatre dans des gousses, & sont une fort bonne nourriture. Ses feuilles, en apozeme, ont la vertu d'arrêter le flux immoderé des Hemorroïdes. Broyées avec le Poivre, elles nettoyent les gencives & calment le mal de dents. Sa graine bouillie dans l'eau de riz, & convertie en liniment avec du beurre, est un excellent remede pour les lassitudes douloureuses aux jointures. On en fait aussi une liqueur salutaire dans la petite verole. Il ne faut pas confondre le Cajan avec le *Cajan-beba*, Plante rampante, qui s'attache aux arbres comme le Lierre, & que les Indiens appliquent broyée sur les fractures.

Le Cajeput.

Le *Cajeput* est un arbre, d'où l'on tire une huile aromatique, du même nom.

Le Cajuyera, & l'Acajou.

Le *Cajuyera* n'est pas un arbre fort haut; mais le grand nombre de ses branches & l'abondance de ses feuilles le rendent fort touffu. Son fruit, qui se nomme *Acajou*, ressemble en dehors à une pomme jaune & rouge. Sa propriété, la plus singulière, est que tous les autres fruits ayant le noyau en dedans, il le porte dessus, comme une espèce de cimier verd. On attribue, à son odeur, la vertu d'augmenter & de rafraîchir la mémoire.

ARBRES, PLANTES ET FRUITS. L'amande crue de son noyau a le goût d'une noix nouvelle. Rôtie, elle prend celui de l'amande commune. Le tems de la maturité, pour ce fruit, arrive entre Février & Mai. En le coupant par quartiers & le mettant tremper dans l'eau fraîche, on en tire ensuite un suc très-rafraîchissant, qui est regardé comme un spécifique pour les obstructions de l'estomac.

Le Calaba. LE *Calaba* est un arbre gommeux, dont la fleur est une sorte de rose, composée de plusieurs petales, placés dans un ordre circulaire. Il s'éleve de son fond un pistil, qui devient ensuite un fruit spherique, charnu, & qui contient un noyau de la même forme. C'est du tronc & des branches, qu'il sort une gomme claire, à peu près semblable au mastic, dont on lui donne le nom, & aux usages duquel on la substitue.

Le Calamba. LE *Calamba* [ou *Calambac*] est un arbre dont le bois est fort précieux par son odeur, à laquelle on attribue de grandes vertus, & par l'usage qu'on en fait pour les ouvrages de marqueterie. C'est une espece d'Aloës, suivant Pyrard, qui distingue deux sortes d'Aloës des Indes; l'un, dit-il, que les Indiens nomment *Calamba*, & l'autre *Garoa*. Il se vend assez cher, surtout dans les lieux où il ne croît pas, parce que tous les Grands se font honneur d'en brûler, pour le faste autant que pour l'excellence du parfum. Sa couleur est verdâtre. [Voyez l'article *Agoucla* ci-dessus. Le Calembac, ou le meilleur Agallochum se retire par morceaux du cœur du tronc des Arbres d'Aloës, qui se sont pourris d'eux-mêmes sur les montagnes. Il est rare de trouver en Europe du vrai Calembac, qui coute aux Indes environ cent florins la livre].

Le Calame, ou Roseau aromatique. LE *Calame*, ou *Roseau aromatique* est une sorte de Roseau, qui contient une matiere spongieuse & jaunâtre, dont on se sert contre les foiblesses de nerfs, & que les femmes Indiennes employent particuliérement contre les vapeurs. Après les grandes chaleurs du Pays, on en fait aussi prendre aux Chevaux, avec de l'ail, du sel, du sucre & du beurre: mêlange qu'on nomme *Arata*, & dont on vante beaucoup la vertu. La tige de cette Plante est mince & remplie de nœuds. Elle se fend en éclat, quand on veut la rompre. Elle est coriace sous la dent, astringente, & d'un goût aigre, mêlé d'amertume.

Le Calesiam. LE *Calesiam* est un grand arbre, dont le bois est de couleur purpurine obscure. Il est uni & flexible. Ses fleurs croissent en grappes, à l'extrêmité des branches, & sont assez semblables aux fleurs de la Vigne. Elles sont succedées par des baies en grappes, de figure oblongue, rondes, plates, vertes, couvertes d'une écorce mince, pleines d'une poulpe succulente, mais insipide, qui contient un noyau verd, oblong, plat, dans lequel est une amande blanche & sans goût. L'écorce du Calesiam, pulvérisée & reduite en Onguent, guérit le spasme cynique & les convulsions causées par de grandes douleurs. Le suc de la même écorce dissipe les aphtes, & pris intérieurement, il arrête la dyssenterie. Les Indiens employent le bois à faire des manches de couteau & des poignées de sabre.

Le Camphrier. LE *Camphrier* est un arbre assez commun aux Indes Orientales, mais qui ne porte point partout une gomme aussi estimée que celle des mêmes arbres dans l'Isle de Borneo. Il a les feuilles alternes, assez semblables à celles du Laurier, roides, vertes, & d'une odeur de Camphre. Ses fleurs, qui nais-

naiffent des aiffelles des feuilles, fur de petites branches, font blanches, à cinq petales, & quelquefois à fix. Ses fruits font des baies, compofées, comme le fruit du Canelier & du Chene, d'un calice, & d'un petit gland, qui renferme une femence huileufe, de la groffeur d'un grain de poivre. Ce fruit, dans fa parfaite maturité, eft d'un pourpre foncé, & d'un goût de Camphre & de Girofle. Pour tirer le Camphre des Camphriers communs, on prend le bois, les racines, les branches & les feuilles de ces arbres; on les met fur le feu dans une Cucurbite bien bouchée, & la matiere du Camphre fe fublime & fe raffemble en maffe. Mais celui de l'Ifle de Borneo découle naturellement de fon arbre, dans lequel on trouve même de petites veines de Camphre. ARBRES, PLANTES ET FRUITS.

La Canelle.

OBSERVONS fur la *Canelle*, qu'elle ne vient aujourd'hui que de Ceylan. On a déja remarqué, dans la defcription de cette Ifle, que l'arbre, qui la porte, reffemble beaucoup à nos Saules (*f*), & qu'il a trois écorces, dont on ne prend que la premiere & la feconde. Ajoûtons que celle-ci eft incomparablement la meilleure. On ne touche point à la troifiéme, parce qu'elle eft néceffaire à la confervation de l'Arbre; & cette divifion demande tant de foin, qu'on en fait comme un métier, qui s'apprend dès la jeuneffe. Les derniers Voyageurs font remarquer que la Canelle coûte plus aux Hollandois qu'on ne fe l'imagine. Le Roi de l'Ifle, qu'on appelle Roi de Candi, du nom de fa Capitale, & qui eft prefque toujours en guerre avec eux, ne manque point de choifir le tems de la récolte, pour les furprendre, ou les incommoder par fes attaques. Ils font obligés d'entretenir

(*f*) Schouten, qui s'étoit fait une étude particuliere de la Canelle, en donne cette defcription: „Ces Arbres merveilleux, dit-„ il, font à peu près femblables à l'Oranger. „ Le tronc & les branches en font pourtant „ plus fins, moins noueux, & montent plus „ droit. Les feuilles reffemblent prefqu'à cel-„ les du Laurier. La fleur en eft blanche, & „ d'une odeur très agréable. Ils produifent „ un fruit à peu près de la groffeur de l'Oli-„ ve. Les Singes & les Oifeaux en mangent „ beaucoup. On en tire une huile, qu'on tient „ fort médicinale. Prefque tout ce qui en „ tombe à terre germe, & produit de jeunes „ Arbres. Lorfqu'ils font affez grands, on „ coupe les vieux, pour donner de l'air aux „ nouveaux. Ils ont une double écorce. Cel-„ le du dehors eft fine, & on les pele pour „ l'ôter. Enfuite on en tire, par longs mor-„ ceaux, l'écorce intérieure, qui eft propre-„ ment la Canelle, qu'on fait fecher au So-„ leil, & qui, en féchant, fe met d'elle-„ même en rouleaux, & devient d'une couleur „ tirant fur celle de rofe. La curiofité m'ayant „ porté à peler un Arbre, je trouvai cette „ écorce gliffante, graffe, verte, fans goût „ & fans odeur, ou du moins en ayant très „ peu. Un Arbre pelé demeure deux ou trois „ ans avant que de fe couvrir d'une nouvelle „ écorce, & femble périr pendant quelque „ tems; mais il reprend enfin fa vigueur. La „ plus excellente Canelle fe recueille entre „ Point de Galle & Negumbo, où l'on en „ trouve des Forêts entières; outre les Ca-„ neliers qui font femés en divers lieux dans „ les Campagnes incultes.

„ On diftingue la Canelle en fine, médio-„ cre & groffiere. La derniere vient des Ar-„ bres, qui font gros & déja vieux. On bâ-„ tit des Maifons du bois de ces Arbres, & „ l'on en fend pour faire du feu. Il rend „ une odeur admirable en brûlant. Quoique „ la Canelle paffe pour chaude au troifième „ degré, les racines de l'arbre ne laiffent pas „ de rendre une eau très-odoriférante; & „ même une efpece de Camphre. Les Infu-„ laires de Ceylan ont l'art de travailler l'é-„ corce verte, c'eft-à-dire, la véritable Ca-„ nelle. Ils en font entrer dans les Cabinets, „ les Armoires, les petits Coffres. Ils fça-„ vent même en revêtir des Cannes; & l'on „ m'en donna une dont l'ouvrage étoit d'une „ fineffe inimitable". *Tome II. pages* 29 & *fuivantes*.

ARBRES, PLANTES ET FRUITS.

nir quinze ou seize cens hommes de guerre, pour la défense d'un même nombre d'Ouvriers, qui travaillent dans les Bois à lever les écorces. Ces Travailleurs sont nourris pendant le reste de l'année; sans compter la dépense des Garnisons habituelles de Colombo, Point de Galle, Manaar, Jafanapatan, & de plusieurs autres Places que la Compagnie de Hollande occupe autour de l'Isle. Des frais si considérables augmentent nécessairement la cherté de la Canelle. L'Arbre produit, pour fruit, une sorte d'Olives, qui ne se mangent point, mais dont les Portugais avoient trouvé le moyen de faire un autre usage. Ils les mettoient dans une chaudiere, avec de l'eau simple & la petite pointe des branches, pour faire bouillir tout ensemble, jusqu'à ce que l'eau fût tout-à-fait consumée. Le dessus de cette matière, après l'avoit laissée refroidir, étoit une pâte, assez semblable à de la cire blanche; & le fond donnoit une espece de Camphre. De cette pâte, ils faisoient des cierges, pour l'office de l'Eglise aux principales Fêtes; & l'odeur de Canelle, qu'elle répandoit en brûlant, avoit la force des meilleurs parfums. Ils en envoyoient à Lisbonne, pour la Chapelle du Roi. Mais on ne nous apprend pas que les Hollandois ayent suivi cette méthode.

Les Portugais tiroient aussi de la Canelle, des terres voisines de Cochin; moins bonne, à la vérité, que celle de Ceylan, mais qui se donnoit à meilleur marché. La Compagnie de Hollande, les ayant chassés de cette Ville, a fait ruiner tous les Caneliers du Pays. On ne parle point de ceux de Mindanao & de quelques autres Isles, non plus que des Girofliers, qui croissent hors des Moluques; parce que l'expérience a fait connoître que les uns & les autres sont comme autant d'Avortons, ou de productions sauvages, qui ne méritent pas le nom d'Epiceries.

Le Caniram.

Le *Caniram* est un grand arbre, dont à peine deux hommes peuvent embrasser le tronc. Son écorce est ordinairement rougeâtre; mais les petites branches sont d'un verd sale, pleines de nœuds, & leur écorce est amere. Ses feuilles, qui sortent deux à deux de chaque nœud, sont d'une figure ronde, oblongue, & d'un goût extrêmement amer. Des nœuds des petites branches, sortent des fleurs disposées en Ombelle, composées de quatre, cinq ou six petales, d'un verd d'eau, pointues, d'une odeur foible, mais assez agréable. Son fruit est une pomme ronde, lisse, de couleur d'or, dont la chair, dans sa maturité, est blanche, mucilagineuse & couverte d'une écorce épaisse & friable. Cette chair, & la semence qu'elle contient, ont un goût très amer. La racine du Caniram prise en décoction, est bonne pour le cours de ventre & pour les fievres pituiteuses. Son écorce, pilée & paîtrie avec de l'eau, arrête les dyssenteries bilieuses. Mais ce qu'il a de plus singulier, c'est que le suc de ses feuilles, qui, pris moderément en décoction, est aussi très sain, cause tous les effets du poison, & même la mort, lorsqu'on en boit trop.

Le Cara Schulli.

Le *Cara Schulli* est le nom d'un arbrisseau, qui ressemble beaucoup au Caprier. Pulverisé au feu, & mêlé avec du vinaigre, il dissout admirablement les tumeurs. Mis en poudre, par le seul broyement, & mêlé avec la liqueur du Cocotier, qui se nomme *Sory*, il fait meurir & percer les abscès.

La

La décoction de sa racine est vantée pour la suppression d'urine. Celle de ses feuilles, prise intérieurement avec une petite quantité de riz, est excellente pour les tumeurs œdemateuses. Arbres, Plantes et Fruits.

Le *Carambolera* est un arbre de la grandeur du Prunier, avec lequel il a d'ailleurs beaucoup de ressemblance par ses feuilles. Son fruit, qui se nomme *Carambola*, est jaune en dehors, dans sa maturité. Sa poulpe, qui ressemble à celle du Limon, & qui a quatre ou cinq amandes, est blanche & d'un goût tirant sur l'aigre du Limon. Les Portugais la mangent avec du sucre, parce qu'ils lui trouvent une qualité froide. L'arbre porte des fruits & des fleurs plusieurs fois l'année. Le Carambolera & la Carambola.

Le *Caramdeira* est un arbre bas & plein d'épines, dont les feuilles ressemblent à celles de l'oranger. Son fruit est une sorte de raisin, dont la couleur tire, en dehors, sur le rouge, quoique l'intérieur soit fort blanc. Il a des pepins. Son goût n'est compatible à rien de connu en Europe. Le tems de sa maturité arrive aux mois d'Avril & de Mai. Le Caramdeira.

Cardamome. On a déja remarqué que le Cardamome ne se trouve que dans le Royaume de Cananor, sur une Montagne éloignée de la Mer, d'environ six à sept lieues, & qu'on n'a besoin, ni de le semer, ni même de labourer la terre. Il suffit de mettre le feu aux herbes, qui ont poussé pendant les pluies, & que le Soleil desséche après l'Hyver. Les cendres de ces herbes disposent la terre à produire les arbrisseaux, qui portent le Cardamome. On le transporte en Perse, en Arabie, en Turquie, & dans tous les Royaumes de l'Inde, où l'on n'est pas content d'un ragoût, s'il n'est assaisonné de cet aromate. Sa rareté en augmente le prix, & le fait vendre ordinairement trois ou quatre fois plus cher que le plus beau Poivre. Le Cardamome.

Le *Carin-Curini*, arbrisseau dont les fleurs sont en casque & d'un bleu verdâtre, donne un fruit partagé en deux cellules, dans chacune desquelles est une semence plate, arondie, & terminée en pointe comme un cœur. Lorsque cette semence est mure, elle est jaunâtre, ou d'un rouge pâle, raboteuse, & tout-à-fait insipide. La décoction des feuilles & de la racine brise le calcul. Leur décoction guérit la dysurie; & leur infusion, dans l'eau chaude, appaise la toux & les douleurs du calcul. Le Carin Curini.

Le *Carrapouli* est un arbre de moyenne hauteur, dont le fruit a la grosseur & le goût d'une Cerise. Le Carrapouli.

Le *Cassummuniar* est une racine de la grosseur du petit doigt, célebre jusqu'en Europe, où les Marchands l'apportent, coupée en petits morceaux de couleur brune, d'un goût aromatique, piquant, mêlé de quelque amertume, & entourée de cercles en dehors. Aucun Voyageur ne nous apprend la Plante dont elle se tire: mais elle est estimée comme un puissant remede pour les maladies des nerfs, pour la paralysie, les convulsions, la colique, les tranchées & les affections hysteriques. Le Cassummuniar.

Le *Cattu-Schiragam* est un arbrisseau de hauteur d'homme, qui croît dans les lieux brûlés du Soleil. Broyé, & bouilli dans l'huile, il dissipe les pustules. Sa graine, prise en poudre dans de l'eau chaude, chasse les vents & tue les vers. Le Cattu Schiragam.

Le *Champakam* est un grand arbre, qui porte, deux fois l'année, des fleurs Le Champakam.

ARBRES, PLANTES ET FRUITS.

fleurs extrèmement odorantes, mais qui ne donne du fruit que long-tems après avoir été planté. On fait, de ses fleurs, une distillation spiritueuse, d'une odeur très agréable. Sa racine & son écorce, desséchées, & pilées, sont un maturatif fort vanté. On fait aussi, de ses fleurs, pilées avec de l'huile, un onguent pour les yeux & pour la goutte.

Le Charameis.

LE *Charameis*, arbre dont on distingue deux especes: l'une de la grandeur du Nefflier, dont les feuilles ressemblent à celles du Poirier, & sont d'un verd clair. Son fruit naît en grappe, & ressemble à une Aveline; mais il se termine en plusieurs angles, de couleur fort jaune, & d'une acidité très agréable. Les Indiens le mangent, ou mur, ou confit au sel avant sa maturité. C'est un fort bon assaisonnement. L'autre espece donne un fruit plus gros, quoiqu'elle ait les feuilles plus petites. Leur racine jette une sorte de lait; & son écorce, broyée avec de la moutarde, est un purgatif fort salutaire pour les Asthmatiques.

L'arbre aux Chandelles.

L'ARBRE aux *Chandelles* tire ce nom d'une sorte d'écorce fort deliée, & longue de deux palmes, qui pousse des deux côtés de chaque branche, & qu'on prendroit pour deux Chandelles vertes. Elles renferment plusieurs petits grains, semblables à des pois blancs, qu'on mange cuits, seuls, ou avec le riz.

Le Chiampim.

LE *Chiampim*, fleur blanche, originaire de la Chine, jette une excellente odeur. On la confit; & dans cet état, elle prend une consistence très ferme, qui ne l'empêche point d'être fort douce au palais. L'Arbre, qui la porte, est une espece de petit Platane. On distingue une autre espece de Chiampim, qui a deux feuilles, droites, longues & blanches, & deux autres feuilles, rouges, & renversées en dessous. Cette fleur ne vient pas d'un Arbre, mais d'une Plante basse.

Le Coapoiba.

LE *Coapoiba* est un arbre commun, de la hauteur du Hêtre, auquel il ressemble aussi par la figure. Son écorce est de couleur cendrée, avec des ondes brunes. Ses feuilles sont fermes, de figure oblongue; & si l'on rompt leur queue, il en sort une liqueur laiteuse. Ses fleurs ont chacune leur pedicule. Elles sont de la grosseur d'une Rose, composées de feuilles blanches, avec de petits onglets rouges. Au lieu de nombril, elles ont un petit globule, rouge, résineux, de la grosseur d'un pois, qui donne une résine aussi claire que la Térébentine, gluante & jaunâtre. Le fruit est contenu dans une capsule, comme celle du gland.

Le Cocotier.

CE qu'on a dit du *Cocotier*, dans la Description du Malabar, où cet Arbre est plus remarquable, qu'en tout autre lieu, par sa beauté & par son abondance, n'empêche point que se trouvant aussi dans la plûpart des autres Pays des Indes, où il tient le premier rang par son utilité, il ne demande ici quelques nouvelles observations. On croit devoir nommer aussi quelques autres especes de Palmiers, qui ne sont pas comprises dans l'énumération qu'on a déja donnée de ces Arbres.

LES Indiens donnent au Cocotier le nom de *Tenga*, & les Portugais celui de *Palmera de Cocos*. On a dit, que sans emprunter d'autres secours, on trouve dans le bois, les feuilles & le fruit de cet arbre, de quoi former, mettre à la voile, & charger un Vaisseau, de quoi bâtir & meubler une Maison, & de quoi nourrir & vêtir ses Habitans: mais on n'a pas remar-

marqué que ses feuilles servent aussi de papier pour écrire, & qu'on file la premiere écorce de son fruit, pour en faire des cordes. Cette premiere écorce est jaune dans sa maturité. C'est de la seconde, qui est dure, qu'on fait des vases pour toutes sortes d'usages. La poulpe intérieure est une chair blanche, de l'épaisseur d'un demi doigt, dont le goût approche beaucoup de celui de l'amande. Dans le centre, on trouve une eau de la clarté du cristal, qui est une liqueur excellente. On fait, avec ce fruit, diverses sortes de confitures. On en tire de l'huile, pour assaisonner les alimens, & pour brûler dans les lampes. Si l'on presse simplement la poulpe, il en sort une espece de lait, qui sert à faire cuire le riz & à diverses sortes de ragoûts. La liqueur, qu'on fait distiller de l'arbre, par l'incision des branches, se nomme *Tary*, *Toddy*, *Nery*, & *Sory*, ou *Soura*, suivant la différence des lieux, & celle de ses qualités ou de sa préparation. Le Tary, qui est la premiere & la plus naturelle, est doux, du même goût que le petit vin, ou plutôt, du même que le vin du marc de raisin trempé dans l'eau. Il doit être recueilli avant le lever du Soleil; car s'il a le tems d'être échauffé, ou par la chaleur de cet Astre, ou pour avoir été trop long-tems conservé, il s'aigrit, & c'est alors qu'il prend le nom de *Sory* ou *Soura*. On est obligé alors de le faire chauffer, pour le boire, sans quoi sa froideur causeroit de violentes tranchées. Du Sory distillé, on tire une sorte de vin, qui devient encore vinaigre, lorsqu'il commence à s'alterer. Distillé deux ou trois fois, c'est de l'Eau-de-vie. En le faisant bouillir, il donne cette espece de sucre noir, qu'on nomme *Jagra*. Enfin, le revenu des Cocotiers est le meilleur qu'on puisse avoir dans les Indes. Ils croissent droits, jusqu'à soixante palmes de hauteur; & leur grosseur est égale, depuis le pied jusqu'au sommet.

ARBRES, PLANTES ET FRUITS.

Le Codaga Pala.

LE *Codaga Pala* est un Arbre, commun dans le Malabar, dont l'écorce pulvérisée & prise dans du lait aigre, arrête infailliblement le cours de ventre & le flux hémorrhoïdal. Sa racine, réduite en poudre, & cuite dans l'eau de riz, est excellente en cataplasme pour l'Esquinancie & toutes sortes de tumeurs, même pour la Goutte.

Le Codi Avanam.

LE *Codi Avanam* est un Arbrisseau, qui croît dans les lieux sablonneux, & dont le suc, pris dans du vin, est un remede excellent pour la Diarrhée. Cuit aussi dans de l'huile, on le fait prendre, comme un Corroboratif fort puissant, pour l'épuisement des forces.

Cœur Indien.

LE *Cœur Indien*, ou *Pois de Merveille*, est le nom que les Voyageurs ont donné à une Plante Indienne, & à son fruit, qui est, en effet, un pois d'une beauté singulière. Il est en partie blanc, en partie noir, & toujours marqué d'un cœur. La plante s'éleve à trois ou quatre pieds de hauteur, par des tiges sans poil, & cannelées, qui ont besoin d'être soutenues. Les feuilles sont d'un beau verd, & découpées comme celles de l'Ache. On ne nous apprend ni le nom Indien de la Plante, ni la couleur de ses fleurs, auxquelles succedent des gousses qui contiennent les pois.

[CETTE Plante porte à Amboine le nom de *Boba-Hati*, qui lui vient de la figure de son fruit, dont les Indiens font une espèce de Panacée, & il est certain que les Européens s'en servent avec succès contre diverses maladies. On ne connoit rien de plus amer que ce fruit, qui devient roussâtre

ARBRES, PLANTES ET FRUITS.

en mûrissant. Les fleurs, qui sont petites, ressemblent assez à celles de la Vigne.]

Le Congnare.

Le *Congnare*, autre Arbre d'une grande hauteur, & dont les rameaux ont beaucoup d'étendue, est distingué par ses feuilles, qui sont rondes, chacune avec un petit pignon. Son fruit est une espèce de petites Prunes, d'un goût délicieux. Il est fort estimé à Goa. Comme il porte, dans toutes les Saisons, on ne trouve pas moins d'agrément que d'utilité à le voir paré, aussi continuellement que l'Oranger, de fleurs, les unes en boutons, d'autres ouvertes, d'autres nouées, & de fruits dans tous les degrés, jusqu'à la parfaite maturité.

Le Cotonnier.

Le *Cotonnier*, ou l'Arbre qui porte le Coton, aux Indes Orientales, diffère peu de celui dont on a donné la description entre les Plantes d'Afrique. Cependant, on y remarque quelque différence. Il croît de la grandeur du Rosier. Ses feuilles ressemblent à celles de l'Erable, & ses fleurs sortent comme les boutons de Roses. Ce n'est qu'après la chûte de la fleur, que les boutons grossissent, & que par un nouvel épanouissement, ils produisent le Coton. Il s'y trouve une semence, que les Indiens mettent soigneusement en terre, & qui leur donne de nouveaux arbres, dont ils ne cessent pas de tirer la matière de ces belles toiles, qui leur font mépriser celles de Lin & de Chanvre (*g*).

Le Cowalam.

Le *Cowalam* est un grand Arbre dont le fruit ressemble à une Pomme ronde. L'écorce de ce fruit, qui est épaisse & verdâtre, en couvre une autre, dure, ligneuse & renfermée dans une substance visqueuse, humide, jaunâtre, acide & douçâtre, dans laquelle on trouve des graines plates, oblongues, blanches & pleines d'un suc gommeux & transparent. Lorsqu'il est mur, les Indiens le trouvent délicieux; mais ils ne laissent pas de le confire verd, dans le miel ou dans le vinaigre, parce qu'ils le croyent excellent pour la Diarrhée & la Dyssenterie.

Le Cuciombi, ou Cumuc.

Le *Cuciombi* ou *Cumuc*, Arbrisseau qui s'attache aux arbres comme le Poivrier, produit, surtout à Java, & sur la Côte de la Sonde, une sorte de Cubebes, que les Indiens appellent *Cuba Chini*, parce qu'avant l'arrivée des Portugais, aux Indes, c'étoient les Chinois qui l'alloient prendre, & qui le transportoient dans tous les autres Pays Orientaux. Ce fruit ne vient que dans les lieux incultes. Il croît par grappes comme les raisins, & chaque grain a sa queue particulière. Les Insulaires de Java ont eu long-tems la précaution de ne le vendre que bouilli, dans la crain-

(*g*) Gautier Schouten, observe que les Plantes qui portent le Coton, dans les Indes Orientales, different beaucoup l'une de l'autre. „ Celle, dit-il, qui est comme une herbe, a une queue qui est presque comme du „ bois, & toute couverte d'une rude écorce „ roussâtre. Elle s'éleve à deux pieds de terre, & se divise en plusieurs petites branches, dont les feuilles sont à peu près „ comme celles de la Vigne, excepté qu'elles sont un peu plus petites. Les fleurs „ tirent sur le jaune, & sont un peu rouges „ dans le milieu, d'où sortent des fruits „ ronds, à peu près de la grosseur d'une petite pomme, & elles s'ouvrent en figure „ d'Etoiles. Lorsque le fruit est mur, le Coton y paroît & en sort. On le recueille & „ on le prépare. Les feuilles des arbres, qui „ portent le Coton, sont presque semblables „ aux précédentes; mais elles sont ordinairement plus douces & plus unies. Le Coton d'arbre n'est pas si fin que le Coton „ d'herbe". *Tome II. pages* 264 & 265.

crainte qu'on ne le fît croître ailleurs. On l'employe contre les plus dangereux rhumes, & pour débarrasser la poitrine de toutes sortes d'humeurs. Les Maures s'en servent, comme du Talassa, pour s'exciter aux plaisirs de l'amour. ARBRES, PLANTES ET FRUITS.

Le *Cudu-Pariti* est un Arbrisseau, qui s'éleve de dix ou douze pieds, & qui porte des fleurs pendant toute l'année. Ses feuilles, en cataplasme sur la tête, procurent le sommeil & dissipent les vertiges; & son fruit, broyé dans de l'eau, arrête la Dyssenterie. Le Cudu-Pariti.

Le *Cumana* est un Arbre, qui ressemble beaucoup au Mûrier, par sa forme, & dont le fruit, qui est aussi une espéce de Mûre, sert à la composition d'un Syrop fort vanté pour la poitrine. Son bois est si dur, qu'on en tire du feu comme d'un caillou. Le Camara.

Le *Cumbulu* est un grand Arbre, commun au Malabar; dont la racine, prise en décoction, passe pour un excellent febrifuge. Le Cumbulu.

Le *Currutu-Pala* est un Arbrisseau, dont l'écorce, du moins celle de sa racine, broyée dans l'eau chaude, arrête la Diarrhée & soulage la Dyssenterie. Le Currutu-Pala.

Le *Durion*, ou *Durian*, est un Arbre de la grosseur du Pommier, dont le fruit, qui se nomme aussi Durion, est fort estimé dans la plus grande partie des Indes. Ce fruit est fort gros, & ne croît qu'au tronc, comme le Jaka, ou aux grosses branches & dans leurs parties les plus voisines du tronc, comme le Coco. Sa grosseur est à peu près celle d'une Citrouille. Il est couvert d'une écorce verte, épaisse & forte, qui commence à jaunir dans sa maturité: mais il n'est bon à manger, que lorsqu'elle s'ouvre par le haut. Le dedans, qui est alors parfaitement mur, donne une odeur excellente. On le partage en quatre quartiers, dont chacun a de petits espaces, qui renferment une certaine quantité de poulpe, suivant la grandeur des cavités; car elles sont plus ou moins grandes. La plus grosse partie du fruit est de la grosseur d'un œuf de poule, blanche comme du lait, & aussi délicate que la meilleure crême. L'habitude y fait trouver un goût exquis: mais ceux qui en mangent rarement, ou pour la premiere fois, lui trouvent d'abord un goût d'oignon rôti, qui ne leur paroît pas fort agréable. Le Durion doit être mangé frais. Il ne se garde qu'un jour ou deux, après lesquels il devient noirâtre & se corrompt. Chaque portion de la poulpe a un petit noyau, de la grosseur d'une feve, qui se mange grillé, & qui a le goût de la Chateigne. En général, le Durion & le Jaka se ressemblent beaucoup par la grosseur & la figure; avec cette différence, néanmoins, que la poulpe du premier est blanche, & que celle de l'autre est jaunâtre, plus remplie de noyaux, & d'un goût moins estimé. Le Durion, ou Durian.

La Plante, qui se nomme *Dutroa*, ou *Datura*, croît aux Indes, dans les lieux incultes. Elle s'éleve comme un Buisson. Ses feuilles sont pointues, découpées, blanches: & lorsqu'elles tombent, elles font place à une tête ronde, qui naît, & qui se remplit de grains ou de pepins. Cette semence, mêlée avec de l'eau ou du vin, ou avec quelque autre mets, & prise dans une certaine quantité, fait mourir, en riant, ou en poussant des cris, ceux qui en mangent une certaine quantité. Si l'on en prend moins, on en est quitte pour devenir tout-à-fait hébêté, pendant l'espace de douze Le Dutroa, ou Datura.

 ou

ARBRES, PLANTES ET FRUITS.

ou quinze heures, sans sçavoir ce qu'on dit, ce qu'on fait, ni ce qu'on voit; ou pour tomber dans un profond sommeil, qui dure l'espace de vingt-quatre heures. C'est la ressource des femmes libertines, lorsque pour se livrer au plaisir, elles ont besoin d'endormir leurs Maris ou leurs Gardiens.

Le Fagara.

LE *Fagara* est un Arbrisseau, dont le fruit, qui porte le même nom, est de la grosseur du Pois chiche, couvert d'une écorce deliée, cendrée & noire, avec une coque mince au-dessous, qui contient un noyau assez solide, couvert d'une membrane noire & déliée. Il ressemble beaucoup à la coque du Levant. On lui attribue la vertu de résister au venin, & d'excellentes qualités pour l'estomac & le foie. Il y a un petit Fagara, qui est de la figure & de la grosseur de la Cubebe. L'un & l'autre sont aromatiques. On les croit originaires des Isles Philippines.

LE Fagara ne croît nulle part aussi bien que dans l'Isle de Java. La grosseur de son fruit y est celle du poivre à queue. Son écorce est tendre, & couverte d'une coquille noire fort mince. Il ne contient qu'un seul grain; fort estimé pour le rhume, pour la foiblesse d'estomac, & pour le cours de ventre.

Le Figueira, ou Bananier des Indes.

LE *Figueira*, ou *Bananier des Indes*, est moins un arbre qu'une plante tendre, de la grosseur de la cuisse humaine, & haute de quinze à vingt palmes, avec des feuilles qui en ont environ quatre de largeur. On croit, aux Indes, comme en Afrique, que ces feuilles furent celles dont les premiers Pères du Genre humain couvrirent leur nudité. Les Indiens s'en servent au lieu de plats & d'assiétes, & s'épargnent la peine de les nettoyer, en les renouvellant à chaque repas. Ils les font servir aussi de papier, sur lequel ils écrivent. Cette plante, dont le tronc peut être comparé, pour la forme, à la tige des roseaux, ne porte du fruit qu'une fois. Lorsqu'elle a fourni soixante, soixante & dix, & jusqu'à cent bananes, on coupe le tronc par le pied, & l'on en voit naître un rejetton. On distingue deux sortes de bananes Indiennes: les unes de la longueur d'une palme, grosses & rondes comme un œuf, qui se nomment *Bananes à rôtir*. Le goût en est aussi doux que celui des figues sauvages. Elles sont fort nourrissantes, lorsqu'on les mange rôties, avec un peu de canelle & de sucre. Leur poulpe est d'un blanc roussâtre, & pleine d'une petite semence tendre & noire, qui se mange aussi. On a soin de les cueillir vertes, pour les faire jaunir & meurir dans les maisons, comme les melons d'hyver. Les bananes de la seconde espèce s'appellent *Bananes de Jardin*. Elles sont plus douces, de meilleur goût, & plus chaudes que les autres, qui sont naturellement froides; mais elles sont moins grandes, quoiqu'elles ayent les mêmes semences. On les mange crues. Les unes & les autres meurissent en tout tems.

Le Figuier d'Inde.

L'ARBRE, que les Portugais ont nommé *Figuier d'Inde*, a la feuille du Noyer, & n'a rien de commun d'ailleurs avec le Figuier de l'Europe. Il jette un petit fruit, dont on ne fait pas d'autre usage que de le brûler, pour en tirer une huile noire, qui sert, au lieu de poix & de suif, à noircir les Navires. Ce que cet arbre a de plus admirable, c'est que ses branches, comme celles du Paletuvier, après avoir poussé en hauteur, jet-

jettent une petite racine à la cime, se courbent ensuite d'elles-mêmes, & s'introduisent en terre, d'où elles produisent d'autres arbres, qui rempliroient bientôt un Pays si l'on ne s'attachoit à les détruire. Le bois n'est utile qu'à brûler. ARBRES, PLANTES ET FRUITS.

Le *Findolin*, Plante qui porte une fleur rouge, donne ensuite un fruit de la même couleur, & de la grosseur du Limon. Le Findolin.

Le *Galanga*, que les Arabes nomment *Calvegian*, est une Plante qui ne s'éleve que de quinze ou vingt pouces, & qui croît sans culture. Ses feuilles ont la forme d'un fer de lance, & ses fleurs sont blanches. On en distingue deux sortes; l'un petit, qui vient originairement de la Chine, & dont l'odeur est fort bonne; l'autre, qui est plus grand, avec peu d'odeur, & qui se nomme *Lanquas*. Les Indiens en transplantent de la premiere espèce, font de ses racines une espèce d'Achiar, ou de Saladé, & les employent en divers remedes, pour certaines maladies. Elles sont grosses & longues. Elles ont beaucoup de nœuds, comme la tige, qui est une espèce de Roseau. Elles sont rouges en dehors, & blanches en dedans. Leur goût tire sur celui du Gingembre. Le Galanga.

Le *Gingembre* des Indes-Orientales est une Plante, dont la tige sort de terre à la hauteur de deux ou trois empans, & n'est pas plus grosse que nos petits Roseaux. Ce sont ses racines, que les Indiens mangent, ou vertes, en maniere de salade, ou confites au sel & au vinaigre. Il paroît que le nom de Gingembre vient des Arabes, qui nomment la racine *Gingibil*. Gingembre des Indes Orientales.

L'Arbre au *Goudron*, c'est-à-dire, d'où coule une espèce d'huile, qui sert à tous les usages du Goudron, a été décrit fort exactement dans la Relation de Dampier. Il ne paroît pas qu'il soit connu des Européens sous un autre nom. L'Arbre au Goudron.

Hermia est le nom d'un Arbrisseau; & celui de son fruit, qui ressemble au Poivre, en figure & en grosseur, & qui est attaché comme lui, à un pedicule fort court. Mais son écorce est agréablement rayée de couleur rougeâtre & citrine; & son goût est aromatique, tirant sur celui du Girofle. Il contient beaucoup de sel volatil & d'huile. On l'employe pour fortifier l'estomac, & pour les relâchemens de l'épiglotte ou de la luette. L'Hermia.

Le *Jacaranda* est un Arbre dont ont distingue deux espèces; l'un qui a le bois blanc, & l'autre noir; tous deux, durs, beaux & marbrés. Le blanc est sans odeur, & semblable au Prunier. Ses feuilles sont petites, pointues, luisantes en-dessus & blanches en-dessous, réguliérement opposées l'une à l'autre. Chaque rameau pousse plusieurs rejettons, qui portent, pendant plusieurs jours, des boutons de la grosseur d'un noyau de Cerise, disposés en grappe, de couleur d'olive, qui en s'entr'ouvrant se divisent en cinq feuilles inclinées en bas, qui représentent en dedans une petite robbe de soie, couleur d'olive luisante. Entre ces feuilles, il naît une fleur monopetale, presque ronde, jaune, d'une odeur fort douce, poussant de son milieu plusieurs étamines blanches, terminées par d'assez grands sommets jaunes. A ses fleurs succedent un fruit, grand comme la paume de la main, d'une figure irréguliére, bossu, tortu, inégal, panchant par sa pesanteur, d'un blanc mêlé de verd, & rempli d'une substance verte, tirant sur le Le Jacaranda & le Manipoy.

F 3 blanc,

ARBRES, PLANTES ET FRUITS.

blanc, dont on se sert pour les usages du Savon. Les Indiens nomment ce fruit *Manipoy*, & le mangent cuit. L'autre espèce de Jacaranda a le bois noir, dur, compact, mais odorant. Il passe pour sudorifique, & son fruit pour stomachal.

Le Jamboleira & les Jambolons.

Le *Jamboleira* est un arbre sauvage, qui a les feuilles du Limonier, & dont le fruit, nommé *Jambolon*, est fort estimé des Indiens. Il pend aux branches, comme nos cerises & nos olives. Il a la couleur rouge de l'une, avec la figure & le noyau de l'autre. L'usage des Indes est de le manger au sel. Mais il ne s'accommode point au palais des Européens, qui lui trouvent un goût de corne; ni même à leur santé, parcequ'il leur fait enfler le ventre. Les Jambolons meurissent ordinairement aux mois d'Avril & de Mai.

Le Jambo.

Les *Jambos* de Malaca sont des Arbres fort hauts, dont les feuilles sont longues & minces. Leurs fruits, qui portent le même nom que l'arbre, sont de la grosseur d'une petite pomme, dont ils ont aussi le goût; mais leur odeur est celle de l'eau-rose. L'écorce en est jaunâtre, & le dedans de couleur canelle. On y trouve deux noyaux, qui sont détachés de la poulpe. Ils commencent à meurir au mois de Janvier, & leur saison dure jusqu'en Avril.

Le Jamboyera.

Le *Jamboyera* est un autre arbre, de hauteur commune, dont la feuille est petite, & dont la fleur ressemble à celles de l'oranger. Son fruit a la figure d'une poire; rouge & blanc en dehors, blanc dans l'intérieur, avec un noyau. Il a l'odeur & le goût des cerises. Sa saison est en Janvier, Février & Mars. Il croît deux ou trois fois dans cet espace.

Le Jangomar.

Le *Jangomar* est un arbre hérissé d'épines, & de la grandeur d'un Prunier. Sa feuille ressemble aussi à celles du Prunier. Son fruit, qui tire sur celui du Corbier, est de couleur jaune dans sa maturité, d'un goût de Pruneau, âpre & astringent. On l'employe pour la Diarrhée & pour les inflammations de gorge.

Le Jangomeira & les Jangomas, ou Fruits d'Adam.

Le *Jangomeira* est un arbre de hauteur médiocre, dont toute l'écorce est remplie d'épines. Ses fruits, qui se nomment *Jangomas*, ont reçu des Portugais le nom de *Fruits d'Adam*. Ils ressemblent aux noix par la figure, mais leur couleur est pourpre en dehors, & blanche en dedans. Ils renferment deux noyaux. Le goût de ce fruit est un mélange d'aigre, de doux & d'amer, qui tient du goût de la Nesle. Sa saison est dans les mois de Novembre, Décembre & Janvier.

Le Jaqueira & le Jaca.

Le *Jaqueira* est un arbre de la grandeur du laurier. Ses feuilles sont jaunes & vertes. Son fruit, qui porte le nom de *Jaca*, est le plus gros qu'on connoisse au Monde. Un seul fait la charge d'un homme. Il se trouve des Jacas de quatre pieds de long, & d'un pied & demi de diamétre. Les branches de l'arbre ne suffisant point pour soûtenir un si grand poids, l'industrieuse Nature fait croître ce fruit au pied du tronc. Quoiqu'il soit plus gros & plus commun, dans l'Isle de Ceylan, que dans les autres Pays des Indes, il croît en Terre-ferme & dans d'autres Isles. L'odeur qu'il exhale, dans sa maturité, fait découvrir les lieux où il se trouve, & connoître le tems de le cueillir. Son écorce est mêlée de jaune & de verd. Elle est épineuse. L'intérieur offre plusieurs portions jaunes, dont la poulpe est très-

très-douce, & qui ont chacune leur noyau, dur comme le gland, avec le goût du maron, lorsqu'il est rôti. La saison de ce fruit dure, depuis le mois de Mars, jusqu'à celui de Septembre.

ARBRES, PLANTES ET FRUITS.

L'Ignama Cona.

L'*Ignama Cona* est un fruit dont la chair est fort blanche, & qui croît en terre comme le Topinambour; mais il est beaucoup plus grand, & son poids ordinaire est de plusieurs livres. Il ne ressemble, ni par le goût, ni par la forme, à l'*Igname*, qui est le même, aux Indes Orientales, qu'en Afrique & dans les Isles d'Amérique, & qui conserve son goût de Chateigne, de quelque maniere qu'il soit apprêté.

L'Igname.

L'Ikara Mouli.

L'*Ikara Mouli* est une racine extrêmement chaude, dont on use dans une cuillerée d'eau chaude, pour guérir l'indigestion. Quelquefois elle cause le vomissement. On s'en sert aussi contre le venin; & l'on assure que présentée aux Serpens dans sa fraîcheur, elle les fait fuir.

Indigo des Indes Orientales.

Il croît de l'*Indigo* dans plusieurs endroits des Indes. Celui du Territoire de Brana, d'Indoua & de Corsa, dans l'Indoustan, à une ou deux journées d'Agra, passe pour le meilleur. Il en vient beaucoup aussi dans le Pays de Surate, surtout vers Sarquesse, à deux lieues d'Amadabath. C'est de-là qu'on tire particuliérement l'Indigo plat. Il en croît de même nature, & à peu près de même prix, sur les terres de Golkonde. La Mein de Surate, qui est de quarante-deux serres, ou trente-quatre & demie de nos livres, se vend depuis quinze jusqu'à vingt roupies. Il s'en fait aussi, à Baroch, de la même qualité que le précédent. Celui du voisinage d'Agra se fait par morceaux, en forme de demi-sphère. Il en croît dans le Canton de Raout, à trente-six lieues de Brampour, & dans plusieurs endroits du Bengale, d'où la Compagnie Hollandoise le fait rransporter à Masulipatan; mais on a tous ces Indigos à meilleur marché, de quatre-vingt pour cent, que celui d'Agra.

Sa description.

On seme l'Indigo, aux Indes Orientales, après la saison des pluies. Sa feuille approche de celle des Panais jaunes, mais elle est plus fine. Il a de petites branches, qui sont de vrai bois. Il croît jusqu'à la hauteur d'un homme. Les feuilles sont vertes, pendant qu'elles sont petites, mais elles prennent ensuite une belle couleur violette, tirant sur le bleu. La fleur ressemble à celle du Chardon, & la graine à celle du Senegré.

Sa préparation.

L'usage général des Indiens est de le couper trois fois l'année. La premiere coupe se fait, lorsqu'il a deux ou trois pieds de hauteur, & on le coupe alors à demi-pied de terre. Cette premiere récolte est sans comparaison meilleure que les deux autres. Le prix de la seconde diminue, de dix ou douze pour cent; & celui de la troisiéme, d'environ vingt pour cent. On en fait la distinction par la couleur, en rompant un morceau de la pate. La couleur de celle, qui se fait de la premiere coupe, est d'un violet bleuâtre, plus brillant & plus vif que les deux autres; & celle de la seconde est plus vive aussi que celle de la troisiéme. Mais, outre cette différence, qui en fait une considérable dans le prix, les Indiens en alterent le poids & la qualité par des mêlanges.

Après avoir coupé les Plantes, ils séparent les feuilles de leurs petites queues, & les font sécher au Soleil. Ils les jettent dans des bassins faits d'une sorte de chaux, qui s'endurcit jusqu'à paroître d'une seule pièce de

mar-

ARBRES, PLANTES ET FRUITS.

marbre. Ces baſſins ont ordinairement quatre-vingt à cent pas de tour. Après les avoir à moitié remplis d'eau ſaumache, on acheve de les remplir des feuilles ſéches, qu'on y remue ſouvent, juſqu'à ce qu'elles ſe réduiſent comme en vaſe, ou en terre graſſe. Enſuite, on les laiſſe repoſer pendant quelques jours; & lorſque le dépôt eſt aſſez fait pour rendre l'eau claire par-deſſus, on ouvre des trous, qui ſont pratiqués exprès autour du baſſin, pour laiſſer écouler l'eau. On remplit alors des corbeilles de cette vaſe. Chaque ouvrier ſe place, avec ſa corbeille, dans un champ uni, & prend de cette pâte avec les doigts, pour en former des morceaux de la figure & de la groſſeur d'un œuf de Poule coupé en deux; c'eſt-à-dire, plat en bas & pointu par le haut. L'Indigo d'Amandabath s'applatit, & reçoit la forme d'un petit gâteau. Les Marchands, qui veulent éviter de payer les droits d'un poids inutile, avant que de tranſporter l'Indigo d'Aſie, en Europe, ont ſoin de le faire cribler, pour ôter la pouſſiere qui s'y attache. C'eſt un autre profit pour eux, car ils la vendent aux Habitans du Pays, qui l'employent dans leurs teintures. Ceux, qui ſont employés à cribler l'Indigo, y doivent apporter des précautions. Pendant cet exercice, ils ont un linge devant leur viſage, avec le ſoin continuel de tenir les conduits de la reſpiration bien bouchés, & de ne laiſſer, au linge, que deux petits trous, vis-à-vis des yeux. Ils doivent boire du lait à chaque demie-heure; & tous ces préſervatifs n'empêchent point qu'après avoir exercé leur office pendant huit ou dix jours, leur ſalive ne ſoit quelque-tems bleuâtre. On a même obſervé que ſi l'on met un œuf le matin, près des cribleurs, le dedans en eſt tout bleu, le ſoir lorſqu'on le caſſe.

A meſure qu'on tire la pâte des corbeilles, avec les doigts trempés dans de l'huile, & qu'on en fait des morceaux, on les expoſe au Soleil pour les ſecher. Les Marchands, qui achettent l'Indigo, en font toujours brûler quelques morceaux, pour s'aſſurer qu'on n'y a pas mêlé du ſable. L'Indigo ſe réduit en cendre, & le ſable demeure entier. Ceux qui ont beſoin de graine, pour en ſemer, laiſſent, la ſeconde année, quelques pieds ſécher ſur l'herbe, les coupent & en recueillent la ſemence. Quand la terre a nourri l'Indigo pendant l'eſpace de trois ans, elle a beſoin d'une année pour ſe repoſer, avant qu'on y en ſeme d'autre.

Le Kaka-Moulon.

Kaka-Moulon, ou *Mullu*, eſt le nom d'un Arbre à ſiliques, dont l'écorce, bouillie dans du lait, guérit le Diabetes & la Gonorrhée.

Le Kaka-Toddali.

LE *Kaka-Toddali* eſt un Arbriſſeau, dont la racine & le fruit verd, frits dans de l'huile, forment un onguent fort recommandé pour la Goutte. Avec ſes feuilles, bouillies dans l'eau, on fait un bain, qui paſſe pour ſalutaire dans l'Anaſarque, la Cacheſie, les tumeurs œdemateuſes aux jambes, & toutes les maladies qui proviennent d'un excès de ſéroſités.

Le Kaſiava-Maram.

LE *Kaſiava-Maram* eſt un arbre de grandeur moyenne, dont les feuilles bouillies, dans de l'huile, avec le Curcuma frais, donnent un liniment vanté pour les puſtules aqueuſes. Sa racine, bouillie auſſi dans l'huile, appaiſe les douleurs de la Goutte.

Le Katou-Cona.

LE *Katou-Cona*, grand arbre, commun au Malabar, eſt toujours verd, & porte, en tout tems, des fruits & des fleurs. La décoction de ſes feuilles

les guérit la Lepre & préserve les cheveux de blanchir. On fait aussi, contre la Lepre, une pâte de son écorce avec du sucre.

Arbres, Plantes et Fruits.

Le Katou-Naregam. Le *Katu-Naregam* est un autre grand arbre, qui porte une sorte de limons fort petits, & dont les feuilles rendent un suc, qui passe pour une Errhine excellente dans les maux de tête. Pris avec du poivre, du gingembre & du sucre, il guérit les maladies du Poumon, qui viennent du froid.

Le Katuti-jetti-pou. *Katuti-jetti-pou* est le nom d'une Plante vantée pour résoudre les Empyemes & les autres abscès internes, avant qu'ils viennent à maturité, & pour guérir les convulsions & l'hydropisie. Les Allemands en font venir les feuilles, comme une espèce de Thé, qu'ils prennent en infusion.

Le Kedangu. Le *Kedangu* est un arbrisseau, dont les feuilles servent à faire des Bains, qui discutent toutes sortes de tumeurs. Le suc de ses fleurs est un excellent remede, pour l'Epilepsie & pour les Aphtes des Enfans.

Le Libby. Le *Libby* est un arbre qui ressemble beaucoup au Palmier, & qui en est peut-être une espèce. Il croît près des Rivières, où l'on en trouve des Bois de cinq ou six miles de long. Les Pauvres en tirent une espèce de Pain, qui ressemble au Sagu des Isles Moluques. L'écorce & le bois sont durs, minces comme une coquille, & pleins d'une moëlle blanche, comme celle du Sureau. On coupe le tronc, qu'on fend par le milieu, pour en tirer toute la moëlle. On la bat long-tems, avec un Pilon de bois, dans un grand Mortier, ou dans une Cuve. Ensuite, la mettant dans un linge, qu'on tient sur la Cuve, on verse de l'eau dessus, avec le soin de la remuer, pour en faire passer la plus fine substance, avec l'eau, par le linge. Ce qui tombe dans la Cuve se repose bien-tôt, & forme un épais sédiment, dont on fait une espèce de pain, en tourteau, qui est de fort bon goût. On en fait aussi, comme du Sagu des Moluques, une sorte de Dragées seches, qui se transportent dans les parties des Indes, où ces arbres ne croissent point, & qui mangées avec du lait d'amandes, passent pour un spécifique contre le cours de ventre.

Le Makarekau. Le *Makarekau*, bel arbre, par sa hauteur & son étendue, n'est pas moins remarquable par son utilité. Ses racines sont réellement hors de terre, où elles ne tiennent que par un petit bout; ce qui le fait paroître comme suspendu sur des pilotis & des arcades, au travers desquelles on voit le jour. Elles sont longues, grosses, belles & polies. Lorsque les Indiens, surtout aux Maldives, ont besoin de bois uni, ils coupent une partie de ces racines, & n'en laissent pas ordinairement plus de quatre, pour soutenir l'arbre, qui, sans être endommagé, en pousse d'autres avec une nouvelle vigueur. Ses fleurs sont longues d'un pied, grosses, blanches, doubles, & jettent une odeur très douce. Le fruit est de la grosseur d'une Citrouille, rond, couvert d'une peau dure, & divisée par quarreaux, qui pénétrent jusqu'au centre. Sa couleur est incarnate. Le gros du fruit ne se mange point; mais il est rempli de pignons d'un excellent goût. Les feuilles ont une aune & demie de longueur, & sont larges d'un empan. On les divise en deux peaux, sur lesquelles on peut écrire, avec de l'encre, comme sur du parchemin. Le bois est humide, poreux, & rempli de filamens, qui ne permettent pas d'en faire beaucoup d'usage.

ARBRES, PLANTES ET FRUITS.

Le Mangoftan.

Le *Mangoftan* eft un excellent fruit d'un arbre de même nom, furtout dans l'Ifle de Java, où le goût en eft plus fin qu'en tout autre lieu. Il reffemble beaucoup à nos Prunelles de haie.

DAMPIER le regarde comme le plus délicat de tous les fruits. Il reffemble à la Grenade, mais il eft beaucoup plus petit. La peau exérieure, ou l'écorce, eft un peu plus épaiffe que celle de la Grenade, mais plus molle, quoique plus caffante. Sa couleur eft d'un rouge obfcur, & celle de la poulpe eft d'un cramoifi foncé. Elle eft divifée en trois ou quatre portions, chacune de la groffeur du bout du pouce, qui fe féparent aifément, & qui font d'un blanc de lait, fort tendres & pleines de jus. Chacune renferme un petit noyau noir. On attribue, à l'écorce, une vertu aftringente, qui la fait conferver feche, pour le flex de ventre.

Le Manguera & le Mangue.

LE *Manguera*, qui porte le fruit qu'on appelle *Mangue*, ou *Mangoué*, femble occuper le troifième rang après le Cocotier & le Betleira, dans l'eftime des Indiens, & dans l'opinion même des Voyageurs (*b*). Il eft de la hauteur d'un grand Poirier, mais il a les feuilles plus grandes & plus minces. Son fruit eft pefant. La queue, par laquelle il pend à l'arbre, n'a pas moins d'un pied de long. Il eft verd en dehors; & lorfqu'il eft dépouillé de fon écorce, fa poulpe paroît d'un blanc jaunâtre. On en diftingue plufieurs efpèces, dont le goût eft différent; tels que les *Carreiras*, les *Mallajas*, les *Nicolas Alfonfo*, les *Satias*, & quelques autres; mais ils furpaffent tous, en délicateffe, les meilleurs fruits de l'Europe. Dellon protefte qu'il ne connoît rien de fi délicieux. Le tems ordinaire de leur maturité eft dans le cours d'Avril, de Mai, & de Juin, quoiqu'il s'en trouve quelques-uns de mûrs dans les deux ou trois mois précédens (*i*). Leur qualité eft fort chaude. L'ufage eft de les cueillir verds, comme tous les autres fruits des Indes, & de les laiffer meurir dans les maifons; ce qui ne demande pas plus de deux ou trois jours. On les confit, foit au fucre, foit au vinaigre; & les Indiens font de celle-ci une efpèce de falade, qu'ils nomment *Achiar*, pour laquelle les Portugais ne font pas moins paffionnés qu'eux. Le bois de Manguera s'employe aux ouvrages de Menuiferie.

Le Marotti.

Le *Marotti* eft un grand arbre, dont les feuilles reffemblent à celles du Laurier, & qui porte un fruit rond, oblong, au-dedans duquel on trouve un noyau dur, large & jaunâtre, qui contient dix ou douze amandes. L'huile qu'on en tire guérit les maladies prurigineufes, & les humeurs âcres, qui nuifent aux yeux.

Le Mazarikan.

LE *Mazarikan* eft une fleur qui eft auffi verte que fa Plante.

Le Melocorcopali.

LE *Melocorcopali* eft le nom d'un arbre & celui de fon fruit, qui eft une efpèce de gros Coing, de la figure d'un Melon, & du goût d'une Cerife. L'arbre reffemble au Coignaffier, en grandeur & par fes feuilles. Le fruit, qui

(*b*) Philippe de la Sainte Trinité, p. 385.

(*i*) Le même Voyageur obferve, en général, qu'il y a fort peu d'arbres, dans les Indes Orientales, qui ne demeurent verds pendant toute l'année, parceque les feuilles n'en tombent pas toutes à la fois, mais fucceffivement, & que les unes naiffent pendant que les autres tombent.

qui contient trois ou quatre pepins, semblables à ceux du Raisin, lâche modérément le ventre. ARBRES, PLANTES ET FRUITS.

Le Mogoreira.

Le *Mogoreira* est un arbrisseau, que les Portugais nomment *Jasmin d'Arabie*, d'où il peut avoir été transporté, & qui ne se trouve néanmoins que dans l'Indoustan. Il porte de très-belles fleurs blanches, qui s'appellent *Mogorins*, & dont l'odeur tient de celle du jasmin, avec beaucoup plus de douceur, & cette différence, que le jasmin n'a que six feuilles, au-lieu que le Mogorin en a plus de cinquante.

La Molucane.

La *Molucane* est une Plante, qui s'éleve depuis trois ou quatre pieds jusqu'à sept, & qui tire son nom des Moluques, parce qu'elle n'a nulle part des propriétés si salutaires. Elle est d'un beau verd. Sa tige est menue, tendre, un peu creuse, foible, jettant beaucoup de rameaux, qui provignent lorsqu'on les laisse ramper; de sorte qu'une seule Plante occupe quelquefois beaucoup d'espace. Ses feuilles ressemblent à celles du Sureau, mais sont molles, tendres, & dentelées à l'entour. Sa fleur est semblable à celle de la Citrouille, mais un peu plus grande & de couleur jaune. Elle croît dans les lieux fertiles & humides, & demeure verte toute l'année. Sa seconde écorce & ses feuilles sont de puissans vulnéraires. Elles guérissent les ulceres les plus invétérés & les plus malins. Elles adoucissent les douleurs. Elles arrêtent le sang. Les Indiens nomment cette Plante, dans leur langue, le remede des Pauvres, & la ruine des Médecins, parce que ses vertus sont infinies.

Le Morankgast.

Le *Morankgast* est un fort grand arbre, dont les rameaux s'étendent beaucoup, & dont les feuilles sont rondes & petites. Le fruit est une longue gousse, qui est remplie d'une sorte de féves. Les Indiens, surtout aux Isles Maldives, employent les feuilles & les fruits dans leurs potages, & Pyrard en vante le goût.

Le Moringa.

Le *Moringa* ressemble au Lentisque, par sa grandeur & par ses feuilles. Il a fort peu de branches & beaucoup de nœuds. Son bois est aisé à rompre. La couleur de ses fleurs est verte-brune, & leur goût celui du Navet. Il porte un fruit long d'un pied, de la grosseur d'une Rave, orné de huit angles de couleur claire, entre verd & gris, moëlleux & blanc en dedans, divisé en plusieurs loges, contenant de petites semences vertes & fort tendres, mais plus âcres que les feuilles. Ce fruit se mange cuit, & se vend, au Marché, comme les féves en Europe. La racine de l'arbre est estimée contre les poisons, les maladies contagieuses & les morsures des bêtes venimeuses.

Le Morrenor & le Cunane.

Le *Morrenor*, arbre fort petit, donne un assez gros fruit, qui se nomme *Cunane*, & que les Indiens mangent cuit, pour le mal de tête.

Le Moullava.

Moullava est le nom d'une Plante siliqueuse, qui donne une fleur composée de cinq petales jaunes, & une silique, qui renferme ordinairement quatre semences. C'est le parfum des Pauvres Indiens. Ils reçoivent la fumée de ses feuilles par le nez, pour se guérir des vertiges & du mal de tête.

Le Nagam.

Le *Nagam*, qui est fort grand, porte des siliques. Il est fort commun, dans presque toutes les Contrées des Indes. Le suc de ses feuilles, mêlé avec de l'huile de noix d'Inde, forme un onguent qu'on employe contre les enflures, surtout celles de ventre.

ARBRES, PLANTES ET FRUITS.

Le Nandi-Ervatam.

Le *Nandi Ervatam* est un arbrisseau, dont toutes les parties sont laiteuses. Son suc, mêlé avec de l'huile, passe aux Indes pour un spécifique contre les maux d'yeux, lorsqu'on s'en frotte la tête; & sa racine mâchée calme le mal de dents.

Le Nedum-Schetti.

Le *Nedum Schetti* est un autre arbrisseau, dont les baies bouillies dans l'huile, forment un onguent souverain pour les maladies prurigineuses.

Le Negundo.

Le *Negundo* est un grand arbre, dont on distingue deux espèces; l'une mâle, & l'autre femelle. Le mâle est de la grandeur d'un Amandier. Ses feuilles sont semblables à celles du Sureau, dentelées à l'entour, & velues comme celles de la Sauge. L'autre est de la même grandeur, mais ses feuilles sont plus larges, plus rondes, & sans dentelures, semblables à celles du Peuplier blanc. Les unes & les autres ont le goût de la Sauge, mais un peu plus âcre & plus amer. On trouve, le matin, dessus ces feuilles, une espèce d'écume blanche, qui en est sortie la nuit. Les fleurs approchent de celles du Romarin, & sont succedées par des fruits semblables au Poivre noir, mais d'un goût moins âcre & moins chaud. On attribue beaucoup de vertus au Negundo. Ses feuilles, ses fleurs, & ses fruits cuits & pilés avec de l'huile, passent pour un calmant merveilleux. Les feuilles écrasées détergent & guérissent les vieux ulceres. Les femmes Indiennes s'en font un breuvage, & s'en lavent extérieurement, pour aider à la conception.

Le Nilica-Maram.

Le *Nilica-Maram* est une espèce de Prunier Indien, dont le fruit & les premieres feuilles, sechés, pulverisés, & pris dans du lait aigre & caillé, qu'on appelle *Tayr*, sont excellens pour la dyssenterie. Il se prend, avec le même succès, en décoction dans la fiévre chaude: Bouilli avec du sucre, & pris intérieurement, il guérit les vertiges. L'eau, distillée du fruit, est une boisson salutaire dans la chaleur excessive du foie.

Le Nir Notsjil.

Le *Nir Notsjil*, autre arbrisseau, est respecté, au Malabar, par la vertu qu'on attribue à ses feuilles de guérir la verole. On les prend, dans cette vûe, sechées, & pulvérisées avec du sucre, dans une infusion de riz. On fait aussi, des racines & des feuilles bouillies dans l'eau, un bain dont on vante singuliérement les effets pour la Phrenésie, la Manie, & d'autres affections Cephaliques. Avec sa racine, bouillie dans de l'huile, on compose un liniment contre la Goutte.

Le Niruala.

Le *Niruala* est un arbre fort gros, ordinairement d'environ trente pieds de hauteur, qui croît dans les lieux pierreux & sablonneux, sur le bord des Rivières. Le suc de ses feuilles, reçu sur un linge, qu'on applique sur les aînes, provoque infailliblement l'urine.

Le Noela-tali.

Le *Noela-tali* est une Epine vinette à feuilles d'oranger. L'arbre est d'une grosseur moyenne. On fait, de son écorce, des cordes, qui ressemblent à celles de chanvre. Son fruit est d'une fraîcheur délicieuse.

Noix muscade.

Tous les Voyageurs observent, de la *Noix muscade*, que son arbre ne se plante point; & comme on a peine à concevoir qu'il se répande sans secours, on assure, pour lever l'étonnement, que dans la maturité des Noix, il vient, des Isles Méridionales, un grand nombre d'Oiseaux, qui les avalent entieres, & qui les rendent de même, c'est-à-dire, sans les avoir digerées. Elles tombent à terre; & la matiere visqueuse, dont on les suppose

pose couvertes, sert, dit-on, à leur faire prendre racine; ce qui produit un arbre, qu'on n'obtiendroit pas de la nature en le plantant par d'autres méthodes. La plûpart de ces oiseaux sont de l'espece de ceux que les Européens nomment Oiseaux de Paradis, & qui s'appellent proprement *Manucodiatas*. Ils passent en troupes, comme nous voyons passer les Grives, pendant la vendange. La Noix muscade les enivre. Il en meurt toujours quelques-uns; & les Fourmies, dont les Isles sont remplies, leur mangent les pieds. De-là vient l'opinion vulgaire, que les Oiseaux de Paradis n'ont pas de pieds (*k*); quoiqu'un grand nombre de Voyageurs rendent témoignage qu'ils en ont vû avec des pieds, & qu'on lise dans nos Histoires, qu'un Marchand François, nommé *Contour*, en envoya un d'Alep, à Louis XIII, auquel il ne manquoit aucune des qualités, qui sont communes aux Oiseaux (*l*). C'est proprement dans les six petites Isles de Banda, & dans l'Isle de Damme, que croît la Muscade; comme le Girofle, dont on a donné aussi la description dans un autre article, vient dans l'Isle d'Amboine, avec plus d'abondance qu'en tout autre lieu, depuis que les Hollandois ont fait arracher les Giroflers, dans la plûpart des autres Isles, qui sont comprises sous le nom de Moluques. ARBRES, PLANTES ET FRUITS.

L'*Oepata* est un grand arbre, qui croît sur les bords de la Mer, parmi le sable, & dont le fruit contient une amande, dont les Indiens font une espèce de mets, qu'ils nomment *Caril*. Ils en font aussi, avec les feuilles d'*Adambog*, un cataplasme excellent pour mûrir & dissiper la rougeole & la petite vérole, & pour amolir toutes sortes de tumeurs. L'Oepata.

L'*Oloturion* est une sorte d'Ortie, d'une nature si caustique & si vénimeuse, qu'il suffit d'y toucher, pour sentir une ardeur semblable à celle qu'on ressent de l'eau bouillante, & qui excite une violente fiévre, si l'on n'y applique point aussi-tôt de l'ail pilé, que l'expérience a fait connoître pour remede. Malgré cette pernicieuse qualité, on ne laisse pas, dans plusieurs Contrées des Indes, de meler le suc de cette Plante avec l'Arrack, ou l'eau-de-vie du Pays, pour la rendre plus piquante, au risque de gagner des crachemens de sang, le marasme & la phtisie. D'autres font cuire l'Oloturion dans de l'eau de Mer, y mêlent du suc de limon, & son écorce hachée fort menu, & mettent ce mêlange dans des roseaux creusés, où ils le conservent pour assaisonner leur viande. Quelques-uns comptent l'Oloturion entre les Zoophites. L'Oloturion.

L'*Omlan* est un arbre, qui porte un fruit rouge, de la forme d'une Amande, & dont la fleur est longue, belle, & d'une agréable odeur. L'Omlan.

LE *Pacatsjetti* est un Arbrisseau, dont les feuilles réduites en poudre & appliquées sur les ulceres, en dissipent les excrescences & les chairs fongueuses. Prises intérieurement, elles excitent la sueur, & diminuent les accès des fievres intermittentes. Le Pacatsjetti.

LE *Pachaa* est une fleur verte, d'une agréable odeur, qui vient d'une Plante basse & verte, presqu'aussi odorante que la fleur. Le Pachaa.

LE

(*k*) Ajoûtez que les Marchands employent l'art pour aider à l'erreur.

(*l*) Ils ressemblent beaucoup à l'Hirondelle; mais ils sont plus gros.

ARBRES, PLANTES ET FRUITS.

Le Padolim.

Le *Padolim*, Plante verte, produit une fleur blanche de même nom, & un fruit assez agréable, de la longueur d'un Concombre d'Europe.

Le Pagna.

Le *Pagna*, arbre fort haut, produit pour fruit une matiere blanche, qui est une espèce de coton, divisé en filets fort menus, & renfermé dans une écorce fort dure, large d'un doigt & longue d'une palme. Cette matiere ne se file point; mais elle sert à faire des coussins & des matelats.

Le Paiparoca.

Le *Paiparoca* est un arbrisseau, qui porte des baies rondes, plates, velues, dans lesquelles on trouve réguliérement quatre noyaux. Il est toujours verd. On fait de ses feuilles, de ses racines, & de son fruit, bouilli dans l'eau, un apozème fort vanté pour la Goutte.

Le Pala.

Le *Pala*, grand arbre, qui porte des siliques à cinq pièces, pleines d'un suc laiteux, fort étroites & fort longues, est renommé par la vertu de son écorce, qui, broyée & prise en décoction, relâche le ventre. Prise avec une addition de sel & de poivre, elle fortifie l'estomac, chasse les vents, & calme la chaleur excessive du foye.

Le Palmera Tranfolin.

Les Palmiers à Dattes donnent du Tary, comme les Cocotiers. On en distingue plusieurs espèces, mais qui portent peu de fruit. Celle que les Portugais ont nommé *Palmera de Tranfolin*, a ses fruits mûrs au mois de Mai. Ils sont un peu moins gros que ceux du Cocotier. La premiere écorce, qui est noire, sert à faire des cordes. L'intérieur n'est pas différent de celui du Coco; mais chacun des fruits du Tranfolin est composé de trois petites Noix en triangle; & si l'on en presse la poulpe, qui est fort blanche, il en sort une eau blanche & froide. Ce Palmier ne croît pas moins haut que le Cocotier. Il ne donne du fruit qu'une fois l'année, au lieu que l'autre en donne quatre fois. Ses feuilles sont plus grandes, plus serrées entr'elles, & forment une sorte de balai. Les Portugais s'en font des Parasols, qu'ils nomment *Sombreiros*. Le Tary, qui distille du Tranfolin, est naturellement très froid.

Le Palmier des Bergios.

Le *Palmier des Bergios*, ou *des Singes*, a les branches en forme de grand fouet à plusieurs branches, ou de ce qu'on appelle ordinairement une discipline. On fait de très beaux chapelets de son fruit; & les gros grains sont naturellement mieux travaillés, qu'ils ne le seroient par le plus habile Graveur (*m*).

Le Panoma.

Le *Panoma*, que les Européens nomment, par excellence, Bois des Moluques, est de la grandeur d'un Coignassier. Sa feuille ressemble à celle de la Mauve, & son fruit à une Aveline; mais il est plus petit, & son écorce est plus noirâtre & plus molle. Les grandes vertus de cet arbre portent les Indiens à le cultiver soigneusement; & ceux, qui en élevent dans des Jardins, n'en accordent pas aisément la vûe aux Etrangers. Son bois est fort purgatif. S'il purge trop, on tempere son action en buvant un verre d'eau d'orge ou de riz. Il résiste au venin, & remédie à toutes les blessures ou les morsures empoisonnées. On ne le vante pas moins pour les fievres quartes & continues, pour les coliques, l'hydropisie & la gravelle, pour la difficulté d'uriner, pour la douleur des jointures, pour la migraine, les skirres, les écrouelles, les vers, & pour exciter l'appétit. Sa dose est depuis

(*m*) On a donné ailleurs l'énumération des autres espèces de Palmes des Indes.

depuis quatre grains jusqu'à demi-scrupule, dans du bouillon. On en apporte en Europe, mais il y est rare & cher.

ARBRES, PLANTES ET FRUITS.

Le Papeira & les Papaies.

Le *Papeira* ne s'éleve pas de plus de vingt Palmes, & n'en a pas plus d'une de diamétre. Son bois est si tendre, qu'on coupe facilement le tronc, avec un simple couteau. La feuille n'est pas moins large que celles des Courges. Les *Papaies*, qui sont ses fruits, pendent comme des grappes de raisin, & mûrissent les unes après les autres. Les Portugais les nomment *Melons des Jésuites*; & Careri en donne, pour raison, que ces Peres les aiment jusqu'à s'en faire servir tous les jours à dîner (*n*). Elles ressemblent assez aux Pommes d'amour; mais elles croissent deux à deux, & leur grosseur l'emporte du triple. Elles sont vertes & jaunes en dehors, jaunâtres en dedans, avec de petits grains noirs, qu'on prendroit pour des graines de Sureau. L'arbre ne cesse pas de produire, pendant toute l'année.

Le Papo.

Le *Papo* est de moyenne hauteur. Il a les feuilles semblables à celles du Figuier. Son fruit sort, comme le Coco, du haut du tronc, au pied des branches. Il est proprement de la forme d'une Figue, mais beaucoup plus gros. Sa poulpe ressemble à celle du Melon, avec des tranches marquées sur la peau, la graine au même endroit, & le goût fort approchant. Avant sa maturité, on l'employe aux potages, comme la Citrouille.

Le Pereyra.

Le *Pereyra*, ou le Guyavier des Indes Orientales, n'est pas un arbre fort grand, mais ses branches le rendent fort touffu, quoiqu'il ait les feuilles assez petites. Son fruit est verd & jaune en dehors, de la figure d'une Poire, blanchâtre en dedans, & d'une substance molle. Il a le goût d'une Poire trop mûre. On en fait de très bonnes confitures, seches & liquides. Ce fruit croît pendant toute l'année.

Le Pin.

Le *Pin* sauvage est un arbre, qui a reçu ce nom des Européens, parce que ses fruits ont quelque ressemblance avec les véritables Pommes de Pin. Ils croissent sur les bosses, les nœuds, & les excrescences de l'arbre, où ils prennent une sorte de racine, qui les fait pousser droit vers le Ciel. Cette racine est courte & épaisse. Les feuilles en sortent, les unes dans les autres, jusqu'à ce qu'elles s'élargissent vers la pointe. Elles sont assez épaisses, & longues de dix ou douze pouces. Les extérieures sont tellement serrées entr'elles, qu'elles retiennent l'eau de pluie, jusqu'à la quantité d'environ deux Pintes, & cette eau sert à nourrir la racine. Lorsqu'on trouve de ces Pommes de Pin, on enfonce un couteau dans les feuilles, un peu au-dessus de la racine; ce qui en fait sortir l'eau, qu'on reçoit dans la bouche, ou dans un vase, pour se désalterer.

Le Plantain.

Le *Plantain* des Indes Orientales ressemble beaucoup au Bananier, & ne se distingue que par son fruit, qui est beaucoup plus gros, & de la moitié plus long. Quelques Voyageurs lui donnent le nom de *Roi des Fruits*, sans excepter la Noix de Coco. Dampier, qui est de ce nombre, en donne une curieuse description. L'arbre, qui le porte, a, dit-il, ordinairement dix à douze pieds de haut, & trois, ou trois pieds & demi de tour. Il ne vient point de graine, & l'on ne s'apperçoit pas même qu'il en ait; mais

(*n*) Tome III. page 140.

ARBRES, PLANTES ET FRUITS.

mais il pousse de la racine des vieux. Si l'on arrache ces tendres rejettons, & qu'on les plante ailleurs, ils sont quinze mois avant que de reproduire; & s'ils demeurent dans leur situation naturelle, ils produisent dans l'espace d'un an. Le fruit n'est pas plutôt mûr, que l'arbre s'altere; mais alors, il en vient plusieurs jeunes à sa place. En sortant de terre, il pousse deux feuilles. Lorsqu'il parvient à la hauteur d'un pied, il en pousse deux autres entre les premieres, &, peu après, deux encore, qui sont suivies par d'autres, dans le même ordre, jusqu'à la fin du mois, où l'on apperçoit un petit corps de la grosseur du bras, environné de huit ou dix feuilles, dont les unes ont quatre ou cinq pieds de haut. Les premieres n'ont pas d'abord plus d'un pied de long, sur un demi pied de large, & leur tige n'est pas plus grosse que le doigt; mais à mesure que l'arbre hausse, les feuilles s'élargissent. A mesure que les jeunes feuilles poussent en dedans, les vieilles s'étendent, & leur pointe panche du côté de la terre; d'autant plus longues & larges, qu'elles sont plus proches de la racine. Elles tombent enfin & se pourrissent, sans qu'on cesse d'en voir pousser de jeunes au sommet, qui rendent l'arbre toujours verd. Dans sa perfection, elles n'ont pas moins de sept ou huit pieds de long, sur un pied & demi de large. Elles vont en diminuant jusqu'au bout, & se terminent par une pointe ronde. Leur tige est alors de la grosseur du bras, presque ronde, & d'environ un pied de long, entre la feuille & le tronc de l'arbre. Si la feuille est en dehors, la partie de la tige, qui sort de l'arbre, paroît renfermer la moitié du tronc, comme une sorte de peau épaisse; & de l'autre côté de l'arbre, il y a, vis-à-vis, une autre peau, qui répond à la premiere. Les deux autres feuilles, qui viennent en dedans, sont opposées aussi l'une à l'autre, mais de maniere que si les deux, qui sont en dehors, poussent au Nord & au Sud, les autres poussent à l'Est & à l'Ouest, toujours dans le même ordre. Ainsi, le tronc de cet arbre, comme celui du Bananier, paroît composé de plusieurs peaux, qui croissent les unes sur les autres. Lorsqu'il est dans sa parfaite grandeur, il pousse, au sommet, une tige forte, plus dure qu'aucune autre partie du tronc. Cette tige sort du cœur de l'arbre, de la longueur & de la grosseur du bras. C'est autour de cette tige que viennent premiérement les fleurs, & que le fruit se forme ensuite par pelotons. Il croît dans une gousse, de six ou sept pouces de long, & de la grosseur du bras. Cette enveloppe est molle & jaune, dans sa maturité. Sa figure est celle d'une grosse Saucisse; & le fruit, qu'elle renferme, n'est pas plus dur que le Beurre ne l'est en Hyver. Il est du goût le plus délicat. Il se fond dans la bouche, comme la meilleure marmelade. Il n'a que de la chair, sans aucune sorte de pepins.

POUR le manger, au lieu de pain, l'usage est de le rôtir ou de le cuire à l'eau, dans le tems qu'il a toute sa grandeur, mais avant qu'il ait pris sa couleur jaune, c'est-à-dire, avant qu'il soit tout-à-fait mûr. Ceux qui n'y joignent, ni viande, ni poisson, le mangent avec une sauce de jus de citron, de sel & de poivre en gousse, qui le rend d'un très bon goût. Quelquefois, pour en varier l'apprêt, ils mangent un morceau de Plantain rôti, avec un morceau de Plantain mûr & crud. Le premier sert de pain, & l'autre de beurre. Dampier raconte que les Anglois, aussi passionnés pour

pour ce fruit que les Indiens, prennent cinq ou six Plantains mûrs, les hachent, en font une masse, & la font bouillir en forme de Pauding, qu'ils appellent *Côte de maille*, parce que c'est une ressource commune contre la faim. On en fait aussi de très bonnes Tartes. Verds, coupés par tranches, & sechés au Soleil, ils se gardent long-tems, & se mangent comme des Figues. Quelques Indiens prennent du Plantain mûr, le rôtissent, le coupent en pieces, dont ils expriment le jus dans une certaine quantité d'eau, & s'en font une liqueur agréable, douce & nourrissante, qui approche du *Lambswool*, ou *Laine d'Agneau*; liqueur Angloise, composée de pommes & de l'espèce de Biere qu'on nomme *Ale*. Le même Voyageur ajoûte que dans plusieurs endroits des Indes Occidentales, qu'il avoit parcourus, la liqueur de Plantain se fait autrement. On prend dix ou douze Plantains mûrs, qu'on met dans une cuve, & sur lesquels on jette huit pintes d'eau. Dans l'espace de dix heures, les sucs du fruit faisant fermenter & écumer ce mélange, on peut le boire quatre heures après. Mais il ne se garde pas plus de vingt-quatre ou trente heures. Ceux qui aiment cette liqueur, qui est vive, rafraîchissante, & dont le seul défaut est d'être fort venteuse, ne manquent pas d'en faire tous les jours. Lorsqu'elle devient aigre, on en fait de très bon vinaigre.

ARBRES, PLANTES ET FRUITS.

Plantain dont on fait des habits.

DANS l'Isle de Mindanao, les Habitans ont trouvé le secret de faire usage, pour leur habillement, d'un arbre qui ne sert qu'à la nourriture des autres Indiens. Dampier, qui en fait récit, ne nous apprend pas pourquoi cette invention ne s'est pas communiquée au reste des Indes. Le vulgaire de cette Isle n'est habillé, dit-il, que des draps qu'on fait de cet arbre. Le Plantain ne produit qu'une fois; & lorsque le fruit est mûr, on le coupe près de terre, pour en faire du drap. Un long couteau suffit pour le partager en deux, comme le Bananier. Ensuite, on lui coupe la tête, qui laisse un tronc de huit ou dix pieds de longueur. On leve les écorces extérieures, qui sont fort épaisses du côté des racines. Le tronc devient alors d'une égale grosseur, & de couleur blanchâtre. On le fend par le milieu, après quoi, l'on fend encore les deux moitiés, le plus près du milieu qu'il est possible. On laisse tous ces morceaux au Soleil, l'espace de deux ou trois jours, pendant lesquels une partie de l'humidité de l'arbre se seche, & les bouts paroissent alors pleins de petits filets. Les femmes, dont l'occupation est de faire le drap, prennent un à un ces filets, qui s'enlevent aisément depuis un bout du tronc jusqu'à l'autre, de la grosseur à-peu-près d'un fil mal blanchi; car les filets sont naturellement d'une grosseur fixe. On en fait des piéces de sept à huit verges de long, dont la chaîne & la trême sont de même matiere & de même grosseur. Ce drap dure peu; mais la facilité de le faire supplée à sa bonté. Il est dur, lorsqu'il est neuf, & un peu gluant lorsqu'il est mouillé.

Autre espèce de Plantains.

IL y a, dans la même Isle, une autre espèce de Plantains, plus courts & moins estimés que les autres, pleins de petits pepins noirs, qui sont incorporés avec la poulpe du fruit.

Description du Poivre.

L'ARBRISSEAU qui porte le *Poivre* est ravissant. Ses feuilles ressemblent à celles du Lierre. On le plante toujours, soit au pied de quelques murs, soit proche d'autres arbres, afin qu'en s'élevant il trouve un appui qui le sou-

ARBRES, PLANTES ET FRUITS.

soutienne. Ses feuilles ont une odeur forte, & le goût piquant, comme celui du fruit. Lorsque le Poivre est fleuri, il sort, du bouton, en petites grappes, à-peu-près comme les Groseilles. Ses grains, qui sont d'abord verds, deviennent insensiblement d'un rouge très vif, à mesure qu'ils mûrissent. Aussi-tôt qu'il est tout-à-fait mûr, on le cueille, on l'expose au Soleil, où, se desséchant, il se ride & devient tel que nous le voyons en Europe. Il n'est pas d'une égale beauté dans tous les Pays qui en produisent. Celui du Malabar est le moins estimé. On n'en trouve point, dont la couleur soit naturellement blanche, comme plusieurs Ecrivains se le sont imaginé. Toute sorte de Poivre est noir lorsqu'il est sec, ou du moins fort brun. On en fait du Poivre blanc, en le battant, lorsqu'on le fait secher, & le dépouillant de sa peau, qui est noire & ridée. Les Indiens ont une autre maniere de le rendre blanc, lorsqu'il est déja sec; c'est de le faire tremper dans l'eau, & de le frotter, quand il est humecté, pour en faire tomber la peau: mais il paroît que cette méthode peut lui faire perdre beaucoup de sa force (*o*).

Sa culture.

BEAULIEU, pendant un long séjour qu'il fit dans l'Isle de Botton, s'attacha particuliérement à s'instruire de la culture du Poivre. Il croît, dit-il, en terre franche & grasse. On le plante au pied de toutes sortes d'arbres, autour desquels il rampe & s'entortille, comme le Houblon. Ceux qui veulent s'en faire un revenu, choisissent de bons rejettons, qu'ils plantent au pied d'autant d'arbrisseaux. Il faut apporter beaucoup de soin à nettoyer ou sarcler toutes les herbes, qui croissent à l'entour. Le rejetton croît, sans porter de fruit, jusqu'à la troisiéme année, qu'il commence; & la quatriéme en rend une grande abondance. Il se trouve des Plantes, qui en donnent jusqu'à six & sept livres: mais, il n'est jamais plus gros, ni en plus grand nombre, que dans les trois premieres portées, qui, l'une portant l'autre, passent pour égales. Dans les trois portées suivantes, c'est-à-dire, jusqu'à la sixiéme, qui est la neuviéme année de son plant, le Poivrier rapporte un tiers de moins, & la grosseur de son fruit diminue aussi d'un tiers. Enfin, pendant trois autres années, il ne porte presque plus, & le Poivre est fort petit. Les années d'après ne rendent plus rien. On est obligé de planter d'autres rejettons: par où l'on doit juger, observe Beaulieu, quelle est l'erreur de ceux qui ont écrit que le Poivre se recueille sans travail. „ Quelque jeune qu'il soit, ajoute-t-il, „ il porte peu, ou point du tout, s'il n'est soigneusement cultivé & sarclé; j'en ai vû plusieurs Plantes, négligées dans les Bois, qui ne donnoient aucun fruit".

LES trois premieres années demandent des soins extrêmes, pour arrêter la naissance des herbes, dans un climat fort humide, non-seulement par les pluies, mais encore par les abondantes rosées, qui ne manquent jamais la nuit, „ & qui sont telles, que si l'on va se promener, avant le lever du „ Soleil, dans les Champs où l'on néglige d'arracher les herbages, on en „ sort aussi mouillé que du fond de l'eau". Lorsque le Poivrier est prêt à porter du fruit, il faut ébrancher les arbres, qui lui servent d'appui; afin que

(*o*) Dellon, *ubi suprà*, page 188.

ARBRES, PLANTES ET FRUITS.

que les branches ne lui dérobbent rien des rayons du Soleil, qui lui sont plus nécessaires qu'à toute autre Plante. Il faut aussi prendre soin, lorsque la grappe est formée, qu'elle soit suspendue sur quelque petit bout de branche, ou quelque estoc, dans la crainte que sa pesanteur ne fasse retomber la Plante, qui est d'elle-même assez tendre, surtout dans le tems de sa plus grande fécondité. Une autre attention, qui n'est pas moins nécessaire, est d'écarter de la Plantation toute sorte de Bétail, surtout les Buffles, les Bœufs, & d'autres grands Animaux, qui s'embarrassant parmi les Plantes, ruinent les espérances des plus ardens Ouvriers. Il faut que la distance, entre les Plantes, soit telle qu'on puisse tourner à l'entour; parce qu'aussi-tôt qu'elles ont été déchargées de leur fruit, on est obligé d'employer des échelles pour les émonder. Sans cette précaution, elles s'étendroient trop en hauteur; & l'année d'après, elles porteroient moins de fruit.

Le Poivre sort d'abord en petites fleurs blanches, qui paroissent ordinairement au mois d'Avril. Dans le cours de Juin, il est noué. Il est gros & verd, dans le mois d'Août, & sa force est déja fort vive. Cependant, les Indiens le mangent en salade, ou le font confire en *Achiar*, avec d'autres fruits, dans une sauce de vinaigre, qui le conserve une année entiere. Il est rouge en Octobre. Il noircit en Novembre. Enfin, dans le cours de Décembre, il est tout-à-fait noir, & par conséquent prêt à cueillir. Cependant, cette régle n'est pas si générale, qu'en plusieurs endroits, il ne soit plus avancé ou plus tardif.

On coupe les grappes. On les fait secher au Soleil, qui est alors très ardent, jusqu'à ce que d'eux mêmes les grains se séparent de leur queue. Il leur faut environ quinze jours, pour secher. Dans cet espace, il est besoin de les tourner souvent, & de les mettre à couvert pendant la nuit. Mais, ensuite, la séparation se fait en un jour ou deux. Il se rencontre, sur la Plante, des grains qui ne rougissent & ne noircissent point, mais qui deviennent blancs. Les Indiens sont fort attentifs à les cueillir, & à les amasser, pour les usages de la Médecine (*p*). Dans la vente, ils s'en font payer un double prix, du moins entr'eux; car, pour les Etrangers, qui en demandent aussi, ils ont l'art de blanchir le Poivre commun. Ils le cueillent, encore rouge, ils le lavent à plusieurs eaux, avec du sable, qui emporte la pellicule rouge, qui noirciroit; & le cœur, demeurant découvert après cette opération, conserve sa blancheur naturelle.

Le meilleur Poivre est ordinairement celui qui se vend par mesure, & non au poids; parce qu'il n'est pas mouillé, & qu'on n'y peut mêler ni gravier, ni sable, sans s'exposer à faire voir la tromperie en le mesurant. La mesure des Marchands est le *Nali*, qui contient seize *Gantes*. Chaque gante contient quatre *Chuppes*; & quinze nalis font le *Babar*, qui est de quatre cens cinquante livres, poids de marc. Cette mesure, néanmoins, dimi-

(*p*) Il paroît ici que Dellon se trompe, lorsqu'il assure qu'il n'y a point de Poivre naturellement blanc. On remarquera aussi quelque erreur dans la maniere dont il prétend qu'on blanchit le Poivre blanc.

ARBRES, PLANTES ET FRUITS.

diminue d'un quart dans les Etats du Roi d'Achem. Le prix commun du Bahar, jusqu'au tems de Beaulieu, avoit été de seize Piastres; & jamais, dit-il, il n'avoit passé vingt (q).

Deux sortes de Poivre.

On distingue deux sortes de Poivre, le gros & le petit. La plus grande partie du gros vient de la Côte de Malabar, & se vend dans les Villes de Calecut & de Tutucorin. Il en vient aussi des Terres de Visapour, & la vente s'en fait à Rejapour, petite Ville du même Pays. Quelques Voyageurs nous apprennent que les Hollandois, qui le vont acheter des Malabares, n'employent point d'argent à ce Commerce, & qu'ils donnent en échange diverses sortes de marchandises, telles que du coton, de l'opium, du vermillon, & du vif-argent. C'est ce gros Poivre, qu'ils transportent en Europe. Pour le petit, qui vient de Bantam, d'Achem, & de quelques autres lieux vers l'Orient, il en sort peu de l'Asie, où il s'en consomme beaucoup, surtout parmi les Mahométans. Il a plus de grains au double que le gros; & les Maures se font honneur de faire paroître beaucoup de grains dans leurs alimens; sans compter que la chaleur du gros Poivre incommode la bouche. On prétend que tout le Poivre, que les Hollandois enlevent sur la Côte de Malabar, ne leur revient, par leurs échanges, qu'à trente-huit piastres les cinq cens livres; & que sur les marchandises, qu'ils donnent dans ce Commerce, ils gagnent encore cent pour cent. On ajoûte qu'il seroit facile de s'en procurer, argent comptant, pour vingt-huit ou trente piastres; mais, à ce prix même, ce seroit l'acheter beaucoup plus cher que les Hollandois. Le Poivre long, qui est assez commun dans toutes les Indes, surtout dans les Etats du Grand-Mogol, y est ordinairement à fort bon compte; & son bois se vend toujours deux tiers de moins.

Ce que le Poivre coûte aux Hollandois.

Pommier d'Inde.

Le *Pommier d'Inde* porte un fruit, qui n'est pas plus gros qu'une Noix, avec un noyau aussi dur que celui des Prunes, & d'un goût révoltant. L'arbre est petit, & n'a que de très petites feuilles.

Le Ponc.

Le *Ponc* est un arbre des Indes, dont le bois sert à faire des Cabinets, & d'autres Ouvrages, qui doivent être vernis. Il est doux, & assez semblable au Sapin. *Voyez* d'autres remarques sur le Ponc, dans l'Article de la Gomme Laque.

Le Ponga.

Le *Ponga* est un arbre toujours verd, qui ne porte aucune fleur apparente. Son fruit est attaché aux rameaux, comme le Jaca & le Durion, & son calice est couvert de piquans. Il est d'abord verd; ensuite, rougissant, il se remplit d'un grand nombre de semences oblongues, arrondies, pointues & rougeâtres. On en fait des cataplasmes, pour hâter la suppuration des tumeurs.

Le Pongelion.

Le *Pongelion* est un grand arbre. On pile & l'on cuit son écorce, pour en tirer une huile, qui sert aux fonctions du corps, & qui en attire, dit-on, les humeurs vicieuses. Il découle, de l'arbre, un suc qu'on mêle avec le lait de Coco, pour chasser les vents du corps.

Le Ponna.

Le *Ponna* croît dans les lieux sablonneux. Les amandes de son fruit rendent,

(q) Beaulieu, dans Thevenot, p. 81.

dent, par expreffion, une huile à brûler, qui fert auffi d'onction pour donner de la foupleffe aux membres.

ARBRES, PLANTES ET FRUITS.

Pourpier des Indes.

Tous les Pays fecs, qui fe trouvent entre les Tropiques, font couverts d'une efpèce de véritable *Pourpier*, qui, devenant fauvage, eft extrêmement pernicieux aux autres Plantes, furtout lorfqu'elles font encore tendres. Les Habitans ont beaucoup de peine à l'arracher de leurs Jardins, & n'en font aucun ufage; quoiqu'il foit d'ailleurs extrêmement doux, & que dans un Pays ordinairement fi chaud, on en pût faire une fort bonne falade.

Herbe des Etangs.

Dans les mêmes Pays, on trouve, en abondance, dans les Etangs, une herbe qui flotte fur la furface de l'eau, & dont les feuilles font vertes, étroites, longues & épaiffes. Les Indiens, particuliérement ceux du Tonquin, en mangent beaucoup & la croyent fort faine.

Compofition du Balachaun.

Ils la font entrer dans la compofition du *Balachaun*, aliment d'une force extraordinaire, dont le fond eft un mêlange de Chevrettes & d'autres petits Poiffons, avec une faumure d'eau fimple & de fel, qu'ils tiennent dans un vafe de terre bien bouché. Les Poiffons, qui ne font pas vuidés, forment bientôt une efpece de bouillie, dont on tire le jus, qui fe nomme *Nukc-mum*; & la pâte, qui refte, eft le Balachaun. On le mange avec le riz. Quelques Voyageurs en vantent le goût.

Le Nukc-mum comparé au Soy du Japon.

Le Nukc-mum eft d'une couleur brune, tirant fur le gris, & fort claire. Il fert d'affaifonnement pour la Volaille, nonfeulement entre les Indiens, mais parmi les Européens mêmes, qui ne le trouvent pas inférieur au *Soy* du Japon. Auffi l'opinion commune des Indes eft-elle, qu'il entre du poiffon dans la compofition du Soy; quoiqu'on life, dans plufieurs Relations, qu'il n'eft compofé que de froment & d'une forte de feves, mêlées avec de l'eau & du fel.

Le Pucho, ou Coftus Indicus.

LA Plante que les Médecins nomment *Coftus Indicus*, les Malais, *Pucho*, & les Arabes *Coft*, ou *Caft*, a des fleurs blanches d'une odeur affez forte. Elle reffemble beaucoup au Sureau. C'eft le bois & les racines qui font le vrai Coftus, dont il fe fait un grand trafic en Perfe, en Turquie, en Arabie, à Malacca, & dans quantité d'autres lieux. Le dedans en eft blanc, & le dehors gris.

Le Pumplenofe.

LE *Pumplenofe* eft un fruit de la groffeur du Citron. Son écorce eft extrêmement épaiffe, tendre, & fort inégale. Elle couvre, comme la Grenade, quantité de grains, de la groffeur d'un petit grain d'orge, qui font remplis de jus. Le goût en eft fort agréable. Quoique ce fruit foit affez commun aux Indes Orientales, il n'eft nulle part fi fin que dans l'Ifle de Sumatra. Le tems de fa maturité eft vers la fin de Décembre. Les Anglois en font tant de cas, qu'ils s'en font apporter une quantité confidérable dans leur Etabliffement de Madras.

Le Puna.

LE *Puna* eft un arbre fi droit & fi haut, qu'il peut fervir à mâter des Vaiffeaux. Il produit un fruit rouge, qui renferme, dans une groffe écorce, douze ou quinze grains de la groffeur des glands & du goût des pignons. On les mange cuits, parce qu'autrement ils caufent des maux de tête.

Le Quegadam Cherofa.

LE *Quegadam Cherofa* eft une grande fleur jaune, d'une figure bizarre, & fort variée, dont la Plante a de longues feuilles, vertes & pleines de piquans.

ARBRES, PLANTES ET FRUITS.

Le Quil, ou Quirpeie, ou Bois de Serpent.

La Racine de *Quil* ou *Quirpeie*, que les Portugais ont nommée *Pao de Cobra*, & les Hollandois *Bois de Serpent*, eſt d'un blanc, qui tire un peu ſur le jaune, fort dure & fort amere. Les Indiens la broyent avec de l'eau & du vin de Palmier, pour s'en ſervir contre les fiévres chaudes, contre les morſures des Serpens, & contre la plûpart des venins. Elle tire ſon nom Indien d'un petit Animal, de la grandeur & de la figure d'un Furet, qui eſt ennemi des Serpens, juſqu'à les attaquer, lorſqu'il en voit; & qui court, à cette racine, pour en manger, auſſi-tôt qu'il ſe ſent bleſſé dans le combat.

Le Rima, autre arbre à pain.

Le *Rima*, qu'il ne faut pas confondre avec le Sagu, eſt un autre arbre à Pain, mais connu ſeulement dans les Iſles Marianes. Sa tête eſt large, & touffue. Ses feuilles ſont de couleur noirâtre. Le fruit croît aux branches, comme les Pommes. Il eſt de la groſſeur d'un pain d'un ſou & de forme ronde. L'écorce en eſt épaiſſe, forte, jaune & liſſe. Les Inſulaires n'ont pas d'autre Pain. Ils le cueillent, dans ſa maturité, pour le faire cuire au four, où l'écorce ſe grille & noircit. On en ôte alors la ſurface, après laquelle il reſte une peau mince & tendre, qui couvre une poulpe de fort bon goût, & blanche comme la mie du meilleur pain. Comme ce fruit eſt ſans pepins & ſans noyaux, tout ſe mange également: mais il demande d'être mangé frais; car dans l'eſpace de vingt-quatre heures, il devient ſec, & de mauvais goût.

Le Riz.

La Plante du *Riz*, qui eſt la principale nourriture des Pays Orientaux, s'y éleve à la hauteur de trois ou quatre pieds. Sa feuille eſt plus large que celle du Froment. Elle porte deux épis larges, fort diviſés & chargés de graines oblongues & plates. Les épis ſont barbus, & cette barbe eſt longue de deux ou trois pouces. Elle eſt fourchue par le bout, & ordinairement friſée vers le bas. Les grains ſont de couleur blanche, & contenus dans une coſſe ou peau brune. On croit que c'eſt des Indes Orientales que le riz a paſſé dans les autres parties du Monde. Il eſt très fécond; mais il aime les terres humides, & croît même dans les eaux; ce qui paroît dans pluſieurs endroits des Indes, où les Moiſſonneurs ſont dans l'eau juſqu'aux genoux, pour en faire la récolte. Il mûrit dans les chaleurs de l'Eté, & l'on en fait la derniere récolte vers l'Equinoxe d'Automne. Quoiqu'il ſoit plus employé en aliment qu'en remedes, on le croît bienfaiſant dans les flux hépatiques, dans les crachemens de ſang, & dans pluſieurs autres maladies; mais on recommande alors que l'eau, ou le lait, dans lequel on le fait cuire, ſoit chalybé, ou qu'on y ait éteint des pierres ardentes. Les Indiens ſe ſervent d'une décoction legere de riz avec de l'eau, comme d'un vehicule pour divers remedes. On fait, aux Indes, pluſieurs ſortes de pains avec le riz; & c'eſt un ſentiment général, qu'il donne de l'embonpoint à ceux qui en font un uſage habituel, malgré l'opinion des anciens Médecins, qui le croyoient peu nourriſſant & difficile à digérer. On en tire auſſi, par la diſtillation, une eſpèce de liqueur, qui ſe nomme *Arrack*, comme l'Eau-de-vie de Palmier: mais répétons qu'*Arrack*, eſt un nom générique, que les Indiens donnent à toutes les liqueurs fortes. On a vû, dans la Deſcription de la Chine, du Japon, & de pluſieurs autres Contrées, la différence extrême qu'ils mettent entre le riz des différentes parties des Indes.

ARBRES, PLANTES ET FRUITS.

Le Saamouna.

Le *Saamouna* est un bel arbre, mais d'une figure extraordinaire. Le haut & le bas de son tronc sont de même grosseur. Dans son milieu, il est relevé de plus du double, & de la grosseur d'un Vaisseau. Le bois est épineux, gris en dehors, blanc en dedans, moëlleux, poreux, comme le Liege. Ses feuilles sont oblongues, veineuses, dentelées, attachées cinq à cinq à d'assez longues queues. Ses fruits sont des gousses oblongues, qui contiennent des pois rouges. On coupe les épines de cet arbre, pendant qu'elles sont vertes, & l'on en tire un suc excellent pour les inflammations des yeux, pour fortifier la vûe, & pour arrêter les larmes involontaires.

Le Sabdariffa.

Le *Sabdariffa* est une espèce de Kermia, qui pousse une tige haute de trois ou quatre pieds, droite, cannelée, purpurine, rameuse, garnie de feuilles aussi grandes que celles de Vigne, partagées en plusieurs parties, & dentelées. Ses fleurs sont grandes, d'un blanc pâle & d'un purpurin noirâtre, & ressemblent beaucoup à celles de la Mauve. Il leur succede des fruits oblongs, pointus, remplis d'une semence ronde, qui se mangent comme un légume.

Le Sagumanda, ou le Sagu, arbre à Pain.

L'ARBRE qui donne le *Sagu*, & que les Européens appellent du même nom, porte, parmi les Indiens, celui de *Sagumanda*. C'est de son tronc même qu'on fait une espèce de pain, en rapant (r) le bois, qui n'est qu'une moëlle un peu dure; & le faisant détremper dans l'eau, on en compose une espèce de tourteaux, ou de galettes, dans des formes qui n'ont pas d'autre usage, & dans lesquelles on les fait secher au Soleil, jusqu'à ce qu'ils deviennent aussi durs que le biscuit de Mer. On fait cuire aussi le *Sagu*, comme une bouillie, & l'on prend pour cela ses parties les plus fines, qu'on mêle avec une quantité d'eau convenable. Cette bouillie est si gluante, & file avec si peu d'interruption, qu'à la distance de quatre ou cinq pieds du vase, on en peut prendre avec le bout d'un bâton. La portion, qu'on enleve, tient à la masse par une grande queue, qui s'entortille autour du bâton à mesure qu'on le tourne. On vante le goût de cet aliment. C'est celui de la plûpart des Isles Orientales, qui ne produisent ni riz, ni froment, ni seigle. Quelques Voyageurs le croyent bon contre l'hydropisie, & contre plusieurs autres maladies.

Le Sagumanda n'est pas fort haut; mais son tronc est épais. Ses feuilles ont quelque ressemblance avec celles du Cocotier. Dans la jeunesse de ces arbres, on coupe une de leurs plus grosses branches, & l'on applique, à l'endroit de l'incision, une bamboche creuse, qui est un morceau scié d'une des plus grosses cannes de sucre. Elle sert de bassin, pour recevoir, en peu de

(r) Dampier, qui donne la description du même arbre, dans l'Isle de Mindanao, dit que les Insulaires l'appellent *Libby*, que l'écorce & le bois sont durs, & minces comme une coquille, mais qu'ils sont pleins d'une moëlle blanche, comme celle du Sureau; qu'on coupe l'arbre, qu'on le fend par le milieu, & qu'on en tire toute la moëlle, pour la battre avec un pilon de bois, dans une grande cuve; qu'on la passe ensuite dans un linge, sur lequel on verse de l'eau, qui emporte la plus fine substance, & que c'est de ce qui passe ainsi au travers du linge, qu'on fait du pain en forme de tourteaux. Mais on peut accorder ce récit avec celui des Hollandois, en supposant que chaque Isle a sa méthode particuliére.

ARBRES, PLANTES ET FRUITS.

de tems, une liqueur, qui découle en abondance, comme celle des Cocotiers; & pendant toute la saison, l'on y en recueille tous les jours à-peu-près la même quantité. Les Indiens donnent à cette liqueur le nom de *Sagouar*. Elle est d'une douceur, qui surpasse celle du Cidre, & d'abord assez mal saine. Mais on y en mêle une autre, nommée *Houbat*, composée du suc de diverses herbes, qui lui donnent une sorte d'amertume. Avec cette préparation, le Sagouar est assez sain, pour ceux qui en usent sobrement; & les Hollandois mêmes n'ont gueres d'autre boisson, aux Moluques & dans l'Isle d'Amboine. Mais pris avec excès, il enivre, il rend le visage pâle, il fait même enfler le corps. On le rend plus agréable, en y mêlant du sucre & de l'arrack, qui est l'Eau-de-vie des Indes.

Le Sandal. LE *Sandal* est un arbre de la grandeur du Noyer. Il porte un fruit assez semblable aux Cerises, mais qui devient noir, après avoir commencé par être verd, & qui est sans goût. Le bois de Sandal est dans une haute estime aux Indes. On distingue le rouge, le jaune & le blanc, dont les deux derniers, qui croissent en abondance dans les Isles de Timor & de Solor, sont les plus recherchés. On broye, ou l'on pile ce bois avec de l'eau, pour le réduire en bouillie, dont on se frotte le corps. On le brûle aussi, en petits morceaux, dans les appartemens, comme un parfum des plus salutaires. Quoique les Indiens fassent peu d'usage du Sandal rouge, parce qu'ils y trouvent moins de vertu, on le transporte dans les autres Pays, où il sert aux usages de la Médecine.

Le Savonier. LE *Savonier*, ou l'arbre du Savon, est un grand arbre, du nombre de ceux qui se dépouillent de leurs feuilles. Il porte, pour fruit, une espèce de petites boules, qui ont quelque ressemblance avec les Cormes, mais dont l'écorce devient jaunâtre en mûrissant. Frottées entre les mains, elles se convertissent en un Savon très blanc, qui est fort utile pour laver la soie, & que les Indiens employent à cet usage.

Le Scararagam. LE *Scararagam* est un arbre, qui porte des fruits de couleur verdâtre, & de la grosseur des Noix. Ils se nomment *Undes*, & sont d'un goût fort agréable.

Le Schagri Cottam. LE *Schagri Cottam* est une espèce de Cornouiller, dont le fruit, mêlé avec du sucre, rafraîchit délicieusement. On employe le suc des feuilles, pour le flux hépatique & la diarrhée. Leur décoction est excellente, en gargarisme, pour resserrer la luette.

Le Schetti & le Bem-Schetti. LE *Schetti* est un arbrisseau, qui porte des baies, & dont la racine, pilée & prise dans l'eau froide, appaise l'ardeur des fiévres chaudes, & les chaleurs internes. Elle arrête aussi le crachement de sang. Cette Plante est différente du *Bem-Schetti*, qui en est une autre assez approchante, mais dont le fruit est d'un goût farineux & plus douçâtre.

Le Schulli. LE *Schulli* est un arbrisseau, dont on distingue deux espèces; le *Pema Schulli*, auquel on ne connoît aucune vertu Médecinale; & le *Nir Schulli*, dont les feuilles, réduites en poudre, & mêlées avec de l'huile, dissipent les tumeurs des parties génitales.

L'arbre sensible. ON trouve, en plusieurs endroits des Indes Orientales, l'arbre *Sensible*, dont le fruit commence à sauter, dès qu'on y touche le moins du monde. Gautier Schouten raconte qu'un jour se trouvant assis, près de Cochin, sous

ARBRES, PLANTES ET FRUITS.

ſous un de ces arbres, avec quelques-uns de ſes Compagnons, „ ils ne „ furent pas peu ſurpris, pour ne pas dire effrayés, lorſque ce fruit mer„ veilleux, qu'ils ne prirent d'abord que pour une feuille, vint à ſe groſ„ ſir, à ſe mouvoir, & même à faire pluſieurs ſauts, lorſqu'ils y eurent „ touché (s).

Le Simbor.

Le *Simbor* eſt une Plante de forme ſinguliére, qui repréſente les cornes d'un Elan, ce qui lui en fait donner auſſi le nom par quelques Voyageurs. Elle croît proche de la Mer. Il ne paroît pas qu'elle ait d'autre racine qu'une matiere mollaſſe & fongueuſe, dont elle ſort. Auſſi n'a-t-elle pas beſoin d'être miſe en terre, pour croître; il ſuffit de la placer ſur une pierre, ou dans le creux d'un arbre, afin qu'elle y reçoive un peu d'humidité. Elle eſt verte en Eté, comme en Hyver. Ses feuilles reſſemblent à celles de nos Lys blancs. Leur ſubſtance eſt viſqueuſe, & leur goût amer. On lui attribue des vertus émollientes & réſolutives, ſans compter celle de lâcher le ventre & de tuer les vers.

Le Siouanna.

Le *Siouanna* eſt un arbriſſeau fort agréable à la vûe. Il porte des Baies & des Ombelles. Son fruit croît dans les branches inférieures, tandis que les ſupérieures ſont ornées de boutons & de fleurs. Toutes ſes vertus réſident dans ſa racine, qu'on vante beaucoup contre le venin des plus dangereux Serpens.

Le Tagera.

Le *Tagera* eſt une Plante aſſez haute, dont les feuilles broyées & appliquées ſur les piquûres des Abeilles, des Mouſtiques, & des autres groſſes Mouches, calment promptement les douleurs. Ses ſemences s'employent broyées pour les puſtules & les ulceres.

Le Talaſſa.

Le *Talaſſa* eſt une Plante, qui ne produit, ni fleurs, ni fruits, mais dont les feuilles s'employent diverſement, pour aſſaiſonner les ſauces. On les mange vertes, pour s'exciter à la volupté.

Le Taliir-Kara.

Le *Taliir-Kara* eſt un grand arbre, dont le tronc eſt blanchâtre & gros, & l'écorce unie, poudreuſe & cendrée. Sa racine eſt auſſi blanchâtre; mais l'écorce en eſt obſcure, forte, & d'un goût aſtringent. Bouillie, dans de l'eau, elle forme une boiſſon, qui pouſſe puiſſamment, par les ſueurs, & qui évacue les humeurs âcres & ſalines. On ne connoît, à cet arbre, ni fleurs, ni fruits.

Le Tamarins.

Les *Tamarins*, ou *Tamarindes*, car les Voyageurs ne s'accordent point ſur ce nom, croiſſent dans preſque toutes les parties des Indes, & ſont particuliérement fort communs au Bengale. Ce ſont des arbres d'une grandeur & d'une beauté remarquables. Le tronc eſt bien fait. Les branches s'élevent fort haut & jettent d'agréables feuilles. On les tranſplante jeunes, des lieux incultes, où la nature les produit, dans les endroits où l'on ne remue point la terre, tels que les Carrefours des chemins, les Places publiques, les Rues, &c. pour y ſervir d'ornement. Ils donnent un charmant ombrage, où les Indiens ſe mettent à couvert de l'ardeur du Soleil. Les fleurs reſſemblent beaucoup à celles des Pêchers, ou des Amandiers; mais ſur la fin elles deviennent ameres. Il en ſort un fruit, longuet & un peu

(s) Voyages de Gautier Schouten, Tome I. page 476.

ARBRES, PLANTES ET FRUITS.

peu courbé, dans une gousse à-peu-près semblable à celle de nos féves, qui paroît d'abord verte, & qui devient ensuite grise, à-peu-près de la longueur du doigt. Au coucher du Soleil, le fruit se retire sous les feuilles, & le lendemain il reparoît à l'arrivée de cet Astre. Chaque gousse contient trois ou quatre petites féves, qui tirent sur le brun, & qui sont enveloppées d'une espèce de moëlle gluante. C'est proprement cette moëlle, qui se nomme Tamarin. Elle est d'un goût rude & aigre. Les Indiens & les Portugais s'en servent à l'apprêt de leurs viandes. On en sale. On en fait des confitures au sucre, qui se transportent dans tous les Pays du monde, & cette maniere de les préparer est la meilleure. Elle consiste à les tirer des gousses & à les paîtrir ensemble; après quoi l'on y jette du sucre; & sans autre façon, l'on en remplit diverses sortes de pots. Ils conservent toujours ce goût aigrelet, qui les rend assez agréables; & leur principale vertu est de purifier le sang.

Le Tamaris. Le *Tamaris*, espèce de Tamarin, est un arbre assez haut, dont le fruit est une sorte de grosses féves, qui renferment des graines dont la figure est aussi celle des féves. L'écorce en est fort rude; & la substance même du fruit étant très aigre, sert d'assaisonnement. Les feuilles sont petites & longues, & les fleurs ramassées en grappes.

Le Tani. Le *Tani* est une espèce de Prunier, qui porte un fruit, en forme de Poire, de la grosseur d'une bonne Prune, dont la poulpe est verte, & pleine de suc, mais d'un suc insipide. Il est couvert d'une peau unie, rouge & luisante. Il contient, dans un noyau oblong, une amande blanche, d'un goût agréable, qu'on prend en poudre, pour la cachexie épidemique.

Le Tapia. Le *Tapia* est un arbrisseau dont le bois est couvert d'une écorce lisse & cendrée. Il est rempli de moëlle, comme le Sureau, & facile à rompre. Ses feuilles sont trois à trois sur une queue. Elles sont vertes, lisses, unies & luisantes. Sa fleur est composée de quatre feuilles blanches, longues d'un doigt, attachées chacune par un pedicule court, affermies dans leur longueur par un nœud & par quelques petites veines obliques, verdâtres. Ces feuilles sont accompagnées de quatre autres petites feuilles courtes, verdâtres, & de plusieurs étamines rougeâtres. Ses fruits ont la figure, la grosseur, l'écorce & la couleur de l'Orange. Le goût en est doux, mais l'odeur dégoutante. Ses feuilles broyées sont un excellent remede pour les inflammations, surtout pour celles de l'Anus, qui sont communes dans le Pays.

Le Taranja. Le *Taranja* est un arbre qu'on croît transplanté d'Afrique aux Indes, où il s'est extrêmement multiplié. Il est petit & épineux. Son fruit est rond, avec l'écorce jaunâtre. Le dedans est rouge, & du goût de l'Orange, quoique la poulpe soit plus ferme. Il mûrit en Octobre & Novembre.

Le Thamalapatra, ou Folium Indum. *Thamalapatra* est le nom d'un arbre, dont les vertus sont estimées jusqu'en Europe, puisqu'on en fait entrer les feuilles dans la composition de la Thériaque. Nos Apoticaires les nomment *Malabathrum*, ou *Folium Indum*.

Le Theca. Le *Theca* est comme le Chêne des Indes. C'est un grand arbre, dont on trouve des Forêts entieres. Les Indiens Idolâtres n'employent point d'autre bois, pour bâtir & réparer leurs Temples. Ils tirent, des feuilles, une

liqueur,

liqueur, qui leur sert à teindre en pourpre leurs soies & leurs cotons. Elles leur servent aussi d'alimens. Leurs Médecins en font un Syrop avec du sucre, pour guérir les aphtes. Les fleurs, bouillies dans du miel, font un autre remede, qui évacue les eaux des hydropiques. ARBRES, PLANTES ET FRUITS.

L'ARBRE de *Saint Thomas* ne produit aucun fruit; mais il est d'une beauté admirable, par ses feuilles, qui ressemblent parfaitement à celles du Lierre, & surtout par ses fleurs, qui sont autant de Lys violets, d'une excellente odeur. Le Saint Thomas.

L'ARBRE *Triste*. Quelques Voyageurs donnent ce nom à un arbre des Indes, dont Philippe de la Trinité fait la description suivante. („ On le „ nomme Triste, parce qu'au même tems que les autres semblent se réjouir, en épanouissant leurs fleurs à la venue du Soleil, celui-ci perd les „ siennes. Elles sont semblables au Jasmin blanc, excepté qu'elles ont le „ pied jaune. Cet arbre est d'une médiocre hauteur. Ses feuilles sont pe- „ tites, un peu âpres, & d'un verd foncé".) Cette description paroît convenir au Saffran d'Inde. L'Arbre Triste.

LE *Tsjaskela* est une espèce de Figuier, dont l'écorce sert aux Indiens à faire des cordes, pour leurs arcs. Ils en tirent aussi la couleur rouge, qui sert à la teinture des draps de Cambaye. Le Tsjaskela.

LE *Valli* est un arbrisseau, qui s'attache à tous les arbres voisins, & dont les feuilles ressemblent à celles du Frêne. Ses fleurs sont en papillon & sans odeur. La longueur de ses gousses est d'un pouce, sur autant de circonférence. Elles sont plates, & contiennent deux ou trois semences, séparées par une cloison étroite. Ses féves, après avoir été sechées par le Soleil, sont de couleur cendrée, & d'un goût fort desagréable. Mangées crues, elles causent une diarrhée douloureuse. Les feuilles, en cataplasme, guérissent l'Eresipelle; & l'on file l'écorce de l'arbre pour en faire des Cordes. Le Valli.

LE *Venen* est un arbre des Parties les plus Orientales de l'Inde, qui est épineux, & qui porte des fleurs blanches d'une odeur extrêmement agréable. Le fruit est assez gros, & contient, sous une écorce qui ressemble à celle du coing, une poulpe rougeâtre, dont le goût est celui du raisin avant qu'il soit mûr. On extrait, de ses fleurs, une eau fort odorante; & du suc exprimé de son fruit, on prépare une sorte de liqueur. Le Venen.

LE *Vettagadou* est un arbrisseau baccifere, qui porte une fleur pentapetale, blanchâtre & sans odeur. Ses baies sont rondes, d'un pourpre pâle, & contiennent cinq graines solides & triangulaires, qui sont d'abord blanches, ensuite rougeâtres, & qui deviennent blanches. L'arbre est toujours verd, & porte du fruit deux fois l'an. Le Vettagadou.

LE *Vez-Caboudi* est une Racine médecinale, qui nous vient, avec d'autres Drogues, par la voye de Surate. On en fait aussi quelque usage pour la teinture. Le Vez-Caboudi.

LE *Zerumbet* seroit tout-à-fait semblable à la Plante du Gingembre, si ses feuilles n'étoient pas plus longues & plus larges. Sa racine se coupe & se seche, ou se confit au sucre. Elle a plus de vertu, & le goût plus fin, que le Gingembre. Le Zerumbet.

Arbres, Plantes et Fruits.

Le Camchain, & le Camkit.

Entre diverses sortes d'Oranges, le *Camchain* & le *Camkit* sont dans une haute estime; surtout dans la Cochinchine & le Tonquin, où leur excellence ne peut être comparée à rien. Le Camchain est de couleur jaunâtre. Sa peau est épaisse & rude: mais rien n'approche de l'odeur & du goût de sa chair, qui est aussi jaune que de l'Ambre. Elle est si saine, qu'on ne la défend pas même aux Malades. Le Camkit est rond, & plus petit de la moitié que le Camchain. Sa couleur est un rouge foncé. Il a la peau douce & déliée, & le goût délicieux: mais il est mal sain, surtout pour ceux qui ont l'estomac foible. Il donne le cours de ventre; il cause des tranchées douloureuses à ceux qui l'ont déja. La saison de ces deux fruits est depuis le mois d'Octobre jusqu'à celui de Février.

On ne prétend point avoir ici donné toutes les Plantes des Indes Orientales; mais on s'est attaché à recueillir celles qui se trouvent dans les Voyageurs, & qui n'ont pas déja trouvé place dans les Histoires naturelles de chaque Pays. L'*Hortus Malabaricus* en contient seul un plus grand nombre. Chacun peut le consulter. Cet Ouvrage a été dressé, en douze Tomes *in-folio*, avec des Figures, par *Van Rheede*, & *Cascarius*, sur les Mémoires du Pere Matthieu de Saint Joseph, Carme Déchaux. Les Notes du Tome premier sont d'*Arnoult Syen*, fameux Botaniste de Leyde; & les autres, de *Commelin*. On trouve, à la fin du dernier Tome, un Appendix, sous le nom de *Flora Malabarica*, qui contient les noms des Plantes, en différentes Langes, ou la maniere dont ils sont rapportés par les Ecrivains en Botanique (*t*).

(*t*) Amsterdam, 1678, chez *Sommeren* & *Van-Dyk*.

§. V.

Drogues, Pierres précieuses, & Soyes des Indes Orientales.

Drogues.

Recueillons, d'un grand nombre de Voyageurs, le nom de la plûpart des Drogues qui se transportent des Indes Orientales dans les Pays étrangers. Ceux, qui souhaiteront d'être mieux instruits, peuvent se procurer le Traité Espagnol *des Drogues & des Remedes des Indes* (*a*).

Le *Podi* est une sorte de Farine, ou de fleur de Farine, qu'on employe contre le froid & contre les vents.

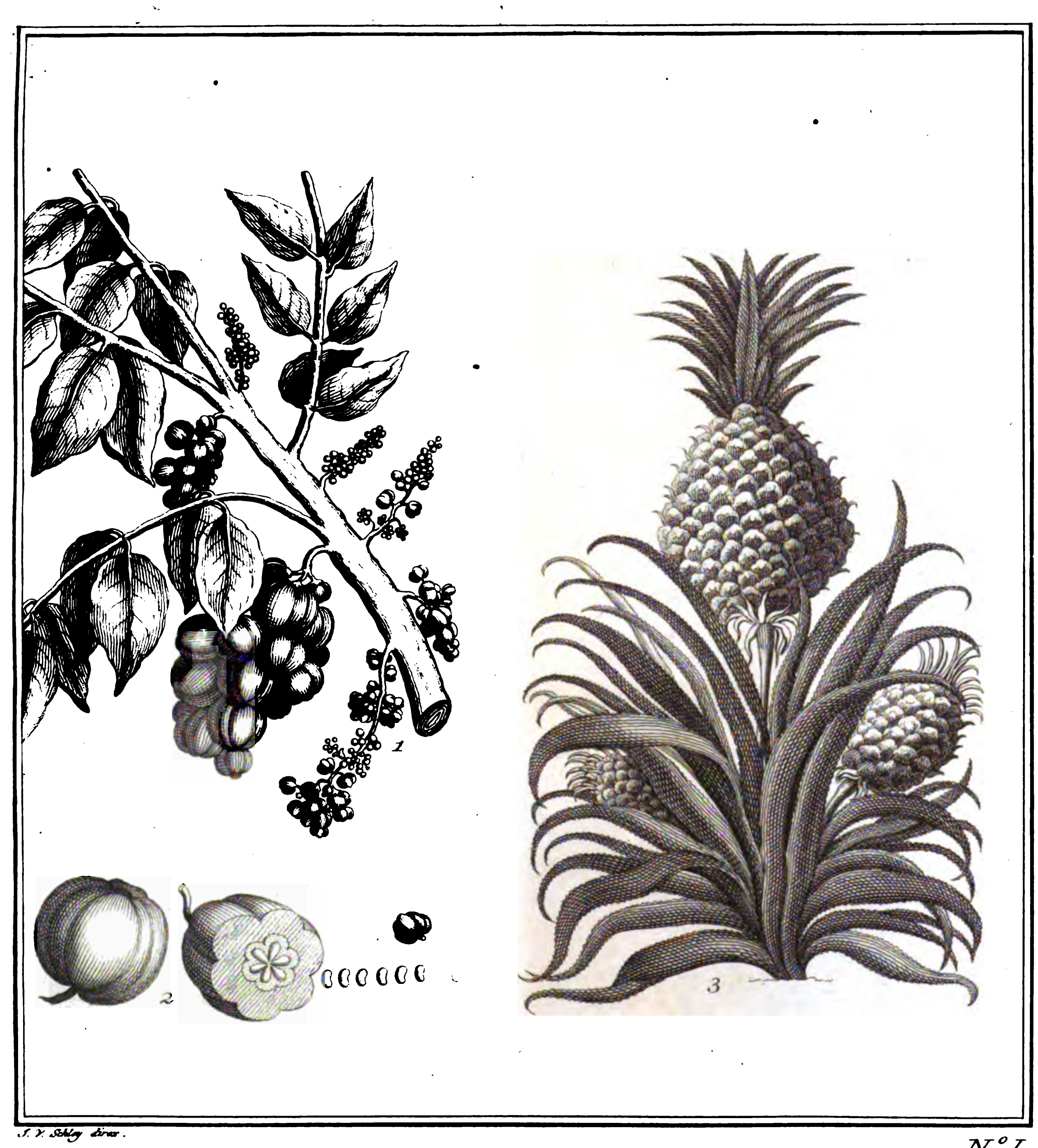
Le *Caxumba*, ou *Flors* est une Racine dont on assaisonne les mets, & qui sert aussi à la teinture du coton.

Le *Cajuasti* est un bois qui met la bouche en feu. On le brise fort menu, & l'on s'en frotte le corps, pour l'odeur, autant que pour la santé; car, il n'y a point de Peuples qui soient aussi passionnés que les Indiens pour les parfums.

Le *Cantior* est un fruit de la nature des Topinambours & des Trufles, dont on ne vante pas d'ailleurs les vertus.

Le

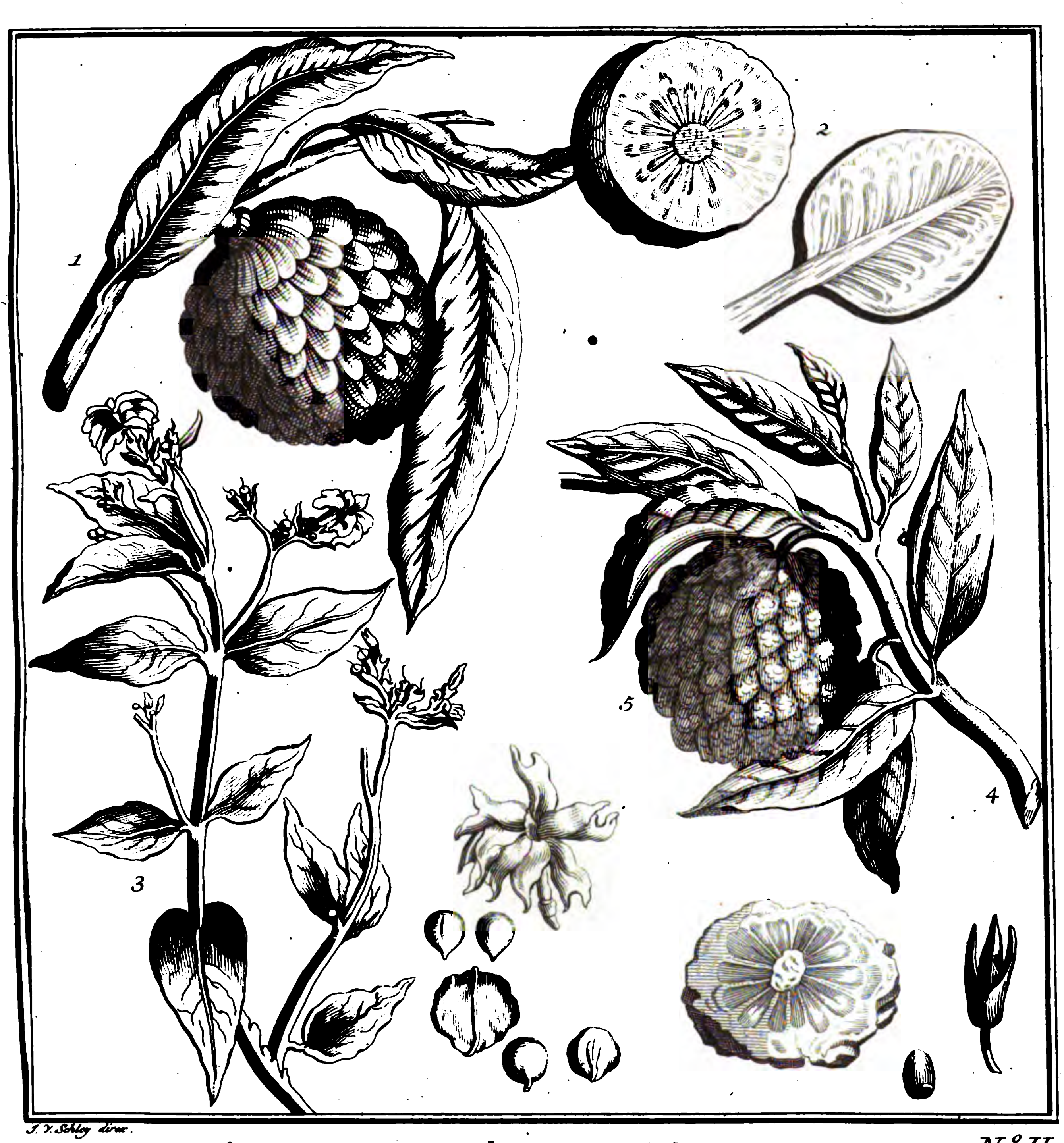
(*a*) Edition de Burgos, 1578, in-4°.



J. V. Schley direx.

N.° I.

1. Amsaleira. 2. Amsale. 3. Anananseîra ou Ananas.



J. V. Schley direx.

N.° II.

1. Anoneira. 2. Anona. 3. Aſſáfreira. 4. Ateira.
5. Ata, ou Pomme de Canelle.



J. V. Schley direx.

N.° III.

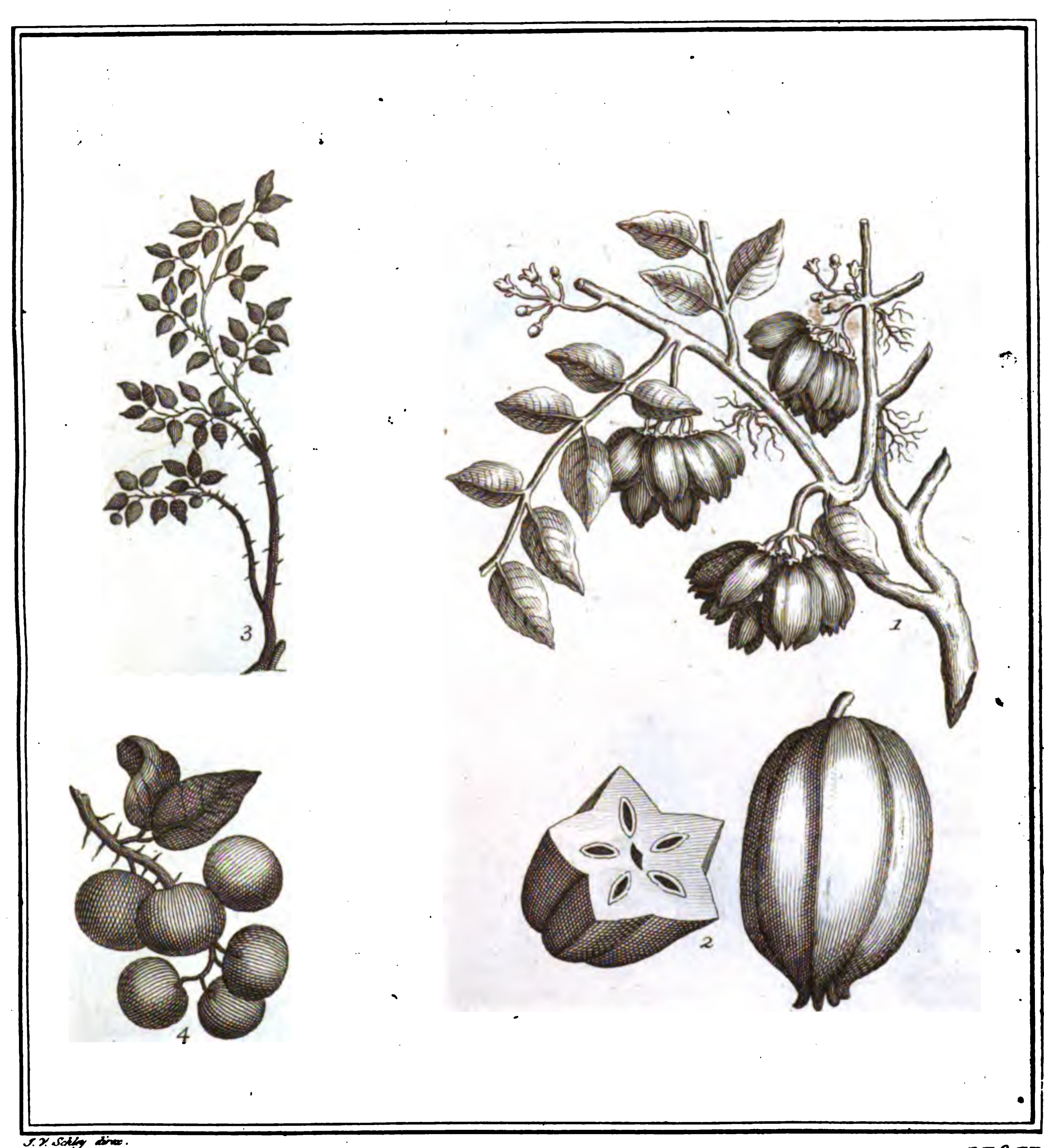
1. Beteleira. 2. Bilimbeira. 3. Bilimbin.



J. V. Schley direx.

N.º IV.

1. Cajuyera. 2. Caju, ou Acajou. 3. Canellier.



J. V. Schley direx.

N.° V.

1. *Caramboleira*. 2. *Caramboles*. 3. *Caramdeira*. 4. *Caramda*.



N.° VI.

1. Cocotier. 2. Cocos. 3. Figueira. 4. Bananes.



N.° VII.

1. Brindeiera. 2. Brindon. 3. Jamboleira blanca.
4. Jambo. 5. Jangomeira. 6. Jangoma.



J. V. Schley direx.

N.° VIII.

1. Jambo de Malaca. 2. Mangoustan. 3. Jamboleira. 4. Jambolon.



N.° IX.

1. Jaqueira. 2. Jaqua. 3. Manguera ou Manguier. 4. Mangue.



1. Mogoreïra, ou Jasmin d'Arabie double. 2. Papeyera. N.° X.
3. Papaja, ou Papaie.



1. Pereîra, ou Guaiavier. 2. [illegible]ro, ou Guai



Guiave. 3. Pimenteira, ou Poivrier. 4. Taranja. N.o XI.

Le *Semparentaon* est une Racine amere, qui a de puissans effets contre diverses maladies. Mais elle est si commune, qu'elle n'en est pas plus cher. DROGUES.

Le *Pontion* croît sur la Côte de Coromandel; & comme il est plus rare, ou moins bon, dans d'autres lieux, sa qualité d'excellent febrifuge le met toujours à fort haut prix.

Le *Gato-Gamber* est un fruit semblable à l'Olive, ou à l'Areka vert. Il croît à Cambaye, sur la Côte de Coromandel, & sur toutes celles de la Sonde.

Le *Ganti* est une Racine, qui ressemble à celle du Gingembre, & qui se vend fort cher. Les Indiens s'en frottent le corps.

Le *Sabani* est une espèce de Senevé, qu'on trouve en abondance dans tous les marchés des Indes.

Le *Doringi* est une graine carminative & vermifuge, si douce d'ailleurs & si bienfaisante, qu'on la fait prendre en portion legere aux Enfans naissans.

Le *Tianco* est un fruit que les Indiens pilent, & qu'ils prennent avec quelque liqueur, pour les moindres incommodités.

Le *Madian*, le *Maju*, & le *Carassani*, sont autant d'espèces d'*Amfion*, ou d'*Opium*, que les Indiens prennent pour s'enivrer.

Le *Spodiam* est la cendre d'un arbre, qui croît dans les Pays de la Sonde, & dont on ne se sert que pour s'en frotter le corps.

Le meilleur *Cumin*, qui se nomme *Jentanierau*, en Malay, croît en Perse, où il porte le nom de *Chirman*. Les Indiens en font un grand usage, avec le *Madian*, le *Maju* & le *Daontaio*, ou sept feuilles, pour les rhumatismes, auxquels ils sont fort sujets, & qui leur causent de vives douleurs, parce qu'ils sont presque toujours nuds.

Le *Sari* est une certaine fleur de Farine, dont on se frotte le corps, pour se garantir des effets du vent.

Le *Tagari*, le *Suruban*, & le *Sedovaia*, sont des Racines que les Indiens broyent, ou pilent, pour s'en frotter le corps.

Le *Sambaia*, qu'on nomme *Guduan* dans quelques parties des Indes, est un fruit de la grosseur du Gland, qui s'employe contre diverses sortes de maladies, surtout contre les morsures venimeuses & contre le poison. Il est également rare & cher.

Le *Jalave* est le fruit d'un arbre, dont le nom paroît le même. On s'en sert dans les potions médecinales. Il est de la grosseur du Sambaia.

Le *Paravas* est une Herbe rafraîchissante, d'un prix qui répond à sa rareté. Son usage est pour rafraîchir le sang, en purifiant les humeurs.

Le *Tomon-Pute* est une Racine semblable au Galigan, ou Curcuma, avec cette seule différence qu'il est blanc. On s'en frotte le corps. Il est rafraîchissant & fort sain. On l'employe pour les chaleurs du foye.

L'espece de petites féves, qui servent de poids pour peser l'or, l'argent, & les autres métaux, se nomment en Malay, *Conduri*, & *Saga*, en langue Javane. Elles sont d'un beau rouge, avec une tache noire sur le côté. On n'en fait pas d'autre usage, parce qu'elles sont fort ameres, & qu'on les croit même venimeuses.

La Gomme Laque, que les Maures nomment *Lak*, & qui porte le nom de Gomme Laque.

DROGUES. de *Tick*, au Pegu, où le Commerce en est considérable, donne aux Indiens cette belle couleur d'écarlate, qu'ils employent à teindre & à peindre leurs toiles. On prétend qu'elle est moins l'ouvrage de la nature, que de certaines Fourmis aîlées, qui suçant la Gomme lorsqu'elle découle des arbres qui la produisent, la rendent ensuite sur les feuilles des mêmes arbres, à-peu-près comme les Abeilles font le miel. Lorsque toutes les branches sont couvertes de cette matiere, on les rompt, pour les faire secher. La Laque s'en sépare, aussi-tôt qu'elles sont seches, & se soutient, par sa consistance, en forme de roseaux. Dans cet état, elle est, suivant les mêmes Auteurs, d'un brun roux. Tavernier s'écarte un peu de ces idées. Il prétend, qu'au Pegu, les Fourmis aîlées font la Laque par terre, en petits tas, qui sont quelquefois, dit-il, de la grosseur d'un tonneau; au lieu qu'au Bengale, elles en entourent le bout des branches de diverses sortes d'arbrisseaux. De-là vient, ajoûte-t-il, que celle du Bengale est plus belle & plus nette que celle du Pegu, où il se mêle toujours quantité d'ordures; quoiqu'il ne desavoue pas qu'elle est en plus grande abondance au Pegu, & que les Hollandois y en prennent beaucoup, pour la transporter en Perse, où elle sert aussi à la teinture. Ce qui en reste, après en avoir tiré la couleur, ne s'employe que pour revêtir diverses sortes de petits ouvrages, & pour faire de la cire à cacheter, en y mêlant quelque autre couleur. Quantité de femmes Indiennes n'ont pas d'autre occupation que de nettoyer la Laque, lorsqu'on en a tiré la couleur écarlate. Elles lui en donnent une autre, & la forment en bâtons, comme la cire d'Espagne. Les Compagnies d'Angleterre & de Hollande en achetent tous les ans cent cinquante caissons. Elle ne leur revient pas à plus de dix sous la livre; & du tems de Tavernier, elle valoit, en France, dix sous l'once, quoique fort mêlée de Résine.

BARON, d'après lequel on a donné la Description du Tonquin, assure que les Ouvrages de Laque n'y cedent point à ceux d'aucune autre Contrée, si l'on excepte, dit-il, ceux du Japon, qui passent pour les meilleurs de l'Univers; ce qui ne vient même que de la différence du bois, qui l'emporte beaucoup sur celui du Tonquin, car on ne trouve aucune différence sensible dans la peinture ou le vernis. La Laque du Tonquin, suivant le même récit, est une simple Gomme liquide, qui coule du corps ou des branches des arbres. Le Peuple de la campagne en recueille une si grande quantité, que tous les jours on en voit apporter de pleins tonneaux au Marché de Cachao, surtout dans la saison de l'Ouvrage. Elle est naturellement blanche, & de la consistence de la crême: mais l'air en change la couleur, & la fait paroître noirâtre. Aussi ceux, qui l'apportent à la Ville, la couvrent-ils de deux ou trois feuilles de Papier, pour la tenir fraîche & lui faire conserver sa couleur naturelle. Bois de Ponc. Les Cabinets & tous les Ouvrages qui doivent être vernis, se font d'une espèce de Sapin, qui se nomme *Ponc*: mais les Ouvriers du Pays sont fort éloignés de l'habileté des nôtres; & souvent, lorsqu'ils mettent le vernis sur leurs Ouvrages, il leur arrive de rompre les pointes, les jointures, ou les coins des tiroirs, comme on n'a que trop souvent l'occasion de le remarquer dans les marchandises de cette nature, qui se transportent en Europe. Dampier raconte que de son tems, les An-

Anglois, qui faisoient le Voyage du Tonquin, se faisoient accompagner d'un habile Menuisier de l'Europe, pour le travail des meubles, qu'ils faisoient vernir ensuite, par les Ouvriers du Pays. Ils portoient, avec eux, jusqu'à des ais de notre Sapin; qui vaut beaucoup mieux que le Ponc. Enfin, l'on ajoûte que les Maisons, où l'on travaille à la Laque, sont très mal saines; ce qu'on regarde comme l'effet d'une espèce de poison, qui est renfermé dans cette Gomme, & qui pénétre par les narines, jusqu'au cerveau des Ouvriers. On les voit couverts de pustules & d'ulceres; quoique l'odeur de la matière, qu'ils ont entre les mains, n'ait rien d'ailleurs de trop fort ou de désagréable. Ils n'y peuvent travailler que dans la saison seche, ou pendant le souffle des vents du Nord, qui seche beaucoup; parce qu'ils mettent plusieurs couches de vernis l'une sur l'autre, & que la derniere doit toujours être seche, avant qu'on y en mette une nouvelle. Avec quelque soin qu'il ait été conservé, il devient noirâtre aussi-tôt qu'il est exposé à l'air: mais l'huile, & d'autres ingrédiens qu'on y mêle, relevent l'éclat de sa couleur. La derniere couche n'est pas plutôt seche, qu'on s'attache à la polir. Cette opération, qui ne consiste qu'à la frotter beaucoup avec la paume de la main, la rend aussi luisante que le verre. On fait aussi, de la Laque, une colle, qui passe pour la meilleure qu'on connoisse au Monde. DROGUES.

Les Sucres en cassonade sortent particuliérement du Bengale. C'est une opinion établie, dans cette Contrée, que le Sucre, gardé trente ans, devient un des plus dangereux poisons du Monde. Il se fait aussi du Sucre en pain, dans quantité d'autres lieux; mais il ne se rafine parfaitement qu'à Amandabath, où il prend le nom de Sucre royal. Les pains sont ordinairement de huit à dix livres. Sucre.

Le Tabac croît en divers endroits des Indes Orientales, & quelquefois en si grande abondance, qu'on en laisse perdre la moitié par la négligence de le cueillir. Les qualités en sont différentes. Tabac.

Le meilleur Opium vient de l'Isle Celebes, quoiqu'il s'en trouve dans d'autres Contrées; surtout aux environs de Brampour, dans l'Indoustan, où les Hollandois vont le prendre en échange pour leur Poivre. Opium.

Le Salpêtre vient en abondance du Bengale, & le rafiné coûte trois fois plus que celui qui ne l'est pas. Les Hollandois ont un Magasin à Choupar, qui est quatorze lieues au-dessus de Patna; & de-là, ils font transporter leurs Salpêtres rafinés, par la Rivière, jusqu'à leur Comptoir d'Hougly. Ils avoient fait venir des chaudières de Hollande, & pris des Rafineurs, pour faire eux-mêmes cette opération; mais elle ne leur a pas réussi, parceque les Indiens, irrités de se voir ôter le gain du rafinement, refusérent de leur fournir du petit lait, sans lequel il est impossible de blanchir le Salpêtre, qui n'est pas estimé, néanmoins, s'il n'est d'une blancheur transparente (*b*). Salpêtre.

On

(*b*) Gautier Schouten nous apprend que la plus grande quantité de Salpêtre vient des Parties Septentrionales des grandes Indes; qu'on le tire ordinairement d'une Argile ou Terre noire, fauve, ou blanchâtre; & que celui qui se fait de simple terre est le meilleur. Voici la méthode des Indiens: „ Ils „ creusent un grand puits, comme un puits „ à Sel, qu'ils remplissent d'Argile & de Ter„ re nitreuse, & d'eau claire. Ils les mê„ lent,

Drogues. L'Ambre gris. On n'a jamais trouvé de Corail dans les Mers des Indes, non plus que dans les autres Parties de l'Océan. Cette production de la Nature est réservée à la Méditerranée. Les Indes n'ont pas non plus d'ambre jaune, qui paroît réservé au seul rivage de la Prusse Ducale, dans la Mer Baltique. Mais il se trouve souvent de l'Ambre gris dans celle de l'Orient; & quelques Voyageurs en ont pris droit de prétendre qu'il s'y forme. Outre divers morceaux, d'une prodigieuse grosseur, que les Gouverneurs Portugais ont quelquefois rapportés de Goa & de Mozambique, on sçait qu'à la Chine, c'est un usage, dans les grands festins, de faire apporter, entre divers parfums, une grande quantité d'Ambre, & d'en brûler pour des sommes considérables.

Le Musc. On a déja remarqué, dans la Description du Royaume de Boutan (*c*), que c'est de cette Contrée que vient la meilleure sorte & la plus grande quantité de musc.

Le Bezoar. Le plus estimé de tous les *Bezoars* est celui qu'on tire du Royaume de Golkonde. Il s'y trouve, comme on l'a déja fait observer aussi (*d*), dans le ventre des Chevres, d'une Province au Nord-Est de cette Contrée, qui broutent un Arbrisseau, dont les boutons & les bouts des branches lui donnent leur forme. C'est du moins, à cette raison, qu'on attribue la variété des figures de ce Bezoar. Les Habitans du Pays connoissent, en tâtant une Chevre, combien elle a de Bezoars, & la vendent à proportion du nombre. Ils lui coulent, pour cela, les deux mains sous le ventre, qu'ils battent, en long, des deux côtés. Tous les Bezoars se rendent au milieu, & l'on ne peut se tromper au compte. Leur rareté consiste dans la grosseur, quoique les plus petits n'ayent pas moins de vertu que les gros. Mais on y est souvent trompé. L'imposture a trouvé le secret de les grossir, avec une pâte composée de gomme & d'autres matieres, à laquelle on donne même autant d'enveloppes que le Bezoar en a naturellement. Il y a deux moyens de reconnoître cette ruse; l'un est de peser le Bezoar, & de le faire tremper quelquetems dans de l'eau tiede: si l'eau ne change point de couleur, & si le Bezoar ne perd point ne son poids, il n'est pas falsifié. Le second moyen est d'en approcher un fer pointu & rougi au feu: si le fer y entre & le fait rissoler, c'est une preuve qu'il n'est pas naturel. Il en est du Bezoar de Golkonde, comme du Diamant; sa cherté augmente à proportion de sa grosseur. Si cinq ou six Bezoars pesent une once, la valeur de cette once sera depuis quinze jusqu'à dix-huit francs; mais un seul Bezoar, du poids d'une once, ne vaudra pas moins

„ lent & paitrissent ensemble, jusqu'à ce „ qu'elles soient devenues comme une bouillie, & que l'eau en ait tiré tous les Sels. „ La matiere la plus grossiere s'étant précipitée, on prend le plus clair, & on le „ met dans un autre grand trou, mais un „ peu plus petit que le premier, où cette „ matiere claire s'étant de nouveau précipitée, on prend encore le plus clair, qui „ surnage, & qui est une eau toute nitreuse. On la fait bouillir dans une poêle de „ fer; on l'écume souvent; enfin, il ne demeure que la substance du Salpêtre. *Tome II. page 267.*

(*c*) *Voyez* dans l'Article de ce Pays, la figure & la description de l'Animal, qui porte le musc. *Tome XIV.*

(*d*) *Voyez* les Voyages aux Mines de Diamans. *Tome XIV.*

moins de cent francs. Il s'en trouve de quatre & cinq onces, qui se vendent jusqu'à deux mille francs.

DROGUES.

Observations sur le Bezoar de Golkonde.

UN Voyageur, qui n'est point indigne de confiance lorsqu'il parle sur le témoignage de ses propres yeux (*e*), raconte qu'ayant fait plusieurs Voyages à Golkonde, avec le dessein de s'instruire parfaitement de tout ce qui regarde le Bezoar, il fut long-tems sans pouvoir apprendre dans quelle partie du corps de la Chevre ces pierres se trouvent. Enfin, l'occasion qu'il eut d'en faire acheter pour soixante mille roupies à quelques Agens des Compagnies de Hollande & d'Angleterre, disposa les Marchands, qui avoient fait cette vente, à lui marquer de la reconnoissance. Il leur demanda quelques-unes des Chevres, qui portent le Bezoar. Cette proposition les surprit. Ils répondirent qu'il étoit défendu, sous peine de mort, d'en faire sortir de la Province. Cependant, continue le même Ecrivain, „ ils „ revinrent, environ quinze jours après, lorsque je ne pensois plus à eux; „ & m'ayant demandé si mes Domestiques étoient Etrangers, ils parurent „ apprendre, avec plaisir, que je n'avois, autour de moi, que des Per- „ sans. Ils se retirerent, sans autre explication; mais, une demi heure „ après, je les vis reparoître, avec six Chevres, que je considérai à loisir. „ Ce sont de fort belles Bêtes, très hautes, & d'un poil aussi fin que la „ soye. Le Chef de ces Marchands me pria de les accepter. Je fis diffi- „ culté de les recevoir en pur don, & je demandai ce qu'elles pouvoient „ valoir. Après s'être fait presser long-tems, il m'étonna beaucoup, en „ me disant qu'une des six Chevres valoit cent roupies, que deux autres en „ valoient quatre, & qu'il estimoit les trois dernieres à 4 roupies & ½. Je „ voulus sçavoir ce qui causoit cette différence. On me répondit que „ l'une n'avoit qu'un Bezoar, & que les autres en avoient, ou deux, ou „ trois, ou quatre; ce qu'on me fit voir sur le champ, en leur battant „ le ventre. La premiere en avoit un, de belle grosseur; & les cinq au- „ tres en avoient entr'elles, dix-sept, & un demi, qu'on auroit pris „ pour la moitié d'une noisette. Comme il n'étoit qu'à demi formé, le „ dedans ressembloit à une crotte molle de Chevre".

LES Vaches & d'autres Animaux de l'Orient, produisent des Bezoars, entre lesquels il s'en trouve, qui pesent quelquefois jusqu'à dix-sept ou dix-huit onces: mais on en fait peu de cas; & six grains des Chevres de Golkonde ont plus d'effet, pour les maladies auxquelles ils sont employés, que trente de l'autre. Cependant il faut distinguer celui des Singes, qu'on vante encore plus que celui des Chevres. Il est extrêmement rare. Il vient particuliérement d'une espéce de Singes, qui n'est connue que dans l'Isle Celebes. Ce Bezoar est rond, au lieu que l'autre est de diverses figures. Les Portugais en donnent jusqu'à cent écus, lorsqu'il est de la grosseur d'une noix. Ils le recherchent plus que toute autre Nation, parce que le regardant comme un puissant Antidote, il les rassure contre la crainte du poison, dont ils se croyent sans cesse menacés, de la part les uns des autres.

LA

(*e*) Tavernier, Tome IV. page 80 & suivantes. Edition *in*-12, de Paris, 1724.

Drogues. Pierre du Porc-Epi.

La Pierre du *Porc-Epi*, qui se forme dans la tête de cet Animal, est encore plus recherchée que le Bezoar. Elle se vend quatre & cinq cens écus. Qu'elle trempe dans l'eau, un quart d'heure seulement, elle lui communique une amertume, qui n'a rien d'égal au monde. Le même Animal a quelquefois aussi, dans le ventre, une autre Pierre, qui n'a pas moins de vertu; avec cette différence, que celle-ci ne perd rien de son poids, ni de sa grosseur, en trempant dans l'eau, & que l'autre souffre quelque déchet.

Pierre de Serpent.

La Pierre *de Serpent* est à-peu-près de la grandeur d'un liard de France. Elle tire quelquefois sur l'ovale; c'est-à-dire, qu'étant épaisse au milieu, elle devient mince sur les bords. On prétend, aux Indes, qu'elle se forme sur la tête d'une espèce particuliere de Serpens. Nos Voyageurs les plus sensés soupçonnent les Prêtres Idolâtres d'avoir donné naissance à cette opinion, & jugent que ce n'est qu'une composition de quelque drogue; d'autant plus qu'on ne l'achete que des Bramines. Mais il paroît certain qu'elle est d'une excellente vertu, pour toutes les morsures des Animaux venimeux. On fait, à la partie affligée, une incision, pour en faire sortir le sang; & lorsque cette Pierre y est appliquée, elle ne tombe qu'après avoir tiré tout le venin, qui s'amasse autour d'elle. Ensuite, pour la nettoyer, on prend du lait de femme, ou de vache, dans lequel on la fait tremper l'espace de dix ou douze heures, & qui reçoit une couleur d'apostume. Les Indiens employent deux moyens, pour connoître si la Pierre de Serpent est de bonne qualité: l'un est, de se la mettre dans la bouche; elle saute aussi-tôt, lorsqu'elle est bonne, & d'elle-même elle s'attache au palais: le second moyen est de la mettre dans un verre d'eau, qu'elle fait bouillonner sur le champ, lorsqu'elle n'est point falsifiée. On voit monter, de la Pierre qui est au fond, une sorte de petites vessies jusqu'à la surface de l'eau.

Pierre de Serpent au Chaperon.

La *Pierre de Serpent au Chaperon*, passe aussi pour un Antidote. On a parlé plusieurs fois de cette espèce de Serpent, qui a réellement une sorte de Chaperon, pendant derriere sa tête; & c'est derriere ce Chaperon, qu'on trouve la Pierre. On assure que la moindre est de la grosseur d'un œuf de Poule. Mais on n'en trouve point aux Serpens, qui ont moins de deux pieds de long. Cette Pierre, qui n'est pas dure, étant broyée contre une Pierre commune, rend un limon qu'on fait détremper dans de l'eau, & qu'on avalle, pour chasser du corps toutes sortes de venins. Les Serpens à Chaperons sont plus rares, aux Indes Orientales, qu'en Afrique.

La Semencine.

La *Semencine*, cette fameuse poudre à vers, dont les Anglois & les Hollandois font tant de cas, à l'exemple des Persans, qu'ils la mettent en dragées, vient d'une herbe, qui croît dans les Prés, & qui reçoit un nouveau prix de la difficulté qu'il y a toujours à recueillir sa graine. Comme elle n'est bonne que dans sa maturité, & que le vent en fait tomber alors une grande partie entre les herbes, où elle devient inutile, parce qu'on ne peut la toucher de la main sans la corrompre, les Indiens ont besoin d'adresse pour cette moisson. Ils prennent deux paniers à anses, avec lesquels ils marchent dans les Prés, en remuant l'un de la droite à la gauche, & l'autre de la gauche à la droite, comme s'ils vouloient faucher l'herbe par le haut,

haut, c'est-à-dire, par l'épi; & ces deux mouvemens opposés font tomber la graine dans les Paniers. Ils apportent tant de soin à n'y pas toucher, que pour en faire la montre aux Marchands, ils la prennent dans de petites écuelles convenables à cet usage. C'est dans les Pays de Boutan & de Kerman, qu'on recueille particuliérement la Semencine.

PIERRES PRÉCIEUSES.

Les Rubis. Deux contrées d'où ils se tirent.

IL n'y a proprement que deux Contrées dans l'Orient, d'où l'on tire en abondance diverses sortes de Pierres précieuses; le Royaume de Pegu & l'Isle de Ceylan. Le Pegu contient une Montagne, nommée *Capelan*, à douze journées, au Nord-Est de *Siren*, qui passe pour la Capitale de cet Etat. C'est la Mine d'où se tire le plus grand nombre de Rubis, d'Epinelles, qu'on appelle autrement Meres de Rubis, de Topases jaunes, de Saphirs bleus & blancs, d'Hyacinthes, d'Ametistes, & d'autres Pierres de différentes couleurs. On y en trouve une autre espèce, que les Indiens appellent *Bacan*, de couleurs variées, mais si tendres qu'elles en sont beaucoup moins estimées. Dans les Montagnes qui courent depuis le Pegu jusqu'au Royaume de Cambalu, il se trouve en quelques endroits des Rubis, mais plus de Rubis balais que d'autres, & beaucoup d'Epinelles, de Saphirs & de Topases. Ces Montagnes ont des Mines d'or. Elles produisent aussi de la Rhubarbe, dont on fait beaucoup de cas, parce qu'elle ne s'altere pas si vîte que celle des autres endroits de l'Asie. Tavernier, qui s'étoit attaché particuliérement à la connoissance & au Commerce des Pierres précieuses, assure qu'il ne sort pas tous les ans, du Pegu, pour cent mille écus de Rubis, & que dans le nombre de toutes ces Pierres, à peine s'en trouve-t'il une de trois ou quatre carats, qui soit belle; ce qu'il attribue à l'extrême jalousie du Roi, qui n'en laisse sortir aucune sans l'avoir vûe, & qui retient toutes celles qui lui plaisent. Tous les Rubis se vendent au poids que les Indiens nomment *Ratis*, qui est à 3 grains & $\frac{1}{7}$, ou $\frac{7}{8}$ de carat. Un Rubis, qui passe six Ratis, n'a plus de régle pour le prix. Le même Voyageur observe qu'on appelle Rubis, au Pegu, toutes les autres Pierres de couleur, & qu'on ne les distingue que par la couleur même. Ainsi, dans le langage des Pegouans, le Saphir est un Rubis bleu, l'Amethiste un Rubis violet, la Topase un Rubis jaune, &c.

L'AUTRE endroit de l'Orient, d'où l'on tire des Rubis & d'autres Pierres colorées, est l'Isle de Ceylan; surtout une Rivière de cette Isle, qui vient des hautes Montagnes du centre. Comme les pluies la grossissent beaucoup, & que trois ou quatre mois après leur chûte, elle devient, au contraire, fort basse, les Insulaires font de longues recherches dans le sable, où ils trouvent des Rubis, des Saphirs, & des Topases. Toutes les Pierres de cette Rivière sont ordinairement plus belles & plus nettes que celles du Pegu.

Les Turquoises.

LA Turquoise ne se trouve que dans la Perse, & se tire de deux Mines; l'une, qui se nomme la vieille Roche, à trois journées de Meched, au Nord-Ouest, près du gros Bourg de Nichabourg; l'autre, qui n'en est qu'à cinq journées, & qui porte le nom de la nouvelle Roche. Les Turquoises de la seconde Mine, sont d'un mauvais bleu, tirant sur le blanc; aussi se donnent-elles à fort bas prix. Mais, dès la fin du dernier siécle, le Roi de Perse avoit défendu de fouiller dans la vieille Roche, pour tout autre que lui

PIERRES PRÉCIEUSES.

lui; parce que les Orfevres du Pays ne travaillent qu'en fil, & n'entendant pas l'art d'émailler sur l'or, il se servoit, pour les garnitures de sabres, de poignards & d'autres ouvrages, des Turquoises de cette Mine, au lieu d'émail, en les faisant tailler & appliquer dans des chatons, suivant les fleurs, ou les autres figures, qu'elles forment naturellement.

Si les Indes Orientales ont des Emeraudes?

QUOIQUE les Emeraudes ne soient pas rares dans les Indes Orientales, d'habiles Voyageurs prétendent que c'est une ancienne erreur de se figurer qu'elles en viennent originairement, & que la plûpart des Jouailliers se trompent encore aujourd'hui, lorsque voyant une Emeraude de couleur haute, tirant sur le noir, ils la nomment une Emeraude Orientale. Ce qu'il y a de certain, c'est qu'on ne connoît, dans toute l'Asie, aucun lieu d'où elles se tirent. Tavernier décide hardiment que jamais l'Orient n'en a produit. Il croit bien, dit-il, qu'avant la découverte des Indes Occidentales, les Emeraudes venoient d'Asie en Europe; mais elles étoient sorties des sources du Pérou. Il explique ce paradoxe, en assurant que les Amériquains, avant que nous les eussions connus, trafiquoient dans les Isles Philippines, où ils apportoient de l'or & de l'argent, mais plus d'argent que d'or, parce que la quantité de Mines d'or, qui se trouvent dans l'Orient, leur faisoit trouver moins de profit dans le Commerce de ce métal. Aujourd'hui, continue-t-il, cet usage dure encore; & les Péruviens passent tous les ans aux Philippines, avec deux ou trois Vaisseaux, dans lesquels ils ne portent que de l'argent, & des Emeraudes brutes. Ils ont même cessé d'y porter des Emeraudes, depuis qu'ils les envoyent toutes en Europe, par la Mer du Nord: ce qui n'empechoit point, vers la fin du dernier siécle, qu'elles ne se donnassent, aux Indes, à vingt pour cent meilleur marché, qu'elles ne se feroient données en France. On lit encore, dans les mêmes Relations, que les Péruviens étant arrivés aux Philippines, les Indiens du Bengale, d'Arakan, du Pegu, & les Portugais de Goa, y portent toutes sortes de toiles, & quantité de Pierres en œuvre, avec des ouvrages d'or, des étoffes de soye, & des tapis de Perse, quoiqu'ils ne puissent rien vendre directement à ces Marchands d'Amérique. La défense en est portée si loin, que si quelqu'un obtenoit la permission de retourner de Goa en Espagne, par la Mer du Sud, il seroit obligé de donner son argent à quatre vingt, ou cent pour cent, jusqu'aux Philippines, sans pouvoir faire aucun Commerce, & de se soumettre à la même Loi, des Philippines, jusqu'à la Nouvelle Espagne.

Principales Pêcheries des Perles dans l'Orient.

IL ne reste rien à joindre aux éclaircissemens qu'on a donnés, dans plusieurs articles, sur les Mines de Diamans & sur la Pêche des Perles. Cependant on doit observer que les principales Pêcheries des Perles, dans l'Orient, sont, 1°. celle de *Bahren*, dans le Golfe Persique: elle appartient au Roi de Perse, qui entretient, dans l'Isle de ce nom, une Garnison de trois cens hommes, pour le soutien de ses droits. 2°. Celle de *Catifa*, vis-à-vis de Bahren, sur la Côte de l'Arabie Heureuse. La plûpart des Perles, qui se pêchent dans ces deux lieux, se vendent aux Indes; & les Indiens étant moins difficiles qu'on ne l'est en Europe, tout y passe aisément. Perles baroques ou rondes, chacune a son prix. On en porte aussi quelques-unes à Balsora. Celles qui vont en Perse & en Moscovie se vendent

dent à Bander-Abassi. Dans toute l'Asie, on aime autant l'eau, qui tire sur le jaune, que l'eau blanche; parce qu'on y est persuadé que les Perles, dont l'eau est un peu dorée, conservent toujours leur vivacité; au lieu que les blanches ne durent pas trente ans sans la perdre, & que la chaleur du Pays, ou la sueur de ceux qui les portent, leur fait prendre un vilain jaune. On remarque, à l'occasion de ces deux Pêcheries, que le Prince Arabe, qui est demeuré en possession de Mascate, après l'avoir enlevé aux Portugais, compte entre ses trésors une des plus belles Perles du monde. Elle est moins estimable, pour sa grosseur, qui n'est que du poids d'un peu plus de douze carats, que pour sa parfaite rondeur, & pour l'excellence de son eau, qui la rend presque transparente. Le Grand-Mogol lui en a fait offrir inutilement jusqu'à cent vingt mille livres.

PIERRES PRÉCIEUSES.

3°. La Pêcherie de Manaar, dans l'Isle de Ceylan. Ses Perles sont les plus belles qu'on connoisse, pour l'eau & la rondeur; mais il est rare qu'elles passent trois ou quatre carats.

4°. Celle du Cap de Comorin, qui se nomme simplement *Pêcherie*, comme par excellence, quoique moins célébre aujourd'hui que celles du Golfe Persique & de Ceylan.

5°. Enfin, celles du Japon, qui donnent des Perles assez grosses & de fort belle eau, mais ordinairement baroques.

Ceux qui pourroient s'étonner de ce que l'on porte des Perles en Orient, d'où il en vient un si grand nombre, doivent apprendre que dans les Pêcheries d'Orient, il ne s'en trouve point de si grand poids que dans celles d'Occident; sans compter que les Monarques & les Seigneurs de l'Asie payent bien mieux que les Européens, non-seulement les Perles, mais encore tous les joyaux qui ont quelque chose d'extraordinaire, à l'exception néanmoins du Diamant.

Observation sur la couleur jaune des Perles.

Quoique les Perles de Bahren & de Catifa tirent un peu sur le jaune, on n'en fait pas moins de cas que de celles de Manaar; parce que tous les Orientaux prétendent qu'elles sont mûres, ou cuites, & que leur couleur ne change jamais. On a fait une remarque importante sur la différence de l'eau des Perles, qui est fort blanche dans les unes, & jaunâtre, ou tirant sur le noir, ou plombeuse, dans les autres. La couleur jaunâtre vient, dit-on, de ce que les Pecheurs vendant les huitres par monceaux; & les Marchands attendant quelquefois, pendant quinze jours, qu'elles s'ouvrent d'elles-mêmes pour en tirer les Perles, une partie de ces huitres, qui perdent leur eau dans cet intervalle, s'alterent jusqu'à devenir puantes, & la Perle est jaunie par l'infection. Cette observation paroît d'autant plus vraie, que dans toutes les huitres, qui ont conservé leur eau, les Perles sont toujours blanches. On attend qu'elles s'ouvrent d'elles-mêmes, parce qu'en y employant la force, comme on le fait pour celles qui se mangent, on pourroit endommager & fendre la Perle. Les huitres du Détroit de Manaar s'ouvrent naturellement cinq ou six jours plutôt que celles du Golfe Persique; ce qu'il faut attribuer à la chaleur, qui est beaucoup plus grande à Manaar, c'est-à-dire, au dixiéme degré de latitude du Nord, qu'à l'Isle de Bahren, qui est presqu'au vingt-septiéme. Aussi se trouve-t-il peu de Perles jaunes, entre celles qui viennent

 de

PIERRES PRÉCIEUSES.

de Manaar. Il paroît, au fond, par le témoignage de tous les Voyageurs, que les Orientaux sont du goût de l'Europe pour la blancheur. Ils aiment, comme nous, les Perles les plus blanches, les Diamans les plus blancs, le pain le plus blanc, & les femmes les plus blanches.

Autres observations sur le tems & les conditions de leur Pêche.

ON a donné, dans d'autres Articles, une assez curieuse description de la Pêche du Sein Persique & du Cap de Comorin: mais on y doit ajoûter que dans les Mers Orientales, elle se fait deux fois l'an; la premiere aux mois de Mars & d'Avril, & la seconde dans ceux d'Août & de Septembre. La vente des Perles se fait depuis le mois de Juin jusqu'au mois de Novembre. Mais il se passe des années sans aucune Pêche. Ceux qui entreprennent de faire pêcher veulent s'assurer auparavant du succès. Ils envoyent, sur les bancs de la Pêcherie, sept ou huit Barques, dont chacune rapporte un millier d'huitres. On les ouvre; &, s'il ne se trouve pas, dans chaque millier, pour la valeur de cinq *Fanos* de Perles, c'est-à-dire, d'environ un demi écu de notre monnoie, on conclut que la Pêche ne sera pas assez bonne pour compenser les frais, & l'on y renonce pour toute l'année.

Comment les huitres Perlieres s'achetent.

LES Marchands sont obligés d'acheter les huitres au hasard, & de se contenter de ce qu'ils y trouvent. Les grosses Perles sont rares, surtout à la Pêcherie de Ceylan. La plûpart sont des Perles à l'once, & à piler. Il s'en trouve quelques-unes d'un demi grain, & d'un grain; mais celles de deux ou trois carats passent pour une rencontre extraordinaire. Dans les bonnes années, le millier d'huitre vaut jusqu'à sept Fanos, & la Pêche de Manaar monte à plus de cent mille piastres. Pendant que les Portugais y étoient les Maîtres, ils prenoient un droit sur chaque Barque. Les Hollandois, qui leur ont succédé, tirent huit piastres de chaque Plongeur, & quelquefois neuf. Cet impôt leur a quelquefois rapporté jusqu'à dix-sept mille deux cens piastres, sans qu'ils puissent être accusés de concussion, parce qu'ils s'obligent à défendre les Plongeurs contre les Malabares, leurs Ennemis, qui viennent pendant la Pêche, avec des Barques armées, & qui cherchent à les enlever pour l'esclavage. Les Hollandois entretiennent, dans cet intervalle, quelques petits Bâtimens pour la garde de la Pêcherie. Les meilleures années, pour la Pêche des Perles, sont les plus pluvieuses.

Comment les Perles se vendent.

ELLES ne se vendent point, comme en Europe, au poids de carat, qui est de quatre grains, c'est-à-dire, le même que celui des Diamans. L'Asie a ses propres poids. Aux Indes, surtout dans l'Indoustan, & dans les Royaumes de Golkonde & de Visapour, elles se pesent par *Katis*, qui est un huitiéme moins que le Carat. En Perse, on les pese par *Abas*; & l'Abas ne différe du Katis que par le nom. C'étoit autrefois à Goa, que se faisoit le plus grand négoce des Diamans, des Rubis, des Saphirs, des Topases & des Perles. Les Mineurs & les Marchands y apportoient de toutes parts ce qu'ils avoient de plus précieux, parce que la vente y étoit libre; au lieu que dans leurs Pays, ils ne pouvoient rien montrer de beau, sans s'exposer à l'avidité de leurs Princes, qui employoient la violence pour se rendre Maîtres du prix. A la vérité, les Portugais des Indes, ont pour les Perles, un poids particulier, qu'ils nomment *Chegos*, & dont nulle

nulle autre Nation ne fait usage, en Asie, en Amérique, ni même en Europe: mais quoiqu'ils vendent les Perles à ce poids, dans tous les lieux où ils commandent, ils ne laissent pas de les acheter par Carats, par Katis, ou par Abas, suivant les lieux d'où les Marchands les apportent.

PIERRES PRÉCIEUSES.

SOYES.

C'est dans l'étendue des Etats du Grand-Mogol que se font les plus belles Etoffes de Soye & de Coton, qui nous viennent des Indes; & quoiqu'on recueille de la Soye & du Coton dans presque toutes les Parties de l'Orient, il semble que l'industrie & l'ardeur du travail soient le partage des Sujets de ce vaste Empire (*f*). Le seul Village de Kasambazar, dans le Bengale, fournit tous les ans jusqu'à vingt-deux mille bales de Soye, chacune du poids de cent livres. On compte que les Européens en achetent six ou sept mille. Ils en enleveroient davantage, s'ils n'y trouvoient beaucoup d'opposition de la part des Marchands Mogols & Tartares, qui en prennent autant; & le reste demeure aux Habitans mêmes du Pays, pour la fabrique de leurs Etoffes. On remarque, à l'égard des Soyes crues, qu'il ne s'en trouve de naturellement blanches que dans la Palestine, & que les Marchands d'Alep & de Tripoli n'en tirent même qu'avec peine une petite quantité. La Soye de Kasambazar est jaunâtre, comme toutes les Soyes crues qui viennent de Perse & de Sicile. Mais les Habitans de ce Village ont l'art de la blanchir, avec une lessive, composée des cendres de l'arbre qu'on nomme *Figuier d'Adam*, & qui la rend aussi blanche que la Soye de Palestine.

Couleur naturelle des Soyes crues.

Il n'y a point de Pays dans les Indes, où le travail des Soyes s'exerce avec plus de constance & d'habileté que dans le Royaume de Guzarate, surtout dans les deux cantons de Surate & d'Amadabath. Il s'y fait, non-seulement toutes sortes d'étoffes, mais diverses espèces de beaux tapis, soye & or, ou soye, or & argent, ou tout de soye. Les *Chites*, ou Toiles de coton peintes, qu'on nomme *Calmandar*, c'est-à-dire, faites au pinceau, se fabriquent particuliérement dans le Royaume de Golkonde, surtout aux environs de Masulipatan. Entre les Chites imprimées, on met une grande différence, qui vient autant du degré de finesse des toiles que de celle de l'impression. La plûpart des toiles blanches s'apportent crues à Renonsari & à Baroche, deux Cantons extrêmement favorables pour les blanchir, à cause des belles Prairies & de la quantité de Limons, qui se trouvent dans le voisinage; car ces toiles ne sont jamais d'un beau blanc, si elles ne passent par l'eau de Limon. Il y en a de si fines, que s'il en faut croire Tavernier, un Ambassadeur Persan, qui revenoit de la Cour du Grand Mogol, présenta au Roi, son Maître, une Noix de Cocos, de la grosseur d'un œuf d'Autriche, dont on tira un turban long de soixante aunes, & d'une toile si fine, qu'on avoit peine à juger de ce qu'on tenoit dans la main. Le même Voyageur ajoûte qu'il apporta lui-même, en France, une once de fil, dont la livre coûtoit six cens Mamoudis (*g*), & que toute

(*f*) On ne parle point de la Chine, qui ne peut être proprement comprise sous le nom d'Indes Orientales.

(*g*) Un Mamoudi valoit, de son tems, douze sous de France.

Soyes. te la Cour fut surprise de voir un fil, si délie, qu'il échappoit presqu'à la vûe. Les Cotons filés & non filés sortent de toutes les Parties des Indes ; mais il n'en passe guéres de non filés en Europe, parce que cette Marchandise est de peu de valeur & cause trop d'embarras. Ils ne se transportent qu'à la Mer rouge, à Ormus, à Balsora, & quelquefois aux Isles de la Sonde & aux Philippines. Pour les Cotons filés, la Compagnie de Hollande & celle d'Angleterre en transportent beaucoup en Europe, mais ce n'est pas des plus fins. Elles ne prennent que les espèces qui servent à faire des méches de chandelle & des bas, ou qui peuvent être mêlées dans les fonds des étoffes de Soye. Les fines ne sont d'aucun usage dans nos Climats.

§. VI.

Voitures des Indes Orientales, & maniere d'y voyager.

Voitures. On ne connoît point, aux Indes, l'usage des Chevaux, des Anes, ni des Mules, pour les Voyages, & pour les Voitures. Tout se transporte sur des Bœufs, & sur des Chameaux, ou dans des Charettes traînées par des Bœufs. La charge ordinaire d'un Bœuf est de trois cens ou trois cens cinquante livres. Tous les Voyageurs parlent, avec étonnement, de la rencontre qu'on fait quelquefois de dix ou douze mille Bœufs, pour le transport des riz, des bleds & des sels, dans les lieux où se font les échanges de ces denrées, en portant du riz où il ne croît que du bled, du bled où il ne croît que du riz, & du sel où la Nature en a refusé. Les Chameaux sont particuliérement destinés à porter le bagage des Grands. Dans les Terres du Grand-Mogol, qui sont fort bien cultivées, tous les champs sont fermés de bons Fossés, ou accompagnés d'un Réservoir d'eau, en forme d'Etang, pour les arroser. Cet usage est très incommode pour les Voyageurs, qui ne peuvent rencontrer ces nombreuses Caravanes, dans des Passages étroits, sans se voir obligés d'attendre, quelquefois deux ou trois jours, que le chemin devienne libre. Ceux qui conduisent les Bœufs n'ont pas d'autre profession. Ils n'habitent dans aucun lieu fixe. Ils menent avec eux leurs femmes & leurs enfans. Les uns ont cent Bœufs sous leurs ordres, & d'autres plus ou moins ; mais ils reconnoissent tous un Chef, qui tranche du Prince, & qui porte toujours une chaîne de perles pendue au cou. Si la Caravane, qui porte le bled, & celle, qui porte le riz, viennent à se rencontrer, il s'éleve souvent de sanglantes querelles pour le pas. Un Voyageur raconte que le Grand-Mogol, considérant un jour combien ces querelles étoient nuisibles au Commerce & au transport des vivres, dans ses Etats, fit venir, à la Cour, les Chefs des deux Caravanes, & qu'après les avoir exhortés à mieux vivre ensemble, il leur fit présent, à chacun, d'un leck de roupies, & d'une chaîne de perles, pour établir l'égalité de leur rang par celle de ses faveurs.

Voitures des Indes, & leurs usages. On fera mieux comprendre cette maniere de voiturer dans les Indes, si l'on observe qu'entre les Tribus Idolâtres, dont on donne le dénombrement, il y en a quatre, distinguées par le nom de *Mouris*. chacune d'environ

viron cent mille Ames, qui n'habitent que ſous des Tentes, & dont l'unique métier eſt de tranſporter les denrées d'un Pays à l'autre. La premiere ne ſe mêle que du bled; la ſeconde du riz; la troiſiéme des légumes; & la quatriéme du ſel, qu'elle recueille depuis Surate juſqu'au Cap de Comorin. Ces quatre Tribus ont une autre diſtinction. Leurs Prêtres marquent ceux de la premiere, au milieu du front, d'une gomme rouge, de la grandeur d'un écu, & leur font, le long du nez, une raie, ſur laquelle ils plaquent quelques grains de bled, en forme de roſe. Ceux de la ſeconde ſont marqués, aux mêmes endroits, d'une gomme jaune, avec des grains de riz; & ceux de la troiſiéme, d'une gomme griſe, avec des grains de millet. Ceux de la quatriéme portent, pendue au cou, dans un ſac, une maſſe de ſel, qui eſt quelquefois de huit ou dix livres, parceque la peſanteur en augmente la gloire, & dont ils ſe frappent l'eſtomac à l'heure de leur priere. Ils ont tous, en écharpe, un cordon, d'où pend une petite boëte d'argent, de la groſſeur d'une noiſette, dans laquelle ils conſervent un écrit ſuperſtitieux qu'ils ont reçu de leurs Prêtres. Ils en mettent auſſi à leurs Bœufs, du moins à ceux pour leſquels ils ont une affection particuliere. L'habit des femmes n'eſt qu'une ſimple toile, ou blanche, ou teinte, qui fait cinq ou ſix tours, de la ceinture en bas; ce qui la feroit prendre pour trois ou quatre jupons l'un ſur l'autre. De la ceinture en haut, elles ont la peau découpée en fleurs, qu'elles peignent de diverſes couleurs, avec le jus de quelques racines, & qu'on prendroit ainſi pour une étoffe à ramage. VOITURES.

PENDANT que les hommes chargent leurs animaux, les femmes plient leurs Tentes. Ils ſont ſuivis de leurs Prêtres, qui élevent, dans la Plaine où ils ſont campés, une Idole en forme de Serpent, autour d'une perche de ſix ou ſept pieds de haut. Le Bœuf, qui eſt deſtiné à la porter, paſſe auſſi pour un objet de vénération.

Caravanes de Charettes.

LES Caravanes de Charettes ne paſſent point d'ordinaire le nombre de deux cens. Chaque Charette eſt traînée par dix ou douze Bœufs, & accompagnée de quatre Soldats, qui ſont payés par le Marchand; deux de chaque côté, pour tenir les bouts de deux cordes, qui traverſent la Voiture, & qui étant tirées avec force dans les pas difficiles, empêchent qu'elle ne verſe.

Montures pour les Voyages.

LA maniere commune de voyager eſt ſur des Bœufs, qui tiennent lieu de Chevaux. Leur allure eſt aſſez douce: mais lorſqu'on en achete un, pour le monter, on prend garde que ſes cornes n'ayent pas plus d'un pied de hauteur, parceque ſi elles étoient plus longues, il feroit à craindre qu'en ſe débattant, à la moindre piqûre des mouches, il n'en donnât dans l'eſtomac du Cavalier. Ces Animaux ſe laiſſent manier, avec autant de docilité qu'un Cheval; quoiqu'ils n'ayent, pour mords, qu'une corde paſſée par le tendron du muffle ou des narines. Dans les terres unies & ſans pierres, on ne les ferre point: mais la crainte des cailloux & de la chaleur, qui pourroient gâter la corne, oblige de les ferrer dans les lieux rudes. La Nature leur a donné, dans les Indes, une groſſe boſſe ſur le dos; elle arrête un collier de cuir, de quatre doigts de largeur, qu'on leur jette ſur le cou pour les atteler.

VOITURES. Carosses Indiens.

Les Indiens ont aussi, pour leurs Voyages, de petits Carosses fort légers, qui peuvent contenir deux personnes; mais on s'y met ordinairement seul, pour y être plus à l'aise, & pour avoir ses meilleures hardes avec soi. On y trouve une Cave, qui sert à porter les provisions de bouche. Ils ne sont traînés que par deux Bœufs (a). Les coussins, les rideaux & les autres commodités, y sont fournis abondamment; mais ces Voitures ne sont pas suspendues. On ne sera pas surpris que les Bœufs, qu'on y attele, coûtent jusqu'à cinq cens roupies, si l'on considere qu'ils sont capables de faire des Voyages de soixante journées, à quinze lieues par jour, & toujours au trot. Au milieu de la journée, on leur donne, à chacun, deux ou trois pelottes de farine de froment, paîtrie avec du beurre & du sucre noir. Le soir, leur ordinaire est des pois chiches, concassés, & trempés une demie-heure dans l'eau. Le loyer d'un Carosse est ordinairement d'une roupie par jour.

Palankins de Voyage.

Ceux qui ne veulent rien épargner pour leur commodité prennent un Palankin, dans lequel on voyage fort à l'aise. C'est une sorte de lit, long de six ou sept pieds & large de trois, avec un petit balustre qui règne à l'entour. Une canne de Bambou, qu'on plie de bonne heure, pour lui faire prendre la forme d'un arc, soutient la couverture du Palankin, qui est de satin, ou de brocard; & lorsque le Soleil donne d'un côté, un Valet, qui marche à pied, prend soin d'abaisser cette espèce de toît. Un autre Valet porte, au bout d'un bâton, une rondache d'ozier, couverte de quelque belle étoffe, pour seconde défense contre l'ardeur du Soleil, surtout lorsque le Voyageur se tourne & se trouve exposé à ses rayons. Les deux bouts de la Canne sont attachés aux deux extrêmités du Palankin, entre deux bâtons qui la traversent en sautoir. Trois hommes, à chaque bout, portent la Voiture sur leurs épaules, & marchent plus vîte que nos Porteurs de Chaise. Si l'on veut faire diligence, on prend douze hommes, qui se relaient, & qui font jusqu'à treize ou quatorze lieues dans un jour. Leurs payes ne sont que de quatre roupies par mois.

Escortes.

Mais, dans quelque Voiture qu'on voyage aux Indes, l'usage des personnes au-dessus du commun, est de se faire escorter de vingt ou trente hommes, armés, les uns d'arcs & de fléches, les autres de mousquets. On ne leur donne pas plus qu'aux Porteurs; & leur office est non-seulement de faire honneur à ceux qui les employent, mais de veiller aussi pour leur défense. Dans les Villes où on les prend, ils ont un Chef, qui répond de leur fidélité.

Vivres.

Les Villages Mahometans sont assez bien pourvus de Poules, de Pigeonneaux, & même de grosse viande; mais dans les lieux, qui ne sont habités que par des Banians, on ne trouve que de la farine, du riz, des herbes & du laitage. Les grandes chaleurs des Indes obligeant les Voyageurs, qui n'y sont pas accoutumés, de marcher la nuit pour se reposer le jour, ils doivent sortir des Bourgs fermés, au coucher du Soleil, s'ils ne veulent être exposés à de grandes difficultés de la part des Commandans, qui refusent de faire ouvrir les portes plus tard, parce qu'ils répondent des vols qui se

(a) *Voyez* la Figure, au Tome XIV.

se font dans l'étendue de leur Gouvernement. Ceux, qui craignent les obstacles, n'entrent dans ces lieux que pour y prendre des vivres; & sortant de bonne heure, ils campent dehors sous quelque arbre, où ils attendent l'heure commode pour la marche. Voitures.

Cherafs, ou Changeurs pour les Monnoyes.

Dans les Indes, un Village est bien petit, s'il ne s'y trouve un de ces Changeurs, qui se nomment *Cherafs*, & qui servent de Banquiers pour les remises d'argent ou pour les Lettres de Change. Mais le Change est ordinairement fort haut, parceque ceux qui avancent leur argent sont exposés au risque de le perdre, lorsque les Voyageurs sont volés. Ils ont, d'ailleurs, un usage fort incommode pour les payemens. Leur maxime est toujours qu'une piéce ancienne, d'or ou d'argent, vaut moins que celles qui sont nouvellement battues; parceque les vieilles ayant souvent passé par les mains, elles en sont devenues plus legeres. Si l'on n'explique pas soigneusement qu'on veut être payé en argent neuf, on ne reçoit que d'anciennes piéces, sur lesquelles on perd, en effet, trois ou quatre pour cent. Il se trouve fort peu d'argent faux; & si le hasard en faisoit découvrir une piéce, dans le payement qu'on a reçu, il vaudroit mieux la couper & la perdre que d'en porter ses plaintes, parce qu'il y a de fâcheux risques à courir. On seroit obligé de rendre le sac à celui qui l'a donné; ce qui continueroit d'aller de l'un à l'autre, jusqu'à ce que le Faux-Monnoyeur fût découvert; & son châtiment seroit d'avoir le poing coupé. Si l'on ne parvenoit point à le découvrir, ceux qui ont reçu & donné l'argent n'en seroient pas moins condamnés à quelque amende. Cette rigueur apporte de grands profits aux Cherafs. Personne ne voulant faire ou recevoir un payement sans leur avoir fait examiner les espèces, leur droit, pour ce service, est d'un seiziéme pour cent. Ils poussent l'avidité si loin, que pour ne rien perdre des plus legeres parties d'or, qui restent sur la pierre de touche où se fait l'essai, ils ont une méthode qui n'est point encore connue des Européens: c'est de les tirer, avec une petite balle, composée de poix noire & de cire molle, dont ils frottent la pierre; & la brûlant, au bout de quelques années, ils y trouvent l'or qu'ils y ont pû ramasser.

A l'égard de l'or ou de l'argent, qui sortent du trésor des Souverains, on y apporte tant de précautions, que la fraude est impossible. Rhoe & Tavernier, qui s'étoient fait une étude particuliére de ces observations, s'accordent à rapporter que tout l'argent qui entre dans le *Sarquet*, qui est le trésor du Grand-Mogol, est jetté d'abord dans un grand feu de charbon. Lorsque les piéces sont rouges, on éteint le feu à force d'eau. S'il s'en trouve quelqu'une, où l'on apperçoive la moindre marque d'aloi, elle est aussi-tôt coupée. Autant de fois qu'elles entrent au trésor, on les frappe d'un Poinçon, qui y fait un petit trou, sans les percer. On en voit qui ont sept ou huit de ces trous, c'est-à-dire, qui sont entrées sept ou huit fois au trésor. Elles sont renfermées par mille, dans des sacs, avec les Sceaux du Grand Trésorier, auxquels on ajoûte depuis quel tems elles sont battues.

§. VII.

Poissons extraordinaires d'Amboine.

POISSONS EXTRAORDINAIRES.

LES Poissons extraordinaires d'Amboine se distinguent des ordinaires par la beauté & la variété de leurs couleurs, bien qu'ils soyent souvent d'une même espèce. Les premiers se font voir assez rarement, & il n'y a guères que les Amateurs qui en ayent connoissance. Valentyn, pendant son long séjour à Amboine, avoit rassemblé, à grands fraix, tous ceux dont nous donnons, d'après lui, la Figure & la Description dans cet Article; mais il avertit, qu'il ne faut point attendre de l'expression ce que le plus habile Peintre ne sauroit représenter que très foiblement avec le secours de son Art, qui se trouve ici par tout fort au dessous de la Nature. Si quelque Curieux avoit des raisons de souhaiter plus de méthode, dans la repartition des Poissons, on allegue, en faveur de l'ordre que l'Auteur a suivi, que c'est celui de sa précieuse Collection; & l'on conçoit qu'entre les diverses pièces, qu'il n'a acquises que successivement, les dernieres doivent toujours être les plus rares. L'unique changement que nous nous soyons permis, c'est de séparer les Poissons des Crustacées. Les Chiffres Arabes se rapportent à ceux de chaque Planche indiquée en marge.

PL. N°. I.

1. LE *Roulat*, dont la longueur n'excéde pas un bon pied, ressemble au Cacatouha, par son museau, qui est d'un verd céladon, mêlé de jaune, de même que ses nageoires en partie, & de chaque côté il a une raye large, nuancée de ces deux couleurs, qui va aboutir à la queuë. Sa tête est fort grosse; mais à proportion ses yeux ne sont que médiocres. C'est d'abord un large cercle rouge, suivi en dedans d'un autre cercle noir, très delié, qui environne un œil verd, dont l'iris est noire, comme le reste de la peau, qui a l'éclat du velours, à l'exception des bandes vertes qui se voyent à ses côtés. Son dos est garni de nageoires pointuës, noires au milieu, avec un mélange de verd & de jaune de part & d'autre. Sa queue est aussi d'un beau noir de velours, presque par tout, si ce n'est le long de ses côtés, où le même mélange de verd & de jaune se retrouve encore. Ce Poisson, dont on enleve la peau, est un aliment délicat. Sa chair est blanche, & très ferme.

2. LE *Leman*, Poisson d'environ un pied de long, n'est remarquable que par la variété singuliére de ses couleurs. Les communs de cette espèce sont d'un gris foncé, mais celui-ci a tout le corps & la peau d'un très beau verd, mêlé de taches d'un jaune pâle & roussâtre. Ses nageoires inférieures tirent aussi sur cette derniere couleur. Celles du dos ont le fond blanc, & sont garnies de piquans noirs. Vers la queue, dessus & dessous, on en voit d'autres d'un verd pâle avec deux grands piquans, & quelques petites arrêtes noires. Derriere la tête un demi cercle rouge accompagné de quelques traits noirs la sépare à moitié de l'épaisseur du corps. Son œil est rouge, l'iris verd céladon & le cercle d'abord noir, ensuite d'un beau jaune. Ce Poisson est aussi fort bon à manger.

3. L'*Iran*

3. L'*Ikan Firdaus*, ou le *Poisson de Paradis*, ainsi appellé parce qu'il ressemble assez par sa figure à l'Oiseau de ce nom, est un petit Poisson qui n'a pas plus d'un demi doigt de long sur un pouce de large. Le museau en est court & affilé comme le bec d'un Oiseau. Il a les yeux & l'iris jaunes, entourés d'un petit cercle bleu. De-là jusqu'à la queuë, son dos présente une raye d'un beau noir velouté, qui s'élargit à proportion qu'elle s'étend en arriere. Tout le corps est d'un bleu céleste, ayant les côtés marqués de lignes obliques de couleur d'or, qui répondent les unes aux autres en forme de treillis. Outre ces lignes, on voit à la queuë, qui est legérement bordée, trois petits traits suivis de deux mouchetures à l'extrêmité de cette partie, les uns & les autres de couleur d'or, ainsi que les nageoires. Au reste ce Poisson, quoique bon à manger, est peu estimé.

Poissons extraordinaires.

4. Le *Moeloet Babi Ampat Sagi*, ou le *Museau quarré de Cochon*, est un autre petit Poisson qui a la figure d'un lozange, le fond du corps d'un beau pourpre & parsemé de taches noires. Du museau, qui ressemble au grouin de porc, règnent jusqu'à la queuë neuf rayes obliques, larges d'environ un tuyau de paille, & longues de la moitié du petit doigt dans le milieu, mais qui plus elles s'allongent vers les côtés, & plus elles s'accourcissent. Elles commencent à l'œil ou environ, que la premiere semble parcourir, excepté que l'on y découvre encore une autre petite raye tout à fait blanche & oblique, qui se communique de l'un à l'autre côté du Poisson, & surpasse les trois premieres rayes. Il a l'œil moitié verd & moitié noir; le contour de couleur d'or est renfermé dans un cercle aussi d'un beau noir. Toutes ses nageoires inférieures sont jaunes, entre-mélées de lignes ou d'arrêtes noires, de même que celles de la queuë, qu'il a fourchue. La chair de ce Poisson est ferme, blanche & d'un goût exquis. Il approche beaucoup de l'espèce du petit Carlet d'Hollande.

5. Le *Jordain*, a environ les deux tiers d'un pied de long sur un bon tiers de grosseur; ce qui fait qu'il paroît un peu boursoufflé. Lorsqu'on le voit nager en Mer, on le prendroit pour de l'or le plus beau & le plus fin, tant il y a de rapport entre l'éclat de ce métal & le coloris du Poisson; mais il se trouve au milieu du corps & près de l'œil deux rayes larges, obliques, grisâtres & bordées des deux côtés d'un beau noir de velours. Il a le museau en bec de Perroquet, mais applati, sur lequel on remarque aussi un bord noir très mince, qui finit par s'élargir beaucoup plus vers l'intérieur. Les environs de la tête & tout le corps sont également bordés de noir, qui est la couleur de l'œil, environné d'un jaune d'or, & dont le cercle est encore noir. Il a la nageoire du dos d'un verd pâle mêlé de jaune foncé, longue, passablement élevée & garnie de piquans noirâtres. Celles aux environs de la queuë sont couleur d'or, avec de petites arrêtes déliées, qui se terminent en trois piquans d'égale noirceur. A la moitié du corps, ainsi que par delà, ou à l'opposite de la raye verte, paroît encore une autre petite nageoire de couleur d'or, composée d'arrêtes menues, noires & treillissées. D'autres de même couleur & espèce, mais droites, se voient au-dessous de la queuë, dont la partie inférieure est d'un jaune d'or; à leur bout elle se divise en deux branches grisâtres, chacune bordée de noir & sur-

POISSONS EXTRAORDINAIRES.

montée de couleur d'or entre deux grosses rayes noires. Ce Poisson est aussi admirable par la diversité de son coloris, que recherché pour sa délicatesse.

6. Le *Nez rouge pointu* est encore un petit Poisson de la longueur d'environ un demi doigt. Il a l'œil noir & petit, tout le corps d'un beau rouge foncé & ondé, la tête de même couleur & marquée de quelques demi cercles en forme de demi-lunes, excepté qu'au-dessous de l'œil il s'y en voit une petite, non courbée, tout à fait blanche, & qui forme obliquement un demi cercle céladon du côté du museau. Au-dessus, vis-à-vis ses nageoires droites, paroissent deux cœurs fort blancs, bordés d'un semblable verd, & arrangés de maniere que le plus grand est au-dessus du petit, & qu'un demi globe d'égale blancheur en occupe l'entre-deux. La nageoire du dos est longue, d'un jaune foncé, & garnie de dix piquans verd céladon. Il a vers la tête quelques autres petites nageoires couleur d'or à arrêtes noires, la queue fourchue, colorée de même & distinguée du reste du corps par un cercle aussi d'un verd céladon. Ce Poisson est très ragoûtant & fort recherché, mais rare dans son espèce.

Pl. N°. II.

7. L'*Ikan Roerok*, Poisson d'environ un pied de long, ressemble pour la forme au Jacob Evertzen, à la tête près, qui est beaucoup plus grosse. Il a le museau sanguin & hérissé de dents, de grands yeux d'un verd céladon, d'abord environnés d'un petit cercle noir, ensuite d'un autre plus large tirant sur l'orange, enfin d'un troisième cercle noir, même couleur de l'iris. Le bas de la tête est d'un clair orange, révêtu de petites écailles: mais la partie supérieure, qui a bien la largeur de trois doigts de long jusqu'au dos, est brune & ondée. Celui-ci conserve cette couleur jusqu'à la queue, excepté qu'au-lieu d'ondes, il est couvert de petites écailles brunâtres. Il y en a d'autres plus grandes sur le reste du corps. Les nageoires supérieures & inférieures sont de couleur d'or; celle du dos est ample, élevée & pourvûe de neuf gros piquans de même couléur, ainsi que la queue, qui est fourchue. La chair de ce Poisson est blanche, ferme & savoureuse.

8. Le *Cabos Laout*, ou *de Mer*, que les Habitans nomment ainsi pour le distinguer de celui qui se trouve dans les Rivières & les Marais, est un petit Poisson à-peu-près comme l'Eperlan, & d'une beauté surprenante. Il a un bon demi pied de long sur deux pouces de large, la tête passablement grosse & joliment bigarrée de couleurs, les unes près des autres. Depuis le haut jusqu'au bas du museau, qui est fort fendu, on lui voit une raye sanguine agréablement entre-coupée par différentes lignes noires, qui commençant à la partie supérieure & antérieure du museau, va de-là, à la distance d'environ un pouce de large, & presque au-dessous de l'œil, former jusqu'au dos un circuit, dont le fond, où l'œil se trouve, est d'un beau verd céladon. A l'endroit inférieur de ce fond se voit un autre œil, de grandeur médiocre, à-peu-près de la façon d'une roue, dont l'iris & les plus petites divisions de l'orbite sont aussi d'un verd céladon, au lieu que les plus considérables tirent sur la couleur de sang; ce qui présente un agréable aspect, sur-tout lorsque ce Poisson est en Mer. Le long du verd céladon & de la rougeur du museau, sans en excepter tout le reste, on distingue

tingue un pourpre pâle, partie avec quantité de rayes noirâtres, partie avec quelques mouchetures de figure ovale & à demi rondes, dont le centre est d'un verd céladon & la circonférence noire. Un surcroît d'embellissement est, qu'il a de chaque côté sept taches à demi rondes, dans le milieu cinq autres ovales disposées en long, & une tant soit peu de côté aux environs de la queue, toutes sur une raye noire qui partage le corps. La premiere nageoire inférieure est petite & rougeâtre, comme la seconde près de l'ouïe. Celle du dos est longue, élevée, de couleur citron & pourvue de quantité de piquans, qui sont d'un verd céladon bordé de noir. Entre le cinquiéme & le sixième de ces piquans, à compter depuis la tête, il y en a un, dont la moitié est verd céladon, tout à fait contre le dos, avec deux mouchetures rondes & de même couleur au-dessus, & ainsi de suite, de piquans en piquans jusqu'au dernier, avec cette différence, que les autres mouchetures sont oblongues, mais toujours d'un verd céladon. Non loin de la queue, est encore une semblable petite nageoire munie de beaux piquans allongés, couleur citron, entre chacun desquels on compte d'abord deux mouchetures, ensuite une seule, toutes ovales, de couleur céladon, & bordées de noir. La queue de ce Poisson n'est pas moins remarquable. Il l'a d'un verd céladon fort pâle, & remplie de petites arrêtes. A l'extrémité on trouve une demi-lune couleur citron, dont la circonférence extérieure est fort chargée de noir, & l'intérieure superficiellement. Le dessus représente un œil parfait, entouré d'une forte teinte de céladon, & d'un cercle noir, comme est l'iris. Ce petit Poisson est d'un bon goût, mais rare. POISSONS EXTRAORDINAIRES.

9. L'*Ikan Kapala Biron*, ou la *Tête bleue*, Poisson à-peu-près d'un pied de long, a la tête grosse, à fond bleu céleste avec plusieurs rayes & taches orange. Cette tête se distingue du corps par un circuit noir. Un double cercle de même couleur, ainsi que l'iris, en environne l'œil, qui tient de celle d'orange. Le museau est petit & garni de dents longues & aiguës, le nez fort enfoncé jusqu'au-dessus de l'œil, la peau en haut & en bas couverte d'écailles, les nageoires à côté des ouïes & celle du ventre d'un bleu céleste au-dessus, & de couleur d'or au-dessous, le fond du reste du corps d'un brun clair agréablement chargé de lignes noires qui se croisent en lozanges, & dans chacune desquelles se voit une petite moucheture brunâtre bordée de noir. Le fond de la nageoire du dos, longue, large & garnie de piquans noirs, est couleur de sang. On y remarque trois lignes bleu céleste, qui la coupent d'un bout à l'autre, mais dont la derniere vers la queue se partage en deux. L'inférieure est plus courte que celle du dos. Outre ses petits piquans également noirs, elle ressemble à une banniere, où se trouvent quatre lignes obliques, la premiere près du corps sanguine, la seconde d'un jaune foncé, la troisième d'un pourpre clair, & la derniere, plus large qu'aucune des précédentes, d'un bleu céleste; autant de couleurs qui par leur diversité jettent beaucoup d'éclat. L'extrémité du corps consiste en deux divisions d'un verd céladon, chacune bordée de noir, & agréablement disposées entre la queue bleu céleste, qui par sa figure approche de la forme d'un Parasol à la Japonoise. Elle est composée de petites arrêtes noirâtres, dont les bouts verd céladon sont entou-

POISSONS EXTRAORDINAIRES.

rés de noir. Enfin ce mêlange de couleurs si belles & si variées donne à ce Poisson un merveilleux éclat lorsqu'on le voit dans l'eau. Il est d'ailleurs un très bon aliment.

10. Le *Poisson du Roi à yeux*, Poisson d'une espèce ordinaire; mais celui-ci est différent, eû égard à l'extrême beauté de son coloris, & à beaucoup d'autres particularités qui ne se rencontrent point dans l'autre, avec lequel il n'a de commun que la figure. La tête & la partie supérieure du corps sont d'un bleu céleste, mêlé de verd céladon pâle, au-lieu que l'inférieure d'un même verd est cendrée & rougeâtre. De la tête à la queue s'étend de chaque côté au milieu du corps une belle raye, accompagnée en haut & en bas de cinq mouchetures bleu céleste, partie sur un fond de cette couleur, partie sur un autre fond verd céladon, toutes les dix presque semblables à des yeux, avec autant de contours noirs, & garnies d'une sorte de petits filamens. Il a le museau bien fendu, borné par une large circonference verd céladon en dehors & bordé en dedans d'un jaune citron, les ouïes sanguines, les yeux assez grands & aussi couleur citron, leurs cercles extérieurement larges & d'un bleu foncé, ainsi que l'iris & quelques demi-cercles qui se voient sur la tête. Les deux nageoires de devant sont petites & jaunâtres. Celles aux environs de la queue, tant supérieures qu'inférieures, fourmillent de piquans, partie verd céladon & d'un bleu obscur au-dessus, partie jaunes & d'une pareille teinte de bleu au-dessous. Quant à la queue, dont le fond est jaune, il l'a fourchue. La chair de ce Poisson, extraordinairement gras, n'est pas moins ferme & délicate que celle du précédent.

11. Le *Goujon de Mer* ressemble par sa grandeur à un petit Eperlan, excepté que le corps en est un peu plus large. Il a la tête grosse & d'un rouge clair, le museau façonné en bec de Perroquet & d'un jaune citron en dedans, l'œil de même couleur, le cercle extérieurement noir ainsi que celui de l'iris, qui est blanche. Le fond du corps, les nageoires & la queue fourchue sont d'un rouge clair; mais il a d'un bout à l'autre quatre rayes en long picotées de noir, entre lesquelles on en voit quatre autres dans le même ordre tout à fait blanches, aussi picotées, larges d'environ un tuyau de paille par en haut & plus étroites par en bas. La chair de ce Poisson est ferme & de bon goût.

Pl. N°. III.

12. L'*Ikan Poti* est un petit Poisson d'environ la grosseur du poignet, de figure ovale comme un pain blanc, & de la largeur de trois doigts entre les nageoires, qui sont jaunes, mais si singulières, qu'à-peu-près semblables à des plumes de Jerusalem, elles viennent de la queue s'étendre à peu de distance de l'œil. Tout le corps, jusqu'à l'extrémité du museau, est d'un brun clair, tacheté par-tout de noir, & vers la queue se voit un triangle en relief, dont le fond orange est aussi entouré de noir. Au côté droit près des nageoires, on remarque un demi-cercle orange, legérement picoté de même couleur & doublement bordé d'une teinte de rouge clair & de noir. Il a le museau petit, boursoufflé, très rond, assez conforme au bec de Perroquet, & l'intérieur d'un beau vermillon, ainsi que le cercle qui environne l'œil, lequel est noir, au-lieu que l'iris, tout à fait blanche, a ses contours, l'un citron & l'autre noirâtre. Près de l'œil se

voit

voit une bande blanche, large d'environ un tuyau de paille, qui, prenant de la gauche à la droite, va obliquement aboutir au demi-cercle orange. Un peu plus bas se trouve une petite nageoire jaune, dont le dessus couleur orange est coupé en travers par une espèce de double demi-lune noirâtre qui passe sur la bande. Enfin ce petit Poisson, d'un goût exquis mangé cuit à l'eau, a la queue jaune, fourchue & avec une fine bordure noire, qui régne de même autour de tout le corps.

POISSONS EXTRAORDINAIRES.

13. L'*Ikan Troesi*, ou le Poisson *Vitriol*, étale à la fois l'or, l'argent & le verd céladon pâle, dont l'éclat réciproque le rend d'une beauté merveilleuse. Tout le fond du corps en est argentin, rehaussé en grande partie d'un verd céladon, & parsemé de petites taches couleur d'or, les unes en forme de trefles, les autres de figures différentes. Il a l'œil sanguin & l'iris jaune & noire, qui est placée comme au milieu de rayons dorés. Au-dessous de la tête on lui voit deux rayes couleur de sang, & autant au-dessus des nageoires de devant, qui sont jaunâtres, ainsi qu'une petite de chaque côté vis-à-vis de celles-ci. La nageoire du dos est longue, large, droite, garnie de piquans, de diverses mouchetures couleur d'or & de petites lignes noires en guise de treillis, ayant les sommités couleur citron, le milieu verd céladon & le reste près du corps bordé de pourpre clair. Celle vers la queue ne différe des autres, ni en contexture, ni en coloris. Il a la queue verd céladon nuancé de blanc, élargie à la façon d'un éventail & mouchetée de couleur d'or, comme par-tout ailleurs, excepté qu'elle tire un peu sur le citron. Au-reste ce petit Poisson, aussi long & aussi épais que la Perche d'un empan, en approche fort pour le goût.

14. L'*Ikan Camail* est de la grandeur d'un petit Eperlan. Il a la tête d'un verd céladon mêlé de blanc, longue & deliée, & au-dessous une espèce d'entaille rouge, qui est la couleur des yeux, des nageoires & de la queue. Le corps, d'un bleu céleste, est traversé horizontalement de deux rayes aussi rouges, chacune de la largeur d'un tuyau de paille, & dont la premiere, qui s'étend de la tête à la queue, est un peu plus longue que la seconde. Ce Poisson a la chair mollasse; aussi n'en fait-on pas grand cas.

15. L'*Ikan Galoega*, ou le Poisson *à coloris*, est à-peu-près aussi long, aussi épais & de même goût que la Perche. De la tête à la queue s'étendent quatre rayes rouges de la largeur d'un tuyau de paille, obliquement croisées par quatre ou cinq autres de même couleur, mais plus fines, formant toutes ensemble un composé de lozanges allongées, qui acquiérent un surcroît de rougeur par le fond du corps d'un jaune d'or. Sa queue fourchue, ainsi que les nageoires, & tous les traits autour du museau & sur la tête, sont aussi également rouges, y compris le cercle extérieur de l'œil, qui est noir, & l'iris blanche.

16. L'*Ikan Loebang Batoe*, ou le Poisson *à Caverne*, est environ d'un doigt & demi de long sur deux pouces de large, & tel à-peu-près que le Merlan de Hollande. Il a la tête grosse, le museau rouge & assez semblable au bec de Perroquet, l'œil petit & jaunâtre, mais l'iris aussi rouge. Sur le sommet de la tête, presque au-dessus des yeux, il porte trois pointes en forme de petites cornes citron & bordées de noir. Le corps est cendré d'un bout à l'autre, excepté qu'il s'y trouve quatre bandes, larges, obliques &

POISSONS EXTRAORDINAIRES.

d'un brun foncé, les deux de devant plus longues que celles de derrière, avec cette différence que la derniere a le haut bordé d'un jaune citron. Elles sont parsemées de quelques petits globes orange. Sur la nageoire inférieure de devant se voient trois rayes en long, de même couleur, ainsi que les trois petites feuilles de treffle qui sont entre trois autres grisâtres. Cette nageoire, qui, à l'endroit où finit la derniere des rayes, est pareillement moitié orange & moitié sanguine en dehors, a le dessus figuré en demi-lune obscure; ce qui la distingue du fond grisâtre du corps, ainsi que de la tête, laquelle s'arrondit en un demi-cercle gris tout contre la première bande. Il a au dos une grande nageoire citron avec de gros piquans d'un brun foncé, tous la pointe courbée vers le devant, & chargés chacun de trois à quatre petits globes orange les uns au-dessus des autres. La nageoire postérieure est petite & encore orange, comme l'extrémité de la queuë, qui ressemble à une frange. Enfin, après la derniere des bandes obliques brunes, on en compte encore trois autres, de moitié moins larges, celle du milieu citron, & les deux autres cendrées. Ce petit Poisson est fort gras & d'un bon goût. On peut en avoir de tems à autre.

17. L'*Ikan Alferez Hitam Hidjoe*, ou le *Porte-banniere noir & verd*, tient de l'espèce des Pampus. Il est de la grandeur d'une petite Plie, mais singulier par sa figure, & son coloris. Il a le museau petit, la tête à-peu-près comme la Grenouille, l'œil grand & orange, le cercle noir, l'iris de même couleur mêlée de rouge, la tête & tout le corps d'un verd céladon pâle & grisâtre, tirant un peu sur le jaune. Le devant près de la tête, & le ventre sont chargés de rayes noires & de divisions, qui n'occupent qu'environ un pouce & demi en largeur. Ensuite se voient sur le corps deux bandes obliques également noires, l'une desquelles peut avoir un pouce & demi de large. Ces deux bandes, dont les côtés sont extérieurement dentelés de quelques piquans noirâtres, descendent plus bas que les lozanges qu'elles renferment, & remontent de-là jusqu'à certaine hauteur où elles se réunissent & acquiérent une couleur jaunâtre. Ainsi réunies, elles continuent de s'étendre de la longueur d'un petit empan, à la façon du bois d'une banniére, & se terminent en une sorte de lambeau élargi, de couleur jaune & d'une construction toute particuliere. Au milieu du corps, entre les mêmes bandes, on retrouve le vrai fonds de la peau de ce Poisson, c'est-à-dire verd céladon pâle & grisâtre, tirant un peu sur le jaune, par-tout semé de petites lozanges oblongues; mais sans autre accompagnement que d'arrêtes menuës, noires & obliques, qui le long de la grande nageoire jaunâtre du dos règnent jusqu'à la queue, qu'il a petite, de même couleur, & dont le bout est comme broché de noir. Outre deux autres nageoires jaunes, composées d'arrêtes noires & contiguës à la premiere bande, on lui en remarque une quatriéme bleu céleste à gros piquans, & placée précisément au bas des deux bandes, dont elle tient le milieu. Ce petit Poisson est un des plus délicats que l'on aît dans ce Pays, comme sont tous les Poissons plats.

18. L'*Ikan Cascasse* est très petit, & n'excéde pas la longueur d'un doigt & demi. Il a le ventre gros, la peau couleur d'or, tout le corps, les nageoires & la queue tachetées, l'œil jaune, l'iris noire, le museau pointu, mais

mais un peu arrondi sur le devant comme l'embouchure d'une trompette. Il a aussi sur la tête un rond en guise de calotte, une raye au-dessous des yeux, deux grandes flammes qui lui descendent du dos, & une tache quarrée vers la queue; le tout d'un beau noir de velours, ainsi que le ventre; ce qui rend la figure de ce Poisson extrêmement belle à la vûe lorsqu'il est dans l'eau. Néanmoins la chair en est un peu coriace & d'un goût desagréable.

POISSONS EXTRAORDINAIRES.

19. L'*Ikan Biole* ressemble à un Eperlan de grandeur ordinaire. Il a le corps verd céladon pâle, tirant un peu sur le bleu céleste clair. De la tête à la queue se voient trois rayes larges, la plus haute pourpre, les deux autres rouges. Le dos est bleu céleste foncé, ainsi que le ventre, mais d'une teinte moins obscure. Il a le museau petit & rouge, les yeux & les nageoires à côté de la tête de même couleur, celle du dos grande, droite, munie de piquans & déployée comme une banniére, le dessus couleur d'or, le milieu verd céladon & le bas pourpre clair, en tout conforme à la nageoire inférieure de la queue, excepté qu'elle est de moitié plus courte. Quant à la queue, de grandeur médiocre & ouverte en forme d'éventail, le dessous en est couleur d'or, & chacun des côtés bleu céleste. Ce Poisson est bon & appétissant.

20. L'*Ikan Babintang*, ou le Poisson *étoilé*, ne différe guères de celui N°. 18. quant à la grandeur & à la figure, si ce n'est que tout le corps & le devant du museau sont d'un gris tané & parsemé de mouchetures bleu céleste. Il a la tête un peu enfoncée & en quelque sorte semblable à celle d'un Sanglier, l'œil orange, au-dessus une bosse assez haute, & une autre plus loin vers le derrière, mais moins élevée. La queue & les nageoires sont aussi orange, excepté une petite nageoire bleu céleste, qui se trouve sous le ventre. Ce petit Poisson est aussi un excellent aliment, à-peu-près du goût de nos Goujons.

21. L'*Ikan Batoe Japon*, ou le Poisson *de Roche Japonois*, admirable pour sa beauté & sa singularité, est d'un pied de long, & aussi épais que la Brâme. Il a la tête d'un pourpre clair, extraordinairement grosse, presque semblable à celle d'un Bœuf; de son sommet sort une corne de trois pouces de large, un peu courbée en arrière & de même couleur, excepté que les côtés sont en dedans bleu céleste & rouges en dehors. L'œil est sanguin, l'iris noire & blanche & le contour bleu céleste, de même que la raye large & oblique, qui se voit sur le sommet de la tête. Il a le museau garni de grosses dents, fort ouvert, en quelque sorte obtus lorsqu'il est fermé, & environné de quatre demi-cercles, l'un rouge, l'autre jaune, le troisième coloré comme le premier, & le quatrième comme le second, mais celui-ci un peu picoté de noir en forme de demi-lune. Entre la tête & le corps se rencontrent en haut & en bas deux divisions de la largeur d'un tuyau de paille, bleu céleste au-dessus, rouges au-dessous, & courbées en arc, avec quelques taches le long des côtés intérieurs. La partie supérieure du corps est de la noirceur du velours. On y remarque un quarré rouge, oblong & entouré de bleu céleste. Il en est ainsi de la partie inférieure, où se retrouvent ces divisions *Japonoises* dans le même or-

POISSONS EXTRAORDINAIRES.

ordre. Ici l'on diſtingue encore, ſous un grand eſpace noir, triangulaire & bordé de bleu céleſte, trois rayes obliques, la ſeconde de même couleur, plus foncée, les deux autres rouges, chacune de la largeur d'un tuyau de paille, & ayant les extrémités d'un clair bleu céleſte. Le fond du vuide entre ces rayes & l'arc près de la tête tire ſur un pourpre clair, mais la petite nageoire, rougeâtre nuancée de blanc, a le bout ſanguin. De plus, ſi l'on regarde ce Poiſſon directement de la tête à la queue, on y découvre d'abord un demi-cercle rouge à-peu-près ovale, enſuite un autre clair pourpre, dans lequel on apperçoit une figure rouge & oblongue en guiſe de porte qui s'étend vers le bas, dont le milieu eſt barré en long par une ligne, & des deux côtés en travers par des traits de même couleur. La queue eſt jaune, paſſablement élargie & pleine de petites arrêtes noires avec un bord aſſez large, outre une raye de même teinte au milieu; près de-là ſe voyent quelques taches ſur un fond jaunâtre, mais dénué d'arrêtes. La nageoire du dos eſt également jaune, étendue, garnie de piquans & déployée comme une voile de Vaiſſeau. Telle eſt auſſi celle aux environs du ventre, quoique beaucoup plus courte. Ce Poiſſon a la chair dure, blanche & d'un goût fort agréable.

22. L'*Ikan Naſiri*, ou le *Trompette*, eſt un petit Poiſſon de la grandeur d'une Plie ordinaire, ou du Pampus. La tête en eſt groſſe à proportion du corps, tracée de noir en forme d'un V., un peu creuſe vers le milieu, mais qui de-là s'éleve en boſſe juſqu'au dos. Il a le muſeau petit, & en quelque ſorte ſemblable à l'embouchure d'une trompette, les dents aiguës, l'œil bleu environné d'un grand cercle blanc, & l'iris noire. La tête eſt de trois couleurs différentes, pourpre clair au-deſſus, bleu céleſte au-deſſous, & plus bas d'un jaune d'or tacheté de noir, partie vers le muſeau & partie entre l'endroit inférieur du corps ſur le devant. Le corps eſt également varié d'autant de couleurs diverſes, dont l'une auſſi d'or ſe communique de la tête à la queue, où les deux petites nageoires ſont colorées de même, excepté que celle d'enhaut contre le corps a les ſommités & les côtés bordés d'une large teinte de noir. Le commencement du ventre ſous la tête eſt d'un violet foncé juſqu'à la premiere nageoire inférieure, après laquelle ſe trouve un petit ovale d'un bel orange, puis une petite nageoire, toute compoſée de quatre piquans allongés, & bleu céleſte, outre une autre nageoire jaune entre celle-ci & la queue. Il a celle du dos ample & droite, jaunâtre & pourvûe de ſept piquans bleu céleſte. Un demi-cercle aſſez grand & de même couleur ſépare le corps de la queue, qu'il a jaune & fourchue. Ce Poiſſon eſt d'un goût extrêmement agréable & fort eſtimé des Amateurs.

PL. N°. IV.

23. L'*Ikan Koening Moda* reſſemble à la Perche par le goût, la figure & la longueur. Il porte le nom de ſon coloris d'un beau citron, non-ſeulement ſur la tête, mais par tout le corps, où ſe voient d'un bout à l'autre quatre lignes étroites verd céladon, dont la plus baſſe, qui commence au muſeau, eſt partie d'un beau rouge clair, ainſi que l'œil, & partie verd céladon, comme le tour inférieur du muſeau. Il a auſſi la nageoire du ventre avec les cinq piquans de même couleur, les quatre derniers &

la nageoire du dos citron. Celle-ci eſt fort garnie de piquans, mais tous d'un jaune d'or, y compris la ſeconde nageoire ſupérieure & la queue, qu'il a paſſablement large & fourchue. POISSONS EXTRAORDINAIRES.

24. L'*Ikan Warna Warna Roepa-nja* tire auſſi ſon nom des diverſes couleurs dont il eſt joliment mélangé, & qui par leur variété ſe prêtent un éclat mutuel. Il a un pied de long, l'épaiſſeur d'un petit Merlan, la tête fort groſſe, ſemblable à celle d'un Bœuf & d'un gris cendré obſcur, excepté le ſommet qui en eſt noir, ainſi que le dos. Son muſeau tient encore de celui du Bœuf pour la figure. Il l'a extrêmement fendu, un peu friſé en haut & en bas, pourpré tout autour, intérieurement fort rouge, & jaunâtre au-deſſous. L'œil eſt blanc & noir, environné d'un cercle qui tire auſſi ſur le pourpre, vers lequel ſe voit ſur le nez une eſpèce de nœud brun clair, en forme de petite balle coupée en deux. Le long de la partie ſupérieure du corps s'étendent quatre rayes orange, & entre celles ci trois autres noirâtres, & même quatre en y comprenant le dos, leſquelles parcourent toute l'étenduë du corps juſqu'à la queue, avec cette différence que la plus baſſe eſt la plus longue de toutes. Elles ont chacune la largeur d'environ un tuyau de paille, excepté que la ſeconde eſt tant ſoit peu plus étroite. On y remarque encore trois quarrés blancs, oblongs & directs, en partie ſur la premiere raye orange & ſur le dos, à-peu-près à égale diſtance de-là à la queue, & figurés en petites lozanges d'un beau noir. Outre ces quarrés, il s'en trouve quatre pareils ſur la raye noire au-deſſous de celle orange, diſpoſés dans le même ordre, & toujours l'un préciſément au milieu des deux qui précédent. La partie inférieure de ce Poiſſon eſt d'un beau verd céladon d'un bout à l'autre, & ſemé de lozanges noires, tant ſur les rayes que par-tout ailleurs. Il a la queue large, fourchue, couleur d'or comme les nageoires, & une petite moucheture rouge demi-ovale au-deſſus de la nageoire poſtérieure. Celle du dos eſt paſſablement longue & munie de neuf gros piquans. Ce Poiſſon a la chair blanche, dure & d'un goût ſi exquis, qu'il ne le cède pas à ceux que l'on repute pour les meilleurs. Il vaut beaucoup mieux que la Perche, & il eſt plus gros qu'aucun de cette eſpèce.

25. L'*Ikan Adir* eſt un autre Poiſſon ſingulier, reſſemblant, pour la figure & la grandeur, à une petite Perche, mais d'un goût bien plus délicat. Il a la tête petite, parſemée de gros points noirs, ſur un fond tout à fait blanc, entourée d'un grand cercle noirâtre & d'un autre plus petit vers l'œil, leſquels la ſéparent du corps en forme de demi-lunes. Son muſeau, ſemblable au grouin de Porc, eſt intérieurement citron pâle, ainſi que le contour de l'œil, qu'il a bien fendu & d'un bleu céleſte. Le fond du corps juſqu'à la queue eſt encore blanc, mais traverſé par ſept bandes, picotées d'un brun tirant ſur le noir. Les intervalles de ces bandes ſont de la couleur de la peau, & forment autant de bandes blanches, d'égale largeur, parſemées de gros points, diſpoſés en file, & de couleur d'or, comme ſont auſſi les nageoires & la queue.

26. L'*Ikan Saleyer*, Poiſſon d'un demi pied de long, épais comme un gros Merlan, à-peu-près ſemblable à un petit Poiſſon du Roi, ſur-tout du côté de la tête & du muſeau qui ſont exactement conformes, a la chair

POISSONS EXTRAORDINAIRES.

très ferme, extraordinairement blanche & d'un goût agréable. Sa peau, colorée d'un beau bleu, est traversée en longueur d'une extrémité à l'autre, par cinq rayes orange, de la largeur d'un brin de paille, outre une noire le long du dos. Il a l'intérieur du museau joliment pourpré, les yeux blancs, leurs cercles bleus avec une demi-lune jaunâtre au-dessous, les nageoires petites, la queue courte & fourchue, le tout d'un beau verd céladon.

27. L'*Ikan Kipas*, ou le Poisson *à Eventail*, ainsi nommé à cause de sa queue, qui en a la forme, ressemble assez bien au *Toetombo* ou *Poisson à Boëte*. Il a le museau petit & façonné en bec de Perroquet, l'intérieur sanguin & les deux nageoires en arrière de même couleur, ainsi que les yeux, mais l'iris tout à fait blanche. Du bout du museau, sa tête s'éleve obliquement de la largeur de deux pouces jusqu'au-dessus des yeux, où se voit une scie rouge, garnie de dents gris de fer. Il en a encore une semblable, mais de structure un peu différente, sous le corps, à la moitié du ventre. Celle-ci, d'environ trois pouces de long comme la précédente, est cendrée & pleine de petites étoiles rouges, qui se suivent en ligne droite. Ces deux scies sont différemment dirigées, l'une de biais vers le haut, celle d'en bas de travers vers le derrière. Tout le corps de ce Poisson, de figure ovale, est d'un brun clair, legérement tacheté de noir jusqu'à un pouce de distance de la queue, où l'on apperçoit un noir de geais, qu'elle environne en demi-lune. Construite à la façon d'un éventail rond du Japon, cette queue, dont le fond est blanc, consiste en neuf demi-cercles rouges, tournés les uns contre les autres, & dont les extrêmités sont agréablement picotées de noir sur un fond gris, le milieu comme brodé de points rouges sur un fond blanc, & garnis de petites dents en guise de dentelle. Là-même on distingue encore, à la largeur d'un travers de doigt, du côté du corps, deux doubles bandes obliques pointillées de rouge, qui ajoutent à la beauté éclatante de la queue un ornement extraordinaire. Immédiatement au-dessous de l'œil se trouve placée une petite nageoire d'un pourpre clair, d'autant plus vif qu'il est en opposition avec le brun clair de la peau. Au reste ce Poisson, quoique mangeable, n'est estimé que des Curieux, qui le conservent dans leurs Cabinets.

28. L'*Ikan Karrea* est de la petitesse d'un Eperlan ordinaire. Il a la tête, le corps & la queue citron, l'intérieur du museau pourpre clair, le dessus & le dos bleu céleste, l'œil noir, le cercle rouge, l'iris blanche, la tête distinguée du corps par une bande aussi bleu céleste, coupée de lignes noirâtres fort deliées, & les nageoires de devant mêlées de rouge & de jaune, ainsi que celles du ventre. De la tête ou environ jusqu'à la queue, on lui compte fort près du dos en droite ligne neuf globes d'un brun sombre, à l'opposite sept petits cœurs d'un gris obscur bordés de rouge, plus bas pareil nombre de petites demi-lunes bleu céleste, cintrées & successivement rangées sous chacun de ces cœurs, & au-dessous huit taches rouges en forme de petites caisses, couvertes d'une membrane bleu céleste, fort dure, ce qui fait un effet agréable. Toutes les autres nageoires, tant supérieures qu'inférieures, sont d'un jaune citron. Il a la queue petite, de même couleur & composée de piquans. On y apperçoit trois rayes avec de petits globes noirs, trois à chaque piquant, & cinq à chacune

des

des rayes obliques. Ce Poisson est fort ragoutant, & a la chair plus ferme que l'Éperlan d'Hollande.

POISSONS EXTRAORDINAIRES.

29. Le *Pantsjoeri Ompan*, ou *Voleur d'appât*, ressemble à une Perche ordinaire par la longueur, la grosseur & le goût, ayant la chair bien aussi douce. Il a la tête & toute la partie inférieure du corps d'un verd clair, & lozangées, la partie supérieure d'un beau verd de gris & écaillée, le museau en dedans moitié rouge, moitié verd céladon, & une raye pourprée, de la largeur d'un tuyau de paille, qui du nez s'étend vers le corps. Son œil, extrêmement rouge, dont l'iris est blanche, occupe le milieu de cette raye, au bas de laquelle on en voit deux autres venant du museau; l'une plus étroite, noirâtre & de même étendue; l'autre, couleur orange, va se communiquer presque à la nageoire antérieure, mais de manière qu'il se rencontre encore une large ligne rouge entre cette derniere raye & la nageoire violette, qui est la couleur du dessous de la tête, qu'il a fort grosse. A cette nageoire se présente encore une ligne d'un beau bleu céleste & de la largeur d'un tuyau de paille, qui finit en quelque sorte à la queue. Il a celle-ci d'un gros verd par en haut, & d'un verd pâle par en bas, la nageoire du dos passablement longue & jaune, celle du ventre violette, & les postérieures verd de gris.

30. L'*Ikan Biroe Langit*, ou le Poisson *Bleu céleste*, est presque de même figure & grandeur que l'*Ikan Poti* N°. 12., à l'exception du coloris & de quelques marques qui le distinguent d'avec l'autre. Egalement oblong & boursoufflé, il a le museau vers l'intérieur d'un verd céladon & parfaitement conforme au bec du Perroquet, l'œil sanguin, l'iris orange nuancée de blanc, la nageoire du dos tendue comme une petite voile, & d'un verd céladon ainsi que les autres, la tête, le corps & la queue bleu celeste. Ce Poisson est de fort bon goût, & excellent sur-tout, quand on le mange sans sauce.

31. Le *Koeto Laout* ou le *Poux de Mer*, est un petit Poisson presque ressemblant par la tête & le corps au Pilote ou Suceur, qui accompagne le Requin. On lui voit à la tête quantité de plissures par lesquelles il s'attache à ce qu'il trouve. Il a l'œil sanguin, les nageoires & la queue verd céladon mêlé de bleu obscur, le dos & le ventre de cette derniere couleur, le corps d'un bleu clair tacheté de noir, la queue au-dessus picotée de même & terminée par une large bordure de bleu foncé, au-lieu qu'en dessous la queue est d'un bleu clair. Ce Poisson est d'un goût assez étrange; aussi ne le mange-t-on pas.

32. L'*Ikan Tsjatsjin*, ou le Poisson *Ver*, ainsi nommé, parce qu'il a plutôt la forme de cet Insecte que la figure d'un Poisson. Il est d'environ un doigt & demi de long, & assez semblable à un gros Ver-à-soye. Il a la tête d'un Serpent courte & ramassée, les yeux, la queue & les nageoires verd céladon, celles des deux côtés derrière la tête, & sur le dos vers la queue étroites & longues, les premières de deux à trois travers de pouce, mais les autres plus courtes. Tout le corps est d'un violet clair, & marqué de demi-cercles noirs & verd céladon en guise d'écailles. Ce petit Poisson n'est pas bon à manger.

33. L'*Ikan*

POISSONS EXTRAORDINAIRES.

33. L'*Ikan Sengadji Parampoewan*, ou Poiſſon *Ducheſſe*, eſpèce ſingulière de Pampus, de la groſſeur d'une Plie, qui a le bec verd céladon, traverſé d'onze bandelettes aſcendantes, alternativement d'un brun-gris, & rouges, le deſſous & l'arrière du muſeau griſâtre, avec une large bande oblique d'un pourpre foncé, au milieu de laquelle ſe voit un œil verd céladon, le cercle pourpre clair, & l'iris mêlée de blanc & de noir. Sur ce triangle auſſi griſâtre derrière l'œil, paroît une courte nageoire, dont le deſſus eſt d'un beau pourpre clair, ſuivi d'un demi-cercle verd céladon, & le reſte à fond blanc, avec les arrêtes tirant ſur le pourpre. Le dos eſt ſurmonté de dix piquans de la même couleur, mais plus foncée, & des cinq premières juſqu'au bas, régnent, ſur un fond gris obſcur & clair, ſix rayes transverſales, l'inférieure fourchuë, & ſix en ſens contraire, de la longueur d'un travers de doigt, & de la largeur d'une paille, couleur de pourpre, comme eſt le large bord intérieur de ce fond, au bas, & le bord extérieur du haut en bas ainſi que le long du dos. Sous ce bord, en dedans, il y a une petite nageoire d'un verd céladon, dont le haut eſt d'un beau rouge marbré de blanc, couleur qui en guiſe de frange borde auſſi les autres petites nageoires, tant ſupérieures qu'inférieures & l'extrêmité de la queue, le tout d'un jaune d'or, à l'exception des deux rayes pourprées qu'on remarque ſur cette belle queue.

34. L'*Ikan Terbang Warna Roepa-nja*, ou le Poiſſon *Volant fort coloré*, eſt d'une beauté peu commune, & de la grandeur d'un Hareng ordinaire. Il a la tête groſſe & platte, la nageoire du dos large & munie de piquans, celle du ventre obliquement barrée d'une ligne verd céladon, le tout d'un pourpre clair, ainſi que la queue, l'œil noir, le cercle auſſi pourpre clair & l'iris blanche. A l'endroit des yeux ſe voient deux rayes d'un pourpre foncé, & larges d'un pouce, leſquelles s'étendent au loin vers le dos. Les côtés préſentent deux globes pourprés & bordés de noir ſur un fond blanc-jaunâtre, outre quelques autres, tant le long du dos vers la queue, qu'ailleurs ſur le corps & ſur les aîles, qui en ſont parſemées. Toute la peau, de la tête à la queue, eſt d'un jaune d'or pâle, chargé de quantité de taches en guiſe de croiſſans, les unes de forme ſphérique, les autres de figure différente. Il a près de la tête trois piquans, chacun d'un doigt de long, & deux aîles, autant qu'en ont ordinairement les Poiſſons de cette eſpèce. La partie antérieure de ces aîles contre le corps eſt d'un beau jaune d'or, diverſement tachetée, comme la partie poſtérieure, mais toutes les deux teintes d'un magnifique verd céladon, qui occupe à-peu-près le tiers des aîles. Tout cet aſſortiment de couleurs donne à ce Poiſſon volant, que l'on pêche rarement en ce Pays, un merveilleux éclat. Il eſt d'ailleurs fort gras & d'un goût excellent.

35. L'*Ikan Peti*, ou le Poiſſon *Coffre*, ainſi nommé, parce qu'il reſſemble pour la forme à un Coffret, approche en quelque ſorte de la figure du Toetombo. Quoique fort petit, il a la tête large, applatie, ſemblable à celle du Bœuf, & garnie de deux grandes cornes à taches noires, ainſi que toute la peau, qui eſt d'un brun obſcur. L'œil en eſt verd céladon, l'endroit des nageoires près du corps de même couleur, & le reſte jaunâtre.

Il paroît avoir deux pattes à l'extrémité du ventre, & entre-deux une queue comme celle d'un Chat. Au reste l'expérience a démontré que ce Poisson est un aliment nuisible; aussi l'on n'en mange jamais.

POISSONS EXTRAORDINAIRES.

36. Le *brun Jacob Evertzen*, comparable à une grosse Perche pour la longueur, la blancheur, la fermeté & la délicatesse, est d'un gris obscur, avec cette différence que tout le corps, la tête, la nageoire supérieure & la queue sont mouchetés de bleu céleste en guise d'étoiles. Il a l'intérieur du museau sanguin vers le bas, l'œil verd céladon à double cercle noir, & l'iris d'un bel orange, mais noirci en partie. Les nageoires, dont celle du dos est fort longue & munie de piquans, sont toutes de la couleur du corps, excepté que le bout de l'inférieure, la plus voisine de la queue, est tant soit peu couleur de sang.

37. Le *Kakatoeba Capitano*, ou le *Kakatoeba Capitaine*, est un Poisson épais, boursoufflé & de la longueur d'une petite Plie. Il a tout le corps d'un verd céladon pâle & couvert d'écailles noires, le museau gros & arrondi en bec de Perroquet, ou de Kakatoe, d'où il tire son nom, ainsi que de son coloris verdâtre. On lui voit près du museau & au bas de la tête quelques petits traits rouges. Son œil est bleu céleste, environné de deux cercles, l'un rougeâtre, l'autre noir & plus petit que le premier; mais il a l'iris tout-à-fait blanche, les nageoires inférieures courtes & étroites, celle du dos longue & passablement large. Ce Poisson est d'un goût exquis.

38. L'*Ikan Bingkoe* est aussi long, aussi épais & aussi appétissant que le Jacob Evertzen. Il a la tête d'un pourpre clair & presque semblable à celle du Bœuf, le museau passablement grand, les dents aiguës & d'un rouge tirant sur le noir, l'intérieur du museau & le nez couleur d'or, l'œil jaunâtre avec un cercle verd céladon, placé entre deux autres d'un beau noir, ainsi que l'iris. Toutes ses nageoires, avec la queue, tiennent d'un pourpre égal à celui de la tête, excepté les deux petites des côtés, qui sont jaunes. Celle du dos, extérieurement bordée d'une large teinte de rouge, s'étend d'un bout à l'autre comme une voile de Vaisseau, en s'élargissant jusqu'auprès de la queue, où elle s'arrondit en quelque sorte, & séparément du corps. La queue, dont le fond est pourpré & tacheté de noir, forme un aspect d'autant plus agréable & éclatant, qu'elle représente un quarré irrégulier largement bordé, & dont le dedans est comme tracé de caractères Arabes en rouge. Ce Poisson a d'ailleurs le fond du corps grisâtre, divisé en cinq parties par quatre bandes obliques en forme de flammes, la dernière desquelles, indirectement disposée en long, est moitié jaune & moitié verd céladon; la seconde sanguine; la troisième colorée comme la première; & la quatrième, voisine de la petite nageoire vers la tête, de même couleur que la seconde. Sur l'une des cinq divisions entre la queue & la première bande oblique jaune, nuancée de verd céladon, on remarque quantité de petits globes oblongs & sphériques plus ou moins grands, les uns aussi verd céladon, les autres rouges & couleur d'or. Il en est ainsi du reste des divisions, dont les globes, d'un même dégré de verd & de jaune, forment un mélange joliment assorti. Il a encore le fond de la nageoire postérieure couleur pourpre, celle-ci, & l'an-

POISSONS EXTRAORDINAIRES. l'antérieure munies de six gros piquans sanguins, & au-dessous de l'ouïe une espèce de triangle qui forme le ventre.

39. Le *Carlet étoilé* est un petit Poisson de Roche, assez semblable au Pigeon marin du côté du museau. Il en a le dedans bordé de rouge, la tête & tout le contour de cette partie, au bas de laquelle se voient trois demi-cercles d'un pourpre pâle. Les nageoires & les yeux sont d'un verd céladon, les deux cercles de ceux-ci noirs, & l'iris est blanche. Il a la nageoire du dos passablement longue & munie au commencement de piquans, le corps d'un violet foncé & parsemé de globes bleu céleste en forme d'étoiles, l'endroit antérieur de la queue verd céladon, le postérieur bordé d'une large teinte de rouge, & l'extrémité garnie d'une espèce de petite frange jaunâtre. Ce Poisson, d'ailleurs assez blanc, ferme & épais, est aussi bon à manger à l'eau que le Carlet d'Europe, dont il approche beaucoup.

Pl. N°. V. 40. L'*Ikan Okara* ne différe en rien du Jacob Evertzen quant au goût, au coloris & à toutes les parties du corps, excepté que la peau en est beaucoup plus brune, que les globes en sont d'un bleu céleste plus obscur, qu'il a les machoires garnies de dents, le dessous du museau jaunâtre & bordé de rouge, l'œil de cette derniere couleur, le cercle jaune, ainsi que l'iris, & la tête distinguée du corps par quelques traits aussi rouges. A ces différences près, il est égal au Jacob Evertzen.

41. L'*Ikan Kandawara* est extrêmement boursoufflé & ventru. Il a le museau fort petit, construit en bec d'oiseau & en quelque sorte pourpré, la partie supérieure du corps, le long de l'œil, d'un gros brun nuancé de pourpre, ainsi que la queue & toutes les nageoires, dont les deux de derrière, quadrangulaires par leur largeur, sont bordées d'un gris de pierre, comme celles de devant & les extrémités de la queue, qui se termine en demi-lune. Sur le dos se voit une autre petite nageoire droite, semblable à une corne, & de même couleur, excepté une teinte de brun foncé large d'environ une paille, avec deux rangs de globes obscurs, disposés sur le fond les uns au-dessus des autres, d'abord au nombre de trois, ensuite de deux, & en double division oblique. Du museau en dessous règne jusqu'à la petite nageoire une raye large & sombre, au bas de laquelle se trouve un fond gris-blanc de pierre, semé de taches ovales & fort obscures, qu'une seconde raye, plus sombre encore & chargée de globes, borne par son étendue du commencement du ventre à la même nageoire. Là le ventre déborde de deux à trois travers de pouce, & finit à une entaille triangulaire, qui semble le couper d'avec la nageoire postérieure. Toute cette partie inférieure du Poisson, compris le ventre, consiste en huit rayes grisâtres & huit autres obscures, chacune de la largeur d'une paille. Ces rayes vont obliquement de la petite nageoire à la queue; mais de telle sorte, que la première est d'un gris plus clair que la seconde, & ainsi de suite. Celles sur le ventre, également chargées de globes obscurs, se courbent en s'allongeant, & se raccourcissent peu-à peu à proportion de la capacité de cette partie. On peut manger de ce Poisson; il est même délicat, pourvû que l'on en ôte premiérement une petite veine venimeuse; ce qui fait que bien des gens l'ont en aversion.

42. L'*Ikan*

POISSONS EXTRAORDINAIRES.

42. L'*Ikan Poetri*, ou le Poiſſon *Princeſſe*, eſt une ſorte de Carlet ou de Pampus, d'un empan de long & fort-large. Il a la tête courte, épaiſſe, ſemblable à celle d'un Hériſſon, traverſée par une large bande d'un pourpre obſcur, & ſéparée du corps par un demi cercle pourpré, où l'on remarque quelques petites taches de même couleur ſur un fond d'or entre le cercle & la bande, au milieu de laquelle ſe trouve l'œil, dont le fond eſt jaune, l'iris pourpré & le contour noir. Tout le corps préſente un arrangement d'écailles ſi beau, qu'il ſemble être revêtu de plumes de Perdrix. Ces écailles ſont extérieurement bordées d'une teinte auſſi pourpre, & dégénerent vers la queue & la nageoire poſtérieure en petites mouchetures colorées de même. La nageoire ſupérieure, abondamment pourvûe de piquans pourpre ſur un fond jaune, & garnie d'une eſpèce de frange de cette dernière couleur, s'étend en dehors juſqu'à la queue, où elle ſe replie en rond avec un bord pourpré qui l'accompagne le long du dos, mais qui s'élargit beaucoup dans ce replis. L'inférieure eſt également arrondie au-deſſous de la queue, ornée d'une frange jaune mêlée de noir, & pourvûe de quatre à cinq piquans couleur pourpre, ainſi que les deux petites nageoires près de la tête. Il a le fond de la queue jaune d'or encore picotée de pourpre, coupée en travers par une ligne fort large, & figurée en demi-lune; après quoi l'on retrouve le fond jaune du corps, ſur lequel ſe voient trois mouches oblongues & dorées, outre un trait de ſéparation d'un beau noir, terminé par une petite frange d'un jaune tirant ſur cette couleur. Ce petit Poiſſon eſt d'un ſuperbe coloris, & d'un goût exquis. Il a la chair ferme & fort blanche.

43. L'*Ikan Candiza*, long d'environ la largeur de la main, a le devant du corps épais, la tête petite & pointuë, le muſeau court & aigu, l'intérieur & le contour d'un pourpre tirant ſur le rouge, l'œil de même couleur, ainſi que toute la peau, mais dont le fond eſt par-tout d'un gris de pierre, & parſemée de globes, qui, avec les nageoires & la queue, ſont toutes d'une teinte ſemblable à celle des yeux. Ce Poiſſon eſt délicat, & tient du Goujon pour le goût.

44. Le *Salkotoe* a le muſeau en bec de Perroquet, ou preſque conforme à celui du Kakatoeha Capitaine; mais moins arrondi. La tête en eſt d'ailleurs plus petite: ſans quoi, il lui reſſemble aſſez pour la longueur, l'épaiſſeur, le goût & la forme extérieure. Il a tout le corps d'un beau verd céladon, les nageoires ſupérieures, la queue & l'œil citron, le cercle rouge & l'iris noire. Quant aux nageoires inférieures, elles ſont d'un verd obſcur, excepté qu'au-deſſus de la poſtérieure on remarque quelque teinte de rouge, qui eſt la couleur de celles des côtés.

45. L'*Ikan Toetetoe*, Poiſſon de figure ſingulière, d'un empan de long & fort épais à proportion, a la tête extrêmement groſſe & preſque ſemblable à celle d'un Dauphin de grandeur extraordinaire, l'intérieur du muſeau d'un rouge clair bordé de haut verd céladon, l'œil jaune, le cercle extérieur fort large auſſi verd céladon, l'iris d'un noir tirant ſur le pourpre, tout le corps & les nageoires brunâtres, la tête de même couleur, mais plus claire & comme ſéparée du corps par diverſes demi-lunes noires, ainſi que les petites écailles dont la peau eſt couverte, outre un faux œil

 jaune

POISSONS EXTRAORDINAIRES.

jaune qu'on lui remarque aux environs du nez. Le ventre s'étend en grosseur jusqu'à la petite nageoire du milieu, & celle-ci jusqu'à la queue. Il en a une au dos dressée comme une voile d'Artimon, une autre pareille près de la tête, & quelque rousseur en dessous du corps. La queue forme une espèce d'éventail ouvert, qu'une ligne fort noire, qui vient de la tête, coupe en deux parties égales. A chaque côté de cette ligne se trouvent différens petits traits obliques encore roussâtres, plus ou moins longs suivant leur distribution. Ce Poisson est très bon & savoureux.

46. Le *Coje Laoet* est un petit Poisson, remarquable pour son éclatant coloris, & qui ressemble assez au Pigeon marin, ou à une petite Plie. Il a le museau façonné en bec de Perroquet, verd céladon au-dessus, citron au-dessous, & le fond de la partie supérieure du corps également jaune. Du museau s'étendent jusqu'à la nageoire du dos, en remontant vers le sommet de la tête, cinq ou six flammes étroites aussi verd céladon, ainsi que cette nageoire & celles des côtés, excepté la nageoire du ventre, qui est citron. Il a au reste tout le dessus du corps d'un beau bleu céleste picoté de noir, la queue de même couleur, composée de petites arrêtes noirâtres, obliques & descendantes, colorée en avant d'un jaune citron, & coupée par deux bandes fort noires entre un fond jaune. Ce petit Poisson de Roche égale pour la délicatesse tous ceux de son espèce.

47. L'*Ikan Koeloer Hidjoe*, Poisson de la grandeur d'une Plie ordinaire, & aussi délicat que le Pampus, a la tête courte, le museau aussi affilé que le bec d'un oiseau, l'intérieur rouge, le devant d'un gris sombre tirant sur le bleu; les yeux verd céladon & l'iris noire. Il lui prend au-dessous de la tête une raye de la largeur d'un gros tuyau de paille, qui va, en montant le long du dos, aboutir aux environs de la queue, avec des aîlerons fort larges, obscurément pourprés & aggrandis, tant en haut qu'en bas. La nageoire inférieure s'arrondit en quelque façon, & se sépare de la queue. Les deux des côtés sont d'un jaune citron, ainsi que la queue même; mais celle du ventre tient du rouge. La partie supérieure de la tête, où l'œil se trouve placé hors la bande oblique, est d'un gris de pierre parsemé de traits fort noirs à lozanges en long & en large. Entre le devant & le derrière de ce Poisson, se voit une bande de biais d'un beau citron, distinguée de part & d'autre par des lignes d'un noir de geai. Ensuite il a le dessous du corps & quelque endroit de la queue d'un bleu céleste foncé, celui-ci séparé du reste par plusieurs lignes encore très noires, & une raye indirecte de même couleur à l'extrémité du corps, qui en partage l'étendue.

48. L'*Ikan Selang*, ou le Poisson *bordé*, va de pair avec le Jacob Evertzen pour la grandeur, la figure & la délicatesse, si ce n'est qu'il a le museau plus fendu & intérieurement bordé de rouge, les machoires garnies de quatre grosses dents, la tête plus épaisse & d'un beau gris de lin, ainsi que la partie supérieure du corps jusqu'à environ deux travers de pouce de la queue, au-lieu que l'inférieure est verd céladon à distance égale ou à-peu-près. Il a l'œil bleu environné de deux cercles, l'un jaune & large, l'autre fort noir, & l'iris blanche. Derriere les yeux se voient, sur un demi globe, de petites boules d'un bleu céleste obscur, avec des taches rondes

des au milieu. Un peu plus bas, par-delà la tête, se rencontrent huit autres petites boules uniformes sur une raye à fond jaune assez large, mais qui se rétrecit à mesure qu'elle se replie sur le devant. Au-dessus de ces huit petites boules paroît un triangle foncé, d'un doigt de large vers le dos, en guise de selle noire, ayant deux travers de pouce d'un côté à l'autre, les trois angles bordés d'un jaune citron, & surchargés de treize autres petites boules semblables. Le dessus, denué de bord, en est garni d'une nageoire aussi jaune & pleine de piquans. Celle-ci s'élargit au défaut du dos, où l'on remarque plusieurs divisions, une jaunâtre, deux gris de lin, une troisième comme la premiere, ensuite trois à quatre autres verd céladon, toutes ornées d'une espèce de frange jaune qui régne jusques vers la queue. A la largeur d'un pouce loin de la selle, dont l'obscurité & le fond du corps gris de lin forment une sorte de bande, se présente une nouvelle raye sombre, qui va du dos au ventre. Elle peut avoir en haut & en bas un pouce de large, mais quelque chose de plus à la moitié de sa longueur. Chacun de ses côtés dans toute leur dimension est revêtu d'un bord jaune & de dix-huit boules de même couleur que les précédentes. Les autres nageoires, deux desquelles près du ventre & une au-delà, sont d'un jaune citron, mais de teinte moins forte que l'extrémité du corps à deux travers de pouce de large en-deça de la queue, également colorée, ces parties étant d'ailleurs parsemées de petites boules, excepté à l'endroit où une belle ligne noire sépare la queue du reste.

49. L'*Ikan d'Jamban*, ou le Poisson *secret*, autrement *Galion*, est fort délicat; quoiqu'il soit mis au nombre des Poissons communs, la beauté de son coloris & la singularité de ses taches nous engagent à en donner la description. Il a la grandeur & la forme d'un Carlet, la tête grosse & d'un gris tané, les yeux grands & accompagnés dessus & dessous de diverses lignes bleuâtres & orange, le museau en bec de Perroquet garni de dents, l'intérieur marqué d'un trait de cette derniere couleur, & la tête un peu enfoncée vers le nez, mais arrondie jusqu'à la nageoire du dos, qui est citron & pourvûe de dix gros piquans orange. Les nageoires des côtés & sa gouêtre en dessous jusqu'au corps sont d'un gris enfumé. Il a l'œil noir, le cercle large & bleuâtre, l'iris blanche, & la peau, du dos à la queue, également d'un gris obscur. Dans cet entre-deux on lui voit nombre de rayes les unes près des autres, toutes de la largeur d'une petite paille & successivement colorées de gris sombre & d'orange. Ces rayes se prolongent jusqu'à la derniere nageoire inférieure, qui s'arrondit comme la supérieure, chacune étant bordée d'une espèce de frange orangée. Outre ces nageoires, il s'en trouve encore une citron presque au-dessus de la postérieure, mais où l'on ne compte que trois piquans aussi orange. La queue, représente par sa rondeur un Eventail Japonois à onze rayons de même couleur & repliés en demi-lunes, six en dedans & cinq en dehors, les premiers d'une teinte plus forte que les seconds.

50. Le *Toetetoe Toeba*, ou le *Vieux Toetetoe*, est d'un pied & demi de long, aussi large qu'une grosse Brâme & extrêmement ventru. Il a la tête ronde & épaisse, les yeux grands & noirs, leur circonférence bleuâtre & environnés de deux cercles, l'un blanc, l'autre tirant sur le bleu, & l'iris

POISSONS EXTRAORDINAIRES.

blanche, la partie supérieure du corps d'un bleu foncé, & l'inférieure beaucoup plus claire, ainsi que le ventre. Son museau, également bleu en dessous, & plein de rayes d'un bleu très pâle, se communique en guise de treillis jusqu'à la petite nageoire, dont le bout est legérement coloré de même. L'antérieure & la postérieure sont conformes à cet égard. Celle du dos ne différe en ce coloris superficiel que dans ses longs piquans gros bleu. Ce Poisson a d'ailleurs la queue passablement bien fournie, & le fond distingué des arrêtes descendantes qui le composent, par une nuance de cette couleur moins sensible. Il est un des meilleurs & des plus friands que l'on puisse manger. Semblable à un Babara noir pour le goût & la forme, il l'égale encore par la fermeté & la blancheur de sa chair.

51. L'*Ikan Kajoe*, ou *Merluche*, mais d'un goût bien plus excellent, plus gras & plus blanc que le Poisson sec connu sous ce nom, est aussi long & aussi épais que le Merlan. Il a la tête ronde, l'œil rouge environné d'un cercle citron, l'iris blanche, le museau arrondi, & dont le fond, d'un beau verd céladon, est distingué du corps par une ligne rougeâtre. On y remarque quelques traits pourprés, ainsi qu'aux environs des yeux, & de chaque côté vers le museau deux taches sphériques de même couleur. Sur le dos se voient six flammes obscures bordées d'une teinte plus claire, larges par en haut & pointuës par en bas. Les trois premieres descendent presque jusqu'au ventre, au-lieu que les trois autres se retrécissent & s'appétissent peu à peu. Tout le corps participe d'un jaune citron & de verd céladon, tacheté de couleur d'or par-ci par-là, & lozangé de noir, sans autre interruption que d'une raye pourpre, qui de la quatrième flamme aboutit à la queue. Cette raye, de la largeur d'une paille & bordée de noir, paroît en dessus comme si elle étoit coupée. Le dessous en est rond, & l'intérieur marqué de petites écailles noirâtres. Il a les nageoires antérieures & la queue aussi couleur d'or, celle-ci joliment colorée jusqu'à l'extrémité, avec un bord pourpre clair de part & d'autre. La nageoire du dos en occupe la longueur. Elle est droite & fort garnie d'arrêtes, dont les piquans, noirs au bout & au milieu, sont tellement arrangés, qu'à en voir deux séparément, on les prendroit pour un H. L'espace de deux en deux piquans est verd céladon; ce qui forme un beau mêlange, & donne à ce Poisson dans l'eau un merveilleux éclat par la diversité d'un si haut coloris. La nageoire inférieure près de la queue, également bien munie de piquans noirâtres, est dorée en devant, & tant soit peu en dehors d'un jaune citron; mais on n'y apperçoit ni les marques, ni les distinctions qui se rencontrent dans la supérieure.

52. L'*Ikan Mata Ampat*, ou le Poisson *à quatre yeux*, est semblable, pour la forme & la grandeur, à une Perche ordinaire. Il a le museau petit, la tête passablement grosse & couleur citron, ainsi que tout le corps jusqu'à la queue, mais le sommet de la tête & l'endroit au-dessous des yeux marqués de quelques traits d'un pourpre clair. Le ventre & une partie du dos au commencement & plus loin à un bon pouce de distance vers la fin de la nageoire supérieure, sont verd céladon, sans autre accompagnement que de petites écailles de même couleur, extérieurement bordées de pourpre. Ce Poisson a l'œil aussi verd céladon, le cercle orange, l'iris blanche, & ceci de

de remarquable, qu'on lui découvre encore deux yeux faux, aussi grands que les véritables, entre les taches couvertes d'écailles au bas de la nageoire du dos. Ces yeux faux différent des autres en ce que leur cercle extérieur est pourpré, & l'iris blanche. Il a les nageoires antérieures & la queue d'un bleu céleste obscur, au-lieu que la supérieure & l'inférieure, fort garnies de longs piquans noirs, tirent sur le pourpre & ont leur dessus d'un jaune citron. De la nageoire de devant & de l'endroit du ventre semé d'écailles, régnent jusqu'au bout deux rayes pourprées, de la largeur d'une demi-paille. La queue est distinguée du corps par une raye de même teinte, & pareille à celle du dessous du ventre; mais sur la plus haute de ces rayes on remarque dans toute sa longueur divers traits en forme de caractères Arabes, ou des lignes noirâtres, qui relevent joliment le fond du corps citron. Ce petit Poisson est d'un très bon goût, & propre à être mangé à l'eau.

53. L'*Ikan Seythân Merah*, ou le *Diable rouge*, est fort remarquable, tant pour sa structure que pour son coloris. Sa tête, presque conforme à celle du Cheval, emporte bien un tiers des trois pieds de la longueur du corps, tant il est grand, épais & affreux à la vûe. Il a le fond de la tête & du corps tirant sur un gris-roussâtre, le museau fort ouvert, chargé de rayes rouges & de flammes legérement bordées de bleu, mais sur le devant duquel se trouvent de chaque côté quelques taches rougeâtres. Entre celles-ci, tant au-dessus qu'au-dessous du museau, paroît une figure verd céladon, presque semblable à un treffle, qui s'arrondit en quelque sorte vers son ouverture. Au bas précisément dans le milieu, & plus en arrière aux environs de la nageoire antérieure, pendent quelques filamens bleus en guise de barbe. Ses yeux, d'un beau rouge, environnés d'un large cercle verd céladon, & dont l'iris est noire, refléchissent deux ombres d'un violet obscur, l'une en haut & étroite, l'autre en bas & plus large. Une raye de séparation en forme de nageoire distingue la tête d'avec le corps. Cette nageoire antérieure est couleur d'or, le dessus d'un beau verd céladon, & le milieu tracé d'une ligne rouge, étroite & descendante. Celle du dos, dorée & fort longue, se déploie comme une voile de Vaisseau. Fort élargie près de la tête, elle se retrécit peu à peu jusqu'à la queue, où toute sa largeur n'excéde pas celle d'une paille. A son commencement, elle est étroitement bordée de bleu, & le reste marqué de fines lignes rouges, à un doigt l'une de l'autre, & qui vont toujours en s'accourcissant vers la queue. La nageoire inférieure, égale en coloris, mais dont cependant les rayes rouges & obliques sont à-peu-près d'un tiers plus courtes & moins élargies, porte treize piquans bleus, qui ressemblent à de courtes dents. Tout le corps en dessus & en dessous de la tête à la queue, est rayé de même, chaque ligne se réunissant à une plus petite qui lui fait face. Le long du corps environ dans le milieu, & à la largeur d'un pouce l'une de l'autre, se voient deux nouvelles rayes d'un rouge foncé, chacune extérieurement garnie de piquans aussi bleus. La premiere parcourt toute l'étendue du corps; la seconde se borne à la moitié de sa longueur. La queue est d'un beau verd céladon, le dessous garni d'une frange rouge nuancée de jaune, & le dessus formé en équerre rouge qui la distingue du corps. Ce

Pois-

POISSONS EXTRAORDINAIRES.

Poiſſon eſt ſec & inſipide, & ſe retire ſouvent ou durcit comme un morceau de bois, ce qui fait qu'on le mange fort rarement. L'Auteur ne ſe rappelle pas d'avoir jamais trouvé de Poiſſon plus ſingulier. Auſſi ne l'avoit-il pû voir qu'une ſeule fois.

55. L'*Ikan Naſiri Kitsjil*, ou le *petit Trompette*, Poiſſon de figure oblongue, a le muſeau fort petit, preſque ſemblable à l'embouchure d'une trompette, le tour extérieurement bordé d'une large teinte de rouge, le cercle de l'œil de même couleur, celui-ci bleu céleſte, l'iris noire & le tout environné d'un ſecond cercle doré, la tête fort élevée en pente, le ventre rond, épais & d'un bleu obſcur, toutes ſes parties, de l'un à l'autre bout, couvertes de petites écailles, & le corps d'égale largeur, hormis à l'extrémité, où il commence ſeulement à s'étrecir. Les nageoires antérieures & la poſtérieure avec la queue, ainſi que les piquans de la nageoire du dos, les deux autres vers la fin du ventre, & les bords de la ſupérieure ſont rouges. Elles ont leur fond citron, ſi l'on en excepte celle au-deſſous & en avant du corps, qu'une raye étroite, colorée de même, diſtingue de la queue. Quelques jolis traits d'un pareil jaune ſéparent auſſi la tête d'avec le corps, & d'où juſqu'à la queue s'étend une ligne également d'un beau citron. Ce petit Poiſſon a la chair ferme, & ne le céde à aucun autre pour la délicateſſe & le goût.

55. L'*Ikan Tina* eſt environ une fois auſſi grand que le Poiſſon précédent, ferme, blanc & d'un goût exquis. Il a l'œil verd céladon & environné, d'abord d'un cercle couleur d'or, enſuite d'un autre gris de pierre, l'iris petite & noire, la tête petite en comparaiſon de la rondeur & de l'épaiſſeur du corps, qui eſt bourſoufflé, & ſemblable à celui du petit Trompette, en ce qu'il s'étrecit peu à peu vers l'extrémité. Il tient du Cacatoeha du côté du muſeau, dont l'intérieur eſt d'un bleu clair. Par-tout revêtu d'écailles, même ſur la tête, il a celle-ci d'un pâle verd céladon nuancé de pourpre, la moitié de la partie ſupérieure du corps citron, l'autre moitié auſſi verd céladon, mais plus ſombre, & coupées en long par une étroite ligne pourprée. Toutes ſes nageoires, ainſi que le ventre, ſont d'une teinte de cette couleur plus vive. Celle du dos eſt droite, extérieurement colorée de bleu ſur les bords d'environ la largeur d'une paille, au lieu que les deux nageoires poſtérieures ont les leurs d'un jaune citron. Elles différent encore en piquans. La premiere en eſt fort garnie; mais on n'en voit aux autres qu'un ſeul aſſez long de chaque côté, tous extrêmement noirs. Au reſte ce Poiſſon a le dedans de la queue également jaune, joliment fourchuë, diſtinguée du corps par une demi-lune d'un bleu clair, bordée de pourpre en haut & en bas, comme en deſſous, & agréablement terminée en triangle.

PL. N°. VI.

56. LE *Kipas Japon* ou l'*Eventail du Japon* eſt un très beau Poiſſon, tant pour le deſſein, que pour le coloris, mais un peu bariolé à la Japonnoiſe, au reſte blanc & ferme, & d'un goût fort exquis. Il a environ un pied de long, & eſt gros à proportion; ſa tête fait bien le tiers de toute ſa grandeur, & reſſemble un peu à une tête d'Eléphant. Le fond en eſt de bleu céleſte, & elle eſt ſeparée du corps par une bande de couleur de citron, qui s'élargit vers le bas: la partie du corps qui tient à la tête eſt de mê-

POISSONS EXTRAORDINAIRES.

même couleur, & continue ainsi jusqu'au bas du poitral: on y voit six globes d'un jaune de citron: le milieu du corps est en forme de selle pleine d'écailles d'un verd céladon, & environnée d'une bordure étroite de couleur de citron. Son museau est aigu & ressemble au bec d'un oiseau. La couleur en est intérieurement de pourpre rayé de noir, mais son bord extérieur verd céladon: Le nez est un peu enfoncé & va en s'arrondissant jusqu'à la nageoire du dos: de cet enfoncement part une raye oblique, qui va au bas de l'œil jusqu'au poitral; cette raye a environ un petit doigt de longueur & presqu'autant de largeur; sa couleur est d'un pourpre pâle du côté de l'œil, & rouge de l'autre côté: Le poitral est de verd céladon marqué de grands points rouges dans toute sa longueur. L'œil est d'un gris obscur entouré d'un cercle étroit & noir, & d'un autre plus large & rouge, & bordé de petits poils de couleur de citron; l'iris est blanche. Le ventre, qui est d'un orange pâle, commence par être large, ensuite il s'étrécit sous la selle, & redevient beaucoup plus large par delà, ayant avec le reste jusqu'à la queue une figure de grande musette; on y voit par-tout plusieurs globes dorés. La nageoire du corps est rouge & blanche, & garnie d'arrêtes rouges & épaisses: Au bas du poitral se voyent deux longs piquans rouges, plus loin quelque peu de rouge, & ensuite une petite nageoire garnie de piquans, de couleur de pourpre & de couleur de sang dans le milieu: La nageoire postérieure d'en bas est large & ronde, de couleur jaune magnifique, & bordée tout autour & le long du ventre d'un très beau verd céladon. Celle du dos a le fond d'un pourpre clair, & garni principalement sur le derrière de forts & longs piquans, d'un jaune de citron bordé de rouge par dehors & de noir en dedans; entre les six premiers & les quatre derniers piquans se voyent quatre globes dorés. La nageoire qui suit celle du dos est jaune. La queue commence par une marque de bleu obscur de la largeur d'un pouce entre deux demi-lunes de couleur de citron, dont celle du côté de la queue est la plus grande & est entourée de points noirs. Ensuite paroît la large queue en forme d'éventail du Japon (ce qui a donné le nom à ce poisson), & d'un verd céladon ayant une lisière de bleu céleste, & plus en dehors une frange jaune qui deborde des deux côtés & contient une seconde frange, de verd céladon.

57. Le *Corbilla* ressemble à une petite Brême pour la grandeur, la largeur, & la grosseur, & en a presque le goût, mais il est plus ferme & plus gras. Sa tête est grande & d'un beau pourpre très clair. Le museau est comme le bec d'un Perroquet, & d'un jaune pâle en dedans; l'œil noir à iris pourprée, & à cercle large & de couleur de pourpre bordé de noir; autour de cet œil se voyent plusieurs lignes courbes d'un jaune pâle. La tête est séparée du corps par une bande large & jaune, bordée de noir des deux côtés, & marquée de trois globes noirs; cette bande va presque jusqu'en bas, mais elle y rencontre une espèce de corne de bœuf couchée, d'un verd céladon bleuâtre & bordée de noir, marquée pareillement de trois globes noirs. Le reste du corps est un composé de bandes de diverses couleurs; la première, la troisième & la cinquième sont des bandes assez larges d'un pourpre clair bordé de noir & qui vont du dos au ventre,

POISSONS EXTRAORDINAIRES.

& sont fourchuës en haut & en bas, la première ayant du jaune dans ces vuides, & les deux suivantes du verd céladon. La seconde bande est la plus grande & a deux travers de doigt de large; elle est d'un verd céladon bleuâtre, & marquée par en haut & par en bas de trois globes noirs; on y voit reposer la nageoire jaune du corps. La quatrième bande est jaune, & ornée de cinq globes. La sixième est d'un verd céladon avec un petit globe noir, & séparée de la queue par un bord en demi cercle d'un pourpre clair. La queue est fourchuë & d'un jaune doré. La nageoire du dos est garnie de six grands piquans noirs sur un fond jaune par en bas & d'un pourpre clair par en haut. Les nageoires postérieures sont pourprées & bordées de jaune; celle d'en bas a deux grands piquans noirs sur le devant. Ce poisson a quelque chose de fort remarquable, à sçavoir une scie pourprée d'un bon doigt de long, laquelle est placée environ le poitral, & armée de bonnes dents noires, dont il se sert pour dechirer le ventre à ses ennemis, & s'en rendre ainsi le maître. C'est ce qui l'a fait aussi nommer le Poisson *à Scie*.

58. L'*Ikan Koeda-Laout Jang Hidjoe*, ou *le petit Cheval marin verd*, a précisément la figure du cheval marin ordinaire; sa longueur n'est que d'un doigt & demi; sa largeur est d'un pouce & quelquefois du double. Sa tête est comme celle d'un cheval, mais un peu plus étroite en avant & plus épaisse à son extrémité, à-peu-près comme l'embouchure d'une trompette: Audessus de la tête est un plumet de verd céladon en forme de tréfle; plus loin jusqu'à la queue en dessus & en dessous du corps, comme aussi sur le corps même on voit nombre de petits globes d'une jaune doré en forme d'empoulles: L'œil est d'un jaune de citron, ayant l'iris noire, & le cercle de même. Le col est large & séparé du corps, par une bande noire, large d'un travers de doigt vers le haut & fort étroite vers le bas: Le corps & le ventre sont comme un sac rayé de rayes fines en longueur & en largeur; ce qui fait comme des petits parterres élevés; leur couleur est un verd céladon; ils s'étrécissent de plus en plus & finissent en queue de poisson d'un verd céladon foncé, & faite en forme de goupillon ayant à son extrémité une houppe de même couleur: Ce Poisson ne se mange pas, mais on le garde comme quelque chose de curieux, comme il l'est en effet, sur-tout si on le compare aux autres Poissons de son espèce.

59. Le *Pantiop Bagoes*, ou le *beau Trompette*, ressemble à celui du N°. 22, mais il en différe quant aux couleurs; sa tête est d'un beau pourpre tacheté de noir & séparé du corps par une bande pareille; son museau est comme l'embouchure d'une Trompette, de couleur blanche en dedans, & bordé de rouge. Le nez est un peu applati & va en montant, comme celui d'un sanglier: Le dessus du corps est plein d'écailles, d'un beau verd céladon de la tête à la queue: Le dessous est un fond de couleur d'or, marqué de plusieurs taches larges d'un pourpre très obscur. La nageoire du corps, celle du dos, & la postérieure d'en bas sont d'un pourpre clair; les deux dernières sont garnies de grands piquans noirs, & d'un bord tirant sur l'orange. La nageoire postérieure de dessus & la queue sont jaunes. Le dessus du corps est séparé du dessous par une raye pourpre qui va depuis la tête jusqu'à la queue. La queue est fourchuë & pointuë, séparée

du

du corps de même par une bande de pourpre. Il n'y a aucun Peintre qui ſoit capable d'exprimer le vif éclat qu'ont les couleurs de ce petit Poiſſon quand il eſt dans l'eau.

60. L'*Ikan Kambing*, ou le *Poiſſon Bouc*, reſſemble beaucoup à une Chauve-ſouris de mer; il a un petit corps plat de couleur griſâtre & pourprée, & marqué par-ci par-là de verd céladon; ſa tête & ſon muſeau reſſemblent à ceux d'un Perroquet; ſes ailes ſont noires, longues & pointuës comme celles de la Chauveſouris: Sa queue eſt petite mais pleine & noire; ſon œil eſt d'un verd céladon bleuâtre, l'iris blanche & le cercle de couleur de pourpre; On voit au bas de la tête trois petits globes, dont celui du milieu eſt de verd céladon; les deux autres ſont de pourpre: Le corps & la tête ſont comme la reſſemblance d'un carlet entre des ailes, & ont le tour près des ailes & près de la queue d'un pourpre foncé; ce Poiſſon eſt fort bon à manger, & quoique ſa figure n'eſt pas revenante, ſon goût rappelle celui qui en a mangé une fois, à y revenir.

61. Le *Doratlo Focari* eſt un Poiſſon de deux pieds de long, & de la largeur d'un Saumon; il reſſemble par ſa tête au Dorade, mais paroît au reſte un cercueil, & il n'a pas à beaucoup près le goût du Dorade; ſa tête & ſon corps ſont d'un pourpre obſcur: il a le bec d'un Cacatoeha & d'un verd céladon en dedans: ſon œil eſt de même couleur à iris blanche & noire, & à point de verd céladon. La tête, grande & ronde, eſt ſéparée du corps par une bande de verd de mer: de cette couleur ſont les nageoires du corps: les autres nageoires & la queue ſont d'un brun obſcur. La nageoire du dos eſt fort longue, & élevée comme une voile: la queue eſt fourchuë, & n'a qu'un pouce de largeur, mais ces fourchons s'étendent aſſez loin en forme de flammes.

62. Le *Pantiop Japon*, ou le *Trompette du Japon*, ne différe de celui du N°. 56. que par le coloris. Il a le muſeau blanc en dedans, & bordé de noir par dehors. Le deſſous de la tête eſt d'un griſâtre clair, & le deſſus en eſt noir: l'œil eſt noir ou d'un bleu obſcur, à iris griſâtre, & à cercle orangé: Près de l'œil & un peu au-deſſus du nez applati, eſt une marque orangée qui va en s'étréciſſant juſqu'à la nageoire du ventre: La partie du corps, qui joint la tête, eſt griſâtre juſqu'au bas, de même que le poitral: on voit enſuite une belle ſelle orangée, & pleine de fins quarreaux noirs, ornés chacun d'un petit globe orangé & bordé de noir; la liſière ou la bordure de la ſelle eſt de bleu céleſte. Le reſte du corps eſt noir, de même que la nageoire poſtérieure de deſſous, qui eſt arrondie & fort large. La nageoire du dos eſt griſâtre, & garnie de grands piquans noirs: celle qui la ſuit eſt orangée & faite en forme de miſaine, s'élargiſſant vers la queue: La nageoire du corps & celle du ventre ſont noires & un peu pourprées: Au bas du ventre & environ dans ſon milieu, ſe voit une eſpèce de demi-ovale de couleur de fleurs de pommier. Un peu plus en arrière ſont trois piquans noirs. La queue eſt pareillement orangée, & commence par une demi-lune, qui s'élargit par après, & s'étend en forme d'éventail rond du Japon, ſur lequel on voit des arrêtes fines & noires, & une bordure large de bleu céleſte à ſon extrémité.

63. Le *Pangirgadji*, ou le *Poiſſon à Scie*, eſt un très beau Poiſſon, qui reſ-

POISSONS EXTRAORDINAIRES.

semble à un Babara pour la longueur, la grosseur & le goût, mais la chair en est plus blanche: Sa tête est grande & d'un beau verd céladon: Son museau, petit & rouge en dedans, ressemble à celui d'un Cacatoeha: Son œil est rouge à iris jaune & blanche. Sa tête est marquée de plusieurs bandelettes fines & rouges, séparée du corps par une raye de même couleur: Le corps est un composé de huit bandes en travers, dont la première est écaillée, & d'un jaune doré bordé de rouge, la seconde est pareillement écaillée, mais d'un beau verd céladon entre deux bords rouges, & ainsi de suite jusques près de la queue, où la dernière bande se termine en un demi-cercle d'un jaune doré à points noirs, & en un autre rouge. La queue est fourchuë & d'un jaune obscur, à arrêtes noires; & ses deux fourchons font une saillie d'un bon doigt de long de chaque côté, & ont une espèce de scie de fins piquans en dedans, ce qui a donné le nom à ce Poisson. La nageoire du dos est grande, & en forme de pavillon ou de voile; sa couleur est jaune en haut & en bas & de verd céladon dans le milieu; ses piquans sont longs & rouges; la même chose se voit dans la nageoire de dessous, mais elle est beaucoup plus petite: La nageoire jointe au corps est jaune.

64. L'*Ikan Sari*, ou le *Rameur*, est un petit Poisson fort joli, & de très bon goût, sur-tout bouilli à l'eau: sa tête est d'un jaune doré de même que son corps, qui a de plus trois grands cœurs rouges, entourés d'une frange fine, & bordés de verd céladon, & quelques boules rouges dispersées par-ci par-là: La nageoire du corps est rouge, celles de dessus & de dessous sont pourprées: celle du dos est garnie de longs piquans noirs, & ressemble à une petite voile, qui va en diminuant vers la queue; la nageoire de dessous est plus petite, & garnie de pareils piquans.

65. L'*Ikan Bandan Jang Sowanggi*, ou *le Poisson Sorcier de Banda* ressemble à un Jacob Evertzen pour la longueur, la grosseur, & le goût; mais il en différe quant à la tête & au dessein; car sa tête est fort grande & arrondie, & d'un verd sale, & séparée du corps par une raye rouge: Son museau est petit & rouge en dedans, son œil jaune à iris & cercle d'un verd sale; on y voit une étoile rouge tout à l'entour. Le fond du corps est pareillement d'un verd sale, & plein d'écailles noires. Les nageoires du corps sont pourprées, comme aussi les postérieures de dessus & de dessous; ces dernières sont garnies de forts piquans & ont quelque peu de jaune mêlé par-ci par-là entre le pourpre. La queue est d'un fond pourpre clair, orné de huit arrêtes rouges, qui ont une certaine largeur, & sont aussi longues que la queue même.

66. L'*Ikan Cornoede Kitsjil*, ou *le petit Cornard* est un fort joli petit Poisson, qui a des couleurs vives & opposées, qui font un effet admirable. La tête est comme celle d'un petit cochon: Son museau est un peu pointu & d'un rouge pourpre; on y voit au bas une petite barbe rouge, & sur le nez pointu une espèce de mousse fine. L'œil est petit & jaune, à cercle noir, & à iris pourprée; au-dessus de l'œil, & à l'endroit où la tête s'éleve un peu, on voit deux cornes minces longues & aiguës, d'un fond jaune entouré de noir, qui ont donné le nom de Cornard à ce Poisson. La nageoire du dos est petite & fort jolie, d'un fond pourpre clair, & garnie

de

de cinq piquans noirs; le fond du corps est d'un jaune doré, entre-coupé de bandes pourprées, qui ont des bords noirs. Au-dessous de la tête se voyent deux piquans ou arrêtes fines, longues & jaunes, & une troisiéme plus longue de la moitié au bas du ventre, près de la queue, qui est jaune à arrêtes noires, & partagée en trois portions, dont les deux extérieures sont fort pointuës. Il a le goût d'un Poisson ordinaire de roche, mais il est très dangereux de l'empoigner.

POISSONS EXTRAORDINAIRES.

67. L'*Ikan Mabaloc*, ou *le très-beau Poisson*, ressemble à une bonne Perche, mais il est plus agréable au goût; sa tête, qui approche de celle d'un sanglier, est à fond de bleu céleste, marqué de pourpre par-ci par-là & séparée du corps par une raye de même couleur; le museau est pourpre en dedans, de même que l'œil, qui a l'iris de jaune de citron & un cercle large de même couleur. Le corps est composé de bandes, dont les unes sont blanches & d'un jaune pâle, & écaillées, & les autres de bleu céleste à quarreaux pourprés & ornés de globes de même couleur, & non écaillées; toutes les bandes sont bordées de pourpre. Les nageoires du corps sont d'un pourpre clair. Les nageoires du dessus & du dessous sont pourprées par dessus & par dessous & d'un jaune clair au milieu, & garnies de forts piquans noirs: sur le jaune de celle du dos on voit sept globes pourprés: La queue est d'un jaune pâle & se partage en trois portions, dont les deux extérieures ressemblent à des pinces ou des serres: Ce Poisson pourroit, par la diversité de ses couleurs, servir de modèle aux Fabriquans d'étoffes. PL. N°. VII.

68. L'*Ikan Tsjakalang* est une espèce de Brochet, qui tient rang entre les Poissons ordinaires, mais celui-ci est remarquable par son coloris; tout le corps est d'un beau verd céladon; le dos, les nageoires & la queue sont d'un bleu obscur admirable; son œil est jaune, à iris de bleu obscur, le cercle en est rouge, de même que la raye qui sépare la tête du corps.

69. L'*Ikan Karbauw Hitam Manis*, ou *le brun Poisson Bœuf*, ainsi nommé à cause de sa tête, qui ressemble parfaitement à celle d'un Bœuf: Son museau est de couleur de citron: l'œil orange à iris noire, & à cercle de couleur de citron, entouré d'un second noir & fort fin: On voit deux cornes au-dessus de l'œil: le haut de la tête est d'un beau pourpre, de même qu'une partie qui y est ajoutée par dessus, comme aussi trois dents ou piquans, qu'on y voit, ainsi que les nageoires du corps & du ventre; mais celles-ci ont des arrêtes noires, & un peu de verd céladon en haut. Le bas de la tête est d'un verd pâle. La tête est séparée du corps par une bande large d'un beau bleu céleste, qui commence près des trois piquans pourprés, & va jusqu'en bas près du poitral, qui est de même couleur: Le dessus du corps est d'un brun clair, & le dessous d'un bleu obscur s'élargit & s'arrondit vers la queue: La nageoire du dos est fort élevée, & d'un beau verd céladon, séparée du corps par une bande large de bleu céleste. La queue est petite & de verd céladon: Au-dessous du ventre se voyent deux piquans noirs ou de bleu céleste: c'est un Poisson délicieux, fort ferme, & d'un très beau dessein: Il a le goût fort approchant de celui du Poisson de Gallion.

70. Le *Harati* est un Poisson d'un très beau dessein, de la grandeur d'u-

POISSONS EXTRAORDINAIRES.

ne bonne Perche, mais plus gras, & plus doux pour le goût: Son museau est petit, sa tête grande & de couleur d'or, de même que tout le corps, mais la tête n'a que peu d'écailles, au lieu que le corps en est plein; ces écailles sont partie de verd céladon, & partie d'un jaune d'or; il y a sur le corps trois rayes obliques étroites d'un jaune d'or, qui vont en traverse, & une quatrième droite; l'œil est très beau; son iris est d'un brun tirant sur le verd céladon, entouré de cramoisi, & d'une belle étoile d'un jaune doré plus foncé que le reste de la tête: le poitral & toutes les nageoires comme aussi la queue sont de couleur de pourpre, mais la nageoire du dos a du verd céladon au bas, & est garnie de piquans d'une couleur obscure; au bas de la tête sont deux petits globes oblongs de verd céladon, & au-dessous du ventre entre les nageoires se voient trois grands piquans pourprés.

71. L'*Ikan Cacatoeba Laout*, ou le *Cacatoeba de mer*, est un Poisson ferme & fort ragoûtant, très beau & de la grandeur d'un petit Cabiljau; sa tête est fort grosse, & d'un fond de très beau verd céladon peint de petites rayes serpentines d'un orange obscur; cette tête ressemble bien à celle d'une Baleine. Le museau est grand, & plein de dents, qui s'entrelacent; sa couleur est de citron & de verd céladon, son nez est fort epais, & un peu enfoncé & va ainsi en montant à la largeur d'une main, après quoi il s'éleve encore davantage; la tête est séparée du corps par une marque fort large d'orange obscur ornée de rayes serpentines noires, qui s'étrécit près de la nageoire du corps, & s'élargit ensuite de plus en plus vers le bas. Le corps est d'un jaune doré, traversé par des bandes larges d'un grisâtre obscur & marquées de rayes noires serpentines: la queue est composée de trois bandes, dont deux sont de jaune doré, & la troisième qui est au milieu est grisâtre; sur la première jaune sont peints de petits serpens rouges, & sur la grisâtre des noirs; la troisième n'est point peinte, mais elle se termine en frange d'un verd céladon. La nageoire du dos est belle & fort grande, en forme de voile d'un fond jaune doré marqué de petits serpens rouges, & garnie de grands & larges piquans de verd céladon, de noir & de rouge, & bordée d'un jaune doré plus vif que le reste; au bas du poitral se voit un lambeau d'orange obscur, qui paroît comme une main; la nageoire du corps est d'un pourpre clair, celle d'en bas est d'un jaune doré sans piquans, mais elle a des arrêtes fines & noires, & est bordée de pourpre.

72. L'*Ikan Siam*, ou le *Poisson de Siam* est beau & bon; mais fort rare; il ressemble à un Babara de deux pieds de long, sa tête est grande & ronde, & son museau petit, le corps d'un très beau verd céladon traversé de bandes noires & larges, sa queue fourchuë & de verd céladon, ses fourchons sont fort allongés en forme de serres, l'œil est de verd céladon, à iris & à cercle pourprés, on voit quelques marques de pourpre sur la tête, & une raye, qui la sépare du corps, de même couleur. Les nageoires sont toutes de verd céladon, mais celle du corps est de plus marquée de pourpre en haut & sur le côté.

73. L'*Ikan Sambia*, ou le *Poisson Sambia*, ressemble presque à un chien: il a le dessus du corps noir, & le dessous de verd céladon, dans lequel on voit

voit cinq lambeaux qui pendent comme du dessus du corps; le ventre est d'un beau bleu céleste; il a la tête petite & noire, & le museau environné de dix griffes ou piquans noirs: ses yeux sont de couleur de sang; il a quatre pattes noires garnies de petites griffes de verd céladon. Le devant de la queue est noir, & le derrière de verd céladon, & bordé de huit beaux globes ronds de même couleur: sur le dos est une petite nageoire dentelée à arrêtes fines & rouges, au-dessous de la queue on en voit une pareille mais ronde. Ce Monstre marin ne se mange point.

POISSONS EXTRAORDINAIRES.

74. L'*Ikan Maroeke*, ou le *Poisson Maroeke* a la tête & le corps d'un sanglier d'Amboine, & le ventre fort gros & pesant. Son museau est de vermillon en dedans & de verd céladon par dehors, le fond de la tête & de tout le corps est de couleur de foye mêlé de brun par-ci par-là; au-dessus de l'œil on voit une tache orangée, & au-dessous une espèce de sac qui s'élargit vers le museau, & qui est de couleur jaune ou grisâtre bordé de rouge & de noir; cette bordure va aussi le long de la tache orangée au-dessus de l'œil jusques près du dos: Les yeux sont fort voisins, & d'un beau vermillon bordé de verd céladon, de noir, d'orange, de blanc, de rouge & de noir; l'iris est d'un noir obscur. Le dos a une belle bordure de verd céladon, comme aussi le ventre depuis le commencement de la nageoire inférieure jusqu'à la queue: La tête est séparée du corps par une raye d'un rouge obscur, le poitral est orangé & en forme d'une grande truelle bordée de noir; à sa manche près du ventre, on remarque une bosse de vermillon presque pareille à celle qui est au-dessus du nez; au bas du poitral est une petite nageoire jaunâtre, & un peu plus loin un ou deux piquans longs & d'un rouge pâle. La nageoire de dessous a environ la moitié de la longueur du corps; elle est d'un fond de jaune d'or à arrêtes noires, & bordée de verd de mer, & d'abord de jaune, celle du dos est fort longue, & d'un fond brun noirâtre, qui change ensuite en citron au haut, & en blanc au milieu, les piquans en sont d'un noir de poix, la queue est presque en forme d'un éventail du Japon, & de même couleur que le corps: Entre le corps & la queue est une ovale rouge, plus pâle au milieu & marquée de rayes noires droites & courbes, ce qui fait un fort bel effet; la bordure de la queue est étroite & noire; sur la queue se voyent quelques rayes noires en forme de rayons, rassemblés par une ligne courbe en demi cercle; ces rayons vont jusqu'au bout de la queue, où elle est un peu enfoncée; elle se termine en bord de points noirs, & en frange de verd céladon. Ce Poisson est délicieux, de quelque façon qu'on l'apprête.

75. L'*Ikan Soenoc* ou le *Poisson Soenoc*, a des couleurs vives & fort éclatantes, qui par leur opposition plaisent infiniment aux yeux; il est d'un goût exquis, & de la grandeur d'un Carlet; le fond de ce Poisson est de verd céladon foncé; sur ce fond on voit, depuis la tête jusqu'à la queue, des bandes de traverse, d'orange & de noir, un peu courbées du dos à la queue, ce qui fait un bel effet; son corps est gras & rond, comme celui du N°. 55. Sa tête ressemble à celle d'un petit sanglier, & un peu enfoncée, s'élevant tant soit peu vers le dos; on y voit plusieurs bandes pareilles à celles du corps courbées & droites. L'œil est d'un bleu céleste obscur, à iris noire; au-dessus de l'œil & vers le dos on voit plusieurs rayons orangés &

noirs

POISSONS EXTRAORDINAIRES.

noirs entre-mêlés, ce qui paroît très joli sur ce fond de verd céladon. La nageoire du corps est orangée à arrêtes noires, & de bleu céleste obscur par en haut; celle du ventre est comme un piquânt fort aigu, de noir, de verd céladon & d'orange bordé de noir en dedans. La nageoire du dos est garnie de forts piquans dont le premier est le plus grand & de verd céladon & d'orange, les autres sont d'un blanc jaunâtre à bords noirs, le fond de la nageoire est orange. Les nageoires postérieures sont d'un jaune doré, bordé de noir en traverse; mais celle du haut a quelque peu de verd céladon près du corps, & celle d'en bas autant de bleu céleste; ces couleurs sont séparées du jaune par des rayes noires: Au bas du corps & près de la queue on voit un globe de bleu céleste orné de neuf petits globes noirs en rond; après ce globe viennent des bandes étroites orangées & noires, & une autre plus large de verd céladon bordé de points noirs vers la queue; deux autres bandes viennent ensuite qui séparent le corps de la queue, l'une noire & l'autre orangée. La queue est aussi joliment marquée que le corps & ressemble à celle du N°. 74., mais elle est plus petite; elle est composée de quelques bandes en long, deux jaunes au milieu, une de verd céladon de chaque côté, ensuite une autre de bleu céleste, une d'orange, & une d'un beau verd céladon qui la termine sur les côtés; chaque bande a deux bords noirs & fins; la queue finit en demi-cercle noir & fin, & en petite frange jaune.

PL. N°. VIII.

76. L'*Ikan*, ou le *Poisson Moriat* est un Poisson d'un pied de long, ayant un corps plat comme une Ablette, & à-peu-près le goût d'une Perche; le fond du haut de la tête & du corps est d'un verd céladon pâle, mais celui du bas est tout blanc & grisâtre marqué tout du long de quelques rayes d'un noir pâle, comme il y en a pareillement vers le dos sur un fond plus obscur; la tête est assez grande, mais le museau est petit, & rouge en dedans; du museau vers le dos partent deux rayes ou bandes orangées, qui se rencontrent à la fin, & forment ainsi une ovale, plus haut on voit quelques rayes pareilles qui renferment quatre globes de bleu céleste obscur, le poitral est en forme de moustache, de deux rayes de verd céladon, au-dessus desquelles on voit une rangée de points noirs. La nageoire du corps est orangée, mais de verd céladon par en haut, & ayant une attache de vermillon, & un bord noir & fin. La nageoire du ventre est orangée par dehors & de verd céladon en dedans, l'œil est composé d'un cercle rouge, d'un second plus large & orange, d'un troisième noir & fin & d'un quatrième rouge & fort large, l'iris est blanche & noire; du nez jusqu'à la nageoire du dos va une bordure orange, couleur de cette nageoire garnie de semblables piquans, mais à bords noirs: Celle qui la suit est rouge par devant, ayant une tache presque ovale & de bleu céleste dans son milieu; elle est blanche & d'un bleu céleste un peu arrondie par derrière & bordée de rouge; au-dessous de cette tache ovale on voit sur le corps une demi-ovale orangée, bordée de rouge: La nageoire postérieure de dessous est petite & un peu orangée au dehors, & d'un bleu céleste obscur vers les deux piquans rouges, qu'on voit un peu plus haut; la queue est fourchuë, & d'un fond partie d'orange pâle, partie de verd céladon pâle, terminé par une bordure de bleu céleste pâle en forme

forme de demi-lune; mais les rayes qui l'entourent sont rouges, celle du haut est même un peu orangée & va jusques près de la nageoire.

POISSONS EXTRAORDINAIRES.

77. L'*Ikan Terbang Jang Babintang*, ou le *Poisson volant étoilé*, différe de ceux de son espèce ordinaire par la vivacité de son coloris; sa tête est fort large, s'étrécissant sur les côtés jusqu'au corps; elle ressemble à celle d'une grenouille. Le museau est de verd céladon sur le devant, & plus loin d'un jaune pâle & rouge à points blancs en forme de demi-lune: ensuite vient un fond de bleu céleste sur tout le corps, qui est plus foncé sur le dos & plus clair sur le reste du corps & sur les deux nageoires: les yeux sont petits & de verd céladon, l'iris est noire; de chaque côté de l'œil paroît un joli cercle céladon, de couleur rouge, & velu, & au bas de l'œil trois globes rouges qui se suivent, sur un fond jaune bordé de noir; au-dessus des yeux se voyent quatre globes, dont deux sont plus en dehors, les deux autres, plus dans le milieu, & séparés par une paroi de bleu céleste; ces globes sont jaunes & entourés de rouge; les autres globes sur le corps & sur les grandes ailes sont rouges, & comme autant d'étoiles. Entre les globes de la tête il y a plusieurs points noirs simples & doubles; au bas des yeux commence une raye d'un beau verd céladon, pleine de triangles noirs, & qui va jusqu'à la queue: La tête avance un peu sur les côtés; un peu plus bas que ces avances on voit de chaque côté un piquant aigu & pourpre, d'un demi-doigt de long, orné de trois globes blancs; un peu plus loin que le col & de chaque côté est une demi-ovale de pourpre de la grandeur du piquant, & marquée de même; à ces ovales commencent les ailes, qui de la largeur d'un pouce parviennent à celle de deux travers de main; le fond en est jaune de même que les cinq arrêtes; mais celles-ci sont bordées de noir, & longues de sept à huit pouces, celles d'en bas sont les plus longues; ces ailes sont ornées de globes rouges, & de petits serpens de verd céladon; au bas du corps on voit de chaque côté une nageoire arrondie d'un fond de bleu céleste orné de cinq arrêtes d'un rouge pâle, & plus bas que ces nageoires paroissent de chaque côté deux piquans d'un rouge pâle; la queue est d'un fond de bleu céleste clair & ornée, dans toute sa longueur, de cinq bandes de verd céladon; sur ce verd se voyent quelques points noirs; elle a une bordure noire & étroite; ce Poisson plait au goût & à la vuë.

78. L'*Ikan Boaja Kitsjil*, ou le *petit Kaiman*, parcequ'il lui ressemble par son museau & par sa tête, qui est d'un beau pourpre & blanche, petite, épaisse & séparée du corps par un cercle de verd céladon; son œil est jaune; il a une avance recourbée en forme de trompe d'éléphant, qui est pourprée sur le devant, & plus loin d'un pourpre mêlé de verd céladon & rayé de noir par dessous; le long du dos on voit comme des demi-cercles jaunes ayant le fond de dedans blanc; au milieu du dos est une petite nageoire jaune, une pareille sous le ventre, & une troisième jointe au corps; le ventre a une bordure de pourpre, de même que la queue, qui est jaune dans son milieu & ornée d'arrêtes noires & de points de même; le fond du corps est de verd céladon pâle, & partagé en quarrés par des colonnes jaunâtres; ces quarrés sont ornés de différentes figures noi-

 res

POISSONS EXTRAORDINAIRES.

res & jaunes; ils font au nombre de vingt-cinq, & vont en diminuant jusques près de la queue; ce Poisson ne se mange point.

79. Le *Terkoskor Biroe*, ou la *Tourterelle bleuë*, est un petit Poisson de roche, d'un beau dessein & d'un coloris admirable, sa tête & tout son corps (excepté quatre parcs sur le dos) sont d'un beau bleu céleste; sur le corps près de la queue on voit deux globes d'un jaune doré, aux deux côtés de la nageoire pourprée du corps, deux autres pareils, & au haut de cette même nageoire une petite isle de même couleur bordée de rouge: La nageoire du dos est d'un jaune doré, bordée de rouge par en bas: Sa tête est comme une petite tête d'éléphant un peu enfoncée au-dessus du museau, & s'arrondissant tout de suite; le museau est blanc en dedans & un peu avancé en forme de grouin. Son œil est d'un jaune doré à iris rouge: Les nageoires & la queue sont d'un beau pourpre. Le fond des nageoires postérieures est d'un pourpre clair, mais leurs piquans sont plus foncés; ceux du dessous du ventre sont blancs. La tête est séparée du corps par une raye pourpre; on y trouve par-tout des points noirs. Ce Poisson est fort bon, mais très rare.

80. L'*Ikan*, ou le *Poisson Kokillo*, ressemble, par son museau & par sa tête, à un pigeon ou à un perroquet de mer; sa tête est grisâtre, & le contour de son museau est d'un beau rouge, de même que tout son dos & trois à quatre petits globes qu'on voit sur la tête. Le poitral est d'un beau verd céladon, de même que le dessus du corps; le dessous en est blanc & rempli de quarreaux noirs & fins. On voit des globes dorés sur tout le corps & sur le poitral; l'œil est de verd céladon à iris rouge & blanche & à cercle noir & fin. La nageoire du dos est longue & s'élargit sur le derrière, son fond est de jaune doré, & ses piquans, comme ses bords de derrière, sont rouges. Le ventre a une bordure de rouge pâle; on y voit un piquant de rouge pourpré, & plus bas une nageoire de même couleur; sa queue est fourchuë & de rouge pourpré; depuis la tête jusqu'à la queue régne une raye pourprée qui sépare le dessus du corps de son dessous. Ce Poisson est très rare.

81. Le *mâle du Hocbequeuë* est un beau Poisson, blanc & ferme, & d'un goût exquis; il a un bon pied de long, un gros corps, un gros ventre, & une grande tête; son museau est petit & serré, pourpré en dedans, & ayant un bord large & noir. Tout le corps est bleu, plus foncé au haut, & plus clair tirant sur le grisâtre vers le bas; on y voit trois bandes d'un pourpre clair, larges d'un petit doigt, & comme ondées de chaque côté; elles deviennent plus pâles à mesure qu'elles s'approchent de la queue. L'œil est pourpré à iris noire; son cercle bleu & environné de quelques autres cercles. La nageoire du dos est de couleur de cendre, & garnie de forts piquans; elle s'arrondit & devient bleuë par derrière: près de son devant est une demi-lune orangée & couchante: Les nageoires d'en bas & celle du corps sont pourprées: les piquans sont d'un fond pourpré & bleus pour le tour: La queue est composée de bandes bleues & de pourpre clair, dont les premières sont pleines de petits crochets; les deux bouts de la queue sont minces & fort longs, faisant comme un grand demi-rond.

82. La

82. La *femelle* de ce Poisson ressemble presqu'en tout au mâle; mais le fond de sa nageoire du dos est d'un grisâtre clair, & les piquans sont noirs; la nageoire qui la suit est garnie de piquans, au lieu que celle du mâle est ronde, & sans piquans. La nageoire postérieure de dessous est d'un grisâtre obscur: La demi-lune au-dessus de l'œil se trouve ici être de verd céladon clair; l'œil est orangé, à iris de verd céladon, & il est entouré d'un cercle large & grisâtre entre deux cercles noirs.

POISSONS EXTRAORDINAIRES.

83. Le *Trompeur* est un Poisson d'un bon pied de long, ressemblant à un Jacob Evertzen ordinaire; mais il est meilleur de goût. La tête & le corps sont pleins d'écailles d'un grisâtre obscur: Le museau est de couleur de fleurs de pommier en dedans, & ressemble au bec d'un aigle; l'œil est d'un beau verd céladon à iris noire & à cercle orangé: Le poitral est de la couleur du museau, & marqué de points & de traits noirs. Les nageoires de dessous sont d'un rouge pâle; celle du corps est de couleur de citron; tout près de l'œil la tête va en s'élevant jusqu'à la nageoire du dos, qui est composée de quatre bandes en traverse, dont deux sont d'un beau verd céladon, la troisième, qui est au milieu, est rouge, & la quatrième près du corps écaillée, & de la même couleur que le corps même. Les piquans, dont cette nageoire est garnie, sont d'un verd céladon pâle. La queue est composée de cinq bandes rouges, & de quatre autres de couleur de citron, qui paroissent entre-lacées comme des plumes: Le nom de ce Poisson lui vient, de ce qu'il échappe souvent aux Pêcheurs quand ils pensent le tenir, & c'est la couleur de sa peau qui les trompe.

84. Le *Brigadier* est de la grandeur d'une bonne Perche; sa tête est d'un verd céladon clair, marqué de taches rouges, comme on en voit pareillement sur le museau & sur le poitral; tout le corps ressemble à un pavé Italien, composé de quarreaux d'un verd céladon foncé, & d'autres noirs qui ne sont pas si grands que les verds. Son œil est rouge, à iris noire & blanche, & son ventre grisâtre par devant. La nageoire du ventre est orangée; celle du corps noire & blanche, & pourprée par en haut. La nageoire du dos est comme un pavillon garni de piquans; ce pavillon est grisâtre en bas & jaune en haut, & a les piquans de même, mais qui sont croisés par six autres piquans minces & rouges, qui viennent du côté opposé; le premier piquant du dos est grisâtre & rouge: La nageoire postérieure d'en bas a le fond orangé, & trois bandes rouges qui le traversent: la queue est d'un orange pâle. Ce Poisson est très bon de goût.

85. L'*Ikan*, ou le *Poisson Toeringa*, est un petit Poisson de roche, qui ressemble à celui du N°. 80. Tout son corps est de couleur rouge-pâle, parsemé de points rouges: Les nageoires de dessous, de même que la queue, sont d'un pourpre obscur. La tête est grande, & le museau, qui ressemble à celui d'un Cacatoeha, est d'un rouge-pâle en dedans, & d'un grisâtre clair par dehors: Son œil est rouge, à iris noire, & à cercle de même. La nageoire du corps est pourprée & blanche. Les nageoires postérieures sont étroites; au bas du ventre on voit un long piquant mince d'un rouge-pâle; sur le dos, un peu au-delà de l'œil, se voit une scie d'un rouge foncé, & longue d'un demi doigt, qui s'éleve en pointe & est armée de dents noires de tous les côtés; entre le corps & la queue est un globe rond rempli

POISSONS EXTRAORDINAIRES.

PL. N°. IX.

ou parsemé de points rouges, comme sa queue l'est aussi; c'est un petit Poisson délicieux, blanc & ferme, mais qui est assez rare.

86. L'*Ikan*, ou le *Poisson Lucesie*, ressemble à un bon Jacob Evertzen pour la grandeur & le goût. Il a une tête & un grouin de cochon: son museau est rouge en dedans, & jaunâtre par dehors; sa tête est d'un grisâtre obscur, plus foncé encore vers l'œil; entre la tête & le corps est une raye rouge. Son œil est placé singulièrement, & presque hors de la téte pour la moitié; il est orangé & entouré de verd céladon, & de noir; l'iris en est noire & a un point de verd céladon dans le milieu. Le corps est de couleur de foye clair, parsemé, de même que la tête, les nageoires & la queue, de petits globes de même couleur, & de 16 à 18 ovales de la grandeur d'un œuf de canard, entre lesquelles il y en a cependant quelques rondes. La nageoire du dos est garnie de piquans; celle qui la suit est ronde, de même que celle du corps, & celle du ventre. La nageoire postérieure de dessous est ronde par devant, & a deux pointes par derrière; la queue est belle & pleine, & d'une couleur plus foncée que le corps, ce qui a lieu pareillement dans les nageoires, excepté celles du corps & du dos.

87. L'*Ikan*, ou le *Poisson Palaboe*, ressemble à un Jacob Evertzen bleu, qui a des ovales & de grands & petits globes d'un bleu plus foncé sur toute sa tête, sa queue, son corps & ses nageoires: La queue & les nageoires, sont d'un bleu plus obscur que n'est le corps, & parsemées de plus grands globes: la tête est grande, & se trouve séparée du corps par une bande rouge. Il a l'œil rouge à cercle noir, & à iris de même & marquée d'un point blanc au milieu. Son museau est large, & sa tête est grande; au reste il ressemble en tout au précedent, si ce n'est qu'il est beaucoup plus grand de tête, de corps & de ventre; il a de plus au bas du ventre une petite ovale rouge: Ce Poisson est fort gras & meilleur de goût que le Jacob Evertzen.

88. L'*Ikan Batoe Jang Merah*, ou le *Poisson de roche rouge*, est de la longueur d'une bonne Perche, mais plus gras & meilleur de goût: sa tête est grande & d'un rouge clair: son museau petit & d'un rouge-pâle en dedans & vers le bas: Tout le corps est plein d'écailles, sur-tout près du gros ventre qui est comme un sac; le dessus du corps est d'un rouge foncé; & le dessous en est plus clair. La nageoire du corps & celle du ventre sont d'un rouge obscur; les autres nageoires de même que la queue fourchuë sont d'un pourpre clair. Son œil est fort grand & bleu, à cercle blanc, l'iris en est noire & entourée d'un cercle fin & rouge, & marquée d'un point blanc.

89. L'*Ikan*, ou le *Poisson Auwawa*, est un beau petit Poisson, d'un goût délicieux; son museau est rouge par devant: Il a la tête & le grouin d'un petit cochon. Le fond de sa tête & de son corps à gros ventre est d'un beau verd céladon, marqué de plusieurs taches rondes & ovales d'un verd plus foncé; son œil est de couleur de citron à iris rouge, & à cercle noir; on voit sur l'œil & contre l'iris une croix rouge. Un peu au-dessus de l'œil est une scie un peu recourbée en arrière, & qui a environ un petit doigt en longueur, & le dedans armé de dents. Les nageoires de dessus & de des-

dessous sont grandes & rouges; celle du corps est jaune, & celle du ventre d'un verd céladon; on voit environ à la hauteur de la dernière, sur le ventre, une petite ovale de verd clair marqué de grands points rouges; Au bas du corps près de la queue est une bande de verd céladon clair, avec des taches d'un verd plus foncé. La queue est composée de dix bandes en long, dont cinq sont de verd céladon, & les cinq autres rouges: Celles de verd céladon sont toutes marquées de rayes noires, qui vont de haut en bas, & font un joli effet. Ce Poisson est fort beau; mais il se voit rarement; aussi est-il fort recherché des Curieux.

90. L'*Ikan Badjoe-Besi*, ou le *Poisson revêtu d'une cuirasse*, est nommé ainsi d'après sa figure; c'est une espèce de Poisson Pampus, ou de Douwing. Le devant de la tête est traversé par trois bandes noires & deux de couleur de citron, une sixième pourprée & enfin une septième noire qui vient de la nageoire du corps sur un fond de jaune de citron entre deux marques pourprées, & fait comme une ovale. L'œil est pourpré, l'iris grisâtre & marquée d'un point blanc au milieu. Tout le long du corps règnent des rayes noires qui vont jusqu'à la queue, & entre lesquelles on voit la peau toute écaillée, & d'un jaune de citron; sur le derrière paroissent par dessus & par dessous deux rayes transverses un peu courbées, larges & noires, ayant au milieu une raye plus étroite de couleur de citron. Ce sont les deux nageoires postérieures, dont celle de dessus a de plus une petite espèce de nageoire de couleur de citron, & celle de dessous est rouge par dehors, entourée d'un bord de couleur de citron, & ornée de globes semblables. La nageoire du dos est très longue, & couvre les trois quarts du dos; elle a la figure d'une scie d'un rouge pourpré. La nageoire du corps est pourprée; celle du ventre est d'un jaune de citron. Au milieu du ventre se voyent cinq piquans noirs. La queue est composée de quatre bandes larges de traverse, & d'une cinquième plus étroite. La première & la quatrième sont noires, la seconde est pourprée, la troisième & la cinquième sont de couleur de citron, & la fin de la queue est pourprée.

91. L'*Ikan Sowanggi Merah*, ou le *Poisson Sorcier rouge*, est d'une figure affreuse; sa tête est grande & ressemble à celle d'un éléphant; elle est d'un fond jaunâtre, marqué par-ci par-là de rouge; le museau est fort large & d'un verd céladon clair en dedans, & de même couleur plus loin vers le corps. Son œil est grand & d'un verd céladon ordinaire, ayant l'iris jaune & noire. Le corps est plein d'écailles jaunes, bordées de rouge, & on croiroit presque y voir des ailes depuis le milieu du corps jusqu'à sa fin: au bas du ventre on voit deux piquans de verd céladon la pointe tournée en avant. Plus bas paroît comme une nageoire postérieure jaune. La nageoire du dos est garnie de neuf piquans noirs très longs & épais; le fond de cette nageoire est d'un pourpre clair par devant, au haut & au bas, & de verd céladon au milieu, mais elle a une si étrange figure, qu'on diroit y voir par derrière une seconde nageoire jaune, garnie de piquans de verd céladon. La queue est d'un jaune pâle. Personne n'ose manger de ce Poisson.

92. L'*Ikan*, ou le *Poisson Gora*, de la grandeur d'une Perche ordinaire, est un très bon Poisson, ayant la tête fort grande, & d'un beau verd céladon mar-

POISSONS EXTRAORDINAIRES.

marqué par-ci par-là de rouge, & le museau petit & rouge en dedans; l'œil est fort grand, & d'un verd céladon, ayant le cercle rouge & très large, & l'iris de couleur de citron; la tête est séparée du corps par une raye de citron & une seconde raye rouge. Son corps est composé de plusieurs bandes de pourpre, de verd céladon & de couleur de citron; celles qui sont de la dernière couleur sont presque toutes couvertes d'écailles. La nageoire du dos est comme une grande voile, ou comme un pavillon de couleur de citron dans le milieu, ayant du pourpre clair par dessus & par dessous; les piquans de cette nageoire sont grands & forts. Les nageoires postérieures sont arrondies & fort singulières; celle d'en haut a un fond orangé bordé de verd céladon par en haut & de pourpre par en bas: La nageoire d'en bas est d'un fond couleur de citron bordé de pourpre. On y voit un grand piquant de verd céladon, & un autre pourpré, mais plus mince par devant. La nageoire du corps & celle du ventre sont pourprées; la queue est fourchuë, & ses fourchons sont longs & aigus & d'un pourpre clair. Ce Poisson est d'un beau coloris & d'un dessein admirable.

93. L'*Ikan* ou le *Poisson Marasaoli*, a reçu son nom d'un Ministre d'Etat à Ternate, qui le mangeoit volontiers & par délicatesse. Il a la figure d'un bon Eperlan. Le fond de sa tête est un rouge pâle marqué de plusieurs demi-lunes de verd céladon; le museau est de cette dernière couleur en dedans, la tête est séparée du corps par une raye de rouge pâle, le corps est d'un rouge plus foncé & partagé par des lignes blanches en 17 quarrés en haut & en bas, au milieu desquels régne tout le long du corps une bande large orangée, sur laquelle on voit sept à huit globes d'un verd céladon. La nageoire du corps & celle du ventre sont rouges par devant; celle du dos a le fond de verd céladon, & un peu rouge, & de couleur de citron par dessous; elle est garnie de piquans rouges. La nageoire postérieure d'en bas est de verd céladon dans le milieu, & de couleur de citron par dessus & par dessous; les deux piquans voisins sont de même couleur; son œil est orangé & a un cercle de jaune de citron; la queue commence par une ovale de couleur de verd céladon, entouré d'une raye étroite & rouge, & d'une bande large & pourprée en demi-rond, qui est ornée de quatre globes; le reste de la queue est de couleur de pourpre, à arrêtes noires.

94. Le *Chasseur de Mer*, est de la grandeur & de la figure d'une bonne Perche; il est d'un goût exquis & d'un coloris magnifique; sa tête est belle, & d'un rouge-pâle en haut, & d'une couleur plus foncée & pleine d'écailles plus bas, & là où elle se sépare du corps; le museau est petit & fort joli; son œil est beau & d'un verd céladon, entouré d'un cercle de bleu céleste; l'iris est d'un citron obscur: on voit au-dessus de l'œil, vers le museau, & vers la nageoire du dos, une espèce de demi-rouë composée de rayons de bleu céleste & de couleur de citron: Au bas de la tête est une petite barbe, & plus bas au-dessous du ventre sont quatre dents ou piquans de verd céladon; Le corps est plein d'écailles d'un beau verd céladon; on y voit depuis la tête jusqu'à la queue cinq rayes de couleur de citron, & quatre autres de bleu céleste entre les jaunes. La nageoire du corps est de couleur de citron, & de bleu céleste vers le corps. La nageoire du dos a quatre à cinq piquans de couleur de citron sur le devant; ensuite elle paroît

en

en forme de pavillon long & large, de pourpre clair, de bleu céleste, de couleur de citron & de verd céladon. La nageoire postérieure d'en bas est de pourpre vers le corps, ensuite de jaune de citron, & enfin d'un beau verd céladon. La queue est fourchuë & d'un verd céladon clair. POISSONS EXTRAORDINAIRES.

95. LE *Sorcier verd* est un petit Poisson mollet & délicieux, ayant presque la figure d'un Eperlan; Sa tête est d'un verd céladon clair, & d'un jaune de citron: ses piquans, sa nageoire du corps & sa queue fourchuë sont toutes rouges. Son œil est rouge à iris & à cercle de couleur de citron. Tout le corps est d'un verd céladon foncé, & traversé par six à sept rayes de couleur de citron recourbées en avant, & qui sont éloignées les unes des autres de la largeur d'un pouce. La nageoire du dos est un pavillon long & garni de forts piquans; son fond est un jaune de citron au milieu, & de bleu céleste en haut & en bas; On y voit vers le milieu un piquant beaucoup plus élevé que ceux du devant, & ensuite les mêmes couleurs qu'on voyoit sur le devant, ce qui va jusqu'à la fin. La nageoire postérieure d'en bas est rouge sur le devant, ensuite d'un jaune de citron, plus loin de bleu céleste, de jaune, de bleu, & enfin elle se termine en rouge comme elle avoit commencé.

96. LE *Poisson à queue double*, est de la grandeur d'un bon Merlan; Sa tête est grande, & son museau aigu, de couleur de citron en dedans & de bleu céleste bordé de rouge par dehors; Ses yeux sont grands & fort voisins, rouges à cercle large & de bleu céleste & à iris blanche marquée d'un point noir. Le fond de la tête & du corps est d'un beau verd céladon, & de couleur de citron; la tête est marquée de quelques traits rouges, & de petites écailles pareilles par-ci par-là; le corps est plein de grandes écailles rouges; au milieu du dos & contre sa nageoire on voit comme deux demi-cercles en longueur joints ensemble, & de couleur d'orange bordé de rouge; & plus loin vers la queue une ovale d'un pouce de long, de même orangée. La nageoire du dos est un pavillon large, & rouge par dessus, & de bleu céleste par en bas, garni de 14 piquans longs de couleur de citron; elle est suivie d'une autre plus petite de même couleur. La nageoire du corps est de bleu céleste bordé de rouge vers le haut: le ventre est pareillement de bleu céleste. La nageoire postérieure d'en bas est garnie de longs piquans rouges, & a la forme d'un pavillon d'un jaune de citron vers le corps & par dehors en guise de demi-lunes, & d'un bleu céleste au milieu; la queue est fort remarquable, car on voit premiérement une grande & belle queue à deux fourchons de bleu céleste bordé de rouge par dehors, & fort pointus; du milieu de cette queue s'en éleve comme une seconde de verd céladon, qui fait ainsi avec la première une espèce de demi-étoile; Ce Poisson est gras, ferme & blanc, mais fort rare. PL. N°. X.

97. LE *Capitaine Scieur*, est ainsi nommé de la scie, qu'il porte sur sa tête, qui est faite comme celle d'un sanglier; il a le museau & le nez d'un jaune de citron jusques près de la corne, qui est plantée sur sa tête; le devant de la tête est d'un verd céladon clair, marqué de taches pareilles & de couleur de citron, & de quelques écailles & points rouges; son œil est rouge à iris & cercle de couleur de citron; la corne qu'on voit sur la tête est recourbée en avant, & la scie, qui est du double plus longue, l'est en arrière: elles

sont

sont de bleu céleste: Tout le corps est de couleur de citron marqué de petites isles de verd céladon; il finit en bande large de couleur de citron, bordé de rouge, à laquelle tient une queue pleine, & de bleu céleste qui finit en demi-lune. La nageoire du corps est de couleur de sang; celle du dos d'un fond de pourpre, dont le milieu est de beau verd céladon; ses piquans sont rouges; celle d'en bas est d'un fond tout de verd céladon garni de piquans rouges. Ce Poisson est gras & délicieux, & fort recherché des Connoisseurs, mais assez rare.

98. Le *petit Goulu*, est un petit Poisson insatiable; il est de la grandeur d'un Eperlan, mais plus gros par la tête & le devant du corps; le museau est de couleur de citron, de même que le fond du dessous du corps, les nageoires & la queue; le dessous du corps est couvert d'écailles de verd céladon; la queue est pleine d'arrêtes noires & fines & a une jolie bordure rouge, qui l'entoure en forme d'M. Les nageoires de dessus & de dessous sont garnies de piquans d'un bleu clair; celles de dessus sont les plus longues; la tête est séparée du dessous du corps par une raye rouge; son fond de même que celui du dessus du corps est d'un beau bleu céleste orné de neuf petits boulets rouges; le dessus du corps est distingué de son dessous par une raye rouge; son œil est rouge, à iris de couleur de citron; c'est un bon petit Poisson, mais fort rare.

99. Le *Scieur verd*, est un gros Poisson qui ressemble au jabot d'un pigeon; il a bien un pied & demi de long; son museau est fort petit, & en forme d'embouchure de Trompette, ayant des dents fort aiguës; le derrière du museau est noir, & le devant & le tour en sont rouges. Le devant de sa tête est d'un bel orangé pourpré & marqué de points noirs, depuis le dos jusqu'au poitral. Tout le corps est fort boursoufflé, & d'un beau verd céladon marqué de 19 globes noirs; le dessous du ventre est orangé bordé de rouge & marqué de deux globes noirs; le long du corps depuis la tête jusqu'à la queue régne une raye noire; couleur qui paroît aussi au dedans de l'orange de la tête & du ventre, & au dedans du pourpre du poitral; l'œil est d'un verd céladon foncé, entouré d'un cercle large de couleur de sang, & l'iris en est blanche à point noir; on voit sur le dos une scie d'un bon doigt de long, recourbée en arrière, de couleur d'orange marqué de sept globes rouges en dehors, & de couleur de sang, armé de dents aiguës d'un verd céladon clair en dedans; cette scie a un bon travers de doigt de largeur vers le corps; elle s'étrécit en montant, & se termine en pointe. La nageoire de dessus est de couleur de sang marquée d'orange au milieu, & garnie de huit grands piquans de verd céladon; entre la scie & cette nageoire se voyent trois autres piquans pareils, mais plus petits. La nageoire d'en bas est un pavillon de couleur de sang marqué de verd céladon au milieu, & garnie de grands piquans de couleur de citron. La nageoire du corps est orangée & pourprée, & de couleur de sang en haut vers le corps. La queue est séparée du corps par une large bande de couleur d'orange à bords de couleur de sang; cette bande est marquée de quelques globes noirs, & de fines arrêtes de même couleur. La queue est pleine, d'un verd céladon clair, & se termine en demi-lune. Ce Poisson est fort bon, mais rare.

POISSONS EXTRAORDINAIRES.

100. Le *Dauphin brun*, ne différe guères de celui du Nº. 61. qu'en ce qu'il est beaucoup plus grand de corps, & qu'il a la nageoire du dos plus grande & plus large, & bordée de verd céladon clair; sa queue se termine en demi-lune; sa tête est plus ronde; son œil est rouge entouré d'un cercle blanc, & ayant l'iris noire sans point blanc; au bas de la tête se voyent plusieurs marques de verd céladon, & au bas du ventre il y a deux nageoires de cette couleur, & une demi-ovale de couleur de sang; le dessus du corps est plus clair que le dessous, & nuancé d'un verd céladon pâle & d'un brun obscur; ce qui se voit pareillement sur la queue; il a le même goût que le Poisson Focari.

101. Le *Froc de Mer*, est un Poisson, qui a la figure & la longueur d'un Cabot, comme il en a aussi le goût, mais il est plus gras & plus doux; sa tête & son corps sont d'un verd céladon clair; sa queue & ses nageoires sont plus foncées; son œil est blanc à iris noire & à cercle large & de couleur de sang; au bas de la tête vers les ouïes se voit une marque large d'un rouge pâle, & quelques marques pareilles entre les yeux & les ouïes & près de la nageoire du corps. Les nageoires postérieures sont longues mais étroites; on voit au devant de celle d'en bas une petite ovale de couleur de sang; le corps est plein de lozanges fines & noires depuis la tête jusqu'à la queue, & il y régne une raye fine & noire dans toute la longueur; la queue est pleine & bordée d'une raye fine & noire en forme de demi-lune.

102. Le *Poisson Royal verd* ne différe de ceux de son espèce ordinaire, qu'en ce que sa tête & son corps sont d'un verd céladon pâle entre-mêlé d'un peu de roussâtre par-ci par-là, & comme ondoyés. Les nageoires & la queue sont pareillement d'un beau verd céladon à arrêtes noires; & la nageoire du dos est garnie de piquans noirs. Entre cette nageoire & la queue, il y a huit demi-globes noirs, & en bas dix pareils; son œil est blanc à iris noire, & à cercle large & rouge; la tête est séparée du corps par une raye rouge.

103. Le *Perroquet jaune* est un grand Poisson de la taille d'un Babara, & d'un fond de beau citron & de couleur d'or, entre-mêlés, ayant les nageoires de dessus & de dessous d'un jaune de citron clair; il a un gros museau de Perroquet plein de dents, & rouge en dedans; son œil est de couleur de citron à iris blanche, & à cercle rouge; le long du museau & plus en bas, ainsi que près de l'œil, se voyent plusieurs marques & globes de verd céladon; la tête est séparée du corps tout près des ouïes par une marque de bleu céleste; sur le corps même, au dessous de la nageoire du dos, se voient cinq grapes ou touffes de feuilles d'un verd céladon clair, qui vont presque jusqu'au ventre, & dont il y en a trois plus longues que les deux autres; près de la queue il y en a de plus petites, & le long du ventre on trouve quelques feuilles & globes de même couleur. La nageoire du corps & celle du ventre sont pourprées: la première a une attâche de bleu céleste; celle du dos est un long pavillon arrondi, garni de piquans d'un jaune plus foncé, & bordé par dessus & par dessous de bleu céleste; son premier piquant est le seul élevé, & est de la couleur des bords. La nageoire du dessous n'est pas si longue, mais pareille pour le fond & les bords: elle a de plus des arrêtes noires & orangées; la queue est grande

POISSONS EXTRAORDINAIRES.

& belle, & d'un jaune doré qui paroît plus foncé par ses arrêtes; elle a un bord ondé de couleur de plomb à son extrémité. On ne peut s'imaginer un plus beau Poisson que celui-ci, qui par l'éclat de ses différentes couleurs & son or brille comme un tableau sur l'eau; il surpasse aussi tous les autres en bonté, étant ferme & gras, de sorte que la vuë & le goût en sont également satisfaits.

104. L'*Ikan Moeloit Bengkor*, ou le *Museau de travers*, est petit, mais de très bon goût; c'est la Perdrix de mer; il a une fort jolie petite tête de couleur de citron, & un museau aigu & orange, qui fait une forte avance; on voit sur le nez deux points noirs; l'œil est d'un verd céladon clair, à iris d'un jaune de citron marquée d'un point tout noir au milieu. Le corps ressemble à une cuirasse couverte d'écailles de verd céladon, qui s'étrécit vers la queue; on y voit régner une raye blanche depuis la tête jusqu'à la queue; & sur ce corps trois demi-ovales assez grandes de couleur de citron bordé d'orange; le corps est séparé de la tête par un demi-cercle de verd céladon clair; le long des nageoires postérieures on voit un bord d'orange assez large. La nageoire du dos est d'un verd céladon clair, marqué au milieu & en long d'orange & de citron: mais uni au devant, & garni de deux dents d'un verd d'herbe bordé de noir. La nageoire de dessous est pareillement d'un beau verd céladon; celle du corps est d'un bleu céleste obscur. La queue est orangée & fourchuë; près de cette queue, & au bas du corps on découvre trois à quatre piquans de couleur de citron.

105. L'*Ikan Makare*, est de la longueur & de la grosseur de celui du N°. 103.; mais sa tête ressemble plutôt à celle d'un Dauphin; son fond est d'un bleu clair, marqué par-ci par-là de traits & de points d'un bleu céleste plus foncé; elle est séparée du corps par une raye de rouge clair. Le dessus du corps est de même couleur & de dessein que la tête; excepté trois marques de citron qu'on voit sous les nageoires du dos; le dessous du corps jusqu'à la nageoire postérieure d'en bas est de couleur de citron: un peu au-dessus de cette nageoire commence une marque étroite de couleur de fleurs de pommier blanchâtre, qui va le long de la queue jusques vers le dos, & qui est bordée à cet endroit par le tour de bleu céleste, qui vient du dessus du corps. Le pourpre clair se voit au dedans de son museau, de même que sur la nageoire de dessous le ventre, & sur la nageoire du dos, qui est garnie de grands piquans rouges, & tachetée de points noirs; l'œil est de couleur de sang, entouré d'un cercle de bleu céleste clair; l'iris en est blanche & marquée d'un point noir. La nageoire du corps est de même couleur que l'œil; on en voit aussi une marquée au bas du ventre tout près de ce piquant isolé, qui s'y trouve. Les nageoires postérieures sont ovales, & d'un fond de bleu céleste très clair, bordé de noir en dedans & de rouge par dehors. Le poitral est fort noir & va jusqu'à la nageoire du corps. La queue est pleine & d'un beau bleu céleste, qui s'obscurcit un peu par les arrêtes, & paroît nuancé par-ci par-là d'un blanc pâle: Ce Poisson n'est pas tout à fait si bon que le Perroquet jaune.

PL. N°. XI. 106. L'*Ikan Boelan Bahro*, ou le *Poisson de la nouvelle Lune*, est ainsi nommé de la belle nouvelle Lune de verd céladon, qu'on voit sur la queue, qui est d'un pourpre obscur & nuancée de noir; c'est un petit Poisson délicieux, qui

qui a la tête grande & rouge, le corps épais, & un petit mufeau, à-peu-près de la couleur de la tête; on y voit nombre de rayes verd céladon courbées différemment; fon œil eft de couleur de foye, à iris noire marquée d'un point blanc: le corps eft orangé, & marqué de dix rayes dans toute fa longueur. Le ventre près du poitral eft grifâtre, & s'étrécit en s'approchant de la queue; au-deffous du poitral eft un demi-globe de couleur de foye marqué de points noirs: la nageoire qui y eft jointe par deffous eft de couleur de fang: celle du corps eft d'un verd pâle, à arrêtes noires; le premier piquant de la nageoire du ventre eft d'un bleu célefte, comme auffi partie du ventre. Les nageoires fupérieure & inférieure, fur le derrière, font d'un verd céladon clair; celle de deffus eft plus longue & plus large que l'autre.

POISSONS EXTRAORDINAIRES.

107. L'*Ikan Lacciwa*, eft un Poiffon d'un très bon goût ayant la tête fingulière auffi bien que le mufeau, qui femble s'ouvrir en forme de demi-lune. Ce Poiffon eft tout à fait de couleur de pourpre, mais toutes les nageoires (excepté celle du dos garnie de piquans) de même que le dos & le deffus de la tête font plus foncées que le refte; l'œil eft d'un pourpré obfcur, entouré d'un cercle bleu & d'un autre noir & fort large; l'iris eft d'un noir de poix marqué d'un point blanc en dedans.

108. LE *Moeloet Bezar*, ou *Grande Gueule*, eft un grand Poiffon, très délicieux, quoique d'une laide figure; la tête eft longue & épaiffe & reffemble à celle d'un cochon; elle eft d'un rouge pâle par en bas & fur le devant, & d'un gris obfcur, & d'un verd céladon pâle vers le haut; toute la tête eft remplie de petits points noirs. Le mufeau & le grouin font d'un jaune de citron vers le haut; il a quatre fortes dents; l'œil eft de couleur de fang à iris blanche, marquée d'un point noir. La nageoire du corps eft de couleur de citron; tout le corps eft écaillé comme un Jacob Evertzen, mais plus gros que ce dernier; fa couleur eft un mélange de couleur de foye, de verd céladon pâle & de roux. Les nageoires de deffous font rouges, celle du dos eft un beau pavillon large, & d'un beau verd céladon, marquée de rouge au milieu; près du corps elle eft de même couleur, & couverte de quelques écailles; la queue eft féparée du corps par une bande étroite de verd céladon, & compofée de cinq efpèces de plumes longues & rouges, entre lesquelles on en voit autant de couleur de citron. C'eft un gros Ronfleur de mer, qui grogne comme un cochon, auquel il reffemble beaucoup.

109. LE *Mata Bintang Hidjoe*, ou le *Poiffon à œil verd & étoilé*, eft ainfi nommé de l'étoile verte qui entoure fon œil; il a la tête d'un éléphant, & d'un beau rouge parfemé de petits quarreaux de verd céladon, & de petits globes de couleur de citron autour de l'étoile de l'œil; fon nez eft fort épais & fon mufeau grand & armé de quatre dents aiguës, le dedans de verd céladon, & le bord de couleur de citron; fon œil eft d'un rouge clair, à cercle de verd céladon & à iris d'un jaune de citron; il eft entouré d'une grande étoile de verd céladon d'un brillant magnifique. Le corps & la queue font le fond d'un jaune d'or ou de citron traverfé de huit bandes larges de verd céladon à bords rouges; fur ces dernières bandes, fe voyent quelques petits ferpens & quelques globes noirs, & fur quelques-unes des

jaunes; vers le dos, paroît un globe rouge plus grand que les noirs; la dernière bande de la queue est d'un verd céladon terminé par une bordure noire & fine. La nageoire du dos est un grand pavillon, garni de piquans d'un jaune de citron; on y voit comme les marques d'un trictrac opposées, celles de dessous sont rouges marquées d'un globe de citron, & celles de dessus pourpre clair, montrent alternativement un globe & un cœur de couleur de citron; le bord d'en bas est de couleur de plomb, comme les nageoires, excepté celle du corps qui est rouge; la postérieure d'en bas a un bord rouge qui s'arrondit par derrière autour d'un piquant rouge; ses autres arrêtes sont noires & minces. Ce Poisson très délicieux a bien deux pieds de long, & est fort gros à proportion; ses couleurs opposées font un merveilleux effet, mais il est rare.

110. Le *Wawoelang* est de la grandeur d'une bonne Perche, ferme & blanc, & d'un très bon goût; sa tête est grande, & d'un beau rouge clair tirant sur le vermillon, de même que tout le Poisson; son corps est marqué de petits serpens blancs en travers & d'autres marques & points pareils; son œil est de verd céladon entouré d'un cercle rouge & fort large, & d'un autre noir & fort fin; l'iris est noire & marquée d'un point blanc. La nageoire du dos est garnie de piquans; & les deux nageoires postérieures finissent en ovale.

111. L'*Ikan Waccom Laoet*, est un Poisson semblable à un grand Jacob Evertzen, mais il a le corps plus gros, & la tête un peu différente; il est de fort bon goût. La tête est d'un verd céladon obscur & couverte de petites peaux rouges; le museau grand, rouge en dedans, & grisâtre par dehors & au bas jusqu'à la séparation du corps d'avec la tête; l'œil est rouge, grand & très large; l'iris de verd céladon & noire, marquée d'un point de verd céladon; le nez un peu recourbé jusques vers le dos, qui s'éleve davantage, & est séparé du dessus du corps par une marque large de verd céladon. Le dessus du corps est de bleu céleste, & se distingue de son dessous par une raye de bleu céleste obscur; le reste du corps ou le ventre est d'un rouge clair. Tout le corps est couvert d'écailles qui prennent la couleur de ses différentes parties. La nageoire du corps & celle du ventre sont rouges, celle du dos est de couleur de citron, & garnie de forts piquans, & celle d'en bas est petite & d'un jaune obscur. La queue est fourchuë & d'un bleu céleste mêlé de verd céladon pâle; c'est un très beau Poisson.

112. L'*Ikan Doewing*, est une espèce de Poisson Pampus, dont il a aussi le goût; il est d'un fort joli dessein. Le fond de la tête & de tout le corps est grisâtre; la tête est traversée le long de l'œil d'une bande large & noire; le museau, armé de dents, est d'un jaune de citron en dedans, & ressemble au bec d'un oiseau; l'œil est blanc, & entouré d'un cercle de couleur de foye, à iris noire & marquée d'un point de la couleur du cercle. La raye qui sépare la tête d'avec le corps est aussi chargée de points noirs; sur le milieu du corps est une bande large & noire, qui va de biais de la nageoire du corps à l'extrémité de celle du dos. Entre cette bande & la tête se voyent trois rayes étroites de couleur de citron, qui sont éloignées les unes des autres en commençant, & s'approchent vers

le bas; de cette bande de biais on voit partir vers la nageoire d'en bas huit bandes noires droites, & une neuvième en équerre, qui continuë le long du dos, & fait une saillie d'un bon doigt & demi en dehors du Poisson, comme s'il y avoit une anguille attachée à son dos; la couleur de cette saillie est orange, comme le derrière du corps, qui est séparé du grisâtre par une raye fine & noire; on y voit vers le haut une marque noire comme d'un as de pique. La nageoire du corps & celle du ventre sont bleues, de verd céladon, noires & rouges; celle du dos est d'un grisâtre clair, & garnie de piquans d'un jaune de citron, dont ceux du milieu sont les plus longs & les plus épais. Le derrière du corps a une belle bordure en forme de frange; mais au-dessous on voit entre le noir du corps & cette frange deux demi-cercles, dont l'un est de couleur de citron, & l'autre de verd céladon. La queue commence par être fort étroite & orangée; elle devient ensuite plus large, & est ornée de plusieurs bandes; la première de verd céladon, composée de demi-ovales, dont la convexité regarde le corps; la seconde grisâtre & marquée de trois triangles; la troisième de pourpre clair bordé de noir, & ornée de cinq petits globes noirs; elle finit en frange large de couleur de citron à arrêtes noires & à bordure fine & ondée; au bas du ventre il y a deux piquans noirs, & quelque peu de rouge au-dessus de la nageoire postérieure d'en bas. Poissons extraordinaires.

113. L'*Ikan Sosarat* est à-peu-près de la longueur, du dessein, & du goût d'un Cabot; sa tête est fort grande, & son corps rouge; il a l'œil de bleu céleste, le cercle blanc, l'iris blanche & noire; Ses nageoires sont rouges, de même que sa queue fourchuë; le ventre & la nageoire du dos garnie de piquans sont d'un rouge plus clair; la queue est fort belle.

114. L'*Ikan Batoe Jang Haboe Warna*, ou le *Poisson de roche cendré & à plusieurs couleurs*, est un petit Poisson délicieux, qui a le corps gras & dodu, les yeux rouges & fort voisins, & les nageoires & la queue fourchuë de même couleur; il a un piquant fort long au devant des nageoires postérieures de dessus & de dessous.

115. L'*Ikan Oema*, a environ un pied de long, le corps gros & arrondi, une grande tête, le nez épais & un petit museau en forme de demi-lune; son œil est grand & composé de cercles rouges & de bleu céleste obscur, l'iris noire & marquée de blanc; on voit sur la tête, environ le museau & les yeux, plusieurs marques de bleu céleste obscur; le corps est d'un bleu céleste & grisâtre, tout parsemé de marques de bleu céleste obscur en forme de serpens épais. La nageoire du corps est d'un grisâtre clair, noire & rouge; Les nageoires de dessus & de dessous tout pareillement grisâtres à bords larges de bleu céleste obscur, & munies de forts piquans, qui sont de bleu céleste au-dessus, & rouges par dessous. On voit sur le bas du corps une marque rouge à deux dents, & bordée de bleu céleste; la queue est pleine & belle, & terminée en demi-lune par un bord fin & noir: Ce Poisson plaît beaucoup à la vuë, & ne le céde à aucun autre pour le goût. Pl. N°. XII.

116. L'*Ikan Peti Bariska*, ou la *Carcasse rayée*, a la tête semblable à celle d'un Toetombo, le nez enfoncé, & une bosse élevée par dessus les yeux; le museau est petit & de couleur de citron à son extrémité, l'œil d'un

POISSONS EXTRAORDINAIRES.

beau verd céladon, entouré d'un cercle d'orange, l'iris noire à point blanc, le corps de couleur de foye, & plein de pentagones noirs, qui ont chacun un globe bleu dans le milieu; La nageoire du corps est de couleur de citron; il a par derrière deux nageoires arrondies & la queue large & ronde un peu plus claire que le corps & toute marquée de petites taches d'un jaune obscur: Ce Poisson est rare & ne flatte pas beaucoup le goût.

117. L'*Ikan Dondioe*, a le corps & toute la figure d'une Dorade; sa longueur est d'un pied, & sa couleur est toute de bleu céleste obscur, excepté une raye rouge qui sépare la tête du corps, & quelque peu de rouge dans son museau, & au cercle extérieur de son œil; les nageoires, le dos & la queue tirent sur le noir; il a le goût de la Dorade.

118. L'*Ikan Terkoeter*, ou la *Tourterelle*, a la figure d'un pigeon de mer, & le goût d'un Poisson de roche, le dos, le poitral & le ventre noirs, de même que le museau en dedans & la raye qui sépare la tête du corps; le fond de la tête & de tout le corps est argenté & fort luisant, marqué vers le milieu, vers le bas & vers la queue de plusieurs crochets noirs & renversés, & d'un globe noir près de la queue; celle-ci est séparée du corps par une raye noire, & se trouve par devant de la même couleur que le corps, marquée de traits noirs; elle devient ensuite de couleur de citron. La nageoire du dos est garnie de trois piquans, & est de couleur de citron, de même que celle d'en bas, & celle du ventre.

119. LE *Cacatoeba de Banda*, est de la grandeur d'une bonne Perche, & a la tête fort grosse & ronde de couleur de verd d'herbe pâle; son museau est fort petit & rouge en dedans; son œil grand & rouge, ayant de chaque côté opposé trois traits rouges; on voit de même plusieurs marques rouges sur la tête, & principalement à l'endroit où elle se sépare du corps; le corps a un fond de jaune de citron plein de lozanges noires & fines, qui ont chacune un globe rouge dans leur milieu. La nageoire du corps est de couleur de citron; un peu au-dessus de cette nageoire se voyent trois demi-lunes rouges & un globe de même couleur. La queue est composée de bandes longues de couleur de citron, & de verd pâle, ornées de petits globes rouges. La nageoire du dos forme un long pavillon bordé de rouge, & partagé en parcs de couleur de citron, & de verd pâle par le moyen d'arrêtes noires & fines; on voit sur ce pavillon 19 ovales étroites. La nageoire de dessous est un pavillon de bandes de verd de mer, de couleur de citron, de rouge & de blanc, jusqu'au nombre de huit: Ce Poisson est blanc, ferme & fort gras: son goût est très agréable.

120. LE *Trompette orangé*, est ainsi nommé de son museau qui est comme l'embouchure d'une Trompette, d'un jaune de citron en dedans armé de dents aiguës, & fort étroit jusqu'à l'œil; il est tout noir par dehors, de même que le dessus de la tête, & ressemble à une trompe d'éléphant, tant il est enfoncé & élevé. Le milieu de la tête est blanc, & le dessous de couleur de foye un peu roussâtre; son œil est d'un beau verd céladon, ayant un cercle rouge & fort large, & l'iris noire. Tout le corps est orangé jusqu'à la queue, & marqué d'une raye noire & fine; le corps se distingue de la tête par une bande large grisâtre, qui descend du dos jusqu'au bas du ventre

ventre en s'arrondissant un peu, & laisse une espèce de poche faite par le ventre au bas de la tête. Toutes les nageoires & la queue sont de couleur de citron; mais celle du corps a quelque peu de rouge vers le haut, & les deux nageoires postérieures, & la queue paroîssent plus obscures à cause de leurs arrêtes noires & fines. La queue est orangée à son commencement, & finit en demi-lune pleine: Ce Poisson est excellent & d'un très beau coloris.

POISSONS EXTRAORDINAIRES.

121. L'*Ikan Kambotton*, a une tête de moineau, le corps gris, la queue & les nageoires d'un jaune de citron; mais la nageoire du corps a quelque peu de rouge au haut. Le long du corps règne une raye, au-dessus de laquelle il y a douze demi ronds rouges & noirs, & huit à neuf par dessous, en forme de petits parcs, qui ont quelques marques par-ci par-là, comme un piquant rouge un peu au devant & au bas de la nageoire du ventre, une demi-lune de couleur de citron un peu au-dessus, & plus haut vers la raye du milieu un globe rouge &c. Le museau est rouge en dedans; l'œil couleur de citron ayant un cercle noir & fin, & l'iris noire. La queue est grisâtre, marquée de points blancs, & bordée d'une frange de couleur de citron. C'est un excellent Poisson bouilli à l'eau.

122. Le *Contre-Amiral* est un beau & bon Poisson, ferme & de la grandeur d'un bon Merlan; Sa tête est d'un grisâtre obscur par dessus, & roussâtre par dessous; le corps d'un gris clair, & traversé par une raye de couleur de citron, qui va du poitral, de verd clair, jusqu'à la nageoire postérieure de dessus, ensuite de quoi il est d'un rouge clair: mais le ventre d'un jaune de citron: le museau fort aigu, l'œil d'un orange pâle entouré de deux cercles noirs & fins & d'un troisième qui est blanc; l'iris noire & blanche. La nageoire du corps de couleur de citron; on y voit au haut une marque triangulaire fort pointuë de verd céladon. La nageoire du dos est de verd céladon, & pleine de grands piquans noirs: Toutes les autres nageoires sont d'un jaune de citron, & remplies d'arrêtes noires; celle de dessous est plus longue que celle de dessus.

123. La *Reine*, petit Poisson délicieux, qui a la tête fort petite & d'un jaune d'or plein de points de vermillon vers le bas; son museau, qui ressemble au bec d'un oiseau, est rouge en dedans; le haut s'éleve en ceintre, & le ventre se tourne de même, desorte que l'ensemble fait comme un rond égal. Le corps est d'un grisâtre obscur vers le haut, & plus clair vers le bas: une partie du dos jusqu'à la queue est d'un pourpre clair. Toutes les nageoires sont de vermillon pointillé de rouge clair, mais elles paroîssent plus obscures par les arrêtes, qui s'y trouvent: Ce Poisson est d'un fort bel éclat dans l'eau, mais il se montre rarement.

124. Le *Poisson Royal* est d'une espèce commune; mais celui-ci a le corps d'un verd céladon pâle; le cercle de l'œil jaune & d'un beau vermillon: la nageoire du corps & celle du ventre bleuâtres & de bleu céleste, les autres nageoires d'un verd céladon clair; la queue assez épaisse & en forme de demi-lune d'un bleu obscur.

125. L'*Ikan Foetas* ressemble à une petite Perche à piquans; il a la tête fort grande, & un bec de Perroquet fort aigu, qui est de bleu obscur en dedans, de même que le dos & le dessus de la tête; le reste de la tête est jaunâtre

PL. N°. XIII.

POISSONS EXTRAORDINAIRES.

nâtre & de verd céladon, séparé du corps par une marque rouge. Tout le corps est écaillé, le dessus en est d'un verd céladon obscur, & le dessous d'un verd plus clair, & jaunâtre tout du long du corps, & au milieu règne une raye noire. La nageoire du corps est rouge, les autres nageoires & la queue sont orangées, & les piquans de la nageoire du dos bleus. Un peu plus haut que la nageoire postérieure d'en bas on voit une petite demi-ovale rouge, dont le rond est tourné en dedans: Ce Poisson est blanc, ferme & d'un bon goût.

126. LE *Koeda Laout Jang Koening*, ou le *petit Cheval marin jaune*, ressemble à celui du N°.58. mais il est jaune au lieu que l'autre étoit verd; il a de plus une nageoire sur le dos, & point de goupillon à la queue, ni de plumet verd sur la tête; la bande noire de traverse, & celle qui va du col au ventre, sont ici beaucoup plus pâles.

127. LE *Voleur*, est un Poisson de la grandeur & de la figure d'un petit Requin; sa tête ressemble à la tête épaisse & serrée d'un Cayman, & a le dessus de couleur de foye, & le dessous près du poitral d'un rouge pâle; son museau est plein de dents qui s'entrelacent comme des serres, & de couleur de sang en dedans; la tête est séparée du corps par une raye de couleur de sang: Tout le corps est de couleur de foye; son œil est singulier & en forme de roue entourée d'un cercle de couleur de citron; les rayons de cette roue sont triangulaires, & partie rouges, partie blancs. La nageoire du corps est d'un beau jaune de citron, celle du ventre d'un rouge clair, de même que celle du dos, qui a une bordure étroite de couleur de citron, & paroît au milieu du dos en forme de misaine; il n'a que ces trois nageoires & quelque chose de jaune de citron au bas du ventre vers la queue. La queue est fourchuë & d'un rouge clair marqué de petits traits noirs en long; elle est séparée du corps par une bande étroite de couleur de citron. Ce Poisson est blanc & ferme, mais pas fort gras.

128. L'*Ikan Waccom* est d'un très beau coloris, & d'un goût excellent; il a la tête épaisse & ronde, & le museau émoussé comme le bec d'un Perroquet, de couleur d'orange en dedans, de bleu céleste par derrière, & noir par dehors. La tête est d'un verd pâle marquée de taches orangées, & séparée du corps par une raye pareille; son œil est de couleur de sang entouré d'un beau cercle large de bleu céleste, & ayant l'iris grisâtre; au-dessus de l'œil se voit comme une parcelle d'une large ovale de bleu céleste, ayant au dedans un autre cercle de verd pâle tronqué, & qui contient une petite ovale orangée, & pointillée de noir; le corps est d'un gris clair, & le dos d'un bleu céleste foncé, le ventre bordé de même; au milieu du corps règne depuis la tête jusqu'à la queue une raye large de couleur d'orange. Les nageoires & la queue sont d'un jaune obscur; la nageoire du corps est orangée & de bleu céleste vers le haut; la queue fourchuë, longue & étroite finissant en forme de serres bordées d'orange en dedans & en dehors; la nageoire du dos est étroite & longue, ainsi que celle d'en bas, plus courte cependant que la première; on voit un peu plus haut que cette dernière quelque peu d'un rouge couleur de sang attaché au ventre.

129. L'*Ikan Tikar Hidjoe*, ou la *Natte verte*, ainsi nommé, parceque le corps de ce Poisson est un composé de petits quarreaux élevés d'un beau verd

POISSONS EXTRAORDINAIRES.

verd céladon clair en forme de natte; ces quarreaux ſont un peu ombrés ſur leur verd, & diſtingués par de petits bâtons étroits & noirs. Ce Poiſſon n'eſt pas ſi grand que dans la figure, mais il eſt très beau de deſſein, & d'un excellent goût, ſa tête eſt groſſe, & griſâtre en haut & près du poitral, remplie de points noirs iſolés au-deſſus & au-deſſous de l'œil, & de couleur de citron vers le bas, ſur lequel on voit des points pareils; l'œil eſt d'un noir de poix, à iris blanche & à cercle large, & de couleur de ſang; le poitral eſt d'un beau rouge pâle peint d'un cercle de ſept globes noirs, & d'un autre plus petit de quatre globes pareils par deſſous; la nageoire du corps & celle du ventre ſont d'un jaune obſcur tirant ſur l'orange, la première a quelque choſe de noir & de pourpre vers le haut. La nageoire du dos eſt un pavillon étroit & d'un griſâtre obſcur vers le haut, plus large & d'un verd céladon clair dans le milieu, & derechef plus étroit & de couleur de citron vers le bas; ſes arrêtes ſont noires & fines; celle de deſſous eſt un pavillon pareil, de verd céladon près du corps, orangé dans le milieu, & de couleur de citron par dehors; le fond de la queue eſt un jaune de citron plus foncé, marqué de bandes étroites & orangées, & de belles arrêtes noires.

130. L'*Ikan Boaja Bezar*, ou le *grand Cayman*, eſt de la figure du petit N°. 7. mais il a le muſeau plus long, & une plus grande trompe, la queue pointuë, & le corps compoſé de longues ovales oppoſées par deſſus & par deſſous, & qui s'étréciſſent vers la queue: elles ſont jaunes à l'entour & rouges en dedans; la queue eſt jaune & noire & partagée en articles.

131. L'*Ikan Markekoe*, a la tête d'un bleu céleſte parſemé de globes noirs; l'œil eſt rouge, & l'iris de bleu céleſte; le muſeau aigu & large eſt pareillement rouge en dedans, de même que le deſſus du poitral: Toutes les nageoires, la queue & le corps ſont d'un jaune doré magnifique, & marqué par tout, mais principalement ſur le corps, de taches larges d'un brun obſcur ondé. On a peine à ſe figurer le brillant éclat de ce beau & délicieux Poiſſon, ſur tout dans l'eau, & même hors de l'eau, & il n'y a point de Peintre qui puiſſe aſſez exprimer l'effet que produiſent ces deux couleurs, ſçavoir le brun obſcur, & le jaune doré.

132. Le *Cornoedo Bezar*, ou le *grand Cornard*, eſt un grand & gros Poiſſon, aſſez ſingulier; ſa tête & ſon corps ſont d'une bonne groſſeur, & d'un roux obſcur de même que ſes nageoires & ſa queue, marquées de verd céladon pâle & de noir foncé par-ci par-là: la nageoire du corps eſt ſeule de bleu céleſte: les piquans de celle du dos ſont larges & noirs; ſon muſeau eſt extraordinairement gros & rond, rouge en dedans & noir vers le nez; ſon œil eſt d'un bleu céleſte obſcur, l'iris noire, & le cercle d'un rouge clair: Ce Poiſſon, qui eſt aſſez bon de goût, tire ſon nom d'une petite corne noire qu'on voit au-devant de la nageoire du dos, & qui eſt courbée en avant, au-lieu que les piquans de la nageoire ſont courbés en arrière. PL. N°. XIV.

133. L'*Ikan Badoeri Jang ongoe*, ou le *Poiſſon pourpre garni de piquans*, a reçu ſon nom de ſa couleur qui domine preſque par tout, & des grands piquans noirs, qui ſe voyent ſur la nageoire du dos, dont le fond eſt de pourpre clair; le muſeau a quelque peu de citron en dedans, & ſur le derrière de la tête

POISSONS EXTRAORDINAIRES.

près du corps se voit une marque de couleur de citron. La nageoire du corps est d'un rouge clair, & celle du ventre jaune & rouge; l'œil est grand & blanc, le cercle large, noir par en haut & rouge par en bas, l'iris d'un noir de poix, & marquée d'un point blanc; le museau ressemble au bec aigu d'un Perroquet, & est marqué de plusieurs belles taches rouges, de même que le bas de la tête, d'où jusqu'au dos, à la queue & au ventre vont huit bandes rouges assez larges; on en voit de pareilles, mais plus étroites, entre-mêlées de blanc sur les nageoires postérieures, & sur la queue fourchuë, ce qui fait un très bel effet. Ce Poisson est très bon de goût, & de la grandeur d'une bonne Perche.

134. L'*Ikan Bougen*, a la figure & la longueur d'un Gardon, mais il est meilleur de goût & plus ferme; il brille beaucoup par rapport au mélange de ses couleurs; sa tête est grande, & de verd céladon obscur & de jaune au haut, blanche, d'un rouge pâle & d'un bleu clair dans le milieu, & orangée & marquée de points noirs vers le bas; on voit quelque peu de verd céladon clair près du poitral, & près du derrière de la tête, où elle est séparée du corps par une raye rouge & fine. Le dessus du corps est de même couleur que le haut de la tête; le dessous est d'un fond grisâtre clair marqué par-ci par-là de verd céladon, & surtout le long de la raye noire & fine qui sépare le dessus du corps de son dessous. Ce dessous est de plus distingué, depuis la tête jusqu'à la queue, par des espèces de côtes doubles de vermillon. La nageoire du ventre est fourchuë, & de bleu céleste ayant une belle arrête rouge au milieu, ce qui la fait paroître comme deux rameaux de romarin. La nageoire postérieure d'en bas est du même bleu, ayant un piquant rouge par devant; les deux petites nageoires de dessus, & la grande queue sont de verd céladon marqué de traits de vermillon.

135. L'*Ikan Lazakker*, est un Poisson sec & méchant de goût, mais d'un fort beau dessein; sa longueur est comme celle d'un Eperlan: mais sa tête est grande & épaisse comme celle d'une Dorade, roussâtre & de bleu céleste de même que tout le corps, & parsemée de petits globes rouges & de bleu céleste: son museau a une drole de figure faisant comme une fausse; il est de bleu céleste en dedans & a le bord rouge; la tête est séparée du corps par une raye bleue au haut, & qui est rouge environ le poitral; l'œil est placé singuliérement sçavoir au-dessus de la tête, & il paroît comme en sortir; il est de couleur de citron à iris rouge; le cercle large & de bleu céleste marqué de points noirs. La nageoire du dos forme un pavillon de pourpre clair, traversé de bleu céleste dans son milieu, & elle a la figure d'un demi cercle ou plutôt d'un quart de cercle un peu recourbé en avant & plein d'arrêtes fines. La nageoire du corps & celle du ventre sont de bleu céleste; la première est un peu rouge au corps, les nageoires postérieures sont deux pavillons quarrés composés d'autres petits quarrés de bleu céleste & de pourpre clair, & traversés, dans leur milieu, par quelques bandes de diverses couleurs, comme de citron, de rouge, de bleu céleste &c. La queue est pleine, & d'un beau jaune de citron, garnie d'arrêtes noires.

136. L'*Ikan Luwa Luwa*, ou l'*Araignée*, est un Poisson ainsi nommé de ses piquans fins & rouges, qui paroîssent comme des pieds de l'araignée. Ce

Poisson

Poisson a tout le fond d'un gris obscur; le corps est traversé de bandes rouges, qui sur le devant ne vont que jusqu'à moitié, & vers le derrière traversent tout le corps. Les nageoires & la queue sont rouges & blanches, celle du dos a des dents rouges & grisâtres qui ont à leurs pointes comme dix pieds minces rouges & grainelés: la nageoire qui la suit est toute grainelée: le museau est aigu & rouge en dedans; la tête séparée du corps par une marque rouge, l'œil comme une petite rouë à rayons rouges & grisâtres de forme triangulaire. Ce Poisson a à-peu-près le goût de nos goujons.

Poissons extraordinaires.

137. L'*Ikan Saraza*, est gros, grand & fort large, la couleur de sa tête & de son corps est grisâtre; le dessus du corps est séparé du dessous par une raye fine & noire; on voit sur ce dessous plusieurs sortes d'œufs, comme de poule, d'oye, de Casuari & d'une couleur jaune, & d'un verd céladon pâle au milieu; plusieurs marques de même couleur paroissent sur sa tête, & dans son petit museau, qui est armé de fortes dents; la tête est grande & épaisse & s'eleve de biais vers le dos, sur lequel on remarque une petite nageoire en forme de misaine de bleu céleste, & ayant un grand piquant rouge au milieu; l'œil est de bleu céleste, a iris blanche & cercle rouge & large. La nageoire du corps est rouge & noire, de bleu céleste vers le corps & d'un verd céladon clair par derrière. Les nageoires postérieures sont d'un verd céladon pâle au milieu, & de couleur de citron à l'entour; elles ont une bordure assez large de bleu céleste: celle de dessus est presque quarrée, & celle de dessous un peu arrondie par derrière. La queue est grande, & composée de quatre bandes larges, en travers, faisant presque la figure d'un éventail du Japon; la première est de couleur de citron ayant quelque peu de verd céladon pâle au milieu, & une raye fine & noire; la seconde est plus large & plus grande, car la queue s'élargit beaucoup sur le derrière; elle est d'un grisâtre obscur ombré de noir; la troisième est encore plus longue, & de même couleur que la première, & la quatrième est comme la seconde, plus longue, mais moins large; ces deux dernières bandes seules ont des arrêtes noires; le dessus du corps est plus foncé que le dessous, & plein de lozanges fines & noires depuis la tête jusqu'à la queue: Ce Poisson est fort bon, & approche le plus d'un Babara pour la figure & le goût.

138. Le *Demi-museau* ressemble à-peu-près à celui du No. 68. pour la figure & le goût, mais celui-ci est plus petit que l'autre; il a le museau long, qui ne paroît que pour la moitié, de pourpre au haut & de bleu céleste par en bas; ses yeux sont pourprés; la tête ne paroît aussi que pour la moitié: elle est de même que tout le corps d'un bleu céleste clair, & de verd céladon orné de rayes de bleu céleste ondé dans toute sa longueur: Les nageoires, la queue, le dos & le ventre sont d'un bleu céleste très obscur.

139. L'*Ikan Lalaour*, paroît extérieurement avoir la figure d'une robe de chambre de demoiselle à la Japonoise; aussi est-il fort bigarré: la tête & le museau sont comme au Cacatoeha; le museau est rouge, la tête d'un verd obscur, de rouge & de noir: mais on y voit comme trois taches, dont les deux d'en bas sont rouges, & la troisième d'en haut est d'un bleu obscur, couleur d'indigo: la bande qui sépare la tête du corps

POISSONS EXTRAORDINAIRES.

est d'un bleu clair, de même que le poitral: Tout le corps, depuis la tête jusqu'à la queue, est écaillé & de couleur de verd céladon clair; au milieu du dos se voit une selle longue & étroite d'un beau bleu d'indigo, bordé d'un bleu plus clair: cette selle commence au haut de la nageoire du dos & va jusqu'à la nageoire du corps, laquelle, de même que celle du ventre, est de couleur de sang; plus près de la queue se voit une autre figure beaucoup plus large, & qui s'étend par dessus les deux nageoires postérieures: Ce corps ou cette figure est de même couleur pour le fond & pour les bords que la selle; les nageoires postérieures sont d'un verd céladon clair: son œil est orangé, & a un cercle noir & large, & l'iris noire & jaune: la queue est comme une demi-lune épaisse de bleu céleste à frange de verd céladon rayé de noir. Ce Poisson est fort gras & délicieux.

PL. N°. XV.

140. LE *Poisson Pampus damasquiné* est environ comme celui du N°. 112. mais sa tête & tout son corps sont pleins de bandes larges jaunes & noires, qui viennent du dos & vont un peu de biais, en avant jusqu'au milieu du corps, d'où elles retournent de biais pour aller à la nageoire postérieure d'en bas: Tout près de l'œil on voit une bande rouge; le dos & le ventre ont une bordure rouge, qui s'élargit de beaucoup sur le derrière vers les nageoires postérieures; on voit autour de ces nageoires une frange jaune. Le bas du corps vers la queue & une partie de ce corps, qui remonte vers le dos près de la nageoire postérieure d'en haut, est d'un grisâtre obscur. La nageoire du corps & celle du ventre sont pourprées: on voit au bas du ventre trois à quatre piquans jaunes & noirs, & un pareil piquant sur le devant, mais un peu vers le haut. La nageoire du dos est d'un fond jaune garni de piquans noirs & très forts; la queue est d'un gris obscur mêlé de pourpre pâle (dont on voit aussi quelque peu au bas du corps) par devant; après vient une bande étroite & pourprée, qui est suivie d'une autre jaune & plus large ornée de trois globes noirs. A l'extrémité de la queue se voit une frange épaisse & jaune pleine de fines arrêtes noires; la queue est ici fort large, ce qui va bien à un bon pouce; l'œil est noir à iris blanche, & à cercle de pourpre clair.

141. LE *Jacob Evertzen rouge*, a tout le corps, la tête, la queue & tout le reste d'un beau rouge clair rempli de petits globes de bleu céleste: son œil est d'un pourpre clair, le cercle en est de couleur de sang, & l'iris noire & ornée d'un point pourpre.

142. LE *Caffre*, est un petit Poisson de roche à bec d'oiseau: le fond de sa tête est blanc, & plein de points noirs & de vermillon; ce fond est traversé par deux bandes larges & noires; son œil est de verd céladon, à iris blanche & noire: le corps est semblable à la tête quant au fond & aux points, mais on y voit de plus quelques petites taches de verd céladon; de la tête jusqu'à la queue régne une raye noire & fine: la queue & les nageoires sont d'un jaune de citron; c'est un excellent petit Poisson, gras & dodu.

143. L'*Ikan Tikar Warna Warna*, ou la *Natte bigarrée*, a la figure d'un petit Gardon, mais la chair est beaucoup plus ferme & d'un goût plus agréable; la tête est comme un beau pavé mosaïque d'un fond de couleur de citron, marbré de rouge & de verd céladon, l'œil est blanc, le cercle large

&

& rouge, l'iris blanche & environnée d'un petit cercle noir. La nageoire du corps est de couleur de pourpre; le corps paroît une belle natte d'Espagne ou un pavé Italien composé de petits quarreaux de verd céladon, de blancs, de rouges, & de noirs; ces différentes couleurs en augmentent encore la beauté par leur arrangement & leur opposition. Les autres nageoires & la queue sont de couleur de citron.

POISSONS EXTRAORDINAIRES.

144. L'*Ikan Babi*, ou le *Poisson Porc*, de l'espèce ordinaire, montre ici quelque variété dans les nageoires & dans le coloris; sa tête est grisâtre: son œil jaune entouré d'un cercle rouge, l'iris d'un noir de poix. Les nageoires & la queue sont de couleur bleue foncée; le corps est d'un verd céladon nuancé legérement de couleur de fleurs de pommier, plein de grands quarreaux élevés, dans chacun desquels l'on voit deux ou trois traits noirs fort fins. Ce Poisson est beau & fort gras.

145. L'*Ikan Bangay*, semblable à un petit Caret, a la tête & le ventre blanchâtres, le corps, les nageoires & la queue brunes, l'iris rouge entourée d'un cercle blanc qui fait l'œil, & d'un second pourpré; la tête est séparée du corps par une raye rouge, qui est aussi la couleur de la nageoire, blanche & noire près du corps, comme aussi du museau en dedans; la queue est en forme de demi-lune. Ce Poisson est sec, mais blanc & ferme, & bon en hachis.

146. L'*Ikan Gala Gala*, ou le *Poisson des Matelots*, est délicieux, a la figure d'un brochet, mais il n'est pas si plein d'arrêtes; le dessus du corps est d'un verd céladon foncé, le dessous d'un céladon plus clair mêlé d'un rouge pâle, qui se remarque aussi sur sa nageoire supérieure & noire, ronde, garnie de piquans, la nageoire inférieure vers la queue de même que celles du devant, & près du corps, aussi bien que sa tête sont de la même couleur que le dessus du corps; son œil noir est entouré d'un cercle large, jaune & d'un rouge-pâle; l'iris est blanche, le museau large & plein de dents.

147. L'*Ikan Bibi*, ou le *brun Souffleur*, est fort gros & ressemble par devant au mâle d'un pigeon à jabot bouffi, tronqué; son museau est petit, rouge & épais & un peu arrondi vers le haut, ayant force dents; son œil est noir entouré d'un cercle bleu céleste, l'iris blanche; le dessus du corps est d'un brun fort obscur, le dessous plus clair tirant sur la couleur de foye avec tant soit peu de rouge au milieu. La nageoire jointe au corps est d'un jaune de citron, & de-là nait une raye de séparation d'un verd de mer clair, qui va jusqu'à la queue. La nageoire supérieure est rouge, petite & de la figure d'une voile de misaine, armée par devant d'un grand piquant noir. Les nageoires postérieures de dessus & de dessous sont d'un gris obscur, ayant par dehors une bordure de verd céladon, & des arrêtes minces & noires. La queue a le devant de la même couleur que les deux nageoires, mais entouré d'un bord noir fin, & le derrière qui s'élargit & s'arrondit comme un éventail, rouge, & plein d'arrêtes noires élevées. Ce Poisson pourroit bien être du genre des Trompettes de mer, & quoiqu'il soit gras & excellent au goût, personne ne veut en manger, quelques-uns étant morts subitement, après en avoir mangé un peu goulument sans en connoître l'endroit vénimeux.

Poissons extraordinaires.

Pl. N°. XVI.

148. L'*Ikan Sotera*, d'un pied de long, ressemble à une grande Perche, excepte la tête qui est fort grande, & de couleur pourprée, nuancée de noir, ainsi que le dessus du corps jusqu'à la queue; le museau aigu & plein de dents est d'un verd de mer par dessus & en dedans; sur le devant & le dessus de la tête, ainsi qu'au milieu & sur le derrière du dos se voit un trait d'un jaune de citron-pâle, qui s'élargit beaucoup vers le bas du corps, & se rétrécit le long du ventre jusqu'à la queue; sur ce jaune, qui est tout picoté de rouge, on voit deux nageoires d un beau verd céladon clair, l'une jointe au corps & l'autre en dessous du ventre. Les nageoires postérieures sont garnies de forts piquans rouges sur un fond verd celadon en partie clair, & en partie foncé, tacheté de noir; l'œil est rouge, son bord étroit couleur de citron, de même que l'iris avec un point noir; le poitral est d'un beau rouge: la tête est séparée du corps par un trait de verd de mer; la queue est de moyenne grandeur, & d'un beau dessein, le fond gris obscur; une raye étroite orangée presque en demi-cercle, tachetée de points noirs, s'étend de chaque côté, du milieu de son extrémité, jusqu'à son commencement; au milieu est une espèce d'ovale de verd céladon, & enfin une bordure étroite d'un jaune de citron, qui devient fort pointuë en dehors. Ce Poisson est délicieux, mais fort rare.

149. L'*Ikan Moelia*, ou le *Poisson magnifique*, semblable au Perroquet jaune N°. 103. pour la figure, le dessein, la grandeur & le goût, excepté que le verd de la tête se trouve jaune ici, & les grappes, qui pendent en bas du dos, rouges au lieu d'être vertes; elles ne sont pas non plus si larges comme aux autres; la tête est séparée du corps par un trait rouge; le dessus du corps comme aussi de la tête a un fond bleu céleste mêlé de verd céladon; le dessous du corps, qui est séparé du dessus par une raye orangée, est écaillé de verd céladon, de jaune & de rouge; le ventre près des nageoires inférieures de devant est aussi verd de mer, marqueté de taches rouges à la longueur d'un petit doigt, & se termine en pointe de chaque côté Les nageoires postérieures sont garnies de forts piquans, & paroissent comme de beaux pavillons d'un verd de mer clair, bordés par en haut & par en bas de citron, & de quelque peu de rouge vers le milieu du corps; la nageoire jointe au corps est blanche & rouge, mais pas si arrondie à son extrémité qu'aux autres Poissons; la queue est belle & large en forme d'éventail, de couleur de citron sur le devant marqué de cinq points noirs entre deux bandes rouges, l'une qui sépare le corps de la queue, & l'autre large d'un pouce en travers, qui paroît obliquement au milieu du citron; le reste de la queue est d'un beau verd céladon, sur lequel on voit s'étendre obliquement, & tout du long beaucoup d'arrêtes noires, bordées de jaune de chaque côté, & terminées en frange de même couleur. Ce Poisson est admirable tant pour le dessein, que pour la vivacité des couleurs, qui par leur diversité & leur opposition paroissent avec beaucoup d'éclat; il ne le céde aussi à aucun autre en bonté.

150. L'*Ikan Cacatoeha Kitsjil*, ou le *petit Cacatoeha*, ainsi nommé parce qu'il approche fort d'un perroquet verd de mer, ou cacatoeha, quant à la tête & au corps, mais le museau n'y ressemble point du tout étant plus aigu.

Sa

Sa tête est grosse & de couleur de verd céladon par dessus & d'un jaune de citron par-dessous; il a l'œil rouge & l'iris blanche; son corps est gros & arrondi, de couleur pareille à la tête, partagé par cinq rayes jaunes allant obliquement du ventre au dos, parmi lesquelles on voit, entre de petits traits noirs, quelques taches rouges & longues, mais qui manquent vers le dos, & vers le ventre; le poitral est jaune, orné de deux petits globes rouges; ses nageoires & sa queue sont rouges & pourprées.

POISSONS EXTRAORDINAIRES.

151. L'*Ikan Roelat Jang Merah*, ou le *Roelat rouge*, ressemble au *Poisson magnifique* du N°. 140. pour la grandeur & la forme, de même que pour la bonté, mais il en différe pour les couleurs, & pour la nageoire supérieure; la tête est de même grosseur, mais son museau est un peu rélevé, la couleur en est, aussi bien que celle du dessus du corps, d'un rouge clair: le dessous du corps, & le fond des nageoires supérieures & inférieures, ainsi que de la queue, sont de couleur de verd céladon tirant sur le gris; l'œil est grand & noir, le cercle large, d'un verd céladon, l'iris jaune à point blanc; sur le ventre près du poitral plus bas que la nageoire jointe au corps (qui est rouge & jaune en dessus) se voit un petit globe rouge, entre quelques traits de même couleur; plus près de la queue, il y en a cinq autres pareils, outre un sixième entre les deux rayes mitoyennes du dessous du corps; il y a quatre de ces rayes, rouges, dont celle du milieu sert à séparer le dessus du corps du dessous; la nageoire supérieure est garnie de piquans forts & longs, & elle a sur le devant la figure d'un pavillon jaune, par en haut, d'un bleu céleste par en bas, & d'un verd céladon au milieu, avec quatre globes rouges placés différemment, entre les piquans, & sur le derrière celle d'une voile large, rouge & fort élevée, dont le fond postérieur est d'un verd céladon bordé de rouge; la nageoire d'en bas, près de la queue, est de même couleur, de figure triangulaire, dont l'angle extérieur fait une avance fort pointuë vers le bas; la nageoire sous le ventre est de même couleur bordée de jaune, & garnie de piquans, entre lesquels on voit aussi un petit globe rouge; la queue est grande & large, écaillée & rouge dans son milieu, en forme d'ovale, qui se termine en une pointe à franges jaunes: aux deux côtés de cet ovale est un fond d'un verd céladon-pâle, & deux petits globes rouges, & plus en dehors un fond blanc bandé obliquement de points noirs & blancs entre deux bords étroits & rouges; aux deux extrémités de la queue, on voit une espèce d'avance rouge & pointuë.

152. Le *Prince du Japon*, est un joli petit Poisson Pampus à grosse tête de porc raccourcie, dont le fond est rouge tacheté de noir, & qui près du grouin est bridée par une bande transversale de bleu céleste; cette couleur se voit aussi en dedans du grouin; sur la tête il y a une autre bande en travers, large & de couleur d'or, au milieu de laquelle se voit l'œil blanc, le cercle large & rouge, & l'iris noire, le tout entre quelques rayes noires courbes, qui décroissent en s'éloignant; contre cette dernière bande s'appuye un demi-cercle d'écailles rouges; le dessus & le dessous du corps sont écaillés, de couleur de foye, & d'un jaune d'or tacheté de noir dans le milieu & sur le derrière. La nageoire jointe au corps & celle de dessous sont d'un bleu céleste, comme aussi les piquans de la nageoire supérieure, & de celle

du

POISSONS EXTRAORDINAIRES.

du milieu sur un fond couleur d'or. Les nageoires postérieures sont de couleur de pourpre clair, bordé de bleu céleste, & bandé de jaune obliquement. La queue est large & pleine, de couleur bleu céleste, ayant au milieu une bande étroite de même couleur en forme de demi-lune.

153. L'*Ikan Coloer Koening*, ou le *Poisson Coeloer jaune*, a une tête d'oiseau d'un rouge clair, avec deux rayes rouges transversales; le museau est coloré de même, comme aussi les deux nageoires postérieures, qui cependant ont contre le corps un bord de verd céladon, & le reste du bord, qui fait une sorte avance, est de bleu céleste: leur figure est presque ovale: le milieu du corps entre la tête & la queue est comme un tonneau rond, distingué par deux cercles couleur de sang, qui vont depuis le dos jusqu'au ventre: son fond en dessus & en dessous est d'un jaune doré à quarreaux fins & noirs, qui ont chacun un trait ou une marque de vermillon en dedans; le corps est partagé en deux par une bande large oblique & écaillée de couleur bleu-céleste entre deux bords rouges: près de la queue se voit une autre bande jaune tachetée de rouge entre deux rayes rouges: la nageoire de dessus est garnie de piquans rouges, par devant, sa couleur est verte par dessus, & rouge-clair par dessous: celle qui est jointe au corps est rougeâtre: son œil est orangé, l'iris noire, & le cercle large de couleur de verd de mer; le poitral a sur un fond jaune huit petits globes de vermillon: sous le ventre, entre le poitral & la nageoire postérieure, se voyent six piquans; c'est un excellent Poisson.

154. L'*Ikan Toetombo Ekor Tiga*, ou *Poisson boite*, à trois queues, est semblable aux autres Toetombos pour la figure, mais il est plus grand de corps & fort serré de tête, ce qui le fait un peu ressembler à un gros cochon: sa longueur est environ d'un pied: le museau est fort petit, & de couleur rouge obscur: le fond de tout le corps jusques près de la queue est de couleur de foye, écaillé en rond avec quelque peu de verd céladon par-ci par-là: les yeux sont fort voisins, larges & d'un verd céladon; l'iris est jaune à point noir, bordée d'un cercle étroit & rouge; au-dessus de l'œil on voit une petite corne ou dent de couleur de citron, courbée en arrière, & au bas sur le devant une grosse bosse de même couleur & dessein que le corps: sur le milieu du corps il y a une nageoire fort singulière faisant partie du corps, de même couleur & nuances: sous le ventre sont quatre dents ou piquans aigus de couleur de citron: le bas du corps vers la queue est nuancé de blanc & de noir entre une bordure rouge vers le haut, & une autre jaune vers la queue, en forme de demi-lune: la queue est grande, faite comme le haut d'un verre à vin, d'un fond jaune obscur, & pleine d'arrêtes fines qui vont jusqu'à son extrémité; sur ce fond on voit une bande large, pourprée en travers & sept autres de pourpre-pâle en long, d'un demi-doigt d'étenduë, & peu larges,: un peu plus qu'à moitié de la queue paroît un petit cercle noir un peu ovale de la largeur d'un pouce, aidant à finir la queue, & de la même couleur pour le fond: un peu plus bas que la nageoire du dos, comme aussi au bas du ventre tout près de la queue, sont attachées deux nageoires à-peu-près semblables à la queue, mais pas si grandes; aussi n'ont-elles pas cette bande pourprée en travers. Ce Poisson hideux ne se mange point, que l'on sache.

155. La

155. Le *Kapitan Kafir*, ou le *Capitaine Caffre*, est un petit Poisson fort délicieux à bec de Perroquet, d'un verd céladon: sa tête est de même couleur avec quelques traits rouges, & des points noirs, sur le derrière; le dessus du corps est tout écaillé de verd de mer, mêlé de jaune de citron & de rouge: le dessous est marbré de rouge, de verd céladon, de jaune & de blanc, comme du marbre d'Egypte: la raye de séparation est courbe, de couleur de citron; la nageoire supérieure est d'un fond citron, bordé vers le derrière & près des grands piquans verd de mer, de rouge par dessous & par dessus; la nageoire inférieure vers la queue est aussi garnie de piquans, à fond jaune, & bordée de rouge contre le corps: les deux nageoires sur le devant & sous le ventre sont pourprées & blanches: l'œil est jaune, le cercle en est large & rouge, l'iris noire & jaune: la queue est jaune & fourchuë.

Poissons extraordinaires. Pl. N°. XVII.

156. L'*Ikan Carbauw Hidjoe*, ou le *Buffle verd*, a la tête semblable à celle d'un bœuf, mais un peu plus mince par devant: le museau ressemble à un bec d'aigle, & est tout jaune en dedans: le corps est écaillé de verd céladon, de rouge & de jaune entre-mêlé, par dessus & au milieu, & fait vers le haut une petite avance en dehors: l'œil est rouge cerclé de jaune, l'iris est blanche ayant un point noir au milieu: au-dessus de l'œil sont trois petites dents ou cornes d'un bleu obscur & pourpré courbées en avant; le poitral est d'un bleu céleste bordé de verd céladon de chaque côté. La nageoire supérieure est jaune, garnie de trois piquans courbés en arrière; elle s'étend fort loin, & est terminée par un bord de verd de mer, qui finit en une petite houppe jaune en dedans & s'éleve de la longueur d'un doigt hors du corps: plus bas tirant vers la queue, cette même nageoire, comme aussi la nageoire inférieure voisine de la queue, & la queue même verte en devant, sont toutes d'un pourpre clair: le dessous du corps est orangé, bordé de rouge en dessus, & de verd céladon en bas vers le ventre. Des trois piquans de la nageoire supérieure jusqu'au bas du poitral s'étend une bande large & oblique d'un pourpre clair, entre deux bords rouge-clairs, dont celui de devant remonte de nouveau vers l'œil & fait comme une espèce de poche ou musette orangée: sur le derrière du corps le long des écailles on voit une autre bande large d'un bleu céleste entre deux bords étroits rouges: & vers le corps une frange orangée, & au-dessus d'elle un piquant jaune; la nageoire jointe au corps est d'un bleu céleste en bas, pourprée & jaune vers le haut. Ce Poisson est délicieux au goût, & a beaucoup d'éclat & de vivacité dans son coloris.

157. L'*Ikan Goraba* a une tête courte & grosse de Cayman, & le museau rempli de dents: la couleur de la tête comme aussi de tout le corps est d'un verd céladon, tacheté d'orangé, bordé de rouge; l'œil est fort singulier & comme composé de deux rouës enchassées; celle de dehors a de petites lames quarrées, l'autre des petits bâtons: le tout en rouge & en bleu, mais posé diversement; l'iris est blanche, ayant au milieu un point noir; la tête est distinguée du corps par quelques rayes rouges, qui s'élargissent vers le bas; la nageoire jointe au corps & la raye qui sépare le corps de la queue sont rouges; la queue est d'un verd céladon en forme de demi-lune. Toute la nageoire supérieure est unie de couleur de plomb, garnie de piquans rouges,

POISSONS EXTRAORDINAIRES.

ges, qui sont plus grands sur le derrière, & y paroissent en forme de pavillon. La nageoire postérieure d'en bas a des piquans d'un verd céladon, sur un fond rouge & ensuite plombé. Ce Poisson est fort blanc & ferme, de la grandeur d'un grand Cabot, & excellent au goût.

158. L'*Ikan Catoe Jang Moelia*, ou le *Poisson magnifique de roche*: son corps est fait comme un gros tonneau de trois bandes d'écailles jaunes & d'un verd céladon foncé, traversées dans leur milieu par deux autres bandes larges d'un doigt & de couleur de pourpre clair: la tête en devant, de même que le petit museau, sont rouges, terminés par deux bandes en travers, l'une de verd céladon, & l'autre moins large & noire; plus loin on voit quelque peu de bleu céleste & de verd de mer bordé de pourpre & de jaune: l'œil est pourpré à double cercle noir & blanc; l'iris est noire: les nageoires postérieures ont des rayes jaunes, pourprées & d'un bleu céleste, traversées de noir, & bordées d'une frange pourprée. La nageoire antérieure d'en bas est de bleu céleste, blanche & pourprée vers le corps. Celle de dessus est garnie de piquans d'un verd céladon sur un fond rouge; la queue est de couleur céladon, mais elle a sur le devant deux bandes, l'une bleuë céleste, & l'autre à points rouges: C'est un Poisson fort exquis sur tout mangé cuit à l'eau à la manière Hollandoise, & il paroît une espèce de ces Poissons qui sont revêtus de cuir.

159. L'*Ikan Dorri Sowanggi*, ou le *Poisson Sorcier garni de piquans*. Ce nom empêche les Habitans d'en manger, quoiqu'il soit fort bon: son museau est petit & a la figure d'une demi-lune: son œil est pourpré, le cercle en est noir, & l'iris blanche & à moitié rouge vers le corps. Le corps est d'un bleu céleste par dessus avec deux rayes rouges, allant tout du long, & de verd céladon par dessous, plein de grandes taches pourprées qui tiennent ensemble: la queue commence par être jaune, & devient ensuite de couleur céladon, avec une raye rouge fine entre deux, ce qui fait un fort bel effet. Entre les rayes rouges du dessus du corps sont placés neuf ou dix globes d'un bleu céleste, bordé de rouge, & cinq autres globes pareils au-dessus des mêmes rayes. La nageoire supérieure est d'un bleu céleste au milieu, bordé de pourpre clair par en haut, & de verd céladon par dessous. La nageoire inférieure est garnie de forts piquans de couleur de pourpre, sur un fond jaune. La nageoire jointe au corps est pourprée & blanche, & un peu rougeâtre près du corps.

160. L'*Ikan Terbang Berampat Sajap*, ou le *Poisson volant*. Son corps est écaillé; sa tête est grosse & d'un joli dessein; leur couleur est d'un beau céladon, avec du jaune & du rouge entre-mêlés: son œil est grand, l'iris noire entourée de plusieurs cercles jaunes, rouges, verds, noirs & pourprés; ses aîles de devant sont d'un verd céladon plus foncé que celles de derrière, garnies de piquans jaunes, & chargées, entre-deux, de petits globes rouges rayés, qui sont plus rares sur celles de derrière; la queue est fort belle, marbrée de blanc de verd céladon, & de bleu céleste, fourchuë & bordée d'une marge de verd de mer, & de jaune.

161. L'*Ikan Batoe Jang Eloc*, ou le *beau Poisson de roche*, ressemble un peu au petit Apron, ou à la Perche à piquans; sa tête a le fond céladon parsemé de nombre de traits rouges; le corps est écaillé & marbré de céladon, de rou-

rouge & de bleu céleste; l'œil est grand, les cercles sont de verd céladon, de noir & de rouge, l'iris est noire & de verd céladon entre deux. La nageoire supérieure est un pavillon plein de piquans, d'un verd céladon, large au milieu, jaune par dessus & d'un pourpre moins large en bas. La nageoire postérieure est de couleur de citron en dedans, bordée de pourpre clair; celle d'en bas est d'un pourpre bordé de jaune; celle qui est jointe au corps est pourprée & blanche; la queue fourchuë est d'un verd céladon & jaune: c'est un fort bon Poisson & très agréable au goût. POISSONS EXTRAORDINAIRES.

162. L'*Ikan Losi Losi*, espèce de Remora, ou compagnon du Requin, a la forme d'une truite: il a l'œil jaune avec un cercle large d'un verd céladon, l'iris blanche & rouge; le dessus du corps est d'un bleu céleste, jaune & de verd de mer: le dessous de même, mais plus clair, & couvert par tout d'écailles; la nageoire supérieure est longue & jaune, garnie de forts piquans d'un beau pourpre, & entourée d'un bord de même couleur par dessous; la nageoire inférieure est de bleu céleste, pleine de piquans jaunes: celle qui tient au corps & celle qui est sous le ventre sont pourprées avec tant soit peu de verd céladon; le corps est séparé dans toute sa longueur en deux parties par une raye rouge: la queue est fourchuë, de couleur jaune & d'un verd céladon: Ce Poisson est fort beau pour le coloris, mais sec & ne se mange guères.

163. Le *Trompette bigarré*, a le museau d'un verd céladon & noir, de la figure de l'embouchure d'une Trompette: le reste est d'un jaune de citron & de verd céladon entre-mêlé de noir: son corps ressemble à celui du Poisson Galion dont il a aussi le goût, & est composé de quatre ou cinq bandes larges: dans la première, qui est toute noire avec quelques traits rouges, on voit l'œil de verd céladon, avec deux cercles rouges & un troisième de citron entre deux, l'iris est noire: la seconde bande est plus large & d'un verd céladon obscur, la troisième d'un céladon plus clair, la quatrième est jaune, la cinquième noire bordée de rouge; & enfin il y en a une jaune bordée de pourpre & de verd céladon: c'est celle qui est près de la queue, qui est grisâtre sur le devant, ayant neuf rayes jaunes qui se terminent à une large demi-lune noire. Tout le long du dos on voit une raye noire fort mince, qui s'élevant beaucoup au-dessus du corps, prend la couleur de verd céladon. La nageoire postérieure en dessus est blanche, entourée d'un large bord noir; ses arrêtes sont jaunes; la nageoire du devant est d'un verd céladon foncé. PL. N°. XVIII.

164. Le *Cacatoeba Djantan*, ou le *mâle du Poisson Cacatoeba*, est petit, rond & boursoufflé; il a la grosse tête d'un Dauphin, de couleur verd céladon; elle ressemble un peu, de même que le museau plein de dents, à celle du Cacatoeha verd: le corps, qui est séparé de la tête par des rayes rouges, est tout écaillé en or & en rouge jusqu'à la queue. Toutes les nageoires, de même que la queue, sont d'un verd céladon foncé: celles d'en bas, dont l'une est ovale & l'autre quarrée, sont bordées de rouge; celle qui est jointe au corps est ronde comme un œuf du Casuari, de couleur rouge & verte. La nageoire supérieure est d'un pourpre clair, entre trois piquans de verd céladon; le reste est de cette dernière couleur: la queue est en forme de demi-lune: son œil est admirable, le globe en est bleu céleste, l'iris

 rou-

POISSONS EXTRAORDINAIRES.

rouge, le cercle qui l'environne eſt partagé en quatre quarts, dont les deux oppoſés ſont jaunes, & les deux autres rouges.

165. L'*Ikan Sowanggi Bezar*, ou le *grand Poiſſon Sorcier*, eſt le plus ſingulier Poiſſon qu'on ait jamais vû; ſa tête eſt admirable, bien proportionnée à la grandeur du corps; le muſeau eſt large & d'un verd céladon en dedans; ſur le nez paroiſſent quatre petites cornes de couleur de citron; l'œil eſt grand & jaune, l'iris noire placée dans une étoile d'un verd céladon, entourée d'un cercle large & rouge; au-deſſus de cet œil, un peu de biais, ſont deux autres étoiles d'un verd céladon, ornées d'une cime à quatre angles, & d'une tache au milieu, ce qui fait un effet ſingulier; plus loin vers le dos on voit quelques fleurs jaunes, rouges, bleuës & vertes. La nageoire ſupérieure eſt fort grande, garnie de longs piquans de couleur bleu céleſte, qui vers le bas paroiſſent être enchaſſés dans des tuyaux épais & ronds, de couleur rouge, entre leſquels on voit des quarrés de même longueur, d'un verd céladon; la nageoire poſtérieure eſt jaune & d'un verd céladon clair, avec une raye rouge qui la traverſe; au bas de l'œil, un peu de biais, ſont trois grandes marques d'un verd céladon, dont les deux extérieures ont le bord garni de petits piquans rouges, celle du milieu n'en a point: on voit au haut de la plus baſſe quelques demi-cercles blancs, qui la joignent. Le corps eſt brun, plus foncé par deſſus, & parſemé de petites marques rouges, & plus jaune & plus clair par en bas & vers le ventre, qui eſt gros. Les nageoires de deſſous ſont marquées comme la poſtérieure de deſſus, avec la reſſemblance de plumes. Tout du long du corps & du dos régne une raye noire; la queue eſt ſéparée du corps par une fine raye rouge; ſa couleur eſt jaune ſur le devant, verte ſur le derrière; elle paroît comme empennée & fort large, ornée d'une croix rouge. Ce Poiſſon a bien deux pieds de long; il eſt mauvais de goût & ſec, comme diſent les Soldats, car les habitans du Pays n'oſeroient pas en manger: on le voit fort rarement, & il épouvante les autres Poiſſons; cependant par tout ſon attirail, ſes ornemens & ſes étoiles, de même que par la vivacité de ſon coloris, il donne un beau coup d'œil ſur l'eau.

166. L'*Ikan Boelan*, ou le *Poiſſon de la Lune*, eſt ainſi nommé de pluſieurs demi-lunes qu'on voit ſur ſon corps: ſa longueur eſt d'un pied & demi; ſa tête eſt groſſe & grande, d'un fond verd céladon obſcur, émaillé de pourpre clair: le muſeau eſt grand, plein de dents, & comme partagé par bandes de couleur céladon & orange; ſon œil eſt verd, le cercle en eſt jaune, & l'iris de même, avec un point blanc au-deſſus de l'œil; & le long du dos ſe voit une grande & large bande de pourpre clair bordé d'orange: le reſte du corps eſt auſſi pourpré, & d'un bleu obſcur, garni par-ci par-là, & ſous le ventre, d'un bord orangé: la nageoire qui tient au corps eſt d'un jaune obſcur, entouré d'un rond plus large jaune; au milieu du corps paroît comme une grande iſle de couleur pourpre clair joliment bordé d'orange, & ayant quatre demi-lunes de même couleur: on en voit auſſi pluſieurs autres ſur le reſte du corps; du muſeau juſqu'au deſſous de la nageoire, qui tient au corps, régne une bande large pourprée & rayée de traits jaunes, qui vont en ſerpentant: la nageoire ſupérieure qui eſt longue, a le bord d'embas orangé, celui d'enhaut rouge, & le milieu large pourpré & partagé en

en petits compartimens, par des arrêtes de couleur de citron: la nageoire inférieure est plus courte, & d'un verd céladon clair, bordé de rouge par dessus & par dessous: la queue est grosse & pleine d'un fond jaune à rayes rouges, qui en parcourent toute la longueur. Ce Poisson est ferme, fort blanc, & si gras qu'à peine on le peut rôtir, ainsi on le coupe en tranches, qu'on fume, & qui par-là deviennent fort bonnes à manger.

167. L'*Ikan Cabos Panggegit*, ou le *Poisson Cabos mordant*, est un petit Poisson gras & délicieux, & admirable pour le mêlange de ses couleurs; son corps ressemble un peu à celui d'un brochet, mais sa tête en différe; son museau de Caeyman est plein de dents: sa machoire supérieure est nuancée de verd céladon & de jaune, en forme de treillis, l'œil est rouge, & l'iris d'un verd céladon; la tête le corps & la queue sont d'un beau verd céladon marbré. Les nageoires postérieures, & celle qui est jointe au corps, comme aussi celle de dessous le corps, sont d'un verd céladon foncé, tacheté de jaune & de rouge, aussi bien que la queue; la nageoire antérieure de dessus a, sur un fond de jaune, trois piquans rouges, & un quatrième plus long attaché à la même nageoire, élargie en forme de voile, qui devient ensuite verte, & est bordée de rouge; la petite nageoire postérieure est verte, rouge & de couleur de citron.

168. Le *Matelot des Indes*, est un grand Poisson; son museau est noir en dedans, & de couleur de citron en dehors, & avancé en forme de tonnelet; sa tête est longue & grosse, rayée au haut de bleu céleste, de noir, de pourpre obscur, & de rouge; & jaune & orangée vers le bas & le derrière; son œil est près du dos; le dessus du corps est d'un pourpre clair ondé de petits traits blancs: Le ventre se termine au bas en une espèce de griffe à bandes rouges, & sur les côtés en échélons rouges & de couleur de citron. On remarque sur le ventre un grand rond d'un bleu foncé & d'un pourpre obscur bordé de rouge en dedans, & de jaune en dehors, & un peu plus haut une petite tache ovale bordée de verd céladon. Le reste du corps est joliment marbré de rouge, de noir & de jaune. La nageoire jointe au corps est petite & d'un beau verd céladon; sur le dos est une petite nageoire, de couleur de citron, garnie d'un piquant de bleu céleste sur le devant, & bordée de rouge; les deux nageoires postérieures sont ovales par dehors, de couleur verte avec deux rayes rouges qui les traversent. Vers la queue se voit une bande oblique noire, entre deux bords étroits & jaunes, & une autre d'un verd céladon à bords rouges: Cette queue est pleine, en forme d'un éventail du Japon, mais ne s'arrondit pas par derrière: son fond est de verd céladon, & ses bords extérieurs sont jaunes & fort larges, & peints de petites ondes rouges. Ce Poisson a la chair très ferme, & est fort savoureux.

169. L'*Ikan Sotera Poeteh Hidjoe*, ou le *Poisson Sotera blanc & verd*, est un petit Poisson, nuancé admirablement de jaune au dedans de son bec de Cacatoeha, de même que sur sa tête, qui pour le reste est noire par dessus, & d'un pourpre clair par dessous; son corps est d'un beau pourpre, & on y voit près de l'œil, qui est de couleur de citron, un espace blanc & écaillé en forme de sac à long col renversé, bordé de verd céladon, & un peu plus loin une forme de selle de Cheval pareillement blanche & bordée de mê-

POISSONS EXTRAORDINAIRES.

même, mais un peu renversée: entre ces deux figures est la nageoire jointe au corps, qui, de même que celle de dessous le ventre, est d'un verd céladon rayé de pourpre & de couleur de citron. La nageoire supérieure a des piquans d'un pourpre obscur sur un fond de verd céladon foncé, jaune & blanc, rayé de rouge & bordé d'orange; la nageoire inférieure de derrière est quarrée, d'un pourpre foncé bordé de jaune; la queue est petite & pleine, d'un fond de verd de mer, sur lequel on voit un triangle d'un pourpre obscur bordé d'orange, la pointe tournée vers la fin de la queue, & le côté opposé arrondi, séparant le corps de la queue. C'est un Poisson assez rare, mais d'un beau brillant sur l'eau, & aussi bon que la Perche.

170. L'*Ikan Batoe Tercloc*, ou le *très beau Poisson de roche*, ressemble à une petite Plie; sa tête est petite & de couleur de verd céladon: son museau est orangé, le fond du corps blanc, traversé de cinq bandes larges, d'un pourpre obscur, & de chaque côté bordées d'orange & de verd céladon: la nageoire supérieure est garnie en devant de piquans sur un fond jaune: mais le derrière en est d'un verd céladon, de même que la nageoire inférieure, & celle qui est jointe au corps; la nageoire au-dessous du ventre est en forme de plume double de Jerusalem, d'un verd céladon bordé légérement de jaune; l'œil est de couleur de citron, ainsi que le cercle courbé, qui sépare la tête du corps; la queue est petite, & d'un fond de verd céladon, sur le devant duquel on voit quelques bandelettes en travers, de couleur de citron & de pourpre. Ce Poisson est petit, mais délicieux; on le voit rarement d'un aussi beau brillant, qu'on le représente ici.

PL. N°. XIX.

171. L'*Ikan Maletì* a un pied de long; sa tête est fort grande & de couleur de verd de mer, ainsi que tout le corps, orné de fins traits rouges & jaunes, comme aussi vers le haut d'une bande rouge entre deux bords d'un jaune de citron; l'œil est d'un pourpre pâle, & le cercle est d'un jaune pâle; l'iris est noire: au-dessus de l'œil & à ses deux côtés on voit quelques rayes longues, rouges & jaunes, qui forment une espèce de demi-étoile; le corps est tout parsemé de demi-lunes rouges & jaunes renversées. La nageoire supérieure est fort longue & garnie de trois piquans, dont les deux premiers sont de couleur de citron, & le troisième, plus long de la moitié, est d'un bleu céleste obscur, le tout sur un fond d'un pourpre clair, suivi d'un rouge clair, en forme de pavillon bordé de chaque côté de jaune entre deux rayes noires. La nageoire inférieure est plus courte, mais de la même couleur; celle qui est jointe au corps est ronde, en forme d'éventail, & de couleur de citron rayée de noir, & bordée de pourpre clair entre deux lignes noires. La nageoire sous le ventre a la figure d'une plume double de Jerusalem, & est noire & d'un jaune pâle: la queue est grande & pleine, & d'un fond pourpré à rayes ou bandes jaunes: elle finit par un fond de verd de mer ondé, & bordé de noir: à chaque extrémité de la queue se voit une avance pointuë, & longue de plus d'un travers de doigt, de couleur de citron avec des arrêtes noires. Ce Poisson est gras & d'un goût délicieux, mais fort rare: la vivacité de ses couleurs fait un bel effet sur l'eau.

172. L'*Ikan Paroeli Jang Djantan*, ou le *mâle du Poisson Paroeli*, est un Poif-

Poisson Pampus fort bon à manger: il ressemble beaucoup au Trompette bigarré du N°. 163., pour la figure du corps & du museau, & pour la raye saillante rouge. Le fond de la tête & du derrière du corps est grisâtre vers le bas, & plus obscur vers le haut, rayé d'orange: le devant de la tête & du museau est rayé de rouge; l'œil est d'un verd céladon foncé, & environné d'un cercle large & rouge, l'iris est noire: le museau est petit & a la figure d'une embouchure de trompette: il se termine en demi-lune, & il est d'un verd céladon, avec deux taches rouges & deux triangles orangés: le milieu du corps est grand & large & presque rond, de couleur d'orange pâle jusques dans la nageoire supérieure: sur ce milieu on voit en haut & en bas deux demi-lunes opposées d'un verd céladon obscur pointillé de noir, & ayant un petit globe au milieu; autour du corps régne une bordure large d'un beau rouge: & sur le corps à côté des demi-lunes sont deux bandes larges de couleur grisâtre: tout près de la queue se voit une troisième bande moins large, & orangée entre deux bords rouges; la nageoire supérieure déborde de beaucoup par une raye rouge, qui la termine; au-dessous de la tête près du poitral on voit une espèce de selle de cheval composée de quarreaux d'un verd clair & d'un verd obscur entrelacés, & bordée d'orange: cette selle va jusqu'à la nageoire de dessous le ventre, & se termine en deux avances en forme de dents, fort longues & de couleur d'orange; la nageoire de dessous le ventre est d'un jaune obscur & a des arrêtes noires; celle de derrière est de même couleur & bordée de rouge, de forme quarrée & garnie sur le devant d'un fort piquant mince & rouge; la queue & la nageoire postérieure de dessus sont d'un verd céladon à frange large de couleur de citron, & pleines d'arrêtes noires, qui sur la queue font une espèce de coupe à boire; au milieu de la queue se voit une raye rouge courbée.

POISSONS EXTRAORDINAIRES.

173. L'*Ikan Parkia*, petit Poisson qui a la tête & le corps jusqu'à la queue d'un verd céladon obscur, parsemé de petites demi-lunes renversées; & au milieu d'elles sur le corps trois cercles d'un jaune doré, & bordés de rouge, dans lesquels on voit un L, un K & un triangle en noir & environné de points noirs: le museau est petit & ressemble au bec d'un oiseau: le dedans en est rouge tirant sur l'orange, de même que le bas de la tête & l'œil; celui-ci est en demi-étoile à iris blanche; la nageoire supérieure est longue, & va jusqu'à la queue; l'inférieure l'est moins: elles sont jaunes & bordées de rouge par en haut & par en bas: la nageoire jointe au corps, & celle de dessous le ventre sont de couleur de citron à arrêtes noires & rouges: entre ces deux nageoires se voyent deux rayes orangées & rouges, dont la longueur est depuis la tête jusqu'à la nageoire postérieure: la queue est pleine & d'un beau dessein; le fond en est d'un pourpre clair avec des arrêtes noires; dans son milieu on voit une espèce d'armoirie de couleur de citron, avec quelques points noirs en forme d'un K, d'un L & d'un M: au bout de la queue se voit une frange de couleur de citron, attachée à un cercle noir & oblique. Ce Poisson est excellent, & parfaitement beau de couleur & de dessein.

174. L'*Ikan Bilalang Laoet Jang Djantan*, ou le *mâle de la Sauterelle de mer*, a reçu son nom de sa figure: sa tête est comme celle d'un serpent, & de verd

verd céladon obſcur: l'œil eſt de couleur de citron entouré d'un cercle fin & noir, l'iris eſt rouge & jaune; ſur la tête vis-à-vis de l'œil on voit deux petites cornes orangées, & au-deſſus de la tête une jolie guirlande de cercles rouges & jaunes placés deux à deux, excepté ſur le ſommet, où il n'y en a qu'un. Le corps, qui eſt ſéparé de la tête par une raye rouge, eſt long, & de couleur d'or, marqué de points noirs, entre quatre demi-lunes renverſées de verd céladon par deſſus, & de petits globes rouges entre cinq pareilles demi-lunes par deſſous; de la tête juſqu'à la queue régne une raye d'un verd céladon obſcur: les ſix nageoires ſont comme des aîles ou des pattes, & ont, ainſi que la queue, qui eſt fourchuë, le fond d'un verd céladon obſcur: Ce Poiſſon ne ſe mange point.

175. L'*Ikan Cacatoeba Babintang*, ou le *Poiſſon Cacatoeha étoilé*, a la tête preſque ſemblable à celle d'un Cacatoeha, & d'un verd céladon obſcur; ſon muſeau eſt jaune par dehors, & rouge en dedans avec un triangle de même couleur: ſur ſa tête ſont trois rayes fines orangées, qui vont en ſerpentant, & deux globes d'un pourpre clair, entourés de demi-cercles rouges, & plus bas trois autres globes rouges à demi-cercles bleus: l'œil eſt pourpré, le cercle noir & fin & joint à un autre demi-cercle rouge vers le corps; l'iris eſt noire & jaune en dedans: le corps eſt par-tout d'un fond brunâtre & gris, parſemé de globes rouges entourés de demi-cercles bleus: & il eſt partagé en deux par une raye d'un verd céladon, qui régne depuis la tête juſqu'à la queue: la nageoire ſupérieure de devant eſt pleine de piquans d'un pourpre pâle ſur un fond jaune, qui s'élargit vers le derriére & devient de verd céladon; la nageoire ſupérieure de derriére eſt ronde, & d'un verd céladon & bordé d'orange par dehors & de pourpre vers le corps: celle qui eſt jointe au corps eſt auſſi d'un verd céladon, mais celle de deſſous le ventre eſt de couleur de citron, de noir & de bleu, en forme de plume double de Jeruſalem, avec quelques rayes rouges & d'un bleu céleſte contre le corps. La nageoire d'en bas a trois piquans pourprés ſur un fond de verd céladon clair; la queue eſt pleine d'arrêtes noires ſur un fond de couleur de citron, & bordée de noir: elle paroît un éventail ouvert: Ce Poiſſon eſt à-peu-près de la figure d'une Plie, & fort bon à manger.

176. L'*Ikan Baretti*, eſt un beau Poiſſon en lozange; le fond de la tête & du corps eſt orangé: les bandes obliques & en travers ſont de couleur pourpre & rouge joints enſemble; le muſeau eſt petit & comme partagé en deux, d'un verd céladon en dedans & en dehors; les nageoires & les piquans ſont de même couleur, & bordés de rouge: l'œil eſt d'un verd céladon, le cercle moitié rouge & moitié bleu, & l'iris rouge: le derriére de ce Poiſſon fait un autre petit quarré orangé, de moitié plus large vers le haut que vers le bas, ſéparé de la queue par un cercle rouge, & diſtingué du reſte du corps par une bande pourprée & legérement bordée des deux côtés: ſur ce quarré on voit un triangle rouge, dont le plus long angle regarde le corps, & a deux globes de bleu céleſte à côté, comme il y en a deux plus petits dans le triangle même: la queue eſt d'un verd céladon obſcur, & peinte dans tout ſon milieu de couleur d'orange, qui s'élargit & devient plus bigarré vers la fin: le bord des deux côtés

eſt

est rouge, celui d'en bas noir, & en demi-lune: Ce Poisson est très agréable au goût, & ressemble beaucoup à une petite Plie. POISSONS EXTRAORDINAIRES.

177. Le *Carlet de Rivière* a la tête petite & rouge, un bec d'oiseau, & un petit œil de couleur de citron au-dessus de deux rayes de même couleur. La nageoire jointe au corps a le haut & le bas de couleur de citron obscur, mais plus près du corps elle est d'un verd céladon, qui est aussi la couleur de toutes les nageoires & de la queue fourchuë: Cependant la nageoire supérieure a un fond de couleur de citron garnie de piquans rouges: la raye entre le corps & la queue est de jaune mêlé de rouge. La couleur du corps est rougeâtre mêlé de gris; l'on y voit sept globes jaunes en forme d'yeux, entourés de cercles rouges & larges, & au milieu d'eux un quarré rouge par dehors & jaune en dedans. C'est un petit Poisson excellent, sur-tout bouilli à l'eau.

178. Le *Goujon de Rivière* est semblable à un éperlan; sa tête est de couleur d'or avec quelques rayes rouges, ayant comme quatre yeux de verd de mer, & deux autres avec des demi-cercles larges & rouges: le museau est petit & plein de dents, & a deux barbes pendantes. Le corps est d'un gris pourpré, tacheté de points noirs; la nageoire jointe au corps est d'un bleu céleste, & un peu plus haut on voit une demi-bande en travers de même couleur, & garnie d'un fin rebord noir & de couleur de citron: sur le corps même paroissent trois bandes de traverse, de couleur rouge, un peu courbées à leurs extrémités, & bordées de noir ondé: entre ces bandes on voit des espèces d'ovales serrées dans leur milieu, & de différente couleur: la nageoire du dos est garnie de piquans d'un verd céladon sur un fond rouge; celle qui suit, de même que celle de derrière en bas, sont de bleu céleste bordé de verd céladon vers le corps, & de noir par dehors; les autres sont de même couleur, mais elles ont des bords rouges: celle de dessous le ventre est comme une plume double: la queue est pourprée, rouge & noire & partagée par bandes. C'est un fort beau Poisson, ferme & délicieux.

179. L'*Anac Laoet Jang Terbongkoes*, ou l'*Enfant de mer emmailloté*, est ainsi nommé de sa figure, qui est celle d'un enfant dans son maillot, les deux mains jaunes & les dix doigts rouges, étenduës en haut. Les deux yeux, le nez & la bouche y sont peints en rouge; le dessus de la tête & le corps des deux côtés est d'un verd céladon obscur feuilleté & dentelé, ayant des rayes rouges entre deux: le reste de la tête & du corps jusqu'au bas a le fond jaune, par-tout peint de demi-lunes rouges, & bordées de points noirs; la queue est comme la fleur du Pisang, ronde & épaisse vers le corps & pointuë en bas, de couleur rouge & jaune: il est fort rare & ne se mange point.

180. L'*Ikan Doeri Djantan*, ou le *mâle du Poisson à piquans*, est ainsi nommé de deux piquans de bleu céleste, courbés vers le museau, & de couleur de fleurs de pommier; sa tête est comme celle d'un bœuf, & un peu escarpée avec une espèce de bosse jaune & ondée, sur laquelle est appuyée une haute nageoire en forme de voile de misaine, d'un fond bleu céleste, & de couleur d'or au milieu, avec trois rayes rouges; sur le devant de cette voile il y a un fort piquant large d'un bleu céleste, bordé de rouge & au bas Pl. N°. XX.

POISSONS EXTRAORDINAIRES.

une bande de couleur pareille: sur le haut du fond on voit quelques petits globes rouges entre quelques traits semblables: cette nageoire est bordée de rouge; sur la tête pourprée sont deux piquans jaunes & rouges dos à dos & la pointe tournée en bas, ensuite quelques traits de même couleur, & deux barbes pendantes: le museau est plein de dents, d'un bleu céleste en haut, & jaune en bas, avec trois autres petits piquans; l'œil est jaune, & l'iris d'un rouge transparent; le cercle est grand & d'un verd céladon, avec quatre pointes en croix: les nageoires postérieures sont larges & en forme de pavillons, de couleur jaune, & bordées de rouge ondé par dehors, & de bleu céleste vers le corps; le poitral & une partie du corps, sur laquelle est placée la nageoire jaune qui joint le corps, est comme une palette de Peintre, blanche, mêlée de bleu céleste & d'un beau rouge foncé: la nageoire de dessous le ventre est rouge avec des arrêtes noires, & a aussi la figure d'une palette; les nageoires plus basses sont d'un beau pourpre mêlé de blanc, de noir, & d'un beau rouge; le piquant en est d'un bleu céleste foncé, bordé de jaune & de noir; le fond du corps est d'un brun obscur par-dessus & par dessous, & d'un brun plus clair dans le milieu; sur ce fond l'on voit deux grandes feuilles de couleur verd céladon entre des bords rouges; la tige en est tournée vers la queue & repose sur deux autres feuilles plus petites de même couleur & sans queue; le corps est séparé de la queue par une bande étroite & rouge en forme de couronne: la queue est pleine & comme empennée, & d'un bleu céleste à arrêtes noires; les bords sont rayés de rouge & de noir, & vont en s'avançant au-delà de la queue, faire deux espèces de crochets forts & pointus: Ce Poisson est beau & magnifique dans son coloris, aussi bien que gras & délicieux.

181. L'*Ikan Mandáli*, de la grandeur d'une truite, a tout le corps d'un verd céladon, excepté deux petits endroits sur le dos & un troisiéme vers le derrière de la tête, qui sont rouges & bordés d'orange; le museau est plein de dents, & rouge en dedans; ses deux barbes longues & quelques autres rayes sur la tête, sont aussi rouges avec quelque peu d'orange mêlé; un peu plus loin que le museau se voit une espace triangulaire orangée, & bordée d'un cercle de verd céladon & d'un autre rouge. La nageoire jointe au corps est de couleur de sang au dehors, de bleu céleste vers le corps, & orangée dans le milieu: au bas de celle-ci on voit une double plume pourprée; les autres nageoires sont jaunes, avec des arrêtes rouges & des bords de même couleur; l'œil est d'un bleu céleste, & le cercle rouge garni de trois piquans rouges en dehors; la queue est fourchuë, & jaune, garnie d'arrêtes noires & fines. Ce Poisson est assez agréable au goût, mais un peu sec.

182. L'*Ikan Riboet*, ou le *Poisson de tempête*, est petit & singulier, a le museau plein de dents, & la tête comme celle d'un taureau, qui veut heurter de ses cornes; aussi est-elle un peu courbée en arrière vers la nageoire, dont le premier piquant est bleu & tourné en avant; les autres sont d'un verd céladon, sur un fond jaune, & tournés en arrière; le fond du corps est orangé & tout entre-coupé par des rayes d'un verd céladon; le dessous du corps est d'un pourpre clair; l'œil placé fort bas est d'un verd céladon, son iris est de couleur d'orange: La nageoire jointe au corps

est

Poissons extraordinaires.

est jaune, noire, & rouge, ayant au bas deux petits boulets rouges; des deux côtés d'une raye oblique on voit six autres petits boulets orangés & un autre plus grand en forme d'œil bordé d'un cercle noir; la nageoire inférieure est à-peu-près semblable à la supérieure pour les couleurs & les piquans; la queue est fourchuë, d'un verd céladon, & séparée du corps par une bande orangée, bordée des deux côtés de rouge.

183. Le *Chasseur*, est un beau Poisson de la longueur d'un empan, & ressemble à une Perche; sa tête & son corps sont d'un pourpre clair orné de demi-cercles renversés & de rayes orangées, entre-mêlées de verd de mer. Le museau est petit & plein de dents à bords rouges & de couleur de citron; l'œil est rouge, & le cercle jaune, ayant par dessus trois rayes & deux globes de verd de mer, & par dessous deux autres globes pareils & une demi-lune de couleur de citron, couchée; du milieu de la tête jusqu'au ventre on voit comme un champ arrondi d'un beau jaune, en forme de palette ou de selle renversée, entouré de verd de mer, & sur ce champ une nageoire de bleu céleste obscur en dehors, & verte, rouge & d'un pourpre clair en dedans entourée de petits globes de verd de mer bordés de rouge; sur le corps on voit deux grandes marques de verd de mer bordé d'orange, l'une en forme d'isle vers le ventre, & l'autre vers le dos jusqu'à la queue; sous la nageoire du milieu paroit une plume double d'un beau pourpre à bords rouges; la nageoire de dessus est longue, d'un bleu céleste & pleine d'arrêtes fines: celle de dessous est jaune à bords rouges ondés par dehors: La queue est séparée du corps par une bande de couleur de citron entre deux bandes rouges, & ornée de quatre petits boulets rouges. Elle a le fond de devant large & d'un verd de mer, & celui de derrière rouge & en forme de triangle double: les extrémités en sont pourprées à bords noirs, & font des avances fort longues & pointuës en forme de pinces. Ce Poisson est beau & fort bon.

184. L'*Ikan Doeri Betina*, ou la *femelle du Poisson à piquans*, est d'un beau brillant pour les couleurs & d'un goût exquis; la tête est grande, de verd céladon, garnie d'une bosse &c. comme celle du mâle N°. 180. le museau est petit & plein de dents, sa couleur en dehors est rouge & jaune; l'œil est rouge, le cercle étroit & noir, bordé de jaune, & l'iris blanche; près de l'œil est une bigarrure de trois bandes, rouge, jaune & noire: le poitral est d'un pourpre clair à petits quarreaux noirs; le fond de toutes les nageoires de même que des deux piquans sous le ventre, & de la queue, est de verd céladon; la nageoire supérieure est en forme de misaine à piquans rouges, dont le premier est le plus élevé: celles de derrière ont des bords rouges en dedans & d'autres de couleur de citron bordé de noir dans leur milieu & par dehors; celle qui est jointe au corps a la forme d'une palette, ou d'une demi-lune renversée, & est de couleur de citron bordé de rouge avec des arrêtes noires; le corps est d'un brun foncé, mais plus en arrière d'un beau pourpre clair, chamarré de rouge entre deux bords noirs; on y voit trois petites marques assez singulières, & un petit rond de même qu'une moitié d'armoirie, le tout en jaune bordé de rouge. Près de la queue se voit un piquant de chaque côté long & rouge, bordé de jaune de citron; trois bandes séparent le corps de la queue, l'une est blanche,

POISSONS EXTRAORDINAIRES.

une autre rouge chamarrée de noir, ayant trois globes rouges entre deux, & la troisième est d'un verd céladon bordé de noir.

185. L'*Ikan Pangboeloc*, ou le *Colonel*, a la tête & tout le corps de couleur de plomb parsemé de petits globes bleus & orangés, bordés de rouge; il a le bec d'un Perroquet, & en demi-lune de couleur jaune & d'un beau verd céladon en dedans, & un peu rouge par dehors; l'œil est de bleu céleste foncé, l'iris blanche à deux cercles, le premier large & rouge, le second orangé; de l'œil vers le museau est un long triangle, la pointe en dehors, d'un fond bleu céleste avec quelque peu de rouge & d'orange; sur le corps sont deux bois ou cornes de cerf, peintes en rouge, & près de la queue quelques autres traits de même couleur; celle-ci a sur un fond de bleu céleste obscur deux espèces de belles plumes rouges qui font de fortes avances des deux côtés, mais l'extrémité de la queue est une bordure d'un verd céladon, & à-peu-près ondée; la nageoire jointe au corps est d'un beau verd céladon à rayes rouges & orangées entre-mêlées; celles de dessus & de dessous par derrière, sont de même fond bordé de citron; celle de dessous sur le devant est faite de trois piquans rouges sur un fond jaune; c'est un Poisson fort appetissant.

186. L'*Ikan Mata Sambilan*, ou le *Poisson à neuf yeux*, ressemble beaucoup à celui du N°. 170. pour la figure; il a le museau de couleur de citron, & la tête d'un bleu céleste: le corps est fait de bandes larges jaunes & d'autres bleuës plus étroites: sur les trois bandes jaunes se voyent huit yeux rouges & jaunes, qui avec son œil naturel ont donné occasion à son nom; son œil est jaune, & l'iris blanche; près de la queue se voit une petite barbe verte, rouge & jaune à bords rouges; toutes les nageoires sont de verd de mer, mais la supérieure a sur le devant un fond rouge garni de piquans verds, & au milieu un piquant fort long; la queue est fourchuë & a une bordure rouge en dedans. Ce petit Poisson est d'un goût délicieux.

187. C'est *la femelle du Trompette orangé*, semblable à celui du N°. 120. pour la figure & le goût, mais beaucoup plus belle de couleurs & de dessein; son museau est grand & rempli de dents; il a la figure d'un cœur, & est de couleur de citron par dehors, & d'un verd de mer en dedans; la tête & le poitral sont du même fond, mais ont du noir par dessus, du pourpre clair bordé de rouge au milieu, & du jaune clair à fins quarreaux noirs par dessous: le reste du corps est d'un bel orange entrecoupé de trois bandes larges d'un verd de mer à bordure rouge & étroite, sur lesquelles on voit quelques globes rouges; l'œil est pourpré, & l'iris noire à point blanc; il y a deux cercles l'un noir & l'autre de couleur de citron & plus large. La nageoire jointe au corps & celle de dessous le ventre sont d'un bleu céleste bordé de rouge & de quelques autres nuances: la nageoire supérieure est garnie de forts piquans de verd de mer, sur un fond orangé, & bordée de bleu céleste par en haut: les nageoires postérieures sont jaunes & noires; celle de dessus a de chaque côté un piquant noir, mince & fort pointu; la queue est séparée du corps par deux bandes, une noire, & une autre de verd de mer, avec deux boulets rouges: son fond est de bleu céleste avec une large bordure rouge par dehors, qui avance beaucoup des deux côtés, & forme ainsi une demi-lune à la fin de la queue.

188. Le

188. Le *Poisson verd de Paradis*, est de même figure & longueur, ainsi que de goût, que celui du N°. 3. Il en diffère pourtant, en ce que ses nageoires de dessus & de dessous sont d'un beau verd de mer, & qu'il a trois bandes en forme d'échelle, sur son corps, qui est d'un fond noir, & sur lequel on voit douze globes rouges: la tête de celui-ci est verte; & son museau plus grand que celui de l'autre: la queue se termine en pointe, & paroît comme partagée en trois, ayant deux demi-lunes renversées de couleur de citron sur le derrière. POISSONS EXTRAORDINAIRES.

189. L'*Ikan Riboet Djantan*, ou le *mâle du Poisson de tempête*, est un petit Poisson rond & boursoufflé, ayant la tête & le bec d'un Perroquet; la tête est d'un rouge foncé & pourpré, le museau rouge & plein de dents; l'œil petit & d'un bleu céleste, l'iris rouge & le cercle comme l'œil; la tête est séparée du corps par un cercle pourpré à double bordure noire; du dessus de la tête le long de l'œil va une bande oblique de bleu céleste entre deux bords pourprés; le corps est d'un jaune doré, & a deux bandes de bleu céleste en travers; entre la bande de l'œil & la première sur le corps se voit une étoile de Saturne, rouge & entourée d'un ceintre long & noir, & plus bas une nageoire de verd céladon, distinguée du corps par une raye de couleur de citron & par une seconde pourprée; entre les bandes du corps on voit une espèce de serpent, sans tête, de couleur de pourpre, à bords noirs; le tour du corps est rouge entre deux bords noirs; les autres nageoires sont d'un verd céladon foncé, & au devant des grandes on en voit de petites de couleur de citron, bordées de bleu par dessous, & garnies de deux piquans pourprés & d'un verd céladon; la queue est rouge & fourchue, à bords noirs; elle est séparée du corps par un cercle étroit de couleur de citron, qui fait un des côtés d'un triangle pointu vers le corps, & bordé de rouge & de noir. Ce Poisson est délicieux & fort ferme. PL. N°. XXI.

190. L'*Ikan Ajam Djantan*, ou le *petit Cocq*, est un joli petit Poisson à longue trompe, qui est d'un verd céladon, tournée en rond, & traversée par une raye rouge; la tête est fort grosse, & d'un pourpre clair; le corps d'un pourpre plus foncé, ayant deux bandes larges qui s'étrecissent en bas en pointe, & une espèce de selle, le tout orangé & bordé de rouge; tout le long du ventre régne une bordure de couleur de verd de mer & d'orange; l'œil est d'un verd céladon, & le cercle large & orangé; sur la tête on voit une crête rouge bordée par en bas de verd de mer: la nageoire supérieure est en forme de voile de misaine, & a les mêmes couleurs que la crête; la queue est d'un pourpre obscur & rayée, ayant dans son milieu une croix rouge, & à ses extrémités des bords de couleur de citron. Ce Poisson est petit, mais délicieux.

191. L'*Ikan Hilati Djantan*, ou le *mâle du Poisson Hilati*, semblable à un petit éperlan, a la tête d'un verd céladon, d'où pend en bas une espèce de fleur rouge; la couleur de la tête & du museau pointu est de verd de mer orné de huit boulets rouges; l'œil est rouge; & l'iris d'un verd de mer, le cercle noir, & a de plus un demi-cercle jaune renversé sur le derrière; le corps est jaune, & orné de quatre rayes rouges; la nageoire jointe au corps & celle de dessous le ventre sont rouges, de même que les

POISSONS EXTRAORDINAIRES.

premiers piquans des nageoires postérieures, qui sont elles-mêmes d'un verd céladon; la queue est fourchuë & d'un verd de mer à bord rouge en dedans. Ce Poisson n'est guères bon.

192. Le *mâle du Poisson Hama*, ressemble un peu au Carlet de rivière; la tête est jaune: son museau & ses yeux, composés de petits bâtons bleus & rouges opposés, sont fort voisins; le corps est d'un pourpre clair rayé dans toute sa longueur de rouge & de jaune, & orné de petits globes d'un bleu céleste; la nageoire supérieure de devant est garnie de piquans rouges, sur un fond de couleur verd céladon, & de jaune; les nageoires postérieures sont d'un fond de verd céladon bordé de jaune: leur premier piquant est long, & de couleur de citron. La nageoire jointe au corps & celle de dessous le ventre sont jaunes & noires, & bordées de verd; la queue est de verd céladon, fourchuë comme des ciseaux, & séparée du corps par une raye de couleur de citron. C'est un Poisson fort exquis.

193. Le Poisson nommé *Rapporteur mâle*, a une grosse tête orangée, & le museau pointu & rouge bordé de verd céladon par en bas; le poitral est d'un pourpre clair avec deux boulets rouges: l'œil est d'un verd céladon, l'iris rouge & entourée d'une rouë ou d'une croix; la tête est un peu escarpée vers le dos; le corps est de couleur de plomb & entouré d'un bord rouge; sur ce corps on voit deux autres petits boulets rouges, bordés d'orange, & vers le dos un triangle orangé bordé de rouge; les nageoires postérieures sont d'un verd céladon; celle d'enhaut est garnie de trois piquans de même couleur, & celle d'en bas n'en a qu'un de couleur de citron; la nageoire jointe au corps est jaune, & vers le corps d'un verd céladon, & bordée de rouge; la queue est séparée du corps par une bande orangée, entre deux bords rouges, & ornée de deux petits boulets de verd céladon; sa couleur est pourprée & bleuë à rayes rouges: elle finit en demi-lune d'un bleu céleste & rayée de rouge. C'est un fort bon Poisson bouilli à l'eau.

194. L'*Ikan Panglima*, ou le *Général*, est un grand & magnifique Poisson, d'un coloris admirable, & d'un goût délicieux; il a le museau fort petit, & de bleu céleste en dedans avec le bord rouge: la tête est fort grande, & marbrée de rouge, de bleu & de verd céladon: elle est séparée du corps par deux bandes noires à bords rouges: son œil est grand & blanc, entouré de rouge, de couleur de citron & de noir; l'iris est d'un verd céladon marqué d'un point blanc; le poitral est d'un bleu céleste & plein de demi-lunes rouges & renversées, qui décroissent vers le museau; le haut du corps est d'un brun foncé & marbré de verd céladon; le bas est un peu plus clair & a beaucoup de blanc; la nageoire jointe au corps, & celle de dessous le ventre sont d'un beau verd céladon; entre la première & les bandes noires de la tête se voit un triangle d'un verd céladon bordé de bleu céleste par dehors, & de rouge en dedans: au-dessous de cette nageoire est une presque-ovale orangée, & bordée de verd céladon, & un peu plus loin vers la queue un quarré en forme de coussin, de couleur d'orange, bordé de rouge; le long du dos se voyent quatre boulets rouges, bordés de jaune, & éloignés les uns des autres de la largeur d'un pouce;

vers

vers la queue on voit une autre marque triangulaire aux deux bouts, & un peu pointuë dans le milieu, de couleur rouge, bordé de blanc; les nageoires sont de longs pavillons de verd céladon; celle d'enhaut est bordée de bleu céleste en bas, de jaune & de rouge ondé en haut; celle d'enbas est plus courte, & bordée d'orange près du corps & de bleu céleste en dehors; la queue a un fond de beau verd céladon, sur lequel est peinte une demi-lune couchante de couleur d'orange bordé de rouge; elle finit en demi-lune d'un bleu céleste & bordée d'une frange de couleur de citron.

Poissons extraordinaires.

195. L'*Ikan Pandara*, est fort beau, rare, & d'un goût délicieux; sa tête est grosse & élevée, de couleur obscure en haut, & orangée vers le bas; le corps suit les mêmes couleurs: son museau est petit & d'un pourpre clair en dedans; la hure est d'un verd de mer, son œil rouge, & le corps traversé par deux ou trois bandes larges & blanches à bords noirs & fins; celle du milieu est la plus longue, & presque ronde; la nageoire jointe au corps est rouge; la queue est d'un verd céladon, & finit par quelques dents ou pointes.

196. L'*Ikan Paroeli Betina*, ou la *femelle du Poisson Paroeli*, a la tête grosse & serrée, de couleur de citron bordé de rouge, & séparée du corps par des rayes noires & pourprées; le museau est de couleur rouge en dedans & en dehors; le poitral d'un jaune de citron; l'œil de verd céladon, l'iris noire, & le cercle rouge; le corps est traversé par deux bandes de couleur de foye, & orangées dans le milieu, & par quatre autres bandes grisâtres; la nageoire jointe au corps est rouge, avec une attache de même couleur bordée de couleur de citron; au-dessous de cette nageoire paroît une plume double, rouge, à arrêtes noires, & trois piquans de couleur rouge; la nageoire supérieure du devant est de couleur de citron, avec trois piquans rouges; celle de derrière avec son piquant long & pointu est d'un verd céladon bordé d'une frange couleur de citron, & va jusqu'à la queue, qui est elle-même d'un jaune de citron. La nageoire postérieure de dessous a le même fond, & une pareille frange, mais elle est plus petite. Ce Poisson est délicieux, blanc & ferme.

197. Le *Sulthan*, ou *Empereur de Ternate*, est un Poisson fort grand & gras, délicieux & ferme; sa tête est grande & épaisse, & d'un pourpre pâle à quarreaux noirs & fins, pointillés d'orange; le museau est petit; les dents sont rouges & bleuës; l'œil est un iris de verd céladon entouré d'un cercle de couleur de plomb, & d'un autre de couleur d'orange; de l'œil au museau & un peu plus vers le haut, sont tirées deux rayes orangées à bords noirs; & au-dessous est une grande dent courbée de couleur d'orange, tenant au museau; tout le corps est d'un verd céladon foncé & orné de globes rouges bordés d'orange; le poitral est large, & de couleur de plomb à petits quarreaux d'orange: la nageoire jointe au corps est de couleur d'orange, avec des arrêtes noires fines, & de bleu céleste orné de petits boulets rouges contre le corps: au-dessous de cette nageoire & contre le ventre, on voit une espèce de patte de bleu céleste bordé de rouge, & armée en devant d'une griffe en forme de demi-lune, d'un verd céladon & de rouge; la nageoire supérieure a la figure d'une petite voile de misaine, de couleur d'orange, & est garnie d'un grand piquant de bleu céleste & de trois

Pl. N°. XXII.

POISSONS EXTRAORDINAIRES.

autres piquans rouges & plus courts; les nageoires postérieures sont d'un jaune pâle à bords rouges, ondés par dehors, & à bords de bleu céleste vers le corps; la queue, qui est fort belle, a sur le devant deux demi-ronds d'un verd pâle, & trois bandes orangées, qui la séparent du corps & des autres couleurs; entre ces demi-ronds, on voit un manche de bleu céleste, qui s'élargit en pêle de même couleur sur un fond d'un beau verd céladon à rayes noires: ce fond fait de chaque côté une saillie de plus d'un doigt de long en forme de serpent: cette pêle de bleu céleste donne contre une belle & large demi-lune de couleur d'orange & bordée en dehors de rouge ondé, ce qui fait un fort bel effet.

198. L'*Eperlan doré*, a un brillant & un lustre extraordinaires dans le coloris, & est d'un goût délicieux; il ressemble à un brochet, d'un pied & demi de long; la tête & le museau plein de dents ressemblent à ceux d'un Caeyman, & sont de couleur d'orange & de verd céladon, avec des rayes orangées par-tout; l'œil est d'un verd céladon, l'iris rouge & le cercle orange; au-dessus de l'œil paroît un arc orangé rempli de points noirs; vers le derrière du museau se voit une petite demi-lune de verd céladon; sur la tête même paroissent diverses marques de différentes couleurs; la tête est séparée du corps par une raye orangée; le corps est de couleur de citron à quarreaux noirs fins, & est partagé, dans toute sa longueur, par une raye noire; la nageoire jointe au corps, & celle qui est sous le ventre en forme de plume double, sont orangées; les nageoires postérieures sont fort longues & pleines d'arrêtes, d'un jaune doré, & bordées de verd de mer; la queue est un assemblage de plusieurs bandes de jaune doré & de jaune de citron entre-mêlés, & bordée par-tout, même vers le corps, de verd céladon.

199. Le *Poisson Sosor*, ressemble à une grande Perche, & en a à-peu-près le goût, mais il est plus doux & plus gras; son museau est rouge par dehors, & de verd de mer en dedans; les dents sont blanches; la tête est grande & rouge vers le haut, & d'un rouge pâle en bas, sur lequel on voit force traits & marques rouges rayées de noir en forme de frange; l'œil est noir, & l'iris blanche; deux cercles l'entourent, l'un est de couleur d'or, & l'autre noir; le dessus du corps est un composé de six bandes rouges larges, & de cinq autres d'un jaune d'or: ces bandes ne viennent que jusqu'à la moitié du corps, car le dessous du corps est d'un verd de mer marbré de rouge pâle; le fond des nageoires postérieures & de la queue fourchue est d'un jaune doré; les piquans sont grands & rouges; les bords des nageoires noirs, & les bandes marquées sur la queue rouges; la nageoire jointe au corps, & celle qui est dessous le ventre & qui est étroite, est rouge & orangée vers le corps.

200. L'*Ikan Soesalat*, ressemble à un beau Jacob Evertzen, pour la longueur, la grosseur, la figure & le goût: la tête & le corps sont d'un rouge clair, qui devient plus foncé vers la queue & les nageoires postérieures; le tout est parsemé de petits globes de bleu céleste; le museau est plein de dents & d'un verd céladon clair; l'œil est noir, l'iris fort petite & de couleur de citron, le cercle de même couleur, & fort large; le haut du corps est garni de forts piquans rouges; la nageoire jointe au corps est d'un

POISSONS EXTRAORDINAIRES.

d'un jaune de citron à arrêtes noires, & à une bande d'attache rouge; la nageoire sous le ventre est d'un rouge obscur: on voit une grande demi-lune d'un bleu céleste foncé sur la queue.

201. LE *Poisson à lozanges* est beau & délicieux; sa tête & son museau sont d'un rouge orangé, & séparés du corps par une raye d'un rouge obscur; l'œil est petit & d'un verd céladon entouré de rouge; le poitral est d'un verd céladon marqué de petits points noirs; la nageoire jointe au corps est rouge & bordée d'orange, en forme de demi-lune renversée, & attachée au corps par une bande blanche rayée de rouge à points noirs; le corps est composé de lozanges blanches, brunes & de verd céladon, qui diminuent vers la queue; la nageoire du dos est garnie de piquans rouges sur un fond de couleur de citron. Les nageoires postérieures sont rondes & composées de quatre cercles, dont deux sont d'un verd céladon, un troisième est de couleur d'orange entre deux, & un quatrième, qui fait le centre, est rouge; plus bas que la nageoire de dessous le ventre, on voit deux petits piquans, de couleur d'orange, de jaune & de rouge; la queue est à cinq bandes, une de jaune doré, une seconde étroite d'orange ondé, une troisième plus large & de couleur de sang, une quatrième plus étroite de couleur de citron, & enfin une cinquième fort large est de verd céladon, bordé de noir.

202. L'*Ikan Toering Djantan*, ou le *mâle du Poisson Toering*, est un petit Poisson gros & rond, semblable à une Plie; son œil est rouge, l'iris est blanche & attachée à l'œil, le cercle est large & de verd céladon; le museau est rouge, & bordé de verd céladon; les dents sont fort larges; le corps est d'un brun marbré de noir; la nageoire jointe au corps est comme un éventail ouvert d'un bleu céleste bordé de rouge, & s'attache au corps par une bande jaune & verte; les nageoires du dos & du ventre sont de grands & larges piquans jaunes bordés de rouge; les nageoires postérieures sont comme deux belles voiles, ou larges pavillons d'un verd de mer, suivi de brun, de rouge foncé & clair &c. le tout par bandes; la queue est composée de plusieurs demi-lunes de différentes couleurs comme de brun, de noir, de pourpre clair & de rouge, le tout terminé d'une frange jaune à arrêtes noires.

203. L'*Ikan Toering Betina*, ou la *femelle du Poisson Toering*, est semblable au mâle, quant à la figure & au fond du corps: mais il s'y trouve nombre de quarreaux blancs, ayant chacun un petit globe un peu plus foncé: la couleur de sa grosse tête est marbrée de brun & de verd pâle avec quelques petits boulets rouges; du museau bleu céleste en dehors on voit aller vers le poitral une dent rouge & large à trois angles, qui est bordée de bleu céleste; l'œil est de verd céladon, l'iris rouge & le cercle de bleu céleste; la nageoire jointe au corps est aussi en forme d'éventail renversé & de couleur différente; les nageoires du dos & du ventre n'en diffèrent aussi que pour les couleurs; le bleu céleste y brille beaucoup; les nageoires postérieures sont larges au milieu, & bandées de brun, de rouge, de verd céladon & de rouge; sa queue est pleine, mais ne finit pas en demi-lune comme celle du mâle: elle est d'un fond obscur à arrêtes noires traversées par diverses rayes de bleu céleste, de rouge & de verd céladon, & se termine

POISSONS EXTRAORDINAIRES. mine en frange de couleur de citron: Ce petit Poiſſon mâle & femelle, a beaucoup d'éclat dans le coloris, & le deſſein en eſt tout à fait ſingulier; il eſt auſſi fort bon à manger.

204. Le *Cacatoeha de Tidore*, reſſemble à un Cacatoeha pour la tête & pour le corps; la tête eſt d'un verd céladon; l'œil & le muſeau ſont rouges de même que la raye entre la tête & le corps, qui eſt cependant un peu ondée d'orange en dedans; le corps eſt compoſé de trois bandes de pourpre clair, & de trois autres d'un jaune d'or avec quelques petits globes de la première couleur, bordés de noir; au milieu du corps on voit une raye en long de bleu céleſte, ayant des deux côtés deux rayes rouges, & dans ſon milieu tout près de la queue une lozange de verd céladon bordé de rouge; les nageoires du corps & du ventre ſont de bleu céleſte; celles de derrière ont le fond d'un verd céladon garni de piquans rouges, & bordé de la même couleur; la queue eſt pleine & compoſée comme de plumes rouges jaunes & bleuës jointes enſemble, ayant un bord ondé d'un verd céladon; aux deux extrémités de la queue on voit un ſaillant de pourpre clair en forme de griffe ou de crochet. Ce Poiſſon eſt bon bouilli à l'eau.

Pl. N°. XXIII. 205. L'*Ikan Kolkoen Sowanggi Djantam*, ou le *Coq d'Inde Sorcier*, reſſemble à un Hériſſon de mer ou de terre; il a nombre d'aiguillons, ou de piquans longs, noirs & jaunes ſur la nageoire du dos, au-deſſus de l'œil & en bas au-deſſous du ventre juſques près de la queue: ces piquans ont un bon doigt & demi de long; il eſt de la grandeur d'une bonne Perche: ſa tête & ſon corps eſt d'un pourpre, tout plein de rayes & de bandes noires, rouges vertes & bleuës, dont les unes ſont plus longues que les autres; le muſeau eſt grand & plein de dents noires & aiguës; ſa couleur eſt de bleu céleſte bordé de noir & de jaune; l'œil eſt de couleur de plomb; l'iris eſt rouge & le cercle noir & d'un verd céladon; au-deſſus de cet œil on voit deux piquans longs & courbés en avant, & entr'eux un petit piquant, de même que cinq autres par devant, & trois piquans pareils par derrière de bleu céleſte obſcur; derrière le muſeau eſt un ſecond œil de verd céladon, ayant l'iris rouge, & le cercle de couleur de citron, & au bas de cet œil eſt un triangle pointu de couleur de citron bordé de rouge: au bas du muſeau ſont deux petites barbes pendantes noires & jaunes; tous les autre piquans ou aiguillons ſont tournés en arrière; ſur le corps & le poitral de couleur de pourpre ſe voyent ſix globes orangés & noirs. La nageoire jointe au corps eſt d'un beau bleu céleſte, entre deux bords rouges & jaunes vers le corps, traverſée de noir; la nageoire du dos eſt d'un verd céladon à bords rouges; les nageoires poſtérieures ont ſix bandes de brun bordé de vermillon, ſur un fond jaune, & ſont bordées d'arrêtes rouges fines; la queue eſt ſéparée du corps par une bande pourprée, qui a deux bords de verd céladon: le bord, qui eſt vers la queue, eſt ondé; la queue eſt d'un fond pourpré à ſix arrêtes longues & épaiſſes qui vont juſqu'au bout, & ſont traverſées par une bande large de couleur de citron. Ce Poiſſon eſt fort bon, mais les habitans n'en mangent pas, à cauſe du nom de Sorcier, qu'il porte.

206. Le *Bilalang Laoet Betina*, ou la *Sauterelle de mer femelle*, reſſemble au mâle quant à la figure: mais le corps en eſt de bleu céleſte partagé par ſept

sept demi-cercles de couleur de citron, qui ont quelques boulets rouges entre deux; sa tête est d'un verd céladon marqué de pourpre; son museau est jaune par en haut & par en bas; elle a, comme la Sauterelle, deux aîles, de couleur de verd céladon entrecoupé de demi-cercles noirs, & tacheté de rouge; & deux pieds de même couleur, entrecoupés de rouge, au devant desquels on voit deux petits piquans pourprés. Les nageoires de derrière sont jaunâtres, ayant par devant une longue arrête rouge, & par derrière un piquant plus court; Près de la queue, qui est d'un pourpre violet & pleine d'arrêtes noires, on voit une bande jaune garnie de deux piquans de la même couleur. Ce Poisson ne se mange point. POISSONS EXTRAORDINAIRES.

207. L'*Ikan Marosi* est petit & de la longueur d'un éperlan, fort bon de goût, mais rare; son corps est d'un noir rayé d'orange; sa tête est d'un brun obscur, & son museau d'un verd céladon, & plein de dents; sur le bas de la tête & sur le corps on voit quelques traits droits & serpentins, de verd de mer & de blanc, & quelques taches pareilles; l'œil est d'un verd céladon; le cercle est blanc: la nageoire jointe au corps est pourprée & blanche: la nageoire du dos est garnie de piquans d'un verd de mer sur un fond pourpré; les nageoires postérieures ont le fond & les piquans de même couleur; la queue est pourprée & blanche à bords blancs; on voit sur cette queue deux espèces de serpens de couleur rouge, blanche & noire.

208. L'*Ikan Kalkoen Sowanggi Betina*, ou la *Poule d'Inde Sorcière*, ne diffère que de fort peu du mâle ou du cocq: la nageoire du dos est ici d'un bleu céleste; le corps est jaune & plein d'arrêtes noires; celle qui est jointe au corps est d'un jaune doré, bordé de bleu céleste; tous les piquans ou aiguillons sont rouges & noirs: on voit de plus sur le poitral une espèce d'étoile de Saturne avec ses cercles, & deux petits globes moitié jaunes & moitié de bleu céleste, en guise de satellites: derrière le museau on voit un petit globe rouge, de plus qu'au mâle: les habitans n'en mangent pas à cause de son nom.

209. L'*Ikan Maloeame* ressemble à un éperlan: il a le museau fort pointu, un peu baissé, & d'un bleu céleste à bords jaunes; l'œil est d'un bleu céleste à cercle noir, qui est cependant un peu jaune par dehors; le corps est d'un verd céladon foncé, bordé de bleu céleste par en haut, & de noir par en bas; la nageoire qui est jointe au corps, & celle de dessous le ventre sont composées de deux bandes de bleu céleste & de deux autres de couleur de citron; la nageoire du dos est jaune à piquans rouges; les nageoires postérieures sont pourprées; le corps est un peu pointu en entrant dans la queue, & de même couleur; la queue est étroite & fourchuë, de couleur de bleu céleste entre deux bords jaunes, avec quelque peu de rouge en dedans. C'est un bon Poisson.

210. L'*Ikan Dorrian*, nommé le *Hérisson*, par d'autres, est d'une espèce ordinaire; mais celui-ci est d'une beauté particulière, quant au coloris; son museau est blanc & rouge, & plein de dents; sa tête est petite, de couleur de foye rayée de rouge & de jaune, & séparée du corps par des rayes rouges & blanchâtres; son œil est petit, d'un bleu céleste & entouré de noir; l'iris a un point noir; les nageoires & la queue ont un fond d'un verd céladon fort

POISSONS EXTRAORDINAIRES.

fort clair; la nageoire jointe au corps est traversée par deux rayes rouges & de bleu foncé; la queue l'est de même par quatre rayes pareilles; la nageoire du dos est rouge, & de couleur de citron à piquans d'un bleu céleste, excepté les derniers, qui de même que les bords des nageoires & de la queue sont tous rouges; le corps est un assemblage de dix bandes larges, & en demi-cercle, de couleur de citron à piquans noirs, avec des rayes fines & noires entre deux.

211. L'*Ikan Hama Betina*, ou la *femelle du Poisson Hama*, est un Poisson délicieux qui ressemble à un petit Carlet; sa tête est petite, & d'un bleu céleste, qui vers le derrière se change en jaune doré; le corps est pourpré, & séparé de la tête par une bande rouge: trois grandes & trois petites bandes de couleur d'or bordé de noir le traversent; le poitral est d'un verd céladon bordé de jaune; on voit le long du dos sept petits boulets rouges, & le long du ventre quatre boulets semblables; les yeux sont fort voisins, & de couleur jaunâtre entouré d'un cercle noir; l'iris est de même couleur avec un point blanc. La nageoire du dos est garnie de piquans rouges sur un fond de verd céladon bordé de rouge; ce fond se voit dans toutes les nageoires: celles de derrière ont par devant un piquant long, & par derrière un autre fort petit de couleur rouge; la queue est d'un verd céladon clair, & pleine d'arrêtes noires: on y voit au milieu trois bandes épaisses rouges, & deux autres d'un jaune doré, ce qui fait ensemble une espèce de cylindre.

212. Le *Kambing Biroe*, ou le *Bouc bleu*, est un fort bon Poisson, qui a le bas du corps d'un verd céladon, & tout le dessus de la tête & du corps de bleu céleste; son museau est fort pointu; le bas du corps est traversé par trois bandes noires, & de couleur de citron, un peu courbées, dont le creux fait face à la tête; sur le corps & le long du dos on voit deux rayes de couleur de citron. Les nageoires près du corps & de dessous le ventre, comme aussi la queue, sont pourprées, & garnies d'arrêtes noires; les nageoires postérieures sont d'un verd de mer, & tous les piquans rouges.

213. L'*Ikan Dodinga*, ressemble à un éperlan, & a le corps bleu rayé d'orange; sa tête est d'un verd céladon, rouge & bleuë; la nageoire jointe au corps est rouge & d'un verd céladon; les nageoires supérieures sont d'un verd céladon bordé d'orange: mais entre deux il y a comme une espèce de voile rouge & d'un bleu céleste. La nageoire sous le ventre est jaunâtre; celle de derrière est rouge; la queue est rouge & de verd céladon, avec quelques bandes, & une frange jaunes. C'est un petit Poisson fort exquis.

214. L'*Ikan Toetombo Eloc*, ou *belle espèce de Carcasse*, a le museau fait comme l'embouchure d'une trompette, de couleur de citron croisé de rouge en dedans, la tête orangée, l'œil de verd de mer, & l'iris rouge; on voit rentrer une dent rouge du museau dans la tête, qui est un peu escarpée vers le dos; le corps est d'un brun foncé par dessus, d'un brun plus clair par dessous, & rouge au milieu. La nageoire jointe au corps est blanche, & de verd céladon près du corps: elle est aussi traversée par quelques rayes de verd céladon, & ornée d'un œil de même couleur avec l'iris rou-

rouge, qui paroît comme un œil naturel: on voit sur le dos deux pointes ou piquans, en guise de petites cornes, de brun & de rouge; son œil est d'un verd céladon, l'iris rouge, & le cercle noir. La nageoire sous le ventre est noire & de couleur de citron; la nageoire postérieure de dessus a le fond de couleur de citron en forme d'ovale en dedans, & le reste qui l'entoure de verd céladon, ayant deux piquans de même couleur: on voit vers la queue deux bandes pourprées & une troisième de verd céladon; la queue est pleine, & composée, de même que les nageoires d'en bas, d'un fond de couleur de citron, rayé de rouge: la nageoire de dessous a aussi un peu de verd céladon. Ce Poisson est fort bon bouilli à l'eau. POISSONS EXTRAORDINAIRES.

215. L'*Ikan Tsjakalang Hidjoe*, ou le *Tsjakalang verd*, est nommé, par d'autres, *le Brochet de Bantam*, d'une espèce ordinaire: mais il vaut bien la peine de le représenter ici, par la diversité de ses couleurs; il a le corps d'un verd de mer marbré, l'œil jaune, & l'iris rouge; la queue, les nageoires, excepté celle du corps, qui est un peu jaunâtre; le museau & le cercle de l'œil sont tous d'un brun clair. PL. N°. XXIV.

216. L'*Ikan Pati*, ou le *Comte*, est un beau petit Poisson, d'un jaune doré, traversé par des bandes larges & rouges, ayant de plus une raye de verd céladon tout le long du corps depuis la tête jusqu'à la queue, & un bord pareil autour du corps; le museau est petit, l'œil d'un verd céladon, l'iris blanche avec un point de vermillon, & le cercle d'un beau rouge. La nageoire d'en haut est pourprée, celle d'en bas rouge, les piquans en sont bleus; la nageoire jointe au corps est rouge & bleuë vers le corps; la queue est d'un pourpre clair, en forme d'éventail ouvert, & séparée du corps par une bande bleuë; il y en a aussi une pareille sur la queue même, qui se termine en frange de couleur de citron bordé de noir. C'est un Poisson fort exquis.

217. L'*Ikan Toetombo Jang Bisei*, ou le *beau Poisson de boîte*, est un petit Poisson rond & délicieux; il a la tête & le corps blanchâtres: sur ce corps on voit onze bandes rouges en travers, de diverse grandeur, & qui diminuent vers la queue; il a le museau en forme d'embouchure de trompette, d'un bleu céleste en dedans & de couleur de citron & rouge par dehors & vers la tête; près du museau on voit un autre demi-cercle de couleur de citron, qui va jusqu'à l'œil; & un peu plus loin une espèce de tige rouge garnie de feuilles d'un bleu céleste; la nageoire jointe au corps est d'un pourpre clair, de même que celle de dessous le ventre, mais elle est de bleu céleste du côté du corps; la nageoire du dos est garnie de piquans noirs sur un fond jaune; celle qui est plus voisine de la queue est pourprée, & a le bord de dessous noir & de couleur de citron, & celui de dessus rouge & de bleu céleste; la nageoire postérieure du dessous est de jaune bordé de bleu céleste & de rouge; l'iris est rouge, l'œil d'un pourpre clair, rayé de bleu céleste & marqué d'un peu de rouge; son cercle de bleu céleste; la queue fourchuë, & d'un jaune pâle, ayant des rayes ou arrêtes rouges fines dans toute sa longueur.

218. L'*Ikan Sowanggi*, ou le *Poisson Sorcier*, est un joli petit Poisson, mais qui ne se mange point à cause de son nom; Il a le museau de couleur noire,

POISSONS EXTRAORDINAIRES.

de bleu céleste & rouge, & plein de dents; la tête est pourprée & séparée du corps par un cercle de verd céladon; l'œil est de bleu céleste, l'iris rouge, & le cercle noir; au-dessus de l'œil on voit cinq petits piquans rouges sur le dos; le corps est d'un jaune doré traversé de sept cercles de verd céladon; sur ce jaune du corps, & vers le dos se remarquent plusieurs petits globes rouges; au-dessous du poitral jaune on voit un piquant de pourpre; la nageoire jointe au corps ressemble à un éventail ouvert ou à une palette; elle est d'un verd de mer, traversée de trois rayes rouges, & d'un bleu céleste vers le corps; on y observe aussi quelques globes rouges. La nageoire du dos est de bleu céleste, garnie de fins piquans noirs, & bordée de bleu céleste; les nageoires postérieures sont d'un verd céladon bordé de rouge, & ont chacune deux fins piquans rouges; la raye entre le corps & la queue est rouge; la queue est à trois pointes, & de bleu céleste bordé de noir.

219. L'*Ikan Kamatian*, ou le *Poisson meurtrier*, est ainsi nommé, parce qu'il fait mourir tous ceux qui en goutent, tant son poison est prompt; son corps est d'un fond grisâtre ou blanchâtre, rayé dans toute sa longueur de bandes larges & noires: le museau est bleu & plein de dents, le bord en est pourpré, de même que deux grandes marques, qui se voyent au bas de la tête; l'œil est d'un verd céladon, l'iris noire, & le cercle mince & noir, entouré d'un autre cercle large, partie rouge, partie jaune, traversé de noir; la nageoire du dos est de couleur de citron, garnie de grands piquans bleus, & bordée de jaune; les nageoires postérieures & la queue sont d'un jaune doré, marqué de petites taches d'un rouge obscur; la nageoire postérieure de dessous a deux piquans de bleu céleste; la queue est grande & pleine; la nageoire jointe au corps est d'un jaune doré & pleine d'arrêtes fines & de taches rouges; les nageoires du dessous du ventre sont jaunes, & garnies d'arrêtes rougeâtres; au-dessus de la nageoire postérieure d'en bas se voit quelque peu de rouge.

220. L'*Ikan Pisau*, ou le *Poisson couteau*, ressemble par en bas au tranchant d'un couteau; il a la tête longue, le museau, l'œil & le corps jaunes; celui-ci marqué par-ci par-là de verd céladon; une raye noire le partage en deux, & sur son dessus on voit neuf cercles rouges, & quelques autres d'un verd céladon pâle; la queue est pointuë & longue, & formée par des bandes pourprées, rouges & jaunes: au-dessous de cette queue on voit deux piquans de verd céladon, & quelque peu de pourpre en forme de demi-cercle entre deux, & plus bas un crochet de même couleur bordé de noir. Ce Poisson ne se mange point.

221. L'*Ikan Batee Roepa-nja Sa-Tong*, ou le *Poisson de roche qui ressemble à un tonneau*, comme en effet c'est la figure de son corps; la tête & le devant du corps sont d'un beau pourpre; le reste du corps est d'un jaune doré à lozanges rouges & larges marquées par-ci par-là de rouge & de bleu obscur, & traversé environ à sa moitié par une raye bleuë, finissant en verd céladon, coupé par une petite bande de bleu céleste; le museau est d'un bleu céleste foncé en dedans, rouge vers le haut, & noir entre les yeux; l'œil est d'un verd de mer, l'iris noire, le cercle d'un beau rou-

rouge doublé de verd céladon; la nageoire jointe au corps est d'un verd céladon clair, & rouge vers le corps, rayé alternativement de verd de mer & de jaune: celle de dessous est petite & de verd céladon: celle du dos a le même fond, & des piquans rouges; les deux nageoires postérieures sont composées de quelques bandes larges, bleu céleste & de couleur de fleurs de pommier; les piquans dessous le ventre sont bleus; la queue est pourprée, à arrêtes fines & rouges, & bordée de verd céladon en dehors. C'est un fort bon Poisson. POISSONS EXTRAORDINAIRES.

222. L'*Ikan Isap Batoe*, comme qui diroit le *Suçeur de roche*, est un beau & délicieux petit Poisson; sa tête est jaune, & son corps un composé de bandes pourprées & jaunes bordées de bleu, le tout en travers; près de la queue est une bande épaisse de verd céladon, entre deux bords bleus, & une seconde bande jaune bordée de rouge par dehors; la queue paroît comme un grand gobelet ouvert, de couleur de verd céladon jusqu'à sa moitié, suivi de rouge & de jaune de citron, & terminé par une frange pourprée; la nageoire du dos est d'un verd céladon pour le fond, & se trouve garnie d'un fort long saillant de couleur de pourpre clair; la nageoire jointe au corps & celle de dessous le ventre sont d'un verd céladon, & noires vers le corps; la nageoire postérieure de dessous a sur un fond de verd céladon quelques bandes de couleur de citron, & une frange de pourpre clair en dehors; du museau bleu & de verd céladon on voit partir vers la nageoire du corps une raye pourprée, & le long du poitral une autre raye de verd céladon; l'œil est de verd céladon; l'iris est pourprée & noirâtre & le cercle étroit & noir: de cet œil va vers le bas un piquant rouge & noir.

223. L'*Ikan Sowanggi Boental Ekornja*, ou le *Sorcier à queue ronde*, est un beau Poisson, mais qui ne se mange point; sa tête est rouge, d'un verd céladon & d'un bleu céleste; le museau est de verd céladon & plein de dents, & ressemble à une griffe de Scorpion; l'œil est en forme de rouë de bleu céleste & de jaune, l'iris est rouge: au-dessus de la tête il y a quelques petits piquans bleus. Le corps est jaune & traversé de quelques lignes courbes; le poitral est jaune & marqué de quatre boulets rouges; la nageoire du dos est de verd de mer & d'un rouge pâle garni de piquans pourprés & bleus; les nageoires postérieures sont rouges & pourprées avec deux fortes avances de verd céladon, & des bords bleus & de couleur de citron; la nageoire jointe au corps a la figure d'un éventail rond d'un beau verd céladon clair, rayé en travers de bandes rouges courbées, & en long de pareilles arrêtes, & de bleu céleste vers le corps: les deux barbes au bas du museau sont de même couleur, & la nageoire au bas du poitral est rouge: la queue est d'un verd céladon clair, & arrondie comme un éventail du Japon, traversé par cinq rayes en arc qui grandissent à proportion de leur éloignement du corps: on y voit aussi quelques globes rouges.

224. L'*Ikan Ganopa Ongoe Biroe*, ou le *Poisson Ganopa, pourpré & bleu*, est un Poisson d'un pied de long, & de fort bon goût; son corps & sa tête sont bleuâtres, pleins de petits boulets & d'ovales d'un rouge foncé, & rayés en long de deux bandes jaunes, marquées de même que le corps; le museau est bleu en dedans, & d'un rouge pâle au bas, comme aussi marqué

POISSONS EXTRAORDINAIRES.

qué au dessous de l'œil de quelques taches rouges & pourprées; la queue & toutes les nageoires sont d'un pourpre clair, excepté celle en dessous, qui est d'un bleu obscur; elles sont aussi presque toutes marquées de boulets d'un rouge obscur; la nageoire du dos est garnie de grands piquans noirs jusqu'à sa moitié, mais celle d'en bas vers la queue n'en a qu'un.

225. L'*Ikan Sowanggi Hitam Manis*, ou le *brun Sorcier*, a la tête brune & le corps de même, traversé de bandes rouges & pourprées en forme d'arcs; le museau est jaune en dedans, & plein de dents noires: au-dessus de la tête on voit quatre piquans noirs, dont la nageoire pourprée du dos est aussi fort bien garnie: celles de derrière sont pourprées & bordées de rouge en dehors; son œil est blanc, & l'iris noire avec quatre rayes rouges en travers; il y a trois petits boulets noirs sur la tête, & deux autres rouges sur le poitral; la queue fourchuë & la nageoire jointe au corps sont d'un verd de mer clair, & la dernière a près du corps une bande blanche.

226. L'*Ikan Papoewa Djantan*, ou le *mâle du Poisson Papoewa*, a le dessus de la tête & du corps brun tacheté de marques de bleu céleste obscur, qui vont jusqu'à moitié du corps; il a le dessous jaunâtre avec quatre boulets rouges; le museau est de bleu céleste foncé par devant & en dedans, avec une bordure rouge qui le traverse dans son milieu; la queue & toutes les nageoires sont d'un verd céladon clair; la première a un bord rouge à son extrémité, & les secondes en ont un pareil vers le corps. C'est un bon Poisson.

PL. N°. XXV.

227. L'*Ikan Sowanggi Paroc Paroe Ekor-nja*, ou le *Poisson Sorcier à queue violette*, a la tête & le corps d'un brun obscur, & plein de taches, de boulets & de lignes courbes, comme si c'étoit un tigre bigarré de noir: mais le dessous du corps est plus clair; le museau est fait comme la griffe d'un Scorpion, & plein de dents rouges; la nageoire sous le ventre & celle du dos, qui est toute garnie de grands piquans noirs, sont rouges; la dernière est aussi pleine de globes noirs; l'œil est brun, l'iris noire & a la figure d'une étoile: au-dessus de l'œil sont neuf piquans de bleu céleste; les nageoires postérieures ont un fond de verd céladon, bordé de rouge; la nageoire jointe au corps est d'un verd céladon pâle, & a la figure d'une palette ronde, ou d'un éventail à bords noirs; elle est traversée de quelques rayes jaunes en forme d'arcs, & en a quelques autres en long, ce qui fait comme des quarrés dans chacun desquels il y a une petite marque noire; la queue est pleine & longue, de couleur pourprée, & tirant sur le violet, avec cinq cercles noirs qui grandissent vers le bas, & cinq rayes pareilles en long, & le bord extérieur rouge; personne ne mange de ce Poisson.

228. L'*Ikan Eloc*, ou le *beau Poisson*, n'est pas si beau que son nom le porte; il a le corps & la tête de couleur blanche & bleuë; la tête est tachetée de noir, & le corps l'est de jaune en forme de demi-cercles; la queue & les nageoires sont jaunes; celle du dos est toute garnie de piquans noirs jusqu'au bout: celles de derrière ont des arrêtes noires & le bord de dessus pourpré: la tête est grande & ronde comme celle d'un Dauphin: son œil est d'un verd de mer entouré d'un cercle noir: l'iris est blanche. C'est un fort bon Poisson bouilli à l'eau.

229. L'*Ikan Tandoc Jang Adjaib*, ou le *Poisson à corne merveilleuse*, est ainsi

ainsi nommé, parce qu'il a au-dessus du museau une corne comme une dent d'éléphant, d'un bleu céleste foncé, & bordé de noir par en haut: cette corne a son origine au-dessus de l'œil, & s'avançant par dessus le museau fait une longue saillie un peu courbée vers le haut: la tête & le dessus du corps sont de couleur brune, le museau est jaune & rouge en dedans: on voit quelques traits d'un rouge pourpré sur la tête; de la tête jusques près de la queue régne une raye large d'un rouge pourpré, qui sert à séparer le dessus du corps de son dessous: vers la queue se voit un triangle de même couleur pour la séparer du corps; le tout bordé de rouge; le dessus du corps a cinq arcs rouges, &, dans ceux qui sont sous les nageoires, on voit des globes rouges & jaunes; le dessous du corps est écaillé & de verd de mer; l'œil est de verd céladon, & l'iris noire: joignant l'œil & un peu vers le corps se voit un demi-cercle d'un rouge pourpré, bordé de cinq globes jaunes à bords noirs. La nageoire jointe au corps & celle de dessous le ventre sont jaunes à arrêtes noires, la première a une petite attache rouge au corps; le fond des deux nageoires supérieures & de celle d'en bas est de verd de mer, les bords sont d'un rouge pourpré & les arrêtes noires; ces trois nageoires ont chacune un grand piquant de bleu céleste foncé de chaque côté; la queue est jolie; elle ressemble au fond d'une raquette, & a sur un fond de pourpre clair quelques arrêtes noires qui vont de biais, & un bord large & rond de couleur jaune, ornée de cinq globes rouges; le corps, qui est entouré d'une raye fine noire, est tout en serpentins. Ce Poisson se mange avec plaisir.

POISSONS EXTRAORDINAIRES.

230. L'*Ikan Pisan Gala Roepa-nja*, ou le *Poisson couteau en forme de crochet*, sçavoir par derrière. Ce Poisson est semblable à celui du N°. 220., pour la forme & les couleurs, excepté qu'il a ce crochet; les deux piquans de derrière sont ici bleus; la queue est jaune & d'un verd de mer sans bandes.

231. L'*Ikan Mole Jang Tadjam*, ou le *Poisson Mole pointu*, a le museau aigu & fort avancé par en haut, tacheté de rouge & de jaune. C'est un Poisson fort estimé; on a coutume de le saler, & d'en faire une provision de mer; la tête est pourprée par dessus, d'un bleu céleste obscur au milieu, & de couleur de citron par dessous, orné de quatre globes rouges; le poitral a des bandes rouges & bleues; depuis la tête jusqu'à la queue régne une raye pourprée & blanche; le corps & la queue fourchue sont d'un verd céladon foncé, marbré de rouge & de blanc; une bande rouge les sépare; l'œil est rouge, & l'iris bleue, ayant un point rouge & blanc; la nageoire du dos est jaune, & garnie de piquans rouges; celle qui est plus voisine de la queue est pourprée à arrêtes fines & noires; entre deux on voit un grand piquant de bleu céleste, fort élevé. Les autres nageoires sont toutes jaunes à arrêtes noires.

232. L'*Ikan Peniop Nafiri*, ou le *Trompette*, a un pied de long, & est d'un goût excellent & d'un coloris admirable; sa tête est d'un verd céladon obscur rayé de rouge; le museau est pourpré en dedans, & entouré de rouge & de noir par dehors; l'œil est d'un rouge pourpré & large, & l'iris est jaune; la tête est un peu applattie au-dessus d'un museau, qui a la figure

POISSONS EXTRAORDINAIRES.

d'une embouchure de trompette; le dessus du corps est grisâtre & a neuf rayes larges & noires dans toute sa longueur; le reste du corps est marbré de verd céladon, de pourpre & de blanc; on voit deux rayes noires sur le ventre, l'une droite & l'autre courbe. La nageoire jointe au corps est d'un verd céladon obscur rayé de pourpre en long, & jaune près du corps avec deux bandes rouges en biais; la nageoire du dos est longue, & d'un beau verd céladon bordé de citron, & sans arrêtes ou piquans; celle de dessous près de la queue est jaune, bordée de rouge, & a des arrêtes fines & noires; tout autour du corps régne une raye noire; le corps est séparé de la queue par une bande jaune, bordée de rouge, & ornée de trois boulets de même couleur: la queue est en demi-lune fort large & fort pointuë, & d'un beau pourpre suivi de jaune & de verd céladon, & se termine en bord noir & en frange de couleur de citron.

233. L'*Ikan Bibi*, ou le *Boursouflé*, est un Poisson venimeux, mais qu'on peut rendre fort bon de goût en l'apprêtant d'une certaine manière: sa tête ressemble à celle d'un bœuf, à trois cornes bleuës: le museau est d'un verd de mer, par devant & au haut, & pourpré vers le bas; le reste en est d'un jaune obscur marqué de rouge: l'œil est une rouë de quatre rayons opposés, dont deux sont bleus, & les deux autres pourprés: l'iris est de verd céladon: la tête est séparée du corps par une marque bleuë; le dessus du corps est brun, & le dessous jaune; entre deux on voit une raye bleuë; tout le corps est traversé par des bandes étroites de verd céladon; la nageoire du dos est jaune à piquans de verd céladon; celle qui suit est bleuë, & bordée de rouge & a des arrêtes rouges; la nageoire de dessous, voisine de la queue, est pourprée, & bordée de noir & de jaune; la queue est séparée du corps par une bande bleuë, & composée de bandes jaunes & de verd céladon en long; le corps & la queue sont entourés d'un bord noir fin.

234. L'*Ikan Amâs*, ou le *Poisson doré*, est ainsi nommé parce qu'il a le corps d'un jaune doré, traversé de bandes rouges: sa petite tête l'est de même; son museau est rouge, & son œil de verd céladon, comme aussi ses nageoires, qui ont des bordures rouges, & sa queue; la nageoire jointe au corps a une attache rouge: c'est un fort bon Poisson.

235. L'*Ikan Berkaki*, ou le *Poisson à une patte*, nommé, par d'autres, *la Grenouille*: c'est un Poisson très digne de curiosité & fort agréable au goût: il a le museau de verd céladon, & la tête bleuâtre & marquée de diverses couleurs; le jaune la sépare du corps; celui-ci est brunâtre, & marqué de taches jaunes, bleuës & rouges, comme aussi de neuf globes de verd céladon; au-dessus de la tête par devant sont trois petits piquans rouges: l'œil est de verd céladon, mais l'iris est orange, de même que le cercle ondé; la nageoire jointe au corps est d'un verd céladon rayé de rouge, & un peu bleuâtre vers le corps; au-dessous de cette nageoire se voit une patte jaune rayée de rouge, & terminée par une bande étroite en travers, de verd céladon, au-dessous de laquelle on voit comme six plumes rondes & bleuâtres jointes ensemble & bordées de verd céladon & de rouge; la nageoire du dos est de verd céladon à piquans jaunes, & terminée par deux bords

rou-

rouges; les nageoires postérieures, de même que la queue, ont dans toute leur longueur des bandes larges de verd céladon & de bleu, bordées de rouge & de couleur de citron. POISSONS EXTRAORDINAIRES.

236. L'*Ikan Telor*, ou le *Poisson à œuf*, est ainsi nommé d'une figure en forme d'œuf, de couleur blanche bordée de rouge, qu'on voit sur son petit corps noirâtre & jaune, entre quelques petites taches jaunes & rouges; son museau est petit, & de la couleur du corps, & ressemble à une trompette; il a la tête bleuâtre & faite comme celle d'un éléphant: son œil est de verd céladon entouré de rouge, & l'iris est blanche; la nageoire jointe au corps & celle de dessous le ventre sont jaunes, bordées de rouge, & rayées de jaune & de verd céladon. La nageoire du dos est d'un fond de verd céladon, garni de piquans rouges, & bordé de jaune: celle qui suit est jaune & bordée de rouge & d'une frange de verd céladon; la nageoire de dessous près de la queue est de verd céladon, bordé de rouge, & d'une frange de couleur de citron: les piquans au-delà, de même que la queue, sont de bleu céleste: cette dernière est bordée de rouge & terminée par une frange de verd céladon: sa figure est celle d'un éventail ouvert. C'est un petit Poisson délicieux.

237. L'*Ikan Karbauw Jang Badoeri Bezar*, ou le *Poisson Bœuf ou Buffle à piquans*, est ainsi nommé de sa tête & de ses piquans; sa tête est un peu oblique & escarpée, de couleur jaune & brune, rayée de noir & pointillée de même: on y voit des piquans fort aigus & rouges, dont celui du milieu paroît comme planté sur une bosse; ses piquans de dessous le ventre sont de bleu céleste bordé de rouge: le museau est en rond, de couleur de pourpre, traversé d'une croix rouge & bleue, en dedans, & entouré d'un cercle large & bleu; les yeux sont jaunes & entourés de bleu: l'iris est rouge & le point noir: le corps & le dos sont pleins d'écailles, de verd céladon & blanches, bordées de noir: les nageoires postérieures & la queue sont d'un jaune de citron, & ont chacune une tache rouge & de bleu céleste vers le corps & un bord rouge; la queue a de plus une bordure rouge. La nageoire jointe au corps est d'un pourpre clair, & jaune vers le corps, bordée de rouge & de noir. C'est un Poisson joliment peint, & délicieux.

238. L'*Ikan Kabos Laoet Jang Bezar*, ou le *grand Kabas de mer*, est nommé par d'autres le *Chasseur bigarré*; il est de la grandeur d'un bon Hareng, d'un goût très exquis, & fort joliment peint; son museau est grand & peint en jaune & en verd de mer bordé de rouge: sa tête est pourprée, jaune, bleuë & d'un verd de mer, le tout en bandes, ayant chacune des petits globes de différente couleur: l'œil est grand & d'un verd de mer, entouré d'un cercle large & jaune: l'iris est grande & de vermillon: le corps est d'un jaune brunâtre, mais tout à fait jaune au milieu: la tête est séparée du corps par une tache pourprée à bords rouges & marquée de verd céladon: au haut du corps on voit neuf marques en forme de selle à cheval, de couleur de pourpre bordé de rouge, & tacheté de verd céladon: au bas on en voit sept pareilles, bordées de verd céladon & marquées de même, mais ayant comme une espèce de couronne bleuâtre & bordée de rouge par dessus, & quelque peu d'orange en dedans; la nageoire jointe au corps est d'un verd foncé, pâle & pleine d'arrêtes noires; sa figure est celle d'une palette: PL. N°. XXVI.

 au

POISSONS EXTRAORDINAIRES.

au bas de cette nageoire, on voit sur le corps cinq petites bandes droites de couleur de citron en forme de petits serpens; celle de dessous le ventre est verte & noire, & a la figure d'une dent; la nageoire du dos est très longue, & d'un beau fond de verd céladon, garni de vingt piquans de couleur de vermillon, entre lesquels se trouvent des petits globes rouges; son bord vers le corps est de couleur d'orange; la nageoire inférieure est moins longue, & a un fond bleu garni de quatorze piquans longs & jaunes: la queue est séparée du corps par une bande étroite de verd de mer: elle est composée de quatre bandes pourprées & de trois autres bleuës & assez larges, sur lesquelles on voit quelques petits boulets d'un jaune doré.

239. L'*Ikan Jang Merangkauw di Pasir*, ou le *Poisson qui rampe dans le sable*, ressemble beaucoup au Pilote du Requin: il a le dessus de la tête rouge & jaune, & le milieu blanc picoté de rouge & partagé en deux par une raye jaune bordée de rouge: ses yeux sont d'un verd de mer; l'iris est rouge & blanche; les nageoires de devant sont d'un jaune rayé de rouge & traversées par quelques bandes d'un verd céladon bordé de rouge & de noir: le fond de la queue est de verd de mer, ayant dans son milieu une raye pourprée, & de chaque côté une bande oblique rouge & une autre pourprée, qui finit en pointe & est garnie d'une frange jaune: au bas sont deux autres nageoires de verd céladon: le corps est d'un côté brun picoté de blanc, & de l'autre côté jaune & brun picoté de rouge: l'on y voit deux nageoires d'un fond de verd céladon garni de piquans rouges. Ce Poisson se mange quelquefois, mais il est un peu sec.

240. L'*Ikan Kipas*, ou l'*Eventail*, est ainsi nommé de sa queue qui en a la figure: elle est bordée d'une raye de couleur de sang, qui fait une saillie de la longueur d'un demi doigt des deux côtés; l'extrémité de la queue est bordée d'une frange verte: cette queue a vers le corps une bande étroite & bleuâtre, qui donne contre une tache rouge & ovale du corps, laquelle a un bord blanc, & est tachetée de noir en dedans: la queue en dessous est orangée jusqu'à son milieu, & ensuite blanche & peinte de petits traits d'autres couleurs, ce qui fait l'éventail: ce Poisson est beau & bon, & de couleur de pourpre, ayant une raye jaune & oblique dans toute sa longueur, qui est traversée par des bandes jaunes & blanches: la tête est composée de bandes obliques, jaunes, noires & pourprées: le museau est petit, rouge & d'un verd céladon. La nageoire jointe au corps a les mêmes couleurs que le museau: celle de dessous le ventre est de verd céladon, de même que la nageoire du dos, qui est d'un verd céladon à piquans rouges & terminée par derrière par une frange pareille: au bas du ventre on voit trois piquans rouges en forme de dents.

241. L'*Ikan Batoe Barisca*, ou le *Poisson rayé de roche*, a le museau pourpré, & d'un verd céladon en haut: la tête & le corps sont faites de plusieurs bandes blanches, noires, rouges, jaunes, & d'un rouge pourpré; l'œil est d'un verd céladon, le cercle rougeâtre, & l'iris rouge à point blanc. La nageoire du dos est de verd céladon à piquans rouges: celle qui la suit est d'un pourpre clair à frange jaune: au milieu de ce pourpre on voit comme une demi-lune noire avec un bord droit & tout blanc; la nageoire jointe au corps est de verd de mer, & d'un pourpre obscur vers le

le corps, d'où on voit partir vers le museau une raye de verd céladon; un peu au-dessus, est une marque d'un beau pourpre clair de la grandeur d'un petit doigt; la nageoire de dessous le ventre est pareillement d'un verd de mer: celle de derrière & de dessous est d'un verd de mer bordé de noir & d'une frange de couleur de citron, & a deux piquans rouges; la bordure le long du ventre est d'un rouge pourpré; la bande qui sépare le corps de la queue est noire & bordée de rouge & de verd de mer; la queue est d'un jaune de citron, & pleine d'arrêtes noires & a le bord de derrière de verd céladon. C'est un petit Poisson fort exquis.

POISSONS EXTRAORDINAIRES.

242. L'*Ikan Lantei Roepa-nja*, ou le *Poisson de pavé*, a la tête de verd de mer & pleine de rayes en tout sens: son œil est de bleu céleste entouré de rouge, & l'iris en est blanche; la nageoire jointe au corps est violette & de bleu céleste; celle de dessous le ventre est violette; les nageoires de dessus & de dessous sont d'un pourpre clair, bordé de verd céladon en dehors, & noir en dedans: le corps est d'un jaune doré, traversé par cinq demi-cercles rouges, & a trois ou quatre rayes bleuës; entre chaque deux arcs ou demi-cercles, on y voit quelques boules rouges: la queue est un petit éventail rond de bleu céleste par dessous, & de verd céladon vers la fin; elle est pleine d'arrêtes noires, traversée de noir par le milieu, & bordée de la même couleur. Ce Poisson est extrémement ragoûtant & fort gras.

243. L'*Ikan Garopa Biroe Langit*, ou le *Poisson Garopa de bleu céleste*, nommé aussi *le Rayé*, a un petit museau, qui est de bleu céleste, comme la nageoire jointe au corps, & celle de dessous le ventre; la première a de plus une bande d'attache, de couleur de citron bordé de rouge & de noir de chaque côté: sa tête & son corps sont d'un brun roussâtre, & un peu plus clair en dedans, orné des deux côtés du museau, en montant le long du dos, de quatre rayes larges d'un verd céladon foncé, dont la seconde ne va que jusqu'à la moitié du corps: au bas de la tête il y a deux marques serpentines de couleur bleuë & rouge, qui servent à distinguer la tête du corps: ce dernier est plein de boules rouges; les nageoires sont d'un jaune de citron, bordé de verd céladon en dehors: au devant de la nageoire du dos il y a un grand piquant rouge: la queue est séparée du corps par une raye de couleur de citron & une bande étroite & rouge: elle devient ensuite d'un bleu céleste traversé de rouge, & plus loin de couleur de citron à arrêtes noires, & est bordée de la même couleur. C'est un Poisson fort délicieux, & qui ressemble a une grande Perche.

244. L'*Ikan Bintang Mata-nja*, ou le *Poisson dont l'œil ressemble à une étoile*, a le museau rouge & de bleu céleste, & les nageoires & la queue de la dernière couleur, comme aussi l'œil, dont l'iris est rouge, de même que l'étoile qui l'environne: le corps est jaunâtre, & rayé de rouge en différens sens, ce qui fait plusieurs espèces de quarreaux, sur lesquels on voit du rouge & du bleu céleste en forme de petits globes. C'est un petit Poisson fort ragoûtant.

245. L'*Ikan Tato Djantan*, ou le *mâle du Poisson Tato*, a la tête d'un sanglier, & le museau de bleu céleste avec une muselière rouge: la tête & le corps sont d'un brun jaunâtre plein de globes rouges; on voit près du dos quatre demi-cercles de bleu céleste bordé de rouge, chacun à la distance

 d'un

POISSONS EXTRAORDINAIRES.

d'un pouce de largeur: le ventre est de bleu céleste; les deux nageoires de dessous ont un fond de couleur de citron à arrêtes noires; la première est bordée de rouge, & la seconde de verd céladon. La nageoire du dos est de verd céladon avec quelques bandes blanches, & un grand & large piquant rouge par devant: la nageoire qui suit est d'un bleu céleste bordé de pourpre en dehors & de verd céladon en dedans: celle qui est jointe au corps est de verd de mer mêlé de pourpre: la queue est de couleur de citron, & bordée de rouge pourpré par devant & par derrière: ses arrêtes sont noires. C'est un joli petit Poisson, blanc & ferme.

246. L'*Ikan Naga Laoet Jang Kitjil*, ou le *petit Dragon de mer*, a la tête longue, dont le milieu est noir, tacheté de pourpre, & les deux côtés sont jaunes & bordés de noir: le museau est pourpré par devant, ayant un bord noir & un point pareil au milieu; les yeux sont rouges & d'un verd pâle & plein de demi-cercles noirs qui se touchent, & le derrière du corps est composé de quelques rayes noires, jaunes & blanches, & de petits globes rouges: la queuë a de même plusieurs bandes, & une raye large pourprée dans son milieu: sa forme est presque quarrée; ses ailes étenduës sont d'un verd pâle, & comme deux éventails ouverts, ayant chacune huit arrêtes ou piquans fins de noir dans toute leur longueur: on voit de plus en dehors trois bandes, d'un brun jaunâtre ondé, qui traversent toute l'aile: ces ailes ont une autre bande pourprée & bordée de noir, qui les attache au corps. Ce Poisson ne se mange point.

247. L'*Ikan Bibi Jang Paroe Paroe*, ou le *Boursouflé violet*, est un petit Poisson qui a le corps d'un très beau pourpre violet, plein de boulets jaunes entourés de noir, & de points pareils; sa tête en a aussi; elle est un peu applatie en s'élevant, & grosse, ressemblant à celle d'un sanglier: il a sur le dos une selle de brun obscur, entourée d'une bordure fine de couleur de citron. Le ventre est d'un pourpre clair: la nageoire jointe au corps est pareillement pourprée: les nageoires de dessus & de dessous sont de verd céladon, bordé de couleur de citron: l'œil est jaune & le cercle noir; l'iris est noire & le point de verd céladon: la queue est de diverses couleurs, de jaune, de verd céladon & noire pour les arrêtes: le bord extérieur en est large, rond, & de verd céladon. C'est un bon Poisson, mais qui a quelque chose de venimeux, dont il doit être nettoyé.

248 L'*Ikan Sowanggi*, *Antele nama-nja*, ou le *Poisson Sorcier*, nommé par les Habitans *Antele*: il a la tête comme celui du N°. 223, mais de différentes couleurs: le museau est plein de dents & semblable à la griffe d'un Scorpion, de couleur de citron en dedans, ensuite de verd de mer, & enfin rouge par dehors: ce sont aussi les trois couleurs de sa tête: le dessus du corps est d'un verd de mer foncé; le dessous & le milieu est plus clair; sur le corps & sur la queue jaune à trois pointes, on voit nombre de petits globes & serpens pourprés. La nageoire jointe au corps est grande, & de couleur de citron, traversée de trois rayes rouge en forme d'arcs: elle en a trois pareils & deux jaunes au dessous: on y voit aussi quelques globes &c. La nageoire du dos à piquans noirs, & celle de dessous le ventre sont pourprées, & bordées de couleur de citron; les deux nageoires postérieures sont pourprées, mais sans bord; elles ont un piquant fin & fort pointu de chaque côté:

côté: l'œil est rouge & de jaune doré, environné d'un cercle noir, & a cinq petits piquans d'un rouge obscur par dessus. Ce Poisson est bon, mais les Habitans n'en mangent point. POISSONS EXTRAORDINAIRES.

249. L'*Ikan Mata*, ou le *Poisson plein d'yeux*, ressemble à une Perche ordinaire, mais il est plus gros & plus large: son museau est rouge & bleu: sa tête est d'un pourpre par dessus & jaune & bleuâtre par dessous: l'œil est d'un verd céladon, entouré de rouge. Le corps est d'un pourpre clair, entre-coupé de cinq rayes larges, de verd céladon; celle du milieu va tout droit, les autres sont un peu courbées; sur ce pourpre on voit plusieurs globes jaunes bordés de noir en forme d'yeux, d'où il tire son nom. La nageoire supérieure & inférieure sont de couleur de citron bordé de verd de mer, & d'une frange pourprée: celle du dos est garnie de piquans bleus jusques passé sa moitié. La nageoire qui tient au corps est aussi de couleur de citron & faite en forme de palette étroite à arrêtes noires. La nageoire du ventre est jaune: un peu plus loin, on voit quelque peu de rouge & un grand piquant. La queue est d'un pourpre clair à points noirs, & se termine en une demi-lune étroite de couleur de citron, & en frange pourprée: elle a de plus un reste de la seconde raye du corps, & une bande en travers qui la sépare du corps. C'est un excellent Poisson, beau & gras. PL. N°. XXVII.

250. L'*Ikan Toetombo Koening*, ou le *Poisson Carcasse jaune*, est un petit Poisson fort exquis, ayant la tête d'un Cochon & de couleur rouge, & le museau pourpré & bordé de verd céladon, avec une raye en long courbée & de même couleur. Son œil est pourpré, le cercle noir, & l'iris rouge; au-dessus de l'œil se voit une espèce de fleur d'un verd céladon bordé de rouge: le corps est rouge & de verd céladon, & séparé de la tête par une raye de même couleur; il est un peu relevé dans son milieu, & bordé d'une raye de verd céladon, ayant deux gros piquans: La nageoire qui tient au corps est rouge & bleuë & d'un verd céladon; celle de dessous le ventre a des bandes rouges & de verd céladon. Les nageoires postérieures sont jaunes, à bords rouges, & d'un verd céladon contre le corps: les arrêtes sont noires: Tout près de la queue on voit deux cercles bleus, qui bordent une bande large de verd céladon, dans laquelle paroit de chaque côté un petit piquant en dedans. La queue est un eventail rond & jaune à arrêtes noires, & finit en bord large & courbé, d'un verd céladon entre deux rayes noires.

251. L'*Ikan Kajoe Merah*, ou le *Poisson à bâton rouge*, ressemble à une petite Perche; sa tête est rouge, pourprée & de verd céladon: l'œil est orangé & entouré de noir, ayant une iris de verd de mer, & est placé sur une raye large de même couleur. Le corps est d'un verd céladon, & marqué d'une raye large & rouge, & de bleu céleste, qui va jusqu'à la fin de la queue. La nageoire du dos est de couleur de citron, bordé de verd céladon clair. La nageoire qui tient au corps est de couleur de citron & rouge, à arrêtes noires, & bordée d'orange du côté du corps: celle de dessous le ventre est rouge & bordée d'orange; celle qui est voisine de la queue est rouge & bordée de jaune clair & de noir. La queue est de couleur de citron marqué d'une fleur rouge & de bleu céleste bordé de jaune; son bord extérieur est de bleu céleste. C'est un fort bon Poisson.

252. L'*Ikan*

POISSONS EXTRAORDINAIRES.

252. L'*Ikan Badoeri*, ou le *Poiſſon à piquans*, eſt excellent de goût & d'un coloris magnifique; ſa longueur eſt d'un bon pied; ſon muſeau eſt plein de dents; il eſt de couleur rouge, de bleu céleſte & de verd céladon, ayant un petit globe de vermillon de chaque côté; le haut de la tête eſt rouge & l'on y voit ſix piquans orangés: le bas en eſt pourpré: le tout eſt ſéparé du corps par une bande orangée qui va len ſerpentant; l'œil eſt bleu, & le cercle eſt compoſé de trois parties orangées & de trois autres de verd céladon oppoſées, en forme d'une rouë: il y a d'un côté deux piquans orangés, la pointe tournée vers l'œil, & de l'autre côté un ſeul pareil. Le corps en devant eſt d'un verd céladon foncé, & le reſte d'un beau pourpre; on y remarque vers le dos une ſelle de verd céladon avec une bordure blanche, & pleine de triangles rouges. Au-delà de la moitié du corps & un peu plus vers la queue ſe découvrent deux bandes de traverſe larges & d'un verd céladon, pleines de petits boulets de la même couleur & bordés de noir; entre ces deux bandes il y en a une troiſième rouge un peu courbée, pareillement bordée de noir. La nageoire du corps, comme celle du ventre, eſt rouge bordée de noir, ayant une attache orangée. La nageoire du dos eſt rouge & garnie de ſix piquans de verd céladon, & bordée d'orange; celle qui ſuit eſt d'un verd céladon à bordure rouge, & à ſept arrêtes larges & rouges, qui diminuent à meſure qu'elles approchent de la queue; la nageoire de deſſous eſt de verd céladon, à bords & arrêtes rouges, & eſt traverſée d'une raye large, rouge & ondée vers la queue, près de laquelle on voit un triangle bleu en forme de pain de ſucre, dont la pointe eſt tournée vers le corps, & dont les bords ſont rouges: ſur ce triangle eſt un petit ſerpent orangé, qui va de la queue juſqu'à la moitié du triangle. Deux bandes ſéparent la queue du corps, la première eſt blanche & peinte de quatre triangles orangés, ce qui fait qu'il en reſte cinq blanches: la ſeconde bande eſt rouge & large, partagée en cinq grandes boules ou demi-cercles, regardant la queue, qui eſt compoſée de trois bandes de verd céladon, & de deux autres pourprées en forme de plumes, leſquelles allant un peu de biais font élargir la queue: celles de verd céladon ont des bords noirs, & les autres des bords d'orange: la bordure de derrière eſt pareillement orangée entre deux lignes noires.

253. L'*Ikan Batoe Jang Hidjoe-Laoet*, ou le *Poiſſon de roche de verd de mer*, eſt très bon & auſſi grand qu'un Carlet ordinaire; il a comme un bec d'oiſeau, orangé & traverſé d'une raye rouge; ſa tête eſt d'un pourpre clair à l'endroit de l'œil qui eſt rouge, & entourée d'orange, mais plus loin elle eſt d'un bleu céleſte traverſé par une raye rouge; entre ces deux rayes rouges, on voit une croix rouge ayant un globe rouge au milieu, & deux pareils par deſſous & un quatrième par deſſus; plus loin que la ſeconde raye paroiſſent deux demi-cercles d'un pourpre clair à bords rouges, & un petit globe rouge entre deux: le corps eſt d'un beau verd céladon, & a une bordure orangée ſur le derrière, & contre les deux nageoires poſtérieures: au milieu du corps on voit trois bordures orangées qui vont en ſerpentant de la tête à la queue, & en reviennent vers la tête, faiſant ainſi trois parcs ou parterres, qui ſe renferment & dont le plus voiſin de la tête eſt le plus petit & d'un pourpre clair, les deux ſuivans ſont de verd céladon; ſur ce fond

fond pourpré est placée la nageoire du corps, qui est de couleur d'orange à bandes de verd céladon, bleuë contre le corps & y est attachée par du rouge. Dans le troisième parc on voit plusieurs figures de différentes couleurs tantôt rouges & tantôt orangées. La nageoire du dos est d'un beau jaune garni de cinq piquans rouges: les deux nageoires postérieures sont un peu rondes & de bleu céleste, plus larges vers la queue, & bordées de rouge, & d'une frange de couleur de citron: la queue est d'un pourpre clair, ayant des arrêtes noires, & les bords de même.

Poissons extraordinaires.

254. L'*Ikan Baroepa*, ou le *beau Poisson*, a la tête d'un verd céladon à rayes rouges, & tachetée d'orange vers le bas: le museau est rouge, orangé & de bleu céleste: l'œil est rouge & de bleu céleste. Son corps ressemble à un enfant joliment emmailloté, & est de bleu céleste par devant: le reste en est composé de douze bandes larges, d'un rouge clair, de couleur de citron & de verd céladon obscur, & entre-coupées par d'autres bandes plus étroites de bleu céleste, qui diminuent en approchant de la queue; la nageoire du corps est de bleu céleste en dehors & orangée en dedans: la nageoire du dos est d'un verd pâle garni de piquans orangés: la nageoire de dessous est d'un beau bleu céleste bordé d'orange par dehors: la nageoire postérieure d'en haut, de même que les deux avances ou côtés de la queue, sont jaunes; la queue est d'un bleu céleste, & séparée du corps par une bande rouge qui fait le tour de la queue au dedans de ses ailes jaunes: au milieu de la queue est un quarreau de couleur de citron, bordé de rouge, & ayant dans son milieu un petit globe rouge. C'est un petit Poisson, mais excellent.

255. L'*Ikan Batoe Karang Jang Warna*, ou le *Poisson de roche bigarré:* Il a la tête jaune, & le corps d'un verd céladon obscur, avec quatre rayes étroites & rouges, courbées différemment; vers le dos se voit une cinquième raye pareille; la nageoire du dos est jaune, & garnie de deux piquans bleus, & plus loin, d'une ligne saillante de même couleur, & ornée d'une petite houppe au bout: les nageoires postérieures sont jaunes, & pleines d'arrêtes noires, & ont une bordure pourprée, en frange; sur la tête il y a plusieurs rayes pourprées & courbées en rond, bordées de bleu, dont il y en a une qui vient jusqu'au dessous du ventre. L'œil est rouge, le cercle en est noir, & l'iris blanche; la nageoire du corps est de couleur de citron à arrêtes noires, & pourprée à bord noir vers le corps; on y voit tout près cinq globes orangés; la queue est d'un verd céladon obscur, orné de deux rayes longues & orangées, & d'un globe rouge attaché à une tige noire. C'est un Poisson très exquis.

256. L'*Ikan Batiris Jang Hidjoe*, ou le *Poisson à gouttes vertes*, est un petit Poisson très agréable: il a le museau rouge, & la tête de verd céladon, le corps bleu en forme de bandes, & le dos brun, de même qu'une raye pareille sur le corps large, & bordée de rouge par en haut & d'orange par en bas: on voit sur ce Poisson quatre gouttes ovales, (d'où il tire son nom) d'un verd céladon, bordé de rouge; la nageoire du dos est jaune à piquans rouges, & celle qui suit est d'un verd céladon bordé de rouge; La nageoire du corps & celle du ventre sont jaunes, ayant des arrêtes noires, & une attache rouge au corps; celle de dessous près de la queue

POISSONS EXTRAORDINAIRES. est jaune & bordée de rouge; deux bandes séparent la queue du corps, la première est orangée entre deux rayes noires, & la seconde est composée de trois demi-globes rouges & de deux orangés; la queue est d'un verd de mer à arrêtes noires, & à bords pareils, terminée par derrière par un bord rond & orangé.

257. L'*Ikan Tsjakre*, ou le *Firmament*, est ainsi nommé d'une prodigieuse quantité de globes qui sont placés, sur tout son corps, en forme d'étoiles: ce Poisson a presque un pied de long: son museau est en forme de bec d'oiseau à bandes rouges & de verd céladon, & plein de dents; sa tête est noire & ornée de trois rayes rouges, dont celle qui sépare la tête du corps est la plus grande; l'œil est d'un verd céladon, le cercle large & rouge, & entouré d'une étoile orangée: le dessus du corps est noir, le ventre l'est de même dans son milieu, excepté une marque triangulaire près du poitral, qui est d'un verd céladon pâle, & peinte de quatre globes orangés; le milieu du corps est d'un bleu d'ardoise, rayé de trois rayes rouges & larges, & parsemé de globes orangés: au-delà de la tête & sur le corps on voit une grande raye en long d'un verd de mer bordé de rouge, & entourée de globes rouges & orangés; la nageoire du dos est noire, & garnie de piquans d'un jaune de citron: les nageoires postérieures sont d'un verd céladon contre le corps, & d'un bleu céleste bordé de rouge & de jaune vers le haut, & d'une frange jaune à leurs extrémités; la queue est d'un verd de mer, & ornée d'une couronne de couleur de citron, qui est bordée de rouge, & ondée par en haut, & a un grand globe bleu entre deux demi-globes orangés vers le bas, & au milieu deux petits quarrés bleus; la queue est séparée du corps par une bande rouge, & se termine en frange noire. Ce Poisson est beau & bon.

258. L'*Ikan Moeloet Gouting*, ou le *Poisson à bec de ciseaux*; c'est un très-beau & excellent Poisson, dont le museau est pointu comme des ciseaux, & ressemble à un bec d'oiseau; le haut de la tête est pourpré, & orné de quatre boulets rouges, le bas en est d'un verd céladon à rayes rouges étroites, & n'est pas si applati que le dessus: on voit ensuite une espèce d'échelle en traverse, jaune par dessus, & pourprée par dessous, avec des échellons rouges en demi-cercle & en triangle, & bordée de rouge des deux côtés: au milieu de cette échelle est placé l'œil, de verd de mer, ayant l'iris blanche & rouge, & le cercle divisé en huit parties, quatre blanches, deux rouges & deux pourprées; le corps a contre cette échelle un demi-rond de verd céladon bordé de rouge, & ensuite des bandes larges pourprées, jaunes & de bleu céleste en triangle, qui vont du dos jusqu'au ventre, excepté que dans le milieu du corps, depuis la tête jusqu'à la queue, se fait remarquer un fond d'un brun grisâtre, marqué de plusieurs croix rouges, & bordé de verd céladon de chaque côté; la nageoire postérieure de dessus est d'un verd céladon, & celle de dessous est jaune; toutes deux sont bordées de rouge; la nageoire du corps est jaune & a des arrêtes noires, mais elle est bleuë vers le corps, & marquée d'un point rouge, & bordée de même couleur & de bleu; la queue est séparée du corps par deux bandes, la première rouge, & la seconde jaune, & ornée de deux petits globes rouges; la queue est composée de quatre bandes pourprées & de trois orangées, toutes pleines

mes d'arrêtes noires: sur la bande orangée du milieu, qui est la plus large, se voit une espèce de cœur bleuâtre.

POISSONS EXTRAORDINAIRES.

259. L'*Ikan Termoelie*, ou le *très-magnifique Poisson*, a le museau & le dessus de la tête rouge, & le reste de la tête orangé & marqué de bleu, à bords rouges; l'œil est rouge, & le cercle d'un bleu céleste; le corps est de couleur de plomb obscur, & a dans son milieu & tout près de la tête une marque ronde pourprée & bordée de rouge, sur laquelle est placée la nageoire du corps d'un verd céladon à arrêtes noires, & pourprée vers le corps avec une attache rouge & orangée: la nageoire de dessous le ventre est pareillement d'un verd céladon: au dessus de cette marque pourprée on en voit une autre de verd céladon, moins large, mais plus longue, & bordée pareillement de rouge: au bas du corps on voit un triangle rouge bordé de verd céladon, & ayant sur la cime une petite boule pointuë de cette dernière couleur, qui a un bord rouge par dessous; la nageoire du dos est d'un verd céladon garni de piquans de couleur de citron: celle qui suit est d'un beau pourpre, & un peu arrondie; elle a des arrêtes noires & le bord en dehors de bleu céleste; la nageoire de dessous, voisine de la queue est d'un jaune de citron, bordé de rouge par en-haut, & de bleu sur les côtés; la queue a sur le devant un triangle jaune à bords rouges, & pour le reste un fond de verd céladon en forme de petit éventail arrondi, & bordé de jaune entre deux lignes noires. C'est un excellent Poisson.

260. L'*Ikan Ekor Kipas*, ou le *Poisson à queue en éventail*, est très rare: sa tête est comme la tête raccourcie d'un Cayman: son museau est de verd céladon & plein de dents minces & noires: la machoire inférieure est rouge & de couleur de citron, en forme de bandes, séparées par des rayes de verd céladon; sur le derrière du museau, & environ à la moitié de la tête se voit comme une étoile incomplette de petits piquans rouges, & remplie de rouge entre deux demi-cercles de verd céladon; la machoire supérieure est de bleu céleste vers le haut, & de couleur de citron marqué de quelques globes rouges vers le bas; ces deux couleurs sont séparées par une bande de traverse rouge; tout le corps jusqu'à la queue est de couleur de fleurs de pommier claire: mais dans son milieu on voit une longue marque arrondie de bleu céleste, au milieu de laquelle est placé un obelisque de couleur de citron rayé de rouge; ce qui paroît faire ensemble la nageoire du corps; la nageoire du dos est garnie de quatre piquans pourprés & tournés vers la queue, sur un fond de couleur de citron; celle qui suit est de même couleur bordée de bleu par en bas & de pourpre en dehors; celle de dessous vers la queue est de bleu céleste bordé de pourpre; la queue est quelque chose de merveilleux: elle commence par un triangle de verd de mer bordé de jaune entre deux rayes noires, & ayant un petit globe rouge au milieu; ceci est dans le corps; ensuite vient la queue proprement dite, étant composée d'onze boules applaties de différentes couleurs, comme de bleu, de rouge, & de jaune de citron, le tout bordé de verd céladon, sur lequel il y a beaucoup de traits noirs. C'est un Poisson exquis. PL. N°. XXVIII.

261. L'*Ikan Moeloet Bakambar*, ou le *Poisson à deux museaux*, qui sont jaunes & rouges, longs & arrondis; la tête est d'un verd céladon; l'œil de même couleur & jaune; le corps est tout-à-fait jaune & a deux rayes rou-

POISSONS EXTRAORDINAIRES.

rouges dans toute sa longueur & une troisième plus courte de même couleur & de verd céladon entre deux; la nageoire du corps & celle du ventre sont rouges & de verd céladon. La nageoire du dos est d'un verd céladon bordé de pourpre par enhaut; la queue est bleue à bords rouges, & ronde par derrière, ayant cinq rayes fines orangées, dans toute sa longueur; il y a par-ci par-là sur le corps quelques boulets rouges. C'est un excellent Poisson.

262. L'*Ikan Batoe Berdjala*, ou le *petit Poisson de roche à filets*, est ainsi nommé, parce que tout son corps ressemble à des filets de Pêcheur; le museau & la tête sont d'un verd céladon pâle, marqué de quelques taches noires & larges, bordées de rouge: l'œil est jaune, & l'iris noire; le cercle est fin & noir, & entouré d'un second plus large, composé de trois parties rouges & de trois orangées; on voit, sur la tête, trois petits globes orangés; ensuite vient un corps jaune à quarreaux fins, comme des mailles d'un filet, & ayant quelques boulets rouges au dessus; interrompu cependant par une bande large & orangée, qui va de haut en bas, & a une bordure large & rouge; la nageoire du corps & celle du ventre sont d'un verd obscur, mais la première est rouge du côté du corps; plus loin que cette bande, le corps est brun à quarreaux & avec quelques globes orangés; mais le plus bas du corps, à environ un travers de pouce de la queue, au lieu de quarreaux, a une bande en traverse, jaune à bords orangés, d'où partent quatre rayes rouges vers la queue; la nageoire du dos est bleue & pleine de piquans rouges: celle qui suit est d'un pourpre clair, bordé de bleu vers le corps & de jaune en dehors; la nageoire de dessous voisine de la queue est de couleur de citron bordé de bleu en dedans & de rouge en dehors; la queue est composée de cinq bandes, deux bleuës en dehors en forme de plumes, ensuite une jaune de chaque côté & une verte au milieu; les bandes du milieu sont bordées de rouge des deux côtés; celles de dehors le sont de noir, & la queue finit par une bordure orangée, & entourée de noir.

263. LE *Dauphin de Rivière*, est un Poisson d'un pied de long, dont la tête est grande & ronde, & de bleu céleste rayé de rouge par dessus, & orangée par dessous; l'œil est orangé, le cercle rouge, & l'iris noire & blanche: un peu plus loin on voit quatre globes orangés; la nageoire du corps est pourprée & noire, & rouge & orangée du côté du corps; celle du ventre est de bleu céleste: on voit environ le ventre une tache de bleu céleste bordé d'orange, & marqué de petits globes; la nageoire du dos est d'un beau verd céladon bordé d'orange par dehors & de rouge par en bas; celle d'en bas est de verd céladon bordé de rouge; la queue est séparée du corps par deux rayes de traverse, orangées en forme de serpens sur un fond noir; elle est partagée en deux, & de couleur de pourpre bordé de rouge par dehors. Ce Poisson est fort bon & d'un goût délicieux.

264. L'*Ikan Hidong Batoe*, ou le *Nez de Roche*, est ainsi nommé de la dureté de son nez; Il a plus d'un pied de long, & son museau est grand, jaune, rouge & de verd céladon, & plein de dents; la tête est d'un beau pourpre, marqué différemment; sur le bas de la tête on voit une espèce de cœur bordé de pourpre; l'œil est rouge, le cercle large & de bleu céleste, & l'iris blanche; au dessus de l'œil on voit comme une demi-roue

de

de sept bandes larges, dont trois sont de verd céladon, & les quatre autres d'un jaune orangé; tout le corps est d'un beau verd céladon, sur lequel il y a huit rayes pourprées & bordées de noir, qui vont de biais de la tête au dos: on y voit aussi huit demi-ovales de bleu céleste bordé de rouge; la nageoire du dos est longue, moitié de couleur de citron, moitié de pourpre, & traversée par une raye bleue: les bords en sont rouges, & les arrêtes fines & noires; la nageoire de dessous près de la queue est colorée de même; celle du corps est une espèce de palette d'un jaune orangé & rayée de rouge: celle du ventre a les mêmes couleurs: mais la première est bleue, & d'un verd céladon bordé de rouge tout près du corps; la queue est d'un jaune orangé, bordé de rouge sur les côtés, & de noir en forme de demi-lune par derrière: ses arrêtes sont noires; on y voit au milieu deux globes noirs, & une marque bleuâtre fort particulière en forme de lettre. Ce Poisson est fort beau, & d'un goût exquis.

Poissons extraordinaires.

265. L'*Ikan Hati Merah*, ou le *Poisson à cœur rouge*, a le museau rouge, & la tête d'un pourpre clair, & pleine de taches bleuës, avec deux petits globes rouges; son œil est rouge, & le cercle en est bleu; son corps jusqu'à la queue est jaune, & l'on y voit deux rayes longues d'un doigt, de verd céladon bordé de rouge, & une troisième vers le ventre; la nageoire du corps est d'un pourpre clair, & rouge & bleue vers le corps: au bas de cette nageoire se voit le cœur rouge, qui a donné le nom à ce Poisson: & sur le corps même près d'une des rayes paroît un petit globe de verd céladon avec un demi-cercle rouge; la nageoire du dos est d'un verd céladon à bords rouges & à arrêtes noires; celle de dessous est pourprée, ayant le bord extérieur bleu, & des arrêtes rouges; sur le corps près de la queue est un triangle de verd céladon, bordé de rouge à droite, & de noir à gauche: sa pointe est tournée vers le corps: la bande qui sépare la queue du corps est de couleur de citron bordé de noir & de bleu: la queue est remplie de bandes pourprées, & a une bordure bleue. Ce Poisson est fort bon, & a quelque chose de doux.

266. L'*Ikan Hidong Girgadji*, ou le *Poisson au nez à Scie*, a le museau rouge & de couleur de citron, ressemblant un peu à une scie d'où il tire son nom; la tête est d'un verd céladon rempli de rayes rouges en forme d'étoile: l'œil est jaune & l'iris rouge; le corps est jaune & plein de globes rouges, avec cinq rayes de verd céladon. La nageoire du corps est blanche, & rayée de rouge, pleine de bandes rouges & de couleur de citron, près du corps; la nageoire du ventre est rouge & blanche; les nageoires du dos & du dessous du corps sont pourprées & bordées de rouge, & à arrêtes noires: au devant de la nageoire du dos il y a deux piquans bleus; la queue est de verd céladon bordé de noir vers le corps & sur les deux côtés, & de noir à frange de couleur de citron par derrière; au milieu de la queue se voit une espèce d'armoirie rouge, avec deux demi-lunes rouges jointes, & un petit globe rouge. Ce Poisson est fort bon à manger.

267. L'*Ikan Soetra Hidjoe*, ou le *Poisson à soye verte*, est ainsi nommé, parcequ'il a le corps & la tête luisantes comme de la belle soye de verd céladon; son museau est jaune & rouge; l'œil l'est de même; sur le bas de la tête se voit un cœur rouge, & sur le haut une dent rouge & jaune, & un globe

POISSONS EXTRAORDINAIRES.

rouge, ainsi qu'une bande de traverse pourprée entre deux bords jaunes, & trois autres rayes pareilles; sur toute la longueur du corps régnent sept rayes jaunes & bordées de noir. La nageoire du corps est de couleur de citron à rayes pourprées, & rouge contre le corps, bordée de jaune; celle du dos est pourprée & jaune, garnie de piquans à pointes noires; les nageoires postérieures sont belles & ondées de couleur jaune & pourprée, & bordées de rouge, finissant en frange jaune & noire; la queue est large, & d'un fond jaune bordé de pourpre, faisant comme trois parcs qui se renferment. C'est un Poisson fort gras, & de la longueur d'une bonne Perche.

268. L'*Ikan Batoe Seni*, ou le *Poisson étroit de Roche*, a la tête d'un verd céladon, & pleine de rayes orangées & rouges: on voit sur son corps un joli triangle large & bleu, & un second orangé plus grand; tous deux sont bordés de rouge & avancent de leur pointe jusques près de la queue; le corps est bleu, & séparé de la queue par deux bandes, une blanchâtre, & une seconde de globes rouges, & a de plus deux globes rouges près de son extrémité; le museau est orangé en dedans & rouge en dehors: l'œil est pareillement rouge; les nageoires supérieures & inférieures sont d'un verd céladon bordé de rouge par dehors: mais la nageoire du corps a de plus une attache rouge & orangée au corps; sur le milieu du verd céladon de la queue, on voit quelque peu de pourpre: & son bord est d'un jaune blanchâtre. C'est un Poisson exquis & fort doux.

269. L'*Ikan Tombac*, ou le *Poisson à lance*, est ainsi nommé d'une espèce de lance orangée qu'on voit sur le corps entre la nageoire du corps & celle de la queue; son museau est pourpré & rouge: sa tête est de verd céladon rayé de jaune & de rouge: son œil est pourpré, ayant le cercle en forme de rouë à trois rayons rouges & trois orangés: & au dessus de l'œil se voit une demi-rouë de jaune, de rouge & de verd céladon: le corps est de verd céladon; près du dos se voyent trois demi-ovales de pourpre clair bordé de citron; la nageoire du corps & celle du ventre sont jaunes, mais rouges près du corps; au haut & au bas de la nageoire du corps & près de la queue paroît une petite boule rouge; la nageoire du dos est de verd de mer bordé de jaune: celle de dessous est pourprée & bordée d'orange; le ventre est de bleu céleste bordé de rouge par en haut; la queue est pourprée & à arrêtes noires, marquée d'un S de verd de mer, & bordée du côté du corps par une bande rouge, & par une seconde de couleur de citron, & d'une bande orangée par derrière. Ce Poisson est d'un goût exquis.

PL. N°. XXIX.

270. L'*Ikan Moeloet Bezar*, ou le *Grand Museau*, est un Poisson fort grand & fort large, d'un bon pied & demi; son museau n'est pourtant pas fort grand; mais bleu en dedans, & orangé en dehors, de même que la petite boule, qu'on y voit par dessus; la tête est grande & de verd de mer par dessus, pourprée par dessous & ornée de bandes bleuës en dedans & de boules rouges sur les côtés; sur le verd céladon de la tête, où elle est un peu applatie vers le dos, on voit quelques rayes de couleur de citron, dont il y en a deux, qui vont jusqu'au dessous de l'œil; celui-ci est rouge, à iris blanche, & entouré d'un demi-cercle orangé; le corps est orangé par dessus & par dessous, & de couleur de citron dans le milieu: sur l'orangé

on

on voit quatre bandes larges de verd céladon, bordé de rouge, entre lesquelles est placée la nageoire du corps de verd céladon à bords rouges, & attachée au corps par une bande bleuë: il y a de plus, sur le corps vers la queue, une isle de verd céladon, longue de deux pouces, large de la moitié, & entourée de rouge; la nageoire du dos est bleuë & garnie de piquans rouges: les nageoires postérieures sont arrondies & larges, d'un pourpré entouré de verd céladon, & bordées de rouge: la queue est large & pleine, & applatie sur le derrière: elle est de bleu obscur, rayée de rouge, & bordée tout autour de même, tenant à un triangle pareil qui se trouve sur le corps. C'est un des plus beaux Poissons qu'on puisse voir, & des plus délicieux qu'on puisse manger.

271. L'*Ikan Pampus Jang Paroe Paroe*, ou le *Poisson Pampus violet*, ressemble à un petit Poisson de roche: il a le museau d'un bleu céleste en dedans, & d'un verd céladon par dehors: sa tête est divisée en quatre parts, deux de bleu céleste, & deux orangées opposées, ce qui fait un fort bel effet: on voit de plus sur la tête une croix, moitié rouge & moitié de verd de mer: l'œil est orangé; l'iris & le cercle sont noirs: le corps est de verd de mer près de la tête, & pourpré pour le reste, ayant sept bandes rouges & courbées en travers: la nageoire du dos est orangée, & garnie de piquans rouges: celle qui suit est de verd de mer, bordée jusqu'à la queue d'une frange de couleur de citron, & ayant sur le devant un piquant bleu fort long & élevé. La nageoire de dessous est pareille à celle de dessus: la nageoire du corps est d'un verd de mer, orangée près du corps & attachée par une bande rouge: la queue est de couleur de citron à arrêtes noires, & bordée de même au haut & au bas, mais de rouge sur les côtés: le derrière de la queue est en demi-lune: au milieu de la queue sont deux marques de verd céladon qui se croisent. Ce Poisson est délicieux, d'un beau dessein & d'un coloris admirable.

272. L'*Ikan Batingkap*, ou le *Poisson à fenêtres*, parce que son corps en est tout plein: il n'est pas tout-à-fait si grand qu'une truite, & a la tête rouge & orangée, avec quelques marques orangées; son œil est orangé, l'iris en est d'un verd céladon, & le cercle rouge; le corps est d'un pourpre clair & un peu blanchâtre, rempli de petites fenêtres de part & d'autre jusqu'à la queue: les fenêtres du bas sont rondes, de verd céladon bordé de rouge, & placées sur un fond d'une nuance orangée. Celles d'en haut sont en partie quarrées & de bleu céleste, en partie pointuës & de couleur de citron, & séparées des premières par une raye orangée; la nageoire du corps est orangée & de verd céladon à bords noirs & fins, & a une attache de bandes rouges & orangées entre-mêlées. La nageoire du dos & celle du dessous du corps sont orangées, & pleines d'arrêtes noires, ayant le bord de dessus rouge, & celui de dessous noir, celui de devant de verd céladon & celui de derrière pareillement noir; la queue est de verd céladon bordé de rouge sur les côtés & de noir par derrière; on y voit une petite armoirie de bleu céleste, dont le dessus est tourné vers le corps, & orné d'une demi-lune rouge. C'est un fort bon Poisson, & d'un dessein assez particulier.

273. L'*Ikan Kadalin*, est un fort beau Poisson; il a le museau petit, plein de dents & d'un verd céladon en dedans, & jaune & rouge par dehors; la

POISSONS EXTRAORDINAIRES.

tête & le corps sont d'un brunâtre nuancé de noir; sur la tête se voyent plusieurs marques rouges & une de verd céladon entre les autres: l'œil est de verd céladon, le cercle rouge, & l'iris noire & de verd céladon; on voit sur le corps trois grandes bandes obliques, rondes par en haut & diminuant par en bas, bordées de rouge, & contre la première un demi-cercle rouge. La nageoire du dos est d'un verd céladon foncé, & garnie de piquans rouges; celle qui suit est d'un verd plus clair, bordé de rouge en bas, & d'une frange jaune & noire; celle de dessous est de même couleur pour le fond & pour les bords: la queue est fourchuë & de verd céladon clair, avec trois arcs rouges & deux rayes pareilles en long: ses bords sur les côtés sont rouges & celui de derrière est noir. Ce Poisson est assez rare, mais autant agréable à la vuë qu'il l'est au goût, étant ferme, blanc & gras.

274. L'*Ikan Kapala Merah*, ou *la Tête rouge*, ainsi nommé de sa tête qui est d'un pourpre clair, marqué de verd céladon, & bordé d'orange: on y voit aussi une petite demi-lune rouge, & au dessous de l'œil un globe pareil: son museau est de couleur de citron, bordé de noir & de rouge, & orné d'un globe rouge vers le derrière: son œil est grand & fort large, & d'un verd céladon; l'iris est rouge & le cercle noir, auquel est joint un demi-cercle de jaune en forme de demi-lune renversée à bords noirs; le corps est séparé de la tête par une raye rouge, & a le dessus & le dessous d'un verd céladon clair, & le milieu d'un bleu céleste: au milieu du corps régne une raye rouge qui va jusqu'à la queue, & plus bas vers le ventre, une seconde raye orangée, qui n'est pas tout à fait si longue; au dessus de la raye rouge on voit deux quarreaux rouges, & bordés d'orange, & deux globes orangés, bordés de rouge. La nageoire du corps est, de même que celle de dessous le ventre, de couleur de citron & noire: mais un peu rouge & orangée vers le corps. La nageoire du dos est d'un verd céladon à arrêtes noires, & bordée de rouge vers le haut, & d'orange vers le bas; celle de dessous est d'un pourpre clair bordé de rouge; la queue est d'un fond orangé, bordé de rouge en haut & en bas, & de noir sur les côtés, & ornée d'une courbure rouge & de trois rayes pareilles. C'est un fort bon Poisson.

275. L'*Ikan Kalaloewar Djantan*, ou le *Mâle de la Chauve-souris*, nommé par d'autres, *le Poisson courant*: aussi ressemble-t'il plus à un quadrupede qu'à un Poisson: mais on ne le mange point; sa tête est orangée, & sa langue longue & rouge, mais bleu céleste par devant; son œil est rouge & l'on voit une pareille raye à la langue; au bas du museau paroît une large marque de verd céladon bordé d'orange-pâle par dessous, & de bleu céleste par devant; sur la tête sont placées sept cornes, de bleu céleste, d'orange & de rouge; la tête est séparée du corps par une raye noire & fine; le corps est de bleu céleste bordé de rouge en haut & en bas, & se termine vers le bas comme en six articulations distinctes, & longues d'un travers de doigt, sur un fond de verd céladon; sur ce même fond, on voit une espèce de dent de verd céladon d'un demi-doigt de long & bordée de vermillon, venant du derrière de la tête, & une petite corne rouge un peu plus bas, avec un petit globe orangé sur ce verd céladon. La nageoire du dos est d'un

d'un verd céladon, à arrêtes noires, & bordée d'orange en haut, & de rouge en bas: au bas du ventre on voit un rebord de bleu céleste, auquel tiennent quatre pattes orangées, longues de près d'un travers de doigt, bordées de rouge, & garnies par devant de nageoires de verd céladon bordé de noir, & partagé par une raye de même couleur, ce qui fait ressembler ce Poisson à un chien à quatre pattes; derrière les pattes est une nageoire arrondie, de couleur d'orange à arrêtes noires, & bordée de bleu céleste au haut, & de rouge vers le corps; la queue est d'un verd céladon obscur, orné de deux globes rouges, & traversée par une bande étroite rouge, & par une autre orangée plus large: elle est séparée du corps par une bande étroite orangée, & se termine par sept demi-cercles, quatre de bleu céleste obscur, & trois rouges.

POISSONS EXTRAORDINAIRES.

276. L'*Ikan Batoe Macassar*, ou le *Poisson de Roche de Macassar*, est d'un beau dessein, & d'un goût exquis; il est de la taille d'un grand Carlet; il a le dedans du museau d'un verd céladon, rayé de noir au milieu, & marqué au bas d'un quarreau rouge avec quelque peu d'orange en dedans; la tête est de couleur de foye obscur parsemé de points noirs, & traversé par une bande rouge bordée de noir & d'orange; on y voit de plus deux bandes de verd céladon bordé de rouge; vers le corps, & au bas de la tête une troisième de même couleur, & une quatrième jaune; au dessus du museau est un piquant de bleu céleste bordé de rouge en dedans & de noir par dehors, qui rentre comme dans la tête; l'œil est placé sur la bande rouge, & est de bleu céleste, ayant l'iris rouge, & un cercle jaune; le corps est d'un fond tirant sur le pourpre clair, sur lequel on voit une bande large, de couleur de foye, ensuite une jaune, & une troisième de bleu céleste, toutes bordées de rouge, & la courbure tournée vers la tête: vient ensuite une grande ovale de la couleur du corps, & trois autres bandes semblables aux premières, mais courbées en sens contraire. La nageoire du dos est singulière; elle est de la figure d'un pavillon, & a un grand piquant jaune par devant, & une frange jaune & noire tout autour: sa couleur est rouge au haut & de verd céladon vers le bas, bordé de bleu céleste. La nageoire de dessous est de verd céladon bordé d'une frange jaune & noire; elle a au milieu du verd un piquant bleu; elle est très large, & bordée de rouge vers la queue, qui a le devant & les côtés de couleur de foye parsemé de points noirs, ce qui est suivi d'une petite raye de traverse rouge, qui va jusqu'à la couleur des côtés: le reste de la queue est de verd céladon rayé de même, & bordé de noir, & se termine en une frange jaune & noire.

277. L'*Ikan Batoe Jang Maba-Eloc Telor-nja*, ou *le Poisson de Roche à beaux œufs*, qu'on voit sur son corps. C'est un très beau & excellent Poisson; il a le museau rouge & de bleu céleste, & la tête au dessus, comme au dessous de l'œil, & au bas près du corps, d'un verd céladon bordé de rouge; le reste de la tête est de couleur de citron; son œil est de bleu céleste & large, l'iris en est rouge & le cercle noir. Le corps est d'un pourpre clair orné de huit ovales en forme d'œufs, dont les deux près de la tête sont d'un fond bleu céleste à bords rouges & noirs, le troisième est le plus grand & de la même couleur bordée de rouge; il est au milieu du corps. Les deux suivans

POISSONS EXTRAORDINAIRES.

vans, placés au haut & au bas du troisième, sont de verd céladon bordé de rouge; deux autres plus petits suivent, dont celui d'enhaut est de couleur de citron, & celui du bas de verd céladon, bordés de rouge: le huitième est placé près de la queue, & de verd céladon, bordé de jaune. La nageoire du corps est de couleur de citron, à arrêtes noires, & a une attache rouge bordée d'orange près du corps. Celle du dos est de couleur de citron, & garnie de piquans rouges. Les nageoires postérieures sont ovales, & épaisses par derrière bordées d'une frange jaune & noire, & pointuës par devant; celle de dessus est de verd céladon, orné de trois œufs de bleu céleste bordé de noir, & à bords rouge & orangé; celle de dessous est de bleu céleste à bords rouges & de couleur de citron, ornée pareillement de trois petits œufs de couleur de citron: on y voit aussi un piquant rouge au devant; la queue est d'un jaune de citron à arrêtes noires, & séparée du corps par une bande rouge; elle a dans son milieu une petite ovale de bleu céleste bordé d'orange vers le corps, & deux globes orangés bordés de noir par dessous: le bord de derrière est en forme de demi-lune rouge: & les côtés sont bordés de noir.

PL. N°. XXX.

278 L'*Ikan Moeloet Bangkac*, ou le *gros Museau*, est un Poisson d'un bon pied de long, & d'une beauté extraordinaire, aussi bien que d'un goût exquis; le fond de la tête & du corps est un verd céladon obscur; le museau est très gros & plein de fortes dents; il est de couleur rouge & orangée, avec quelques bandes bleuës, & a sur le derrière un globe orangé & bleu; on voit sur la tête plusieurs rayes rouges, qui vont de l'œil au museau, & quelques autres qui séparent la tête du corps; l'œil est bleu, & le cercle étroit & orangé, & entouré d'un autre cercle de six globes d'un pourpre obscur; de la tête jusqu'à la nageoire du corps est un fond orangé, entre-coupé de rayes rouges, & d'un petit fond pourpré au milieu, & suivi de bleu & d'orange alternativement; au milieu du corps régne depuis la tête jusqu'à la queue une bande large de verd céladon obscur à bords rouges, & tout du long de cette bande, aussi bien du côté du ventre que du côté du dos, on voit de grandes marques d'un Trictrac, de différentes couleurs comme d'orange, de bleu, de verd céladon, de pourpre & de couleur mêlée. La nageoire du ventre est de couleur de citron; celle du corps de même, & a une attache de deux bandes bleuës au corps & un piquant orangé au milieu; la nageoire du dos est très longue & va presque jusqu'à la queue; elle est moitié d'un verd céladon obscur, moitié d'un pourpre clair, & traversée par une raye rouge; le bord près du corps est bleu, & celui qui le termine est de couleur de citron; Il a un long piquant bleu sur le devant; la nageoire de dessous est moins longue, & d'un verd céladon par dessus, & de couleur de citron près du corps, traversée & bordée par en bas de rayes rouges, & de couleur de citron en dehors; elle a pareillement un grand piquant de bleu céleste sur le devant; la queue est de couleur de citron à arrêtes noires; elle est séparée du corps par une bande étroite rouge, & par quatre demi-cercles pourprés tournés vers la queue & un cinquième plus élevé, le tout en forme de bande.

279. L'*Ikan Batoe Warna Warna*, ou le *Poisson de Roche bigarré*, a la forme d'un Carlet, & est très beau & très bon; son museau est d'un verd céladon

ladon obscur vers le haut, de même que la tête jusqu'au dos, & bordé de rouge, & orné d'un globe de même couleur: mais le bas du museau est orangé: deux bandes le traversent, l'une est de couleur de citron, & l'autre est bleuë; toutes deux ont des bords rouges: l'œil est placé sur la bande jaune, & a l'iris orangée & le cercle noir; contre ces bandes on voit deux marques orangées, & bordées de rouge, en demi-cercles, dont l'un renferme l'autre; le corps est d'un beau verd céladon, sur lequel on voit plusieurs bandes circulaires, qui se renferment, & sont de couleur de pourpre bordé de rouge; la nageoire du corps est de bleu céleste à bandes rouges & de couleur de citron vers le corps: celle du ventre, comme aussi les deux piquans qu'on y voit un peu plus bas, sont de même couleur. La nageoire du dos est orangée & garnie de cinq piquans de verd céladon: celle qui suit est arrondie par derrière, & d'un verd céladon au haut, & d'un pourpre vers le bas entre deux bords rouges, & se termine en frange: il en est de même de la nageoire inférieure, excepté qu'elle est traversée d'une raye rouge, & bordée d'une frange de même couleur; la queue a la forme d'un petit eventail: elle est séparée du bas du corps, qui est un peu orangé, par une bande rouge, & a pour le reste un fond d'un verd céladon rayé de noir en long & en travers, & bordé de même sur les côtés: sa bordure est une bande large & bleuë entre deux rayes noires, & une frange jaune & noire.

280. L'*Ikan Batoe Panggirgadji*, ou *Poisson de Roche à Scie*, est un petit Poisson délicieux, qui a été ainsi nommé d'une espèce de scie d'un demi-doigt de long, qu'on lui voit sur le dos, & qui est dentelée des deux côtés & courbée en arrière, d'un verd céladon par devant & rouge par derrière; il a le museau comme le bec d'un Perroquet, qui est rouge en dedans, & rouge & d'un verd céladon par dehors & vers la tête; on y voit tout autour sept boulets rouges & quelques autres dispersés ça & là: sa tête est grosse: il a un œil de verd céladon avec un demi-cercle rouge bordé de noir au bas, & un globe orangé bordé de noir au haut: mais un peu de biais: le corps est tout pourpré, excepté deux demi-ovales de verd céladon, dont celle d'enhaut est bordée d'orange, & a une petite raye d'orange au milieu: & celle d'en bas a trois petits boulets orangés & un bord rouge; de la queue jusques près de la nageoire du corps est une marque longue de verd céladon, bordé d'orangé & de noir: Enfin, entre le corps & la queue, il y a un rond de verd céladon bordé de rouge. Les nageoires de dessus & de dessous sont jaunes bordées de rouge par dehors, & de noir en dedans; la queue est jaune à arrêtes noires, & bordée de rouge sur les côtés, & de noir à frange bleue & epaisse par derrière.

281. L'*Ikan Mantri*, ou le *Poisson Conseiller*, est un très beau Poisson, & fort bon à manger; il a la figure & la grandeur d'un hareng; son museau est pourpré, & entouré de dix globes orangés: sa tête est d'un bleu céleste; & son œil est comme une rouë composée de trois rayons rouges, & de trois autres de verd céladon; l'iris est de cette dernière couleur, & le cercle est mince & orangé: entre la tête & le corps il y a une raye rouge: le corps est orangé au milieu, & rayé de pourpre bordé de rouge, en haut & en bas: sur ce milieu on voit un rang de demi-lunes noires, de lozanges noires, jaunes

POISSONS EXTRAORDINAIRES.

nes en dedans, & marquées de croix rouges, & de globes noirs, le tout alternativement. La nageoire du corps est de verd céladon à arrêtes noires, & marquée de rouge par devant & dans son milieu, & attachée au corps par du pourpre bordé de rouge; les nageoires du ventre sont de même de verd céladon bordé de rouge, & en forme de plume double. La nageoire du dos est en forme d'une petite voile de misaine, d'un beau verd céladon orné de traits serpentins rouges, & garni d'un grand piquant rouge & fort élevé: les nageoires postérieures sont de même de verd céladon à arrêtes noires & à bords rouges; la queue est séparée du corps par une bande rouge; elle est d'un fond de verd céladon, peint de traits pareils à ceux de la nageoire du dos: elle a la figure d'une demi-lune, & est bordée de noir tout autour.

282. L'*Ikan Peniop*, ou le *Poisson Trompette*, a le museau petit & rouge, & la tête d'un bleu céleste, rouge & un peu pourprée vers le corps, dont elle est séparée par une bande rouge; son œil est de bleu céleste obscur, & le cercle est blanc & un peu pourpré: au dessus de l'œil & vers le dos est une tache d'un bleu obscur, au dessus de laquelle la tête se trouve un peu applatie; le corps est composé de huit bandes traversières de différentes couleurs, & toutes bordées de rouge; ces couleurs sont le verd céladon, le pourpre, le jaune & le bleu céleste: ces bandes diminuent à mesure qu'elles approchent de la queue, & sont terminées par une ovale pourprée & bordée de rouge, qui donne contre une queue de verd céladon à arrêtes noires, & à bords pourprés. La nageoire du corps est de verd céladon, & attachée au corps par du bleu bordé de rouge; celle du ventre est de la même couleur. La nageoire du dos est de verd céladon, garni de piquans rouges: plus loin on voit comme un Pavillon pourpré au haut, d'un verd céladon au milieu, & de bleu céleste au bas: ayant par dehors des bords rouges à chaque changement de couleur, & quelque frange jaune & noire vers la queue. La nageoire inférieure est large contre le corps & pointuë par derrière, rayée de verd de mer, d'orange, de pourpre obscur & clair, & bordée d'une frange jaune & noire tout autour. C'est un Poisson délicieux, ferme & blanc.

283. L'*Ikan Djala Koening*, ou le *Poisson qui a un épervier jaune sur le corps*, celui-ci a le groin d'un sanglier, & la tête fort serrée, un peu courbée & pointuë par devant: son museau est de verd céladon, & plein de dents rouges; un peu plus haut que le museau, on voit deux autres dents, dont la pointe est tournée en bas; la tête a un fond d'un pourpre clair tirant sur la couleur de fleurs de pommier, & blanc; le long de l'œil & sur le derrière ce fond est bleu: deux rayes courbées & bleuës viennent de l'œil & vont au museau: une raye rouge double sépare la tête du corps: le fond du corps est d'un jaune orné de quarreaux noirs en forme de mailles, mais il est interrompu dans son milieu par une bande de bleu céleste bordé de rouge, d'un pouce de largeur, qui va de haut en bas; la nageoire du corps est pourprée, & attachée au corps par une bande de couleur de citron & d'un rouge pourpré; celle du ventre est de même couleur. La nageoire du dos est d'un pourpré clair à piquans de bleu céleste; les nageoires postérieures sont d'un verd céladon à arrêtes noires: celle de dessus est bordée de rou-

rouge; celle de dessous l'est de bléu céleste, de même que l'extrémité du corps, qui est une bande de verd céladon entre deux bords rouges; la queue est pourprée, & bordée de verd céladon entre deux lignes noires. C'est un Poisson fort exquis.

POISSONS EXTRAORDINAIRES.

284. L'*Ikan Jang Bertitic*, ou le *Poisson marqueté*, est de la grandeur d'une bonne Perche, & a le museau petit, de bleu céleste & bordé de rouge: au dessus du museau on voit une grande marque ou tache de couleur de citron & bordée de rouge sur un fond de verd céladon, & un peu plus haut une pareille marque jaune bordée de rouge & ornée de deux globes rouges; sur le verd céladon d'en bas il y a aussi trois globes pareils; l'œil est d'un verd céladon, entouré de rouge: la tête est séparée du corps par une raye rouge; le corps est jaune, ayant huit rayes rouges & obliques qui vont toutes vers le dos: au milieu du corps, il y a une ovale grande & large de pourpre clair avec un large bord rouge autour, & deux globes rouges en haut & trois en bas; sur cette ovale est placée la nageoire du corps, qui est d'un beau verd de mer à arrêtes noires, & à bords pareils, mais rouge au corps en forme de trois demi-ronds placés contre une bande de bleu céleste: les nageoires du ventre sont de verd céladon rayé de rouge en largeur; à côté de ces nageoires, & un peu en avant vers la tête, est un pentagone jaune bordé de noir, excepté à droite où il est bordé de rouge; sur le corps près des nageoires postérieures, on voit deux espèces de demi-ovales pourprées, bordées de rouge, qui ont chacune une raye serpentine rouge au milieu: la nageoire du dos est longue & d'un verd céladon bordé de jaune en haut, & de rouge en bas. La nageoire inférieure est de verd céladon bordé d'orange par en bas & de rouge par en haut; la bande qui sépare la queue du corps est fort large & d'un pourpre clair, entre un bord orangé en dehors & un bord rouge en dedans, & ornée d'un quarreau de bleu céleste entre deux globes pareils; la queue est composée de six bandes de verd céladon, distinguées par des rayes orangées, & elle est bordée d'un bord noir & fin tout autour. Ce Poisson ne le céde à aucun autre en bonté.

285. L'*Ikan Batoe Jang Aboe Aboe Djantan*, ou le *mâle du Poisson cendré*, a le museau petit & d'un verd céladon, & la tête orangée & traversée par une bande de verd céladon sur laquelle est placé l'œil orangé avec son cercle pourpré: derrière l'œil sont deux parcs triangulaires d'un pourpre clair, & distingués par une raye de verd céladon; sur ces parcs sont placés deux triangles de verd céladon ayant un côté orangé & les deux autres verds; son corps est d'un grisâtre obscur & près du poitral un peu orangé & orné de cinq petits globes rouges: on voit aussi plusieurs de ces globes tant rouges que de bleu céleste sur tout le corps, & de plus un quarreau orangé & bordé de rouge, près de la queue, & une demi-lune rouge renversée, au milieu; la nageoire du corps est orangée & marquetée de rouge; elle devient ensuite blanche & pourprée, & bordée de rouge près du corps: elle a la figure d'une palette, & est placée sur un fond ovale de verd céladon clair, bordé de blanc pourpré. La nageoire du ventre est jaune & noire; celle du dos est orangée & garnie de piquans rouges. Les nageoires postérieures s'élargissent & s'arrondissent près de la queue; elles sont de verd céla-

POISSONS EXTRAORDINAIRES. céladon, ayant de l'orange au milieu; le tout distingué par des bords rouges: elles sont bordées de rouge, & de bleu céleste en dehors, & par une frange jaune & noire; la queue est faite de cinq bandes, une de pourpre au milieu, suivie de deux de verd céladon, terminées à leur tour par deux autres orangées; le bout est bordé de noir. C'est un fort bon Poisson.

286. L'*Ikan Kapala Ongos*, ou la *Tête pourprée*, a le museau petit, rouge & de verd céladon, marqué de trois globes rouges; sa tête est d'un pourpre clair, à bandes de couleur de citron, & bordée de noir; l'œil est rouge, & le cercle est d'un verd céladon bordé de noir: le corps est de couleur de citron, marbré de rouge & de verd céladon; on y voit près de la tête un tour de petits piquans rouges; les nageoires sont toutes de verd céladon: celle du corps a une attache bleuë, à bande rouge; les autres ont des arrêtes noires & des bords rouges; celle de dessus a une espèce d'entaille au bout; la queue est de la couleur des nageoires, & séparée du corps par deux bandes, une de bleu céleste, & une autre rouge: elle est pleine d'arrêtes noires, & marquée d'une raye serpentine rouge, sur deux demilunes renversées; ses bords sont rouges. C'est un bon Poisson, & fort ragoûtant.

Pl. N°. XXXI. 287. L'*Ikan Ile Laoet*, ou l'*Isle de mer*, est un excellent Poisson, d'une fermeté & d'une blancheur extraordinaire; & long de plus d'un pied & demi; il a le museau pourpré en dedans & plein de dents; son bord est de verd céladon; sa tête & tout le corps sont d'un beau noir: sa tête est grande & séparée du corps par une bande traversière blanche & large, bordée vers le corps d'une bande plus étroite de couleur de citron, & pleine de traits noirs; son œil est d'un pourpre clair, ayant l'iris blanche & noire, & plusieurs cercles qui l'entourent, comme un noir, un grisâtre obscur, un de verd céladon plus large, & enfin un dernier noir & fin, & de plus un demi-cercle de couleur de citron vers le corps; le milieu de ce corps luisant & noir est traversé, dans toute sa longueur, par une bande blanche & large d'un pouce: sur cette bande paroissent deux piquans de couleur de citron bordé de noir, qui viennent de la bande de la tête: sur le haut du corps se voyent cinq grands globes blancs. La nageoire du corps est d'un verd céladon foncé à arrêtes noires, & plus près du corps d'un rouge pourpré, & de couleur de citron; la nageoire du ventre & celle qui est voisine de la queue, comme aussi l'extrémité du corps près de la queue, & la queue fourchuë elle-même sont blanches; les fourchons de la queue ont en dedans une frange longue noire & de verd céladon; les nageoires supérieures sont rayées de noir, & blanches à leurs extrémités.

288. L'*Ikan Moeloet Batang*, ou le *Poisson qui a le museau fait comme un bâton*; ce museau a un bon doigt de long & fait une forte avance, au bas de la tête; il est de pourpre par dessus, & de verd céladon par dessous, & paroît vers la tête d'un pourpre à bandes noires; la tête est passablement grande, pourprée & de bleu céleste au haut & par devant: le reste en est de verd céladon marqué de noir, comme aussi la raye qui la sépare du corps; l'œil est grand & large, de couleur de verd céladon, ayant l'iris noire, marquée d'un point; le cercle est large & d'un beau jaune de citron; au dessous de la tête, on voit un mélange de bandes étroites rouges & de couleur de citron;

citron; le dessus du corps est d'un verd céladon foncé, & le dessous en est un peu plus clair; tout le corps est plein d'écailles bordées de noir; tout du long du corps & dans son milieu régne une raye noire & fine qui va jusqu'à la queue; sur cette raye sont placées cinq espèces de langues pointuës de bleu céleste bordé de pourpre en dedans, & distantes l'une de l'autre d'environ un travers de pouce; les nageoires & la queue sont toutes de verd céladon, rayé de rouge; celle du corps a de plus une attache rouge en forme de bande, entre deux autres bandes de couleur de citron bordé de noir. Ce Poisson est comme le Cabot, mais plus gras, & plus délicieux. POISSONS EXTRAORDINAIRES.

289. L'*Ikan Moeloet Boelan*, ou le *Poisson qui a une demi-lune dans son museau*; le dessous du museau est de bleu céleste, & le dessus en est de couleur de citron; tout le haut de la tête est d'un verd céladon, excepté l'endroit où elle s'applatit un peu, qui est pourpre; le bas de la tête est orangé, avec quelques rayes rouges au milieu, & une raye pareille qui la sépare du corps: l'œil est de bleu céleste, l'iris est pourprée & le cercle noir, outre un autre demi-cercle de couleur de citron, qui y est attaché; on voit contre l'œil de chaque côté une raye de couleur de citron, & au bas de l'œil quatre petits globes rouges, qui font une courbure; contre la raye de séparation, se voit une bande de cinq, & une autre de trois demi-ronds orangés en forme de bordure; le corps est de bleu céleste en dessus & en dessous, mais le milieu est composé d'une large bande de pourpre clair, & d'une autre de couleur de citron, toutes deux bordées de rouge, & séparées par une raye commune de verd céladon, qui va jusqu'à la queue. Les nageoires & la queue sont d'un verd de mer; celle du corps a des arrêtes noires, & une attache de rouge au corps: celles de dessus & de dessous sont plus pâles, & ont des bords rouges; la queue a la figure d'un éventail & est séparée du corps par une bande rouge; elle a beaucoup d'arrêtes noires & des bords pareils, & finit par une frange jaune & noire. C'est un fort bon Poisson, & qui ressemble à un Carlet.

290. L'*Ikan Moeloet Djingga*, ou le *Museau orangé*, parce qu'il a le museau de cette couleur & bordé de verd céladon en dehors; la tête est presque toute orangée; il y a une petite marque de bleu céleste, & une autre de verd céladon; la tête est enfoncée près du museau, & séparée du corps par une raye rouge; l'œil est blanc ayant un point noir au milieu, & un cercle pourpré; le corps est d'un pourpre clair en dessus & en dessous; on voit vers le dos trois demi-ronds de verd céladon bordé de rouge, à la distance d'un demi-pouce, & un peu plus vers la tête un petit globe rouge bordé d'un demi-cercle jaune du côté de la queue, qui est en forme de cœur & de verd céladon, bordé de noir, & d'une frange noire & de couleur de citron: sur ce cœur on voit de chaque côté un globe rouge avec quelques demi-cercles orangés; le milieu du corps est une bande large de verd céladon, qui va jusques dans la queue: sur cette bande est placée la nageoire du corps, qui est d'un bleu céleste obscur, & attachée au corps par du jaune & du rouge; on y voit de plus deux globes pareils à ceux de la queue, & un grand quarreau de bleu céleste bordé de rouge; la nageoire du ventre est de bleu céleste; celle du dos est de couleur de citron, à arrêtes noires,

res,

POISSONS EXTRAORDINAIRES. res, & à bord rouge: on voit ſur ſon devant un gros piquant d'un pourpre clair; celle de deſſous eſt de bleu céleſte à arrêtes noires; elle a le bord de couleur de citron. C'eſt un Poiſſon fort exquis.

291. L'*Ikan Pampus Jang Bariska*, ou le *Poiſſon Pampus rayé*, a le muſeau pourpré en dedans; ſa tête eſt de verd céladon & de bleu céleſte; on y voit pluſieurs rayes de couleur de citron, qui vont à l'œil, & une raye rouge au milieu; la tête eſt un peu applatie & bordée de rouge, & ſéparée du corps par une raye jaune en haut & par une autre de rouge en bas; ſur le bas de la tête ſe voit comme un eſpace triangulaire de couleur de citron, & un piquant de verd céladon bordé de rouge; l'œil eſt de couleur de citron, le cercle noir & fin, & le tour en eſt comme une rouë de trois rayons orangés & de trois autres pourprés. Les nageoires ſont de verd céladon: celle du corps a des arrêtes noires & eſt attachée au corps par une bande rouge: celle du ventre eſt bordée de rouge; le fond du corps eſt de jaune, traverſé de bandes rouges & de verd céladon bordé de noir, qui vont obliquement de devant en arrière. La nageoire du dos eſt garnie de piquans rouges: celle qui ſuit eſt compoſée de ſix cercles allongés, qui ſe renferment, & qui ſont de différentes couleurs, comme de verd céladon, de rouge, & de pourpre ſur un fond de couleur de citron; celle de deſſus eſt d'un même fond, & environ d'un même deſſein, excepté quelque changement de couleur, & un bord à frange noire & de couleur de citron; la queue eſt d'un beau jaune de citron, & marquée de huit rayes rouges, dans toute ſa longueur. Ce Poiſſon eſt de la forme d'un Pampus, & en a le goût.

292. L'*Ikan Peniop Pandjang*, ou le *Trompette long*, eſt d'une figure toute particulière: il a près de deux pieds de long, dont la tête & le muſeau ſont à-peu-près le quart; il ne ſe mange point; ſon embouchure eſt de bleu céleſte, de verd céladon, rouge & de couleur de citron; ſur cette dernière couleur on voit deux globes rouges près de la tête; ſon œil eſt d'un bleu obſcur; l'iris eſt orangée, & le cercle eſt fait en forme de rouë à quatre rayons, dont deux ſont orangés, & deux rouges; la tête eſt ſéparée du corps par une bande rouge & de verd céladon bleuâtre; le corps eſt d'un pourpre clair, marqué en deſſus de quatre, & en deſſous de trois taches de verd céladon: le milieu du corps eſt de couleur de citron, marqué de ſept taches pareilles, & ſéparé du deſſous & du deſſus par des rayes rouges; on voit ſur le dos ſept piquans rouges; la nageoire du corps eſt petite & de couleur de citron à arrêtes noires, & attachée au corps par du rouge, & par une bande de couleur de citron. Les nageoires de deſſus & de deſſous ſont d'un verd de mer, & pleines d'arrêtes noires, ayant des bords de bleu céleſte vers le corps, & des bords rouges en dehors; la queue eſt jaune, pleine d'arrêtes noires, & preſque ronde, ornée de deux globes bleus avec des demi-cercles d'un jaune de citron: elle eſt ſéparée du corps par une bande de pourpre, & terminée de même.

PL. N°. XXXII. 293. L'*Ikan Pampus Tereloc*, ou le *ſuperbe Poiſſon Pampus*, eſt du goût & de la grandeur d'une grande Plie, ou d'un grand Poiſſon de Gallion: ſon muſeau eſt pourpré & de verd céladon; ſa tête fait comme une grande & large bande blanche, qui eſt ſuivie de quatre autres bandes, deux noires

&

& deux blanches alternativement, ce qui fait tout le corps du Poiſſon; l'œil eſt grand & de verd céladon bordé de noir, & entouré d'une rouë de trois rayons pourprés & de trois autres de couleur de citron: au deſſus de cette rouë, on voit un demi-cercle de verd céladon, & par deſſous un autre œil noir avec un cercle moitié rouge, & moitié de couleur de citron; la tête eſt toute rayée de jaune, de rouge, & de noir; la nageoire du corps eſt jaune, orangée & rougeâtre, & attachée au corps par une bande bleuë & rouge: celle du ventre eſt de même couleur: un peu plus bas que cette nageoire, on voit trois grands piquans, & enſuite une frange fine de couleur de citron, & noire qui régne tout autour de la nageoire qui ſuit, ou du Poiſſon même. La nageoire du dos eſt petite, d'un jaune de citron, & garnie de trois grands piquans bleus; au-deſſus de cette nageoire on en voit une ſeconde plus étroite & longue de deux ou trois doigts; elle eſt d'un verd céladon noirâtre & rayée de rouge: entre celle-ci & celle qui ſuit, la première continue & a quatre autres piquans bleus; enſuite vient une nageoire ronde à bandes obliques rouges & blanches, & bordée de noir en dehors & de blanc en dedans, finiſſant par une frange jaune & noire; la queue eſt compoſée de rayes longues de couleur de citron, & de verd céladon, bordées de pourpre par derrière. Ce Poiſſon ſe voit rarement d'un ſi beau coloris. POISSONS EXTRAORDINAIRES.

294. L'*Ikan Sowanggi Hidjoe Merah*, ou le *Poiſſon Sorcier rouge & verd*, a la même figure du Poiſſon N°. 91, mais il en différe pour les couleurs, & le deſſein: ſa tête & ſon corps ſont d'un verd céladon, la première eſt toute marquée de rayes rouges, & d'une raye de traverſe de bleu céleſte au devant de l'œil. L'œil eſt en forme de rouë, à rayons bleus, rouges & de verd céladon; la nageoire du dos eſt comme une voile tenduë, & garnie de neuf grands piquans rouges, & de couleur de citron; l'extrémité de la queue eſt un creux en forme de demi-lune, dont le bord eſt compoſé de douze demi-ronds rouges: la grande nageoire du corps, qui s'étend vers le haut, le bas & le derrière, eſt jaune & rouge; le corps eſt ſéparé de la queue par une bande de bleu céleſte.

295. Le *Pangizap*, ou le *Suceur*, eſt de la taille d'un éperlan; ſa tête eſt bleuë, & marquée de quelques rayes rouges, de ſix globes orangés & de deux taches pourprées; elle eſt de couleur de citron au devant & au derrière du muſeau; l'œil eſt d'un jaune de citron, l'iris rouge & le cercle noir; la moitié du corps, en commençant de la tête, eſt d'un jaune de citron orné de mailles fines comme d'un filet: le reſte en eſt d'un brun clair orné de cinq rayes rouges en long, & ſéparé de l'autre moitié par une bande de traverſe bleuë; la nageoire du corps & celle du ventre ſont bleuës, rayées de trois bandes rouges en traverſe, mais la première eſt de plus rouge vers le corps avec une bande orangée; la nageoire du dos eſt longue, rouge par deſſus, jaune au milieu, & de bleu céleſte par deſſous; la nageoire de deſſous eſt de couleur de citron par dehors, & rouge vers le corps entre deux bords de bleu céleſte; la queue eſt bordée de rouge par devant & par derrière, & de bleu céleſte ſur les côtés; elle a la forme d'un éventail, & eſt d'un verd céladon à arrêtes noires. C'eſt un fort bon Poiſſon.

POISSONS EXTRAORDINAIRES.

296. L'*Ikan Batoe Mata Bintang*, ou le *Poisson de Roche à yeux étoilés*, est un petit Poisson dodu & délicieux: son museau est petit & d'un bleu céleste bordé de rouge en dedans; le haut de la tête est de verd céladon; on y voit un œil d'un fond citron à iris rouge & entouré de noir, & autour de cet œil une espèce d'étoile rouge de six rayons, ayant trois boules rouges par dessus, & trois autres par dessous; le bas de la tête est de couleur de citron; on y voit une bande large un peu courbée, & de bleu céleste, rayé de rouge & de jaune, & bordé de noir: la tête est séparée du corps par une raye rouge qui va jusqu'au bas; la première moitié du corps est d'un brun clair, ayant une raye en long, qui va jusqu'à une autre raye de traverse de bleu céleste & un peu courbée, qui en sépare le reste du corps qui est de couleur de citron; la nageoire du corps est violette, à arrêtes noires, & de couleur de citron du côté du corps, y ayant une bande rouge, & une bordure noire; la nageoire du dos est de verd céladon bordé de rouge, & un peu arrondie par derrière; celle de dessous est pareillement arrondie, & de pourpre clair bordé de rouge, ayant deux piquans de verd céladon sur le devant.

297. L'*Ikan Batoe Sama pedati Mata-nja*, ou le *Poisson de Roche, qui a l'œil en forme de rouë*, est un grand Poisson délicieux, & d'une beauté achevée; il a le museau jaune & rouge, en bandes droites & de traverse sur un fond orangé, ce qui fait en même tems le poitral; la tête est fort grande & pleine de rayes rouges, sur un fond de verd céladon, qui est marqué différemment par-ci par-là; l'œil est d'un grisâtre obscur, & a un point blanc en forme d'iris; il est entouré d'une rouë de quatre divisions, dont deux sont orangées & deux de pourpre, & d'une seconde rouë plus grande composée de rayons jaunes & rouges; le corps est d'un bleu céleste obscur, & nuancé de blanc par-ci par-là; le milieu du corps en long est formé de deux bandes larges d'un jaune de citron à bords rouges, & qui vont presque jusqu'à la queue, & d'une troisième bande plus large de la moitié que les deux autres, & de couleur d'orange entre deux bords bleuâtres, qui va tout-à-fait jusqu'à la queue; la nageoire du corps est de verd céladon à arrêtes noires, & bordée de rouge, & près du corps de noir, de rouge, & de pourpre en bandes bordées de jaune; elle a la figure d'une palette; un peu plus bas il y a deux petits piquans orangés bordés de rouge en dedans; les nageoires du ventre sont jaunes & noires & un peu pourprées vers le corps; la nageoire du dos est garnie de forts piquans rouges, & a le bord d'embas de couleur de citron & de verd céladon, & celui de dehors noir & étroit; celle qui suit est un quarré un peu enfoncé, & d'un verd céladon rayé de noir, & a un bord rouge qui l'entoure, & bleuâtre vers le corps; celle de dessous est pareille de couleur, d'arrêtes & de bords, à la précédente; la queue est bordée de rouge par devant & par derrière, & de noir sur les côtés: son fond est d'un jaune de citron rayé de rouge & de petits traits noirs, & orné de deux globes rouges.

298. L'*Ikan Kapala Biroe*, ou la *Tête bleuë*, est un petit Poisson délicieux, qui a une grande tête bleuë, arrondie par devant, & bordée de noir; on y voit aussi plusieurs rayes rouges; l'œil est rouge, l'iris orangée, & le cercle étroit & noir: à côté de cet œil & un peu vers le corps paroit une

peti-

petite marque de couleur de citron: & plus bas une marque rouge & triangulaire avec une bordure large de couleur de citron; tout le corps est d'un verd céladon obscur, traversé sur le derrière par trois rayes courbes; la nageoire du corps est rouge à arrêtes noires, & bleuë vers le corps avec une attache de couleur de citron: celle du dos est jaune à arrêtes noires, & bordée de rouge par en haut; la nageoire de dessous est d'un rouge bordé de bleu par dehors: la queue est jaune, & a des arrêtes noires, & des bords rouges.

Poissons extraordinaires.

299. L'*Ikan Ongoe Hidjoe*, ou le *Poisson pourpré & verd*, a un peu de jaune & de rouge sur le museau, & l'œil de la même couleur; il a de plus une raye de traverse de couleur de citron, sur la tête: tout le reste de ce Poisson est un beau fond de pourpre clair, traversé de cinq bandes de verd céladon, qui sont faites de demi-globes à bords rouges, placés sur une bande étroite de couleur de citron, bordé de noir; tout près de la queue est un globe rouge, dont la moitié est entourée d'un jaune de citron; la nageoire du dos est de couleur de citron, garni de quatre piquans rouges; celle qui la suit est d'un verd céladon à arrêtes fines & noires, & a le bord de dehors rouge & un peu arrondi sur le devant, & celui de dessous d'un jaune de citron; la nageoire de dessous est de même d'un verd céladon à arrêtes noires, & bordée de jaune de citron; la queue a la même couleur pour le fond & pour les bords, excepté que le bord du côté droit est noir; les nageoires du corps & du ventre sont de couleur de plomb, rouges & d'un jaune de citron près du corps; la tête de ce poisson est grande & fort applatie vers le museau. C'est un fort bon Poisson.

300. L'*Ikan Peniop Koening*, ou le *Trompette jaune*, est un beau & délicieux Poisson Pampus, dont le museau est d'un verd céladon, & un peu plus haut que le museau se voyent deux dents larges & longues, courbées & de couleur bleuë à bords de verd céladon, entre lesquelles est placé l'œil; la tête est rouge au haut, & orangée au dessous du museau jusqu'au poitral qui est rouge, & orné d'onze globes jaunes: sur le dessus de la tête paroissent trois globes plus grands, orangés & bordés de bleu: entre le derrière de la tête & la nageoire du corps est une figure arrondie en forme d'échelle, qui se termine en pointe vers le bas; le fond en est d'un pourpre clair, & les cinq bandes ou échelons, qui la traversent, sont bleuës; le corps est orangé, & a, dans toute sa longueur, neuf rayes étroites de verd céladon, & une raye serpentine de même couleur, depuis la nageoire du corps jusqu'à la queue; les nageoires du corps & du ventre sont de verd céladon, comme aussi la petite nageoire du dos, qui est de plus armée de cinq piquans noirs: les nageoires postérieures sont larges & arrondies par dehors, d'un fond rouge, de verd céladon, jaune & rouge, ornées d'une bordure bleuë & d'une frange jaune & noire: la queue est large, ayant la figure d'un pot à fleurs: elle est composée de plusieurs bandes, qui vont en long, & sont de couleur rouge, jaune & de verd céladon; les deux bandes extérieures sont de la dernière couleur, & font une saillie recourbée; le bord de derrière est noir & fin.

301. L'*Ikan Batoe Jang Hidjoe*, ou le *Poisson de Roche verd*, est ainsi nommé de la couleur de sa tête & de son corps, qui est d'un verd plus

POISSONS EXTRAORDINAIRES.

foncé par dessus qu'en dessous; sur la tête est une grande marque orangée, bordée de rouge, & à-peu-près de la forme d'une corne de boulanger, ornée de deux globes rouges: de l'autre côté de l'œil se voit une marque plus petite de même couleur & à mêmes bords; l'œil est bleu à iris rouge, & entouré d'une rouë composée de trois rayons pourprés, & de trois autres rouges: entre la tête & le corps est une bande de couleur de citron bordé de lisières rouges; sur le milieu du corps régne une raye rouge, depuis la tête jusqu'à la queue, & au-dessus de cette raye près de la tête se voit une marque orangée & bordée de rouge, qui a la figure d'une porte; la nageoire du corps est de couleur de citron, à arrêtes noires, & orangée vers le corps, ayant une bande rouge & une bleuë jointes ensemble; la nageoire du ventre est de même couleur que la précédente, mais d'une forme triangulaire, & finissant en pointe; ses bords sont rouges; la nageoire du dos est petite, & en forme de misaine d'une couleur bleuâtre rayée de noir; les nageoires postérieures sont de couleur de citron à arrêtes noires, celle d'en haut est bordée de verd par dehors, & de rouge contre le corps, & celle d'en bas l'est de bleu par dehors, & est garnie d'un piquant rouge par devant; la queue est d'un bleu obscur dans son commencement, & ensuite d'un verd céladon bordé de jaune & de noir: sa figure est triangulaire: on voit sur le bleu une petite porte orangée & bordée de rouge, & sur toute la queue des arrêtes fines. Ce Poisson est fort bon à manger.

PL. N°. XXXIII.

302. L'*Ikan Toetombo Badoeri*, ou le *Poisson carcasse à piquans*, est ainsi nommé de ses deux longs piquans, qu'on voit au-dessus de sa tête. Ce Poisson est petit & ne se mange point: il est joliment marbré de verd céladon, de blanc & de rouge, & bordé de verd céladon au haut & au bas; on voit une raye de même couleur au milieu de son corps depuis la nageoire postérieure jusqu'au piquant antérieur; l'œil est rouge & d'un verd céladon: le museau est de même couleur par devant; la nageoire postérieure & celle du corps sont rouges & de couleur de citron: la première est attachée au corps par du verd céladon, & la seconde l'est par du verd & du rouge; par derrière se voyent trois nageoires faites comme des queuës de singe, & marbrées de même façon que le corps.

303. L'*Ikan Cacatoeha Jang Berpalana*, ou le *Poisson Cacatoeha sellé*, comme en effet il a une selle sur le dos; il a le museau semblable à celui d'un Cacatoeha; sa tête est d'un verd céladon, de noir, d'orange & de pourpre, & de jaune vers le corps; l'œil est rouge à cercle noir & de couleur de citron; le corps est partie de verd céladon par devant, partie noir sur le derrière, & partie d'un pourpre clair à trois ou quatre endroits; sur le dos se voit une selle noire marquée de pourpre clair en dedans; toutes ces différentes couleurs sont bordées d'orange; le reste du derrière du corps est de verd céladon; les nageoires du corps & du ventre sont jaunes & noires, & ont une attache au corps moitié rouge & moitié orangée; la queue est composée de quatres bandes larges de traverse, dont la seconde est de verd céladon bordé au haut de couleur de citron, & les trois autres sont d'un pourpre clair avec des bords de jaune de citron au haut; la queue commence par un bord rouge, & finit par un bord large, noir, recourbé en dedans. Ce Poisson est délicieux, & a un demi-pied de long.

304. L'*Ikan*

POISSONS EXTRAORDINAIRES.

304. L'*Ikan Batoe Kapala Ongoe*, ou le *Poisson de Roche à tête pourprée*, est un fort bon petit Poisson joliment marqué; son museau est petit, & comme composé de deux petites cornes à bandes rouges & de verd céladon, qui se rencontrent; sa tête est d'un pourpre clair, & d'un verd céladon rayé de rouge; l'œil est rouge, & entouré d'une rouë pourprée & tirant sur l'orange; le corps est de couleur de foye obscur, & traversé dans toute sa largeur par deux bandes étroites & rouges, un peu courbées vers la tête: au dedans de ces bandes se voyent deux autres bandes, composées chacune de huit demi-globes de verd céladon bordé de couleur de citron par dehors; la nageoire du corps tient justement le milieu entre ces globes: elle est de couleur de citron à arrêtes noires, marquée d'un serpent rouge, & pourprée vers le corps avec une attache rouge; la nageoire du ventre est de verd céladon à arrêtes noires, & rouge contre le ventre; au bas de la tête se voyent cinq petits piquans rouges, & plus bas encore un triangle de pourpre bordé de rouge, & marqué d'un petit globe rouge & jaune; on en voit un pareil mais plus grand vers la queue; la nageoire du dos est d'un jaune de citron, garni de trois piquans rouges; celle qui la suit est du même jaune à arrêtes noires & fines, & entourée d'un bord rouge, qui fait une grande saillie vers le haut; la nageoire de dessous est de même couleur, bordée de verd céladon vers le corps, & de rouge tout autour; la queue est de verd céladon, marqué en travers d'un serpent d'un cendré obscur, & bordé tout autour d'un filet noir & délié.

305. L'*Ikan Mata Bintang Biroe*, ou le *Poisson qui a l'œil entouré d'une Etoile bleuë*, est un beau Poisson, très gras & joliment marqué; son museau est petit & fort singulier, & comme s'il tiroit une langue de bleu céleste & de couleur de citron, au bas de laquelle on voit une espéce d'échelle de couleur de citron & de rouge, & au bout de celle-ci deux globes de bleu céleste; la tête est un triangle d'un pourpre obscur, ayant au milieu un petit quarreau rouge, & quelques globes rouges; l'œil est rouge & entouré d'une rouë pourprée & jaune, & puis d'une étoile dont les rayons sont moitié rouges, & moitié de bleu céleste; le corps est d'un verd céladon obscur; sur son milieu & là où est placée la nageoire du corps, se voit une marque d'une jaune de citron, large d'un pouce près de la tête, & s'étrecissant peu-à-peu en s'arrondissant; cette marque est bordée de rouge, & ornée de trois bandes de traverse de même couleur; au dessus & au dessous de cette marque se voit une bande longue, qui va en serpentant tout au long de la marque jaune; la nageoire du corps & celle du ventre sont d'un beau bleu céleste, mais pourprées vers le corps & entourées de rouge; celle du dos est rouge & garnie de six piquans noirs; celles de derrière sont arrondies, & plus larges vers la queue que sur le devant; la supérieure est de bleu céleste bordé de rouge, & ornée de deux courbures en dedans; l'inférieure est rouge, bordée de bleu, & rayée de même au milieu: elles ont toutes deux une frange noire, & de couleur de citron, qui les borde, comme elle fait aussi la queue, qui est séparée du corps par une bande de couleur de citron, & a sur son commencement un petit rond de verd céladon, & un autre plus courbé & plus grand, d'un jaune de

POISSONS EXTRAORDINAIRES.

de citron, le reste en est d'un bleu céleste obscur bordé de rouge; le bord de derrière va en serpentant, & des deux côtés des ronds se voit une raye rouge qui va presque jusqu'au bord qui termine la queue.

306. L'*Ikan Soelang Jang Ongoe*, ou le *Poisson de pourpre bredé*, est un Poisson délicieux, & environ d'un pied & demi de long; il est d'un pourpre obscur magnifique tant sur la tête que sur tout le corps, qui est plein de traits fins, & marqué de nombre de petits globes de bleu céleste, ce qui paroît comme une brodure. Le museau est petit, plein de dents rouges, d'un verd céladon pâle en dedans, & bordé d'orange par dehors: on y voit par tout, de même qu'aux environs de l'œil, des marques & des rayes de verd céladon, bordé de rouge par dessus & par dessous; son œil est rouge, l'iris noire & orangée, & le cercle d'un verd céladon; au bas de la tête & près du poitral se voit une marque orangée, & plus bas une seconde plus étroite de verd céladon; la nageoire du corps & celle du ventre sont d'un verd céladon obscur & pâle: la première est pleine de rayes rouges, & a la figure d'une palette: elle est orangée vers le corps, & a de plus une bande rouge & une seconde bleuë; les nageoires de dessus & de dessous sont d'un verd céladon à arrêtes fines, & bordées d'orange en dedans, & de rouge par dehors; elles sont pleines de petits globes rouges entre leurs arrêtes; celle du dos est fort longue, & garnie d'un grand piquant de bleu céleste bordé de rouge par devant; la queue est d'un verd céladon pâle, entre-coupée de bandes jaunes dans toute sa longueur, & terminée par un bord fin.

307. L'*Ikan Batoe Ongoe Jang Warna*, ou le *Poisson de Roche d'un pourpré divers*, est ainsi nommé, parceque le dessus de son corps est pourpré & rouge, & le dessus est d'un pourpre mêlé de bleu céleste; le museau est plein de dents noires, rouge en dedans, bordé de couleur de citron & de bleu, & bleu & rouge vers le bas; la tête est orangée, & ornée d'un globe rouge en haut, & de deux autres pareils en bas; l'œil est bleu, & le cercle rouge; il en part une raye bleuë qui va aboutir au museau, & une seconde rouge, & puis une troisième bleuë qui descend; la tête est séparée du corps par une raye rouge; la nageoire du corps est en forme de palette étroite d'un bleu obscur, à bords rouges, & attachée au corps par du rouge & de l'orange; la nageoire du ventre est rouge & d'un bleu obscur; la nageoire du dos est de verd céladon garni de piquans rouges; celles de derrière sont de verd céladon à arrêtes noires; la queue est pourprée & rouge à arrêtes noires, & bordée vers le dos par un bord jaun & noir, & de l'autre côté de noir, mais en dehors de rouge. C'est un beau Poisson.

308. L'*Ikan Tsjitja Laoet*, ou le *Lésard de mer*, est un petit Poisson de couleur de verd céladon, ayant le museau rouge & la tête pourprée & ornée d'un globe rouge: son œil est blanc & de verd céladon; le cercle est rouge; le dessus du corps est de couleur de foye, moucheté de rouge; le dessous en est de verd céladon à points orangés: une raye rouge y règne au milieu, & sur le devant on voit six arcs en travers. La nageoire du dos est de verd céladon bordé de couleur de citron, plein de points rouges,

ges, & garni de piquans de même: celle de dessous est de couleur de citron, bordé de rouge: la queue est jaune & blanche, & marquée de traits & de points rouges. Ce Poisson ne se mange pas.

POISSONS EXTRAORDINAIRES.

309. L'*Ikan Batoe Kasemba*, ou le *Poisson de Roche de couleur de fleurs de pommier*, est ainsi nommé de la couleur qui domine sur sa tête & sur son corps; on y voit de plus des rayes orangées, qui en mesurent toute la longueur; le museau est plein de dents, & de couleur rouge & orangée; son œil est rouge à iris blanche & à cercle noir: toutes ses nageoires sont d'un beau verd céladon; celle du dos est garnie de piquans bleus, & il y en a un pareil sur celle de dessous; sur la nageoire de dessus se voyent deux globes jaunes & orangés, dont les demi-cercles noirs sont tournés les uns vers les autres; on voit un pareil globe sur sa queue de verd céladon, qui est terminée par un bord orangé. C'est un très bon Poisson, mais rare.

PL. N°. XXXIV.

310. L'*Ikan Moeloet Talipat*, ou le *petit Poisson à museau plissé*, est de la figure d'un petit Poisson Pampus; sa tête est pourprée au haut, & d'un verd céladon pâle au bas, & plus bas encore d'un beau verd céladon; le derrière de la tête est de bleu céleste à bords rouges, & a une demi-lune de même, qui fait une saillie sur le fond orangé du corps; l'œil est de verd céladon, à iris & cercle rouges; le dessus du corps est étroit & un peu élevé en se courbant; il est d'un verd céladon orné de quatre globes rouges: le dessous du corps fait pareillement une grosseur vers le bas, & est de couleur d'orange orné d'un globe rouge, avec un demi-cercle de verd céladon aux environs de la nageoire du corps, qui est rouge & de bleu céleste; ce fond orangé du corps est bordé de rouge. La nageoire du dos est garnie par devant de deux grands piquans de bleu céleste bordé de rouge, & au-dessous de cette nageoire le corps paroît comme composé de demi-bandes d'orange, de pourpre & de bleu; la nageoire de derrière est pourprée, & bordée de même couleur entre deux rayes noires, & traversée d'arrêtes de même couleur; le bas du ventre est de verd céladon, & pend tant soit peu: la nageoire qui vient ensuite est d'un verd céladon pâle, bordé de rouge; la queue est orangée à arrêtes noires, & séparée du corps par une bande rouge. Ce Poisson est délicieux bouilli à l'eau.

311. L'*Ikan Sowanggi Jang Warna Roepa-nja*, ou le *Poisson Sorcier bigarré*: ce Poisson a le museau fort singulier; le haut en est de verd céladon, bordé de pourpre, & le bas verd sans bordure; sa tête est serrée & orangée; les yeux sont fort voisins, & d'un verd céladon obscur, bordé d'un demi-cercle rouge au haut; le corps est composé de huit bandes de traverse de la largeur d'un doigt, & de couleur de verd céladon, d'orange & de pourpre, ayant des bords d'un rouge pourpré; au-dessus des yeux se voyent trois petits piquans de bleu céleste, courbés en avant, & suivis de la nageoire du dos, qui est bleuë & garnie de quatre piquans larges, & de même couleur bordés de rouge; entre les piquans on voit sur chaque parc un globe orangé entouré d'un bord rouge; la nageoire inférieure du devant est composée de quatre grandes bandes orangées & de quatre autres de bleu céleste en long, qui sont armées de piquans sur le derrière, la première est bleuë, la seconde orangée, & celle de der-

rière

POISSONS EXTRAORDINAIRES.

rière est de verd céladon bordé de rouge & remplie d'arrêtes noires; la queue est séparée du corps par une raye étroite & rouge, ensuite elle commence par une bande de traverse large, & de verd céladon, qui va en pointe des deux côtés, mais y devient rouge, le reste en est orangé à arrêtes noires, & finit par un bord étroit & rouge & par une frange large, & de verd céladon. Ce Poisson ne se mange point, quoi qu'il n'ait rien de mauvais que le nom, qui fait trembler les habitans du Pays.

312. L'*Ikan Tato Betina*, est de même goût que celui du N°. 245, mais très différent de couleurs; c'en est la femelle.

313. L'*Ikan Toetombo Bezâr*, ou le *grand Poisson à boite*, est d'une figure singulière, & joliment marqué; sa tête est fort grande, & marbrée de même que tout le corps d'écailles ou de taches larges, jaunes, de verd céladon & rousses, bordées de noir, entre lesquelles on en voit plusieurs jaunes & de verd céladon, entourées de points blancs, & quelques-unes de bleu céleste, ce qui fait le plus beau marbré qu'on puisse s'imaginer; sur sa tête de bœuf & entre ses yeux se voyent deux cornes d'un demi-doigt de longueur, qui sont d'un verd céladon au haut, d'un rouge fin au milieu & jaunes & noires au bas: elles ont un bord fin: on en voit deux pareilles au bas vers la queue, mais dont les couleurs sont autrement rangées, car le jaune est en haut & le verd en bas; son œil est beau & grand, d'un verd céladon au milieu, à iris noire, & entouré d'une rouë composée de trois rayons d'un rouge pourpré, & de trois autres d'orange, distingués par des traits noirs: autour de cette rouë se voit un cercle noir & fin, ensuite un blanc, après un cercle plus large d'un bleu céleste clair marqué de points blancs en rond, & enfin un autre cercle fin & noir: ce qui fait un merveilleux effet; sur son dos étroit on remarque deux rayes étroites de couleur de citron à points blancs, allant jusqu'à la queue, & le long du ventre régne un bord de bleu céleste marqué de points blancs, allant jusqu'à la première corne d'en bas. La nageoire du corps est d'un verd céladon pâle, rayé de bandes rouges & blanches, & attachée au corps par du bleu à points blancs, & par des bandes blanches, rouges, de couleur de citron & de verd céladon: la nageoire du dos est de même couleur & dessein que le corps, mais elle a la figure d'une palette: elle est attachée au dos par des bandes de jaune de citron, de verd céladon, de rouge, & par une quatrième de six demi-globes d'un bleu clair à bords rouges; la queue est séparée du corps par une bande bleue & fine, ornée de points blancs; vient ensuite une bande rouge à points blancs, une jaune, une noire, & une seconde rouge; la suite de la queue a un fond de verd céladon marbré de globes blancs à bords bleus, & de petits serpens pareils, jusqu'à une bande de traverse rouge ornée de triangles de couleur de citron vers le bas, & placée entre deux bords bleus à points blancs; la fin de la queue a deux ou trois pouces de largeur, & est d'un verd céladon pâle, orné, dans toute sa longueur, de bandes moitié rouges & moitié noires; le bord extérieur est composé d'une raye rouge & d'une autre noire fort étroites; le museau de ce Poisson est formé de trois bandes de traverse de couleur de citron, & de quatre bandes rouges à points blancs, pareillement

de

de traverse, & qui font ensemble comme une figure de bouche de bœuf. Ce Poisson a bien un pied & demi de long, & est large à proportion, mais il ne se mange pas.

Poissons extraordinaires.

314. Le *Roy verd*, est un petit Poisson délicieux & gras; son museau est pourpré, de même que ses yeux & quelques cercles qui se voyent sur sa tête de couleur de citron; du premier piquant de la nageoire du dos part une raye d'un rouge pourpré, le long de l'œil, & aboutit au museau, ce qui fait un fort bel effet; le corps est d'un beau verd céladon plein de petites écailles noires: l'œil a le cercle & l'iris noires. Les nageoires du corps & du ventre sont jaunes & rouges, & pourprées vers le corps; les autres nageoires sont d'un jaune de citron, celle du dos est garnie de piquans rouges, & celle d'enbas est bordée de même couleur; la queue est fourchuë, & de couleur de citron rayé de rouge; ses bords sont noirs.

315. L'*Ikan Batoe Karang Jang Betina*, ou la *femelle du Poisson de Roche*, est un petit Poisson délicieux, qui a le museau & le dessus de la tête d'un jaune de citron, & le dessous de la tête & du corps grisâtre & plein de petits globes blancs entourés de noir: vers la queue se voit une raye de verd céladon à bords noirs; au haut du corps & vers le dos paroissent comme deux selles noires & bordées de rouge; le reste de cette partie du corps est de couleur de citron à points blancs; l'œil est de bleu céleste, à iris pourprée; la nageoire du corps est rouge, & ornée d'une bande de points blancs: les autres nageoires sont composées de bandes d'un verd céladon foncé, & d'autres d'un verd plus clair; leurs bords sont rouges; la bande, qui sépare la queue du corps, est rouge à points blancs & à bords noirs, elle fait la base d'un triangle, ou obelisque de verd céladon, qu'on voit sur la queue, & qui est entouré d'un bord rouge à points blancs: le reste de la queue fait comme une espèce de palette ronde d'un fond de couleur de citron, rayé de rouge & de verd céladon, & bordé de rouge.

316. L'*Ikan Batoe Jang Aboe Aboe Betina*, ou la *femelle du Poisson gris de Roche*, est un excellent Poisson, & ressemble à un Poisson Pampus; son museau est de verd céladon, & de la figure d'une demi-lune renversée, ayant trois petits globes rouges sur le derrière; la tête est de couleur de citron, traversé de trois rayes noires, qui vont le long de l'œil, jusqu'au bas de la tête; l'œil est rouge à iris blanche, & entouré d'un cercle large, & de verd céladon, entre deux cercles noirs & fins; tout le corps est grisâtre: mais plus foncé vers le dos, & plus clair vers le milieu & vers le bas, ayant quatre à cinq bandes noires, dans toute sa longueur. La nageoire du dos est d'un fond de verd céladon garni de piquans noirs. Les nageoires postérieures sont larges & rondes, & d'un fond de couleur de citron, ayant dans toute leur longueur deux rayes étroites de couleur de verd céladon entre des bords noirs, dont l'une leur sert de bord extérieur, & qui est garnie d'une frange pourprée; les nageoires du corps & du ventre sont pareillement d'un jaune de citron à arrêtes noires, mais la première est attachée au corps, par du verd céladon & du rouge, & la seconde l'est par du rouge, traversé par du verd céladon; au-dessous du ventre se voyent deux ou trois piquans de verd céladon; la queue est d'un jaune de citron, & pleine d'arrêtes noires & fines, ayant dans son milieu une ovale, dont

POISSONS EXTRAORDINAIRES.

le bord de dessus est pourpré entre des rayes noires, & celui de dessous est tout noir: le bord qui termine la queue est de verd céladon entre deux rayes noires, & est terminé lui-même par une frange pourprée & noire: cette queue a à-peu-près la figure d'un petit éventail ouvert.

PL. N°. XXXV.

317. L'*Ikan Merah*, ou le *Poisson rouge*, a le museau de couleur d'orange bordé de verd céladon, & la tête pourprée & marquée de couleur de citron, vers le haut, & d'un demi-cercle de même à bords noirs vers le bas; sur le citron, au haut & au derrière de la tête, se voit une raye de verd céladon, marqué de petits traits noirs en dehors: cette raye sépare la tête du corps; l'œil est rouge, l'iris en est noire à point blanc, le cercle est du verd céladon entre deux rayes noires & fines; tout le corps est pourpré, mais d'une couleur plus foncée vers le haut que vers le milieu, & marqué par-ci par-là d'une petite tache noire à point de verd céladon; la tête & le corps sont tout couverts d'écailles noires; la nageoire du corps & celle du ventre sont pourprées, mais la première a une attache de couleur de citron à bords noirs; la nageoire de derrière est pourprée, & bordée de jaune, entre deux rayes noires; on y voit une espèce de petite porte noire & jaune, & entourée de rouge, & plus loin un petit globe noir à point jaune; au bas du ventre paroissent deux grands piquans de verd céladon; la nageoire du dos est d'un verd céladon, garni de piquans noirs, qui sont plus longs sur le derrière & en forme d'arrêtes, on y voit quelques globes, d'un rouge pourpré; la queue est séparée du corps par une bande d'un jaune de citron entre deux bords noirs; elle est de couleur de pourpre à arrêtes noires, & bordée de même: contre la bande qui la sépare du corps se voit une petite tache, ronde & jaune, bordée de noir. C'est un fort bon Poisson.

318. L'*Ikan Batoe Karang Jang Djantan*, ou le *mâle du Poisson de Roche*, est un petit Poisson épais, qui a le museau d'un bleu céleste traversé d'une raye rouge, & bordé de verd céladon à points blancs; ses yeux sont voisins & placés fort haut: ils sont d'un verd céladon à iris blanche, & à double cercle, dont l'un est rouge & large, & l'autre noir & plus étroit; la tête & le corps sont d'un jaune de citron marqué de points noirs: on voit sur la tête une marque de bleu céleste bordé de noir & de points blancs, & sur le corps vers le dos deux marques pareilles, dont la première est large & va de biais, & la seconde est étroite; elles sont bordées d'un bord rouge & étroit & de points blancs; au bas du corps vers la queue se trouve un plan marqué de dix-neuf petits globes jaunes bordés de noir, après lequel suit une bande rouge à points blancs & bordée de noir qui sépare le corps d'avec la queue; la nageoire du corps est une palette de verd céladon à arrêtes noires, & attachée au corps par une bande de points blancs, & une autre noire; les autres nageoires sont composées de bandes d'un verd céladon clair, & d'un verd plus foncé; elles sont bordées de rouge par dehors; sur la queue se voit un obelisque de verd céladon bordé de rouge, & marqué de points blancs; le reste de la queue est une palette ronde d'un fond de couleur de citron, marqué de bandes brunâtres, & orné d'arrêtes noires, ayant un bord noir, & un autre rouge, & enfin une bande de verd céladon qui la termine. Ce Poisson est fort bon à manger.

319. L'Ikan

319. L'*Ikan Batoe Yang Merah, daan Pandjang*, ou le *Poisson de Roche rouge & long*, est un Poisson délicieux, un peu plus grand qu'un éperlan; le dessus de son museau fait une avance; on voit sur tout le museau des bandes de couleur de citron & de bleu céleste à points blancs; le dessus de la tête est d'un verd céladon uni, le dessous a de plus quelques bandes jaunes, & avance au-dessous du museau, en forme de corne pointuë; l'œil est rouge à iris blanche, & son cercle est noir; le corps est d'un rouge pourpré, qui est plus clair dans le milieu: il est traversé par dix arcs d'un jaune de citron marqué de points blancs & bordé de noir; ces arcs sont traversés à leur tour par une raye serpentine d'un bleu clair à points blancs, & qui a un bon doigt & demi de longueur; la nageoire du dos est longue & d'un verd céladon bordé de couleur de citron; elle a un grand piquant par devant, qui est de même couleur que la raye serpentine du corps, & de même marqué de points blancs; la nageoire de dessous est de pareille couleur & bordure que celle du dos: elles sont pleines d'arrêtes noires; celle du corps & celle du ventre sont aussi de verd céladon; mais la première a de plus des bandes de couleur de citron; sur la queue se voit d'abord un obelisque de verd céladon bordé de jaune, marqué de points blancs; ensuite de chaque côté une bande grisâtre qui va de biais, & puis deux coins de verd céladon, qui sont séparés du gris par une raye de couleur de citron, marqué de points blancs; la queue est terminée par un bord noir & fin, & par une frange noire, & de couleur de citron. POISSONS EXTRAORDINAIRES.

320. La *Nonain bleuë*, est un très beau & délicieux Poisson, dont le museau est pourpré, & la tête épaisse & applatie, & d'un verd céladon marqué de plusieurs rayes d'un jaune de citron; son œil est pourpré ayant l'iris noire & marquée d'un point blanc: il est entouré de deux cercles, dont l'un est noir & étroit, & l'autre rouge & plus large; le corps est bleuâtre, mais d'un bleu plus foncé vers le haut & vers le bas que dans le milieu: il est traversé par plusieurs rayes courbes d'un jaune de citron, dont le creux garde la queue; la nageoire du corps, & celles de derrière, de même que la queue, sont d'un beau verd céladon obscur, nuancé de noir, de jaune, & d'orange en forme de petits serpens; la nageoire du corps a quelque peu de rouge vers le corps, & des bords jaunes & noirs; les nageoires de derrière ont des bords rouges à frange noire, & de couleur de citron; la queue a la forme de demi-lune, & est bordée de rouge sur les côtés; la nageoire du dos & celle du ventre sont d'un jaune de citron, les piquans de la première sont noirs; la nageoire qui est au bas du ventre est d'un verd céladon.

321. L'*Ikan Ongoe Dengan Pinggir Amâs*, ou le *petit Poisson pourpré à bord doré*, ressemble à une petite Perche, dont il a aussi le goût: son museau est pourpré & d'un verd céladon par dessus, & de la dernière couleur par dessous, & plus bas de bleu céleste clair marqué de points noirs: la tête est jaune par devant, pourprée par derrière, & remplie, de même que le corps, d'écailles menuës; on voit régner sur la tête quelques rayes de verd céladon; son œil est de verd céladon, à cercle rouge, & à iris blanche: l'œil envoye une raye rouge vers la nageoire du milieu; le corps est d'un pourpre clair, marqué par devant d'un quarré de couleur de citron, bordé

POISSONS EXTRAORDINAIRES.

de verd céladon; la nageoire du dos est d'un jaune de citron, garni de piquans pourprés. Celles de derrière sont d'un verd pâle bordé de noir au haut & de pourpre au bas; on voit dans celle de dessus trois petits globes rouges; la nageoire du corps & celle du ventre sont rayées de jaune, de blanc & de rouge, & attachées au corps par du rouge & du verd céladon; la queue est fourchuë & d'un verd pâle à arrêtes noires, & bords de même; il y a quelque peu de rouge à l'extrémité des fourchons: la bande qui sépare la queue du corps est composée de sept demi-globes rouges, bordés de noir.

322. L'*Ikan Mata Bezâr*, ou le *Poisson à grands yeux*, est un Poisson grand & large, de la figure d'une Breme, & de fort bon goût; sa tête & son museau sont de couleur de fleurs de pommier; son œil est fort grand, & de couleur noire à iris blanche, ayant un cercle large & blanc, & un second plus étroit de couleur de pourpre entre deux rayes noires; le corps est de verd céladon & couvert d'écailles bleuâtres; la nageoire du dos est en forme de grande voile d'un verd pâle, & toute pleine de grands piquans rouges; la nageoire du corps est pareillement d'un verd pâle à arrêtes noires, & pourprée vers le corps: celle du ventre est rouge, noire, & de bleu céleste: celle qui la suit est de bleu céleste & blanche à arrêtes noires, ayant un bord de couleur de fleurs de pommier, & le bord extérieur bleu: la queue est grande & fourchuë, & de verd céladon plein d'arrêtes rouges & noires.

323. L'*Ikan Renne*, ou le *Poisson Renne*, a bien un pied de long, & est fort gros & d'un goût exquis; son museau est blanc, de bleu céleste & rouge par dessus, & de bleu céleste par dessous, armé de plusieurs dents; la tête est de verd céladon & brune, ayant de longues marques bordées de couleur de citron & de noir; l'œil est rouge à iris noire & blanche, & entouré d'un cercle étroit & noir; tout le corps est brun; on y voit sur le devant deux globes d'un verd obscur, comme il y en a un sur la tête; sur le derrière du corps & vers la queue paroit un nombre prodigieux de globes de bleu céleste, marqué de taches blanches; la nageoire du corps est d'un verd céladon, rayé de rouge & de blanc, & attachée au corps par du rouge & du jaune de citron; elle repose sur un fond presque triangulaire d'un verd plus clair; la nageoire du ventre est rouge & blanche: celle du dos a par devant une grande corne recourbée en arrière, de verd céladon, de rouge & de noir: de cette corne commence une nageoire composée de bandes de traverse pourprées, rouges & de bleu céleste, & pleine de points noirs au bas: cette nageoire va presque jusqu'à la queue; celle de dessous est pourprée vers le corps, & pleine de points noirs, ensuite rouge, de bleu céleste, de pourpre clair, de bleu céleste, rouge & noire. Ce mêlange de couleurs fait un effet admirable: la queue est composée de cinq bandes larges & rouges, & de plusieurs autres jaunes & noires.

324. Le *Balana*, ou le *Cabot*, est un Poisson, qui ressemble à un Hareng, mais moins gras; il est plus remarquable que ceux de son espèce, en ce qu'il a du pourpre au museau & aux environs du poitral, & du jaune de citron entre la tête & le corps & sur les nageoires du corps & du ventre.

325. L'*Ikan*

325. L'*Ikan Doerian Terpandjang Doeri Doeri-nja*, ou le *Poisson Doerian qui a des piquans fort longs, & menus*: il est aussi rond & gros qu'un de ces Poissons qu'on nomme *Douwning*: son museau est d'un pourpré clair: son œil ressemble à celui d'un homme; il est noir à iris blanchâtre, & a un sourcil pourpré, & le reste du tour noir; son corps est bleu: & ses piquans sont blancs & ont presque un demi-doigt de long: ses nageoires & sa queue sont jaunes à arrêtes noires: la nageoire du corps est un peu pourprée vers le corps, & y est attachée par une bande de verd céladon. POISSONS EXTRAORDINAIRES.

326. L'*Ikan Bibi Pati*, ou le *Comte*, est un très beau Poisson de l'espèce de Douwning; sa tête est brune, & entourée d'un demi-cercle de petits piquans bleus sur un fond de couleur de fleurs de pommier, autour duquel il y en a un autre plus grand de pareils piquans sur un fond semblable, & ayant tous deux un demi-bord de dessous noir & étroit; son œil est jaune, & l'iris grande & d'un bleu obscur; le cercle en est noir; tout le corps est de couleur de fleurs de pommier, marqué de petits serpens larges & bleus, bordés de noir, entre lesquels on voit, par-ci par-là, nombre de globes bruns, & marqués d'un point blanc; les nageoires du corps & du ventre sont jaunes à arrêtes noires; les autres nageoires de même que la queue sont d'un pourpre obscur, & pleines d'arrêtes fines & noires; les cinq piquans de dessus & les deux de dessous sont pareillement d'un pourpre obscur, mais les premiers sont un peu blancs en dedans; cet assemblage de couleurs fait un effet magnifique, mais le Poisson ne se mange guères, parce qu'on peut aisément en être empoisonné, si on n'a pas le soin d'en ôter une certaine veine.

327. L'*Ikan Kajoenoe*, est de la longueur d'un demi-pied, & d'un goût délicieux; son museau est bleu & bordé de pourpre: la tête & le corps sont d'un brun clair, parsemé de petits globes bleus, qui sont blancs au milieu; sur la tête se voit une marque rouge garnie de piquans de même couleur en dedans, & un peu au-dessus paroit une autre marque orangée garnie de quatre piquans tournés vers la queue; l'œil est orangé, à iris noire, & entouré de plusieurs cercles, comme d'un cercle noir & étroit, d'un blanc plus large, d'un rouge de vermillon & étroit, & enfin d'un cercle étroit & noir; la nageoire du corps est d'un bleu céleste clair, rayé de noir & orné de petits globes bleus, mais rouge & d'un jaune de citron bordé de noir près du corps; la nageoire du ventre est de même couleur que celle du corps; & le piquant, qu'on voit plus bas, est bleu & marqué de rouge près du ventre; les piquans du dos sont petits, & d'un brun clair bordé de pourpre; au milieu du corps s'éleve, du ventre une espèce de dent d'éléphant de bleu céleste, & longue d'un demi-doigt, ornée de globes pareils qui sont blancs au milieu, & bordée de bleu obscur; on voit une dent pareille, mais plus petite vers la queue, & entre ces deux dents sont placées quatre bandes de traverse, de même couleur, marques & bords que la première dent; les nageoires postérieures de même que la queue sont brunâtres, & entourées d'un demi-rond jaunâtre, pleines d'arrêtes & garnies de bords noirs & d'une frange pareille; la queue est grande & arrondie par derrière; elle est séparée du corps par une bande rouge & noire.

POISSONS EXTRAORDINAIRES. PL. N°. XXXVI.

328. Le *Poisson barbu*, est ainsi nommé de ses deux barbes longues & orangées, qui pendent au bas de sa mâchoire inférieure: il n'a pas tout à fait un demi-pied de long, mais il est d'un goût exquis; son museau est rouge en dedans, & bordé de bleu céleste par dehors; la tête & le corps sont d'un jaune mêlé de rouge; sur la tête se voyent quelques rayes bleues, bordées de rouge en dedans, & une pareille raye qui la sépare du corps; l'œil est rouge & large; son iris est grande & noire entourée d'un cercle blanc & étroit: autour de l'œil paroit un cercle noir & fin, & une espèce d'étoile de rayes fines, & de taches brunes; au milieu du corps se voit une raye étroite & bleuâtre, qui va de la tête jusques près de la queue: le dessous du corps est plein de petits globes blancs & de bleu céleste; la nageoire du corps est d'un rouge pourpré & jaune, un peu pointuë, & attachée au corps par une bande étroite de bleu céleste à points blancs; la nageoire du ventre est de même couleur, ainsi que la queue fourchuë, qui est séparée du corps par une bande noire, & ornée de frange noire en dehors; la nageoire du dos est de couleur de citron, & garnie de piquans rouges; elle a la figure d'une voile; les nageoires postérieures sont rouges & jaunes; elles sont pleines d'arrêtes noires, & bordées de pourpre.

329. Le *Poisson Camauro*, est petit, mais d'un beau dessein & d'un goût délicieux: son museau est orangé en dedans, & bordé de noir à l'entour; l'œil est rouge, l'iris noire, de même que le cercle; la tête & le corps sont d'un verd céladon pâle; on y voit une raye étroite & pourprée, qui va jusqu'à la queue, en commençant à l'œil par un crochet; plus bas que cette raye, il y en a deux pareilles qui bordent une marque large d'orange, & plus bas encore se voit une raye étroite & orangée, qui ne vient qu'à la hauteur des nageoires du corps & du ventre; la nageoire du corps & celle du ventre sont d'un jaune de citron; la première est attachée au corps par une bande rouge; la nageoire du dos est d'un bleu céleste en haut, ensuite rouge, & d'un verd céladon vers le corps; ses piquans sont noirs, & le bord près du corps est pourpré, & celui du dehors tire sur l'orange; la nageoire de dessous près de la queue est de trois couleurs, de bleu céleste vers le corps, de verd céladon au milieu, & orangée par dehors; elle est arrondie; la queue est de verd céladon à arrêtes noires & serrées, ses côtés sont rouges & larges, & elle se termine par un bord étroit & noir, & par une frange pareille.

330. L'*Ikan Pivot*, a le même goût & la même figure que le précédent, mais il en différe pour les couleurs; la tête est blanche & d'un verd céladon, orné d'une demi-lune bleue & renversée, & d'un bord pareil autour de son museau, & d'une raye de même couleur qui la distingue du corps; l'œil est de verd céladon; son iris est grande & noire, & son cercle, de même couleur; le corps est composé de trois bandes larges & longues, entre des bords étroits & noirs; la supérieure est orangée, celle du milieu est d'un bleu céleste, & celle de dessous d'un beau pourpre; la nageoire du corps & celle du ventre sont d'un jaune d'orange: la première est attachée au corps par une bande de verd céladon; la nageoire du dos est un beau pavillon garni de piquans noirs; sa couleur est de pourpre en haut, de verd céladon au milieu, & d'un jaune clair en bas; la nageoire inférieure

est toute jaune, ayant une bande de traverse de bleu céleste au milieu; la queue est pourprée & bordée de noir.

331. L'*Ikan Lasvine*, ressemble beaucoup à celui du N°. 329, son museau est orangé, & sa tête est de verd céladon par dessus, & d'un bleu céleste clair par dessous; elle est séparée du corps par une bande épaisse & arrondie, qui est jaune, & bordée de rouge en dedans, & de noir par dehors: il y a sur cette bande quelques petits piquans rouges, qui sont comme des bandes de traverse; au bas de cette bande on voit du beau bleu céleste qui continue ainsi le long du ventre jusqu'à la nageoire de derrière: sur ce bleu céleste paroit une partie d'un grand cœur pourpré, qui est placé entre les nageoires du corps & du ventre: l'œil est rouge & large, l'iris est noire, de même que le cercle; il y a aussi quelques taches pareilles entre l'œil & le nez; le corps est composé de sept bandes, qui en font toute la longueur, & sont distinguées par des rayes étroites & noires: voici les couleurs de ces bandes en comptant d'en haut; l'orange, le bleu céleste, le verd céladon clair, le jaune, le gris pourpré, le blanc, & le bleu céleste; la nageoire du corps & celle du ventre sont de verd céladon à arrêtes noires; leurs attaches sont rouges; la nageoire du dos est un long pavillon de couleur de citron, de bleu céleste, d'orange, de rouge, & de verd céladon, le tout distingué par des rayes noires & étroites; la nageoire inférieure est de couleur de citron vers le corps, ensuite de verd céladon clair, puis orangée & enfin bordée d'un bord étroit & noir; la queue est blanche & de bleu céleste à arrêtes noires, & bordée de même sur les côtés: mais le bord qui la sépare du corps est rouge, comme celui qui la termine; on y voit de plus une frange étroite, rouge & noire.

332. C'est une *Anguille de mer magnifique*, qui a quatre pieds de longueur, & neuf pouces d'épaisseur; son museau est de bleu céleste bordé de points blancs en bas, & d'une bordure rouge en haut; on voit plusieurs rayes rouges sur la tête, qui est marquée au bas d'un verd très obscur bordé de rouge: la raye qui sépare la tête du corps est d'un verd céladon par dehors & d'un bleu céleste marqué de points blancs en dedans. La nageoire du corps est composée de bandes d'un verd pâle, & d'un verd plus foncé: son attache est de bleu céleste à points blancs entre deux bords rouges; le reste de la tête & tout le corps a un fond d'un jaune doré: sur la tête se voyent plusieurs petites marques pointuës d'un brun obscur, de rouge & de blanc, comme aussi quelques petits globes rouges, qui ont du blanc en dedans: le corps même est marqué d'une espèce de pentagones épais, grands & petits, d'un brun foncé, & marqués d'un point blanc en dedans: il y a aussi plusieurs globes pareils à ceux de la tête: le corps est entouré d'une bordure étroite & rouge, & environ à la moitié du corps se voit des deux côtés une bordure verte d'un doigt de largeur, ornée de rayes de traverse jaunes, & d'un bord rouge; cette bordure va en s'étrécissant jusqu'à la fin de la queue. C'est un très beau Poisson, délicieux & gras.

333. Le *Radja Ikan Cacatoeba*, ou le *Roi des Poissons Cacatoeba*, a un bon pied de long: sa tête est brunâtre & d'un verd céladon obscur, plein de marques rouges, de points blancs & tacheté de blanc & de jaune par-ci par-là: le museau

POISSONS EXTRAORDINAIRES.

POISSONS EXTRAORDINAIRES.

ſeau eſt de la dernière couleur, ayant un bord ſupérieur rouge & plein de points blancs; la tête eſt ſéparée du corps par une bande de bleu céleſte bordé de blanc par en haut, par une bande orangée au milieu, & par une rouge à points blancs en bas; l'œil eſt jaune, à iris brunâtre marquée d'un point blanc: le cercle eſt d'un pourpre foncé plein de points blancs; on voit ſur la tête quelques globes de bleu céleſte, & un globe rouge comme il y en a pluſieurs ſur le corps, ſur la nageoire ſupérieure, & ſur la queue; le dos eſt d'une couleur foncée, ayant une raye pourprée, qui va depuis le devant de la tête juſqu'à la queue: plus bas ſe voit une raye orangée, ornée vers la fin d'un globe brun & blanc, une ſeconde rouge; & une troiſième blanche & ondée, après quoi vient une certaine largeur compoſée de demi-cercles rouges qui vont juſqu'à la queue, & qui ſont bordés de rouge des deux côtés; plus bas encore ſe voyent quatre à cinq petites marques rouges, blanches & orangées, qui ſont ſuivies d'une raye rouge, comme on en voit une pareille tout le long du ventre; la nageoire du dos eſt pourprée & pleine d'arrêtes noires, entre leſquelles il y a par-ci par-là quelques globes de bleu céleſte & blancs: ſon bord eſt de bleu céleſte à points blancs, de même que le piquant, qu'on y voit ſur le devant: ſon milieu eſt traverſé par une bande ondée jaune à points blancs, & qui va en ſerpentant; la nageoire du corps eſt d'un verd céladon obſcur, attachée au corps par du bleu & du rouge, & garnie de bords blancs: au dehors de cette nageoire ſe voit une marque pourprée & ornée de points blancs, & à ſon côté une marque orangée & bordée de rouge; la nageoire du ventre eſt de verd céladon bordé de rouge; la nageoire inférieure eſt d'un verd céladon obſcur ayant une bordure de bandes rouges & blanches, avec une raye rouge & une autre de bleu céleſte marqué de points blancs, qui ſont jointes enſemble & qui la traverſent; la bande qui ſépare le corps de la queue eſt noire à points blancs; la queue eſt pleine & large & d'un verd céladon obſcur, ayant quelques bandes jaunes, marquée de points blancs dans toute ſa longueur, & de quelques-uns pareils dans ſes intervalles: elle a de plus une petite marque de pourpre contre la bande qui la ſépare du corps, & une plus grande marque pareille ſur chaque côté; ces marques pourprées ſont ornées de points blancs; ſes bords ſur les côtés ſont rouges & de bleu céleſte, & ſon bord extérieur eſt rouge à points blancs. C'eſt un beau & très bon Poiſſon.

334. L'*Ikan Batoe Jang Aſing*, ou le *Poiſſon de Roche rare*, a un bec d'oiſeau d'un verd céladon obſcur bordé de rouge à points blancs par en haut, & de jaune par en bas: l'œil eſt de la couleur du muſeau ayant un bord ſupérieur de points rouges; la tête eſt ſéparée du corps par une raye de verd céladon, & par une autre de rouge à points blancs; la tête & le corps ſont de couleur de plomb; ſur le corps ſe voyent nombre d'ovales, jaunes & rouges, rangées alternativement, & entourées de points blancs; toutes les nageoires & la queue ſont pourprées; celle du dos eſt garnie de piquans, celle du corps y eſt attachée par du verd céladon à points blancs; celle du ventre eſt environnée de points blancs; & la nageoire près de la queue eſt garnie de quatre piquans ornés de points blancs; la queue eſt fourchuë & pleine d'arrêtes noires.

335. L'*Ikan*

335. L'*Ikan Toetembo Tandoc Koening*, ou le *Poiſſon à boite avec des cornes jaunes*, reſſemble à celui du N°. 313, mais il a du jaune & du rouge au deſſous de ſes cornes, & celles qui ſont près de la queue ont le bord extérieur rouge à points blancs; la bordure qui va le long du dos eſt rouge à points blancs; les bandes à points blancs aux environs de la queue ſont parſemées de bleu céleſte, & grand nombre en eſt rouge; le devant du muſeau eſt de bleu céleſte; la nageoire du corps & celle du dos ſont compoſées de bandes blanches & d'un verd céladon magnifique; elles ont la figure d'une palette courbée, & celle du corps a une attache jaune ornée d'un globe bleu & blanc, enſuite une raye rouge à points blancs, après une eſpèce de triangle large & de bleu céleſte, une raye courbée & jaune à points blancs, & enfin une bande de globes rouges bordés de noir; celle de deſſus a une attache compoſée d'une bande rouge, d'une ſeconde jaune & d'une troiſième de bleu céleſte, toutes ornées de points blancs, & enfin d'une quatrième bande de globes rouges; la raye qui ſépare le corps de la queue a des triangles rouges en bas, & des jaunes en haut; la queue eſt très longue & fort large, d'un très beau verd céladon clair, marqué de rayes d'un verd céladon obſcur en long, & de quatre bandes brunes de traverſe qui vont de biais & qui ſont ornées de quelques globes jaunes: entre les deux rayes de traverſe du milieu, on voit quelques globes de bleu céleſte; ſur le milieu de la queue paroit une eſpèce de bande large de traverſe d'un verd céladon clair, orné de quelques globes orangés à points blancs; les bords de cette bande ſont rouges à points blancs: entre cette bande & la raye qui ſépare la queue du corps ſe voyent quatre bandes blanches & brunes, qui vont de biais, mais qui n'ont point de globes: les côtés de la queue ſont rouges: le bord extérieur eſt large & d'un beau bleu céleſte à points blancs.

POISSONS EXTRAORDINAIRES. PL. N°. XXXVII.

336. L'*Ikan Sowanggi Merah*, ou le *Poiſſon Sorcier rouge*, a le muſeau de bleu céleſte, & marqué de points blancs; le corps & la tête ſont rouges; l'œil eſt de verd céladon ayant une marque jaune à points blancs par deſſus: ſur la tête l'on voit par-ci par-là quelques marques d'un verd céladon obſcur; le long du ventre, paroit une bordure de verd céladon à points blancs qui va juſqu'à la nageoire poſtérieure; la nageoire du dos eſt garnie de piquans, & compoſée de trois bandes de bleu céleſte orné de points blancs, & de trois autres moitié rouges & moitié jaunes: la nageoire qui la ſuit eſt jaune & garnie de piquans: chaque troiſième parc eſt orné d'un point blanc: ſon bord eſt de verd céladon. La nageoire du corps & celle du ventre ſont jaunes, la première a une attache rouge & un cercle de points blancs, qui l'entoure: depuis la nageoire du corps juſqu'à la queue ſe voit une raye d'un verd céladon obſcur, & ornée de cinq triangles à points blancs. La nageoire de deſſous près de la queue eſt jaune, garnie de piquans rouges, & ornée de quelques points blancs; la bande qui ſépare la queue du corps eſt de bleu céleſte à points blancs: la queue eſt jaune, ornée en long de cinq rayes rouges, & de quatre grands points blancs: ſon bord extérieur eſt de bleu céleſte à points blancs, contre lequel il y en a un ſecond rouge à piquans. Ce Poiſſon ne ſe mange pas.

POISSONS EXTRAORDINAIRES.

337. *Moron Goenong Jang Elor*, ou la *belle Anguille de Montagne*, est petite, mais fort bonne à manger; son museau est de bleu céleste orné de deux globes rouges: le dessus de sa tête est jaune & rouge: ses nageoires sont rouges, blanches & jaunes; son corps est d'un beau verd céladon obscur, orné, dans toute sa longueur, de deux rayes blanches & pourprées: des deux côtés se voit une bordure noire, & une seconde orangée & plus large; tout le corps est parsemé de globes blancs ornés de points d'un rouge clair, & de quelques rayes rouges de traverse.

338. L'*Empereur du Japon*, est le plus beau Poisson qu'on puisse voir, & très délicieux. C'est un des plus grands Poissons de Gallion, qu'on nomme aussi quelquefois des *Assiètes*, & il a à-peu-près la figure d'un Turbot; sa tête est extraordinairement grande, & de même que le corps d'un bleu céleste obscur mêlé de noir, mais qui est un peu plus clair dans son milieu; on y voit plusieurs marques orangées jointes ensemble, & quelques bandes larges de bleu céleste, bordé de rouge à points blancs, & d'orange, & quelques bandes rouges simples & à piquans: le fond entre ces bandes bleues est d'un beau noir luisant: le museau ressemble au bec d'un Perroquet, & est plein de dents rouges; le fond du museau est jaune bordé de verd céladon, à points blancs vers le haut: sur le derrière du museau se voit une espèce d'œil rouge à iris blanche, & entouré d'un cercle de points blancs, qui repose sur un fond de verd céladon marqué de points blancs; l'œil est grand, & d'un verd céladon obscur; son iris est jaune, marquée d'un point blanc & rouge, & entourée d'un cercle étroit & noir; autour du verd paroit un cercle étroit & noir, & ensuite un cercle orangé & large, marqué de points rouges & noirs, qui en font le tour; la bande qui sépare la tête du corps est composée de demi-globes de verd céladon bordé de points blancs tout autour; sur toute la longueur du corps & même sur les nageoires postérieures se voyent nombre de rayes d'un jaune orangé, éloignées d'un travers de doigt les unes des autres. La nageoire du corps est grande, & d'un beau verd céladon, marqué de trois bandes de traverse noires & étroites, pleines de points blancs. La nageoire du ventre est orangée, noire & rouge, & d'un verd céladon par dehors; la nageoire du dos est longue, mais étroite, d'un fond de couleur de citron garni de piquans de verd céladon, qui ont des bords noirs & blancs; au bas du ventre il y a quelque peu de jaune entouré d'un demi-cercle rouge. La nageoire supérieure est jaune vers le derrière, & a des arrêtes noires, & le bord de dessus rouge; le reste de la nageoire postérieure de dessus est pourpré entre deux bords de bleu céleste à points blancs, éloignés les uns des autres d'environ un travers de pouce; les bandes ou rayes du corps s'avancent jusques sur cette nageoire en forme de treillis. La nageoire postérieure d'en bas est semblable à celle d'en haut, mais elle a de plus quatre bandes de traverse de bleu céleste à points blancs; ces deux nageoires sont ornées d'une frange noire, & de couleur de citron; la queue est séparée du corps par une bande d'un beau verd céladon bordé de points blancs des deux côtés; elle est grande & large, d'un fond jaune orangé, & peint de rouge; on y voit sept bandes larges & rouges dans toute sa longueur: elle est entourée d'un bord de bleu céleste à points blancs.

339. L'*Ikan Babara*, est d'une espèce ordinaire, mais celui-ci a des couleurs fort différentes; son corps & ses nageoires sont d'un beau verd céladon mêlé de bleu céleste, & les bords des nageoires pourprés; son œil est d'un beau verd céladon; l'iris en est blanche & de couleur de citron, & le cercle est pourpré & noir. La nageoire du corps a des bandes noires & pourprées, & une attache de couleur de citron entouré de points blancs; la queue est de verd céladon bordé de pourpre par derrière. POISSONS EXTRAORDINAIRES.

340. L'*Ikan Pampus Jang Balajar*, ou le *Poisson Pampus qui va à voiles*; sa tête est d'un jaune doré, de même que son corps, qui a deux bandes larges de traverse, d'un bleu bordé de rouge pourpré; la premiere bordure de pourpre monte très haut, & forme, avec la nageoire du dos, une espèce de voile, dont une des bandes est large & de verd céladon bordé de pourpre, & se courbe en arrière, en montant toujours jusqu'à la longueur de deux doigts; le reste de la nageoire du dos est pourpré, & de couleur de citron à arrêtes noires, mais ses piquans & son bord supérieur sont de couleur de citron. La nageoire suivante est un peu arrondie, & d'un verd céladon bordé de pourpre; la nageoire de dessous & la queue ont les mêmes couleurs & bords: l'œil est d'un verd céladon clair; son iris est d'un rouge clair entouré d'un cercle de couleur de citron; le cercle extérieur est un rond de points blancs, & de l'œil même paroît sortir, vers le museau, une marque pointuë, rouge & de verd céladon; la nageoire du corps est de verd céladon bordé de blanc, & attachée par du pourpre & du blanc; celle du ventre a le même fond, mais elle a sur son milieu une raye rouge, & un bord pareil tout autour: entre la nageoire du ventre & celle qui est voisine de la queue, se voit une petite nageoire d'un rouge clair, garnie de piquans de couleur de citron, & bordée de noir; le long du dos régne une bordure large & d'un rouge clair; la bande qui sépare la queue du corps est de même couleur. Ce Poisson est délicieux, gras & ferme. PL. N°. XXXVIII.

341. L'*Ikan Gadja*, ou le *Poisson Eléphant*, est ainsi nommé de son museau, qui de sa partie supérieure fait une avance en forme de double trompe arrondie, d'un fond jaune bordé de pourpre par en bas & d'une raye étroite & noire par en haut; plus bas que le museau, on voit du verd céladon marqué de points blancs: l'œil est de verd céladon à iris blanche & à cercle pourpré: entre l'œil & le museau se remarque quelque peu de pourpre; tout le corps est d'un jaune doré: la nageoire du corps & celle du ventre sont de verd céladon; elles sont attachées par une bande rouge à points blancs: un peu au-delà de la nageoire du corps se voit une raye noire, qui enchaine sept petites ovales rouges & bordées de points blancs; ces ovales sont éloignées les unes des autres d'environ un travers de doigt; la nageoire du dos est rouge par dessus, & de verd céladon par dessous, garnie de piquans noirs; la nageoire de verd céladon bordé de pourpre entoure le derrière du corps & revient au devant jusqu'à la moitié du ventre, où se voyent trois piquans de bleu céleste. Ce Poisson est fort rare, sec, & assez mauvais de goût.

342. L'*Ikan Batoe Jang Asing Daan Merah*, ou le *Poisson de Roche rouge & rare*, est un petit Poisson qui a une barbe de verd céladon à points blancs; son museau est pointu & pourpré; sa tête est d'un verd céladon; son

POISSONS EXTRAORDINAIRES.

son œil est rouge à iris noire & jaune: le cercle en est noir à points blancs; le poitral est de verd céladon garni de piquans rouges; le corps est de couleur de fleurs de pommier, & orné de neuf globes blancs entourés de noir; toutes les nageoires, de même que la queue, sont jaunes à arrêtes noires; sur le dos se voyent trois nageoires en forme de voiles. C'est un fort bon Poisson.

343. L'*Ikan Sulthân*, ou le *Poisson de l'Empereur*, est fort gras; il a le museau jaune & blanc, & la tête blanchâtre, jaune & noire, ornée de petites dents rouges par dessous: le dessus de la tête est d'un brun clair, de même que la plus grande partie du corps; l'œil est de verd céladon; son iris est rouge & son cercle noir: à côté de l'œil se voit un cercle, qui se termine dans l'œil même; la tête est un peu relevée au-dessus du museau; le dos est de couleur de citron & large, & le corps d'un brun, qui s'éclaircit beaucoup aux environs du ventre. La nageoire du corps est de verd céladon, ayant une attache de pourpre & de couleur de citron; la nageoire du ventre est pareillement verte; sur le corps, près de la queue, se voit une bande large & longue, bordée de rouge en haut, & de noir en bas, & ornée de quatre globes blancs entourés de cercles noirs. La nageoire du dos est de verd céladon à piquans pourprés; on voit un piquant pareil au-dessus de la nageoire postérieure d'en bas. Les nageoires postérieures sont pourprées: celle d'en haut a un bord de verd céladon, & celle d'en bas en a un noir: la queue est d'un jaune de citron, rayé de rouge & de noir: elle est séparée du corps par un arc de cercle de verd céladon. C'est un Poisson fort ragoûtant.

344. L'*Ikan Batoe Jang Maba-Asing*, ou le *Poisson de Roche très rare*, nommé par d'autres le *Rameur*. C'est un petit Poisson, qui a la tête comme celle d'un bœuf, qui s'éleve de beaucoup par devant; son museau est d'un rouge pourpré; le dessus de son corps est d'un brun foncé, & le dessous en est blanchâtre; les nageoires & la queue sont jaunes à arrêtes noires & bordées de pourpre; la nageoire du dos a un piquant de pourpre très long & fort élevé, & une bordure de verd céladon; la queue se divise en deux presqu'ovales: au bas du ventre & un peu au-dessus de la nageoire inférieure il y a deux longs piquans en forme de rames, d'un bleu céleste obscur.

345. L'*Ikan Papoewa Betina*, ou la *Femelle du Poisson Papoewa*, est d'une figure singulière; son museau est petit, & d'un jaune de citron; on y voit une espèce de langue ronde d'un verd céladon; la tête & le corps sont de couleur de fleurs de pommier, mêlé de blanc: du museau à la nageoire du corps paroit une raye de verd céladon; de cette raye en part une autre, qui va se rendre à l'œil, & de cette seconde une troisième va le long de l'œil, qui est d'un verd céladon, à point blanc, ayant des cercles noirs, & d'un rouge clair: aux deux côtés de l'œil se voit une marque pointuë d'un jaune de citron; celle qui est du côté de la queue est traversée par la troisième raye de verd céladon, dont il a été parlé. La nageoire du corps est jaune à arrêtes noires, & attachée par du verd céladon & du rouge; la nageoire du dos est d'un jaune de citron, garni de piquans longs & pourprés, comme on en voit aussi au bas du corps; la nageoire postérieu-

re d'enhaut eſt un peu relevée & compoſée de bandes de couleur de citron & de pourpre, bordées de noir; la nageoire inférieure eſt formée de bandes de verd céladon obſcur, & d'autres d'un verd plus clair; ſes bords ſont pourprés & entourés de noir; le corps eſt ſéparé de la queue par une belle bande de verd céladon, qui eſt bordée de pourpre & de noir: la queue eſt jaune & rouge à arrêtes noires; le corps de ce Poiſſon fait un angle aigu tout près des ſix piquans qui ſont au bas du ventre, de ſorte que tout le Poiſſon paroît comme un triangle. Il eſt aſſez bon de goût, mais un peu ſec.

POISSONS EXTRAORDINAIRES.

346. L'*Ikan Ongoe Bagoes*, ou le *beau Poiſſon pourpré*, eſt aſſez grand, & d'un goût exquis; ſon muſeau eſt grand, plein de dents, & d'une couleur de verd céladon, en dedans bordé de rouge à points blancs par en haut, & de rouge, de couleur de citron, & de pourpre au bas: ſur la tête ſe voyent par-tout des marques de ces différentes couleurs, dont les rouges ſont toutes pointillées de blanc: une raye de bleu céleſte pointillée de blanc part de l'œil & va vers le dos; le corps eſt jaune, mais traverſé dans ſon milieu par une bande pourprée & très large, & par une ſeconde bande violette, qui eſt jointe à la première: ces bandes ſont bordées en traverſe par du bleu céleſte marqué de points blancs: & le bord du devant monte juſqu'aux piquans de la nageoire du dos, qui eſt d'un pourpre clair, garni de longs piquans noirs, & bordé de verd céladon; la nageoire du corps eſt de verd céladon, ayant pour attache une bande de pourpre à points blancs. Les nageoires poſtérieures & la queue ſont jaunes; ſur ces nageoires ſe voit une bordure rouge à points blancs qui les traverſe: celle de deſſus a le bord extérieur noir, & celle de deſſous l'a pourpré; un peu plus bas que la nageoire poſtérieure de deſſus paroiſſent deux piquans de pourpre, dont l'un eſt bleu en bas & marqué de points blancs contre un bord noir; de la tête à la queue il y a une raye noire & étroite, qui eſt un peu courbée vers le dos; les bords de ce Poiſſon ſont de même couleur; la queue eſt ſéparée du corps par deux cercles rouges à points blancs, & à bords noirs: elle ſe termine par deux arcs de pourpre, qui ſont liés par un troiſième de verd céladon au milieu, & qui ne ſont enſemble qu'une portion de cercle.

347. L'*Ikan Batoe Tereloc*, c'eſt-à-dire *le ſuperbe Poiſſon de Roche*, qui reſſemble à un petit Dauphin: ſa tête & ſon corps ſont de couleur de fleurs de pommier: ſon œil eſt de verd céladon, de même que les autres marques, & principalement une branche chargée de feuilles qui ſont d'un verd plus obſcur. La nageoire au deſſous du corps en devant eſt de verd céladon; les nageoires poſtérieures & la queue fourchuë ſont d'un verd plus obſcur; la petite nageoire qu'on voit au bas du ventre, a des bandes rouges & de verd céladon; les piquans du dos ſont courts & de bleu céleſte. Ce Poiſſon eſt très bon & fort ragoûtant.

348. L'*Ikan Sowari*, ou le *Poiſſon Caſuari*, eſt de la grandeur d'une bonne Perche: il a la tête de verd de mer, de même que le corps, qui eſt de plus marqué de loſanges fines & noires, & de quelques globes rouges & blancs diſperſés par-ci par-là; le muſeau eſt rouge, & bordé de jaune & de noir; le poitral a des bandes jaunes & rouges, & des points blancs

POISSONS EXTRAORDINAIRES.

le long du bord noir ſupérieur; au bas du nez paroit un petit globe rouge, & un peu plus en arrière une rayе jaune à points blancs, qui va du nez enfoncé au muſeau; l'œil eſt rouge, l'iris jaune & entourée de noir; le cercle extérieur de l'œil eſt fait de points blancs, & à côté de l'œil ſe voit une marque rouge & jaune à points blancs; la bande qui ſépare la tête du corps eſt de couleur de citron; la nageoire du dos l'eſt de même; elle eſt fort longue, & garnie de piquans rouges; les autres nageoires ſont toutes jaunes à arrêtes noires, celle d'en bas près de la queue a un bord de pourpre; la queue a un bord de pourpre qui la termine, & un pareil qui la ſépare du corps, mais qui eſt bordé en dedans de points blancs. Ce Poiſſon eſt très bon & fort ragoûtant.

349. L'*Ikan Batoe Jang Ongoe Boelan Babroe Ekor-nja*, ou le *Poiſſon pourpré de Roche, dont la queue répréſente une nouvelle Lune*; il a le muſeau rouge, & bordé de verd céladon à points blancs; la tête eſt de couleur de fleurs de pommier, & marquée de pluſieurs rayes jaunes qui ſe traverſent; l'œil eſt d'un verd céladon obſcur à iris blanche & rouge, le cercle en eſt noir, & bordé de quelques points blancs en dedans; on voit ſur le haut de la tête deux petites marques de verd céladon, qui ont des bords extérieurs orangés; le corps eſt d'un beau pourpre & plein de loſanges noires: il eſt traverſé ſur le devant par deux bandes larges d'un verd céladon clair. La nageoire du corps eſt comme un petit pavillon, rouge, bordé de jaune de citron, & de points blancs en dedans; elle a vers la tête quelque peu de bleu céleſte; la nageoire du ventre eſt jaune à arrêtes noires; celle du dos eſt pareillement jaune & garnie de piquans rouges, comme auſſi bordée de noir; celle qui la ſuit eſt une miſaine jaune à arrêtes noires, ayant un grand piquant rouge ſur le devant, & le reſte du bord noir, & celui d'en bas de verd céladon; la nageoire inférieure y reſſemble pour le fond & pour les bords; la queue eſt rouge à arrêtes noires, & ſéparée du corps par une bande noire à points blancs; elle a ſur le derrière une nouvelle lune couchée de bleu céleſte à bord noir & marquée de quelques nuages blancs: mais entre le rouge de la queue & cette nouvelle lune ſe voit de plus une bordure de points blancs. Ce Poiſſon eſt fort bon de goût; il a la tête groſſe, le corps rond, & un bec de Perroquet.

PL. N°. XXXIX.

350. L'*Ikan Toetombo Bertandoc Di Moloet-nja*, ou le *Poiſſon à boëte, qui a des cornes dans le muſeau:* ces cornes ſont de bleu céleſte & s'éloignent l'une de l'autre; le muſeau eſt petit, rouge & jaune à points blancs; ſa tête eſt un peu applatie & ſerrée: ſon corps eſt gros, preſque rond, & d'un verd céladon mêlé de brun: l'œil eſt de verd céladon à iris rouge & blanche; ſon cercle eſt noir: des deux côtés de l'œil ſe voit une marque jaune bordée de rouge à points blancs, vers le muſeau, & de noir vers la queue: près de l'œil ſe remarque auſſi une nouvelle lune rouge & renverſée; un peu plus bas eſt placée la nageoire du corps, qui eſt de verd céladon bordé de rouge, & attachée au corps par de l'orange bordé de noir, & par une bande rouge à points blancs. Les nageoires du ventre ſont pareillement de verd céladon. La nageoire du dos eſt petite & de verd céladon, garni de deux longs piquans rouges: celle qui la ſuit vers la queue eſt grande & large, & fort arrondie vers la queue, d'un fond jaune

à

à arrêtes noires & à bords rouges, ce qui se voit pareillement dans la nageoire postérieure d'en bas; le corps est bordé d'un bord large par dessus & par dessous; la bande qui sépare la queue du corps est rouge, & jointe à une seconde de verd céladon, ensuite on voit une espèce de bande large & noire bordée de rouge: le reste de la queue est d'un verd céladon obscur, bordé de noir sur les côtés & d'une bordure rouge en forme de demi-lune à l'extrémité. Ce Poisson ne se mange pas. POISSONS EXTRAORDINAIRES.

351. L'*Ikan Bagoenong*, ou le *Poisson à montagne*, ainsi nommé d'une espèce de montagne de verd céladon qu'il a sur le dos: cette montagne est fort escarpée, & garnie de quelques piquans de bleu céleste, comme aussi marquée de branches ou de sarments noirs, qui portent des feuilles vertes. Ce Poisson est fort petit & d'un fond de couleur de plomb: sur le devant de la tête & près de l'œil paroissent deux cercles de points blancs, dont l'un touche l'œil; son nez est épais & bordé de noir, de même que le museau: l'œil est rouge, & l'iris noire & blanche, le cercle noir & marqué de points blancs; au bas de l'œil se voit une partie de roue à rayons jaunes & noirs, dont les premiers sont marqués de points blancs; le museau est rouge en dedans, & bordé par dehors de jaune, couleur d'une raye à points blancs, & marquée de rouge qui est environ le poitral; les deux nageoires du corps sont jaunes à arrêtes noires, de même que la nageoire inférieure & la queue, qui ont de plus des bords de pourpre; un peu plus haut que la nageoire de derrière, se voit une petite nageoire singulière de bleu céleste, de jaune de citron & de rouge, ayant la figure de quelque fruit garni d'une feuille rouge; au dedans du rouge & du jaune est une bordure de points blancs; sur le fond de couleur de plomb du corps sont placés dix-sept petits piquans blancs, la pointe tournée en bas, & bordés de points blancs en haut: le long du dos régne un bord de verd céladon, & au devant on en voit un de couleur de citron & plus étroit: le ventre est gros & fort enflé. Ce Poisson est très agréable à manger.

352. L'*Ikan Bibir Gantong*, ou le *Poisson à lèvre pendante*, est ainsi nommé de sa lévre double pendante, de couleur jaune & de bleu céleste; le dessus de son museau est d'un rouge pourpré; son œil est de bleu céleste; l'iris est rouge & blanche, entourée de noir: le cercle extérieur est noir marqué de points blancs en dedans; au bas de l'œil commence une bande courbée & jaune à points rouges, qui va jusques par dessous le museau; la tête & le corps sont de couleur de plomb, mais plus foncé en haut qu'en bas; la nageoire du corps & celle du ventre sont de verd céladon: la première a une attache rouge; environ le museau commence une bande jaune & large bordée de rouge, qui va tout du long du dos; sur cette bande se voyent près du nez quatre piquans blancs & de bleu céleste: on en voit un pareil mais plus long au bas du ventre contre son bord large & de couleur de citron. Les nageoires postérieures sont jaunes à arrêtes noires; celle de dessus a un grand piquant de bleu céleste par devant, & un bord large & de verd céladon par dehors, & vers le corps quelques traits rouges en guise de bord: celle de dessous a le bord extérieur d'un rouge pourpré, & celui qui est près du corps noir & étroit; la queue est séparée du corps par

POISSONS EXTRAORDINAIRES.

par une bande de bleu céleste à points blancs, & par une seconde rouge; la queue est fourchuë & de couleur de citron, bordé de verd céladon par dehors, auquel est joint en dedans un bord rouge & plus étroit; les côtés sont garnis de noir. C'est un bon Poisson.

353. L'*Ikan Terbaris*, ou le *Poisson rayé*, est de la grandeur d'une Perche, ferme & d'un bon goût; sa tête & son corps sont d'un brun au haut & d'un verd céladon au bas; sur sa tête se voyent quelques marques jaunes, & une marque de bleu céleste au milieu, jointe à une rouge, elles ont presque toutes des points blancs; le poitral est rouge à bandes blanches, & bordé de jaune & de noir; entre ce poitral & la nageoire du corps paroit une marque jaune ayant dans son milieu une bordure rouge à points blancs; l'œil est de bleu céleste à iris blanche, & à cercle rouge orné de points blancs & bordé de noir; près de l'œil & du côté du museau est placé un globe de bleu céleste, & de l'autre côté de l'œil commencent trois bandes larges de verd céladon & deux brunes qui vont tout du long du corps. La nageoire du corps est jaune & de bleu céleste, attachée au corps par des traits blancs: celle du ventre est de verd céladon. La nageoire du dos est d'un beau verd céladon par devant, & pleine de piquans d'un rouge pourpré. Les nageoires postérieures sont jaunes & bordées d'un rouge pourpré; la queue est séparée du corps par une bande de bleu céleste à points blancs; elle est d'un fond jaune à arrêtes noires, & bordée d'un rouge pourpré par derrière & d'un noir étroit sur les côtés; sur la queue se voyent onze globes partie rouges & partie de bleu céleste à points blancs.

354. L'*Ikan Sawoe*, ou le *Poisson à ancre*, ainsi nommé d'une espèce d'ancre ou de grapin à double crochet de pourpre bordé de verd céladon en dehors, qu'on lui voit dans la bouche. Ce Poisson est petit: il a près du museau deux dents jaunes & avancées, bordées de verd céladon, dont l'inférieure est marquée de points blancs, & va séparer la tête du corps; la tête & tout le corps sont d'un jaune de citron: l'œil est de verd céladon à iris noire & blanche, son cercle est noir; toutes les nageoires sont pourprées, de même que la queue: mais la nageoire du corps est attachée par une bande de verd céladon à points blancs. Les nageoires supérieures sont garnies de piquans noirs, dont les deux de devant ont un bord noir joint à un second de verd céladon; la queue est séparée du corps par une bande de verd céladon, entre deux bords noirs; elle a dans le milieu une raye de traverse noire, & elle est bordée de noir sur les côtés & de verd céladon par derrière: le corps est séparé dans toute sa longueur en trois parties, par deux rayes noires, & divisé transversalement en parcs par le moyen de bandes bleues: dans chaque parc se voit un globe pourpré ayant un point blanc au milieu. Ce Poisson n'est pas fort bon à manger, étant un peu sec.

355. L'*Ikan Batoe Jang Baboenga*, ou le *Poisson de Roche à fleurs*, est un petit Poisson, dont le museau est rouge & jaune, & le nez un peu appla-ti & aussi-tôt rélevé; son œil est d'un verd céladon très obscur, & a un point blanc au milieu, & un cercle noir à points blancs tout autour: la tête & le corps sont d'un beau pourpre: sur la tête & un peu en arrière de l'œil se voit une tache un tant soit peu plus claire: le corps est partagé en

en deux par une raye noire & fine qui va jusqu'à la queue, & on y voit de chaque côté deux petites taches de verd céladon à points blancs; la queue & toutes les nageoires sont jaunes, & la nageoire du corps a de plus une bande de points blancs, qui sert à l'attacher au corps; il y a par tout des arrêtes noires; la nageoire du dos est pleine de piquans noirs, qui montent au-dessus de son bord de verd céladon & sont recourbés de chaque côté: cette nageoire est de couleur de citron; le dos & le ventre sont bordés de verd céladon; la queue ressemble à un petit blason, ayant au bas une tache de couleur de sang, ensuite un fond jaune à arrêtes noires, après un bord noir & fin à points blancs, & enfin le reste de verd céladon en forme de demi-lune bordée de noir. C'est un très bon Poisson.

POISSONS EXTRAORDINAIRES.

356. L'*Ikan Porot Bangkac*, ou le *Poisson à gros ventre*, est un Poisson gras & délicieux; il a un petit museau pourpré de bleu céleste & jaune, qui s'éleve comme la tête d'un élephant, étant premièrement un peu applati; sa tête est grosse & de couleur de pourpre, comme tout le corps; l'œil est jaune, l'iris rouge à points blancs, & le cercle de bleu céleste; au bas de l'œil se voit une marque pointuë de bleu céleste & un globe de même mêlé d'un peu de blanc; le bord qui sépare la tête du corps est de couleur de citron; un peu plus loin paroit une bande large de verd céladon, qui s'étrécit ensuite & forme une espèce de triangle bordé de jaune de citron par dehors, & de noir en dedans; au milieu du corps est une raye blanche & large, jointe à une noire plus étroite vers le dos: à la fin de cette raye est une marque transversale rouge & de bleu céleste, & un globe jaune bordé de rouge en dehors, & plus loin une pareille marque & globe bordé de rouge en dedans. La nageoire du corps est de verd céladon obscur à arrêtes noires; elle a pour attache une bande de couleur de citron; un peu plus haut se voyent deux demi-cercles de bleu céleste à points blancs, qui se touchent d'une de leurs extrémités. La nageoire du dos est grande & ronde, & d'un beau verd céladon à arrêtes noires & fines, bordé de rouge en dehors, & de couleur de citron, marqué de traits rouges en dedans; la nageoire d'en bas a les mêmes couleurs, mais ses arrêtes sont rouges; entre elle & le corps se voit une bordure de bleu céleste; la queue est jaune, & rayée de rouge, bordée de rouge par devant & par derrière, & de noir sur les côtés.

357. L'*Ikan Hitam Manis*, ou le *Poisson brun*, a un petit museau de couleur de citron en dedans, & bordé de verd céladon par dehors; la tête & le corps sont d'un brun foncé, marqué de traits légers d'orange joints ensemble, ce qui fait comme une espèce de marbre; le bas de la tête est d'un verd céladon, distingué du brun par une raye rouge; l'œil est de verd céladon, ayant au bas un demi-cercle de couleur de citron, & l'iris est rouge à point blanc: au bas de l'œil se voit une demi-lune renversée d'un jaune de citron, & une seconde rouge, qui y est appuyée; la tête est un peu enfoncée au haut du nez, & s'éleve ensuite de biais; la raye qui sépare le corps de la tête est de couleur de citron; au milieu du corps se voit une raye blanche & large, qui va jusqu'à la queue, & au bas du ventre il y a quelque peu de verd céladon; les nageoires & la queue sont jaunes; celle du dos a des arrêtes noires & un bord rouge du côté de la tête; celle du

POISSONS EXTRAORDINAIRES.

corps est attachée par du verd céladon, ayant une bande rouge & points blancs: celle du ventre est rouge & blanche près du ventre; & la nageoire postérieure a un bord de bleu céleste garni de points blancs, & un bord rouge par dehors; la queue est jaune & bordée par devant d'une raye large de verd céladon, d'une seconde de points blancs, & d'une troisième rouge & étroite, marquée de rouge par derrière, & de noir sur les côtés. Ce Poisson est bon & très agréable de goût.

358. La *Bécasse de mer*, a un bec long & pointu semblable à celui d'une Bécasse, d'un bleu céleste par dehors, rouge en dedans & plein de dents; son corps est brun & marqué d'orange comme le précédent; son œil est jaune & entouré de marques blanches & rouges: on y voit tout près une demi-lune rouge & étroite; la nageoire du dos est large & grisâtre, pleine de fines arrêtes noires & de globes rouges marqués de points blancs; son bord extérieur est noir & grisâtre, & celui d'en bas est d'un jaune de citron; la nageoire du corps est de couleur de citron à arrêtes noires, & attachée par du rouge. Les nageoires d'en bas sont pourprées & blanches, & au devant de ces nageoires se voyent deux bandes d'un doigt de long, composées de deux rayes jointes ensemble, dont l'extérieure est de bleu céleste, & l'intérieure est rouge; la queue est fourchuë & jaune, ayant des arrêtes noires, & les bords pareils: entre le corps & la queue se voit une bande rouge, une séconde blanche un peu plus haut, & deux pareilles sur le corps même.

359. La *Licorne*, a reçu son nom d'une corne émoussée d'orange, qui avance au devant de sa tête, & qui a quatre bandes rouges & blanches entre des bords noirs sur le devant; son museau est petit, & orangé en dedans, bordé de noir, de blanc, & de rouge; son œil est rouge à iris noire & marquée d'un point blanc; il est entouré de cercles d'orange, de bleu céleste, de blanc, & de rouge; la tête & le corps sont d'un beau verd céladon obscur; une bande d'orange, marquée de points blancs, d'un côté en haut, bordée de l'autre de blanc & de rouge, & au bas de même, les sépare: au milieu de la tête se voyent deux marques pointuës, qui se rencontrent, l'une est rouge & l'autre jaune. La nageoire du corps & celle du ventre sont d'un jaune de citron; à arrêtes noires & attachées au corps par des bandes de bleu céleste, de blanc, de rouge & de noir; sur le bas du corps paroissent deux rayes transversales rouges & une blanche au dessus, & entre deux un quarreau rouge bordé de blanc; la nageoire du dos est large & orangée, garnie de longs piquans rouges, bordée de bleu céleste par dehors, & d'une bordure large & orangée vers le corps; la nageoire de dessous est pareillement orangée, garnie de fins piquans rouges, & bordée de noir; la queue est séparée du corps par une bande de bleu céleste à points blancs, après quoi vient une petite marque orangée, & une bande rouge bordée de petits traits de même couleur; la queue est arrondie & d'un jaune de citron bordé de noir sur les côtés; son bord de derrière est rouge & enfoncé en forme de demi-lune. Ce Poisson est gras & fort bon.

360. Le *Dauphin à Grapin*, est un Poisson qui a au devant du museau une espèce de grapin noir, marqué de points blancs en travers; ce grapin

est

est armé de deux crochets à ses deux bouts; son museau est rouge, & sa tête jaunâtre; son œil est de bleu céleste, à iris de verd céladon, marqué d'un point blanc; les cercles en sont un de points blancs, un second noir, & un troisième rouge; le corps est de même couleur que la tête, & séparé comme en trois parties, dont chacune est terminée par des bandes noires & courbées: sur le devant près des yeux & sur le dos est une petite nageoire, & plus loin on en voit une plus grande, suivie d'une troisième plus petite près de la queue: elles sont toutes pourprées à arrêtes noires, comme le sont pareillement les deux nageoires qu'on voit au bas, & la queue, qui est bordée de bleu céleste à points blancs par devant & par derrière. Ce Poisson est blanc, ferme & très bon, ayant un bon pied de long. POISSONS EXTRAORDINAIRES.

361. L'*Ikan Bormoussey*, ou le *Poisson à moustaches*, est petit, mais fort bon de goût; son museau est de verd céladon, de même que son œil, qui est marqué d'un point blanc; la tête est séparée du corps par une raye rouge à points blancs: elle est de couleur de plomb, de même que tout le corps: la tête ressemble à celle d'un chien de mer, & est garnie de deux moustaches jaunes & fort longues; le corps est tout plein de petits globes d'un jaune d'orange, & marqué de quatre globes de verd céladon, qui sont plus grands que les premiers, & bordés de points blancs en dedans; sur le devant se voit une demi-lune renversée de verd céladon; toutes les nageoires sont d'un jaune de citron, & celle du corps y est attachée par une bande de pourpre: à chaque côté de la tête se voit un long piquant blanc & de bleu céleste marqué de quelques globes pareils; ces piquans vont en arrière & ressemblent beaucoup à des dents étroites d'éléphant; la queue est pourprée à arrêtes noires, & à bords pareils; elle est distinguée du corps par une bande de verd céladon à points blancs.

362. L'*Ikan Sowanggi Jang Biroe*, ou le *Poisson Sorcier bleu*, est très bon de goût, mais son nom empêche les habitans du Pays d'en manger; son museau est grand & de couleur de citron, bordé d'un bord de bleu céleste, pourpré & à points blancs, & d'un autre de verd céladon, traversé d'une bande de pourpre; à chaque côté du museau se voit un grand piquant de pourpre; les yeux sont de verd céladon à iris blanche, & à cercle de couleur de citron bordé de noir; au haut & au bas de ce cercle se voyent des bandes rouges à points blancs: tout le long du corps régne une raye de bleu céleste à points blancs; la tête & le corps sont de couleur de plomb; le corps est tout couvert d'écailles d'un verd céladon obscur bordé de noir; la queue & toutes les nageoires sont d'un jaune de citron à arrêtes noires, mais la nageoire du corps est de bleu céleste & attachée par une bande de points blancs, & par une autre de rouge & de noir; au dessous des nageoires inférieures se voit de chaque côté un piquant, qui a des bandes jaunes, pourprées & blanches; la queue est séparée du corps par une bande rouge à points blancs.

363. L'*Ikan Batoe Babintang*, ou le *Poisson de Roche étoilé*, est un très bon & délicieux petit Poisson; son museau est orangé en dedans & bordé de verd céladon obscur par dehors; son œil est de la dernière couleur, ayant l'iris blanche; la bande qui sépare la tête du corps a du blanc, du jaune de

POISSONS EXTRAORDINAIRES.

de citron & du noir par dedans, & du verd céladon par dehors, & ceci paroit de chaque côté; son nez est épais & applati, se rélevant d'abord; le dos & le ventre sont bordés de noir; on y voit près de la nageoire du devant quelque peu de bleu céleste, & autant de verd céladon entre les deux nageoires inférieures; la tête & le corps sont d'un rouge obscur: tout le corps est parsemé de petits globes d'un verd céladon obscur; la nageoire du dos est large, & d'un jaune doré à bord large & rouge, & à piquans rouges & étroits; les autres nageoires sont pareillement jaunes à arrêtes noires: mais celle du ventre a pour attache une bande de verd céladon à points blancs; la queue est presque ovale, & jaune à arrêtes noires mêlé de quelques traits rouges: elle est bordée par devant & par derrière de verd céladon à points blancs & de noir sur les côtés.

364. L'*Ikan Cacatoeba Ternate*, ou le *Poisson Cacatoeba de Ternate*, est un très bon Poisson, qui a à-peu-près le goût d'un Cabot; il a environ un demi-pied de long: son museau est jaune, bordé de blanc & de rouge, & ressemble au bec d'un Perroquet; le dessus de sa tête est blanc, & le dessous en est de verd céladon obscur, de même que tout le corps, dont le milieu est nuancé de brun, & le milieu du ventre est brun à veines blanches; les yeux sont jaunes à iris rouge, & à cercle noir: un peu au dessus de l'œil se voyent quatre piquans de verd céladon; la bande entre la tête & le corps est d'un rouge marbré de blanc; du museau au bas de la tête va une bande pareille; toutes les nageoires sont d'un jaune de citron, & bordées de pourpre: celle du corps a une bande blanche & noire, qui lui sert d'attache; le bord du corps vers la queue est orangé, pourpré & rouge; toutes ces couleurs sont distinguées par du noir; la queue est de verd céladon pour le fond, & d'un verd plus obscur pour les bandes; ses bords sur les côtés sont noirs, & celui de derrière est noir & pourpré.

365. L'*Ikan Gigit Gaeja*, ou le *Poisson à dents d'Eléphant*, est un petit Poisson délicieux, dont le corps est rond & dodu; sa tête & son museau sont grosses & larges, & ressemblent à celles d'un Perroquet: la tête & le corps sont de couleur de pourpre, excepté vers la fin de la nageoire du dos, où l'on voit commencer une bordure large de bleu céleste, qui va le long de la queue, jusques près de la nageoire postérieure d'en bas; son œil est de bleu céleste à iris blanche, & entouré de cercles rouges & noirs; de l'œil au museau régne un cercle pointillé de bleu céleste: la raye entre la tête & le corps est de même couleur, & bordée de traits rouges en dedans; des deux côtés du corps & un peu au dessus de sa nageoire s'éleve un long piquant noir & de bleu céleste, ayant une raye blanche au milieu; ce piquant est droit & ressemble d'ailleurs à une dent d'éléphant; sur le corps se voyent sept taches de verd céladon de différente figure; les deux inférieures sont pointuës; la nageoire du dos est d'un jaune de citron, & garnie de piquans d'un bleu obscur: celle du corps & celle du ventre sont jaunes à arrêtes noires, & ont des attaches de bleu céleste: derrière la nageoire du dos on en voit une seconde, élevée & isolée, rouge & rayée de bleu, au milieu, & bordée de verd céladon; les nageoires postérieures sont pourprées & jaunes, bordées de noir sur les côtés; entre les deux nageoires de dessous paroit une bordure saillante de bleu céleste, bordé de rouge en dedans,

dans, & de noir par dehors; la queue a la figure d'un cœur; son fond est un jaune rayé de rouge & de noir, & bordé de pourpre.

366. L'*Ikan Berombac*, ou le *Poisson ondé*, a bien un pied & demi de long; il est délicieux & fort gras; son museau est jaune bordé de pourpre par dessus & par dessous, & ressemble au bec d'un oiseau; la partie de la tête, où est placé l'œil, est d'un jaune roussâtre: le reste de la tête, de même que le dessus du corps, est d'un verd tirant sur le verd céladon ondé de brun; le dessous du corps est blanc ondé de brun; entre le dessus & le dessous du corps est une raye noire & étroite; l'œil est grand & pourpré: son iris est d'un jaune de citron à point rouge, & entourée d'un cercle noir: le cercle qui environne l'œil est large & noir: sur le bas de la tête se voyent plusieurs marques de couleur de citron: la bande entre la tête & le corps est de même couleur; la nageoire du corps est comme une palette d'un verd céladon clair marqué de bandes d'un verd plus obscur, & attachée au corps par une bande de pourpre; la nageoire du ventre & celles de derrière sont de même couleur: les dernières ont des bords noirs, & celle de dessus a de plus une frange noire & de verd céladon; la nageoire du dos est d'un verd céladon clair & garnie de piquans longs & noirs: on voit une pareille nageoire au dessus de la nageoire inférieure voisine de la queue, mais elle a moins de piquans; la queue est de même couleur que les nageoires, & ressemble à une demi-lune couchée: le bord qui la sépare du corps est pourpré.

367. L'*Ikan Singa*, ou le *Poisson Lion*, à cause de sa queue large de lion, qui est composée de quatre courbures jointes ensemble. Ce Poisson a le corps rond, qui s'étrécit beaucoup vers la queue: il est d'un goût délicieux; sa tête est jaune & brunâtre: les marques larges qui traversent son corps sont de même couleur; l'œil est de verd céladon, & entouré d'un cercle noir, & d'une rouë de rayons bruns & rouges, qui à leur tour sont bordés d'un cercle noir; la bande qui sépare la tête d'avec le corps est large & brune, & fait deux grosses avances du côté de l'œil: entre cette bande & le museau paroit une marque de verd céladon clair; les nageoires du corps & du ventre sont jaunes à bandes de verd céladon: la première est traversée dans son milieu par une bande brune, & marquée de brun vers le haut, de même que la dernière; son attache est de verd céladon; la queue est en forme de palette rayée de blanc & de rouge, & bordée de noir; elle est séparée du corps par une bande d'un verd céladon pâle, qui va de biais.

368. Le *Poisson à couronne pourprée*, est ainsi nommé de sa nageoire du dos, qui est d'un pourpre clair à piquans noirs, & paroît presque en forme de couronne; son museau est petit, d'un jaune de citron au bas, & d'un verd céladon à points blancs au haut; environ le poitral paroit une marque pourprée, & bordée d'un bord noir à points blancs, & au bas de cette marque se fait voir le bord de bleu céleste, qui sépare la tête du corps, & qui a des traits rouges & blancs en dedans; & des bords noirs par dessus & par dessous; sur le bas de la tête sont peints deux petits rameaux tirant sur le verd céladon; la tête & le corps sont d'un brun mêlé de jaune; son œil est d'un verd céladon clair; l'iris en est de bleu céleste & marquée d'un

point blanc; le cercle est noir & plein de points blancs; sur le milieu du corps se voit une ovale de couleur de pourpre bordé d'un rouge pourpré; vers la queue se trouve un triangle de verd céladon marqué d'un petit globe rouge qui a un point blanc au milieu: ce triangle a du côté du dos un bord rouge à points blancs; de la tête jusqu'à la nageoire inférieure d'en bas va une bande assez large, marquée de petites croix rouges; la nageoire du corps est de verd céladon, ayant une bande rouge à points blancs par derrière & des bandes d'un verd céladon clair & foncé tout du long; les nageoires postérieures sont jaunes & bordées de pourpre; la nageoire du ventre est de verd céladon, de même qu'une petite nageoire isolée garnie de piquans, qui la suit; le premier piquant en est pourpré; les autres sont noirs & fins; le long du dos régne une bordure large de bleu céleste, & au dessus de celle-ci une bordure blanche & plus étroite; la queue est séparée du corps par une bande de bleu céleste: elle commence par un fond jaune peint de veines rouges, & finit par un mélange de bandes de verd céladon clair, & d'autres plus foncées, entre deux bords larges & pourprés.

369. L'*Ikan Bentitik*, ou le *Poisson moucheté*, a le corps d'une figure semblable à celle du N°. 345; son museau est petit & pourpré: sa tête & son corps sont d'un gris blanchâtre, marqué de points blancs; du museau jusqu'au dessous de la nageoire du corps va une raye assez large, & de cette raye en partent deux autres pour aller se rendre à l'œil: ces rayes sont de bleu céleste à points blancs & bordées de rouge; l'œil est d'un verd céladon, & l'iris pourprée à point blanc; le cercle est noir à points blancs; la nageoire du corps est faite de bandes blanches & jaunes; elle est d'un verd céladon vers le corps, & son attache est une bande rouge à points blancs & bordée de noir: de cette nageoire jusqu'à la queue régne une bande de verd céladon clair à points rouges. La nageoire du dos est de verd céladon en bas, & de bleu céleste obscur en haut, garnie d'un piquant fort long & de deux autres plus courts, qui sont tous trois de bleu céleste. Les nageoires postérieures sont arrondies, & composées de bandes de pourpre & de couleur de citron, bordées de noir; la queue est de couleur de plomb; ensuite elle a des bandes de pourpre & de jaune entre deux bords noirs; on voit à son extrémité une frange noire & de verd céladon: & la bande entre la queue & le corps est bleuë. Ce Poisson est assez bon de goût.

370. L'*Ikan Biroe Langit Mata-nja*, ou le *Poisson à œil de bleu céleste*, est ainsi nommé d'un grande ovale de bleu céleste bordé de rouge qu'il a sur le corps. C'est un beau Poisson, gras & délicieux, qui a un petit museau rouge & orangé, & plein de dents de verd céladon: sur le derrière du museau paroît une marque de verd céladon, rouge & bleuâtre en guise de porte; la tête & tout le corps sont d'un beau fond de bleu céleste: mais sur le corps là où est placée l'ovale qui lui a donné son nom, se voit une grande marque d'un beau noir: & de la queue vient un triangle fort pointu de verd céladon, & peint d'une petite ovale rouge à veines blanches; ce triangle est bordé de rouge & de blanc; vers le dos & entre cette marque noire & la nageoire du dos, jusques dans le noir du corps; le corps est

est de bleu céleste; au bas de cette marque noire se voit une raye blanche, & la raye entre la tête & le corps est de verd céladon orné de petits traits noirs; la nageoire du corps est jaune à arrêtes noires, verte vers le corps & attachée par une bande rouge; la nageoire du ventre se montre comme un piquant double & épais, composé de bandes de verd céladon, & de jaune de citron. La nageoire du dos est de verd céladon & garnie de deux piquans rouges: celle qui la suit est longue, jaune & arrondie, de même que celle d'en bas, & bordée de pourpre par dehors; un peu plus haut que celle d'en bas on voit contre le ventre deux grands piquans de verd céladon bordés de rouge par dehors, & de noir en dedans; la queue est jaune à bandes de verd céladon pâle, & terminée près du corps par du pourpre obscur, sur les côtés par du rouge pourpre clair, & à son extrémité par un bord noir & une frange noire & de verd céladon; la tête serrée & le gros ventre de ce Poisson le font ressembler à un sanglier.

371. L'*Ikan Sarasa Jang Barisha*, ou le *Poisson Sarasa rayé*, est un très beau Poisson, nommé par d'autres la *Toile peinte*; il est d'un goût exquis; son museau est grand, de verd céladon & rouge en dedans, & ayant par derrière une bande pourprée, qui est bordée de points blancs des deux côtés: ses dents sont de couleur de pourpre; on voit sur le derrière du museau une petite tache de verd céladon à points blancs; le reste de la tête, de même que tout le corps, est d'un jaune doré; l'œil est pourpré à iris blanche; il est entouré de noir, de verd céladon & d'un second noir: sur le côté & au dessous de l'œil se voit une marque pourprée & bordée, du côté du museau, de noir à points blancs; la bande qui distingue la tête d'avec le corps est pourprée, marquée de points blancs vers la tête, & d'un fond blanc à petits traits rouges du côté du corps; le poitral est pareillement pourpré: sur le bas de la tête il y a deux dents pourprées, qui ont des bords blancs & noirs; le corps est traversé par sept bandes qui sont grandes & très larges, & qui montent même jusques sur la nageoire postérieure du dos: ces bandes sont faites de plusieurs couleurs jointes ensemble, comme de noir, de bleu céleste, de rouge, de blanc, & de rouge; ce qui, sur ce jaune doré, fait un effet admirable; tout du long du dos régne un bord large de verd céladon; la nageoire du dos est d'un pourpre clair par devant, & petite, garnie d'un grand piquant rouge & de verd céladon; la nageoire postérieure est fort longue; elle s'élargit & s'arrondit vers la queue, & est d'un fond noir plein de petits globes blancs, & garnie sur le devant de sept petits piquans de pourpre, & sur le derrière d'une frange noire & de pourpre clair; la nageoire du corps est de verd céladon, & faite en forme de palette; elle a du bleu céleste près du corps & une bande rouge, marquée de points blancs de chaque côté; la nageoire du ventre est pareillement d'un verd céladon, de même qu'une petite nageoire qui y est voisine, & qui est garnie de deux piquans pourprés & de bleu céleste; la nageoire postérieure d'en bas est arrondie, & faite de sept bandes, de couleur d'orange, de pourpre d'un beau bleu céleste, de blanc, de couleur de sang, de verd céladon, & d'un jaune pâle; elle est enfin terminée par une frange de pourpre clair, & noire; la queue fait une grande

palette

POISSONS EXTRAORDINAIRES.

palette jaune à arrêtes fines & noires: elle est séparée du corps par une bande de bleu céleste entre deux autres rouges.

372. L'*Ikan Gingadji Jang Biroe*, ou la *Scie bleuë*, est ainsi nommé d'une scie que ce Poisson a sur le dos, & qui est d'un doigt de long, noire & de verd céladon dans le milieu, ayant les dents rouges & recourbées en arrière; il a le museau de couleur de citron, de verd céladon pourpré, & bordé de blanc: ce bord entoure pareillement une marque jaune qu'on voit au derrière du museau; près du nez paroit une marque triangulaire de couleur de citron, bordé de verd céladon & de blanc: la tête est bleue & grande de même que le corps; ils ont du rapport à ceux d'un cochon; l'œil est de verd céladon à iris blanche, entouré d'un demi-cercle de pourpre par derrière, & d'un cercle entier de couleur de citron marqué de points rouges, & bordé de noir, & au dessus de ce noir d'espèces de rayons blancs; de la tête commence une bande serpentine de verd céladon & de blanc, qui passe près de la scie, & vient entourer une grande marque d'un pourpre clair, qu'on voit au milieu du corps, & qui est pleine de grands globes noirs, qui ont du blanc & du rouge en dedans: cette marque est traversée dans son milieu par une bande bleuë; sur cette marque est placée la nageoire du corps, qui est composée de bandes d'un verd céladon clair & foncé, & rouge près du corps, rayée de blanc, & de couleur de citron. La nageoire du ventre est pareille à celle du corps; les nageoires postérieures sont de couleur de citron à arrêtes noires, & bordées de verd céladon par dehors; le piquant d'en bas est grisâtre, & bordé de verd céladon par dehors; l'endroit du ventre où il est attaché est pourpré; plus bas que la grande marque de pourpre, se voit une bande large de traverse, qui a de chaque côté six saillans obtus, après quoi le reste du corps près de la queue se trouve blanc & orné de globes pareils à ceux d'enhaut; la bande qui sépare la queue du corps est pourprée; la queue est longue & large, & d'un jaune de citron plein d'arrêtes rouges & noires; elle est ornée de deux globes noirs & blancs. Ce Poisson a bien deux pieds & demi de long; il est gras & ferme & d'un goût exquis, & ses couleurs sont si bien menagées, qu'on ne peut rien voir de plus beau.

373. L'*Ikan Poetra Jang Adjaib*, ou le *Poisson admirable de Prince*, est encore une espèce de *Toile peinte*, plus grand qu'un Schelvis, & large à proportion, fort ferme & d'un beau dessein; ses couleurs sont superbes, & forment par leur opposition & leur mêlange admirable un fort beau tableau; son museau est garni de deux grandes dents pourprées, & ses couleurs en dedans sont le verd céladon, le bleu céleste, le blanc & le rouge pourpré; le nez est applati, après quoi la tête s'éleve comme celle d'un éléphant: le dos est fort élevé; la tête, de-même que le corps, est grisâtre & tout mouchetée de rouge: on voit quelques marques rouges & assez distinguées sur la tête; l'œil est de couleur de citron au haut, & bordé d'un demi-cercle rouge; le bas en est moitié de verd céladon & moitié blanc: l'iris est grisâtre, noire & blanche: sur le corps & près de sa nageoire on voit commencer quatre bandes larges & noires, marquées de points blancs, & qui vont tout droit à la queue; la nageoire du corps est composée de

bandes

bandes orangées & jaunes, bordées de noir: les bandes de son attache font de bleu céleste, blanches & de verd céladon; les nageoires du ventre ont de pareilles bandes; le long du dos régne une bordure large de couleur de citron; la nageoire du dos est de verd céladon, & toute garnie de grands piquans rouges & blancs; la nageoire du milieu du ventre est de verd céladon garni de piquans de même que celle du dos; les nageoires postérieures sont fort grandes & arrondies par derrière, d'un fond noir moucheté de blanc, & bordées par dehors d'une double bande blanche & rouge, & d'une frange de verd céladon & noire; au devant de la nageoire postérieure d'en haut, on voit une ovale fort élevée & recourbée au dessus de cette nageoire; cette ovale a un noyau de couleur de citron, entouré de verd céladon, & de pourpre par dehors. C'est un des meilleurs Poissons qu'on puisse manger. POISSONS EXTRAORDINAIRES

374. L'*Ikan Mata Sambilan Djantan*, ou le *Mâle du Poisson à neuf yeux*, est ainsi nommé de neuf globes ou ovales blanches placées sur le dessous du corps, qui ont des bords noirs & d'un verd pâle, & quelques veines noires en dedans. Ce Poisson a bien quatre pieds de long, & est large à proportion: il est très beau & d'un goût délicieux; ses dents sont pourprées; son museau est jaune en dedans, & orné d'une bande de jaune de citron, entre deux autres bandes de verd céladon; la tête, de même que le dessus du corps, est noirâtre par-ci par-là d'un noir plus clair, & plein de petits globes noirs marqués de points blancs; vers le haut de la tête se voit une marque large & arrondie d'un jaune de citron, bordé de pourpre en dehors & d'un noir fin en dedans; l'œil est de couleur de citron, à iris noire & marquée d'un point blanc: il est entouré d'un cercle large de verd céladon, & d'un autre noir plus large encore; sur le dessous du corps se voyent de plus deux marques étroites & blanches à veines noires, dont l'une est placée contre la nageoire du corps; cette nageoire a des bandes d'un verd céladon pâle, & blanchâtres au bas, & des bandes rouges en haut; elle est d'un verd céladon obscur, traversé par une bande rouge du côté du corps; la nageoire du ventre est comme un bras de couleur de citron bordé de rouge, & garni d'une grande griffe rouge de verd céladon & blanche, & noire par derrière; le corps près de la queue se trouve d'un beau rouge de fleurs de pommier, & tout rempli de globes comme ci-dessus: du côté du ventre s'éleve une marque d'un jaune de citron, qui entre jusques dans le rouge pâle. La nageoire du dos est d'un verd céladon obscur, & d'un jaune de citron; elle est garnie de deux très grands piquans noirs & blancs. Les nageoires de derrière sont arrondies, & d'un verd céladon clair à bandes plus obscures; leurs bords sont d'un rouge pourpré: mais celle d'en bas a de plus une bordure large de couleur de citron; la queue est de même couleur & bandes, que les nageoires postérieures.

375. L'*Ikan Kipas Koening*, ou le *Poisson à éventail jaune*, est de la grandeur d'une perche ordinaire; son museau est d'un jaune de citron, & sa tête jaune, toute mouchetée de rouge & de blanc; son œil est jaune & large & plein de points rouges, l'iris en est noire & blanche & marquée d'un point blanc: au-dessus de l'iris est un demi-cercle de couleur de ci- PL. N°. XLI.

POISSONS EXTRAORDINAIRES.

tron, & l'œil eſt entouré d'un cercle noir & fin: au bas de la tête ſe voit une marque arrondie: le corps eſt d'un verd céladon pâle, coupé par pluſieurs rayes ou bandes, dans toute ſa longueur, de brun marqueté de rouge, & de jaune orné de petits globes d'un rouge tirant ſur le brun: au bas de l'œil paroiſſent quatre de ces globes, & un cinquième ſur la tête. La nageoire du corps eſt petite, & jaune à arrêtes rouges & noires, & bordée de noir: ſon attache au corps eſt une bande rouge & blanche, bordée de noir; la nageoire du ventre eſt pareille de couleur & d'arrêtes à celle du corps: plus haut que la nageoire du corps ſe voit une marque oblique, d'un verd céladon pâle moucheté de rouge, & bordé de blanc, de rouge, & de jaune. La nageoire du dos eſt griſâtre, & pleine de piquans pourprés, entre leſquels on voit pluſieurs points rouges. Les nageoires poſtérieures ſont d'un jaune obſcur, & pleines de taches rouges & blanches; le piquant de deſſous le ventre eſt rouge & de verd céladon; la queue eſt en forme d'éventail du Japon, & pleine de points rouges, & de globes d'un brun obſcur, qui ſont placés entre ſept rayes noires & fines, qui tiennent toute la longueur de la queue; le bord de la queue eſt d'un rouge obſcur, & celui qui la termine eſt d'un rouge pâle. Ce Poiſſon eſt fort bon & ſe mange avec plaiſir.

376. L'*Ikan Batoe Badoeri*, ou le *Poiſſon de Roche garni de piquans*, eſt un peu groſſier de corps, mais ſon goût eſt excellent; ſon muſeau eſt petit, de verd céladon & de couleur de citron; la tête eſt grande & groſſe, & de même que le corps d'un roux obſcur, marqué d'un beau pourpre ondé; l'œil eſt de verd céladon, à iris blanche, le cercle en eſt large & d'un jaune de citron marqué de points rouges: au bas de l'œil ſe voit une marque blanche, & plus bas & un peu ſur le côté une raye de blanc mêlé de rouge; la nageoire du corps eſt brunâtre à arrêtes blanches, & de couleur de citron vers le corps, attachée par une bande de verd céladon; la nageoire du ventre eſt orangée; le long du dos régne une bordure d'un jaune de citron; la nageoire du dos eſt longue, & garnie par devant de forts piquans noirs, & de piquans blancs vers le bas: ſon bord extérieur eſt de verd céladon, & celui qui eſt près du corps eſt rouge; la nageoire inférieure de derrière eſt arrondie, & d'un jaune de citron bordé de pourpre pâle près du corps: le reſte en eſt d'un brun obſcur bordé de verd céladon & de pourpre; ſur le corps près de la queue ſe voit une petite langue de couleur de citron, ſur un fond d'un brun obſcur; entre le corps & la queue, il y a pluſieurs bandes, comme une bande étroite de verd céladon, jointe à une ſeconde rouge, qui eſt ſuivie d'une troiſième large & orangée, marquée de trois petits globes blancs, & bordés de rouge: la queue eſt jaune à arrêtes noires, & toute mouchetée de verd céladon, traverſée, dans ſon milieu, par une bande rouge & étroite, ſuivie d'une ſeconde de verd céladon, & terminée par une bande étroite & rouge, de la figure d'une demi-lune.

377. L'*Ikan Moeloet Pingit*, ou le *Poiſſon au bec de moineau*, eſt un petit Poiſſon, dont le muſeau eſt de verd céladon, & ne reſſemble guères à un bec de moineau; il a la tête & le corps d'un rouge pâle; l'œil en eſt de verd céladon, à iris noire, & à cercle de même; entre la tête & le corps

ſe

fe voit une marque bleuë & blanche, qui va jufqu'à une raye de couleur de citron, qui fépare la tête du corps; la nageoire du corps eft de pourpre à arrêtes noires, & fon attache eft une bande de verd céladon; la nageoire du dos eft pareillement pourprée; la nageoire du ventre eft bleuâtre & blanche, & celle qui eft voifine de la queue eft d'un bleuâtre obfcur; fur le corps paroit une bande noire & fort large, dont les bords font blancs; la queue eft d'un jaune de citron, pleine d'arrêtes noires, & bordée de même; près du bord qui la fépare du corps fe voyent quelques traits de verd céladon faifant comme un fecond bord. Ce Poiffon eft fort bon, bouilli à l'eau.

POISSONS EXTRAORDINAIRES.

378. LE *Poiffon de Roche en carreau*, eft ainfi nommé, parcequ'il a la figure d'un carreau; fon mufeau eft de couleur de citron & de verd céladon; la tête au deffus du mufeau & une partie du deffous du corps eft compofée de plufieurs bandes larges de pourpre, de couleur de citron, & de verd céladon; contre le mufeau eft placé d'abord un petit triangle de couleur de citron, enfuite un autre plus grand & pourpré, à double bord de points blancs, & un troifième triangle d'un jaune de citron bordé de bleu célefte à points blancs, & au deffous de ce troifième triangle fe voyent ces bandes de diverfes couleurs; fur le corps même font deux triangles femblables à ce troifième du mufeau; l'œil eft de verd céladon, l'iris noire & blanche, le cercle en eft jaune à points blancs & bordé de fin noir; la nageoire du corps eft pourprée, & fon attache eft de verd céladon; la nageoire du dos eft de verd céladon, garnie de trois piquans rouges à points blancs, & bordée en deffous d'un jaune de citron; les nageoires poftérieures font arrondies, & d'un verd céladon clair à arrêtes rouges, & marqué de points blancs & de verd céladon: le bord près du corps eft rouge & de jaune de citron; celui de dehors eft verd; le deffus du corps eft en partie d'un verd céladon obfcur bordé de bleu célefte à points blancs, & partie grifâtre orné de veines rouges & d'un bord de couleur de citron; le deffous en eft pareillement grifâtre marbré de veines rouges; au bas du corps près de la queue fe voit une ovale de verd céladon marqué de trois points blancs en dedans, & bordé d'un bord rouge à points blancs; de cette ovale part une raye de points blancs, fur un fond de rouge pâle, qui va fe rendre à la bande qui termine le corps, & qui a de chaque côté un point blanc plus grand que les autres; la queue eft féparée du corps par une bande étroite de points blancs, & par une feconde de verd céladon; elle a d'abord trois bandes en long de chaque côté, dont les deux extérieures font d'un jaune de citron, & le troifième eft d'un rouge clair, entre deux bords de points blancs, enfuite le fond de fon milieu eft de bleu célefte orné d'une raye de points blancs, & de deux points blancs, plus grands que les autres, de chaque côté de cette raye; le bord de la queue eft noir. Ce Poiffon eft blanc, ferme & délicieux.

379. L'*œil de Perle*, eft un Poiffon ainfi nommé de fon œil qui a la couleur d'une perle; il eft d'ailleurs fort grand, & d'un verd céladon clair entouré d'un bord rouge & étroit; fon iris eft blanche, & le cercle extérieur en eft de bleu célefte orné tout à l'entour de grands points blancs; fon mufeau eft émouffé & fort fingulier; il eft de couleur de bleu cé-

 lefte

POISSONS EXTRAORDINAIRES.

leste bordé de rouge, avec des points blancs; on y voit tout près une marque rouge & pourprée, qui a un bon doigt de long; la tête est distinguée du corps par une bande partie rouge, & partie blanche; & au dessus de celle-ci, on en voit une seconde de bleu céleste à points blancs; le corps & la tête sont d'un bleu mêlé de verd céladon; la nageoire du corps est de verd céladon bordé de pourpre, & orangée vers le corps, attachée par une bande rouge à points blancs & de couleur de citron; la nageoire du ventre est de verd céladon à arrêtes noires; sur le bas du corps, vers la queue, paroit un globe orangé, orné d'une bande rouge entre des bords de points blancs, & un second globe de verd céladon; la nageoire du dos est d'un fond de couleur de citron garni de piquans de bleu céleste & bordé d'un bord de verd céladon par dessous; celle qui la suit est pourprée à arrêtes noires, & marquée d'une ovale de verd céladon, bordé de points blancs, & d'un demi-cercle de couleur de citron vers la queue; sous cette nageoire se voit un bord rouge orné de points blancs, qui est suivi d'une marque de couleur de citron, d'une seconde de verd céladon, & d'une troisième de couleur d'orange, qui font ensemble une ovale du côté de la tête, & finissent en pointe du côté de la queue; la nageoire inférieure est pareille à la supérieure tant pour les couleurs que pour l'ovale; tout près de cette nageoire se voit une petite nageoire du milieu, qui est de couleur de citron, & garnie de deux piquans de bleu céleste; la queue est fourchuë, & de verd céladon clair, bordé de verd obscur sur les côtés & de rouge par derrière, une bande rouge à points blancs, entre deux bords noirs, la sépare du corps. Ce Poisson a bien deux pieds de long, & une largeur à proportion: il est fort bon de goût, mais si gras, qu'à peine peut-on le manger.

380. Le *Poisson d'Attalas jaune*; est ainsi nommé, parceque le fond de son corps est d'un jaune de citron rayé de bleu, ce qui fait comme une étoffe transparente, nommée par les Hollandois *Attlas:* entre les deux bandes bleuës, qui touchent l'œil, on voit quatre globes rouges à points blancs, quelques demi-cercles, & deux globes pareils, plus bas que la nageoire du corps. Ce Poisson a deux ou trois pieds de long; sa tête est grande, & de la couleur du corps; au dessus de son nez l'on remarque trois bandes larges, noires & de verd céladon, entre des bords de points blancs; le museau est de bleu céleste & rouge, bordé de rouge à points blancs, & ayant quelque peu de verd céladon sur le derrière: on y voit nombre de longues dents; la tête est escarpée, & bordée d'une bande large de bleu céleste vers le dos: elle est séparée du corps par une bande large, d'un verd céladon fort obscur en dedans, & d'un beau bleu céleste par dehors: ces deux couleurs sont distinguées par une raye rouge & étroite, marquée de points blancs, & bordée de petits piquans rouges; l'œil est grand & de verd céladon, à iris noire & à point blanc: il est entouré d'un cercle noir à points blancs, d'un second rouge, & plus large, & d'un troisième noir & étroit; la nageoire du corps est de verd céladon, marqué de taches larges, rouges & blanches; elle est de bleu céleste du côté du corps, & attachée par une bande blanche, & une rouge à points blancs; la nageoire du ventre est pareillement de verd céladon, marqué de deux rayes rouges sur le derrière; la nageoire du dos est pourprée,

prée, bordée près du corps d'un bord large de bleu céleste, & toute garnie de longs piquans noirs, qui sont blancs au milieu: on y voit cinq globes de bleu céleste; la nageoire postérieure est de verd céladon, & pleine de taches rouges & blanches: ses bords sont rouges; elle est de plus entourée d'une frange noire & de verd céladon, & fait une grande saillie par derrière, qui rentre en s'approchant de la queue; la nageoire postérieure de dessous, ainsi que la grande queue, sont de même couleur & de dessein que la nageoire de dessus: mais celle d'en bas est plus petite, & elle a de plus un long piquant de bleu céleste, qui est blanc en haut & d'un rouge pâle sur les côtés; on voit quelque peu de rouge au ventre. Ce Poisson est délicieux, très beau, & fort gras.

POISSONS EXTRAORDINAIRES.

381. Est une *Sardine singulière*, qui ressemble à un Harang, & ne tient d'ailleurs rang qu'entre les Poissons ordinaires: mais celle-ci a le corps joliment marbré de verd céladon & de pourpre, & orné de quinze globes de verd céladon; l'œil est brun & noir, entouré de rouge & de fin noir; la tête est magnifiquement marbrée de verd céladon, de rouge & de jaune, & ornée de cercles de même couleur, qui vont autour de l'œil; entre la tête & le corps il y a une raye de couleur de citron & de rouge; toutes les nageoires sont rouges & blanches; celle du dos a de plus du verd céladon, & la nageoire postérieure d'en bas a quelque peu de verd céladon obscur; la queue est fourchuë, & à arrêtes rouges, blanches & de verd céladon: elle est bordée de pourpre sur les côtés, & séparée du corps par un carreau marbré de verd céladon, de noir & de rouge. C'est un beau Poisson & très gras, & beaucoup meilleur qu'une plus petite espèce, qu'on sâle comme du Harang, ou qu'on enfume comme du Harang soret.

382. Le *Poisson à plusieurs yeux*, est un très beau Poisson, blanc, ferme & gras, & de la figure d'un grand Babara, ayant bien trois pieds de long; il a le museau grand & plein de dents; sa tête & son corps sont d'un beau verd céladon marbré de blanc par-ci par-là; sur la tête & sur le corps on voit nombre de rayes rouges & fines; & vers le derrière du museau paroit un cercle rouge à points blancs, autour d'une marque large de verd céladon; l'œil est très grand & blanc, son iris est noire à point blanc, & le cercle est moitié noir & moitié de pourpre, entouré d'un second cercle plus large & jaune, d'un troisième noir à points blancs, & d'un demi-cercle large de verd céladon du côté du corps: entre l'œil & le museau est placée une espèce d'œil plus petit, dont l'iris est blanche, & l'œil d'un jaune obscur, entouré d'un cercle noir à points blancs, & d'un demi-cercle large d'un rouge pâle vers le corps; sur le milieu de la tête, depuis l'œil jusqu'en bas & de-là au museau, se voit une marque large de rayes rouges, blanches & de verd céladon, sur un fond marbré de verd céladon & de blanc: le corps aux environs du ventre est d'un fond pareil; la raye entre la tête & le corps est rouge, bordée de blanc en dedans & de noir marqué de rayes blanches par dehors; sur le corps près du dos on remarque trois yeux, & deux autres un peu plus bas, & une raye rouge qui les sépare; ces yeux sont jaunes & larges; leur iris est noire, marquée d'un point blanc & entourée d'un cercle fin & rouge: le cercle extérieur de chaque

POISSONS EXTRAORDINAIRES.

que œil est rouge à points blancs, & du côté de la queue on y voit de plus un demi-cercle de rouge pâle & de noir; ce sont ces yeux qui ont donné le nom à ce Poisson; la nageoire du corps est grande & pourprée, & d'un rouge pourpré vers le corps, entouré d'un bord large de verd céladon, & d'une bande de couleur de citron & noire à points blancs: sur le rouge pourpré près du corps se voit une bande pareille; de cette nageoire paroît en sortir une seconde, plus petite, & qui est d'un pourpre plus clair; la nageoire du ventre est pareillement pourprée, & attachée au corps par du verd céladon orné de bandes jaunes, de verd céladon, & rouges, toutes entre des bords noirs à points blancs; de la queue jusqu'à environ le tiers du corps régne une raye rougeâtre marquée de petites taches rondes, pointuës & larges, d'un rouge obscur & d'un rouge pâle, qui ont chacune un point blanc; sur le derrière, des deux côtés de cette raye, qui enchaîne les petites marques pointuës, on voit six petits globes de bleu céleste; la nageoire du dos est d'un jaune doré, garnie de grands piquans noirs & blancs, & bordée d'un bord large de bleu céleste, qui va tout le long du dos jusqu'à la queue, & qui a sous lui deux autres bords, dont l'un est large & noir, & l'autre de verd céladon obscur; chaque piquant est orné d'un point blanc sur le bas; les nageoires postérieures sont de pourpre, & garnies par devant d'un piquant très long de verd céladon, qui s'éleve fort au dessus du reste de la nageoire, & qui a un bord large de bleu céleste & un second bord noir plus étroit; le bord extérieur de ces nageoires est étroit & de bleu céleste marqué de points blancs & orné d'une frange noire & de couleur de citron; au bas de ces nageoires & près de la queue se voyent deux grands piquans de verd céladon de chaque côté; entre les deux piquans de dessus l'on remarque une frange jaune & large; la queue est fourchuë & pourprée, pleine d'arrêtes noires, & bordée par derrière d'un bord de bleu céleste entre deux rayes noires, & terminée par une frange jaune & noire: ses bords sur les côtés sont étroits & noirâtres.

383. Le *Poisson à Couronne*, est un grand Poisson de Gallion, fort gras & d'un goût exquis; ses couleurs sont magnifiques, & il a environ deux pieds de long: son museau est large de bleu céleste, & plein de dents; au haut de ce bleu, il y a un fond large de couleur de pourpre; le tout est entouré d'un bord étroit noir & rouge, qui est tout rempli de points blancs; sur le derrière du museau se voit premièrement un cercle rouge orné d'un grand point blanc en dedans, ensuite une espèce de pomme de grenade de verd céladon à bord noir marqué de points blancs, & contre cette pomme une feuille pointuë, rouge & bleuâtre, ensuite un fond large & ovale d'un jaune doré, orné de dix globes rouges à points blancs, & entouré d'une bande large de bleu céleste, qui est bordée sur le devant d'un bord étroit & rouge à points blancs, & d'un bord étroit de points rouges sur le derrière: après cette bande, qui avance de sa courbure jusqu'à la nageoire du corps, vient une autre pourprée & fort large au haut, & qui s'étrécit vers le bas; cette bande est entre deux bords de points rouges; sur ce pourpre est placé l'œil en forme de rouë à rayons rouges & jaunes, & dont l'iris est blanche & noire entourée d'un cercle noir

POISSONS EXTRAORDINAIRES.

noir à points blancs; autour de l'œil régne un cercle large de verd céladon, & un second plus étroit & noir à points blancs; l'œil s'appuye contre une bande jaune & large, qui eſt bordée de points rouges, & qui s'étrécit au bas vers la nageoire du corps; au deſſus de ces deux dernières bandes on voit une couronne magnifique, dont les pointes ou piquans ſont rouges, de bleu céleſte & blancs, & les demi-globes ſont blancs, bleus & jaunes, faiſant ainſi enſemble la couronne; le reſte de la tête eſt, pour le haut, de verd céladon obſcur, & pour le bas noirâtre, & ſur cette dernière couleur on voit deux demi-lunes adoſſées, qui ſont rouges par dehors, blanches en dedans, & entourées de quelques globes de même couleur; ſur le verd céladon d'en haut & un peu au-delà de la couronne eſt une rangée de ſept points; vers le derrière de la tête & au deſſus de la nageoire du corps paroit un fond de couleur de citron, qui s'arrondit en haut & eſt entrecoupé par la nageoire du corps: ſur ce fond eſt peinte une rangée de deux loſanges de bleu céleſte, bordées de noir & de blanc, & de deux globes rouges à points blancs: autour de ce fond jaune ſe voit une bordure de différentes couleurs, comme de noir à points blancs en commençant par dehors, enſuite de rouge pâle, de bleu céleſte, & enfin de noir à points blancs; la bande qui ſépare la tête du corps eſt large, & conſiſte en une raye de points noirs, jointe à une ſeconde de couleur de citron, & à une troiſième de grands demi-globes de bleu céleſte bordé de blanc par dehors; la nageoire du corps eſt jaune à arrêtes noires, & traverſée par trois bandes noires à points blancs, & bordée de même: vers le corps elle a une attache large de verd céladon, enſuite une bande noire à points blancs, une rouge, une jaune à piquans, une pareille noire à points blancs, une rouge plus large, & une de bleu céleſte plus large encore, & bordée de noir à points blancs, une de verd céladon plus étroite, & enfin une bande noire & étroite; ſur la nageoire même on voit trois globes rouges marqués d'un point blanc; la nageoire du ventre eſt jaune à arrêtes noires, & garnie de chaque côté d'un grand piquant de bleu céleſte: elle eſt attachée au corps par du verd céladon, du rouge & du noir, & par un bord rouge à points blancs; le corps eſt d'un beau rouge pourpré, & orné dans toute ſa longueur de rayes étroites de verd céladon qui ſont un peu courbées; on y remarque pluſieurs globes de bleu céleſte, dont la plûpart eſt marquée d'un point blanc dans le milieu; la nageoire du dos eſt de couleur de citron, & pleine de petits piquans larges qui ſont d'un rouge pâle & de verd céladon; la nageoire poſtérieure eſt de verd céladon, & de couleur de citron bordé de rouge à points blancs vers le haut; on y voit pluſieurs bandes de verd céladon qui viennent du corps, & quelques globes d'un bleu céleſte marqué d'un point blanc; le reſte de la nageoire vers la queue eſt partie de bleu céleſte, & partie de couleur de pourpre diſtingué par une raye noire à points blancs, & bordée de même par en bas; la nageoire poſtérieure d'en bas eſt pareillement de couleur de citron à bandes de verd céladon, ornée, dans ſon milieu, de deux globes de bleu céleſte à points blancs, bordée de deux bords rouges à points blancs, & traverſée de même: cette nageoire, ainſi que la poſtérieure de deſſus, a une frange de verd céladon, qui la termine; au devant de la nageoire poſtérieu-

re

POISSONS EXTRAORDINAIRES.

re d'en bas, se voit une petite nageoire de verd céladon, & garnie de petits piquans de bleu céleste & de rouge; la queue est grande & large, un peu arrondie par derrière & séparée du corps par une bande de couleur de citron, & bordée tout autour d'un beau & large bord rouge à points blancs; son fond est un verd céladon clair orné de sept bandes rouges à points blancs en long & de deux globes de même couleur.

PL. N°. XLII.

384. L'*Ikan Amâs*, ou le *Poisson doré*, est ainsi nommé de son fond d'un beau jaune doré, entre-coupé de larges bandes noires, qu'on lui voit depuis le devant de sa tête jusqu'à l'extrémité de son corps: ce Poisson ne différe guères de celui du N°. 380, mais sa tête est un peu plus applatie au dessus du nez; la raye entre la tête & le corps est rouge & blanche, & ses demi-globes sont de verd céladon, & ont des bords rouges à points blancs; plus près du museau on voit une pareille marque rouge ornée de globes de verd céladon; son museau & sa tête ressemble à une tête de bœuf, & est fort large, ayant du pourpre par dessus, du jaune de citron par dessous, & des bords rouges à points blancs, joints à quelques marques de verd céladon bordé de rouge à points blancs; l'œil est rouge, à iris noire & blanche; il est entouré d'un cercle étroit & noir, à points blancs, ensuite d'une bande large de verd céladon, sur laquelle on voit un simple cercle de points noirs, & enfin d'un autre cercle étroit & noir. Les nageoires sont toutes d'un beau verd céladon, celle du dos est toute garnie de piquans rouges, qui sont rayés de blanc au milieu. Les nageoires postérieures sont ovales, bordées d'un bord de bleu céleste à points blancs, & d'une frange pourprée & noire: la nageoire de dessous est de plus ornée d'un très grand piquant de bleu céleste, par devant; la nageoire du corps est d'un pourpre clair vers le corps, & bordée d'un bord de bleu céleste, qui en a un autre de points blancs en dedans; la nageoire du ventre a vers le corps trois bandes rouges & mouchetées de blanc: on voit sur les nageoires & la queue nombre de petites ondes, ou rayes serpentines blanches & obscures. Ce Poisson est délicieux, & a bien deux bons pieds de long.

385. L'*Ikan Paman*, ou le *petit oncle*, est un joli petit Poisson, qui a un goût délicieux, & ressemble à une carcasse; son museau est petit, rouge & de bleu céleste; son œil est bleu à iris blanche, & il en part une raye de points blancs & noirs, qui va se rendre au museau; la raye qui sépare la tête du corps est de même couleur; la tête est escarpée, & s'arrondit vers le commencement du dos, où l'on remarque un petit piquant blanc, & un peu plus loin une longue nageoire de verd céladon obscur & de pourpre obscur; toutes les nageoires sont de même couleur; la tête & le corps sont de couleur de foye & remplis de points blancs, noirs & rouges; la queue est d'un verd céladon fort propre, & ornée de bandes grisâtres, entre-mêlées d'autres bandes de points noirs; la queue est terminée par un bord étroit & noir, & par une frange de couleur de citron.

386. LE *Matelot Indien jaune*, est un beau & délicieux Poisson, qui a le museau petit & émoussé, & d'un bleu céleste en dedans, bordé de points rouges, & entouré de verd céladon; la tête a le dessus pourpré, & le dessous d'un jaune doré: le dessous du corps est pareillement doré, & cette couleur

couleur devient plus obscure vers le haut; son œil est de couleur de plomb, & l'iris est blanche; l'œil est entouré d'un cercle étroit & noir, d'un autre de points blancs, & enfin d'un troisième plus large de verd céladon obscur; de l'œil au dos il y a trois marques, dont celle du milieu est de bleu céleste & les deux autres sont de verd céladon obscur; la nageoire du dos est composée de deux piquans; l'un est grand, l'autre petit & de bleu céleste bordé de points blancs, ensuite rouges, de verd céladon & de rouge à points blancs; les nageoires postérieures sont arrondies, d'un verd céladon clair rayé de rouge, & bordées de bords larges & rouges à points blancs; sur le corps paroit une espèce de selle de couleur de plomb bordé des deux côtés, & par dessus, d'un bord rouge à points blancs, & par dessous d'une raye étroite & rouge qui va tout du long du corps & fait une courbure: au bas de l'œil on voit deux autres marques de couleur de plomb, & bordées de points rouges; la nageoire du corps est d'un verd céladon clair, & de bleu céleste vers le corps marqué d'une bande de points blancs; de la nageoire postérieure d'en bas s'élèvent sur le corps quatre bandes émoussées, qui sont de couleur de plomb par devant, blanches par derrière & bordées de bords rouges & étroits; un peu plus en devant de cette même nageoire, on voit s'appuyer contre le ventre une autre marque émoussée de bandes rouges & de verd céladon; la bande qui sépare le corps de la queue est large & d'un beau verd céladon orné de deux points blancs, & d'un globe rouge à points blancs, bordé de points blancs en dedans, & de noir par dehors; la queue est comme un éventail rond, qui a, dans son milieu, trois bandes étroites de bleu céleste à points blancs, celle du milieu en a de rouges: ces bandes sont bordées de noir, comme l'est aussi tout le tour de la queue.

POISSONS EXTRAORDINAIRES.

387. Le *grand Souffleur*, dont on a parlé ci-devant, est ici représenté de nouveau, à cause de ses belles couleurs, & de sa grandeur extraordinaire; car il a entre trois & quatre pieds de long; son museau est grand, & tout rempli de dents blanches; il est de bleu céleste en dedans, & bordé de rouge à points blancs: sur ce museau & le long du nez applati, on voit plusieurs de ces marques rouges à points blancs; sur le derrière du museau est un fond quarré blanc bordé de verd céladon, & orné d'un globe rouge à point blanc; des deux côtés de ce fond paroissent encore de pareilles marques, & sur le derrière se fait remarquer un grand cœur, qui est blanc au milieu, orné d'une petite demi-lune rouge, & entouré d'un bord large & de verd céladon, & d'un autre plus étroit & noir; la tête est grande & large & approche de celle d'un bœuf; l'œil ressemble à-peu-près à celui d'un homme, & est rouge à iris blanche, entouré d'un cercle étroit & noir, d'un autre plus large de verd céladon, & de plus d'un demi-cercle d'un grisâtre clair; ensuite on voit deux paupières, dont celle qui est au haut de l'œil est large & de bleu céleste, & marquée de trois points blancs, entre des bords étroits & noirs, & surmontée de neuf petits globes rouges & blancs: celle d'en bas est rouge à points blancs; le cercle qui distingue la tête du corps est large & de bleu céleste à grands points blancs; il s'avance un peu vers le museau & paroît dans son milieu avoir des bandes rouges & blanches en travers; le fond du corps & de la tête est d'un jau-

POISSONS EXTRAORDINAIRES.

ne doré, qui s'obscurcit un peu près du dos & du ventre; on y voit tout plein de points noirs, & sur le dessous du corps & sur tout le bas, nombre de petits piquans noirs & blancs, & entre ces piquans une grande marque noire ondée tout autour; le ventre est grand & fort épais: le long du ventre se voit une nageoire, qui prend son commencement près de la tête & va jusqu'à la nageoire postérieure; elle est d'un verd céladon pâle & traversée de nombre de bandes obliques d'un jaune obscur, à bords noirs: la bordure de cette nageoire est large, blanche, rouge & de bleu céleste; cette dernière couleur régne tout le long de la nageoire, mais les deux premières ne se montrent qu'à la longueur d'un doigt, & alors la blanche cesse, & le bord rouge devient frange de la même couleur, & va jusqu'à la fin; la nageoire du corps est faite de bandes de verd céladon & d'un jaune clair: elle est de bleu céleste près du corps & bordée de rouge à points blancs; la nageoire du ventre & celles de derrière sont composées de bandes pareilles: mais leurs bords près du corps sont larges & noirs, après quoi suit une large marque de bleu céleste bordé de rouge à points blancs; la nageoire du dos est d'un pourpre clair, & garnie de forts piquans noirs & blancs, qui sont tournés en arrière; elle a deux bords larges, l'un rouge, & l'autre de bleu céleste, plus long que le premier; la queue est séparée du corps par un cercle étroit & noir, ensuite par une bande large & rouge à points blancs, sur laquelle sont joints trois demi-globes d'un bleu céleste tacheté de blanc; la queue est fourchuë & faite de bandes jaunes & de verd céladon: entre ces fourchons se voit une losange d'un pourpre clair tirant sur le violet, & ayant des arrêtes noires & des bords de même, & pour bordure une frange noire & de couleur de citron. Ce Poisson a un éclat qui surpasse l'imagination; il est très bon & fort gras: mais il faut user de beaucoup de précaution pour le manger, car il a une petite veine qui empoisonne; il blesse quelquefois à mort par ses piquans ceux qui le touchent imprudemment.

388. LA *Becasse verte*, est un Poisson délicieux, & dont les couleurs sont belles & fort vives; son museau est long & d'un verd céladon obscur, le devant en est garni de quatre grandes dents, & on y voit sur le derrière une longue marque fort singulière, blanche & de bleu céleste; sa tête est d'un verd céladon clair marqué de trois cercles blancs & de bleu céleste, & couverte vers le bas de quelques écailles fines, & au dessus de l'œil de trois demi-globes de bleu céleste bordé de rouge & de blanc: entre la tête & le museau paroit une bande rouge & blanche; l'œil est de couleur de sang, ayant l'iris noire & marquée d'un point blanc, & le cercle étroit & noir; le cercle entre la tête & le corps est fait de bandes blanches & rouges, & au dessus de ce cercle se voyent comme deux yeux de rouge & de bleu céleste à iris blanche; tout le corps est couvert d'écailles, d'un très beau verd céladon obscur, qui est plus clair dans le milieu; la nageoire du corps est faite de bandes jaunes & de verd céladon, de rouge & de verd céladon près du corps, attachée par une bande de bleu céleste & mouchetée de blanc; la nageoire du ventre a des bandes blanches & de verd céladon; on y voit un peu au devant de cette nageoire une petite marque de bleu céleste, & une rouge & plus large, qui va jusqu'au dessous

de

de la tête; la nageoire du dos est rouge, & garnie de piquans noirs & blancs; les nageoires postérieures sont d'un verd pâle traversé d'un verd plus foncé, & bordées de bleu céleste par déhors; la raye entre le corps & la queue est orangée, & jointe à trois globes, dont deux sont rouges, & le troisième qui est au milieu est grand & de bleu céleste; la queue est faite de bandes jaunes & de verd céladon, bordée par derrière d'une bande large & courbée de bleu céleste, & d'une bande plus large, rouge & ornée de trois globes blancs, d'une troisième étroite & noire, & enfin terminée par une frange de couleur de citron.

389. Le *grand Dragon de mer à pattes d'oye*, est un Poisson d'un bon pied de long, outre une scie qui lui sort de la bouche, & qui a environ un doigt de long; ses couleurs sont le verd céladon & le rouge, pour le fond, & la première couleur seulement pour les dents, qui y sont au dessus; sa tête ressemble à celle d'un Dauphin, & on voit sur le devant du museau une dent de verd céladon; la tête & le corps sont d'un jaune obscur; sur la tête paroissent deux ou trois marques rondes de verd céladon; le cercle entre la tête & le corps est de verd céladon par devant, & de bandes blanches & rouges sur le derrière; l'œil est rouge à iris de verd céladon, & bordé d'un demi-cercle de même, & d'un cercle entier de noir; le corps est couvert d'écailles noirâtres, & traversé dans toute sa longueur par une bande large de verd céladon, qui va jusqu'à la queue; les ailes sont très belles, & en forme d'un éventail blanchâtre ouvert, longues d'un bon doigt, & larges en dehors d'un travers de doigt; elles sont faites de bandes d'un verd céladon fort clair, bordé d'un pourpre clair à fins piquans, & attachées au corps par une bande rouge à points blancs, entre deux bandes jaunes bordées de noir; la nageoire du dos est rouge, & garnie de piquans noirs & blancs; les nageoires postérieures sont arrondies, blanches & ornées de bandes d'un verd céladon clair; la bande qui sépare la queue du corps est rouge entre deux rayes noires: la queue est en forme d'éventail rond, d'un fond blanc peint de rayes de verd céladon clair, & orné de globes rouges tachetés de blanc; au bas du ventre on voit, sur le devant & sur le derrière, deux pattes d'oye, longues & rouges. Ce Poisson ne se mange pas, non plus que le suivant.

390. Le *Dragon de mer singulier*, ressemble presque au précédent quant aux ailes, mais il en différe pour les couleurs, & pour la tête, le corps, les nageoires & la queue; son museau est de verd céladon clair, & moucheté de noir, ayant des bandes pourprées, & noir au milieu; il a bien un demi-doigt de long; ses yeux sont rouges à iris noire & blanche, & le cercle qui entoure l'œil est noir; la tête est un mélange de différentes couleurs & figures: car on y voit trois ou quatre quarrés au milieu, un de verd céladon, un de pourpre bordé de rouge à points blancs, un de couleur de citron bordé de même, & plus bas un quatrième plus long de bleu céleste; à chaque côté de ces quarrés sont placés trois globes de verd céladon, de blanc & de rouge, de jaune, de pourpre & d'orange, bordés de rouge à points blancs, & sur chaque globe d'orange paroît un petit globe blanc; le corps est jaunâtre & bordé de chaque côté d'un bord étroit de verd céladon, & de sept petits globes de bleu céleste; au milieu du corps régne une

POISSONS EXTRAORDINAIRES. une raye rouge bordée de chaque côté de dix petits globes de même; tout le corps a environ un doigt de long, & un petit travers de doigt de large: les ailes ont un petit doigt de long, & un travers de doigt à leur plus grande largeur; elles sont d'un rouge pâle rayé de huit rayes noires & minces & marqué de quelques taches pointuës & rouges; le bord d'enhaut est large & d'un beau verd céladon, sur du jaune de citron, bordé de noir en haut & en bas, & d'un peu de rouge pâle: ces ailes se terminent par huit piquans larges, mais courts; sur le verd céladon sont peints sept globes de bleu céleste & de blanc; les nageoires au bas de la tête sont petites, pourprées par devant, & de verd céladon par derrière; les nageoires postérieures sont de même couleur, mais elles ont quatre à cinq piquans fins ou arrêtes noires: la queue est marquée comme les nageoires postérieures, mais elle a quelques traits rouges & quelques points noirs de plus: au devant de la queue on voit deux dents rouges.

PL. N°. XLIII. 391. Le *Poisson serpent volant*, est quelque chose de fort curieux, & représente un serpent, ou une anguille, qui a la tête & le corps de couleur de citron: la tête est toute marquée de demi-cercles bleus & blancs: une raye de même couleur va de l'œil se rendre au museau pourpré: de ce museau sort une langue pointuë & triangulaire; le reste de la tête est tout parsemé de points noirs; l'œil est blanc, & l'iris de bleu céleste, le cercle qui entoure l'œil est rouge, & la raye qui sépare la tête du corps est bleuë & blanche; tout le Poisson a une longueur de trois pieds & sept pouces: au milieu du corps paroit une raye noire & fine, & de chaque côté de cette raye des bandes obliques bleues, blanches & pourprées; sur le devant on voit deux grandes ailes, & sur le derrière deux autres plus petites: elles sont d'un jaune tirant sur le verd céladon, & pleines de points noirs entre six rayes étroites & noires, qui vont se terminer à un bord d'un rouge obscur & ondé, & qui est garni de piquans: les ailes de devant sont plus larges que celles de derrière, mais elles sont toutes marquées de même: à l'extrémité de la queue se voit un demi-cercle bleu & blanc, recourbé de chaque côté, & ayant un piquant jaune au milieu. Ce Poisson serpent est fort venimeux, & a été pris dans le Bois de Sagu de Loehoe.

392. Le *Prêtre Chinois*, est un Poisson délicieux, mais rare; c'est une espèce de Poisson Pampus, dont le dessus de la tête est noir, & le dessous de pourpre: toute la tête est séparée du corps par une bande large de pourpre, par une seconde de verd céladon, & par une troisième moitié blanche, & moitié rouge: l'œil est jaune, l'iris rouge, & le cercle noir & de verd céladon; la nageoire du dos est d'un verd céladon obscur, & garnie de quatre piquans longs par derrière: le dessus du corps est orangé, le dessous en est noir au bas de la tête, ensuite de bleu céleste en forme de globe, plus loin de violet, & enfin on y voit une nageoire noire & ronde ornée d'une frange de couleur de citron, & noire, au bas de laquelle paroît une seconde nageoire noire & plus petite: le dessous du corps a bien deux pouces de large; vers le derrière du corps se rassemblent trois bandes, une large & noire, une blanche & une bleuë, qui n'en font plus qu'une, qui va au delà de la queue; contre cette bande est placée une nageoire postérieure d'un fond de couleur de citron, & traversée de bandes

des jaunes à bords noirs, & bordée d'une frange de couleur de fleurs de pommier; entre cette nageoire & celle du dos on voit quatre piquans courts mais larges, qui sont bleus & blancs: la queue est d'un jaune de citron à bandes jaunes, qui font six piquans sur le derrière: une bande noire & blanche la sépare du corps, dont la nageoire est pourprée, à bandes d'un pourpre obscur, & d'un bleu obscur marqué de blanc vers le corps.

393. L'*Anguille Royale de mer*, est un Poisson de neuf pieds & neuf pouces en longueur, & de seize pouces & demi de circonférence: il est très beau & fort gras, & on le prend à Loehoe; il y en a quelquefois qui ont le double de cette longueur & de cette épaisseur: la tête & le corps sont d'un brun obscur, en haut & en bas, & jaunâtres au milieu; son museau est pourpré, bleu & noir, en forme de demi-cercles joints ensemble, après quoi vient un demi-cercle de points noirs; deux barbes bleuës pendent au dessous du museau: l'œil est de couleur de fleurs de pommier; son iris est noire, & le cercle de même; au devant de l'œil on voit deux marques bleuës & une troisième jaune, & vers son derrière quatre demi-globes de couleur de fleurs de pommier donnant contre un cercle noir, & plus bas une raye bleuë à points blancs, & une autre rangée de six bandes en travers, larges & de couleur de fleurs de pommier, entre-coupée de jaune & de bleu, après quoi paroît la raye qui sépare la tête du corps & qui est blanche & pourprée en bandes: à cette raye est attachée la nageoire du corps, qui a la figure d'une palette, & est d'un jaune pâle à bandes verdâtres: au milieu du corps régne une bande large d'un rouge pourpré en haut, & d'un pourpre clair en bas, au haut de laquelle on voit vingt-sept globes de bleu céleste à points blancs, & au bas encore trente pareils: entre la bande du milieu & les globes de dessous, il y a, depuis la tête jusqu'à l'onzième de ces globes, une raye de bleu céleste & blanche au milieu, qui en couvre une partie: le long du dos régne une raye large de bleu céleste depuis la tête jusqu'à la fin de la nageoire du dos, & qui couvre deux autres rayes, une d'un beau pourpre, & une autre blanche; la nageoire du dos est longue, & composée de bandes d'un jaune pâle & de verd céladon, ayant un piquant de bleu céleste par devant; les deux nageoires postérieures sont de même couleur de bandes que celle du dos, & vont presque jusqu'à l'extrémité du Poisson, où l'on voit quatre petites bandes pourprées & entre-coupées de noir: l'extrémité de ce Poisson est un petit rameau de six feuilles bleuës & de deux feuilles de pourpre: au bas de la tête & le long du ventre paroit une bande pourprée, une jaune, une plus large d'un jaune pâle, & une quatrième de pourpre.

394. L'*Ikan Onta*, ou le *Poisson Chameau*, a environ quatre pieds de long, & est épais à proportion, fort délicieux & très gras: on en fume les tranches: pour le manger, on doit l'écorcher, car sa peau est fort dure & épaisse, ensuite le bouillir ou le rôtir; son nom lui vient d'une bosse pointuë, qu'il a sur le dos: son œil est bleu, de même que l'iris, qui est entourée de blanc; tout l'œil est renfermé dans un cercle de bleu obscur; le museau est d'un rouge pâle en dedans, de verd céladon en haut, d'un jaune de citron en bas, bordé de bleu, & marqué de pourpre; la raye entre la tête & le corps est pourprée à bandes noires; le dessus de son corps est

 d'un

POISSONS EXTRAORDINAIRES.

d'un beau pourpre orné de trois globes larges & bleus, marqués de blanc en dedans; le long du dos régne une raye large, noire, bleue & blanche, & au dessus de cette raye paroît une grande bosse pointuë de couleur de pourpre, marquée d'une bande bleue, noire & blanche dans son milieu, & d'un demi-globe verd, faisant le bord de dessous de la nageoire du dos, qui est de couleur de citron & garnie de nombre de piquans aux deux côtés de la bosse; le dessous du corps est bleu, séparé de son dessus par une bande large de bleu céleste, blanche & noire; la nageoire du corps, celle au devant & au milieu du ventre, & les nageoires postérieures de même que la queue fourchuë sont d'un fond jaune pâle à bandes verdâtres; la nageoire du corps & celles du ventre ont des attaches bleuës au corps: les deux nageoires postérieures sont bordées d'une frange de pourpre clair, & la queue est séparée du corps par un bord noir & blanc.

395. *L'Ikan Molukko*, ou le *Poisson des Moluques*, est fort gras & à-peu-près de la grandeur d'un *Macquereau*; son museau est jaune & bleu bordé de pourpre, & plein de dents: son œil est de couleur de citron, de même que l'iris, & a deux cercles noirs, l'un en dedans, & l'autre en dehors: la tête est bleuë de même que le corps: la bande qui les distingue est de couleur de citron & de pourpre, distingués par du noir; au bas du ventre se voit une bordure large de couleur de citron, qui va jusqu'à la nageoire postérieure; la nageoire du corps est d'un pourpre clair à bandes d'un bleu obscur en long; les nageoires postérieures & la queue sont pareilles pour le fond & les bandes; les nageoires du corps & du ventre ont des attaches de bleu & de blanc; le corps est bleu, & blanc au milieu; huit demi-bandes de pourpre le traversent, & diminuent vers la queue en forme de dent d'éléphant; de la nageoire du corps jusques près de la queue l'on voit une raye étroite & bleue, & une autre de pourpre qui est plus large; entre l'œil & la première bande pourprée paroit sur le corps un petit piquant blanc la pointe tournée en dedans; la nageoire du dos, & celle du milieu du ventre sont de couleur de citron, & garnies de piquans noirs.

396. Le *Carlet de Montagne*, est un fort bon Poisson, qui ne le céde pas au meilleur Carlet d'Hollande pour le goût & la blancheur, mais il est plus grand, & a la peau plus épaisse; son museau est jaune, & son œil pourpré à iris blanche, & à cercle noir; sur sa tête, près du corps, se voit une marque jaune, d'un pouce de largeur, ornée de deux rayes de traverse de pourpre en haut, & d'un globe bleu à point blanc dans son milieu: après quoi suit la raye qui sépare la tête du corps, & qui est de pourpre à bandes noires; le dessus de la tête est brun, de même que tout le corps; l'on y voit plusieurs petites veines rouges & blanches, & le long du dos sept globes, & sept autres le long du ventre, un sur la tête & deux au devant de la queue, sur le milieu du corps, une marque ovale, grande & large, & un peu pointuë vers la queue, de couleur de violet bordé de bleu & de noir, dans laquelle est renfermée une plus petite de la couleur du corps, & qui est traversée, dans sa longueur, par une raye noire & étroite, qui va jusqu'à la queue; la nageoire du corps est d'un fond de pourpre clair, tirant sur le blanc, & ornée de bandes d'un pourpre rouge: les autres nageoires & la queue sont marquées de même; la nageoire du dos

&

& celle du ventre font étenduës depuis la tête jusqu'à la queue; le long du dos & le long du ventre régne une bande large de verd céladon pâle entre deux bords larges & de bleu céleste; on voit autour des nageoires du dehors une frange noire & de couleur de citron; la queue est fourchuë, & séparée du corps par une bande blanche & de bleu céleste, bordée de même sur les côtés, & terminée par un bord étroit & noir, & par une frange noire, & de couleur de citron. POISSONS EXTRAORDINAIRES.

397. L'*Ikan Tsjakalang Alifoero*, ou *Brochet Alfourois*, est un beau Poisson de six pieds de long, qui est très commun à Ceram, mais il n'est pas estimé des Grands, parcequ'il est tout verd près des arrêtes: il est pourtant gras & très bon à manger; son museau est plein de dents, pourpré par dehors, & bleu en dedans, ayant bien un pied de long; il est marqué un peu au dessus du nez de trois grands demi-globes verdâtres & bleus, sur du pourpre; le fond, près & au dessus de l'œil, est jaune; l'œil est blanc, l'iris d'un bleu obscur & marquée d'un point blanc au milieu: le tour de l'œil est d'un bleu obscur; la raye entre la tête & le corps est de pourpre marqué de bandes obliques & noires: au dedans de cette raye se voit un fond jaune, qui devient orangé vers le bas & rayé de bleu & de blanc; le dessus du corps est d'un bleu obscur, & séparé du dessous d'un bleu plus clair, par une raye blanche entre deux rayes noires, qui régnent depuis la tête jusqu'à la queue; au haut du corps & vers le dos sont placés cinq grands demi-globes d'un bleu obscur, ayant premièrement un bord large de bleu céleste, & ensuite un bord blanc & plus étroit; la nageoire du corps est d'un pourpre clair, & ornée de bandes d'un beau rouge pourpré: au milieu du ventre se voit une pareille nageoire, & toutes les autres nageoires, ainsi que la queue fourchuë, sont marquées de même; la nageoire du dos & les nageoires postérieures sont bordées de frange noire & de couleur de citron. PL. N°. XLIV.

398. L'*Ikan Palating*, est un Poisson plat, délicieux & fort gras: il a environ trois pieds de longueur, & un pouce d'épaisseur; il est plein d'arrêtes, & on le prend dans la Baye des Portugais dans le Golfe d'Amboine; sa tête est grosse, & d'un bleu clair, de même que tout le corps: son museau est serré & plein de dents; le nez est un peu arrondi, & a un bord large de verd céladon & de jaune; la raye qui sépare la tête du corps est de pourpre à bandes noires; on y voit une marque jaune & large qui prend son origine aux environs du museau; l'œil est bleu & entouré d'un cercle noir: son iris est pareillement noire & marquée d'un point blanc; vers le dos paroissent six piquans bleus & courbes, & vers le ventre six autres bleus, blancs en dedans; de la tête jusqu'à la queue régne une raye large & blanche bordée de pourpre & de blanc; la nageoire du corps est d'un roux blanchâtre & marquée de bandes bleuës; le reste des nageoires est marqué de même, ainsi que la queue, qui a par derrière la forme d'une demi-lune, & est bordée de noir; la nageoire du dos est jaune, garnie de piquans noirs, bordée d'orange près du corps, & de noir par dehors.

399. L'*Ikan Parei Ceram*, ou la *Raye de Ceram*, est un Poisson délicieux & ferme, beaucoup meilleur que celui qui se prend en Hollande; ses

POISSONS EXTRAORDINAIRES.

arrêtes sont plus fines, & il est moins grand; mais ses couleurs sont extraordinairement belles & vives; son museau est serré & se termine en pointe; sa tête est d'un beau pourpre, & bordée de chaque côté d'un bord bleu à points blancs: elle fait comme une couronne de cinq rayes de traverse noires à points blancs, qui ont de chaque côté des piquans recourbés & bleus sur un fond jaune; ces rayes sont raccourcies à mesure qu'elles avancent vers le museau; ses yeux sont bleus à cercle blanc & noir; l'iris en est bleuë, & marquée d'un point blanc; entre les deux yeux, & sur un fond jaune & moucheté de noir, se voit un demi-cercle bleu moucheté de blanc, qui semble joindre ou lier les deux yeux ensemble: une pareille bande se remarque aussi des deux côtés des yeux, & une rouge au bas de celle qui les lie, ainsi qu'aux deux côtés du fond jaune, sur lequel ils sont placés; tout le corps, sur le milieu duquel paroit une raye noire depuis la tête jusqu'à la queue, est brun & de couleur de foye clair, parsemé de veines blanches & vertes: le fond du corps est plus obscur sur les côtés; il y a de chaque côté quatre globes ovales de bleu céleste, qui ont une raye blanche vers le haut, & une rangée de points blancs dans le milieu; plus près du milieu du corps se voit de chaque côté, entre deux rayes bleuës, une bordure jaune, qui commence au fond jaune des yeux, & s'élargit de plus en plus, jusqu'à ce qu'elle finit aux nageoires postérieures; sur le milieu du corps est une belle marque presque quarrée, d'un fond jaune, orné de veines rouges & vertes, & bordée de chaque côté d'un bord large & pourpré entre deux rayes *noires*; ces bords vont aboutir à un globe de pourpre bordé de noir, & d'un peu de blanc au haut; les bords d'en bas de cette marque sont noirs, & au bas du corps, près de la queue, il y a deux globes bleus ornés d'une demi-lune renversée & blanche; le long du dos & du ventre, depuis la tête jusqu'aux nageoires postérieures, régne une bordure large de verd obscur entre deux rayes noires qui finissent en pointes; les nageoires postérieures sont d'un pourpre clair à bandes blanches, bordées de noir, & d'une frange de couleur de citron; elles finissent dans la queue, qui est comme une anguille entortillée, ayant un bord large de verd & de bleu, & un bord étroit & noir; elle a sur le devant des bords bleus mouchetés de blanc, & de la longueur d'un bon doigt, qui vont de pair avec la raye noire du milieu: plus loin on voit une rangée de points blancs entre des bandes jaunes & bleuës: toute la queue finit en pointe bleuë.

400. L'*Alose de Banda ornée de bandes*, est de la grandeur de nos Aloses ordinaires. Ce Poisson est gras & fort bon, mais sur tout fort ragoûtant quand il est enfumé, parce qu'autrement il est trop gras; son museau est jaune & plein de dents: le haut de sa tête est de pourpre, le reste en est bleu, comme l'œil à iris noire, marquée d'un point blanc; le cercle en est pareillement noir; au dessus de l'œil se remarque une tache de pourpre entourée d'un cercle de couleur de citron; près de l'œil est un cercle bleu, plus bas un autre plus petit, & un troisiéme jaunes, & un quatriéme pourpre à bandes noires: le corps est bleu & traversé par deux grandes bandes de couleur d'orange, & dont le milieu est un tant soit peu plus clair; la nageoire du dos est jaune, & garnie de trois piquans noirs;

la

la nageoire du corps a la forme d'une palette, & est d'un pourpre clair orné de bandes d'un rouge pourpre; les nageoires postérieures sont marquées de même & bordées d'une frange de couleur de citron; la queue est pareille aux nageoires, & bordée de noir par devant & par derrière. POISSONS EXTRAORDINAIRES.

401. LE *Turbot pourpré des Papous*, est un Poisson de Rivière, d'un pied & demi de longueur, très épais & fort gras, c'est pourquoi on l'enfume: sa tête est ronde & de couleur de citron, marqué au bas d'une tache large de pourpre, qui s'étrécit en s'approchant de l'œil, lequel est très petit, & jaune à iris noire & à cercle de même; son museau est long & pointu comme le bec d'un oiseau: le long du bord noir supérieur de la tête il y a nombre de points noirs; la raye entre la tête & le corps est pourprée à bandes noires & étroites; entre la tête & la nageoire du dos paroissent six globes jaunes entourés de bords bleus & blancs: le corps est d'un beau pourpre, & un peu enfoncé des deux côtés: cet enfoncement est bordé d'une bande bleue & blanche, qui finit en pointe & commence de même; le corps s'étrécit encore davantage tout près des nageoires postérieures, & jusqu'à la queue: sur le corps se voyent, comme placées en triangle, trois ovales bleuës d'un bon travers de doigt, ornées de deux demi-cercles blancs, l'un au dessus de l'autre, & d'un point blanc par dessous; la nageoire du corps est de couleur de citron à arrêtes noires, & un peu orangée vers le bas, ayant une attache bleue & blanche; la nageoire du dos est de couleur de citron, garnie de deux piquans noirs, & bleuë à bandes de pourpre clair sur le derrière. Les nageoires postérieures sont de couleur de citron, & bordées de couleur d'orange en dedans, & de noir par dehors; leurs arrêtes sont pareillement noires; on y voit de plus une frange pourprée & noire; la queue fourchuë est entièrement semblable à ces nageoires, tant pour le fond, les arrêtes & les bords, que pour les franges.

402. L'*Alose d'Amboine*, est nommé par les Portugais le *Poisson de St. Pierre*, & par les Amboiniens, *Ikan Luna Djari*, ou le *Poisson à cinq doigts*, à cause des cinq taches qu'il a sur le corps. Ce Poisson est fort commun, & de très bon goût, ne différant guères de l'Alose ordinaire; mais ceux du Pays ne l'estiment pas, à cause qu'ils en ont de meilleurs; son museau est pourpré & jaune, plein de dents; son œil est pourpré & blanc, ayant l'iris noire, marquée d'un point blanc, & le cercle noir, outre un demi-cercle jaune; la raye qui sépare la tête du corps est jaune & blanche, bordée de noir, ayant en dedans six demi-globes bleus & blancs, & en dehors une petite bande pourprée & traversée de rayes noires; vers le derrière du museau se voit une bande courbée, jaune & blanche, qui est à-peu-près dans la même direction que la bande qui sépare la tête du corps; la tête est bleue, ainsi que tout le corps, au milieu duquel, mais un peu vers le dessus, se remarquent cinq grandes taches rondes & noires, ornées d'un demi-bord blanc & d'une espèce de dentelure par dessous, & d'un point blanc au milieu; la nageoire du corps & celle du ventre sont pourprées à bandes blanches, & attachées au corps par du jaune, & par une bande blanche & noire; le reste des nageoires ainsi que la queue est de même fond & de mêmes bandes; les nageoires postérieures & la grande queue

POISSONS EXTRAORDINAIRES. ont une frange de couleur de citron: la nageoire postérieure d'en haut est garnie d'un piquant long & large de bleu céleste & de blanc: & la queue est bordée de même sur les côtés.

403. L'*Anguille merveilleuse*, est une grande Anguille d'Amboine, qui a trois pieds & cinq pouces en longueur, & un gros ventre, dont la circonférence va bien à quinze ou seize pouces: elle est fort rare, & se prend dans les bourbiers; son museau est pourpré, & sa tête jaune & brune, mouchetée de noir, & marquée de bandes bleues, mouchetées de noir & de blanc, qui vont du museau à l'œil, lequel est grisâtre, à iris noire, marquée d'un point blanc; le cercle en est pareillement noir; la raye entre la tête & le corps est bleue & marquée de points blancs: plus loin on voit quelques demi-bandes de bleu & de blanc sur le dessous du corps & ensuite sur le gros ventre neuf bandes larges de traverse de couleur de citron, qui vont de haut en bas & sont courbées vers la queue, petites au devant, grandes au milieu, mais encore petites à la fin, & terminées par un triangle bleu & blanc: entre ces bandes paroissent plusieurs piquans d'un bleu clair, & blancs, placés diversement, & quelques globes de même couleur; le corps est partagé en deux par une raye qui va de la tête jusqu'à la queue; la tête & le corps ont un fond brun, & jaunâtre vers le milieu: après ces bandes de traverse l'on voit de chaque côté des grands demi-globes de bleu céleste obscur bordé de bleu clair & de blanc; les nageoires près de la tête, comme les deux sous le ventre, & celles de derrière, sont d'un pourpre blanc, & d'un pourpre rouge, en bandes.

404. Le *Bilang des Chinois*, est un Poisson délicieux & fort gras, que les Chinois mangent avec de l'ail & du poivre; il a environ trois pieds de long, sur trois pouces de large; sa tête est pourprée & jaune, marquée de taches bleuës & blanches, & de globes pareils; la raye entre la tête & le corps est de pourpre à bandes noires: au dessus de la tête se voit une petite nageoire jaune, & garnie de cinq grands piquans noirs; le fond du corps est entre le pourpre & le violet, ayant de chaque côté un bord bleu & blanc garni de frange de couleur de citron; au milieu du corps est une bande pourprée & blanche, aussi longue que les bords.

Pl. N°. XLV. 405. Le *Poisson du Soleil*, fort singulier de figure & de dessein: il a deux pieds & demi de long, sur deux pieds de large par devant, mais il n'a que le quart de cette largeur sur le derrière; il a la tête & le bec d'un oiseau: celui-ci est pourpré, & celui-là presque par tout jaune, excepté une marque large de pourpre par dessous; la tête est ronde & distinguée du corps par deux à trois marques de bleu & de blanc: au dessus & au dessous de la tête se voit une espèce de grande dent d'éléphant, qui est bleuë en dehors, blanche au milieu, & noire en dedans; l'œil est blanc à iris noire & à cercle de même; le corps est d'un bleu clair, & partagé en long par une bande large de bleu & de blanc entre deux bords noirs; il fait en commençant une grande bouffissure ovale, qui a bien un pied de long; sur le haut de cette ovale se voit un soleil magnifique, de couleur de citron, ayant la forme d'un visage d'homme peint en noir, entouré de rayons fins & serrés, & ensuite d'autres rayons plus longs entre-deux, comme

me on peint fort souvent le soleil: ces rayons sont bruns & blancs; au bas de cette ovale ou du ventre se voyent deux grands piquans bleus, blancs & noirs, & quelque peu de pourpre par dessus; les nageoires du devant sont faites de bandes d'un jaune pâle & d'un verd pâle; le corps s'étrécit de beaucoup au delà de cette grande ovale, & s'élargit derechef, faisant une espèce d'ovale en longueur, au lieu que la première étoit en largeur; cette ovale a de chaque côté une nageoire large & pourprée, garnie de piquans noirs, & plus bas un grand piquant de bleu & de blanc isolé: sur cette ovale paroissent deux globes noirs ornés de petites demi-lunes blanches: entre le corps & la queue se voit une bande large & noire, qui a du bleu & du blanc au milieu; la queue est fort large, & a la figure d'un éventail: sa couleur est un verd céladon pâle marqué de sept bandes bleuës en long, & ayant de chaque côté quatre grands piquans de bleu & de blanc; sur le milieu de la queue sont placées trois ovales noires bordées de blanc par dessous; le bord extérieur de la queue est noir à frange noire & de couleur de citron. Ce Poisson est fort gras mais très rare: il a été pris au Pas de Baguwal dans l'Isle d'Amboine.

POISSONS EXTRAORDINAIRES.

406. L'*Ikan Saringani*, est quelquefois appellé le *Citron*, de sa figure & de sa couleur; il a environ trois ou quatre pieds de long, & est fort large & épais, desorte qu'il pêse quelquefois jusqu'à quinze ou seize livres; il est gras & délicieux, & on l'enfume ordinairement; sa tête, à-peu-près de la figure du précédent, est d'un verd céladon obscur orné de quelques marques de pourpre: son museau est pourpre & blanc: son œil est de bleu clair à points blancs, l'iris, de bleu obscur marquée d'un point blanc, & le cercle noir; le corps est justement fait comme un grand citron, & de même couleur: il est traversé par six bandes étroites de verd pâle & de blanc clair, courbées en arrière, & marqué de nombre de piquans bleus & obliques; la nageoire du corps est en bandes de jaune & de verd céladon, rouge vers le corps & attachée par une bande bleue; au dessous du corps & du ventre se voyent quelques nageoires de verd céladon à bandes d'un pourpre blanc; la nageoire du dos est d'un pourpre clair, & fort longue, garnie de piquans noirs; les nageoires postérieures & la queue sont marquées de même manière que la nageoire du corps, & bordées d'une frange de pourpre: on voit au devant de la queue & de chaque côté un grand piquant bleu & blanc isolé.

407. Le *Cabot de Papoewa*, ne différe du Cabot ordinaire qu'en ce que sa tête est jaune & pourprée au milieu, & que toutes ses nageoires & sa queue sont faites de bandes de pourpre & de blanc; la tête est séparée du corps par une bordure pourprée à bandes noires; le long du ventre depuis la tête jusqu'à la nageoire postérieure régne une bordure jaune & large: au dessus de la nageoire du corps l'on voit sur un fond bleu trois globes bleus & marqués d'une tache blanche dans le milieu; le dessus du corps est tout couvert d'écailles d'un bleu céleste obscur, & séparé de son dessous, qui n'est pas couvert d'écailles, & qui est blanc & bleuâtre, par une raye large de bleu céleste.

408. Le *Cuillier*, nommé par d'autres *le Fer à gauffres*, à cause de la cuillère, ou du fer à gauffres, qu'il paroît porter dans sa bouche: c'est une espè-

POISSONS EXTRAORDINAIRES, ce de rond de deux à trois pouces de diamètre, & qui est composé d'une bande jaune, d'une seconde mouchetée de noir, d'une brune, & d'une jaune marquée de trois globes bleus & blancs, entre deux bords bleus & noirs, & d'un fond brun marqué d'un globe bleu & blanc, bordé de bleu & de blanc, & enfin d'un beau fond de pourpre des deux côtés; ensuite l'on voit une trompe étroite qui soutient cette cuillère, & qui a un demi-doigt de long, sur un travers de doigt de large, & porte trois grands globes de bleu & de blanc; cette trompe s'élargit en s'approchant de la tête en forme de triangle jaune traversé de bleu des deux côtés; la raye qui sépare la tête du corps est faite de bandes jaunes & bleues, & se montre en forme d'une dent d'éléphant couchée, & avance jusqu'au dessus de la nageoire du corps; la tête est brune de même que tout le corps; sur la tête se voyent deux demi-cercles étroits qui sont bleus & blancs, & sur le corps trois rayes longues & trois ovales de même couleur; l'œil est pourpre, & l'iris noire, marquée d'un point blanc: le cercle est pareillement noir; au dessus de la tête sont placés cinq grands piquans, bleus & blancs, attachés à un bord bleu, & recourbés en arrière; la nageoire du dos & celle du milieu du corps, ainsi que les nageoires postérieures sont de pourpre & de blanc en bandes: mais les nageoires de dessus ont chacune un grand piquant bleu sur le devant; la queue a à-peu-près la figure d'une pomme de grenade; on y voit une ovale au milieu, qui a une pointe tournée vers le corps; de chaque côté de cette ovale, il y a une bande jaune, une bleue plus large, une de pourpre & de jaune distingué par du noir, & un peu courbée, & enfin une bande blanche & bleue qui termine la queue sur les côtés; entre la queue & le corps est une bande bleuë & blanche; depuis la tête jusqu'à la nageoire postérieure de dessous on voit régner le long du ventre une bordure large & jaune entre deux rayes bleuës. Ce Poisson a environ deux pieds de long, mais on ne le mange pas à cause qu'il est venimeux; on le prend dans le Golfe d'Amboine, mais très rarement.

409. L'*Ikan Balante*, est un Poisson délicieux & fort gras, qui a depuis deux jusqu'à trois pieds de long; il a le dedans du museau pourpré: son œil est grisâtre & grand, l'iris en est noire, & le cercle large & jaune, outre un cercle étroit & noir: près du derrière du museau se voit un demi-cercle bleu, & un peu plus loin un cercle de bandes noires & de pourpre, qui distingue le corps de la tête; la tête & le corps ont le fond d'un rouge pâle; le dessus du corps est rouge & couvert d'écailles noires; une raye large de bleu céleste le sépare de son dessous qui est plus pâle & sans écailles; la nageoire du dos est d'un blanc rougeâtre, & garnie de cinq grands piquans bleus; la nageoire du corps & celle du ventre sont faites de bandes rouges & blanchâtres, la première est attachée par une bande toute blanche; les nageoires postérieures & la queue fourchuë sont faites de bandes rouges, bleuës & blanches; au bas du ventre se voit un piquant bleu & isolé.

410. L'*Ikan Djala Boental*, ou le *Poisson orné d'un épervier rond*, est un petit Poisson délicieux; son museau est petit & bleu, & il en part une bande large & rouge, qui est blanche au milieu, & va jusqu'au corps; sur cette bande est placé l'œil, qui est bleu à iris blanche, & à cercle de même; le

tout

tout eſt entouré d'un cercle étroit & noir; le deſſus de la tête & du corps eſt d'un verd pâle, & le deſſous en eſt de couleur de citron, & ſéparé du deſſus par une raye bleue & blanche; la nageoire du corps eſt jaune, & pourprée près du corps; au deſſous de cette nageoire ſe voit un petit filet rond à mailles noires. Les nageoires de deſſus & deſſous ſont de couleur de citron à arrêtes noires: au devant de celle du dos il paroît un piquant bleu; la moitié de la queue eſt compoſée de bandes vertes & blanches, & l'autre moitié, à ſçavoir celle d'en bas, eſt de la couleur du deſſous du corps. POISSONS EXTRAORDINAIRES.

411. L'*Ikan Ganijon*, eſt de la grandeur d'une Perche, & fort bon de goût; ſa tête reſſemble à celle d'un Dauphin; ſon muſeau eſt de bleu céleſte, de même que la raye qui ſépare la tête du corps; ſon œil eſt jaune, & l'iris en eſt noire; la tête eſt rouge de même que le corps, ſur lequel on voit quatre bandes blanches & larges, qui vont depuis la tête juſqu'à la queue; les nageoires & la queue fourchuë ſont faites de bandes rouges & blanches: au devant de la nageoire du dos eſt un piquant bleu; la queue eſt ſéparée du corps par une raye étroite & noire.

412. L'*Ikan Kipas Djantan*, ou le *mâle du Poiſſon à éventail*, eſt un Poiſſon tout de bleu obſcur; ſon muſeau eſt petit & jaune, bordé de pourpre par derrière; tout le Poiſſon a bien deux pieds & demi de long; ſon œil eſt pourpre à iris noire: on y voit au bas deux rayes noires & courbées; le corps eſt traverſé par deux bandes larges jaunes & courbées l'une vers l'autre, la première a des bords de pourpre, & la ſeconde en a de bleus; vers le milieu du corps paroiſſent deux nageoires, rondes & étenduës en forme d'éventails ronds d'un bon demi-pied en largeur & en longueur; celle d'en haut a ſix parcs en long d'un verd céladon pâle & d'un blanc clair, & celle d'en bas n'en a que cinq; ces parcs ſont diſtingués par des rayes étroites & noires, & marqués de rangées de petites taches de pourpre, & de globes bruns marqués de blanc; ſur le corps même près de la queue ſont deux petits piquans bleus; la queue s'élargit par derrière, on y voit quatre bandes de traverſe de pourpre; les nageoires ſont faites de bandes blanches & d'un rouge pourpré. PL. N°. XLVI.

413. L'*Ikan Pampus Tonkin*, ou le *Poiſſon Pampus du Tonquin*, eſt un fort bon Poiſſon, dont le muſeau eſt petit & aigu, & la tête de verd céladon, orné d'une bande large de pourpre au milieu, ſur laquelle eſt placé ſon œil de couleur de citron & plein de points rouges, dont l'iris eſt bleue & blanche, & le cercle noir; le corps eſt d'un jaune de citron, & tout rempli de bandes de pourpre & de verd céladon, qui vont preſque juſqu'à la queue; la nageoire du corps eſt faite de bandes rouges & blanches, & celle du ventre eſt rouge & noire; la nageoire du dos eſt de couleur de citron & toute garnie de piquans noirs; ſon bord extérieur eſt noir, & au deſſous on voit une peau pleine d'écailles d'un bleu obſcur; les nageoires poſtérieures ſont arrondies par derrière, d'un rouge clair, pourprées, & de verd céladon, & bordées d'une frange de couleur de citron; ſur celle d'enhaut on remarque nombre de petits traits noirs; au bas du ventre il y a quelque peu de rouge, & un peu plus bas deux piquans bleus; la queue eſt ſeparée du corps par une bande large de verd céladon, & par

POISSONS EXTRAORDINAIRES.

une ſeconde de pourpre, elle eſt blanche, pour le fond, & orangée pour les bandes; un bord large de pourpre entre deux rayes noires la termine.

414. L'*Ikan Souſoubounan*, a reçu ce nom parcequ'un certain Souſouhounan, ou Empereur de Java, l'aimoit extrémement. Ce Poiſſon, qui a bien trois pieds de long, eſt très beau, & fait comme une grande carpe, mais il eſt plus gras; la tête eſt d'un verd céladon par deſſus & par deſſous, ainſi que le muſeau, qui a de plus quelques bandes de pourpre; le reſte de la tête eſt pourpré & bleu, d'un jaune de citron au milieu, & couvert de quelques écailles: entre la tête & le corps on voit une raye à bandes de pourpre & de noir: l'œil eſt placé ſur le pourpre, & eſt noir, de même que ſon iris, qui eſt bordée de noir: l'œil eſt entouré de bleu, de blanc, & d'un filet noir; tout le corps eſt couvert de belles écailles, de jaune & de rouge: la nageoire du corps a des bandes de pourpre, ainſi que celle de deſſous le ventre, mais qui n'a que du pourpre au haut; ſe tournant vers la queue elle s'y étrécit en bande de pourpre, bordé de verd céladon par deſſous. La nageoire du dos eſt de verd céladon, par devant & par derrière, & pourprée & de couleur de citron au milieu: ſes bords ſont étroits & noirs; la nageoire poſtérieure d'en bas eſt d'un pourpre clair & obſcur au milieu, & de verd céladon tout autour; la queue eſt large & étenduë en forme d'éventail, ayant cinq bandes larges d'un verd céladon clair, & quatre autres d'un jaune de citron; elle eſt bordée de noir, par devant & par derrière.

415. Le *Saumon de Bantam* ne différe guères du nôtre quant à la forme & la longueur: mais ſes nageoires & ſa queue fourchuë ſont compoſées de bandes rouges & blanches; quand il eſt bouilli il paroît blanc; il eſt d'ailleurs gras & très bon de goût.

416. L'*Ikan Mabo-Dewa*, ou le *Poiſſon du Dieu ſuprême*, eſt ainſi nommé, parceque c'étoit la coutume de l'offrir en ſacrifice à quelque Dieu ſuprême des Payens; il a le deſſus & le deſſous de la tête de verd céladon bordé de pourpre & de bleu: au bas de la tête ſe voit comme une porte, le reſte en eſt de couleur de citron orné d'un piquant bleu, d'une marque ovale, de trois globes bleus, & de quatre marques pointuës pareilles, & ayant quelque peu de blanc au dedans; l'œil eſt bleu, à iris blanche, & à cercle noir; la raye entre la tête & le corps eſt pourprée & large, & jointe à une ſeconde de verd céladon; le corps & la queue ſont unis enſemble, & compoſés de bandes larges & bleuës, de verd céladon, de couleur de citron, & de pourpre; au bas du corps, près de la queue, on voit cinq petites dents, mais larges, de verd céladon, donnant contre une bordure étroite de même couleur, & la queue finit par une frange de couleur de citron & de noir; la nageoire du dos a une bande de verd céladon, par deſſus & par deſſous, enſuite une bande de pourpre de chaque côté, & enfin une jaune au milieu: elle eſt bordée d'une frange de couleur de citron; la nageoire du corps eſt pourprée, à bandes étroites & blanches. La nageoire du ventre eſt de couleur de citron, à arrêtes noires. Ce Poiſſon eſt beau & délicieux.

417. L'*Ikan Baſſi Franggi*, ainſi nommé parceque ce Lieutenant du Roi de

de Ternate en mangeoit volontiers; il est de la taille d'un petit éperlan, mais ferme & d'un très bon goût: son corps est jaune, & ses yeux sont d'un rouge pourpré; ses nageoires sont faites de bandes blanches & rouges, de même que sa queue, qui est séparée du corps par une bande bleue & blanche; sur le fond de jaune de citron du corps il y a nombre de petits piquans rouges: ce qui fait un effet admirable, quand ce Poisson est vû sur l'eau. POISSONS EXTRAORDINAIRES.

418. L'*Ikan Oelar Bizar*, ou le *Poisson vipère*, est venimeux, & ne se mange point: il est fort petit & ressemble à un enfant emmailloté: il est d'un bleu obscur; entre la tête & le corps est une bande blanche, & sur le corps se voyent cinq bandes blanches de traverse, dont la courbure est du côté de la tête; la queue est noire & jaune, de même que la nageoire du corps, aux deux côtés du corps paroit une frange de même couleur.

419. L'*Alferez Djawa*, ou l'*Enseigne de Java*, est un joli Poisson Pampus, qui en a aussi le goût; sa tête est jaune, & son museau petit, pourpré & bleu, de même que la raye qui est entre la tête & le corps: le long du ventre jusqu'à sa moitié se voit une bordure pourprée, & quelques rayes bleues; l'œil est d'un pourpre clair, à iris noire & blanche, & à cercle noir; le corps est fort large & fait de deux bandes de traverse larges & brunes, dont celle qui est voisine de la queue a un bord pourpré & un second bord bleu, & d'une troisième jaune au milieu: la fin du corps est pareillement jaune; la nageoire du dos est de bleu clair & obscur & de jaune en bandes, fort élevée & étroite, ayant en dedans un bon bout de frange pourprée; on voit sur la tête deux piquans bleus, & deux autres au bas du ventre au dessus de la nageoire inférieure, qui est jaune à arrêtes noires; la queue est en bandes de bleu obscur, & de bleu clair, à une bordure large de pourpre, presque en demi-lune.

420. L'*Ikan Parang*, ou le *Poisson de Guerre*, a bien quatre pieds de long, & est un très bon Poisson; son corps est bleu, & partagé en deux par une raye blanche: le dessus en est tout couvert d'écailles; le dessous l'est moins; ses nageoires sont d'un jaune de citron, de même que sa queue, mais celle-ci est marquée de six bandes: son museau est jaune & plein de dents, bordé de pourpre en bas & de jaune en haut: ces couleurs se voyent pareillement sur la bande, qui est entre la tête & le corps; l'œil est de verd céladon entouré de huit points blancs & d'un cercle blanc: l'iris en est noire & blanche. PL. N°. XLVII.

421. L'*Ikan Bangay* a un bon pied de long & est fort large, gras & d'un goût exquis; le dessus de son corps est d'un rouge pâle, & le dessous de couleur de citron: sa tête est fort épaisse, son museau est de plus émoussé, & de verd céladon en dedans; la bande qui sépare la tête du corps est rouge, & arrondie comme un tas de bandes de pourpre, de noir & de blanc presque en forme de corne; l'œil est pourpré, & l'iris noirâtre, marquée d'un point blanc, d'où quatre rayes viennent traverser l'œil & faire quatre petits parcs, qui ont chacun un point noir: le cercle qui entoure l'œil est noir; la nageoire du dos est de couleur de citron & garnie de piquans noirs; la nageoire du corps, & les nageoires postérieures, de même que la queue, sont faites de bandes longues, blanches & de verd céladon,

POISSONS EXTRAORDINAIRES.

don, & bordées de bords noirs & étroits; les nageoires poſtérieures ſont arrondies par derrière & bordées par une frange de couleur de citron; au bas du ventre & près de la nageoire poſtérieure on voit quelque peu de pourpre & un grand piquant bleu.

422. L'*Ikan Tsjakalang Bali*, ou le *Brochet de Bali*, a un fort long muſeau, qui eſt pourpre en dedans & plein de dents; ſa longueur eſt de trois pieds; le deſſus de ſon corps eſt de bleu céleſte, & le deſſous en eſt blanc, tout marqué de feuilles ovales de verd céladon; ſon œil eſt bleu à iris noire & blanche; ſes nageoires ſont jaunes, de même que ſa queue, qui a la figure d'une demi-lune, & eſt ſéparée du corps par une bande de verd céladon entre deux bords de pourpre. Ce Poiſſon eſt fort rare, mais il eſt beaucoup plus gras que celui d'Amboine.

423. L'*Ikan Merac*, ou le *Poiſſon Paon*, eſt nommé ainſi à cauſe des yeux noirs & blancs, dont ſon corps eſt parſemé; c'eſt un fort bon Poiſſon, & de la grandeur d'une Perche; la tête & le corps ſont de verd céladon au haut, le bas de la tête eſt de couleur de citron, & le bas du corps de pourpre, marqué de bleu & de jaune; ſes yeux ſont bleus & la nageoire du corps eſt jaune à arrêtes noires; celle du dos eſt pourprée, & armée de longues arrêtes noires, entre leſquelles ſe voyent pluſieurs petits globes blancs; la nageoire du deſſous eſt un grand demi-cercle bordé de bleu près du corps & en dehors, & traverſé par du pourpre dans le milieu; le fond en eſt jaune & tirant ſur le verd céladon; la queue eſt de couleur de citron traverſé de quatre rayes étroites & noires, bordé de noir par derrière, & d'une bordure large de verd céladon, qui finit en pointe ſur les côtés.

424. L'*Ikan Babara Koening Mata-nja*, ou le *Poiſſon Babara à yeux jaunes*, ne différe du Babara vulgaire qu'en ce qu'il a le muſeau pourpré & de couleur de citron; ſon œil eſt de même couleur, ayant l'iris d'un beau pourpre marqué d'un point blanc & bordé de noir; le cercle qui ſépare la tête du corps eſt pourpre & noir; la nageoire du dos eſt de couleur de citron, garnie de forts piquans noirs, & bordée de bleu céleſte en bas; le reſte des nageoires eſt en bandes de verd céladon & de blanc, comme l'eſt pareillement la queue fourchuë & pointuë; le corps eſt bleu, mais plus foncé par deſſus qu'en deſſous; au reſte il a le goût des autres Babara.

425. Le *Jacob Evertzen moucheté*, eſt plus petit que le Jacob Evertzen ordinaire, mais ſa tête eſt plus groſſe; ſon muſeau eſt de couleur de pourpre & plein de dents le cercle qui diſtingue la tête du corps eſt d'un bleu clair orné de deux petits globes bleus & bordés de noir, & ayant quelque peu de pourpre au deſſus; l'œil eſt de bleu céleſte à iris blanche; la tête & le corps ſont d'un bleu tout plein de grands points noirs; la nageoire du corps eſt d'un jaune de citron, toute mouchetée de noir; la nageoire du ventre, les nageoires poſtérieures & la queue ſont pareillement d'un jaune de citron, de même que la nageoire du dos, qui eſt de plus garnie de piquans noirs, & bordée d'un bord pourpré & large; les deux nageoires poſtérieures ſont rouges par derrière, & bordées d'une frange pourprée; celle de deſſus, de même que la queue, ſont toutes mouchetées de noir. C'eſt un petit Poiſſon ferme & délicieux, mais fort rare.

POISSONS EXTRAORDINAIRES.

426. L'*Ikan Maleoe*, ou le *Poisson Perdrix*, est large, & du goût du Poisson Samaffing; son museau est de verd céladon, pourpré & jaune, garni de dents minces, & ayant une petite pomme rouge par derrière, qui est blanche en dedans; tout près de cette pomme on voit une demi-lune renversée de bleu & de blanc, & plus bas une ligne pareille, mais plus longue, qui donne contre la bande qui sépare la tête du corps, & qui est épaisse & ronde, plus large par dessous & s'étrécissant en montant, d'un fond blanc à bandes traversières de pourpre; le fond de la tête & du dessus du corps est d'un jaune de citron; le dessous du corps est séparé de son dessus par une raye large & bleue; il est pareillement bleu, marqué d'une grande ovale noire, & bordé de bleu & de blanc; l'œil est blanc & de verd céladon entouré d'un cercle noir: l'iris est pourprée, bordée d'un cercle noir & marquée d'un point blanc; la nageoire du corps est d'un jaune pourpré, de même que sont les nageoires postérieures; la queue est fourchuë, mais la nageoire du dos blanche, garnie de grands piquans noirs, & bordée d'un bord large de verd céladon par dessous: ce bord dans les autres nageoires est bleu & blanc.

427. L'*Ikan Mitarra*, une des Isles des Moluques, où on le prend communément; il est petit mais délicieux: son corps est d'un rouge pâle plein de points noirs vers le dessus, & marqué vers le dos & vers le ventre de taches noires, & de cinq triangles bleus près de la nageoire de dessous; les nageoires & la queue sont pourprées, celle-ci a le bord extérieur large, de bleu & de blanc, & terminé par une frange de couleur de citron.

428. L'*Ikan Batsjan*, est un petit Poisson délicieux, qui a le corps d'un rouge clair, marqué de deux rangées de points noirs; les nageoires & la queue sont faites de bandes blanches & de verd céladon: la raye qui sépare la queue du corps est blanche & noire.

429. L'*Ikan Nuniali*, a un bon pied de long: sa tête est blanche, ainsi que son corps, qui a nombre de marques obliques & noires, lesquelles vont du dos à la tête, qui est arrondie & fort grande; le museau est d'un jaune pourpré en dedans, & garni d'un triangle large & noir par derrière; l'œil est rouge, & l'iris bleue, marquée d'un point blanc; le cercle est noir, & s'élargit sur le derrière; la nageoire du corps, celle du ventre, & les nageoires postérieures, ainsi que la queue, sont d'un jaune de citron, & d'un jaune doré par dessous à arrêtes noires; celle du corps a une attache d'un rouge pourpré & de bleu; la nageoire du dos est d'un pourpre clair & toute garnie de piquans noirs: au devant de la nageoire postérieure de dessous il y a trois piquans bleus. Ce Poisson est très beau, d'un joli dessein, & fort bon à manger.

430. Le *Dauphin moucheté de bleu*, est de la taille d'une Perche ordinaire; sa tête est rouge & ronde comme celle d'un Dauphin, marquée au dessus de l'œil d'un demi-globe de verd céladon bordé de blanc & de pourpre, & plus bas de petits globes & d'autres marques, qui sont blanches & bleues; l'œil est rouge & entouré de noir, à iris blanche; le corps est d'un bleu obscur plein de petits globes bleus: au dessus de la nageoire du corps se voyent deux piquans blancs & de verd céladon, & au dessous de cette

POISSONS EXTRAORDINAIRES

même nageoire est une grande marque de pourpre, qui va jusqu'à la nageoire inférieure; celle du corps est faite de bandes blanches & de verd céladon; celle du dos est blanche au haut, & de verd céladon rempli de petits parcs d'arrêtes noires au bas, entre lesquelles arrêtes il y a nombre de petits globes entourés de noir; la nageoire de dessous est pareillement blanche, & de verd céladon, traversé par une raye de pourpre, plein de petits parcs faits par ses arrêtes, & chargés de petits globes; la queue est du même fond & de dessein que les nageoires, & terminée par un bord large de pourpre. Ce Poisson est bon & fort ragoûtant.

PL. N°. XLVIII.

431. L'*Ikan Pampus Cambodia*, ou le *Poisson Pampus de Cambodia*, est un Poisson délicieux & d'un beau dessein; son museau est pourpré, ainsi que l'œil, dont l'iris est noire: sur le derrière du museau se voit une marque large, noire, blanche & pourprée, & au haut de la tête une petite marque de verd céladon; le reste de la tête & tout le corps est fort blanc & rempli de bandes larges & noires, qui vont en rond, & d'autres qui sont fort courtes; de la nageoire du dos vient une raye large de pourpre entre deux rayes noires, qui va tout autour du corps jusqu'au dessous de la tête, entre laquelle & le corps est une raye de bandes noires & pourprées; la nageoire du corps & les nageoires postérieures sont à bandes d'un pourpre rouge, & d'un pourpre pâle: celles-ci ont une frange de couleur de citron; la nageoire du dos est de verd céladon & blanchâtre, toute garnie de piquans d'un bleu obscur; au bas du ventre se voit une pareille nageoire, mais plus petite; la queue est large & épaisse, composée de trois bandes noires, & d'une quatrième pourprée: elle est terminée par un bord large & noir, & entourée d'une frange de couleur de citron.

432. Le *Serpent jaune & marbré*, est un Poisson qui ressemble, par le corps & la tête, à un serpent: le fond en est un jaune de citron tout marbré de grands points bleus, rouges, & de verd céladon, & de quelques autres marques; le museau est de bleu céleste vers le haut, & tout rempli de dents; la nageoire du dos est fort petite, & faite de bandes d'un pourpre obscur & d'un pourpre clair; son attache est bleue & blanche; la nageoire du dos est extraordinairement longue, & va tout autour de la queue pour révenir jusques sous le milieu du ventre; ses couleurs sont le verd céladon & le jaune blanchâtre en bandes. Ce Poisson est fort bon, mais on le mange rarement, à cause de sa grande ressemblance à un serpent.

433. Le *Grondeur* est un petit Poisson, qui fait beaucoup de bruit dans l'eau en grondant incessamment: sa tête est épaisse & s'éleve en s'arrondissant; son museau est de verd céladon, bordé de rouge en haut, & brun au bas; sa tête & son corps sont de la dernière couleur, mais le dessous du corps est orangé, & le bas vers la queue en est blanc en forme d'une porte bordée de pourpre & de bleu; l'œil est orangé, à cercle rouge, & à iris noire; à cet œil paroît en être joint un second, qui est jaune & entouré de bleu; la bande, qui sépare la tête du corps, est blanche & de verd céladon, ornée en dedans de piquans rouges & jaunes; la nageoire du corps

&

& celle du ventre sont en bandes de pourpre, & attachées par du bleu; les autres nageoires & la queue sont pareillement pourprées & pleines d'arrêtes noires. Ce Poisson est dur & ferme, blanc & délicieux.

POISSONS EXTRAORDINAIRES.

434. Le *Grapin rouge*, est un petit Poisson sec & mauvais, d'un rouge clair, ayant le dessus du museau fort avancé en forme de bout d'un crochet; son œil est blanc à iris noire; la nageoire du dos est jaune & bordée de pourpre; elle tourne autour de la queue pour revenir à la moitié du ventre; sur le corps il y a neuf petites ovales blanches & bordées de noir; la nageoire du corps & celle du ventre sont rouges à arrêtes noires, & bleues & blanches vers le corps.

435. L'*Anguille à lozanges*, ressemble beaucoup à un serpent: le dedans de son museau est rouge & de verd céladon: sa tête est un peu allongée, & un peu élevée près de l'œil, blanche au milieu, marquée de brun, & brune en haut & en bas; le corps est tout jaune, excepté le milieu où on voit dominer le blanc: tout est plein de grandes lozanges de pourpre; la moitié postérieure du corps est entourée, par dessus & par dessous, d'une nageoire d'un pourpre clair bordé d'un rouge pourpré par dessous, & de noir par dessus, & d'une frange noire & de couleur de citron: on n'ose point manger de ce Poisson, quoiqu'on n'y ait jamais trouvé aucun mal.

436. L'*Ikan Perdana*, ou le *Premier Directeur du Royaume des Poissons*, est un très beau & bon Poisson, qui a bien trois pieds de long; son museau est pourpré, jaune & blanc en dedans; sa tête est brune & ornée de deux rayes bleues & blanches & de quatre petits globes pareils; l'œil est large & pourpré, à iris brune marquée d'un point blanc; la raye qui sépare la tête du corps est bleue en haut, & de bandes pourprées & noires en bas; tout le corps est de verd céladon & marqué de deux rangées de globes noirs à point blanc, & de deux de globes bleus aussi à point blanc, posées alternativement; le bas du corps est marqué de plusieurs taches larges & serpentines de noir & de blanc; la nageoire du corps est faite de bandes de pourpre & de blanc; elle est noire & blanche vers le corps; la nageoire du ventre est pareillement pourprée à arrêtes noires; celle du dos est de couleur de citron, & toute garnie de grands piquans noirs; les deux nageoires postérieures sont de pourpre, couleur de la queue, qui est épaisse, & a la figure d'une demi-lune; les bords extérieurs sont étroits & noirs, & les nageoires ont de plus une frange de couleur de citron qui les termine par dehors.

437. L'*Ikan Onggara*, est un petit Poisson délicieux, dont la tête & le corps sont de verd céladon; le museau est pourpré en dedans, de même que la raye entre la tête & le corps, & entre les nageoires & la queue: le corps est partagé en deux par une raye noire, & tout parsemé de petits traits rouges: son œil est rouge & blanc, & l'iris en est noire, de même que le cercle, qui entoure l'œil.

438. Le *Dauphin bigarré*, est un Poisson de deux ou trois pieds de long, délicieux & fort gras; sa tête est brune & épaisse, toute mouchetée de noir: son museau est bleu & blanc en dedans; le dessus du corps est noir vers le dos & pour le reste de bleu céleste: le dessous du corps est d'un

POISSONS EXTRAORDINAIRES. d'un rouge clair, mais plus foncé vers le ventre; les nageoires & la queue sont jaunes.

439. L'*Ikan Cacatoeba Papoewa*, a bien trois pieds & demi de long; il est blanc & ferme, fort gras & délicieux, surtout quand on l'enfume; sa tête est fort épaisse & d'un verd céladon; son museau ressemble au bec d'un Perroquet, & est fort large, épais, & jaune, pourpré en dedans vers le haut, & de verd céladon en bas, & tout plein de dents; sur la tête se voyent quelques taches noires qui sont blanches en dedans; l'œil est pourpré & large, l'iris en est noire & blanche, de même que le cercle du côté de la queue; la raye entre le corps & la tête est d'un jaune de citron, ayant au bas & en dehors une bordure de pourpre en bandes, & en dedans une marque large de pourpre, qui s'étrécit en montant, & qui est ornée de quelques taches noires & blanches; le corps est d'un pourpre clair, mais au dessous de la nageoire du corps paroit une raye bleuë, qui vient de la raye jaune qui termine la tête, & va jusqu'à la moitié du ventre, faisant ainsi un parc triangulaire d'un rouge clair, marqué de nombre de petits traits noirs; la queue & les nageoires sont d'un jaune de citron, & la nageoire du dos est garnie de grands piquans noirs.

PL. N°. XLIX. 440. LE *Poisson brun à museau émoussé*, a deux bons pieds de long; il est un peu sec, mais blanc & ferme; son nés est épais & émoussé & avance un tant soit peu: au bas du museau, on voit deux ou trois cercles larges blancs & bleus, & sur le côté une espèce de branche d'arbre de même couleur, & au dedans de celle-ci quelques rangées de petits globes bleus & blancs; l'œil est de verd céladon & blanc, à iris d'un pourpre obscur, & à cercle noir; de l'œil va vers le nés un triangle jaune ayant le bord d'enhaut noir & étroit, & celui d'en bas large & rouge; un peu plus haut se voit une petite ovale noire, qui est blanche en dedans; la tête & tout le corps sont d'un brun foncé, le corps est parsemé de petites taches pointuës & bleues à bords noirs, & marqué près de la queue d'une espèce d'ovale bordée de noir & garnie de deux piquans blancs; les nageoires sont d'un jaune de citron, & d'un jaune doré par dessous; la nageoire du dos est garnie de piquans noirs, qui sont longs & larges; la nageoire postérieure d'en bas est toute rayée de bandes noires; la queue est épaisse & large, un peu arrondie & recourbée par derrière, faisant avancer deux lignes noires, entre lesquelles se trouve le bord extérieur noir: la couleur de la queue est un jaune de citron, marqué de huit bandes de verd céladon.

441. L'*Ikan Batoe Tidore*, ou le *petit Poisson de roche de Tidore*, a un petit corps dodu, & est d'un goût exquis; son museau est petit & emoussé, bleuâtre en dedans; son œil est blanc & de verd céladon, à iris noire & blanche, & à cercle de même, ayant de plus un demi-cercle jaune du côté du museau; le long de l'œil se voit une bande de traverse, un peu oblique, large & de blanc au milieu, avec des bords bleus & noirs: la bande qui sépare le corps de la queue est de même couleur & bordure; tout le Poisson est d'un rouge clair plein de points noirs & d'autres marques pareilles, qui sont blanches au milieu; toutes les nageoires & la queue sont de la cou-

couleur du corps, mais celle du corps a de plus une attache de noir & de blanc.

POISSONS EXTRAORDINAIRES.

442. L'*Ikan Batoe Amblaeuw*, ou le *Poiſſon de roche d'Amblau*, qui paroît ſous la forme d'un carreau; ſon muſeau eſt petit & jaune, bleu & blanc en dedans; la tête & le corps ſont d'un rouge clair traverſé de ſept bandes larges, griſâtres & noires, & marqué de nombre de traits noirs entre les bandes; l'œil eſt bleu & blanc; l'iris en eſt blanche & le cercle noir: ſous l'œil on voit traverſer obliquement une bande noire & blanche pour aller à la nageoire inférieure; les nageoires & la queue ſont de couleur de citron; & la bande qui termine le corps vers la queue eſt noire, & blanche au milieu. Ce Poiſſon eſt excellent bouilli à l'eau.

443. L'*Ikan Piſan Jang Merah*, ou le *Poiſſon couteau rouge*, eſt de la même figure & a le muſeau ſemblable aux autres des N°. 220 & 230, mais ſon corps eſt tout différent; car il eſt fait de trois rangs de demi-globes rouges, diſtingués par deux rayes noires & blanches; la queue n'a qu'un rang de demi-globes pareils, qui ſont bordés par deſſous de bleu, de blanc & de noir. Ce Poiſſon ne ſe mange point.

444. La *Carpe de Ceram*, eſt un fort bon Poiſſon, qui a deux pieds de long; ayant le deſſus de la tête jaune, & le deſſous rouge; ſon œil eſt de verd céladon; l'iris eſt noire ainſi que le cercle; le muſeau eſt bleu en dedans, & remonte vers l'œil; le corps eſt tout couvert d'écailles d'un bleu clair, & d'un bleu obſcur, & traverſé dans ſon milieu, depuis ſes nageoires du dos juſqu'à celle du corps, par une demi-bande large d'un rouge clair, & par une ſeconde de pourpre, y ayant une raye bleuë & blanche qui les diſtingue; la nageoire du dos eſt d'un jaune de citron, & toute garnie de grands piquans noirs; les autres nageoires & la queue ſont d'un verd céladon à bandes blanches; au bas du ventre ſe voit un bord large & rouge, qui va du milieu du ventre juſqu'à la queue.

445. La *Sardine de Macaſſar*, a l'œil de verd céladon ainſi que les nageoires & la queue, & le dedans du muſeau de pourpre, de même que la raye qui ſépare la tête du corps, & la bande qui attache la nageoire du corps.

446. Le *Pigeon bleu*, eſt un petit Poiſſon de roche délicieux, dont le corps eſt d'un bleu clair moucheté de noir, la queue & les nageoires ſont jaunes, & le muſeau & les yeux rouges.

447. L'*Ikan Tſjabalang Jang Terbang*, ou le *Brochet volant*, ne différe guères des autres Poiſſons de ſon eſpèce, ſinon que le deſſus de ſon muſeau fait une grande ſaillie, & n'eſt point armé de dents; depuis la tête juſqu'à la moitié du dos & du ventre ſe voit une bordure large d'un rouge pourpré: & ſur le corps nombre de globes & d'autres taches noires, ainſi que quelques demi-lunes de même couleur; les nageoires de deſſus & de deſſous ſont grandes & larges, & d'un verd céladon pâle, diviſé en parcs par le moyen de quelques rayes, & orné de nombre de petits globes rouges & blancs; celle du dos a un bord extérieur de pourpre; la nageoire du corps eſt pourprée, & blanche en bandes; le fond du corps eſt d'un bleu clair, & au bas du corps vers la queue ſe voit de chaque côté un demi-cercle large & noir; la queue eſt partagée en trois fourchons, dont celui du milieu eſt de pourpre clair & obſcur en bandes, & les deux

POISSONS EXTRAORDINAIRES.

autres font de blanc & de bleu obscur. Ce Poisson est fort bon de goût & fort gras.

448. Le *Poisson doré de l'Isle Maurice*, est fort petit, mais très bon; son corps & sa tête font d'un jaune doré; sur le corps se voyent cinq rayes orangées; il a le museau de pourpre, de même que les yeux, les nageoires & la queue.

Pl. N°. L.

449. Le *Cabot volant*, ne différe du Cabot vulgaire qu'en ce qu'il a le museau pourpré, ainsi que la tête & la raye qui en distingue le corps; ses ailes font d'un verd céladon clair, bordées de noir & un peu pointuës, pleines de points & d'autres marques de noir; sa queue est de verd céladon, & de blanc en bandes, & a la figure d'une demi-lune; plus bas que les ailes se voyent deux nageoires, garnies de piquans noirs, celle du dessus est blanche, & celle de dessous est de verd céladon.

450. Le *Trompette de Bouro*, est d'une figure tout-à-fait singulière; son museau est petit, bleu au haut, & pourpré au bas, d'où la tête va en s'élévant & est bordée d'une bordure ronde de blanc & de noir en bandes; l'œil est fort grand & blanc, entouré de plusieurs cercles de noir, de jaune & de pourpre, & d'un demi-cercle de jaune & de pourpre en bandes; l'iris en est noire & blanche; le corps est grisâtre & tout moucheté de noir; entre l'œil & la nageoire du ventre se voit une marque blanche & noire en bandes, & bordée de rouge; la nageoire du ventre, & celle du corps, de même que la queue, font d'un jaune de citron, & d'un jaune doré en bas: l'attache de la nageoire du corps est bleue & blanche; le corps de ce Poisson ressemble à celui d'un Toetombo, ou Poisson en boite, & est bordé, le long de la nageoire inférieure, d'un bord large blanc & bleu; sur le corps même près de la queue est une marque longue de noir & de blanc; sur le dos est une marque large & arrondie de noir, qui va depuis l'œil jusqu'à la queue; cette marque en soutient une autre plus étroite, & de verd céladon; après quoi suit la nageoire du dos en forme de voile ronde & fort étenduë, garnie de grands piquans noirs, & marquée de quelques traits noirs: elle a un bord de dessous, qui est composé de demi-globes blancs, bordés de noir; la nageoire postérieure d'en bas est de la même figure, mais n'a pas ce bord. Ce Poisson est délicieux, mais fort rare.

451. Le *Pigeon bigarré*, est un joli petit Poisson de roche, dont le museau est pourpré, & les yeux font bleus; son corps est blanc, tout moucheté de noir & traversé de trois ou quatre bandes noires: la quatrième a quelques bandes blanches parmi le noir, & un peu plus haut se voyent quelques traits obliques & pourprés; toutes les nageoires font de couleur de citron, de même que la frange qui termine la queue: mais la nageoire du ventre a une attache de bleu; sa tête est petite, & son corps assez gros & dodu.

452. L'*Ikan Batoe Boano*, ou le *Poisson de Roche de Boano*, est petit, rond dodu & d'un goût délicieux; son museau & ses yeux font de verd, & la raye qui termine sa tête est pourprée: son corps est tout-à-fait rouge; il a sur la tête un demi-cercle bleu & blanc, & près de la queue une grande ovale noire, qui est comme dentelée de blanc en dedans, & bordée de bleu & de noir par dehors; au milieu du corps se voit une ligne en ovale; toutes

tes

tes les nageoires & la queue sont d'un jaune de citron, & d'un jaune doré par dessous; mais la nageoire du corps a une attache de noir & de blanc. POISSONS EXTRAORDINAIRES.

453. L'*Ikan Cacatoeba Waroe*, ou *le Poisson Cacatoeba de Waroe*, est un Poisson de roche, beau & délicieux, dont le museau, les yeux & les nageoires sont de pourpre; la tête & le corps sont de verd céladon & de blanc plein de points & de petits serpens noirs, qui sont placés entre quatre bandes jaunes de traverse; la nageoire du corps est attachée par du noir & par du blanc; la bande qui termine le corps est de même couleur, ainsi que l'aile qui est au bout des nageoires postérieures, & qui s'étend plus loin que la queue, laquelle est jaune & blanche à arrêtes noires, & entre deux bandes d'un rouge clair & de blanc en forme de demi-lune: une frange de couleur de citron la termine.

454. Le *Pilote verd, le Mâle*, est un très bon Poisson, & assez grand: il a la tête épaisse & ronde, le museau blanc, & l'œil de pourpre: son corps est blanc au milieu & de verd céladon par tout ailleurs, traversé par cinq bandes larges & noires, dont la dernière ne va pas jusqu'au bas du ventre: la nageoire du corps & celle du ventre sont pourprées & attachées par du jaune & du blanc: les nageoires du dos & du derrière sont de verd céladon, & marquées des mêmes bandes du corps: la queue est bleuâtre, rayée de noir, & bordée sur les côtés d'un bord de pourpre, qui a du noir en dedans, & se termine en pointe, faisant ainsi une queue fourchuë.

455. La *Femelle du précédent* n'en différe qu'en ce qu'elle a l'œil de couleur de citron à iris blanche & noire; au lieu que celui du premier étoit pourpre à iris de même.

456. L'*Ikan Djoelong Djoelong*, a la tête longue, & fort large; on y voit du pourpre, du bleu & du blanc par devant, & deux longues rayes noires ornées de points blancs: l'œil est blanc & noir: la tête & le corps sont rouges, & il a le long du dos & du ventre un bord large de bleu & de blanc: de la nageoire du ventre jusques près de la queue paroissent deux rayes larges de pourpre sur le corps même, qui se termine par une bande de bleu: la nageoire du ventre, & celles de derrière de même que la queue sont d'un pourpre clair: la première a une attache de blanc & de noir, & deux globes ovales de jaune à ses côtés; la nageoire du dos est blanchâtre par dessus & jaunâtre par dessous, pleine de grands piquans noirs; le Poisson est assez mauvais & fort commun.

457. L'*Ikan Wigoero*, est de la taille d'une Perche, mais sa tête est épaisse, blanche & bleuâtre par dessus; son museau est pourpré en dedans, l'œil est noir & blanc, le corps bleu & blanc, marqué de taches larges de noir & de bleu obscur, qui ont une raye large de pourpre entre deux. Les nageoires & la queue sont de couleur de citron; au devant de la nageoire du dos il y a un grand piquant noir: ce Poisson est fort bon à manger.

458. L'*Ikan Birava*, ou le *Poisson de Foulon*, est d'un beau bleu céleste, & a plusieurs piquans de pourpre au devant du museau: ses yeux sont de la même couleur, ainsi que ses nageoires, qui vont tout autour de la queue: sur le corps se voyent deux rayes étroites de bleu à points blancs, entre lesquel-

POISSONS EXTRAORDINAIRES.

quelles le fond est d'un blanc transparent : c'est un Poisson sec & fort mauvais.

459. *La Princesse du Nord* est un grand Poisson, qui a bien quatre pieds de long, & est gras & ferme & d'un gout exquis : il a au dedans du museau du pourpre entre le verd céladon : la tête est noire de même que tout le corps ; l'œil est de verd céladon entouré de blanc, & de pourpre par dehors, l'iris est noire ; la raye qui sépare la tête du corps est pourprée ; sur le haut du corps se voyent quatre marques larges & triangulaires de bleu céleste bordé de blanc du côté de la tête & une cinquième sur le bas près de la queue. La nageoire du corps est pourprée à bandes blanches, & jaune du côté du corps ; les nageoires postérieures & la queue large sont d'un jaune de citron, & d'un jaune doré par dessous : la nageoire du dos est blanche au haut, & de verd céladon au bas, & toute garnie de piquans noirs.

PL. N°. LI.

460. LE *Poisson à tête de Cochon*, ainsi nommé de la figure de sa tête, est un très bon petit Poisson : son museau est d'un rouge clair : ses yeux, ses nageoires & sa queue sont de pourpre, & sa tête & son corps d'un brun clair moucheté de noir : la nageoire du corps est bleuë du côté du corps, & une raye de cette même couleur va depuis l'œil jusqu'au museau.

461. *La belle Agathe*, est un Poisson délicieux, qui a un coloris magnifique : son museau est petit, d'un beau rouge, & pourpré par derrière : le dos s'éléve insensiblement de la tête, & le ventre s'abaisse de même, & forme ainsi un Poisson à-peu-près oval, assez large, & qui a bien un pied & demi de long ; un peu plus bas que le museau se voyent deux marques larges & triangulaires, de verd céladon & de blanc bordé de pourpre, & dont la pointe est fort aiguë ; l'œil est de verd céladon, à iris noire, & du côté du corps on y voit un petit triangle de couleur de feu ; & par dessous une demi-lune de verd céladon couchée ; la nageoire du corps est de verd céladon & de blanc en bandes, & rouge vers le corps, attachée par du pourpre ; la nageoire du ventre est marquée de même que la précédente, ainsi que la queue, qui a deux bords larges de pourpre tellement courbes, qu'ils font comme une demi-lune de la queue, & s'approchent ensuite de plus en plus ; les nageoires de dessus & de dessous sont d'un verd céladon pâle, à bandes d'un verd plus foncé ; la tête & le corps sont de bleu ; mais plus foncé à la partie supérieure, & plus clair vers le bas.

462. L'*Ikan Tikos*, ou le *petit Souris*, est un joli petit Poisson, dont la tête est épaisse, ronde & blanche ; l'œil est grisâtre : le corps est blanc & tout parsemé de points noirs grands & petits ; la queue & les nageoires sont de pourpre ; la nageoire du corps est de couleur de citron en dedans. Ce Poisson a la taille d'un éperlan ordinaire, & est fort bon rôti sur le gril.

463. *Le petit Barbu bleu, à pattes*, est un Poisson sec & mauvais, qui n'a rien de singulier si ce n'est une espèce de barbe autour de son museau jaune & pourpré : le dessus de son corps est d'un bleu obscur & le dessous en est d'un bleu clair ; on y voit trois globes jaunes : il a de plus deux

deux pattes noires & épaisses garnies chacune de trois doigts: le long du dos régne un bord blanc, & la queue est fourchuë, & d'un noir ondoyé.

Poissons extraordinaires.

464. Le *Turc*, est un Poisson ovale, assez gros & gras, & d'un goût délicieux; son museau est fort petit & sa tête bleuë, de même que la moitié de son corps, après quoi suit une bande large de traverse de couleur de citron entre deux bords bleus; le derrière du corps est d'un rouge orangé & a presque contre la queue une bande bleuë & blanche; l'œil est de pourpre, & un demi-cercle blanc le surmonte; les nageoires & la queue sont de pourpre, & tout près de la queue on voit changer la couleur du corps en celle de citron & en blanc.

465. L'*Ikan Pangerang*, ou le *Prince*, est un joli petit Poisson, d'un goût délicieux; de son museau paroît sortir une grande dent de couleur de citron, de bleu & de pourpre, en forme de piquant; la tête est bordée d'un bord large de bleu céleste obscur, & qui régne tout du long du dos jusqu'à la queue; le bas de la tête est blanc & de verd céladon, marqué de quelques taches vertes, & bordé de pourpre, & de quelques traits noirs près d'un bord noir qui sépare la tête du corps; l'œil est rouge & blanc; l'iris est noire & blanche, & le cercle noir; le corps est marqué différemment, car au dessous du bord de bleu céleste se voit premièrement une bande de couleur de citron très large & marquée de petits traits rouges; cette bande va de la tête jusqu'à la queue: ensuite viennent cinq bandes alternativement posées, dont trois sont assez larges, & composées de petits bâtons de blanc, de verd céladon, de pourpre, & les deux autres sont plus étroites & de couleur de citron, marqué de petits traits rouges; toutes ces bandes vont depuis la tête jusqu'à la queue; enfin on voit régner le long du ventre un bord ou une bande assez large, & composée de petits bâtons de couleur de citron, & d'une couleur tirant sur le pourpre; la nageoire du corps est en bandes de pourpre & de blanc, & rouge & bleu bordé de noir du côté du corps; elle est placée sur un fond grisâtre; la nageoire du ventre est pourprée à arrêtes noires; la nageoire postérieure d'en haut est d'un verd céladon clair à bandes blanches, & celle d'en bas est rouge; la queue est blanche & de verd céladon, ornée de cinq bandes rouges & étroites, qui finissent à une grande ovale noire marquée de six points blancs, & bordée d'un bord de verd céladon, & d'une frange de jaune de citron par derrière.

466. L'*Ikan Vinteri*, a environ un pied de long: sa tête ressemble à celle d'un Dauphin; son museau est pourpré ayant un long piquant bleu qui en descend, & plus loin on en voit un second semblable, mais pas si long; l'œil est de verd céladon, l'iris noire & blanche, & le cercle en est noir; la tête & le corps sont d'un bleu clair: au dessous du dos on voit une raye de pourpre, une seconde plus large de verd céladon, une troisième plus large encore, de blanc, & enfin une quatrième moins large de verd céladon; la nageoire du corps est en bandes blanches & pourprées à arrêtes noires; celle du ventre est pourprée, de même que la queue fourchuë à arrêtes noires. Ce Poisson est blanc & ferme, & un peu sec, mais d'ailleurs assez bon, & fort rare.

POISSONS EXTRAORDINAIRES.

467. Le *Poiſſon volant*, qui eſt fort rare, eſt de la taille d'un bon harang; ſon muſeau eſt compoſé de trois bandes de verd céladon, & de trois autres de pourpre, & marqué de deux globes de couleur de citron; ſa tête & ſon corps ſont d'un bleu clair: le corps eſt tout parſemé de piquans blancs bordés de noir, & la pointe tournée en arrière, & on y voit régner depuis l'œil droit juſqu'à la queue une raye pourprée à bandes blanches; les yeux ſont rouges, & entourés de noir, l'iris eſt blanche & entourée d'un cercle étroit & noir, & de chaque œil on voit aller vers le corps une marque pointuë & aſſez longue de couleur de citron; aux deux côtés de la tête paroit un piquant long, qui avance juſques par deſſus les ailes; il eſt bleu par dehors, & pourpré en dedans, au bas du dehors, & d'un rouge pâle à ſa pointe; les ailes ſont jaunâtres & de verd céladon, longues & fort larges ſur le derrière, & partagées en neuf parcs par des rayes noires & fines; ces parterres ſont ornés de globes de bleu céleſte, & de petites marques de pourpre; la queue eſt pourprée. Ce Poiſſon eſt gras & délicieux, mais on en voit rarement d'un ſi beau deſſein.

468. L'*Ikan Sengadji Molukko*, ou le *Duc des Moluques*, eſt un Poiſſon d'une beauté achevée & d'un goût exquis; ſon muſeau reſſemble à un bec d'oiſeau, & eſt pourpré en dedans, & armé de deux fortes dents rouges; la tête & le corps ſont d'un jaune de citron au milieu, & d'un jaune doré ſur les côtés; ſur la tête & un peu au deſſus du muſeau ſe voit un petit demi-globe de pourpre, donnant contre une marque bleüe, qui eſt blanche en dedans, & liée à une bande blanche, qui traverſe le corps; l'œil eſt bleu, & a un demi-cercle large & rouge du côté du corps; au deſſus de l'œil ſe voit une demi-ovale de pourpre, qui a du bleu & du blanc au milieu; du dos à la nageoire du corps eſt une bande pourprée & mouchetée de noir, bordée de blanc & de bleu des deux côtés; le reſte du corps n'eſt qu'un tiſſu de bandes bleues & pourprées ſur un fond jaune; la nageoire du corps eſt blanche & d'un rouge clair, à arrêtes noires: celle du ventre eſt de même couleur pour le fond, & garnie de piquans bleus & noirs; la nageoire du dos eſt d'un pourpre clair, & toute garnie de grands piquans noirs; la nageoire poſtérieure d'en haut eſt arrondie, & d'un brun obſcur marbré de rouge pour le fond; le bord en eſt large & de couleur de citron, un ſecond bord eſt plus large encore & de verd céladon entouré d'une frange noire, & de couleur de citron, qui va juſqu'à la queue; la nageoire poſtérieure d'en bas eſt d'un fond de couleur de citron, & arrondie juſques vers la queue, montrant comme une bande demi-circulaire, ou courbée près du corps: ſes bandes ſont de pourpre & de bleu, & elle eſt pareillement bordée d'une frange de couleur de citron; la queue eſt jaune à arrêtes noires, & ſéparée du corps par une bande pourprée. Ce Poiſſon paroît d'un éclat extraordinaire, quand on le voit dans l'eau, car le jaune de ſon corps eſt fort vif, & ſe montre parmi le bleu & le pourpre comme ſi c'étoit de l'or.

PL. N°. LII.

469. L'*Enſeigne Noir*, eſt un petit Poiſſon blanc & délicieux, qui a deux bandes de traverſe larges & noires, bordées de bleu ſur ſon corps blanc, & le deſſus de ſon corps bordé d'un bord large de bleu céleſte; ſon muſeau eſt étroit & pourpré en dedans; ſon œil eſt pareillement pourpré, à iris

noire

noire & blanche; au bas de l'œil on voit, entre le devant du corps & la première bande transversale, une marque noire à bandes pourprées, & qui a une raye bleuë en dedans; la nageoire du dos est moitié noire & moitié blanche, entre deux bords de bleu céleste; cette nageoire s'éléve bien à la hauteur de deux ou trois doigts au dessus du corps, & se courbe en arrière en forme de drapeau, ce qui a donné le nom d'Enseigne à ce Poisson; toutes les nageoires & la queue sont d'un jaune de citron, mais la nageoire du corps est bleuë du côté du corps; celles de derrière sont bordées d'une frange de pourpre, & l'inférieure a de plus une espèce de piquant de bleu céleste qui la traverse dans sa largeur. POISSONS EXTRAORDINAIRES.

470. Le *Pavé Italien*, est un petit Poisson délicieux, qui a un bec de Perroquet, bleu en dedans; près de l'œil il y a une marque de même couleur: la raye qui sépare la tête du corps est de pourpre au haut, & d'un pourpre mêlé de noir en bas; la tête est de couleur de pourpre, & tout le milieu du corps est un pavé à l'Italienne, composé de petits carreaux rouges, noirs & de couleur de citron, en cinq rangs: mais le long du dos & du ventre régne un bord large de verd céladon, qui donne contre un second bord blanc & plus étroit; les nageoires de dessous de même que la queue sont pourprées: celles de dessus sont d'un rouge clair: entre la queue & le corps se voit une bande noire & blanche.

471. L'*Ikan Gapi*, ainsi nommé d'une des Isles des Moluques, où on en prend beaucoup, est petit, mais fort bon; sa tête & plus que la moitié de son corps, sont d'un rouge clair borné par une bande étroite & blanche, & par une seconde bleuë & plus large: le reste de son corps vers la queue est blanc au milieu, & grisâtre sur les côtés; après quoi paroit une bande bleuë & blanche qui termine le corps, passé laquelle on voit une marque arrondie d'un rouge clair, & ensuite la queue, qui est d'un pourpre obscur au bas, & d'un pourpre clair sur le derrière & pleine d'arrêtes noires; les nageoires sont de même couleur que la queue, mais celle du corps a des bandes de pourpre & de blanc.

472. L'*Ikan Marate Djantan*, ou le *Mâle du Poisson Marate*, a bien un pied & demi de long; son museau est jaune & de verd céladon; son œil est de la dernière couleur à iris pourprée; la raye entre la tête & le corps est pourprée à bandes noires; la tête & tout le corps sont d'un bleu obscur par dessus, & ont le dessous d'un bleu clair; le haut de la tête est un peu enfoncé, mais elle se relève d'abord; au dessous de la nageoire du corps pendent deux barbes longues & bleues; le dessus du corps est distingué de son dessous, par le moyen d'une raye blanche & longue; la nageoire du dos & celle du ventre sont d'un bleu clair, & d'un bleu obscur en bandes; la nageoire postérieure d'en bas est d'un bleu obscur & bordée d'une frange de couleur de citron, jusqu'à la queue, faisant ensemble avec la queue une espèce de saillant en angle; au milieu du ventre se voit quelque peu de pourpre, auquel est attachée la nageoire inférieure qui est bleuë. Ce Poisson est excellent.

473. La *Fémelle* du précédent, lui ressemble en général, mais ses barbes bleues se voyent au dessus du museau, au bas duquel paroit un glo-

POISSONS EXTRAORDINAIRES.

globe rond & jaune, & entre le dessus & le dessous du corps du pourpre au lieu de blanc: on voit ici de plus au haut de la nageoire du corps un long piquant bleu: & point de pourpre ni de nageoire inférieure au bas du ventre.

474. Le *Poisson orangé*, est de la taille d'un grand éperlan, ayant la tête & le corps d'un rouge orangé, & de petites veines rouges sur le fond du milieu, qui est d'un rouge clair; la tête est assez épaisse, un peu applatie & se relevant d'abord; le museau est de verd céladon, de même que l'œil, & une marque large de deux courbures, qu'on voit un peu plus bas & à côté de l'œil; la raye entre la tête & le corps est en bandes de pourpre & de noir; les nageoires & la queue sont d'un jaune de citron & pleines d'arrêtes noires: la nageoire du corps est bleuë en dedans. C'est un Poisson ferme & délicieux.

475. L'*Ikan Farandi*, est de la taille d'une sardine ordinaire ou d'un petit harang, & d'un goût exquis; Il a le museau fait à-peu-près comme celui d'un cochon de lait: le grouin est de pourpre & renvoye au dos une raye large & blanche un peu applatie; son œil est rouge, à iris de bleu céleste; la nageoire du dos est très longue & pourprée; elle va depuis la tête jusqu'à la queue, & est bordée d'une frange de couleur de citron, de même que la nageoire postérieure d'en bas; les nageoires du corps & du ventre sont pareillement pourprées, ainsi que la queue, dont les deux angles pointus sont blancs, & de verd céladon, séparé du pourpre par une bande bleuë; toute la queue a un bord noir & étroit; le haut de la tête & du corps sont d'un bleu obscur, mais le bas de la tête est d'un bleu clair, & le bas du corps est blanc.

476. *Sardyn Malacca*, ou la *Sardine de Malacca*, ou le *petit Harang*, Poisson d'une espèce commune, mais représenté ici à cause que son museau, & la raye qui sépare sa tête de son corps, font une forte opposition de couleurs qui sont le pourpre & le verd céladon; on voit sur la tête une rangée de points noirs, un peu courbée; toutes les nageoires & la queue sont d'un jaune de citron, ce qui fait la principale différence entre une sardine vulgaire & une sardine de Malacca.

477. L'*Ikan Mata Anam*, ou le *Poisson à six yeux*, est petit mais délicieux, sur-tout quand il est bouilli à l'eau; il est rond & mollet, ayant le dos & le ventre fort étendus; sa tête & le dessus de son corps sont d'un brun obscur, & le dessous en est orangé; entre le dessus & le dessous du corps on voit une raye étroite & d'un bleu obscur, ensuite une raye plus large d'un pourpre clair, marquée de six demi-globes bleus & blancs, en forme d'yeux, & enfin une plus large, encore de couleur de citron; à l'extrémité de ces bords près de la queue, paroit une petite marque bleuë & étroite garnie de trois piquans de même couleur, & qui donne contre les bandes de la queue, qui sont une de pourpre, une de couleur de citron, & une troisième plus large de verd céladon, & bordée d'une frange de couleur de citron, mais la bande de verd céladon fait une longue saillie de chaque côté & renferme la frange; l'œil est de verd céladon & jaunâtre, & l'iris est noire & blanche; la nageoire du dos est un peu arrondie, & d'un verd

verd céladon clair, garnie de grands piquans noirs tout à l'entour, & bordée de couleur de citron; la nageoire de dessous est pourprée le long du corps & ensuite de couleur de citron bordé d'un verd céladon clair, & d'une frange noire; au devant de cette nageoire se voit un piquant bleu, & plus en avant deux piquans isolés de pourpre; la nageoire du corps est pourprée & blanche en bandes. POISSONS EXTRAORDINAIRES.

478. *L'Eguille de tré*, est un Poisson gros & rond, dont la tête & le corps ne font qu'une masse continuë; son museau est pourpré & fort petit; son corps & sa tête sont d'un bleu clair au milieu, & d'un bleu obscur des deux côtés; le grand piquant, dont ce Poisson a reçu son nom, est placé sur sa tête au dessus de l'œil; il est de bleu céleste obscur: l'œil est d'un beau pourpre sur un fond blanc à quatre bandes noires; l'iris est blanche & de verd céladon; les nageoires & la grande queue sont faites de bandes de verd céladon, & d'un blanc jaunâtre; la nageoire d'en bas est un peu arrondie & plus petite que celle d'en haut; sur le dessus du corps se voyent trois bandes bleues; sept bandes pareilles de verd céladon prennent leur origine au museau, & quelques-unes d'elles vont jusqu'au bas du corps; de la nageoire du corps à la queue il y a trois bandes larges d'un pouce, dont celle du milieu est bleue, & les deux autres sont d'un jaune de citron; & de cette même nageoire au ventre, il y a une marque large de verd céladon, ornée de trois bandes de pourpre à bords étroits & noirs. Ce Poisson est fort bon, mais on n'ose pas en manger, à cause qu'il est si boursoufflé.

479. L'*Ikan Safawar*, est un petit Poisson délicieux de roche, dont la tête est bleue, couleur du corps, qui est orné de trois bandes larges d'un jaune de citron, marquées de quelques petits globes de bleu & de blanc; le long du ventre jusqu'à la nageoire postérieure d'en bas, régne une bordure large de couleur de citron; le pourpre domine par tout, dans le museau, dans les yeux, sur la raye qui sépare la tête du corps & sur les nageoires; mais au dedans du cercle, qui sépare la tête du corps, on voit une bande large, blanche, & de verd céladon.

480. LE *Pigeon mâle bleu*, est un petit Poisson de roche ferme & ragoutant, qui a le haut du museau de verd céladon & le bas pourpré; son œil est pareillement pourpré ainsi que la nageoire du ventre; le cercle qui sépare la tête du corps est composé de deux rayes de verd céladon; la tête & le dessus du corps sont d'un bleu obscur, & le dessous du corps est jaune & d'un bleu clair; sur la tête se voyent deux petits globes de bleu céleste à point blanc, & sur le corps il y en a plusieurs pareils; le bas du corps est tout rempli de fins carreaux noirs; toutes les nageoires & la queue sont d'un jaune de citron: sur celle du dos on voit trois de ces globes. PL. N°. LIII.

481. L'*Ikan barea*, ne différe guères de la sardine vulgaire, quant au coloris, la forme, la longueur & le goût; son museau est pourpré, de même que la raye, qui sépare la tête du corps, & qui en a une plus large & bleue en dedans, & une pareille plus haut; le dessus de la tête & du dos est d'un bleu fort obscur, & le dessous d'un bleu fort clair: tout le corps est marqué de petites rayes bleues: toutes les nageoires sont d'un jaune de

citron,

POISSONS EXTRAORDINAIRES.

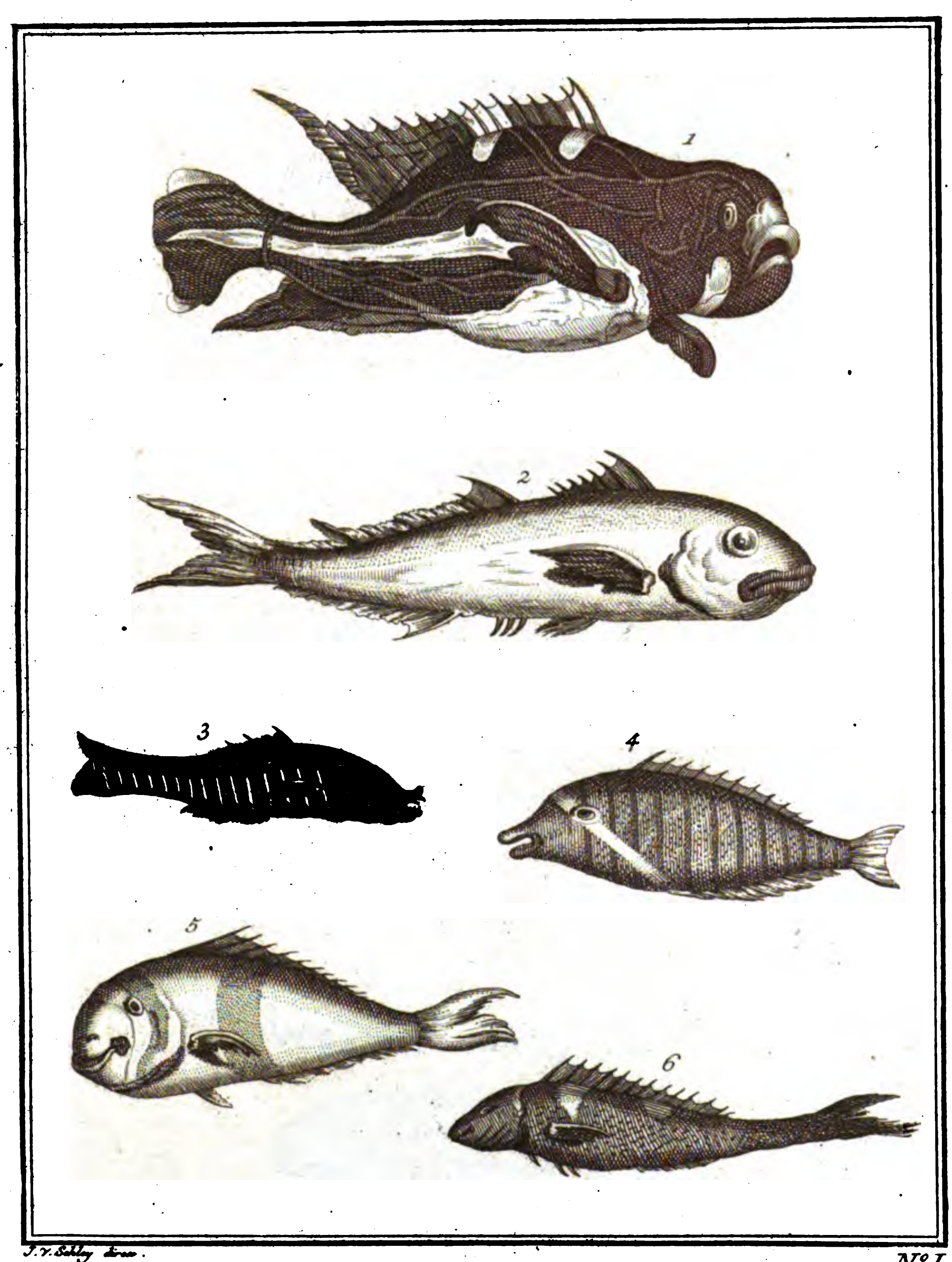
citron, ainſi que le deſſus de la queue: le deſſous en eſt d'un jaune doré marqué de ſix bandes d'un pourpre noir dans toute ſa longueur.

482. L'*Ikan Panggontor*, ou le *Tonnant*, ainſi nommé, parceque de ſa grande queue il fait un bruit effroyable dans l'eau: ſon muſeau eſt petit, pourpré en dedans, & armé de deux grandes dents; ſa tête eſt un peu allongée, comme celle d'un cochon, & eſcarpée juſqu'à un grand piquant bleu & élevé tout droit qu'on voit au commencement du dos; l'œil eſt pourpré, à iris pourprée & blanche: la tête & le corps ſont de verd céladon, qui s'éclaircit un peu dans le milieu, & rempli de taches pourprées & rayées de bleu par-ci par-là; ces taches ſont de pluſieurs figures & paroîſſent ſur tout le corps, juſques près de la queue, où l'on voit trois globes pourprés qui ſe ſuivent; la nageoire du corps eſt en bandes de pourpre & de blanc, & blanche & bleue du côté du corps; les autres nageoires & la queue ſont jaunes au bas & de verd céladon au haut, & pleines d'arrêtes noires: la queue eſt en forme de palette, qui s'élargit un peu dans le milieu, & a bien un doigt & demi de long. Ce Poiſſon a un goût délicieux, & a un bon pied de long.

483. Le *Brême verd de gravier*, eſt un Poiſſon de la grandeur d'un gardon; ſa tête eſt d'un verd céladon clair, ſon corps eſt de même, mais marqué d'une eſpèce de filet, & d'une raye large & de pourpre, qui va depuis la tête juſqu'à la queue; le muſeau eſt noir en dedans, & ſur le haut du nés ſe voit un petit piquant pourpré: l'œil eſt pourpré, ainſi que la raye qui termine la tête & une autre petite raye, en dedans; deux autres petits cercles ſont bleus; la nageoire du corps eſt d'un jaune de citron, pourprée & blanche en dedans; la nageoire du ventre eſt pareillement pourprée; celle du dos eſt de verd céladon à arrêtes noires & à frange pourprée: elle a un grand piquant de bleu céleſte ſur le devant; la nageoire poſtérieure d'en bas eſt ſemblable à celle du dos, de même que la queue, qui s'élargit de beaucoup ſur le derrière, mais qui n'eſt pas bordée de frange, comme le ſont les nageoires; le corps eſt tout parſemé de petits globes de bleu céleſte, qui ſont blancs en dedans. Ce Poiſſon eſt gras & délicieux, mais plus blanc & plus ferme que notre Brême ordinaire.

484. L'*Ikan Batoe Jang Merah*, ou le *Poiſſon de roche rouge*, a la tête & le corps d'un rouge clair, qui s'éclaircit encore davantage au milieu; ſa tête eſt terminée par une bande large, bleue & blanche; on en voit une pareille ſur le milieu du corps, une autre plus petite vers la queue, & une quatrième courbée en ſens contraire, qui ſépare le corps de la queue; ſon muſeau eſt blanc & de bleu céleſte; ſon œil eſt blanc ayant l'iris noire & le cercle de même; la nageoire du ventre, celle du corps, & la queue, de même que celle du dos, ſont d'un jaune de citron, mêlé d'un peu de bleu: celle du dos eſt garnie de piquans noirs: celles de derrière ſont de pourpre & de blanc en bandes.

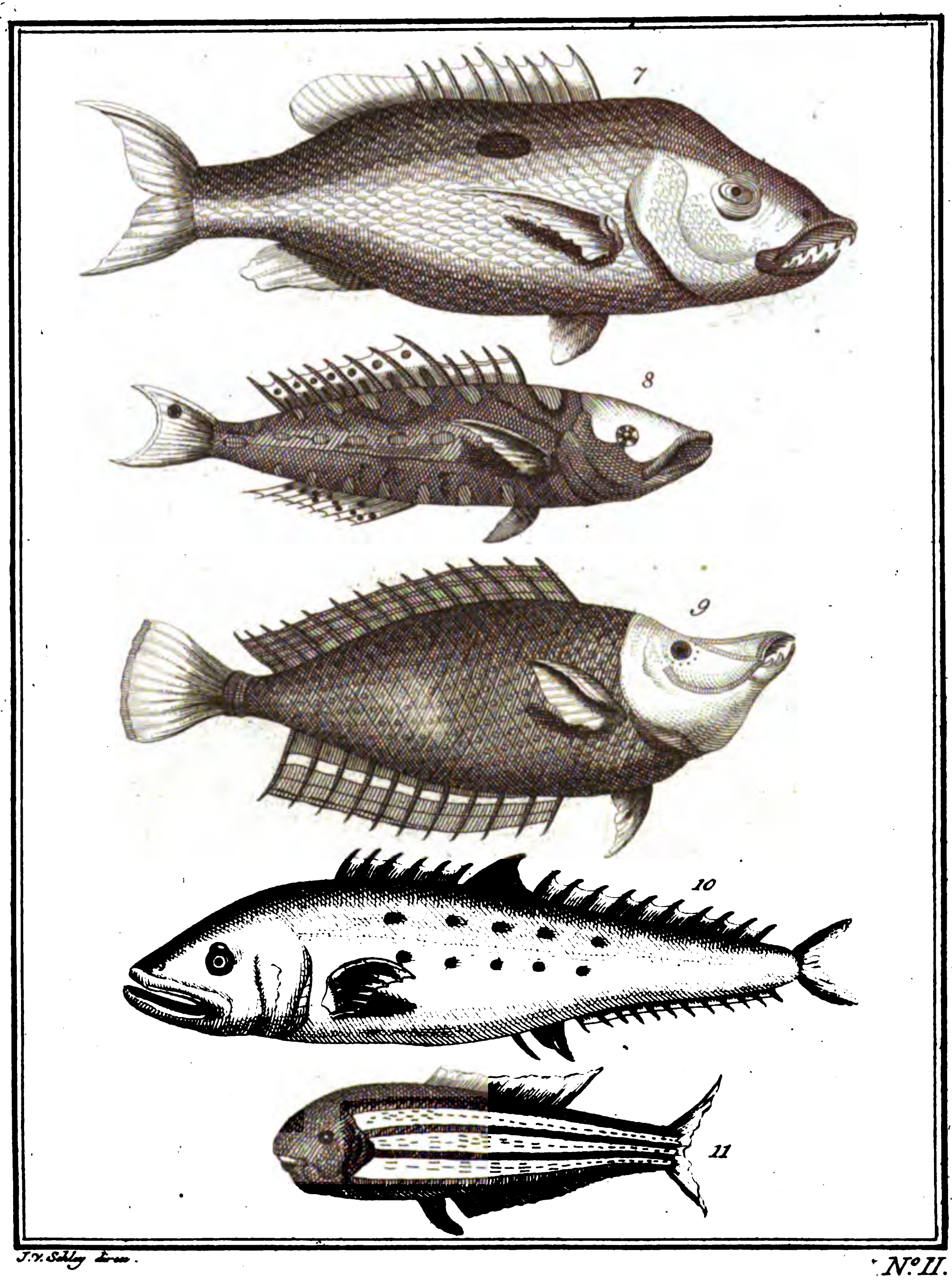
485. Le *Miſaine bleu* eſt grand, & beau, gras & délicieux; il a une trompe de blanc & de bleu céleſte, qui a quatre pieds & trois pouces de long; la tête & le corps ſont de bleu céleſte: au deſſus de la tête ſe voyent



N.° I.

POISSONS D'AMBOINE.

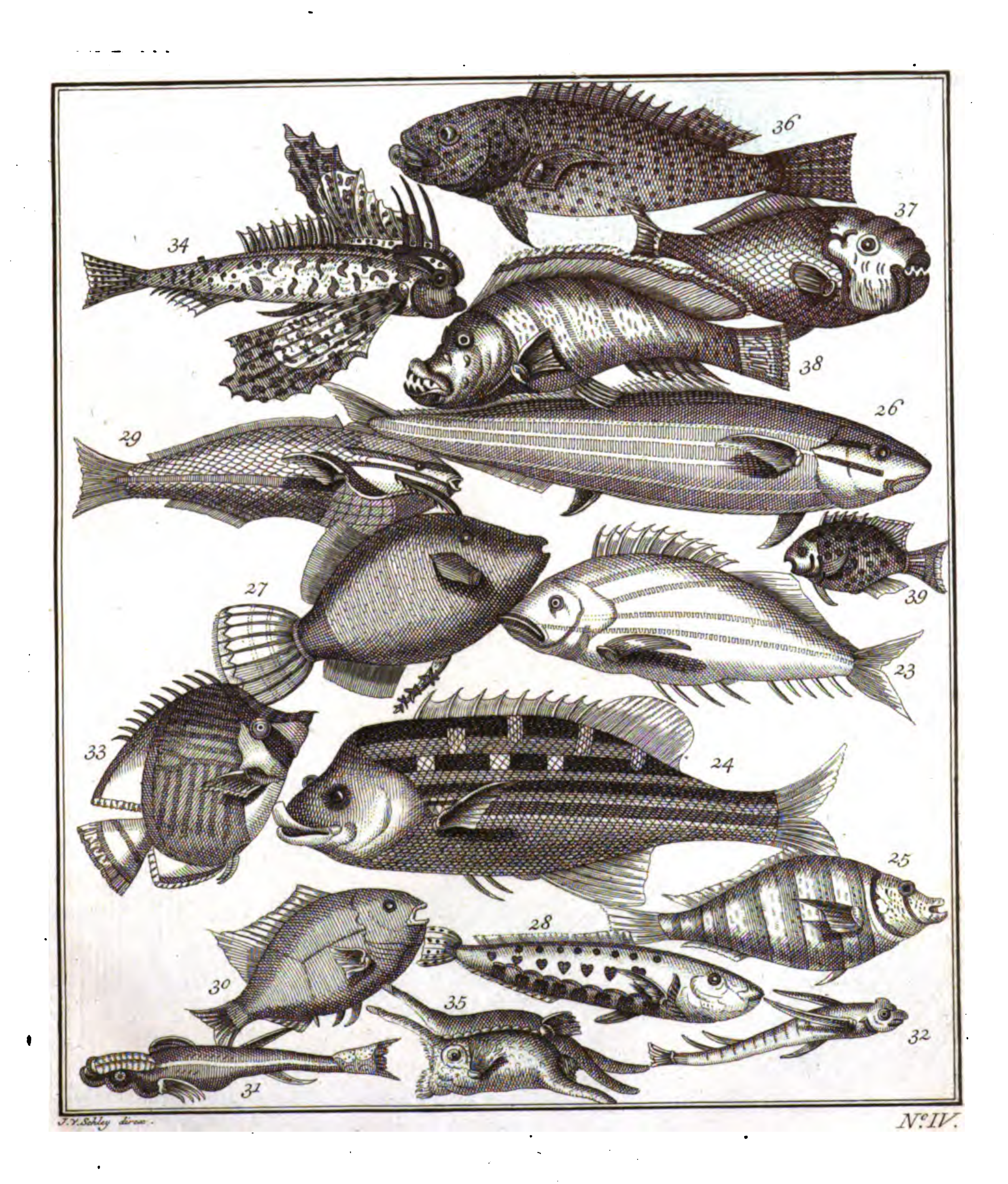
VISSCHEN VAN AMBOINA.

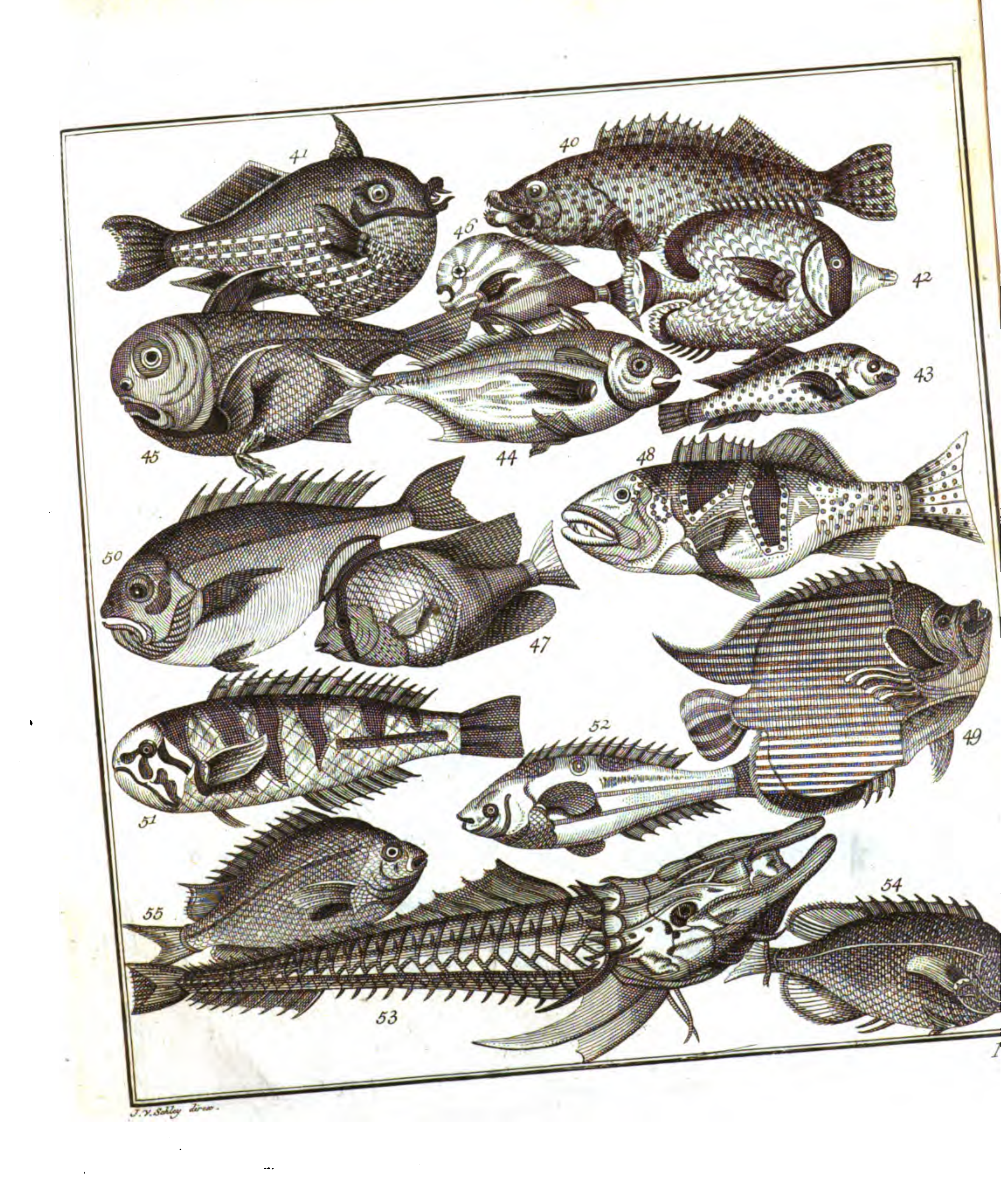


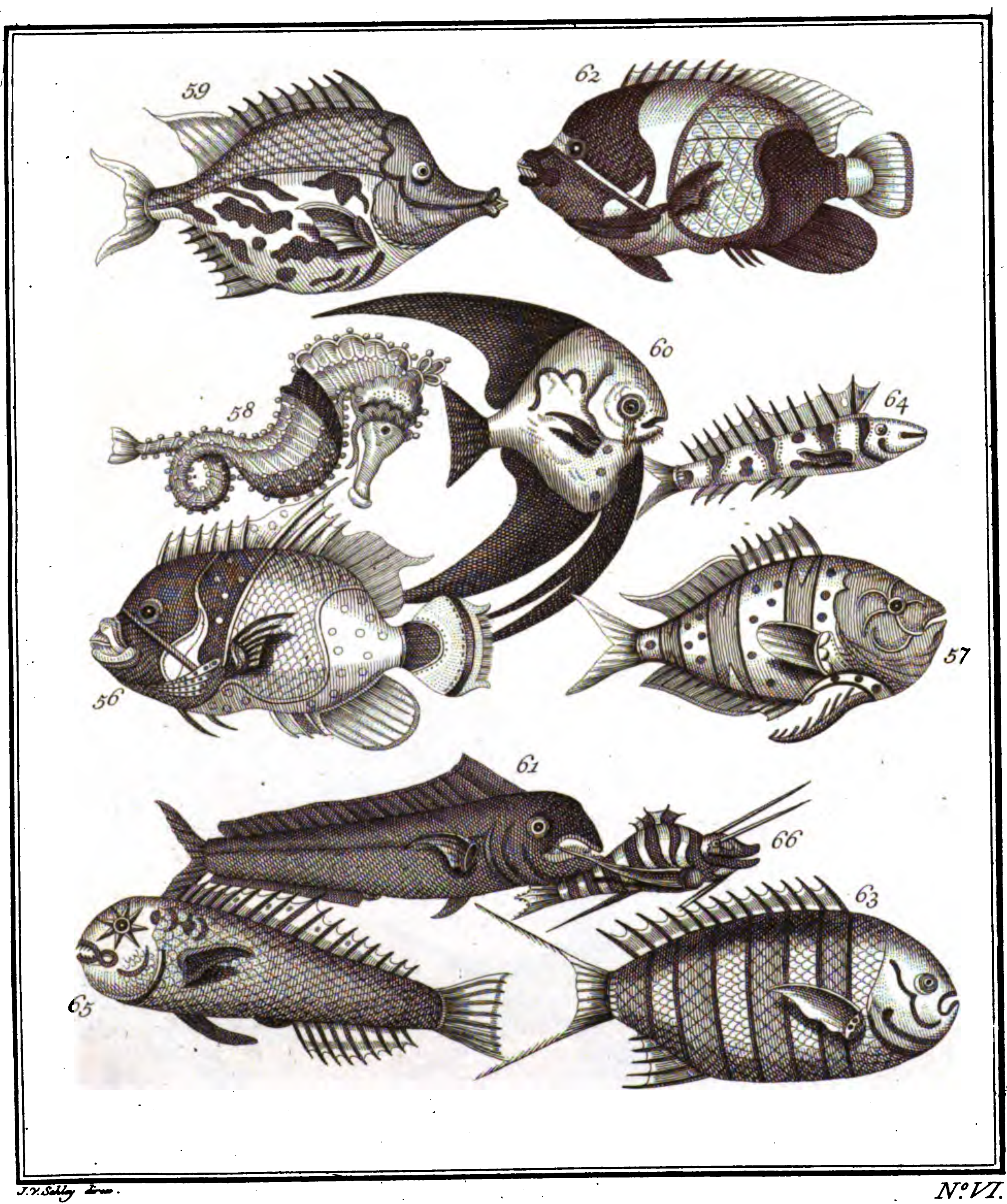
J. v. Schley direx.

N.° II.


12
13
14
15
22
19
21
18
16
17
20
J. V. Schley direx.
N° II

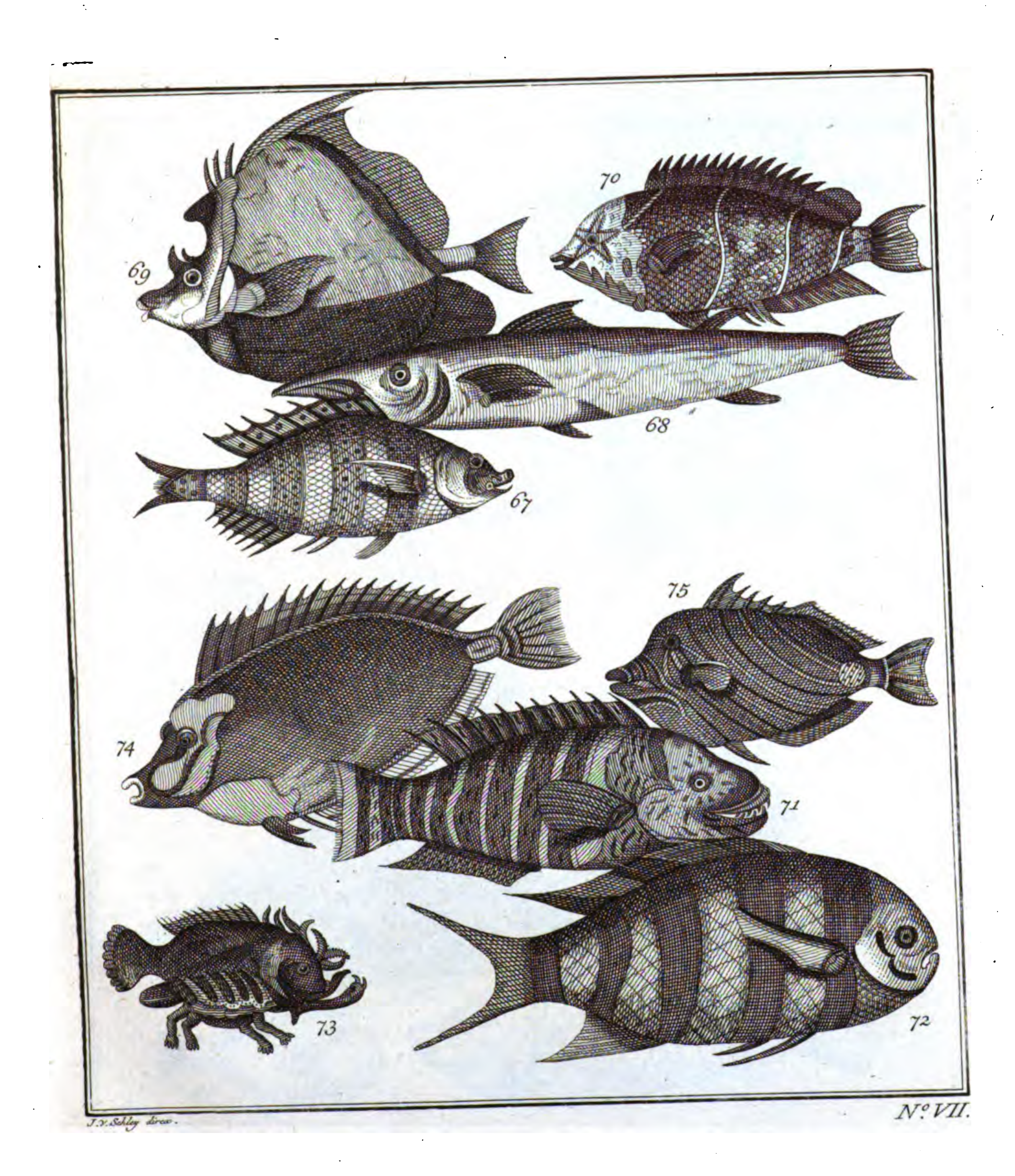

36
34
37
38
26
29
27
39
23
33
24
25
28
30
35
32
31
J. V. Schley direx.
N°. IV.


41
40
46
42
43
45
44
48
50
47
49
52
51
55
54
53
J. v. Schley direx.



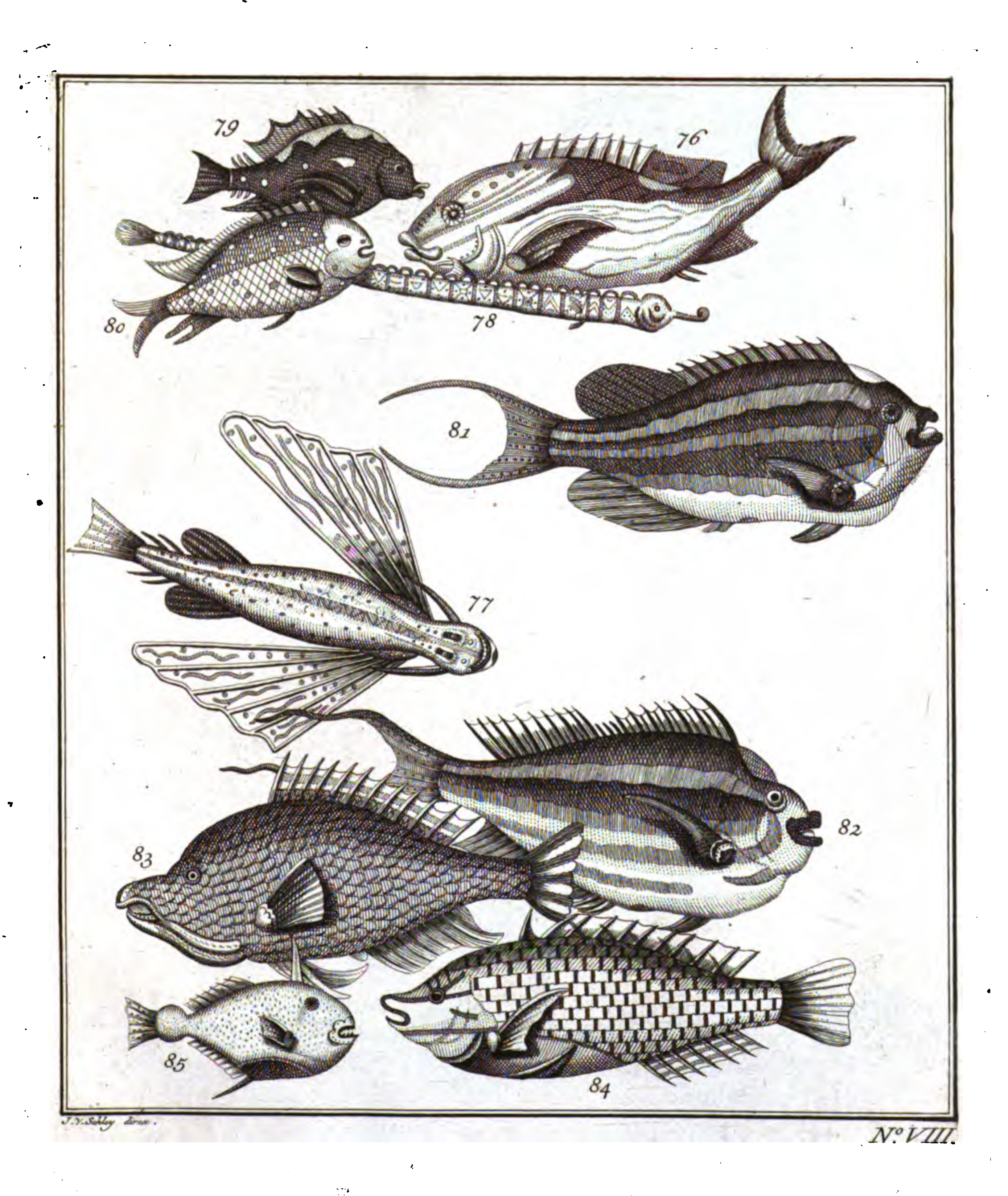
J.V.Schley direx.

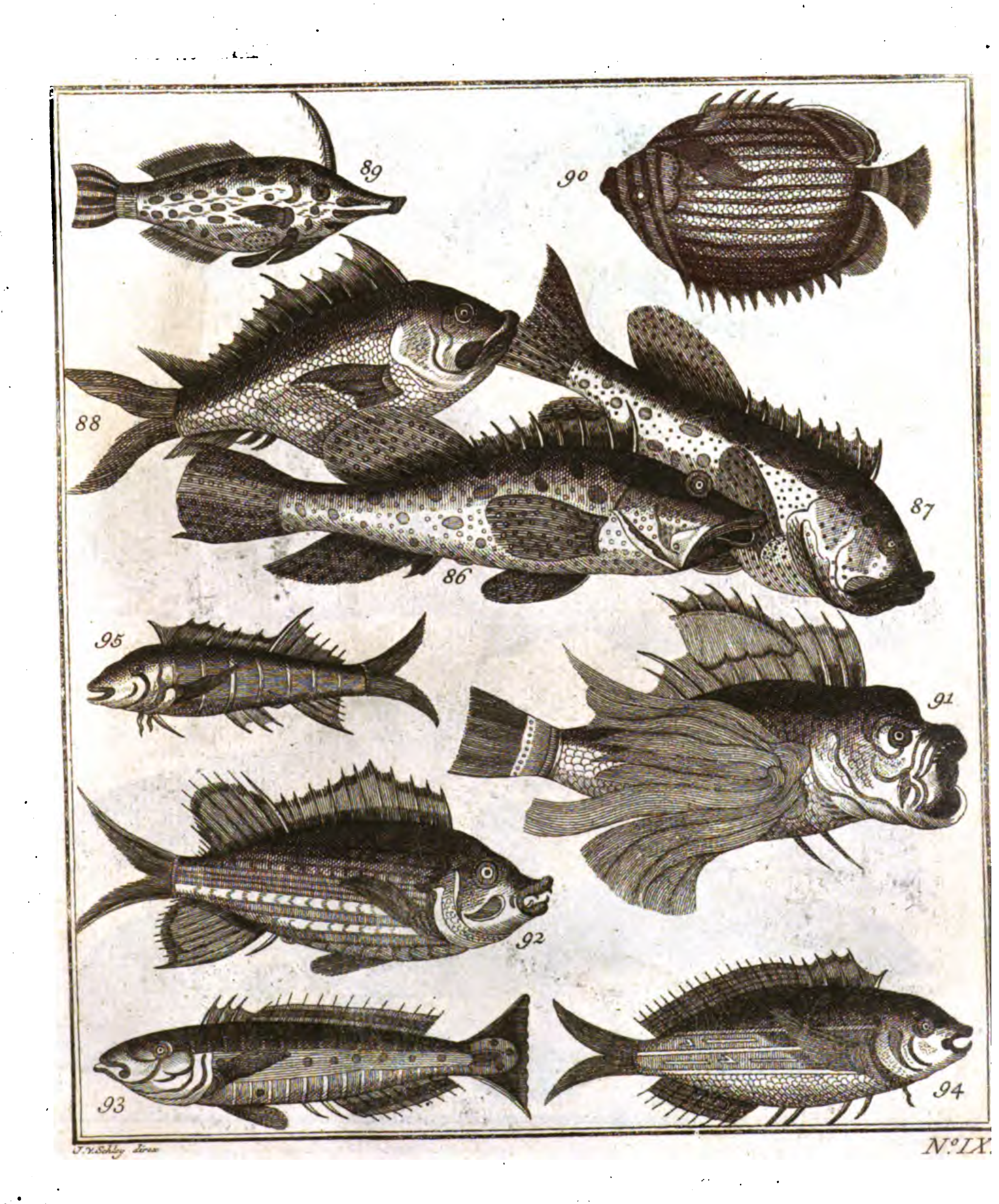
N°.VI.



J. V. Schley direx.

N.° VII.

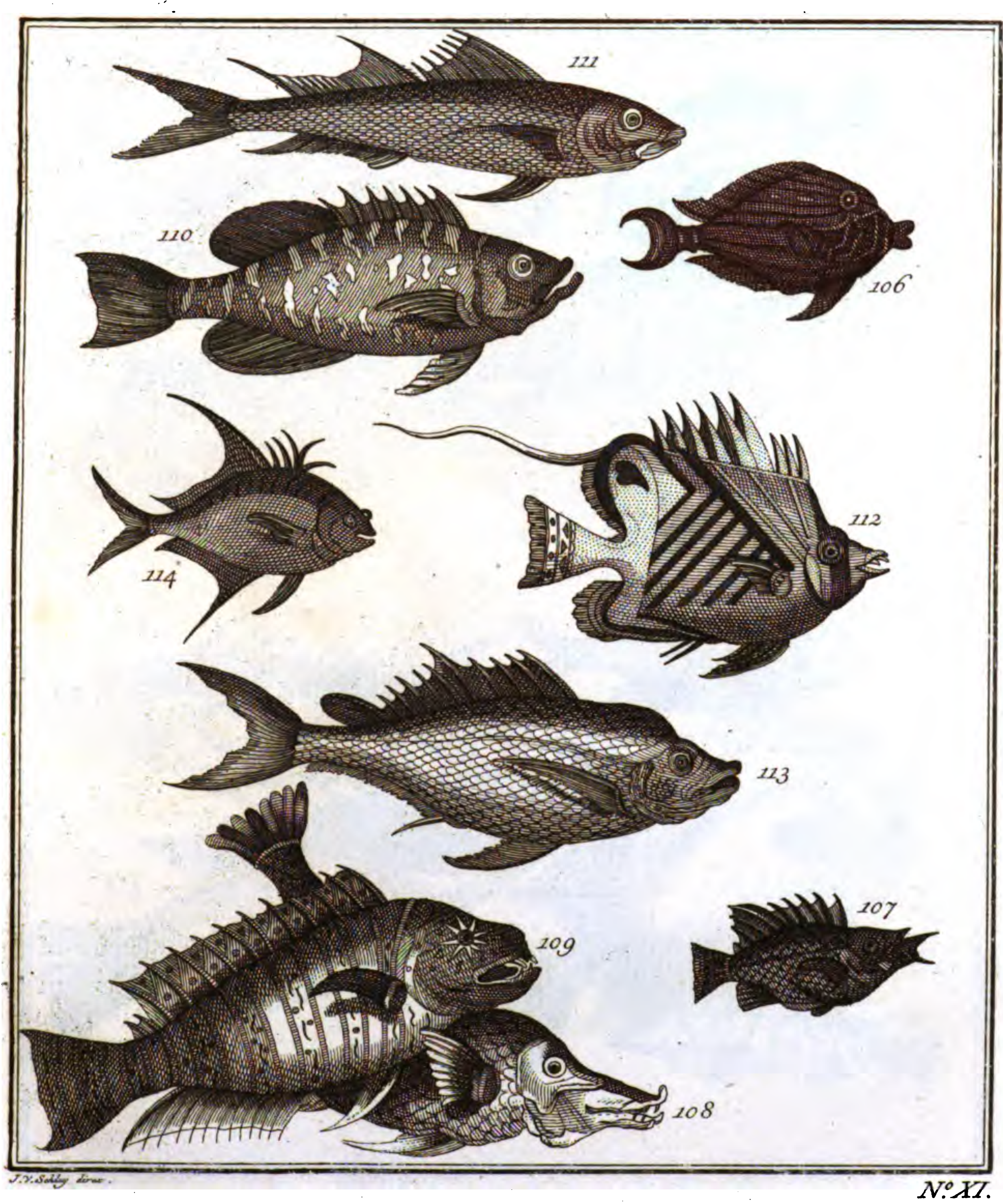

79
76
80
78
81
77
82
83
85
84
J. V. Schley direx.
N°. VIII.


89
90
88
87
86
95
91
92
93
94
J. v. Schley direx
N.° IX.

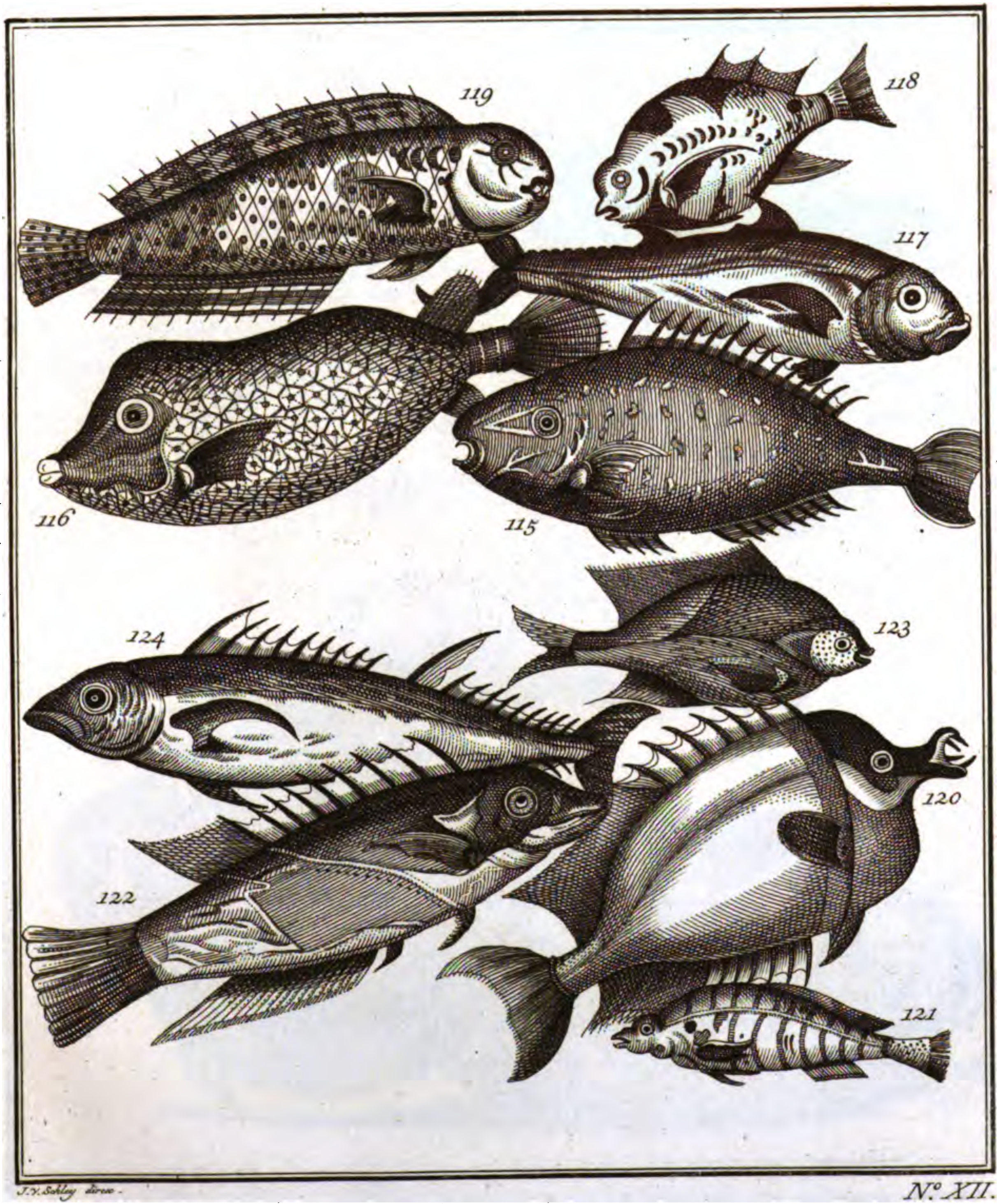


J. V. Schley direx.

N.º X.

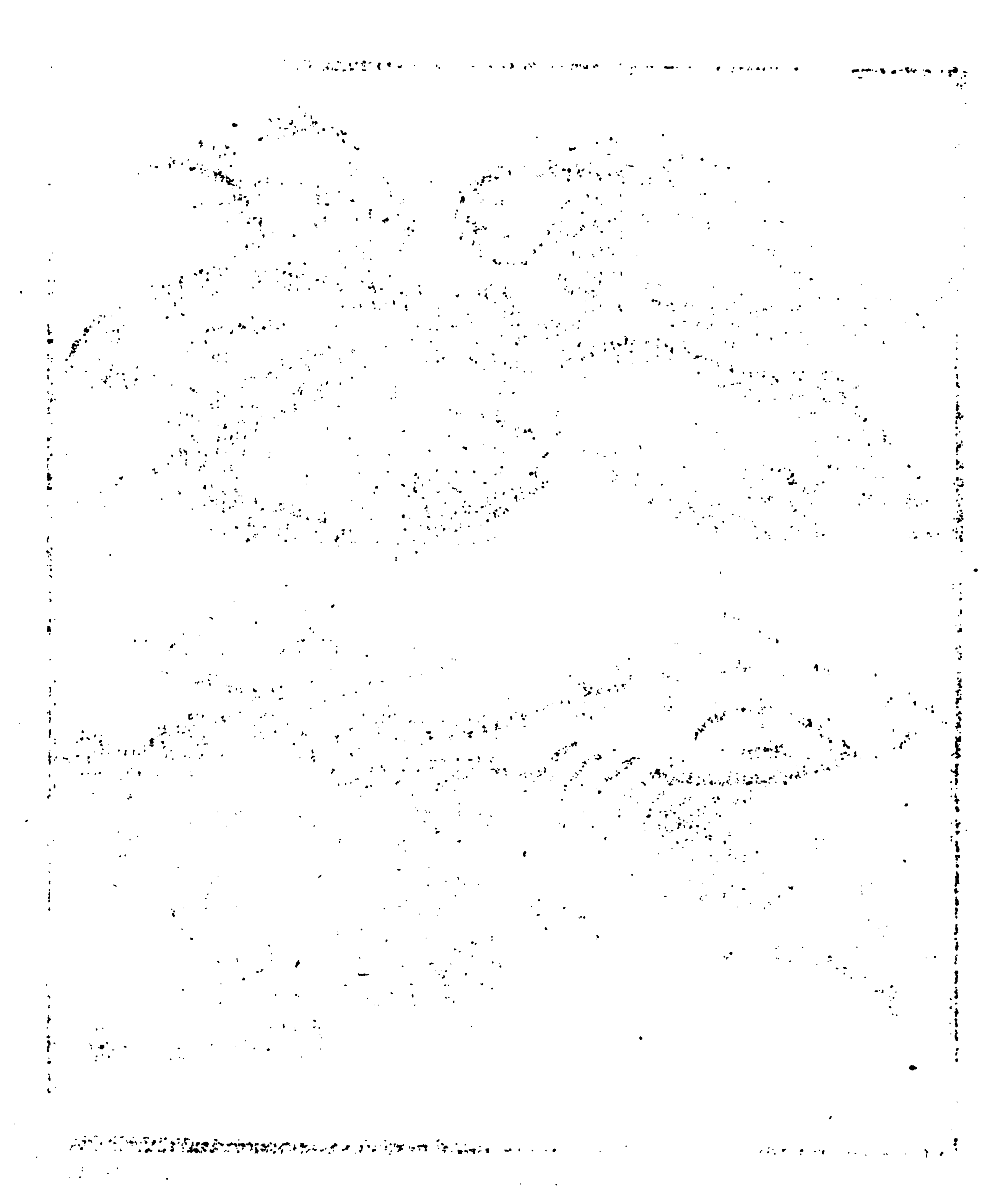


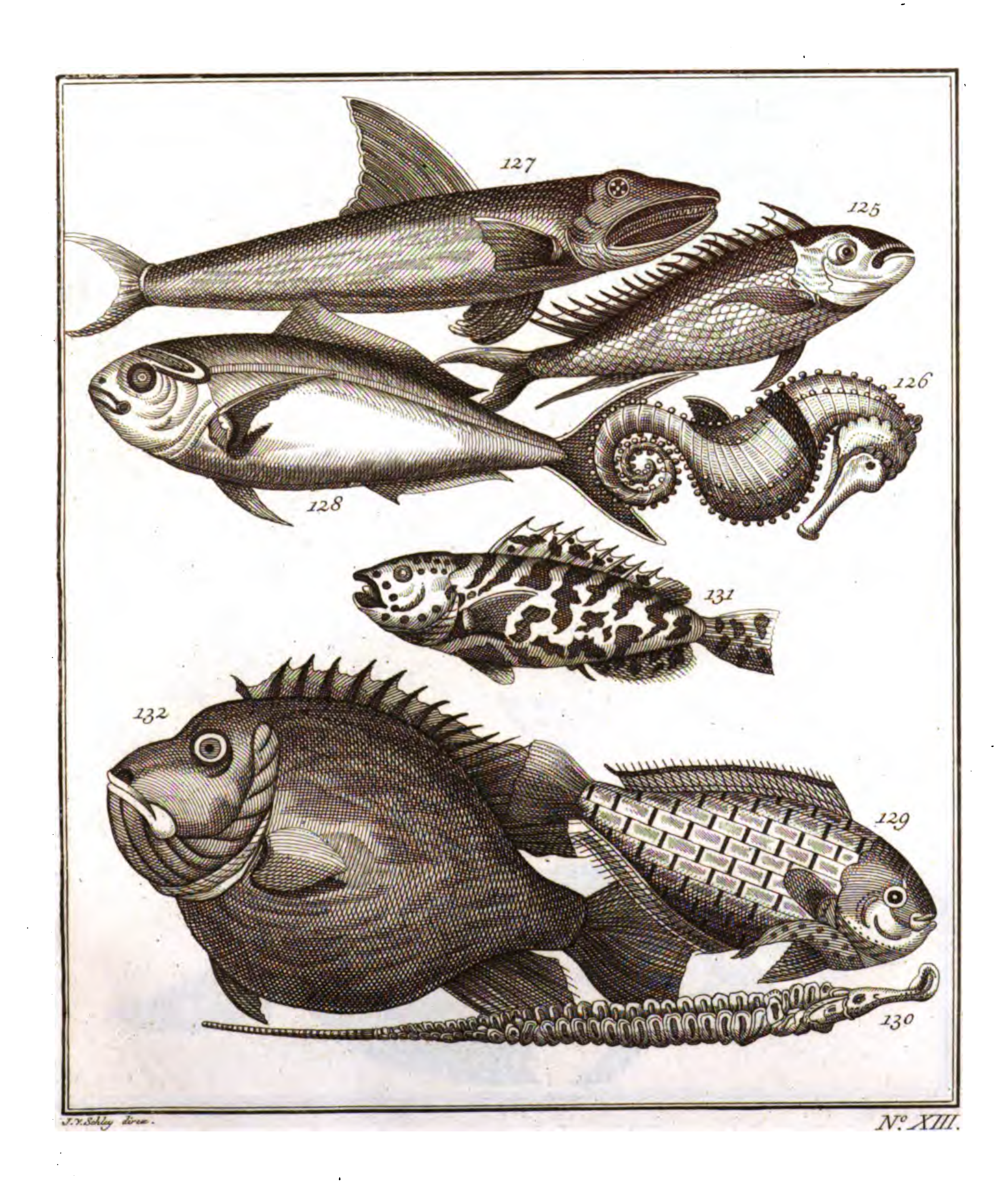
N°. XI.

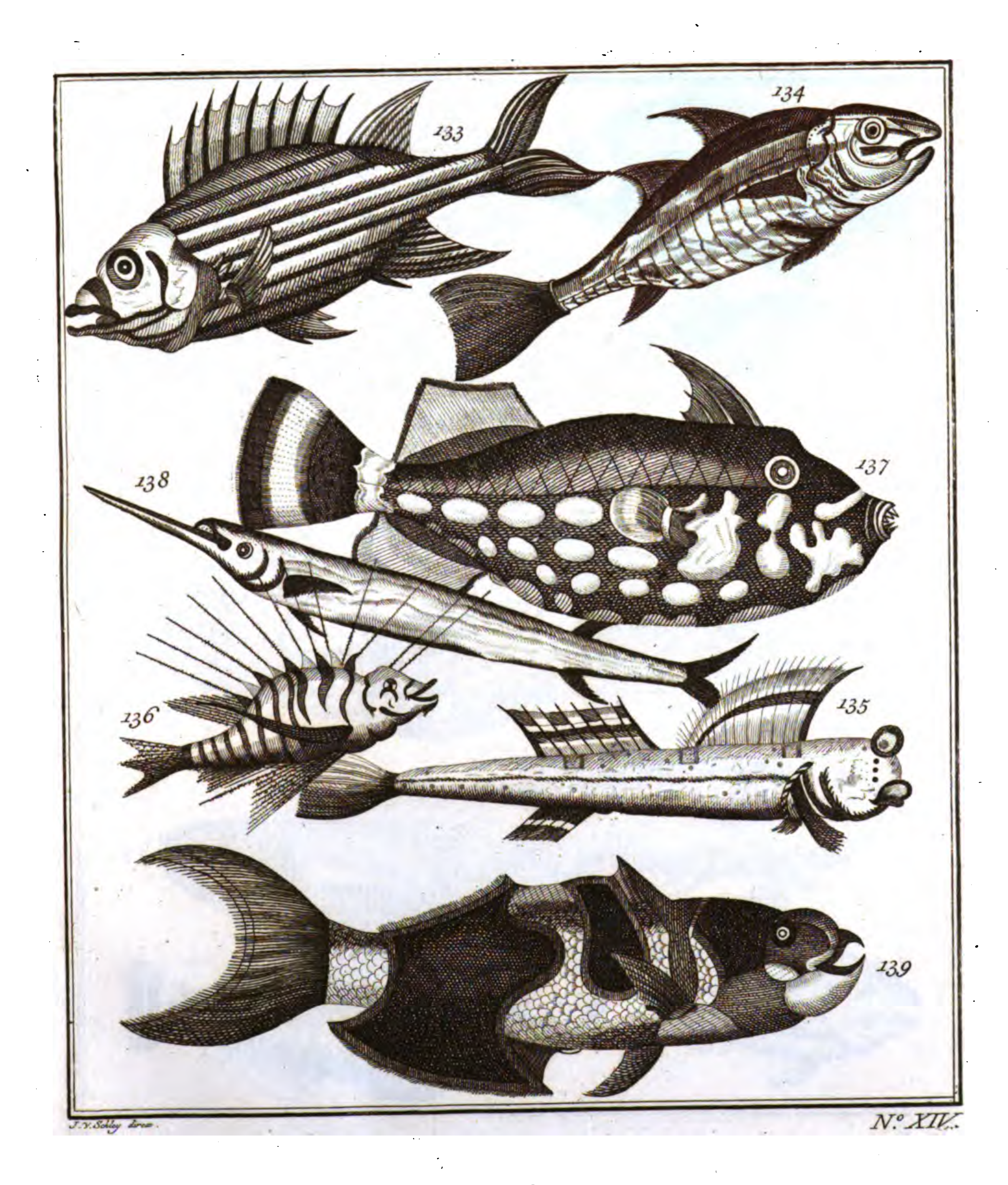


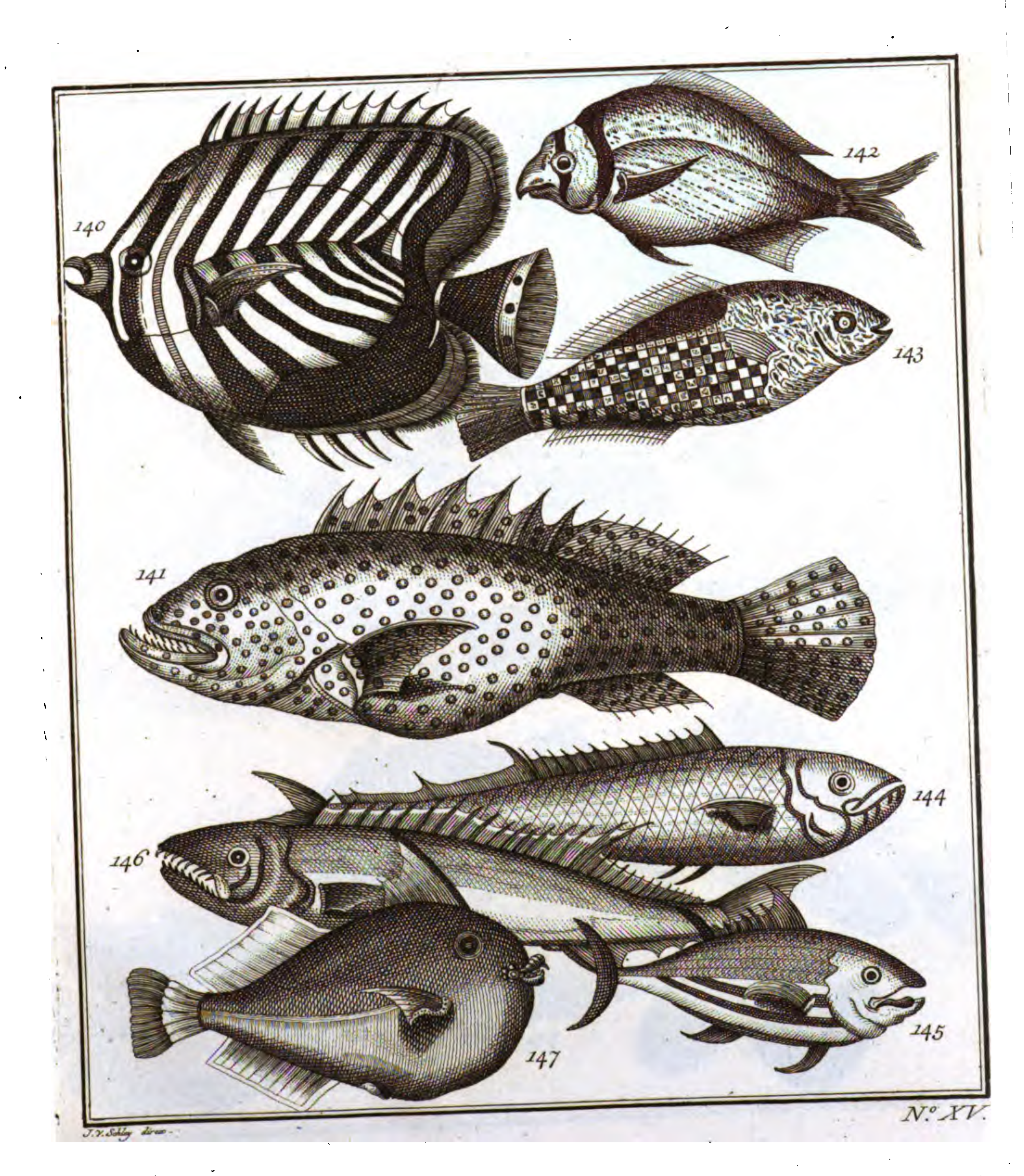
J.V. Schley direx.

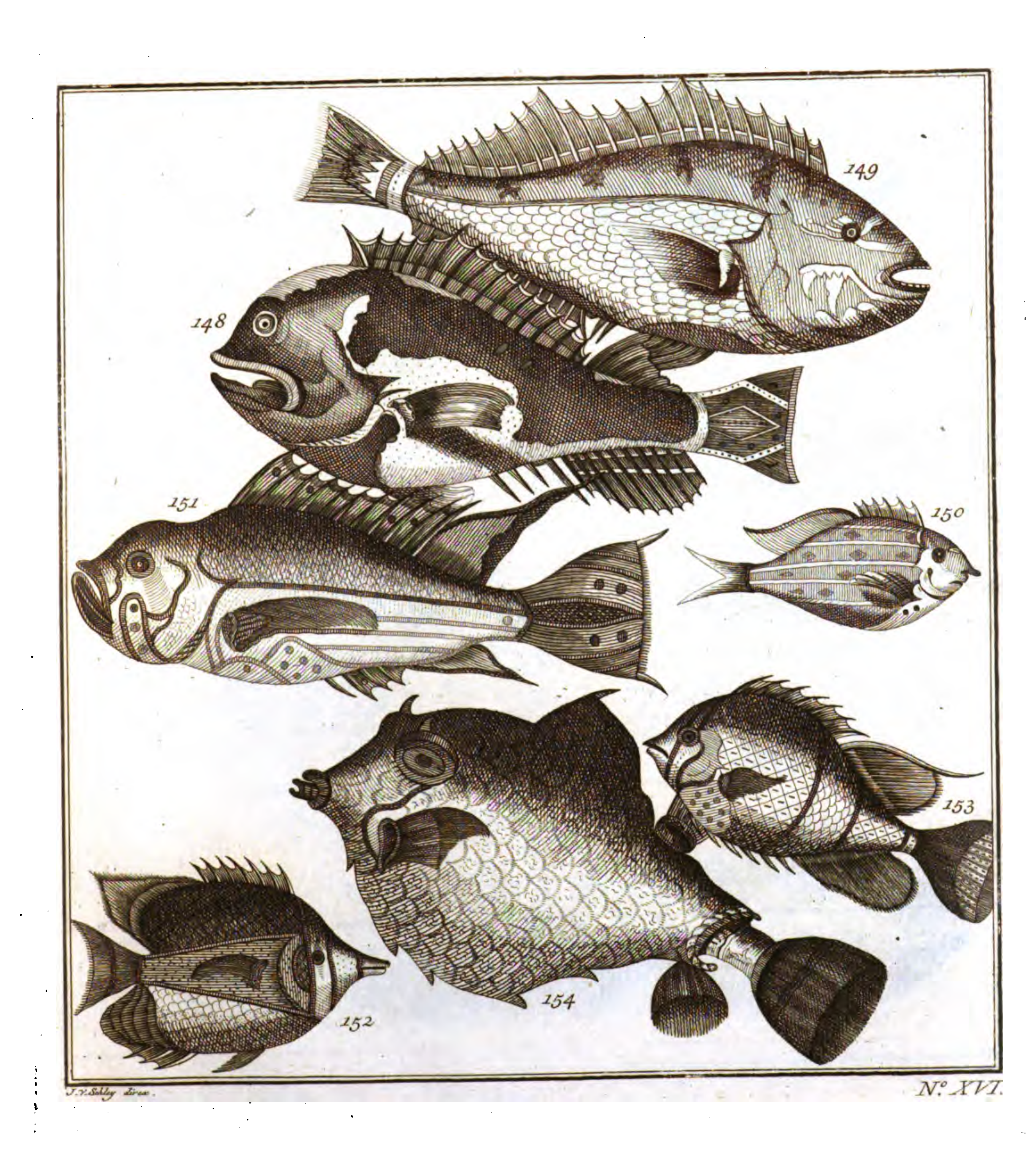
N.° XII.

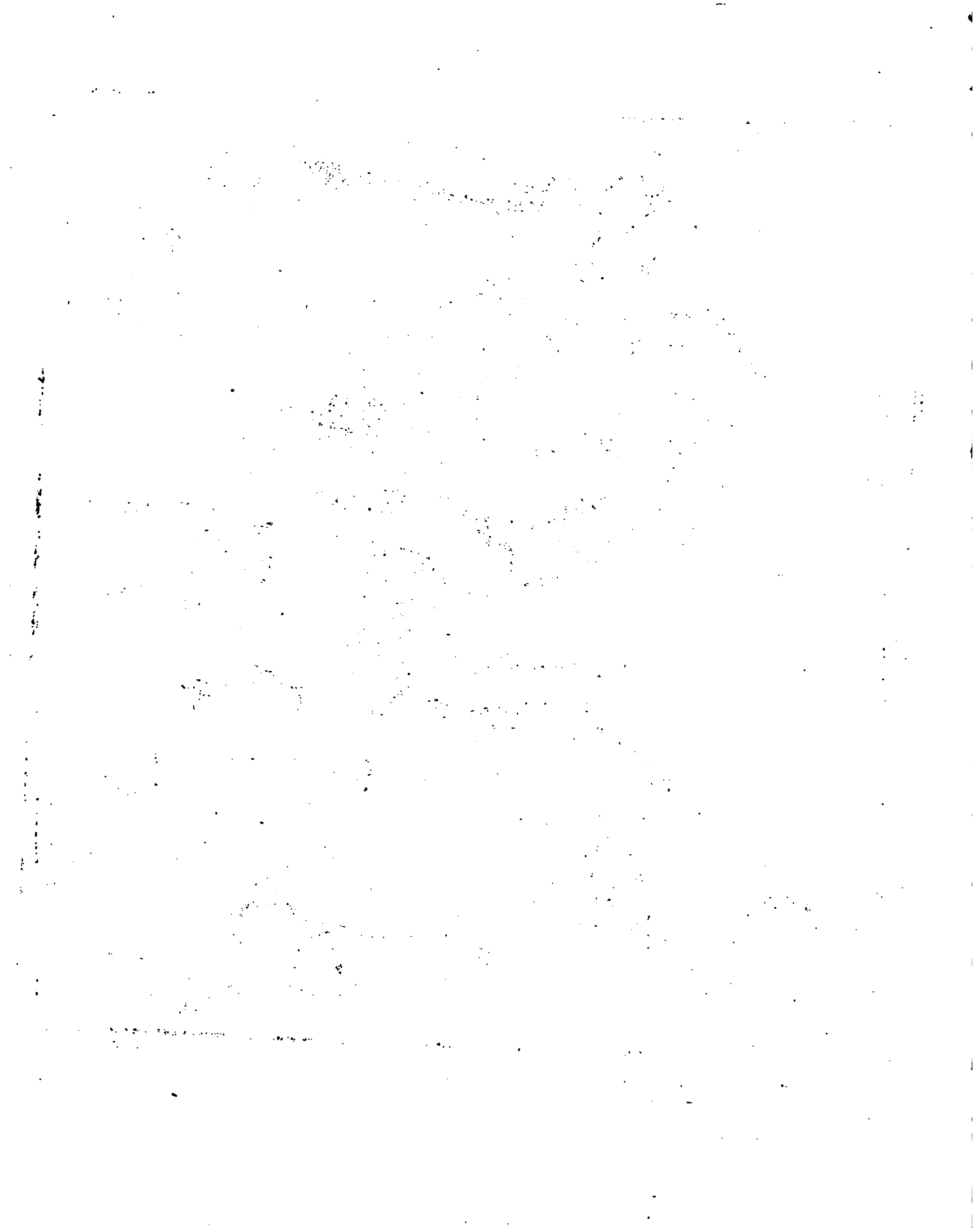


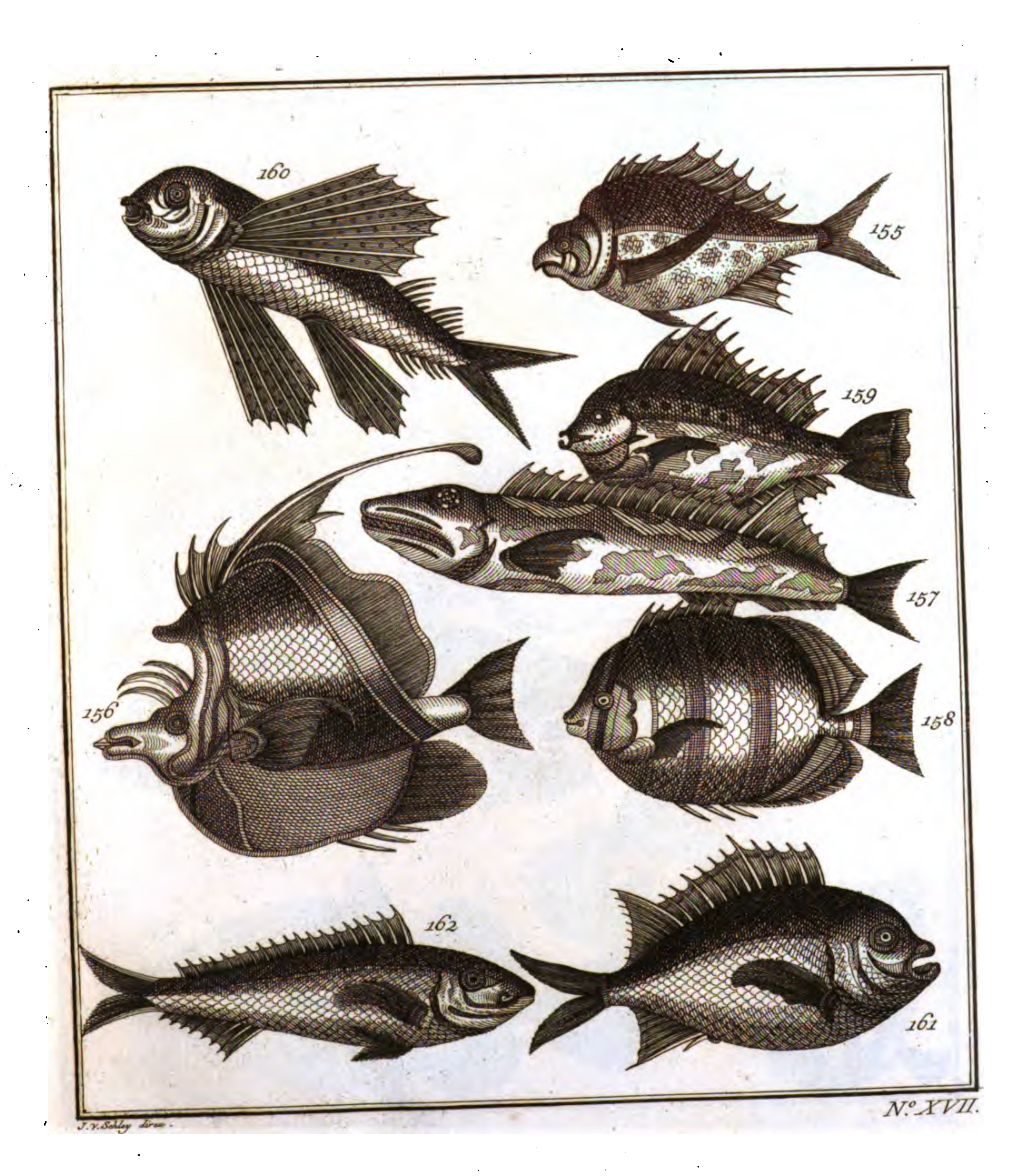

127
125
126
128
131
132
129
130
J. v. Schley direx.
N°. XIII.

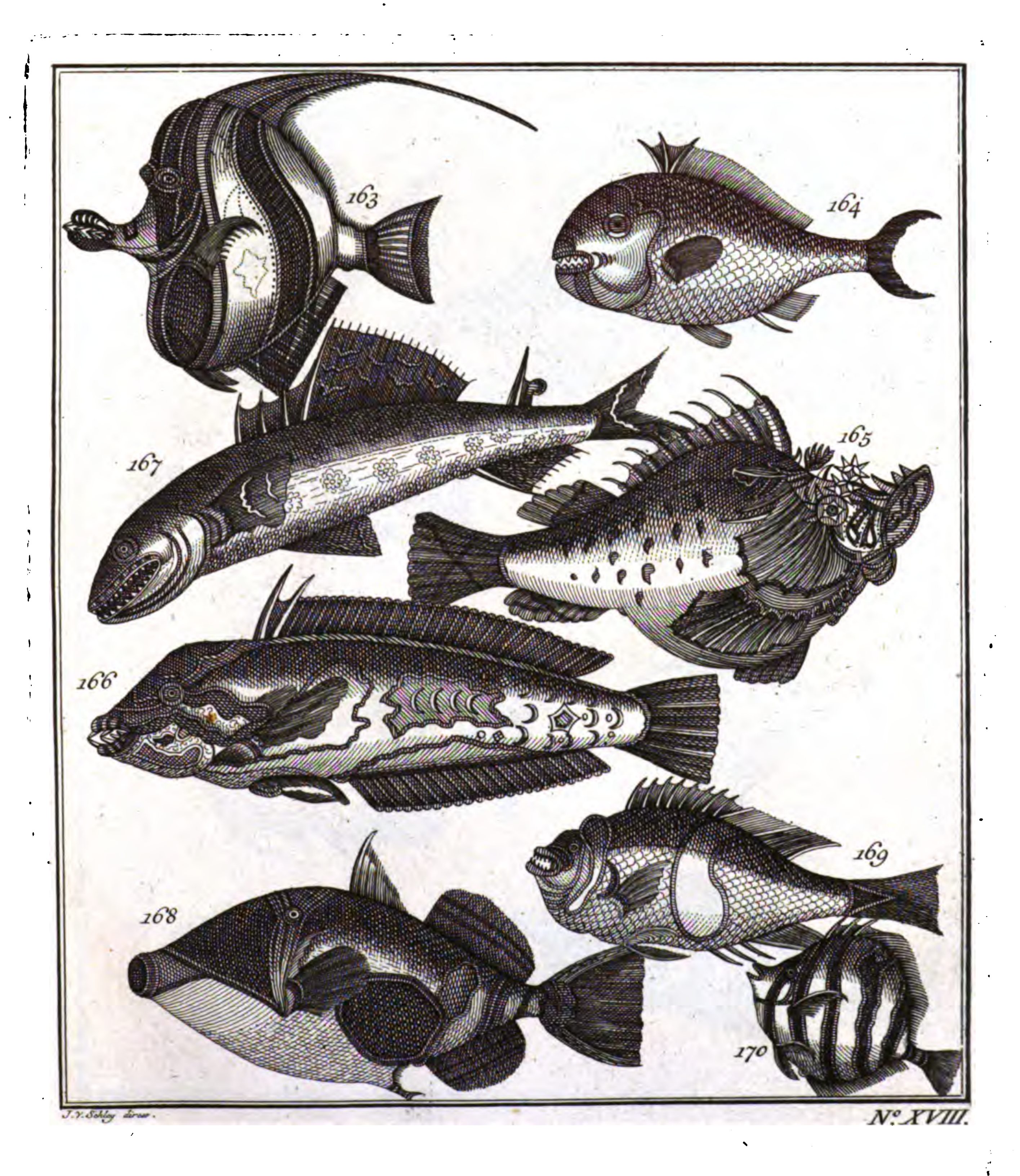

133
134
138
137
136
135
139
J. V. Schley direx.
N°. XIV.

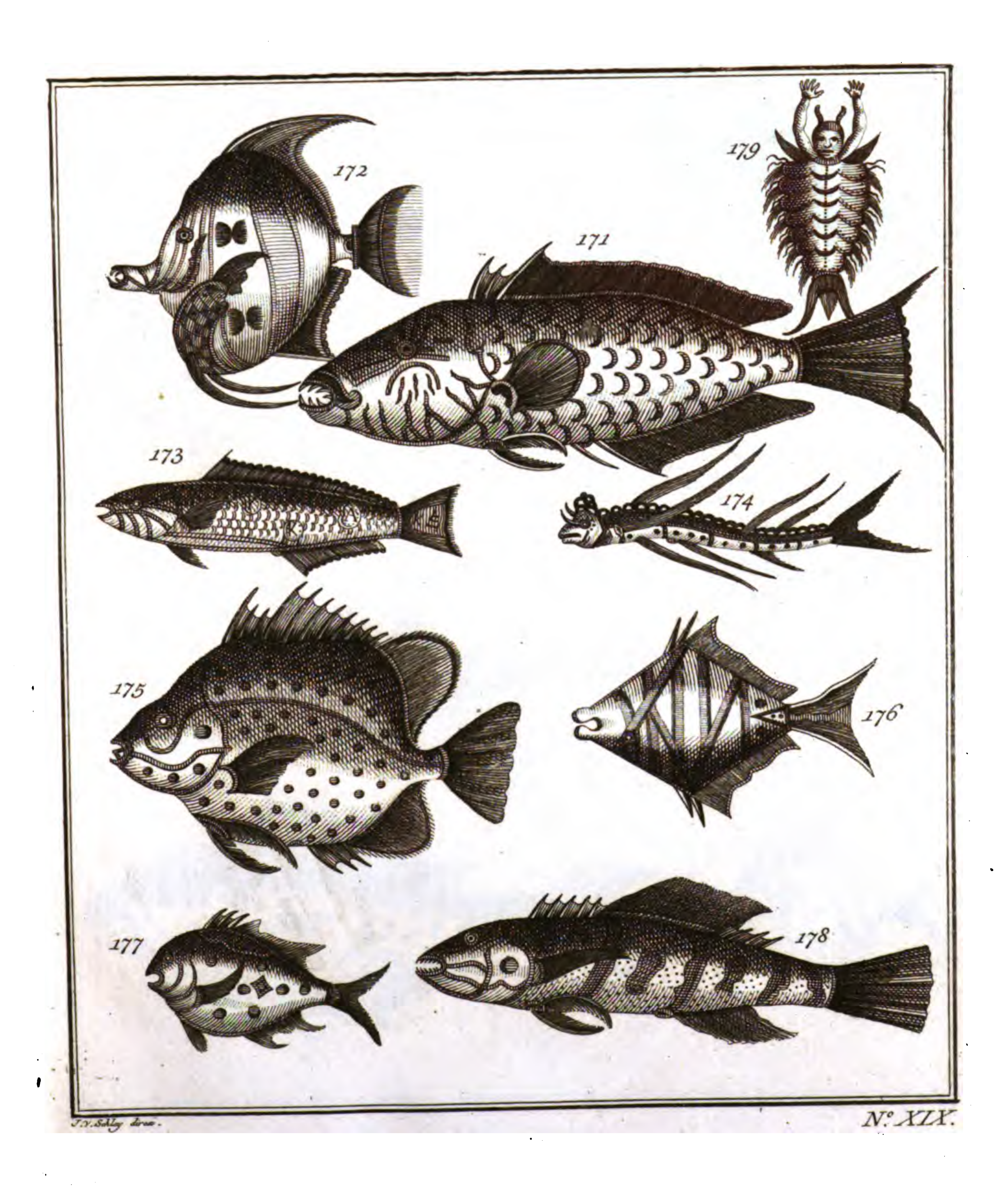

140
142
143
141
144
146
147
145
N°. XV.
J. V. Schley direx.


149
148
151
150
153
154
152
J. V. Schley direx.
N.° XVI.

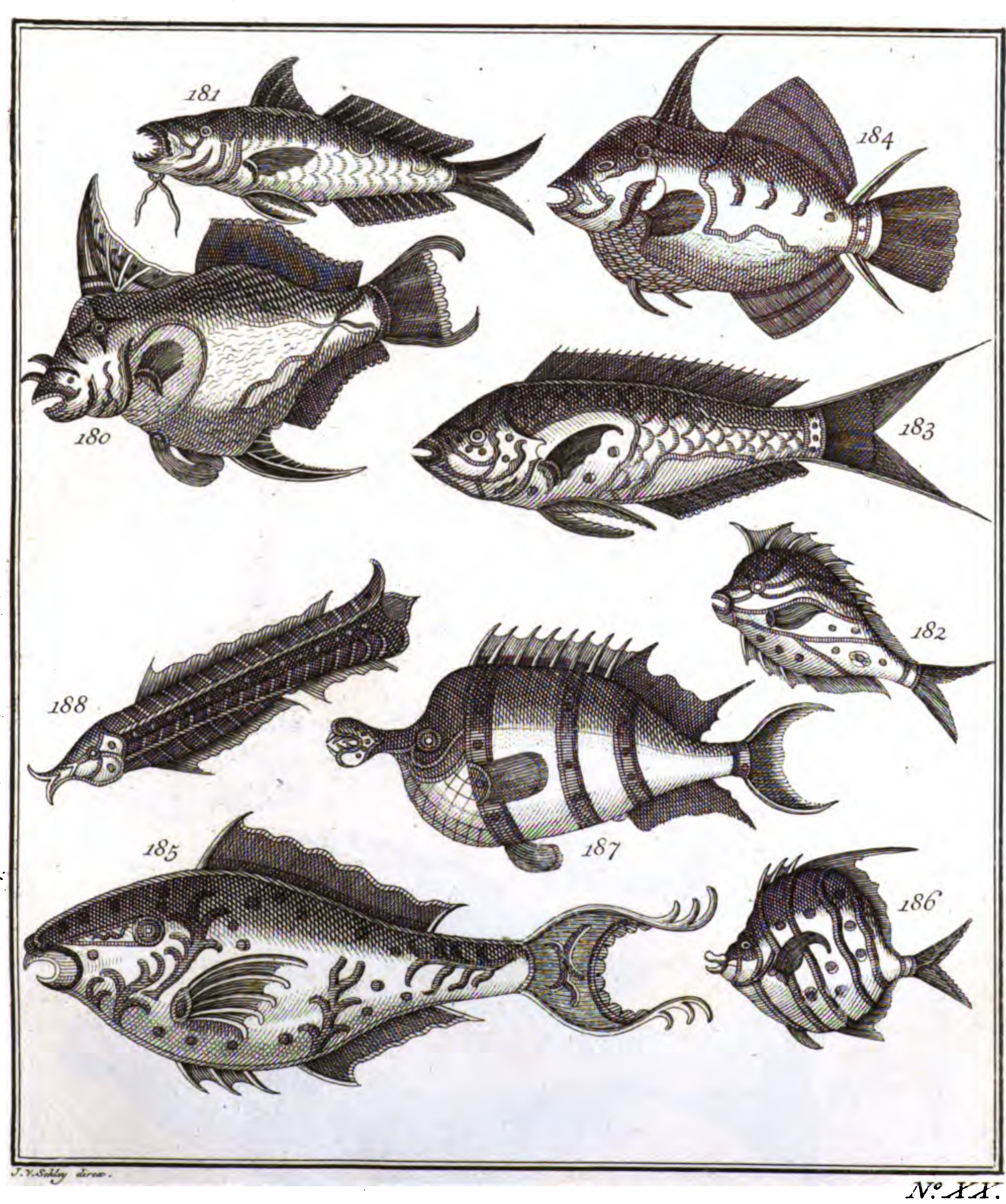



160
155
159
157
156
158
162
161
J. v. Schley direx.
N.° XVII.


163
164
165
167
166
169
168
170
J. V. Schley direx.
N°. XVIII.

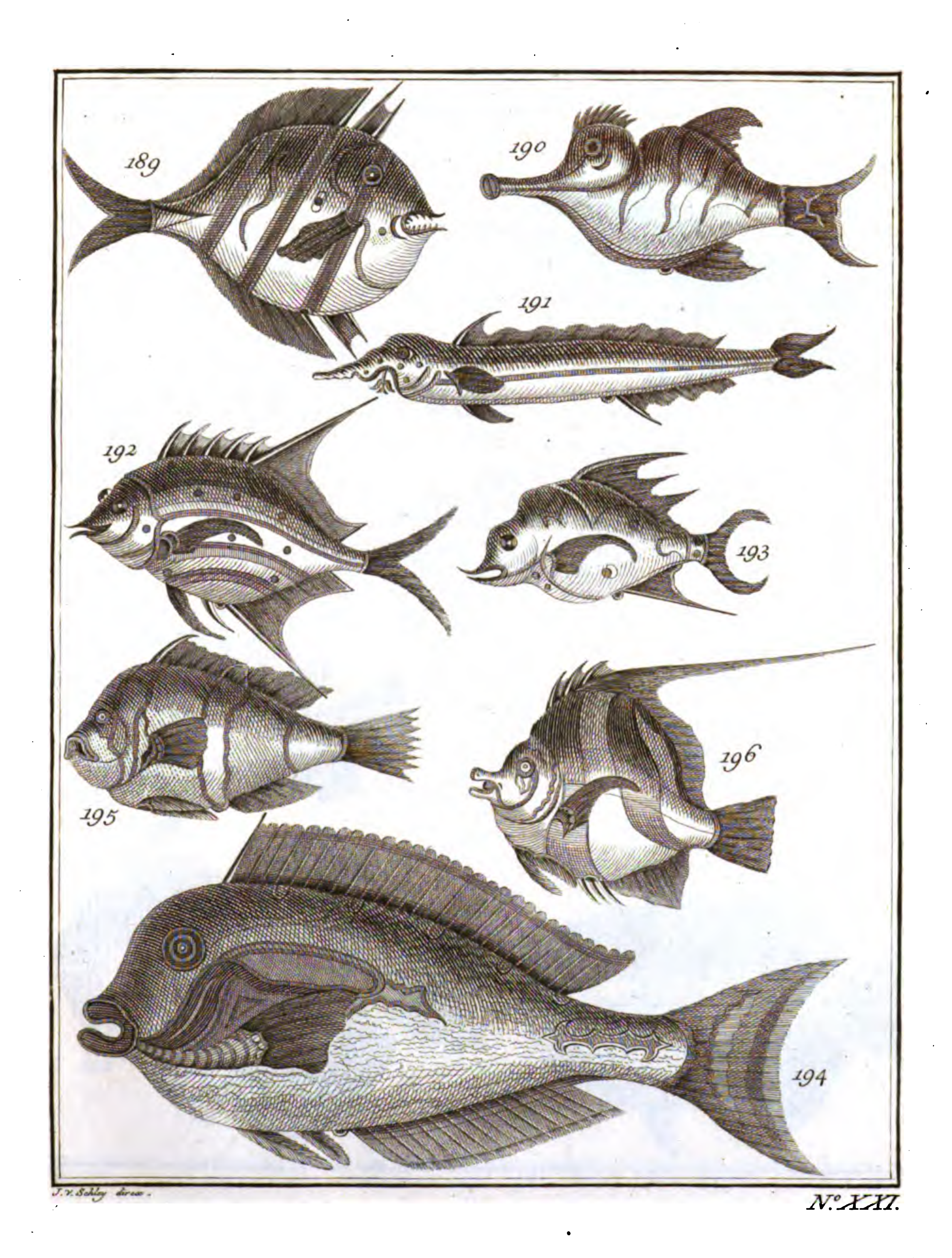

172
171
179
173
174
175
176
177
178
J.V. Schley direx.
N°. XIX.



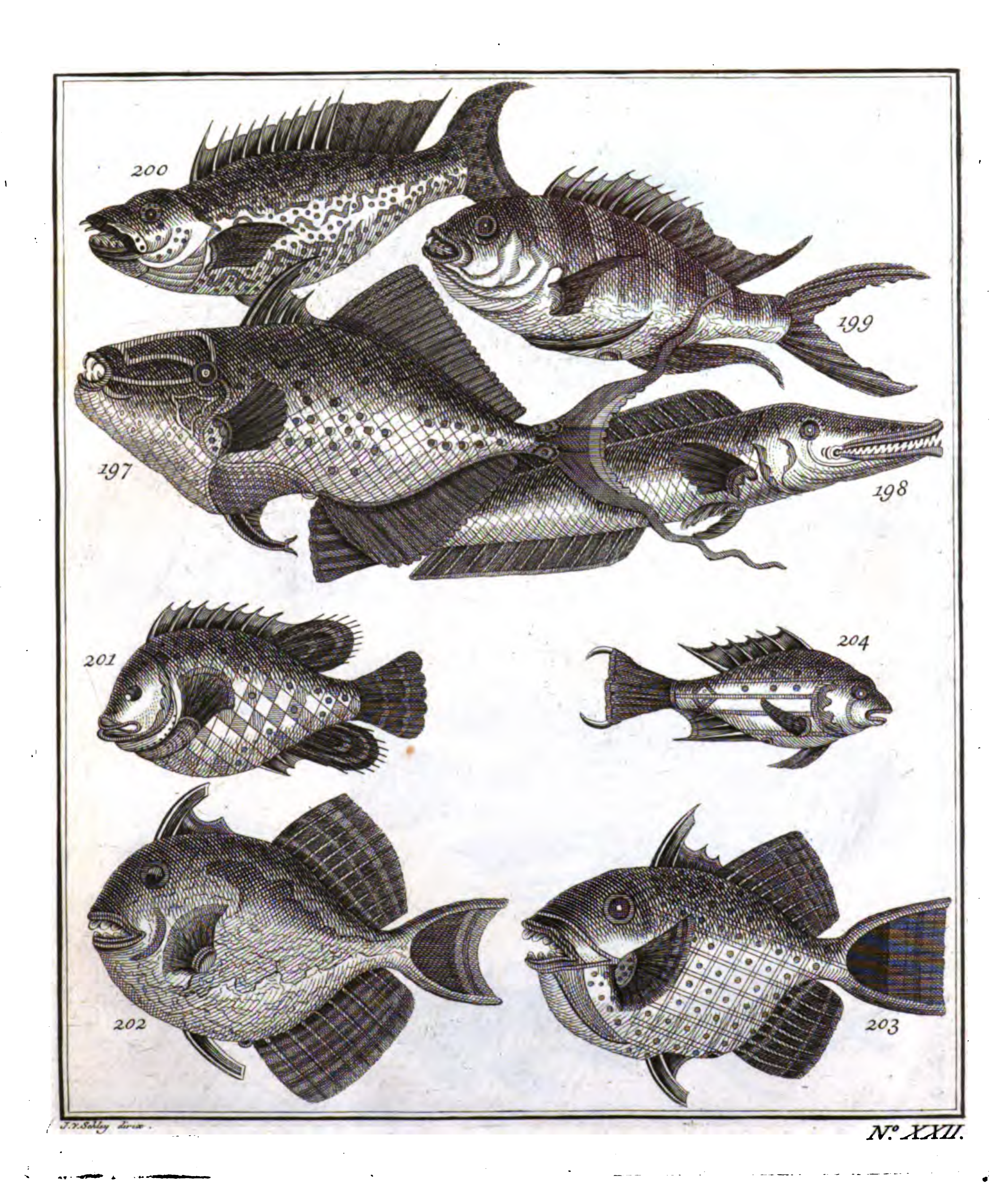


J. V. Schley direx.

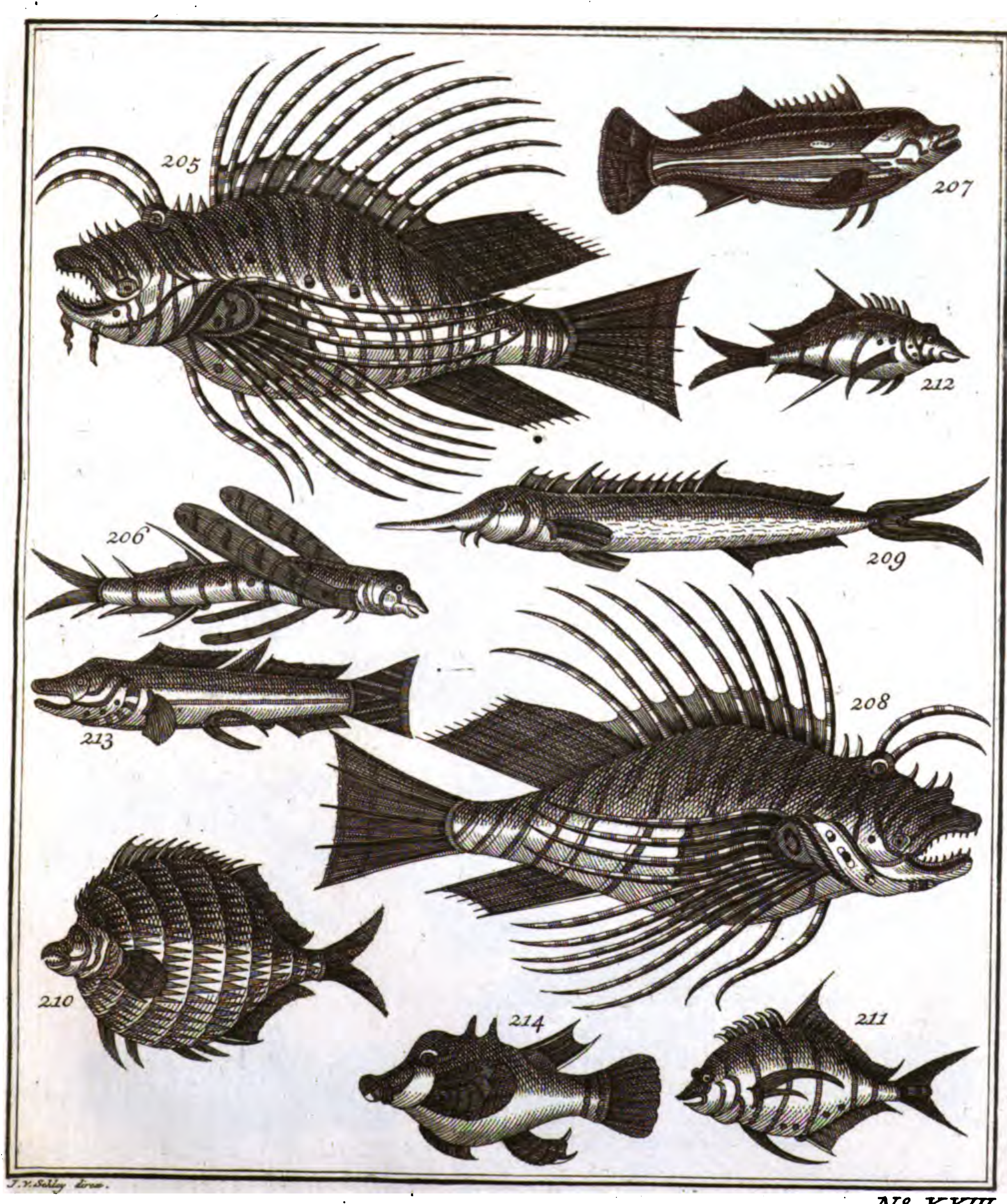
N°. XX.



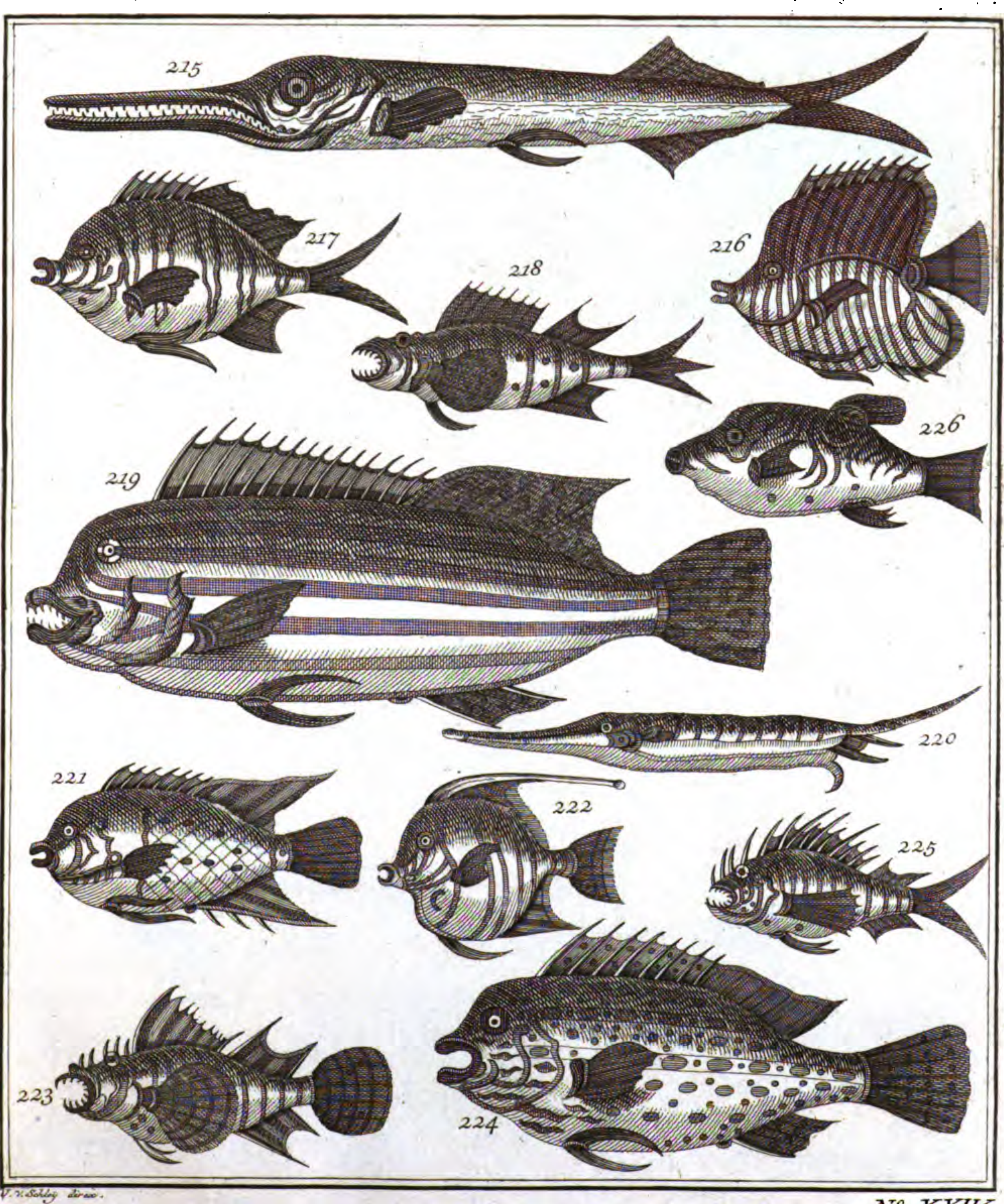
N°. XXI.



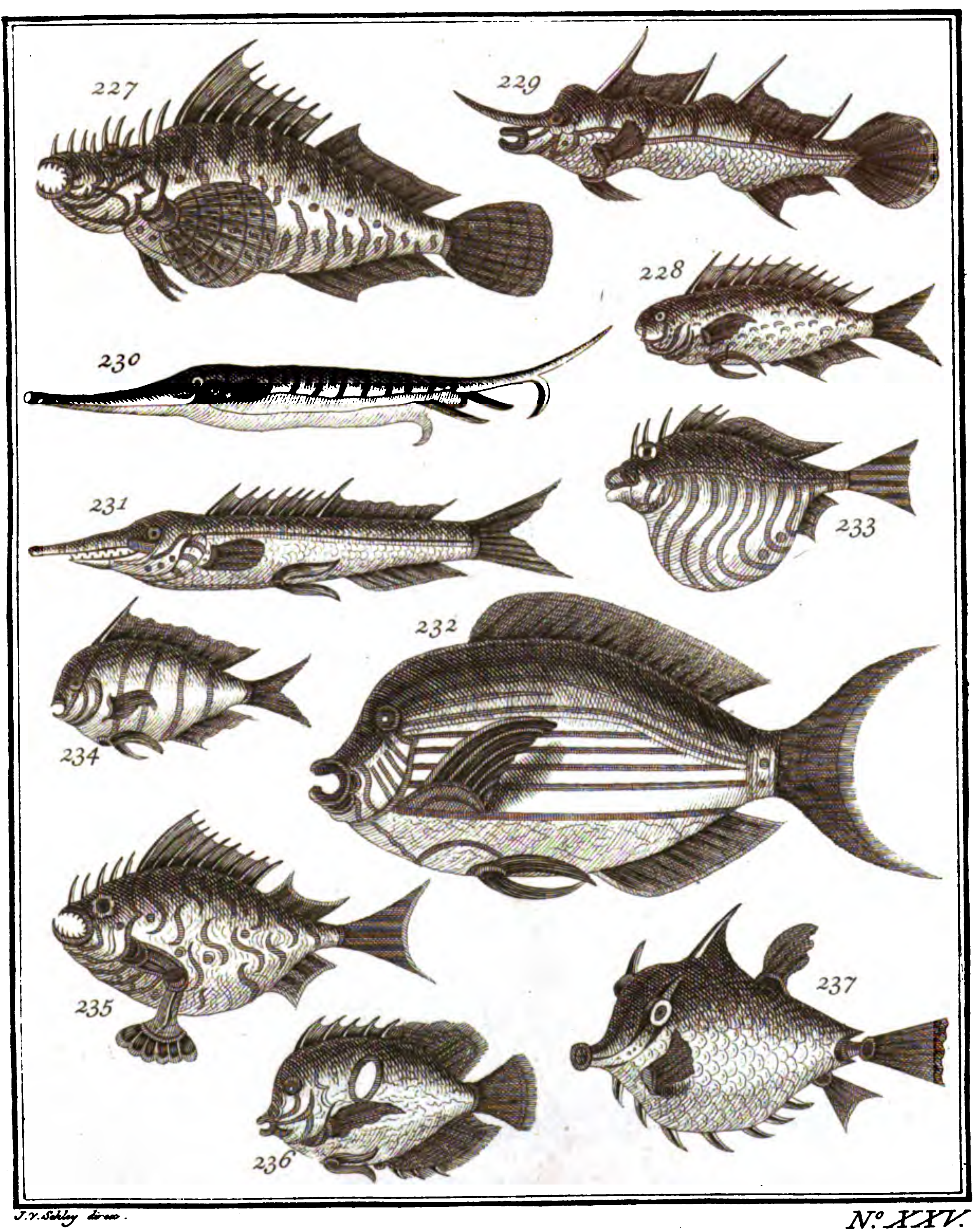
N.° XXII.



N.° XXIII.

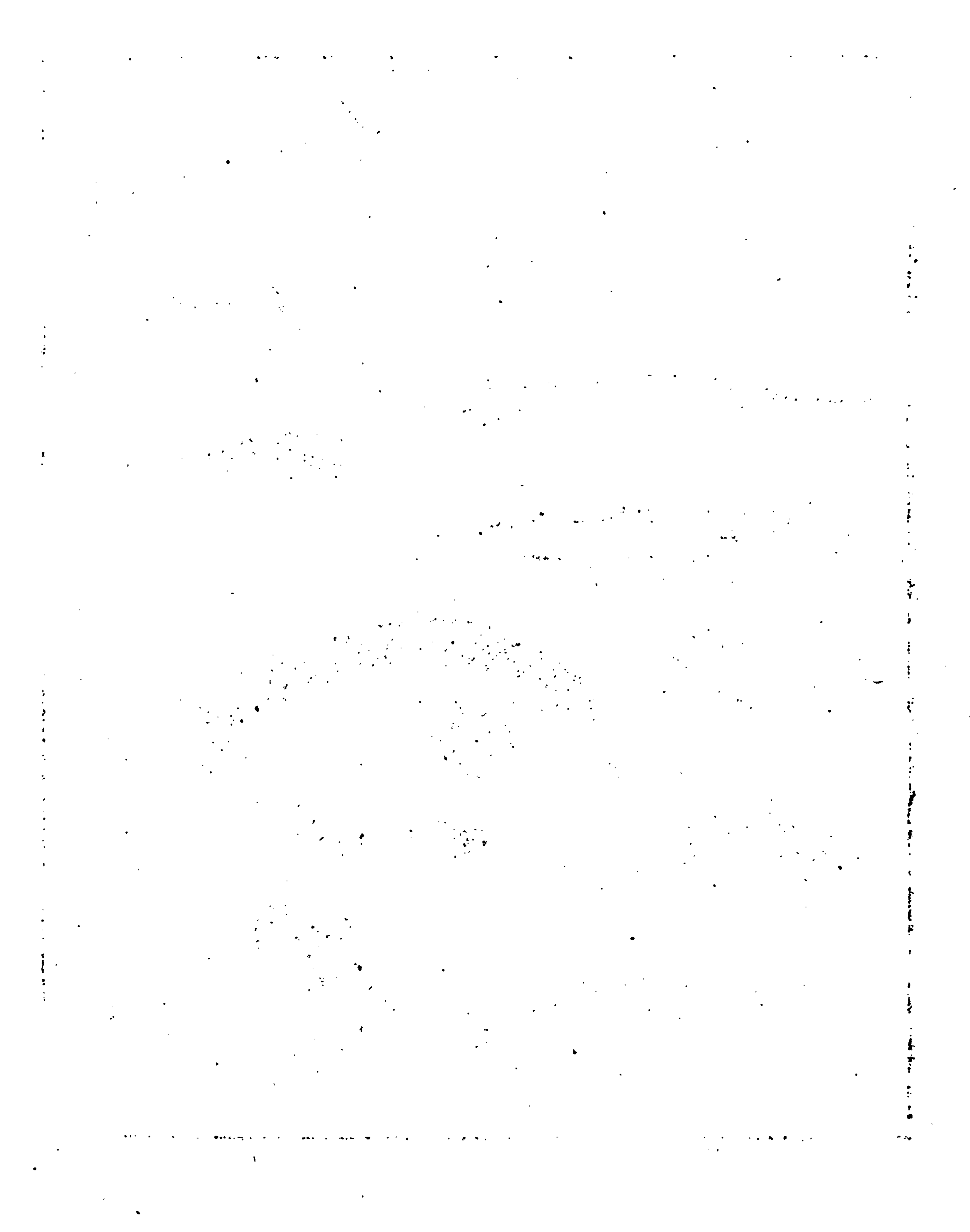


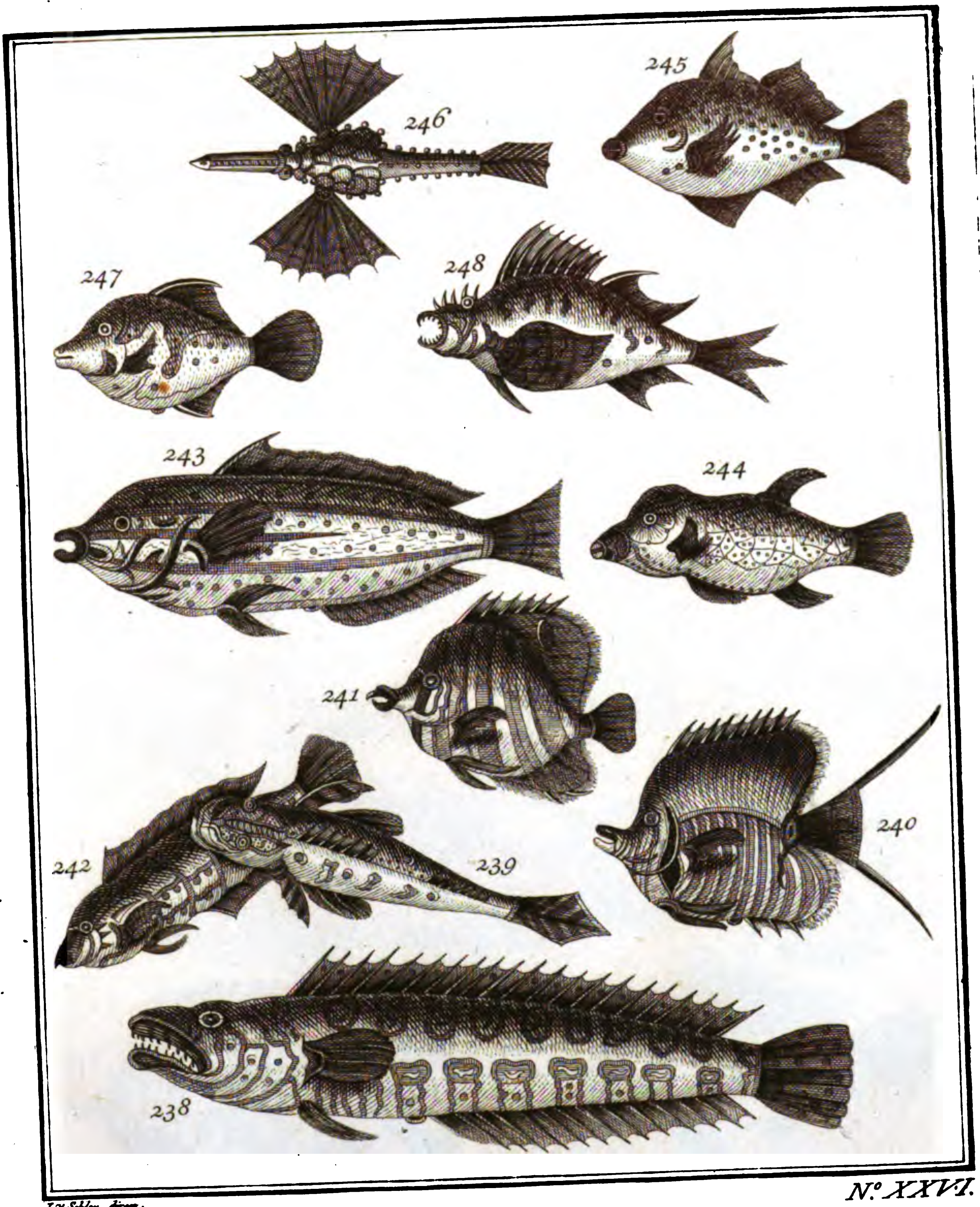
N° XXIV.



J. V. Schley direx.

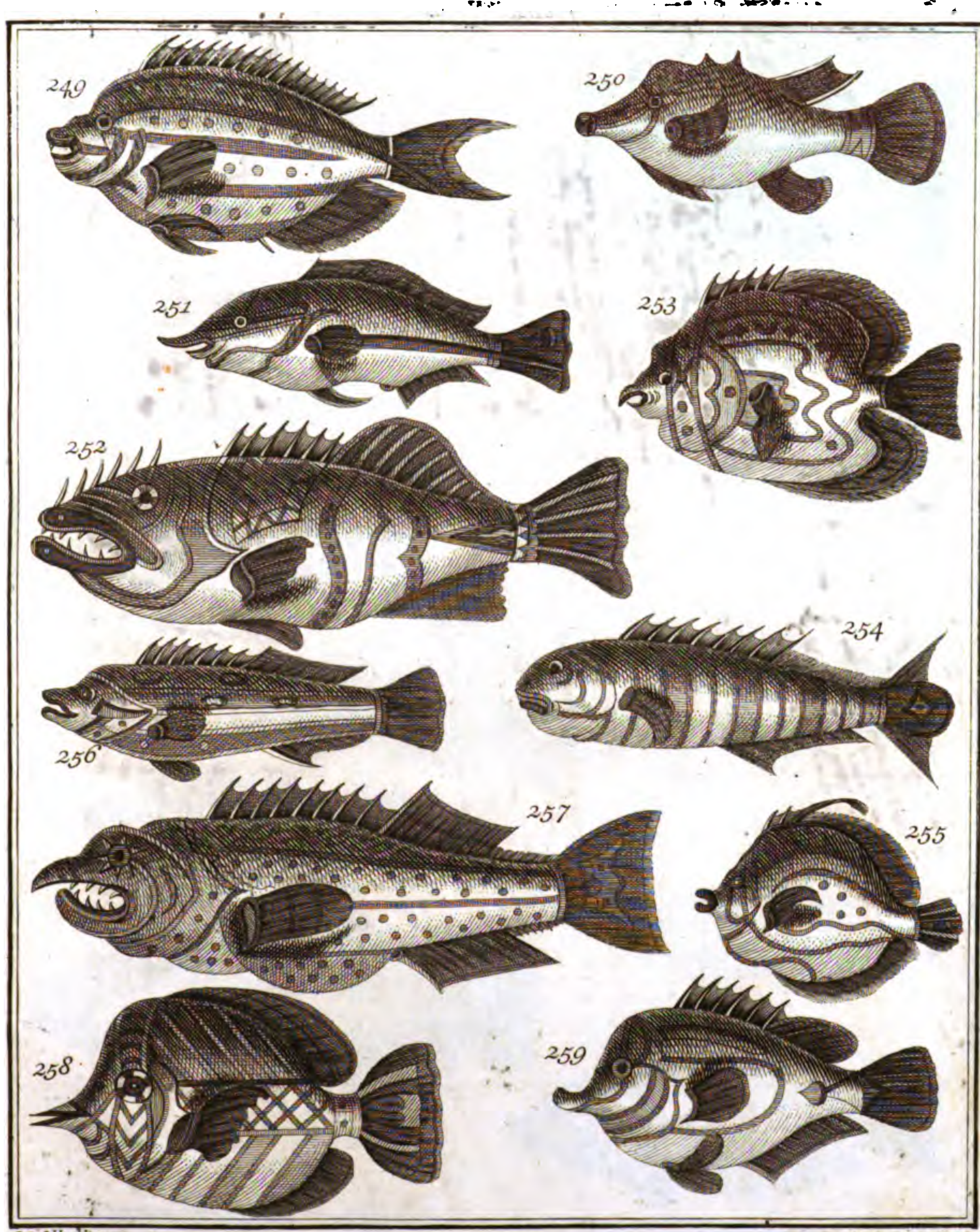
N.º XXV.





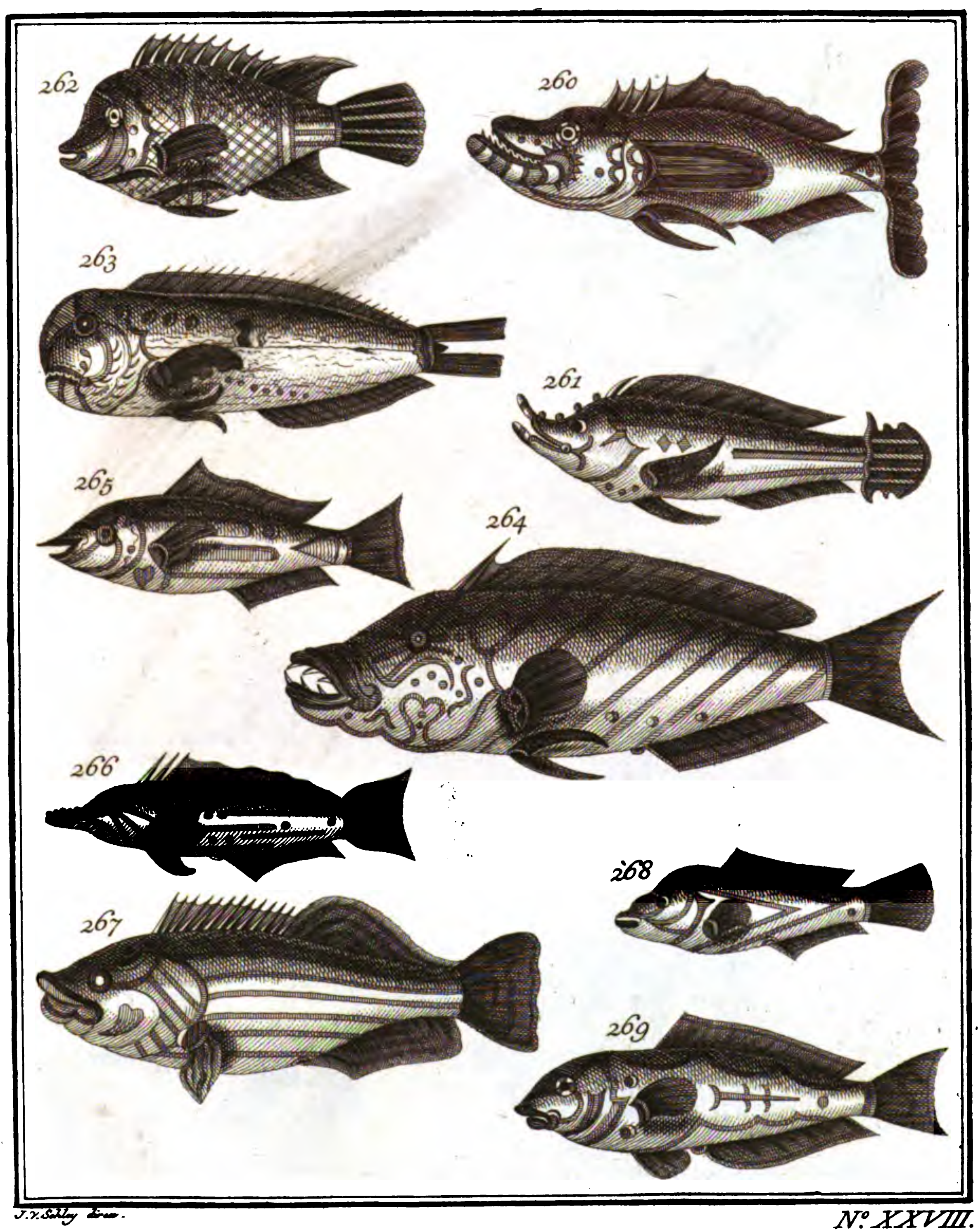
J. v. Schley direx.

N°. XXVI.



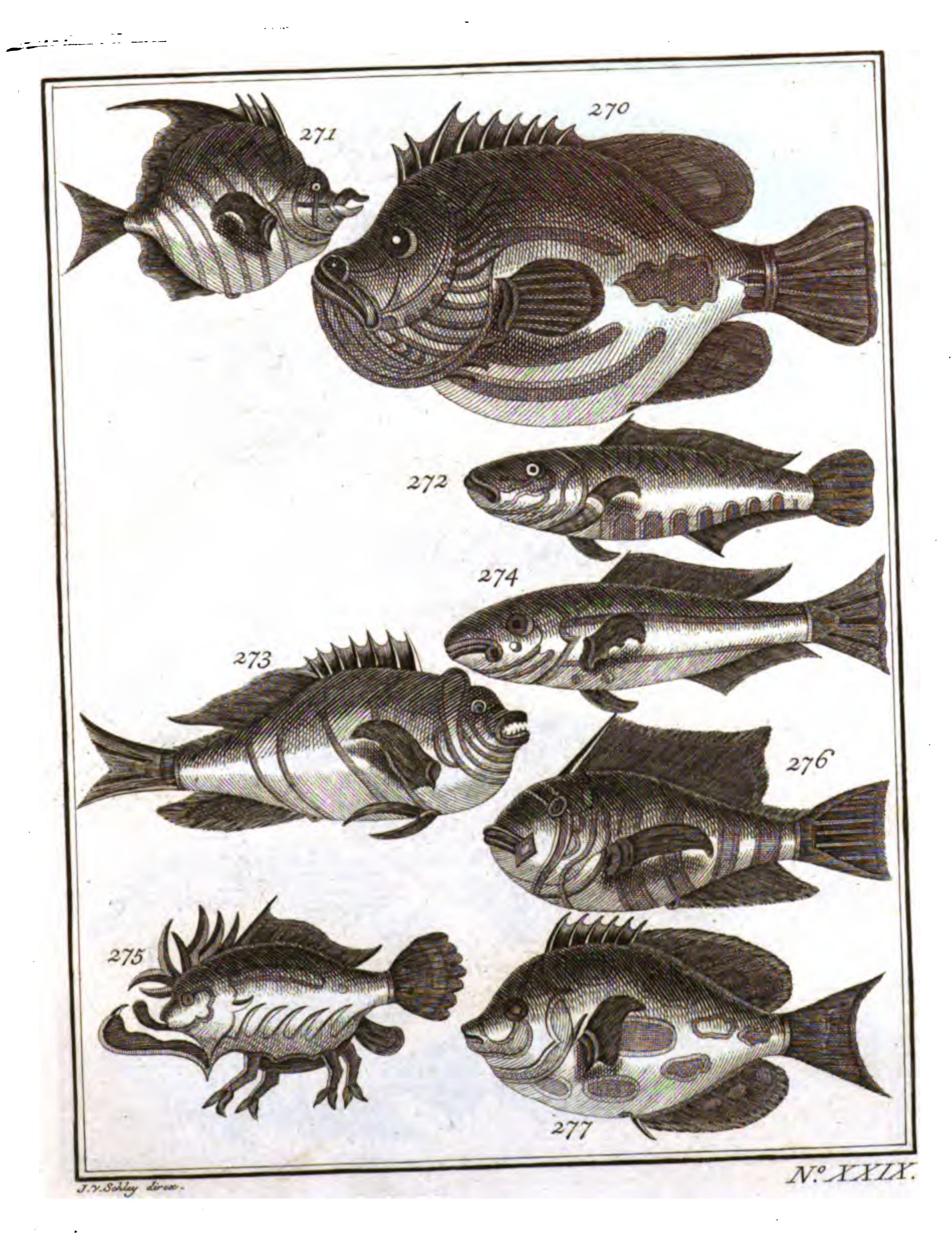
J. v. Schley direx.

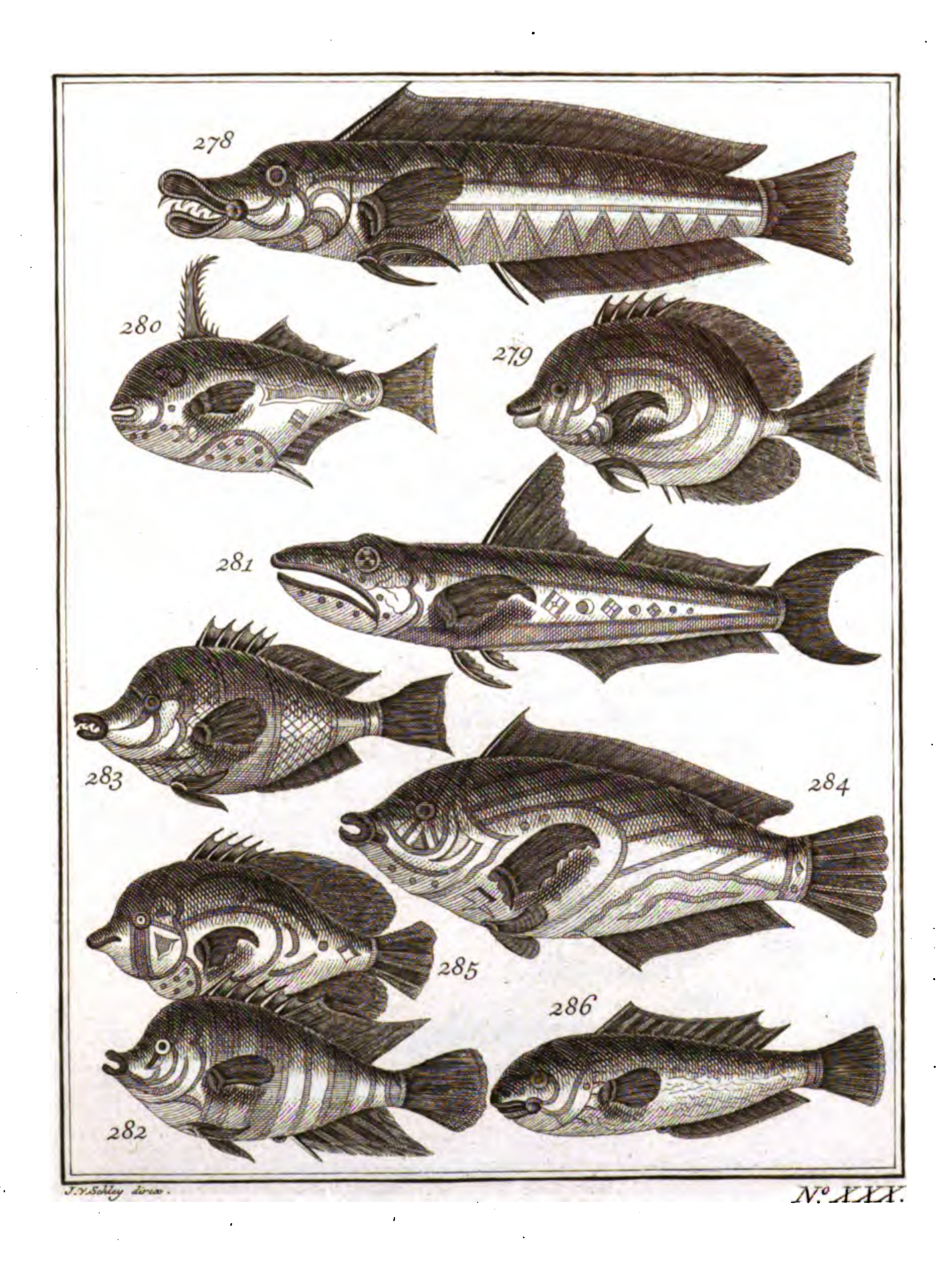
N°. XXVII.

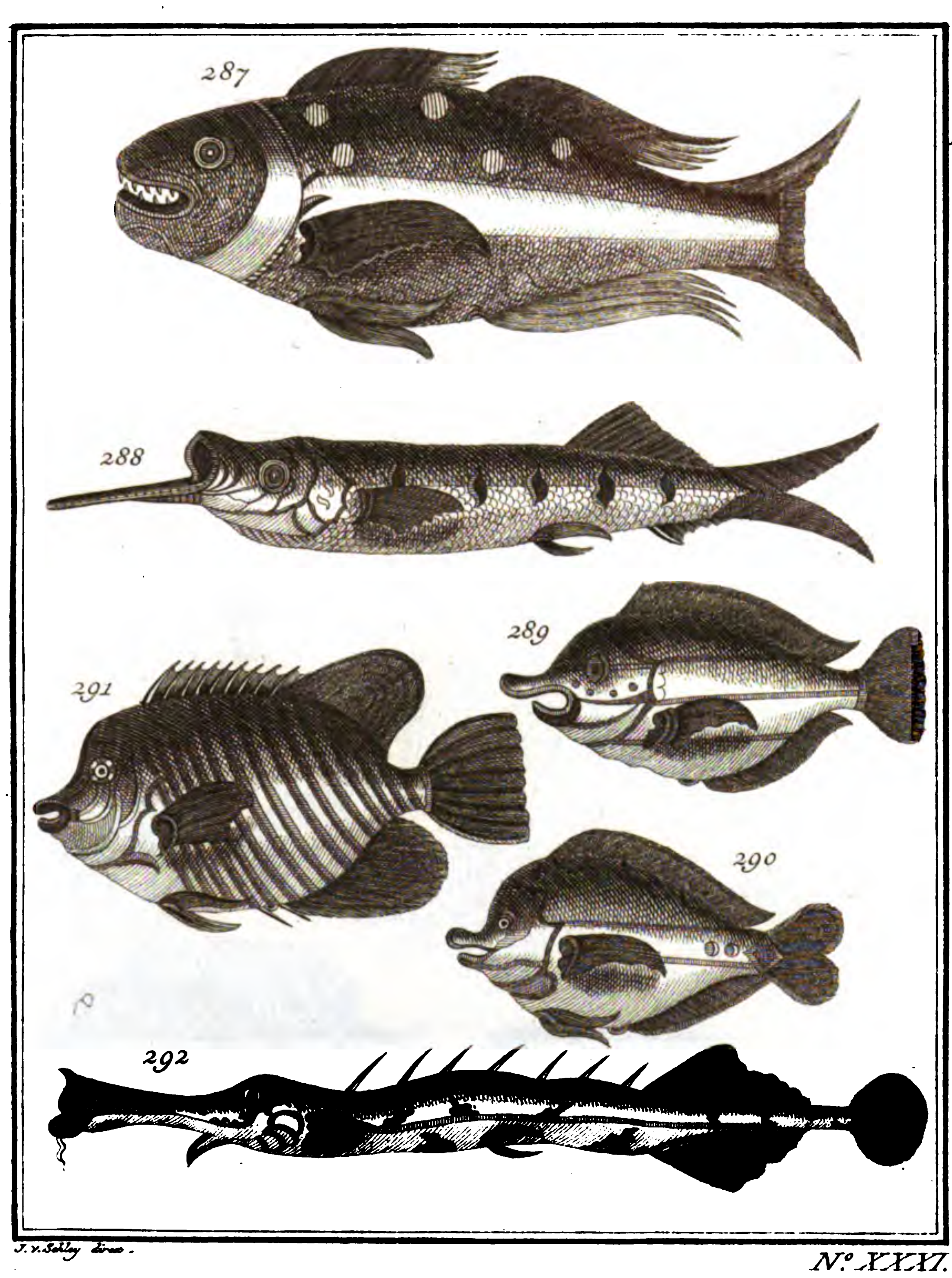


J. v. Schley direx.

N°. XXVIII.

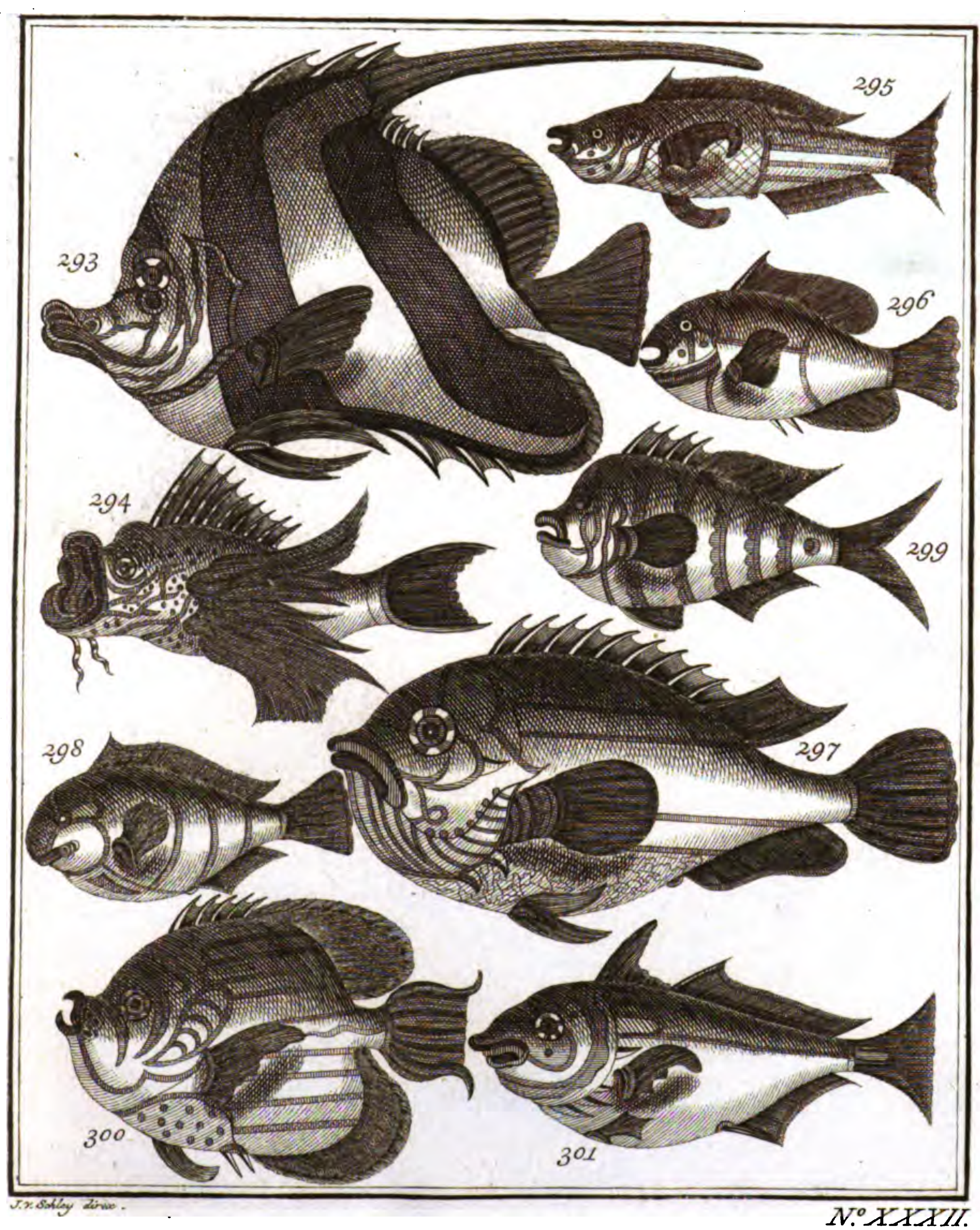

270
271
272
274
273
276
275
277
J.v.Schley direx.
N°. XXIX.


278
280
279
281
283
284
285
286
282
J. v. Schley direx.
N.° XXX.



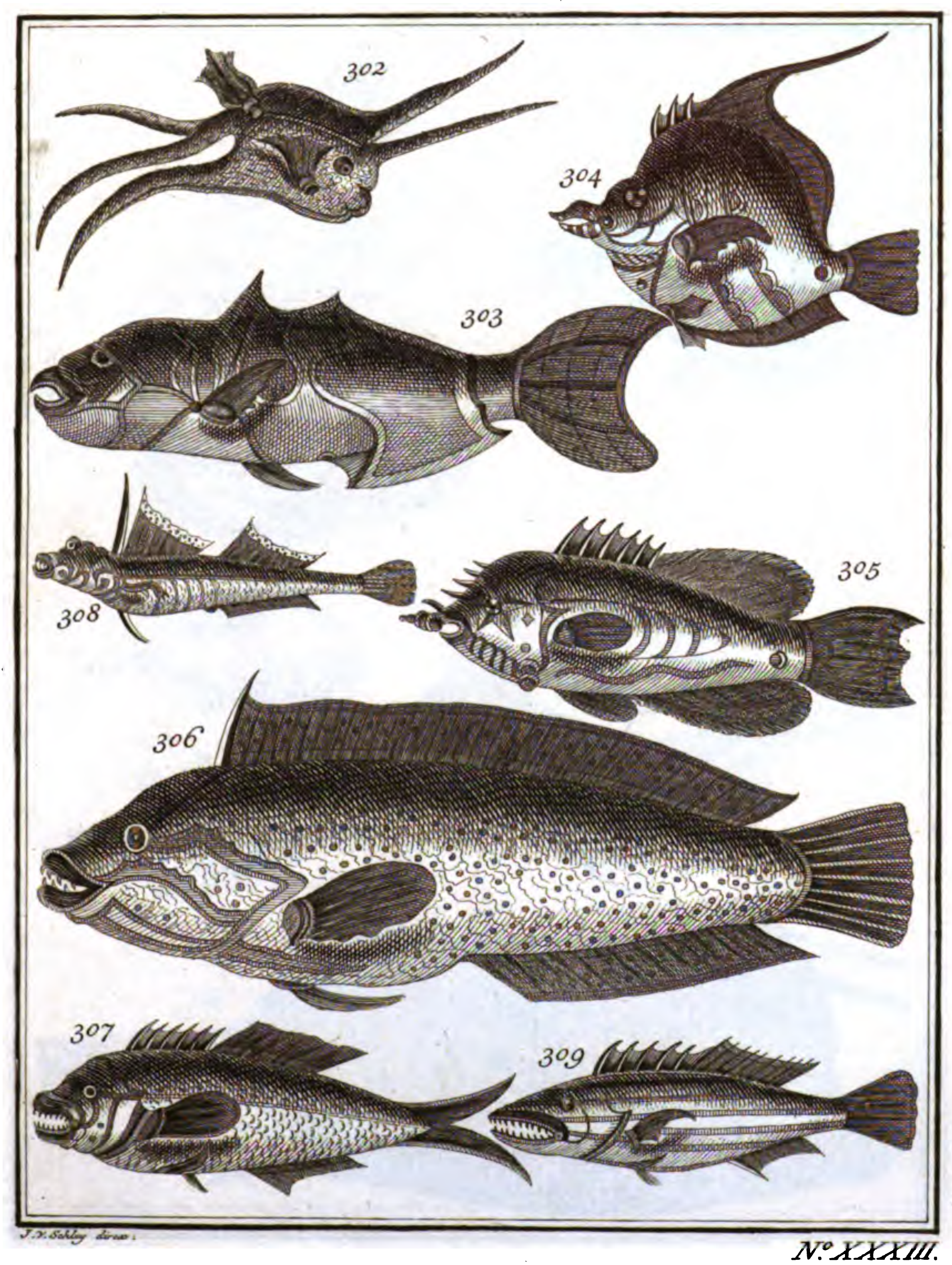
J. v. Schley direx.

N°. XXXI.

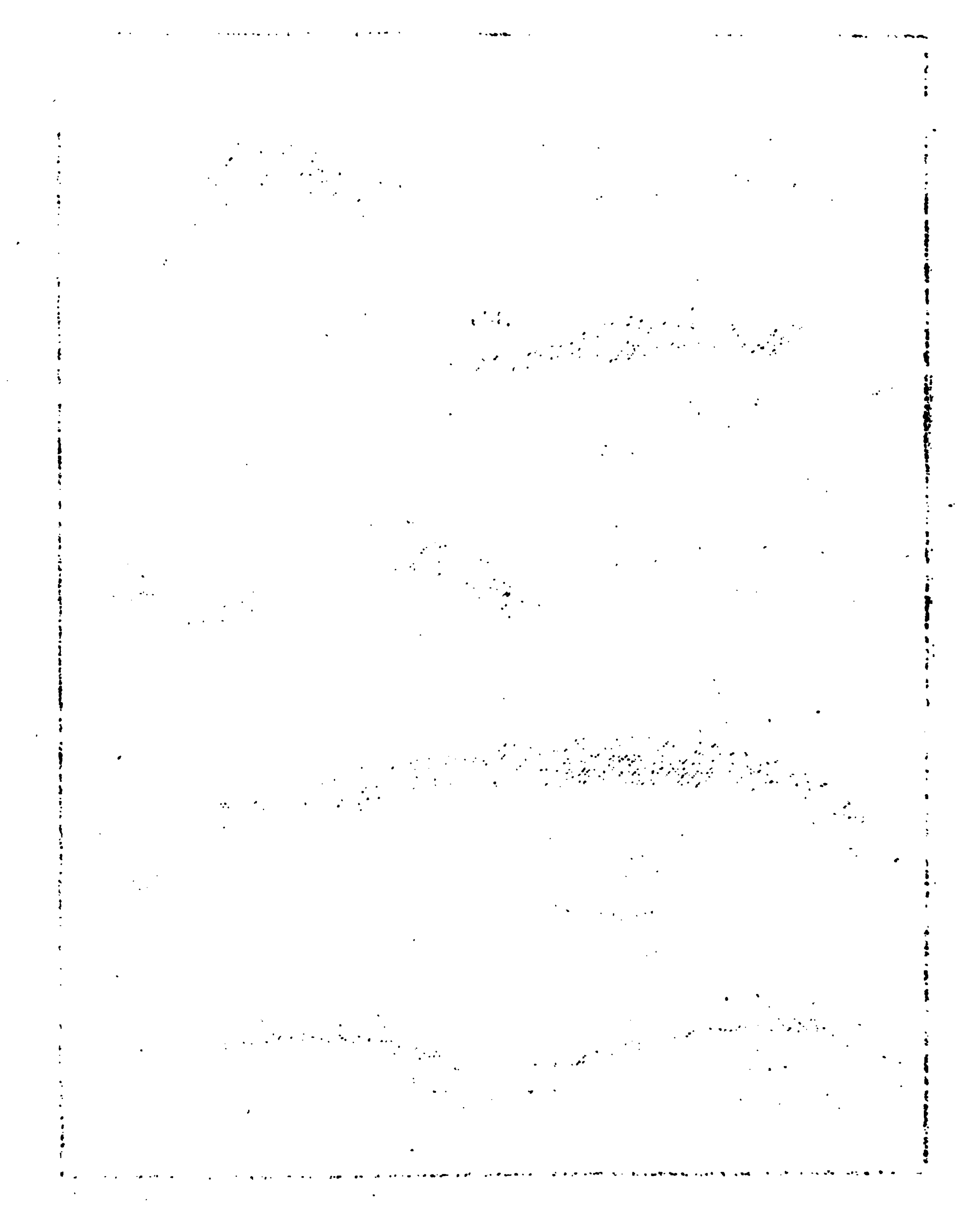


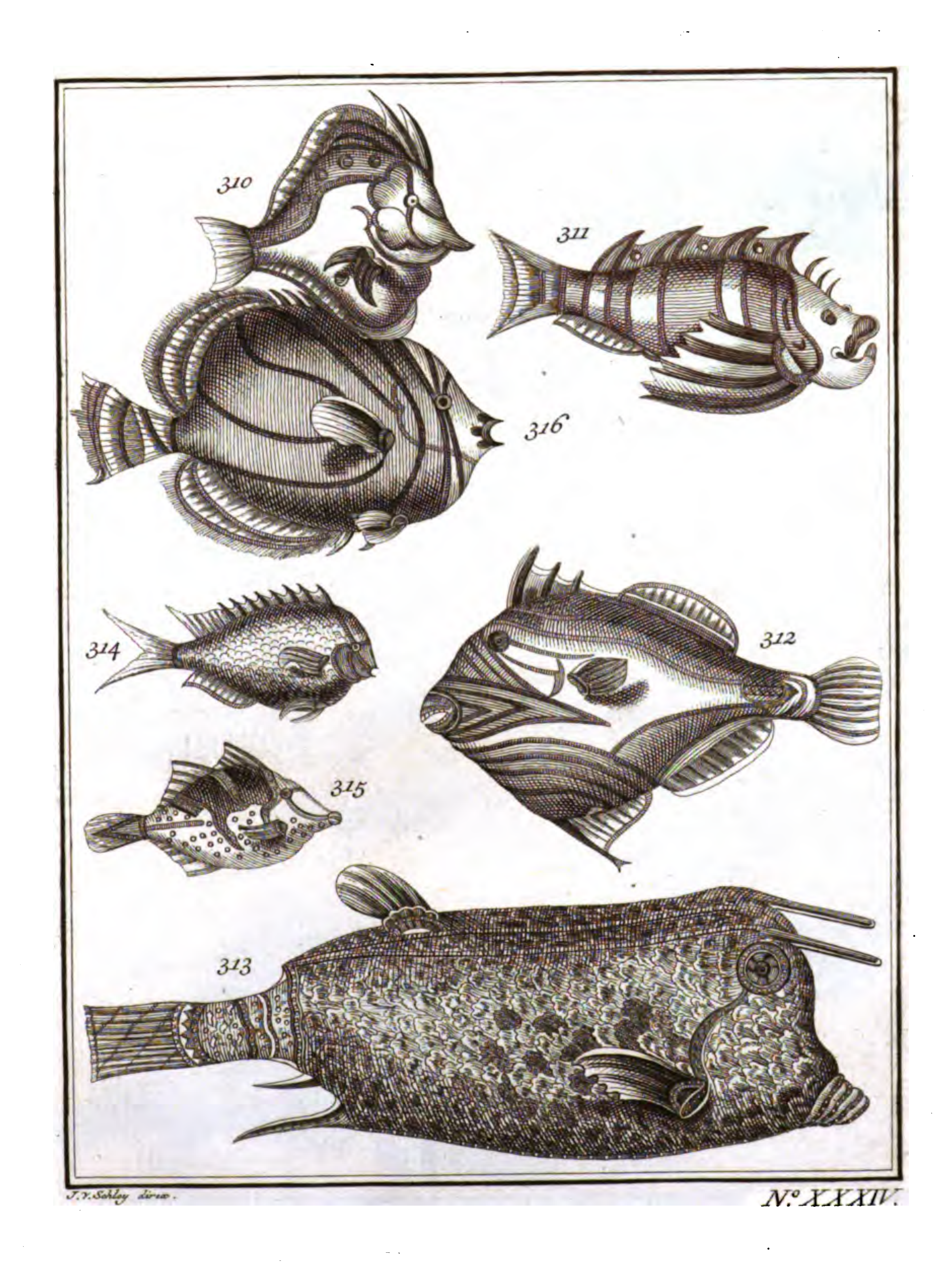
J. v. Schley direx.

N° XXXII.



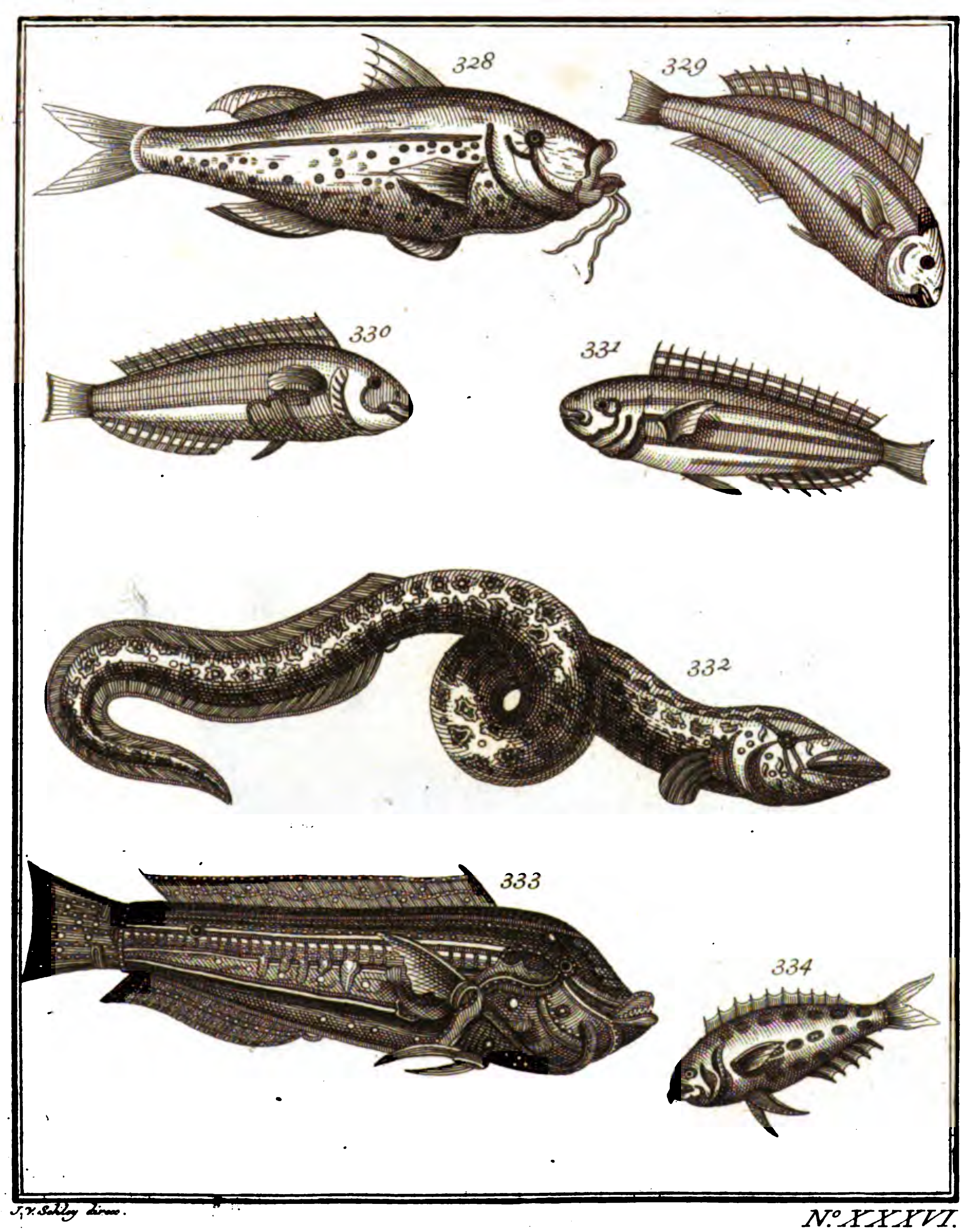
N.° XXXIII.




310
311
316
314
312
315
313
J. V. Schley direx.
N.° XXXIV.

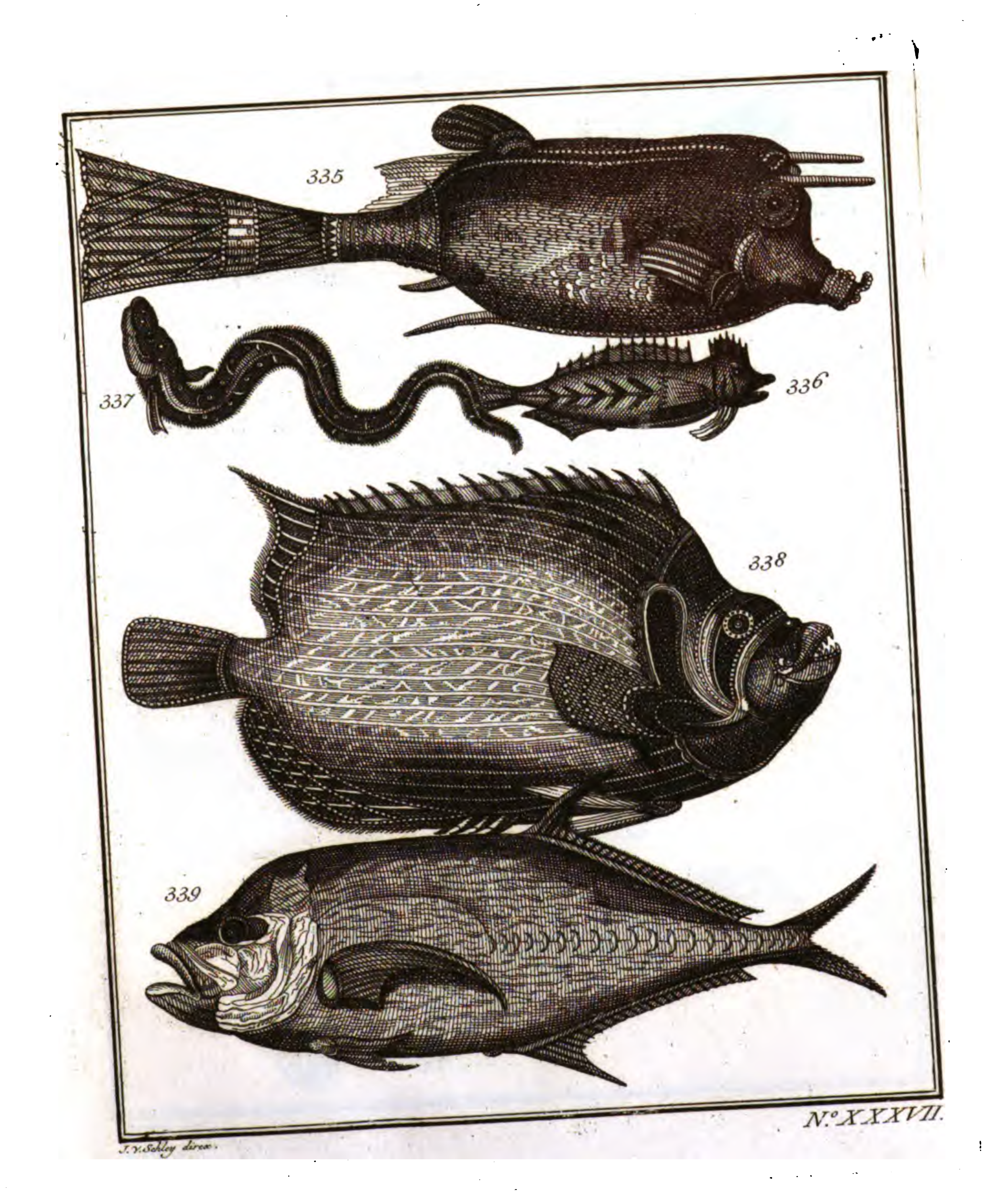


318
324
317
327
319
322
320
321
326
325
323
J. v. Schley direx.
N.° XXXV.

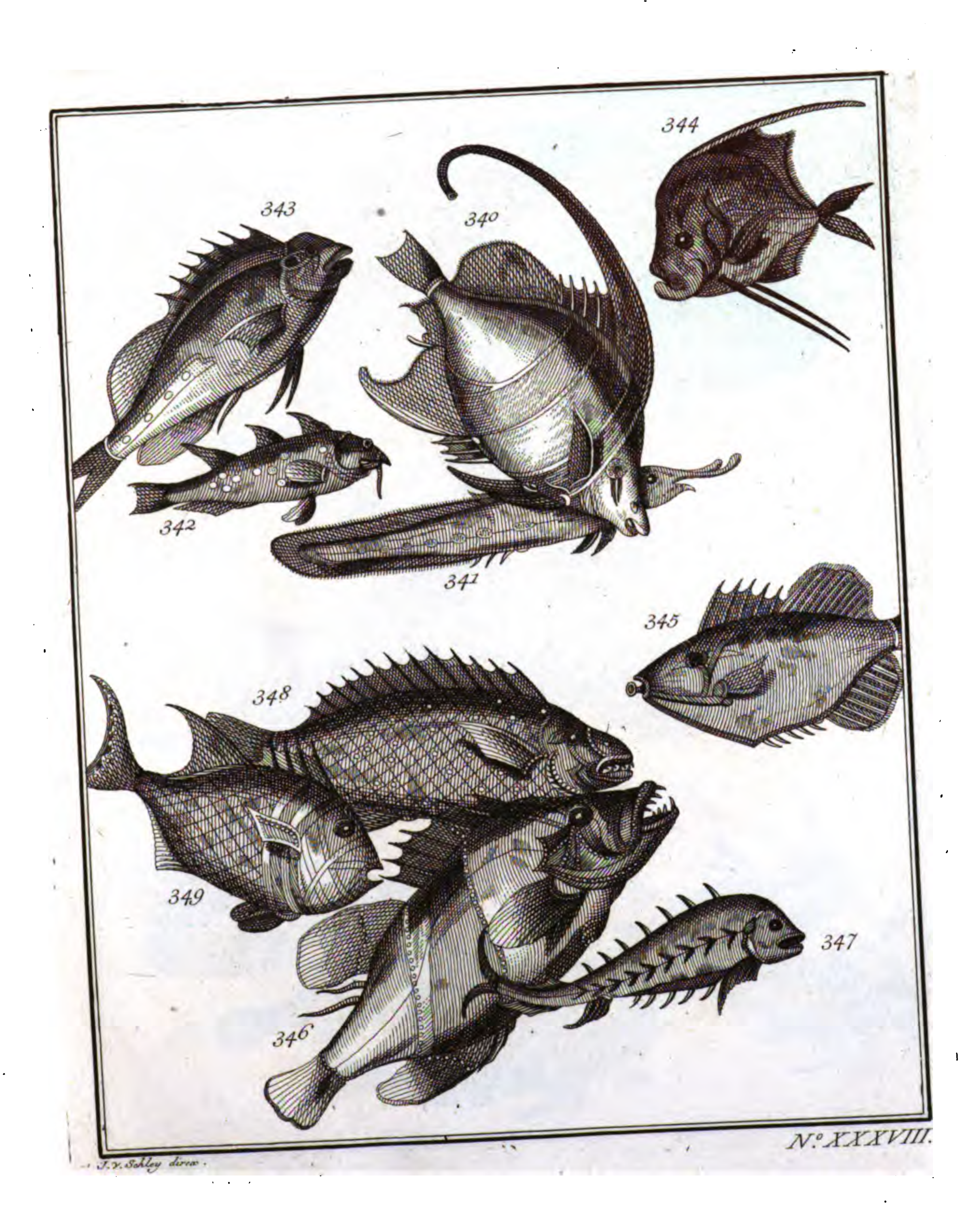


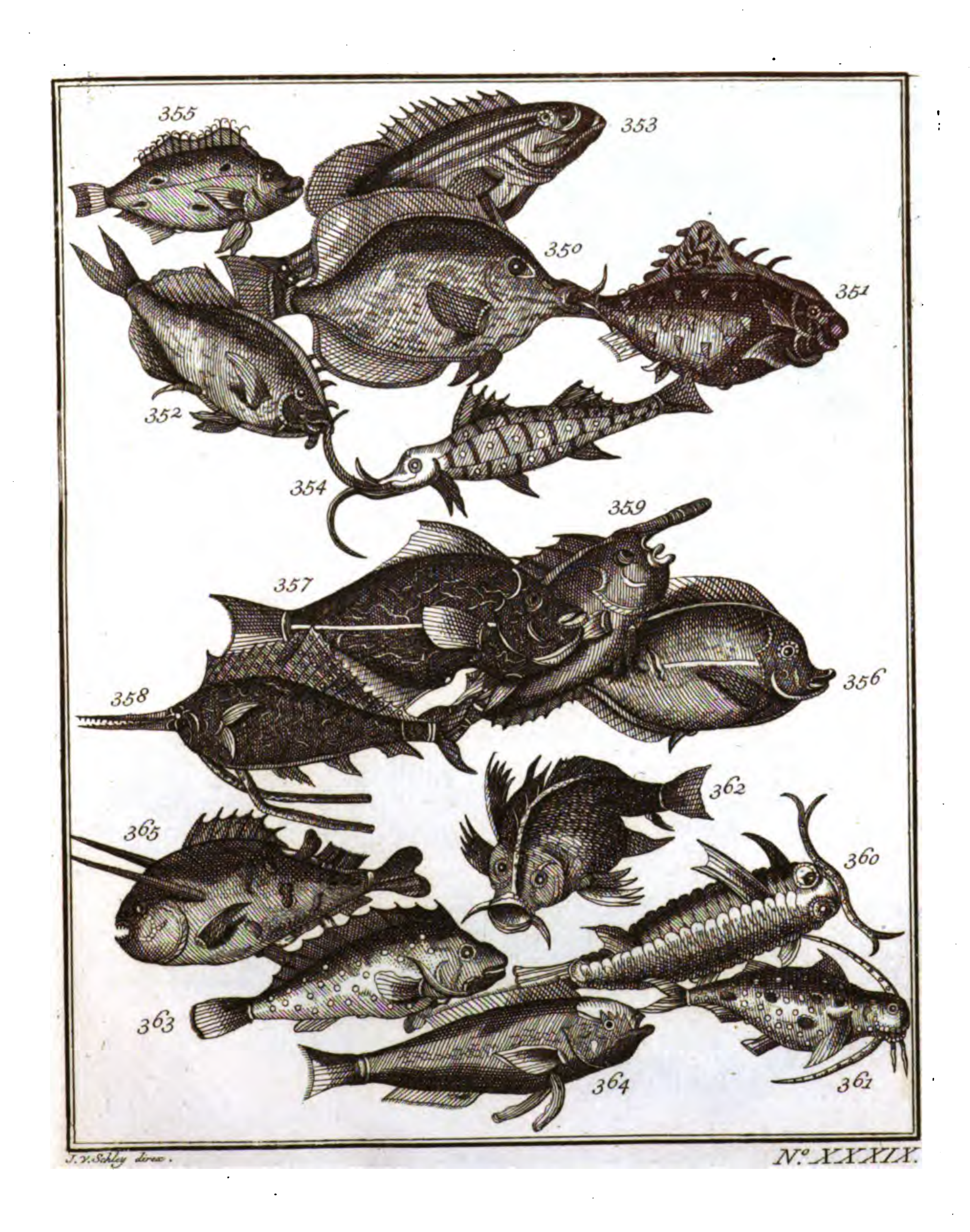
J. v. Schley direx.

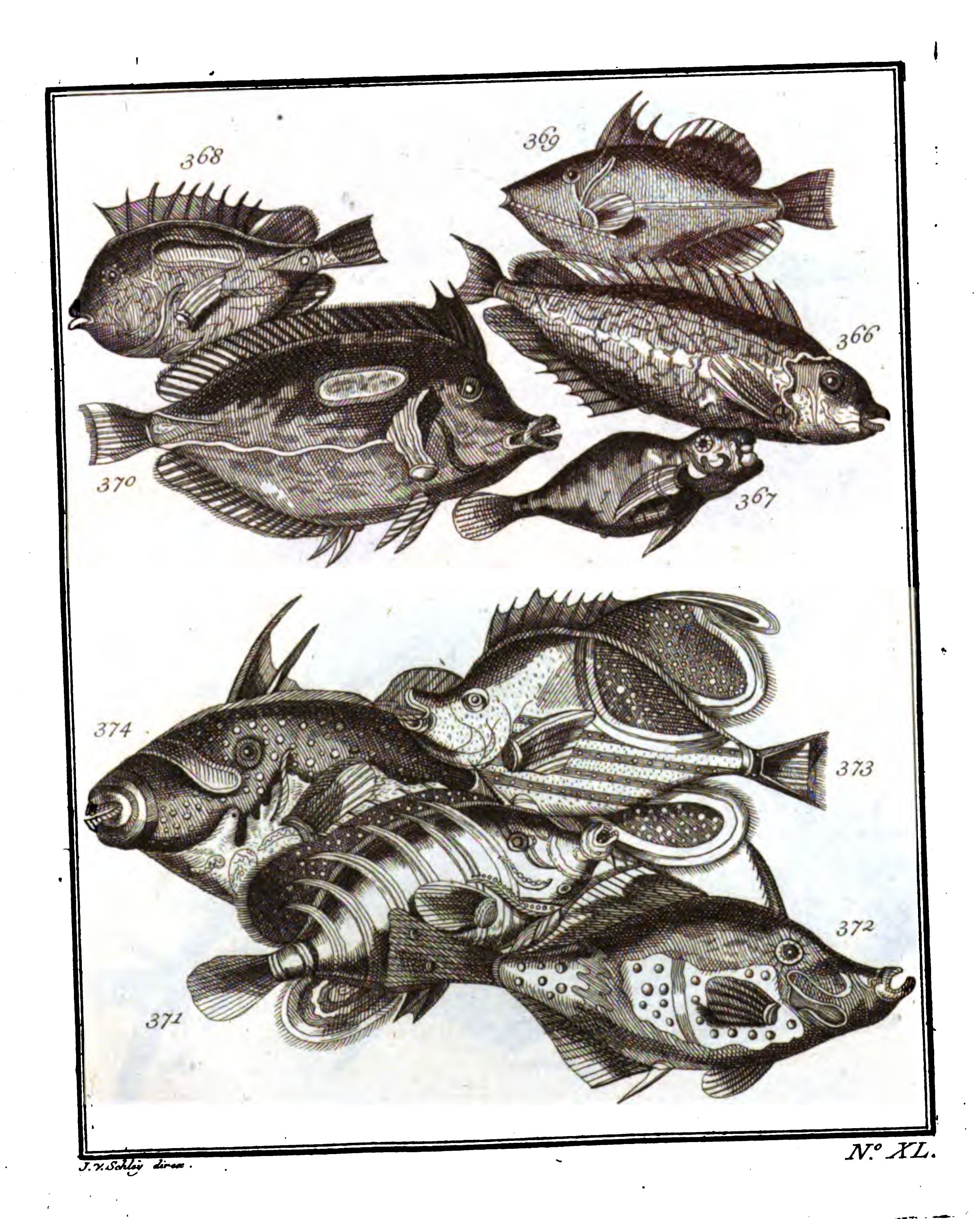
N.° XXXVI.


335
336
337
338
339
N.° XXXVII.
J. V. Schley direx.




344
343
340
342
341
345
348
349
347
346
J. v. Schley direx.
N.° XXXVIII.

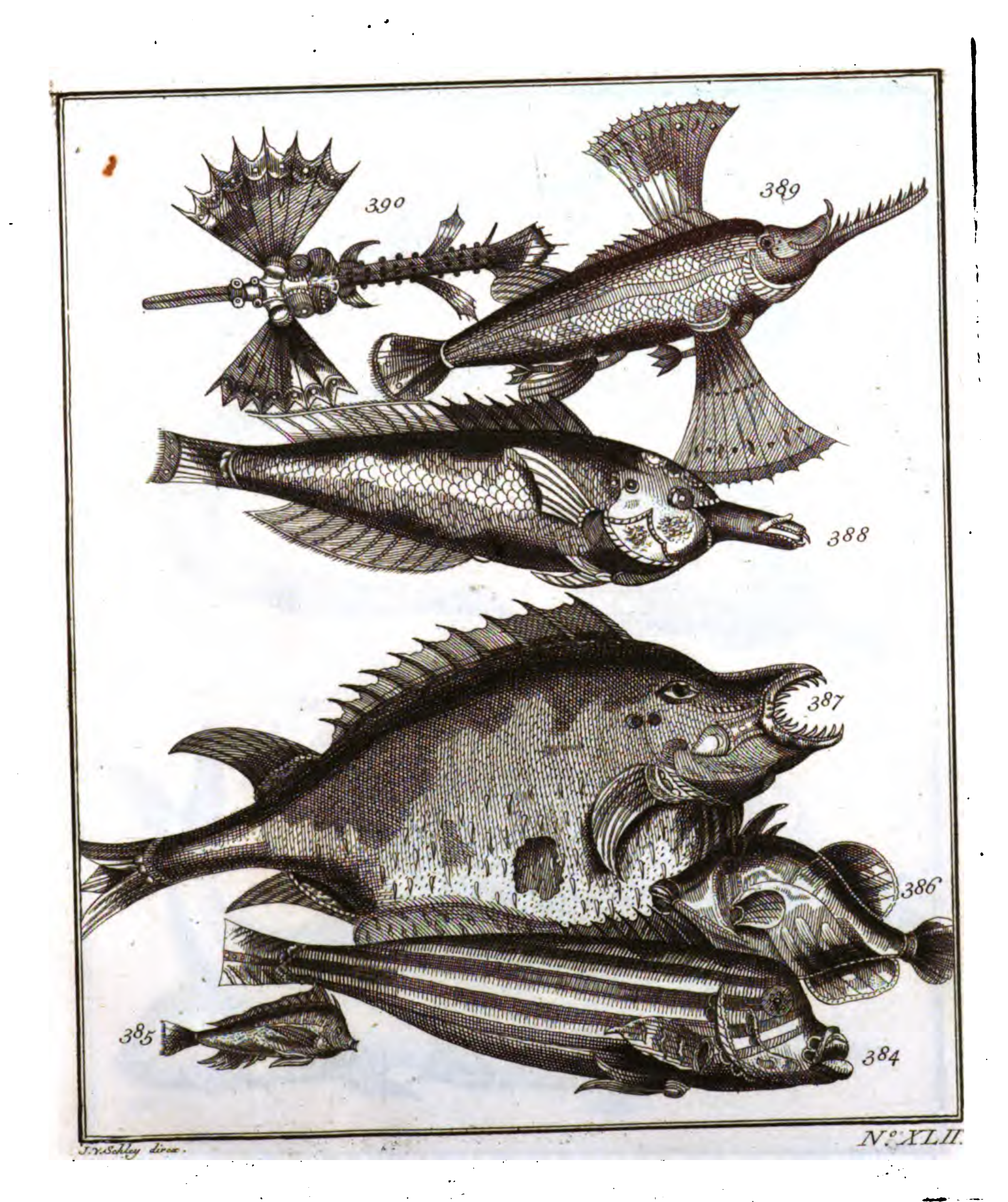

355
353
350
351
352
354
359
357
356
358
362
365
360
363
364
361
J.v.Schley direx.
N°. XXXIX.



J. v. Schley direx.

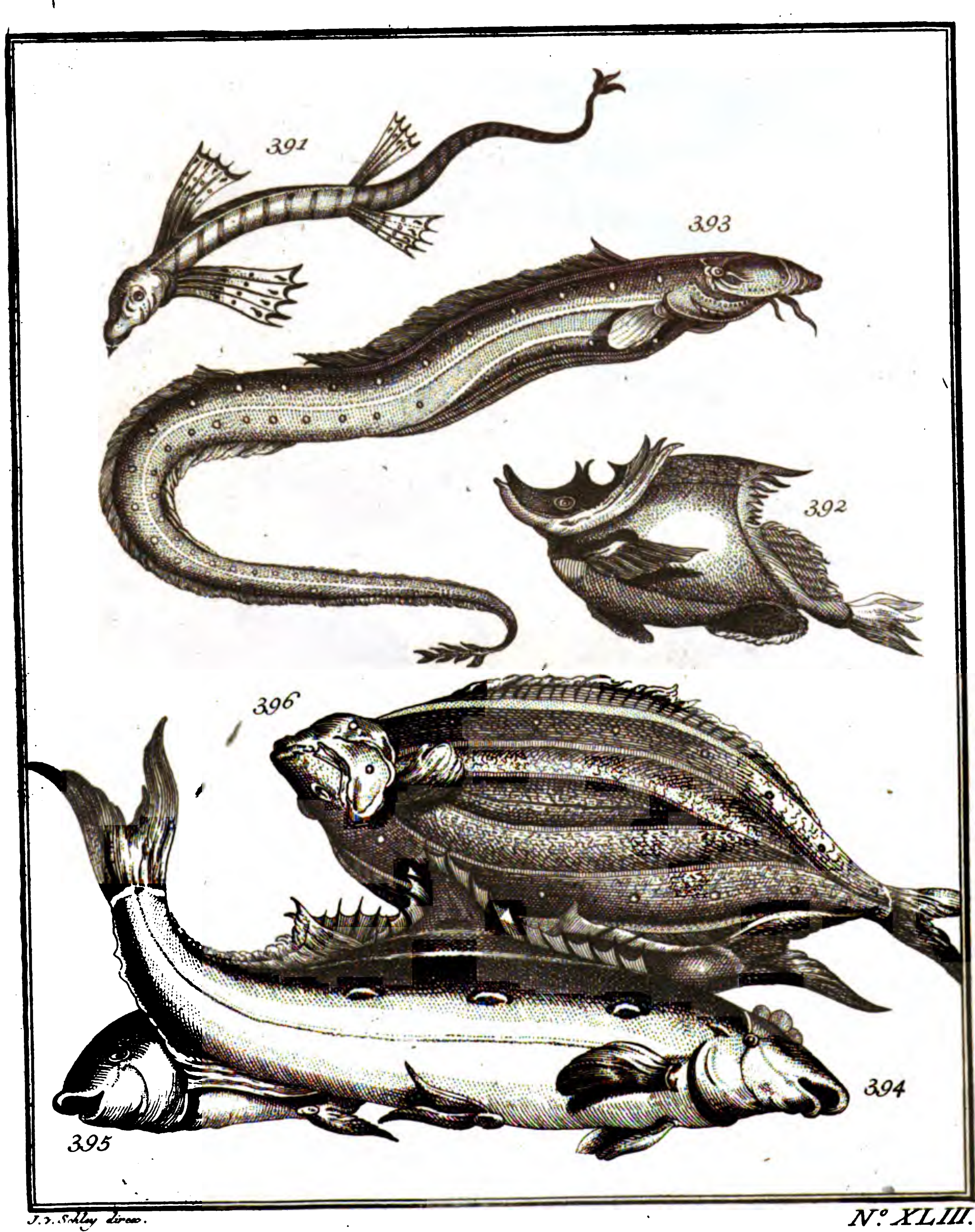
N° XL.


380
378
381
375
377
379
376
382
383
J. v. Schley direx.
N.º XLI.



J.V.Schley direx.

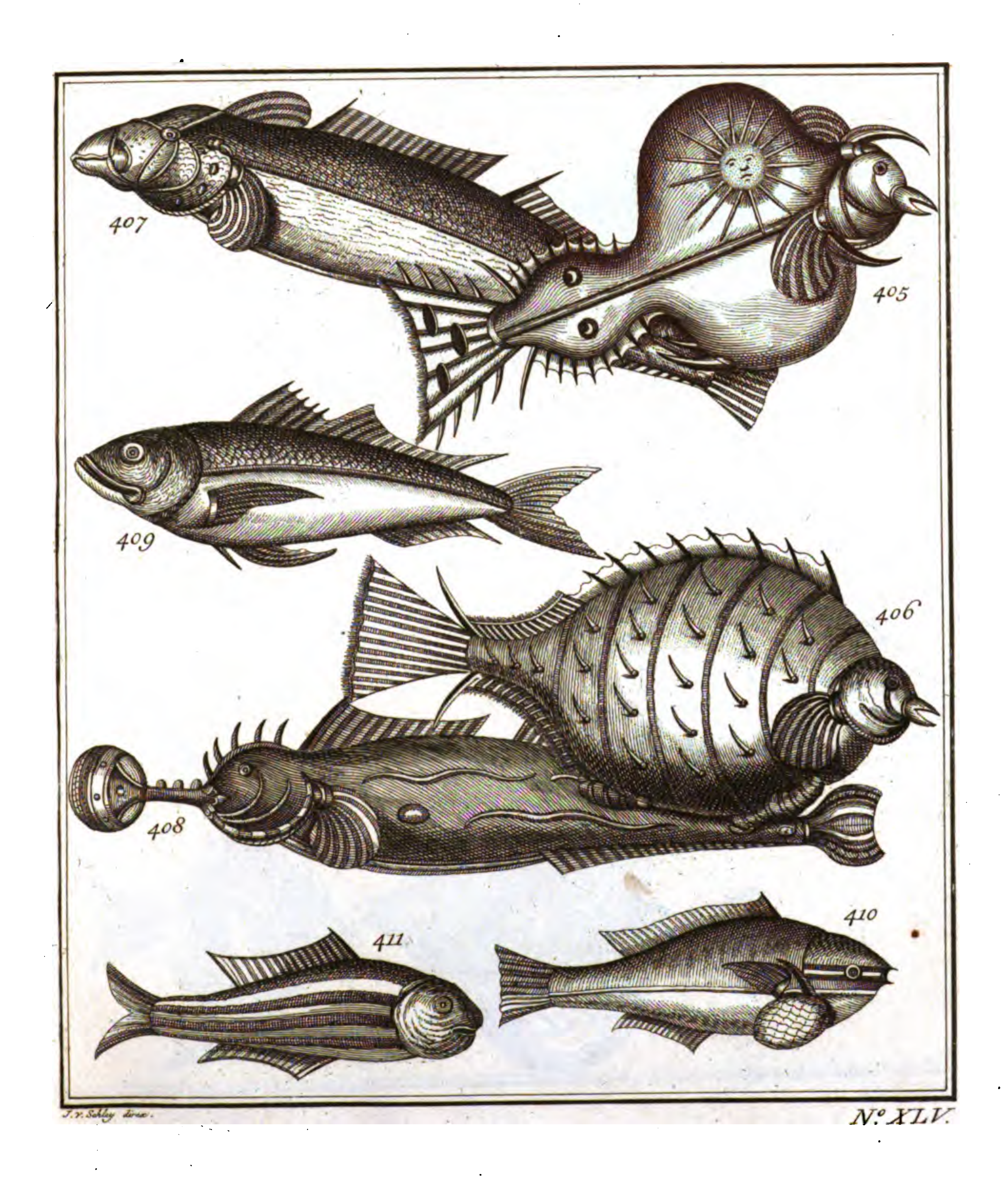
N.º XLII.

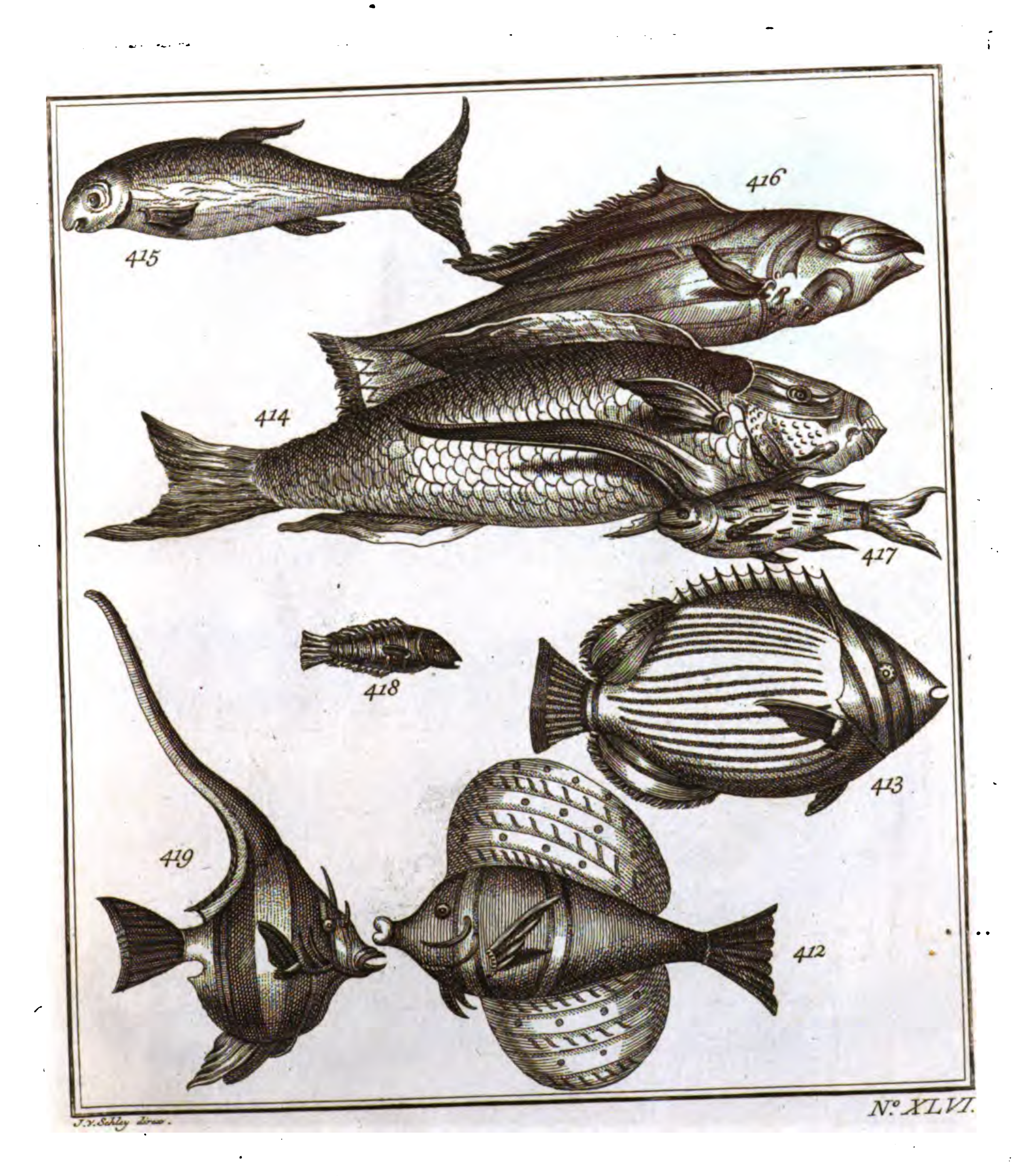


J. v. Schley direx.

N.° XLIII.

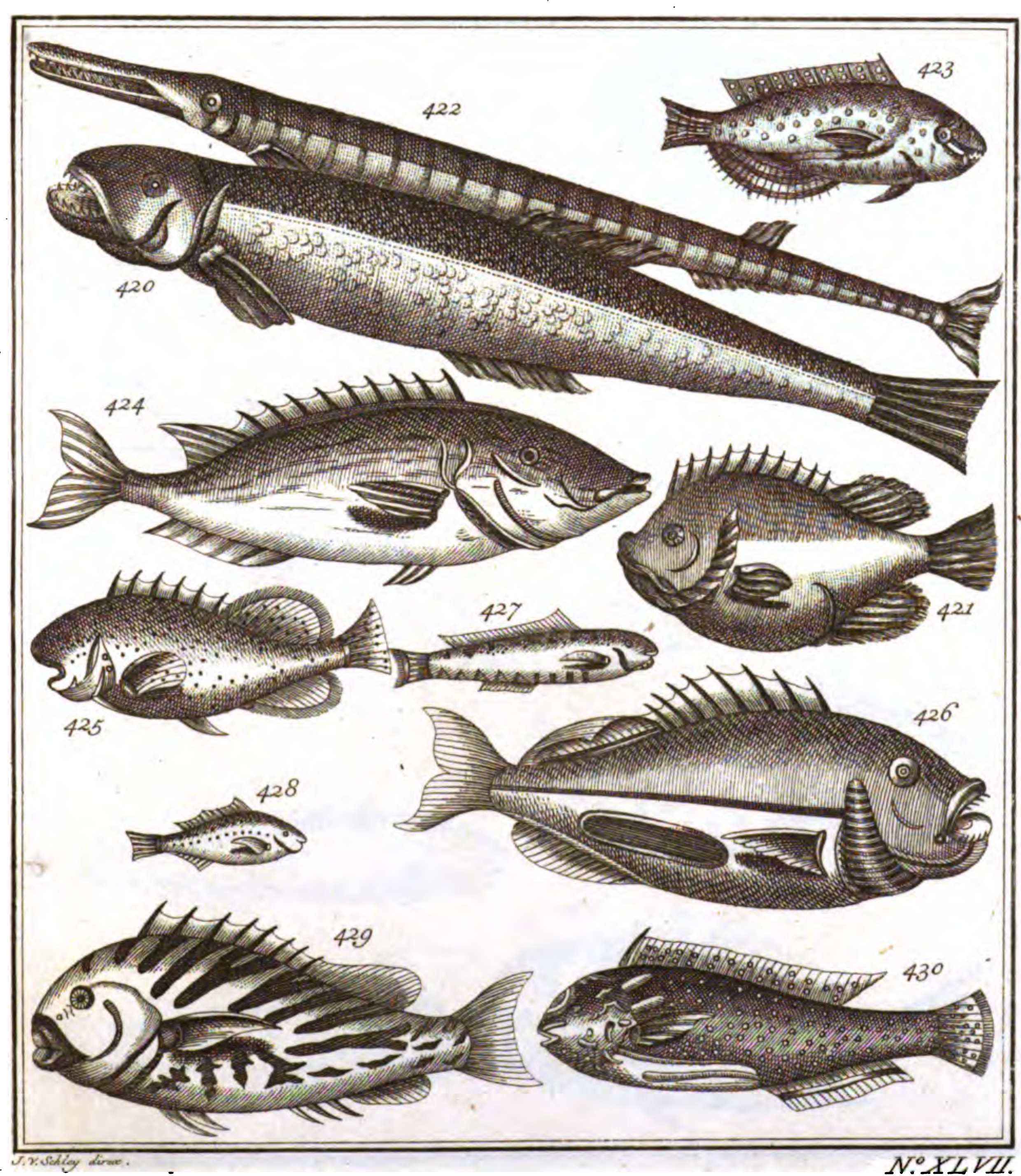

397
398
400
401
399
403
402
404
J.V. Schley direx.
N.º XLIV.

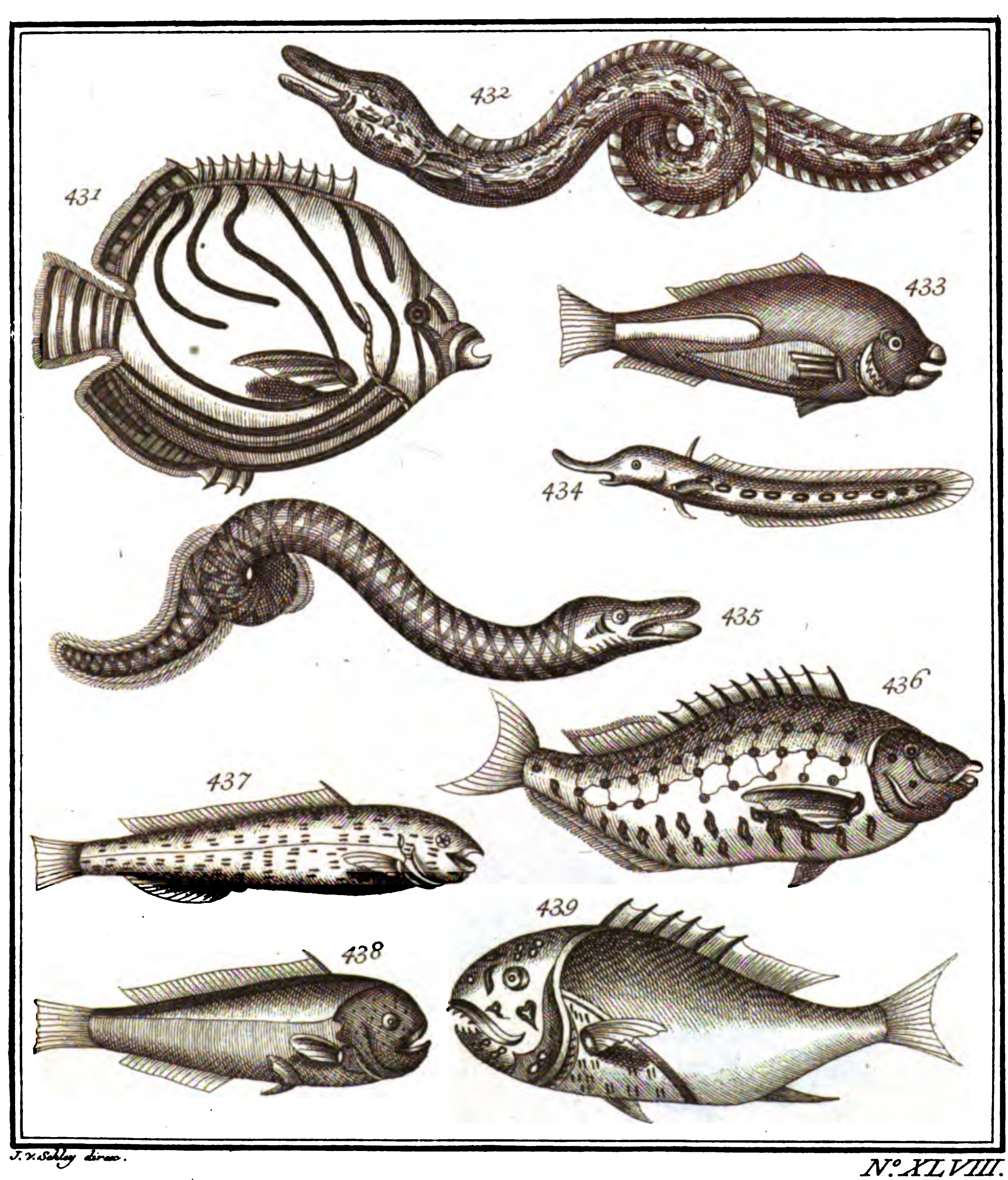

407
405
409
406
408
411
410
J. v. Schley direx.
N.° XLV.



J. v. Schley direx.

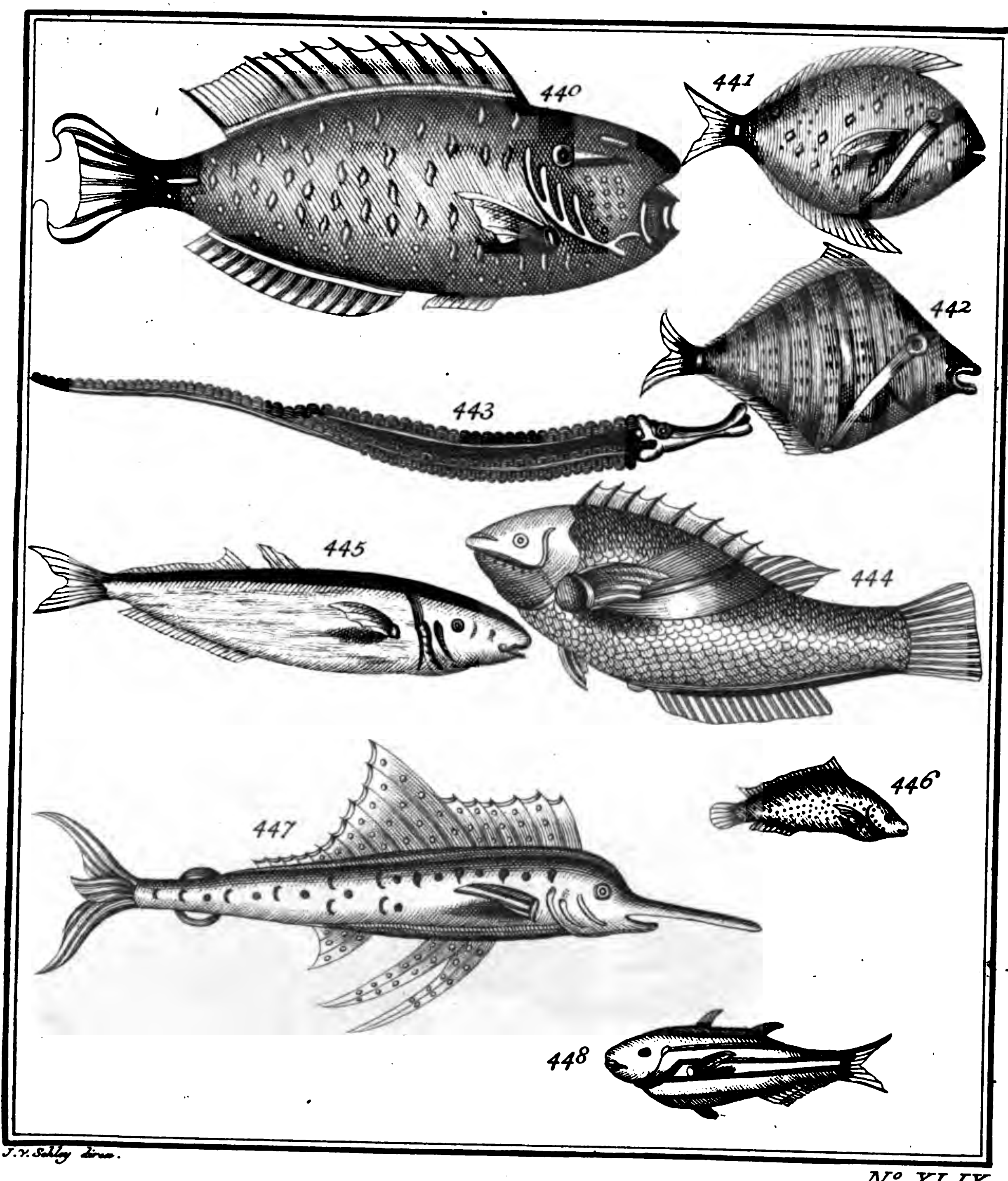
Nº. XLVI.


422
423
420
424
421
427
425
426
428
429
430
J.V. Schley direx.
N°. XLVII.



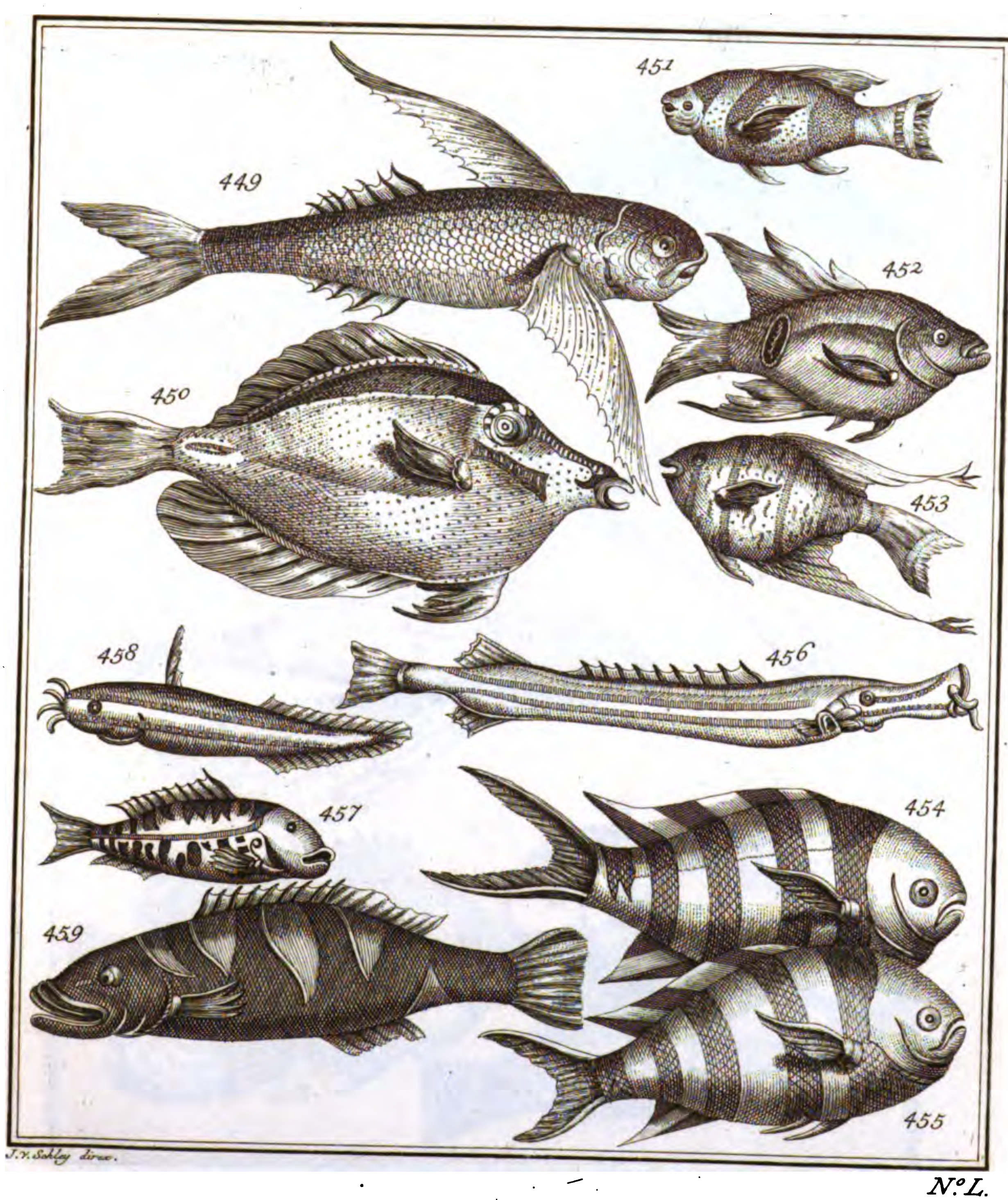
J. v. Schley direx.

N.° XLVIII.

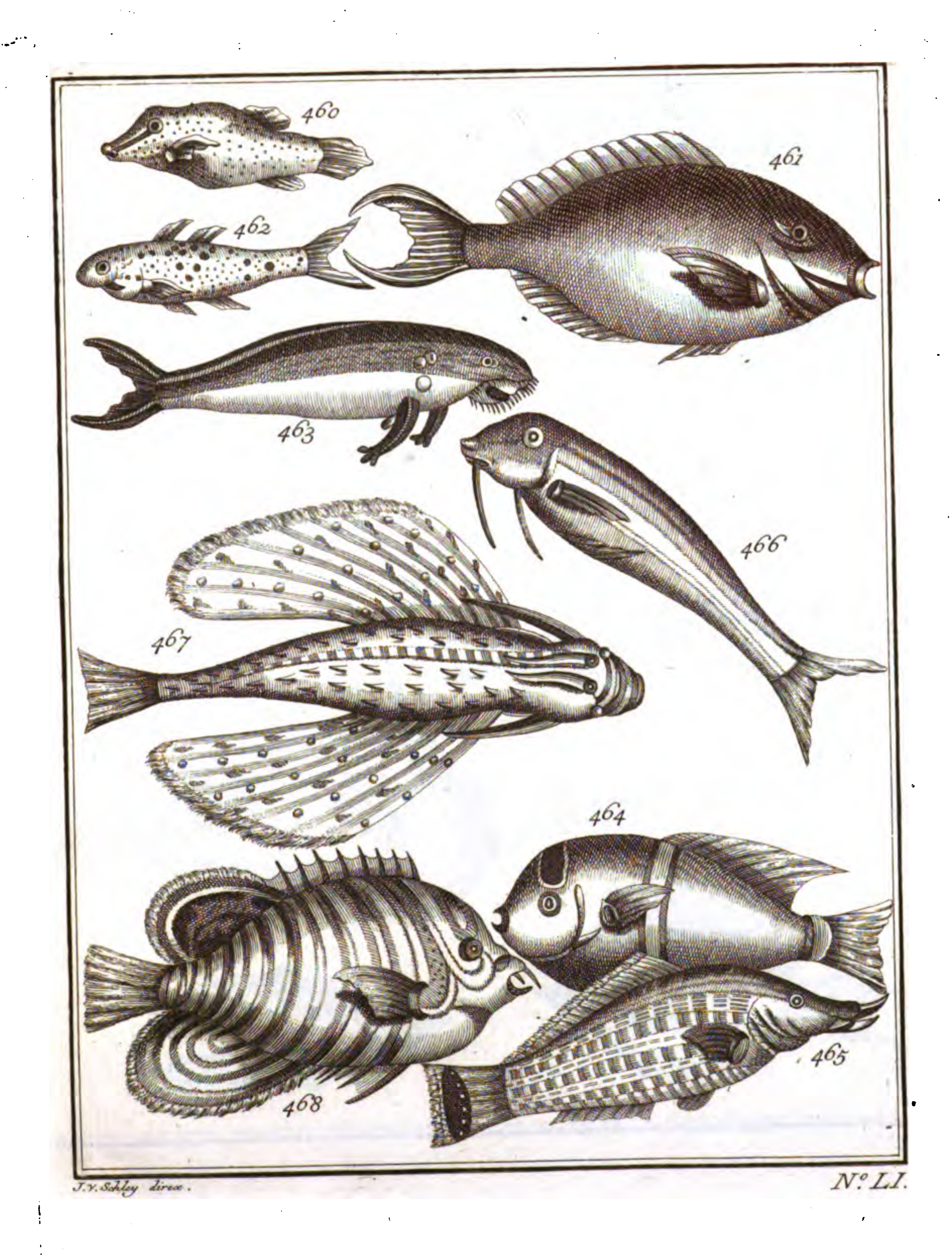


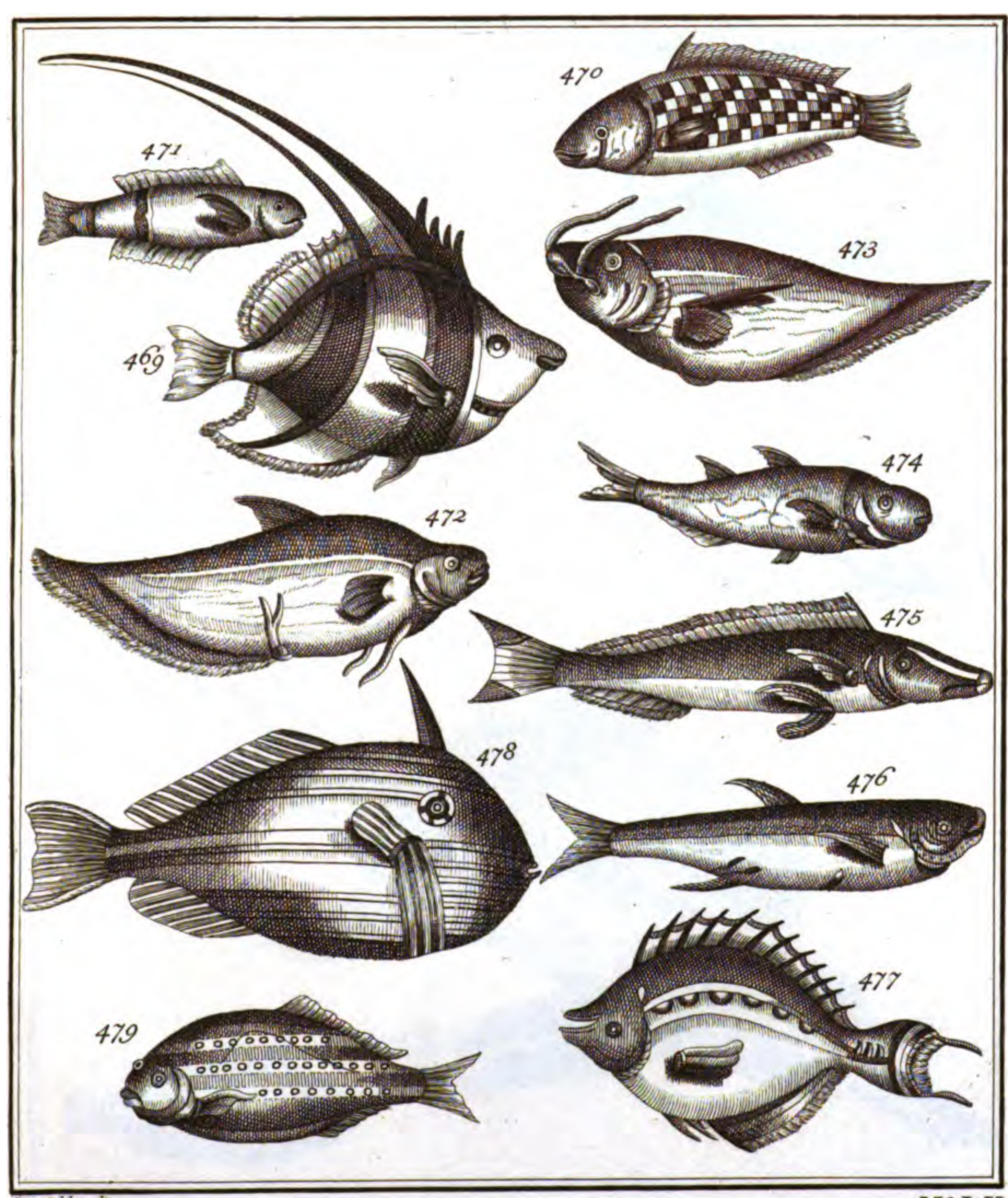
J. v. Schley direx.

N° XLIX.

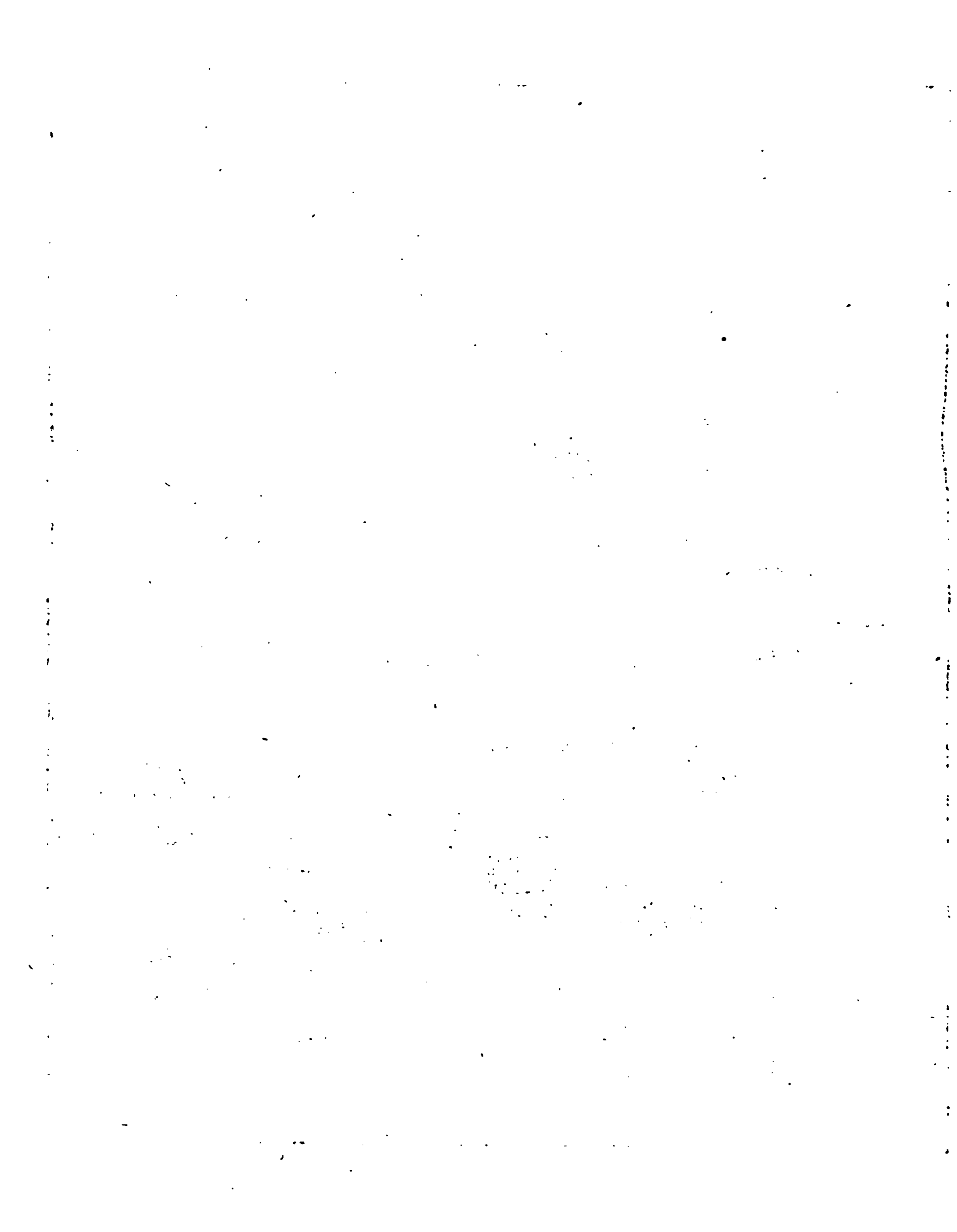


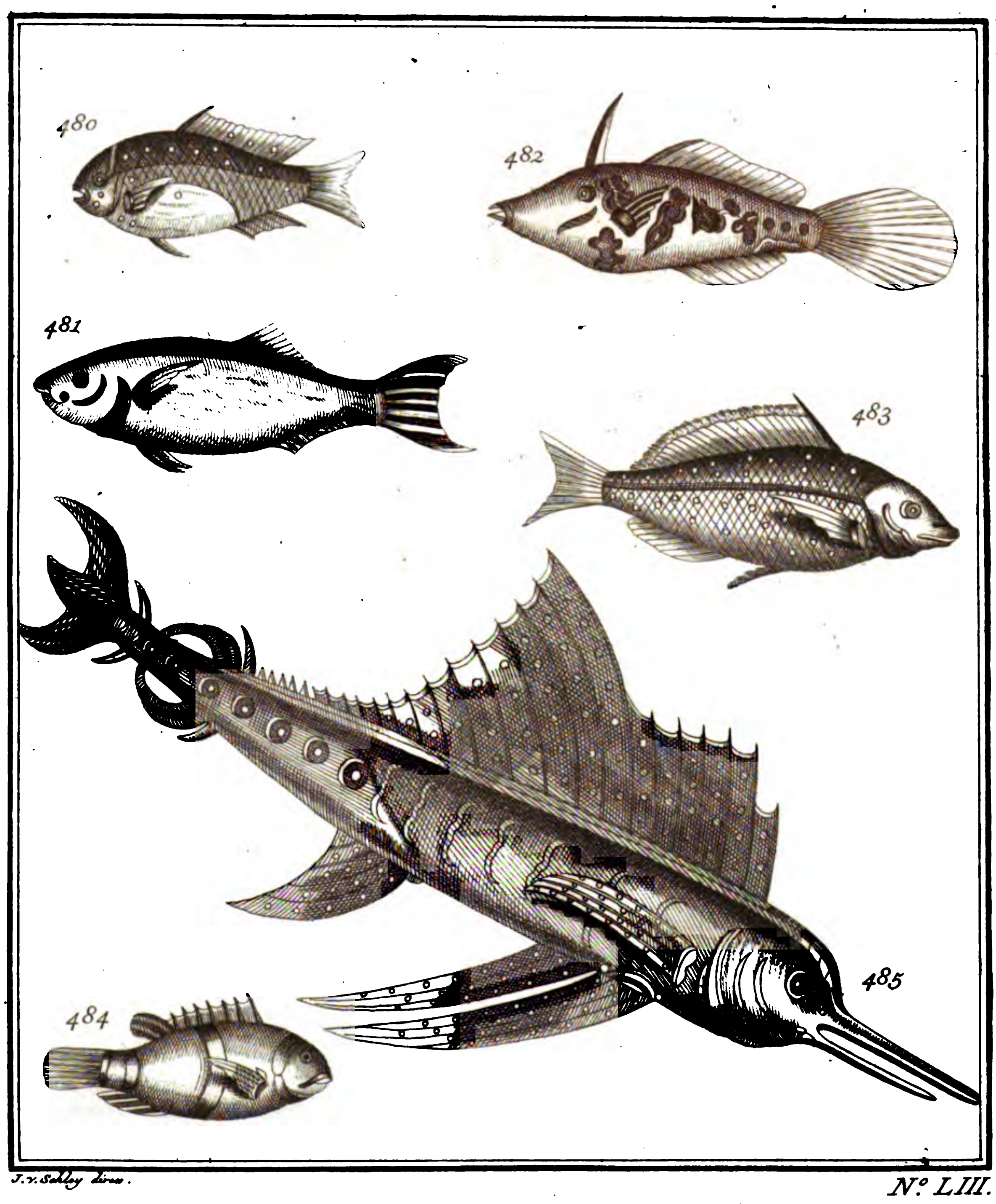
N.° L.


460
461
462
463
466
467
464
468
465
J.v. Schley direx.
N°. LI.



J. V. Schley direx.





J. v. Schley direx. N°. LIII.

trois bandes larges de verd céladon, & deux de pourpre, & le long du dos régne une bordure d'un jaune orangé: l'œil eſt de verd céladon entouré d'un cercle de pourpre & d'un ſecond noir; ſon iris eſt noire & blanche; ſur la tête ſe voyent deux demi-cercles bleus, & un troiſiéme de pourpre au milieu: le cercle qui termine la tête eſt d'orange & de pourpre; toutes les nageoires ſont d'un bleu clair, & pleines de globes bleus marqués de blanc; ſur le corps ſe voyent ſept 3 en chiffres, & deux plus petits près de la queue: on y découvre auſſi ſept globes de bleu céleſte obſcur marqués d'un grand point blanc, & bordés d'un demi-cercle de pourpre du côté de la queue; la nageoire du dos reſſemble à une grande voile de miſaine, qu'il peut cacher dans une entaille qu'il a ſur le dos: cette nageoire eſt pleine d'arrêtes qui la diviſent en parcs, leſquels ſont parſemés de globes blancs entourés de noir: elle eſt garnie de quelques piquans fins, & d'un bord blanc ſur le devant, & diminuë peu-à-peu vers la queue, par cinq petits piquans bleus & emouſſés: vers le bas du corps, on voit de chaque côté deux grands piquans bleus, entre leſquels il y a des cercles larges, bleus, & de verd céladon comme entrelacés, & qui laiſſent un vuide d'un demi-rond; la nageoire du ventre eſt de verd céladon vers le corps, & a enſuite une bande de pourpre, de bleu & de blanc; la queue eſt fourchuë & compoſée de bandes griſâtres & de bleu céleſte, ſe montrant en forme de demi-lune, mais au milieu ſe voit un troiſième fourchon large, de verd céladon & de blanc en bandes, & qui finit en pointe. C'eſt un des plus beaux Poiſſons qui ſe puiſſe voir, & qui a environ vingt-neuf pieds de long. POISSONS EXTRAORDINAIRES.

ON a, aux Indes, une eſpèce de Poiſſons dorés & argentés, qui viennent du Japon, & qu'on conſerve dans des pots ou baſſins larges à Batavia: ils ſont de la taille de petits éperlans, ayant un bon pouce en longueur, & marqués de taches d'or ou d'argent, chacun dans ſon eſpèce: on les nourrit de petits vers, & on doit en prendre beaucoup de ſoin, car ils ſont très délicats: ils tâchent de ſe mettre à l'abri, ſous l'ombre de quelque verdure, qu'on met dans leurs pots ou baſſins; le mâle en eſt d'un beau rouge depuis la tête juſqu'à la moitié du corps; le reſte du corps & la queue entière eſt doré ou marqué de taches d'or, & d'un or ſi luiſant, que toutes nos dorures n'en approchent point; la femelle eſt blanche, & a le quart inférieur du corps & toute ſa queue argentée, auſſi magnifiquement que le mâle eſt doré; leurs queues ne ſont point applaties comme celles des autres Poiſſons, mais longues & épaiſſes, & faites en forme de bouquets: ce qui donne un grand relief à tout le Poiſſon: on doit les garder du Soleil, ſurtout de ſon ardeur, & rafraîchir leur eau deux ou trois fois par ſemaine, ſans jamais vuider leur réſervoir entiérement; on ne doit pas les toucher non plus de la main, car alors ils commencent d'abord à languir & meurent peu de tems après, mais pour les tranſporter, il faut ſe ſervir d'une cuillère platte de fil tendu ſur un petit cerceau, & les retenir autant que faire ſe peut dans leur premièr eau, & ne la réchanger que peu-à-peu; le grand bruit, les fortes odeurs & le mouvement violent, leur ſont abſolument contraires; de la pâte & principalement du pain à chanter, eſt une bonne nourriture pour eux, & ils la recherchent avec ardeur; ils ont coutume de manger auſſi leurs œufs, mais on les prévient en les ôtant de la Poiſſons dorés & argentés du Japon.

ſur-

ECREVISSES D'AMBOINE.

surface de l'eau, & les exposant dans une cuvette particulière à l'ardeur du Soleil, qui les fait éclorre; on en voit provenir de petits Poissons d'une couleur noirâtre, qu'ils gardent quelquefois pour toujours: d'autres deviennent rouges, blancs, dorés & argentés; & cet or, & cet argent, se font voir premièrement à l'extrémité de la queue.

§. II.

Ecrevisses d'Amboine.

PL. N°. LIV.

1. REPRÉSENTE le *Roi des Ecrevisses*, qui est un prodige, ayant en longueur 58 pouces, sçavoir 13 pour son corps; 7 pour la tête jusqu'aux yeux, 5 pour sa queue sur 7 de largeur, & 33 pour son bec ou les cornes; ses yeux sont rouges à iris blanche, & entourés de cercles d'orange, placés sur un champ d'un beau verd céladon, sur lequel on voit de plus quatre petits globes d'orange, & quelques points de verd céladon; au devant des yeux sont placés deux piquans d'un doigt d'épaisseur, & de deux bons doigts de longueur; ils sont blancs & d'un bleu céleste obscur, ayant plusieurs nœuds d'un bleu céleste clair, & d'un rouge pâle: ces piquans sont fourchus à leur extrémité, & leurs fourchons ont un bon doigt de long sur deux lignes de large; ils sont marbrés de rouge & de blanc; le champ, sur lequel sont placés les yeux, & deux piquans noirs & blancs, va de biáis en avant, ayant des bords rouges & blancs; sur chacun de ses côtés avance un fort gros museau, qui a bien deux pouces & demi d'épaisseur, & dont le fond est de pourpre orné de quatre bandes de traverse bleuës, grandes & larges, garnies de piquans; ces bandes deviennent plus petites à mesure que le museau avance, comme font aussi les piquans bleus, qui sont sur les côtés, & sur le corps même du museau, lequel continuë ainsi toujours en s'étrécissant jusqu'à la longueur de 33 pouces; le corps de cette écrevisse est d'un beau pourpre & blanchâtre, orné près des yeux d'un beau bleu & de trois demi-cercles d'orange, de bleu, & de rouge marbré: le corps est traversé par sept bandes bleuës très larges, qui ont sur les côtés des marques pointuës, noires & blanches, en forme de langues ou de flammes, sur lesquelles on voit un point blanc; les six intervalles, que laissent ces bandes de traverse, ont sur les côtés des piquans larges, jaunâtres & d'un rouge pâle, qui reposent sur des globes noirs & blancs, entourés de cercles ou anneaux blancs; les côtés de la tête sont couverts de deux pilastres d'orange, ornés de six petits globes blancs, & de quelques traits noirs en dedans, & par dehors, ils joignent un fond marbré de rouge & de blanc; sur le champ, qui est entre ces deux pilastres, sont placés 18 petits globes noirs & blancs à queue, disposés trois à trois, & 15 ovales noires, dont le dedans est blanc, placées entre les globes: il y a de chaque côté six pieds épais, & joliment marqués: leur couleur est un bleu céleste obscur tacheté de blanc: l'intérieur de leurs extrémités est comme orné d'une frange noire & orangée, & les jointures en sont couvertes de nœuds de bleu céleste & de jaune orangé, qui sont bleus & noirs par derrière & du côté du corps, lequel forme, vers sa fin, une espèce de couronne

ÉCREVISSES D'AMBOINE.

rème bleuë, pourprée & blanche, garnie, du côté de la queue, de grands piquans pareils à ceux du fruit de l'Ananas; la dernière bande bleuë du corps supporte un grand demi-globe ondé, de bleu & de blanc, & qui a deux bords, l'un extérieur, large & orangé, l'autre intérieur & pourpré; aux deux côtés de ce globe en paroit un autre plus petit, & blanc, bordé de rouge; la queue est orangée & se forme de six bandes longues & arrondies, qui ont des arrêtes noires, des bords de même & de plus une frange de couleur de citron qui les entoure; la chair de cette Ecrevisse est ferme & très blanche, & d'un goût admirable; l'Auteur ne pouvant la transporter en entier, à cause de sa longueur, l'avoit fait dessiner sur les lieux, & il témoigne n'en avoir jamais vû de semblable.

2. C'est *la Reine des Ecrevisses*, d'une beauté achevée. C'est proprement une écrevisse de montagne ou de champ, quoiqu'elle se tienne aussi dans l'eau: celle-ci, qui avoit 4 à 5 pieds de long, a été prise dans le Bois de Sagu à Louhou; elle fait ses œufs dans le sable au nombre de 10 ou 12 à la fois, qui sont d'un bleu céleste picoté de rouge, & grands comme des œufs de pigeon: on les voit représentés à côté de la Figure; la largeur de l'écrevisse est de 9 bons pouces, & elle a de chaque côté une perche ou grosse corne verte, qui a cinq divisions, ou bandes de traverse ovales & jaunes, au bas desquelles se voyent des globes bleus, & au haut des piquans aussi bleus, dont le dedans est blanc: les deux côtés de chaque corne sont bordés de grands demi-globes bleus, & de quatre ou cinq piquans de même couleur; son corps est d'un jaune doré, & garni sur le devant de six pieds de chaque côté, dont le fond est de couleur de foye marqué de bleu obscur près du corps, & de pourpre vers le haut; leurs jointures sont couvertes de nœuds de jaune & de verd céladon, & leurs extrémités sont garnies de pinces bleuës & blanches; le corps est traversé par sept bandes larges & bleuës à veines rouges, bordées de pourpre en dehors, & d'un noir fin en dedans: ces bandes ont de chaque côté hors du corps un fond plus obscur garni de trois piquans pourprés fort aigus: entre ces bandes l'on voit à chaque côté du corps de grands globes d'un verd céladon tirant sur le jaune, & ayant chacun un petit globe noir au milieu & un piquant de pourpre par dehors: sur le corps même & encore entre ces mêmes bandes, sont placées quelques ovales noires, dont le milieu est blanc; au haut de ces bandes il y a nombre de globes noirs à points blancs, quelques piquans bleus & larges, & une ovale semblable aux autres, outre plusieurs demi-globes larges, triangles pourprés & autres marques semblables: les petites rayes serpentines, qu'on voit au haut des yeux, sont bleuës & picotées de blanc; sa queue est séparée du corps par deux grands globes de pourpre, & au milieu, par un troisième jaunâtre & de verd céladon, qui tient encore à deux autres globes jaunes placés un peu plus haut: sur chacun de ces cinq globes on en voit un noir plus petit marqué d'un point blanc; contre le globe du milieu est appuyé un triangle jaune, grand & large, bordé de rouge à droite: sur le bas de ce triangle il y en a deux plus petits, un bleu, l'autre blanc, & un troisième petit à ses deux côtés, & dont le bord de la droite est rouge; le triangle de la gauche a plus l'air d'un carreau que d'un triangle; sa queue est grande & fort large, ayant le bas de

 verd

ECREVISSES D'AMBOINE. verd céladon & le derrière jaunâtre & plein d'arrêtes fines; elle est partagée en cinq bandes arrondies par derrière, & qui ont des bords fins & noirs tout autour; sur la bande du milieu paroit un carreau de bleu céleste & de blanc, ayant le bord gauche noir: sur les deux bandes voisines est peinte une ovale noire & longue, marquée d'un point blanc au milieu; au bout de la queue on voit d'abord des deux côtés, en commençant par dehors, un piquant large, bleu & blanc, ensuite un demi-globe de pourpre garni d'un piquant bleu & blanc, & dont le bord extérieur est de pourpre; plus avant vers le milieu un triangle, bleu & blanc, bordé extérieurement d'un rouge pourpre; après quoi s'éléve une espèce de dent d'éléphant de bleu céleste, rayé de blanc en dedans, & noire en dehors, ayant le bord intérieur de pourpre & garni de petits piquans noirs; elle a un bon doigt de long & se courbe en dedans: ensuite on voit de chaque côté un second triangle & un second demi-globe de pourpre: toutes ces figures sont garnies & entre-lacées de frange jaune: enfin justement au milieu de la queue s'éléve une espèce d'obelisque triangulaire, large & fort long, de bleu céleste, & blanc au milieu, bordé d'un rouge de pourpre du côté droit, & garni de petits piquans noirs de chaque côté, comme on en voit aussi aux dents d'éléphans mentionnées ci-dessus; cet obelisque paroît un tant soit peu plus élevé que les dents d'éléphant: toutes ces couleurs font ensemble un merveilleux effet par leurs différens mêlanges & par leur opposition; sur la partie supérieure de cette écrevisse sont peintes plusieurs autres grandes marques de verd céladon, de jaune, de citron, de pourpre, de bleu céleste &c. qui toutes ensemble lui servent d'ornemens: elle est fort bonne à manger & d'un goût exquis, mais très rare; on la dit ennemie mortelle des serpens, qui prennent aussi tout le soin possible de l'éviter, connoissant la force de ses serres.

PL. N°. LV. 3. L'*Oedrang Pasir Laout*, c'est-à-dire *la Chevrette de Mer qui se tient dans le sable*; on en trouve une description circonstanciée dans le Cabinet de curiosités d'Amboine de Rumphius, & on ne l'a ici représentée qu'à cause de ses belles couleurs; tous les piquans extérieurs, qu'elle a au devant de sa tête, sont d'un pourpre clair, ainsi que les cercles du milieu de son corps entre ses yeux, & entre le derrière du corps: les bords de tous les piquans jaunes qu'on voit, à chaque côté le long du corps, sont encore de la même couleur; après les piquans qui sont sur le devant, suit de chaque côté un fond large, rond & jaune, sur lequel sont peints quatre grands demi-cercles de pourpre, qui se touchent par le milieu, & sont tous garnis sur le devant d'un rang de petits piquans de verd céladon; au devant & près des yeux est une rangée de petits piquans rouges, & aux deux côtés de chaque œil se voit comme une demi-lune couchée de pourpre bordé de verd céladon; sur le milieu du corps on remarque une raye ou bande étroite de verd céladon, qui va jusqu'à la moitié du corps, & y rencontre un arc rouge & double, qui traverse le corps dans toute sa longueur, après quoi l'on voit onze autres arcs simples de verd céladon, dont la courbure regarde la queue: entre ces arcs paroît un fond rouge parsemé de petits globes de verd céladon: sa queue est d'un jaune doré, composée de plusieurs bandes étroites & obliques de verd céladon, & d'un pourpre clair; elle a de chaque

que côté un piquant long & rouge, sur un fond de pourpre; le bord intérieur de ces piquans est de verd céladon, & l'extérieur en est noir: ses yeux ressemblent, quant à l'intérieur, à des rouës, ayant chacun deux rayons rouges opposés à deux autres rayons larges de bleu céleste: l'iris en est de verd céladon & marquée d'un point blanc, & autour de chaque œil se voit une espèce d'étoile. ÉCREVISSES D'AMBOINE.

4. EST l'*Ecrevisse verte de roche*, dont le corps ressemble à celui des autres écrevisses, mais il est d'un très beau verd de mer clair: sa queue est d'un verd de mer obscur, & formée de cinq bandes longues & arrondies, qui ont des bords rouges & orangés, & nombre de points jaunes sur leur derrière; au devant de sa tête avancent deux cornes longues, garnies de piquans rouges, bordées d'orange: on y voit de plus six espèces de poils longs & rouges, qui ont des houpes à leurs extrémités; sa tête ressemble à une losange d'orange, dont les bords sont rouges; il y a au bas de chaque côté cinq globes blancs, & un autre plus grand & rouge marqué d'un point blanc au milieu: on remarque encore sur la tête deux petits globes rouges & de bleu céleste, & nombre de petits croissans renversés rouges, & dont le milieu est blanc; de plus six petits globes d'orange séparés dans leur milieu par une marque droite de bleu céleste, & en dehors par une bande étroite & serpentine de couleur d'orange de chaque côté; ses yeux sont rouges & jaunes à points blancs, placés sur un fond de bleu céleste, qui est terminé sur le devant par un bord étroit & rouge picoté de blanc, & sur les côtés par un bord de couleur de citron; le corps est traversé par des arcs étroits de couleur d'orange, qui paroissent comme des côtes & ont le creux tourné vers la queue; on y voit attachés cinq ou six grands pieds, qui ont comme des espéces de rotules (*patella*) rouges & jaunes, ayant la forme de globes: sur le corps, depuis la tête jusqu'à la queue, se montrent des demi-globes, dont le creux regarde le corps même. C'est un Poisson délicieux, & d'une beauté singulière, tant pour le coloris que pour le dessein.

5. EST une petite espèce de l'Ecrevisse Lokki, que les Naturels du Pays nomment *Lokki Koening Djantan*, ou le *Mâle de l'Ecrevisse Lokki*: on ne la représente encore que par rapport à la beauté de ses couleurs: car l'espèce en a été décrite amplement par Rumphius, dans son Cabinet: son corps & ses pieds sont presque par tout ornés de franges d'un beau jaune; on voit ensuite plusieurs globes d'un beau noir, de jaune & de rouge: ces mêmes couleurs paroissent, sur les côtés du corps, comme partagées en parcs ou parterres, & le long du corps régne une raye large & rouge: ses serres & ses barbes sont pareillement rouges.

6. EST la Femelle de l'Écrevisse jaune, nommée *Lokki Koening Betina*, qui est presque semblable au mâle N°. 5, mais son corps est de couleur de citron, ayant le milieu de couleur de foye, & orné de petits globes blancs entourés de cercles pareils dans toute sa longueur, au-lieu que le mâle a le corps d'un brun obscur, & le milieu rouge; la femelle a de plus le derrière de couleur de foye & d'orange, & orné d'un cercle en travers de jaune & de rouge, dont le creux regarde la tête; ses serres ont le fond de couleur de foye orné de bandes jaunes transversales, & de parterres de bleu céleste

& de rouge au milieu, qui paroîssent comme des globes; au-lieu que les serres du mâle sont d'un bleu céleste clair, & d'un rouge pâle sur le devant, bordé de rouge par dehors, & orné de petits globes, dans le milieu.

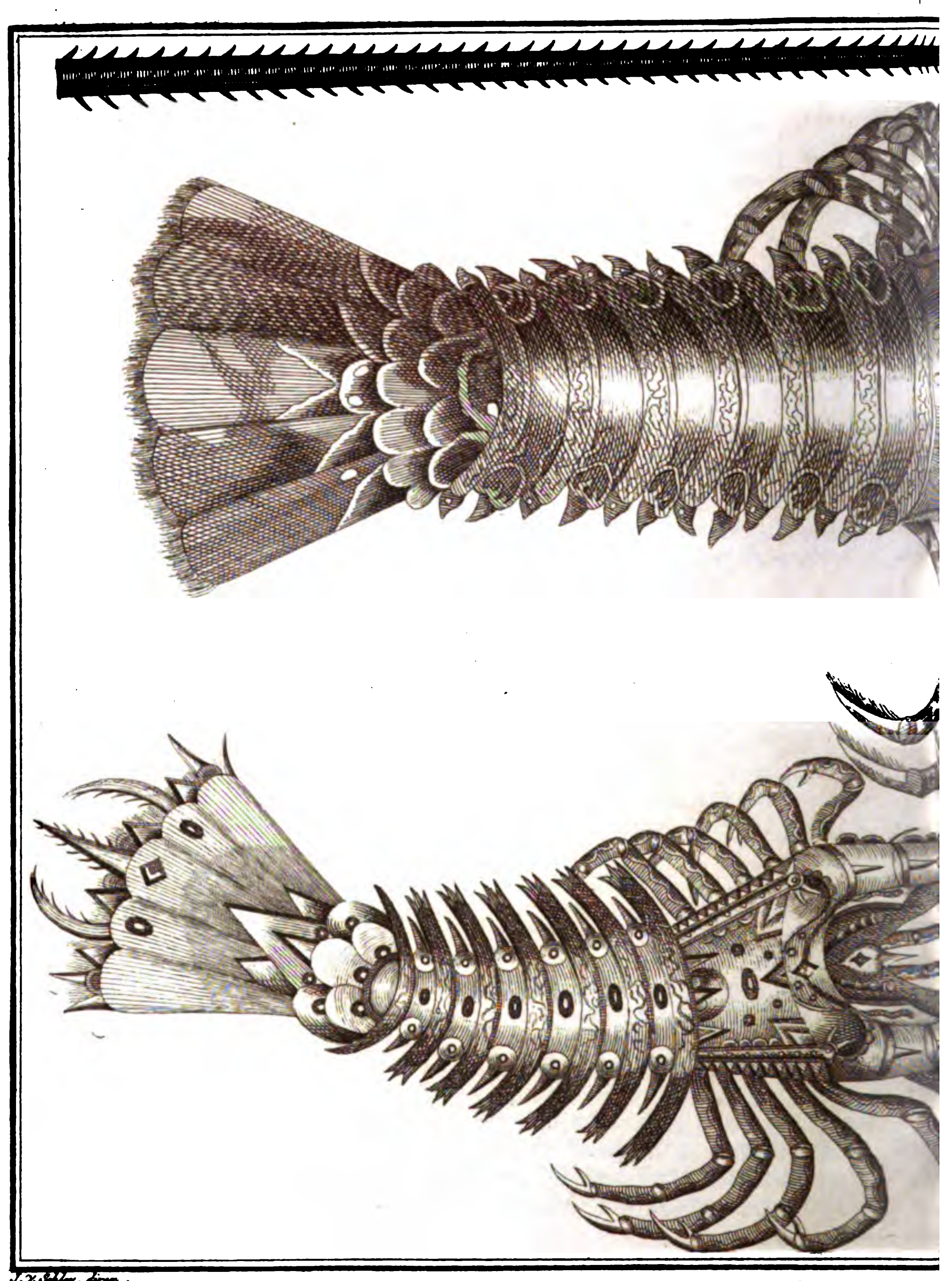
7. Est encore une autre espèce, nommée *Lokki Koening*: c'est-à-dire l'*Ecrevisse jaune*; toute la différence consiste en ce que, sur tout le corps, entre les cercles rouges & sur les nageoires par derrière, régne le plus beau rouge-pâle & le verd céladon le plus brillant qu'on puisse voir; de plus l'on remarque, tout autour des feuillets longs de derrière, qui sont d'un noir très beau & très luisant, une bordure d'un jaune magnifique. Cette Ecreviffe est délicieuse de goût & fort bonne à manger.

8. Est l'*Ecrevisse verte de Mer*, ou *Lokki Laoet Jang Hidjoe*, à-peu-près semblable au N°. 7, excepté que le fond du corps de celle-ci est d'un verd céladon foncé: la couleur des serres de devant est un rouge foncé, & celle des nageoires de derrière est un beau noir, entouré d'un bord de gris picoté & d'une frange d'un beau vermillon: ses nageoires de devant sont à-peu-près de même, mais on y voit de plus quelque verd céladon; sur le milieu du corps paroîssent neuf espèces d'arcs, dont le creux regarde la queue; ils ont par-tout un globe rouge entre-deux, & quelques points noirs par dehors; le ventre est partagé en six parcs rayés de noir; les lignes, qui séparent ces parcs, sont très minces & de couleur d'orange: vers le devant du ventre sont attachés plusieurs pieds assez longs, & faits comme les pieds d'un cocq; de l'autre côté, on en voit trois plus courts & grisâtres; l'on se divertit extrémement à voir nager cette Ecrevisse.

9. Le *Lokki Hidjoe Jang Djantan*, ou le *Mâle de l'Ecrevisse blanche de Mer*; son corps est d'un beau verd céladon, ses bandes de traverse sont d'un jaune de citron, & ses pieds d'un rouge pourpré, & de verd céladon: il y a encore quelques petites marques, par lesquelles il différe de sa femelle; entre les bandes de traverse se voyent quelques petits globes bleus & blancs placés différemment; le fond de son corps est de verd céladon, & a, d'un côté, une bordure blanche & marquée de points; on remarque de plus, sur le devant, sur un fond jaune, cinq triangles de pourpre, qui ont une bordure de bleu céleste, picotée de blanc, & un second bord de pourpre. Cette Ecrevisse est pareillement fort bonne à manger.

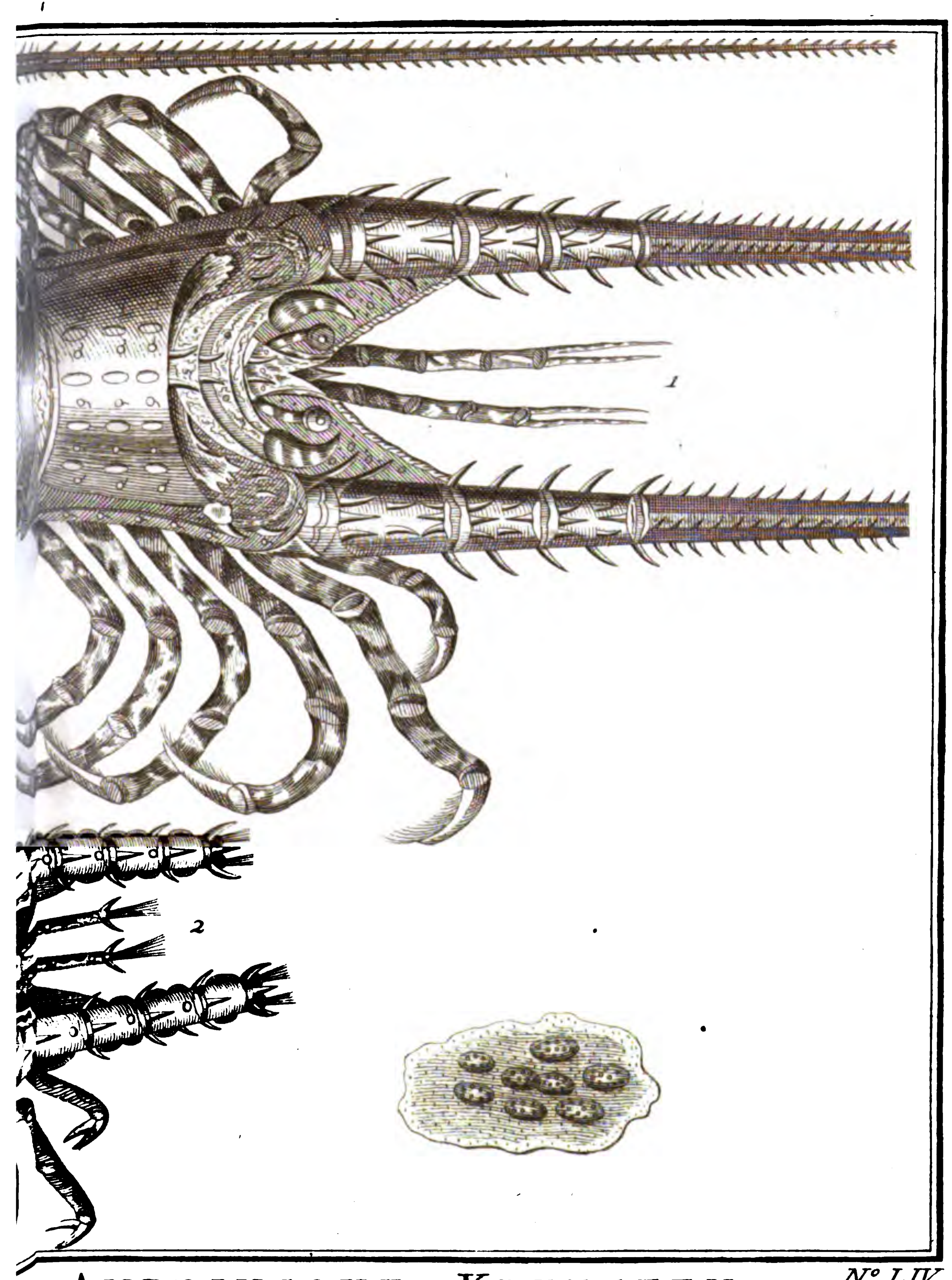
10. Est l'*Ecrevisse verte*, ou *Lokki Hidjoe*, qui est d'un verd céladon obscur, ayant des pieds d'un pourpre clair, & des bords de même le long du dos & du ventre; vers son derrière on remarque plusieurs piquans de bleu céleste & nombre de croissans renversés d'orange; son corps est traversé par plusieurs arcs très-fins, de couleur d'orange, qui sont coupés, dans leur milieu, par une ligne de même couleur, laquelle va de la tête jusqu'à la queue; les poils de devant sont d'un rouge pourpré, & ont un petit bouton noir à leur extrémité; tout près des yeux l'on voit deux petits croissans renversés d'orange, & plusieurs points de même couleur tout autour; ses nageoires de devant sont rouges, de verd céladon & d'orange, & entourées, de même que celles de derrière, de frange d'un pourpre clair.

11. & 12. Est la *Chevrette d'Amboine*, ou l'*Oedang Ambon*; le fond en est d'un beau verd céladon; ses poils de devant sont rouges; on a représenté

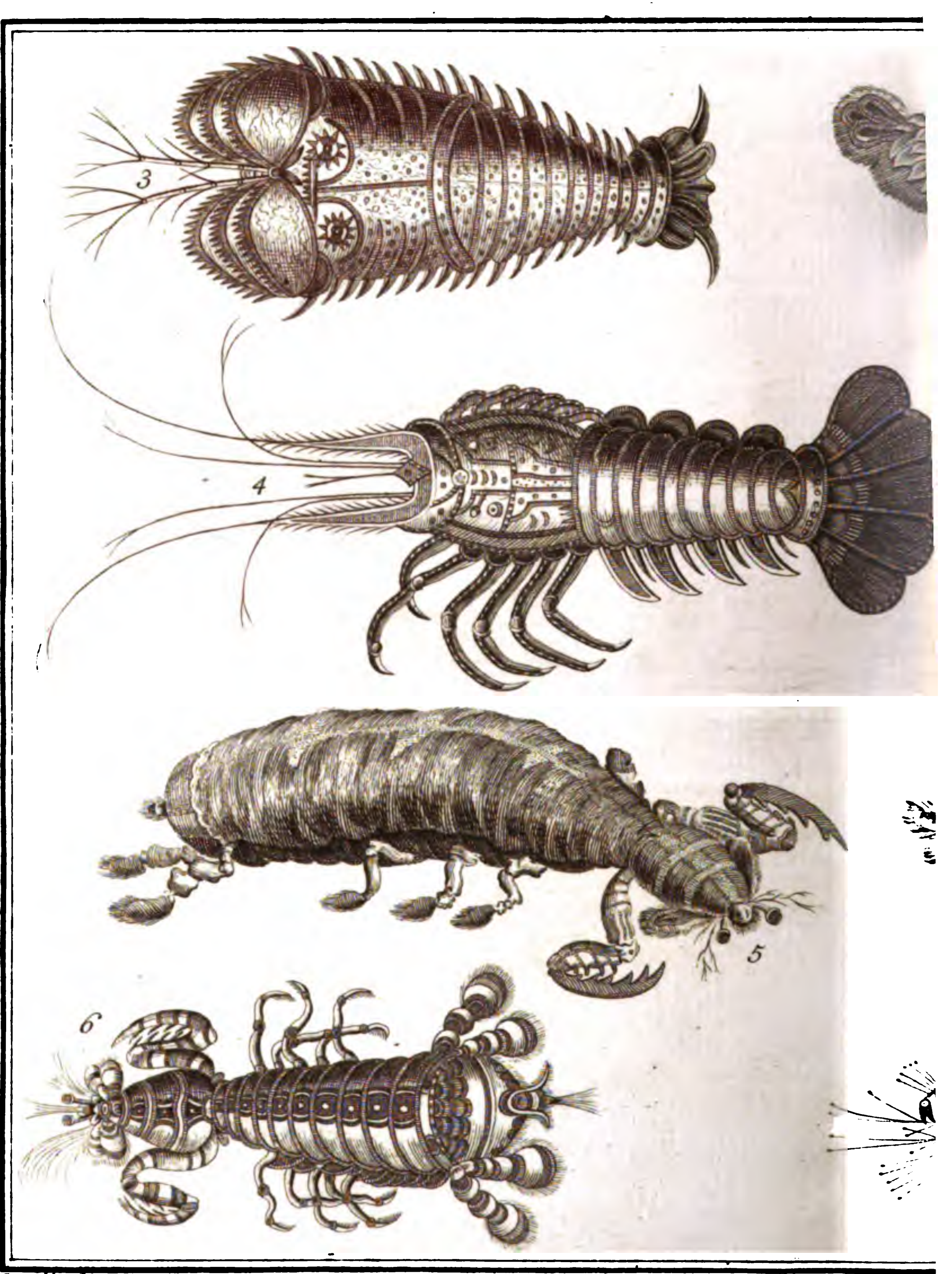


J. v. Schley, direx.

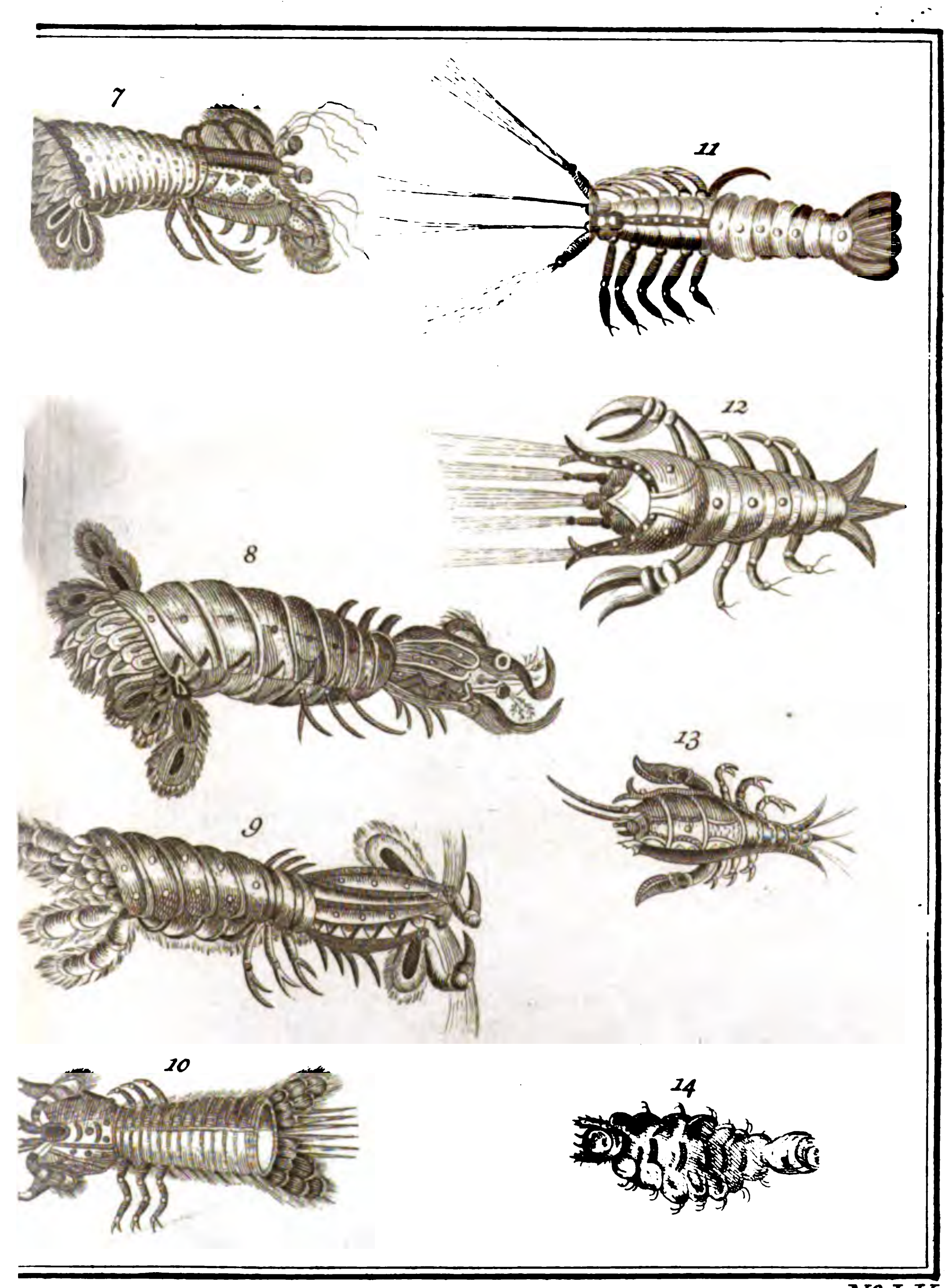
ECREVISSES D'AMBOINE.



AMBOINSCHE KREEFTEN. N° LIV.



J. v. Schley, direx.



N°LV.

sentée ici le mâle & la femelle : leurs pieds sont bleus & rouges & picotés de blanc : leur corps est parsemé, dans toute sa longueur, de petits points blancs ; près de la queue est une bande blanche ; la queue est composée de quatre bandes en forme de plumes, qui ont des bords jaunes & noirs, & au milieu de chaque bande l'on remarque un petit globe rouge, ayant un point blanc au milieu. Cette Chrevette est très bonne à manger & montre les plus belles couleurs qu'on puisse voir en opposition. ECREVISSES D'AMBOINE.

13. Est une Chevrette fort singulière, d'un très beau bleu céleste, & d'un rouge pourpré, & picoté de blanc, ce qui fait un très beau spectacle.

14. Est le *Poux de mer*, qui est un petit monstre ressemblant à un petit enfant dans son maillot, les bras étendus ; sa longueur est celle d'un petit doigt, sur environ un pouce d'épaisseur ; la couleur de citron marqué de traits rouges, & de quelques taches de verd céladon, régne sur tout le corps entre sept à huit bandes rouges doubles & de traverse qui le partagent jusqu'au bas ; à ses deux côtés se voyent comme sept pieds doubles d'une couleur rouge. Ce petit monstre marin ne se mange point.

§. III.

Cancres ou Crabbes d'Amboine.

1. Le *Katam Sulthan*, ou *Cancre de l'Empereur*, paroît le premier, ayant le plus beau coloris qu'on puisse s'imaginer ; le fond de son corps est un jaune doré sur lequel on voit plusieurs marques rondes & de différente figure bordées de petits globes blancs ; à chaque côté du corps est un piquant long, & assez large dans son commencement, mais qui s'étrécit ensuite, & prend la figure d'une dent d'éléphant ; le fond en est d'un pourpre clair en dedans & les bords en sont de verd céladon ; ses pinces de devant sont de cette dernière couleur, & ont des bords bleus, & sept petits globes en dedans ; sur ses mains ou pinces de devant, on voit pareillement quatre rayes fines & longues de verd céladon, & quelques bandes larges transversales de pourpre & de verd céladon ; toutes les extrémités des autres pieds du milieu sont de couleur de pourpre ; la dernière l'est bien aussi, mais elle a de plus un bord extérieur de verd céladon, & une raye de même, qui régne sur toute sa longueur ; le derrière du corps est pareillement bleu & pourpré ; ses yeux sont bleus, & entourés de cercles jaunes, & d'une demi-étoile de verd céladon par dehors ; le bord du corps près des yeux est de verd céladon, tout garni de petits piquans rouges & bleus ; les pinces de devant sont également garnies, des deux côtés, de quelques piquans d'un pourpre clair. Ce Cancre plait infiniment à la vuë & au goût. CRABBES D'AMBOINE. PL. N°. LVI.

2. Le *Katam Berbonga Jang Bermata*, ou le *Cancre fleuronné plein d'yeux* ; le fond de son corps est d'un jaune de citron, tout rempli de petits yeux entourés d'anneaux de pourpre ; mais sur le milieu du corps l'on voit une marque longue, & arrondie, de couleur de pourpre, partagée en trois courbures, ayant un bord bleu parsemé de points blancs assez grands, &

CRABBES D'AMBOINE.

ſur les deux côtés du corps; en commençant du dernier pied, ſe montre une marque pareille, mais moins large de la moitié; ces marques ſont de couleur de pourpre comme celle du milieu, & bordées de même pour le dedans, mais au dehors elles ſe partagent en quatre parties arrondies, faiſant comme des eſpèces de doigts; le fond des pieds eſt brun, & on y voit quatre bandes de traverſe d'un verd pâle, & reſſemblantes à des demi-lunes; mais les doigts ſont de bleu céleſte, orné de points blancs par dehors & de pourpre en dedans; ſes pinces de devant n'ont que deux bandes de traverſe, & une troiſième d'un verd céladon foncé & picoté de blanc au milieu, & une quatrième pareille aux environs des pinces, à l'endroit où on voit un rond de verd céladon pâle, & de rouge bordé de noir du côté des pinces, qui ſont de pourpre & ont en dedans un bord de verd céladon orné de part & d'autre de trois petits globes d'un jaune de citron; tout autour du corps régnent nombre de petits piquans de verd céladon, & vers le derrière, près des ſeconds pieds, des piquans bleus à tête blanche; le derrière du corps eſt formé par des rayes rouges & noires alternativement, & orné, ainſi que les pieds des deux côtés, de frange noire & de couleur de citron; les yeux ſont de verd céladon à points blancs, ayant des poils fins & rouges, ſur le devant. Ce Cancre eſt très gras & délicieux, paroiſſant comme un habit ou étoffe à fleurs remplie d'yeux, ce qui lui a donné ſon nom.

3. Le *Katam Soelang*, ou le *Cancre brodé*, a le corps d'un fond de pourpre obſcur, plein de grandes taches de couleur de foye, ornées de points d'orange, & bordées de bleu; le derrière en eſt pourpre & bleu; le fond de ſes pieds eſt d'un pourpre clair entouré d'une bordure, & de traits de verd céladon & de bleu; ſur ces pieds paroiſſent tantôt trois & tantôt deux nœuds bleus entourés d'anneaux de verd céladon; & au dedans des pinces on voit de chaque côté cinq petits globes rouges; ſur le milieu des pinces de devant il y a nombre de points de couleur d'orange: les yeux ſont de verd céladon au dedans d'un cercle large d'orange, dont ils ſont entourés; ſur les côtés environ vers le milieu du corps, on remarque deux grandes dents d'éléphant de bleu céleſte, dont le bord ſupérieur eſt parſemé d'un grand nombre de points d'orangé.

4. Le *Katam Batoe Jang Maba-Elor*, ou le *très beau Cancre pierre*; ſon corps reſſemble à une loſange, & ſe trouve garni de quelques piquans, par ci par là; il a de chaque côté quatre pieds & une pince, grande & fort épaiſſe; le fond du corps, des pieds & des pinces, eſt d'un très beau pourpre marbré de blanc, de jaune, de noir, de verd céladon & de bleu, le tout parfaitement bien mélangé, ce qui fait un effet admirable. Ce Cancre eſt d'un goût délicieux.

5. Le *Katam Batiris Sangat*, ou le *Cancre à grandes gouttes*; le fond de tout ſon corps & de ſes pieds eſt un jaune orangé; les gouttes ſont grandes & rouges, & au nombre d'onze, dont il y a trois au milieu, quatre au deſſus, & autant par deſſous; le long des pieds vers le deſſus régne une raye fine de verd céladon; les nœuds des pieds ſont rouges & orangés dans le milieu. Ce Cancre eſt pareillement fort bon à manger.

6. Le *Katam Jang Mabaizzi*, ou le *très beau Cancre*, eſt nommé par d'au-

d'autres la *Crabbe Sainte*, à cause qu'elle est marquée d'une croix large & rouge, dont les quatre bras sont ronds & marqués, de même que le milieu, d'un petit globe bleu: ce Cancre a la figure d'une petite pomme de pin; le fond de son corps est un pourpre obscur parsemé de petits points d'orange; au haut l'on voit deux demi-ronds rouges bordés d'orange, & aux deux côtés de la croix deux demi-lunes d'un pourpre obscur, bordé d'orange, & dont les dos se regardent; ses yeux sont rouges, pourprés & de verd céladon par devant: tous les piquans autour de son corps sont rouges, & ses pieds tous de verd céladon bordé d'orange par en haut, ayant des pointes pareilles d'un demi-pouce de large au devant: ses pinces sont de pourpre, avec des bords d'orange, & quatre petits globes d'orange au haut & cinq au bas, le tout en dedans des pinces: au devant de la tête paroît comme une demi-étoile, pourprée au milieu & rouge sur les côtés; sur le derrière l'on voit de chaque côté un piquant long de verd céladon, ayant une bordure d'orange; entre ces deux piquans sont placées cinq bandes de verd céladon & trois rouges, qui traversent le corps alternativement, & en forment en diminuant l'extrémité; sur les pieds paroissent plusieurs nœuds, qui sont tous rouges & de verd céladon. Cette Crabbe est très belle, & délicieuse de goût. CRABBES D'AMBOINE.

7. Le *Katam Pantai Babintang*, ou *Crabbe, dont le derrière est orné d'une étoile*, ressemble beaucoup à celle qu'on nomme ailleurs *Crabbe d'arbre*; son corps est d'un verd céladon obscur plein de traits fins d'orange, & bordé de nombre de demi-globes de pourpre à bords d'orange sur les deux côtés; ses pieds sont de verd céladon, ayant des nœuds jaunes, & de pourpre, & les mains ou pinces de devant ont une bordure de pourpre vers le derrière; ses yeux sont d'orange & de pourpre, & l'étoile qu'on y voit sur le derrière est de verd céladon & d'orange. Ce Cancre est très bon à manger, quoique d'autres le trouvent mauvais.

8. Le *Katam Ongoe Kaki-nja*, ou le *Cancre à pieds pourprés*, est ainsi nommé de ses pieds de devant ou pinces, dont le fond est d'un beau pourpre, les pinces mêmes en sont de verd céladon, comme aussi les nœuds, mais les piquans sur les côtés, & les petits globes, au nombre de dix au dedans des pinces, sont bleus; sur le milieu de ces mêmes pieds ou pinces régne une raye rouge: les autres pieds sont d'un verd céladon pour le fond, leurs nœuds sont rouges & jaunes, & leur extrémité est de bleu céleste obscur; son corps est rond comme une pomme applatie; le fond en est d'un beau pourpre, sur lequel est peint un quarré de verd céladon, & au dessus du quarré une espèce de petite porte rouge picotée de blanc, & sur les côtés, en bas & en haut, quelques demi-lunes d'orange, picotées de blanc & de rouge, & la courbure tournée l'une vers l'autre; à chaque côté de ce quarré de verd céladon, l'on voit une nouvelle lune d'orange, picotée de rouge en dedans, & dont la partie obscure est peinte de verd céladon, & au dessus du quarré paroit un petit corps arrondi en forme de globe un peu pointu au haut, d'un fond de verd céladon, entouré d'un cercle rouge, & d'un second cercle jaune, tout parsemé de grands points rouges; ses yeux sont d'orange, de verd céladon, & de rouge. Ce Cancre est délicieux & très recherché, mais on le trouve rarement; on le nomme

CRABBES D'AMBOINE.

me aussi la *Crabbe criarde*, parce qu'elle crie comme un petit chat & même fort haut.

9. Le *Katam Jang Koening Batiris Sedikit*, c'est-à-dire *le Cancre jaune qui est couvert de quelques gouttes*; tout son corps & ses pieds sont d'un jaune doré dans le milieu & de brun tout autour; sur le corps se voyent trois petites gouttes d'un beau rouge pourpré, entourées de cercles d'un verd obscur; la plus haute est la plus petite; les deux grands piquans, qui sont sur les côtés entre les pieds de derrière, de même que les pinces de devant, au dedans lesquelles on voit six petits globes d'un jaune doré, & le cercle qui entoure les yeux de verd céladon, tout cela est de pourpre, comme le sont pareillement les pieds larges de derrière; les côtés des pieds sont bordés de verd céladon, & leurs bandes de traverse sont de même couleur, comme aussi tous les petits piquans, qui sont sur le devant du corps & sur ses côtés: cependant les deux grands piquans, qu'on voit au devant des yeux, sont bleus & ornés d'un ou de deux traits noirs; les trois pieds du milieu de chaque côté ont, à leur extrémité, environ un pouce de large de bleu céleste obscur; le derrière de ce Cancre est de pourpre clair, & blanc; tous les pieds ont, au derrière des nœuds, certaines taches rondes de couleur de fleurs de pommier, bordées de verd céladon, qui servent à en distinguer les articles. Ce Cancre est très beau & bon, & l'on peut voir, en plus grand détail, ce qu'en a dit Rumphius dans son Cabinet d'Amboine.

10. Le *Katam Doerian*, ou le *Cancre Doerian*, parceque son corps est plein de piquans jaunes, comme le fruit de ce nom; sa figure ressemble à celle d'une pomme de pin; le fond en est de couleur de foye obscure, tout rempli de piquans, & d'éguillons jaunes & noirs, qui forment comme un triangle brun au milieu; les piquans qui l'entourent sont d'un verd céladon clair, ayant un de leurs bords marqué de jaune de citron; il a en tout, en comptant les pinces, cinq pieds longs de chaque côté, qui sont de même couleur que son corps; mais bordés par dessus d'un bord fin de verd céladon clair: les nœuds en sont rouges & pourprés, & entourés d'un cercle jaune: les pinces sont d'un pourpre clair, & de verd céladon en dedans, garnies de petites dents fort aiguës; ses autres pieds ont leurs extrémités teintes de bleu; ses yeux sont pourprés, & bordés de verd céladon en devant; le derrière de son corps est garni de quatre rangs de points jaunes, séparés par des rayes fines & rouges, & bordés de même par derrière. Cette Crabbe est délicieuse de goût.

PL. N°. LVII.

11. Le *Katam Bidoeri*, ou le *Cancre à piquans*, est ainsi nommé des piquans de bleu céleste, qu'on lui voit aux deux côtés des pieds, qui ont des pinces; ces pieds ont d'ailleurs un bord de pourpre clair, de chaque côté, & une raye jaune picotée de blanc dans le milieu, garnie de piquans rouges, dont le dedans est blanc; les autres pieds en sont pourprés, & bordés d'orange par dehors; leurs extrémités ou bouts sont teints d'un bleu céleste obscur; le corps est orangé, & d'un verd obscur picoté d'orange tout autour; sur les côtés l'on voit deux petits globes orangés, & sur son devant quatre yeux, deux faux, & deux vrais, qui tiennent à un triangle aigu, dont le fond est de verd céladon, & les bords sont rouges; au

au milieu du corps on remarque comme deux cuiraſſes bleuës, & pleines de points blancs & orangés, & ſur le bas du corps eſt une demi-lune couchée d'orange; les cuiraſſes ont tout autour des bords de pourpre clair. Cette Crabbe ſe mange par délicateſſe. Crabbes d'Amboine.

12. La *Crabbe Eponge*, eſt ainſi nommée, parceque tout ſon corps reſſemble à une éponge, & paroît en être couvert: elle eſt d'un brun clair & foncé, un peu jaunâtre par deſſus: on trouve dans cette éponge des coquilles de toute eſpèce; elle a environ la grandeur de la paume de la main en rond, & eſt garnie par devant de deux gros pieds armés de pinces; ces pieds ne ſont faits que de deux articles larges, de pourpre, qui ont quelque peu de verd céladon dans leur milieu, & ſont ſéparés par des bandes bleuës & blanches; les pinces en ſont de verd céladon, bordé de pourpre en dedans, & garni de huit petits globes pourprés; au derrière de ces pieds on en voit des ſeconds plus petits, garnis de pinces bleuës; le premier article de ce petit pied eſt d'un brun clair, & le ſecond en eſt de verd céladon, ayant quelque peu de pourpre au haut; ſes yeux ſont jaunes & les cheveux ou poils, qui ſont au devant de la tête, ſont pourprés. Cette Crabbe eſt aſſez bonne, mais pluſieurs des Naturels du Pays n'oſent pas en manger, à cauſe que quelques-uns s'en ſont mal trouvés.

13. Le *Cancre orangé*, eſt d'une beauté extraordinaire; ſa couleur eſt entre le rouge & l'orange, & tout parſemé de petites veines rouges; ſon corps eſt beaucoup plus long que large, & orné d'une belle fleur de verd céladon & de blanc, dont les feuilles & la tige ſont de pourpre, ce qui réjouït la vuë infiniment; au devant de la tête, à côté de ſes yeux pourprés, & des houpes de filets, l'on voit pluſieurs petits globes, pourprés & jaunes, & plus bas, ſur les deux côtés, deux bouquets de trois piquans de pourpre chacun; les quatre pieds de derrière ſont jaunes, ayant de gros nœuds ronds de pourpre dans le milieu; ſur le devant ils ont le dehors de pourpre, & le dedans de verd céladon, & tout l'avant pied eſt garni d'une frange de couleur de citron; les pieds de devant ou les pinces ſont jaunes & larges près du corps, & l'extrémité de ce jaune eſt comme couverte de trois piquans; enſuite la couleur en devient de verd céladon clair, & les pieds s'élargiſſent encore davantage juſques près des pinces, ayant de grands piquans ſur les côtés: ſur ce céladon ſe voit une ovale pourprée & blanche, aſſez grande; les pinces ſont de même fort grandes, & ont le deſſus d'un rouge orangé bordé de verd céladon en dedans, & orné de quatre petits globes de pourpre; le deſſous des pinces eſt de verd céladon bordé de même & orné d'autant de petits globes de pourpre, qu'il y en a dans le deſſus; entre les pieds de devant & ceux de derrière ſont placés de plus de chaque côté deux petits pieds de verd céladon, qui ont des nœuds de pourpre dans leur milieu, & des doigts bleus à leur extrémité; la queue commence au bout de la tige, par une bande large & arrondie, qui en fait la largeur, & qui eſt de verd céladon; vient enſuite une ſeconde moins large d'un rouge orangé, à laquelle ſuccéde une troiſième bleuë, & une quatrième blanche, qui ſont de la même largeur que la ſeconde: la queue eſt ainſi achevée par ces deux dernières ſortes de bandes alternative-

 ment,

CRABBES D'AMBOINE.

ment, & se trouve entourée d'une frange de couleur de citron. Cette Crabbe ne satisfait pas moins le goût que la vuë, étant délicieuse à manger.

14. La *Crabbe singulière*, nommée par d'autres *Crabbe Amphibie*, est petite, mais bonne de goût; le fond de son corps est brun marqué par-ci par-là de taches pourprées, & de verd céladon picoté de blanc; ses pieds sont du même fond ayant des bandes de traverse de verd céladon, & quelques points blancs & noirs dans toute leur longueur; les pinces en sont de pourpre bordé de verd céladon en dedans & de petits globes d'un rouge pourpré; sur le milieu des pinces, on voit régner dans toute leur longueur une raye jaune & noire, & sur la partie la plus proche du corps il n'y a que deux points blancs, pendant que sur le second article on en voit plusieurs à côté de la raye du milieu.

15. La *belle Crabbe*, ou *Crabbe terrestre qui grimpe sur les arbres*, est petite, mais bonne de goût & d'un coloris admirable: son corps est d'orange rayé de rouge; les six bandes qui régnent le long du corps sont de bleu céleste & marquées de points blancs dans toute leur longueur; les pieds en sont de pourpre, ayant des nœuds de verd céladon; les mains ou pieds de devant sont jaunes & rouges, de même que les pinces, qui sont bordées de bleu céleste picoté de blanc en haut, & de verd céladon au bas.

16. La *Crabbe impériale à pieds bleus*, est un mets délicieux, & un assemblage des plus belles couleurs; son corps est rond & brun, ayant une bordure de demi-globes de couleur de citron au haut, qui est entourée d'un second bord large & noir, & d'un troisième bord large & dentelé de bleu céleste, qui touche à un bord inférieur composé de bandes larges de pourpre & de jaune; ses yeux & les tresses de cheveux qu'on voit au devant de sa tête sont rouges; elle a quatre pieds de derrière, qui sont bleus traversés de bandes jaunes & pourprés, mais de verd céladon par devant, un peu rouges à leur extrémité, & garnis de doigts longs & bleus; entre la queue & les pieds de derrière, on voit de chaque côté une espèce de griffe de scorpion épaisse & petite: les pieds de devant sont fort épais, & bleus, ayant sur le derrière une bande large de verd céladon, & du jaune & du pourpre en bandes de chaque côté, & derechef de verd céladon sur le devant; les pinces en sont d'un beau pourpre ayant chacune huit petits globes de même couleur en dedans: sa queue a, dans le milieu, un fond blanc bordé sur les côtés de verd céladon, & outre cela sept ornemens de pourpre, dont les deux premiers sont bordés de rouge, & les suivans d'un noir fin, ayant chacun un petit globe de pourpre bordé de noir par dehors; ces ornemens diminuent à mesure que la queue s'étrécit; le dernier de ces ornemens n'est qu'une marque simple de pourpre sans globe, mais ayant une petite figure d'obelisque sur sa surface: au commencement de la queue sont attachés de chaque côté quatre globes jaunes & pourprés, & toute la queue est entourée d'une frange noire & de couleur de citron.

17. Le *Katam Radja*, ou le *Cancre Royal*; son corps est d'un beau pourpre bordé tout autour, & en dedans, de demi-globes de couleur de citron à bords noirs: sur le milieu se voyent quelques tiges étroites de verd céla-

don,

don, auxquelles font attachées quelques fleurs rouges; & à chaque côté de ce bouquet eſt un carreau de verd céladon bordé de rouge, & d'un petit globe d'orange, ſur chaque bord; ſes pieds ſont pareillement d'un beau pourpre, & les pinces ont outre le pourpre, du bleu au bas, du verd céladon au haut, & des bords extérieurs d'orange: la pince de deſſus a une bande de traverſe rouge, & celle d'en bas en a une d'orange; la pince d'enhaut a au dehors cinq piquans d'orange, & celle d'en bas en a quatre; toutes deux en ont deux en dedans: ſur chacun des pieds de devant on voit trois globes de verd céladon, bordé de rouge au bas: entre les deux globes d'enhaut & le troiſième d'en bas on remarque un enſemble de piquans d'une couronne de pourpre; au delà des pieds de devant paroiſſent de chaque côté deux petits pieds, qui ſont bleus par derrière & bordés d'orange, & ont ſur le milieu un nœud d'orange, qui eſt un peu rouge au haut, enſuite de quoi ce pied ſe termine en griffe de verd céladon; au haut du corps il y a nombre de piquans de bleu céleſte, & tout au milieu on y voit deux tiges bleuës, qui donnent la naiſſance à des treſſes de petites veines rouges, & deux autres tiges nuës de verd céladon, & enſuite de chaque côté deux tiges rouges, qui portent des globes de même couleur, mais qui au haut ſont jaunes & pleins de petits points noirs; ces quatre globes rouges font un très bel effet entre les piquans bleus; le bas du corps eſt ſéparé de ſa queue par une bande de traverſe d'un jaune de citron entre deux bords de verd céladon: ſur cette bande ſe voyent trois petits globes de verd céladon; la queue commence par une bande large de traverſe de pourpre, au milieu de laquelle eſt une marque de verd céladon peu large, mais aſſez longue; cette bande eſt bornée, comme le ſont les ſuivantes, par un bord d'orange: la ſeconde bande eſt de verd céladon marqué d'un petit globe d'orange en dedans: la troiſième eſt de pourpre ayant deux petits globes d'orange; la quatrième eſt derechef de verd céladon, & orné d'un petit globe iſolé, & la dernière eſt de pourpre orné de deux petits globes: après quoi ſuit un globe rond, grand comme l'ongle d'un pouce, & un obeliſque, qui de ſa baſe repoſe ſur le globe & eſt tout de verd céladon, pendant que les deux autres parties de ce globe, qui ſont à côté de la baſe de l'obeliſque, ſont orangées: on y voit de plus un petit globe noir. Cette Crabbe eſt une des plus belles que l'on puiſſe voir, tant pour le deſſein que pour les couleurs; elle eſt auſſi très graſſe, & fort bonne de goût. CRABBES D'AMBOINE.

18. La *Crabbe à fleurs*, ou *fleuronnée*, eſt une des plus belles entre les Crabbes, & digne d'être préſentée à un Roi, tant pour ſon beau fond d'un jaune doré, qu'à cauſe de la belle fleur qu'elle porte, & qui eſt d'une couleur de foye obſcur; tout le corps en eſt d'un beau fond jaune doré, & entouré d'un beau bord rouge garni par devant de piquans de la couleur du fond du corps; un peu au delà des grandes pinces, partie vers le corps & partie ſur la première nageoire, ſe voyent de chaque côté deux eſpèces de griffes bleuës; toutes les nageoires ſont garnies de frange d'un pourpre clair; au bas des petits globes rouges, qui ſont placés ſur le derrière, on voit comme de petits croiſſans de verd céladon; ſes pinces ſont fortes & très

CRABBES D'AMBOINE.

très grandes, détruisant tout ce qu'elles saisissent; la fleur qu'elle a sur son corps, tient à une tige haute & élevée, au bas de laquelle, comme aussi au milieu, sont attachées quelques feuilles, dont celles du milieu sont pour la plupart fermées, & on y voit, de même que sur une des feuilles d'en bas, quelques petits globes blancs: sur la fleur même il y a neuf de ces petits globes, & la fleur est couronnée d'une bordure plus claire, au dessus de laquelle se voyent huit autres globes mais plus grands; le tout est d'une beauté singulière, & montre quelque chose de naturel. Cette Crabbe est de plus très estimée des connoisseurs pour son goût & la fermeté de sa chair.

Pl. N°. LVIII. 19. Le *Katam Sarampang*, ou le *Cancre fourchu*, a un corps bleu marqué de jaune & de rouge; le fond du milieu est long, assez large, & de couleur jaune, de même que tous les globes qu'il porte; le cercle qui entoure sa partie inférieure est de verd céladon, & celui de sa partie supérieure est rouge, ses pieds, qui ressemblent à des fourches recourbées ou à des griffes d'araignée, sont de couleur de pourpre, & de verd céladon par devant: les trois dents de la fourche du devant sont bleuës & marquées de points rouges. Cette Crabbe ne se mange point, à cause qu'on lui trouve quelques veines de poison.

20. Le *Katam Andjing*, ou *Crabbe Canine*, a le fond du corps jaune & orangé, picoté de rouge, & bordé de même: on y voit un globe de verd céladon, & plus haut une autre marque de même couleur & bordée de rouge, comme aussi quelques points rouges, & un globe pareil de chaque côté; ses yeux sont jaunes & rouges, & ses pieds de verd céladon ayant leurs articles couverts de nœuds rouges; mais les pieds de devant ont un fond jaune, & des pinces de verd céladon. Cette Crabbe est fort belle, mais on la mange très rarement.

21. Le *Katam Bertandoc*, ou le *Cancre à cornes*; son corps est de verd céladon, plein de demi-cercles pourprés & noirs, qui ont des points blancs de chaque côté: au milieu du corps est un demi-rond d'orange, ayant au bas un bord noir & fin, & par dessus une espèce d'enclume de bleu céleste ornée des deux côtés de points blancs, & de bords noirs; plus haut est un second demi-rond d'orange, dont la courbure regarde le bas, & le corps est plein de points blancs; plus haut encore on voit deux petits globes rouges à points blancs, ensuite paroit comme un petit cœur de bleu céleste, bordé de points blancs tout autour, & enfin une demi-lune d'orange couchée & bordée de bords épais de pourpre de chaque côté, & d'un bord plus étroit & rouge par en haut, de même que d'un petit globe rouge; ses pieds sont jaunes, ayant des nœuds bleus, des bords rouges, & des pinces bleuës; tous les piquans autour de son corps sont d'un beau pourpre: ses yeux sont rouges, à iris blanche, & entourés de noir: ses cornes saillantes du devant sont pareillement rouges, & ressemblent à celles d'un limaçon, excepté qu'elles sont plus minces; les poils qu'on lui voit par derrière sont de même rouges. Cette Crabbe ne se mange point.

22. Le *Katam Jang Roepa Manoesia*, c'est-à-dire la *Crabbe à figure d'homme*; son corps est de pourpre; ses yeux, son nés & sa bouche sont noires; ses

fes pieds jaunes & noirs, & fes piquans de verd céladon, mais il en a deux plus longs au bas, qui font d'un bleu célefte obfcur. Cette Crabbe ne fe mange pas. CRABBES D'AMBOINE.

23. Le *Katam Kara*, ou la *Crabbe finge*, eft petite & a le corps d'un bleu obfcur, & le vifage d'un finge, rouge fur un fond jaune; fes pieds font d'un rouge pourpré & jaunes, ayant des nœuds de verd céladon au milieu. On ne mange pas non plus celle-ci.

24. Le *Cancre à globes*, nommé par d'autres *Cancre d'Armoiries*, eft fort petit, & on ne le mange point, à caufe qu'il eft venimeux; fon corps eft jaunâtre & marqué dans fon milieu d'une ovale longue & étroite de verd céladon, peinte d'un petit ferpent blanc, & ceinte d'un bord de bleu célefte picoté de blanc; à chaque côté de cette ovale fe voyent quatre globes pourprés & marqués d'un point blanc, ce qui rend ce Cancre très reconnoiffable; au haut, entre fes yeux rouges & picotés de blanc, il y a une efpèce d'obelifque de verd céladon picoté de blanc & bordé de noir; fes pieds font pourprés, & pleins de points blancs, ayant des nœuds peints de bleu célefte: fur fes pieds de devant, auxquels font attachées les pinces rouges & picotées de blanc de chaque côté, on voit une belle fuite de plufieurs globes, jaune, rouge, de verd céladon, & rouge, jaune, de verd céladon, & rouge, en forme de bandes, & qui ont chacun un point blanc dans leur milieu; cet article fe termine par une ligne courbée & rouge, picotée de blanc, le fecond article qui touche aux pinces, fait une ovale longue bordée de noir, ayant une raye jaune au milieu & trois points blancs à côté, après quoi fuivent les pinces.

25. Le *Katam Pantat Badoeri*, ou le *Cancre qui a des piquans par derrière*, nommé *Crabbe d'arbre*, par d'autres; il eft d'un très beau bleu célefte, de verd céladon, d'un jaune de citron, & de couleur de foye, marbré de jaune, de rouge, & d'autres couleurs, dont l'oppofition fait de fon corps le plus beau tableau qu'on puiffe s'imaginer; fon corps eft entouré d'une bande de bleu célefte, qui eft ceinte à fon tour par un cercle d'orange en dedans, & par de grands demi-globes rouges bordés d'orange en dehors: fur cette bande de bleu célefte, on voit dix-huit petits globes rouges en rond, fur fon derrière, une belle marque d'orange bordée d'un cercle rouge, un globe rond de pourpre de chaque côté & une autre marque pareille un peu plus loin: fur les jointures de fes pieds paroiffent des efpèces de globes jaunes & rouges.

26. Le *Katam Moeloet Pandjang*, ou le *Cancre à long bec*, qu'on nomme auffi *Crabbe araignée*; il eft petit, & fon corps eft ovale, bleuâtre & plein de traits fins rouges & orangés en forme de mailles de filet; mais fur le milieu du corps, & de la tête jufqu'à la queue, régne une bande large & rouge, paffant au milieu de quelques globes d'orange, qui font bordés de noir; tous fes pieds font de verd céladon, bordé de rouge par dehors; leurs nœuds font rouges & de bleu célefte; les pinces en font de verd céladon, bordé de noir au haut, & de bleu célefte bordé de rouge au bas, & ont le dedans tout rempli de petits piquans noirs en forme de dents; tout autour du corps régne une bordure de demi-globes rouges, dont ceux d'en haut font bordés de jaune de citron, & ceux d'en bas le font de fin noir;

 fon

CRABBES D'AMBOINE.

son museau est assez long & paroît comme formé de deux demi-lunes de couleur de citron bordé de noir, ayant les courbures en dehors: au dedans de ces demi-lunes on voit quelque peu de noir: & aux deux côtés du museau, deux courbures, dont celles d'en haut sont de verd céladon, & celles d'en bas rouges, toutes bordées de noir; les pieds les plus proches de chaque côté, sont de verd céladon au bas, ayant les nœuds du milieu de couleur d'orange entouré de rouge, & les pinces sur le devant rouges par dessous & de bleu céleste par dessus; les pinces des pieds suivans du côté droit sont d'un jaune de citron par en haut, bordé de noir; sur le derrière l'on remarque deux petits globes rouges, & un troisième plus grand & de bleu céleste au milieu; contre ceux-ci sont appuyés deux petits globes de verd céladon, & au milieu de ceux-ci se voit une petite tige rouge, au bout de laquelle il y a un globe jaune, marqué de points noirs, & bordé de rouge au bas. Cette Crabbe est fort bonne de goût.

27. LE *Katam Dewa*, ou la *Crabbe de Dieu*, est petite, ayant le corps de couleur de foye, bordé de rouge tout autour, & marqué par-ci par-là de même qu'aux extrémités des pinces, de petits globes de verd céladon; le milieu du corps ressemble à un petit ver à soye verd qui a des bandes de traverse noires; au devant de sa tête se voyent quelques houpes rouges; le fond du corps, le long de la bande de verd céladon, est plein de traits fins & jaunes liés ensemble. Cette petite Crabbe est fort bonne à manger.

28. LE *Katam Buental*, ou la *Crabbe ronde*, est toute garnie de pieds, comme si c'étoit une araignée; son corps est d'un bleu clair, orné d'un petit globe rouge au milieu, qui a un bord d'un rouge d'orange marqué de points en dedans, en forme de cercle, & un second cercle d'un bleu obscur, qui entoure le premier; les pieds en sont rouges & bleus, & les deux pieds de devant ont quelque peu de jaune: On ne la mange pas.

29. LE *Katam Lawa Lawa*, ou *Crabbe Araignée*, a huit pieds outre ses deux pinces, qui sont d'un pourpre obscur, & ont des nœuds rouges & jaunes; le fond de cette Crabbe est d'un rouge obscur & brun traversé par une bande droite & rouge, contre laquelle donnent deux arcades, qui s'y joignent; on y voit plusieurs globes d'un jaune doré, & un globe plus grand que les autres au bas; tous les piquans, qui bordent son corps, sont bleus. Cette Crabbe ne se mange point, à cause qu'elle est venimeuse.

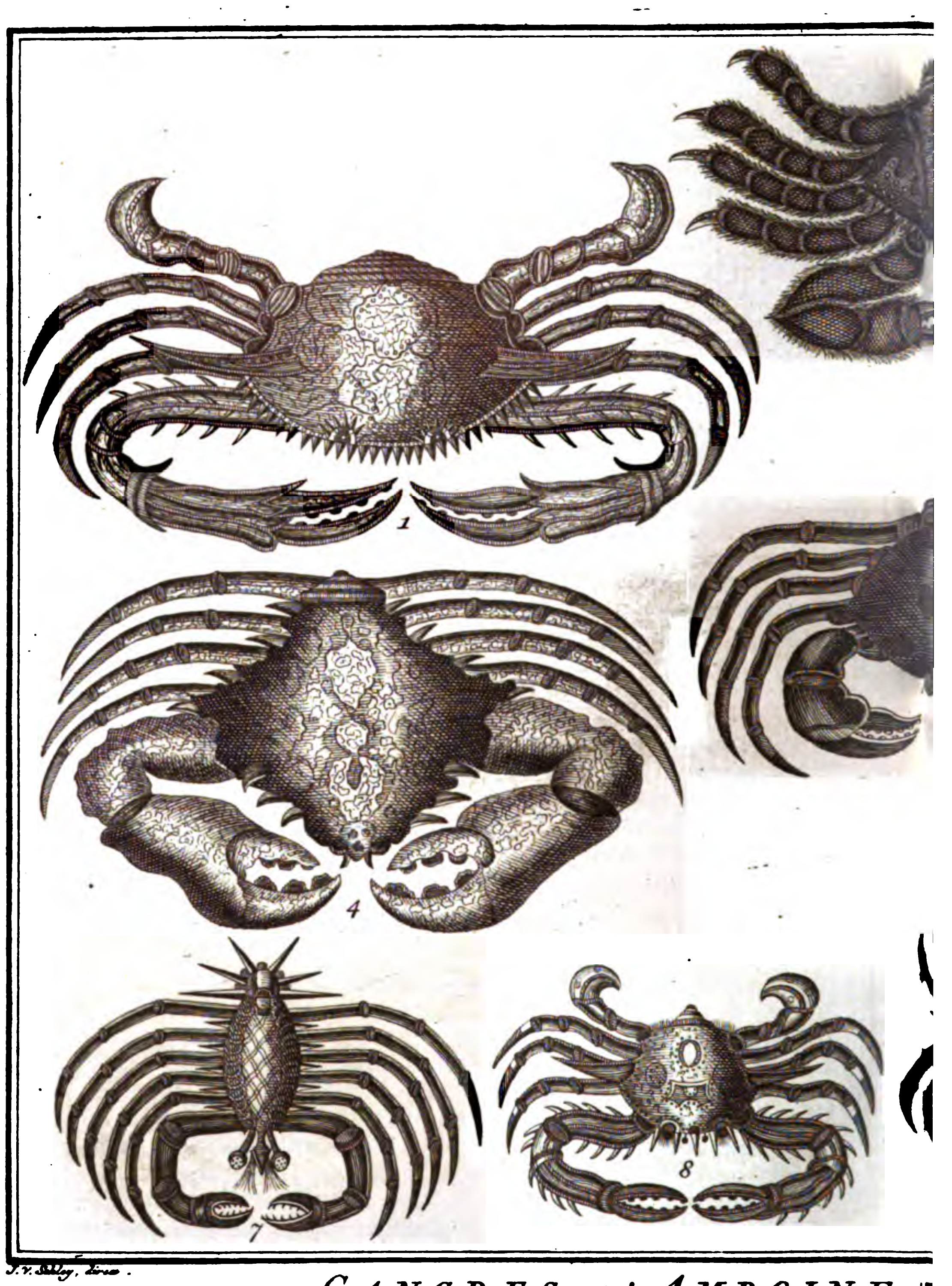
§. IV.

Quelques Quadrupedes remarquables des Indes Orientales.

QUADRUPEDES. Le Babi-Rousa.

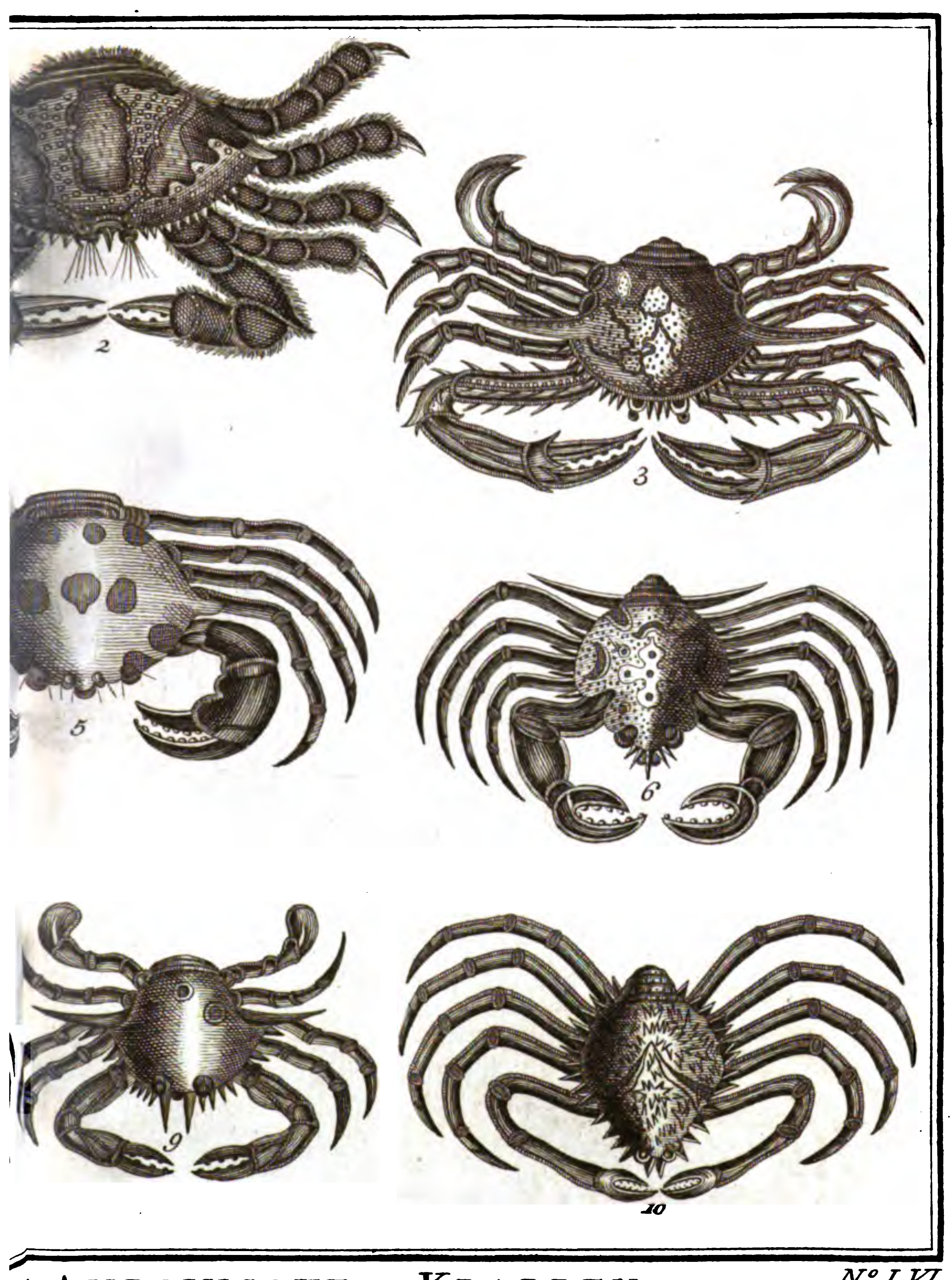
ON trouve, dans l'Isle de Bouro, un certain animal, que Valentyn dit n'avoir jamais vû ailleurs, & dont il ne sache pas qu'aucun Voyageur ait parlé; son nom en langue du Pays, ou Malaye, est *Babi-Rousa*, c'est-à-dire *Cochon-Cerf*, parce qu'il semble être un mêlange de ces deux animaux; sa figure est à-peu-près semblable à celle d'un sanglier; mais le mâle a quelque chose de singulier, que les mâles des sangliers ordinaires, ou des ours sauvages n'ont pas, car outre les deux défenses, qu'on voit à sa machoire inférieure, & qu'on trouve de même à tous les sangliers, il en a deux autres





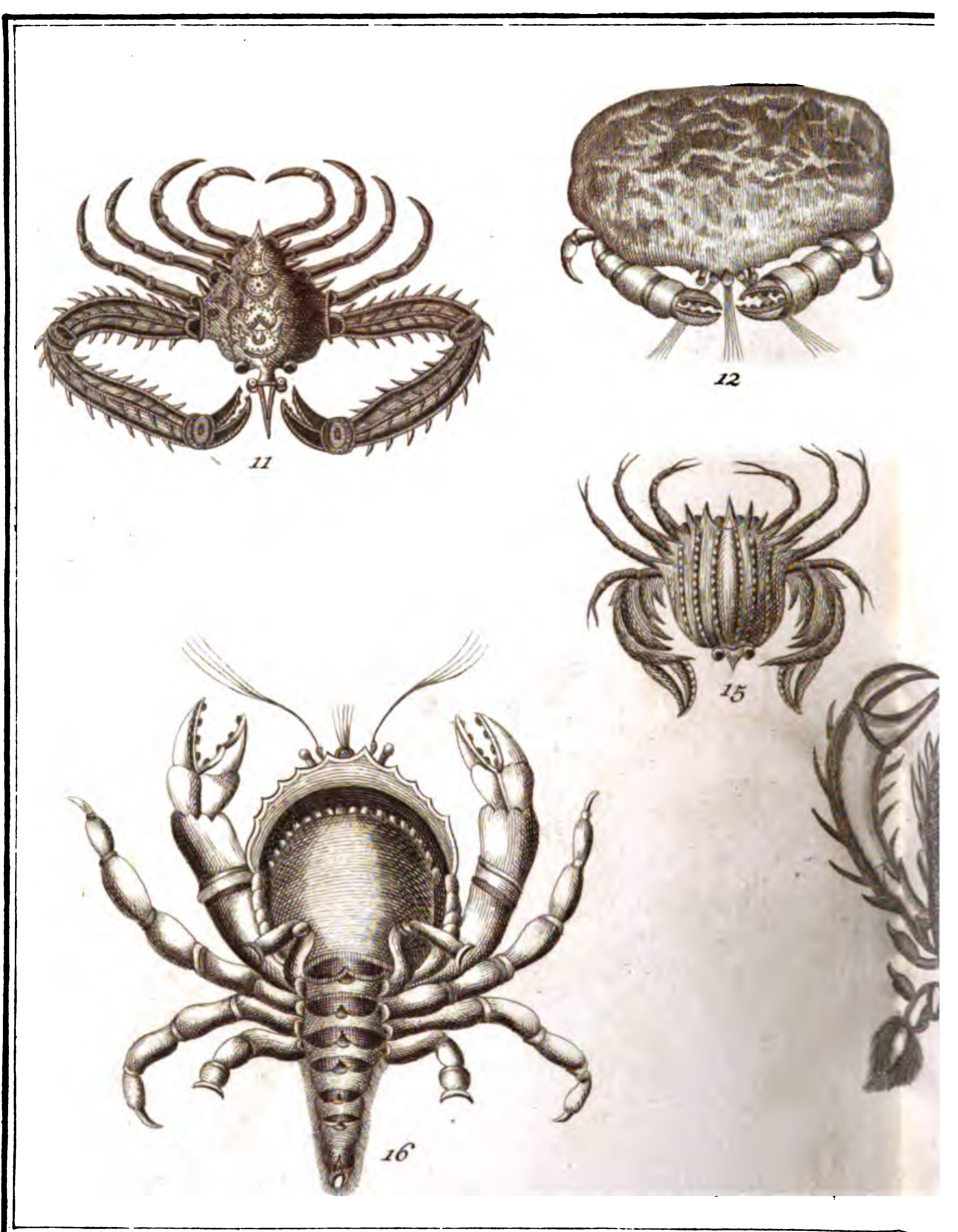
J. v. Schley, direx.

CANCRES D'AMBOINE.

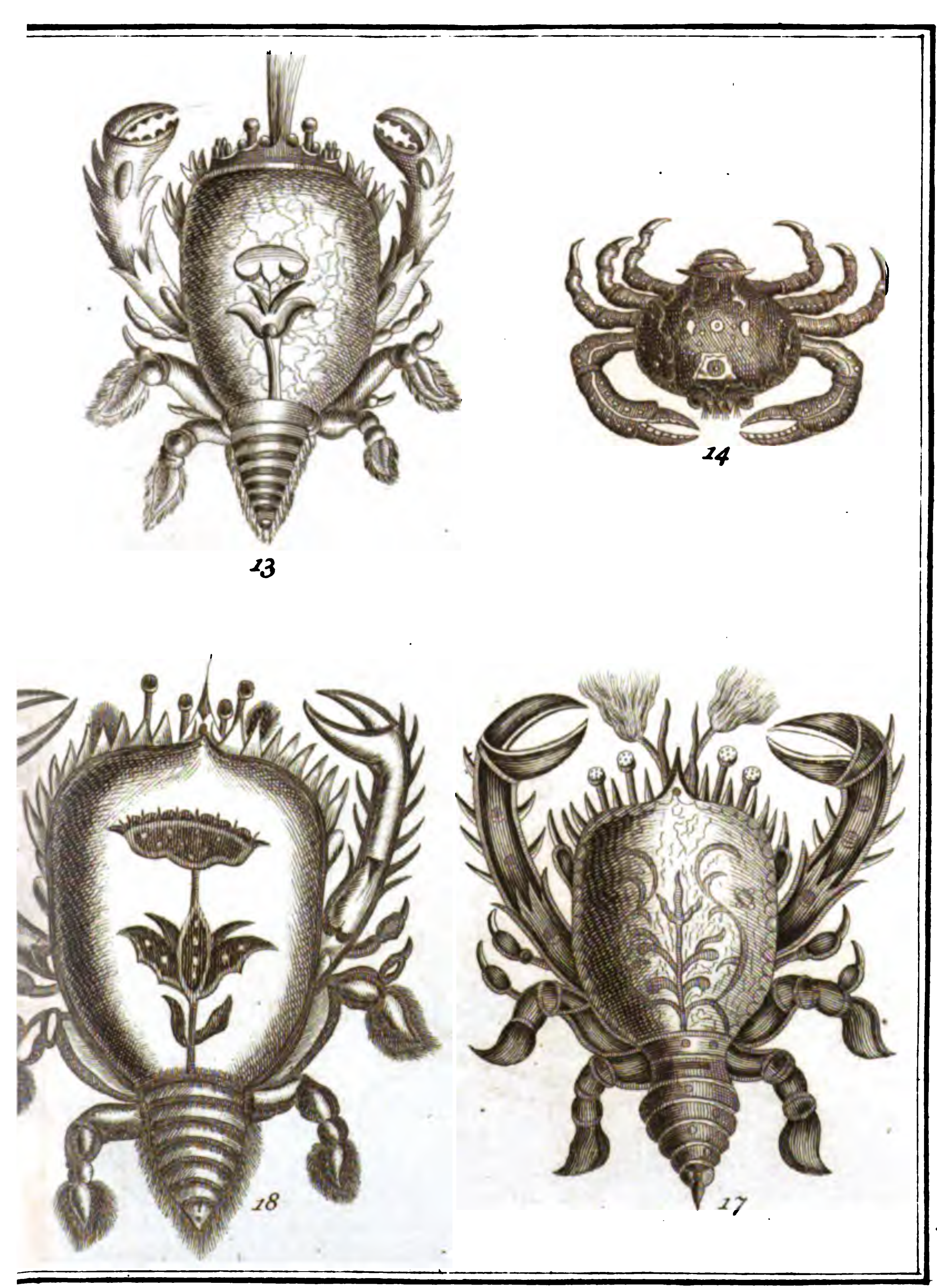


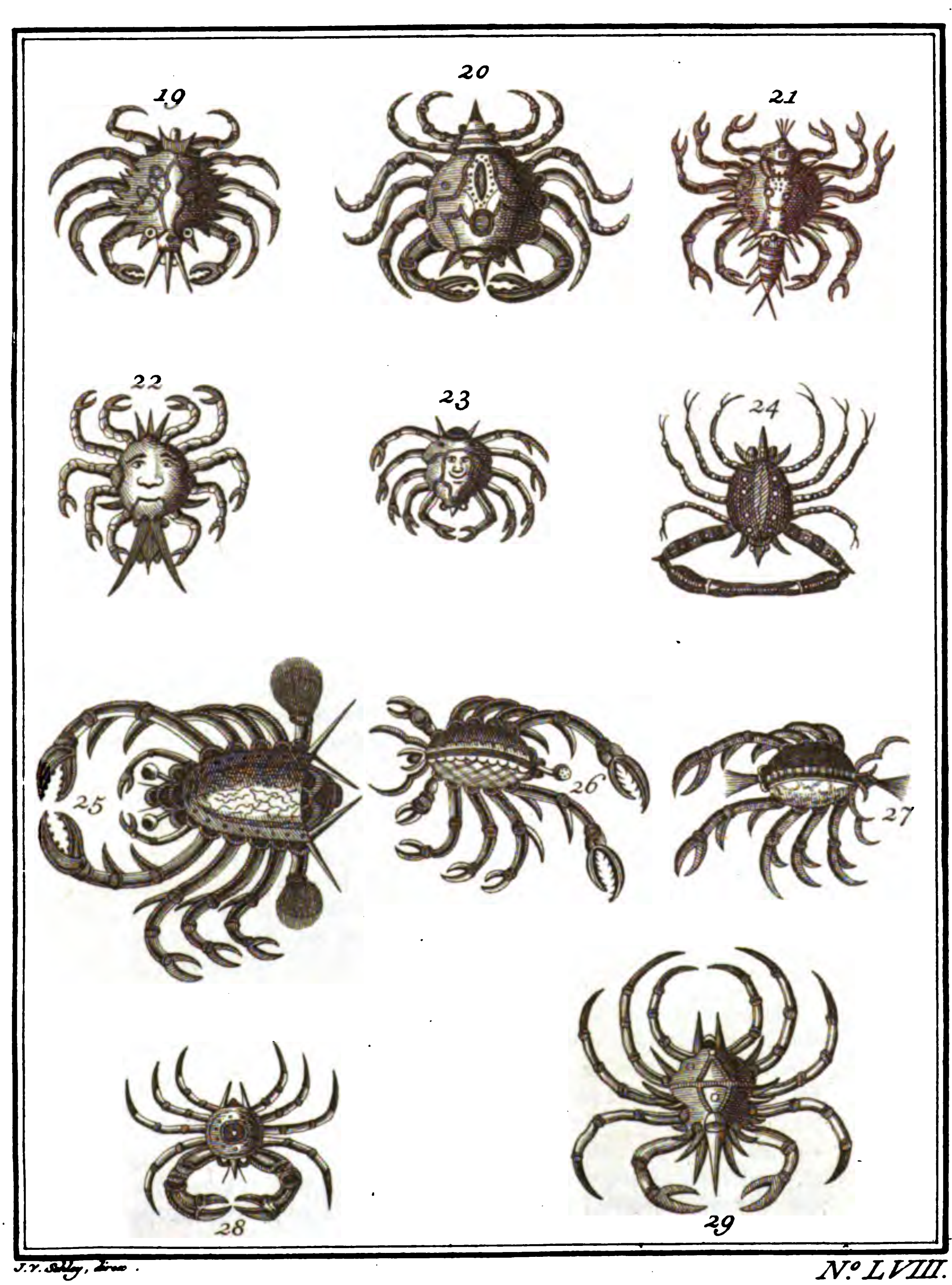
E.| AMBOINSCHE KRABBEN.

N.° LVI.



J. v. Schley, direx.


13
14
18
17



N.º LVIII.

tres à sa machoire supérieure, justement opposées à celles de dessous; mais un peu recourbées en arrière en forme de demi-cercles, & quelquefois encore davantage, ce qui lui donne une drôle de figure; ces défenses supérieures se courbent quelquefois même au point de rentrer derechef dans l'os auquel elles tiennent; à sa machoire supérieure, outre ses défenses, cet animal a quatre dents incisives, & six à sa machoire inférieure, dont deux sont couchées en avant, après quoi, au lieu de dents canines, suivent les défenses, & plus loin de chaque côté six dents molaires ou grosses dents, dont les postérieures sont divisées en trois branches aiguës; sa femelle n'a point ces grandes défenses; sa peau est mince & mollasse, couverte d'un poil court & fort moileux; son dos n'est pas garni de soyes longues comme celui d'autres sangliers; sa couleur est un gris cendré, tirant tant soit peu sur le roux, & on y voit quelque peu de noir; sa tête ou hure est plus pointuë qu'aux sangliers ordinaires; ses oreilles sont courtes, & ses yeux petits; sa queue est plus longue que d'ordinaire, & porte une petite houpe à son extrémité; chaque pied est garni de quatre ongles dont il y en a deux plus longs que les autres; mais ses pieds de devant sont plus courts que ceux de derrière, ce qui fait qu'il marche lentement & se heurte souvent: on les prend fort aisément à la chasse, car leur peau étant fort mince, & leur poil court, les chiens ont d'abord pénétré jusques dans la chair: leurs défenses d'en bas peuvent bien les servir à en faire quelque mal, mais celles d'enhaut sont trop recourbées pour pouvoir en blesser les chiens, ce qui fait qu'un chien ayant saisi une fois l'odeur d'un Babi-Rousa, ne le quittera pas pour aller à la poursuite d'un autre sanglier; cet animal a lui-même l'odorat fort fin, & va ordinairement se mettre sur ses pieds de derrière contre un arbre pour flairer s'il n'y a point d'ennemis à craindre dans les environs; il a coutume de dormir ainsi debout pour sentir de plus loin, & il est souvent surpris, dans cette posture, par les Chasseurs; il s'attache souvent par ses dents courbes de dessus, à quelque haute branche d'arbre, ou corde de la forêt, pour dormir plus à son aise, ainsi suspendu; sa chair a plus le goût & la délicatesse d'un cerf, que du cochon; aussi a-t'il peu de graisse, & est presque tout chair; sa nourriture n'est pas celle des autres sangliers, sçavoir du *Canari*, qui est une espèce d'amande des Indes, mais de l'herbe des champs, ou de feuilles du Waringin, ou autres arbres sauvages, dont il se contente; il n'a pas coutume de miner les jardins, de percer les cloisons, & de gâter les semailles & les plantes. Nous l'avons fait représenter à la Lettre A. On en voit beaucoup à Bouro, & les Soldats en prennent souvent dans le Golfe de *Cajeli*; il s'en trouve aussi dans les Isles de *Xoela*, surtout à *Mangoli*, l'Isle de *Bangay*, sur la Côte Orientale de Celebes, & principalement à *Manado*; quoiqu'à Bouro il y ait abondance de sangliers, les Maures n'en mangeant pas, & leur espèce se multipliant par conséquent beaucoup, on ne voit pas pourtant que les Babi-Rousas en approchent, mais ils s'en tiennent toujours séparés; quand à force d'être poursuivis par les chiens de chasse, ils se sentent fatigués, ils vont se rendre le plutôt possible à la Mer, & trompent ainsi bien souvent la poursuite des chiens, par leur vi-

FIGURE Lettr. A.

tesse

QUADRUPEDES. tesse à la nage, & leur adresse à se plonger, en quoi ils ne le cédent pas au plus habile canard; ils nagent fort longtems, & vont ainsi d'une Isle à l'autre; on a essayé de nourrir ces animaux de riz & de feuilles de Batates, mais on a une peine infinie à les conserver en vie; cependant l'Auteur en a vû qu'on nourrissoit ainsi dans une maison de campagne; on garde avec soin leurs hures, à cause de la singularité de leurs dents, & on les envoye en Europe comme une rareté; aussi en trouve-t'on quelques-unes ici & là dans les Cabinets des Curieux; on a vu un pareil Babi-Rousa à Amboine, qu'on y avoit nourri pendant un certain tems, & accoutumé à un certain nom, qu'on lui donnoit, desorte que quand les enfans l'appelloient de ce nom, il écoutoit d'abord, & venoit, & en lui grattant le dos, il leur permettoit de monter dessus; celui-ci mangeoit du Canari, du Riz, du Padi, & du Poisson, & principalement les entrailles: il étoit plus roux & plus noir qu'ils ne le sont communément, & avoit un poil qui frisoit davantage & ressembloit à de la laine; mais il n'avoit pas l'odorat si fin que les Babi-Rousas sauvages; cet animal a fait rarement entendre sa voix, & le son qu'il donne est comme si on entendoit grogner un cochon.

Le Lauw. Il y a, à Amboine, un autre animal, qui est un peu plus petit qu'un Couscous, & qu'on pourroit appeller à juste titre un Chat sauvage; les Habitans le nomment *Lauw*; il a un bon pied & demi de long, & sa figure est comme celle d'une civette, mais sa queue fait la moitié de toute sa longueur; sa couleur est obscure, quelquefois un peu bigarrée, & il est quelquefois marqué de taches jaunes; ses yeux sont rouges, & ses dents sont blanches; sa tête ressemble à celle d'une civette ou d'un renard, & est un peu applatie par devant près des yeux; à son front & aux environs de son museau, & près de ses yeux, on voit nombre de poils comme à la civette; ses yeux ont un air sombre, & son nez est fendu en deux; ses oreilles sont rondes, & ont une large ouverture; son corps est comme celui d'un chat; sa queue est noire & pleine de poils serrés, ayant une houpe blanche au bout; ses pattes de devant lui servent de mains, & elles sont divisées en cinq doigts, qui ont des ongles courts & larges; ces pattes sont couvertes de nombre de poils, au lieu que dans le Couscous elles ne le sont point; les doigts & ongles des pattes de derrière sont plus longs que ceux du devant, & lui servent d'appui quand il marche; ils n'ont point de poils en bas, & y sont noirs, au lieu qu'en haut ils en sont tout couverts. Le Lauw est représenté à la Lettre B. Il marche fort lentement, mais il grimpe fort vîte, & se tient d'ordinaire sur les arbres; il est facile à apprivoiser & se laisse manier comme un chat, tournant son corps, & le mettant en différente posture; on entend rarement sa voix, qui est comme celle d'un cochon de lait qui crie; il se montre de tems en tems dans les Villages, cherchant sa proye sur les entrailles de Poules, de Poisson, & sur tout du Couscous; il mange aussi toute sorte de fruit: les Amboiniens le disent délicieux à manger: on le voit quelquefois sur les hautes Montagnes, entre *Mamalo* & *Way*, & sur celle qui est appellée *Houwaressi*, & qui est proche d'*Ema*; on n'en prend pas beaucoup.

FIGURE Lettr. B.

On

On voit ici de tems en tems un petit animal nommé *Toupe*, & qui ressemble le plus à un écureuil: ce Pays-ci n'est pas son Pays natal, mais il y a été transporté, de quelque autre endroit: il est plus petit que nos écureuils, & d'une humeur fort badine, comme les singes; il n'est pas beaucoup plus grand qu'un rat ordinaire, ayant environ sept à huit pouces en longueur & en largeur: sa queuë est laineuse & peu longue: il a un poil doux & serré sur tout le corps, comme le Couscous, & sa couleur est d'ordinaire un gris roussâtre. On en a vu qui étoient tout blancs, mais ils sont très rares: à chaque côté de son museau est une espèce de barbe noire: ses dents sont courtes, mais fort aiguës, & il y en a deux plus longues que les autres: il a aussi dans le haut de sa gueule deux dents canines: ses yeux sortent hors de sa tête comme aux Couscous, mais ils sont plus noirs & plus doux. Ses oreilles sont courtes & ont l'ouverture large: ses pieds de devant ont quatre longs doigts & ceux de derrière cinq: la plus grande partie des pieds de derrière est charnuë & non couverte de poils, parcequ'étant debout il s'y appuye; il porte sa queue toute élevée, & la tient étenduë comme nos écureuils, en sorte qu'elle se montre épaisse & enflée, mais il ne la porte jamais sur son dos, ainsi que les écureuils, & la laisse en arrière, courbée sur la droite; cet animal, que nous avons représenté à la Lettre C, est fort caressant, & s'apprivoise aisément; il ne fait aucun mal à ceux qu'il connoit; mais il mord les doigts de ceux qu'il ne connoit pas, & quand il se fâche, il grogne & glapit comme un rat: il se tient pour l'ordinaire sur les Cocotiers, & entre les troncs de Bambous; quand il est dans les bois & encore sauvage, il mange des noix de Cocos, du Pisang, du Riz, & toute sorte de fruits; mais lorsqu'il est apprivoisé il mange presque de tout, quoiqu'il soit fort délicat, & qu'il faille beaucoup le ménager, ne pouvant pas d'abord supporter un mets inconnu, & mourant souvent d'indigestion: il boit volontiers du vin, même jusqu'à s'envvrer, & alors il se tient couché tout de son long; les habitans de Java distinguent deux espèces de Toupes: le premier & le plus grand est le Toupe proprement dit, qu'ils nomment aussi *Toupenando*: le second, qui est le plus petit, est nommé par les mêmes *Tsijot*, & par les Malays *Tikos Rimba*, ou *Rat des bois*, auquel il ressemble en quelque sorte: il a pourtant le corps & le poil semblables au premier, mais sa queue n'est point couverte de poil au bout & est d'un gris de souris; son corps est grisâtre, & son ventre d'un jaune foncé, rayé de noir sur les côtés: ils ont l'un & l'autre une longue langue, qu'ils étendent à la longueur de plus d'un doigt, & qu'ils fourrent dans la bouche de ceux qui les tiennent, pour lécher leur salive; ce qui n'est du tout pas dégoûtant, à cause que ces petits animaux sont fort nets & ne mangent absolument rien de sale; on les trouve le plus communément dans l'Isle de Java, d'où ils ont été transportés à Amboine: on en voit aussi à Ceylan & dans l'Indostan, ou Pays du grand Mogol: on les mange rarement, mais il arrive quelquefois qu'on les engraisse pour quelque Javanois, qui n'est pas trop superstitieux, & qu'on les apprête en guise de lapreau: on les garde aux Indes dans de petites maisons à treillis, comme en Hollande les écureuils ordinaires; quelquefois on les tient enchainés, à cause qu'ils déchirent

QUADRUPEDES. FIGURE. Lett. C. Le Toupe.

QUADRUPEDES. rent tout à coups de dents, bancs, chaises &c. quand ils font du mal, ils semblent rire au nés à celui qui s'en apperçoit, & lui grogner d'une manière caressante. Le Toupe aime les hommes, se fourre sous leurs habits, leur monte sur l'épaule, & ne veut pas les quitter, se cachant dans leurs manches ou dans leurs poches: il mange volontiers à table, & saute souvent par dessus pour être près de son maître, qu'il fait fort bien défendre, en tâchant de mordre celui qui veut lui nuire: il est d'ailleurs fort timide & laisse d'abord, comme le Couscous, couler son urine, qui ne fait point de taches, mais répand une odeur fort desagréable, qui dure long-tems; il doit être couché chaudement, sans quoi il se fourre dessous l'oreiller & y mord de grands trous, se cachant ensuite dans le matelas: la plus grande espèce, qui est la plus rousse, chasse les souris de la maison, mais ne les prend pas; ils ne peuvent vivre au delà de 4 ou 5 ans, & lorsqu'ils vieillissent, le poil leur tombe de la queue, ou ils le rognent eux-mêmes, & meurent ensuite; si on en met deux ensemble, ils ne sauroient se souffrir, mais se mangent les oreilles les uns les autres, ce qui leur cause la mort.

FIGURE Lettr. D. Sauterelles.

Il y a dans ce Pays beaucoup de Sauterelles, dont les vulgaires ne méritent aucune place dans cette description; mais il y en a une espèce extraordinaire, que nous avons fait représenter à la Lettre D, où on en voit une grande & une petite: elles ont quelquefois jusqu'à un pied de long, & ont le corps joliment marbré de diverses couleurs, comme de verd, de couleur de cuivre, de rouge, & d'un beau pourpre: elles ont quatre ailes très grandes: à chaque œil s'élève un poil fin & long, qui a un petit bouton à son extrémité: leur tête ressemble à celle d'un Chameau, bridé & emmuselé; quand les vaches ont le malheur d'en manger, elles en meurent d'abord, comme l'Auteur en avoit perdu neuf en un jour; ce qui fait qu'on les craint beaucoup, mais elles sont très rares dans ces Contrées; leurs ailes antérieures & supérieures sont les plus petites & les plus dures; elles sont marbrées de verd, de rouge & de blanc, & marquées de demi-cercles: les inférieures, qui sont placées sous les premières, ont un bon doigt de long, & sont faites d'une peau mince & dure, comme du parchemin fin parsemé de petites veines, & marqué de taches noirâtres: leur fond est quelquefois d'un pourpre pâle rayé de noir en long, & de petites marques orangées & rouges en travers: quelquefois ce fond est de verd clair, ou de verd céladon rayé & tacheté de nombre de petites marques pointuës, jaunes & d'un rouge obscur: le derrière de son corps est partagé en articles, & finit en queue fenduë, qui cache une griffe recourbée, dont la pointe est tournée en haut: elles raflent tout ce qui est feuille d'arbre, mais on les trouve d'ordinaire sur des arbrisseaux, & on les prend aisément, n'étant pas du tout farouches: les femelles sont beaucoup plus grandes que les mâles, qui, en échange, sont d'un plus beau dessein, plus forts, & beaucoup plus difficiles à prendre; se débattant fort de leurs pieds, qui sont jaunes & verds, garnis d'ongles rouges & orangés en forme de demi-lunes; ils sont au nombre de six à chaque sauterelle: les Habitans de ces Contrées les mangent, après les avoir premièrement rôtis, ce qui en ôte peut-être le venin, qui fait mour-

rir

rir les vaches : en 1671, il y en eut un si grand nombre à Timor, que l'air en fut obscurci, & elles laissérent, en mourant, une si grande infection, qu'elle causa une terrible mortalité dans toute l'Isle. QUADRUPEDES.

ENTRE les animaux d'Amboine, un des plus singuliers est celui qu'on nomme *Couscous*, qui est de la famille des Bélettes, mais qui a bien la grandeur d'un Chat médiocre: sa tête ressemble à celle d'un Rat ou d'un Renard, & est fort petite; son museau est pointu, & son corps aussi grand que celui d'un Chat, garni d'un poil de Chat fin & serré, mais qui ressemble un peu à de la laine, & est d'une couleur à-peu-près de liévre, gris roussâtre: il y en a dont le poil est blanc, mais ce sont des mâles & ceux-là sont fort rares: sur le milieu du dos paroit une raye large & noire: leurs yeux sont grands & rouges, quant à l'iris, bleus & fort luisans pour le reste, mais on y voit comme peinte la grande timidité, qui est naturelle à cet animal: il a autour de son museau aigu, & au dessus de ses yeux, des soyes longues, qui ressemblent presque à du crin; ses oreilles sont rondes & comme emoussées, & garnies de tout côté de poil; les plus grands sont fort méchans, & fort dangereux, & si quelqu'un s'avise d'en prendre un par la queue, tandis qu'il est assis sur un arbre, il est assez fort pour tirer son homme en haut, & sçait le laisser retomber assez rudement; ses pieds de devant sont beaucoup plus courts que ceux de derrière & partagés en cinq doigts, qui ont de fortes ongles: le dessous de ces pieds est doux & lisse, & point couvert de poil, ce qui le fait ressembler à une main d'enfant; il se sert pourtant le plus de ses pieds & de ses ongles, pour s'en défendre en cas de besoin, & il est agile comme un singe: ses dents, quoique fort aiguës, lui servent rarement de défense, mais ses pieds & ses ongles lui sont d'un meilleur usage; ses pieds de derrière sont beaucoup plus grands & plus charnus, & partagés en quatre doigts, mais le plus grand des doigts, qui est aussi celui du milieu, est fendu en deux; sa queue a une bonne aune de long; elle commence par être fort épaisse & couverte d'un poil, qui ressemble à de la laine; ensuite elle s'étrécit & n'est plus couverte du tout; son extrémité est garnie d'une courbure osseuse, dont il se sert pour se tenir si fermement attaché aux branches des arbres, qu'il est presque impossible de l'en arracher; aussi dès qu'on touche ce bout seulement du doigt, il y reste fermement collé: on a coutume, quand on en a pris un, de le serrer par la queue entre deux petits morceaux de bois, qui se tiennent fort étroitement liés; mais si par malheur il perd le bout de sa queue, comme il arrive quelquefois, il meurt bientôt après; il mange assis sur ses pieds de derrière, & se sert de ceux de devant en guise de mains, comme font les écureuils & les lapins, & dès qu'il s'apperçoit de quelque chose de mauvais, il grimpe d'abord sur un arbre; il a une forte odeur, qui n'est pas du tout agréable, & qui vient de son urine, qu'il lâche par peur ou par terreur, & qui est rougeâtre: l'on sent quelquefois la même odeur au bord de la Mer, mais elle vient de la feuille d'un arbre nommé *Halex Littorea*; Nous avons fait représenter le Couscous à la Lettre E: mais rien n'est plus singulier que la manière de procréer de cet animal, & les parties de sa femelle; cette génération differe beaucoup de celle des autres animaux, & se fait d'une manière

FIGURE Lettr. E. Le Couscous.

nière

QUADRUPEDES. nière tout-à-fait merveilleuſe. La mère ne porte point ſes petits dans une matrice au dedans de ſon corps, mais dans un ſac ouvert ou eſpèce de bourſe, qui pend en dehors entre ſes pieds de derrière, avec une fente longue d'un demi-pied environ, dans celles qui ont fait des petits, & plus petite & fermée dans celles qui n'en ont point encore; les lèvres de cette bourſe ſont garnies de poils fins en dedans, mais le fond en eſt nud & liſſe, & n'a point d'ouverture qui pénétre dans le corps; on y trouve de deux juſqu'à quatre petites mamelles plattes de la grandeur d'une pièce de ſix ſols, qui ont chacune un mamelon long d'environ deux pouces, blanc & ouvert au bout, & qui reſſemblent d'ailleurs aux extrémités d'un arrière-faix: C'eſt à ces mamelons que les petits ſe tiennent d'ordinaire attachés, ſortant & rentrant alternativement dans le ſac, qui a aſſez d'eſpace pour pouvoir les y cacher: dans le corps même de l'animal, on ne trouve non plus rien qui reſſemble à une matrice; ainſi il eſt très difficile à décider ſi les petits proviennent du ſac même, ou s'ils croiſſent à ces mamelons, comme les fruits croiſſent à l'arbre, & étant murs tombent d'eux-mêmes; ce qu'il y a de certain, c'eſt qu'ils proviennent dans le ſac, & qu'on les découvre d'abord aux mamelons, auxquels on les voit ſuccer: cette dernière opinion paroît donc bien la plus vraiſemblable, ſçavoir que les petits proviennent des mamelons, parce que le ſac reſte fermé, juſqu'à-ce que les petits ont leur accroiſſement ordinaire: on les trouve quelquefois tout nuds, & n'ayant pas encore leur cruë, ſi fortement attachés aux mamelons, que ſi on veut les en arracher, le ſang commence à en couler; au dehors de chaque mamelon, que les petits ſuccent, on voit un ſecond petit mamelon, qui n'a qu'environ un travers de doigt de long, lequel ſert peut-être à nourrir les petits, qui ſont ſevrés, pendant qu'il en croit d'autres aux véritables mamelons. L'Auteur trouva de deux juſqu'à quatre petits dans les *Couſcous d'Amboine*; auſſi voit-on pareil nombre de mamelons dans leur bourſe: dans d'autres Pays il s'en trouve davantage, ſoit de petits, ou de mamelons; les Habitans du Pays ſont dans une parfaite ignorance comment ces animaux conçoivent; car le mâle ne ſe voit guères, & il eſt toujours plus grand & plus rouſſâtre, mais rien n'eſt plus rare que d'en rencontrer de tout-à-fait blancs, qui ſont toujours des mâles de la grandeur d'un Chat domeſtique, & même plus grands encore: les blancs qu'on trouve quelquefois ſont d'un jaune foncé au bas du cou: les mâles ont deſſous la queue & environ à quatre travers de doigt de l'anus, un grand ſcrotum ou enveloppe des teſticules, mais il ne paroit rien de leur membre: l'Auteur a vû, dans un autre mâle, qui étoit d'un gris rouſſâtre, un ſcrotum, qui contenoit deux glandes aſſez conſidérables, reſſemblant fort bien à deux reins, & dont ſortoient deux canaux, qui alloient ſe rendre à la veſſie: derrière ces deux glandes on voyoit les deux teſticules dans la peau, & de plus le membre ſortant à la longueur d'un tiers de doigt environ, & ſe tournant en arrière; les Habitans du Pays & les Malays nomment cet animal *Coëſſoe*, nom qu'on donne auſſi à une certaine herbe piquante, dont la graine s'attache aux habits des paſſans, & s'appelle *Poux des Bois*; on nomme auſſi certaine herbe longue à faucher, de mê-

même que toute sorte de bois taillis dans les champs, ou les arbres, du nom de cet animal, qui y fait ordinairement sa demeure; on le trouve à Amboine, & dans les Moluques; il n'y reste pas sous terre, comme dans les Indes Occidentales, mais dans les bois, & sur de grands arbres, principalement sur ceux qui sont touffus: aussi aime-t'il à se tenir dans des bois éloignés, afin d'être loin de la portée des hommes; de-là vient qu'on n'en trouve pas tant à Amboine que dans le grand & dans le petit Ceram, & sur-tout à *Houwamobel*; la manière, dont les habitans du Pays prennent cet animal, est tout-à fait singulière, & ne consiste qu'à le regarder fixement, quand il s'asseoit sur un arbre, & si long-tems, qu'à la fin il en tombe en bas, malgré qu'il y est attaché très fermement, comme nous l'avons dit plus haut; il est accoutumé, dès qu'il apperçoit un homme, d'attacher fermement le bout de sa queue à une branche d'arbre, de s'y tenir suspendu, & de faire le mouvement du branle en fixant fortement celui qui le regarde, mais celui qui veut le prendre n'a qu'à rester immobile, & continuër à le regarder; la grande peur lui fait oublier de se tenir par la queue, & le fait tomber du haut en bas, où il reste évanouï pendant quelque tems, de sorte qu'on a celui de le tuër ou de le prendre en vie; cependant les Amboiniens croyent que cette propriété de fixer le Couscous & de le faire tomber n'est pas donnée à tout le monde, mais seulement à certaines familles parmi eux: ce qu'il y a de certain, c'est que tous ceux qui le veulent ne le peuvent pas, mais que tous ceux qui sont sortis des Isles Uliasses le font d'abord, sans que d'autres de l'Isle d'Amboine ou de Leytimor, quelque peine qu'ils se soyent donnés, même en tems de disette, l'ayent pû faire, pendant que de certains hommes de Honimoa, qui y étoient dressés, en fixérent autant qu'on en désiroit, ce qui prouve, que dans cette manière de fixer les Couscous, il doit y avoir certain art, qui que chacun ne possede pas; quand on prend cet animal fort jeune, on peut aisément l'apprivoiser, & l'accoutumer à manger toute sorte de nourriture; mais quand il est devenu grand, il déplaît infiniment par la forte odeur de son urine, qu'il lâche d'abord par crainte, dès qu'on veut le prendre; ils sont aussi quelquefois assez dangereux, par leurs ongles pointuës & leurs fortes dents, & grognent, lorsqu'on en approche seulement, à-peu-près comme un écureuil ou un rat, qui se trouve en peine; ils mangent, dans le Bois, du Linggon verd, ou des feuilles de Waringin, de même que l'écorce des Canaris, du Pisang, & autres fruits mols; la plupart des habitans mangent de cet animal par délicatesse, comme font pareillement quelques Payens & Chrêtiens, mais pas les Maures, à cause qu'ils le tiennent pour impur; on trouve peu de femelles, qui n'ayent quelques petits dans leurs bourses: les habitans les rôtissent sans les dépêler, parceque le feu en ôte le poil; sa chair est molle & douce, comme celle d'un poulet, & ne diffère guères de celle d'un lapin, mais elle retient toujours quelque chose de fort, ce qui pourtant s'en va mieux en le rôtissant qu'en le bouillant: cette chair approche si fort de celle d'un lapin, que quelqu'un qui n'y prend pas garde, ou à qui on ne l'aura pas dit, s'y peut tromper aisément; mais comme la chair des grands est un peu jaunâtre, elle ne plaît pas à ceux qui n'y sont point accou-

QUADRUPEDES.

QUADRUPEDES. tumés. Les Hollandois ne l'aiment pas du tout, & il faut que la disette soit grande pour que leurs Soldats veuillent s'en régaler, tant ils sont délicats sur ce point; on attribuë de grandes vertus à la queue d'un Couscous blanc, & on la croit efficace réduite en poudre, & donnée à une femme en travail d'enfant, ce qui y attache un certain mérite; on veut aussi que cette queue soit un excellent remède contre la pierre, sur-tout à ce bout, par lequel l'animal se tient aux branches des arbres; il guerit pareillement les maladies des poules, des oiseaux & des oyes, & on le leur donne réduit en poudre, parmi le riz, & suivant les Amboiniens ces animaux s'en trouvent d'abord soulagés.

Le Leguwan.

FIGURE Lettr. F.

On voit fréquemment dans ce Pays-ci, l'animal appellé *Leguwan*, dont il y a deux espèces, sçavoir le Leguwan de terre & celui d'eau; nous commençons par le premier; le Leguwan est un animal, qui ressemble en partie au Crocodile, & en partie au Lésard, ensorte qu'il peut appartenir à l'un & à l'autre: celui de terre a d'ordinaire une longueur de quatre pieds, mais sa queue en a bien six; sa tête ressemble à celle d'un Cayman, & le reste de son corps à celui d'un Lésard; sa peau est noirâtre, couverte de fines écailles, & marquetée par-ci par-là de jaune; son corps est un peu allongé & arrondi, & sa queue se termine en pointe, ayant le dessous arrondi, & le dessus angulaire; sa langue est longue & fenduë en deux, comme celle d'un serpent, & il s'en sert pour attrapper des mouches ou autres petits animaux, en l'étendant fort loin; ses pieds sont partagés en cinq doigts longs & garnis d'ongles aigus d'une longueur inégale, avec lesquels il grimpe fort rapidement jusqu'au haut d'un arbre; ses yeux sont noirs & fort luisans, placés tout près & au dessus de sa machoire supérieure; on y voit plus en arrière deux autres endroits nuds, qu'on diroit être deux autres yeux, mais ce sont ses oreilles; au derrière de ses pieds paroit une grande fente de traverse qui lui sert à quitter ses ordures, & donne l'issuë à ses œufs, qui sont longs, mous & jaunâtres, & tiennent à une ovaire au dedans du corps, laquelle aboutit à la fente susdite par deux tuyaux; sa chair est blanche & ferme, comme celle de poulet, dont on prétend qu'elle a le goût; cet animal est fort agile & grimpe en un instant au haut des arbres & des maisons, mais les arbres les plus touffus, comme celui de Waringin & de Linggon, sont sa demeure ordinaire, & il préfere aux arbres des Bois, ceux qui sont près du bord des Rivières, & des Maisons, car il aime beaucoup à sortir de nuit pour aller dénicher les poules & les canards, dont il se repait volontiers: on le prend rarement en vie, à cause de sa vitesse; il arrive cependant quelquefois qu'il tombe dans les lacets qu'on lui tend; mais on le tuë d'ordinaire à coup de fusil, quoiqu'il tombe rarement du premier coup; le Leguwan d'eau a bien 5 ou 6 pieds de long, & est de la grosseur de la cuisse: son corps est rond & bigarré de noir & de jaune; il se tient d'ordinaire à terre dans les broussailles, qui sont près & dans les marais, mais quand on le chasse, il saute d'abord dans l'eau: les canaux & les rivières sont sa demeure, de même que du Cayman: le Leguwan de terre entortille sa queue autour des arbres, & s'y tient par ce moyen: on le nourrit quelquefois dans les maisons, de poules & de riz, & les Amboiniens en font un régal, mais les Maures n'en mangent ja-

QUADRUPEDES.

jamais; pour l'apprêter, on l'écorche premièrement, & on le fait bouillir avec du *Sajor*, qui eſt une eſpèce d'épinars, ou on le fait rôtir comme un poulet, & alors les Européens, & ſur tout les Matelots, le mangent bien, de même que ſes œufs, en les faiſant frire; les Malais donnent à cet animal le nom de *Bonja Hoetan*, c'eſt-à-dire *Cayman des bois*, & les Amboiniens le nomment *Boewa*, & d'autres *Soa*, *Soa*; les Eſpagnols le deſignent par *Iguwana*, d'où paroît être né le nom Hollandois *Leguwaan*; on en a une plus petite eſpèce à Sumatra, qu'on nomme *Coda*, mais le véritable Leguwan, qui ſe voit à Java près de Mataram, porte le nom de *Sarira*, & en d'autres endroits de Java celui de *Manjawa*, mais à Bali celui d'*Alon*; quoique nôtre Leguwan reſſemble beaucoup à celui des Indes Occidentales pour la longueur &c. il en diffère pourtant par bien des endroits, car celui des Indes Occidentales a le corps beaucoup plus gros que celui d'Amboine, auſſi a-t'il une eſpèce de ſcie ſur le dos, au lieu que le nôtre a un dos rond, & poli; les couleurs ſont auſſi tout-à-fait différentes, comme on en voit un exemple dans celui des Caribes, dont M. de Rochefort a donné la deſcription (*a*); il y en a encore une autre eſpèce, que les habitans nomment *Lipanno*, & que nous avons repréſenté à la Letre F. Le Leguwan d'eau croit quelquefois juſqu'à la longueur d'un homme, & à l'épaiſſeur d'un cochon de lait; les chiens n'oſent preſque l'attaquer parcequ'il mord furieuſement, quoique ſes dents ſoient fort petites; le fuſil vient ici fort à point; il n'eſt pas ſi méchant vis-à-vis des hommes, & ne les mord pas, pourvu qu'on ſoit aſſez hardi pour le ſaiſir d'abord par ſa peau; au reſte cet animal paroît être le même que le *Lacerta Lybica*, que les Arabes nomment *Dzab*, & dont les anciens Arabes louoient fort la chair, quoique cette Lacerta Lybica ait le corps plus large, & reſſemble davantage à une Tortuë, que les Hebreux nomment pareillement צב *Tzap*: Bochard (*b*) croit que le Leguwan, le Lacerta Lybica, le le Tzap des Hebreux, & le Dzab des Arabes, n'eſt que le même animal, ce dont Valentyn doute. La principale différence entre le mâle & la femelle ne conſiſte que dans la grandeur: le mâle eſt toujours le plus grand & le plus gros; & au rapport de quelques-uns, c'eſt celui que nous avons nommé le Leguwan d'eau: ils mangent volontiers des vers qui rongent le bois; c'eſt pour cela qu'on les nourrit ſouvent de vers de ſagu; quand le jour va commencer, on l'entend crier diſtinctement, *pou*, *pou*, *pou*.

FIGURE Lettr. G. La Hupe.

IL y a encore une autre eſpèce de Leguwan, qu'on nomme la *Hupe*, ou *Soa Soa Ajer*, c'eſt-à-dire le *Leguwan d'eau*: on croit communément que celui-ci eſt le mâle de celui dont on vient de parler; mais il en différe beaucoup, & ils n'ont aucun rapport enſemble: car chacune des eſpèces a ſon mâle & ſa femelle; ce qui paroît avoir donné occaſion à cette opinion, c'eſt que la plûpart des Leguwans liſſes & polis, qu'on voit ordinairement, ſont des femelles; l'Auteur n'en a jamais vû ſoi-même de mâles, mais il ſavoit de ſcience certaine, que d'autres qui connoiſſoient, auſſi bien

(*a*) *Hiſt. Ant. Part.* 1. *Cap.* 13. *Art.* 2.
(*b*) *Hierol. Part.* 1. *Lib.* 4. *Cap.* 1.

QUADRUPEDES. bien que lui, cette espèce d'animaux, en ont très bien distingué les mâles: & l'Auteur lui-même a vû plus d'une fois les femelles de cette espèce, qu'on prend communément toutes pour des mâles: l'animal, dont nous parlons ici, a le corps beaucoup plus court & plus épais que la femelle du précédent, n'ayant que 2½ ou 3 pieds de long; sa tête, son col, & le devant de son corps sont environ un tiers de sa longueur, & en y ajoutant le derrière, cela en fera environ la moitié; la queue en fait l'autre moitié; sa tête est plus courte, plus large, plus épaisse, & plus bossuë que celle du précédent; aussi a-t'il un regard hagard, & ressemble en cela davantage au Cayman: ses yeux sont grands & noirs, & sur leur derrière est une tache ronde & nuë, au lieu d'oreille; au dessus de son museau on découvre deux narines distinctes: il a de petites dents de souris, larges & serrées; sa langue est épaisse, arrondie, & presque toute attachée par en bas, comme celle d'une tortuë; son corps ressemble à celui d'un poisson, & est composé de côtes; mais il est assez large, mince & fort flexible, comme celui d'un petit cochon de lait; aussi n'est-t'il pas fort couvert de chair; ses pieds ressemblent à ceux du Leguwan, mais ils sont plus épais, & partagés en cinq doigts, qui sont garnis d'ongles minces; ces doigts ont de chaque côté de petites peaux à-peu-près comme les oiseaux aquatiques, & ils s'en servent vraisemblablement pour nager, quoique ces doigts ne soyent pas joints ensemble; ses pieds de derrière sont beaucoup plus épais que ceux de devant, & leurs doigts sont plus longs; les doigts sont divisés en articles de la manière suivante: aux pieds de devant le premier doigt est le plus court, & n'a que deux articles, le second en a trois, le troisième quatre, & le quatrième, qui est le plus long de tous, en a cinq; le cinquième doigt, qui est un peu éloigné des autres, est de la même longueur que le troisième, & n'a que trois articles; les articles des pieds de derrière sont les mêmes, excepté que le doigt éloigné en a quatre; au dedans des hanches de derrière se voyent quelques écailles rondes en forme d'yeux, au nombre d'onze ou douze, qui aident à cet animal à grimper: un peu au-delà de ses pieds de derrière on remarque cette fente transversale, ou cette ouverture, qu'on voit au Leguwan, & qui s'arrondit, quand l'animal doit pondre; sur le col & tout du long du dos est une nageoire continuë, qui a la figure d'une scie, pleine de dents ou de piquans tantôt plus courts & tantôt plus longs; cette nageoire s'éléve principalement au-delà des pieds de derrière, à la largeur de deux pouces, & à-peu-près en forme de crête, qui fait bien la huitième partie de toute la longueur de l'animal; le dessous de sa queue est arrondi, & la partie supérieure ou plus voisine du corps a deux bords très aigus, composés d'écailles fort serrées, & même sur le dessous de cette partie les écailles paroissent être disposées en rangs, mais moins aigus; son corps est tout couvert de petites écailles fort serrées, qui sont plus grandes vers les pieds, où elles s'offrent en rangs de même que vers la queue, & vers le museau; ceux de ces animaux que l'Auteur a vus, n'avoient point de gouëtre au bas du col; la peau est d'un noir obscur, tacheté de jaune, & marquée d'espèces de caractères larges, qui sont verds aux environs du col; la crête & toute la scie sont de noir & de jaune, le bord supérieur ou du dos est de pourpre

ou

ou de violette, & celui du ventre eſt griſâtre; ſa queue eſt toute noire; quand cet animal eſt en vie, ſon ventre eſt toujours plus large que celui du Leguwan; il a le corps tout rempli de boyaux repliés; ſa chair eſt fort blanche, douce, & a une odeur de bouc ou de chèvre; les œufs ſont jaunes tandis qu'ils ſont dans le corps, & raſſemblés dans deux ovaires, qui ont chacune leur conduit large, qui s'ouvre dans l'inteſtin droit près de la fente, & les œufs après être pondus ſont blancs & longs; le diaphragme eſt entre les pieds de devant: le cœur eſt petit & triangulaire; le foye eſt étroit & allongé & reſſemble à une ratte; il a pourtant une petite veſicule de bile ronde; ſes poumons ſont petits, d'un rouge clair; ſon eſtomac eſt étroit, blanc, & fort charnu, enſorte qu'il reſſemble plutôt à un boyau, & ſon grand boyau, qui traverſe le corps, eſt large & fort lâche. QUADRUPEDES.

L'AUTEUR y a trouvé quelques graines du *Frutex Aquaticus*, & quelques petits caillous à moitié tranſparens, de plus quelques vers qui reſſemblent à des Cloportes, mais non pas à celles qui ſont venimeuſes, ou dont la piquure eſt ſi douloureuſe. Nous l'avons fait repréſenter au naturel à la Lettre G. Il ſe tient ordinairement aux environs des rivières & des eaux douces; il vient cependant quelquefois à terre, mais il ne monte point ſur les grands arbres; il fait ſes œufs dans le ſable près des Rivières, & ſur-tout aux environs des petites Iſles ou Bancs de ſable, qu'on voit parci par-là dans les rivières; le mâle & la femelle de cet animal n'ont pas la crête égale: ils diffèrent même beaucoup, ſoit pour la figure ou pour les couleurs; car la femelle eſt toujours la plus petite, & a la crête baſſe, qui ne s'éléve en aucun endroit; au lieu que le mâle eſt toujours plus grand, & ſa crête ou ſa hupe s'éléve quelquefois dans le milieu du dos, ou près des pieds de derrière, ou au commencement de la queue; il a auſſi le coloris & le deſſein plus beau que la femelle; il monte quelquefois ſur les petits arbriſſeaux, qui ſont près des bords des rivières, mais quand il apperçoit un homme ou un chien, il ſaute d'abord dans l'eau, & ſe cache ſous les roches ou ſous les pierres, où on l'attrape aiſément en l'attaquant hardiment, car il eſt lourd & timide, & n'eſt point accoutumé à mordre, ainſi on le prend plus facilement que le précédent, & celà ſouvent dans des lacets; on préfére ſa chair à celle du premier Leguwan, mais on peut dire en général, que la chair de ces animaux approche plus de la Tortuë que du Poulet; les Maures n'en mangent point, mais les Chrétiens, & principalement les Alfourois de Ceram, l'aiment beaucoup; on peut dire encore que ce Leguwan reſſemble beaucoup plus à celui des Indes Occidentales, que le premier ou le véritable Leguwan ainſi nommé.

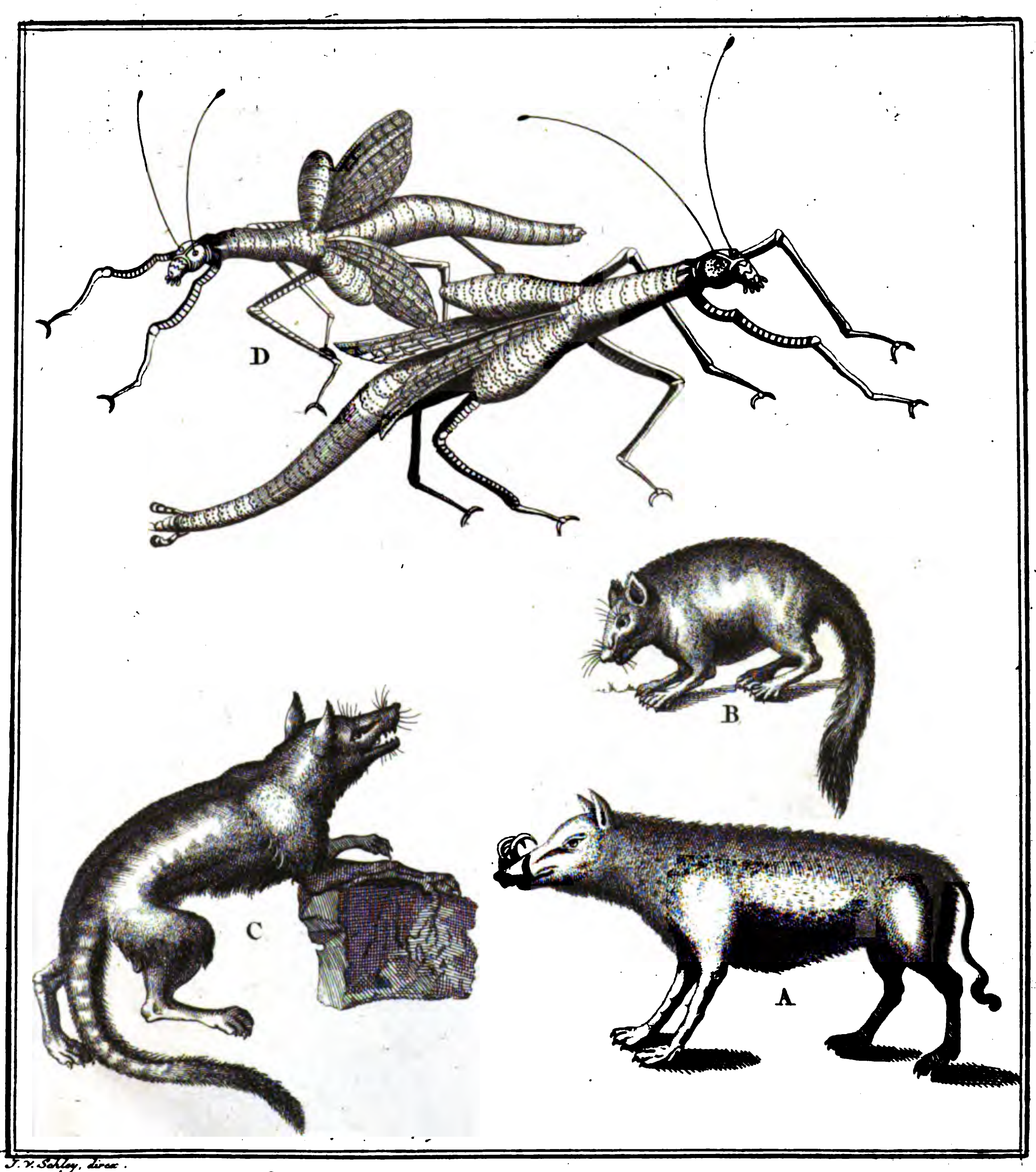
FIGURE. Lettr. H. Le Mongkos.

Nous allons parler préſentement du *Mongkos*, qui eſt le plus grand & le plus irréconciliable ennemi des Serpens; c'eſt une eſpèce de Bélette des Indes Orientales, qui n'eſt pas plus grande qu'un à deux pieds, dont la queue fait plus de la moitié; ſa groſſeur eſt de quatre à cinq pouces en rond; mais en revanche c'eſt un animal furieux; ſa tête eſt longue, & reſſemble à celle d'un petit cochon de lait, & ſa petite gueule eſt pleine de dents fort aiguës, entre leſquelles il y en a deux fort longues, qu'il montre comme un chien furieux, dès qu'on s'approche ſeulement de ſes treillis de fer;

QUADRUPEDES. fer; ses yeux sont un peu allongés, & son regard est vif & furieux: ses oreilles sont fort courtes; le derrière de son corps est plus épais que le devant: & sa queue a environ sept à huit pouces de longueur, & un pouce d'épaisseur proche du corps, après quoi elle s'étrécit de plus en plus à-peu-près comme la queue d'un Chat, qui est cependant plus épaisse à proportion du corps; ses pieds sont courts, mais ceux de derrière sont un peu plus longs; la jambe en est assez large & fort charnuë, & le pied même est partagé en plusieurs doigts, qui sont tous garnis de *petits* ongles fort aigus; la couleur de sa peau ou de son poil est roussâtre, & mêlée de quelque poil noir par-ci par-là; au reste ce poil est lisse est poli; on ne sçauroit dépeindre l'acharnement que ce petit animal a contre les serpens, & quoiqu'il ne soit pas mesurable avec de grands serpens, il les attaque cependant fort vivement, se mettant quelquefois sur son séant, & les tuë en peu de tems par ses morsures réïterées; il se trouve rarement dans ces lieux, mais se voit plus fréquemment à Batavia, & plus encore dans l'Isle de Ceylan, qui est son Pays natal; & quoiqu'il *soit* fort à craindre, on peut l'apprivoiser dans peu tellement, qu'il se couche à côté de ceux qu'il connoit.

FIGURE Lettr. I. & K. Le Cameleon.

ENTRE les animaux les plus remarquables on compte à juste titre le *Cameleon*, & quoique le véritable Cameleon ne se trouve point à *Amboine*, il y en a cependant un auquel on donne ce nom, à cause de sa ressemblance audit animal; le Cameleon vulgaire a un corps, qui ressemble à celui d'un Lésard, excepté qu'il est plus mince, plus maigre & *plus ou* moins triangulaire; son dos est fort aigu & se trouve garni d'une espèce de scie mince & aiguë; sa tête est pointuë & escarpée comme celle d'un Lésard; sa gueule est garnie de petites dents; ses yeux sont grands & entourés de nombre de cercles; il a sur sa tête & entre ses deux yeux un petit creux, mais point de crête ou de couronne, comme on en voit au *véritable* Cameleon; son cou est très fortement garni de piquans en forme de dents de scie; au derrière de son museau l'on voit deux trous, qui lui servent d'oreilles: au dessous du menton il a un gouëtre dentelé en forme de scie, qu'il peut étrécir & élargir quand il veut: les côtés de son ventre & son dos, de même que les côtés de ses pieds, sont tous garnis de petites dents ou de petites écailles en forme de dents; sa peau est veluë & toute couverte de fines écailles; ses pieds sont partagés en cinq doigts longs, minces & flexibles, qui tous sont garnis d'ongles; cet animal a un regard farouche & hagard, menaçant pour ainsi dire de mordre à chaque instant; sa queue a plus du double de la longueur de son corps, est ronde, & garnie de pointes aiguës, & devient aussi mince que du fil, à son extrémité; cet animal est toujours fort froid: ses côtés sont faits d'espèces de côtes ou d'arrêtes pareilles à celles d'un Poisson, & qu'on peut distinguer, pendant que l'animal respire, ce qu'il fait fort fréquemment, de *la* même manière que le font les asthmatiques. Nous avons fait représenter cet animal aux Lettres I. & K. dont la première figure est le mâle, & la seconde la femelle; on le nomme communément le Cameleon d'Amboine ou des Moluques, parcequ'on en voit, dans ces deux endroits, qui ne différent guères; le Cameleon ordinaire, que l'Auteur avoit vû au

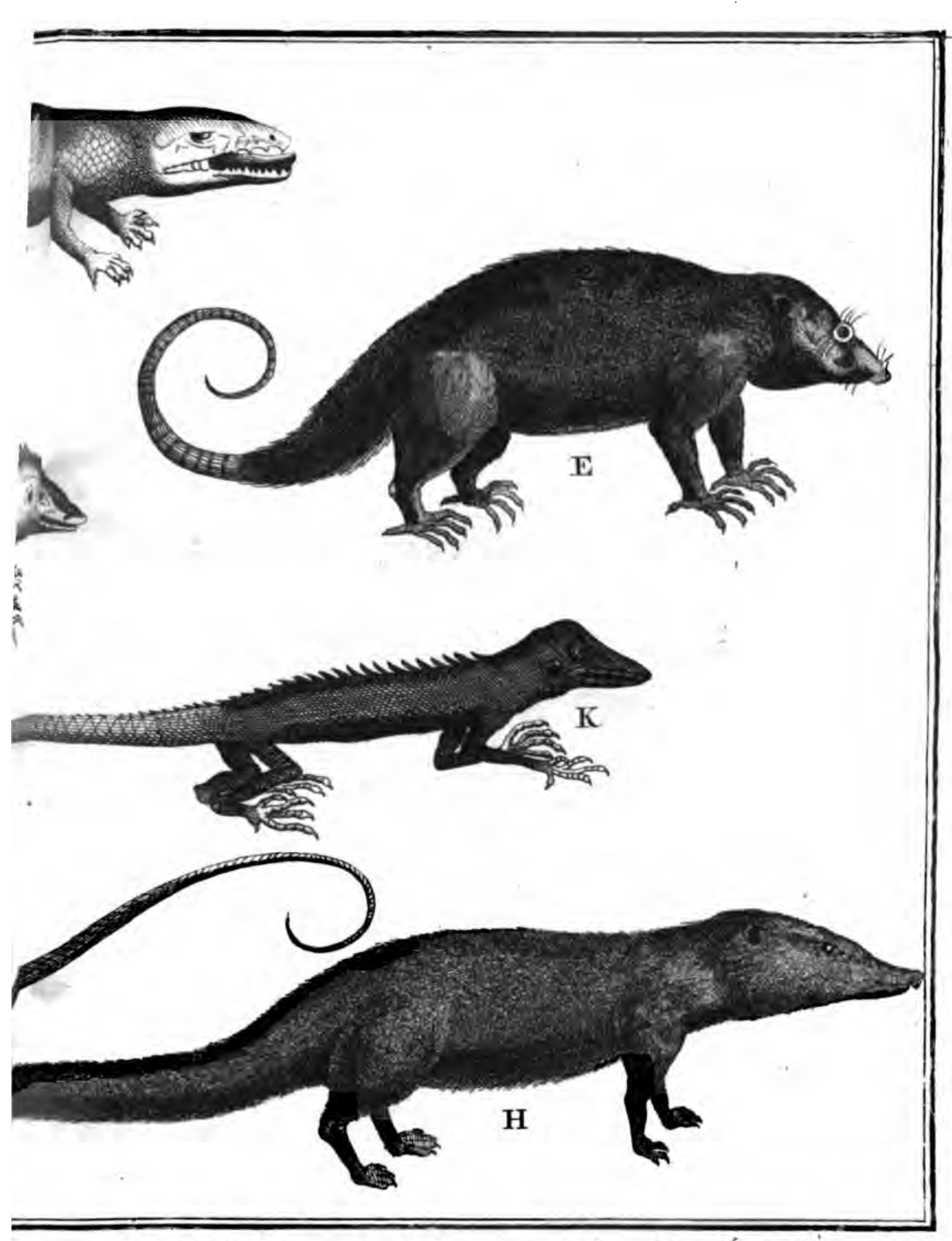


A. *Babi-Rousa*. B. *Lauw*. C. *Toupe*. D. *Sauterelles*. Sprinkhaanen.

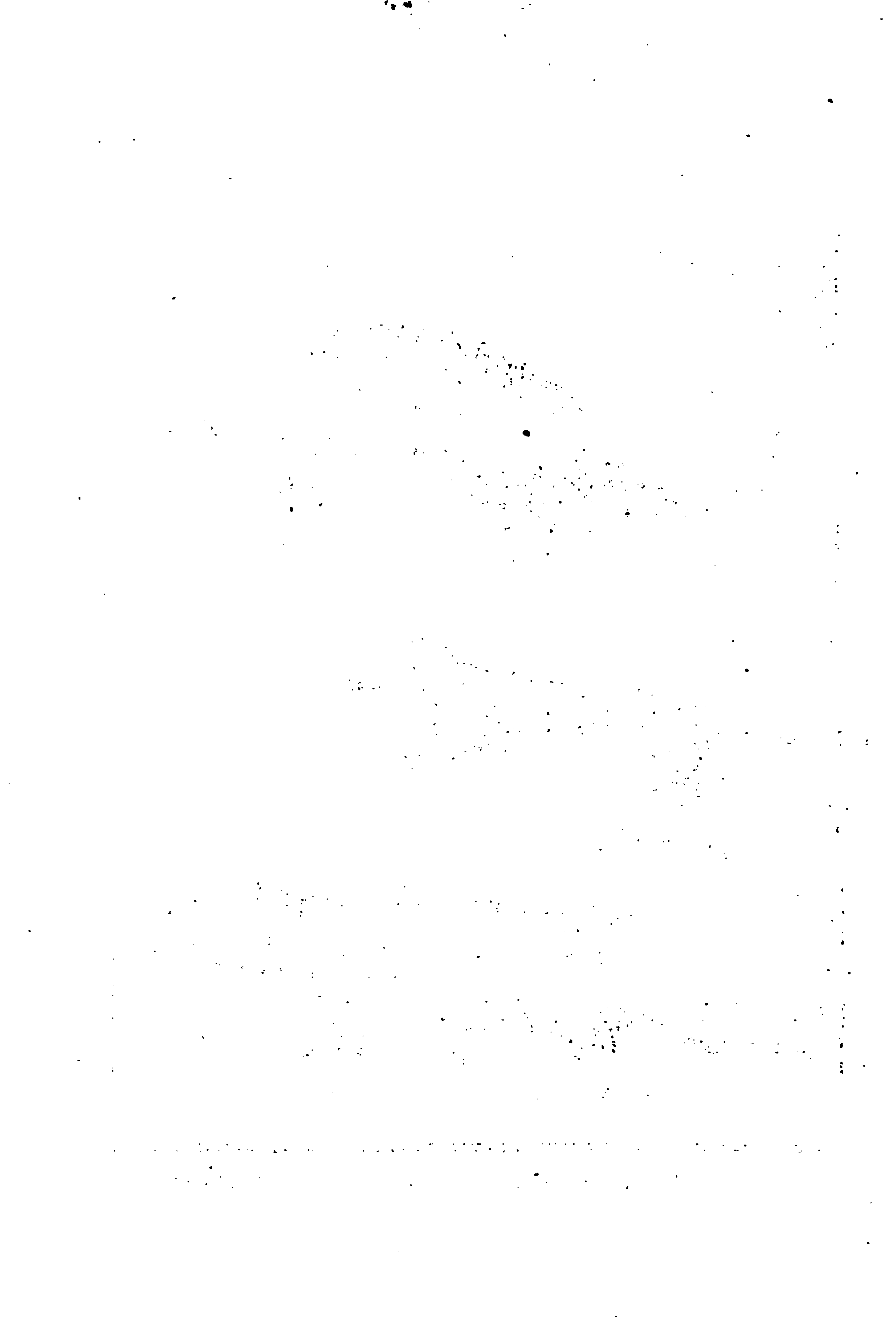


J. V. Schley, direx.

E. *Couscous*. F. *Lipanno*. G. *Kemphaan*. H. *Mongkos*. I.



Cameleon Male. 't Manneken . K . *Femelle.* 't Wyfken



QUADRUPEDES.

au Cap de Bonne Espérance, est fort tardif & lent dans sa marche, au lieu que celui d'Amboine est fort agile, & peut mouvoir tout son corps là où il veut; il se tient ordinairement sur les arbres, sautant de branche en branche avec beaucoup de vitesse, & ne rampant point du tout; il ne vit pas de l'air, comme on le croit communément, mais de petites mouches, & tout ce qu'il saisit de ses dents, il le tient fermement; c'est pour cela que pour n'en pas être mordu, on doit le saisir par le cou: Valentyn en a conservé un pendant quelques jours en vie, mais il fut tué à la fin par les fourmis; en l'ouvrant on découvrit un œuf, qui étoit plus long qu'un œuf de pigeon, mais pas plus gros que le petit doigt; l'Auteur n'a pas éprouvé que le Cameleon d'Amboine change si souvent de couleur, que le fait celui d'Afrique & d'autres; il en a vu cependant quelques-uns parmi les Cameleons des Uliasses, dont le corps étoit fort transparent, & se revêtissoit de la couleur de l'étoffe, sur laquelle on le plaçoit, mais il s'enfloit premièrement; le Cameleon de Hoewamohel ne change point du tout de couleur, & ne s'enfle jamais, quoique cependant il ressemble à de la glace tout comme celui des Uliasses; le Cameleon de Bali change pareillement de couleur, comme on le voit sur-tout dans la femelle de celui d'Amboine, & devient verd, s'il s'asseoit sur une feuille, si c'est sur un habit noir, il devient très brun, & si c'est sur une écorce d'arbre, on ne peut pas l'en distinguer; le verd, le gris & le noirâtre sont toujours ses couleurs favorites; on en voit quelquefois un autre, dont la scie du cou ou la crête est beaucoup plus grande que de celui-ci, & on le prend ordinairement pour le mâle; on voit ici quelquefois, quoique très rarement, un Cameleon volant, qui est beaucoup plus petit que le précédent, son corps n'ayant que la longueur d'un travers de main, & sa queue a le double de la longueur de son corps; sa tête est pareillement plus petite, & encore plus escarpée, & plus raboteuse, ayant plusieurs éminences & quelques petites cavités au dessus des yeux, ce qui fait à-peu-près la figure d'une couronne, ou d'une masque de Cameleon: ses pieds sont courts, & ses doigts longs; sa queue est angulaire comme au précédent, mais plus petite à tous égards; ses ailes sont comme une pellicule mince traversée de quatre espèces de côtes, qui se partagent en veines plus petites, à-peu-près comme dans les ailes des Chauvesouris; elles sont toutes remplies de taches grises & noirâtres, qui paroissent comme des plumes d'oiseau; ces ailes sont attachées à ses pieds de devant, & aux côtés de son ventre, & quand cet animal s'asseoit, il les tient pliées contre son corps, comme les oiseaux le font de leurs ailes, mais quand il veut sauter, il les étend, & s'en sert pour voler de l'un à l'autre arbre: le corps de ce Cameleon est plus foncé que celui du précédent, & tire tant soit peu sur le verd de gris, ondé de traits noirâtres; il a sous la gorge un petit gouêtre, qu'il peut faire enfler & rétrécir quand il veut; on ne s'apperçoit que très peu que son corps change de couleur, sur quelque matière qu'on le place; il se tient ordinairement sur les arbres qui ne sont pas loin des maisons, & principalement sur les limoniers, ou autres arbres fruitiers, & se repaît de petits vers comme le précédent; on ne lui connoît point d'autre nourriture.

 §. V.

§. V.

Quelques Oiseaux remarquables des Indes Orientales.

L'Oiseau de Paradis.

L'OISEAU *de Paradis* mérite à juste titre le premier rang parmi les Oiseaux rares. Les Portugais, qui l'ont trouvé à Gilolo, & ensuite dans les Isles des Papous & à la Nouvelle Guinée, l'ont nommé *Passaro de sol*, ou *Oiseau du Soleil*; pendant que les habitans de Ternate lui donnent le nom de *Manucco Dewata*, ou *Manucodiata*, c'est-à-dire *Oiseau des Dieux*; on a cru long-tems que cet Oiseau n'a point de pieds, & qu'il se tient toujours dans l'air & ne paroît jamais sur la terre, que même il ne se nourrissoit que d'air: la première erreur a pu venir de ce que les habitans du Pays les apportoient toujours sans pieds pour les garder de la pourriture, & parceque les Maures, qui les mettent sur leurs casques en guise d'ornement, les vouloient sans pieds; ce qu'on voit encore tous les jours dans leurs escarmouches & autres combats de divertissement; les habitans d'Arou les apportent depuis quelque tems pourvus de tous leurs membres: Antoine *Pigafetta*, Compagnon de Voyage du fameux *Magellan*, en a déja desabusé le monde environ l'an 1525, comme témoin oculaire, & cependant *Gesner*, *Aldrovande* & d'autres, qui ont écrit après lui, ont encore assuré le contraire, par pure ignorance. Ces Oiseaux de Paradis, avec leurs pieds, sont aujourd'hui assez communs en Europe.

QUANT à la seconde erreur, que les Portugais ont cru comme une conséquence de la première, sçavoir que cet Oiseau n'avoit jamais été vu vivant sur la terre, elle tiroit sa source de ce que les habitans ne les apportoient jamais en vie: il est très vrai qu'il se tient presque toujours en l'air, & ne s'asseoit que très rarement sur les arbres, la disposition de ses plumes étant telle, que si un coup de vent l'abat contre terre, il n'est pas en état de se relever, ou de reprendre son vol en l'air: d'un autre côté, quand même on le prend en vie, on ne connoît pas sa nourriture, & il est si farouche, qu'on n'ose le toucher sans crainte d'en être mordu furieusement; c'est pourquoi les habitans ont coutume de le tuër d'abord; on lit pourtant, dans un petit Livre imprimé à Padouë, & intitulé *Deliciæ Italicæ*, qu'on y avoit vu un Oiseau de Paradis vivant, ce qui paroît incroiable vû les deux raisons que nous avons alleguées, & qui empêchent les habitans d'Arou de le laisser en vie.

ON compte six espèces d'Oiseaux, qui portent tous ce nom, mais qui diffèrent infiniment entre elles; nous y ajoûtons pour septième espèce l'*Oiseau Royal*; le premier est le *grand Oiseau de Paradis d'Arou*, qui a environ
1 Espèce. deux pieds de long, & un bon travers de main de large, & est très plat, du moins comme nous le recevons: sa tête est petite à proportion de son corps; il a le bec dur & fort pâle, & sans ce bec on prendroît tout l'Oiseau pour un bouquet de plumes: sa tête & le derrière de son cou sont de couleur de citron; ses yeux sont fort petits & noirs; le devant de son cou est d'un verd foncé, approchant de l'éméraude, doux comme du velours, & très luisant; sa poitrine est noire & douce comme du velours; ses ailes

les sont assez larges & d'un brun châtain, ayant de grosses plumes comme aux ailes des pigeons: le derrière de son corps est fait de nombre de plumes longues & droites, qui sont d'un brun clair mêlé de jaune, & garnies d'un petit poil fin comme les plumes de l'autruche: il étend ses plumes en rond, quand il vole, ce qui fait qu'il plane ou flotte comme dans l'air, & qu'il peut se soutenir long-tems; des deux côtés de son ventre l'on voit de petites plumes roides, fort serrées comme deux bouquets; elles sont d'un jaune d'or fort luisant: l'on voit sortir de son croupion deux fils noirs & roides liés ensemble dans leur origine, & s'étendant ensuite beaucoup au-delà de la queue; ces fils sont un tant soit peu velus, & ont quelques poils à leur extrémité; ils paroissent roides dans les Oiseaux morts, mais dans les vivans leur usage n'est pas encore connu; il n'est pas vraisemblable que ces fils servent pour aider à l'accouplement des deux sexes, ou à les lier ensemble, quand ils font leurs œufs, que le mâle porte, à ce qu'on prétend, dans le creux de son dos: on trouve dans ces Pays plusieurs Oiseaux, qui ont de pareilles plumes en guise de fils, & qui leur servent d'ornement, comme le *demi Canard d'Amboine*, nommé *Queue de flêche*, l'*Alcyon*, ou le *Sariwan*, & les *Perquites* de *Papou*; son corps, autant qu'on peut en juger, paroît fort petit, & pas plus grand que celui d'un merle; ses pieds sont fort vilains; ils sont partagés en quatre longs doigts, garnis d'ongles comme les Oiseaux de proye, & ils défigurent entièrement ce bel Oiseau: quand on lui a ôté la chair, son dos paroît creux, ce qui a donné lieu à la fable, que la femelle pondoit ses œufs dans le creux du dos du mâle, mais ce creux n'est pas capable de les contenir, outre que la femelle en a un tout semblable. Les Habitans de Ternate le nomment *Manucco Dewata*, c'est-à dire l'*Oiseau des Dieux* (*a*), on *Bouroug Papouwa*, c'est-à-dire l'*Oiseau de Papou*, de même que *Soffre* ou *Sioffre*; les Amboiniens le nomment *Manou-Key-Arou*, c'est-à-dire l'*Oiseau de Key & d'Arou*, parceque les Habitans de ces Isles le viennent vendre à Banda & à Amboine: ceux d'Arou le nomment *Fanaan*: il n'est pas encore fort clair, qui lui a donné le nom d'Oiseau de Paradis, ni pour quelle raison il le porte; peut-être est-ce à cause qu'il se tient toujours dans l'air parmi les Esprits & les Dieux du Paganisme; mais comment accorder cela avec le Paradis terrestre, qui n'a jamais été dans l'air? encore moins lui accordera-t'on ce nom en considérant le Pays où on le prend, qui est certainement très éloigné de l'endroit, où on place ordinairement le Paradis; on a toujours cru que son Pays natal étoit l'Isle de Key, 50 miles à l'Est de Banda, ou Arou, qui est une chaine d'Isles encore 25 miles plus à l'Est, & plus près de la Nouvelle Guinée: & cela parceque les Habitans de ces Isles le venoient vendre à Banda. Il est cependant certain, qu'il ne vient jamais à Key, mais bien à Arou, qui n'est pourtant pas encore son Pays natal; car ceux d'Arou racontent que dans le tems de leur Mousson séche ou de l'Ouest, nombre de ces Oiseaux viennent de la Nouvelle Guinée, qui est leur Pays natal, passer dans leurs Isles, & qu'ils y restent jusqu'à la saison des pluyes ou

OISEAUX.

(*a*) *Dewata* signifie les Dieux des anciens Payens, comme les Malais conservent encore ce même nom.

OISEAUX. ou la Mouſſon d'Eſt, & voila auſſi tout ce qu'ils en ſçavent: on a encore lieu de conjecturer qu'il ne vient jamais plus avant vers le Nord qu'à 4 degrés de latitude du Sud; ces Oiſeaux volent toujours par bande de 30 ou 40 comme les étourneaux, & chaque bande a ſon Roi ou Conducteur, qui n'eſt pas le *petit Oiſeau Royal* ainſi nommé, mais un bel Oiſeau beaucoup plus grand, & marqué de plus vives & de plus belles couleurs que les autres, ayant de plus des yeux d'un vermeil de corail; ce Roi eſt noir, ſuivant ceux d'Arou, & tacheté de rouge; il vole beaucoup plus haut que le reſte de la troupe, qui ne le quitte cependant jamais, à moins que le vent ne les en empêche: lorſque leur Roi eſt jetté à terre par le vent ou par quelque autre accident, ils tombent tous avec lui, & ne ſe relèvent point, qu'ils ne l'ayent vu reprendre ſon vol, outre qu'ils ne ſont pas toujours les maîtres de ſe redreſſer quand ils le veulent, la diſpoſition de leurs plumes y mettant ſouvent obſtacle; & c'eſt alors qu'on en peut prendre toute une bande à la fois, car les plumes ne permettent pas à cet Oiſeau d'avoir le vent par derrière, elles ſont trop délicates, & il doit toujours aller contre le vent, autrement elles ſe déchirent, ou s'embarraſſent tellement, qu'il n'eſt plus en état de ſe ſoutenir, & doit néceſſairement tomber, quand il eſt ainſi ſurpris par le vent qui change: auſſi le prend-on alors très aiſément; ils font de grands cris, en volant, comme les étourneaux, mais ils ont la voix plus forte, & qui reſſemble plus à celle des corbeaux; on les entend crier le plus quand ils ſont ſurpris par le changement de vent; lorſqu'ils ſont arrivés dans le Pays d'Arou, ils reſtent en troupes ſur les plus hautes montagnes, mangent de certaines graines ou bayes rouges, qui ſont vraiſemblablement les bayes de l'arbre de Waringin à petites feuilles: & ils ſe tiennent aſſis, auſſi long-tems que leur Roi demeure tranquille: on a différente manière de les prendre, ſoit en leur tirant de loin des fléches émouſſées, ſoit en ſe cachant dans de petites cabanes de verdure au deſſous de l'arbre pour en approcher de plus près, ſoit en enduiſant quelques branches d'arbre de glu ou de colle, & même en mettant quelques lacets aux environs de ces bayes rouges; la moindre petite bleſſure les fait tomber à bas, & on les tuë d'abord; ſi la bleſſure eſt dans leurs ailes, ils ne peuvent vivre que 3 ou 4 heures; dès qu'on en a pris un, on lui coupe les pieds, & on l'éventre, après quoi on le fait ſécher quelques jours au Soleil; d'autres y font paſſer la vapeur du ſouphre & le ſerrent entre deux planches minces, juſqu'à ce qu'ils vont au marché de Banda, où ils le vendent depuis une demi Rixdale juſqu'à une Rixdale entière, ſuivant la quantité qui s'en trouve à vendre: on en achéte quelquefois à Arou pour un vieux clou ou un petit morceau de fer la pièce; quand nos Navires voguent aux environs de la Nouvelle Guinée ils en voyent quelquefois des troupes entières, qui volent entre ce Pays & les Iſles d'Arou; ſi par un vent d'Eſt trop fort, ils ne peuvent pas retourner dans leur Pays, leurs plumes tombent toutes, & ils ſont obligés d'en attendre de nouvelles; comme le vent qui leur vient par derrière nuit à leur vol, de même ſi le vent contraire leur eſt trop fort, ils ne peuvent pas avancer, mais alors ils prennent le parti de voler aſſez haut pour être au deſſus du vent, où ils ne font que planer; on ne peut guères conſerver ces Oiſeaux dans les Pays chauds, malgré qu'on les rem-

remplisse de poivre pilé, où qu'on les enduise d'huile de Nard des Indes ou y mette du camphre; le meilleur est de les sécher de tems en tems au Soleil, d'y mettre du camphre, & de les renfermer dans du Bambou bien serré: on les peut ainsi transporter en Europe, où ils ne se gâtent pas si vite qu'aux Indes; les Maures se servent de leurs plumes pour en orner leurs casques, quand ils vont à la Guerre, ou qu'ils ont des espèces de Tournois, ou dans leurs jours de fête; quelquefois ils lient un des ces Oiseaux en entier à leurs sabres, mais les Oiseaux d'Arou sont trop grands pour celà, à cause de quoi ils les partagent en deux, & en prennent les plus belles plumes pour en orner leurs casques; ceux d'Arou prétendent que ces Oiseaux n'ont point de queue pendant la Mousson d'Est, mais que pendant les quatre mois qu'ils sont chez eux, ils l'ont toujours. OISEAUX.

LA seconde espèce est plus petite, & porte le nom de *petit Oiseau de Paradis*, ou l'*Oiseau des Papous*, dont les Habitans disent que si on lui manie les plumes elles tombent d'abord, & que même elles ont leur tems règlé pour changer ou pour muër; celui-ci n'a que 20 pouces de longueur, & est tout pressé en rond, ce qui fait qu'on ne peut pas en distinguer la véritable figure: sa tête est fort petite, & son bec pointu, d'une couleur de plomb plus pâle sur le devant; ses yeux sont petits & noirs, ainsi que leurs environs: son cou est verd comme dans le premier: la couleur de sa tête & du derrière de son cou est un jaune sale; son dos est d'un gris mêlé de jaune; sa poitrine & son ventre sont d'un brun noirâtre & doux comme duvet; ses ailes sont petites & si serrées contre le corps qu'à peine peut-on les distinguer: ses grandes plumes sont d'un brun châtain; les plumes qui font sa queue ont à-peu-près un pied de long, & sont veluës comme au premier, s'arrondissant en volant; toutes les couleurs de cette espèce sont moins vives & moins belles que du premier; on n'y trouve jamais les deux fils, ni les pieds, parceque ceux qui les prennent jettent l'un & l'autre; il a les mêmes propriétés que l'autre; son élément est l'air: ils ont aussi leur Roi, qui est plus noir, ou d'un pourpre plus obscur & plus beau que les autres; on voit sa figure représentée au N°. 1.; leur vol demande aussi un vent doux & contraire; & ils se règlent sur leur Roi: on croyoit ci-devant que cette espèce venoit de l'Isle de Gilolo, & des Isles qui sont proche du Sud & du Sud-Est; mais on sçait à présent qu'elle reste seulement dans les Isles des Papous; on en raconte, entre autres choses remarquables, que quand toute une bande ou troupe veut boire, & qu'elle voit de loin un creux rempli d'eau, un seul y est envoyé pour gouter l'eau, & suivant son rapport le reste de la troupe y va ou n'y va point boire; les Habitans des Papous ayant remarqué celà, forment un creux qu'ils remplissent de bonne eau, mais après que le premier en a gouté, ils sçavent empoisonner promptement cette eau de *Borr*, ou du *Cocculus Indicus*, ce qui tuë tous ceux qui en boivent; ils les éventrent & les séchent de la même manière que ceux d'Arou font les leurs; mais ce qui est plus commun chez eux, ils leur fourrent un fer chaud dans le corps & les mettent après celà dans des Bambous fort étroits, qu'ils tiennent suspendus à la fumée: ils acquiérent leur figure ronde par ce moyen; cet Oiseau est grand amateur du fruit mur de *Tsjampedah*, qu'il perce de son bec aigu, s'y fourre tout-à-fait

2 Espèce.

FIGURES. N°. 1.

OISEAUX. fait & fort de l'autre côté, tout mouillé & tout jauni du fuc de ce fruit, en même tems qu'il en enlève les graines: les Indiens trouvent fort souvent ce fruit tout percé d'outre en outre; on dit encore, qu'il a un terme fixe pour la durée de fa vie, & que quand il fent approcher fa fin, il s'élance vers le Soleil, & vole auffi haut que fes forces le lui permettent, après quoi il tombe mort: & on en voit quelquefois plufieurs tomber enfemble; cette feconde efpèce convient avec la première à bien des égards; cependant on ne la voit jamais ni aux Isles d'Arou ni à la Nouvelle Guinée.

3 & 4 Efpèces. LA 3 & 4 efpèces d'Oifeaux de Paradis, font toutes noires, & ne diffèrent entre elles que par la taille; le plus grand nous eft apporté fans ailes ni pieds; il eft en rond, de la longueur d'une aune ou quelque chofe de plus, & noir fur tout fon corps; les plumes de fa tête, de fon cou & de fon ventre font fortes, mais douces, & ont un éclat comme du velours & de l'or, & une forte couleur de pourpre qui paroît au travers; fon bec a un bon pouce de long, & eft noirâtre; à chaque côté du bec on voit un bouquet de plumes, qu'on diroit prefque être des ailes, mais qui ne le font cependant pas, étant molles & fort larges, à-peu-près comme les plumes d'un Paon, d'un beau luifant à double couleur, & une tranfparence verte; elles font toutes tournées de bas en haut, apparemment par la preffion du bambou; les plumes de fa queue font d'une longueur inégale, car celles qui font près du ventre font fort minces, & reffemblent à du poil, & celles qui font en haut font plus longues, noires par deffus d'un très beau luifant par deffous, & veluës fur les côtés; celui-ci eft toujours percé d'un bâton, qui fort par le bec, qui le tient droit, & le rend auffi propre à être porté fur les cafques. L'Auteur ne l'avoit jamais vu que dans le Cabinet de deux de fes amis: auffi le trouve-t'on fort rarement; la partie de la Nouvelle Guinée, qu'on nomme *Sergik*, & qui eft à l'Eft de Gilolo & des Ifles des Papous, & la Côte feptentrionale de fon propre Pays, eft fon terroir natal; de-là les habitans, après l'avoir bien féché & confervé dans des bambous qu'ils pendent à la fumée, l'apportent à l'Ifle *Salawat*, & le changent pour toute forte de ferraillerie & pour de vieux habits.

LE petit Oifeau de Paradis noir a les plumes auffi longues que le précédent; mais fon corps eft plus étroit, jaune par deffous, & à-peu-près tout noir par deffus, & fans aucun luftre; il n'a pas non plus fur les côtés ces plumes luifantes de Paon, ni les trois plumes longues & pointuës dans fa queue, comme le grand, deforte qu'il n'en approche pas en beauté; on le trouve dans l'Ifle de *Meffowal*, dont les habitans & les Alfourois le tirent, & le troquent avec ceux de Tidor contre d'autres marchandifes.

5 Efpèce. LE plus rare de tous les Oifeaux de Paradis, eft le blanc, dont il y a deux efpèces; la première eft toute blanche & ne fe voit prefque jamais; il eft au refte de la figure de celui des Papous: celui de la feconde efpèce eft moitié blanc & moitié noir, fçavoir le devant de fon corps eft noir, & le derrière en eft tout blanc, garni de douze fils noirs & courbes, qui font comme une queue de cocq, & font prefque tout nuds, ou garnis

de

de quelques petits poils courts; celui-ci encore se voit très rarement: ceux de Tidor les apportent quelquefois des Isles des Papous, & sur-tout de celle qui se nomme *Waygebou*, ou *Wadjou* & *Wardjou*: d'autres croyent qu'ils viennent, dans cette Isle, de Sergile ou de la Nouvelle Guinée. OISEAUX.

ON a vû, en 1689, à Amboine, une nouvelle espèce de cet Oiseau en noir, qui y avoit été apporté de Messowal: il n'avoit qu'un pied de long, & étoit d'une couleur noire ayant un beau lustre de pourpre; sa tête étoit petite, & son museau droit; ses plumes étoient comme celles des autres Oiseaux de Paradis; son dos étoit de pourpre & lustré de bleu surtout proche des ailes, sous lesquelles & sur tout le dessous de son corps on voyoit du jaune, & du gris de souris mêlé de verd au cou comme aux autres: mais il avoit deux choses singulières; la première consistoit en deux lambeaux ronds, qu'on lui voyoit au devant de l'aile droite, dont le bord étoit lustré en verd, & qu'il sçavoit remuër comme deux petites ailes; la seconde étoit qu'il avoit, au lieu d'une queue, 12 à 13 fils noirs & nuds, dont quelques-uns étoient tournés en haut, & d'autres entre-lacés comme des plumes: il avoit les pieds longs, garnis d'ongles aigus, ainsi que les autres Oiseaux de son espèce; sa petite tête renfermoit deux petits yeux, tout environnés d'un beau noir. Nous l'avons fait représenter au N°. 2. L'Auteur nomme celui-ci l'*Oiseau de Paradis noir & inconnu*, à cause qu'on ne le connoît encore guères, n'ayant été vu que rarement: il le distingue par-là de l'autre Oiseau de Paradis noir, qui, quoique rare, se voit pourtant quelquefois, & est plus connu. 6 Espèce. FIGURE. N°. 2.

ON vient présentement à un joli petit Oiseau, connu sous le nom de *petit Oiseau Royal*. On l'a pris souvent pour le Roi des Oiseaux de Paradis, & on l'a mis pour cette raison entre ces mêmes Oiseaux; mais c'est une erreur; car il en diffère quant à la forme, la grandeur, les couleurs & autres propriétés, outre qu'il n'y a aucune liaison entr'eux, quoiqu'il vienne du même Pays que le grand Oiseau d'Arou, mais il est bien plus rare. Il n'a qu'environ sept pouces de long, & un peu plus que la largeur de la paume de la main, du moins comme nous le recevons, pressé entre deux planches. Son corps ressemble à-peu-près à celui d'une Mésange; sa tête est petite, son bec droit, & ses yeux sont fort petits & entourés d'une tache noire; sa tête est d'un rouge de feu, sa nuque d'un rouge couleur de sang, son cou & sa poitrine sont d'un beau brun chatain, à-peu-près comme du saffran de Mars, & ont une marque en demi-cercle ou en demi-lune, qui servant de collier, distingue la poitrine du ventre, & est d'un beau verd comme une Emeraude; ses ailes sont fortes, & faites de grosses plumes, d'un brun obscur mêlé de petites plumes rouges & luisantes & de rayes pareilles; sa queue est formée de longues plumes, comme aux autres Oiseaux, & ne ressemble en rien à celle des Oiseaux de Paradis; mais elle est courte & brune; du croupion l'on voit sortir deux fils noirs, qui sont d'un travers de main plus longs que la queue, & ont chacun à leur bout un petit rond, en guise d'œil de Paon, de la grandeur d'un sol, entre-lacés & fort applatis, dont le dessus est d'un beau verd, & le dessous d'un gris de souris; son ventre est picoté de blanc & de verd, & sur les côtés

OISEAUX. on voit quelques plumes longues, qui ont une bordure large par devant, & sont de même couleur que les fils à œil de Paon. Tout son dos est d'un brun mêlé de couleur de sang, & très luisant; ses pieds sont comme ceux d'une Alouëtte, & divisés en quatre doigts garnis d'ongles: les habitans du Pays les ôtent pour garantir ces Oiseaux de la pourriture; ils ne volent jamais parmi ceux de Paradis, & on ne les voit point en bande ou par troupe, ni se percher sur de grands arbres; celui-ci est toujours seul, & se tient sur de petits arbrisseaux, se nourrissant de certaines bayes rouges; il aime encore beaucoup les morceaux des nouvelles noix de Cocos, mais il en devient paralytique, comme on l'a vû souvent, & il en meurt à la fin; on l'apporte des Isles d'Arou, principalement d'un Village nommé *Wadjir*, très connu; mais les habitans d'Arou ne connoissent pas son nid, & croyent qu'il y vient annuellement de la Nouvelle Guinée dans la saison de sécheresse, car leur Pays n'est pas son berceau; on ne le tuë pas à coups de flêches, mais on le prend dans des lacets de *Gamoeto*, ou avec de la glu du fruit de *Soukom*, & on le tuë d'abord, on l'éventre, le séche, & le serre entre deux petites languettes de bois, pour le porter au marché de Banda, où on le vend de la moitié plus cher que les Oiseaux de Paradis; les Papous en prennent aussi quelquefois dans leur Pays, les percent d'un petit bois, & les gardent dans leurs bambous, ce qui les rend si ronds, mais ils gâtent par-là les grosses plumes de leur ventre: les Indiens préférent ces derniers, parcequ'ils sçavent mieux les employer pour leur parure à la tête: mais ceux d'Arou sont infiniment plus beaux & pour les couleurs & pour la figure: on les garde dans de l'huile du Spira Nardi où on met beaucoup de Camphre; ceux d'Arou & des environs s'en servent en guise d'ornemens, dans leurs Combats & leurs Tournois, les mettant sur leurs casques, en sorte qu'ils ont un Oiseau de Paradis dans le milieu, & un petit Oiseau Royal de chaque côté: après leurs cérémonies achevées, ils les remettent dans leurs bambous, pour s'en servir en d'autres occasions.

FIGURE N°. 3. Le Casuaris.

LE plus grand Oiseau, qu'on connoisse ici, c'est le *Casuaris*, dont la tête, les pieds & la figure du corps le font ressembler à un Oiseau, mais dont on ne peut pas dire à bon droit qu'il ait des ailes, & qu'il s'en serve pour voler: ainsi l'on seroit presque autant fondé à le compter parmi les Animaux terrestres que parmi les Oiseaux: on le regarde cependant communément comme un Oiseau: il paroît être du genre des Autruches, étant fort leger & fort agile à la course, quoique nullement capable de voler, moins encore que les Autruches, avec qui il a plusieurs propriétés communes; mais il lui manque un plumet à sa queue: il n'est pas non plus si grand que les Autruches, n'ayant tout au plus que 4 à 5 pieds de haut quand il est debout; ses plumes ressemblent de loin au poil long d'un cerf, ou aux soyes de quelque animal sauvage, mais de près on voit que ce sont de petites plumes toutes veluës, comme celles de l'Autruche, & longues de trois jusqu'à sept pouces; chaque tige ou racine porte deux plumes; sa tête ressemble à celle d'une oye; on y voit un bec rond & émoussé: ses petits ont la tête nuë & bleuâtre, mais peu-à-peu il y croît une petite corne ou éminen-

ronce allongée, qui est noirâtre aux grands, & croît à la hauteur d'un pouce; les oreilles se découvrent distinctement, la tête y étant pareillement nuë: au bas de la gorge est un endroit tout nud, bleuâtre ou de couleur de plomb; & à cet endroit croît dans les mâles un double gouêtre d'un bleu foncé ou de violette tirant sur le pourpre, sur-tout quand on agace cet animal, il ressemble alors à un Cocq d'Inde; son cou est fort long, & pareil à celui d'une gruë: le derrière de son corps est un peu arrondi & garni de longues plumes, qui forment sa queue; il change de couleur suivant son âge, car tant qu'il n'a que trois pieds de haut, il a la couleur d'un jeune cerf, c'est-à-dire d'un roux clair mêlé de gris, mais peu-à-peu sa couleur est plus foncée, & il devient d'un gris noirâtre & très luisant, comme s'il avoit été enduit de gomme ou d'huile: au lieu d'ailes on lui voit, comme aux jeunes poulets, deux petits lambeaux garnis de cinq plumes nuës, & noires, dont il y en a trois plus grandes que les deux autres: ces espèces d'ailes ne lui peuvent guères servir; il a des pieds longs, épais & forts, partagés en trois doigts lourds, qui sont garnis d'ongles emoussés, & dont il sçait très bien se servir: sa marche est grave & lente, mais lorsqu'on le poursuit, il va d'une si grande vitesse, qu'il paroit danser en partie & voler entre-deux: sa voix est foible, & il semble plutôt piailler que crier quand on le chasse; mais lorsqu'il a son cru, il souffle & fait entendre le même son qu'un lapin, sur-tout quand il se bat avec des chiens, des ours, ou d'autres animaux, contre lesquels il se demène furieusement de ses pieds: ses yeux sont d'un noir uni, ayant quelque peu de bleu par dessous: il n'a qu'un boyau dans le corps, ce qui fait qu'il est extrêmement goulu, & qu'il dévore tout ce qu'il trouve, jusques-là qu'il est souvent obligé de rendre; le mâle est toujours plus hardi & plus noir que la femelle, qui n'a pas non plus de gouêtre ou de peau pendante au gosier, mais l'endroit y est tout nud: les œufs de cet Oiseau, au nombre de trois ou rarement de quatre, sont plus petits, mais plus allongés que ceux de l'Autruche: la coque en est beaucoup plus mince, & marquée fort joliment de points relevés d'un verd d'herbe, dont la base est blanche; on en a vu aussi qui étoient sans points élevés, & d'un verd plus pâle, d'autres qui étoient fort lisses sans aucun point, & de couleur de foye: ces œufs sont apportés ordinairement à moitié éclos, desorte qu'on y trouve souvent des petites veines rouges, & que le blanc paroît confondu avec le jaune; on fait enchasser la coque dans de l'or ou de l'argent pour en faire des gobelets à boire; les Portugais nomment cet Oiseau *Ema* ou *Eme*; son Pays natal est l'Isle de Ceram, principalement sa partie australe depuis *Elipapoetch* jusqu'à *Kellemoer*; on croit qu'il vient aussi à Bouron & dans les Isles d'Arou; né au milieu des déserts, il s'apprivoise aisément & mange au bout de 2 ou 3 semaines tout ce qu'on lui jette; il a fort peu de mémoire, oubliant aussi-tôt les coups qu'il reçoit, & même celui qui les lui a donnés, en quoi il ressemble à l'Autruche; on le prend ordinairement quand il est tout jeune & pas plus grand qu'une cigogne, car les vieux ne se laissent pas prendre aisément, se défendant furieusement de leurs pieds; les Alfoureis cependant sçavent très bien poursuivre un Casuaris dans sa course, & l'arrêtent plus vite qu'aucun chien:

OISEAUX.

OISEAUX. son cerveau mal pourvu & son corps mal couvert, font qu'il ne fait pas même éclore ses œufs, mais qu'il les enterre legérement dans le sable ou dans les brouſſailles, laiſſant achever le reste par le Soleil; quelquefois cependant on les a vu faire leurs nids & couver leurs œufs, mais celà est très rare, & alors le mâle couve également que la femelle; il aime auſſi à charger son estomac de quelque chose de pesant, de même que l'Autruche, comme morceaux de bois, balles à fusil &c., car le riz, l'areke &c. ne lui suffisent pas; mais lorsqu'il est poursuivi il rend d'abord tout ce qui pouvoit le charger. L'Auteur avoit gouté de sa chair, qui est graſſe & blanche, mais un peu coriace, c'est pourquoi il ne faut tuër que des jeunes: on ne doit pas les laiſſer parmi le reste de la volaille, car ils devorent & engloutiſſent jeunes canards, poulets &c. dans un moment; & ils oublient d'abord les coups de bâton dont on les punit, revenant toujours hardiment sur leurs pas: ils mangent dans leurs déserts toute sorte de fruit, qui tombe des arbres: le Casuaris qui vient d'Arou reſſemble aſſez à celui de Ceram, mais ses œufs ne sont pas à beaucoup près si beaux que ceux du dernier, & n'ont qu'une confusion de points mal rangés; suivant *Pison* dans son Histoire du Bresil, on en voit auſſi à la partie septentrionale de ce Pays, là, & il les nomme *Ema* comme les Portugais.

FIGURE. N°. 4. Le Talan.

Il y a, dans ce Pays, un certain Oiseau nommé par les Habitans *Talan*: c'est un Corbeau de mer de la grandeur d'un aigle; ceux qui sont sur mer en voyent souvent de loin; il a les ailes fort longues en comparaison de son corps, & lorsqu'il les étend, elles ont *bien une braſſe*, quoique leurs plumes n'ayent pas plus d'un pied & demi de long, ce qui rend les ailes longues & étroites; son bec a quatre pouces de long, & est droit & bleuâtre, n'ayant qu'une courbure en forme de crochet sur le devant: le deſſus de ce bec est comme composé de trois pièces, & renferme la partie de deſſous, dont les bords sont aigus comme le trenchant d'un couteau; le dedans de ce bec est sillonné & rougeâtre, & sa langue est petite & attachée au bec; ses yeux sont noirs & sales: au deſſous de la gorge est une marque longue, non couverte de plumes, & d'un rouge couleur de sang en forme de gouêtre; le reste de son corps est noir; ses ailes sont grisâtres, mais les groſſes plumes en sont noires; au derrière du ventre on voit quelque peu de blanc; sa poitrine est épaiſſe & fort charnuë: toutes ses plumes, sur-tout celles de la tête & du cou, finiſſent en pointe, & sont confonduës ensemble; sa queue est la chose la plus singulière qu'on puiſſe voir; elle est longue, noire & fourchuë comme aux Poiſſons, en forme de ciseaux, qu'il peut élargir ou retrécir: ses pieds sont fort courts & à couvert sous ses plumes: on y voit quatre doigts maigres & longs, couverts d'écailles, & garnis d'ongles émouſſés: ces doigts sont liés par une petite peau mince, mais pas auſſi haut qu'aux autres Oiseaux aquatiques à pieds plats; il a sous la peau beaucoup de graiſſe jaune de même qu'entre ses boyaux, où on trouve pareillement une vésicule de fiel aſſez large; *Clusius* met cet Oiseau parmi les Corbeaux de mer; d'autres le comptent entre les *Catarrhactes*; on le voit le plus communément en l'air au-deſſus de la mer, & on ne sçait pas encore où il fait son nid, car il ne paroit jamais sur aucun arbre; on prétend qu'il préfère des Isles in-

ha-

habitées pour sa demeure: il se repaît en certaines saisons d'une espèce de petit Poisson nommé *Ouloupoa*, ce qui l'a fait prendre quelquefois par les Pêcheurs; mais celà est fort rare, & on ne peut pas le garder en vie, ayant les pieds si foibles & si délicats, qu'il semble à peine pouvoir se tenir dessus. OISEAUX.

ENTRE les Oiseaux d'Amboine celui que nous allons décrire est un des principaux; il est de la grandeur d'un petit aigle, d'un milan ou d'une oye: Le mâle a le cou & la poitrine d'un brun clair; le reste de son corps est noir, & ses ailes ont un lustre de verd; sa queue est blanche & formée de six plumes longues & égales, qui ont des bords noirâtres, & qu'il tient élevées comme une pie; ses pieds sont très forts, petits & fort épais, ayant la moitié de dessus couverte de plumes, & le bas du pied partagé en quatre longs doigts, dont il y en a trois sur le devant, garnis de grands ongles émoussés; celui du milieu est le plus long, & celui de derrière le plus large; sa tête est grande, & ses paupières sont garnies, contre l'ordinaire des Oiseaux, de poils ou sourcils longs & roides; son iris est entourée d'un cercle rouge, & au bas de sa gorge se voit une grande marque rougeâtre, non couverte de plumes; ce qu'il y a de plus singulier à cet oiseau, c'est son bec, qui est fort grand en comparaison de son corps, & marqué singulièrement; ce bec paroît devoir l'incommoder par sa pesanteur, car il a environ 9 à 10 pouces de long, & est un peu recourbé; les bords en sont tout ébréchés; le dessus de ce bec est double, & comme composé de deux parties, dont le bas est proprement le bec: le haut est une excrescence singulière, qui dans un jeune oiseau de cette espèce n'est qu'une petite bosse osseuse, laquelle reçoit tous les ans un demi-cercle d'accroissement, qui se distingue par une nouvelle entaillure, desorte que par-là on peut reconnoître l'âge de cet oiseau, ce qui l'a fait nommer en Hollandois *Jaarvogel*, c'est-à-dire l'*Oiseau à années*, qui sont marquées comme dans les vaches: il a communément sept entaillures, d'où l'on a cru que c'est-là son âge; cependant l'Auteur dit qu'il en a vu qui avoient onze ans, & autant d'entaillures; on prétend que le bec se remplissant d'entaillures se courbe tellement, que l'Oiseau n'en peut plus manger, & doit mourir de faim; mais on n'a aucun garant de ce fait; la femelle diffère du mâle en ce qu'elle a le corps plus court & plus serré, & que son cou n'est pas brun, mais que le tout est noir lustré de verd; son bec est plus pâle, & on n'y voit rien de brun; près de la tête, toutes ses plumes sont dérangées & comme pêle-mêle; cet Oiseau est maigre, & son corps fort leger, ce qui fait qu'on s'étonne qu'ayant le bec si pesant il sache si bien voler: quand il prend son essor, il fait un grand bruit de ses grandes ailes & de ses pieds, qui sont creux, mais tout pleins de petits os & de parois obliquement ouvertes; l'intérieur contient un grand cœur qui a trois cavités: son foye est fort sec & a deux lobes, sans vesicule de fiel: son estomac est dans son bas ventre contre l'ordinaire des Oiseaux, mais il paroît servir de contrepoids à sa tête & à son bec; on trouve, dans quelques estomacs, des petites bayes jaunes du *Varinga Grossularia*, ou des pruneaux du grand *Waringin*, les graines des arbres de *Gamoeta* ou *Zaguweer*, de même les plattes graines des Calebasses sauvages, qui

FIGURE. N°. 5. Le Jaarvogel, mâle.

OISEAUX. sont rondes & rouges en dehors; on y trouve aussi des noix entières de Canari, avec leur brou, de même que d'autres noix, & des Patates; cet Oiseau provient dans les grands deserts, les bois épais, & les endroits les plus écartés des Isles de Ceram, d'Amboine, & autres aux environs, jusques dans les Moluques; on en voit aussi à bec double à Celebes, & un autre plus petit à Sumatra, & le *Toekan* du Bresil, mais celui d'Amboine est bien le plus grand & le plus curieux de tous; il fait son nid sur les grands arbres, qui sont creux, ou dont les branches larges sont tellement entre-lacées, qu'il y puisse aisément nicher, & il compose ce nid de petites branches séches; quand il y en a plusieurs nichés dans le même bois, ils font un bruit épouvantable, outre le battement de leurs ailes qui est très fort; lorsque la femelle va pondre, le mâle la plume, ou lui tire les plumes les plus minces des ailes, pour servir de lits aux petits qui doivent naître, ce qui fait que la femelle, incapable de voler, doit rester dans son nid, faire éclorre ses œufs & nourrir ses petits; dans ce tems le mâle va chercher la nourriture, qui consiste en noix de Canari, & le fruit du *Palala Boerong*: la femelle reprend de nouvelles plumes en même tems que ses petits reçoivent leurs ailes, & ils s'envolent ensemble; les Naturels du Pays, fins & rafinés, sachant que l'Oiseau qui couve n'a pas le pouvoir de voler, s'approchent des arbres, qu'ils soupçonnent lui servir de demeure & de nid, & frappent fort contre le creux du tronc, ce qui épouvante la mère, qui voulant s'enfuir, & ne pouvant pas à cause de sa situation, tombe au pied de l'arbre, & se trouve prise: elle a ordinairement deux petits, lesquels, quoique de la grandeur d'une poule, ne sont pas encore couverts de plumes, & lorsqu'on les tire ainsi de leur nid, ils crient souvent *jekke*, *jekke*; les vieux avalent bien les noix de Canari, toutes couvertes de leur brou, mais quand celui-ci est consumé, ils rendent l'enveloppe de la noix sans la casser comme quelques-uns ont prétendu; ce sont ces mêmes Oiseaux, qui plantent toute sorte d'arbres aromatiques, comme la noix muscade, le clou de girofle, & d'autres, dont les fruits ont des grains durs, en laissant tomber ces grains avec leurs excremens au milieu du désert; on dit qu'ils produisent mieux de cette manière, que s'ils étoient plantés par main d'homme; cet Oiseau est lourd & timide, & tellement sauvage, qu'on ne peut guères l'apprivoiser, ni le nourrir, desorte qu'il se laisse presque mourir de faim, avant que de vouloir manger les fruits, ou la nourriture qu'on lui présente, & entre tems il fait des cris effroyables; on les tuë quelquefois à coups de fusil, & ceux qui n'ont que 3 ou 4 ans sont bons à manger, mais ils ne fournissent qu'un peu de chair fort coriace; on doit donc les laisser mortifier pendant une nuit, & ceux qui ont 6 ou 7 ans ne valent rien du tout, à moins d'avoir été enterrés une nuit entière; quand cet Oiseau sent que sa fin approche, & que sa tête devient trop pesante par toutes les entaillures de son bec, alors il s'envole sur une haute Montagne, accompagné de quelques-uns de son espèce, & y cherche un petit ruisseau, dont l'eau découle en murmurant, & auprès duquel il s'assoit, en y tenant les yeux fixés, jusqu'à ce qu'il meure doucement, après quoi ses compagnons s'envolent; on trouve ordinairement, pour cette raison, sa carcasse pro-

proche de la descente des Rivières de Ceram, quelquefois aussi proche de celles d'Amboine; cet Oiseau se tient pareillement au Sud de Banda, sur l'Isle aux Oiseaux, inhabitée, & où il y en a de toutes les espèces d'Amboine & des Moluques; sur la Côte Orientale de Celebes & à Manado, on voit une sorte de Jaarvogel, ou Oiseau à années, que ceux de Celebes nomment *Aloe*, ou *Oiseau à bec double*: il est un peu plus grand que celui d'Amboine, & en différe quant au bec; car celui du mâle a depuis 9 jusqu'à 13 pouces de longueur; il ressemble pour le reste à l'autre, & sa couleur est celle d'un jaune d'œuf, mais on y voit par dessus, au lieu d'entaillures, une excrescence comme un bec double, qui a cinq pouces de long, sur trois de haut, & qui est applatie par en haut sans entaillures, mais un peu sillonnée dans toute sa longueur, au reste cartilagineuse, d'un rouge brun, & creuse en dedans; au-dessous de ce bec double, & proche de sa tête se voyent 2 ou 3 entaillures obliques, comme à celui d'Amboine; ses yeux sont grands & noirs, & entourés d'un cercle rouge en dedans; ses paupières sont garnies de sourcils noirs, roides & isolés; les environs de ses yeux sont noirs, & non couverts de plumes; on y voit deux grands trous d'oreilles; au-dessous de son menton, paroît une marque large d'un travers de main, noire & toute unie; tout son cou est d'un brun chatain; le bec de la femelle de celui-ci est plus court, & d'un jaune plus pâle ou d'un blanc sale; sa crête est comme dans l'autre, mais plus petite & plus blanchâtre, & ayant sept entaillures comme celle du mâle; on découpe ce bec de la femelle en bandelettes pour en faire des bracelets pour les enfans; la crête du mâle sert à faire des cuillières; on voit cet Oiseau quelquefois à Sumatra, mais il y est plus petit qu'à Amboine, & ressemble davantage à celui de Manado; le Toekan du Bresil, dont on a parlé, ressemble un peu à celui que nous venons de décrire, mais il est plus petit, & a plus de rapport à la pie; sa poitrine est d'un jaune foncé, & le reste de son corps est noir ou d'un gris obscur, ayant un long bec, qui n'a aucune proportion avec le reste de son corps, & qui est jaune par dehors, & d'un rouge clair en dedans; il y a encore, dans le Pays des Négres, un Oiseau pareil au nôtre, & qu'ils nomment *Ponso*.

Oiseaux.

On voit, à Amboine, un Oiseau, qui mérite d'être décrit par rapport à ses belles couleurs, & qui paroît être de l'espèce des Alcyons; il y en a de deux sortes, dont on confond assez souvent les genres. Le *Toborkey*, qu'on prend plus communément pour le mâle des Alcyons d'Amboine, est de la grandeur d'une tourterelle; il a le bec droit, long d'un bon pouce, très fort, dur & pointu, d'un violet noirâtre, terminé de jaune, & toute la poitrine de couleur d'orange, dont on voit aussi deux taches sur le devant de la tête, qui est noire, mêlée de bleu, la gorge d'un jaune pâle avec des taches de cette couleur, les plumes des ailes, du dos & de la queue, qui n'en a que quatre égales & courtes, sont tachetées de noir & de bleu clair, mais les pennes tout-à-fait noires; il peut ouvrir son bec jusqu'à ses yeux hagards, & quand il leve la tête & étend le cou, ses plumes se dressent comme à l'Alouette: ses pieds sont minces & rouges, partagés en

Le Toborkey, ou le mâle de l'Alcyon d'Amboine.

trois

OISEAUX. trois doigts; s'il ne peut point paſſer pour le mâle de l'Alcyon, il faut que ce ſoit une eſpèce de Pie; ce bel Oiſeau ſe tient dans des creux d'arbres, ſoit ſur le bord de l'eau ou au milieu des bois: il ſe nourrit principalement de vers, & ne ſe laiſſe ni toucher ni apprivoiſer, mordant avec beaucoup de force, & aimant mieux mourir de faim que prendre rien de ce qu'on lui jette.

Le Sariwan, ou la femelle du précedent.

La ſeconde ſorte de ces Oiſeaux eſt le *Sariwan*, qu'on nomme auſſi *Radja Oedang*, ou le *Roi des Chevrettes*. C'eſt la véritable femelle de l'Alcyon, & d'ordinaire plus grand que le précedent; il a la tête d'un beau bleu céleſte, tirant un peu ſur le noir dans quelques-uns, le cou & le ventre blancs, les ailes courtes, arrondies & noires, mais en haut de bleu clair, & le dos auſſi noir, le bec droit, aigu, de couleur ſanguine, & de la longueur d'un demi-doigt; les yeux enfoncés dans la tête, tout joignant le bec, & ſur leſquels il tire, de leur coin antérieur, une pélicule dont il peut les couvrir entièrement; ſa langue eſt courte; il mord auſſi violemment que l'autre, & refuſe de même toute nourriture qu'on lui donne; le corps paroit un peu bourſouflé. Les pieds ſont petits, minces, jaunes, & partagés en quatre doigts; la queue eſt de deux ſortes; la plupart l'ont de quatre longues plumes, de la largeur de la main, qu'ils hauſſent & baiſſent comme les Hoche-queues; ces plumes & quelques autres courtes, au-deſſus & au-deſſous du croupion, ſont blanches; d'autres, peut-être plus vieux, portent, au lieu de queue, deux plumes fort ſingulières, pas plus groſſes qu'une petite paille, longues de 10 à 12 pouces, d'un bleu clair, *garnies des deux* côtés de poils fins, courts & bleus, qui s'élargiſſent & deviennent blancs vers le bout des plumes, où elles forment comme un *petit éventail*; c'eſt proprement ce dernier qu'on a repréſenté dans la Figure N°. 6. La longueur entiéré de l'Oiſeau, ſans le bec & la queue, eſt de cinq pouces; il ſe perche ſur les arbres touffus, & ſur les rochers eſcarpés le long du rivage de la Mer, ou aux bords des Rivières, guettant les petits poiſſons & chevrettes dans l'eau, qu'il ſaiſit avec beaucoup d'adreſſe; il eſt auſſi fort friand des fourmis blanches, qui ſe nichent dans les creux d'arbres; quand la marée deſcend, ces Oiſeaux courent le long du rivage, hochant la queue, pour chercher leur nourriture; ils ſont leurs nids en terre glaiſe dans des endroits eſcarpés preſque inacceſſibles, & de façon que la marée ne puiſſe les endommager, ni l'eau y entrer, étant bien recouverts. Les Indiens ont coutume de boucher l'entrée du nid, qu'ils ouvrent par le haut pour prendre ainſi l'Oiſeau en vie; les deux ſortes qu'on vient de décrire ſe voyent principalement dans la ſaiſon des pluyes, & la chaſſe s'en fait au mois de Septembre.

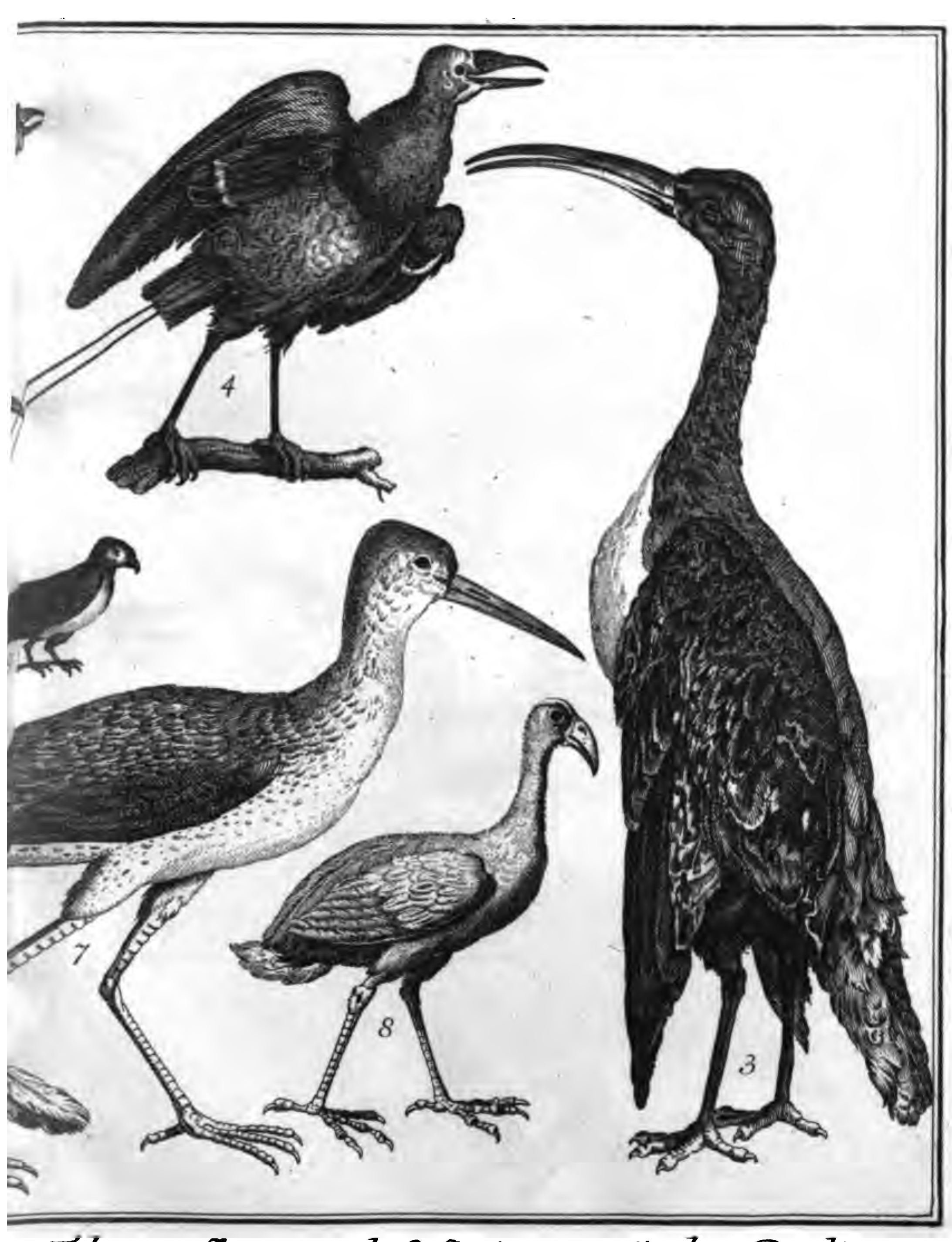
FIGURE N°. 6.

FIGURE N°. 7. Le Moeloet Pandjang.

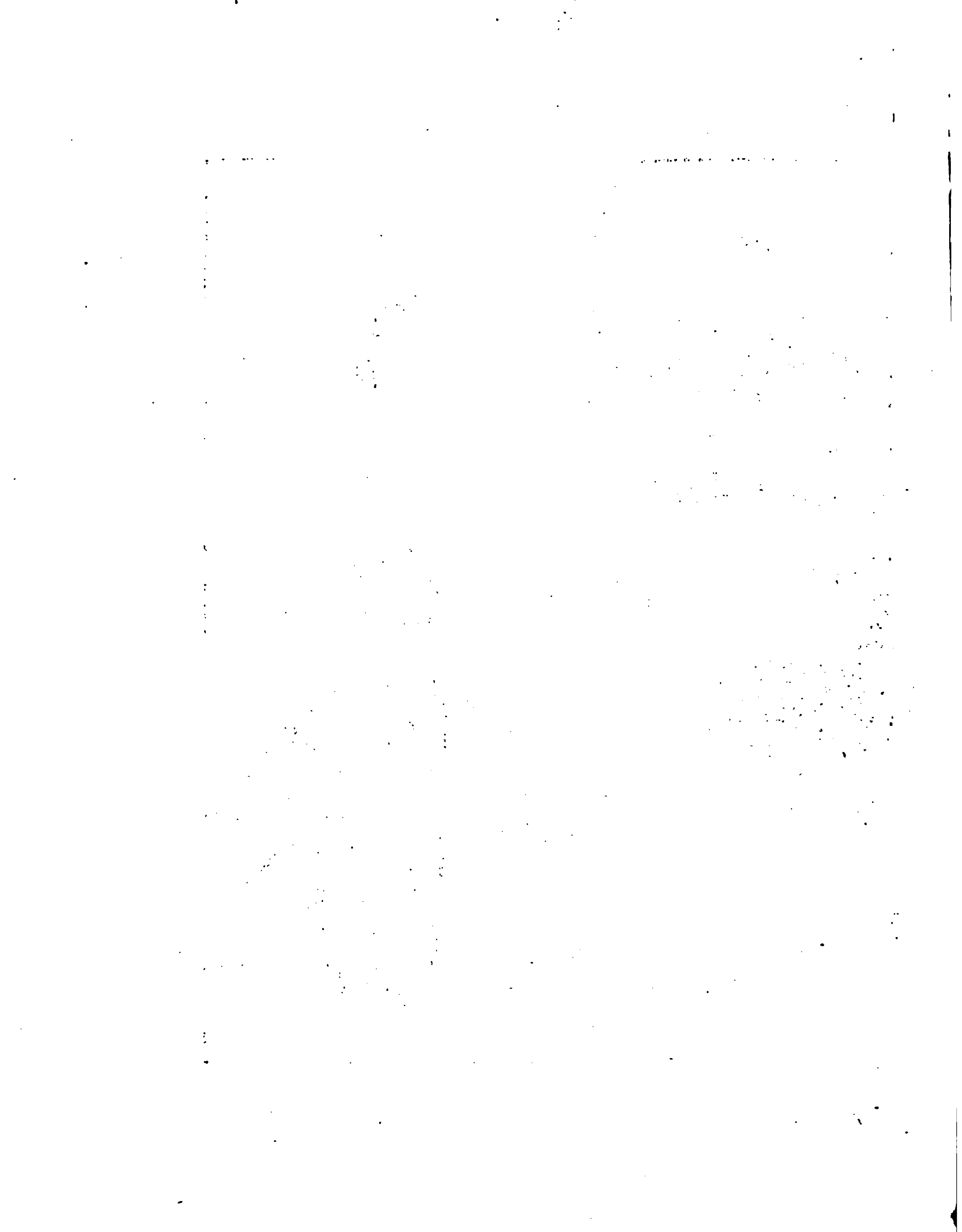
Le *Moeloet Pandjang*, c'eſt-à-dire l'*Oiſeau à long bec*, a la grandeur & la figure d'un canard, & lui reſſemble à pluſieurs égards; ſa tête eſt plus grande & plus ronde qu'au canard, & ſes yeux ſont pareillement plus ronds, ſa couleur eſt d'un gris obſcur mêlé de noir, ſur-tout au-deſſus de ſes yeux; ſon bec eſt de la longueur d'un bon travers de main, noir par deſſus, gris par deſſous, & un peu pointu ſur le devant: ſon cou eſt long & épais, comme celui d'un canard, très joliment marbré de noir & de gris,



1. 2. Oiseaux de Paradis. **Paradys-Vogelen.** *3. Casuwaris*
8. Bourong Massareke.



. Talan. 5. Jaar-Vogel. 6. Sariwan. 7. Moulout Pandjang.
. Hirondelle. Swaluwe.



gris, de même que son dos, où le gris domine cependant le plus; ses ailes sont magnifiquement marbrées de violet & de brun; sa queue est marbrée pareillement, & ressemble à celle d'un pigeon; ses jambes sont d'une bonne longueur, & ses pieds partagés en trois longs doigts, dont ceux de dehors sont les plus longs: on n'y voit pas cependant de peau qui lie ces doigts comme aux canards. OISEAUX.

FIGURE. N°. 8. Le Boerong Massareke.

LE *Boerong Massareke*, est une espèce de bécasse de la grandeur d'un jeune pigeon; il est fort long, a le bec noir & de petits yeux de même couleur, entourés d'un cercle rouge; la tête & le cou sont marbrés d'un gris de cendre clair: le fond des ailes est un brun obscur tout picoté de blanc; mais la queue est d'un brun plus clair, courte & pointuë; son ventre est blanc, de même que sa poitrine, & ses pieds sont très longs & d'un verd pâle; il a quatre doigts garnis de forts ongles; les trois doigts de devant sont assez longs, mais celui de derrière est très court. Ces Oiseaux se voyent en grand nombre le long du rivage.

FIGURE. N°. 9. Hirondelles & leurs nids si renommés.

ENTRE les Oiseaux les plus communs de ce Pays-ci on compte les Hirondelles, qui ne différent pas des nôtres; mais il n'y en a qu'une espèce, qui fait les nids si renommés, qu'on met dans les ragoûts; Ce petit oiseau n'a que quatre à cinq pouces dans toute sa longueur; le dessus de tout son corps, de sa tête, de son dos, de ses ailes & de sa queue est d'un noir bleuâtre; sa queue est tant soit peu plus claire; ses ailes sont fort longues & étenduës bien au-delà de sa queue; son bec est court & un peu épais, & d'un bleuâtre transparent; sa pesanteur n'est que d'environ 5 onces; sa tête est petite, & son bec petit & recourbé; ses yeux sont noirs, & on y voit par devant une tache blanche de la grandeur de l'œuil même; le devant de son corps est blanc, & marqueté de noir; on voit quelques marques blanches sur ses ailes; ses jambes sont courtes, minces & noires, & ses pieds partagés en trois doigts garnis d'ongles; les nids mêmes sont formés d'une espèce de glu de mer grénelée des grandes huitres nommées *Kemas*, dont la base, qui tient au fond de l'eau, est fort large, & fournit plusieurs fils blanchâtres & gluants comme des éponges, qui se meuvent: Ce glu de mer tient très fort ensemble, & devient si ferme au bout d'un certain tems, qu'on a bien de la peine à le détacher. Il y en a de ces nids qui sont très blancs, & dans lesquels on trouve fort peu de plumes, dont on peut aisément les nettoyer en detrempant les nids. Avec une poule bouillie on en fait un excellent plat pour rétablir les forces perduës: Il y en a d'autres qui sont noirs, mais moins estimés que les blancs: la poule qu'on y fait bouillir doit être noire, à ce qu'on prétend, donnant plus de forces; les meilleurs nids d'Hirondelles, comme aussi les oiseaux mêmes, se trouvent dans les Moluques ou à Ternate, & sur-tout aux environs des *Portes* des Moluques, qui sont certains rochers creux situés dans la Mer au Nord de *Laboda* sur la Côte de Gilolo; on les trouve aussi près de *Manado* dans l'Isle de Celebes, près de l'Isle *Lembe*, & autour des *Databans* & autres lieux en assez grande abondance; l'Isle de *Hieri* en fournit aussi, de même que la Cochinchine, Patane, Java & l'Isle de Messowal; mais ceux-ci sont plus noirs que ceux de Ternate, qui passent pour les meilleurs.

Fin de la Dix-septième Partie.

TABLE

DES

TITRES ET PARAGRAPHES

CONTENUS DANS CE VOLUME.

LIVRE SEPTIÈME.

VIES DES GOUVERNEURS GENERAUX,

AVEC L'ABREGÉ DE L'HISTOIRE DES ETABLISSEMENS HOLLANDOIS AUX INDES ORIENTALES.

HISTOIRE

TABLE DES TITRES ET PARAGRAPHES.

HISTOIRE NATURELLE DES INDES ORIENTALES.

FIN DE LA TABLE DES TITRES ET PARAGRAPHES.

De l'Imprimerie de JACQUES VAN KARNEBEEK, *à la Haye.*



AVIS

AVIS AU RELIEUR
POUR
PLACER LES CARTES ET FIGURES
DE CE
DIX-SEPTIÈME VOLUME.

Vies des Gouvern. Généraux.

1	CARTE du Chemin entre Samarang & Cartasoera. . Pag.	181
1	Plan de l'Expédition de Govert Knol.	187
1	Massacre des Chinois à Batavia.	227
1	Oraison Dominicale en Chingulais.	248
1	Vuë de la Maison de Ville de Batavia.	265
1	Vuë de la Batterie Ansjol.	265
2	Vuës du Fort Noortwyck.	265
1	Vuë du Poste Ryswyck.	265
1	Plan du Fort Tangerang.	265
1	Vuë de l'Isle Onrust.	266
1	Plan de l'Isle Onrust.	266
1	Tombeau de Sjeich Ibn Moelana.	266

Histoire Naturelle.

2	Cartes des Vents de Traverse.	9
11	Planches de Plantes, Arbres, Fruits &c.	68
53	——— de Poissons.	254
2	——— d'Ecrevisses.	260
3	——— de Cancres ou Crabbes.	270
2	——— de Quadrupedes.	282
1	——— d'Oiseaux.	296

87 Planches.

Ce Dix-Septième Volume contient

	Flor.	Sols.	
72 Feuilles y compris le Titre Rouge à 1 sol, *font*	3	12	0
87 Figures & Cartes Géographiques, à 3 sols, *font*	13	1	0
28 Vignettes,	2	16	0
	19	9	0
Et pour le *Grand Papier*.	29	3	0

Selon les Conditions de Souscription, ceux qui ont souscrit ne payeront:

Pour le *Petit Papier* que	16	4	0
Pour le *Grand Papier* que	24	5	0

FIN DU DIX-SEPTIÈME VOLUME.

CONSIDERATIONS

SUR L'ETAT PRESENT DE LA

COMPAGNIE HOLLANDOISE

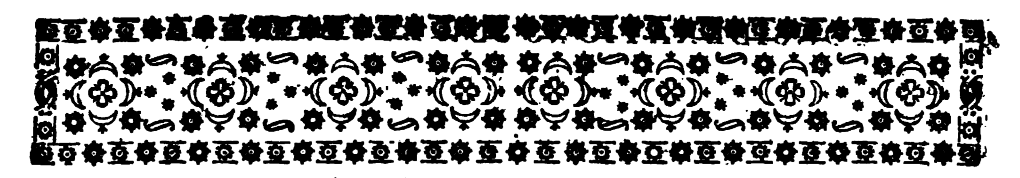
DES

INDES ORIENTALES,

Rélativement à sa Navigation, à son Commerce & à son Gouvernement; & sur les moyens de remédier aux causes de sa décadence.

PAR

MR. GUSTAVE GUILLAUME BARON D'IMHOFF,
Ci-devant GOUVERNEUR-GÉNÉRAL, *pour la* COMPAGNIE *aux* INDES ORIENTALES.



CONSIDERATIONS
SUR L'ETAT PRESENT DE LA
COMPAGNIE HOLLANDOISE
DES
INDES ORIENTALES.



SANS contredit la Compagnie Hollandoise des Indes-Orientales n'est pas aujourd'hui dans cet état florissant où elle étoit autrefois. On en allegue différentes causes directes & indirectes, que l'on peut réduire à trois principales; 1°. la trop grande étenduë de ses possessions dans les Indes; ce qui en rend l'administration moins aisée & plus sujette à des inconvéniens. 2°. L'abondance excessive des productions de l'Orient, & par conséquent la diminution de leur prix en Europe: enfin 3°. le relâchement de zéle & d'attention de la part des Employés au Service de la Compagnie, faute d'estime pour le rang des uns, de recompense pour le mérite des autres, & de punition proportionnée aux délits.

La premiere de ces causes est trop sensible pour avoir besoin de preuves. On sait combien foible fut l'origine de l'Etablissement de la Compagnie, à quel degré de puissance elle s'accrut dans l'espace d'un demi Siécle, & quelles furent de tout tems les suites d'aggrandissemens trop vastes d'Etats.

La seconde cause ne peut qu'être imputée à toutes les Nations maritimes de l'Europe, qui, animées par l'exemple de la Compagnie, s'appliquérent, depuis la Paix d'Utrecht, à la Navigation & au Commerce; de sorte qu'en comptant aujourd'hui le fret, l'intérêt de l'argent & les risques de Mer, il n'y a presque aucun benefice sur la plûpart des articles, dont le trafic est devenu commun; joint à cela qu'une constante culture, dans les différentes Colonies, en a rendu les productions moins rares & moins chéres, jusques là que depuis longtems il y a telle marchandise qui ne vaut pas les fraix du transport.

Une conséquence naturelle de la troisiéme cause est, que les Officiers, rebutés du peu de cas que l'on fait de leur état, & pour se dédommager de ce qu'ils croient leur être dû, au lieu de chercher avec émulation l'utilité

 de

de la Compagnie, en négligent les occasions, ou substituent à la gloire leur intérêt personnel. Nous supprimons d'autres particularités, dont le détail deviendroit odieux. Il seroit seulement à souhaiter que l'on pût indiquer des moyens faciles & efficaces pour remédier à ces maux. C'est l'objet que nous nous proposons dans le cours de ces Considérations. Nous les diviserons en trois principaux Chefs: savoir, la Navigation, le Commerce & le Gouvernement de la Compagnie, auxquels se réunit tout le reste.

I.

De la Navigation de la Compagnie en général.

§. 1. La Navigation aux Indes est le principe de l'Etablissement de la Compagnie des Provinces-Unies, qu'on doit considérer non-seulement dans la condition de Société de Marchands, mais encore de Puissance commerçante. Envisagée sous ces deux faces, on conçoit la nécessité que ses Vaisseaux soient propres à voiturer de bonnes cargaisons, & non moins capables de défense ou d'attaque en cas de besoin. Cependant on ne sauroit disconvenir que la construction de la plûpart de ses Navires ne porte obstacle à remplir ces fins, & à égaler les chargemens d'autres Bâtimens étrangers qui font les mêmes traites.

§. 2. Par une sérieuse attention à ce défaut, on auroit évité bien des malheurs arrivés depuis longtems, & principalement dans ces dernieres années; malheurs auxquels, outre la bâtisse mal-entenduë des Navires, n'a pas peu contribué l'incapacité des personnes commises à leur conduite.

§. 3. L'Architecture navale n'est pas, comme bien d'autres Sciences, sujette à suppositions; elle a ses principes & ses règles. Tout dépend ici de donner aux Bâtimens une structure égale & méthodique. Il ne suffit pas de les allonger de quelques pieds; dès que l'on manque à l'une des trois dimensions, qui forment l'assemblage, la faute en est irréparable.

§. 4. On rebute ceux de 160 pieds, sous prétexte qu'ils tirent trop d'eau pour certains Ports, & l'on ne remarque pas que d'autres Peuples y entrent & mouillent avec des Vaisseaux plus gros que les nôtres. Veut-on néanmoins en construire de 150 à 135, ou de 145 à 130, à la bonne heure. Toute espèce en est bonne & propre au service de la Compagnie, pourvû que la largeur & la profondeur répondent en proportion à la longueur.

§. 5. Aucune objection ne tient contre l'expérience. Si l'entrée des Ports est praticable pour les Vaisseaux étrangers, si les Bancs de Bengale ne leur font d'aucun empêchement, si d'ailleurs les Bâtimens de la Compagnie naviguent sans risque à Canton, ainsi qu'à la Chine, quelle difficulté y auroit-il qu'elle n'employât, à l'imitation d'autres Peuples, des Navires de même fabrique que les leurs, & qui puissent être chargés & déchargés dans ses Ports? Un essai de quelques années décideroit indubitablement du succès, à l'avantage de son Commerce & de sa Navigation, tant aux Indes qu'en Europe même, en supposant une bonne conduite par rapport à la manœuvre.

§. 6.

§. 6. Pour l'équipement des Vaisseaux, il convient encore que l'on se régle sur l'exemple des autres Nations, qui avec 50 ou 60 hommes font autant & plus que la Compagnie avec cent.

§. 7. En suivant ces modèles proposés, les fraix n'excéderont pas la dépense ordinaire, & sans porter préjudice au Commerce des Particuliers de ce Pays, les Vaisseaux en seront incomparablement meilleurs, & les transports de marchandises beaucoup plus prompts.

§. 8. Il en résultera aussi une augmentation de forces navales de la Compagnie, dont la plus formidable Escadre, qu'elle puisse équiper dans les Indes, n'est bonne tout au plus que pour la défensive. L'Interlope l'*Apollon* en est une preuve entre plusieurs autres. Ce Navire, à son retour en Europe, s'échappa du Détroit de Sincapoura à force de voiles, & malgré les efforts de cinq des plus considérables Croiseurs de la Compagnie.

§. 9. Comme ceux-ci sont plus souvent employés au Commerce qu'à leur véritable destination, il s'ensuit qu'il n'est pas toujours de l'intérêt de la Compagnie de les avoir équipés de même. Il suffiroit, ce semble, qu'ils fussent armés en course suivant l'exigence des cas.

§. 10. Les Sabords à l'Entre-pont de ces Bâtimens ne sont d'usage qu'en tems de guerre. Il vaudroit mieux ranger l'Artillerie à fond de Cale comme le Lest, que d'en embarrasser les Ponts. Au-lieu d'onze, l'on pourroit faire douze embrasures au premier Pont d'un Navire de 145 pieds, cinq ou six autres sur le Pont coupé lorsqu'il s'étend jusqu'auprès du Mât, & autant à côté du Bac, sans compter les Pierriers & les Serpenteaux de la Chambre du Capitaine & du Canonier. Ce Navire, capable de porter 42 à 44 Canons, non compris son second Pont, pourroit se servir de 40 piéces, sans avoir besoin de sa bordée d'embas. Il n'en est pas de même des Vaisseaux de retour de la Compagnie, qui, pouvant à peine employer la moitié de ce nombre, feroient alors bien mieux leur Commerce des Indes, & seroient plus propres dans l'occasion, soit à la défense, ou à l'attaque.

§. 11. Cent vingt hommes composent ordinairement l'Equipage des plus gros Vaisseaux de la Compagnie dans leurs voyages de retour; les moindres Navires n'en ont que cent. Leur Cale, pleine de marchandises, l'Entre-pont embarrassé de provisions, & l'occupation continuelle aux manœuvres, empêchent ces gens de manier l'Artillerie avec la même aisance que sur les Vaisseaux que la Compagnie charge tous les ans pour les Indes. La raison en est qu'elle y envoye moins de marchandises qu'elle n'en reçoit, & que plus le volume en est petit, plus il y a de place sur l'Entre-pont pour y ranger les Caisses, à la réserve d'une par Gamele, que l'on pourroit même placer dans un endroit entre la grande Ecoutille & le Mât d'Artimon, où l'on a coutume de serrer les provisions dans les Indes. Par ce moyen l'Entre-pont se trouveroit dégagé depuis l'Arrière jusqu'à la grande Ecoutille, avec la facilité de se servir de l'Artillerie aussi bien que sur les Vaisseaux de guerre. Un pareil arrangement rendroit certainement les Navires formidables, sur-tout s'ils avoient à bord des Officiers entendus, qui sçussent mettre à profit les momens de loisir pour exercer leur monde.

§. 12. La Compagnie ne manque pas de sujets. Elle en a suffisamment; il

il n'est question que de les placer chacun dans leur sphere, & d'avoir égard à l'honnêteté & à la vertu. Le premier soin doit être de faire observer ponctuellement les Statuts & les Réglemens concernant la Navigation des Indes. Sans ces précautions, on ne peut que s'attendre à des abus, à des malversations, ou tout au moins à des négligences de devoir.

§. 13. Il feroit encore essentiel de rendre le service naval de la Compagnie plus attrayant par quelques marques de distinction, à l'exemple d'autres Peuples, chez qui la Navigation est si respectée & si ambitionnée, que les premières familles se font un honneur de lui appartenir. On pourroit gratifier de Brevets de Capitaine, de Lieutenant & d'Enseigne les Officiers subalternes des Vaisseaux; ce qui leur donneroit un certain rang dans les Indes, & engageroit nombre d'honnêtes gens, qui aujourd'hui se croiroient flétris s'ils entreprenoient ces voyages, à attacher leur fortune au Service de la Compagnie.

§. 14. En conséquence on substitueroit, à la place d'un Maître de Navire & souvent cinq Pilotes, un Capitaine, deux Lieutenans & un Pilote, qui en auroit deux autres sous ses ordres. Les Quarts seroient partagés à l'ordinaire sous trois Chefs; on laisseroit le soin de l'Equipage au premier Pilote; & les chargemens & déchargemens des Navires dans les Ports & aux Rades alternativement aux Lieutenans en l'absence du Capitaine.

§. 15. Quoique les personnes de famille soient préferables à d'autres dans ces sortes d'Emplois, parce qu'elles sont plus susceptibles de gloire & sensibles à la honte; néanmoins on n'entend pas d'en exclure des Particuliers de basse extraction, qui se rendroient recommandables par leur mérite & leurs talens.

§. 16. La déference pour des recommandations particulières est nuisible. Il y a moyen de l'éviter, sans donner lieu au mécontentement, en mettant sous la direction de chaque Capitaine deux Apprentifs ou Cadets de douze à quatorze ans, que l'on n'éleveroit au grade d'Officier qu'après six années de service. Conformément à ce Réglement, d'autres ne seroient revêtus de la qualité d'Officiers subalternes qu'après en avoir exercé les fonctions pendant le même espace de tems, & ceux-ci ne parviendroient à être créés Capitaines qu'autant qu'ils en auroient rempli l'office jusqu'au terme prescrit. Quant au droit d'ancienneté, il feroit recommandé au Conseil des Indes d'y avoir égard, à moins qu'en certaines occasions une capacité prématurée ne fît exception à la règle.

§. 17. S'il étoit permis de fixer, à ces Officiers de nouvelle création, une solde raisonnable & satisfaisante, on assigneroit aux Capitaines 100 florins par mois, 50 aux Officiers subalternes & autant pour leur table, & la même chose à proportion au reste de l'Equipage, au-lieu des rations accoutumées, qui, au moyen d'une honnête augmentation, resteroient aux Capitaines sur le pied actuel.

§. 18. On pourroit également assujettir les Pilotes à un apprentissage de marine, de six ans à Pilotin, & d'autant à second, avant qu'ils pussent être reçus premiers Pilotes, avec des appointemens de 43, 32 & 26 florins, outre quelques benefices. Si au bout de trois ans ensuite il se trouvoit de

ces

ces parvenus, qui par leur habileté & leur mérite fussent propres à quelque Emploi supérieur, il seroit bon de leur confier celui de Lieutenant, & successivement le commandement d'un Vaisseau.

§. 19. Pour égaler les autres Nations dans la manœuvre, il n'y a rien à rectifier en ce qui concerne le commun de l'Equipage, vû que les Navires de la Compagnie sont aussi bien pourvûs de ce côté-là que ceux d'aucune Puissance de l'Europe. Il est seulement nécessaire d'y avoir des Officiers expérimentés & actifs, qui dès l'abord tiennent leur monde en haleine dans les Ports & les Rades par de fréquens Exercices. Il conviendroit aussi qu'ils eussent chacun le pouvoir de former leur Equipage respectif, & qu'après l'avoir completté, ils observassent, tandis que les Navires sont chargés & arrimés, la même discipline qu'en pleine Mer. On préviendroit par-là les malheurs qui arrivent, tant lors de la sortie qu'immédiatement après, & qui ont causé la perte de plusieurs Vaisseaux de la Compagnie.

I I.

De la Navigation aux Indes en elle-même.

§. 1. On tombe généralement d'accord que la Compagnie ne doit les disgraces, arrivées à ses Vaisseaux dans le cours de ces dernières années, qu'à l'inobservation des Loix de la Navigation & à la surcharge de la Quille des Navires par le fardeau des marchandises particulières.

§. 2. Il est probable que les vents d'Est, qui régnent communément ici pendant le Printems & l'Automne, sont favorables pour le départ des Vaisseaux, & que ces deux saisons leur conviennent mieux que d'attendre l'Hyver, tant pour cette raison, qu'eu égard à la situation même du Pays, dont les Ports, bien différens de ceux d'Angleterre, ne leur permettent pas de profiter des premiers vents d'une foible gelée. Ils sont tous, sans en excepter le Texel, à un trop grand éloignement d'autres Ports de relâche, pour éviter au besoin les dangers de la Côte. Ainsi, tout bien considéré, il est à propos que la moitié des Vaisseaux mette à la voile au mois d'Octobre, & l'autre au mois d'Avril, ce qui peut quelquefois souffrir exception, tant parcequ'il y a des Chambres de la Compagnie plus à portée de la Mer, que pour attendre ce qui manqueroit encore aux Navires.

§. 3. On veut que les ordres de la Compagnie gênent les Vaisseaux, & qu'ils soient cause de la longueur du voyage; mais si l'on consultoit ceux qui savent par expérience quelles sont ces instructions, & combien peu l'on s'en embarrasse, on n'en accuseroit que la négligence ou l'incapacité des Officiers, sur-tout en apprenant que les Navires des autres Nations font ces routes en tout tems & courent les risques qui peuvent se rencontrer, tant à l'Est qu'à l'Ouest du Cap. Ce n'est pas que suivant les observations des Navigateurs, qui ont longtems parcouru ces Mers, on ne puisse y faire des changemens par rapport aux Courans & aux Moussons. Cependant les anciennes routes sont bonnes pour ce qui regarde la coupe de la Ligne. Il est avéré qu'on doit la passer à degrés égaux de notre Longitude, & plu-

plutôt à deux degrés à l'Ouest qu'à un à l'Est, afin de laisser les basses Côtes & les Bancs, qui nous sont connus, à une distance raisonnable, tenant toujours, autant qu'il est possible, les voiles au vent pour avancer, sans s'embarrasser d'un degré de plus ou de moins.

§. 4. Le trajet d'Europe au Cap est trop long pour que le nombre d'hommes, que la Compagnie embarque annuellement, y arrive en santé. A la verité les Vaisseaux Chinois des Anglois, qui ont à peine la moitié de ce nombre, vont bien de leurs Ports, sans toucher au Cap, directement au Détroit de la Sonde; mais on ne peut pas les mettre en comparaison avec les nôtres. Il seroit à souhaiter que la Compagnie eût quelque petit Etablissement de ce côté-ci de l'Equateur pour le rafraîchissement de ses Navires. On pourroit suppléer à ce défaut, en leur enjoignant de relâcher à St. Jago, d'où, après y avoir fait aiguade, ils continueroient leur route au Cap. Le détour & les fraix seroient peu de chose.

§. 5. Une question digne d'attention est, si quelques-uns de ces Navires ne pourroient, ou ne devroient pas, suivant la saison, au-lieu de toucher au Cap, le côtoyer autant que le cours l'exige?

§. 6. Supposé le cas, il faudroit n'employer que peu de Vaisseaux à charger les marchandises destinées pour ce Lieu, sans en embarrasser d'autres; ce qui rendroit le débarquement plus aisé.

§. 7. Au reste il est certain que depuis la mi-Mai jusqu'à la mi-Août, on doit éviter la Baye de la Table au Cap de Bonne-Espérance, & même en interdire l'entrée à tous les Vaisseaux de la Compagnie. *C'est alors l'Hyver* du Pays & le tems des orages, qui y sont aussi fréquens que dangereux. Il est à espérer que cette remarque sera prise en considération, & que l'on en profitera pour la conservation des Navires, après les fâcheux exemples qu'on en a eûs.

§. 8. Pendant cet intervalle ils ont besoin d'un Port sur les Côtes d'Afrique. La Baye Falso est à leur bienséance pour peu de fraix. Dans la saison des vents de Nord-Ouest, ils reprendront, en quittant l'ancrage d'un vent ouvert, leur course avec plus de facilité que s'ils partoient de la Baye de la Table, où régnent les vents d'Ouest, qui les empêcheroient de doubler la terre.

§. 9. Pendant les autres mois de l'année la Baye de la Table est plus avantageuse que celle de Falso, quoique l'on soit sujet à l'orage en toute Saison. Cette Baye exige néanmoins d'être améliorée de maniére que les Vaisseaux puissent se mettre plus à couvert de la Forteresse du Cap de Bonne-Espérance. L'entreprise vaut la peine, & l'exécution en est facile.

§. 10. Il faut avant tout suivre la façon d'ancrer usitée par d'autres Nations, sans nous entêter de la nôtre & de celle des gens du Pays. Au-lieu de mettre l'Ancre journalier au Nord-Est, l'autre à l'Ouest, plaçons le premier au Nord & le second au Sud-Ouest; les Vaisseaux en seront bien plus à l'abri du vent d'Ouest-Nord-Ouest, le plus impetueux de tous, & qui souleve le plus les vagues; au-lieu que l'on a peu à craindre celui de Nord-Nord-Ouest. Suivant la méthode actuelle, si le Cable journalier souffre peu, l'autre souffre infiniment. Il vient souvent à rompre, & par la violence de la secousse, il en fait autant au journalier. L'expérience

&

& le rapport unanime de ceux, qui ont été témoins de ces cas, condamnent cet usage.

§. 11. Malgré la diversité de sentimens sur les moyens de rendre la Baye de la Table meilleure & plus sûre, on ôse dire que l'on en viendroit à bout si, en prolongeant peu à peu la Jettée de la *Queuë de Lion*, que les Vaisseaux, un peu éloignés de terre, ont à l'Ouest & moitié Nord, on portoit la pointe de cette Digue au Nord-Ouest, à l'Ouest, ou seulement à l'Ouest-Nord-Ouest. Il est certain que par ce changement d'exposition les coups de Mer seroient rompus; sur-tout si l'on rangeoit les Navires à une plus grande proximité des petites Dunes, ou dans la Rade même plus près de terre.

§. 12. En supposant que ces arrangemens praticables soient effectués, & que l'on ait mis les Vaisseaux de la Compagnie sur le pied de ceux des autres Nations, on peut compter pour sûr que les Navires, qui mettroient en Mer au mois d'Octobre, préviendroient la mauvaise saison à la Côte d'Afrique, & que les autres, qui partiroient au mois d'Avril, auroient cet avantage, que si par un court trajet au Cap ils y rencontroient l'Hyver, ils seroient mieux en état de poursuivre leur route, & que si au contraire le trajet étoit long & qu'ils eussent besoin de relâche, ils pourroient choisir telle Baye à leur gré. Celle de Falso est ouverte au vent de Sud-Est, & par conséquent propre en pareille occasion. Son Anse, nommée *Baye Simon*, met les Navires à l'abri de tous les vents.

§. 13. Il y a peu de remarques à faire sur la route du Cap de Bonne-Espérance à Java, si ce n'est qu'afin de la raccourcir, il vaut mieux profiter du premier vent d'Ouest pour porter à l'Est, que de rester fixé à 38, ou même à plus de dégrés de Latitude.

III.

De la Navigation des Indes aux Provinces Unies en elle-même.

§. 1. On ne peut assez s'étonner que des Vaisseaux de la Compagnie ayent fait naufrage dans leur retour des Indes, pendant que ceux des autres Nations sont arrivés à bon port.

§. 2. Ces malheurs, dit-on, proviennent de deux causes; l'une du manque d'agilité dans la manœuvre, l'autre de l'embarras & du poids des marchandises particulières. Celle-ci est l'opinion la plus commune; mais selon toute apparence, on pourroit ajouter à la première l'imprudence de ne pas carguer assez tôt les voiles. C'est du moins ce qui a occasionné la perte de plusieurs Navires vers le Sud, dans leur voyage de retour. Nous parlerons ensuite de la seconde de ces causes, & nous en ferons remarquer une troisième, j'entends le peu d'attention à observer la difference des tems & les ouragans qui règnent dans le Sud entre l'Afrique & les Isles de l'Asie, environ à la hauteur de l'Isle Maurice, aujourd'hui Isle de France.

§. 3. Un Vaisseau peut bien soutenir la tempête; mais il ne sauroit résister à l'ouragan, dont la violence subite l'enveloppe & l'abîme, quand mê-

me il ne porteroit point de voiles & ne feroit que lesté; à plus forte raison quand il a sa pleine charge.

§. 4. On sait que les plus violens ouragans arrivent pour l'ordinaire dans les deux premiers mois de l'année lorsque le Soleil retourne à l'Equateur, & qu'ils durent dans le Sud avec une égale véhemence depuis la mi-Janvier jusques vers le 12 du mois suivant. Non seulement ils règnent alors dans les environs de l'Isle Maurice; mais dans toute l'étendue de cette Mer jusqu'au Cap de Bonne-Esperance, en certains endroits plutôt, en d'autres plus tard, suivant la température des Climats, depuis le 25 ou 26 jusqu'au 35 ou 36 dégré, où se séparent les Moussons de l'Est & de l'Ouest. Il est même apparent qu'ils s'etendent jusqu'à la passée du Sud-Est, du moins ils se sont fait sentir jusqu'auprès des Isles de Cocos, environ à moitié route de la Ligne & du Tropique. Au-delà ils ne sont point connus, peut-être parce que dans ces Parages, où l'on est accoutumé aux tempêtes, on prête moins d'attention aux dégrés de violence des ouragans.

§. 5. Tout le secret de les éviter consiste à changer l'ordre des retours des Vaisseaux, en les expédiant de Batavia; savoir, les premiers envois depuis le Printems jusqu'au 15 Octobre, & les seconds depuis la mi-Décembre jusqu'à la fin du même mois, avec la précaution de ne mettre en Mer de dessous l'Isle du Prince, où ils sont à portée, que depuis le 15 jusqu'au 31 Janvier. Il y aura grande apparence qu'alors les Vaisseaux ne seront point accueillis des tempêtes de la passée du Sud-Est, & qu'ils arriveront d'assez bonne heure au Cap pour en repartir le 20 Avril, *suivant l'ancienne* coutume.

§. 6. Une autre chose essentielle, connuë de plusieurs, & même de la plûpart des Officiers de la Compagnie, échappe à l'attention, ou n'est pas dûement observée. C'est la fréquente variation des vents, prélude ordinaire des tempêtes.

§. 7. Nous remarquerons, pour plus grand éclaircissement, que dès que l'on vient au Sud du Tropique, les vents de la passée du Sud-Est commencent à varier, & redoublent d'inconstance à mesure que l'on approche des 30 dégrés de Latitude. Il est rare d'y trouver un vent de Sud, ou qui ne tourne bientôt à l'Est, de là au Nord & ensuite à l'Ouest. Si par leur impétuosité les vents doivent amener la tempête, ils tournoyent & l'excitent, non graduellement, mais en un clin d'œil. L'intervalle du gros tems à la bonace n'est pas moins dangereux.

§. 8. En pareille occasion il est de la prudence de diminuer de voiles à mesure que les vents tournent au Nord; changement critique, dont il faut se défier, de même que quand le calme succéde tout d'un coup à la tempête. Dans ce dernier cas on doit faire ensorte de tenir la Mer, & de soulager, autant qu'il est possible, un Vaisseau chargé, contre l'agitation des vagues, qui le mettent autant & plus en risque que la tempête même.

§. 9. Ces précautions, que la plûpart négligent, soit par ignorance ou par faux systême, tendent si visiblement au salut des Vaisseaux, qu'il seroit bon qu'on en fît une règle inviolable dans les Instructions des Navigateurs de la Compagnie, en leur ordonnant que si, dans leur course ordinai-

re

re de l'Oueſt au Sud-Oueſt & du Sud-Oueſt à l'Oueſt, avec un bon vent de Sud Eſt, ils le voyent varier de l'Eſt au Nord, & que l'air pronoſtique un orage, ils ne doivent plus porter qu'une voile, tenant le cap à l'Eſt, ou à l'Eſt Nord Eſt, parce qu'alors les vents ſoufflent du Nord ou du Nord-Oueſt au Sud Eſt, & que de cette manière ils ſoutiendront plus aiſément l'effort des vagues, que s'ils avoient le cap au Sud-Oueſt, ou les vagues en travers; ſituation qui expoſeroit le Vaiſſeau à ſouffrir davantage.

§. 10. QUANT à la célérité des voyages de Batavia au Cap de Bonne-Eſperance, la paſſée, qu'indique aux Officiers l'ancienne route, ſur laquelle ils reçoivent l'ordre à leur départ, eſt la plus favorable. Mais auſſi il ne faut pas qu'ils s'en écartent, ni qu'ils prennent le Paſſage étroit au Sud de l'Iſle du Prince dans le Détroit de la Sonde, au-lieu de celui du Nord, qui vaut infiniment mieux. Il n'y a que peu d'années que Corneille Vander Marle, Capitaine du *Nieuwerkerke*, s'aviſa d'entrer dans le premier; on ſait avec quel deſavantage.

§. 11. DANS le retour des Vaiſſeaux en Europe les vents de paſſée ceſſent depuis environ les 30 degrés de Latitude au Sud, & tiennent plus du Sud-Eſt. A proportion que l'on approche de la Ligne, ils ſe rangent auſſi plus à l'Eſt. Ils déclinent même plus vers le Nord, juſqu'à ce qu'au Nord de la Ligne ils deviennent tout-à-fait Nord-Eſt & Nord-Nord-Eſt. Ils peuvent être d'un grand ſecours, ſi l'on s'en ſert à propos; mais comme les Commandans des Navires n'ont d'autres ordres que de paſſer à l'Oueſt de l'une des Iſles Açores la plus éloignée, l'avantage de ces vents dépend du plus ou du moins d'intelligence des Navigateurs. Tous ceux, qui ont eu quelque Commandement à bord de l'Eſcadre de Vander Marle, conviendront que faute d'attention requiſe, on employa quatre mois & demi à achever le trajet du Cap au Texel.

§. 12. COMME les Vaiſſeaux ſont voile avec un vent ouvert, on eſtime qu'il ſeroit à propos de fixer dans ces routes un cours certain, avec ordre aux Capitaines de ne pas tant prendre le vent dans la paſſée du Nord-Eſt, & de ne point ſe ſoucier d'un rhumb de plus ou de moins; ce qui interrompt ſouvent & retarde le voyage.

§. 13. S'IL étoit poſſible de leur permettre de remplir à Ste. Helene les futailles vuides, & de s'y pourvoir de vivres & de pâture, cette facilité contribueroit beaucoup à la ſanté de l'Equipage & à la conſervation du Bétail. Peut-être que l'Iſle de l'Aſcenſion, qui doit leur être également connuë, ſeroit auſſi propre à cet uſage que la première. Au moins eſt-il certain que l'un ou l'autre Lieu de rafraîchiſſement ſoulageroit beaucoup les Vaiſſeaux de retour dans une traverſée auſſi longue que celle du Cap en Hollande. Leurs Cales, moins embarraſſées de futailles & de proviſions, contiendroient une plus grande quantité de marchandiſes.

§. 14. Ici ſe préſentent deux autres queſtions, qui ne regardent pas directement les Indes, & que nous nous contenterons de propoſer. L'une, ſi dans les voyages de retour toute une Flotte doit attendre un mauvais Voilier? L'autre, s'il eſt abſolument néceſſaire que les Vaiſſeaux de la Compagnie faſſent le tour du Nord de l'Ecoſſe & de l'Irlande, au-lieu d'entrer dans la Manche; ce qui abrégeroit la courſe de plus d'un mois?

IV.

De la Navigation aux Indes & hors de ces Provinces, rélativement au Commerce privé de la Compagnie.

§. 1. Ce Commerce, le plus grand des objets de la Compagnie, est aujourd'hui si considérablement déchû, que s'il continue sur le même pied, on a tout lieu de craindre qu'il ne le céde tôt ou tard à celui des Particuliers, sur-tout en ce qui regarde ce côté-ci de l'Afrique.

§. 2. Ce qu'il y a de plus fâcheux encore, est la difficulté de déraciner un usage, qui, en vieillissant, semble avoir établi le droit de commercer dans les Indes conjointement avec la Compagnie; usage d'autant plus pernicieux, qu'elle se trouve dans le cas de fournir ses Vaisseaux & de porter par-là en partie les fraix de ceux même qui sappent les fondemens de son Commerce.

§. 3. Deux raisons ont contribué à l'inobservation des ordres sur cet article; l'insuffisance des gages des Employés à la Navigation, & leur avarice démesurée, qui les porte à chercher les moyens de s'enrichir par des voyes obliques.

§. 4. On accuse les tems, moins prosperes qu'autrefois, de la nécessité où l'on s'est vû de retrancher une partie des appointemens. La paye du Matelot étant passable, l'augmentation ne doit le *regarder qu'à proportion* de ses voyages; mais les Employés méritent recompense pour leur zèle & leur travail.

§. 5. Nous avons déja parlé de l'embarras qu'occasionnent à bord des Navires les marchandises particulières; n'omettons pas les boissons, tant en caisses qu'en futailles, qu'ils transportent aux Indes, & dont la Compagnie fait aussi Commerce. Malgré toutes les plaintes réiterées à ce sujet, & malgré les soins que l'on s'est donnés pour empêcher ce manege clandestin, il n'a pas été possible d'en venir à bout. En voici peut-être le moyen.

§. 6. Il faudroit rendre cette branche de Commerce libre & licite, moyennant l'imposition d'un Droit d'entrée & de sortie, dont la Compagnie percevroit, & augmenteroit les provenus par les facilités qu'elle apporteroit au débit. Elle pourroit enjoindre à son principal Comptoir à Batavia de ne donner desormais les rations de vin & de bierre qu'en argent, afin que chacun s'en pourvût à son gré; & de n'en envoyer pour son compte qu'autant que l'exigeroit la consommation des Comptoirs éloignés, jusqu'à ce que ceux-ci eussent adopté la même methode, en limitant néanmoins la quantité de ces boissons, qu'il seroit permis de prendre à bord, suivant la qualité d'un chacun, pour prévenir de nouveaux excès; arrangement qui devroit s'étendre depuis les premiers grades jusqu'aux Officiers qui tirent 20 florins par mois, chacun au *pro rata* de son rang, mais pas plus bas.

§. 7. En payant ici, par exemple, cinq florins de sortie, & cinq écus d'entrée à Batavia par futaille de certaine grandeur & par caisse à proportion, les Particuliers n'auroient pas sujet de se récrier qu'on les foule, ni la Com-

Compagnie lieu de se plaindre qu'elle y perd. Au contraire ceux-là y trouveroient un gain, auquel il est fort apparent qu'ils se borneroient, sans entreprendre d'autre Commerce clandestin, & la Compagnie recevroit doublement, & l'Impôt, & les deniers que lui enlevoient les fraudes. D'ailleurs on ne voit pas qu'il y ait pour les Particuliers des articles plus avantageux que celui des boissons, outre que leurs envois en ce genre passeroient aux Indes, exempts des fraix de transport.

§. 8. Les boissons permises, au-lieu d'occuper & d'embarrasser l'Entre-pont depuis l'Arrière jusqu'à la grande Ecoutille, auroient place dans la Cale parmi les Effets de la Compagnie. On pourroit aussi, en réservant une partie de la Cale pour les provisions du Navire, employer l'autre à charger les futailles avec les marchandises pour les Indes, & mettre le scellé sur les Ecoutilles, comme dans les Vaisseaux de retour, afin de prévenir toute espece de fraude.

§. 9. On ne sous-entend point ici le commun de l'Equipage. Ces gens ont ordinairement assez de peine de se pourvoir de leur nécessaire; ainsi il n'est pas à présumer qu'ils puissent participer à ce Commerce. J'approuverois fort que l'on adoucît leur état, & que l'on prît, en leur faveur, pour les maintenir en santé pendant le cours de ces voyages, quelques mesures, telles que celles dans les articles suivans.

1. De raccourcir le trajet, s'il est possible.

2. De donner plus de jour & d'aisance sur l'Entre-pont.

3. De leur procurer une plus grande abondance d'eau douce, en faisant mouiller les Navires à St. Jago, où ils puissent en prendre de fraîche, & en avoir toujours, pendant les chaleurs, la ration ordinaire de dix petites mesures. Un ordre absolu à cet égard les mettroit dans le cas de n'en point manquer.

4. De munir les Vaisseaux d'une plus grande quantité de rafraîchissemens, afin de pouvoir substituer, de tems à autre, des alimens plus sains à leur nourriture ordinaire.

5. De ne les sustenter ni de morue seche, ni de fromage, qui ne sont qu'un foible soutien; mais de les fortifier, en leur donnant, au-lieu de vin d'Espagne & d'eau-de-vie, autant d'Arak que la Compagnie en accorde aux Equipages dans les voyages de retour, & dont elle peut tirer des Indes telle quantité qu'elle jugera nécessaire.

6. D'embarquer trois ou quatre futailles de vin du Cap, plus ou moins suivant leur nombre, comme cela se pratique sur les Vaisseaux de retour, pour en mêler dans leurs gruaux, & d'en faire double provision à leur arrivée au Cap, tant pour leur route à Batavia, que pour leur retour de là en Europe.

7. De leur donner, comme dans les voyages de retour, des rations de Tamarindes, fruit qui coute peu, & qui est d'ailleurs assez abondant aux Indes, pour qu'on en puisse tirer suffisamment en Hollande.

8. D'avoir enfin plus de soin qu'ils soient mieux vêtus, puisque l'on n'en voit que trop périr, faute d'être assez couverts.

§. 10. Les effets salutaires, que produiroient de pareils ordres, en justi-

 fient

fient la nécessité, & la santé des Equipages des Vaisseaux intéresse d'autant plus la Compagnie, que par les maladies & les indispositions, qui les rendent incapables de service, ils lui sont à charge, ou viennent à mourir prématurément, sans avoir eu le tems de lui être utiles. Quant au bagage qu'on leur permet actuellement, il n'est pas besoin, je pense, d'y rien changer, persuadé qu'ils en seront contens.

§. 11. On trouve bien plus à redire aux excès des Equipages des Vaisseaux de retour. Ceux-ci abusent tellement de la permission qu'on leur donne de rapporter des Indes certain bagage, qu'à force de le grossir, chacun en particulier, le volume du total non seulement en remplit les Vaisseaux; mais les surcharge avec risque, comme il y en a eu de tristes exemples.

§. 12. On retrancheroit cet abus, si l'on donnoit à l'Equipage de chaque Vaisseau de retour un équivalent en Especes de ce qu'on leur permet d'emporter des Indes. La plûpart sont si mal accomodés d'effets & d'argent, qu'ils aimeroient mieux recevoir une somme extraordinaire à leur débarquement en Europe.

§. 13. Un Matelot, qui gagne dix à onze florins, seroit sans doute charmé d'en avoir 150 pour son retour. Quand même on réduiroit, en considération de cet équivalent, les bagages à une pacotille ou à une simple caissette par Gamelle, il y a grande apparence que chacun d'entre eux ne souhaiteroit rien de plus, sauf à la Compagnie de n'accorder cette douceur qu'à ceux qui se seroient tenus dans les bornes du devoir.

§. 14. L'Équivalent devroit se proportionner aux payes. *Par exemple*, pour les Matelots 120 florins à raison de sept ou huit florins de gages; pour les Mousses 70 ou 80 florins à raison de cinq ou six; pour les petits Officiers 180 à raison de quatorze; pour le Capitaine des Matelots en second & le Sous Quartier-Maître, comme plus occupés à la manœuvre que les autres, 200 florins; pour les Officiers, compris le Capitaine des Matelots, le Quartier-Maître & les Cannonniers, chacun 300 florins à raison de vingt ou vingt-cinq d'appointemens; pour les premiers Officiers du Pont autant; pour le Capitaine des Matelots seul une caissette de grandeur ordinaire, & ainsi du reste proportionnellement; pour le second Chirurgien autant que pour le Capitaine des Matelots; pour le troisième autant que pour chaque Sergent de Troupes & chaque Officier à raison de vingt florins de solde; pour les Caporaux autant que pour ceux à raison de quatorze, y compris les Artisans; pour le premier Pilote & le Chirurgien autant que pour les Officiers du Pont; & pour les autres Pilotes ensemble autant que l'on jugeroit à propos en tems & lieu.

§. 15. On objectera peut-être que ces différens équivalens couteroient beaucoup à la Compagnie; mais aussi on daignera faire attention au vuide qu'elle gagneroit dans chacun de ses Vaisseaux, & de quel avantage il lui seroit de n'y avoir plus l'embarras de 140 à 150 Caisses & de 2 à 3000 Canastres de Thé. Elle y profiteroit encore, quand elle ne feroit que prevenir les malheurs qui résultent de la surcharge des Navires.

§. 16. Comme les Officiers peuvent également excéder la permission qui leur est accordée, il faut que des Extraordinaires suppléent en quelque sorte

à

à ce qu'on leur retrancheroit en bagages, sans préjudice du Réglement de 1717. Un troisième Pilote auroit, par exemple, pour réduction de ses Canastres à une Caisse à linge & habits, un dédommagement égal à celui du

Capitaine des Matelots - - - - - - -	fl.	300.
Un premier Pilote, outre son bagage - - - -	fl.	400.
Un premier Pilote autant qu'un Lieutenant en second -	fl.	500.
Un premier Lieutenant autant qu'un Sous-Commis -	fl.	1000.

Le Consolateur des Malades autant que le troisième Pilote.

Quant à l'Emploi de Teneur de Livre, il paroît si superflu, qu'on ne feroit pas mal de le supprimer. En effet le Capitaine peut ordonner à qui bon lui semble sur son bord d'écrire tout ce qui concerne le service.

§. 17. Il seroit juste que celui-ci, comme chargé du soin de tous les détails, eût aussi un équivalent plus considérable qu'aucun de ceux qui lui sont subordonnées. Ce qui a été réglé touchant ses bagages ne demande rien de plus; mais en dédommagement de ses Canastres, & pour l'engager à tenir l'œil aux transports prohibés, on ne sauroit guères lui passer moins qu'une somme de 3000 florins à chaque retour.

§. 18. Tout ceci ne regarde que les Navigateurs que l'on employe à ramener les Navires qui reviennent des Indes pour le compte de la Compagnie, & nullement ceux qui peuvent se trouver à bord de ses Vaisseaux, auxquels ils n'appartiennent point directement. Il y a là-dessus des Réglemens & des usages, que l'on peut consulter dans l'occasion.

V.

De la Navigation dans les Indes.

§. 1. Il y a ici bien des choses à examiner touchant les Vaisseaux de la Compagnie qui vont successivement de Batavia aux Comptoirs extérieurs, & en reviennent de même; savoir si ces voyages ne sont pas trop fréquens, & s'ils sont absolument nécessaires, ou assez lucratifs. Nous en entreprendrons la discussion, après que nous aurons parlé de cette Navigation en elle-même.

§. 2. Autrefois les Vaisseaux de la Compagnie parcouroient les Indes & mouilloient en différens endroits, qu'ils ne visitent plus aujourd'hui. Quoiqu'une longue fréquentation induise à présumer qu'elle leur étoit profitable, néanmoins la suite a fait voir que la Compagnie n'en est pas plus avancée. Ci-devant on avoit coutume d'envoyer quatre ou cinq Vaisseaux à Pegu, Arracan, Achin, Wingurla, Siam & dans une partie du Japon; maintenant ce nombre se trouve réduit à deux Navires.

§. 3. Nous croions que l'on auroit dû s'en tenir à une ancienne méthode, suivant laquelle, pour éviter la multiplicité des voyages, les Navires entroient dans plusieurs Ports, d'où l'on transportoit les marchandises de côté & d'autre. A présent on les expédie en droiture aux lieux pour lesquels elles sont destinées. Il arrive de-là que les Vaisseaux remettent à la voile à demi chargés; au lieu qu'ailleurs ils pourroient prendre cargaison

com-

complette de marchandises requises, que l'on recevroit quelquefois plutôt, & qui souvent n'arrivent que tard. Cette différence ne laisse pas que d'être un objet dans le Commerce.

§. 4. Tel est l'état des choses par rapport à ce que Surate, Malabar, Ceylan & Coromandel tirent du Bengale, & *vice versa*. J'ignore sur quoi est fondé l'étrange systême de transporter du Gange à Batavia des marchandises, qui sont ensuite renvoyées de-là à chaque Place particuliere, tandis que l'on peut aisément faire ce circuit depuis Septembre *jusqu'au* mois de Juillet. Un bon Vaisseau partira de Bengale sans risque pour Negapatnam, y remplira sa commission, remettra à la voile pour Point-de-Gale avant le 10 Octobre, qui est le tems de la mauvaise saison, & abordera à Ceylan d'assez bonne heure pour y exécuter ses ordres. Il dépend encore de son choix d'entrer dans la Baye de Trinquemale, & d'y attendre jusqu'au mois de Novembre les vents de Nord, qui le conduiront sûrement à Gale. En ne quittant Ceylan qu'au mois de Décembre pour arriver à Cochin au commencement de Janvier, il y aura tout le loisir qu'exigent ses affaires, & la facilité de se rendre pour la fin de Février à Surate, d'où, s'il met en Mer à la fin de Mars, il sera en état de regagner Cochin, Colombo & Gale, afin de parvenir à Negapatnam vers la fin de Mai; *saison* pendant laquelle il ira au Gange en peu de jours, & aussi souvent *qu'il* en aura les occasions.

§. 5. De cette manière les marchandises requises, ou plus convenables à certains endroits qu'à d'autres, y arriveroient un an *plutôt. Si l'on m'objecte* que tel Chef de Navire, qui seroit chargé de cette tournée, y trouveroit trop son propre avantage, je réponds que cette *raison* ne suffit pas pour que l'on rejette un nouvel expédient, dont l'utilité est aussi sensible que le préjudice de celui dont on se sert; que d'ailleurs on suppose gratuitement des abus, contre lesquels la Compagnie peut se précautionner, si elle ne veut renoncer à cette Navigation, & que l'objection dans ce cas peut avoir lieu dans tous les autres.

§. 6. L'Économie suggere que dans le transport des marchandises on évite, autant qu'il est possible, la pluralité de Vaisseaux. Ce principe approuvé, l'expédient, que l'on propose, ne peut qu'être bon à suivre. Nous le voyons même pratiquer par des Particuliers d'autres Nations, qui en font les fraix avec émolument.

§. 7. Je passe de l'épargne aux voyages & aux retours dans les Indes, qu'il faut régler de telle sorte, que l'on profite de la bonne saison & des tems convenables. Mais cet article regarde bien plus la Direction de Batavia que celle de ces Provinces.

§. 8. On a des exemples de voyages en Perse, qui durent deux ans, & dont les Vaisseaux reviennent dépeuplés. Cependant cette route pourroit s'achever en six ou sept mois, à compter du départ vers la mi-Avril. Lorsque les Navires font voile de Batavia un peu tard pour Ceylan, ils employent à ce trajet deux mois entiers & quelquefois au-delà, tandis qu'ils pourroient l'effectuer en quatre semaines. On a vû que des Capitaines, qui ayant pris une autre route qu'on leur avoit conseillée, finirent la même course en un mois de navigation. Il en est de même pour le Bengale.

Les

Les Papiers, concernant la nouvelle route que tint un Vaisseau, nommé le *Phenix*, si je ne me trompe, attestent la vérité du fait. Néanmoins cette expérience n'a pû vaincre encore l'ancien usage.

§. 9. Il y auroit bien d'autres points à redresser dans la Navigation, mais qui seroient rejettés par la plûpart presque aussitôt qu'on les auroit proposés. Deux occasions en fourniront des preuves.

§. 10. Lorsqu'on reprit la Navigation de Madagascar au sujet des travaux des Mines, auxquels on employoit des Esclaves, on présenta à la Régence un ordre de route, suivant lequel il fut enjoint aux Vaisseaux de prendre, depuis l'Isle Maurice, leur course au Sud-Ouest, la continuer de même jusqu'au Sud de Madagascar, ensuite remonter au Nord comme dans la route ordinaire, allant à Ceylan par l'intérieur, & tirant du côté de la Baye de *Magellan*, qui est aux deux tiers de longueur de cette Isle vers le Nord. Le premier Navigateur, qui fit cette route, s'étant apperçu qu'on pouvoit l'abréger avec non moins de sûreté que d'aisance, en prenant le Nord de Madagascar, s'émancipa d'exécuter son dessein, réussit & fraya une route que l'on suivit depuis.

§. 11. Jusqu'en 1730, les Vaisseaux, allant au Japon, dirigeoient leur course, conformément à leurs ordres, entre la Terre ferme & les lignes nommées Paralleles dans les Cartes Géographiques, quoique les autres Nations, qui naviguoient également à la Chine sur ces Mers, prissent les dehors des Paralleles, où il y a plus d'espace. Depuis ce tems-là, ceux-mêmes, qui s'étoient opposés à cette route, comme à une nouveauté, la suivirent constamment, jusques-là que l'on ne voit plus aujourd'hui aucun Vaisseau de la Compagnie, destiné pour le Japon, prendre l'intérieur de ces Lignes; tant il est vrai que nos Navigateurs, entêtés de leurs préjugés, rejettent souvent ce qu'ils sont obligés de pratiquer dans la suite.

VI.

Du Commerce de la Compagnie.

Ce Commerce, qui mit, pour ainsi dire, la premierre pierre au fondement de la puissance de l'Etat, en fut toujours regardé comme le soutien & la ressource féconde dans les tems de ses calamités. Lorsqu'on le considére, originairement borné à une Société de simples Marchands, s'étendre au delà des Mers, s'accroître dans les quatre Parties du Monde habité, & se produire enfin sous le nom de Compagnie, aussi respectable pour ses richesses, que redoutable par ses forces, quelles précautions ne demande-t-il pas pour prévenir sa décadence, quels soins pour être maintenu dans les droits & les privilèges que les siécles & les travaux lui ont acquis? La Compagnie étant servie avec zèle, intégrité & fidélité, auroit incontestablement l'avantage de la primauté sur toutes les Nations commerçantes de la Terre, sans avoir besoin d'autres principes que ceux qui leur sont communs; c'est-à-dire l'exactitude dans les Comptes, la prudence de ne rien entreprendre

qu'avec un succès certain ou apparent, & l'attention d'écarter toutes les difficultés qui peuvent naître. Ces articles, essentiellement requis au Commerce, nous conduisent à l'examen de trois points qui y ont rapport; savoir le Cours des Monnoyes, le Trafic même & les Changes.

VII.

Du Cours des Monnoyes.

§. 1. De tous les articles qui concernent le service de la Compagnie, il n'y en a aucun sur lequel on ait plus écrit, & sur lequel on se soit moins entendu que sur celui-ci. Il n'y a pas bien longtems que l'on s'en apperçût à l'occasion du Commerce de l'Ouest des Indes, qui n'est qu'une partie de son extension. Loin de développer l'utile, il semble que ces calculs n'ayent abouti qu'à rendre le *Nœud Gordien* encore plus difficile à dénouer.

§. 2. La distinction du poids des Especes en est une preuve. Personne jusqu'ici, du moins que l'on sache, n'a encore pû approfondir le mystere de cette réduction; peut-être même est-il impénétrable. Chacun suppute un profit de vingt-cinq pour cent, en appréciant ce florin à 25 sols, ou l'écu de 48 à 60, ce qui revient au même; mais lorsque les marchandises des Indes se payent en *pagodes* sur le pied de 96 sols, ou en écus de 48, ou en *roupies* de 42, le tout argent d'Hollande, le benefice imaginaire disparoit par l'évaluation des unes à 120 sols, des autres à 60 & des *dernières à 30*; ce qui n'est pas tout à fait juste par rapport aux roupies. Le Commerce avec la Chine fait foi de cette erreur de calcul. Toutes ces distinctions ne tendent qu'à rendre les Comptes difficiles & obscurs. Il seroit à souhaiter que les choses fussent mises sur un pied égal, & les différences proscrites des Régistres de la Compagnie.

§. 3. La diversité du cours des monnoyes entre les Indes & l'Europe ne regarde que les Especes, & non les Marchandises; il y a un benefice réel sur l'or & l'argent, & la Compagnie n'en jouira pas moins de celui qu'elle trouve sur les denrées.

§. 4. Aux Indes la valeur intrinseque de l'argent est estimée depuis 20 jusqu'à 22 & 23 pour cent de plus qu'en Europe, parceque ce métal y est plus rare, & par conséquent plus recherché. L'or au contraire y abonde plus qu'en ces Pays; cependant il rend un gain de 10 à 12 pour cent, quelquefois plus, quelquefois moins; de sorte qu'en profitant sur l'argent dans les voyages, & sur l'or dans les retours, le Commerce des Provinces-Unies à la Chine rapporteroit à coup sûr environ 40 pour cent.

§. 5. De-là il s'ensuit que comme les Especes d'argent, & même les lingots sans distinction, valent aux Indes beaucoup plus qu'en Europe, il faut nécessairement de deux choses l'une; ou mettre les Especes, dont se sert la Compagnie, à un taux proportionnel au-dessus du nôtre, ou qu'elle ne paye les Marchandises, qu'elle y achete, que suivant la valeur de l'argent dans les Provinces-Unies. Car enfin il n'est pas naturel qu'une roupie, qui fait 24 sols d'Hollande, passe au même prix dans les Indes, où elle en vaut

com-

communément 30, tandis que le ducaton, qui n'eſt que 63 ſols, roule dans les ventes & les achats à raiſon de 78. Au reſte il eſt étonnant, que malgré les juſtes conteſtations & les repréſentations raiſonnables du Bengale ſur une diſproportion ſi manifeſte de valeur dans la Monnoye, la choſe ait pû rencontrer tant d'obſtacles.

§. 6. L'ALTERNATIVE ci-deſſus eſt d'une néceſſité ſi abſoluë, que dès que l'on aura opté, on ne ſera plus en peine ſur le choix des Eſpeces pour les Indes. Les Piéces de trois florins pourront y remplacer les ducatons, leſquels, au-lieu de 78 ſols, n'en vaudront alors que 72, le florin revenant à 24, qui eſt le demi écu. Une perte, auſſi legere que celle d'un ſol par florin ſur cette ſeule Eſpece, eſt fort ſupportable dans le Commerce, eu égard à la circulation qu'elle produiroit. Pour éviter la confuſion, on pourroit auſſi porter à 50 ſols, comme en Europe, les écus de 48, qui ſont idéals, & fixer la roupie à 30 ſols, qui ſont à peu près ſa valeur.

§. 7. LES moyens à prendre pour faciliter la choſe, non ſeulement dans le Commerce, mais dans le cours ordinaire, ſeroient: 1°. que l'on ne fît aucun payement en ce Pays. tant à cauſe de l'embarras des réductions d'écus en florins, que par rapport à d'autres raiſons, entre leſquelles l'impoſſibilité d'empêcher l'altération n'eſt pas une des moindres: 2°. que la petite monnoye, que l'on tranſporteroit aux Indes, conſiſtât en piéces de demi & de quart de florin, qui ſur le pied de l'écu à 50 ſols, y feroient des quarts & des huitièmes d'écu, ou piéces de douze ſols & demi, & de ſix & un liard. L'on pourroit ſans difficulté ſe relâcher de l'ordre général des Livres de la Compagnie de ne pas compter moins que huit deniers, puiſque le calcul des *Anès* ou ſeizièmes de roupies du Bengale, ou bien des trentièmes de roupies pour des ſols, eſt bien plus fort, & que malgré cela il n'a pas laiſſé d'être reçu & uſité pendant un ſi grand nombre d'années.

§. 8. ON prétend qu'il ſeroit extrêmement utile & commode pour le Public d'avoir à Batavia une Monnoye de cuivre de la qualité de nos meilleures dutes, qui paſſent communément, dans la plus grande partie des Indes, pour des liards ou quarts de ſol. On eſtime encore néceſſaire qu'il y eût des piéces depuis deux ſols juſqu'à un demi, ainſi que des demi & des quarts de dutes, qui feroient des huitièmes & des ſeizièmes du ſol des Indes ou deniers, & circuleroient parmi les Pauvres, tant de Batavia que de Ceylan. Sans contredit l'introduction de cette Monnoye, outre le ſoulagement qu'elle apporteroit au Public, procureroit une grande facilité dans le change des Eſpeces, dont la valeur intrinſeque eſt connuë, ſans oublier le notable benefice qui en reviendroit à la Compagnie.

§. 9. A propos de Monnoyes, on remarquera que la Compagnie, après en avoir fait battre de ſon propre chef pendant longtems aux Indes, n'eſt plus aujourd'hui dans le même uſage. On nous diſpenſera d'entrer dans le détail des raiſons pour & contre, qui exigeroient un traité particulier. Nous tâcherons ſeulement de répondre aux queſtions ſuivantes.

1°. SI dans les Colonies on doit ſe ſervir de la Monnoye de la Compagnie, ou ſi l'on peut s'en tenir à celle qui y a cours.

2° SI, dans la ſuppoſition qu'il fallût abſolument admettre la ſienne,

 par

par préference, il y auroit quelque rapport entre les deux sortes de Monnoyes.

3°. Si enfin l'usage de celle de la Compagnie, au cas qu'il lui fût accordé, porteroit atteinte aux Droits, & préjudice aux Revenus de la Souveraineté de ce Pays.

Notre réponse à la premiere question, rélativement à la Compagnie des Provinces-Unies dans les Indes, est affirmative, quoique les François & les Anglois s'accommodent de la Monnoye du Pays. Les Provinces à l'Est des Indes, Java & Ceylan, que nous citons comme les principales, n'ont point de Monnoye particulière, & il seroit au-dessous de la dignité de la Nation Hollandoise de n'y introduire que des Especes frappées au Coin de Puissances étrangeres. Les François & les Anglois ont leurs Etablissemens à l'Ouest de l'Inde, où les roupies & les pagodes sont les Monnoyes courantes. Il est vrai que la Compagnie pourroit également s'en servir dans toute cette partie; mais il reste à savoir s'il ne conviendroit pas d'y avoir à Batavia, comme autrefois, des *Paliacattes*, ou roupies, sur chaque côté desquelles on lisoit cette inscription en caracteres Persans & Arabes: *Monnoye d'argent à l'usage de la Compagnie des Indes des Provinces-Unies, de même poids & grandeur des Sicas*, soit du Bengale ou de Surate. Cette sorte de Monnoye, que l'on ne s'est point avisé de battre depuis longtems, auroit épargné bien des fraix, & couté beaucoup moins de peine à lui donner cours qu'à celle de quelques Régens ou Seigneurs particuliers dans les Indes. Aussi est-il hors de doute que l'on ne puisse & ne doive introduire de nouveau à *Batavia l'usage des paliacattes* avec leur ancienne inscription, puisqu'elles égalent en poids & grandeur les *Sicas*, & sont d'un aussi bon alloi que les meilleures roupies.

On répond négativement à la seconde question; car quoiqu'il soit possible que quelques unes des Monnoyes des Indes se glissent jusques dans les Provinces-Unies, néanmoins elles n'y circuleront jamais, non plus que toutes celles frappées au Coin de l'Etat. En voici la raison: c'est que comme l'argent vaut ici moins que là-bas, où sa valeur intrinseque surpasse le 20 pour cent, l'on y en transporte beaucoup, sans qu'il en revienne; de sorte que cette Monnoye ne peut être d'aucune conséquence pour l'Europe, ni avoir aucun rapport à la nôtre.

Il n'est point de notre ressort de satisfaire à la derniere question; mais si nos idées pouvoient être de quelque poids, nous en déduirons que tant en vertu des éminentes prérogatives dont la Compagnie jouit aux Indes par concession de l'Etat, qu'à titre de conquête sous sa protection, elle l'y représente avec toute l'autorité & la splendeur attachées à sa Souveraineté. Cela étant, on feroit tort à ses lumières de revoquer en doute si l'on peut y exercer les mêmes droits de Régale qui appartenoient autrefois aux Souverains du Royaume de Jacatra, dont l'Etat est en possession par le succès des armes de la Compagnie. Il est constant que celle-ci peut & doit en avoir l'exercice.

§. 10. L'introduction du cours égal des Espèces d'argent dans les Indes souffre deux difficultés. La premiere concerne le Commerce mystérieux du Japon & l'obscurité qui régne dans les Comptes des Tailles de la Chine. Ce-

Cependant on pourroit, après le décri des Espèces legeres, trouver moyen de lever cette difficulté à Batavia plus aisément que de ce côté-ci.

§. 11. La seconde regarde la confusion & le mystère dans le calcul des Espèces d'argent en Perse. Le plus court seroit d'en bannir des Comptes la diversité, de n'y admettre que celles de la Compagnie, de supputer dans ses Livres les sommes par florins, lesquels peuvent s'ajuster avec les roupies, qui ont cours dans le Commerce de l'Ouest des Indes, & de ne recevoir qu'au poids les autres Espèces dont la valeur occasionne des différences pénibles ou impossibles à concilier. D'un trait de plume les florins & les roupies décideroient clairement du benefice sur les marchandises; au-lieu que les *Manmoodkies*, les *Abasjes* les *Thomaus* & autres sortes dé monnoye ne répandent que ténebres sur l'Arithmetique, & entrainent l'attention la plus sérieuse dans des irrégularités de calculs.

§. 12. Cette derniere difficulté consiste sur-tout dans le cours des pagodes à Ceylan & à Coromandel, ou dans celui des Espéces d'or en général, qui y sont à plus bas prix qu'en Europe. Aussi croit-on avoir suffisamment démontré le ridicule d'y en transporter de ces Pays, & l'on a tout sujet de présumer qu'il ne sera plus question de nos Ducats dans les Régistres de la Compagnie.

§. 13. La pagode, telle qu'elle puisse être en elle-même, ne vaut jamais que trois roupies & un cinquième, deux ou trois pour cent de plus suivant les Changes. Or supposons que dans une abondance de l'argent cent pagodes montent à 130 ou 140 roupies, on ne sauroit mieux en fixer le cours, qu'en réduisant celles-ci en florins. Cette réduction deviendroit encore plus unie & plus équivalente, si, après avoir exclu du Commerce toute monnoye legere, & rendu la roupie par-tout coursable à 30 sols, on l'établissoit pour règle dans les Livres de la Compagnie.

§. 14. C'est une erreur de croire que l'on profite plus sur l'or à Coromandel qu'ailleurs; raison qui fait tenir la pagode à si haut prix. L'habitude d'acquitter les payemens du Malabar & de Ceylan en Espèces de ce metal, sur lesquelles on aura eu quelquefois plus d'avantage qu'à Batavia ou ailleurs, ne peut influer sur le rapport du cours général de l'Inde à l'Europe. Dès qu'il est une fois fixé depuis Suratte jusqu'à la Chine, il ne doit pas être censé interrompu par des hazards. Le mal vient de ce que dans les Livres de la Compagnie les pagodes sont mises improprement en comparaison avec la monnoye d'argent du Pays. De-là cette avidité de nos Navigateurs qui vont à Coromandel, pour avoir de l'or, ce qui en fait souvent hausser le prix, à Batavia, à $16\frac{1}{4}$ ou $16\frac{1}{3}$, & nommément la réale fine jusqu'à $17\frac{1}{4}$ écus. Ils trouvent mieux leur compte à changer leurs Espèces d'argent pour des pagodes, & qui ont cours chez la Compagnie à quatre réales, que s'ils apportoient des ducatons, sur lesquels il pourroit y avoir quelque perte par la refonte en roupies.

§. 15. L'avantage, qui résultera de ce changement, est sensible, parce qu'en mettant les Espèces sur un pied égal, il faudra nécessairement aussi que les Livres soient uniformes par rapport à leur cours, & qu'ils montrent nettement le gain ou la perte que fait la Compagnie sur chaque article de son Commerce; au-lieu que suivant le pied actuel les Comptes sont moins

faciles, plus embrouillés, & même sujets à des contradictions manifestes. Par exemple l'on dira en Hollande que la Compagnie n'a profité que 25 pour cent sur les Toiles de Bengale, tandis qu'aux Indes on soutiendra qu'elle y a gagné 60 pour cent. La différence est trop considérable pour qu'il n'y ait pas d'un côté ou de l'autre quelque erreur grossiere. C'est ce que tient en suspens ceux qui ne pénetrent point le fond de l'affaire, & leur donne de la méfiance dans les mesures qu'il conviendroit de prendre. De cette façon la Compagnie trouveroit dans tous les Lieux, ou s'étend son Commerce, un Compte liquide & égal, qui lui feroit connoître distinctement, son vrai benefice.

§. 16. Enfin, quand même la Compagnie ne feroit par-là aucun profit, il est toujours certain qu'elle ne sauroit y perdre, & qu'elle peut gagner sur les fonds aussi bien ailleurs qu'à Bengale. Les objections, qu'on fait à ce sujet, paroissent des plus frivoles.

VIII.

Du Commerce de la Compagnie en général, & de son Trafic aux Comptoirs de l'Ouest des Indes en particulier.

§. 1. Rien ne demande plus d'attention & d'exactitude que le calcul des Monnoyes pour connoître à fond si les achats & les ventes *tournent au profit* de la Compagnie. Ceci regarde son Commerce, pris collectivement ou séparément dans toutes ses parties, dont aucune n'est exempte de méprises ou d'abus.

§. 2. La Compagnie ne peut seule tout gouverner. Il faut qu'elle partage la direction de son Commerce, au risque de le voir languir d'un côté, & dépérir de l'autre. Quelques éclaircissemens répandront plus de jour sur cette matière.

§. 3. Le propre du Commerce est d'être, ou parfaitement libre, ou entièrement contraint. L'état mixte, sujet à trop d'inconveniens, seroit plus nuisible qu'avantageux. On ne peut lui donner des entraves, ou lui prescrire des bornes qui ne dependent pas de nous seuls. Telle est la nature de celui de la Compagnie dans toutes les Indes, à l'exception du produit particulier de ses Colonies, comme les Epiceries & autres denrées, dont elle est seule en possession, ainsi que du Caffé de Java & en partie du Poivre; mais principalement du Commerce de la Chine.

§. 4. En permettant l'entrée de la Rivière de Canton à quiconque veut y commercer, les Chinois rendent à la Compagnie son Octroi exclusif d'y naviguer seule, plus préjudiciable qu'à aucune des Nations étrangeres. Si elle ne peut aujourd'hui les égaler en ce qu'elles font, c'est une preuve qu'elles ont déja gagné bien du terrein, & qu'il seroit difficile de les devancer.

§. 5. Son Commerce à l'Ouest des Indes est dans un état encore plus fâcheux. Elle a le nom d'y trafiquer, tandis que d'autres en ont l'effet. A la réserve de ses Epiceries & du Cuivre du Japon en lingots, deux articles

sur

fur lesquels ses Rivaux ne sauroient empiéter, tout ce qu'elle porte de ce côté-là n'entre point en comparaison des traites lucratives des François & des Anglois. Pour un de ses Navires qui aborde au Gange, il y en vient au moins cinq de ces Nations, & la Ville de Suratte, si fameuse par son Commerce, en reçoit plus de millions qu'elle ne touche de tonnes des Hollandois. Mocha, Jeda, Bassora, la Perse & toute la Côte entre le Golfe Persique & le Fleuve Indus doivent être dans la derniere surprise à l'aspect de ces amas immenses de marchandises qu'elles y négocient tous les ans, tandis qu'on n'y voit arriver qu'un simple Navire de la Compagnie à demi chargé, & dont la cargaison vaut à peine 100, 000 florins.

§. 6. Le ralentissement dans la Navigation n'est pas la seule cause de cette grande disproportion de Commerce. Il y a cent articles dont on peut tirer parti d'une Place à l'autre, & l'on ne participe à aucun. Le profit, à la vérité, en seroit médiocre; encore n'y parviendroit-on qu'avec économie & vigilance, que nous aimons mieux employer dans les occasions plus favorables à nos intérêts particuliers qu'utiles à ceux des autres.

§. 7. Il y a longtems que nos Compétiteurs s'en sont apperçus & prévalus, en accordant, aux Particuliers, des Passeports & des Lettres de protection sous leurs Pavillons, & dont les rétributions valent bien ces faveurs. Nous au contraire, spectateurs immobiles de ce manege, nous nous sommes contentés de notre Navigation de Batavia en droiture & de quelques autres Ports, après avoir abandonné ceux de Siam, de Pegu, d'Arracan, d'Achin & autres, que les Etrangers sans doute ne fréquenteroient pas journellement, s'ils n'y trouvoient du benefice.

§. 8. Mais quels sont donc les articles essentiels & les plus utiles à la Compagnie? Sans contredit les Epiceries & le Cuivre en lingots. Le reste, comme Etain, Plomb, Vermillon, Vif-argent, Camphre, &c. dont le trafic lui est commun avec d'autres Nations, étant ordinairement à bon marché, ne rapporte pas grand' chose.

§. 9. Au retour de ces Quartiers, on se borne à transporter en Europe Toiles, Poivre, Salpêtre & autres minuties de moindre valeur, ainsi que des Toiles & de l'Amphion, ou Opium, à la Côte Occidentale de Sumatra, où la Compagnie fait seule le Commerce de ce dernier article, depuis *Baros* jusqu'à la Pointe d'*Indrapoura*, de même qu'aux Provinces Orientales, dans une partie de Malaca, à Jambi, Palembang & Timor.

§. 10. Le retour de l'Amphion, il est vrai, n'a pas laissé que d'être avantageux à Batavia; mais qu'est son Commerce de Toiles dans les Comptoirs de sa dépendance, si l'on excepte celui qui se fait le long de la Côte Occidentale de Sumatra? . . . . .

§. 11. Le trafic des Comptoirs Occidentaux est si chetif, que l'article des Sucres ne peut suffire à ce qu'il en coute à la Compagnie pour les envois de Suratte, de Malabar, de Coromandel, de Mocha & de la Perse. Que l'on suppute la dépense des Etablissemens que nous y avons & l'entretien de tant de Vaisseaux, & l'on verra si, en faisant abstraction des Epiceries & du Cuivre du Japon en lingots, les gains ont pû fournir à de si grands fraix depuis tant d'années.

§. 12. En vain on allégueroit que tout ce dispendieux attirail est nécessaire

faire pour jouïr de l'important benefice fur les Epiceries & le Cuivre. Ces deux articles ne regardent principalement que Coromandel, comme étant en posseffion de leur débit, qui fait honneur à ce Gouvernement.

§. 13. Quand même la Compagnie réduiroit fon Commerce à ces deux articles, elle n'en perdroit pas pour celà fon benefice fur le refte, & combien de fraix n'éviteroit-elle pas par cette reftriction? Au-lieu d'entretenir, dans nombre de Places, un Directeur & fa fuite, qui y forment un Confeil, il fuffiroit qu'elle y eût un Employé de certain rang avec deux *Eleves*. Cette épargne retrancheroit la dépenfe de moitié. Nous nous réferverons d'en parler plus amplement dans la fuite.

§. 14. Dans la réforme générale du fyftême actuel de la Compagnie & de fon Commerce à l'Oueft en particulier, on ne comprend pas l'Ifle de Ceylan, quoique la plus confidérable & le Comptoir le plus fort de cette partie, tant par rapport à fes productions de Canelle que parce que cette Ifle eft la feule Colonie où la Compagnie jouiffe exclufivement & puiffe continuer de jouir de fa maitrife. A ces égards bien différente des autres Etabliffemens, elle doit auffi en être diftinguée, en fe réglant fur les circonftances actuelles du Commerce de ces Quartiers, qui changent de tems à autre. Comme ces mefures font plus praticables à Batavia que dans les Provinces-Unies, la Compagnie pourroit ordonner au Gouverneur Général & au Confeil d'y pourvoir.

§. 15. Il ne s'agit donc que de Bengale, de Coromandel, de la Côte Occidentale de Sumatra, de Malabar & de Suratte, *de la Perfe & de la* Mer rouge, où l'on foutient que la Compagnie devroit fe réferver privativement le trafic des Epiceries & du Cuivre en lingots, ne prendre en retour que ce qui eft bon pour l'Europe, & faire, de Batavia, le Centre d'un Commerce libre & ouvert de tout le refte. Par là cette Ville deviendroit une Rivale redoutable à fes Compétiteurs, & au moyen d'Impôts fupportables, fon Commerce procureroit à la Compagnie des avantages réels, au-lieu du benefice que l'on croit trouver dans les Comptes équivoques d'aujourd'hui.

§. 16. Le Commerce, qu'on lui propofe ici, eft régulier & économique; régulier en ce qu'il ne renferme aucun des inconvéniens des différens projets mis en ufage jufqu'à ce jour; économique en ce qu'il établit l'épargne dans les endroits où elle n'eft, pour ainfi dire, que comme d'emprunt. On ôfe même le garantir fi folide, que l'on peut infailliblement compter fur ces fuccès, qui contribueront à augmenter la profpérité de cette principale Colonie.

§. 17. La feconde objection, que l'on prévoit, confiftera dans les difficultés qui empêcheroient l'exécution du projet; mais on a deux moyens d'introduire le Commerce libre & ouvert, ou en affrettant des Vaiffeaux de la Compagnie, ou en lui payant tel Droit dont on féroit convenu aux Indes pour l'envoi des marchandifes à bord de Navires particuliers & indépendans.

§. 18. La troifième objection tombera peut-être fur le déchet des Effets refervés à la Compagnie, auquel une Navigation libre donneroit occafion en favorifant la fraude. Mais nous prétendons au contraire que par la réduc-

duction proposée dans la Navigation & dans le Commerce des Comptoirs de l'Ouest celui de Batavia deviendra bien plus considérable; que l'on pourra veiller de fort près à Batavia, aux articles réservés, dont les Epiceries sont le principal, & que comme ce Commerce se feroit avec de bons Navires d'une structure connuë & qui tirent beaucoup d'eau, il seroit bien moins sujet à la fraude, que si l'on se servoit de Bâtimens de toute espèce.

§. 19. La quatrième objection pourroit tendre à demander à quoi bon ce changement, & s'il seroit beaucoup plus utile à la Compagnie que l'état actuel de son Commerce? C'est au tems à résoudre la question. Toujours est-il vrai qu'à tout hazard elle n'y perdroit pas, & que quand même l'avantage ne seroit pas si grand qu'on se le persuade, du moins il en résulteroit ce bien, qu'en conservant les deux branches capitales de son Commerce dans ces Quartiers, les fraix diminueroient de moitié, sans causer d'interruption dans le ramas des retours pour l'Europe. Quant à ce qui regarde l'Amphion, qui seul mérite plus d'attention que tous les autres articles réunis du Bengale, l'essentiel est de prendre garde qu'on n'en fraude les Droits dûs à la Compagnie, ce qu'on pourroit prévenir, soit en affermant ces Droits, ou en payant le prix des marchandises fraudées. Ces deux expédiens paroissent les plus sûrs pour obvier aux connivences, à moins que l'on n'en trouvât sur les lieux quelque autre plus convenable à la Constitution des Places & au Service de la Compagnie.

I X.

Du Commerce de la Chine, rélativement aux Provinces-Unies.

§. 1. Quoique l'évenement tragique arrivé à Batavia en 1740, ait porté au Commerce de la Chine un coup si funeste, que l'on pourroit douter s'il existe encore, néanmoins dans l'espérance qu'il renaîtra à mesure que cette affaire prendra une tournure favorable, nous en parlerons ici comme s'il ne s'étoit rien passé entre nous & les Chinois.

§. 2. Le Commerce de Batavia à la Chine est bien différent de celui qui s'y fait directement de l'Europe. L'un ne peut être ni trop encouragé, ni trop ménagé; l'autre, quoiqu'important, est fort déchû par le grand nombre de Vaisseaux étrangers, qui, à l'envi les uns des autres, fréquentent les Ports de cet Empire.

§. 3. Il faut convenir aussi que les Navires de la Compagnie, qui vont de Batavia trafiquer à la Chine, d'où ils reviennent en Hollande, contribuent à faire languir un Commerce déja si divisé. Ce n'est pas que l'on doive pour cela s'en départir; il s'agit de le continuer, mais avec modération. Dès que les choses auront changé de face à Batavia, un seul Vaisseau pourroit suffire pour cette traite.

§. 4. Le Thé constitue la branche la plus considérable du Commerce de la Chine avec l'Europe. Sans cet article, les Vaisseaux ne pourroient en

revenir qu'à moitié chargés; le reste n'étant pas assez important pour compenser les fraix du transport, personne ne s'avisera d'en prendre.

§. 5. Cette production fait aussi le principal objet du Commerce de Batavia à la Chine. Quoique les Jonques y apportent, pour l'usage des Colonies, de la Porcelaine, des Potteries, du Tabac, du Papier, & cent autres minuties, le Thé est toujours la marchandise qui les dédommage le plus de leurs peines & de leur dépense.

§. 6. La quantité, qui en arrive annuellement par Batavia dans les Provinces-Unies, tant à bord des Vaisseaux de la Compagnie que sur ceux des Particuliers, n'est actuellement connuë qu'aux Négocians. Il est probable que l'arrangement, qui a été proposé, empêcheroit, du côté des Particuliers, les transports de cette production; mais aussi il faudroit de l'autre en faciliter & augmenter l'importation à Batavia: sans quoi, l'on exposeroit le Commerce des Jonques à décliner.

§. 7. On met en question s'il est de l'intérêt de la Compagnie qu'elle achete tout le Thé que les Chinois apportent à Batavia. Les raisons pour & contre sont également solides. Néanmoins il est certain qu'un achat aussi considérable y causeroit de l'embarras & de l'interruption dans le trafic des Jonques, d'autant plus que les Chinois sont assujettis aux ventes de la Compagnie, jusques-là qu'ils ne sont maîtres de leur Thé qu'après inspection, épreuve & estimation faites; autant de formalités qui décident si la Compagnie le retient pour son compte ou non. Au cas qu'elle se contentât de l'ancien usage, & chargeât un Vaisseau du Thé que l'*on reçoit au retour* des Supercargas de la Chine, alors elle n'auroit à se mêler de ce Commerce que pour la perception de ses Droits, laissant aux Propriétaires la liberté de disposer de leur marchandise selon leur volonté; ce qui seroit plus simple & plus avantageux.

§. 8. En un mot il semble qu'il vaudroit mieux que la Compagnie n'envoyât de Batavia en Europe qu'un seul Navire & un autre de moyenne grandeur pour le retour des Supercargas, & abandonner le reste à la Colonie de Batavia. On croit même que la Compagnie devroit y prêter la main, & qu'il lui seroit plus utile de permettre aux Particuliers le transport de leur Thé à bord de ses Vaisseaux à 40 pour cent du prix de la vente dans les Provinces Unies. Il y a quelques années qu'on en fit la proposition, dont nous joindrons ici le précis.

§. 6. La Compagnie devroit, lors de son premier retour, depuis le 1er jusqu'à la mi Octobre, tenir un nombre suffisant de Navires pour le transport du Thé des Particuliers, & en réserver le fond pour y placer le sien, à moins qu'elle ne jugeât à propos de le destiner à contenir de la Porcelaine.

§. 10. La Compagnie étant de cette manière intéressée de 40 pour cent dans le Commerce des Particuliers, les envois se feroient de sa part, sans qu'aucun d'eux eût sujet de craindre la malversation, ne pouvant y en avoir qui ne réjaillît sur elle-même.

§. 11. Par conséquent le Thé, muni de la distinction ordinaire de lettres & de numeros, seroit reçu à Batavia dans les Magasins de la Compagnie, embarqué sous son nom & transporté aux Provinces Unies, pour y être dé-

char-

chargé & vendu à l'enchere avec les autres marchandises, dont on feroit ensuite remettre le provenu, noté dans un Régistre particulier, à ceux à qui il appartiendroit, après en avoir prélevé les 40 pour cent convenus.

§. 12. Et pour faciliter d'autant plus ce Commerce à ceux qui n'auroient point de Correspondans ou Porteurs de procuration dans les Provinces-Unies, au moyen de 10 pour cent qu'ils payeroient de plus, on acquitteroit à Batavia la portion qui leur feroit dûe, & ils participeroient par-là au retour du benefice sur l'argent.

§. 13. Certainement la proposition est de conséquence, sur-tout si l'on considére qu'il entre chaque année, dans les Provinces-Unies, plus de trois millions de livres de Thé, non compris celui de la Compagnie, qui ne profite pas d'une obole sur des transports si successifs & si prodigieux; au lieu qu'autrement ce Commerce deviendroit tout à la fois lucratif pour elle & légitime quant aux Particuliers.

§. 14. Un Vaisseau, chargé de Thé, à la réserve du fond, en contiendroit immanquablement 600,000 livres, lesquelles venduës, l'une portant l'autre, à raison de 20 sols, rendroient à la Compagnie 240,000 florins, & ainsi du reste à proportion des ventes. Or, sauf les fraix de débarquement à Batavia, que l'on évaluë à deux pour cent de l'achat, ainsi que ceux d'enchere en Europe, la dépense du voyage n'excéderoit pas la somme de 60,000 florins: donc la Compagnie en profiteroit 200,000, sans aucun déboursé & sans autre risque que celui du fond de ses Bâtimens; ce qui iroit à un million sur cinq Navires, outre 200,000 florins de benefice sur l'argent dans les retours.

§. 15. On pourroit ajouter à l'importance de ces avantages d'autres accessoires, mais dont le détail feroit peut-être au dessous de ce qu'en developeroit l'execution du projet, qui, le moins qu'on en puisse dire, rendroit la Compagnie maîtresse du Commerce particulier des Indes, & de la remise des Fonds en ces Pays-là.

X.

Du Commerce de la Compagnie, rélativement à d'autres Articles, aux Retours & au Change.

§. 1. Après avoir traité des principaux articles qui ont besoin d'être améliorés ou redressés, il nous reste à parler du Poivre, du Commerce de l'Est, de celui du Japon & des Philippines, du transport des marchandises, tant manufacturées que d'autres, à la réserve de celles de gros volume & qui se vendent au poids, sans oublier les Toiles, les Etoffes de Soye & le Caffé des Indes, non plus que l'Article du Change, qui depuis nombre d'années a fait le sujet de tant de déliberations.

§. 2. Le Commerce du Poivre appartient exclusivement à la Compagnie en vertu de ses Conventions avec les Princes du Pays; aussi doit-elle le conserver avec d'autant plus de soin, que le maintien de ce Droit acquis intéresse sa dignité, en qualité de Puissance considerable dans ces Quartiers. Il

en est de même à Bantam & à Palembang, ainsi que dans la plus grande partie du Malabar.

§. 3. On sait que la direction de ce Commerce n'est point exempte de très grands abus, qu'il convient de redresser, & en particulier il seroit nécessaire qu'à l'avenir on ordonnât que le Poivre, dont la Compagnie pourroit se passer, fût vendu à l'enchere vers le tems du départ des Jonques.

§. 4. Un autre Commerce, qui, malgré son dépérissement depuis plusieurs années, n'en doit pas être moins conservé, c'est celui du Japon. Le rétablissement des affaires de son Comptoir dépend de l'intégrité & de la vigilance.

§. 5. Il y a longtems qu'on a agité, tant ici qu'aux Indes, la question si la Navigation des Particuliers entre les Provinces Orientales & Batavia étoit favorable ou non à la Compagnie. Sans vouloir décider ce point, nous remarquerons seulement que l'abolition de ce privilege seroit très dure pour les pauvres Communautés de ces Quartiers, qui fournissent néanmoins à l'entretien de la Capitale. D'ailleurs on n'y gagneroit rien, parce qu'en opprimant les Habitans d'Amboine & de Banda, à qui l'on ôteroit cette ressource, ce seroit favoriser la fraude & les malversations dans la livraison du Clou de Girofle, dont le Commerce, qui est précieux pour la Compagnie, deviendroit plus à charge qu'il ne seroit avantageux. On ne peut aussi interdire, aux Particuliers, la Navigation de Macassar à Amboine, parce que cette Province est le Grenier à riz de ces Quartiers; & la même raison a lieu par rapport à Batavia, où les Habitans ont *coutume d'apporter* des Huiles du Golfe de Cajeli, des Esclaves & nombre d'autres *petits* articles.

§. 6. Eu égard à ces raisons, il seroit convenable qu'au lieu d'employer la violence, on laissât le Commerce libre & ouvert uniquement entre Batavia & ces endroits, avec certaines restrictions; que l'on eût grand soin de veiller aux abus, & qu'on punît rigoureusement ceux qui se rendroient coupables de contravention. De cette maniere on mettroit desormais sur un bon pied la Navigation & le Commerce à l'Ouest, sans craindre aucun préjudice pour la Compagnie, & sans faire tort aux Particuliers.

§. 7. Le Commerce des Philippines, ou de Manille leur Capitale, a trop de connexité avec celui de la Compagnie pour le passer sous silence. D'un côté ces Isles reçoivent annuellement, par le Vaisseau de Régistre, des Toiles des Indes & d'utres marchandises dont elles ont besoin; de l'autre elles sont pourvûes de Canelle, qui y est fort en usage. Ce dernier Commerce regarde la Compagnie. L'autre, quoique le plus important, se fait sans sa participation, par la voye de Surate ou de Bombay, à Porto-Novo, Madrass, Bengale, & par le Détroit de Malacca aux Philippines. Depuis nombre d'années, ce Commerce particulier, frauduleux & contraire aux anciens ordres, se fait sous le nom emprunté de Maures ou d'Arméniens. A la faveur de la tolerance, il s'est tellement établi, qu'il seroit difficile aujourd'hui d'y mettre obstacle, sans détériorer ou ruiner celui de Batavia dans ces Quartiers, ce qui n'est pas bien pratiquable. Il est cependant certain que les Philippines doivent être un objet de l'attention de la Com-

Compagnie, & qu'il y va de son intérêt d'observer de près ces Isles voisines.

§. 8. D'ENTRE les marchandises qu'on transporte aux Indes, nous n'avons encore parlé que des boissons qui embarrassent les Vaisseaux; maintenant qu'il est question du Commerce en général, nous nous étendrons sur nos Manufactures & sur divers autres articles que la Compagnie envoye & fait vendre publiquement aux Indes, quoique rarement avec profit, en quoi elle consulte moins son intérêt particulier que le bien public, en favorisant le débouché des Manufactures. Il s'agit donc de savoir s'il ne seroit pas à propos qu'elle abandonnât cette partie à ses Employés qui vont aux Indes; éconômes, prudens & empressés à augmenter leurs petites facultés, ils y trouveroient vraisemblablement plus de benefice que la Compagnie ne peut s'en promettre. Outre leur bagage, on leur permettroit d'embarquer quelques caisses ou ballots, moyennant un fret raisonnable & un Droit d'entrée proportionné à la valeur, en exceptant le Fer, le Plomb, le Vif-argent & les Marchandises trop lourdes ou de gros volume Il y a lieu de présumer que la Compagnie gagneroit à se relâcher sur quelques articles pour ne se réserver que celui de l'argent, comme le plus solide, & à le rendre de Contrebande à l'égard des Particuliers.

§. 9. COMME le Thé, dont nous avons déja fait mention, est le plus considérable des articles qui concernent les retours, il suffira de s'arrêter aux Toiles, aux Soyes & Soyeries, au Caffé & au Salpêtre.

§. 10. A l'égard du dernier, il ne manque à la Compagnie que d'en être plus abondamment pourvûe. Elle le sera, dès que par un ordre mieux entendu on aura sçû ménager du vuide sur les Vaisseaux, & que les retours de Bengale causeront moins d'embarras. On peut tirer de là assez de Salpêtre, & le déposer à Batavia jusqu'au tems nécessaire. Il seroit pour les Navires un lest extrêmement profitable, ne fut-ce qu'il est dangereux.

§. 11. DEPUIS quelques années les Toiles ont rapporté peu de benefice, sans doute par la quantité extraordinaire qu'il en passe ici sous le nom de Thé à bord des Vaisseaux de la Compagnie; mais pour le compte des Particuliers. En attendant que par de bonnes mesures l'on vienne à bout de corriger cet abus, il ne doit point empêcher que l'on ne continuë le Commerce des Toiles, & qu'on n'en augmente même les transports, tant de grosses que de fines. Les unes sont nécessaires, les autres recherchées.

§. 12. LES Soyes & les Soyeries sont les retours les plus importans des Indes. Les premières soutiennent les Fabriques de la Compagnie, les secondes les détruisent. Il est donc naturel que l'on continue de se procurer celles qui favorisent le Commerce, autant qu'il convient de modérer les autres qui lui portent préjudice. A ce dernier égard on doit chercher, à Batavia, les moyens de s'approprier les Manufactures qu'on est obligé d'aller prendre à la Chine, & c'est à quoi nous avons les mêmes facilités, si l'on en excepte les Soyes.

§. 13. LE Caffé fut longtems un des meilleurs rapports pour la Compagnie; aujourd'hui il semble qu'il lui soit à charge, tant le Commerce est susceptible de vicissitudes. Le Poivre, au contraire, dont elle étoit surchargée, a présentement un débit si considérable en Europe, que dans les en-

vois on n'en craint pas le superflu. Quant au Caffé, on ne peut mieux faire, que de s'accommoder au tems. La Compagnie en est assez pourvuë, pour que, sans avoir recours aux ventes publiques, l'on puisse s'en defaire à bas prix, ne fût-ce qu'à six sols la livre, & perdre cet article de vûe pendant quelques années. On ne pense pas qu'à cet égard aucune Nation soit en état de nous tenir tête; mais il faudroit que le Caffé fût transporté à bord de Vaisseaux exprès, qui eussent 150 pieds de Quille. Chacun pourroit bien en contenir un million de livres, sur-tout si l'on en répandoit entre les Ballots les fèves les plus vieilles, moins sujettes à moisir que les nouvelles.

§. 14. Le Sucre est encore un article si au-dessous de sa quantité d'autrefois, que sur de fortes plaintes portées à Batavia, la Régence s'occupa à rechercher les causes de son décroissement. Elle approuva le 19 Septembre 1740, & suivit un avis qui lui parut plausible; mais loin que l'évenement répondît à l'attente, le Sucre rendit encore moins qu'auparavant. On n'a rien à ajouter à la tentative, si non l'espérance qu'une grande attention & le desintéressement de ceux qui sont préposés à cet article, auront un succès désiré. Quoiqu'il en soit, le Sucre est une branche trop importante de Commerce pour que l'on s'en désiste, ne dût-on s'en servir qu'à lester les Vaisseaux, au défaut de Salpêtre.

§. 15. Ces deux articles sont bien les lestes les plus avantageux dans les retours des Indes, où l'on est toujours en peine de savoir quoi employer lorsqu'il s'agit de charger quelque Bâtiment. Le peu de *Canons hors d'état* de servir, les enclumes, les crics & les vis ne suffisent pas; le sable est défendu comme dangereux, & les pierres ne sont point assez abondantes à Punto-Gale pour en lester les Navires qui partent de-là. Batavia ne peut en fournir; celles de Coromandel couteroient trop, & ne seroient pas même propres à être employées en Europe. On pourroit essayer si certains carreaux seroient plus recherchés, étant d'un bon usage & d'une durée extraordinaire.

§. 16. Il seroit trop long & trop ennuyant de traiter à fond la matière des Changes; nous n'en toucherons que le plus essentiel. Ils sont de deux especes fort différentes; savoir le Change de Batavia rélativement aux Provinces Unies, & le Change mutuël entre les Comptoirs respectifs de la Compagnie; mais ne parlons que du principal de ces Comptoirs, les autres pouvant aisément s'y conformer, dès que les Especes auront été mises sur le pied proposé; car, profitant d'abord à Batavia, sur l'argent qu'on y enverra d'ici, & qui alors sera porté à sa plus haute valeur, la Compagnie ne devra plus jouir d'aucun benefice dans les autres Comptoirs, ni être exposée à perdre sur celui des retours. Il faudra aussi qu'alors, pour faciliter le Commerce libre, elle permette par-tout les Lettres de change en Especes d'argent, en quoi elle profiteroit des risques de Mer; bien entendu néanmoins qu'on ne compteroit de l'argent qu'aux Places qui en manqueroient, & que l'on tireroit sur celles où il seroit abondant, ce dont on peut facilement être instruit par les correspondances particulières. La Monnoye legere étant une fois abolie, & les roupies fixées à 30 sols, les pagodes, au lieu

lieu de six florins, ne feroient plus aux Indes que 96 sols, & en échange, trois roupies & un cinquieme. Telle est leur vraie valeur intrinseque, & tel doit être aussi leur veritable cours.

§. 17. Les Lettres de change, qu'on tire sur la Hollande, sont d'une toute autre nature, en ce que pour retirer des fonds légitimement acquis, il faut y perdre $\frac{79}{13}$ ou $6\frac{6}{13}$ pour cent, suivant les derniers ordres envoyés aux Indes de ne prendre les ducatons qu'à 12 escalins au change. S'il est dur d'être ainsi frustré d'une partie de son bien, il est encore plus étrange que la Compagnie, en souffrant d'ailleurs le change à 13 escalins, se laisse accabler, avec connoissance de cause, par le Commerce particulier d'argent entre les Provinces-Unies & les Indes. On se méprend grossiérement, en croiant qu'il y ait du benefice pour la Compagnie à prendre le ducaton à 13 escalins, fondé sur la facilité qu'elle trouve à se servir de ces fonds. Elle n'en a pas besoin, vû qu'au moyen de $6\frac{3}{4}$ pour cent avec $5\frac{1}{4}$ de risque sur l'argent qu'elle reçoit d'ici, elle a dix-huit mois de tems pour payer le montant des emplettes qu'elle fait là bas. On pourroit s'arranger d'une autre maniere, & jouir en même tems du benefice de l'argent, qui va bien encore à dix pour cent pour le moins; ce qui fait voir que la réduction du ducaton à 12 escalins n'est pas trop forte pour les Négocians particuliers, quoique l'on s'imagine empêcher par-là que la Compagnie ne soit plus longtems chargée de leurs remises.

§. 18. Au reste il est fort triste pour les Veuves & les Orphelins d'être compris dans un Réglement, qui, bien qu'il n'aît aucun rapport aux Inventaires, aux Héritages & aux Legs, les réduit à la nécessité de perdre sur des Capitaux autant que d'autres qui pourroient mieux en supporter la diminution. Il seroit à souhaiter qu'il y eut une exception en faveur de tels articles, & que l'on s'en rapportât à la foi d'un serment; ce qui seroit equitable & avantageux à la Colonie de Batavia. Quant à la réduction du ducaton à 12 escalins, on la croit assez juste pour qu'elle subsiste dans les autres cas.

XI.

Des Possessions, des Colonies & des Etablissemens de la Compagnie.

§. 1. Il y a une différence à faire entre les divers endroits des Indes subjugués par la Compagnie, & ceux où elle n'a que le privilege ou la coutume de naviguer par rapport à son Commerce. Les premiers exigent quelque chose de plus majestueux qu'un Etablissement; les seconds ne demandent que des Factories pour son trafic & des Entrepôts pour ses Marchandises.

§. 2. La premiere de ces Classes comprend Jacatra, Ceylan, Amboine, les Isles de Banda, Macassar en partie, & Malabar à quelques égards. La seconde renferme la plûpart des Places situées à l'Ouest des Indes, comme Bengale, Coromandel, Suratte, la Perse & Mocha. La Côte Occidentale de

de Sumatra n'y appartient pas toute entiere, & Malaca tient plutôt des frontières qu'on ne peut abandonner, que des Colonies ou des endroits de Commerce. Ternate & Macassar couvrent de deux côtés les Isles d'où l'on tire les Epiceries, quoique par elles-mêmes elles doivent être en état de défense. On pourroit encore subdiviser ces classes en lieux où l'on ne réside que pour cultiver l'amitié des Princes Indiens, comme Palembang & Jambi, les Comptoirs de Java & de Bantam.

§. 3. Que l'on considére maintenant, sous telles distinctions que l'on voudra, ces différens Pays dans leur étendue & leur éloignement, on sera obligé de convenir que la Compagnie a poussé un peu trop loin son Commerce & sa Navigation, & qu'en les resserrant dans des bornes plus étroites, elle se seroit épargné bien des dépenses superfluës, & n'en auroit pas moins thésaurisé. Ce parti est encore de saison; mais il importeroit infiniment de prende garde qu'en retranchant des branches inutiles, on n'en endommageât de fructueuses.

§. 4. Il faudroit aussi user de précaution à l'égard du faste, de crainte que si on l'extirpoit tout d'un coup, on ne donnât lieu de soupçonner une impuissance de le soutenir; ce qui influeroit desavantageusement sur le Crédit de la Compagnie.

§. 5. Il y aura moins de difficulté à changer de maxime dans les endroits où l'on a voulu tout embrasser & régir.

§. 6. Dans ceux où la Compagnie domine souverainement, ainsi que dans d'autres avec lesquels elle ne correspond que *par rapport à son Commerce*, ou au maintien de la bonne intelligence avec les Princes *Indiens*, on doit modérer les excès de dépense à un degré qui ait plus l'air d'une louable épargne que d'une basse lezine.

§. 7. Il n'est point ici question de retranchement de quelques Comptoirs. Ils sont les appuis du Crédit, & par conséquent si indispensables, qu'on ne doit en abolir aucun qu'à la derniere extrémité. On peut leur ôter le superflu, & ne leur laisser que le nécessaire. Dans cette idée nous parcourerons les trois classes dont nous venons de parler, & tâcherons d'en indiquer à peu près l'essentiel.

XII.

Des Etablissemens de la Compagnie dans les Endroits qu'elle ne fréquente que pour son Commerce.

§. 1. Ceux-là sont la plûpart dans l'Ouest des Indes, entre lesquels Bengale peut être considéré comme le principal.

§. 2. En proposant de rendre le Commerce libre à Batavia, on en a excepté les Marchandises propres aux retours en Europe. De ce nombre sont le Salpêtre & les Toiles, les Soyes & les Soyeries, dont la Compagnie doit faire des amas & s'en réserver absolument les transports. Il s'ensuit donc que quand même la Navigation du Gange & d'autres endroits seroit ouverte par rapport à l'Amphion & pour des Marchandises à l'usage de l'Inde, on ne pour-

pourroit se passer du Comptoir principal d'Hougly, non plus que des Loges subalternes de *Cassimbazar* & de *Patna*, sauf à y retrancher ce que la nombreuse Milice y a introduit d'extraordinaire, & qui expose la Compagnie à de très grands fraix.

§. 3. Il y auroit de l'inconvenient à affoiblir d'une seule fois le nombre de cette Milice; au-lieu qu'en le diminuant peu à peu d'une année à l'autre, le goût pour le faste se perdroit insensiblement, au risque d'avoir quelques démêlés avec les petits Souverains de ces endroits, mais qui, selon toute apparence, deviendroient plus traitables que jamais, voyant qu'on a en main des moyens de reprimer leurs vexations, & même de les priver entièrement de leur Droit de péage.

§. 4. Posons même le cas qu'il ne fallût pas moins de cent hommes de Milice à Patna, encore cette Direction auroit assez d'un Facteur avec titre de Commis, ou de Sous-Commis, lequel mettroit la main à l'œuvre, & auroit à ses ordres deux Européens pour vaquer aux affaires de *Chiopra* & de *Singia*.

§. 5. On aura beau dire que la somptuosité est sortable aux magnifiques amas de Soye & de Soyeries que la Compagnie fait à Macassar. Un Chef, un Commis, un Sous-Commis & deux Ecrivains, comme Assistans, y suffiroient, & l'on pourroit hardiment supprimer le reste.

§. 6 Quant à Hougly, dont le Comptoir n'est uniquement que pour le Commerce, le train en est de moitié trop considérable. Le prétexte d'en imposer par un pompeux éclat à la vanité des Maures, occasionne successivement la décadence & la ruine.

§. 7. L'État mercantil ne veut pas tant de lustre. Il n'y a, pour s'en convaincre, qu'à retrograder aux tems passés, où le Commerce florissoit autant par la simplicité & l'économie, qu'il dégénere aujourd'hui par la magnificence. Le principal Etablissement du Gange, dont la multitude d'Employés est plus embarrassante qu'utile, n'a besoin que d'un Directeur & de trois Commis, qui pourroient y former un Conseil avec le Commandant des Troupes & deux autres Officiers sous ses ordres. On peut encore suppléer à l'insuffisance, en ajoutant deux Sous-Commis comme Eleves, & partager les écritures entre cinq ou six Assistans. Quant à la Navigation, on devroit en réduire le superflu autant que la constitution des lieux, où le pilotage est requis, pourroit le permettre.

§. 8. Il y a moins de faste à Coromandel; cependant il y régne encore trop. En effet on ne voit pas à quoi servent tant de Comptoirs en forme de Directions, où l'on tient une demi-douzaine de Conseillers, comme s'il s'agissoit d'y traiter d'affaires d'Etat, tandis qu'il n'y est seulement question que de Commerce.

§. 9. La Compagnie fait assez grande figure à Nagapatnam, où elle possede cet onéreux Château, pour qu'elle se dispense de briller ailleurs avec tant de dépense. En laissant ici un Gouverneur avec des Subalternes de marque, autant de personnes qu'il en faut pour l'ouvrage, & un nombre proportionné de Milice, le reste pourroit ètre converti en simples Factories, à l'exception de Masulipatnam, qui a l'inspection sur les Comptoirs du Nord de Coromandel, où l'on placeroit deux Européens de

 plus,

plus, ainsi qu'à Paliacatte, & environ douze Militaires dans le Château *Geldria*.

§. 10. En s'y prenant de cette maniere, on épargneroit beaucoup, & la Compagnie seroit également, ou peut-être mieux servie. Dès que l'on n'amasse que pour l'Europe, un assortiment de 3000 ballots, repartis entre les Factories, s'expédieroit aisément par les Préposés, les Naturels du Pays faisant la grosse besogne. A l'égard du Cuivre & des Epiceries, ils ont des ordres dont ils ne peuvent s'écarter. Deux Facteurs dans ces endroits suffisent pour en négocier la quantité requise; par conséquent on pourroit se passer de Conseil dans un Commerce aussi uni.

§. 11. Entre autres personnes d'un certain ordre que l'on tient dans des endroits éloignés, il est nécessaire qu'il y ait un Fiscal, qui agisse juridiquement dans les occasions; mais comme elles sont rares, cet Office ne seroit pas incompatible avec les fonctions & la capacité de quelqu'un des autres Employés.

§. 12. On péche encore plus contre l'économie à Surate. Excepté le Sucre, en cas qu'on l'abandonnât aux Particuliers, ce n'est pas la peine, pour une seule cargaison qu'on y envoye de Batavia, & pour une demie que l'on en rapporte en Ballots, de se mettre en si grands fraix. Au-lieu de perdre des sommes mal à propos, la Compagnie gagneroit à n'y faire transporter que les articles qu'elle se feroit réservés.

§. 13. On pourroit borner la Navigation en Perse à l'envoi annuel d'un Vaisseau, que l'on chargeroit des principaux articles pour le *Compte de la Compagnie*, & ne laisser à ce Comptoir, par rapport au mauvais air, que vingt-cinq hommes de garde, avec deux Chaloupes pour naviguer à Bassora, Bendera, Boucher, ou ailleurs, afin d'accélerer l'expédition du Vaisseau. Un Directeur, trois autres personnes de marque & une douzaine d'Ecrivains seroient en état d'administrer les affaires, n'y ayant point assez de marchandises à amasser pour que la Compagnie doive y occuper tant de monde.

§. 14. Le Comptoir de Mocha s'est soutenu aussi longtems qu'il a été possible. Dès qu'il fut retranché, on tenta une Navigation, qui ne réussit pas mieux. Cependant il est apparent qu'on auroit dû laisser subsister ce Comptoir, & qu'une Ville aussi commerçante que celle-là, pouvoit bien consumer la cargaison d'un Vaisseau. Pour éviter les molestations & les fraix d'une Factorie, rien n'empêcheroit qu'on ne pût vendre les Marchandises à bord du Navire, & prendre en retour, au-lieu de Caffé, des Réales d'Espagne ou d'autre argent.

§. 15. Enfin on ne sauroit trop économiser dans les Places où l'on ne veut point établir de Colonie, & que l'on ne fréquente que pour commercer, ou pour entretenir l'amitié des Princes. Tout ce que l'on épargne de ce côté-là est un benefice réel. La Compagnie a d'ailleurs assez d'autres fraix à supporter, & qui sont indispensables.

XIII.

XIII.

Des Places où la Compagnie entretient correſpondance de Commerce avec la Régence du Pays.

§. 1. Il eſt probable que ſi la Compagnie n'avoit trouvé Malabar dans un état de grandeur lorſqu'elle fit la conquête de ſes Places fortes, elle ſe ſeroit abſtenuë d'y ſuivre le train faſtueux qu'y avoient tenu les Portugais, ſes Dévanciers. Autrefois cet Etabliſſement étoit conſidérable par rapport au Poivre; il le ſeroit encore, s'il y avoit plus d'empreſſement à répondre aux deſirs d'une Nation, épriſe de vaine gloire.

§. 2. Aujourd'hui ce Commerce y eſt ſi déchû, qu'à peine retire-t-on un Vaiſſeau chargé de Poivre de cette Côte, qui en fourniſſoit au moins huit à dix cargaiſons; de ſorte que la poſſeſſion de Malabar eſt devenuë par-là plus onéreuſe que profitable à la Compagnie.

§. 3. Malgré cela, elle ne peut renoncer à cet Etabliſſement, de crainte qu'il ne tombe en d'autres mains, & beaucoup moins encore raſer ou diminuer les Fortifications, après en avoir conſtruit de nouvelles à ſi grands frais & démoli les anciennes, ſous prétexte qu'elles étoient trop étenduës pour une bonne défenſe.

§. 4. Il eſt plus à propos de ſonger à rétablir, s'il eſt poſſible, le Commerce du Poivre, & à prendre enſuite des meſures propres à diminuer l'excès des dépenſes ordinaires.

§. 5. La Ville & Fortereſſe de Malaca s'eſt donnée à la Compagnie dans le même goût, avec cette différence qu'elle lui eſt moins à charge. On regarde comme un problême, ſi, attendu le peu de rapport qu'elle a aux affaires de l'intérieur, elle ne ſeroit point ſuſceptible de quelque épargne, au moins dans le ſuperflu.

§. 6. Les Etabliſſemens ſur la Côte Orientale ou intérieure de Sumatra, n'offrent rien à retrancher. Ils n'ont que ce qui leur eſt néceſſaire pour entretenir la correſpondance & la bonne harmonie avec les Princes de ces Cantons. Ainſi on ne peut qu'y recommander, comme à Timor, la modération dans la dépenſe.

§. 7. Bantam & Java ſont à la vûe du Comptoir général, & ſervent à maintenir la puiſſance de la Compagnie parmi les Princes voiſins. Il n'y auroit tout au plus à reformer que dans le Militaire; mais vû la proximité de Batavia, où le cas pourroit arriver que l'on en eût beſoin, il vaudroit mieux ne pas en diminuer le nombre, d'autant plus que ces Places ſont autant que cenſées faire partie des Colonies Hollandoiſes.

§. 8. Il en eſt de même de Macaſſar & de Ternate, où, ſous le nom d'Habitans, nous avons acquis un droit qu'il eſt bon de conſerver. Ces deux Places ſervent auſſi à couvrir les Iſles aux Epiceries; de ſorte que les dépenſes actuelles y ſont d'une néceſſité abſolue, quoiqu'en tems de paix elles pourroient être moins fortes.

§. 9. Quant aux Moluques & à Macaſſar, le principal objet étant d'y

e 2 en-

entretenir des liaiſons avec les Princes voiſins, on croit que la Compagnie doit ſe régler ſur cette conſidération, & n'enviſager la propriété de quelques-uns de ces Cantons que comme un acceſſoire, & non comme un article eſſentiel; ſans quoi, il eſt certain qu'elle n'y trouveroit pas ſon compte.

§. 10. On ne ſait pas trop ce que l'on pourroit dire des Etabliſſemens ſur la Côte Occidentale de Sumatra, eû égard au Commerce mixte & au voiſinage des Princes Indiens, dont la conſtante amitié ſeroit ſans doute le fruit de la prudence & de l'adreſſe, ainſi qu'un avantage pour la Compagnie. Reſte à décider s'il lui conviendroit d'ouvrir le Commerce dans cette partie, comme dans les autres Places de l'Oueſt. En ce cas elle n'y auroit plus que faire, mais on n'ôſeroit lui conſeiller un tel parti, qui ſeroit trop favorable à ſes Compétiteurs, à moins que de preſſantes raiſons d'intérêt ne lui ſuggéraſſent de le prendre. Le plus court eſt donc d'y augmenter le Commerce avec le moins de dépenſe qu'il eſt poſſible, & de tâcher de ſe l'approprier en entier.

XIV.

Des Places où la Compagnie a droit de Souveraineté, de ſes Colonies à Ceylan & des Iſles aux Epiceries.

§. 1. Outre le Royaume de Jacatra, Macaſſar & une partie de Ternate, la Compagnie poſſède en propriété Ceylan, Amboine & Banda. Il n'y a dans la dernière de ces Iſles d'autre Puiſſance qu'elle *ſeule, mais quoiqu'il* ſe trouve pluſieurs Princes dans celle d'Amboine, elle n'y eſt pas moins reconnuë Souveraine de l'étenduë du territoire qui lui appartient.

§. 2. Ces domaines ſont ce que l'on peut appeller à juſte titre les Colonies Hollandoiſes, & où la parade, digne de la Majeſté, eſt abſolument requiſe. Les fruits que la Compagnie en retire, la dédommagent largement de la dépenſe, & loin de ſonger à l'épargne, la raiſon décide pour des ſurcroîts de généroſité, afin de s'aſſûrer d'autant mieux la paiſible poſſeſſion de ces endroits, qui ſont l'unique reſſource de la Compagnie.

§. 3. Il eſt pourtant vrai que le Commerce y a decliné, mais il y auroit des moyens de réparer ce déchet, ou du moins d'en empêcher les progrès à l'avenir.

§. 4. Les Iſles aux Epiceries exigent que l'on s'y tienne en bon état de défenſe, & que l'on pourvoye à l'entretien de leurs Colonies. Ceux, qui ont été ſur les lieux, ſavent combien on y néglige ces articles. Banda eſt forte par ſa ſituation & ſes Châteaux; Amboine au contraire ſi foible, que quoique l'on ſache depuis plus d'un ſiécle le mauvais état de ſes Fortifications, on n'a point encore ſongé à y mettre ordre. Les conjonctures ne permettent pas toujours l'exécution d'entrepriſes auſſi diſpendieuſes. Mais ſi d'une année à l'autre on y avoit mis la main, l'ouvrage ne ſeroit plus à faire.

§. 5. La décadence de la Colonie d'Amboine eſt aſſez perceptible dans la diminution des recoltes du Clou de Giroſle, le principal produit de cette Iſle

Isle & la plus forte partie du revenu public. Il y a plus de quinze ans que l'on a non seulement permis, mais même ordonné de nouvelles plantations, sans que l'abondance surmonte la disette. C'est la faute de ces Sangsuës d'Employés au service de la Compagnie, lesquels depuis longtems se gorgent de sa substance, & qui, non contens d'un benefice licite, mettent les choses sur un pied, que les Habitans se dégoutent d'un travail, dont ils voient tout l'avantage passer en d'autres mains.

§. 6. La crainte de perdre tout à fait une branche si précieuse de Commerce, ne permet pas que l'on différe d'approfondir & de tarir la source de ces abus. Il n'est pas impossible d'y remédier.

§. 7. Le seul moyen que l'on sache pour redresser les affaires des Isles Moluques, considerées comme Colonie privée de la Compagnie, est de recommander la culture des terres à Manado, ainsi qu'aux Isles voisines, & d'augmenter les trocs ou achats de poudre d'or autant qu'il sera possible, afin de rendre par-là plus supportables les fraix qu'occasionne cette frontière.

§. 8. En qualité de Souveraine, la Compagnie posséde à Macassar quelques Districts, dont le principal revenu, qui consiste en Dîmes, contribue le plus à alleger le fardeau des fortes dépenses qu'elle y fait. Quand on aura pris le juste état de ce Gouvernement, on pourra sçavoir ce qu'il y auroit à corriger.

§. 9. La Colonie de Ceylan est d'une si grande importance pour la Compagnie, qu'on ne sauroit assez recommander aux hauts Officiers de cette Isle le soin de l'améliorer.

XV.

De Batavia & des Colonies de la Compagnie dans le Royaume de Jacatra.

§. 1. Il est certainement de la gloire de la Compagnie de s'intéresser à la splendeur & à l'aggrandissement de Batavia; ce qui a été universellement reconnu pour vrai dès le tems même qu'elle fit de cette Ville la base de son établissement aux Indes Orientales, & les arrangemens, pris en conséquence, furent accompagnés de succès si rapides & si éclatans, qu'aujourd'hui cette Capitale peut être nommée la Reine de l'Orient, tant pour le nombre de ses Habitans, que par rapport à sa magnificence.

§. 2. Les revenus, que la Compagnie tire de cette Colonie & des Domaines du Royaume de Jacatra, sont estimés à un million de florins. Ils iroient bien au-delà, si l'on y comprenoit les Droits sur les ventes de Marchandises, ceux sur la Pêche, & plusieurs autres qu'elle a cédés pour l'érection & l'entretien d'un Conseil Privé.

§. 3. Les sommes, que Batavia en particulier rend chaque année à la Compagnie, seroient peu de chose au prix d'autres qu'elle lui rapporteroit par un Commerce libre, permis & protégé. Bientôt on verroit cette Ville,

défigurée par la Révolution de 1740, reprendre une nouvelle face; & briller avec autant & plus d'éclat qu'avant cette malheureuse Epoque.

§. 4. On l'a dit & on le repete, si la Compagnie parvient à se réserver le Commerce des Indes à l'Europe, & dans les Indes les retours des Comptoirs de l'Ouest: si elle rassemble dans la Capitale les deux principaux articles du Commerce de l'Est, qui sont les Epiceries & le Cuivre du Japon en lingots: si avec cela elle réduit ses dépenses ordinaires à une médiocrité raisonnable: si elle a soin de pourvoir ses Colonies de tout leur nécessaire pour en retirer le fruit désiré: si enfin elle accorde à chacun la liberté de la Navigation & du Négoce, à l'exception de l'Est de Batavia, il n'est point douteux que par-là cette Ville ne devienne en peu de tems le Centre du Commerce, une source féconde d'opulence, & le domicile de gens aisés, qui viendroient s'y établir, soit par choix de retraite, ou dans le dessein d'y faire valoir leurs fonds. On leur en inspireroit d'autant plus l'envie, en ne négligeant rien de tout ce qui peut rendre la vie douce & agréable, comme l'abondance & un prix plus modique des denrées.

§. 5. Il y a à Batavia un grand desagrément pour ceux qui ne sont point au service de la Compagnie. On les regarde avec mépris, & on n'estime pas plus le Bourgeois que tout autre qui n'est revêtu d'aucun Emploi; ce qui fait que chacun voulant s'attirer du respect, la Compagnie est accablée d'une infinité de sujets incapables & inutiles, tandis que la Ville en manque pour accroissement, & que l'on ne compte presque parmi la Bourgeoisie que gens de la lie du Peuple.

§. 6. On pourroit en former différens Corps de Métiers, distinguer du Commun ceux qui vivent de leur bien, ou de leur commerce, & leur imposer quelque taxe modique à proportion de leurs Capitaux ou de leur industrie, en les rangeant sous deux classes, dont celle des Capitalistes auroit la prééminence sur l'autre des demi Capitalistes. On devroit encore augmenter les Privileges de la Ville, distinguer la Magistrature du College des Echevins, qui auroient assez à faire avec le Judiciel, & transformer ce College en Conseil, lequel seroit composé des plus notables d'entre les Bourgeois, que l'on nommeroit par suffrage aux Postes vacans, soit de Conseillers Privés, ou de Commissaires des Mariages, des petites Affaires, &c., le tout avec l'approbation de la Régence, à qui l'on commettroit le soin de les maintenir dans la jouissance de leurs prérogatives.

§. 7. On croit qu'en donnant ainsi lieu aux Habitans d'atteindre à des places d'honneur, on ôteroit l'inconvénient, qui empêche quantité de Particuliers de retourner aux Indes, tant ceux qui en sont sortis pour y avoir mal fait leur compte, que d'autres, qui, nés dans le Pays, ont été envoyés en Hollande pour leur éducation, & où ils prennent le parti de se fixer, faute de pouvoir espérer là-bas quelque Charge assortie à leur état.

§. 8. Bien des familles seroient encouragées à transferer leur établissement à Batavia, dès qu'elles verroient jour à pouvoir y subsister, sans avoir recours à la Compagnie, sur-tout si elle diminuoit le fret, & en donnoit la moitié aux Capitaines de ses Vaisseaux pour admettre à leur table les Personnes d'une condition à y être admises.

§. 9.

§. 9. Nombre d'autres, actuellement répanduës en divers endroits des Indes, préféreroient de vivre dans cette Capitale, où régneroient plus que par-tout ailleurs l'abondance, le repos & la sûreté sous la protection de la Compagnie.

§. 10. Les Chinois ont commencé à labourer les terres; c'est présentement à nous à en perfectionner & étendre la culture.

§. 11. Celles de *Preanger*, situées à environ une journée & demie de Batavia, produisent, quoiqu'elles ne soient pas des meilleures, & malgré le peu de soin qu'on y apporte, des Pois, des Fèves, des Choux & d'autres Legumes. A plus forte raison que ne recueilliroit-on pas du terrain de Java, le plus beau & le plus fertile du monde, s'il étoit cultivé comme il faut?

§. 12. On sait par expérience que ceux de la Nation Hollandoise ne sont nullement propres au labeur. Soit vanité, ou paresse, ils dédaignent ce genre de travail, & aiment mieux croupir dans une indigente oisiveté. Cela étant, il convient d'employer à l'agriculture des Paysans Saltzbourgeois, Palatins ou autres, dont on peut embarquer successivement une dixaine à bord de chaque Vaisseau de la Compagnie. En peu d'années on auroit assez de Laboureurs pour cultiver les terres & en défricher d'autres.

§. 13. Personne ne revoque en doute que ces gens ne trouvent aux Indes une honête subsistance; pour peu qu'ils se donnent de peine; car sans accabler de Caffé la Compagnie, ni épuiser le Pays par les plantations de Sucre, que l'on doit laisser aux Chinois, le seul article du Poivre peut fournir de la besogne à plus de mille.

§. 14. Il seroit bon que la Compagnie leur fît, pendant les cinq premiéres années, une avance de cent ecus, tant pour les mettre en état de se procurer les ustenciles nécessaires à la culture, qu'afin de leur faciliter les moyens de subsister pendant l'intervalle du rapport des terres. Le remboursement de ces sommes se feroit aussi-tôt que leurs facultés pourroient le permettre.

§. 15. Si l'on trouvoit plus convenable de ne pas tant risquer à la fois, on pourroit diviser cette avance en cinq parties, qui leur seroient données séparément d'une année à l'autre, & l'on jugeroit du moins, sans courir de grands hazards, de leur capacité & de leur assiduité au labourage.

§. 16. Outre cette avance, il semble qu'on devroit encore leur accorder trois années d'exemption, après lesquelles on les assujettiroit à une imposition annuelle de cinquante écus par Ferme; ce qui feroit dans la suite un revenu solide pour la Compagnie.

§. 17. Une chose à savoir, c'est si le bien public n'exigeroit pas qu'il y eût des Bourgs & des Villages à certaines distances; que l'on érigeât certaines terres en Fiefs, & créât des Jurisdictions subalternes pour la décision des cas litigieux qui pourroient survenir. Ce seroit un grand soulagement pour les Habitans du plat Pays, que la moindre affaire oblige de se rendre à la Capitale, dont ils sont souvent éloignés de plusieurs journées de chemin.

§. 18. Enfin, pour contribuer à la plus grande prospérité de Batavia & de ses environs, on croit qu'il faudroit y établir des Manufactures d'E-

toffes

toffes pareilles aux Soyeries que l'on a coutume d'envoyer en Europe, ainsi que des Fabriques de Toiles de Cotton. Bengale & la Chine peuvent fournir les Ouvriers & les matiéres des unes; Suratte & Malabar celles des autres.

XVI.

Des Affaires intérieures de la Compagnie aux Indes.

§. 1. Les Papiers de la Compagnie ne prouvent que trop combien on s'est éloigné de l'attention & de la prudence dans l'administration des Affaires, dont dépend en quelque sorte le bien être de la Compagnie.

§. 2. Il n'est point indifférent de donner ou non des marques de cordialité à tous les Princes, Alliés de la Compagnie. Accomplir religieusement d'un côté les conditions de ses Engagemens avec eux, & les mettre généralement de l'autre dans la jouissance des droits & prérogatives stipulés en leur faveur, ce seroit leur rendre son Alliance précieuse, attirer leur estime & les obliger à une sincérité réciproque.

§. 3. Toutes les recommandations réiterées de ne se mêler de leurs Différends que le moins qu'il est possible, ne doivent pas être tellement prises au pied de la lettre, que l'on tombe dans une indolence, qui ne peut qu'exciter leur mépris, & pourroit même les disposer à préter l'oreille aux propositions d'autres Puissances, dont ils se flatteroient de *tirer de plus prompts* secours.

§. 4. Dans les cas d'inobservation de leurs Traités avec la Compagnie, si les remontrances & les exhortations ne font d'aucun poids, l'autorité ne doit point hésiter d'intervenir & d'employer toutes les voyes requises; autrement elle court risque de devenir inefficace & peu respectable.

§. 5. Il faut qu'il entre dans le Commerce avec ces Princes plus de franchise & de droiture que par le passé, si l'on veut s'en promettre autant de leur part.

§. 6. La justice ne permet pas que l'on exige d'eux plus que ne comporte leur état, & qu'on les oblige à des choses qui répugnent à leurs Conventions. C'est donner occasion aux ruptures.

§. 7. On doit avoir sous les yeux l'ancien systême dans le choix des personnes que l'on destine à résider auprès d'eux. Un mauvais choix a souvent provoqué la mauvaise humeur de ces Princes, & causé de grands embarras à la Compagnie.

§. 8. Autant la recompense est dûe à ceux qui se distinguent dans ces Emplois de confiance, autant méritent d'être punis ceux qui s'en acquittent mal. La rétribution fait honneur à la Compagnie, & la punition prévient les suites du mécontentement.

§. 9. Rarement on manqueroit de sujets capables de remplir ces missions, si on les y préparoit de bonne heure, en leur inspirant, dès leur arrivée aux Indes, l'envie d'apprendre les Langues & d'acquérir une connoissance parfaite des usages & des coutumes de ces Nations.

XVII.

X V I I.

Du Service Divin à Batavia & dans les environs.

§. 1. On compte à Batavia trois Communautés Chrétiennes; la Hollandoise, qui y subsiste depuis plus de 120 ans; la Malaye & la Portugaise. Dans les environs on n'en trouve aucune, excepté une poignée de Négres à *Topac*, à *Depok*, & en un petit nombre d'autres endroits; encore doivent-ils à l'instruction de ceux, qui nous y ont précédés, le bonheur d'être sortis des ténebres du Paganisme ou du Mahometisme.

§. 2. Tout le Culte Divin à *Onrust* se borne à y faire une Priere le matin & le soir, & à lire tous les Dimanches, faute de Ministre, un Sermon dans l'Eglise du lieu, auquel on ne voit guéres assister les Navigateurs ou Ouvriers de la Compagnie.

§. 3. Sans doute qu'en se proposant d'embarquer sur chacun de ses Vaisseaux un Consolateur des Malades, elle avoit pour but de porter ces gens grossiers à la vertu par les leçons, & de corriger leurs mœurs par le bon exemple; mais souvent la conduite, sur laquelle on se repose, est si peu édifiante, qu'ils mettent pied à terre aux Indes aussi dissolus & aussi ignorans des Dogmes de la Réligion qu'avant leur départ d'Europe.

§. 4. En même tems que l'on conviendra de cette vérité, on dira peut-être que les Indes manquent d'Ecclésiastiques qui instruisent les nouveaux venus, & fassent pratiquer les devoirs du Christianisme à ceux qui y vivent depuis plus ou moins de tems. On répond qu'il y a moyen de former à Batavia & à Ceylan des Sujets propres au Ministère, sans que l'on soit obligé d'y envoyer de ces Pays-ci des Ecclésiastiques d'une capacité reconnuë.

§. 5. Outre les petites Ecôles de Batavia, il devroit y en avoir d'autres, où la Jeunesse pût apprendre tout ce qui appartient à une excellente éducation. Il n'importe qu'on en ait fait l'épreuve sans succès. Ce qui n'a point réussi dans un siécle, peut réussir dans l'autre. Le Séminaire, établi à Ceylan, est une preuve de la possibilité de l'entreprise.

§. 6. De cette maniere Ceylan fourniroit assez de Sujets à l'Ouest, & Batavia n'en procureroit pas moins suffisamment à Java, à l'Est des Indes & aux endroits où la Langue Malaye est en usage, sans compter que le zèle en augmenteroit le nombre.

§. 7. Alors il seroit à propos, au-lieu de Consolateur des Malades, dont on se sert encore aujourd'hui, de placer un Proposant sur chaque Vaisseau de la Compagnie. Au moins ceux-ci en imposeroient par une décente gravité, & auroient le talent, non seulement d'imprimer dans l'esprit l'idée des Préceptes moraux & divins; mais encore de disposer le cœur à les suivre. Dans ces voyages ils auroient occasion de s'instruire des mœurs, de la Langue, des usages & des coutumes du Pays; notions nécessaires à un Missionnaire.

§. 8. Dès que les Séminaristes de Colombo y auroient achevé le cours de leurs études, on pourroit les envoyer en Hollande pour se perfectionner, subir l'examen requis, être reçus Proposans, & renvoyés ensuite aux Indes, où ils seroient employés, les uns à l'édification & à l'instruction des Fidèles, les autres à la conversion des Idolâtres.

§. 6. Avec ces secours chaque endroit auroit son Prédicateur particulier, au-lieu que des Places, considérables par le nombre des Communians, en sont dépourvûes. Il y a 2 à 300 Européens à Bantam, & cinq fois autant à Java, sans Ministre. Tous les deux ou trois ans il y en vient un de Batavia pour l'administration des Sacremens, & dans l'intervalle chaque Comptoir doit se contenter d'un simple Consolateur des Malades.

§. 10. On conçoit assez la nécessité qu'il y auroit alors de bâtir des Eglises dans les environs de Batavia, & d'y établir des Ecôles à l'usage des Enfans & des Adolescens.

§. 11. Les Ecclésiastiques, qui passeroient aux Indes, devroient avoir ordre de s'attacher à une des Langues que l'on parle dans le Pays, afin de se rendre intelligibles aux Nationaux. Il dépendroit de chacun de choisir celle pour laquelle il se sentiroit le plus de disposition, soit Malaye, Malabare, ou Portugaise, qui est la plus vulgaire. Sans une de ces trois Langues, ils ne pourroient guères espérer de grands effets de leurs Prédications.

§. 13. Enfin on croit que si l'Imprimerie à Batavia & à Ceylan étoit portée à ce point de perfection que les gens du Pays pûssent y imprimer des Bibles en toutes les Langues, cela aideroit beaucoup aux progrès de la Religion. Chacun auroit une Bible en sa propre Langue, & l'avantage de s'instruire des vérités qu'elle renferme. En fournissant d'ici les choses nécessaires, la Compagnie en seroit quitte à peu de frais.

§. 14. Au reste on ne prévoit aucun danger de tolérer, à Batavia ainsi qu'au Cap, une Eglise de la Confession d'Augsbourg. Cette tolérance ne pourroit qu'exciter l'émulation, pourvû qu'en même tems on veillât à ce que ceux de cette Communion vécussent avec les autres en concorde & dans l'union fraternelle.

XVIII.

De la Police.

§. 1. On ne peut qu'admirer la solidité & la sagesse des Réglemens de l'an 1650. concernant la haute Régence des Indes. S'ils sont aujourd'hui susceptibles de quelques changemens, ce n'est que parce que les tems & les circonstances ont varié. Il ne sera pas hors de propos de toucher certains points, qui ont occasionné des débats de tems à autre.

§. 2. De cette nature est la différence des Conclusions ordinaires de sept voix, & de celles qui exigent l'unanimité de suffrages, c'est-à-dire lorsqu'il s'agit de conclure, ou ratifier des Traités de Paix, de déclarer la Guerre aux Princes du Pays, d'accorder des Pardons, & d'élire un Gouverneur ou un

un Directeur Général, à quoi l'on pourroit ajouter le choix de chaque Membre du Conseil suprême des Indes, Corps assez important pour être déterminé par l'unanimité des voix.

§. 3. En tout cas, on ne voit pas qu'aucun des Membres de ce Conseil, soit ordinaire ou extraordinaire, pût avec bienséance s'excuser d'accepter ses Commissions; ce qui néanmoins est présentement revoqué en doute par ceux qui ont voix active. Bien loin de chercher à s'en soustraire, ils devroient se faire honneur d'en être chargés, à l'exception du Gouverneur-Général, dont la présence à Batavia est absolument nécessaire.

§. 4. Il paroit étrange que les appointemens des Membres du Conseil de Justice, qui depuis quelques années ont été haussés jusqu'à 200 florins par mois, égalent aujourd'hui ceux des Conseillers extraordinaires. Quoique les tems ne soient point assez favorables pour parler d'augmentation proportionnelle, la Compagnie pourroit, sans s'incommoder, fixer les appointemens de ces derniers à 300, des Sécretaires à 200, & des Conseillers ordinaires à 400 florins par mois.

§. 5. On passe sous silence d'autres Collèges, & qui dépendent de la Police de la Capitale, ainsi que la Maison des Pauvres. Tout y est en bon ordre. Quant à la Police domestique de la Ville & de la Colonie, il sera plus aisé de remarquer sur les lieux en quoi elle péche; s'il n'est pas à propos de faire mieux observer les Réglemens qui regardent l'Hôpital, de modérer les excès des Particuliers dans le nombre d'Esclaves qu'ils entretiennent, de leur imposer une Capitation, de rendre quelque Ordonnance touchant leur affranchissement, d'empêcher que le Pays n'abonde de gens de cette espece, & de bâtir un Hôpital, où leurs maîtres soient tenus de fournir à leur subsistance pour le reste de leurs jours?

§. 6. Deux objets des plus sérieux sont les Canaux de la Ville & le Banc à l'entrée de la Rivière. L'approfondissement des Canaux garantiroit les Habitans d'une infection à laquelle on attribuë tant de maladies, & l'applanissement du Banc, si dangereux pour les Navires, soit qu'ils entrent dans la Rivière, ou qu'ils en sortent, sauveroit à la Compagnie les fraix qu'elle est obligée de faire pour les chargemens & les déchargemens des Vaisseaux.

§. 7. La pente du terrain indique qu'au moyen de trois Eclufes on leveroit le premier de ces inconvéniens. Il faudroit en construire une dans les Canaux extérieurs de la Ville, tirant de l'Est au Bastion de *Gueldre*, une autre à l'Ouest un peu plus près de la Mer, ou même au Bastion de *Groningue*, & la troisième dans la Ville, pour contenir la Rivière entre la Porte de *Diest* & la *Pointe du milieu*; tellement que les eaux, qui descendent, circulassent dans tous les Canaux, avant que de retourner à la Mer. On pourroit encore avec moins de dépense, si l'on vouloit, faire dans les Canaux de l'Est & de l'Ouest deux Estacades, qui introduisissent les eaux dans la Ville. Par-là on romproit la force du courant, qui ne passeroit alors que d'un côté, & qui, selon toute apparence, nettoyeroit suffisamment la Ville, sans que l'on fût astreint au curage, excepté dans quelques endroits où s'accumuleroient le sable & la vase.

§. 1. L'applanissement du Banc rencontre plus de difficulté, & ne peut

 gué-

guères s'exécuter qu'en détournant le courant des eaux, après avoir circulé dans la Ville, & en creusant un peu à l'Est & à l'Ouest, afin que dans le tems des fortes pluyes l'eau sale dégorge par cette ouverture & entraine le sable & la vase. Pour cet effet on auroit besoin d'une bonne Ecluse dans la Rivière par-delà la Barre qui ferme l'entrée de la Ville, ou bien de laisser le cours à la Rivière & faire creuser, au Fossé extérieur du Château du côté Nord-Est de la Mer, un Canal particulier, lequel, au moyen d'une simple Ecluse, qu'on n'ouvriroit qu'à certaines heures, communiqueroit ses eaux à celles qui viendroient à descendre, & aideroit à charrier le sable, dont la Mer n'augmente pas assez la quantité pour que les Vaisseaux n'y puissent avoir une profondeur suffisante.

§. 9. Il ne reste rien à dire des Comptoirs extérieurs, dont l'administration est arrangée à la façon du Pays, si ce n'est qu'à Batavia on doit veiller de près à ce que l'autorité, qui réside principalement dans les Chefs de ces Comptoirs, ne dégénere en abus, & que chacun jouisse paisiblement de son Bien.

§. 10. L'intégrité dans la disposition des Emplois ne peut dépendre que d'un lien qui y oblige la conscience, tel qu'un serment d'expurgation, que l'on ne feroit pas mal de mettre en usage. Il seroit à souhaiter que l'on pût s'exempter d'y avoir recours, & qu'au lieu d'augmenter les Membres de la Compagnie, on en retranchât quelques-uns. Ce point mérite d'être pris en considération dans la Lettre d'Instruction générale.

X I X.

De la Justice.

§ 1. Avec toutes les précautions qu'il est humainement possible de prendre pour administrer la Justice avec une égalité exacte & parfaite à tous égards, en vain on s'efforceroit de trouver ce dégré d'équilibre qui empêche la balance de pancher d'un côté plus que de l'autre. Tous les Tribunaux sont sujets à erreur; mais les jugemens définitifs des Cours souveraines, qui prononcent en dernier ressort, sont bien plus accablans pour les Parties lezées, que les Interlocutoires des Tribunaux subalternes, dont elles peuvent interjetter Appel. Ces cas sont applicables, d'un côté à la Capitale de Batavia, & de l'autre à ses Colonies, où les Juges, du moins la plûpart, attachés à toute autre vacation, ne s'occupent de la Justice que par manière d'acquit, & qui pis est, souvent sans capacité & sans expérience.

§. 2. Pour que les Procès fussent mieux servis, & les Sentences renduës avec plus de sagacité & de discernement, il faudroit, sauf meilleur avis, qu'au-lieu de nommer des Conseillers de Justice pour les Indes, on y envoyât, de trois en trois ans, un certain nombre d'Avocats, par exemple, quatre la premiere fois, trois la seconde, ensuite autant, & puis un seul, à qui l'on donneroit 60 fl. d'appointemens par mois & les emolumens de Commis.

§. 3. Qu'à leur arrivée à Batavia ils fussent tenus d'y suivre le Barreau dans

dans les deux Colléges de Justice, & qu'ils se missent au fait des Loix municipales & des Langues du Pays.

§. 4. Qu'on ne les admît à patrociner que sur de bonnes preuves qu'ils auroient exercé leur profession pendant trois ans dans une des Cours de Justice.

§. 5. Qu'il y en eût toujours trois ou quatre à Ceylan & à portée de Colombo, qui est le principal Comptoir de cette partie de l'Ouest des Indes, où ils pûssent apprendre les différens usages de Mer, & être en état d'y remplir les Places dans le Conseil de Justice, composé de l'Administrateur en Chef, qui en est le Président, de deux Capitaines, d'un Maître des Magazins, d'un Garde-Boutique, d'un Dépensier & de quelques autres, que l'on est quelquefois obligé de charger de cette Commission contre leur gré.

§. 6. Qu'afin de prévenir la tiédeur dans l'exercice de leur vocation, ils fussent inéligibles à certains Emplois, du moins pour quelques années.

§. 7. On pourroit tirer de ce Corps d'Avocats les Fiscaux des Comptoirs extérieurs, qui se trouvent au nombre de quinze dans les Commandemens subalternes à Ceylan, comme Jaffana-patnam, Gale, Bantam, Samarang, &c. ainsi que les quatre Officiers de Justice de Batavia, les Membres du Collége des Echevins, entant que les Employés de la Compagnie peuvent y avoir séance, & les Conseillers de Justice, en choisissant ceux d'entr'eux que l'on jugeroit les plus prudens & les plus capables de s'acquitter de cet éminent Emploi.

§. 8. Ce choix appartient à la haute Régence de Batavia sous l'approbation de la Compagnie, qui certainement connoîtroit le mérite de chacun de ces Sujets qu'elle-même auroit envoyés aux Indes.

§. 9. De l'exécution de ce Projet résulteroit bientôt un Code complet sur la forme des Procédures dans toutes les Indes. Quelques mois avant la Révolution de 1740., on en donna la premiere partie, qui contient le Civil. Elle fut alors distribuée à chaque Membre du Conseil; mais selon toute apparence, elle n'a point encore été portée à sa perfection; ce qui seroit à desirer pour servir de règle aux Comptoirs extérieurs, & de préservatif contre les bévûes.

X X.

De la Milice, des Fortifications & de l'Artillerie.

§. 1. Quoique le Plan concernant le Militaire ait été constamment suivi depuis longues années à Batavia, son ancienneté n'est point une preuve qu'il soit parfait, ni une raison qu'il doive subsister par préférence à un nouveau & meilleur arrangement. On convient, & c'est l'opinion commune, qu'il seroit difficile aux Indes d'y mettre les Troupes sur le pied de celles d'Europe, à cause des Comptoirs extérieurs, qui ne permettroient pas de soumettre la Milice aux régles générales; mais cela n'a rien de commun avec la Garnison de Batavia, dont le Soldat est assez mal équipé.

§. 2. Cette Garnison, composée de 2 ou 3000 hommes, est sous la direc-

direction d'une seule personne, sous le titre de Sergent-Major; au lieu que si le Commandement étoit réparti entre plusieurs Chefs, le Service en seroit plus exact, la discipline plus rigoureusement observée, & chaque Poste plus attentif à la sûreté de la Capitale.

§. 3. Il n'y a pas longtems qu'on a dû s'appercevoir combien il importeroit, dans un cas de danger, qu'elle fût en bon état de défense. Un ample Mémoire suffiroit à peine pour détailler les défauts que l'événement de l'année derniere a donné lieu de découvrir dans les Fortifications de la Place.

§. 4. La destruction d'une bonne partie des Fauxbourgs, qui s'étendoient jusqu'au pied des Murs de la Ville, fournit aujourd'hui assez de terrein pour y élever des Ouvrages.

§. 5. Le Château ne peut être compté pour une Forteresse; il ne vaut pas même la peine qu'on en releve les ruines. Il est rempli de Magasins, & offusqué par des Bâtimens, qui le mettent hors d'état de pouvoir servir de Citadelle. Le mieux seroit de démolir la Courtine, qui embrasse du côté du Sud le Bastion le *Diamant*, le nouveau Bâtiment de Dépense & d'Artillerie; de raser le Ravin au Bastion *Amsterdam*, ensuite couper le Terre-plein vis-à-vis la Forteresse au Sud, & établir deux Corps de Garde le long de l'Amsterdam, dont l'étenduë ne sert qu'à renfermer cette partie en elle-même, & à la séparer de la Ville en cas d'Emeute.

§. 6. Ce qui couteroit le plus, seroit un nouveau Corps de Logis à bâtir pour le Directeur-Général; mais cette dépense, que l'on pourroit amoindrir avec économie, contribueroit infiniment à la santé, *par l'air pur que respireroient* ceux qui logent au Château, outre que l'on y placeroit les Soldats plus au large qu'où ils sont actuellement, & que cette partie de la Forteresse deviendroit d'usage & de défense.

§. 7. On croit que sans réparer entièrement les Fortifications de la Ville & du Château, il suffiroit qu'après avoir démoli les endroits ci-dessus, on y fît une bonne Contrescarpe depuis le Nord & l'Est de la grande Rivière jusqu'à l'opposite de l'Angle Nord-Est du Bastion Amsterdam, & qu'on élevât autour de la Ville quelques petits Ouvrages extérieurs depuis la Porte de *Diest* le long de la demie-Bande du Sud, & à l'Ouest, qui est le côté le plus foible, jusqu'au Bastion *Groningue*, & de-là jusqu'à la Rivière. Dans la suite on pourroit, en défendant aux Particuliers de rebâtir aucune maison du Fauxbourg de l'Est, pousser le travail depuis le Bastion Amsterdam jusqu'à celui de *Gueldre*; ce qui donneroit bien plus d'air. Quant au Sud de la Ville, où le Fauxbourg seroit un obstacle, il faudroit se borner à un Mur, que l'on muniroit de quelque bon Ouvrage du même côté pour commander les Moulins à poudre & leurs avenuës, en laissant dans leur état actuel les Fortifications, tant entre les Angles de l'Est & de l'Ouest des Bastions de Gueldre & de *Hollande* au Sud de la partie de l'Est de la Ville, sauf à établir une Batterie au Nord du Château & à l'extrémité de ce Terrein, pour balayer d'autant mieux la Rade.

§. 8. L'Artillerie de Batavia est trop belle, pour que l'on souffre qu'elle dépérisse, faute de soin. Son Major a quelquefois sous ses ordres un Lieutenant, un Bombardier mal-habile & quelques Canonniers sur qui tout roule. Cette Charge de Major est ordinairement remplie par un des Capitaines de Vaisseau.

§. 9.

§. 9. Cet article de l'Artillerie & celui des Fortifications sont de si grande conséquence, en cas d'évenement, qu'on ne sauroit assez-tôt y pourvoir, de crainte d'être pris au dépourvû, & que les fraix annuels, au moins ceux que l'on porte en compte, ne tournent en pure perte.

§. 10. On a parlé ailleurs des Fortifications des Comptoirs éloignés, dont la dépense n'est point aussi oubliée dans les Listes, & souvent à l'égard des endroits qui en ont le moins besoin, comme Ceylan & Malacca. C'est aux Chefs de ces Places à y porter remede, & à la Régence de Batavia à y tenir la main.

XXI.

Des Finances & de l'Epargne.

§. 1. Il s'en faut bien que les Finances des Indes soient dirigées & maniées aujourd'hui avec autant d'épargne qu'autrefois. A peine retrouve-t-on quelques traces de cet ancien Ordre économique, malgré toutes les sollicitations qu'employe la Compagnie à cette occasion.

§. 2. On a vû que les Domaines de Batavia rendoient jusqu'à 250,000 écus. Ils produiroient bien au-delà, si l'on adoptoit le système proposé; mais le redressement de cet article de Finances doit être remis à des tems plus heureux & plus tranquilles.

§. 3. Cependant il paroît qu'en attendant, rien n'empêcheroit qu'on n'affermât dans cette Capitale les Droits d'entrée & de sortie, plutôt que de s'en tenir à l'usage de les percevoir. Il y auroit d'un côté plus d'avantage à attendre, qu'on ne peut s'en promettre de l'autre.

§. 4. Si l'on considére l'augmentation successive des charges, & que ce qui montoit le dernier Août 1715 à 30 tonnes d'or, haussa à pareille date de l'année 1739. à près de 40, on sera pleinement convaincu qu'il y a lieu à l'épargne.

§. 5. Allons plus loin. En 1715, la totalité des charges, qui se réduisoit à 68 tonnes, s'accrut en 1731, jusqu'à 84, & en 1739, à 99 tonnes ou environ; ce qui fait une différence de plus de 30 tonnes de rapport des années dans lesquelles le Commerce, tant ici qu'aux Indes, étoit du double plus florissant.

§. 6. On n'a pas besoin de grandes recherches pour découvrir les articles sur lesquels on peut épargner. Ils sont tous dans ce cas, sans autre différence que du plus au moins; mais parmi leur nombre il s'en trouve, dont l'exorbitance saute aux yeux.

§. 7. Par exemple, lorsque l'on confronte les Listes des fraix des Vaisseaux dans les années 1715 & 1739., dont l'une va à Batavia, à 1485078 fl. 19 f. 8 deniers; l'autre à 1513112 fl., 17 f., on trouve que la seconde excéde la premiere de 28034 fl. 17 f. 8 d. Passons de ce surplus, que l'on peut attribuer à quelque accident inopiné, à l'examen des dépenses des Fortifications. Les Comptes de la même année 1715 portoient 96127 fl. 19 f. 8. d.; ceux de 1724 au contraire ne faisoient que 88039 fl. 19 f. 8 d. Or en 1715 l'article total des Fortifications des Indes ensemble ne montoit qu'à 165646 fl. 16 f. 12 d. en 1730. à 209600 fl. 1 f. 1 d.; & maintenant Batavia seule en est pour

la

la somme de 328866 fl. 3 f. 8 d. Il y a plus: quand on remarque que les fraix généraux, qui en 1715 montoient à Batavia à la somme de 476581 fl. 7 f. 11 d., augmenterent en 1739 jusqu'à 1056957 fl. & 12 d., on ne peut que se récrier contre la mauvaise foi dans un excédent aussi énorme.

§. 8. Trois choses semblent donner lieu à ces excès; le Chantier des Equipages, le Quartier des Métiers & le nombre superflu des Employés.

§. 9. Une observation applicable aux deux premieres de ces causes, est, que les deux principaux Emplois des Indes sont chargés de trop de détails, pour qu'ils ne détournent pas l'attention de ceux qui les occupent. De là l'introduction des abus, auxquels on pourroit remédier, en confiant le soin de quelques Départemens aux Membres de la Régence, qui auroient plus de loisir d'y vaquer sous l'inspection du Gouverneur Général. Loin d'en concevoir de la jalousie, lui & le Directeur Général verroient sans doute avec plaisir qu'on les débarrassât d'une partie des affaires dont ils étoient accablés.

§. 10. L'inspection sur l'administration de Batavia renferme plusieurs articles qui appartiennent au Département du Directeur Général. On en pourroit faire un objet de menage, en y apportant plus d'attention & de soin.

§. 11. La nécessité de retrancher le superflu des Employés de la Compagnie ne regarde pas moins cette Capitale des Indes que les Comptoirs subalternes. Lors de la Rebellion des Chinois on forma, des desœuvrés dans le Corps de la Marine, une Légion entière d'Officiers, encore en restoit-il assez pour en completter une seconde. Preuve évidente du trop grand nombre de Pensionnaires inutiles dans une seule classe, & à plus forte raison dans *toutes* les autres.

§. 12. Il faudroit aussi comprendre dans cette réforme les Charpentiers de Navires & autres Mercenaires, dont les gages ou les salaires journaliers sont trop excessifs. On auroit à meilleur marché les journées des Insulaires, si par déference pour les avis on avoit eu soin de les dresser à différens Métiers utiles au service de la Compagnie. Au reste il seroit peut-être avantageux pour elle de faire réparer les Fortifications à certain prix convenu, de garder le Quartier des Métiers pour servir de Magasin aux matériaux, d'en ôter les Boutiques, & de congédier les Ouvriers, à l'exception de ceux d'une Fabrique & de deux Suppôts pour observer & exécuter les dévis.

§. 13. Tels sont les principaux Points que les circonstances nous ont permis de rassembler pour l'intérêt de la Compagnie Orientale des Provinces-Unies, soit par rapport à sa Navigation, à son Commerce & à celui des Particuliers, ou en ce qui concerne l'économie dans ses dépenses, la prospérité & l'embellissement de ses Colonies. Il ne reste plus qu'à ajouter un mot sur les Caissiers privilégiés des Indes, que l'on a de tout tems considérés comme favorables à la Correspondance. Pour quelques uns, qui ont prévariqué en quelques articles, il seroit dur que les autres en souffrissent. D'ailleurs le tort, qu'ils peuvent faire, est si peu de chose, que de pareilles minuties ne peuvent entrer en ligne de compte, bien moins encore donner occasion à leur réforme, qui couperoit le nerf à la Correspondance d'un Pays avec l'autre.

A Amsterdam

ce 24 *Novembre* 1741. (Etoit signé)

G. G. d'Imhoff.

